CORRESPONDANCE GÉNÉRALE
DE JEAN-MARIE DE LA MENNAIS

Tome V
1843-1847

2001

JEAN-MARIE ROBERT DE LA MENNAIS

CORRESPONDANCE GÉNÉRALE

TOME V
1843-1847

Textes réunis et annotés
par F. Philippe FRIOT

PRESSES UNIVERSITAIRES DE RENNES

INTRODUCTION

Le cinquième volume de la Correspondance de Jean-Marie Robert de la Mennais couvre la période 1843-1847, soit cinq des dernières années de la Monarchie de Juillet en France.

On y trouve l'écho des soucis quotidiens qu'apporte au fondateur des frères de l'Instruction chrétienne le développement de ses écoles : problèmes matériels, difficultés administratives, à propos notamment de la gestion des mutations de maîtres, des relations avec les Comités supérieurs qui lui reprochent de ne pas observer à la lettre tous les règlements universitaires, ou avec certaines municipalités. *" Mes écoles vont leur train au milieu de difficultés sans cesse renaissantes "* écrit l'abbé de la Mennais à une correspondante[1].

Par contre, le développement des écoles coloniales se poursuit dans une collaboration constante avec le Ministère de la Marine et des Colonies, malgré les difficultés de la tâche. La correspondance de l'abbé de la Mennais témoigne de son action missionnaire, très attentive aux problèmes de développement, notamment dans les Antilles, à la veille de la promulgation du décret d'émancipation des esclaves. Il veut répondre pleinement aux attentes du Gouvernement, comme il l'écrit à son délégué, le f. Ambroise : *" Le Ministère attache une grande importance à l'instruction des esclaves dans les habitations, et pour moi, je vous avoue que c'est une affaire de cœur. "*[2]

On perçoit également dans les lettres de cette période l'influence exercée par Jean-Marie de la Mennais sur d'autres fondateurs d'écoles populaires : il répond volontiers à leurs appels pour le développement d'œuvres semblables à la sienne. D'où la série de lettres à l'archevêque d'Auch, Mgr de la Croix d'Azolette, organisateur d'un institut de frères dans son diocèse.

Un grand nombre d'autographes de Jean-Marie de la Mennais se trouvent dans les archives nationales et départementales, pour ce qui concerne l'Instruction publique, et dans les archives d'Outremer, ainsi que dans celles des communes et paroisses. Les archives des Frères de l'Instruction chrétienne (AFIC) conservent nombre de lettres adressées à la famille des la Mennais, à des amis, à des collaborateurs, particulièrement à l'abbé Ruault. Malheureusement, beaucoup d'autres documents n'ont pas été retrouvés, alors que nous avons la preuve, par les lettres reçues de certains correspondants, que les échanges ont été fréquents : c'est le cas de l'abbé Blanc (33 lettres), de Mère Jeanne de Kertanguy (49 lettres): une seule lettre de l'abbé Jean-Marie de la Mennais, adressée à cette dernière, a pu nous être communiquée.

Quant aux lettres du fondateur adressées aux frères, qui étaient invités à lui écrire environ tous les deux mois, leur caractère très personnel explique que, dans de nombreux cas, les intéressés n'aient pas voulu les faire connaître. L'exemple des frères Laurent Haudry et

---

[1] Lettre à Mlle de Lucinière, 15 janvier 1843.
[2] Lettre du 28 octobre 1843.

Ambroise Le Haiget, qui ont conservé ou copié l'ensemble de la correspondance reçue de M. de la Mennais (soit respectivement 316, et 268 lettres) est exceptionnel.

On trouvera dans ce tome V, comme dans les précédents,
les *lettres*, numérotées dans l'ordre chronologique,
les *documents* recouvrant trois sortes de textes :

- autographes de Jean-Marie de la Mennais, rédigés au nom d'une autre personne,
- textes autographes divers, tels que reçus, baux, notes annexes, etc.. Ils sont également classés dans l'ordre chronologique,
- lettres ou documents directement liés à la correspondance elle-même.

En Appendice figurent un certain nombre de lettres émanant de divers correspondants, qui apportent leur éclairage sur les écrits de Jean-Marie de la Mennais.

On a respecté l'orthographe, avec les variantes d'époque (par exemple : *plustôt* pour plutôt, *dailleurs* pour d'ailleurs, etc.), ainsi que la graphie *oi* pour *ai*, utilisée très généralement par J.-M. de la Mennais

F. Philippe Friot

Principales abréviations utilisées dans cette édition de la correspondance générale de Jean-Marie Robert de la Mennais.

Aut., Part. aut.	Autographe ou partiellement autographe.
Inéd., Part. inéd.	Document inédit ou partiellement inédit.
AFIC	Archives des Frères de l'Instruction chrétienne, Rome.
FDLP	Filles de la Providence, Saint-Brieuc.
Blaize	*Oeuvres inédites de F. Lamennais*, publiées par Blaize, *Correspondance*, Paris, Dentu, 1866, 2 vol.
Forgues	*Correspondance. Oeuvres posthumes*, publiées selon le voeu de l'auteur par Forgues, Paris, Paulin Le Chevalier, 1858, 2 vol.
Herpin	*L'abbé Jean-Marie de la Mennais, fondateur des Frères de l'Instruction chrétienne de Ploërmel et des Filles de la Providence. Ses grandes idées et ses grandes oeuvres*. Ploërmel, 1898.
La Gournerie	*Lettres inédites de J.-M. et F. de la Mennais adressées à Mgr Bruté de Rémur, ancien évêque de Vincennes (E.-U.)*, recueillies par Henri de Courcy (de la Roche Héron) et précédées d'une introduction par E. de la Gournerie, Nantes, 1862.
Laveille	*Jean-Marie de la Mennais (1780-1860)*, par Auguste Laveille, Paris, 1903, 2 vol.
Le Guillou	*Correspondance générale de Félicité de Lamennais*, par Louis Le Guillou, Armand Colin, 9 vol.,1971-1981.
Ropartz	*La vie et les oeuvres de M. Jean-Marie Robert de la Mennais, fondateur de l'Institut des Frères de l'Instruction chrétienne (1780-1860)*, par Sigismond Ropartz, Paris, 1874.
Rayez	*Lettres de direction de Jean-Marie Robert de la Mennais*, in *Revue d'Ascétique et de Mystique*, par André Rayez, 33, 1957.
Roussel	*Lamennais d'après des documents inédits,* par Alfred Roussel, Rennes, Caillière, 1892, 2 vol.
F. Symphorien	*A travers la Correspondance de l'abbé J. - M. de la Mennais*, par le F. Symphorien-Auguste, tomes 1 à 3 : Lafolye frères et J. de Lamarzelle, Vannes; tomes 4 à 7 : Imprimerie du Sacré-Coeur, Laprairie (Canada).

Pléhérel le 4 7bre 1847

Monseigneur,

Que le bon Dieu soit béni ! le f. Sebastien a été brevété hier à Vannes et je m'empresse d'annoncer cette heureuse nouvelle à votre grandeur, au moment même où je la reçois avant le retour à Pléhérel de notre triomphateur. J'ai figuré encore le résultat de l'examen de Nantes auquel j'ai présenté le f. Jean Louis de Gonzague.

Je viens de placer le f. Augustin à Dinan pour y faire une grande classe, et le f. Alphonse de Liguori à Montfort, pour y faire une classe moyenne. Il est important que l'un et l'autre se forment par la pratique à bien enseigner, et à bien tenir une classe. Voilà deux compagnons dont vous allez être déchargé, et je m'en réjouis.

Le frère Modeste est revenu de Saint Laurent pénétré de reconnaissance pour toutes les bontés dont on le comble ; il en parle à tout le monde avec effusion.

Pardon, Monseigneur, de ne vous dire rien de plus aujourd'hui, le courrier va partir.

Je suis avec la vénération la plus profonde et le dévouement le plus cordial,

De votre grandeur,

le très humble et très obéissant serviteur

F. Louis de la Mennais

Lettre à Monseigneur de la Croix d'Azolette
du 4 septembre 1847

1843

Chronologie :

L'abbé J.-M. de la Mennais quitte sa résidence de Ploërmel pour de fréquents voyages : du 10 au 15 janvier, il se rend dans la région de Cancale, Dinan. – Il part pour Nantes et les environs, au début de février et rentre à Ploërmel le 18. – Du 2 au 6 mars, il séjourne dans la région de Dinan et à la Chênaie. - Du 1er au 10 avril il se rend à Saint-Servan, St-Brieuc, Pontivy, Paimpol, Lannion. – Nouveau voyage du 6 au 25 mai dans les Côtes-du-Nord et la région de Dinan. – Il part pour Paris où il arrive le 10 juillet ; retour par Rennes le 25 juillet. – Du 30 septembre au 5 octobre il va à Rennes, à la Chênaie. - Enfin, du 10 novembre au 13 décembre, il se rend à St-Brieuc, Tréguier, Lannion et dans le Finistère : Morlaix, Lesneven, Landerneau, Quimper.

7 février	- Démission de l'Amiral Duperré, Ministre de la Marine. Il est remplacé par l'Amiral Roussin.
8 février	- Tremblement de terre dévastateur à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe).
25 février	- Publication par Félicité de : Amschaspands et Darvands. (Ed. : Pagnerre)
6 mai	- Prise de la Smalah d'Abd-el-Kader par le duc d'Aumale.
24 juillet	- Le baron Mackau remplace l'amiral Roussin à la Marine.
7 octobre	- Lettre de Veuillot, rédacteur à l'Univers, au ministre Villemain, sur la liberté d'enseignement.
11 octobre	- 1ère lettre du cardinal de Bonald, archevêque de Lyon au recteur de l'Académie sur la liberté d'enseignement.
9 décembre	- Montalembert publie : Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.
23 décembre	- Lettre de l'évêque de Chartres sur la liberté d'enseignement.

LETTRE 3202. **AU PRÉFET DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 1er Janvier 1843

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de vous envoyer l'état nominatif des élèves de mon institut qui ont été, comme jeunes soldats, dispensés conditionnellement du service militaire sur les classes de 1836 à 1841 (inclusivement).

Permettez que je profite de cette occasion pour rappeler à votre souvenir ma demande de remboursement des retenues des n% opérées sur le traitement de mes frères en 1841.

J'y ajoute aujourd'hui la même demande pour 1842, cette année venant de finir ; cependant si les comptes de celle-ci ne peuvent être réglés aussitôt, je vous prie d'avoir la bonté de faire liquider, du moins, de suite ce qui m'est dû depuis un an.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 106.04.001.

LETTRE 3203. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 4 Janv(ie)r 1843

Mon cher ami[1]

Il faut exiger absolument que le Tourneux et Ernest suivent le cours d'arithmétique, et qu'ils travaillent à en profiter : pour le premier, on n'est pas sûr de le conserver longtemps, et parconsequent, ce n'est pas le moment de proposer à sa tante de lui donner des maîtres particuliers : pour le second, ses parents n'ont pas le moyen de s'imposer ce surcroît de dépenses : tout ce qu'ils peuvent faire c'est d'acquitter le prix de sa pension.

Je remettrai après demain tes deux lettres à Dinan.

Je t'embrasse de tout mon coeur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet
à Malestroit (Morbihan)
cachet : Ploërmel 3 janv. 1843

Autographe. AFIC. 37.05.030.

LETTRE 3204. **À L'ABBÉ RUAULT**.

Trémigon le 12 J(anvi)er 1843

Cher ami,

Je bénis Dieu de la manière dont notre triste et grande affaire des Antilles se termine : si le malheureux E(vain)[2] étoit revenu en France, il aura(it) pu faire beaucoup de mal, par ses calomnies, par ses intrigues, par son hypocrisie : le voilà mar(r)on[3], par consequent deshonoré à ne s'en relever jamais : je le plains beaucoup, mais, enfin, je me réjouis de ce qu'il ne puisse plus nuire : au reste, il n'est pas au bout ; la main de Dieu le frappera : j'en ai la douloureuse conviction.- La conduite de son admirable père est au dessus de tout éloge, et condamne le fils devant les hommes, comme il s'est lui même condamné devant Dieu.- L'arrivée de Dandin[4] et de six frères nouveaux va relever tous les courages, et tout ira mieux que jamais : laus Deo[5]!

Ce que vous me dites des frères Sigismond[6] et Irenée[7] me fait plaisir : j'ai un vif désir de les revoir et de les embrasser : cela ne tardera guère : demain au soir, j'irai coucher à la Chesnaie : j'y passerai la journée de samedi à faire des lettres : dimanche je serai à Dinan : il est probable que j'en repartirai mardi pour aller coucher à Broon : j'arriverai donc à Ploërmel mercredi ou jeudi prochain au plus tard.

---

[1] Julien Houët, originaire de Rennes, ancien du noviciat de Malestroit, est placé par l'abbé de la Mennais à Dinan, jusqu'en août 1836, puis à Malestroit. Il termine ses études ecclésiastiques au grand séminaire de Meaux et est ordonné prêtre en 1839. Revenu à Malestroit, il y dirige l'école primaire supérieure puis le pensionnat jusqu'en 1844. Il devient ensuite professeur au collège d'Oullins (Rhône), où il retrouve Doucet et Mermet.

[2] L'abbé Evain, ancien aumônier à la maison des frères à Ploërmel, avait été chargé par M. de la Mennais, de veiller aux intérêts spirituels des frères aux Antilles et de leurs élèves. Mais, à la suite de graves difficultés, il avait été démis de cette charge, avec l'accord du Ministre de la Marine.

[3] Marron : se disait d'un esclave fugitif, dans l'Amérique coloniale.

[4] L'abbé Dandin avait le titre d'aumônier des frères aux Antilles, en remplacement de l'abbé Evain.

[5] *Louange à Dieu !*

[6] F. Sigismond (Julien Chevalier), né à Acigné (Ille-et-Vilaine) en 1816, entré à Ploërmel en 1836.

[7] F. Irénée-Marie (René Davalo), né à Ruffiac (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1834. Arrivé en Guadeloupe en 1841.

J'étois surpris de ce que le bonhomme Rorbacher[1] ne m'eut pas annoncé la reception du mandat que je lui ai envoyé à la fin d'octobre : mais sa lettre me tire d'inquiétude.

J'ai fait une découverte inéf(f)able, admirable, incroyable : c'est à dire que j'ai trouvé le moyen de lire en voiture quand il fait nuit : je craindrai donc moins les voyages d'hyver.

A Cancale, le pardon a été magnifique : nous avons eu le mardi matin 2200 communions : on n'avoit jamais vu tant de monde dans l'église : les marins ont suspendu la pêche pour assister à la belle cérémonie du mardi soir.

Je répondrai au bon Curé de Nort.- Je vais écrire à Morlaix : le procès a été mal engagé par le f. Gabriel.- Tout à vous et de tout mon coeur : mille et une amitiés avec trente six et coetera à Messieurs Blanc[2] et Maurice.

Jean

Combourg le 13.

Je reçois votre n° 3 : ma réponse au f. Stanislas et la note du f. Louis vont partir dans une heure.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Combourg 13 janv. 1843

Autographe. AFIC. 46.03.016.

LETTRE 3205. **À Mlle DE LUCINIÈRE.**

La Chesnaie le 15 J(anvi)er 1843

Mais d'où vient donc ce triste et trop long silence ? voilà je ne sais combien de mois que nous ne nous sommes écrit : vous comptiez peut-être que j'eusse été vous voir d'un jour à l'autre : j'en ai eu, en effet, le désir et le projet : cependant, ce ne sera qu'un désir d'ici Pâques au moins, et peut-être même remettrai-je ce voyage à une époque encore plus éloignée, parce que mes affaires sont si multipliées, si compliquées, qu'il m'est très difficile d'en suspendre le cours. Quoi qu'il en soit, causons un peu.

J'ai appris indirectement plusieurs choses sur le compte du pauvre Feli qui m'ont fait plaisir : sa persévérante amitié pour vous et pour le bon abbé Martin[3] me donne des espérances, trop vagues sans doute pour me rassurer pleinement, mais, enfin les rapports qu'il entretient avec vous deux prouvent, ce me semble, qu'il conserve des souvenirs qui ne lui seroient pas si précieux et si doux si la foi étoit tout à fait éteinte dans son ame : ah, quand donc s'y ranimera-t-elle pleinement ? Quand reverrons nous la beauté des anciens jours ? fiat, fiat !

En passant par St. Brieuc, il y a trois semaines, j'ai eu le bonheur d'y rencontrer sainte Angélique[4] : je l'ai trouvée à merveille, ainsi que Clara : nous avons beaucoup parlé de vous.-

---

[1] Lire : Rohrbacher. - René-François Rohrbacher (1789-1856), entré en 1827 dans la Société des Prêtres de Saint-Méen, puis membre de la congrégation de Saint-Pierre, était rentré après la dissolution de celle-ci dans son diocèse d'origine et enseignait au grand séminaire de Nancy. Il y travaillait à son *Histoire Universelle de l'Eglise Catholique.*

[2] Pierre-Simon Blanc, né à Mondon (Doubs) en 1795, était professeur de théologie morale au séminaire de Besançon, lorsqu'il répondit à l'invitation de Gerbet et entra dans la Congrégation de Saint-Pierre en 1828. Après la dissolution de celle-ci, il se fixa à Paris. Il fit plusieurs séjours à Ploërmel, où il travaillait dans la bibliothèque constituée par l'abbé J.-M. de la Mennais. Il est l'auteur d'un *Cours d'histoire ecclésiastique.*

[3] L'abbé Martin de Noirlieu.

[4] Angélique de Trémereuc

Autant en ai-je fait avant-hier à Trémigon : Marie-Ange m'a montré l'aimable petite lettre que vous lui avez écrite ; elle en étoit enchantée.

Je vous dirai que, dans le mois dernier, j'ai travaillé à Guingamp où l'on donnait le petit Jubilé Espagnol ; l'élan a été extraordinaire. Les vieux pécheurs arrivoient non pas un à un, mais par troupes - Un de mes frères, voulant dire que j'avois prêché d'une voix très forte écrivoit à un autre frère : notre père a prêché, tous les soirs avec une "éloquence dont tout le monde a été surpris" : n'est-ce pas bien flatteur ? demandez, je vous prie, à Helene[1] si elle n'en est pas surprise aussi.-

Dans le même temps, le Père Soinier, Jésuite, faisoit une mission à Lamballe, dont le succès a été merveilleux - enfin, la semaine dernière, avoient lieu à Cancale les exercices de l'adoration : en trois jours, nous avons communié 2200 personnes ; le dernier jour, la pêche fut suspendue, les marins voulurent tous assister à la cérémoinie du soir, laquelle fut vraîment belle, si belle qu'oncques vous n'en avez vu de plus belle.

Voilà mes petites nouvelles : elles valent bien, je crois, celles que vous nous envoyez journellement de Paris dans vos grands journaux politiques, qui, soit dit à votre discrète oreille, m'ennuient beaucoup, la plupart du temps, c'est-à-dire, lorsqu'ils ne m'entretiennent pas de notre vieille et si intéressante maman l'université.

Mes écoles vont leur train, au milieu de difficultés sans cesse renaissantes : mais, Dieu m'a fait soldat : quand j'irai à Paris, j'y porterai une douzaine de procès dans ma valise.

Mille choses pleines d'amitié à notre si bonne et si chère Helene : je vous offre les mêmes hommages suivis de trente six et coetera.

Jean

A Mademoiselle
Mademoiselle de Lucinière rue du Cherche-Midi, n° 110 à Paris
cachet : Dinan 16 janv.43

Autographe. AFIC. 28.01.044.

LETTRE 3206. **AU F. URBAIN CLÉRICE**.

D. S. Dinan le 16 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère[2],

Je vois avec plaisir que tout va bien, et que vous avez beaucoup à vous louer des procédés de Mr. le Recteur à votre égard : je ne doute pas que cela ne continue.

Je regrette que vous n'ayez pas une classe convenable et je ne sais d'où cela peut venir, car, votre école est très nombreuse ; vous auriez donc besoin d'un local plus vaste que celui où vous êtes : il est impossible que les choses restent longtemps dans l'état où elles sont, et j'espère qu'on y portera remède : parlez en à l'inspecteur quand il ira vous visiter.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain frère de l'inst.n Xtienne
à Henanbihen par Plancoët (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 17 janv. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.001.

---

[1] Hélène de Cornulier, nièce de Mlle de Lucinière.

[2] F. Urbain (François Clérice), né à St-Brandan (Côtes-du-Nord) en 1802, entré à Ploërmel en 1827.

LETTRE 3207. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Ploërmel le 16 Janvier 1843

Monsieur le Ministre

Permettez moi de vous demander si l'on peut légalement donner à une Commune une maison d'école, à la condition que l'école sera dirigée par des frères, et que, dans le cas où cette condition cesserait d'être remplie, la dite maison feroit retour au donateur ou à ses héritiers ?

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

(Note du ministère, en haut de page) :

Certainement - il y a maint exemple de pareilles donations. 27 j(anvi)er. M. Rendu.

Autographe. Arch. nat. F 17 379.

LETTRE 3208. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Ploërmel le 23 Janvier 1843

Monsieur le Ministre,

M. le Maire de Plouguerneau (Finistère) vous a exposé il y a environ deux mois, les difficultés que faisait le Comité d'arrondissement de Brest pour nommer le Sieur Raymbaut[1], frère de ma congrégation, instituteur de la dite commune, où il exerce depuis le 1er 7bre 1841 avec une autorisation provisoire de M. le Recteur de l'Académie de Rennes. Le Comité ne vous reconnaît pas le droit, non plus qu'au Conseil royal de dispenser les frères de produire des lettres d'exeat, quand ils passent d'une commune dans une autre, et, de plus, on prétend que votre décision sur ce point n'était pas claire. Or il me semble, à moi, qu'elle l'est parfaitement, et que, si l'Université n'a pas le droit de changer ce qui est article de loi, elle a bien le droit, du moins, de modifier ses propres règlements, comme elle le juge à propos, et par des motifs de haute convenance. Cela est évident : c'est pourquoi j'espérais que l'autorité de M. le Recteur de l'Académie suffirait pour terminer une affaire si simple. Je n'ai donc pas voulu d'abord vous en importuner ; mais la réponse de M. le Recteur de l'Académie au Comité ayant été un peu ambiguë comme vous avez pu le voir, puisque M. le Maire de Plouguerneau vous en a envoyé une copie, le Comité vient de prendre la délibération suivante:

"Présidence de M. Cocagne, Sous-Préfet de Brest, etc.

"L'ordre du jour est la nomination du Sieur Raymbaut, frère de l'Institut la Mennais, aux fonctions d'instituteur communal à Plouguerneau. Le Président expose d'une manière succincte l'état auquel se trouve ramenée cette question depuis si longtemps engagée ; il donne lecture du dispositif de la délibération du Comité en date du 16 7bre dernier, ainsi conçu : Le Comité "déclare n'y avoir lieu à demander à M. le Recteur l'exeat du Sieur Raymbaut mais arrête que ce candidat sera prévenu que faute par lui de produire son exeat avant le 15 du mois d'Octobre, sa demande afin d'être nommé instituteur de la commune de Plouguerneau sera rejetée. Il a fait connaître que cette décision a été notifiée avant le 4 8bre au Sieur Raymbaut, mais que nonobstant les injonctions du Comité et le délai d'un mois qui lui a été accordé, délai que le Président a cru devoir prendre sur lui d'ajourner jusqu'au 18 9bre suivant, et que la force des choses a prolongé jusqu'à ce jour, ce candidat n'a encore fait

[1] F. Camille (Prudent Raymbault), né à Quimperlé (Finistère) en 1804, entré à Ploërmel en 1829.

aucune justification ; il a ajouté que seulement M. le Maire de Plouguerneau lui a écrit le 11 9bre dernier pour lui faire connaître qu'il s'était adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique afin que Son Excellence statuât sur la question d'exeat de cet instituteur et qu'il le délivrât, s'il y avait lieu. Le Président termine cet exposé en déclarant que ses instances réitérées auprès du Recteur afin d'avoir une solution, sont restées sans effet.

"Sur quoi le Comité, après avoir mûrement délibéré, considérant que le Sieur Raymbaut, frère de l'Institut La Mennais, candidat présenté par les autorités locales de la commune de Plouguerneau pour remplir les fonctions d'instituteur communal, ne justifie pas de l'exeat qui lui est demandé, conformément aux lois, règlements et instructions, qu'il ne justifie pas non plus de la dispense légale de produire un exeat qui aurait déjà été donnée en principe par l'autorité compétente aux frères de l'Institut La Mennais, qu'en l'état il n'est pas libre et ne peut être nommé aux fonctions d'instituteur communal de Plouguerneau.

"Rejette la candidature et décide qu'expédition de la présente délibération sera transmise à M. le Maire de Plouguerneau, afin qu'il soit procédé à la nomination d'un nouveau candidat.

"M. le Curé (M. Mercier, curé de Brest), déclare qu'il pense qu'il a été suffisamment justifié par le Sieur Raymbaut, frère de l'Institut La Mennais, de n'être pas tenu de produire d'exeat.

"Le Comité décide de plus qu'une expédition de cette délibération sera adressée à M. le Recteur de l'Académie de Rennes. Le registre duement signé : pour extrait conforme, Le secrétaire du Comité : Caroff."

Par une lettre du 2 janvier, M. le Sous-Préfet de Brest a chargé M. le Maire de Plouguerneau de notifier immédiatement au Sieur Raymbaut la décision ci-dessus, et, "par suite de prendre des mesures pour pourvoir la commune d'un instituteur dont la position soit régulière."

Le Maire de Plouguerneau n'ayant pas répondu de suite, M. le Sous-Préfet vient de faire faire la notification au frère par un gendarme, ce qui a causé à tout le monde une surprise douloureuse.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que le Comité de Brest ne dit plus, comme il avait dit d'abord, que dispenser les frères d'exeat ce soit violer la loi, et que personne n'en a le droit, il demande seulement qu'il soit statué, parce qu'il ne lui est pas notoire que l'autorité compétente l'ait fait, attendu que toutes ses démarches auprès de M. le Recteur d'Académie pour obtenir une réponse nette sont restées jusqu'à présent sans effet.

J'ai donc l'honneur de vous prier très instamment, Monsieur le Ministre, de mettre fin, le plus tôt possible, à une discussion si déplorable, en faisant connaître officiellement, au Comité de Brest, la décision que vous m'avez déjà donnée à ce sujet, et en vertu de laquelle j'ai agi. Si vous daignez m'honorer d'une réponse prompte, j'en serai on ne peut plus reconnaissant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. F 17. 12.474

LETTRE 3209. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER**.

D. S. Ploërmel le 23 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère[1],

Je vous remercie de vos souhaits de bonne année - Celle qui commence sera peut-être la dernière ! et, quand elle ne le seroit pas, la dernière viendra bientôt ; préparons nous tous les jours à ces années éternelles vers lesquelles nous marchons d'un pas si rapide.

Vous faites le bien à Ploujean, et vous y êtes bien : ne rêvez pas quelque chose de mieux.

Voilà un petit mot pour vos chers enfants.

Ne faites pas trop d'attention à votre antagoniste, ce seroit lui donner de l'importance.

Dites à Mr. et à Mlle de la Fruglaye[2] que je n'oublie pas Lanhouarneau : le Recteur de l'Académie ne m'a pas répondu, ce qui prouve qu'il n'a pas executé les ordres qu'il a reçus, car, s'il n'en avoit pas reçu, il me l'auroit dit - Je vais écrire au Ministre : on comprendra ceci à K/ranroux.

Votre Finistère est dur comme ses vieilles pierres !

La personne dont vous me parlez sera difficile à placer, et je ne vois aucune communauté qui l'acceptât : vous pouvez en parler à Mlle Maria.

Mr. Dandin et ses compagnons de voyage ont eu une traversée heureuse, quoiqu'un peu longue.- Deux créoles viennent d'arriver au Noviciat : ils me plaisent beaucoup.

Offrez mes hommages les plus tendres à votre si bon Recteur.

Je vous embrasse cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Polycarpe
frère de l'Inst.n Xtienne à Ploujean par Morlaix.
cachets : Morlaix 25 janv. 43 Guingamp 29 janv. 43

Autographe. AFIC. 88.01.002.

LETTRE 3210. **AUX ÉLÈVES DU F. POLYCARPE, À PLOUJEAN.**

Ploërmel le 23 J(anvi)er 1843

Mes bien aimés petits enfans

Je suis on ne peut plus sensible à votre souvenir, et aux voeux que vous faites pour moi à ce renouvellement d'année : je vous en remercie, et, du fond de mon coeur, je vous souhaite aussi la bonne année, c'est-à-dire, une année dans laquelle vous fassiez tous non moins de progrès dans la vertu que dans les sciences : eh, mes enfans, mon désir le plus ardent est que vous deveniez des saints, et c'est aussi mon espérance la plus douce : si je ne l'avois pas, si l'excellent frère qui vous instruit, ne l'avoit pas aussi, pour qui donc nous donnerions nous tant de peines ? Comprenez le donc bien, ce que nous voulons avant tout, par dessus tout, c'est de gagner le ciel, en vous y conduisant comme par la main. Eh bien donc, bon courage, mes si chers enfans, marchons ensemble, d'un pas rapide et ferme, vers le lieu de l'éternel repos, et de l'éternelle joie : quand nous serons arrivés, nous ne songerons plus aux fatigues de la route.

Il me vient dans la pensée de vous demander des étrennes : et voici celles que je vous demande : je veux que chacun de vous dise pour le vieux père un ave Maria, et comme il ne

[1] F. Polycarpe (François Ollivier), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1833.

[2] Le Comte de la Fruglaye était le fondateur de l'école de Ploujean, et sa fille Maria prenait aussi à cœur les intérêts de cette école. Tous deux demeuraient au château de Keranroux.

seroit pas juste de recevoir sans donner, mon chapelet du deux février sera dit bien cordialement pour vous tous.

Adieu : daigne le Seigneur vous bénir comme je vous bénis !

L'ab. J. M. de la Mennais

Aux élèves du f. Polycarpe, à Ploujean

Autographe. AFIC. 100.01.014.

LETTRE 3211. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 23 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère,

D'après une lettre de Mr. le Curé de Quintin, je me décide à rappeler ici le f. Léopold[1] et à le remplacer chez vous par le f. Héraclide[2] qui a déjà fait la seconde classe à Redon.

Assurez-vous bien que c'est le f. Léopold que Mr. le Curé m'a désigné, car, il ne me le nommait pas : mais, j'ai cru le reconnaître.

Vous dirigerez les autres frères vers leur destination : le frère Antioque[3] va à Guingamp, le f. Jean de la Croix[4] à Pleubian.

Je consens à ce qu'un frère fasse la quête à l'église : cela se pratique à St-Servan, à Dinan, &c.

Je consens aussi à ce que le f. Polyclet[5] prenne des leçons de dessin de Mr. Lesage. -- Il me tarde de savoir que le f. Dorothée[6] est entièrement guéri : je prends bien part à ses souffrances : dites-le-lui de ma part. -- Mr. Dandin et ses compagnons de voyage sont arrivés aux Antilles en bonne santé. -- Les frères Sigismond et Irénée sont revenus en convalescence : tous deux sont presque déjà guéris : ils demandent à retourner un peu plus tard dans leur mission. -- Deux jeunes créoles nous sont arrivés de la Guadeloupe ; ils annoncent de bien bonnes dispositions.

Je vous souhaite la bonne année à tous, et je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.003.

LETTRE 3212**. À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

D. S. Ploërmel le 23 Janvier 1843

Mon cher ami,

J'irai à Malestroit dans le courant de cette semaine ou, au plus tard, dans huit jours.

Il est juste que l'on t'achète une soutane, et que tu aie(s) une montre ; j'arrangerai tout cela à mon premier voyage.

Je ne comprends pas pourquoi on ne fait pas venir les livres nécessaires : ce n'est pas une dépense, puisque les élèves les paient : s'il faut en avancer le prix, je le ferai.

---

[1] F. Léopold (Jean-Marie Sablé), né en 1814 à Lanouée (Morbihan), entré à Ploërmel en 1832.
[2] F. Héraclide (Aimable Auffray), né à Fougères (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.
[3] F. Antioque (Julien Thébaut), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en1823, entré à Ploërmel en 1839.
[4] F. Jean de la Croix (Alexandre Lucas), né à St-Pol-de-Léon (Finistère) en 1828, entré à Ploërmel en 1841.
[5] F. Polyclet (Thomas –Marie Tonnerre), né à l'Isle-aux-Moines (Morbihan) en 1818, entré en 1836.
[6] F. Dorothée (Jean-Marie Renaud), né à Tressignaux (Côtes-du-Nord), entré à Ploërmel en 1833.

Je t'embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet
à Malestroit (Morbihan)
cachet : Ploërmel 23 janv. 1843

Autographe. AFIC. 37.05.031.

LETTRE 3213. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 24 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère[1],

Je reçois en arrivant ici votre lettre en date du 8 de ce mois, et je m'empresse d'y répondre : elle m'a affligé, en m'apprenant que vous étiez malade, et elle m'a d'autant plus contristé que votre langage n'est pas celui d'un religieux qui se rappelle de son voeu d'obéissance, et de ce qu'il doit à son supérieur : je vous en fais l'observation, parce que mon devoir m'oblige à vous reprendre d'une faute si grave : mais, j'aime à croire, cependant, qu'elle a été irréfléchie, et je suis tout disposé à vous la pardonner. -- Si, après avoir de nouveau consulté le médecin, vous croyez devoir suspendre votre classe (ce qui me semble en effet nécessaire) écrivez à Mr. Campion[2] pour lui exposer votre état, et pour lui demander un congé, pendant lequel vous seriez provisoirement remplacé par le f. Eric[3], dont vous lui donnerez les noms et prénoms et date de naissance : les choses viennent de s'arranger ainsi pour St. Donan, le f. Dorothée ayant été malade : cette formalité remplie, vous irez prendre un peu de repos à Quintin, et si votre indisposition se prolongeoit, je vous rappellerois à Ploërmel, où vous seriez mieux que nulle part ailleurs : dans le cas où vous vous absentiez, écrivez de ma part au f. Victor[4] pour lui dire d'envoyer à Plouha le f. Anselme[5], qui n'est pas indispensable à Guingamp (où il fait la seconde classe) et qui seroit très propre à faire celle du f. Eric. -- Avant de quitter, vous aurez soin de prendre une note de tout ce que vous laisseriez à Plouha. -- Faites passer de suite au f. Victor les 100 f. que vous a payé Le Barbu, et dites lui que cet argent est destiné pour Mr. de Keranflech.-- Au reste, voilà un mot pour le f. Victor[6] .- Quant à ce qui reste dû par Le Barbu, je vais en parler au f. Louis.

Mr. Dandin et ses compagnons de voyage sont arrivés heureusem(en)t à leur destination.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S. mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'Inst.n Xtienne
à Plouha par Le Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 25 janv.1843

Autographe. AFIC. 88.01.004.

---

[1] F. Abel (Joseph-Marie Lucas), né à Guenroc (Côtes-du-Nord) en 1815. (*Alias* f. Jacques)
[2] L'inspecteur des écoles pour le département.
[3] F. Eric (Vincent Poulouin), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.
[4] F. Victor (Robert Gautier), né à St-M'Hervon (Ille-et-Vilaine) en 1798, entré à Dinan en 1823.
[5] F. Anselme-Marie (Joseph Le Moigne), né à Taulé (Finistère) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.
[6] *(Note de M. de la Mennais, en marge) :* Dans tous les cas, envoyez-le lui de suite.

LETTRE 3214. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 25 Janvier 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer de l'arrivée à Ploërmel des frères Sigismond et Irénée: je vous adresse en même temps leurs congés de convalescence et leurs livrets. Ces deux frères sont déjà mieux, et, ce qui me fait grand plaisir, c'est que l'un et l'autre ont le désir de retourner dans leur belle mission, aussitôt qu'ils seront entièrement rétablis. Un pareil exemple est propre à faire sur les autres frères une impression heureuse : je n'hésiterai donc point à exaucer la demande du f. Sigismond. Quant au f. Irenée, comme sa folie à la suite de la fièvre jaune, a été complète, je ne sais pas encore ce que je ferai.

Les ff. Sigismond et Irenée ont été remplacés presque immédiatement dans leurs établissements par deux frères du dernier envoi, les vides sont aussi remplis au Fort-Royal (Martinique), à St. Pierre (id.) et à la Pointe à Pitre.

Je me félicite de ce que M. Evain a quitté la colonie quoique je regrette qu'il ne soit pas revenu en France. Sa fuite dans les colonies anglaises est honteuse, mais elle ne prouve que trop combien il s'est jugé lui-même coupable.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.02.041.

LETTRE 3215**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 25 Janvier 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer l'arrivée à Ploërmel des deux jeunes créoles que j'attendais de la Pointe-à-Pitre : ils se nomment :

Hilaire Alfred Laborie, né à la Pointe-à-Pitre le 19 juillet 1824

Joseph Romain Langlumé, né à la Pointe-à-Pitre le 9 août 1824.

Je ne manquerai pas de vous rendre compte, un peu plus tard, de leur conduite et de leurs progrès : mais une question grave se présente dès aujourd'hui, et je ne veux pas la résoudre avant de vous avoir consulté confidentiellement.

Laborie et Langlumé sont des enfants légitimes, il n'y avait donc aucune difficulté à ce qu'ils fussent reçus au noviciat ; mais plusieurs de leurs camarades, touchés par leur exemple désirent les imiter, et ceux-ci sont nés hors mariage : dois-je les accepter ou les refuser ? S'ils étaient nés en France, il n'y aurait pas de doute : reste à savoir si la règle ne pourrait pas fléchir en faveur de ces pauvres colons, à la condition, toutefois qu'ils ne seraient pas renvoyés dans le lieu de leur origine ; on les placerait dans une colonie.

Dès avant de venir à Ploërmel, Laborie et Langlumé avaient plaidé la cause de leurs malheureux condisciples : j'ai l'honneur de vous envoyer en original leurs lettres au frère Marcellin, sur ce sujet délicat ; je les réunis sous le n° 1. Sous le n° 2, vous trouverez les lettres écrites par ces jeunes gens eux-mêmes.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. Je vous serai obligé de me retourner les lettres, jointes à la mienne. Vous remarquerez, M. le Ministre, que mon doute est fondé uniquement sur la crainte du mauvais effet que pourrait produire dans la colonie l'admission de quelques uns de ces enfants : pour

moi, je suis très disposé à les recevoir, en prenant les précautions indiquées plus haut, si vous n'y voyez point d'inconvénient.

Copie. AFIC. 156.05.027.

LETTRE 3216**. AU F. MARCIEN ROUAULT.**

D. S. Ploërmel le 26 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère[1],

Je regrette de ne vous avoir pas vu dans mon dernier voyage à St. Servan : mais, je ne pus passer par Pleudihen : j'allai et je revins par la Chesnaie.

Je ne vous gronderai pas d'avoir accepté les petits gateaux que vos enfans vous ont offerts ; cependant, il vaudroit mieux que cela ne fut pas : ne vous montrez pas facile à accepter des présents semblables, si petits qu'ils soient : vous savez que la règle le défend, et votre refus dans les cas semblables ne peut qu'augmenter votre considération aux yeux de vos élèves et de leurs parents.

Je suis bien content d'apprendre que votre oeil est à peu près guéri : ne le fatiguez pas.

Mr. Dandin et ses compagnons de voyage sont arrivés bien portants à leur destination : les frères Sigismond et Irenée sont revenus en congé de convalescence, et déjà ils sont presqu'entièrement rétablis : ils ont grande envie de retourner dans leur belle mission. Deux jeunes Créoles de la Gouadeloupe nous sont arrivés et viennent d'entrer au noviciat.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse tendrement l'un et l'autre.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Marcien
frère de l'Inst.n Xtienne
à Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 27 janv. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.005.

LETTRE 3217. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Ploërmel le 27 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère[2],

Je retire de Bourbriac le f. Eucher Marie[3], et je vous l'envoie pour vous aîder : ne le chargez pas trop d'enfans tout d'abord : pour qu'il y ait de l'ordre dans sa classe, il est essentiel qu'elle soit très peu nombreuse dans le commencement, attendu surtout qu'elle sera séparée de la vôtre. -- Cette séparation aura de grands inconvénients ; vous le verrez par la suite ; mais, enfin, je me prête à cet essai, quoique je n'aie pas une grande confiance dans le succès.

Je vous recommande beaucoup votre jeune frère : donnez lui l'exemple de la régularité en tout, et ne manquez jamais de faire tous vos exercices en commun : faites un règlement et soyez exacts à l'observer.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
frère de l'inst.n Xtienne
à Goudelin par Guingamp

Autographe. AFIC. 88.01.006.

---

[1] F. Marcien (Louis Marie Rouault), né à Bréhan-Loudéac (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1826.
[2] F. Matthias (Jacques Augrée), né à Bieuzy (Morbihan) en 1810, entré à Ploërmel en 1829.
[3] F. Eucher –Marie (François Le Roy), né à Plouguerneau (Finistère) en 1813, entré à Ploërmel en 1842.

LETTRE 3218. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 28 Janvier 1843

Monsieur le Recteur,

Mon absence de Ploërmel a retardé de quelques jours ma réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois. Voici les renseignements que vous me demandez.

Les frères dénommés ci-après sont en exercice, savoir :

Ménager (Yves)	à Bédée (Ille et Vilaine)
Arzur (Yves-Marie)	à l'Ile aux Moines (Morbihan)
Malenfant (Auguste-Marie)	à Bruz (Ille et Vilaine)
K/neff (Jacques)	à Noyal-Pontivy (Morbihan)
Hamon (Aurélien Jean-Mie)	à Plouvorn (Finistère)
Le Roux (François-Marie)	à Ploërmel (Morbihan)
Renault (Yves-Marie)	à Louargat (Côtes du Nord)
Ollivry (Jean-François-Mie)	- renvoyé de la congrégation depuis deux ans : j'ai annoncé sa sortie à M. le R(ect)eur de l'Académie
Michel (Julien-Jean)	à St-Servan (Ille et Vilaine)
Elien (Pierre-Marie)	à Ploërmel (Morbihan)

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 106.04.005.

LETTRE 3219. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

D. S. Ploërmel le 28 Janvier 1843

Mon cher ami,

J'irai coucher à Malestroit mercredi prochain, veille de la fête ; mais je ne pourrai prêcher le lendemain, parce que je partirai pour Vannes de bon matin : Mr. Blanc ne le pourra non plus, parce qu'il doit faire ce jour là une cérémonie aux Ursulines ; mais, Mr. Morin se charge du discours pour la renovation des voeux du baptême.

Je me réjouis de ce que Mr. Bouteloup[1] soit guéri du mal de dents -

Je vous embrasse tous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur Monsieur l'abbé Houet
à Malestroit (Morbihan)

cachet : Ploërmel 29 janv. 1843

Autographe. AFIC. 37.05.032.

[1] Jean-Baptiste Bouteloup, né à Fougères, ancien membre de la congrégation de Saint-Pierre, économe de la maison de Malestroit ; il conserve cette fonction dans le collège installé plus tard dans le même lieu par M. de la Mennais.

LETTRE 3220. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 29 J(anvi)er 1843

Mon très cher frère,

Le f. Pamphile[1] arriva ici hier au soir : je ne pouvais soupçonner de sa part rien de semblable à ce qu'on en a dit, et il nie tout avec assurance : éclaircissez prudemment cette affaire, car, il serait bien fâcheux que ce frère fût victime d'une calomnie. Sachez positivement s'il a été averti par Mr. le Curé, et marquez-le à Mr. Ruault. Je vais m'absenter pour quinze jours.

Renvoyez le f. Vitalien[2] à St-Donan, si vous avez le moindre doute sur la santé du f. Dorothée, et informez-vous-en, car il aime tant son St-Donan qu'il ne vous dira jamais qu'à la dernière extrémité qu'il est malade : je ne veux pas qu'il reprenne ses fonctions à moins d'être entièrement rétabli.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.007.

LETTRE 3221**. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 31 Janvier 1843

Mon très cher frère,

Votre demande de secours au Ministre serait tout-à-fait inutile, car il ne peut rien accorder pour faire une construction qui ne sera pas propriété publique. -- Je sais qu'il sera difficile d'obtenir des habitants de Quintin la somme dont nous aurions besoin ; le pays est si pauvre ! Cependant la Providence est riche et, peut-être, nous ouvrira-t-elle ses trésors, au moment où nous y penserons le moins. Si les ecclésiastiques, et particulièrement Mr. le Curé s'intéressaient à cette bonne oeuvre, elle se ferait un peu plus tôt ou un peu plus tard.

On n'est point content de votre jeune neveu : il vole tantôt une chose, tantôt une autre : cela est désolant : je ne sais cela que depuis deux jours. Je vais voir s'il y a du remède. Priez pour ce pauvre enfant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.008.

LETTRE 3222. **AU PRÉFET DE LA LOIRE-INFÉRIEURE**.

Ploërmel le 1er Février 1843

Monsieur le Préfet,

En réponse à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 Septembre dernier, j'ai l'honneur de vous donner les noms & prénoms des frères de mon institut qui exercent ou qui ont exercé dans votre département, en qualité d'instituteurs publics, afin de pouvoir établir le chiffre des sommes qui ont été retenues antérieurement au 1er Janvier 1843 sur leurs traitemens, et dont je demande aujourd'hui le remboursement.

Le Barbier (François)	à Guérande
Chardevel (Mathurin)	au Croisic
Blanchard (Jean)	à Pont-Château

[1] F. Pamphile (Jacques Pertuizet), né à Mégrit (Côtes-du-Nord) en 1813, entré à Ploërmel en 1834.

[2] F. Vitalien (Jean-Marie Geffriaud), né à Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.

Mahé (François Joseph)	à Guemené
Raymbert (François Marie Prudent)	idem
Choupeaux (Jean-François)	à Joué
Toquet (Jacques Pierre)	à Marsac
Debarre (Pierre)	id.
Henri (Joseph Mathurin)	à St-Nazaire
Mury (Jacques)	à Herbignac
Monique (Jean)	id.
Morin (Julien)	à St-Herbelain *(sic)*
Le Breton (Mathurin)	id.
Le Ménager (Pierre)	à Sucé
Guillovic (Marc)	id.
Trehen (Mathurin)	à la Chapelle-Glain
Roux (François)	id.
La Noe (Michel)	à Héric
Bignon (Jean-Louis)	id.

Je ne suis pas sûr que l'on ait opéré la retenue du 20e sur le traitem(en)t de tous les frères ci dessus dénommés, mais il sera facile de s'en assurer en consultant les régistres de la Caisse d'épargne.

Projet autographe. AFIC. 106.04.008.

LETTRE 3223. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 1er F(évri)er 1843

Mon très cher frère,

Je vous écris un peu à la hâte, car je suis à la veille de partir pour Nantes : cependant, je ne veux pas différer à vous donner de nos nouvelles, et à vous dire avec combien de plaisir nous avons reçu des vôtres.

Le départ honteux de M. Evain pour la Dominique achève de le perdre : si sa conscience avoit été sans reproche, il n'auroit pas craint de revenir en France ; mais, en fuyant à l'étranger, il se condamne lui même : sous ce rapport, ce n'est pas un mal, puisque cela lui ôte tout moyen de tromper personne désormais, du moins dans ce pays-ci. Je ne puis croire que ce ne soit pas dans un dessein de bonté et de miséricorde que Dieu ait permis que les choses se soient terminées ainsi : cependant, il ne seroit pas impossible qu'il ne cherchât encore à entretenir des rapports avec les deux ou trois frères que vous me nommez : ceci exige de votre part et de celle des frères directeurs une certaine surveillance. Mais, ne précipitez rien: prudence et douceur, voilà quelle doit être votre devise : je suis toutefois d'avis que vous saisissiez la première occasion de faire passer le f. Henri Marie[1] à la Gouadeloupe, afin de rompre tous ses rapports avec les anciennes connoissances de son malheureux fils : je vous recommande seulement de prendre vos mesures de manière à ne blesser que le moins possible la sensibilité de ce pauvre père. M. Dandin peut beaucoup vous servir pour cela, et je lui en dis deux mots dans ma lettre.

Les f.f. Sigismond et Irénée sont déjà presqu'entièrement rétablis, et on ne s'apperçoit plus que la tête du second ait été dérangée : l'un et l'autre ont le plus grand désir de retourner dans leur belle mission, ce qui produit ici le meilleur effet ; je ne vois pas de difficulté pour le

[1] F. Henri-Marie (Joseph Evain), né à Malestroit (Morbihan) en 1781, entré à Ploërmel en 1840. C'était le père de l'abbé Evain.

f. Sigismond : j'en vois pour le f. Irénée. Quoiqu'il en soit, je suis enchanté de les voir dans de si bonnes dispositions, et tout le monde en est édifié.

Les deux jeunes créoles de la Pointe à Pitre se conduisent aussi fort bien, et paroissent très contents de leur sort. La traversée leur a été rude, car, on les a fait travailler comme des matelots : si vous en trouviez d'autres qui valussent ceux-ci, vous pourriez nous les envoyer. Ceux qui demandent à venir n'étant pas légitimes, cela peut faire une difficulté ; mon parti n'est pas encore pris sur ce point là : j'ai consulté le Ministre, et je ne me déciderai qu'après avoir reçu sa réponse : sa bonne volonté pour nous et pour notre oeuvre est parfaite, et il ne voudroit pas plus que nous la compromettre.

M. Dandin a dû vous dire de ma part ce qu'il avoit décidé pour les traitements : voici textuellement sa réponse.

Paris le 1er 8bre[1] 1843

" M(onsieu)r, j'ai l'honneur de vous informer que, après avoir pris connaissance des considérations énoncées dans votre lettre du 2 de ce mois, j'ai arrêté les dispositions suivantes.

A dater du 1er Janvier prochain, le traitement de chacun des frères instituteurs aux Antilles, sans distinction de localité, sera porté à 1700 f. par an.

Dans cette somme seront compris les frais de médicaments pour ceux des frères qui ne jugeroient pas à propos de se faire soigner à l'hôpital ; quant aux visites de médecins, elles leur seront faites sans rétribution, par M.M. les officiers de santé attachés au service.

Un domestique sera affecté à châque établissement de frères.

Le traitement de M. le Directeur Supérieur des écoles et celui de M. l'aumônier seront, à dater de la même époque du 1er Janvier prochain, portés chacun de 2 à 3000 f.

Je donne avis de ces diverses dispositions à M.M. les Gouverneurs des deux colonies.

Recevez, Mr. &c."

Je sais qu'il eût été à souhaiter qu'on eut alloué 1800 f. au lieu de 17 à chacun des frères comme vous le demandiez, et comme je le demandois moi même ; cependant tout le reste nous étant accordé et votre traitement étant élevé de 2000 à 3000 f., je pense qu'on pourra se tirer, l'un portant l'autre : vos 3000 f., par exemple, que nous ne réclamions point, peuvent être répartis sur les petits établissemens de deux frères et porter à 1800 f. dix de ces traitements. A St. Pierre et au Fort-Royal, il y aura aussi à économiser, attendu que le nombre des frères est considérable dans châque maison : enfin nous verrons et peu à peu, je l'espère, tout sera fixé convenablement.

Il est malheureusement trop certain que M. Evain vous a volé, car indépendamment de ce qu'il vous passe en compte des objets dont l'administration lui a remboursé le prix, et qui dès lors nous appartenoient, c'est moi, par exemple, qui ai payé le calice pour la chapelle du Morne Vanier, avant son départ de France, et voilà qu'il nous le fait payer deux fois : il vend à l'administration un objet qui est à nous, et il nous le revend après, comme s'il étoit à lui - Oh, quelle indigne chose ! et qu'il est à plaindre celui qui manque à ce point-là d'honneur et de conscience. Mais, n'en parlons plus, car, cela fait mal.

En général, dans vos lettres aux frères, vous vous étendez trop sur ces misères passées, et j'en ai supprimé plusieurs à cause de cela. Vous comptez trop sur la discrétion des uns et des autres, et il y a beaucoup de danger à revenir sans cesse là dessus, car, c'est propre à jetter les esprits dans une sorte de découragement et à empêcher les vocations, comme je l'ai remarqué au mois d'août dernier : cette impression s'affoiblit, grâce à Dieu, et tout ce que disent les frères Sigismond et Irénée est propre à la détruire entièrement : ne voyez-vous pas

[1] Il faut lire : 8bre 1842.

là dedans l'action de la Providence ? vous m'en citez vous même d'autres traits ; ayez donc confiance et ne vous troublez point, s'il survenoit d'autres épreuves.

Mr. Deshaies[1], à ma prière, vous a mis au nombre des frères auxquels il a légué la portion qui lui appartenoit dans notre établissement de Ploërmel : mais, il est essentiel que vous fassiez de suite votre testament dont voici le modèle

"Je soussigné (prénoms, nom, et profession)

Déclare par ces présentes donner et léguer à Mr. Jean-Marie Robert de la Mennais, prêtre, demeurant à Ploërmel, ou à son défaut, au Sr. Julien Kerdavid, instituteur primaire demeurant à St-Servan, l'entière propriété de tout ce qui m'appartient comme légataire de Mr. Gabriel Deshayes, dans les bâtiments et enclos dits des anciennes Ursulines de Ploërmel où sont actuellement établis les frères de l'instruction Xtienne, dont je suis propriétaire indivis avec Mr. Jean de la Mennais et autres co-propriétaires.

Je veux et j'entends que le dit Sieur de la Mennais, ou à son défaut le dit Sr. Kerdavid, jouissent et disposent à partir du jour de mon decès, de toute ma part et portion de ces immeubles, en toute propriété, et comme chose lui appertant.

Fait, écrit et signé de ma main, à ... le ..."

Vous transcrirez sur une feuille de papier timbré de 25 centimes, et vous m'enverrez cette pièce par la première occasion : n'y manquez pas.

Votre lettre pour Mr. Mame a été mise à la poste.

Je repondrai à mon retour de Nantes aux frères qui m'ont écrit : il m'est impossible de le faire aujourd'hui.

Vous m'annoncez une remise de 4000 f. ; cela nous fera grand plaisir : le f. Sigismond nous a apporté 3100 f.

Il faut que je vous quitte, car on m'attend ; les chevaux sont à la voiture : je vous embrasse avec un coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Votre rapport au Ministre a été corrigé par M. Ruault, et il avoit besoin de l'être : on va l'envoyer à son adresse : ayez toujours soin de nous communiquer d'avance les pièces de cette nature -- Recommandez aux frères de n'écrire jamais en France que par Ploërmel -- Le f. François de Sales[2] a écrit directement à son frère, ce qui est contre la règle : un autre frère de la Gouadeloupe correspond aussi de la même manière avec sa famille, ce qui ne doit pas être.

Le f. Paul[3] a été très malade - il est maintenant hors de danger.

Nous avons perdu, depuis la retraite, les frères Isaïe[4], Justin et Gaston : priez pour eux.

Autographe. AFIC. 88.01.009.

---

[1] Le P. Gabriel Deshayes, ancien supérieur général des congrégations montfortaines à Saint-Laurent-sur-Sèvre, co-fondateur de l'Institut des frères de l'Instruction chrétienne, avait signé l'acte d'acquisition des bâtiments de la maison de Ploërmel. Il était décédé le 28 décembre 1841.

[2] F. François de Sales (Jacques Le Guillou), né à Locquirec (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.

[3] F. Paul (Mathurin Guyot), directeur de l'école de Dinan.

[4] Le f. Isaïe (Jean Chasles), né à Lanouée (Morbihan) en 1813, décédé le 25 octobre 1842 ; f. Justin (Jean-Louis Rollo), né à St-Martin (Morbihan) en 1794 , décédé le 14 novembre 1842 ; f. Gaston (Antoine Brossais), né à Ercé-en-Lamée (Ille-et-Vilaine) en 1824, décédé le 15 décembre 1842.

DOCUMENT 496. **ACTE DE DERNIÈRE VOLONTÉ**.

Ploërmel le 2 Février 1843

+

Acte de dernière volonté.

Je, soussigné, Jean Marie Robert de la Mennais, considérant combien la vie est incertaine, et que ma mort peut être inopinée ; après avoir recommandé mon ame à Dieu et imploré ses miséricordes, et la protection de Marie sa Très Sainte Mère, ai réglé et règle ce qui suit, en ma qualité de fondateur et de supérieur général des frères de l'instruction chrétienne :

1mt. Je renouvelle et confirme, en tant que besoin, les règles et Constitutions renfermées dans le Recueil à l'usage de mes dits frères, et je les exhorte à ne jamais oublier qu'en entrant dans la Congrégation, ils ont promis aux pieds des autels, de les observer fidèlement.

2mt. Après mon décès, la Congrégation sera gouvernée par un frère supérieur général, avec l'aîde d'un Conseil de quatre membres, dont il prendra l'avis dans toutes les affaires importantes, et dans le sein duquel il choisira deux assistants plus particulièrement destinés à le soulager dans l'exercice de sa charge : le second assistant remplira les fonctions d'économe.

3mt. Par un acte spécial que l'on trouvera annexé à celui-ci, sont ou seront désignés par moi les cinq frères qui, au moment de ma mort, devront prendre en main l'administration de l'institut, former le Conseil et nommer pour la première fois et pour trois ans, le supérieur général : que si, dans le cours de ces trois ans, l'un des cinq frères désignés, quel qu'il soit, venoit à mourir, son successeur seroit nommé par les membres restants, à la pluralité des voix, et, en cas de partage égal des voix, celle du plus ancien d'âge des conseillers compteroit pour deux.

4mt. Au bout de trois ans, c'est-à-dire dans la retraite qui suivra l'expiration des trois années d'exercice des frères nommés ainsi qu'il vient d'être dit ci-dessus, on fera une élection nouvelle du supérieur général et des membres de son Conseil, à laquelle auront seuls le droit de voter les frères présens qui seront liés par le voeu perpétuel. Dans cette seconde élection, et dans celles qui la suivront, le supérieur et son Conseil seront élus pour cinq années : ils pourront être réélus indéfiniment.

5mt. Si le frère supérieur général mouroit dans l'intervalle de ces cinq années, il seroit remplacé provisoirement, et jusqu'à la retraite la plus prochaine, par le premier assistant.

6mt. Toutes les élections, soit qu'elles se fassent dans le Conseil pendant les trois premières années, soit que tous les frères liés par le voeu perpetuel y pren(n)ent part, seront présidées par le premier Aumônier de la maison principale : il en dressera procès-verbal et les soumettra à l'approbation de Monseigneur l'évêque du diocèse de Vannes, où est situé notre chef-lieu.

7mt. Pour être élu supérieur général, il faut réunir les deux tiers des voix : si ce nombre de voix ne se réunissoient pas sur le même frère au premier scrutin, l'élection seroit suspendue pendant un jour entier que l'on passeroit en prières, pour appeler les lumières de

l'Esprit Saint : on procéderoit le lendemain à l'élection définitive qui auroit lieu à la simple majorité des voix : cette majorité suffira toujours pour l'élection des membres du Conseil.

8mt. Les scrutins seront dépouillés, en présence des électeurs, par le président, assisté par les trois plus anciens d'âge, et les bulletins seront brulés immédiatement après, sans que l'on fasse connoître les noms de ceux qui auront obtenu des voix, ni le nombre de voix obtenu soit par le supérieur général, soit par les membres du Conseil qui se trouveront élus.

9mt. Aucun des frères électeurs ne sollicitera des suffrages pour qui que ce soit, avant l'élection et ne dira, après l'élection, pour qui il a voté.

10mt. La cérémonie de la profession et de la prise d'habit sera faite par le premier Aumônier de la maison principale, ou par un autre ecclésiastique délégué par lui : le célébrant acceptera les promesses et les voeux au nom du supérieur général.

11mt. Le supérieur général gouvernera la Congrégation avec une autorité entière, sauf les exceptions énoncées plus bas.

12mt. Il peut exclure de la Congrégation les frères qu'on ne pourroit garder sans scandale et sans danger, et, dans ce cas, les relever de leur voeu : néanmoins, il ne prononcera aucune exclusion qu'après avoir pris l'avis, et obtenu l'approbation, de deux membres au moins du Conseil.

13mt. Il réglera, de concert avec l'économe, ce qui concerne les affaires temporelles de la Congrégation : mais, il ne pourra ni emprunter, ni acheter, ni vendre une propriété foncière quelconque, sans l'autorisation du Conseil : il soumettra tous les trois mois audit Conseil les comptes de la maison principale, et tous les ans ceux des divers établissements, afin que le Conseil les arrête : s'il y a un excédent de recettes, le Conseil en déterminera l'emploi.

14mt. Le frère supérieur général pourra admettre à la prise d'habit, à faire ou à renouveller les premiers voeux (qui sont d'un, trois et cinq ans) ; mais nul ne sera admis au voeu perpétuel que du consentement du Conseil : pour être reçu il faut obtenir la majorité des voix.

15mt. Le supérieur général nommera à tous les emplois : les pouvoirs qu'il déléguera seront toujours révocables par lui.

16mt. Il visitera ou fera visiter tous les établissemens une fois par an, autant que possible, et il choisira, de préférence, le visiteur parmi les conseillers.

17mt. Son devoir est d'écouter avec humilité, patience et douceur, et de péser scrupulement dans sa conscience tous les avis que peuvent lui donner les membres de son Conseil, soit sur le gouvernement de la Congrégation, soit sur sa conduite personnelle : ses assistants sont spécialement obligés de l'avertir de tout ce qu'il leur semble appercevoir de mal en lui.

Ploërmel le 2 février 1843.

L'ab. J. M. Robert de la Mennais

J.M. R. de la M.

(Figure à la suite du texte l'approbation autographe de l'évêque de Vannes) :

Intimement convaincu que les dispositions ci-dessus consignées sont toutes dans l'intérêt de la stabilité et de la prospérité de la belle et précieuse institution des frères de l'instruction chrétienne, fondée par le respectable Abbé Jean Marie de la Mennais, nous les approuvons toutes de grand coeur.

Vannes le 9 Janv(ie)r 1848

+ Ch. Ev. de Vannes

Autographe. AFIC. 130.1.2..002.

LETTRE 3224. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Nantes le 9 F(évri)er 1843

Mon cher ami,

J'ai reçu avant-hier au soir en arrivant ici votre lettre du 3 : hier, je ne pus vous répondre, parce que j'allai en route : je serai demain à Pont-Chateau, samedi et Dimanche à Guérande, lundi à St. Nazaire, mardi ou mercredi au Croisic et à Guérande ; jeudi à Redon où je séjournerai vendredi ; samedi à Ploërmel.

Je viens d'écrire au Rect(eur) de Plouguerneau pour lui donner connoissance de la réponse du Ministre au sujet du f. Camille.

J'écrirai à Plougonver aussitôt après mon retour à Ploërmel ; id. pour St. Brieuc.

Je trouve ici l'évêque d'Angers, toujours bien bon comme à l'ordinaire.- Je dîne aujourd'hui chez celui de Nantes.

Je reponds au Curé de Lannion, dans son sens. - Voilà bien des je : j'en ajoute pourtant encore deux ou trois : je regrette beaucoup Mlle Louise Gouyon, cependant je ne doute pas de son bonheur ; je vous embrasse tous bien tendrement.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Nantes 10 févr. 1843

Autographe. AFIC. 46.03.017.

LETTRE 3225. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 11 Février 1843

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas répondu de suite à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 décembre dernier pour me proposer d'envoyer un frère seul à Miquelon au printemps prochain, et d'ajourner à l'année suivante l'envoi du second frère, dont on reconnoit la nécessité.

D'abord j'ai été sur le point de consentir à cet arrangement, parce que je sais combien est grand le besoin qu'on a d'une école à Miquelon : mais, après y avoir murement réfléchi, j'ai pensé qu'il valloit mieux différer d'un an à fonder l'établissement que de le mal commencer en dérogeant à la règle de ne jamais placer un frère isolé dans les colonies : au reste les deux frères destinés pour Miquelon sont déjà désignés, parce que je m'attendois à la demande qui m'en est faite. Mais plus j'y pense et plus je vois d'inconvénients à ce que l'un précède l'autre.

Je suis avec respect, etc.

Autographe. ANOM. Projet aut. AFIC. 154.02.006.

LETTRE 3226. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Guérande le 12 Février 1843

Mon très cher frère[1],

Je bénis le bon Dieu de ce qu'il vous a rendu la paix : ne négligez rien pour conserver ce précieux trésor, et, pour cela, veillez bien sur votre imagination, car c'est elle que je crains le plus pour vous : ne l'écoutez donc pas, car elle vous tromperoit ; marchez avec simplicité dans les humbles voies de l'obéissance ; allez au jour le jour, sans trop de prévoyance, et sans jamais vouloir autre chose que ce que Dieu veut : réjouissez vous d'avoir la certitude de faire son adorable volonté, en faisant ce que vos supérieurs vous disent, et, parconséquent, que leur jugement soit toujours votre règle.

Les frères Sigismond et Irenée ont eu la fièvre jaune, et ils sont revenus à Ploërmel, en congé de convalescence : deux jeunes créoles de la Pointe à Pitre nous sont aussi arrivés et sont entrés au noviciat : ils paroissent excellents.

Je suis fort aise d'apprendre que votre école est nombreuse ; cependant, il ne faut pas dépasser le chiffre 80 : votre classe pourroit à peine les contenir, et quand on a trop d'enfans, leur instruction en souffre, et on se fatigue trop. -- Exigez qu'ils soient tous exacts aux offices, et tâchez que les grands accompagnent les petits à l'église. Cependant, allez doucement à l'égard de ceux qui auroient plus de quinze ans : tolérez ce que vous n'approuvez pas : toutefois, si vous vous apperceviez que cette espèce de tolérance produisît un mauvais effet, ne faites d'exception pour personne.

Adieu, mon cher enfant : je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Faites mettre à la poste à Rennes la lettre ci-incluse.

Au f. Etienne-Marie
frère de l'inst.n Xtienne
à Brutz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 20 févr.1843

Autographe. AFIC. 88.01.010.

LETTRE 3227. **À M. LE SOLLEUR, MAIRE D'YVIAS.**

Ploërmel le 20 F(évri)er 1843

Monsieur le Maire,

A mon retour de Nantes, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 Janvier dernier : je ne pourrai y répondre que vers la mi-mars d'une manière positive, parce que je ne saurai qu'alors le resultat des examens : mon désir est de vous rendre le f. Casimir[2], et vous pouvez être sûr que cela sera, si cela dépend de moi.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et trés obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Le Solleur, Maire
d'Yvias à Yvias par Paimpol (Côtes du Nord)
Cachet : Ploërmel 24 févr

Autographe. AFIC. 106.04.010.

---

[1] F. Etienne-Marie (Augustin-Marie Malenfant), né à St-Quay (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.

[2] F. Casimir (Michel Le Hénaff), né à Pluvigner (Morbihan) en 1816, entré à Ploërmel en 1830.

DOCUMENT 497**. RECTEUR D'ACADÉMIE À M. DE LA MENNAIS**.
(En-tête) *:* Académie de Rennes.

Rennes, le 23 février 1843.

(Cette lettre comporte, en surcharge, les notes autographes de M. de la Mennais. Celles-ci figurent en italiques).

Monsieur le Supérieur,

Répondu le 2 mars - de Dinan[1]

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir quelle est la position actuelle des frères dont les noms suivent :

Tremblay (Jean François) - à Bazouges du Désert
Josse (Jean Marie) - à Ploërmel
Burban (Jean Marie) - à Redon
Guillou (Julien Marie) - à Tréguier

Monsieur le Préfet d'Ile et Vilaine me demande s'ils continuent à remplir les conditions en vertu desquelles ils peuvent continuer à profiter de la dispense du service militaire.

Recevez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Recteur de l'Académie

L. Dufilhol

M. de la Mennais - Ploërmel

Signature autographe. Original. AFIC. 106.04.011.

LETTRE 3228. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Dinan le 2 Mars 1843

Monsieur le Recteur,

M. le M(inistre) de l'Inst(ruct)ion publique m'a fait l'honneur de me marquer qu'il vous avoit engagé à délivrer une lettre d'exeat (de Guemené, Loire-Inf.re) au Sr. Raymbaut, frère de mon institut, actuellem(en)t en exercice à Plouguerneau, Finistère, et qu'il espéroit que d'après cela, il n'y auroit plus aucune difficulté à sa nomination par le Comité de Brest : je vous prie donc de vouloir bien m'adresser cet exeat ou de le lui adresser directement à lui même à Plouguerneau, par Landiv(isiau), le plustôt possible.

Projet autographe. AFIC. 106.04.012.

LETTRE 3229. **À L'ABBÉ Julien HOUËT**.

Dinan le 3 Mars 1843

Mon cher ami,

Tu ne doute(s) pas de l'intérêt que m'inspire l'oeuvre de notre très cher Oleron[2], et très certainement je ferai en sa faveur (en) tout ce qui dépendra de moi, mais, je crains bien que

[1] Voir ci-après une autre lettre du 2 mars 1843.

[2] Marc Oléron, originaire de Bédée (Ille-et-Vilaine) avait appartenu à la congrégation de Saint-Pierre. Il s'était fixé en Angleterre où il exerçait son ministère. Il devint vicaire général au diocèse de Northampton.

cela se reduise à fort peu de chose, car nulle part on n'est moins disposé qu'en Brétagne à faire des aumônes hors de (la) petite localité qu'on habite, et parler d'en envoyer dans le royaume des mylords, c'est s'exposer à un refus presque général : cependant, nous allons tenter l'affaire : l'abbé Doucet[1] va s'en occuper, c'est-à-dire, va mettre un article la dessus dans *l'Impartial,* nous tâcherons d'obtenir quelques souscriptions.

Si la Société pour la propagation du catholicisme dans les états protestants subsistoit encore, on auroit pu s'adresser à elle ; malheureusement, elle est dissoute, et elle a été réunie à la Société de la propagation de la foi : je pense donc qu'on pourroit demander un secours à celle-ci, puisque maintenant, suivant les intentions de Rome, elle doit s'occuper des besoins des catholiques dans les pays protestans comme dans les pays infidèles.

Le cher abbé Blanc est à Paris : je me flattois de le garder plus longtemps à Ploërmel, où il étoit si bien.- Je ne lui ai pas dit adieu, mais, à revoir.- Je l'ai chargé de mille choses tendres pour toi, et je pense qu'il n'oubliera pas de te les dire.

Totus tuus in Xto

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet
rue du Faubourg St. Jacques, 49 Paris
cachet : Dinan 3 mars 1843

Autographe. AFIC. 37.01.007.

LETTRE 3230**. AU F. LAMBERT LE BOULLIER**.

D. S. À la Chesnaie le 5 Mars 1843

Mon très cher frère[2],

Laborie et Langlumé m'ont remis votre lettre : ce sont deux fort bons jeunes gens, et l'un et l'autre se conduisent à merveille depuis leur arrivée à Ploërmel : s'ils continuent, comme je l'espère, ils deviendront d'excellents frères : donnez de leurs nouvelles à leurs familles : ils se portent très bien, et ils sont enchantés de leur sort. Quant au troisième qui devoit venir avec eux, je ne suis pas fâché qu'il soit resté, car, il a montré peu de tête, et quant aux autres jeunes gens qui se présentent, le f. Ambroise vous fera connoître mes intentions : j'ai consulté le Ministre et des ecclésiastiques graves avant de me déterminer à les recevoir : tout le monde a été d'accord pour l'affirmative : le f. Ambroise vous en dira les raisons ; mais, évitez autant que possible, que l'on fasse du bruit de cette question : n'en parlez pas, et agissez simplement, comme s'il n'y avoit eu aucune difficulté.

Au mois d'octobre, de nouveaux frères iront vous rejoindre et peut-être les frères Sigismond et Irenée vous reviendront-ils. Ils le désirent beaucoup, ce qui a produit à Ploërmel un très bon effet. Alors, on pourra fonder quelques uns des établissemens projetés ; du moins je ne négligerai rien pour cela.

Je ne suis pas d'avis que vous cessiez les répétitions quoiqu'on paie mal ; mais, quand les parents ne sont pas exacts à payer, il faut renvoyer les enfans : au reste, pour ces sortes de décisions, vous sentez bien que je dois vous dire de vous en rapporter au f. Ambroise qui est sur les lieux et qui sait mieux que moi ce qui convient. -- Je sens à merveille combien un pensionnat rendroit de service aux enfants des campagnes, mais je sens aussi combien cela seroit difficile à organiser -- Le bon Dieu ne nous demandera pas compte du bien que nous

[1] L'abbé Doucet, originaire du Dauphiné, comme Mermet, était arrivé en Bretagne à la mi-novembre 1835 où l'abbé J.-M. de la Mennais l'employa dans l'un de ses petits collèges. Plus tard, il fut professeur durant de longues années au collège d'Oullins, d'où il entretint une correspondance assidue avec l'abbé Jean à Ploërmel.

[2] F. Lambert (Jean Le Boullier), né à Pipriac (Ille-et-Vilaine) en 1814, entré à Ploërmel en 1831. Il dirigeait l'école de la Pointe-à-Pitre.

n'aurons pu faire : allons en paix, suivant les moyens qu'il nous donne -- J'ai eu de grandes et douloureuses inquiétudes pour vous et le f. Arsène[1], lorsque j'ai eu connoissance de votre maladie -- Dieu soit béni de votre rétablissement -- Je vous aime et je vous embrasse de tout mon coeur, mon très cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'écrirai sous peu aux autres frères : dites leur d'avance mille choses tendres de ma part.

Au f. Lambert, frère de l'inst.n Xtienne
à la Pointe à Pitre.

Autographe. AFIC. 88.01.011.

LETTRE 3231. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S. A la Chesnaie le 5 Mars 1843

Mon très cher frère,

Ainsi que je vous l'ai marqué dans ma dernière lettre, j'ai consulté le Ministre sur la question de savoir si les jeunes créoles qui ne seroient point nés d'un légitime mariage, pourroient être admis au noviciat de Ploërmel. Le Ministre me répond qu'à raison de l'état exceptionnel dans lequel est si longtemps restée la population à laquelle ces jeunes gens appartiennent, il y a lieu de résoudre la question par l'affirmative.-- J'ai voulu, de plus, prendre l'avis de quelques ecclésiastiques bien éclairés et très pieux, entr'autres celui d'un grand vicaire de Nantes, mon ami intime : tous se sont accordés sur ce point : ils m'ont représenté qu'un enfant illégitime pouvoit devenir prêtre, même sans dispense, lorsqu'il s'étoit fait d'abord religieux : à plus forte raison, peut-il entrer librement dans une congrégation réligieuse vouée à l'instruction, telle que la nôtre.-- Je ne vois donc plus de difficulté à ce que vous nous envoyiez les sujets qui se présenteront, et qui auront été reconnus offrir personnellement les garanties désirables, mais, surtout, un parfait abandon, et la disposition sincère d'aller sauf où[2] ils seront appellés par l'obéissance : ce point est essentiel : il sera bon aussi d'exiger d'eux quelque chose pour les frais de noviciat : ce n'est pas qu'il faille y tenir beaucoup, et je vous recommande même d'être très large là dessus envers ceux qui offriroient par ailleurs des garanties, c'est-à-dire qui auroient des talents, et qui seroient solidement pieux.-- Voilà quelques lignes pour quatre jeunes gens de la Pointe à Pitre dont nous avons reçu de fort bonnes lettres : c'est le frère Alfred-Marie[3], l'un des deux créoles qui nous sont arrivés, que j'ai chargé de leur répondre, parce qu'ils l'avoient particulièrement chargé de leurs affaires, commission dont il s'est acquitté avec beaucoup de zèle et d'intelligence : je suis fort content de lui ainsi que de son camarade, comme je l'avois déjà été du f. Vincent de Paul[4] (Pascal), qui maintenant est à Cayenne : cela m'encourage, et me fait désirer que d'autres viennent le plustôt possible : si quelques uns venoient pour notre grande retraite, j'en serois enchanté, et cela produirait un excellent effet : en cinq mois, je pense que cela peut s'arranger : cependant, ne précipitez rien : agissez avec prudence, et évitez que l'on parle de la question de naissance : il convient d'agir tout simplement, et sans faire de bruit d'une question résolue.

---

[1] F. Arsène (Pierre Menet), né à Vigneux (Loire-Inférieure) en 1815, entré à Ploërmel en 1833.
[2] Sauf où : peu importe où.
[3] F. Alfred-Marie (Hilaire Alfred Laborie), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824, entré en 1843.
[4] F. Vincent de Paul (Daniel Pascal), né à Trois-Islets (Martinique) en 1821, entré à Ploërmel en 1842.

Les frères Alfred-Marie et Liguori Marie[1] ont été très vexés à bord : veillez à ce que rien de semblable n'arrive désormais à ceux qui imiteront leur exemple : deux mots de recommandation de M.M. les Gouverneurs suffiront pour empêcher cela, et, au besoin, le Ministre donneroit des ordres, car, il tient beaucoup à ce que ceci réussisse, et, par conséquent, à ce qu'on ne dégoûte pas les sujets par de mauvais procédés.

Notre noviciat est très nombreux ; je compte 44 postulants nouveaux depuis la retraite, c'est-à-dire, depuis six mois : je n'avois jamais vu pareille recrue ; elle est d'autant plus sensible que, d'un autre côté, jamais nous n'avions eu moins de défections : il est vrai que malheureusement, nous avons eu des morts, comme je vous l'ai déjà annoncé : en voici une nouvelle, dont je suis fort affligé : nous venons de perdre l'excellent frère Dorothée : il étoit malade depuis longtemps : il a succombé à St. Donan, où il étoit placé : priez et faites prier pour lui.

Je crois vous avoir déjà marqué que j'avois achetté pour nos frères de Lannion, les anciens Capucins de cette ville.- Aujourd'hui je vous annonce que nous allons bâtir une belle maison à Guingamp dans le fond de la cour : ceci est venu à la suite du Jubilé espagnol que j'ai prêché dans le mois de décembre, et qui a eu un succès bien consolant : ayant remarqué que les esprits étoient on ne peut mieux disposés, Mr. Guyomard et ses vicaires ont bien voulu ouvrir une souscription pour cette bâtisse, et elle a été bonne ; cependant, elle ne sera pas suffisante : je serois donc fort aise que vous pussiez prochainement me faire passer quelques fonds à compte de la dette des Colonies envers notre maison de Ploërmel.

Vous apprendrez avec plaisir que le frère Jérome a maintenant un second frère ; il y en a deux aussi à Lezardrieux ; on en demande un pour Plouguiel, et un autre pour Ploemeur : Mr. Barre attend le sien avec impatience -- vous voyez que nous allons être presque partout dans la presqu'isle.

Je vous donne ces petites nouvelles parceque je pense qu'elles vous feront plaisir.

Je vous charge de dire à Mr. Dandin que le si bon abbé Guillou sera prêtre quand vous recevrez cette lettre, car son ordination aura lieu samedi prochain.-- Mgr l'Evêque de Vannes a bien voulu, à ma prière, lui accorder une dispense d'âge, et lui permettre de s'attacher à notre maison de Ploërmel ; c'est la meilleure acquisition que nous pussions faire.-- Le s(ain)t abbé Maurice sera libre maintenant de suivre sa vocation pour la Guinée.-- M. Blanc (est) retourné à Paris à son grand régret : il nous reviendra très probablement.

J'ai vu, il y a quinze jours, la mère de Mr. Dandin et sa soeur : elles se portoient à merveille, et elles lui ont écrit de Ploërmel même.

Les frères Sigismond et Irenée sont presqu'entièrement rétablis. Ayons confiance, mon cher enfant : quelles que soient les épreuves que le bon Dieu nous envoie, recevons les avec une soumission pleine d'amour, et animons nous de plus en plus à son saint service.

Je vous embrasse avec un coeur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.01.012.

[1] F. Liguori-Marie (Joseph Langlumé), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824, entré en 1843.

LETTRE 3232. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 6 Mars 1843

Monsieur,

C'est toujours avec peine que je vous détourne de vos occupations si nombreuses pour vous entretenir des misérables tracasseries que j'éprouve, mais connoissant votre extrême obligeance, dont vous m'avez donné tant de preuves, c'est aussi toujours avec confiance que je réclame vos conseils et votre appui.

Mr. le Ministre de l'Instruction publique à bien voulu donner ordre à M. le Recteur de l'Académie de Rennes de nommer provisoirement le Sr. Hamon, instituteur communal de Plouvorn (Finistère), malgré l'opposition du Comité d'arrondissement de Morlaix, et ce frère a maintenant cent vingt enfans dans son école (Dieu soit béni) : j'ai supposé que le même ordre avoit été donné en faveur du Sr. Razavet présenté pour Lanhouarneau (Finistère) dont la position étoit absolument identique : cependant, celui-ci n'a point été nommé, du moins à ma connoissance, et quand j'ai demandé à M. le Recteur de l'Académie ce qu'il en étoit, il ne m'a pas fait l'honneur de me répondre : cependant, voici ce qui vient de se passer. Le maire de Lanhouarneau, qui est personnellement hostile à la nomination du frère, a profité de l'absence du curé annoncée au prône, pour présenter au Comité local les papiers d'un autre instituteur ; or, ce Comité, depuis plus d'un an, ne se compose que de trois membres, et est réduit à deux, lorsque le Curé ne s'y trouve pas ; le maire a donc délibéré avec son second, et l'un et l'autre ont été d'avis de présenter au Conseil municipal le Sieur Legendre, ancien instituteur de Ploëzach, lequel n'a pu y rester, parce que son inconduite lui ôtait la confiance des familles. Toutefois cette délibération du Comité local n'a pas même été communiquée au Conseil municipal.

Ce qui n'a (pas) empêché ledit Conseil de présenter le Sr. Le Gendre au Comité d'arrondissement ; mais les voix ont été partagées par moitié six contre six.

Les six membres opposés à cette intrigue ont fait une protestation contre la délibération prise par les six autres au nom du Conseil : ils en demandent l'annulation, fondés

1mt. sur ce qu'il n'y a pas d'avis préalable du Comité local, comme la loi l'exige formellem(en)t ; 2mt sur ce que le procès verbal porte bien le refus de six membres de le signer, mais sans exprimer les motifs de leur refus ; 3mt. sur la présence du sécrétaire de la mairie, étranger au Conseil, pendant tout le temps de la séance ; 4mt sur l'interdiction de la parole par le maire à l'un des membres qui répondoit à la question d'un autre ainsi conçue : c'est pour le frère que je vais signer n'est-ce pas ? de sorte que ce membre a signé pour un autre que le frère sans le savoir ; 5mt sur ce que le maire a refusé d'expliquer en breton le sujet de la délibération, malgré la demande qu'en faisoient plusieurs membres ; 6mt sur ce que dailleurs dans ce cas, la voix du maire ne sauroit être prépondérante.

Mais, enfin, *quid juris*[1] , et qu'y a-t-il à faire ? Daignez, je vous prie, m'éclairer de vos conseils et agréer l'assurance du tendre respect avec lequel j'ai l'honn(eu)r d'être, etc.

À Mr. Rendu.

Projet autographe. AFIC. 106.04.014.

[1] *Qu'en est-il, selon le droit ?*

LETTRE 3233. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 15 Mars 1843

Monsieur le Ministre,

A mon retour ici, après une assez longue abscence, je reçois la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 du mois dernier, et je m'empresse d'y répondre.

Le f. Ambroise m'a, en effet, envoyé une copie du rapport qu'il vous adressoit et, comme vous, j'y ai remarqué avec plaisir des détails très satisfaisants sur les progrès de nos établissements dans les Antilles : j'en ai reçu d'autres depuis qui ne le sont pas moins, par exemple, un des frères de St. Pierre va faire le catéchisme dans une habitation voisine de cette ville, et les esclaves l'ont accueilli on ne peut mieux.

Le f. Ambroise réclamoit un prompt envoi de frères : mais, j'ai l'honneur de vous faire observer que, peu de jours après le 15 novembre (date de son rapport) six nouveaux frères lui sont arrivés : il a donc réorganisé aussitôt les écoles dont le personnel étoit incomplet ; en outre je lui ai annoncé qu'au mois de septembre prochain, je le mettrois à même de créer les nouvelles écoles qui sont demandées avec tant d'instance. Nous n'avons par consequent qu'à nous féliciter de l'état de notre oeuvre.

Mais, hélàs, quel affreux évenement vient troubler nos espérances et briser notre âme ! La maison de nos frères à la Pointe à Pitre a été renversée et brulée ; les frères Lambert et Rieul[1] sont blessés grièvement, et le 14 février on avoit sur leur compte les plus douloureuses inquiétudes. Ces désolantes nouvelles me sont données par le f. Arthur[2], Directeur à St. Pierre: le f. Ambroise ne m'a pas écrit : il est parti sur le champ de la Martinique pour aller au secours de nos blessés, et prendre toutes les mesures que les circonstances exigeoient.

Je suis avec respect, etc.

Aut. ANOM. 494. Projet aut. AFIC. 154.02.010.

LETTRE 3234. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 16 Mars 1843

Mon très cher frère,

Ce que vous m'avez marqué au sujet du f. Dorothée m'a fait beaucoup de peine, quoique je sois persuadé que ses fautes n'ont pas été ce qu'elles ont paru être : je regrette beaucoup ce cher enfant, et je ne me console pas de ne l'avoir point fait revenir ici dès le commencement de sa maladie : je ne voulais pas le contrarier, et j'ai eu tort. -- Quant au f. Vitalien, c'est un homme que nous ne pourrons pas garder ; mais attendons un peu.

A mon retour ici, on ne m'a pas remis les lettres que vous m'avez écrites depuis l'examen, de sorte que je ne sais pas trop quels sont les frères qui sont à Quintin et dont je puis disposer. Si le f. Ariste[3] y est, comme je le suppose, faites-le partir de suite pour Lamballe, et demandez pour lui à Lannion un certificat de moralité de trois ans qu'on lui adressera directement à Lamballe : recommandez au f. Amédée[4] de ne pas mettre à cela le moindre retard.

Vous pouvez renvoyer ici immédiatement les frères Lin-Marie[5] et Samson. Vous garderez le f. Philorome[1] jusqu'à nouvel ordre, car, je puis avoir besoin prochainement d'un

---

[1] F. Rieul (Barthélemy Louvrant), né à St-Sauveur des Landes (Ille-et-Vilaine) en 1803, entré en 1835.
[2] F. Arthur (Julien Greffier), né à Messac (Ille-et-Vilaine) en 1810, entré à Ploërmel en 1833.
[3] F. Ariste (Louis Le Normand), né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) en 1818, entré à Ploërmel en 1837.
[4] F. Amédée-Joseph (Joseph-François Le Goaziou), né à Prat (Côtes-du-Nord) en 1805, entré en 1829.
[5] F. Lin-Marie (Antoine Gervaise), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1838.
F. Samson (François Le Blanc), né à Noyal-Muzillac (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1834.

remplaçant du f. Ariste à Lannion, ou bien on pourrait le mettre provisoirement à St-Donan, ce qui vous rendrait le f. Léopold : dans tous les cas, il est bon que le f. Philorome[1] exerce ; c'est le meilleur moyen de se former.

Je ne sais que faire du f. Barnabé[2] : il est bon au fond, mais c'est un homme qui ne suit que ses propres idées ; voyez si vous pouvez lui donner quelqu'emploi ; (peut-être pourrait-il remplacer le f. Vitalien qui reviendrait ici) ; dans le cas contraire, envoyez-le ici, car il y a surcharge à Quintin.

Le f. Artémas[3] est mort comme il a vécu, c'est-à-dire comme un saint à Dinan : il priait encore avec une grande ferveur, en entendant sonner son agonie : on me marque que, quelques jours avant de mourir, il a fait devant notaire un testament par lequel il vous donne en toute propriété, et sans vous imposer aucune condition, tout ce dont la loi lui permet de disposer : j'ignore en quoi cela consiste. -- Répondez-moi le plus tôt possible.

Nos frères de la Pointe-à-Pitre ont échappé au désastre de cette ville : aucun d'eux n'a péri : mais les frères Lambert et Rieul ont été blessés.

Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.013.

LETTRE 3235. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 22 Mars 1843

Monsieur,

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous me demandez[4], avec tant de bienveillance, pour me défendre contre ceux qui m'accusent : voici l'exacte vérité.

1°- Il n'y a pas d'exemple, depuis l'origine de ma congrégation, qu'un frère ait donné une seule leçon de latin à qui que ce soit : la règle leur défend cela expressément : " Il ne faut pas chercher, dit-elle, à acquérir une vaine science qui ne serait propre qu'à nourrir votre orgueil, et à vous dégoûter de vos humbles et saintes fonctions. Ainsi l'étude du latin vous est interdite, parce qu'elle vous serait tout à fait inutile."

2°- A Morlaix, non plus qu'ailleurs, les frères n'enseignent point, n'ont jamais enseigné le latin, et il serait impossible qu'ils l'enseignassent, car il n'y en a pas un qui le sache ; mais, un maître laïc est venu dans l'établissement, de la part de quelques parents et chargé par eux de donner à leurs enfants, en particulier, des leçons individuelles de rudiments, ce qui n'empêchait pas ces enfants de continuer en même temps, dans les classes publiques, leur cours d'instruction primaire. Y avait-il là, contravention à la loi ? Personne ne le pensait ; cependant, le maître laïc a été condamné à 100 f. d'amende, et le frère Directeur, à la même somme pour avoir toléré ces leçons dans son établissement, et quoique la même chose ait lieu dans beaucoup d'écoles du pays breton, tenues par des instituteurs séculiers ; on ne les

---

[1] F. Philorome (Jean-François Guilloux), né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.

[2] F. Barnabé-Marie (Guillaume Le Razavet), né à Plourivo (Côtes-du-Nord) en 1805, entré en 1836.

[3] F. Artémas (François-Marie Olivry), né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Ploërmel en 1837, décédé le 13 mars 1843.

[4] M. Ambroise Rendu, membre du Conseil Royal de l'Instruction publique, avait signalé à M. de la Mennais, dans une lettre du 18 mars 1843, les reproches que lui faisaient ses adversaires. Voir cette lettre en Appendice 96.

inquiète nullement dans tous les cas, où, comme dans celui-ci, il n'y a pas réunion formant école.

3°- Il est absolument faux qu'à Fougères, il ait fallu fermer une école de latin tenue par les frères la Mennais. Peut-être a-t-on voulu parler de Vitré où, en effet, j'avais permis aux frères à la prière de l'Administration locale, de loger chez eux quelques enfants qui suivaient les cours du collège ; un frère les y conduisait et les en ramenait matin et soir ; mais, M. le Recteur de l'Académie, n'ayant pas approuvé cet arrangement (auquel d'ailleurs je n'avais souscrit que par pure complaisance et dans l'intérêt du Collège), j'ai remis ces enfants à leurs familles qui aussitôt les ont placés dans le petit séminaire diocésain. - Le Collège, déjà si pauvre en élèves, a donc encore perdu ceux-ci, et d'autres qui y seraient venus, s'ils avaient été sous la surveillance des frères, ne se sont pas présentés.

Ce que je vous raconte est de l'histoire ancienne ; cela s'est passé il y a dix-huit mois.

Je n'ajouterai rien à ce simple exposé : que de tristes réflexions cependant j'aurais à vous faire sur l'espèce de persécution dont nous sommes l'objet. Mais, j'aime mieux souffrir en silence que de me plaindre.

Deux de nos frères de la Pointe-à-Pitre ont été grièvement blessés et ensevelis sous les décombres de leur propre maison ; on les en a retirés et ils ont été portés à l'hôpital, mais, à peine y ont-ils reçu les premiers secours, que le feu a pris à l'hôpital même ; on s'est donc hâté de les enlever, et on les a déposés dans un canot qui les a transportés à la Basse-Terre. Les dernières nouvelles me font espérer qu'ils sont hors de danger ; néanmoins, j'ai encore à cet égard des craintes bien douloureuses.

Vous lirez, je pense, avec intérêt le rapport ci-joint adressé par le Préfet apostolique du Sénégal au Gouverneur de cette colonie, et dont M. le Ministre de la Marine a bien voulu me donner communication. Je vous prie de me renvoyer cette pièce après l'avoir lue.

Nos écoles des Antilles allaient aussi à merveille et elles étaient toutes florissantes avant l'épouvantable catastrophe de la Pointe-à-Pitre, mais que vont-elles devenir si de pareils fléaux se renouvellent ?...

Confions-nous dans la Providence et ne nous décourageons pas ! Que de bien se préparait et se faisait déjà dans les Antilles ! J'aurai l'honneur de vous en rendre compte un peu plus tard.

Agréez, Monsieur, les sincères assurances des sentiments de gratitude et de respect avec lesquels je suis,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. Rendu membre du Conseil royal de l'Instruction publique.

Copie. AFIC. 106.04.019.

LETTRE 3236. **AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D. S. Ploërmel le 22 Mars 1843

Mon très cher frère[1],

Je suis désolé d'apprendre que le f. Julien[2] soit tombé malade : je suppose que sa maladie n'aura pas eu de suites graves, puisque je ne reçois pas de ses nouvelles par le courrier de ce jour : cependant, vous auriez dû m'en donner.

J'arriverai à Dinan mardi au soir, et je passerai mercredi et jeudi à la Chesnaie.

[1] F. Elie (François Mahé), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1799, entré à Ploërmel en 1825.
[2] Le f. Julien Kerdavid, directeur de l'école de Saint-Servan.

Le f. Callixte[1] a dû renvoyer de Baulon le manteau qu'il avoit pris. -- Il paroît très regrettant de ce qu'il a fait. -- Si on alloit prendre des informations sur son compte à St. Servan, au sujet du service militaire, vous répondriez *qu'il étoit en exercice à St. Servan, il y a trois semaines, qu'il s'est absenté pour affaires de famille et revenir de chez lui à Ploërmel*.-- Vous ne diriez rien du reste.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
frère de l'inst.n Xtienne
à St. Servan (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 23 mars 1843

Autographe. AFIC. 88.01.014.

LETTRE 3237. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 24 Mars 1843

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie d'avoir bien voulu me donner communication du discours et du rapport de M. le Préfet apostolique du Sénégal rélatifs à l'école des frères de St. Louis ; j'ai l'honneur de vous renvoyer ces pièces qui m'ont fait le plus grand plaisir.

Ma correspondance avec le Sénégal est lente et difficile : la dernière lettre que j'en ai reçue est en date du 27 octobre, c'est-à-dire, postérieure de quelques semaines à celle de M. le Gouverneur dont vous me remettez copie : le f. Héraclien[2] me parloit de sa santé avec beaucoup de résignation et de calme : " On a voulu m'envoyer en convalescence à Gorée, me disoit-il ; mais notre voyage a été suspendu parce que le navire sur lequel j'étois embarqué a failli de faire naufrage sur la barre du Sénégal. Nous sommes donc restés dans le fleuve : je ne sais ce que les docteurs et M. le Gouverneur feront de moi, je suis à leur disposition, et lorsqu'ils auront pris une détermination à mon sujet, je me hâterai de vous en instruire : tout est encore incertain."

Ces détails m'ont un peu tranquillisé, et mon intention est, avant de prendre un parti définitif, de proposer au f. Héraclien de se fixer à Gorée même. D'un autre côté, le f. Sigismond ne demande pas mieux que d'y aller aussi, à la fin de son congé de convalescence : il y a déjà passé en se rendant à la Gouadeloupe, et il seroit aussi très propre à diriger cet établissement : mais, je ne voudrois pas qu'il partît avant d'être entièrement rétabli, et pour arranger tout cela d'une manière convenable, vous voyez que j'ai encore besoin d'un peu de temps, et surtout de recevoir des nouvelles plus récentes de St. Louis. Daignez me dire, je vous prie, quelle est la voie de correspondance la plus prompte et la plus sûre[3].

Je comprends parfaitement que dans tous les cas, il faut, au moins, deux frères de plus au Sénégal, mais avant de les choisir que je sache si le f. Heraclien y restera ou n'y restera pas.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM.X5. Projet aut. AFIC. 154.02.011.

---

[1] F. Callixte (Jean Le Roy), né à Baulon (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1840.

[2] F. Héraclien (Pierre-Antoine Pagès), né à Fort-de-France (Martinique) en 1805, entré à Ploërmel en 1840.

[3] *(Variante) :* " car vous voyez que j'ignore complètement ce qui s'est passé à St-Louis depuis six mois. Je n'ai pas même l'annonce de l'arrivée du troisième frère parti de Brest au mois de 9bre. – Ci joint un extrait de ma correspondance avec les frères des Antilles. Je suis impatient de recevoir des nouvelles nouvelles. "

LETTRE 3238. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 26 Mars 1843

Mon très cher frère,

Vous n'auriez dû ni faire gras, ni jeuner pendant le Carême, et lorsque le temps le permet, il faut vous promener après les classes : de plus ne vous levez pas le matin avant six heures ; j'espère que, moyennant ces précautions, votre santé se rétablira entièrement.

J'approuve ce que vous avez intention de faire pour la récitation du chapelet dans la classe.

Le f. Jérôme[1] vernira votre tableau dans les grandes vacances, mais, je ne veux pas qu'il voyage dans les vacances de Pâques : maintenant, il y a deux frères à Pleubian.

Je vous envoie le reçu du f. Louis[2] pour Le Barbu : il devoit les frais ; mais, comme ils sont peu considérables, il ne faut pas avoir de contestation pour cela.[3]

Je ne manquerai pas d'aller voir le bon M. Gouezou quand je passerai par Plouzec.

Faites remettre à la Providence de St. Brieuc les 60 f. que vous avez touchés pour la lévite du f. Yvy[4]. - Le f. Victor me tiendra compte des 150 f. du f. Polycarpe.

Les frères Lambert et Rieul ont été blessés à la Pointe-à-Pitre ; mais, je viens de recevoir de leurs nouvelles : ils étoient hors de tout danger ; ainsi, grâce à Dieu, ils ont tous échappé au désastre.

Depuis la mort du f. Dorothée[5], nous avons perdu à Dinan le f. Artemas : priez pour eux, et donnez le même avis autour de vous.

Le f. Julien et le f. Paul ont été très malades -- L'un et l'autre sont maintenant en pleine convalescence.

Je ne vois pas en quoi vos comptes peuvent vous gêner la conscience : vous pouvez vous faire aîder par le f. Eric pour les tenir, mais sans vous en décharger entièrement.

Il est bon de réciter l'office de la sainte Vierge pendant le Carême, pour suppléer au jeune.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'inst.n Xtienne
à Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 28 mars 1843

Autographe. AFIC. 88.01.015.

LETTRE 3239. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 26 Mars 1843

Mon très cher frère,

Il faut tâcher de faire autoriser provisoirement le f. Léopold à St-Donan, en attendant que je puisse réorganiser cette école : il faut, pour cela, faire un changement que j'ai en vue, mais un peu de temps m'est indispensable à cet effet.

J'approuve ce que vous me proposez pour les annonces de morts.

---

[1] F. Jérôme (Louis François Haimon), né à Vannes en 1804, entré à Auray en 1821.

[2] F. Louis Le Maguet, économe de la maison de Ploërmel.

[3] *(Note de M. de la Mennais) :* " Je change d'avis : je supposois que les frais étoient de 2 f. 50 c. seulement, mais ils sont de 7 f. 50 c.; il faut réclamer le tout, car, c'est d'une rigoureuse justice. "

[4] F. Ivy (Pierre-Marie Le Roy), né à Lanloup (Côtes-du-Nord) en 1825, entré à Ploërmel en 1841.

[5] Le F. Dorothée est décédé le 27 février 1843.

J'ai reçu avant hier des nouvelles de nos deux blessés de la Pointe-à-Pitre ; ils sont hors de danger, et tous nos autres frères des Antilles se portent bien.

Les ff. Rodriguez[1] et Florent ont été brevetés à Vannes ; le frère Cosme[2] l'a été à Nantes.

Continuez d'administrer la maison dépendante de la chapelle, puisque le locataire ne veut avoir de rapport qu'avec vous.

Si votre mère était dangereusement malade, vous pourriez vous absenter pour aller la voir ; mais n'y allez qu'autant que cela serait nécessaire.

Votre petit neveu continue de bien aller : je vais lui remettre votre lettre.

J'ai écrit aux frères de Plouguernével au sujet du traitement arriéré de l'année dernière (170 f.). Réclamez-le de nouveau, et comptez cet argent à Mr. Duval. Ce bon Mr. Duval est ici : j'espère qu'il n'aura pas à regretter son voyage.

Dites au f. Philorome de renvoyer cette vilaine fièvre. Qu'il ne néglige pas l'étude ! je le ferai revenir à Ploërmel un peu plus tard.

Un enfant de 14 ans est trop jeune pour entrer au noviciat, surtout quand il n'apporte rien que ses hardes : prolongez donc autant que possible, le séjour dans sa famille de celui dont vous me parlez. Quant au cousin du f. Alipe[3] que vous ne connaissez pas bien, examinez-le et voyez s'il n'y aurait pas moyen de lui faire payer une petite somme ne serait-ce qu'une centaine de francs.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.016.

LETTRE 3240. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE**.

Ploërmel le 28 Mars 1843

Monsieur le Recteur

En répondant à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, j'ai commis une erreur grave au sujet du Sieur Le Roy (Jean)[4], exempté du service militaire[5], car je vous ai dit qu'il étoit sorti de la Congrégation depuis huit jours : or, il n'en est rien : il étoit, il est vrai, sorti de St. Servan sans que j'en eusse été prévenu, mais, c'étoit pour affaires de famille, et pour revenir ici au noviciat, où il est en effet.

Mon erreur, tout à fait involontaire, a eu pour cause l'extrême précipitation que j'ai mise à vous répondre ; de plus, sur ces entrefaites, le f. Julien, Directeur de notre maison de St. Servan est tombé dangereusement malade et notre correspondance a été interrompue.

Je vous prie de vouloir bien informer de cette rectification M. le Préfet d'Ille et Vilaine, si, comme je le pense, vous lui avez donné connoissance de ma lettre en date du 16 de ce mois.

Projet autographe. AFIC. 91.03.025.

---

[1] F. Rodriguez (Jean-Pierre Brohan), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1823, entré à Ploërmel en 1837.
F. Florent (Jean-Pierre Kervennic), né à Lambézellec (Finistère) en 1817, entré à Ploërmel en 1839.

[2] F. Cosme (Jacques-Louis Guludec), né à Plouhinec (Morbihan) en 1818, entré à Ploërmel en 1836.

[3] F. Alype (François Dagorne), né à St-Donan (Côtes-du-Nord) en 1813, était décédé en 1841.

[4] F. Callixte.

[5] Voir ci-dessus la lettre du 10 avril 1842, au Recteur d'Académie, à propos des certificats d'exemption.

LETTRE 3241. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 31 Mars 1843

Monsieur le Ministre,

Je suis informé que le Sr. Poirier, dit f. Surin[1], qui s'est mal conduit à la Martinique, et que j'ai renvoyé de ma Congrégation, doit s'embarquer à Nantes, le 5 avril prochain, pour aller rejoindre à la Dominique l'abbé Evain, ex aumônier des frères. S'il n'y a aucun moyen d'empêcher cela, du moins, je désire que vous veuillez bien prendre des mesures pour qu'il ne s'arrête pas à la Martinique en passant, comme il en a le projet : sa présence y seroit un scandale, et il y serviroit d'instrument à l'abbé Evain pour y renouer ses intrigues ; je souhaite également qu'il ne puisse pas reparaître et séjourner à la Gouadeloupe.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. ANOM 494. Projet aut. AFIC. 154.02.012.

LETTRE 3242**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1er Avril 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif des élèves frères qui, depuis le 1er janvier dernier, se préparent dans mon noviciat, au service des colonies, et pour lesquels vous m'allouez une subvention.

J'en ai réduit le nombre au chiffre convenu : 22.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

(Suit le document, comportant 22 noms, avec date et lieu de naissance).

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.02.013.

LETTRE 3243. **À L'ABBÉ RUAULT.**

A la Chesnaie le 1er Avril 1843

Mon cher ami,

Je n'ai pu profiter de la charrette pour vous donner mon itinéraire : il faut, cependant, que vous le connoissiez tel que je viens de l'arrêter tout à l'heure.

Je reste ici deux jours pour faire des lettres.- J'irai coucher à St. Servan demain au soir: j'y séjournerai lundi. - mardi retour à Dinan.- séjour mercredi - jeudi à St. Brieuc. - séjour vendredi. - à Quintin le samedi.- à Pontivy, Dimanche - à Ploërmel lundi ou mardi.

Je viens d'écrire au Ministre au sujet de l'ex frère Surin.

[1] F. Surin (Pierre Poirier), né à Nouans (Sarthe) en 1808, entré à Ploërmel en 1840.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
chez les frères de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Dinan 1 avril 1843

Autographe. AFIC. 46.03.018.

DOCUMENT 498 **. REÇU.** Pleudihen le 2 Avril 1843

Reçu du frère Marcien, instituteur à Pleudihen, la somme de deux cent quatre-vingt-sept francs pour le compte de Mr. Huguet rélieur à St. Brieuc
Pleudihen le 2 Avril 1843

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. AFIC. 51.01.088.

LETTRE 3244. **AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Ploërmel le 2 Avril 1843

Mon très cher frère,

J'ai attendu quelques jours avant de répondre à vos deux lettres du 8 et du 15 février, dans l'espoir de recevoir des nouvelles plus récentes de la Gouadeloupe, et, en effet, le f. Arsène m'a écrit, et m'a appris que les frères Lambert et Rieul étoient hors de danger : cependant, je ne serai parfaitement tranquille sur leur compte que lorsque le f. Ambroise, m'aura écrit de la Basse Terre : vous sentez avec quelle douloureuse impatience j'attends de lui quelques lignes : c'est bien en pareille circonstance que l'on voudroit franchir les distances et qu'un père voudroit être au milieu de ses pauvres enfans : j'espère que le bon Dieu soutiendra lui même votre courage, et versera au fond de vos coeurs ses consolations et sa force : je lui demande ardemment cette grâce pour vous tous.

Le récit que vous me faites de tout le bien qui s'opère dans nos écoles me remplit d'une douce joie, et c'est pour nous un nouveau motif d'espérer que cette oeuvre croîtra comme le grain de senevé de l'évangile, qui devint un grand arbre : mais, il faut un peu de patience, et savoir attendre les moments de Dieu. -- De nouveaux frères vous arriveront dans quelques mois, c'est-à-dire immédiatement après notre grande retraite, qui, cette année, sera plus nombreuse que jamais : mais, il faut avoir le temps de former les sujets ; on ne peut les improviser.

Nous avons perdu les frères Dorothée et Artemas ; le 1er est mort à St. Donan où il a été très regretté ; le second est mort à Dinan : il a conservé sa connoissance jusqu'à la fin, et il prioit encore de la manière la plus édifiante, en entendant sonner son agonie. -- Faites pour eux ce que la règle prescrit.

Profitez de toutes les occasions pour m'écrire. -- Je continue à vous adresser mes pacquets, même ceux pour le f. Ambroise, parce que je ne sais pas positivement où il est, et où il sera quand mes lettres vous parviendront. -- Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Les deux jeunes créoles venus de la Pointe-à-Pitre à Ploërmel s'y comportent admirablement bien : quel bonheur qu'ils soient partis avant le désastre !

Ma lettre pour le f. Ambroise n'est pas encore achevée : elle ne tardera pas à l'être ; mais, je ne veux pas remettre l'expédition de celles-ci : c'est pourquoi je vous les adresse, et l'autre partira sous peu de jours.

Au f. Arthur
frère de l'inst.n Xtienne à St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.017.

LETTRE 3245**. AU F. HENRI-MARIE ÉVAIN.**

D. S. Ploërmel le 2 Avril 1843

Mon très cher frère,

Vous vous êtes tout à fait trompé en supposant que l'on m'avoit prévenu contre vous : il n'en est rien, je vous le jure : n'ayez donc aucune inquiétude là dessus, et soyez persuadé que mes sentimens et ceux de tous les membres de la Communauté de Ploërmel sont toujours les mêmes à votre égard.

Quant à la demande que vous me faites, considerez devant Dieu si c'est par esprit de foi, et non par un mouvement purement naturel, que vous quitteriez les pauvres petits enfans que je vous ai confiés, et auxquels vous avez rendu tant de services. Si, après cet examen, vous persistez dans votre désir, je n'y mettrai aucun obstacle, et vous reviendrez en France aussitôt que de nouveaux frères seront arrivés dans la colonie : mais, n'écoutez jamais les conseils de ceux qui chercheroient à vous entraîner hors des s(ain)tes voies de l'obéissance : vous avez eu le bonheur de sortir victorieux d'une grande et douloureuse épreuve : perseverez jusqu'à la fin, et veillez de peur que la Couronne ne vous échappe, comme à plusieurs autres, dont nous déplorons amèrement la chute profonde : rappellez vous souvent de cette maxime du pieux auteur de l'Imitation, qu'ils ont malheureusement oubliée : qui se soustrait à l'obéissance se soustrait à la grâce[1], et, privés volontairement de la grâce, que peuvent-ils devenir ?

Je vous embrasse bien cordialement en N. S., mon très cher frère.

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet autographe. AFIC. 88.01.018.

LETTRE 3246. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 2 Avril 1843

Mon très cher frère[2],

Les détails que vous me donnez sur votre retraite me font le plus grand plaisir : je vois que le bon Dieu l'a bénie : puissiez-vous tous en conserver les fruits ! Le frère Henri m'a, en effet, envoyé la lettre dont vous m'avez parlé, mais elle ne m'est parvenue que depuis fort peu de jours. Je me hâte de lui répondre pour l'encourager, le consoler et lui accorder la permission de revenir en France, aussitôt que de nouveaux frères seront arrivés dans la colonie. Evidemment, son malheureux fils[3] cherche à l'entraîner dans l'abîme où il est tombé lui-même, et, pour cela, il le trompe, car, assurément, ce bon frère Henri ne voudrait pas se damner en manquant à des obligations qui l'engagent à titre de justice, car il y a contrat entre chacun de vous et la Congrégation, contrat qui ne peut être rompu que par le consentement réciproque des deux parties : un tiers ne peut pas plus dispenser la Congrégation de ses

---

[1] *Imit.*, III, 13, 1.
[2] F. Gérard (Pierre-Marie Le Texier), né à la Harmoye (Côtes-du-Nord) en 1814, entré à Ploërmel en 1835.
[3] L'abbé Evain.

obligations envers vous qu'il ne peut vous dispenser de vos obligations envers elle. Ceci a dû vous être expliqué bien nettement par Mr. Dandin ; donc, si le f. Henri ou tout autre trahissait ses serments, il se rendrait coupable non seulement de sacrilège, mais encore du péché d'injustice.

A l'occasion, faites-lui bien comprendre cela ; mais toujours avec douceur, en prenant garde de l'affliger.

Ce qui me fait le plus de peine, et ce qui m'effraie davantage pour lui, ce sont les correspondances secrètes qu'il entretient. En cela, il viole la règle, et quiconque viole la règle se soustrait à la grâce, comme je le lui dis, mais sans cependant lui faire aucun reproche de cette faute.

Le désastre de la Pointe-à-Pitre me cause une peine extrême ; mais ne nous décourageons point : il nous est bon, dit le pieux auteur de l'Imitation[1], d'avoir des chagrins et des traverses, parce que, souvent, elles rappellent l'homme à son coeur, et lui font sentir qu'il est en exil, et qu'il ne doit mettre son espérance dans aucune chose de ce monde.

Je vous embrasse, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 88.01.019.

LETTRE 3247. **AU MAIRE DE CANCALE.**

St. Servan le 3 Avril 1843

Monsieur le Maire,

Je viens d'apprendre que vous aviez réduit à cent francs le secours annuel de deux cent francs que le bureau de charité de Cancale allouoit à mes frères pour l'instruction des enfans pauvres. Cette somme de 100 f. étant évidemment insuffisante, j'ai l'honneur de vous déclarer que j'y renonce, et qu'à l'avenir, nous ne recevrons plus aucun élève gratuit dans notre école.

Je suis avec respect,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Au maire de Cancale.

Autographe. AFIC. 106.04.022.

LETTRE 3248. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S. St. Servan le 5 Avril 1843

Mon très cher frère,

Je réponds à la fois à plusieurs de vos lettres : quoiqu'elles soient de dates différentes, je les ai reçues à peu près toutes ensemble et elles ont croisé celle que je vous ai adressée il y a environ un mois.

Je commence par votre dernière, en date du 10 février qui m'annonce, mais qui ne m'a pas appris, l'affreux désastre de la Pointe-à-Pitre. Je le savois depuis huit jours, lorsque votre lettre m'est parvenue, et depuis j'ai su, par une lettre du f. Arsène que nos deux frères blessés avoient été transportés à la Basse Terre, et qu'ils étoient hors de danger. Cependant, je ne serai tranquille sur leur compte que lorsque vous même m'aurez dit de l'être, car, les suites d'un pareil accident peuvent être fort graves, et le premier moment n'est pas toujours le pire.

[1] *Imit.*, I, 12, 1.

Enfin, mon cher enfant, sauf ce qui arrive[1], soyons résignés à la sainte volonté de Dieu, et n'en ayons jamais d'autre : c'est lorsqu'il étoit plongé dans les plus amères douleurs, dans les plus cruelles angoisses, que J. C. disoit à son père, mon Père, que votre volonté soit faite, et non la mienne !

Le tremblement de terre qui a si violemment secoué les Antilles s'est fait sentir jusqu'en Angleterre, à Liverpool, à Jersey, &c., c'est-à-dire à 15 lieues de notre côte, et nous avons éprouvé un temps fort extraordinaire : hier encore, nous eûmes un orage très fort, comme ceux du mois d'août, et aujourd'hui il fait froid comme dans le mois de Janvier ; aussi avons-nous beaucoup de malades : le f. Julien relève d'une fluxion de poitrine, le f. Paul a eu une attaque d'apoplexie, &c. ; cinq frères sont morts depuis la retraite ; on vous a déjà nommé les trois premiers ; les deux derniers sont les frères Dorothée et Artemas : priez pour eux. -- Je vous raconte tout ceci afin de vous faire voir que si vous avez vos misères, nous en avons aussi de bien nombreuses : on n'en est exempt nulle part, parce que cette terre-ci n'est qu'un lieu d'exil, d'épreuve, et d'expiation.

Sans doute nous aurons éprouvé des pertes considérables par suite de la destruction de notre maison à la Pointe à Pitre : linge, meubles, livres, objets classiques, tout aura été brisé et brûlé : nous aurons droit, par conséquent, à une indemnité, et je suis bien certain que le Ministre ne nous la refusera pas, non plus que l'administration de la Colonie ; mais c'est d'abord de concert avec celle-ci qu'il faudra évaluer la perte, car ni le Ministre ni moi nous ne pourrions en fixer le chiffre : vous me donnerez donc tous les renseignemens de détail qui pourront m'être nécessaires, dans le cas où j'aie à appuyer vos réclamations.

Il me tarde de savoir ce que vont devenir les frères Arsène et Donatien[2] qui n'ont eu aucun mal, et nos deux pauvres blessés lorsqu'ils seront rétablis : ah, que ne suis-je auprès du lit de ceux-ci pour les soigner moi même ! Je leur écrivois, il y a un mois, à l'un et à l'autre, et j'étois loin de me douter de l'horrible accident dont ils venoient d'être victimes : ne manquez pas de leur dire que je leur écrirai de nouveau très prochainement, et dites aussi au f. Donatien que tous ses parents se portent bien : je les ai vus à Guérande, il y a quelques semaines.

J'ai remis vos lettres aux f.(f.) Hypolite, Louis, Tugdual et Théodose : mais, j'ai fait des reproches à ce dernier, de vous avoir marqué qu'il n'avoit pas touché le montant du mandat que vous lui aviez adressé en remboursement de ses avances, car, cela est faux : il est vrai seulement que, pour éviter qu'il eut à envoyer ce mandat à Paris et à le négocier lui même, je lui ai dit de le passer à l'ordre de M. Duval, négociant à Quintin, mais, peu après, on a compté de ma part à Ploëzal, au f. Théodose, sans frais, la somme qui lui étoit destinée : vous voyez donc que le f. Théodose a eu grand tort de se plaindre. Ceci prouve combien il est important que la correspondance passe par mes mains. Je vous ferai une autre observation sur ce point : quand vous écrivez aux frères, toutes vos lettres sont empreintes d'une tristesse profonde qui n'est propre qu'à inspirer le découragement à ceux qui les reçoivent : après avoir reçu cette impression là, ils la communiquent involontairement à d'autres, et il en peut résulter le plus mauvais effet : il y a, dailleurs, de l'exagération dans vos plaintes ; par exemple, j'ai été obligé de raturer une phrase de votre dernière lettre à Mr. Huguet avant de la mettre à la poste, car, il l'auroit montrée aux frères qui vont si souvent chez lui, et ils en auroient conclu qu'aller aux Colonies, c'est aller à une mort presque certaine et très prompte : de même, dans votre lettre au f. Victor, et encore plus dans celle au f. Stanislas, j'ai trouvé des passages qui m'ont déterminé à les garder, et à ne les montrer à personne ; prenez garde à cela désormais, et soyez plus calme, plus discret, plus prudent, ou bien vous ébranleriez bien des vocations : sans doute, la mission des Antilles a des périls et vous y avez rencontré bien des

[1] Sauf ce qui arrive : quoi qu'il arrive.
[2] F. Donatien (Jean-Marie Tobie), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1815, entré à Ploërmel en 1840.

misères, vous personnellement, mais, enfin, il y en a partout, en France comme en Amérique, et fuir la croix, ce seroit fuir le salut. Quoi donc ? pour un peu d'or, on supporte les plus grands dangers, on s'expose à tout, on souffre tout ; ce ne seroit donc que pour Dieu qu'on refuseroit de souffrir ! - Lisez la vie des saints : tous, à l'exemple de st. Paul, surabondoient de joie dans leurs tribulations, et qu'est-ce que les nôtres comparées aux leurs ?

J'avois prévu vos observations au sujet des traitements, et j'y ai répondu dans ma dernière lettre : je n'ai pu faire mieux que je n'ai fait : s'il y a lieu plus tard de reclamer une augmentation, nous la reclamerons, mais, du moins, on verra alors que c'est la necessité qui nous y force, et on nous écoutera favorablement.

Je vous engage de nouveau à vous occuper de l'envoi à Ploërmel des créoles qui ont demandé à y venir ; je continue à être on ne peut plus content de ceux qui y sont déjà : ils prendront l'habit le saint jour de Pâques : on n'est pas meilleur qu'eux : toutefois n'en acceptez aucun autre sans mur examen.

Je n'approuve point votre projet d'acheter un nègre pour le Morne-Vanier : dans notre position particulière, toute opération de ce genre seroit, au moins, une inconséquence.

Les frères Sigismond et Irenée sont rétablis : je vous ai dit que tous les deux demandoient instamment à retourner à leur poste : mais, je ne suis pas disposé à y consentir pour le second, ou, du moins, je le changerois de Colonie.

Quant aux instances que vous me faites au sujet de votre retour, elles me contrarient, vous n'en doutez pas, et ce que vous me proposez pour votre remplacement est d'une impossibilité absolue. Quoi qu'il en soit, j'examinerai, je pezerai tout devant Dieu et, dans cette circonstance comme dans toute autre, je tâcherai de ne rien faire que pour sa gloire : mais, je m'oppose à ce que vous demandiez un congé sans être d'avance d'accord avec moi : votre présence est indispensable aux Antilles pendant, au moins, quelque temps encore.-- La cabale Evain est désorganisée, mais les intrigues de ce malheureux prêtre ne sont pas finies.-- Il rappelle auprès de lui l'ex Surin, qui doit très prochainement s'embarquer à Nantes, pour aller le rejoindre, et dont il paie le passage : comme il est très possible que cet apostat touche à la Martinique ou à la Gouadeloupe, en se rendant à sa destination, j'en ai prévenu le Ministre, et je l'ai prié de donner des ordres pour empêcher qu'il ne séjourne dans aucune de ces deux îles.-- Ne faites pas de bruit de cela, mais, veillez, soyez sur vos gardes, afin que ce faux frère n'ait pas de rapports avec les autres.-- Celui pour qui je craindrois le plus seroit le f. Henri Marie : il m'a écrit une bonne lettre ; il sollicite son retour en France : je viens de lui répondre que j'y consens, et qu'il pourra revenir aussitôt que de nouveaux frères arriveront dans la Colonie : ce ne sera que dans l'automne prochain, et je tâcherai qu'ils soient nombreux : la retraite en décidera ; ce n'est qu'à cette époque qu'on peut savoir positivement à quoi s'en tenir, là dessus. Ce qu'il y a de sûr, c'est que le noviciat n'a jamais été plus fervent qu'il ne l'est, mais ne vous imaginez pas que parmi tant de frères, il n'y ait pas des infirmes : il y en aura toujours quelques précautions que l'on prenne pour ne faire que de bons choix.

Je vous ai marqué que nous étions propriétaires depuis trois mois des Capucins de Lannion : les bâtimens ne valant rien, il faut construire des classes : nous construisons donc un bâtiment de 95 pieds de longueur et de 20 pieds de largeur en dedans, avec un étage au dessus et des mansardes.-- A Guingamp nous faisons aussi une grande maison dans le fond de la cour, car, nous n'avions pas où recevoir tous les enfans qui se présentoient.-- On nous aîde joliment pour ces dépenses : toutefois, elles seront énormes, et je ne les entreprends que parceque j'ai dans la Providence une confiance sans bornes.

Vous m'annoncez depuis longtemps une remise de fonds : je désire vivement qu'elle arrive dans ce mois-ci, car nous devons beaucoup d'argent aux libraires et aux autres fournisseurs : ils se lassent d'attendre.

Notre établissement du Sénégal a un succès complet : il se compose de trois frères, et voilà déjà plusieurs fois que le Ministre m'écrit pour me prier d'en donner deux de plus.--

Après avoir été assez sérieusement malade, le f. Héraclien Marie s'est parfaitement rétabli : j'ai de ses nouvelles en date du 27 février dernier, - mais je n'en ai encore aucune de nos frères de Cayenne.

Nous avons un nouveau chapelain à Ploërmel, M. Guilloux[1], dont nous sommes enchantés : Mgr l'évêque de Vannes l'a donné avec infiniment de grâce.

Plus vous connoîtrez M. Dandin, plus vous vous y attacherez. - Le f. Gérard m'a écrit au sujet de sa pension : il vous fera part de ma réponse. - Votre retraite du Morne aura, je l'espère, d'heureuses suites, et je suis enchanté de tout ce qu'on m'en a dit. -- Dans les retraites, il faut que le dernier jour, il y ait une cérémonie pour la rénovation du voeu perpétuel, comme cela se pratique à Ploërmel ; mais c'est au Supérieur général de la Congrégation que ce voeu doit être fait, et non à vous, ni à qui que ce soit : on ne me fait à moi-même ce voeu qu'en qualité de Supérieur général, et ce n'est aussi qu'en mon nom et comme mon délégué qu'un autre peut le recevoir. -- Pour le compte de conscience, vous trouverez les règles à suivre la dessus dans la première édition du *Recueil* : je la prépare.

Voilà une copie du testament que je vous ai demandé dans ma lettre précédente ; je vous envoie cette copie parceque la lettre qui contenait la formule a pu être égarée ou perdue : il est essentiel de m'expédier la pièce signée de vous, sans retard.

Vous ne reprocherez pas la brièveté de ma lettre : s'il me falloit y ajouter l'expression de tous mes tendres sentimens pour vous, elle seroit encore bien plus longue. -- Je vous écris de mon lit où je suis retenu par un gentil petit accès de goutte, mais ce n'est rien : demain j'irai à Dinan.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.01.020.

LETTRE 3249. **À Mlle DE LUCINIÈRE.**

St. Servan le 5 Avril 1843

Très chère amie,

Il y a un siècle que nous n'avons causé ; ce n'est pas, de ma part, manque d'envie, je vous assure : mais, les embarras de toutes sortes, les affaires, les voyages, m'en ont empêché ; et, pour tout dire, je ne sais si je vous aurois encore écrit aujourd'hui même, si je n'avois pas été retenu ici par une certaine dame qui, au moment où je l'attendois le moins, est venue me visiter, et interrompre mes courses : la goutte, puisqu'il faut l'appeller par son nom, m'a pincé rudement, et m'a dit : mon garçon, halte là ! et docile aux ordres de Madame, je me suis arrêté net, espérant que Madame, ayant égard à ma humble soumission, me permettroit très prochainement, et peut-être dès demain, de remonter dans ma voiture, et d'ajouter au plaisir de la voir, le plaisir de l'avoir vue.

Pardon, mille fois pardon, de ce bavardage : je me compromets... vous allez dire, ou, du moins, Mlle Helene dira, ah, quel conteur ! ma tante, ne sommes-nous pas menacées de son apparition dans la rue Cherche-Midi ? N'y viendra-t-il pas chercher midi... à quatorze heures ? -

Mesdames, je n'en sais rien, car, dans l'année de la Comète[2], tout est possible : mais tout ce qui est possible n'arrive pas... S'il me prenoit fantaisie de prouver ceci par des faits, les faits et les preuves ne me manqueroient pas : n'est-ce pas, Mesdames ?...Quoiqu'il en soit,

[1] L'abbé Alexis-Jean-Marie Guilloux était né en 1819, à Ploërmel.

[2] Félicité en parle aussi dans une lettre du 9 avril 1843 à Mme Yemeniz : "Avez-vous vu la comète, et cet énorme cône lumineux qui s'élève au-dessus d'elle, et cette petite queue toute gentille et toute délicate d'une 40e de lieues à peu près ? " (Le Guillou, *Correspondance Générale*, VIII, 242)

j'ai mille et une raisons d'aller à Paris après Pâques : j'ai aussi mille et une raisons de rester dans ma Brétagne, non pas immobile, mais, enfin, dans mon cercle, dont on ne peut pas dire que le centre est partout, et la circonférence nulle part ; que ferai-je donc, où irai-je ? où serai-je dans un mois ? Mesdames, veuillez me le dire : vous me direz ce que je ne sais pas. - Ce que je sais à merveille, pourtant, c'est que je serois enchanté de faire connoissance avec le numero 110.

Parce que j'ai l'espoir, sans en avoir la certitude, de faire cette connoissance heureuse, dans un temps très rapproché, je serai bref, vif, pressé dans mon discours, et de peur de n'en pas finir, je ne commence pas le sérieux... hélàs, si triste ! ... Ce qui est gai est court (note fort inutile). Je signe donc bien vîte mes nom, prénom &c

Jean, L'ignorantin &c.

A Mademoiselle
Mademoiselle de Lucinière
rue Cherche-Midi, n° 110 Paris
cachet : St-Servan 5 avril 43

Autographe. AFIC. 128.01.045.

LETTRE 3250. **AU MAIRE D'YVIAS.**

Ploërmel le 14 Avril 1843

Monsieur le Maire,

Ne voulant pas faire de changement à Pontrieux au milieu de l'année, je ne vous enverrai pas de suite le f. Casimir, quoique mon intention soit toujours de vous le rendre ; mais, j'en ai désigné un autre pour Yvias, qui est breveté et très capable, et qui vous restera jusqu'au mois d'aout : il seroit déjà rendu si, depuis quinze jours, sept frères n'étoient pas tombés malades à la fois, ce qui, comme vous le pensez bien, m'a mis dans l'embarras, et m'a obligé à employer ailleurs momentanément celui que je vous destinois : enfin, j'espère que sous peu de temps nous allons sortir de cet état pénible, et que votre école ne tardera pas à être rouverte : je ne le désire pas moins que vous.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Soleur, maire d'Yvias
à Yvias par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 16 avril 1843

Autographe. AFIC. 106.04.023.

LETTRE 3251. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 18 Avril 1843

Mon très cher frère,

On fixera l'époque de votre voyage à la retraite de manière à ce que vous puissiez, ainsi que les frères de Morlaix, être présents aux exercices qui auront lieu dans vos paroisses pour préparer les enfans à la Confirmation.

Le f. Abel a remis, en effet, 150 f. au f. Victor de votre part. -- Je ne suis pas surpris que les dépenses payées sur vos revenus soient un peu considérables, puisqu'il a fallu acquitter les droits de mutation.

Je ne sais si vous avez un bon modèle pour vos nouvelles lévites : vous vous êtes un peu pressés ; -- quant à l'achat d'une paire de souliers, il n'y a pas de difficulté.

Nos frères blessés à la Pointe-à-Pitre sont tout à fait hors de danger : j'ai reçu hier de leurs nouvelles ; ainsi, aucun frère, aucune soeur, n'ont péri dans cette épouvantable catastrophe.

Tous nos jeunes frères de Plouha vont à merveille ; le f. Yvy (Le Roy) est parti hier pour Dinan : il va être placé en Normandie dans un établissement de trois frères, dont le f. Yves sera le chef.-- Notre noviciat est très nombreux -- 28 postulants ont pris l'habit le jour de Pâque ; la cérémonie étoit très belle.

Comme mon voyage à Paris a été retardé et qu'il n'aura lieu qu'à la Pentecôte, je renonce à acheter des prix pour tou(te)s nos diverses écoles : chacun s'en pourvoiera comme à l'ordinaire.

Je ne tarderai pas à aller vous voir. -- Mes respectueux et tendres hommages à votre digne Recteur. -- J'approuve les leçons particulières -- cependant, vous auriez dû prendre une rétribution non du neveu de M. le Recteur, mais de l'autre.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous mettrez à la poste la lettre ci-incluse.

Au f. Polycarpe
frère de l'inst.n Xtienne
à Ploujean par Morlaix (Finistère)
cachet : Ploërmel 19 avril 1843

Autographe. AFIC. 88.01.022.

LETTRE 3252. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S. Ploërmel le 18 Avril 1843

Mon très cher frère

Je me hâte de répondre à votre lettre du 14, afin que vous tranquillisiez les parents du f. Donatien sur leur fils : assurez les qu'il n'a pas eu le moindre mal : il est maintenant à la Basse-Terre.-- Les frères Lambert et Rieul ont été blessés : mais, ils sont hors de danger : j'ai reçu de leurs nouvelles hier.-- A la Martinique, on a éprouvé une secousse, mais, il n'y a pas eu d'accident ; ainsi les parents du f. Rimbert[1] doivent être sans inquiétude. -- Dans le désastre de la Pointe à Pitre, aucun prêtre, aucun frère, aucune soeur n'ont péri : c'est très remarqué.

Je n'approuve pas vos courses au loin : que vous alliez vous promener dans la campagne et y dîner dans un champ, un jour de congé, je ne m'y oppose pas, mais, vous ne devez jamais aller coucher hors de chez vous[2].

Vous savez ce que je vous ai dit bien des fois au sujet de [vos tentations : ne vous en effrayez pas ; mais humiliez-vous].

Il n'y a pas d'inconvénient à faire connoître à Mr. le Maire le frère qui exerce au séminaire.

---

[1] F. Rembert (François Jubé), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1815, entré à Ploërmel en 1839.

[2] *(Note de M. de la Mennais) :* Il ne faut pas que des promenades deviennent des voyages.

Dans les beaux jours, vous pouvez réciter votre chapelet et aller étudier au jardin : mais, le quart-d'heure d'adoration doit se faire, autant que possible à l'église, ou, au moins, à la maison après la classe.

28 postulants ont pris le saint habit le jour de Pâques : la cérémonie a été très belle -- Alleluia !

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Adolphe
frère de l'inst.n Xtienne
à Guérande (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 19 avril 1843

Autographe. AFIC. 88.01.021.

LETTRE 3253. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 19 Avril 1843

Mon très cher frère,

Je vais réclamer le certificat du f. Philorome, et je vous le porterai à la fin de la semaine prochaine, car, je passerai alors par Quintin, en allant dans la Basse-Bretagne. Ce f(rère) est mieux, sans être guéri.

Si Mr. le Recteur de St. Donan ne permet pas de rouvrir la classe, le f. Léopold devra revenir à Quintin : pour moi, je ne prendrai aucun parti avant qu'on ait reçu une réponse de Mr. Campion[1].

Un frère Directeur ne peut pas retenir plusieurs jours dans son établissement des frères qui voyagent pour leur plaisir, et il doit les avertir qu'une permission spéciale serait nécessaire pour cela.

Vos réflexions au sujet des règlements à faire sont très justes : occupez-vous en. -- J'ai reçu avant hier des nouvelles du f. Ambroise : nos frères blessés étaient tout à fait hors de danger.

28 de nos postulants ont pris le saint habit dimanche dernier ; la cérémonie a été très belle : Alleluia.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.023.

LETTRE 3254. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 21 Avril 1843

Monsieur le Ministre,

Puisque vous voulez bien me le permettre, j'ai l'honneur de vous envoyer un paquet pour le Sénégal, ne sachant comment l'y faire passer moi-même promptement ; je demande des renseignements au f. Euthyme[2] sur Gorée, où je désire ne pas différer plus longtemps d'ouvrir l'école projetée sous la direction du f. Héraclien que je remplacerai à St-Louis - Ce frère se portait très bien, le 27 février ; je me félicite donc de ne l'avoir pas rappelé en France, comme on me le demandait.

---

[1] L'Inspecteur des écoles.

[2] F. Euthyme (Isaïe-Pierre Moy), né à St-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1811, entré à Ploërmel en 1837.

Les deux frères gravement blessés à la Pointe à Pitre étaient tout à fait hors de danger, le 28 février. - Le f. Ambroise avait voulu transférer à la Martinique les frères de la Pointe à Pitre, qui sont restés sans emploi par suite de la complète destruction de leur établissement ; mais, M. le Gouverneur et M. l'Intendant s'y sont oppposés ; on tient à les conserver pour la Guadeloupe.

A Marie-Galante, les frères n'ont eu aucun accident ; cependant leur école est suspendue, parce que la caserne ayant été renversée, on a momentanément logé les soldats dans la maison des frères.

Le mobilier des frères, à Marie Galante, a été en partie brisé et celui des frères de la Pointe à Pitre a été entièrement brûlé ; cette perte est d'autant plus considérable, que nous avions dans cette maison un dépôt de livres et de fournitures classiques ; nous aurons droit sans doute à une indemnité ; mais j'ignore la marche à suivre pour l'obtenir ; daignez, M. le Ministre, me donner les renseignements dont j'ai besoin pour établir régulièrement ma demande.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.02.015.

LETTRE 3255. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 21 Avril 1843

Monsieur le Ministre,

Au Sénégal, comme à St. Pierre et Miquelon, des difficultés se sont élevées au sujet du mobilier des frères ; c'est-à-dire que les administrations locales sachant qu'une somme de 800 f. par frère nous est allouée par vous, on s'imagine que nous devons monter nous-mêmes à peu près complètement notre ménage. A St. Pierre, on a été jusqu'à refuser aux frères des matelas, des chaises, etc. - Vous savez, M. le Ministre, que de ces 800 f., la moitié nous est allouée à titre de fondation et que l'autre moitié doit être employée à l'achat de divers objets de peu d'encombrement, que les frères destinés à fonder des établissements nouveaux emportent avec eux, comme livres à leur usage, draps de lit, serviettes, torchons, batterie de cuisine, faïencerie, etc.

La même difficulté s'est présentée d'abord aux Antilles : pour éviter qu'elle se renouvelât, le f. Ambroise a fait avec l'administration locale une convention qui fixe ce que la colonie doit fournir à chaque maison, à raison du nombre de frères dont elle se compose ; je n'ai pas cette convention, mais, sans doute, elle vous aura été adressée et j'ai l'honneur de vous proposer de la rendre commune à toutes les colonies. Si vous agréez ma proposition, je vous serai obligé de vouloir bien donner des ordres en conséquence à M.M. les Gouverneurs du Sénégal, de St-Pierre et Miquelon et de Cayenne.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.02.017.

LETTRE 3256. **AU F. EPHREM JÉGOREL.**

D. S. Ploërmel le 21 Avril 1843

Mon très cher frère[1],

Votre lettre du 18 (novembre) dernier, à laquelle je n'ai pu répondre plus tôt, puisque toutes les communications étoient interrompues, m'a fait tout à la fois peine et plaisir ; elle m'a fait de la peine parce que je vois combien vous êtes loin d'être mort à vous même, comme il faudroit que vous le fussiez, et elle m'a fait plaisir, parce que vous me confiez franchement et avec simplicité, toutes vos misères, dont je ne désespère point que vous vous guérissiez, puisque vous en gémissez devant Dieu. Ah, demandez lui donc la grâce de mieux comprendre votre vocation ! Que vous importe d'être chargé d'une classe plustôt que d'une autre ? Quel pitoyable amour-propre ! Votre but n'est-il pas d'enseigner la réligion aux petits enfans, et de faire votre salut en travaillant au leur!

L'ignorance dans laquelle vous les trouvez des choses les plus essentielles au salut ; le peu de soin que leurs parents mettent à les en instruire, les mauvais exemples qu'ils leur donnent, en un mot, l'extrême besoin qu'ont ces pauvres enfans d'une éducation chrétienne, ne sont-ce pas là des motifs assez puissants pour exciter votre zèle ? Courage donc, mon très cher frère, combien vos devoirs seront peu pezants, combien ils seront doux, si vous les accomplissez dans l'esprit d'abandon de vous même ! Voilà ce que votre pauvre père demande du fond de son âme : là sera votre paix, votre joie sur la terre, et votre espérance à la mort.

Je vous recommande une grande fidélité à votre sainte règle, et d'être exact à faire vos exercices avec le f. Porphire[2] : ainsi que je l'ai marqué dans votre règlement, et que cela se pratique dans toutes nos maisons : c'est, dailleurs, le commandement du Seigneur ; commandement si important qu'il nous l'a fait dans le saint évangile, et qu'il a daigné promettre ses plus abondantes bénédictions à ceux qui le remplissent fidèlement.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ephrem
frère de l'inst.n Xtienne
à St.Pierre - Miquelon

Autographe. AFIC. 88.01.024.

LETTRE 3257**. AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 21 Avril 1843

Mon très cher frère,

Votre dernière lettre en date du 27 février, m'a fait le plus grand plaisir, parce qu'il y a six mois que je n'en avois reçu aucune ; tâchez de m'écrire plus souvent à l'avenir, et entrez dans plus de détails que vous ne faites ordinairement. Je n'ai pas été cependant sans recevoir de vos nouvelles : le Ministre m'a communiqué un rapport qui lui a été adressé par Mr. le Gouverneur sur votre école, et qui prouve combien l'administration est bienveillante pour vous. Je suis donc surpris de la difficulté qu'on vous fait au sujet du mobilier, car, au Sénégal, comme aux Antilles, c'est la Colonie qui doit le fournir et l'entretenir, moins les objets que je vous ai fournis à votre départ, et dont encore elle doit l'entretien.-- Aux Antilles cela marche rondement, et pour qu'il en soit de même au Sénégal, je viens de prier le Ministre de donner des ordres, ce qu'il fera prochainement, je n'en doute point.-

[1] F. Ephrem (Louis Jégorel), né à Réguiny (Morbihan) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.
[2] F. Porphyre-Marie (Guillaume Person), né à Plouaret (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1836.

L'administration désire que l'école de Gorée ouvre tout au plus tard dans l'automne prochain, et elle assure que tout est prêt pour cela. Après la retraite, deux de nos frères iront donc vous rejoindre, mais, pour déterminer mon choix, j'ai besoin de savoir si vous pensez que le f. Heraclien convienne pour diriger l'établissement de Gorée, comme je suis disposé à le croire. Cet arrangement me paroîtroit d'autant meilleur que le f. Heraclien me paroît craindre le climat du Sénégal : suivant ce qu'il m'a marqué, il a été sur le point d'aller à Gorée en convalescence : par conséquent il devroit être bien aise de s'y fixer tout à fait avec un autre frère : je sais qu'un religieux ne doit pas consulter ses goûts, ni même trop s'occuper de sa santé : toutefois, je puis, moi, y avoir égard, surtout quand il s'agit de la santé, car, elle influe très souvent sur le moral, et quand elle est habituellement souffrante, on est aussi habituellement triste. Repondez moi sur ce point le plustôt que vous pourrez.

Je crois que vous feriez bien de m'adresser vos lettres sous le couvert du Ministre ; c'est la voie que je prendrai désormais pour vous adresser les miennes, d'après le conseil que le Ministre lui même a bien voulu me donner : le départ des navires du commerce est trop incertain, et vraîment notre correspondance n'est pas assez fréquente.

Vous aurez entendu parler du tremblement de terre de la Pointe à Pitre : aucun prêtre, aucune soeur, aucun frère n'ont péri dans cet affreux désastre : mais, les frères Lambert et Rieul ont été blessés ; le premier plus gravement que l'autre : Dieu merci, tous les deux sont hors de danger.-- Cette année nous n'avons perdu aucun frère aux Antilles, mais, il en est mort cinq en France : les derniers sont les frères Dorothée et Artemas : vous ne connoissiez pas les autres.-- Priez pour eux suivant la règle.

Jamais notre noviciat n'avoit été si nombreux qu'il l'est actuellement. Dimanche dernier, saint jour de Pâques, 28 postulants ont pris ensemble l'habit : la cérémonie a été très belle : Alleluia ! parmi eux se trouvent deux créoles qui nous édifient beaucoup, et qui nous sont venus de la Pointe à Pitre avant la catastrophe : s'ils y avoient été lorsqu'elle a eu lieu, il est très probable qu'ils eussent été du nombre des victimes -- A la Martinique, on a ressenti une sécousse assez forte, mais il n'y a pas eu d'accident grave.-- Marie-Galante a été plus maltraitée ; nos frères n'ont pas eu de mal : cependant leur école est momentanément suspendue : on a pris leur maison pour loger les troupes, la caserne ayant été détruite.

Le f. Julien a eu une fluxion de poitrine : sept ou huit autres frères ont été également très malades.-- Dieu merci, ils sont tous à peu près rétablis.-- Vous voyez que sauf[1] où l'on soit, on est exposé aux mêmes misères.-- Supportons avec résignation et patience celles qu'il plaît à Dieu de nous envoyer.-- Le ciel sera notre récompense - trop grande en proportion de nos mérites, disoit Abraham le père des croyans !

Je vous embrasse bien cordialement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai fait donner de vos nouvelles à vos parents.

J'ai appris, par les journaux, le retour en France de M. le Préfet apostolique : c'est une perte pour vous ; mais, il faut espérer que son abscence ne sera que momentanée.

J'ai reçu les deux mandats de 500 f. comme je le marque au f. Heraclien.-- Quand on pourra nous faire une autre remise, j'en serai bien aise.

Autographe. AFIC. 88.01.025.

[1] Sauf où : quel que soit le lieu où .

LETTRE 3258. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 26 Avril 1843

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de répondre à la lettre, en date du 21 de ce mois, par laquelle vous me donnez avis des nouvelles dispositions pour l'envoi immédiat des deux frères instituteurs déjà promis et désignés pour Miquelon.

Comptant que leur départ serait ajourné à un an, j'ai placé provisoirement l'un d'eux dans notre maison de Lannion (Côtes du Nord) ; l'autre est ici.- Par le courrier de ce jour, je donne ordre au 1er de revenir sur le champ, et il sera de retour dans le courant de la semaine prochaine. Cependant, quelque diligence que nous fassions, il est impossible que ces frères soient prêts à s'embarquer avant un mois, c'est-à-dire, avant la fin de mai ; il faut qu'on ait le temps de confectionner leur vestiaire, d'acheter, d'emballer, et d'expédier au port d'embarquement leur linge, leurs livres, et les objets de ménage qu'ils doivent emporter avec eux, car, sans cela, à leur arrivée dans la colonie, ils se trouveraient dans un complet dénuement ; or, les navires du commerce de St. Malo et de Granville auront mis à la voile sous peu de jours ; il me paraît donc, au moins, fort incertain que les frères puissent en profiter pour se rendre à leur destination. Mais peut-être des navires de l'Etat partiront-ils plus tard pour cette station, et, dans ce cas, je vous prie de m'en informer de suite, et de vouloir bien me marquer où je devrais adresser les paquets.

Très probablement, il n'y aura pas moyen de loger ensemble, tout d'abord, à Miquelon, ces deux frères, et il serait inutile qu'ils y allassent tous les deux, puisqu'on n'aura qu'une classe à mettre à leur disposition : j'en autoriserai donc un, suivant vos désirs, à rester provisoirement à St. Pierre, et l'autre à prendre sa pension au presbytère de Miquelon, en attendant que leur réunion puisse s'effectuer ; et comme le local où l'école ouvrira sera provisoire aussi, vous jugerez sans doute à propos, M. le Ministre, de recommander qu'on ait soin de faire les meubles, tables, bancs, etc., dans les proportions et la mesure convenables, plustôt pour le local futur que pour celui d'où l'on devra sortir au bout de quelques mois ; car il serait fâcheux qu'on eût à recommencer en partie la dépense, c'est-à-dire à changer les dimensions de ces divers objets ; je crois inutile d'ajouter qu'aucune communication ne doit avoir lieu, même pour un temps très court, entre la classe des garçons et celle des filles.

La maison d'école qu'on a dessein de construire à Miquelon (dont j'ai l'honneur de vous renvoyer le plan et le devis) me paraît très convenable : toutefois je regrette que la façade sud ne soit pas régulièrement percée.

J'ai à soumettre à Votre Excellence plusieurs observations sur la distribution à donner à la maison que les frères de St. Pierre vont occuper ou occupent déjà.

Cette maison est petite ; elle n'a qu'onze mètres de long et sept mètres et demi de large. Placer les classes au rez-de-chaussée, rien de mieux, mais enlever aux frères la jouissance d'une des chambres de l'étage supérieur c'est les obliger à établir dans l'unique chambre qu'on leur laisse, et qui n'a environ que treize pieds carrés, leurs bureaux de travail, leur table de dessin et leurs lits : ce qui sera fort gênant ; cela deviendra même impossible, lorsqu'ils seront trois et tout à l'heure ils vont être trois, puisqu'un frère de Miquelon séjournera à St-Pierre, jusqu'à ce que le bâtiment de Miquelon soit achevé : où le logera-t-on? Et quand les frères de Miquelon visiteront ceux de St-Pierre, où logeront-ils ? Cependant il y aura entre eux des rapports indispensables et d'autant plus fréquents que j'ai l'intention de nommer le Directeur de St-Pierre leur supérieur commun. A quatre frères si rapprochés les uns des autres, mais si éloignés de moi, il faut nécessairement un chef. Enfin, qui ne voit les inconvénients aussi graves que nombreux qu'entraînerait le placement du greffe et de l'état civil au milieu d'une communauté religieuse, et, dans une école placée elle-même dans une maison en bois, et par conséquent très sonore ? Les frères ne seront plus chez eux ; leur porte

sera ouverte 7 heures par jour, à quiconque aura à faire au greffe, pour constater un mort, une naissance, pour retirer un acte, etc., et les classes seront continuellement troublées par le bruit que feront au-dessus, ou en montant et descendant les escaliers les allants et les venants.

Un membre du conseil a pensé que le greffe devant ultérieurement trouver sa place dans le tribunal, dont on projette la construction, la bibliothèque, les doubles de certains registres, un cours d'enseignement secondaire, ou tel autre établissement se rattachant à l'instruction publique se placeront naturellement dans la chambre dont il s'agit.

Mais, qu'il me soit permis de le dire, il n'y aura rien de moins naturel que cela. Les élèves d'une école se mêleraient inévitablement avec les élèves de l'autre, et ce serait une source de désordres sans cesse renaissants.

Quoi qu'il en soit, j'adresse au frère Porphyre la lettre ci-incluse que je vous prie de vouloir bien lui faire passer après l'avoir lue.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'apprends à l'instant l'heureuse arrivée à Cayenne des trois frères partis au mois de 9bre pour cette colonie et j'ai l'honneur de vous communiquer en original la lettre qui m'annonce cette bonne nouvelle, espérant que vous voudrez bien me la renvoyer et avoir égard aux observations qu'elle renferme. Il est clair, ce me semble, que le traitement des frères de la Guyane doit être porté au même taux que celui des frères des Antilles, plus l'indemnité pour un domestique et il est à désirer que la décision ne tarde pas, car, autrement les frères de la Guyane vont s'endetter, comme l'ont fait ceux des Antilles à leur arrivée.

Aut.ANOM. 43. CopieAFIC. 154.02.018.

LETTRE 3259. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 29 Avril 1843

Mon très cher frère

Je suis ravi de tout ce que vous nous dites de la première Communion de nos si chers enfans : voilà la réponse que je fais à ceux d'entr'eux qui m'ont écrit[1]. Vous voyez comme le bon Dieu bénit vos travaux ; cela est bien propre à vous encourager et à redoubler votre zèle.

J'approuve la manière dont vous vous êtes conduit au sujet du logement des enfans dans notre maison, pendant la retraite ; il eut été très fâcheux que cet usage ne fût pas établi ; maintenant qu'il l'est, il n'y aura plus de difficulté dans les cas semblables : la planche est faite.

Ce que vous me dites du pauvre f. Henri[2] m'afflige ; en se mettant hors de la règle et de l'obéissance, il se met en grand danger de périr. Nous lui avons écrit, Mr. Ruault et moi : j'espère que nos lettres lui auront été utiles, et comme je lui annonce son retour en France, aussitôt que de nouveaux frères arriveront dans la colonie, j'ai confiance qu'il patientera, et qu'il ne se jettera pas, en aveugle, dans le précipice que l'on ouvre devant lui.

Des avis prudents seront donnés au sujet de ce que vous me dites touchant la pension et les amitiés particulières : évitez avec le plus grand soin tout ce qui pourroit le moins du monde troubler la paix ; elle est le plus précieux de tous les trésors, et l'on ne sauroit faire trop de sacrifices pour le conserver.

---

[1] Voir la lettre du 30 avril, adressée aux élèves de Fort-Royal.

[2] Le f. Henri-Marie Evain.

Je vous avoue que, châque jour, je deviens moins sensible aux tribulations que j'éprouve à l'occasion de nos oeuvres, parce que ces tribulations ne sont rien en comparaison du bien qui se fait : je considère le résultat, et je remercie Dieu de m'avoir trouvé digne de souffrir quelque chose pour sa gloire.-- Au Sénégal, tout va à merveille, et les administrateurs eux mêmes se félicitent du complet succès des frères.-- A St. Pierre, notre école rend déjà des services tels que le Ministre veut que je fasse partir deux frères nouveaux, sur le champ, pour Miquelon.-- A Cayenne, les frères ont été accueillis avec d'autant plus de joie qu'on les désiroit avec plus d'impatience. -- La mission des Antilles a été la plus agitée ; vos misères ont été grandes, mais, vous voyez que, malgré tout cela, l'oeuvre marche, et aujourd'hui mieux que jamais : ayons donc confiance, et ne nous troublons pas de quelques coups de vent.-- Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Gérard
frère de l'inst.n Xtienne
à Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.026.

LETTRE 3260. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 29 Avril 1843

Mon très cher frère,

Vous pouvez faire faire à vos enfans le mois de Marie dans la classe, si Mr. le Curé y consent : quant au catéchisme du soir, ne le supprimez pas tout-à-fait, mais, abregez le pendant ce mois.

Je vais recommander au f. Jean Colombini[1] d'écrire à ses parents ; il se porte et va fort bien sous tous les rapports.

Evidemment un seul frère ne suffit pas à Plouha, et s'il n'y en avoit qu'un, je limiterois le nombre de ses élèves : un grand nombre ne seroient donc plus admis, car, il est impossible qu'un homme seul soit chargé du travail de deux : d'un autre côté, il est certain que je rétirerois le second frère, si son traitement n'étoit pas assuré : j'ai agi généreusement envers la commune de Plouha en lui donnant un second frère, sans exiger l'indemnité de 400 f. qui étoit due à la maison principale pour celui-ci comme pour l'autre ; il paroît qu'on ne m'en sait pas de gré, puisque même on seroit disposé à refuser le paiement de ce qui est justement dû pour l'arrieré ; les choses, pourtant, ne peuvent aller de même, et je crains qu'on ne m'oblige à prendre des mesures qui me seront pénibles, et qu'on regrettera que je prenne.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'inst.n Xtienne
à Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 30 avril 1843

Autographe. AFIC. 88.01.027.

[1] F. Jean Colombini (Pierre Le Cornec), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1828, entré à Ploërmel en 1842.

LETTRE 3261**. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT**.

D. S. Ploërmel le 29 Avril 1843

Mon très cher frère,

Quand celui qui fait une inspection est hostile à l'école qu'il inspecte il y blâme tout, et il interroge de manière à ce que les enfans qui ne comprennent pas ce qu'on leur demande n'y répondent pas ou répondent mal : rien n'est plus facile que cette manoeuvre, et elle a été employée cette année non seulement à Bruz, mais ailleurs, par M. L. M. C'est pourquoi ne soyez pas surpris de ce qui vous est arrivé, et ne vous en déconcertez pas le moins du monde.

J'approuve beaucoup que vous fassiez faire le mois de Marie dans votre classe, pourvu toutefois que M. le Recteur y consente.

Les frères Gu(é)nahel[1] et Zenobe vont toujours bien.- Je recevrai aux vacances le 3e postulant que vous me présentez, à la condition qu'il apporte son vestiaire et 80 f. - Je suis particulièrement touché des services que son grand'père a rendu aux ecclésiastiques dans la révolution : il est juste qu'il en soit récompensé dans son petit fils.

Nos frères blessés à la Pointe-à-Pitre sont guéris.-- Ceux de Cayenne sont arrivés à leur destination le 31 Janvier dernier.

Je crains que vous teniez trop à éprouver des consolations sensibles dans vos exercices de piété : le bon Dieu ne nous nourrit pas toujours de lait ; il nous met quelquefois au pain sec, et nous le méritons bien.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
frère de l'inst.n Xtienne
à Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 30 avril 1843

Autographe. AFIC. 88.01.028.

LETTRE 3262. **AUX ÉLÈVES DES FRÈRES DE FORT-ROYAL**.

D. S. Ploërmel le 30 Avril 1843

Mes très chers enfants,

Je suis extrêmement sensible aux choses aimables que vous me dites.

Vous me connaissez bien, sans m'avoir jamais vu puisque vous êtes si profondément convaincus de tendre intérêt que je vous porte. Oui, mes enfants, ma pensée est continuellement occupée de vous, et ma plus douce consolation est d'entendre dire que vous faites des progrès dans la plus haute et la plus nécessaire de toutes les sciences, celle de la religion ; vos excellents maîtres m'en donnent l'assurance, avec une grande joie, et le compte qu'ils m'ont rendu des belles cérémonies de votre première Communion m'a fait répandre de délicieuses larmes. Ah ! puissiez-vous tous conserver les grâces que vous avez reçues, et être fidèles aux saintes résolutions que vous avez prises au pied de l'autel, et sur le corps même de Jésus-Christ. Songez-y bien, la couronne est promise pour ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin ; persévérez donc avec courage, fréquentez les sacrements, fuyez les mauvaises compagnies, ne vous laissez point dominer par l'amour du plaisir ; priez beaucoup et adressez-vous souvent à Marie. Si le vent de la tentation vous agite de nouveau, levez les yeux vers Marie, implorez son assistance, appuyés sur elle, vous ne tomberez point ; sous ses auspices, vous parviendrez sûrement au port.

[1] F. Guénhaël-Marie (Pierre-Marie Gaudin), né à Guichen (Ille-et-Vilaine) en 1829, entré à Ploërmel en 1842. F. Zénobe-Marie (Jean-Marie Chérel), né à Guichen (Ille-et-Vilaine) en 1827, entré à Ploërmel en 1841.

Vos bons parents auront été sans doute bienheureux de votre bonheur : priez les de ma part de veiller sur vous avec plus de soin, avec plus de tendresse que jamais, afin que vous évitiez le naufrage en traversant cette mer orageuse du monde où nous flottons au milieu des tempêtes.

Chers enfants, allons au Ciel, allons-y tous, vivons de telle sorte qu'un jour, et vous et moi, et le père et la mère, et les enfants, et les frères et leurs disciples, réunis dans la même gloire, nous chantions d'un seul coeur et d'une seule bouche le cantique des éternelles miséricordes du Sauveur Jésus !

Ainsi soit-il, mes enfants !

Adieu, mes petits enfants bien aimés : n'oubliez pas dans vos prières celui qui est et qui sera jusqu'à son dernier soupir,

Votre ami tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 99.01.015.

LETTRE 3263. **AU F. EPHREM JÉGOREL, À SAINT-PIERRE DE TERRE-NEUVE**.

D. S. Avril[1] 1843

Mon très cher frère,

J'ai répondu, il y a huit jours, à votre lettre du 3 9bre dernier, et j'ai chargé le f. Julien de vous faire passer la mienne par un des navires dont il m'annonçait le prochain départ de St. Servan ; mais, depuis, M. le Ministre de la Marine a bien voulu me communiquer différentes pièces relatives à votre logement, et, entre autres une délibération du conseil d'administration de la colonie en date du 17 Xbre 1842. J'ai vu avec plaisir que le Conseil reconnaissait l'utilité des services que vous rendez aux enfants de St-Pierre ; mais quelle que soit sa bienveillance pour vous, l'urgence des besoins et le peu de ressources proportionnelles de la colonie l'ont empêché de vous remettre immédiatement la totalité de la maison d'école ; cependant, il ne paraît pas qu'il ait jamais eu la pensée, comme vous l'avez craint, de loger un employé de l'administration dans la chambre réservée ; il a eu seulement l'intention d'affecter cette chambre et une mansarde au greffe et à un dépôt d'archives. Sans doute, ceci même a des inconvénients nombreux, je viens de les exposer en détail à M. le Ministre de la Marine, et j'ai l'espoir qu'il daignera avoir égard à mes observations ; ainsi que le conseil lui-même, mais en attendant et quoiqu'il arrive gardez-vous de toute espèce de murmure et de plaintes ; parlez et conduisez-vous toujours de manière à ce qu'on ne puisse vous accuser d'être trop exigeant ; et, s'il s'élève des difficultés évitez soigneusement tout ce qui semblerait autoriser à croire que vous avez la prétention de les trancher et de les décider seul et indépendamment de l'administration, en un mot, que vos procédés envers elle et vos paroles soient en toute circonstance, conformes à l'esprit de votre saint état, c'est-à-dire, humbles et modestes.

Je vous embrasse, mon très cher frère,

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 88.01.029.

[1] Cette lettre au f. Ephrem était jointe à une lettre de M. de la Mennais au Ministre de la Marine et des Colonies, du 26 avril 1843, pour être envoyée à son destinataire.

LETTRE 3264. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 1er Mai 1843

Mon très cher frère,

Je vous écris pour vous annoncer la reception de votre lettre du 28 février, qui a croisé plusieurs des miennes.

Je n'ai eu encore aucune connoissance de l'arrivée en France de M. M. Perole et Touboulic[1] : je pense qu'ils ne tarderont pas à me donner signe de vie, et je serai enchanté de les voir à Ploërmel.- L'objet de leur voyage se trouve déjà rempli, car, on a fait des quêtes partout, et jusque dans les plus petites paroisses, pour les malheureux habitants de la Pointe-à-Pitre : elles continuent encore, et elles sont abondantes : elles dépasseront deux millions, puisqu'on a dépassé quatorze cent mille francs, au moment où je vous écris.-- Je doute que ces Messieurs, quelque soient*(sic)* leur zèle, aient après cela de grosses sommes à glaner, et que, parconsequent M. Perole puissent*(sic)* me remettre celle dont vous êtes convenus : ce retard si prolongé de la rentrée de nos avances, nous met dans une grande gêne ; mais, vous avez fait de votre mieux, et je ne vous gronde pas.

Pour ce qui concerne les pertes énormes éprouvées par les frères de la Pointe-à-Pitre, je vous ai déjà dit qu'il falloit les constater autant que possible, de concert avec l'administration locale : j'en ai déjà écrit au Ministre pour lui demander la marche à suivre ; mais, je n'ai pas encore sa réponse.

N'oubliez pas l'envoi des jeunes créoles qui demandent à entrer au noviciat : je suis si content de ceux qui nous sont venus que j'ai un vif désir d'en voir venir d'autres : cependant, je comprends très bien que les derniers et si tristes événemens de la Pointe à Pitre peuvent être un obstacle de la part de ceux qui se sont proposés : hélas, peut-être quelques uns d'entre eux ont-ils été victimes du tremblement de terre.

Je n'étois pas d'avis que vous eussiez acheté un nègre : cependant puisque la chose est faite, il n'y a pas à revenir la dessus.

Je vous recommande de nouveau de voir avec plus de calme tous les événemens indépendants de votre volonté qui vous attristent : leurs suites ne sont pas toujours aussi fâcheuses qu'on se l'imagine d'abord, et, vraîment, mon très cher frère, vous vous en troublez trop quelquefois. S'il m'étoit permis de me citer, je vous dirois que j'en ai vu bien d'autres, et jamais rien n'a ébranlé mes résolutions. Si nous n'étions jamais contrariés, et si tous nos efforts avoient un plein succès, où seroient nos mérites : lisez la vie des saints fondateurs d'oeuvres et celle des missionnaires, et instruisez vous, ranimez vous par leurs exemples.

Envoyez la lettre ci-incluse au malheureux Sabulin[2] : c'est une réponse que lui fait le f. Hypolite : puisse-t-il en être touché !

Quant au f. Henri-Marie, vous savez ce que je vous ai dit : continuez à avoir pour lui toutes sortes d'égards ; l'assurance que je lui ai donné de son retour en France dans l'automne prochain, a dû le soulager : puisse-t-il ne pas se laisser entraîner par des conseils perfides !

Il me tarde de recevoir quelques nouvelles de plus de nos frères de Marie-Galante et de nos frères blessés ; le désir que l'administration a témoigné de les conserver à la Gouadeloupe prouve le prix qu'elle attache à leurs services.-- Au reste, c'est de même partout, et malgré tant de misères, nous n'avons qu'à remercier Dieu des bénédictions qu'il répand sur nos établissemens.

---

[1] Ecclésiastiques en poste aux Antilles : M. Peyrol, curé de paroisse en Guadeloupe, M. Touboulic, aumônier de l'hôpital, à la Pointe-à-Pitre.

[2] F. Sabulin (Joseph Danilo), né à Peillac (Morbihan) en 1817, entré à Ploërmel en 1839.

Mr. Ruault vous a écrit dernièrement : il me charge, néanmoins, de vous embrasser pour lui, et je le fais bien cordialement, après toutefois, vous avoir embrassé d'abord pour mon propre compte.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Je suis surpris que le f. Hervé[1] ne m'ait pas écrit depuis très longtemps.

Autographe. AFIC. 88.01.030.

LETTRE 3265. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Morlaix le 6 Mai 1843

Monsieur le Ministre,

J'apprends à l'instant qu'un navire de M. Guibert, armateur à St. Servan, doit partir de ce port pour Miquelon dans les premiers jours de juin. Si vous me permettez d'en profiter pour l'envoi des deux frères de Miquelon, daignez me le dire de suite et m'adresser votre réponse à St.Servan même où je dois aller très prochainement. Si vous agréez ma proposition, je vous prie de donner en même temps vos ordres à M. le Commissaire de la Marine à St. Servan.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. ANOM. 43.

LETTRE 3266. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Tréguier le 13 Mai 1843

Mon très cher frère,

Si j'avois connu d'avance le jour où je devois arriver ici, je vous en aurois prévenu : mais, j'ai été plus d'une fois arrêté, dérangé dans ma route, si bien qu'il m'a été impossible de régler exactement mon itinéraire : je serai demain à Paimpol où on ne m'attend pas, et dès Dimanche j'irai à Plouha, où j'entendrai la grand'messe : vous voyez que je marche vîte.

Les tracasseries que vous éprouvez, et qui se renouvellent si souvent, peuvent devenir pour vous une occasion d'acquérir de grands mérites devant Dieu : sous ce rapport, vous devez vous en réjouir, et les considérer comme un trésor ; et de plus, comme il s'agit de choses qui vous mortifient, il faut, lorsqu'elles arrivent, vous rappeller des exemples de pénitence que nous ont donnés les saints et J. C. lui même : comment pourrions nous nous plaindre lorsque nous nous rappellons que notre divin maître n'a eu que du fiel et du vinaigre à boire dans sa soif ? Cependant, si la boisson est trop mauvaise, je vous dirai de vive voix, un peu plus tard, ce que vous aurez à faire, ou plustôt, ce que je ferai.-- Quant aux sabots, comme la difficulté que vous éprouvez ne se renouvellera pas avant l'hyver, nous en parlerons à la retraite.

J'ai fait hier à Tréguier cette lettre-ci, et je l'achève à Paimpol, où j'ai eu un moment l'espoir que vous viendriez ce matin, et où je vous ai attendu jusqu'à 9 heures ce matin -- mais, il faut que je parte, non plus pour aller directement à Plouha, mais pour Yvias, où des

[1] Le directeur de l'école de Basse-Terre.

affaires pressées m'appellent.-- Voilà comment du jour au lendemain tout change dans mes projets de voyage.

Je vous embrasse, mon cher enfant, avec un vrai coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
frère de l'inst.n Xtienne
à Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.01.031.

LETTRE 3267. **AU MAIRE DE MONTFORT-SUR-MEU.**

Lannion le 14 Mai 1843

Monsieur le Maire,

Monsieur le Curé de Montfort m'a transmis de votre part les propositions relatives à l'établissement d'une école de deux frères à Montfort, qui enseigneraient les objets suivants : la lecture, l'écriture, l'arithmétique, et le système des poids et mesures, la grammaire et l'analyse, la géographie, l'histoire de France et le dessin linéaire. Les frères logeraient chez eux ; la ville payerait leur loyer estimé deux cents francs, et leur donnerait une rente annuelle de trois cent cinquante-huit francs pour laquelle les frères ne seraient tenus à recevoir que trente élèves gratuits ; la rétribution des autres leur appartiendrait, et elle pourrait être élevée jusqu'à trois francs par mois pour les plus avancés. Et il serait bien entendu que la Ville n'établirait pas d'école rivale à celle-ci c'est-à-dire à la sienne propre.

Je suis disposé, Monsieur le Maire, à accepter les conditions que j'explique en détail, afin que nos engagements réciproques soient parfaitement établis.

Agréez, Monsieur le Maire, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. municipales, Montfort-sur-Meu. Copie. AFIC. 106.04.027.

DOCUMENT 499**. CONTRAT.**
Projet de contrat.[1]

Le 15 Mai 1843.

(Timbre royal : 35 c.)

L'an mil huit cent quarante trois le quinze du mois de mai,

Entre les soussignés, le Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne ayant son domicile à Ploërmel, à sa maison centrale, et Marin Marie Guillaume, maire de la commune de Châteaubourg, chef-lieu de canton, dépt. d'Ille et Vilaine, agissant au nom de la ditte commune, suivant autorisation du Conseil municipal, aux fins du présent, par délibération prise le sept février dernier, conformément aussi aux dispositions de la délibération du même Conseil du dimanche sept du présent mois de mai, s'est fait et passé en double le présent traité par lequel ledit Supérieur général des frères de l'Instruction Chrétienne s'engage à fournir un frère muni du Brevet de Capacité 2d degré à la Commune de Chateaubourg (Ille et Vilaine) dans le courant du mois de septembre prochain aux conditions suivantes acceptées de part et d'autre : savoir,

1°. Le frère enseignera tout ce qu'il est prescrit d'enseigner dans les écoles primaires du deuxième degré par la loi du 28 Juin 1833.

[1] Cf. ci-après la lettre de M. de la Mennais au maire de Châteaubourg, en date du 31 mai 1843.

2°. La Commune payera d'avance, comme prix de fondation de l'école à la maison de Ploërmel une somme de quatre cents francs. Cette somme sera payée une fois pour toutes.

3°. Le traitement annuel du frère sera de deux cents francs sans retenue, et il aura droit en outre, à toute indemnité en supplément de traitement qui serait allouée par le département ou l'Etat. Cette dernière clause n'aura cependant son exécution que si le montant des rétributions mensuelles de tous les élèves qui fréquenteront l'école s'élève à trois cents francs au moins par an, la rétribution mensuelle devant couvrir les frais de pension du frère fixée avec Mr. le Curé à cette somme de trois cents francs. Si la rétribution mensuelle ne produisait pas cette somme, elle serait complétée avec le supplément de traitement accordé par le département ou l'Etat. En tout cas le traitement du frère ne sera jamais moindre de deux cents francs.

4° . Le frère sera tenu de faire une classe de trois heures le matin (y compris le temps de la Messe, lorsque les élèves y assisteront) et une classe de trois heures l'après-midi ; les rétributions seront fixées par la Commune qui en touchera le montant de tous les élèves qui fréquenteront l'école, qu'ils soient de la Commune de Châteaubourg ou des communes voisines réunies ou non pour l'instruction primaire. Le minimum de la rétribution ne pourra cependant être au-dessous d'un franc par mois pour chaque élève. La Commune en poursuivra la rentrée sur un état qui sera chaque mois remis par le frère.

5°. Le frère ne pourra être forcé de recevoir dans l'école plus de quatre-vingts élèves.

6°. La classe du soir, s'il y en a une, sera au compte du frère et non au compte de la Commune.

7°. Le Recteur donnera chez lui la pension au frère ou la lui fera donner chez un ecclésiastique de la paroisse, après toutefois en avoir obtenu l'agrément du supérieur de la congrégation, sauf à la Commune à s'entendre avec le Recteur pour le prix et le payement de la pension. Dans la pension sont compris le logement, l'éclairage, le blanchissage, en un mot, tout ce qui compose une pension complète.

8°. Tous les meubles et ornemens de classe, comme banc, table, chaire, sentences, tableaux de chiffre et lecture, papier à exemple[1], prix, récompenses et livres pour les enfans pauvres seront fournis par la Commune ; elle fournira également au frère une montre pour régler les exercices, un canif à plusieurs lames, un signal[2] un dictionnaire français, une grammaire française, un traité de dessin linéaire, une boîte de mathématiques, un livre d'office, un recueil de cantiques, un livre de méditation, un livre d'examen, une Imitation de J. C., un Nouveau Testament (*en interligne* : en français), une Conduite des écoles et un exemplaire de chacun des ouvrages en usage dans l'Ecole. Ces divers objets feront partie du mobilier de l'Ecole, ils appartiendront à la Commune et seront payés et entretenus par elle.

9°. Aucun enfant au dessous de six ans ne sera reçu dans l'Ecole.

10°. Le frère et les élèves auront une place gratuite dans l'église et on leur fournira des bancs.

11°. Dans le cas où le frère pourrait aider au chant, il le fera de sa place et ne pourra être séparé de ses élèves.

12°. On ne pourra exiger du frère aucun service autre que ceux relatifs à l'instruction et auxquels il est obligé par les Statuts de la congrégation.

13°. Le Supérieur se réserve, dans tous les cas, le droit de donner aux frères de nouvelles obédiences, sauf à les remplacer par d'autres frères aussi brevetés. Le Comité local d'Instruction primaire de la Commune aura aussi le droit d'exiger le changement en exercice

---

[1] Les *exemples* sont des modèles d'écriture, préparés par le maître et affichés en classe.

[2] Le *signal*, ordinairement en bois, permettait de produire divers bruits, correspondant à autant d'ordres du maître.

et son remplacement par un autre, pour motifs graves seulement, comme incapacité, négligence habituelle ou mauvaise conduite.

14°. Si la Commune cessait à remplir les conditions ci-dessus mentionnées, elle n'aurait aucun recours contre Mr. le Supérieur de la congrégation pour la somme de quatre cents francs versée à l'avance. La congrégation ne serait tenue au remboursement de cette somme que si elle cessait d'envoyer un frère.

Fait double à Ploërmel les jour et an que dessus. Sept mots rayés nuls. Interligne approuvé.

Original. AFIC. 106.04.028.

DOCUMENT 500. **REÇU.**

St. Brieuc le 16 Mai 1843

J'ai reçu de M. Huguet la somme de quatre cent soixante huit francs que le f. Victor lui remboursera avec l'argent qu'il a reçu pour moi de Bourbriac et d'un postulant.

St. Brieuc le 16 mai 1843

L'ab. J. M. de la Mennais

(D'une autre écriture) :

le 31 mai 1843, j'ai donné au frère Victor un reçu de quatre cent quarante francs qu'il m'a compté à valoir à ci-dessus. Ci ..…….. . 440 Reste 28

Reçu le 17 juin 28

Somme égale à ci-dessus 468 fcs.

Autographe. AFIC. 51.01.009.

LETTRE 3268. **AU F. JOSEPH-MARIE HAVARD.**

D. S. Dinan le 21 Mai 1843

Mon très cher frère[1],

Je vous envoie par la voiture quelques petits objets : il n'en reste plus d'autres ; c'est pourquoi, il faut expedier par le roulage, et sans retard, les effets des frères de Miquelon : remarquez qu'il faut peu de livres, car, ils en trouveront déjà à St. Pierre, et, dailleurs l'école de Miquelon sera peu nombreuse ; elle ne sera même pleinement organisée que l'année prochaine.

Ayez soin de la petite statue de St. Michel qu'on a emballée dans le coffre de la voiture, et prenez garde de perdre la petite chaîne qu'on a mise à part -- cette statue est très jolie : ce seroit dommage qu'elle fût gâtée.

J'arriverai probablement vendredi prochain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Joseph Marie,
frère de l'inst.n Xtienne
à Ploërmel

Autographe. AFIC. 88.01.032.

[1] F. Joseph-Marie (Joseph Havard), né à Missiriac (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1834.

LETTRE 3269. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Dinan, le 21 Mai 1843

Mon très cher frère,

J'ai reçu votre petit travail : je le communiquerai au f. Julien qui doit venir ici mardi prochain, et ils seront communiqués ensuite à plusieurs de nos anciens frères.

Soyez tranquille sur le compte du f. Barnabé ; je l'ai placé provisoirement dans un établissement breton. Je n'ai que le temps de vous embrasser, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.033.

LETTRE 3270. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Dinan le 21 Mai 1843

Cher ami,

Je crois que vous auriez tort de ne pas faire votre petite tournée - Le procès de St. Jouan ne doit pas vous en empêcher : il ne me donne aucune inquiétude et il ne peut vous donner aucun embarras.

Je vous renvoie la lettre d'Oleron : elle est bien bonne, et elle a été lue ici avec plaisir. Puisse M. de Lambilly n'être pas trompé dans ses espérances !

Voilà plusieurs lettres à copier.

Notre petite retraite va bien : le presbytère de St. Sauveur est très aimable pour moi.

J'ai écrit au Curé et au Maire de Montfort - demain, j'écrirai à Plouguerneau et à St. Divy, et à Guemené.

J'écris au f. Joseph-Marie au sujet des pacquets à expedier pour Miquelon.

Le f. Julien s'est déchiré une jambe en tombant ; mais, il est presque guéri. - Je l'attends mardi prochain. - En passant par Mauron pour retourner à Ploërmel je dirai au f. Alban[1] ce qu'il a à faire, et je lui donnerai le modèle d'une lettre à écrire à l'inspecteur pour gagner du temps.

Ici tout le monde est bien et tout va bien.

Je n'ai pas été trop mécontent ce matin du f. Vincent[2] - Je vous embrasse ex toto corde, et l'ab(bé) Guilloux id(em).

L'ab. J. M. de la Mennais

La voiture porte à Ploërmel un archange : demandez à le voir - elle porte aussi une petite glace pour la chambre de votre seigneurie.

Je trouverai vendredi prochain notre grand autel fini, nos galeries finies, cinquante volumes reliés... n'est-ce pas ? et les livres de Mr. Maubec[3] en ordre - n'est-ce pas ?

Demandez confidentiellement, et comme de vous même, pendant mon abscence, quelques renseignemens au Rect(eur) de Pluherlin, sur les accusations de son Maire contre le f. Césaire[4] - Je ne répondrai qu'à mon retour.

Autographe. AFIC. 46.03.019.

---

[1] F. Alban (Jean-Baptiste Hamon), né à St-Alban (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1833.

[2] F. Vincent de Paul (Jean-François Tremblay), né à Ploërmel (Morbihan) en 1816, entré en 1829.

[3] L'abbé Pascal Julien Maubec de Lorgeril était prêtre résident à Ploërmel. Né à Plélan en 1763 d'une vieille famille ploërmelaise, il était chapelain de Malleville à la Révolution. Il devint officier municipal en 1790. A l'arrivée à Ploërmel du curé constitutionnel, il continua de dire la messe dans des chapelles, mais dut s'exiler après deux perquisitions à son domicile. Après le Concordat, il revint vivre à Ploërmel ; de 1817 à 1819, il fut l'aumônier du couvent des Ursulines.

[4] F. Césaire (Julien Nicoul), né à Melesse (Ille-et-Vilaine) en 1802, entré à St-Brieuc en 1822.

LETTRE 3271. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Dinan le 21 Mai 1843

Monsieur le Ministre,

Je reçois à l'instant la lettre ci-jointe du chef de la Marine de St. Servan. Elle n'est pas d'accord avec celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 mai, dans laquelle vous me dites : "J'apprends que les deux frères destinés à Miquelon partent par le navire dont vous m'annoncez l'armement à St-Servan." En conséquence de votre décision (que je vous prie de maintenir), j'ai donné ordre à Ploërmel d'expédier les paquets de ces deux frères à St. Servan et j'ai l'assurance qu'ils ont été mis au roulage avant-hier. Ils y arriveront donc sous peu de jours, mais trop tard pour que j'aie le temps de les envoyer à Granville. D'ailleurs j'ai une de mes grandes maisons à St. Servan et d'après votre décision du 12, j'ai réglé que les frères prendraient là une partie des objets classiques qu'ils doivent emporter. Il me serait donc impossible de changer tout cela dans le peu de temps qui nous reste d'ici le départ. J'ai donc l'espoir que vous voudrez bien, Monsieur le Ministre, confirmer vos premiers ordres[1] et en instruire officiellement M. le Commissaire de la Marine à St. Servan le plus tôt possible.

Je suis avec respect, etc.

(*En deuxième page, un extrait d'une lettre*[2] *du f. Louis Joseph, Directeur de l'école de Cayenne, du 8 mars 1843*) :

"Nous n'avons encore que 10 petits bancs[3] pour asseoir cette foule d'enfants : jugez de notre embarras ; vous avez commencé trop tôt, me direz-vous peut-être : j'en conviens mais nous ne pouvions résister à l'empressement du public, surtout à celui du Préfet apostolique qui était dans une grande impatience de nous voir à l'œuvre. Aussi je crois que le bon vénérable n'a jamais eu une joie plus pure et plus vive, dans sa vie, que celle qu'il éprouve en nous voyant entourés de cette multitude d'enfants qu'il a marqués du sceau de la régénération, sans avoir pu leur en faire connaître le prix. C'est sur nous qu'il se repose pour cette heureuse fin, d'où il suit qu'il ne nous voit pas assez.

"Depuis que j'ai commencé cette lettre, j'ai recueilli plusieurs nouveaux noms ; si cela continue, nous aurons plus de 200 enfants avant 15 jours. Voyez si l'abondance ne se trouve pas où la Providence souffle : c'est Dieu qui fait ces merveilles.

"Ce n'est pas encore tout. Le Préfet apostolique a fait part au public de la disposition où je suis de faire un catéchisme aux adultes, et dès le jour de l'entrée, j'ai catéchisé une vingtaine de jeunes gens, qui m'écoutaient avec grande attention, et qui en finissant m'ont demandé si je voudrais bien faire cela tous les jours. Je leur ai répondu que oui, sans penser si je pourrai y suffire. Car hélas ! dans ce moment-ci surtout, je suis accablé de mille soins, attendu que, d'un côté, j'ai une foule d'enfants à former aux usages de nos écoles, et les frères qui doivent me seconder, n'y sont point au courant ; de l'autre, j'ai à charge la comptabilité d'un ménage naissant, à correspondre avec les autorités, à presser les travaux pour nos ameublements, et pour cela bien des courses à faire ; enfin, des noirs, qui nous servent, à diriger, et ce sont de *grands enfants*, avec lesquels il faut entrer jusque dans les plus menus détails. Nous avons pour cuisinière une vieille négresse, qui est probe, ce qui est ici une sorte de pierre précieuse qu'il faut garder avec soin. Je lui donne, outre sa nourriture, 365 francs par an : hé bien ! elle ne fait que notre cuisine, en vendant quelques légumes du jardin, et je suis

---

[1] Dans une lettre du 24 mai, le Ministre Secrétaire d'Etat de la Marine et des Colonies, l'amiral Roussin, fait savoir à M. de la Mennais que sa "nouvelle détermination concernant l'embarquement à Granville des deux frères pour Miquelon, provient du changement de destination du navire de la maison Guibert." Il indique que l'embarquement doit avoir lieu à Granville, sur le navire *La Julie.*

[2] Aut. AFIC. 163.2.002.

[3] Pour un nombre d'enfants de 170 présents.

obligé de la diriger comme une novice. Elle s'entend beaucoup moins que nous dans l'économie du ménage. Voyez si les journées sont assez longues pour moi.

"Il y a tant de bien à faire ici que je ne saurais me résoudre à me ménager. C'est à vous, mon cher père, que j'abandonne ce soin, et je pense que vous m'entendez : vous avez un moyen de soulager 3 pauvres frères, je dirai mieux, trois heureux frères, qui dès l'abord sont surchargés pour la gloire du Seigneur. Ce moyen est le vœu du public, qui tend à un surcroît de gloire pour Dieu : je veux dire que trois autres frères avec nous ne manqueraient pas d'ouvrage, et plusieurs personnes notables m'ont engagé à vous les demander. Plusieurs pères de famille des plus distingués m'ont témoigné le désir de voir chez nous une classe particulière où ils puissent mettre leurs enfants.

"Vous voyez que la faveur publique est toute entière pour nous (*Hoc fecit Deus),* et qu'il faut en profiter pour la plus grande gloire de Dieu ; je cède donc bien volontiers aux instances qu'on me fait, et je vous prie avec le public, de nous envoyer prochainement 3 autres frères.

"Dès le premier jour de l'ouverture de nos classes, le Collège et les trois maîtres sont restés au chomage. Le second jour, on m'a dit qu'il n'y avait plus que 5 enfants.

"L'administration vient de nous voter 400 f. pour un domestique. Elle a d'ailleurs généreusement pourvu à nos besoins du ménage : je citerai pour exemple une horloge à répétition avec un réveil : cette horloge se fait entendre dans toute la maison."

(Fin de l'extrait de lettre).

Nota.- Un des frères de Cayenne est le Sieur Pascal, dit f. Vincent de Paul, mulâtre de la Martinique, qui a fait son noviciat à Ploërmel l'an dernier. J'ai pensé que ces détails vous feraient plaisir. Daignez m'adresser votre réponse à Ploërmel où je serai vendredi prochain.

Mille pardons de l'espèce de désordre que vous remarquerez dans cette lettre : je l'écris au milieu de la nuit et le temps me manque pour la recopier parce que je veux qu'elle parte demain matin à 6 h.

J. M. de la M(ennais)

Aut. ANOM. 43. Copie. AFIC. 154.02.022.

LETTRE 3272. **À L'INSPECTEUR DES ÉCOLES DU MORBIHAN.**

Mauron le 24 Mai 1843

(Projet de lettre rédigé par M. de la Mennais pour le f. Alban , intérimaire du f. Rogatien[1]).

Monsieur l'Inspecteur,

Conformément à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, je me suis empressé d'écrire à Dinan, pour savoir si mon confrère, le Sr. Chicheri, pouvoit reprendre de suite l'exercice de ses fonctions à Mauron : je viens d'apprendre que sa santé est meilleure, et qu'il a l'espoir de revenir ici prochainement, quoiqu'il ne marche encore qu'à l'aîde de béquilles : cependant, cet espoir, tout fondé qu'il soit, ne régularisant pas ma position, j'ai écrit à Mr. de la Mennais, mon Supérieur, pour lui demander ce que j'avois à faire, et il me répond qu'il va soumettre lui même cette question au Comité d'arrondissement de Ploërmel, et que de deux choses l'une, ou à la demande du Comité d'arrondissement, j'obtiendrai une autorisation provisoire de Mr. le Recteur de l'académie pour diriger l'école jusqu'au 1er août prochain, ou elle restera suspendue, jusqu'à l'arrivée du titulaire.- J'aurois mieux aimé, pour ce qui me concerne, aller sur le champ à Ploërmel puisque là j'aurois eu plus de secours que

[1] F. Rogatien (Mathurin Chichery), né à Montreuil-sur-Ille (Ille-et-Vilaine) en 1799, entré à St-Brieuc en 1822.

je n'en ai ici, pour me préparer au prochain examen, mais, je n'ai pas voulu, cependant, exposer ma nombreuse école à une suspension qui seroit préjudiciable aux enfans et qui contrarieroit beaucoup les familles : j'espère, Monsieur l'Inspecteur, que vous rendrez justice à mes intentions, et je suis d'avance très réconnoissant de l'indulgence dont vous voudrez bien user à mon égard.

Je suis avec respect,

Monsieur l'Inspecteur, &c.

Projet autographe. AFIC. 106.04.029.

LETTRE 3273. **AU F. MARCIEN ROUAULT**.

D. S. Dinan le 25 Mai 1843

Mon très cher frère,

Je suis bien content de ce que presque tous ceux de vos enfans qui ont l'âge d'être reçus pour la première Communion et la Confirmation, l'aient été : je vous recommande de veiller plus que jamais sur eux, afin qu'ils en conservent les fruits.

Lorsque j'étois jeune, j'eus la même maladie d'yeux que vous : on me conseilla, on m'ordonna même, l'usage des conserves[1] et du tabac : je n'en ai éprouvé aucun soulagement ; au contraire, ma vue s'est affaiblie de plus en plus et tout ce que j'ai gagné c'est d'avoir contracté deux habitudes, dont l'une est très gênante, et l'autre très dispendieuse et très sale : ce que vous avez de mieux à faire c'est de bassiner avec de l'eau fraîche, tous les matins, votre oeil malade, et de renouveller ce bain de temps en temps dans la journée.

Je vous embrasse, et le f. Just[2] aussi, bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Marcien
frère de l'inst.n Xtienne
à Pleudihen

Autographe. AFIC. 88.01.034.

LETTRE 3274. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 27 Mai 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai reçu hier au soir, la lettre en date du 24 de ce mois[3], par laquelle vous me faites l'honneur de m'annoncer que l'embarquement des frères destinés pour Miquelon ne peut avoir lieu qu'à Granville ; en conséquence, pour me conformer à vos ordres, je fais partir sur le champ un exprès à cheval, qui demain remettra à M. le Chef du Service de la Marine à St. Servan la lettre dont copie ci-jointe.

Je ne puis prendre de mesure plus sûre et plus prompte pour que les frères arrivent à Granville avant le jour où la Julie doit mettre à la voile.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM.43. Copie. AFIC. 154.02.025.

---

[1] Mot vieilli, pour : lunettes.
[2] F. Just-Marie (Jean-Baptiste Restif), né à Domalain (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.
[3] Voir la note ci-dessus (Cf. lettre au Ministre, du 21 mai).

LETTRE 3275. **AU CHEF DE SERVICE DE LA MARINE À ST-SERVAN**.

Ploërmel le 27 Mai 1843

Monsieur,

Une lettre de M. le Ministre de la Marine, en date du 24 de ce mois, m'apprend que Son E(xcellence) persiste malgré les observations que j'ai eu l'honneur de lui adresser, à vouloir que l'embarquement des deux frères destinés pour Miquelon, ait lieu à Granville, et elle me recommande, de plus, de vous annoncer, directement et au plus tôt, mon adhésion à cet arrangement. En conséquence, je fais partir sur le champ un exprès pour vous porter cette lettre.

Mardi prochain, les deux frères arriveront à St. Servan où presque tous leurs effets sont déjà rendus et où ils doivent en prendre d'autres que j'ai chargé le frère Julien, Directeur de notre maison, de leur fournir. Comme nous sommes extrêmement pressés, il n'y a pas moyen de songer à expédier ces paquets par le roulage, car cette voie serait trop longue : si donc, il était possible, qu'une de vos chaloupes les portât à Granville ce serait bien le mieux. - Si cela ne se peut, il faudra qu'hommes et paquets voyagent par la diligence ; et, comme les uns et les autres pourront partir de St. Servan jeudi, l'ai l'espoir qu'ils seront rendus à Granville samedi, veille du jour où la Julie doit mettre à la voile.

Au reste, ne pouvant régler exactement d'ici tous ces détails d'exécution, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien vous entendre sur tout cela avec le frère Julien, dont vous connaissez l'activité et l'intelligence.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Chef du Service de la Marine à St-Servan.

Aut. ANOM. 43. Copie. AFIC. 154.02.026.

DOCUMENT 501. **OBÉDIENCE.**

D. S. Ploërmel le 28 mai 1843.

En vertu de la sainte obéissance, notre très cher frère Porphire, Directeur de notre école de St. Pierre, remplira les fonctions de supérieur des frères des deux écoles de St. Pierre et de Miquelon : en conséquence, les frères lui obéiront comme à moi même : il continuera de résider à St. Pierre, mais, il pourra visiter la maison de Miquelon, quand il le jugera à propos : il en régléra les comptes et les exercices.

Donné à Ploërmel, le 28 mai 1843.

L'ab. J. M. de la Mennais Sup.r g.al

Autographe. AFIC. 91.01.016.

LETTRE 3276. **À SOEUR COLLEMACHE.**

Ploërmel le 30 Mai 1843

Ma très chère fille,

J'approuve très fort l'affermage du petit verger dont vous me parlez ; c'est une bonne affaire : il en est de même de l'augmentation des bâtimens que vous avez demandée : à l'époque où l'on fit le premier plan, on ne s'attendoit pas à ce que l'établissement fut devenu si considérable : le bon Dieu l'a béni au delà de nos espérances -. Si on ne vous accorde pas un étage au dessus de vos appentis, tâchez, au moins d'obtenir des mansardes qui puissent servir de logement : cela ne coûtera que fort peu de chose de plus, puisque la couverture sera

toujours la même : on peut construire la charpente de manière à donner aux mansardes de 8 à 9 pieds de hauteur - Mais, cependant, un étage vaudroit mieux, surtout si on réalise le projet de retenir les enfans à manger le petit dîner qu'ils auroient apporté, ce qui me paroît une très bonne chose.

Il seroit très à désirer que vous eussiez une petite chapelle dans votre intérieur : rien n'est plus propre à entretenir la piété, et cela vous éviteroit des courses trop fréquentes à la paroisse.

Entretenez de votre mieux Mlle Bodin dans ses bonnes dispositions pour vous -- Je vous écris à la hâte ce peu de mots : je suis au milieu d'une cinquantaine d'enfans que je confesse pour leur première et seconde communion -- Ne m'oubliez pas auprès de nos Soeurs.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À ma très chère Soeur Collemache
Sup.re des Soeurs de la Providence
à Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 31 mai 1843

Autographe. Archives Filles de la Providence.

LETTRE 3277. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 30 Mai 1843

Mon cher ami,

Je compte aller à Malestroit samedi matin - je répondrai alors aux questions que tu me fais - annonce mon arrivée à M. Vardoux et à M. Bouteloup[1] - voilà une note de Mr. Chevalier pour celui-ci.

A bientôt - Je t'embrasse fort à la hâte, mais bien cordialem(en)t

J. M. de la M(ennais)

À Monsieur Monsieur l'abbé Houet, au Collège
à Malestroit (Morbihan)
cachet : Ploërmel 31 mai 1843

Autographe. AFIC. 37.05.033.

LETTRE 3278. **AU MAIRE DE CHÂTEAUBOURG.**

Ploërmel le 31 Mai 1843

Monsieur le Maire,

Je suis très disposé à adopter votre rédaction de l'article 3 de notre projet de traité[2] parce qu'elle est tout à fait conforme à la justice et à mes intentions ; cependant, cela rend indispensable la fixation du nombre d'élèves non payants que la Commune pourra placer dans l'école, car, si ce nombre était indéfini, la Commune resterait toujours maîtresse de réduire le revenu de l'école à 300 f., y compris même le supplément accordé soit par le département soit par l'état, ce qui rendrait illusoire pour nous l'allocation de ce supplément.

Il est vrai que, dans l'article 4 vous dites qu'une rétribution d'au moins 1 f. par mois sera payée par chaque élève, mais sans doute vous n'entendez point qu'on ne recevra dans

[1] L'abbé Bouteloup remplissait les fonctions d'économe de la maison de Malestroit.
[2] Voir ci-dessus le document du 15 mai 1843.

l'école aucun élève gratuit, il est donc nécessaire de déterminer le nombre de ceux-ci, et je vous propose de le fixer au quart des enfants payants.

Nulle part je n'ai réclamé pour le frère la rétribution des élèves étrangers à la commune, à moins que le produit des élèves de cette commune ne suffît déjà pour payer le prix de la pension c'est-à-dire 300 f., mais, il est arrivé que des conseils municipaux ont fait là-dessus des calculs odieux, et j'ai dû m'y opposer, en réservant les rétributions des enfants d'hors commune, comme la loi m'y autorise.

Pour Châteaubourg cette réserve serait inutile d'après la manière dont vous avez rédigé l'article 3. L'art. 4 peut rester tel qu'il est dans votre projet.

Il n'en est pas de même de l'art. 13.- Je ne saurais admettre que le Comité local d'instruction primaire puisse m'obliger, de plein droit, à changer un frère en exercice et à le remplacer pour des motifs que le Comité jugerait graves ; cela serait sujet à trop d'inconvénients et il n'y a aucune raison d'insérer cette clause dans notre traité puisque les frères sont soumis, comme tous les autres instituteurs aux autorités établies par la loi pour veiller sur les écoles : vous avez donc les mêmes garanties que tout le monde pour la bonne tenue de la vôtre.

Quant à l'article 14, je n'adopte point la modification que vous y avez faite, parce qu'elle pourrait, en certains cas, le rendre inexécutable ou trop onéreux pour moi ; je tiens à ma rédaction.

Je crois que maintenant tout est bien éclairci entre nous. Si vous le jugez à propos, vous pourrez donc m'envoyer une nouvelle expédition du traité, et je le signerai aussitôt.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Maire de Châteaubourg.

Copie. AFIC. 106.04.031.

LETTRE 3279. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 2 Juin 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous annoncer que tous les effets des frères destinés pour Miquelon ont été embarqués le 30 mai, à St. Servan dans une chaloupe de la Marine, laquelle les a portés immédiatement à Granville où ils sont rendus maintenant.

Les frères sont partis hier de St. Servan, par la diligence pour Granville, et ils ont dû y arriver le même jour à 6 heures du soir.

Ainsi, vos intentions ont été exactement remplies.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM 43. Copie. AFIC. 154.02.028.

LETTRE 3280. **AU F. DONAN-MARIE LE ROUX.**

D. S. Ploërmel le 2 Juin 1843

Mon très cher frère[1]

Vous me dites bien que vous avez payé depuis Pâques 1950 f., mais, je voudrois savoir de combien vous avez diminué les vieilles dettes, car, si elles restent toujours les mêmes, votre position ne s'améliore pas, et vous ne sortirez jamais d'embarras : économisez donc beaucoup.

Voyez s'il ne seroit pas possible d'obtenir de Mr. Geslin qu'il se contentât pour le 15 Juin d'un remboursement de 700 f. ; on lui seroit redevable de 400 f. qu'il recevroit dans le courant du mois de novembre prochain.-- Répondez moi la dessus avant le 12 de ce mois, car, je m'absenterai le 12.

Ménagez vos yeux ; le mauvais temps peut contribuer à les rendre malades : espérons qu'enfin une meilleure saison viendra.

Je vous recommande de nouveau de tenir très régulièrement vos comptes : vous voyez ce qui résulte du deffaut d'ordre : vous en souffrirez encore longtemps, car, je ne puis vous aîder à vous acquitter que peu à peu : les grosses sommes en billets qu'il faut necessairement payer absorbent nos ressources, de sorte que si la dette totale diminue, le nombre des créanciers ne diminue guère : cela est fâcheux sans doute, mais, à qui la faute ?

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Donan
frère de l'inst.n Xtienne à Vitré
cachet : Ploërmel 2 juin 1843

Autographe. AFIC. 88.01.035.

LETTRE 3281. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 4 Juin 1843

Monsieur le Recteur

Voici les renseignemens que vous me faites l'honneur de me demander dans votre lettre du 30 mai dernier.

Recourcé (Joseph) est en exercice au Fort-Royal (Martinique)			(f. Eugène)
Gilbert (Jean Marie)	id.	à Planguenoual (Côtes du Nord)	(f. Artème)
Restif (Jean Baptiste)	id.	à Pleudihen (Côtes du Nord)	(f. Just)
Le Ray (Jean)	id.	à Ploërmel	
Faucheux (Mathurin)	id.	à Ploërmel	
Joubault (Joseph Marie)	id.	au Collège communal de Dol (Ille et Vilaine)	

Les Srs. Paris (François Marie Romain) ; De la Marre (Louis Marie) ; Robert (Jean) ; Cochery (Prosper Marie), n'étant point membres de mon institut, je ne puis vous donner sur eux aucun renseignem(en)t

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan T2 395. Projet aut.. AFIC.106.04.032.

[1] F. Donan-Marie (Jacques François Le Roux), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1802, entré à Ploërmel en 1833.

LETTRE 3282. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 5 Juin1843

Mon cher Monsieur Huguet,

Je profite d'une occasion pour vous faire passer la collection des numéros de *l'Avenir* : je vous prie de les faire rélier proprement, mais sans luxe, ainsi que l'Histoire-Musée de Challamel.- Il suffira que ces ouvrages soient prêts pour la fin de Juillet, époque à laquelle je serai à St. Brieuc pour la distribution des prix à la Providence.

Tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire, à St. Brieuc.

Autographe. AFIC. 51.01.027.

LETTRE 3283. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 7 Juin 1843

Mon très cher frère,

Vous savez ce que je vous ai dit au sujet des petites misères que vous avez à endurer : j'en souffre pour vous et avec vous ; mais, je crains que vous ne manquiez de patience, et que vous ne gardiez pas assez de mesure dans les reproches que vous en faites à celui qui en est la cause : ceci donc seroit propre à les augmenter, bien loin de les adoucir et d'y mettre un terme: dailleurs, un réligieux doit plus que personne éviter de briser le roseau déjà cassé, et faire la moindre peine à ceux qui lui en font le plus : il ne suffit pas de porter le crucifix sur la poitrine ; il faut encore avoir dans le coeur un sincère amour de la croix.

Je vous donne cet avis parce que je crois remarquer de l'irritation dans votre lettre, et parce qu'il y en avoit très certainement dans ce que vous avez dit à votre Recteur. Ne vous lassez point d'avoir pour lui toute sorte d'égards, comme par le passé, et évitez avec un soin extrême dans votre langage tout ce qui seroit trop vif et pourroit blesser.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
frère de l'inst.n Xtienne
à Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.01.036.

LETTRE 3284. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 7 Juin 1843

Mon très cher frère,

Je réponds à votre lettre en date du 25 mars - elle renfermoit une traite de 2000 f. que je viens de passer à l'ordre de M. de La Marzelle[1] à qui il étoit encore beaucoup dû pour ses envois. Je serai bien aise que la nouvelle traite de 2000 f. que vous m'annoncez ne tarde pas trop. -- Je n'ai vu ni M. Perolle ni M. Touboulic, et ils ne m'ont écrit ni l'un ni l'autre : peut-être les trouverai-je à Paris, où je compte aller dans trois semaines, et où je traiterai les différentes affaires que vous me recommandez : je comprends fort bien ce que vous me dites

[1] Libraire à Vannes.

au sujet de l'indemnité pour les domestiques : vos observations me paroissent justes, et je les ferai valoir. --

Quant au remboursement des pertes que nous a causées le tremblement de terre de la Pointe-à-Pitre, je vous donne ci-joint copie de la réponse du Ministre[1] : il ne pouvoit pas m'en faire d'autre, et voilà pourquoi je vous avois dit de vous entendre avec l'administration locale pour faire constater le montant de notre perte ; le Ministre ayant écrit à ce sujet à Mr. le Gouverneur, il vous sera plus facile de traiter cette affaire, dans laquelle je ne puis intervenir de nouveau auprès du Ministre qu'après qu'il aura reçu un rapport de l'administration coloniale : ce sera sur ce rapport que vous aurez à me communiquer des renseignemens quand il vous sera connu et que je le connoîtrai moi même : tout ce que je puis vous dire aujourd'hui c'est que je ne doute nullement de la bonne volonté du Département de la Marine pour nous dans cette douloureuse circonstance.

Depuis le 25 mars, le f. Henri a dû recevoir une lettre de moi et une autre lettre de M. Ruault : comme je lui annonce qu'il sera libre de revenir en France, dans quelques mois, peut-être cet espoir l'aura-t-il consolé et calmé ; dailleurs il doit voir que nous ne le rendons en rien responsable des torts de son malheureux fils, et après tout violer ses voeux ce seroit violer la justice, aussi bien que la réligion, et, par conséquent, se damner, comme M. Dandin n'aura pas manqué de le lui dire et de le lui expliquer clairement. Si vous pouviez le remplacer provisoirement par un des frères de la Pointe-à-Pitre, renvoyez-le en France de suite et sans hésiter, avec un congé régulier de l'administration : mais ne lui en donnez point pour aller rejoindre son fils. Puisqu'il faut qu'il quitte la Martinique, que ce soit, du moins, pour rentrer ici.

Le f. Irénée est très bien sous tous les rapports et son désir de rétourner avec vous est toujours le même : je me déciderai un peu plus tard soit à le renvoyer à la Martinique, soit à l'envoyer dans une autre Colonie.-- Pour le f. Sigismond j'hésite un peu, non que sa conduite ne soit admirable, mais par suite de je ne sais quelle dose d'opium qui lui a été administrée dans sa maladie, il conserve dans le cerveau une sorte d'ébranlement nerveux qui le gêne beaucoup de temps en temps : nous verrons si cela passera.

Nos deux créoles, frères Alfred et Liguori, sont rassurés sur le sort de leurs familles. Nous continuons à être contents d'eux, et à désirer qu'il en vienne d'autres, pourvu que ceux-ci soient aussi bons que les premiers. Le f. Gérard me fait passer une lettre qui vous a été adressée par un nommé Donatien, demeurant au Lamentin ; si ce jeune homme offre des garanties, sous les rapports essentiels, nous le recevrons volontiers, et le plustôt sera le mieux.

Vos testaments sont bien : je vais les déposer chez notre notaire qui choisira celui dont il sera le plus content.

Votre demande de livres à M. Mame a été expédiée d'ici par la poste, le jour même où elle m'est arrivée.

Je m'étois entendu avec le f. Julien au sujet de la traite de 500 f. dont vous me parlez, et je ferai de même pour celle de 2000 f. que vous devez lui adresser de la Martinique : soyez tranquille là dessus : les intérêts en souffrance ne sont pas ceux de nos établissemens particuliers, mais bien ceux de la maison de Ploërmel.

Je suis très exact, quoi qu'on en dise, à répondre à tous les frères, et pour ce qui concerne le f. Lambert que vous citez, je lui ai écrit deux fois depuis que je n'ai reçu de lettres de lui. -- Pas une seule lettre des frères, envoyée à Ploërmel, n'y est restée : elles ont toutes, sans exception, été mises à la poste.- Si les parents ne sont pas exacts à répondre ce n'est pas notre faute : mais, en effet, il paroît qu'ils adressent leurs réponses directement, car il nous en vient peu pour faire passer, et c'est probablement à cause de cela qu'il y en a plusieurs

[1] *(Note de M. de la Mennais) :* "Il est inutile de copier cette lettre, puisque le Ministre se borne à me prévenir qu'il a demandé un rapport au Gouverneur. – Cependant, toute réflexion faite, je la copie."

d'égarées. Quoi qu'il en soit, je tiens à ce que la règle sur ce point soit maintenue, et j'ai de fortes raisons pour cela.

Je regrette de vous entendre dire : "Je suis toujours décidé à m'en retourner ; il faut vous l'avouer, dans cette mission il y a de grands biens à faire ; mais, je ne me sens pas de disposition pour elle." -- Je n'ai pas, certes, l'intention d'exiger de vous des sacrifices qui vous seroient trop pénibles : vous avez beaucoup souffert, et j'espère que le bon Dieu vous en récompensera : mais, j'aimerois bien à vous voir dans la disposition de n'avoir plus d'autre volonté que la sienne, ni d'autre désir que de procurer sa gloire, quoiqu'il pût vous en coûter. Ah, mon cher enfant, c'est jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, que J. C. Notre Seigneur, a travaillé à votre salut et au mien ! Ne l'oublions point.

A l'occasion, demandez donc à Mr. le Préfet comment il concevroit l'organisation des catéchistes qui iroient enseigner la religion aux nègres dans les habitations ? je désire beaucoup que cela se fasse, mais je ne vois pas nettement comment cela pourroit s'exécuter.

J'approuve très fort ce que vous avez dit au f. Hervé[1], et ne manquez pas d'insister de nouveau pour empêcher que notre maison ne devienne une espèce de rendez vous, où l'on se réunisse pour causer et parler d'une foule de choses dont les frères ne doivent jamais s'occuper.-- Le f. Hervé ne m'écrit jamais, et je crois vous avoir chargé de lui en faire des reproches ; mais, je ne veux pas les lui faire moi même, parce que je craindrois de le blesser, et j'aime mieux, par conséq(uen)t, vous donner cette commission, et me borner à en dire quelques mots, mais vaguement, aux frères de la Basse-Terre, à qui je vais répondre.

J'ai été content de vos derniers comptes, et je ne le serai pas moins sans doute des nouveaux que vous ne tarderez point de m'envoyer.

Voici la lettre du Ministre dont il est question plus haut.

Paris le 30 mai 1843

" Mr. - Vous m'avez fait connoître que dans le désastre du 8 février, le mobilier des frères à Marie-Galante avoit été en partie détruit, et que celui de l'école de la Pointe-à-Pitre, comprenant un dépôt de livres et de fournitures classiques a été entièrement brûlé.

"L'indemnité susceptible d'être allouée, à raison de cette perte, ne pouvant être réglée que sur les lieux, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fait, à ce sujet, à Mr. le Gouverneur de la Gouadeloupe une communication dont je vous ferai connoître le résultat.

Recevez, Mr., &c.

Pr.... Secrétaire d'Etat &c.

Roussin "

Mr. Hardy, Directeur du Séminaire du St-Esprit, rue des Postes, n° 26 à Paris vient de faire imprimer un petit livre qui a pour titre le *Trésor des noirs* : je crois que cet ouvrage peut être utile, et qu'il seroit bon de le répandre dans nos écoles ; le prix annoncé est d'1 f. 75, mais Mr. Hardy ne nous le vendroit à nous que 75 c.. Dites moi si vous ne pourriez pas comprendre ce livre au nombre de ceux que l'on donne en prix, et qui sont payés par l'administration - dans ce cas je prierois M. Hardy de vous en expédier un certain nombre d'exemplaires.

Au moment de fermer cette lettre, je reçois celle du f. Lambert en date du 26 février : vous voyez qu'elle a été longtemps en route : j'y réponds de suite.

Les rapports que nos frères m'ont fait du bien qu'ils opèrent dans leurs catéchismes du soir, et de la manière si édifiante dont se passent les cérémonies de première Communion, sont tout ce que je puis lire de plus consolant, et c'est aussi tout ce qu'il y a de plus propre à encourager ceux qui se destinent à cette belle mission. Je me félicite plus que jamais d'avoir entrepris cette oeuvre, malgré les difficultés qu'elle présente et les embarras qu'elle me donne: je mourrerai*(sic)* avec joie quand elle sera fondée.

---

[1] F. Hervé (Yves Monnerais), né à St-Laurent (Morbihan) en 1818, était directeur à Basse-Terre depuis 1841.

La scène que vous me décrivez des marins écrasés si près de vous m'a fait frémir, et je bénis la main de Dieu qui vous a préservé d'un si grand péril : j'espère qu'elle continuera à vous protéger : je me joins à vous pour lui demander cette grâce par l'intercession de la très sainte Vierge.

Je ne me rappelle pas du tout des 1400 f. que vous avez réclamés il y a deux ans, et que le Ministre devoit me rembourser ; je ne sais sur cette affaire que des idées confuses et ce qu'il y a de certain c'est que je n'ai rien reçu ; il me semble même que vous m'avez dit de n'en plus parler. C'est une friponerie*(sic)* de la part de M. E(vain) que d'avoir fait passer gratuitem(en)t deux jeunes gens qui n'avoient aucune intention de venir à Ploërmel, et qui n'y sont point venus : mais il ne faut pas que cela fasse tort à d'autres, s'il s'en présente qui soient bien disposés.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon très cher frère

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne manquez pas de dire au f. Malo[1] que j'ai appris sa convalescence avec bien du plaisir et que je suis fort content de son frère.

Comme les lettres de nos frères de Cayenne nous viennent par la Martinique, je suppose que la Martinique est aussi la voie la plus prompte et la plus sûre pour faire passer nos réponses. Voilà donc un pacquet pour le f. Louis-Joseph.-- Je vous le recommande, ainsi qu'au f. Arthur, sous le couvert de qui je le mets.

Autographe. AFIC. 88.01.037.

LETTRE 3285**. AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 8 Juin 1843

Mon très cher frère[2],

J'approuve beaucoup la petite association que vous avez établie en l'honneur de la très sainte Vierge, et j'espère que le bon Dieu en tirera sa gloire : continuez de vous en occuper avec zèle, et notre Seigneur continuera de bénir ce que vous faites pour augmenter le nombre des fidèles serviteurs de sa mère.

Non seulement j'ai lu, mais tous nos frères ont lu avec le plus vif intérêt, les détails que vous me donnez sur la cérémonie de la première Communion qui a eu lieu récemment à la Basse-Terre, et sur la retraite qui l'a précédée : puissent tous ceux qui viennent de recevoir tant de grâces les conserver toujours ! Il est certain que le meilleur moyen de ne pas les perdre est de se placer sous la protection de Marie, et de se dévouer avec amour à son culte.-- Quand il y aura un départ de frères pour les Antilles, c'est-à-dire, dans le mois d'octobre, j'engagerai nos jeunes congréganistes du pensionnat à vous faire passer un certain nombre de leurs belles images, au pied desquelles est imprimée la formule de consécration : le prix est, je crois de 1f. 50 c. pour chacune : je pense que cette dépense quoiqu'un peu forte, ne le sera pas trop dans votre pays, et que vous pourrez rembourser à nos enfans l'avance qu'ils auront faite pour les vôtres.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
frère de l'inst.n Xtienne
à la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.01.038.

---

[1] F. Malo (Pierre Corbé), né à Breteil (Ille-et-Vilaine) en 1808, entré à Ploërmel en 1834.

[2] F. Hyacinthe (Yves Le Fichou), né à Plounéour-Menez (Finistère) en 1813, entré à Ploërmel en 1839.

LETTRE 3286. **AU F. ARTHUR GREFFIER**.

D. S. Ploërmel le 9 Juin 1843

Mon très cher frère,

Ce que vous me dites des hommes qui fréquentent vos catéchismes me cause une grande joie, et j'en rends à Dieu de vives actions de grâces ; mais je ne sais pourquoi vous ne me parlez plus des visites que le f. Marcellin[1] faisoit dans une habitation voisine de St. Pierre, pour leur enseigner le catéchisme : est-ce que cela n'a pas eu de suite ?

Je sais qu'il faudroit au Mouillage une classe de plus : elle se fera, je l'espère, à l'automne prochain, quand vous aurez reçu du renfort.-- Six frères sont partis pour les Colonies depuis neuf mois, savoir, un pour le Sénégal, trois pour Cayenne, deux pour Miquelon -- C'est beaucoup ; mais, j'espère que l'année prochaine, il y en aura plus encore à se dévouer à cette belle mission.- Le bien qu'elle fait est admirable, et il ne peut qu'augmenter si, comme je n'en doute pas, vous perseverez tous courageusement dans votre vocation.

On auroit désiré avoir ici plus de détails sur l'accident arrivé aux frères Lambert et Rieul, car, tout ce qui vous intéresse intéresse vivement vos frères de Ploërmel : nous n'avons trouvé leur triste histoire complètement racontée que dans une lettre du f. Hyacinthe au Recteur de sa paroisse, mais c'est plustôt aux frères de la Gouadeloupe qu'à vous que cette observation devroit être faite : je m'en apperçois après l'avoir écrite.

Bon courage, mes chers enfants : je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ayez soin du pacquet adressé au f. Joseph-Marie que j'insère dans celui-ci -- Je pense que vous devez avoir des occasions fréquentes pour Cayenne.

Au f. Arthur
frère de l'inst.n Xtienne
au Fort St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.039.

LETTRE 3287**. AU F. GÉRARD LE TEXIER**.

D. S. Ploërmel le 10 Juin 1843

Mon très cher frère,

Je trouve que le prix des livres fixé par le f. Ambroise n'est pas trop élevé, à raison des frais de transport, des non-valeurs, et des pertes de tous genres auxquelles nous sommes exposés. - Tenez vous en donc là, et n'écoutez point ce qu'on vous dira contre : il y a des gens qui toujours critiquent tout.

Je sais que nous pourrions vous faire des envois de différentes choses qui couteroient moins ici qu'elles ne coûtent dans la Colonie : mais, ce seroit encore des avances que nous ferions, et nous n'en avons pas le moyen.-- Quant aux sang-sues*(sic)*, dans aucun cas il n'y auroit à y songer : il y auroit trop de risque de les perdre dans le transport.

Il est bien à désirer sans doute que l'administration alloue une petite somme pour fournitures aux enfans pauvres et pour les petites récompenses : je ne doute pas que le f. Ambroise n'obtienne cela à son retour.

J'écris au f. Ambroise au sujet du pauvre f. Henri : puisse ce pauvre Henri que le bon Dieu vient de ramener des portes du tombeau, ne pas se laisser perdre par de perfides conseils! Remerciez de ma part les personnes qui lui ont prodigué leurs soins, et, en particulier, le médecin qui l'a traité avec tant de zèle.

[1] F. Marcellin-Marie (Pierre Rouzioux), né à Vigneux-de-Bretagne (Loire-Inférieure) en 1814, entré en 1836.

J'engage le f. Ambroise à nous envoyer le jeune homme dont vous m'avez communiqué la lettre, après toutefois, avoir examiné si on peut compter sur les dispositions qu'il annonce. -- Il est essentiel que ce jeune homme donne tout ce qu'il peut donner : c'est une garantie de sa bonne foi et de sa persévérance.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M de la Mennais

Lorsque les f.f. Hypolite*(sic)* et Bernardin ont fait la lettre ci-incluse, nous n'avions pas encore reçu les vôtres qui nous donnent beaucoup de détails que nous étions impatients de connoître, et dont on ne nous a pas d'abord parlé.

Au f. Gérard
frère de l'inst.n Xtienne
à Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.040.

LETTRE 3288. **AU F. LOUIS-JOSEPH BODO**.

D. S. Ploërmel le 10 Juin 1843

Mon très cher frère[1],

J'ai reçu les quatre lettres que vous m'avez écrites depuis votre arrivée à Cayenne, et aussi le long et très intéressant récit que vous avez adressé à nos frères : tout cela comme vous le pensez bien nous a fait le plus grand plaisir, et nous n'avons qu'une voix pour remercier le bon Dieu des grâces qu'il se plaît à répandre sur votre mission naissante : tâchez d'en attirer de nouvelles par votre fidélité à correspondre aux premières.

Entrons dans quelques détails sur les divers points dont vous me parlez :

1° - Il est sûr que trois frères ne peuvent suffire au travail dont vous êtes chargés, et je suis très disposé à vous en adjoindre plusieurs autres ; il n'en manque pas ici qui ont le désir d'aller vous aider à recueillir une abondante moisson : mais, à Gorée, on en attend deux, à la Martinique on en demande beaucoup, et enfin deux viennent de s'embarquer à Granville pour Miquelon : ceci diminue déjà le nombre de sujets dont je puis disposer, et cependant je le répète, cela ne m'empêchera pas de vous donner un renfort aussitôt que ce sera chose convenue avec l'administration supérieure : vous sentez bien que tout dépend d'elle, et je désire que votre nouveau et si excellent Gouverneur veuille bien, s'il le juge à propos, en écrire au Ministre sans tarder.- D'avance j'en ai déjà dit quelque chose au Ministre dans mes lettres, et comme je le verrai dans trois semaines, j'insisterai auprès de lui sur ce point, et s'il y consent, je remplirai le plus tôt possible et de mon mieux, ses intentions et les vôtres : mais je ne puis aller plus vite : aussitôt qu'il y aura une décision, je vous la ferai connoître.

2° - Appuyé sur la lettre si bienveillante et si détaillée de M. le Préfet apostolique j'ai réclamé au Ministre une augmentation de traitement pour vous ; elle sera, je n'en doute pas, au moins égale à celle qui fut accordée l'année dernière [à nos frères du Sénégal et des Antilles, et elle devra compter à partir de] votre arrivée dans la colonie, car si économes que vous puissiez être, vous vous endetterez nécessairement si on ne vous donne à chacun que 1500 f.

3° - Ne vous laissez point, ni les uns ni les autres, entraîner par votre zèle, et ménagez vos forces : il faut faire le bien en long et en large, et non pas seulement en large : toutes vos actions doivent être sanctifiées par l'obéissance, et elles cesseroient d'être agréables à Dieu si vous les faisiez en dehors des règles qui vous sont prescrites.

[1] F. Louis-Joseph - précédemment : Ambroise-Marie - (Guillaume Bodo), né à Noyal-Muzillac (Morbihan) en 1790, entré à Ploërmel en 1834.

4°- Le f. Louis s'occupera de vos commissions, et ses aides de camp se feront un vrai plaisir de le seconder : mais ne comptez sur aucun envoi avant le mois d'octobre, parce qu'il n'est pas possible de trouver auparavant des occasions sûres.

5° - J'écris à votre digne Préfet pour le remercier de toutes ses bontés pour vous : je le prie aussi d'être l'interprète de ma reconnoissance auprès de ses si zélés et si charitables coopérateurs.

6°- Evitez de paroître souhaiter trop ardemment la fin de l'espèce de concurrence qu'on maintient contre vous ; ne laissez pas échapper un mot qui puisse blesser vos adversaires, et, s'ils étoient injustes envers vous, n'en soyez pas moins toujours polis et indulgents à leur égard. C'est par l'humilité, la patience, la douceur que vous triompherez : ce sont là vos armes : Dieu les bénira.

7° - Vous savez maintenant que les frères Lambert et Rieul ont été blessés dans le désastre de la Pointe à Pitre, mais l'un et l'autre sont maintenant guéris. Chose remarquable et bien consolante, il n'a péri ni prêtre, ni frère, ni soeur dans cet affreux événement.

8° - Nous n'avons pas été si heureux en France : depuis la retraite nous avons perdu les frères Isaïe, Dorothée, Artémas et Justus : faites pour ces chers frères les prières et la communion recommandées par la règle.

9° - Soyez fidèles à relire la règle le samedi et à l'observer en esprit de foi.

10° - Pour faire passer de l'argent en France, prenez des traites sur le trésor, et mettez-les à l'ordre de M. de la Marzelle, libraire à Vannes, et de M. Duval, négociant à Quintin, c'est-à-dire, la moitié de la somme à l'ordre du premier et l'autre moitié à l'ordre du second.-- Je pense que cela ne coûtera rien, et c'est ce que fait le frère Ambroise aux Antilles : ce moyen de nous remettre l'argent est le plus sûr et le plus simple : il a de plus l'avantage d'empêcher qu'on ne croie que ces remises soient autre chose que le remboursement d'objets fournis par des marchands, comme cela est vrai, et il est à désirer que nous payions au fur et à mesure des ventes : c'est pourquoi, tardez le moins que vous pourrez à m'envoyer les traites.

11° - Le saint M. Maurice[1] se prépare maintenant, dans une communauté près d'Amiens, à aller en Guinée avec d'autres missionnaires sous la direction de Mgr Bessieux pour évangéliser les noirs de ce pays. Ces Messieurs doivent s'embarquer à Londres dans le mois d'août. M. Maurice a été remplacé ici par l'excellent abbé Guilloux qui est prêtre depuis le carême dernier.

12° - M. Ruault est à l'ordinaire ; il vous dit mille choses tendres, ainsi que tous les frères : ceux-ci vous écriront sous peu et peut-être joindront-ils leur lettre à la mienne ; mais si la leur n'est pas prête demain, je ne retarderai pas celle-ci pour l'attendre.

13° - M. Senescaut, prêtre du diocèse d'Auch, que vous avez pu voir à Ploërmel au mois d'août dernier, y est revenu et nous a amené deux postulants qui doivent être, dans quelque temps, suivis de trois ou quatre autres : ces jeunes gens sont destinés par Mgr l'Archevêque à fonder dans son diocèse une société de frères sur le modèle de celle de Bretagne.

Voilà de petites nouvelles : je vous les raconte parce que je pense qu'elles intéresseront et qu'elles vous édifieront.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.01.041.

[1] L'abbé Maurice, précédemment vicaire à la paroisse St-Clément de Nantes, avait été aumônier à la maison de Ploërmel.

LETTRE 3289. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 12 Juin 1843

Mon très cher frère,

Les nouvelles que vous m'avez données du f. Léopold m'inquiétent, et me font désirer d'en avoir d'autres. Je vais passer 8 jours au Quillio, écrivez-moi pour me dire si le f. Léopold est mieux. Je présume que l'école de St. Donan est suspendue, et qu'il n'y a pas de remède à cela, car, on ne peut pas placer un autre frère au presbytère tandis que le f. Léopold y sera.

Les frères Sérène[1] et Ymas viennent de s'embarquer à Granville pour Miquelon. J'ai de fort bonnes nouvelles des colonies.

Je vous embrasse tendrement en N. S..

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.042.

LETTRE 3290**. AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D. S. Ploërmel le 25 Juin 1843

Mon très cher frère

Les vacances commenceront avec le mois d'aout, et la retraite aura lieu à l'époque ordinaire : je vous permets de passer trois ou quatre jours avec votre ancien Recteur : vous viendrez ensuite à Ploërmel : je ne vous trace pas votre itinéraire, parce que je ne sais où habite votre ancien Recteur ; mais, arrangez vous de manière à voyager avec d'autres frères, et, pour cela, informez vous du jour du départ des frères les plus voisins.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon très cher frère

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
frère de l'inst.n Xtienne
à Henanbihen par Lamballe (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.01.043.

LETTRE 3291**. À L'ABBÉ BOUTELOUP.**

Ploërmel le 29 Juin 1843

Mon cher ami

J'oubliai hier de te parler, ainsi qu'à Houet, du besoin que nous avons d'une séconde messe le Dimanche, pendant mon abscence et celle de Mr. Ruault : je vous prie de venir l'un ou l'autre dire cette messe et, pour diminuer votre fatigue, on fera partir de Ploërmel une voiture tous les samedis, à compter de samedi prochain, à quatre heures de l'après midi, et elle ira au devant de vous, jusqu'au bas de la Lande de la Meule : le lendemain elle vous y réconduira.

Je t'embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ploërmel le 29 Juin 1843
A Monsieur
Monsieur Bouteloup, prêtre
à Malestroit (Morbihan)
cachet : Ploërmel 30 juin 1843

Autographe. AFIC. 44.01.003.

[1] F. Sérène (Jean Meslif), né à Erbrée (Ille-et-Vilaine) en 1796, entré à Ploërmel en 1841.
F. Imas -ou Aimas- (Pierre-Marie Hellard), né à Béganne (Morbihan) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

LETTRE 3292. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE**.

Ploërmel le 29 Juin 1843

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Sr. Louis Lardon, né à Tailly (Ille & Vilaine) le 14 Janvier 1822, exempté du service militaire, ne fait plus partie de ma congrégation.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.01.003.

LETTRE 3293. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 30 Juin 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer, pour le trimestre de Avril, Mai et Juin l'Etat nominatif des Elèves frères instituteurs destinés aux Colonies et qui se préparent à cette mission dans notre maison de Ploërmel.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.02.029.

LETTRE 3294**. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT**.

D. S. Ploërmel le 30 Juin 1843

Mon très cher frère,

Le congé commencera avec le mois d'aout -- Vous serez informé un peu plus tard du jour où notre grande voiture viendra à Rennes.

Je suis bien aise que votre jeune postulant se soit rétabli, et j'espère que cette maladie aura donné une secousse à son tempérament, et pourra contribuer à le faire croître.

Ayez soin de reclamer ce qui nous reste dû sur l'indemnité de 400 f., qui, depuis longtemps auroit dû être acquittée, et qui ne l'est pas encore entièrement.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
frère de l'inst.n Xtienn
à Brutz par Rennes (Ille et Vilaine)

Autographe. AFIC. 88.01.044.

LETTRE 3295**. AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Paris le 10 Juillet 1843

Mon très cher frère,

Je viens d'apprendre au Ministère de la Marine qu'un navire étoit sur le point de partir du Hâvre pour le Sénégal, et je m'empresse de vous écrire ces quelques lignes pour vous donner de nos nouvelles, et pour vous témoigner ma pénible surprise de ne point recevoir des vôtres. Je suis désolé de ce que vous n'ayez pas répondu à ma dernière lettre que je vous ai

cependant envoyée par le ministère lui même : je n'ai point reçu non plus le mandat que vous m'aviez annoncé. Il me tardoit surtout d'apprendre que le f. Heraclien n'étoit plus souffrant, et si vous pensez que le climat de Gorée lui fut plus favorable que celui de St. Louis.-- Je renouvelle tout à l'heure au Ministère l'enga(ge)ment d'expédier pour Gorée, au mois d'octobre, les deux frères qui y sont depuis si longtemps attendus.

Nous n'avons perdu aucun frère ni à Ploërmel ni aux Antilles depuis la mort de ceux dont je vous ai donné les noms --. Notre noviciat est toujours nombreux et bien fervent. Dix ou douze nouveaux frères partiront pour les Colonies dans le mois d'octobre ; ils ne sont pas encore désignés.-- Deux se sont embarqués pour Miquelon le 10 Juin dernier : vous ne les connoissez pas.

Je serois bien aise d'avoir des renseignemens sur l'espèce de pensionnat primaire qui existoit à St. Louis avant votre arrivée, et de savoir aussi de quelle manière sont instruits les Musulmans. -- De plus, il me seroit utile d'avoir le plan linéaire de votre maison et de ses dépendances.

Soyez bien unis entre vous tous les trois ; l'union fera votre force et votre bonheur.-- Prenez garde de laisser s'affoiblir la ferveur dans vos âmes, et faites en sorte qu'au contraire, el(le) aille toujours croissant : n'ayez en vue que Dieu et le ciel !

Il nous est venu à Ploërmel deux postulants des Antilles, dont nous sommes fort contents, et nous en attendons d'autres.

Adieu, mes chers enfans ; je vous embrasse avec un coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthime
frère de l'inst.n Xtienne
à St-Louis par le Hâvre (Sénégal)

cachet : Paris 10 juil.43 Autographe. AFIC. 88.01.045.

LETTRE 3296. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Paris le 13 Juillet 1843

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'art. 6 de l'ordonnance du 13 février 1838, j'ai réclamé tous les ans des différentes caisses d'épargne de Bretagne, par l'intermédiaire de M. le Préfet, le remboursement des retenues opérées sur le traitement des frères de mon institut et ce remboursement avait été effectué jusqu'à présent sans difficulté ; il l'a encore été cette année partout excepté à Vannes, où, pour la première fois la commission l'a refusé par une délibération dont j'ai l'honneur de vous remettre la copie authentique.

Les motifs de ce refus ne sont nullement fondés ; car

1°. la délibération en date du 30 janvier de la commission, n'est rien moins qu'une censure indirecte de l'ordonnance du Roi précitée, puisqu'elle suppose que cette ordonnance est en opposition avec la loi, et qu'elle n'a pu constituer un droit que le supérieur d'un ordre religieux soit libre de faire valoir. La commission aurait pu remarquer au contraire que l'ordonnance respecte si bien la loi, qu'elle prescrit d'opérer la retenue sur le traitement des frères comme sur celui des instituteurs laïcs.

2°. Les frères la Mennais ne sont pas liés par des voeux perpétuels, dit la commission. Mais (la loi) ne reconnaît pas les voeux de cette espèce, "elle se borne à régler le mode de remboursement de cette retenue laquelle appartient dans un cas, à l'instituteur lui-même, et, dans l'autre cas, à l'institut dont il est membre ; et, de ce que mes frères peuvent quitter l'Institut après un laps de temps plus ou moins prolongé, il ne s'ensuit nullement que le produit de leur travail n'appartienne pas à l'Institut pendant le temps qu'ils y restent. S'il en

était autrement, il n'y aurait plus d'association. Et, d'ailleurs, est-ce que, pendant ce temps là l'Institut n'est pas obligé à pourvoir à tous leurs besoins, fussent-ils malades et hors d'état de lui rendre aucun service ? La ressource que la commission voudrait leur ménager, qu'est-ce autre chose qu'un encouragement à l'inconstance pour ceux qui seraient tentés de quitter leur état ?

3°. Les frères des écoles chrétiennes sont dans le même cas que nous, et nulle part, pas même à Vannes, on ne leur refuse à la fin de l'année, le remboursement des retenues.

4°. Notre prospectus porte, art. 1er, que chaque frère touchera annuellement, au moins la somme intégrale de 200 f. : si donc la retenue ne nous était pas remboursée, le traitement se trouverait réduit à 180 f., et par conséquent la commune aurait à s'imposer pour le frère 20 f. de plus que nous ne lui avons demandé jusqu'ici, parce qu'enfin nous ne pouvons rien diminuer d'un traitement si modeste.

5°. Dans les établissements de plusieurs frères, à Pontivy par exemple, la commune nous alloue 1200 f. par an, pour 6 frères, et la retenue s'opère sur cette somme, au nom du frère Directeur, le seul qui soit en titre : si donc ce frère venait à sortir de la congrégation, il aurait droit, suivant la commission de Vannes, à s'emparer de cette somme, quoique cependant elle ne soit pas plus à lui qu'aux autres frères qui lui sont associés, les 1200 f. étant alloués pour les 6 frères et non pour un seul.

Par ces motifs, j'ose espérer, M. le Ministre, que vous voudrez bien donner des ordres pour que le remboursement que je réclame ait lieu à Vannes aussi bien qu'ailleurs, nonobstant l'arrêté de la commission.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de l'Instruction publique.

Copie. AFIC. 106.04.037.

LETTRE 3297. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Paris le 14 Juillet 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à vos désirs, on a expédié de Ploërmel le 11 de ce mois par la diligence à l'adresse de Mr. le Commissaire Général de la Marine au Hâvre, un ballot de livres classiques destinés pour le Sénégal et renfermant :

50 exemplaires de l'Arithmétique élémentaire de M. Querret et des Exercices par le même : 2 volumes reliés en un à 2 f. 50 l'exemplaire, ci …..125 f
6 Solutions ou réponses aux questions des Exercices à 1 f. 50 reliées …… 9 f
24 Grammaires de Le Brouster à 2 f. l'exemplaire, reliées …… 48 f
Emballage : 2 f. Total 184 f

Vous m'aviez demandé 54 Grandes grammaires par Le Brouster ; mais il ne s'en est trouvé que 24 exemplaires à Ploërmel. Et comme on n'a pas cru devoir différer l'expédition du ballot, on s'est borné à en fournir ce nombre. Les frères qui partiront pour Gorée dans le mois d'octobre prochain pourront emporter les 26 autres exemplaires, si vous le désirez.

Je suis, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X. 9ter.

LETTRE 3298. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Rennes le 24 Juillet 1843

Mon très cher frère,

Notre grande voiture arrivera à Rennes le 9 aout au matin ; elle en répartira dans la soirée du 9, pour arriver à Ploërmel le 10 : vous en profiterez -- donnez le même avis au f. Anaclet.

J'arrive de Paris.-- La diligence dans laquelle je voyageois a versé à la sortie de Mayenne : mais, je n'ai eu aucun mal -- d'autres voyageurs ont eu des contusions : cependant, il n'y a eu pour personne d'accident grave.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
frère de l'inst.n Xtienne
à Brutz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 24 juil. 43

Autographe. AFIC. 88.01.046.

LETTRE 3299. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD**.

D. S. Dinan le 26 Juillet 1843

Mon très cher frère[1],

J'arrive de Paris.-- La diligence dans laquelle je voyageois a versé, en sortant de Mayenne ; mais, grâce à Dieu, je n'ai eu aucun mal.

Je vous permets d'aller voir vos parents [...]

Partez aussitôt après la distribution de vos prix, et rendez vous à Loudeac le vendredi 11 d'aout : vous y trouverez notre grande voiture ; cela vous sera facile en passant par Quintin.

Je vous embrasse bien cordialem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
frère de l'inst.n Xtienne
à Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 26 juil.1843

Autographe. AFIC. 88.01.047.

LETTRE 3300. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. St-Brieuc le 1er Août 1843

Mon très cher frère,

Je n'ai reçu aucunes lettres des frères Maurice[2] et Polyclet au sujet de leurs voyages dans leurs familles : le f. Maurice pourra aller dans la sienne après la retraite, et aussi le f. Polyclet ; si cependant celui-ci était exposé à ne plus retrouver son père à l'Ile-aux-Moines, en n'y allant qu'à la fin du mois, je consens à ce qu'il y aille avant, mais il devra être rendu à Ploërmel le samedi, 12 de ce mois : il pourrait voyager avec le f. Bernard-Marie[3].

---

[1] F. Maximilien (Jean Bernard), né à Boulat (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.
[2] F. Maurice (Julien Philippe), né à Carnac (Morbihan) en 1801, entré à Ploërmel en 1824.
[3] F. Bernard-Marie (Yves-Marie Arzur), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1833.

Je ne sais comment faire pour le f. Germain[1] : le mieux est, ce me semble, qu'il profite de la grande voiture qui doit aller à Loudéac le 11, ou de celle qui ira à Pontivy le 13 : il faudra bien qu'il aille en voiture dans l'un de ces deux endroits.

Je suppose que d'après les avis qu'on vous a donnés de Ploërmel, sur la marche de nos grandes voitures qui iront le 11 à Loudéac et le 13 à Pontivy, vous avez réglé, de concert avec le f. Victor, les voyages des frères de vos environs et des environs de Guingamp. Je n'ai pu le faire moi-même puisque j'étais absent.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.048.

LETTRE 3301. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Dinan le 3 Aout 1843

Très cher ami[2],

Je vis hier Mgr l'évêque. de St. Brieuc et j'entamai notre affaire : on ne peut compter sur son concours direct ; mais, il ne s'opposera pas à ce qu'on pourra entreprendre sans lui, et même il le verra avec plaisir - c'est beaucoup - Je désire donc que vous vous déterminiez à venir me trouver à Ploërmel le plustôt possible, car, vous sentez qu'on ne peut, en pareil cas, s'expliquer nettement et bien s'entendre que de vive voix - Je vous engage de nouveau à garder sur nos projets le plus profond silence, et à n'en pas dire un mot à qui que ce soit. - à bientôt, je l'espère - Je vous embrasse de tout mon coeur.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied,
rue St. Dominique d'enfer, n° 20 Paris
cachet : Dinan 3 aout 43

Autographe. AFIC. 16.03.006.

DOCUMENT 502. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À M. DE LA MENNAIS.**

(En-tête): Ministère de l'Instruction publique, 1ère Division, 4e Bureau.

Paris le 5 août 1843

Monsieur le Supérieur Général, je désirerais savoir s'il existe dans les statuts de votre Congrégation, dans ses règlements intérieurs ou dans les conventions qu'elle peut avoir stipulées avec d'autres instituts, une obligation expresse ou tacite, mais positive, pour chaque frère, de renoncer à retenir, dans aucun cas, de son travail un profit personnel.

Je vous serai obligé de me communiquer, le plus tôt qu'il vous sera possible, ce renseignement.

---

[1] F. Germain (Jacques Toquet), né à St-Julien (Côtes-du-Nord) en 1793, entré à St-Brieuc en 1822.

[2] François Louis Michel Maupied, né en 1814 à la Poterie (Côtes-du-Nord), ordonné prêtre en 1838. Titulaire d'un doctorat ès-sciences en Sorbonne, il fonde et dirige l'institution secondaire Ste-Marie à Gourin (Morbihan) de 1848 à 1854. Il devint ensuite simple vicaire à Guingamp, puis curé de St-Martin de Lamballe. Théologien au 1er Concile du Vatican, il fut l'un des premiers à proposer la thèse de l'infailllibilité pontificale. Il est auteur de plusieurs ouvrages de science, de doctrine et aussi de piété.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Instruction Publique
Grand maître de l'université
Villemain[1]

Mr.l'abbé de la Mennais, Supérieur Général des frères de l'inst.on chrétienne,
à Ploërmel (Morbihan)

Original. AFIC.106.05.002.

LETTRE 3302. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel, le 9 Août 1843

Monsieur le Ministre,

Il existe dans les Règles de notre congrégation une obligation, non seulement tacite, mais expresse et positive pour chaque frère, de renoncer à retirer, dans aucun cas, de son travail un profit personnel ; aussi, tous les ans, à l'époque de la retraite, rendent-ils compte de leur traitement, des rétributions qu'ils ont perçues, et des moindres profits qu'ils ont pu faire. De son côté, la Congrégation les nourrit, les habille et les soigne, lorsqu'ils sont vieux et infirmes : nous en avons toujours ici un certain nombre, qui achèvent en paix et sans être exposés à manquer de rien, leur belle & sainte carrière.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de l'Instruction publique.

Minute. AFIC. 106.05.002. Vo.

DOCUMENT 503. **LE MAIRE D'HENNEBONT À M. DE LA MENNAIS.**

Hennebont, le 9 août 1843.

Monsieur le Directeur,

Le conseil municipal d'Hennebont désirant confier l'éducation des enfants de la commune à deux frères de votre ordre, m'a chargé de vous demander si vous pourrez disposer de deux sujets pour le 1er 8bre prochain et à quelles conditions.

Comme le conseil a en vue de procurer aux enfants de la commune une bonne éducation, sans néanmoins s'imposer un trop lourd fardeau, je vous prierai, en me faisant connaître vos conditions, de m'envoyer une copie de vos statuts concernant l'instruction, afin que le conseil municipal puisse s'y conformer dans les mesures qu'il aura à prendre pour l'établissement projeté.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée

Le maire d'Hennebont : De Bellecherre

P.S. Je désire que vous puissiez m'adresser votre réponse dans le plus bref délai, afin que je puisse la communiquer au conseil.

Monsieur
Monsieur le Directeur de l'instruction chrétienne
à Ploërmel

cachet : Hennebont 10 août 1843. Original. AFIC. 106.05.004.

[1] Abel François Villemain (1790-1870), professeur et homme politique ; membre du ministère Soult (1839-1840), il devient ministre de l'Instruction publique de 1840 à 1844, dans le ministère Guizot et prépare une réforme de l'enseignement secondaire. Il est auteur d'un *Cours de littérature française* (1828-1829), d'*Etudes de littérature ancienne et étrangère* (1846).

LETTRE 3303. **AU MAIRE D'HENNEBONT.**

Ploërmel le 11 Août 1843

(*Le projet de réponse est écrit au bas de la lettre précédente*).

M(onsieur) le M(aire)

Je m'empresse de répondre à la lettre que v(ou)s m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois p(ou)r me demander deux frères de mon institut.

Si, comme je le suppose, il s'agit de remplacer à Hennebont les frères des écoles chrétiennes, je ne puis y consentir : des motifs de délicatesse que vous saurez apprécier m'en empêchent absolument : il ne me resteroit donc, dans ce cas, qu'à vous exprimer mes regrets et l'assurance des sentimens pleins de respect avec lesquels je suis &c.

V(otre) t(rès) h(umble) &c

Projet autographe. AFIC. 106.05.004.Ro.

LETTRE 3304. **AU CURÉ DE LA ROCHE-DERRIEN.**

Ploërmel le 16 Août 1843

Monsieur le Curé,

Je n'ai pas répondu à votre première lettre, relative aux comptes du frère de Tonquedec, parce que je ne comprenais pas nettement cette affaire : j'attendis l'arrivée du frère Armel[1] ici pour qu'il me l'expliquât de vive voix.

1°. Il a refusé de signer un mandat de 100 f., parce qu'il était motivé sur une dotation que m'aurait faite Mr. l'abbé Couppé ; or, le frère n'avait nullement qualité pour signer cela, et l'administration n'a aucun droit de s'occuper de ce qui a pu se passer entre Mr. Couppé et moi.- Le frère a donc eu raison de ne pas signer.

2° Je suis bien convenu avec vous que sur le traitement alloué par la commune au frère, une somme de 1000 f. serait successivement retenue, et appliquée à l'institutrice ; or, de ces 1000 f., il y en a déjà 800 payés, à raison de 100 f. par an : mais lorsque nous avons payé 100 f. par an, les rétributions suffisaient pour la pension, et les dépenses d'entretien du mobilier étaient à la charge de la commune, or cette année les rétributions ne se sont élevées qu'à 280 f. et la pension coûte 300 f.

déficit ..... 20 f.
L'entretien du mobilier se monte à ..... 12 f. 15

Total .....……..... 32 f. 15

Ces 32 f. 15 retranchés de 100 f., reste à payer à l'institutrice la somme de 67 f. 85 c.

Et encore y a-t-il à retenir de plus, sur cette somme, celle de 3 f. 35, montant des impositions pour les chemins et la cote personnelle qu'on a obligé le frère à payer cette année-ci pour la 1ère fois. L'institutrice n'aura, par conséquent, à toucher que 64 f. 50 en 1843 de la part du frère.

On fera un compte semblable pour 1844 : mais remarquez, je vous prie, que légalement l'entretien du mobilier est à la charge de la commune et que, dans aucun cas, il ne peut tomber à celle de l'instituteur.

Mr. le Curé de la Roche-Derrien.

Copie. AFIC. 106.05.007.

[1] F. Armel (Jean-François Joly), né à Croixanvec (Morbihan) en 1803, entré à Dinan en 1825.

LETTRE 3305. **À M. BIDAN, CURÉ DE LANNION.**

Ploërmel le 25 Août 1843

Très cher et respectable ami,

Je ne puis répondre par des paroles et encore moins par des écritures, aux choses si aimables, et si bonnes que vous me dites ; mais, j'y réponds par des faits. J'ai chargé le f. Amédée[1] de 2000 f. qu'il vous aura remis, je pense, avant que vous receviez la présente ; ce qui me gêne plus que je ne puis le dire, mais, enfin, cher ami, je m'écorcherai pour cette oeuvre, et si ma peau vallait cinq sols, ou vingt cinq centimes, je vous prierais de la vendre. D'un autre côté, je retire le f. Sixte[2] de Guingamp et je passe à votre doigt ce diamant. Il fera la classe de dessin et les retenues. Mon choix n'est pas encore fixé pour la grande classe, mais, vous voyez quelles sont mes intentions,et comme je m'expédie.

Oh, que je serais heureux que vous vinssiez habiter cette maison achetée, réparée, rebâtie par vos soins ! Nous arrangerons cela : cependant n'allez pas trop vite vis-à-vis de l'évêque.

Nous voulions louer la chapelle, et le bon Dieu ne l'a pas voulu : vraiment mon bon ami, il est plus clairvoyant que nous ; avouons cela en toute humilité. Je pense qu'il serait à propos de restaurer cette chapelle, non pas entièrement, mais suffisamment pour qu'on puisse y dire décemment la ste Messe, le plus tôt possible ; bornons-nous à ce qui est rigoureusement nécessaire.

Veuillez bien marquer de suite à notre si cher M. Moignet que je lui enverrai un frère dans la première quinzaine de Septembre prochain à moins d'évènements imprévus : qu'il prenne ses mesures en conséquence et avec confiance, je n'avais encore rien dit d'aussi positif, quoique cela ne soit pas absolument décisif ; toutefois, il ne s'en faut guère que cela ne le soit et on doit comprendre que j'ai, pourtant, la meilleure volonté, malgré tant d'hésitations apparentes et de retards réels.

Sur ce, je vous embrasse d'abord sur la joue gauche, parce qu'on dit que le coeur est de ce côté là, et ensuite, par surcroît, sur la joue droite.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je suis inquiet de l'abbé Kermoalquin[3]. S'il ne peut me donner de ses si chères nouvelles, priez Mr. de Kertang(uy) de mettre une plume entre ses doigts et de me tranquilliser.

Copie. AFIC. 106.05.011.

LETTRE 3306. **AU CURÉ DE BELLE-ISLE-EN-TERRE.**

Ploërmel le 27 Août 1843

Monsieur et très cher Curé,

L'année dernière je vous fis entièrement remise du traitement du f. Félicien,[4] pour le temps écoulé depuis le mois de mars au mois d'août. J'espérais que du moins à la fin de cette année-ci, nous toucherions les deux cents francs qui nous sont dus et cet espoir me paraissait d'autant mieux fondé que très certainement les rétributions de l'Ecole ont été plus

[1] F. Amédée-Joseph (Joseph Le Goaziou).
[2] F. Sixte (Joseph Durand), né à Lécousse (Ille-et-Vilaine) en 1811, entré à Ploërmel en 1825. (*alias* f. Olympe)
[3] L'abbé Kermoalquin était conseiller spirituel des religieuses de la Retraite de Lannion, dont la supérieure était Mère Jeanne de Kertanguy.
[4] F. Félicien (Jean Gausson), né à Plussulien (Côtes-du-Nord) en 1800, entré à Ploërmel en 1825.

considérables que le prix de la pension. Cependant le frère n'a pas reçu un centime pour sa dépense personnelle, et même, il a été obligé d'emprunter pour venir à la retraite ; est-ce juste, je ne le pense pas ; mais j'aime à croire que vous allez prendre des mesures pour que nous soyons payés sans retard de ce qui nous est si légitimement dû ; en attendant, personne ne retournera à Belle-Isle.

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Curé de Belle-Isle (Côtes du Nord)

Copie. AFIC. 106.05.015.

LETTRE 3307. **AU RECTEUR DE GAËL.** Ploërmel le 27 Août 1843

Monsieur le Recteur,

Il y a eu un malentendu entre le frère Barthélemy[1] et moi au sujet de son traitement ; j'ai compris que vous vouliez le réduire au taux primitif de 180 f., quoique le frère soit devenu instituteur communal. J'ai répondu que cela ne se pouvait pas, parce que le traitement était et devait être le minimum du taux fixé par la loi pour les écoles publiques, mais de nouvelles explications m'ont fait comprendre que vous réclamiez seulement le supplément de 50 f. alloué par le département aux instituteurs ; or, dans ce cas-ci, votre prétention est juste, parce que votre école est gratuite et que vous donnez la pension gratuitement aussi.- Il en serait autrement si on percevait des rétributions qui couvriraient le prix de la pension : la différence entre ces deux cas est évidente.

Je suis bien cordialement, mon cher ami,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Recteur de Gaël.

Copie. AFIC. 106.05.016.

DOCUMENT 504. **RECTEUR DE L'ACADÉMIE À M. DE LA MENNAIS.**

Rennes le 6 septembre 1843.

Monsieur le Supérieur Général,

Je vous prie de me faire savoir le plus tôt possible si les Sieurs Guilloux (Jean-François), Autin (Julien Mathurin), frères de votre Institut, exercent encore les fonctions d'instituteur, et de donner en même temps le nom de la commune dans laquelle ils exercent ; ce renseignement m'est demandé par Mr. le Ministre de l'Instruction publique.

Recevez, Monsieur le Supérieur Général, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Recteur de l'Académie : Dufilhol

A Mr. le Supérieur général des frères de l'Inst.on chrétienne - Ploërmel

[1] F. Barthélemy (Pierre Quinet), né à St-Pierre-de-Plesguen (Ille-et-Vilaine) en 1796, entré à Josselin en 1823.

La réponse de M. de la Mennais est portée en marge sur la lettre du Recteur, avec la mention:
"Répondu le 7 7bre.
Guilloux (Jean-François)[1] - à Ploërmel
Autin (Julien Mathurin)[2] - id.
se préparent à aller dans le mois prochain aux colonies."

Original. AFIC. 106.05.022.

LETTRE 3308. **AU RECTEUR DE MÉDRÉAC.**

Ploërmel le 7 7bre 1843

Monsieur et très cher Recteur,

Si vous avez fait quelques sacrifices en faveur de votre école, j'en ai fait, mais de bien plus considérables. En deux années elle nous a rapporté 15 f. ! Je sais que vous n'êtes pas cause de cela ; mais alors même que nous étions grevés je n'en ai pas moins soutenu l'école et je ne vous ai pas moins payé exactement la pension du frère sur le pied de 300 f., taux convenu avec la commune et avec vous. Ainsi, je ne crois pas que vous ayez droit à la légère augmentation qui a eu lieu cette année ; cependant je consens à vous la laisser, pourvu qu'il soit bien entendu que dans tous les cas, ces 300 f. garantis, vous ne réclamerez plus rien de ce qui sera alloué au frère, ni du produit des rétributions ; si elles ne s'élèvent pas à 300 f., il y aura perte pour (vous), si elles s'élèvent au dessus il y aura gain pour la congrégation.

Par ce moyen nous éviterons toute discussion à l'avenir. Je vous prie de vouloir bien me répondre de suite, afin que je vous envoie ou que je place ailleurs le frère que je vous destinais, et dont j'ai tout lieu de croire que vous seriez très content sous tous les rapports, quoique ce ne soit plus le frère Auguste-Marie[3].

Je suis bien cordialement, Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Recteur de Médréac.

Copie. AFIC. 106.05.023.

LETTRE 3309. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 8 7bre 1843

Monsieur le Ministre,

Je suis fort en retard pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 juillet dernier ; je vous en demande mille pardons, mais, immédiatement après mon retour de Paris, j'ai voyagé pendant 15 jours à l'occasion de plusieurs distributions de prix dans mes principaux établissements, et à peine étais-je revenu à Ploërmel que tous mes frères y sont arrivés des différents points de la Bretagne : après leur retraite générale, ont lieu les examens, les placements, les déplacements et j'ai eu peine à suffire à tant de détails, en travaillant tout le jour et la nuit même ; cette lettre-ci d'ailleurs devait être très longue pour être claire. J'ose donc compter sur votre indulgence, et je commence sans autre préambule.

1°. Pour ce qui concerne l'augmentation du traitement des frères de Cayenne, vous me dites, Monsieur le Ministre, que vous ne pouvez accéder à ma demande, or, il se trouve que je

[1] F. Philorome.
[2] F. Emeric, né à Saint-Barnabé (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.
[3] F. Auguste-Marie (Auguste Gicquel), né à Dinan (Côtes-du-Nord) en 1818, entré à Ploërmel en 1834.

reçois en même temps que votre lettre le compte de dépenses de ces frères depuis leur débarquement dans l'île ; il en résulte que, malgré leur extrême économie, ils se sont déjà endettés. Vous n'en serez pas surpris, si vous daignez vous faire remettre sous les yeux la lettre que m'a écrite à ce sujet M. le Préfet apostolique de Cayenne et dont vous m'avez dit à Paris, dans le mois de juillet dernier, avoir gardé une copie. Les calculs et les renseignements qu'elle renferme prouvent évidemment l'insuffisance du traitement actuel de 1500 f. par frère; si donc il ne peut être porté à 1700 f. j'aurai l'honneur de vous proposer de rappeler ceux qui y sont déjà et de les transférer aux Antilles, car je ne puis consentir à ce qu'un état de chose si ruineux se prolonge. Toutefois, je serais désolé qu'il en fût ainsi, et que cette école naissante fût tuée pour ainsi dire dans son berceau : elle se composait, au mois de mai dernier, de 215 enfants, et tous les jours il se présentait des élèves nouveaux qu'on ne pouvait recevoir, les frères étant déjà surchargés. "De plus, m'écrit le f. Directeur (sous la date du 11 mai), la Mère Javouhey, supérieure générale des Soeurs de St-Joseph, est venue me voir : elle demande deux frères avec beaucoup d'instances pour sa colonie de Mana ; même demande est faite pour Kourou ; mais nous devons être servis avant tout, et il ne nous faut pas moins de 3 frères si vous voulez que nous ne succombions pas."

Ici je ferai une remarque importante ; les écoles placées à une grande distance de la métropole sont exposées à être désorganisées d'un moment à l'autre, lorsque le nombre des maîtres est trop petit et qu'on n'en a aucun pour suppléer momentanément ceux qui tombent malades ; ceci arrive fréquemment aux Antilles ; c'est-à-dire que très souvent une ou plusieurs classes sont suspendues, parce qu'on n'a pas un seul frère en réserve et parce toutes les classes sont si remplies qu'on ne peut les réunir en cas de besoin ; d'où je conclus qu'on ne doit pas craindre d'augmenter le nombre des frères dans les grands établissements, mais surtout à Cayenne puisque l'établissement de Cayenne est isolé, et que bien des mois pourraient s'écouler avant qu'il nous fût possible de lui porter secours.

2°. D'après nos précédentes conventions un domestique nous est dû pour chacune de nos maisons ; il est donc juste que nous touchions une indemnité égale à ce qu'un domestique coûte réellement. Mais je vois par les comptes de nos établissements des Antilles que les salaires d'un domestique dans ce pays-là sont 30 à 35 f. par mois, et on ne peut le nourrir à moins de 15 f. par mois : l'indemnité de 360 f. que vous m'offrez ne représente donc tout au plus que le salaire ; il faudrait au moins y ajouter 100 f. pour la nourriture, et nous serions encore en perte de 80 f. par domestique, c'est-à-dire, par établissement.

3°. Il est vrai que l'indemnité allouée pour l'entretien d'un noviciat colonial à Ploërmel ne figurait pas dans le traité que j'ai passé à l'origine, avec le département de la Marine ; dans ce traité nous posions seulement les bases de l'oeuvre que nous voulions fonder de concert ; mais il était impossible de tout régler d'avance d'une manière positive et invariable, car le département de la Marine manquait, comme moi, de renseignements nécessaires pour cela : et quand plus tard, il a fallu fixer le chiffre des traitements et des indemnités de tous genres, de l'ameublement de nos maisons, etc, nous avons été par degrés, avec un parfait accord, et quoique le retard de ces arrangements ait été pour moi l'occasion de pertes considérables, je ne m'en suis pas plaint, et j'ai eu la générosité, pardonnez-moi de le dire, de ne réclamer aucun dédommagement.

D'un autre côté, avant que j'eusse fourni des frères aux Colonies, Mr. le Ministre de l'Instruction publique m'allouait annuellement des secours ; mais, depuis que je me suis chargé des écoles des Colonies, il ne m'a pas alloué un centime, attendu, m'a-t-il dit, que c'était au département de la Marine à me venir en aide.

Dès lors, loin de chercher à multiplier mes écoles en Brétagne, j'en ai réduit le nombre, afin d'avoir plus de frères à votre disposition pour les Colonies. Mais, hélas ! de ces

frères, sept sont morts aux Antilles, victimes de leur zèle, et treize sont revenus en France ; plusieurs de ceux-ci sont actuellement à notre infirmerie de Ploërmel, et je doute qu'ils puissent jamais retourner à leur poste, quoiqu'ils en aient un vif désir.

Une pareille consommation d'hommes, en si peu de temps n'est-elle pas effrayante ? Pouvais-je m'y attendre ? vous y attendiez-vous vous-même, M. le Ministre ? Cependant nous ne sommes pas au bout : le frère Héraclien perd la vue au Sénégal ; le frère Lambert blessé dans le désastre de la Pointe-à-Pitre ne se rétablit point, plus de la moitié des frères en exercice aux Antilles, sont déjà des hommes épuisés et, je le dis à leur louange, ce n'est pas seulement au climat que ceci doit être attribué, c'est surtout à l'excès du travail : ils ne sont tenus, en vertu de notre traité qu'à faire la classe pendant 5 heures par jour, mais à peine ces classes sont-elles finies qu'ils recommencent et réunissent les adultes et les instruisent gratuitement.

Je désire donc compléter le plus tôt possible, le cadre des frères, fondé pour les Antilles ; il faut commencer par là, mais, quand le cadre sera au complet, à peine le service des établissements existants sera-t-il assuré parce que le nombre des élèves va toujours croissant.-

A St. Pierre de la Martinique (pour ne citer que cette école) nous avons plus de 500 élèves, et nous en aurions 6 et 700, s'il y avait plus de frères, et si nous avions un local assez vaste. L'administration coloniale l'a fort bien compris ; aussi prépare-t-elle une nouvelle maison pour loger les frères qui vont faire la classe à l'extrémité de la ville, ce qui exigera un ou deux frères de plus, puisqu'en même temps on ouvrira de nouvelles classes. J'ajoute que les frères sont attendus depuis plusieurs années et vivement désirés aux Saintes, à St. Martin, et dans la plupart des bourgs des deux îles. En outre, le frère Directeur général m'a marqué que tout se préparait heureusement pour rendre facile l'entrée des frères dans un certain nombre d'habitations, et déjà un des frères du fort St. Pierre, va faire le catéchisme dans une habitation voisine de cette ville. Plusieurs curés expriment le voeu d'être aidés par les frères dans cette partie si importante de leur ministère, et il n'y a rien de mieux, en effet, pour en assurer le succès.

En un mot, M. le Ministre, lorsque je vois ce qui existe, et que je le compare à ce qui devrait exister, je pense que nous sommes à peine arrivés à la moitié de notre tâche.

Je regretterai donc infiniment que vous prissiez des mesures qui mettront un obstacle pour longtemps insurmontable, au développement de l'oeuvre ; car, mon noviciat privé des secours que vous lui accordez, diminuerait de beaucoup et je ne sais même pas comment il pourrait suffire aux remplacements, ce qui ne vous surprendra pas, M. le Ministre, lorsque vous remarquerez que, sur 20 sujets qui y entrent, je dois à peine en trouver deux ou trois qui aient les qualités nécessaires pour être employés aux Colonies. Si donc le noviciat n'est pas très nombreux, notre oeuvre coloniale marchera mal, ou ne marchera pas du tout.

De grâce, ne vous hâtez pas de couper l'arbre par le pied. Toutefois, si contre mon attente, Votre Excellence se décide à ne pas continuer de payer les pensions allouées à la maison de Ploërmel, d'abord pour 30 sujets, et qui depuis ont été réduits à 22, je n'accepterai pas les 400 f. de fondation pour les frères que vous avez l'intention de faire partir prochainement pour Gorée et pour Cayenne, parce que je ne voudrais pas augmenter le nombre déjà trop considérable des remplacements dont je suis chargé ; les nouveaux frères de Cayenne et de Gorée seraient donc en déduction de ceux-ci et vous n'auriez à me payer pour chacun d'eux que les 400 f. auxquels j'ai droit pour leur mobilier personnel et effets de ménage, c'est-à-dire 2000 f. pour les cinq. A ces 5 frères que je mets aujourd'hui à votre disposition, j'en ajoute 5 pour les Antilles, en tout dix, car sauf erreur ou omission (ce que je vous prie de vouloir bien constater) c'est le nombre que j'ai à remplir pour n'avoir plus désormais à m'occuper que de pourvoir aux remplacements futurs et il sera bien entendu qu'à l'avenir il ne me sera plus demandé d'écoles nouvelles. Que si au contraire vous maintenez du

moins provisoirement l'allocation ordinaire, il y aura fondation pour les 5 nouveaux frères de Cayenne et du Sénégal, et vous me devrez 800 f. pour chacun d'eux ; il me restera à vous fournir sans indemnité 5 frères en outre de ceux qui vont partir, et je ne me refuserai pas à agrandir les cadres, tandis que les moyens d'augmenter les sujets ne me seront pas refusés.

Je ne puis me dispenser de vous faire connaître une difficulté fort inattendue qui s'élève au sujet des frères qui seraient destinés pour Gorée et pour le Sénégal.

Le frère Euthime que j'avais nommé directeur à St-Louis n'y est plus, et voici ce qu'il me marque par sa lettre en date de Gorée le 25 juin : " Depuis l'arrivée de notre nouveau Gouverneur, un collège a été fondé par lui à St. Louis et depuis l'ouverture de ce collège notre établissement qui prospérait si bien, qui était si florissant, est réduit maintenant à n'avoir que des commençants

On nous a enlevé tous les élèves de la 1ère classe, savants ou ignorants, car on voulait du nombre. A peine commencions-nous à mettre l'ordre dans nos classes que M. le Gouverneur me fit appeler à son bureau pour me faire part de la décision qu'il venait de prendre de m'envoyer à Gorée. Je lui fis plusieurs observations auxquelles il me répondit que ce n'était que pour deux mois ; qu'il venait de recevoir une lettre de M. le Ministre de la Marine dans laquelle il lui annonçait les frères pour le mois de Mai, et le lendemain, il m'envoya un ordre ainsi conçu :

"Nous, Gouverneur du Sénégal et dépendances,

Vu la création du collège de St.-Louis qui diminue le nombre des élèves de l'école chrétienne au chef-lieu,

Vu l'indispensable nécessité d'organiser l'instruction primaire de Gorée sur les mêmes bases que celle de St-Louis,

Ordonnons, au frère Euthyme de se rendre le plus tôt possible à Gorée où il jouira de tous les avantages que sa position lui donnait à St-Louis.

St-Louis le 28 mars 1843. *Signé : E. Bouët"*

Le frère Euthyme ajoute : "rien n'était prêt pour recevoir les frères à Gorée ; le 12 avril, jour de mon arrivée dans cette île, je ne trouvai dans la maison pour tout mobilier qu'une armoire et deux chaises.

Depuis on y a apporté deux autres chaises, un lit, un buffet et une table. Dans la classe il n'y a que trois tableaux pour l'arithmétique qui puissent servir.

J'ai dans ma classe 68 élèves qui demandent des soins particuliers : envoyez-leur des frères qui soient aussi des pères, car la majeure partie d'entre eux n'ont pour les diriger que des mères sans religion : ces pauvres enfants sont bons et bien dociles."

Je ne doute nullement que M. le Gouverneur du Sénégal en agissant comme il l'a fait, dans cette circonstance n'ait eu les meilleures intentions et je rends pleine justice au zèle qu'il a montré dès son arrivée au Sénégal pour notre établissement de St. Louis ; mais, il n'en est pas moins vrai qu'il n'a nul droit de placer ou de déplacer mes frères sans mon consentement préalable, et que jamais dans les colonies, sous quelque prétexte que ce soit, un frère ne doit être placé seul : mes conventions avec le département de la Marine, sur ces deux points, sont expresses, et je suis vraiment affligé de ce que M. le Gouverneur du Sénégal ait cru pouvoir y déroger.

Je prie Votre Excellence de lui faire sentir ce que j'ose appeler un tort, afin qu'une pareille chose ne se renouvelle pas ; néanmoins, je prie en même temps Votre Excellence de ne rien dire à M. le Gouverneur qui puisse l'indisposer contre le frère Euthyme dont le rapport est confidentiel, puisqu'il ne s'adresse qu'à moi et qu'il est plutôt un récit qu'une plainte, ainsi que vous le voyez.

Il serait bon aussi que les frères lorsqu'ils arriveront à Gorée y trouvassent tout prêt pour les recevoir, comme on nous en avait donné l'assurance, quoiqu'il n'en fut rien.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM X 5. Copie. AFIC. 154.02.033.

LETTRE 3310. **AU MAIRE DE REDON.**

Ploërmel le 8 septembre 1843

Monsieur le Maire,

On a déposé chez mes frères de Redon, sans lettre d'annonce de qui que ce soit, la copie d'une délibération du Comité d'instruction primaire de l'arrondissement de Redon, en date du 29 aout dernier, par laquelle le Comité rapporte la nomination du f. Charles[1] aux fonctions d'instituteur primaire de votre ville.

Je ne vois pas bien, Monsieur le Maire, quelles peuvent être les conséquences d'un jugement rendu contre un homme absent, et qui n'a été ni appelé ni entendu. La faute qu'on reproche au f. Charles auroit paru, je le crois, tout-à-fait digne d'indulgence, s'il avoit pu s'expliquer et se défendre devant ses juges ; ce qui, dailleurs, est le droit de tout accusé[2].

Il est vrai que M. le Président du Comité déclare avoir fait demander le f. Charles : mais, à qui l'a-t-il fait demander ? Pour quel jour le frère a-t-il été assigné à comparaître ? Mr. le Président savoit, le 29 août (il en convient) que le frère Charles étoit en retraite à Ploërmel, et par consequent que très peu de jours après, il seroit de retour à Redon, car notre retraite est courte, et aussitôt qu'elle est finie, les frères se hâtent de se rendre dans leurs établissements. Je ne m'explique donc pas l'espèce de précipitation avec laquelle on a frappé un instituteur qui, de l'aveu de tout le monde, est si recommandable par ses longs services, ses talents et ses vertus.

Enfin, j'ignore si, par suite de la délibération du 29 août, le conseil municipal de Redon retirera les 800 f. qu'il alloue annuellement aux frères, bien plus à titre de secours qu'à titre de traitement, puisque le f. Charles, quoique nommé depuis deux ans, n'a pas été légalement institué, et puisque ces 800 f. ne sont qu'une indemnité pour l'instruction qui est donnée gratuitement dans l'école à plus de cent vingt enfans pauvres.

Dans l'incertitude où je suis sur tous ces points, et l'allocation de 800 f. étant indispensable pour soutenir un établissement de quatre frères où tant d'élèves gratuits sont reçus, je ne renvoie, provisoirement, que trois frères à Redon, et je recommande au f. Charles de n'admettre dans nos classes, lundi prochain, que des écoliers payants jusqu'à nouvel ordre de ma part. Je prends ce parti à regret ; mais, j'ai l'espoir, Monsieur le Maire, que, grâce à vos soins et à la bienveillance du Conseil municipal, tout s'éclaircira, se conciliera, et que nous continuerons à faire le bien, comme par le passé, de concert avec la ville. C'est mon plus ardent désir.

---

[1] F. Charles (Louis Labousse), né à Beignon (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1824.

[2] Sur cette affaire du f. Charles, à Redon, voir la lettre de M. de la Mennais au Ministre de l'Instruction publique, en date du 14 octobre 1843.

J'ai l'honneur d'être avec respect,
Monsieur le Maire,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Maire de Redon
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 8 sept 1843

Autographe. AFIC. 106.05.024.

LETTRE 3311. **AU CURÉ DE REDON.**

Ploërmel le 8 7bre 1843

Monsieur et très cher Curé,

Je vous envoie copie de la lettre que je viens d'écrire à Mr. le Maire de Redon, au sujet du f. Charles et de notre école ; vous serez affligé, je n'en doute pas, de la mesure que je prends ; et je le suis moi même plus que je ne puis le dire, d'en venir là et de vous contrarier de la sorte : mais, enfin, on m'a mis dans la nécessité de maintenir à Redon le f. Charles, car le retirer, en pareille circonstance, ce seroit le flétrir pour jamais, et nuire à ma congrégation toute entière sur laquelle on paroît vouloir faire planer d'odieux soupçons. N'a-t-on pas dit, par exemple, que des faits semblables avoient eu lieu dans l'arrondissement de Loudeac, et qu'il avoient été l'objet d'un blâme énergique de la part du Comité ? Or, cette assertion est un mensonge : jamais, du moins, je n'ai eu la moindre connoissance de cela : j'ai beau chercher dans mes souvenirs, je ne trouve rien d'analogue.

Vraîment, je m'étonne de la manière dont cette affaire a été conduite : c'est du nouveau pour moi, qui ai vu, cependant, tant de choses ! Si on croyoit avoir à se plaindre du frère Charles, que ne me priât-on de le réprimander, ou même de le changer ? Rien n'eût été plus naturel, plus simple que cette marche, et avant d'en prendre une autre, la raison et j'ose le dire les convenances, n'exigeoient-elles pas que l'on commençât par celle-ci ? elle ménageoit tout ; et voilà qu'on l'a rendue impossible, en faisant un éclat que je m'abstiens de qualifier.

C'est déplorable ; mais, soyez tranquille ; je n'y mets pas d'humeur, non plus que de foiblesse, et toujours on me trouvera disposé à faire, sauf l'honneur, tout ce qui dépendra de moi pour vous plaire et pour le plus grand bien de la ville.

Projet autographe. AFIC. 106.05.025.

LETTRE 3312. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 10 7bre 1843

Très cher ami,

Après avoir tout examiné, je crois qu'il est possible de faire marcher la maison l'année prochaine, en faisant deux divisions, l'une composée des élèves de 5e et de 6e, l'autre des élèves de 7e et de 8e.- La recette sera, au moins de 3700 f. - Je ne me dissimule pas que la dépense sera plus considérable, mais, enfin, elle ne sera pas telle que j'aie à faire de grands sacrifices, et je m'y résigne, parce que je tiens, dans des vues d'avenir, à ne pas perdre le titre de pensionnat.- Cependant, si on ne le veut pas, si on ne s'entend pas, si on ne se dévoue pas, je comprends que rien n'est possible, et qu'il vaut mieux en finir de suite.- Viens me voir dans le courant de la semaine, et nous en causerons.

En attendant, veille à ce qu'il n'y ait pas de dilapidation, et à ce qu'on ne laisse pas perdre ce qu'il y a de recoltes.

Je t'embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet
à Malestroit (Morbihan)
cachet : Ploërmel 11 sept.1843

Autographe. AFIC. 37.05.035.

LETTRE 3313. **AU MAIRE DE LÉZARDRIEUX.**

Ploërmel le 12 7bre 1843

Monsieur le Maire,

Le compte des frères que je vous ai envoyé est parfaitement juste, et il y a par conséquent de graves erreurs dans celui que vous avez rédigé ; mais, il est inutile d'entrer en discussion là dessus puisque vous m'accordez ce que je demandais : nous sommes donc d'accord pour la conclusion, et c'est le point essentiel ; il sera sans doute plus avantageux pour moi, de ne vous donner qu'un frère et de recevoir 100 f. par an pour l'indemnité que de vous en donner deux aux conditions que vous établissez dans votre lettre du 9 7bre, car, sans doute, je ne paierai pas la pension d'un frère au presbytère de Lezardrieux plus cher que nulle part ailleurs, mais, il se ferait moins de bien dans la paroisse, et un seul frère ne suffirait pas à instruire tous vos enfants : par ce motif j'accepte votre seconde proposition, c'est-à-dire que je vais donc envoyer deux frères, ils recevront 300 f. de traitement fixe. Toutes les rétributions leur appartiendront et ils paieront 600 f. de pension au presbytère, moyennant cela, il ne sera plus question de l'indemnité.

J'ai l'honneur d'être avec respect,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je viens de donner l'ordre au f. Nicéphore qui est à Tréguier de se rendre à Lézardrieux, le second frère arrivera très prochainement.

Au Maire de Lézardrieux.

Copie. AFIC. 106.05.028.

LETTRE 3314. **À L'ABBÉ MOY.**

Ploërmel le 13 7bre 1843

Mon très cher ami,

Je crois que vous avez tort de me demander le changement du f. Pacôme[1], et que vous vous effrayez trop des plaintes subites qui s'élèvent contre lui.- Votre petite classe est très difficile à bien tenir, à cause de la légèreté et de l'extrême dissipation des enfants. Toutefois, puisque vous le voulez, je vous enverrai, sous peu de jours, un autre frère pour cette classe, et le f. Pacôme recevra une autre obédience dont son remplaçant sera porteur.

[1] F. Pacôme (Jean-Marie Kervennic), né à St-Pierre-Quilbignon (Finistère) en 1818, entré à Ploërmel en 1842.

Vous ne connaissez ni l'un ni l'autre des deux frères que vous me demandez, car, *salvà reverentia*[1], j'ai l'honneur de vous dire que vous écrivez mal leurs noms : ils vous ont été indiqués par le f. Ménandre[2], cela est clair : mais, il s'est trompé, et il aurait dû penser que mes placements faits, je ne pouvais plus remanier tout mon travail.

J'ai remarqué dans mes visites à Paimpol que certains enfants privilégiés étaient admis dans la grande classe avant l'âge d'y entrer : cela n'est pas sans inconvénient ; et c'est un abus à supprimer peu à peu, car, il en résulte qu'on répugne à placer dans la petite classe d'autres enfants qui appartenant à des parents aisés semblent avoir le même droit à cette distinction.

Mille choses aimables à M. Villaubreil - Je vous embrasse ex toto corde, très cher ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Moy, curé de Paimpol
à Paimpol (Côtes du Nord)

Copie certifiée. AFIC. 106.05.030.

LETTRE 3315. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 14 7bre 1843

Mon très cher frère,

Vous lirez la lettre ci-incluse que j'écris à Mr. le Recteur de St-Donan, et vous mouillerez le cachet avant de la donner au frère Pierre-Marie[3] qui la remettra lui-même à son adresse.

Copie certifiée. AFIC. 88.01.049.

LETTRE 3316. **AU MAIRE DE REDON.**

Ploërmel le 17 septembre 1843

(*Le texte de cette lettre est cité dans la lettre du 14 octobre 1843, adressée par l'abbé de la Mennais au Ministre de l'Instruction publique. Voir ci-après*).

Monsieur le Maire,

[Nul n'avoit le droit de s'opposer légalem(en)t à ce que le f. Ch(arles) demeurât à Redon ,je le remplace par son propre frère le f. André, qui n'a ni moins de talents, ni moins de vertu.]

Je suis avec respect,
Monsieur le Maire,
Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Maire de Redon
à Redon

Projet autographe. AFIC. 106.05.032.

---

[1] *Sauf votre respect.*
[2] F. Ménandre (Jean-Marie Gortais), né à Questembert (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1830.
[3] F. Pierre-Marie (Pierre Cochet), né à Plémet (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Josselin en 1823.

LETTRE 3317. **AU RECTEUR D'IFFINIAC.**

Ploërmel le 18 7bre 1843

Je suis surpris que l'on comptât sur un frère pour la rentrée des classes, à Iffiniac ; deux fois j'ai écrit pour réclamer le traitement arriéré du f. Dogmaël[1], et on ne m'a pas répondu ; j'ai renouvellé ma réclamation, de vive voix, dans le mois de Juin dernier, et j'ai annoncé alors, formellement que, si on n'y avait pas égard j'abandonnerais l'école. J'ai dit de plus que je ne tenais pas à avoir de l'argent de suite, mais à ce qu'on prît des mesures pour acquitter cette dette qu'on reconnaît, mais que, néanmoins on ne paie point. Toutes mes démarches ayant été inutiles, je me suis lassé.-

D'un autre côté, il est certain que la classe est malsaine[2] : notre bon f. Ferréol[3] y a perdu sa santé, et le f. Dogmaël, quoique plus fort, a failli plus d'une fois succomber. Ainsi donc, point de traitement pendant deux ans et demi, point de local convenable, des rétributions perçues sans qu'on nous en ait rendu aucun compte, et sans que nous en ayons touché un centime. Voilà en peu de mots la fidèle histoire d'Iffiniac : quel autre parti pouvais-je donc prendre que celui que j'ai pris ? Je ne doute nullement de la bonne volonté de Mr. le Maire, mais enfin, quelle que soit aussi la mienne, les choses ne peuvent aller comme cela. Avant que je renvoie un frère à Iffiniac il faut nécessairement qu'on s'entende pour le paiement de ce qui nous est si légitimement dû, et qu'on s'occupe de placer, le plutôt possible l'école ailleurs.

A M. le Recteur d'Iffiniac.

Copie. AFIC. 106.05.035.

LETTRE 3318. **AU MAIRE DE CARENTOIR.**

Ploërmel le 18 septembre 1843

Monsieur le Maire,

Je désire savoir si les rôles des rétributions dues par les élèves du f. Grégoire[4] pour l'année dernière sont enfin rendus exécutoires. Il est impossible que la Commune de Carentoir conserve un frère s'il ne reçoit pas son traitement légal de 200 f. A la rentrée, il touchera lui-même les rétributions pour éviter des formalités qui ne finissent point. Et si le produit des rétributions n'est pas de 200 f. en outre de sa pension au presbytère, je le retirerai et le placerai ailleurs, car il est impossible que nous ajoutions de nouveaux sacrifices à ceux que nous avons déjà faits. Je n'attendrai pas même la fin de l'année pour prendre mon parti là-dessus.

Agréez, Monsieur le Maire, l'hommage des sentiments pleins de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

V. t. h. et o. s.

Autographe. Arch. mun. Carentoir, Morbihan.

---

[1] F. Dogmaël (Louis Rouault), né à St-Domineuc (Ille-et-Vilaine) en 1814, entré à Ploërmel en 1834.

[2] Cette correspondance apporte la preuve, parmi plusieurs autres, de la difficulté que rencontrait l'abbé de la Mennais à obtenir de certaines municipalités des conditions acceptables de salubrité pour les locaux scolaires.

[3] F. Ferréol (Gabriel Rouault), né à Créhen (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.

[4] F. Grégoire (Victor Battais), né à St-Brice-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) en 1808, entré à Ploërmel en 1832.

LETTRE 3319. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 7bre 1843

Dans la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a dix jours, je vous représentais la nécessité d'augmenter au plus tôt le personnel de notre école à Cayenne. Aujourd'hui je reçois la lettre ci-incluse du Directeur de cet établissement ; elle confirme mon opinion. C'est pourquoi je m'empresse de la mettre sous vos yeux en original, et n'ayant pas le temps d'en prendre copie avant le départ du courrier : elle renferme quelques détails un peu naïfs mais que Votre Excellence excusera car cette lettre a été faite pour moi seul et pour les frères de Ploërmel.

Je vous prie, M(onsieur) le Ministre, de me la renvoyer après l'avoir lue.

Agréez, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine.

Aut. ANOM R1.Copie. AFIC. 154.02.035.

LETTRE 3320. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 20 7bre 1843

Je vous donne connaissance des lettres que l'on m'écrit des Colonies, à mesure que je les reçois et sans perdre un courrier, parce qu'avant d'arrêter le nombre des frères à y envoyer et leur destination, il faut que vous soyez instruit exactement de l'état des choses. Voilà donc que j'apprends, aujourd'hui même, que des frères sont demandés très instamment pour les bourgs Le Marin et Le Lamentin à la Martinique, c'est-à-dire deux frères pour chacun de ces bourgs. Si la réponse que vous ferez à ma longue lettre du 8 de ce mois est telle que je l'espère, je tâcherai de mettre immédiatement à votre disposition onze frères au lieu de dix, afin d'en envoyer six au lieu de cinq aux Antilles : par ce moyen, on remplirait en partie les vides des établissements existants et peut-être en ouvrirait-on deux de plus, sauf à compléter plus tard les écoles déjà fondées, et dans lesquelles le nombre des enfants qui se présentent va toujours croissant.

A Monsieur le Ministre de la Marine.

Autographe. ANOM. R 1.Copie. AFIC. 154.02.036.

LETTRE 3321. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 20 7bre 1843

Mon très cher frère,

Je vous ai écrit deux mots de Paris pour vous dire que j'étois là fort occupé de nos affaires : celles que j'y ai traitées ne sont pas encore finies, et voilà pourquoi j'ai gardé depuis ce temps là un silence qui vous surprend sans doute et qui vous afflige peut-être : mais, soyez sans inquiétude, et comptez sur une grande lettre prochainement : je vous dirai à quel taux l'indemnité pour les domestiques aura été fixée, et sur quel nombre de frères vous pourrez compter pour le mois de novembre.-- Il y a des difficultés sur tout cela, parceque le budget de l'instruction primaire dans les Colonies a été réduit par les Chambres, contre le gré du Ministre.

Ce que j'avois prévu au sujet des fonds que M. Peyrole[1] devoit me compter pour vous s'est vérifié à la lettre : nous n'avons rien touché, ce qui nous empêchera de vous envoyer beaucoup de choses que vous me demandez ; les avances de la maison de Ploërmel pour les Antilles sont déjà au dessus de ses moyens, et nos autres maisons sont hors d'état d'en faire aucune. Vous avez bien envoyé 1000 f. à l'ordre de M. de la Marzelle, mais vous les lui deviez ; 2000 f. à l'ordre du f. Julien, mais vous les lui deviez, si bien que pour Ploërmel il n'y a pas un centime de remise : jugez de l'embarras où cela nous met : hâtez vous de nous en tirer.

Je n'ai point rencontré M. Peyrole à Paris ; mais nous nous sommes écrit, et je l'attends à Ploërmel dans le mois prochain : Mr. Touboulic y est venu.-- Ces deux Messieurs vous témoignent beaucoup d'intérêt.

Si j'insère vos lettres dans d'autres lettres, c'est afin que vous les receviez plus surement et plus tôt -- j'ai toujours fait cela depuis que j'ai craint que celles qui vous seroient adressées au Fort-Royal ne vous parvinssent pas.-- Je prévois que vous aller vous plaindre de la brieveté de ma lettre, et de ce qu'elle ne répond pas à beaucoup d'articles des vôtres -- mais, prenez patience ; sous peu de jours je paierai mes dettes de correspondance ; en attendant j'ai voulu vous dire ce petit mot -- Voilà une lettre d'un jeune homme de la Gouadeloupe qui demandoit à venir ici -- Vous me direz s'il persévère, et si vous le jugez propre à notre oeuvre.-- Nous sommes toujours extrêmement contents des f.f. Alfred-Marie et Liguori - ce sont des modèles et bientôt ils pourront être placés.

Je vous embrasse bien cordialem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ambroise
frère de l'inst.n Xtienne
au Fort -Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.050.

LETTRE 3322. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S. Ploërmel le 21 7bre 1843

Mon très cher frère,

Les récompenses mensuelles que l'on donne dans les classes devroient être d'après notre Prospectus, comme les prix, à la charge de la Commune : c'est une dépense d'environ 60 f., trop forte pour nous. Si donc vous ne pouvez obtenir qu'elle nous soit remboursée, vous la réduirez de manière à ce qu'elle ne s'élève à plus de 20 ou 25 f. par an.

(La suite de cette lettre n'a pas été conservée).

Au f. Adolphe
frère de l'inst.n Xtienne
à Guérande (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 21 sept. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.051.

[1] L'abbé Peyrol était curé de la paroisse du Mont-Carmel, à Basse-Terre (Guadeloupe)

LETTRE 3323. **À M. DAVID.**

Ploërmel le 26 7bre 1843

Monsieur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous dire qu'il ne dépendoit pas de moi de rien changer à ma position vis à vis de vous, attendu que la somme de 5000 f. que vous me devez ne m'appartient pas toute entière: je n'accorderai donc aucun privilège d'hypothèque sur cette somme : c'est déjà beaucoup que j'aie consenti, en passant contrat, à ce qu'elle fût primée par une autre hypothèque de 20000 f. Je ne puis pas davantage me charger de servir pendant deux ans les rentes de M(adam)e de Vauborel. Il m'est bien pénible d'apprendre que vous n'avez pas encore payé à cette dame le semestre de sa rente échue le 1er Juillet dernier, non plus que vous ne m'avez payé les 100 f. dont vous m'étiez redevable le 1er Janvier, quoique je les aie réclamé(s) deux fois. Que va-t-il arriver ? M(adam)e de Vauborel ne tardera pas sans doute de me demander le terme échu ; je serai forcé aussitôt d'exercer rigoureusement mon recours sur vous ; certes je n'en viendrai là qu'à regret ; mais enfin je le ferai parce qu'encore une fois je ne serai pas maître d'agir autrement.

Hâtez vous donc, Monsieur, d'acquitter les 1200 f. et calculez combien seroient désastreuses pour vous les suites d'un plus long retard. Je ne comprends pas, Monsieur, ce qui vous empêche d'emprunter d'un autre que moi les 5000 f. dont vous avez besoin.

Votre propriété vaut 100000 f., dites-vous, et je le crois, puisque vous avez dépensé 30000 f. depuis l'avoir acquise - mais, à l'origine, elle n'étoit grevée que de 70000 f. d'hypothèques : par conséqu(en)t elle peut fort bien aujourd'hui répondre de 30000 f. de plus: d'où peut donc venir votre embarras pour trouver 5000 f. ?- Je suis fâché, M(onsieu)r, de ne pouvoir donner une réponse conforme à vos désirs ; mais, je le répète, cela m'est impossible.

Projet aut. AFIC. 99.03.012.

LETTRE 3324. **AU PRÉFET DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 27 7bre 1843

Monsieur le Préfet,

Le f. Grégoire, instituteur communal de Carentoir, vous a fait exactement passer, par l'intermédiaire de M. le Maire de cette commune, les noms des élèves qui suivent son école, et l'indication de la rétribution mensuelle due par chacun d'eux ; cependant aucun des états qu'il a fournis, dans l'année, n'a été rendu exécutoire. M. le Maire de Carentoir, par sa lettre en date du 24 de ce mois, m'assure vous avoir plusieurs fois rappelé cette affaire, et vous avoir prié récemment de la régulariser ; mais sa dernière lettre est restée sans réponse comme les autres ; j'ignore quelle peut être la cause de ce retard dans vos bureaux, et je vous prie, Monsieur le Préfet, d'avoir la bonté de me dire d'où vient qu'une formalité si simple ne soit pas remplie.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Préfet du Morbihan

Copie. AFIC. 106.06.001.

LETTRE 3325**. À Mlle DE LUCINIÈRE.**

Ploërmel le 28 7bre 1843

Très chère amie

Quoi donc ? depuis deux mois je ne vous ai pas dit un pauvre petit mot ! N'est-ce pas assez de silence comme ça ? N'est-il pas temps que je vous demande de vos nouvelles et de celles d'Hélene ? Pour moi, il m'a été bien impossible de vous donner des miennes plustôt : vous le savez, à l'époque de notre grande retraite annuelle, j'ai trop à qui parler pour que je puisse écrire à qui que ce soit : maintenant que sans être libre, je suis un peu moins esclave, causons un peu tout doucettement.

Et, d'abord, il faut que je vous dise que le Duc et la Duchesse de Nemours[1], en passant par Ploërmel, sont entrés chez nous, et ont visité notre établissement : je les ai harangués au portail : je ne crois pas les avoir ennuyés, car, cette si belle pièce d'éloquence, débitée lentement, n'a pas duré une demie-minute : vingt cinq ou trente secondes de compliment ne peuvent fatiguer personne, et quand vous serez princesse, je vous souhaiterai de ne pas rencontrer sur votre route de harangueur plus prolixe que moi. Cependant, peut-être me flatté-je, et ai-je mérité, sans que je m'en doute, qu'on m'applique ce vers :

Ce Rimeur a du bavardage
un tel usage
que même en un distique il a su trouver l'art
d'être bavard.

Allons du blanc au noir, sans transition : vous apprendrez avec plaisir qu'au Sénégal, vingt jeunes mahométans, instruits par mes frères de St. Louis, ont été baptisés dans le courant de l'année, et que, dans les autres Colonies, les premières communions de nos enfans sont plus brillantes de ferveur et de piété que celles qui, dans notre vieille France, édifient davantage les amis de la réligion. *A Domino factum est istud, et est mirabile in oculis nostris*[2]. Je prie Mlle Hélène de me pardonner ma citation latine.

Depuis mon retour de Paris, je n'ai point vu Angélique : mais, elle m'a écrit une fois : j'ai l'espoir de la trouver à St. Brieuc à mon premier voyage dans ce pays là : ce sera pour moi une grande consolation, car je suis toujours si heureux quand il m'est donné de revoir mes vieilles amies !

Je n'entends rien dire de mon pauvre frère ; vous seule m'en parlez quelquefois, et quoique vous n'ayez, depuis longtemps, à m'en dire que des choses affligeantes, j'ai besoin, cependant, de m'entretenir de lui avec ceux qui mêlent leurs larmes aux miennes, et qui unissent leurs prières à mes prières. Ne me laissez donc rien ignorer de ce que vous saurez sur son compte.

Je profite d'une occasion pour vous envoyer ce petit mot que je fais fort à la hâte, car, je ne veux pas manquer mon voyageur.

Tout à vous bien cordialement

Jean

A Mademoiselle
Mademoiselle de Lucinière,
rue du Cherche-Midi, n° 110 à Paris
cachet : 6 octobre 1843

Autographe. AFIC. 28.01.046.

---

[1] Louis-Charles-Philippe d'Orléans (1814-1896), duc de Nemours, second fils de Louis-Philippe 1er, avait été élu roi par le Congrès belge en 1831, mais son père rejeta cette offre. Le duc de Nemours se distingua au siège d'Anvers en 1832, puis comme lieutenant-général en Algérie (1834-1842). Il avait épousé en 1840 Victoria de Saxe-Cobourg-Gotha.

[2] *C'est le Seigneur qui a fait cela, et c'est un prodige à nos yeux.* Matth. XXI, 42.

LETTRE 3326. **AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Rennes le 30 7bre 1843

Mon très cher frère,

Réclamez de M. le Maire les 800 f. dus par la ville, et arrierés, car, enfin, on ne peut pas aller sans argent : vous me rendrez compte de sa réponse.

Ne vous déconcertez pas : ce qui vous arrive a lieu toutes les fois qu'il y a changement de frère : cependant, il est essentiel de vous fortifier sur l'arithmétique, et, par consequent, appliquez vous à l'étudier -- Quant au dessin, je suis tranquille.

Vous avez sans doute de fort bons frères : affermissez les de plus en plus dans leur amour pour la règle, et soyez en tout leur modèle : j'espère que vos malades vont se rétablir, et que cette vilaine fièvre qui est venue, si mal à propos, les tracasser, va partir sans tambour ni trompette.

J'approuve votre règlément -- Avant de quitter Ploërmel, j'y ai laissé votre lettre de demande.

Je vous embrasse, mon cher enfant, avec un coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
frère de l'inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 30 sept. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.052.

LETTRE 3327. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 1er 8bre 1843

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif des élèves frères instituteurs qui se préparent dans la maison de Ploërmel pour le service des écoles des Colonies.

Quelle que soit votre réponse à ma lettre en date du 8 7bre, ce trimestre et le suivant sont toujours dus.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

(*Document annexe*) : Etat nominatif des élèves frères instituteurs destinés aux Colonies et qui se préparent à cette mission dans la Maison de Ploërmel.
(Suit une liste comportant 22 noms et prénoms avec date et lieu de naissance).

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.02.037.

LETTRE 3328. **AU F. EUTHYME MOY.**

D.S . à la Chesnaie le 5 8bre 1843

Mon très cher frère,

J'ai reçu la lettre par laquelle vous m'avez annoncé que M. le Gouverneur du Sénégal vous avoit placé à Gorée provisoirement : cela est fort irrégulier, et tout à fait contraire à mes conventions avec le Département de la Marine, car, dans les colonies, jamais un frère ne doit être placé seul, et il n'appartient qu'à moi de vous changer de résidence : je ne doute

nullement des bonnes intentions de M. le Gouverneur, et, par conséquent, je suis très disposé à ne pas me plaindre avec amertume : mais, enfin, il faut que les meilleures choses se fassent dans l'ordre et suivant les règles.

En général, les lettres que vous m'écrivez sont trop rares et trop courtes : plus vous me donnerez de détails, plus je serai content.

Le f. Héraclien m'annonçoit une remise de 1000 f. en deux traites de 500 f. chacune : je n'ai reçu qu'une de ces traites, ce qui me contrarie, car notre maison de Ploërmel est toujours gênée. Voilà que nous allons être obligés de faire de nouvelles avances pour les frères de Gorée, ce qui augmentera nos embarras. L'un de ces frères sera probablement le bon frère Sigismond, dont la santé s'est rétablie depuis son retour des Antilles : je l'ai désigné pour Gorée, parce que le climat de cette île est sain, et que j'espère que sa santé, qui n'est pas encore très solide, s'y fortifiera.

Le f. Ambroise a été pris de la fièvre jaune à la Gouadeloupe : Dieu merci, il m'a annoncé lui même sa complète guérison : nos autres frères, ainsi que ceux de Cayenne, se portoient bien à la date des dernières nouvelles.-- A Ploërmel nous avons quelques infirmes, mais point de maladies graves.

Je vous écrirai par le f. Sigismond.-- Je me hâte de profiter de l'offre obligeante du vénérable M. Maynard[1] qui va partir de Bordeaux, et qui a eu la bonté de me demander mes commissions. Vous allez être bien heureux de le revoir.-- Il est pour vous un second père.--

Je vous embrasse tous les trois, mes chers enfans, du coeur le plus tendre.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthime
frère de l'inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.01.053.

LETTRE 3329. **À M. L. LOUVEL.**

Dinan le 6 8bre 1843

Très cher ami,

Avant de vous quitter, j'ai oublié de vous prier de vouloir bien faire faire à la Chesnaie 30 barriques de cidre pour ma maison de Dinan, et de garder pour cela 300 f. sur les 1000 f. que vous deviez remettre, dans le mois, au f. Paul : je ne sais pas si c'est assez ; mais, je le suppose, puisque la barrique de cidre ne vaut que 10 f. à Dinan, les droits en sus : s'il en étoit autrement, et qu'il n'y eut pas économie dans cette opération, on ne la feroit pas, et alors il n'y auroit rien de changé dans la destination des 1000 f., c'est-à-dire que le f. Paul les recevroit intégralement.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur Monsieur Louvel, maire de Pleudihen
à Pleudihen
cachet : Dinan 9 oct.1843

Autographe. AFIC. 20.03.001.

[1] Le préfet apostolique du Sénégal.

LETTRE 3330**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 9 8bre 1843

Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de vous demander instamment une réponse aux deux lettres que j'ai eu l'honneur de vous adresser le 8 et le 20 septembre dernier : le départ des frères pour les Colonies exige certains préparatifs : par consequent il m'importe de savoir, le plus tôt possible, quel sera le nombre et quelle sera la destination de ceux qui doivent s'embarquer prochainement.

Je crois à propos de mettre sous vos yeux un extrait d'une lettre que le f. Ambroise m'a écrite le 4 aout et que je viens de recevoir.

"Pointe à Pitre le 4 août 1843

Tous les jours les maîtres d'habitations, à la Gouadeloupe surtout, réclament l'inst(ructio)n religieuse pour leurs nègres, ils s'adressent d'abord à leurs curés, qui, avec la meilleure volonté, ne pourroient suffire à la dixième partie de ce travail : les curés à leur tour s'adressent donc à nous, et veulent à toute force que nous leur aîdions : je leur réponds - plus tard : parlez en à l'administration -. A la Martinique, où les préjugés sont plus forts, les cris à ce sujet ne sont pas si communs, cependant voici ce qui m'est arrivé dernièrement à St. Pierre: le gérant de M. Pecoule, qui est actuellement en France, est venu me trouver, de sa part, pour me remercier du service que lui rend le f. Marcellin, lequel, depuis longtemps, va tous les dimanches faire l'inst(ructio)n dans son habitation, et pour me prier de lui accorder un second frère pour une autre habitation qui lui appartient, et qui est située à deux lieues de St. Pierre. Un autre propriétaire, dont l'habitation n'est qu'à 1/4 de lieue de St. Pierre, m'a invité à aller le voir : j'y suis allé avec le f. Arthur, et là on nous a fait la même demande : on nous l'a faite encore dans trois autres habitations des environs : nos frères voulaient se charger sur le champ de ce surcroît de travail ; mais, je ne le leur ai pas permis, parce qu'ils ont déjà trop de fatigues par ailleurs."

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de la Marine.

Projet aut. AFIC. 154.02.038.

LETTRE 3331. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD**.

D. S. Ploërmel le 9 8bre 1843

Mon très cher frère,

Je consens à recevoir le jeune homme que vous me proposez, pourvu qu'il apporte son vestiaire complet et 200 f. en argent : il devra de plus acheter son costume lorsqu'il sera admis à le prendre.

Tous les moyens dont vous me parlez seront inutiles pour atteindre le but où l'on semble vouloir arriver : continuez à vous conduire comme vous l'avez toujours fait jusqu'ici, et si vous avez des peines, ne les confiez qu'à Dieu : priez le de vous sanctifier par elles : rappellez vous souvent de ce que J. C. a souffert de la part des hommes, et réjouissez vous d'avoir aussi quelque chose à souffrir pour son amour.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
frère de l'inst.n Xtienne
à Plouha par Paimpol (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 9 oct. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.054.

LETTRE 3332. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 11 8bre 1843

Monseigneur[1],

J'aurois eu l'honneur de vous rendre compte plustôt des deux jeunes gens que vous m'avez confiés, si, à l'époque de leur arrivée ici, vous n'aviez pas été en route pour Rome, et si, depuis, je n'avois pas été surchargé d'occupations extraordinaires, à l'occasion de notre grande retraite et des placements qui la suivent. Ce retard a, du moins, servi à me donner le temps de mieux connoître vos deux sujets, et je suis heureux, Monseigneur, de n'avoir que du bien à vous en dire. Le plus âgé, Despaux, porte maintenant le nom de François-Xavier[2], et je l'ai revêtu du saint habit à la fin de notre retraite générale, parce que je n'avois aucun doute sur la solidité de sa vocation : il nous édifie beaucoup par sa piété, sa douceur et sa régularité. Le second, Capdecom[3], mérite aujourd'hui les mêmes éloges : mais, dans le commencement, il a paru hésiter dans ses résolutions, ce que j'ai attribué au mal du pays, et aux conseils de ses parents qui l'engageoient à étudier le latin pour se faire prêtre : peu à peu, je l'ai guéri des illusions qu'il se faisoit à cet égard, et actuellement il n'y songe plus : il remplit ses exercices avec ferveur, et il s'applique à l'étude avec zèle : son nom de frère est Joseph Marie : il ne le porte que depuis six semaines, et il ne porte pas encore l'habit, quoiqu'il témoigne un grand désir de le recevoir : je le lui fais attendre afin de l'éprouver par là : toutefois, je ne tarderai pas à satisfaire son pieux souhait, s'il y persiste, comme tout l'annonce.

Quant à leurs capacités, ils n'en manquent ni l'un ni l'autre, et on est content de leurs progrès : pour l'ortographe, ils ne vont pas vîte, mais, c'est aussi ce qu'il y a de plus difficile : pour le chiffre, ils en sont au calcul des fractions, et ils s'exercent à poser des règles de trois : pour l'écriture, vous en jugerez vous même, Monseigneur, car, je joins à cette lettre deux lignes de chacun d'eux : l'une de ces lignes est leur écriture actuelle, l'autre est leur écriture au moment de leur arrivée à Ploërmel : la différence est bien sensible, et très certainement ils ont beaucoup gagné ; mais, pour tous les autres objets d'étude, ce n'est qu'un simple commencement.

Mr. Sénécaud nous fait espérer qu'il nous amènera prochainement des recrues : j'en serai enchanté, et rien ne peut m'être plus agréable que de voir augmenter votre petite armée de frères, car j'espère, Monseigneur, que dans un avenir peu éloigné, ils feront sous vos ordres, une sainte gue(r)re au démon.

M. Ruault me charge de vous offrir ses profonds hommages de respect, et je vous prie, Monseigneur, d'agréer aussi les miens, et l'assurance de l'entier dévouement avec lequel je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

---

[1] Nicolas Augustin de la Croix d'Azolette (1779-1861). Vicaire général de Mgr Devie, évêque de Belley, supérieur des séminaires d'Alix, de l'Argentière, puis de la maison ecclésiastique des Chartreux à Lyon ; nommé évêque de Gap en 1836, il est transféré à Auch en 1839. Il donna sa démission en 1856 et se retira aux Chartreux à Lyon.

[2] F. François-Xavier (François Despaux), né à St-Dode (Gers) en 1825, entré à Ploërmel en 1843 à la demande de Mgr l'archevêque d'Auch.

[3] F. Joseph-Marie (Jean-Marie Capdecomme), né à l'Isle-de-Noé (Gers) en 1826, entré à Ploërmel en 1843, dans les mêmes conditions que le précédent.

Mgr l'archevêque de Sens[1] désirant, comme vous, fonder une société de frères dans son diocèse, va prendre la même marche que vous pour former ses premiers sujets.

A Monseigneur
Monseigneur l'Archevêque d'Auch
à Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 12 oct. 1843

Autographe. AFIC. 120.01.006.

LETTRE 3333. **À L'ABBÉ BRAVARD.**

Ploërmel le 11 8bre 1843

Monsieur,

De toutes parts on me demande des frères pour les campagnes, et j'ai le regret de ne répondre que par des refus, parce que je ne veux pas morceller ma Congrégation, et parce que le nombre de mes sujets, (environ 500), n'est pas en proportion avec les besoins de la Brétagne : mais, je consentirai très volontiers à former ici ceux que vous m'enverrez, et vous pouvez compter sur tout mon zèle pour fonder dans votre diocèse une oeuvre semblable à la mienne. Déjà Monseig(neu)r l'archevêque d'Auch a eu la même pensée : il est venu passer ici trois jours l'année dernière ; trois de ses prêtres y sont venus après lui et y ont passé deux mois pour prendre une connoissance exacte de notre organisation ; enfin, Monseigneur nous a envoyé au mois de juin deux jeunes gens, dont nous sommes fort contents et il nous en annonce d'autres : quand il y en aura un nombre suffisant pour former une première maison, ils s'en retourneront chez eux, et nous conviendrons alors des rapports à établir entre leur noviciat et le nôtre. Vous le voyez, Monsieur, votre plan est absolument le même que celui de Mgr d'Auch, et c'est le seul qui puisse réussir.- Cependant, ne vous le dissimulez point, il faudra un certain temps pour cela, et nous éprouverons des difficultés de plus d'un genre : *experto crede Roberto*[2] : mais, ne nous effrayons pas trop : le bon Dieu se mêle de ses affaires, et celle-ci sera bien la sienne : nul doute qu'elle ne réussisse avec son secours : du courage donc !

Les conditions pour être admis au noviciat seront pour vos sujets de payer une pension annuelle de 350 f. y compris la fourniture du lit garni, le blanchissage, et les fournitures classiques, livres, papier, plumes, &c. : ils devront apporter six serviettes et toutes les hardes à leur usage, dont l'entretien sera à leur compte, 1 canif, 1 couteau, 1 livre d'office (au Romain) et leur extrait d'âge. S'ils ont déjà quelques livres de piété ou de science, ils feront bien de les mettre dans leur pacquet ; mais il n'est pas nécessaire qu'ils en achètent.

Si vous pouvez m'envoyer deux sujets ensemble, au lieu d'un, cela vaudroit beaucoup mieux, parce qu'ils seroient moins exposés au mal du pays : je désire, surtout, qu'ils soient animés de l'esprit d'obéissance, de simplicité et d'humilité.

J'ai eu l'honneur de voir, autrefois, Mgr l'Archevêque de Sens à Meaux, et je m'y étois rendu sur son invitation pour m'entretenir avec lui de mon oeuvre de frères, dont il désiroit connoître, en détail, l'origine et les règles. Veuillez bien, Monsieur, lui offrir l'hommage de ma profonde vénération : je fais des voeux ardents pour que Dieu conserve longtemps à l'église un Prélat si accompli, et je serai enchanté de lui donner quelques preuves de mon entier dévouement.

---

[1] A la date de cette lettre, l'archevêque de Sens était Mgr Jean-Joseph de Cosnac, transféré de Meaux en 1830 à l'archevêché de Sens. Il mourut le 24 octobre 1843. – Voir ci-après la réponse à l'abbé Bravard, de ce diocèse.

[2] *Croyez-en l'expérience de Robert !*

Agréez, Monsieur, les sincères assurances de celui avec lequel je suis, en union de vos saints sacrifices,

Votre très humble et très obéissant servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

C'est à Ploërmel et non à Rennes que vous devrez m'adresser vos lettres : notre maison principale est à Ploërmel, et j'y réside le plus ordinairement.

A Monsieur
Monsieur Bravard à la maison des prêtres
auxiliaires du diocèse de Sens
à Pontigny canton de Ligny-le Châtel (Yonne)
cachet : Ploërmel 11 oct. 1843.

Autographe. AFIC. 115.03.015.

LETTRE 3334**. À L'INSPECTEUR DES ÉCOLES DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 12 8bre 1843

Monsieur l'Inspecteur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, le 8 février dernier, l'extrait d'une délibération en date du 30 janvier, par laquelle la commission de surveillance de la caisse d'épargne du Morbihan rejette ma demande de remboursement des retenues opérées sur le traitement des membres de mon Institut.

J'ai réclamé auprès de M. le Ministre de l'Instruction publique contre cette décision et vous verrez par la copie ci-jointe de la réponse de M. le Ministre, qu'il lève à cet égard tout doute et toute difficulté.

J'ose donc recourir à votre bienveillante intervention pour que le remboursement dont il s'agit ait lieu le plus tôt possible.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 106.06.005.

LETTRE 3335. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel le 14 octobre 1843

Monsieur le Ministre,

Le frère Charles (La Bousse), Directeur d'une des écoles communales de Redon, est loin d'avoir eu les torts qu'on lui suppose, car, s'il a laissé prononcer par un élève de son établissement, lors de la distribution des prix, un discours où l'on a remarqué des allusions politiques inconvénantes, c'est parce qu'il a été trompé par des personnes plus instruites que lui, en qui il devoit naturellement avoir confiance, et qui lui avoient assuré que dans cette espèce de plaidoyer il n'y avoit rien que de fort innocent. Sa bonne foi a été surprise ; et, dans tous les cas, au moins eut-il été juste que le Comité le mandât et l'entendît avant de le condamner, (conformément à l'article 23 de la loi du 28 juin). Cependant, il n'a été ni averti, ni cité à comparaître. La faute qu'on lui reproche auroit paru tout-à-fait digne d'indulgence, je le crois, s'il avoit pu se défendre et s'expliquer devant ses juges : n'est-ce pas là, dailleurs, le droit de tout accusé ?

Les habitants de Redon, à quelque parti qu'ils appartiennent, ont blâmé hautement la rigueur et la précipitation avec lesquelles on a frappé un homme si recommandable par ses

qualités personnelles et par ses longs services : sur leur demande, j'ai eu d'abord la pensée de le maintenir à Redon, comme instituteur privé ; mais, Mr. le Maire de Redon m'ayant fait à ce sujet des réprésentations qui m'ont semblé très sages, et dignes d'attention, surtout dans l'intérêt des enfans pauvres que les frères instruisent, je lui ai répondu, le 17 septembre, ce qui suit :

"Monsieur le Maire - Nul n'a le droit de s'opposer légalement à ce que le frère Charles s'établisse à Redon comme instituteur privé, et à ce qu'il y ouvre une école, soit dans la maison que les frères occupent maintenant, soit dans toute autre : néanmoins, j'apprécie les motifs qui vous ont fait l'engager à revenir à Ploërmel, et, loin de vous savoir mauvais gré de lui avoir donné ce conseil, je profite de cette circonstance pour vous remercier de vos procedés toujours bienveillants à son égard, et surtout de l'honorable témoignage que vous lui rendez si justement, dans votre lettre en date du 11 de ce mois, à laquelle je réponds.

Toutefois, j'ai besoin de vous redire, Monsieur le Maire, combien j'ai été péniblement surpris de ce qu'on ait donné à cette affaire une importance qu'elle n'avoit pas, et de (ce) qu'on y ait mis tant de passion. Le frère Charles n'a pas été attaqué seul : on a cherché à faire planer sur mon institut tout entier d'odieux soupçons. N'a-t-on pas dit, par exemple, que des faits semblables avoient eu lieu dans l'arrondissement de Loudeac, et qu'ils avoient été l'objet d'un blâme énergique de la part du Comité ? Or, cela est faux, absolument faux : je n'ai jamais entendu parler de rien de semblable. Mes frères sont étrangers à la politique, et, pour ne citer que le f. Charles, je suis bien certain que dans sa vie il n'a pas lu quatre lignes d'un journal quelconque. Dailleurs, vous le savez, il n'y a pas au monde d'être plus doux, plus inoffensif que le f. Charles, et personne, assurément, ne craint plus que lui de blesser ou d'offenser qui que ce soit. Ce qui lui arrive me rappel(l)e donc la fable de l'aigle qui accusoit les colombes de carnage.

Cependant, par esprit de conciliation et de paix, et ayant égard au désir que vous m'exprimez, je ne renvoie pas le bon frère Charles à Redon, mais je le remplace par son propre frère, le f. André[1], qui n'a ni moins de talents ni moins de vertu."

Mon but principal, en écrivant cette lettre a été de détruire une accusation qu'on sembloit vouloir étendue sur tous les frères, et qui étoit d'autant plus grave qu'elle venoit de Mr. le Recteur de l'Académie, dont voici les paroles :

"A Monsieur le Sous-Préfet de Redon.

Rennes le 25 aout 1843

Monsieur le Sous-Préfet, - J'ai reçu de Mr. le Préfet communication officielle du rapport que vous lui avez adressé, concernant la distribution des prix des frères La Mennais à Redon. L'inconcevable conduite du f. Charles me semble de nature à provoquer une punition de la part du Comité d'arrondissem(en)t et je vous prie, Monsieur le Sous-Préfet, de le saisir de cette affaire. Le simple déplacement du f. Charles ne l'avertiroit pas assez de ne pas recommencer ailleurs. Il y a d'ailleurs des faits analogues dans l'arrondissement de Loudeac, et ils ont subi un blâme énergique de la part du Comité.

Je remets cette affaire à votre expérience, et je vous prie de recevoir l'assurance de ma considération la plus distinguée."

Or, j'ai eu beau fouiller dans mes souvenirs, je n'y ai pas trouvé la plus légère trace du fait allégué par Mr. le Recteur, et c'est pourquoi je n'ai pas hésité à démentir ce fait qui

[1] F. André (Joseph Labousse), né à Erdeven (Morbihan) en 1804. Entré au noviciat d'Auray , il est placé en 1819 à Dinan, où il reste en poste durant 24 ans, jusqu'à sa nomination comme directeur de l'école de Redon.

m'étoit entièrement inconnu. Cependant, on m'a appris, ces jours derniers, que la phrase de Mr. le Recteur de l'académie étoit rélative à un discours improvisé par M. le Curé de Plouguenast (Côtes du Nord) lors de la distribution des prix de l'école de cette Commune, école actuellement dirigée par un de mes frères. Mais, les frères sont-ils donc responsables des discours que peuvent prononcer, en pareille circonstance, le Maire, le Curé ou tout autre membre du Comité local ? Les frères ont-ils un droit de censure à exercer sur ceux que la loi elle même leur donne pour supérieurs ? Au surplus, je puis affirmer, (car j'étois présent) que Mr. le Curé ne dit pas un mot qui eut le moindre rapport à la politique : il s'élèva avec force, il est vrai, contre les mauvais maîtres d'école, et, en parlant ainsi il étoit dans son droit, et il remplissoit son devoir de pasteur, puisqu'un déplorable scandale avoit été donné récemment à Plouguenast même, non par un instituteur laïc, mais un apostat de mon propre institut, que l'administration a longtemps maintenu à Plouguenast, malgré le Curé et malgré moi, et qui, enfin, n'en est sorti que pour occuper un poste plus important et plus lucratif. Qu'est-ce que tout cela a de commun avec l'affaire du f. Charles ? Et comment M. le Recteur a-t-il entendu lier la première à la seconde ? Je l'ignore et ne puis le déviner. Il n'y a de clair, ce me semble, que l'intention de ne pas compromettre un homme seulement mais de rendre toute la congrégation suspecte, et de faire ainsi contre elle, de ce procillon, un bon et gros procès du Mans.

Je vous demande mille pardons, Monsieur le Ministre, d'entrer dans si longs détails : je les ai crus nécessaires.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

(*Note du ministère, en haut de la première page*) :

M. le Ministre ne peut admettre cette excuse banale d'ignorance. Un instituteur comme le f. Charles, qui a de l'expérience, et même un instituteur quelconque, doit avoir assez de discernement, pour ne pas laisser passer de grossières inconvenances, telles qui ont été signalées à M. le Ministre. - Le f. Charles n'était pas institué, voilà pourquoi il n'y a pas eu de poursuite disciplinaire à intenter contre lui.

Autographe. Arch. nat. F 17 10279. Minute aut. AFIC. 106.06.006.

LETTRE 3336. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Ploërmel le 18 octobre 1843

Très cher ami,

J'ai reçu ta bonne petite lettre du 13, et j'y réponds avec d'autant plus de plaisir que j'ai de mon côté d'heureuses nouvelles à t'apprendre. A St. Servan, on est plein d'ardeur pour l'exécution de tes projets : le Maire et le Curé m'ont envoyé hier le f. Julien pour me prier d'aller les trouver le plustôt possible, car, ils désirent ne pas tarder à entamer l'affaire : j'irai donc à St. Servan la semaine prochaine, et voici, selon moi, comme on devra s'y prendre. On ne peut demander le diplôme sans offrir en même temps un local convenable loué au moins pour cinq ans : or, le Collège occupera encore un an celui que nous avons en vue, puisque les fonds qu'on lui alloue sont assurés pour toute l'année 1844. Il faut donc que par une délibération formelle, le Conseil municipal de St. Servan déclare qu'il renonce à son Collège, et qu'il autorise le Maire à passer avec toi un bail de la maison, jardins, cours et dépendances,

pour la somme de ... - Une lettre de toi, autre que celle que tu as déjà écrite, sera indispensable pour servir de base à la délibération du Conseil, et cette lettre devra renfermer une clause rélative aux réparations à faire au local, dont la ville ne demande pas mieux que de se charger: elle paroît très disposée, dailleurs, à favoriser l'établissement autant qu'il dépendra d'elle. Quand j'aurai été sur les lieux, je te dirai mieux ce qu'il est à propos que tu écrive(s). Pour le moment, il n'y a rien à faire à Paris. Avant tout, il faut que la Commune s'engage pour le loyer, et c'est de cela aussi que je vais m'occuper d'abord : nous verrons après pour le reste.
A St. Malo, on s'allarme beaucoup de la future institution de St. Servan : raison de plus pour St. Servan d'y tenir.- L'académie contrariera, chicanera, et touts*(sic)* les établissemens voisins seront jaloux - C'est inévitable !

Le départ d'onze de mes frères pour les Colonies me donne bien de l'embarras : j'ai de la bésogne par dessus la tête.

Prions le bon Dieu de bénir nos efforts, et n'ayons en vue que sa gloire.

Je t'embrasse de tout mon coeur

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied
rue St. Dominique d'enfer, n° 20 Paris
cachet : Ploërmel 18 oct. 1843

Autographe. AFIC. 16.03.010.

LETTRE 3337. **AU RECTEUR DE PLESGUIEN.**

Ploërmel le 19 8bre 1843

Monsieur et très cher Recteur,

Je n'ai pas répondu de suite à votre lettre du 30 7bre, parce que j'étois absent de Ploërmel lorsqu'elle y est arrivée, et depuis, j'ai eu l'espoir de vous rencontrer, et même d'aller chez vous très prochainement ; mais j'ai été trompé dans mon attente : le départ de mes frères pour les Colonies a été retardé, et au lieu de partir tous de Brest, comme à l'ordinaire, six seulement s'embarquent dans ce port, et les cinq autres s'embarqueront à Nantes, à Bordeaux ou au Hâvre ; je n'en sais rien d'une manière positive. Quoiqu'il en soit, je compte m'arranger de manière à aller coucher chez vous le dimanche 12 novembre ; le lendemain je me rendrai à Tréguier pour ouvrir la rétraite des élèves du petit sémin(ai)re que je dois donner de concert avec l'abbé K/moalquin.- Les exigences du f. Dominique Marie[1] sont contraires à sa règle, et j'en suis fort mécontent.- Mais, comme je dois aller bientôt sur les lieux, peut-être le mieux est-il d'attendre mon arrivée pour mettre ordre à tout cela.- Je vous écris ce peu de mots fort à la hâte : à peine ai-je le temps de vous renouveller l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis du fond du coeur

Votre très humble et très dévoué serviteur et ami

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Recteur de Plesguien
à Plesguien par Chatelaudren (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 oct. 1843

Autographe. AFIC. 106.06.007.

[1] F. Dominique-Marie (Pierre Thérésien), né à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1833.

LETTRE 3338. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 20 8bre 1843

Monsieur le Ministre,

Aussitôt après la réception de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 de ce mois, je me suis empressé d'expédier à Brest les effets et colis des frères destinés pour les Antilles, et j'ai prié M. le Préfet maritime de vouloir bien me dire quel jour les frères devraient être rendus à Brest pour s'embarquer : il ne m'a pas encore répondu. J'écris de nouveau aujourd'hui pour savoir la cause de son silence : je l'attribue à un défaut d'avis officiel de votre part, comme cela a déjà eu lieu une fois. Si je n'ai pas fait partir les frères le lendemain du jour où votre lettre m'est parvenue, ainsi que vous m'en exprimiez le désir, c'est qu'il fallait bien que leurs effets arrivassent avant eux au port d'embarquement ; et, comme pour cela plusieurs jours étaient nécessaires, j'avais le temps de recevoir la réponse de M. le Préfet, dans l'intervalle : je l'attendais hier ; peut-être le courrier de ce soir me l'apportera-t-il : dans tous les cas, ceci ne peut tarder à s'éclaircir, et tout est préparé pour que les frères se mettent en route au premier signal.

Remarquez, je vous prie, Monsieur le Ministre, que si les frères n'accompagnaient pas leurs effets, dans la traversée ils seraient exposés à les perdre, ou bien à ne les recevoir dans la colonie que longtemps après y être arrivés eux-mêmes : or, l'envoi que nous faisons d'objets classiques est très considérable cette fois-ci : le dépôt que nous en avions à la Pointe-à-Pitre ayant été entièrement brûlé, nos écoles manquent de livres et de fournitures de tout genre ; il est donc urgent de remplacer ce qui a été détruit par l'incendie.

J'ai l'honneur de vous faire passer, en original, les réponses qui m'ont été faites par M.M. les Commissaires Généraux de Nantes et de Bordeaux. Celui du Hâvre ne m'a pas répondu jusqu'à ce moment. Il me paraît clair, d'après cette correspondance, que les frères destinés pour Cayenne s'embarqueront à Nantes, et ceux destinés pour le Sénégal, à Bordeaux: je prends mes mesures en conséquence, et je vais expédier leurs colis d'après cela : mais je vous prie très instamment, Monsieur le Ministre, d'avoir la bonté, lorsque vous donnerez vos instructions à ce sujet à M.M. les Commissaires, de les engager à me faire connaître le plus tôt possible, directement, le jour présumé du départ des navires, comme je vois d'ailleurs qu'ils ont l'intention de le faire après avoir reçu vos ordres.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. ANOM. 494. Copie. AFIC. 154.02.043.

LETTRE 3339. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 21 8bre 1843

Monsieur le Ministre,

Nous expédierons demain, par la diligence, à M. le Commissaire-Général, chef du Service de la Marine à Bordeaux, en lui donnant avis et l'état apprécié, 100 Arithmétiques, 60 Exercices sur les leçons d'arithmétique et 40 petites Géographies de Meissas et Michelot, le tout relié. Quant aux petites Grammaires, aux Devoirs français et aux Cacologies, nous avons envoyé à Brest, pour les Antilles, ces jours derniers, tout ce qui nous en restait ; mais, par ce courrier, je donne l'ordre au libraire qui les imprime à St. Brieuc, de mettre à la diligence le plus tôt possible, à l'adresse de M. le Commissaire Général, le nombre d'exemplaires de ces ouvrages que vous demandez.

C'est à Vannes que nous faisons faire nos croix classiques : je viens d'en recommander 15 dans le prix de 6 [..] l'un portant l'autre, car il y en aura de trois grandeurs.

Les frères destinés pour Gorée les porteront à Bordeaux et les remettront, à leur arrivée dans cette ville, entre les mains de M. le Commissaire.

Ci-joint la facture sur timbre de cet envoi.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM X. 9ter. Copie. AFIC. 154.02.044.

LETTRE 3340. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE.**

Ploërmel le 21 8bre 1843

Monsieur le Commissaire Général,

Par sa lettre en date du 17 de ce mois, M. le Ministre de la Marine me charge de vous faire l'envoi, par la diligence, d'un certain nombre de livres destinés pour le Sénégal, et des croix d'école en argent. Un premier ballot part aujourd'hui ; il renferme 60 Exercices d'arithmétique, 40 Arithmétiques de Querret et 40 petites Géographies de Meissas, le tout relié. Un autre ballot doit vous être également adressé de St-Brieuc : celui-ci renfermera 100 petites Grammaires, 40 Devoirs français et 40 Cacologies.

Quant aux croix, je les confierai aux deux frères qui doivent prochainement s'embarquer à Bordeaux pour Gorée.

Suivant l'indication de M. le Ministre, je joins à ma lettre l'état apprécié de ces différents objets.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.02.045.

LETTRE 3341. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Ploërmel le 22 8bre 1843

Très cher ami,

J'arrive de St. Servan : je ne dirai pas, comme César, *veni, vidi, vici* : mais, au lieu de ces trois mots payens, je dirai, avec une humble reconnoissance, ces deux mots seulement : *Laus Deo.*

M. le Recteur de l'académie a écrit tout récemment à M. le Maire de St. Servan que, d'après les ordres de M. le Ministre de l'Inst(ructio)n publique, il enverroit dans le mois prochain, un inspecteur pour examiner l'état du Collège et s'entendre avec l'administration locale sur ce qu'il y avoit à faire dans l'intérêt de cet établissement : cette lettre est très douce, très caressante, et on ne peut plus académique.- Le Maire désiroit savoir de quelle manière il falloit répondre : je lui ai dit de ne rien remuer en faveur de l'institution avant l'arrivée de l'inspecteur, mais de lui repondre avec fermeté que la ville étoit lasse d'un Collège qui lui coûte 3000 f. par an, où il n'y a que deux pensionnaires, et qui l'a endettée de 5000 f.; que très certainement elle ne voteroit pas désormais un centime en sa faveur ; qu'elle vouloit un établissement libre de plein exercice dirigé par un ecclésiastique, et que déjà elle étoit en pourparler pour cela avec quelqu'un qui lui convenoit sous tous les rapports : que le Collège iroit comme il pourroit pendant l'année scholaire ; que peu importoit qu'on laissât en exercice le Principal actuel ou qu'on en mit un autre ; mais que rien ne changeroit la résolution de la ville : j'ai prié Mr. le Maire de n'entrer dans aucune discussion, dans aucun détail, et nous sommes convenus de ce qui suit :

1mt. Aussitôt après le départ de l'inspecteur, le Maire fera tirer le plan du local : il te sera envoyé, et tu diras quelle est la distribution que tu crois convenable de lui donner : la ville est disposée à faire toutes les améliorations, tous les changemens que tu voudras, et à passer bail pour cinq ans, au prix fictif qui sera jugé à propos.

2°. Le Maire se fera autoriser par le Conseil municipal à appuyer au nom de la ville ta demande du diplôme nécessaire.

3°. Il sera entendu que la ville t'aîdera, mais non en ta qualité de chef d'institution, ce qui seroit illégal, mais autant qu'elle le pourra faire, suivant les circonstances.

L'administration municipale, le clergé et les habitants font des voeux unanimes et très ardents pour le succès : il n'y a d'opposition de la part de qui que ce soit dans l'endroit ; mais, il en pourroit venir dailleurs, en ce sens que ceux du dehors dont les intérêts se trouveront froissés ne manqueront pas de susciter des embarras, s'ils le peuvent : je ne m'en inquiète guère : cependant, il faut user de prudence et de discrétion : on s'attend à ce que tu tues tout aux environs de St. Servan, à cinquante lieues à la ronde ; on n'auroit pas plus de peur s'il s'agissoit d'une St. Barthelemi : cette panique est ridicule sans doute ; néanmoins, il est essentiel de ne pas jetter trop d'inquiétudes dans des esprits déjà si effrayés, et de les calmer par des paroles douces et modestes : c'est ce que j'ai recommandé à tous ceux qui dans leur enthousiasme seroient trop pressés d'emboucher la trompette - J'ai recommandé de plus de ne me nommer que le moins possible, car, si mon nom peut servir, il peut nuire aussi : il ne sonne pas agréablement aux oreilles de nosseigneurs de l'academie ni de plusieurs autres : c'est pourquoi je n'ai pas voulu aller voir le local, quoique le Maire m'y engageât : je sais, d'ailleurs, qu'il est très convenable.

J'ai bien expliqué à Mr. le Maire que cette affaire seroit manquée si elle traînoit trop en longueur, parce qu'il falloit avoir un certain temps devant soi pour organiser un établissement si important : il m'a paru bien comprendre cela.

Le bon Mr. Sevoy est tout feu pour l'oeuvre projettée - M. Guibert idem : ils ont plustôt besoin d'être arrêtés qu'excités.- Le curé, avec qui j'ai eu un long entretien et tous les prêtres idem - je pourrois ajouter une kirielle d'idem : mais, en voilà bien assez comme ça.

Je suis bien aise que tu aies accepté provisoirement la direction d'une institution à Paris : t'a-t-on donné un titre légal ? cela seroit fort heureux.

Le f. Julien a reçu ta lettre : il ne te répond pas lui même ; mais, il me charge de te dire qu'il va s'occuper du placement de tes livres.

Prions le bon Dieu de bénir ce que nous entreprenons pour sa gloire : *Nisi Dominus aedificaverit domum* [1], *&c.*

Je retourne demain en toute hâte à Ploërmel, et j'y resterai jusqu'au 4 9bre.

Totus tuus in Xto et B. V.

Jean

Chevalier et Doucet sont enchantés : ils te disent mille choses tendres - Le dernier se prépare à l'examen : il espère que la nouvelle loi lèvera la difficulté des certificats d'étude.

Quand tu verras le cher abbé Blanc, il ne sera pas nécesssaire de me rappeller à son souvenir, car, je me flatte d'y être présent : mais annonce lui une petite lettre de moi.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied,
rue St. Dominique d'enfer, n° 20 Paris
cachet : Dinan 26 oct. 43

Autographe. AFIC. 16.03.011.

[1] *Si le Seigneur ne bâtit la maison, etc.* Ps. CXXVI, 1.

LETTRE 3342. **À Mlle DE LUCINIÈRE.**

Ploërmel le 25 8bre 1843

Très chère et excellente amie,

Votre dernière lettre m'a fait de la peine, car, elle me fait craindre pour vous un rude et douloureux hyver ; mais, enfin, il faut nous soumettre avec amour à la très sainte volonté de Dieu, et le bénir dans nos souffrances comme dans nos joies.

Je suis bien aise que Feli ne soit pas fâché du parti que j'ai pris au sujet de la Chesnaie, ou du moins qu'il ne m'en fasse pas un reproche. Ce n'est pas sans peine que je m'y suis déterminé : mon pauvre coeur en pleuroit, mais, ma conscience me disoit que, pouvant éviter un grand mal au pays, je le devois - qu'il seroit heureux ce Feli toujours si cher quand même, s'il logeoit près de vous ! Il le seroit plus qu'il ne le pense, car ces petits sermons qu'il craint tant sont précisément ce qu'il devroit désirer davantage, et ce n'est qu'en les mettant à pratique qu'il soulageroit son ame du poids qui la fatigue et des inquiétudes secrèttes qui, quoi qu'il fasse, le troublent intérieurement, soyez en sûre. Ö mon Dieu, ayez pitié de lui, dans votre grande miséricorde !

Je vais gronder Marie Ange[1] de ce qu'elle ne vous écrit point : très certainement, j'ai fait mettre à la poste à Rennes la lettre dont vous m'aviez chargé pour elle ; ne l'accusez pas, cependant, d'indifférence - Quand elle parle de vous (j'en suis témoin), c'est toujours avec un vif sentiment de tendre affection et de profonde réconnaissance.

Le départ prochain d'onze de mes frères pour les Colonies multiplie mes embarras : mais, cette occupation là me semble bien douce pourtant, quand je pense au bien qu'ils vont faire : j'en juge par celui qu'ont déjà fait les frères qui les ont précédés dans ces belles missions. Dieu soit béni ! joignez vous à moi pour lui rendre grâces !

Le besoin d'une congrégation semblable à la mienne se fait partout sentir, et voilà que plusieurs archevêques et évêques commencent à m'envoyer des sujets pour les former et les leur renvoyer ensuite : je ne sais quels sont les desseins de Dieu dans tout cela : mais je regrette qu'on n'ait pas mis la main à l'oeuvre plus tôt, car l'instruction primaire telle que l'université la donne corrompt les masses et fait encore plus de mal que le panthéisme des grandes écoles.

Il est probable que j'irai à Paris dans les premiers mois de l'année prochaine : je jouis d'avance, en esprit, du plaisir de vous revoir et Mlle Hélène : que les moments que je passe près de vous sont doux, mais qu'ils sont rares et qu'ils sont rapides !

Adieu - On me presse de finir cette lettre : celui qui se charge de la porter à Paris a déjà un pied dans la diligence.

Tout à vous bien cordialement

Jean

À Mademoiselle
Mademoiselle de Lucinière, rue du Cherche-Midi
n° 110 À Paris
cachet : 29 Octobre 1843

Autographe. AFIC. 28.01.047.

[1] Marie-Ange, l'une des filles d'Ange Blaize de Maisonneuve, avait été pensionnaire chez Mlle de Lucinière, à Paris.

LETTRE 3343. **AU F. RENÉ-MARIE CADIET.**

D. S. Ploërmel le 25 8bre 1843

Mon très cher frère[1],

Vous m'écrivez trop peu.-- Je n'ai reçu qu'une lettre de vous, depuis que vous êtes aux Antilles : cependant, moi, je ne vous oublie point ; je n'oublie aucun de mes enfans de l'autre monde ! Mais, j'aime aussi qu'ils me donnent, eux mêmes, de temps en temps de leurs nouvelles, car, elles me sont toujours bien chères.

De nouveaux collaborateurs vous arrivent : ils trouveront, je l'espère, dans leurs anciens, des modèles : ah puissiez vous tous vous animer réciproquement à travailler avec zèle au salut des âmes, et à la gloire de notre bon maître !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. René frère de l'Inst.n Xtienne
à la Gouadeloupe Basseterre

Autographe. AFIC. 88.01.055.

LETTRE 3344. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S. Ploërmel le 28 8bre 1843

Mon très cher frère

Jamais aucun départ de frères ne m'avoit donné autant d'embarras que celui-ci -- nous avions expédié à Brest toutes nos caisses, tous les pacquets et même les malles de bord, parce que les frères devoient s'embarquer dans ce port ; tout à coup, cela a changé ; le *Jupiter* ayant été démâté en mer, par la tempête, est rentré à Lorient, et c'est sur ce vaisseau que les frères doivent passer, d'après de nouveaux ordres du Ministre : celui-ci a informé le Préfet maritime de Brest, par le télégraphe, de ce changement, afin qu'il réexpédiât de suite nos colis à Lorient -- reste à savoir s'ils arriveront à temps : enfin, je n'en sais rien encore, mais, il faut toujours que les frères s'embarquent.-- Je comptois qu'à leur passage par Morlaix ils auroient pris une caisse de chandelles pour vous, mais cela est devenu impossible.

D'un autre côté, j'ai eu d'autres soucis. Lorsque je fus à Paris au mois de Juillet, j'éprouvai des difficultés au sujet du traitement des frères de Cayenne que l'on prétendoit maintenir au taux primitif, non consenti par moi, de 1500 f., on ne vouloit aussi allouer que 300 f., puis 360 f., pour l'indemnité de domestique par châque établissement, quelque soit le nombre des frères.-- J'ai, enfin, obtenu 460 f., et c'est sur ce pied que vous devrez désormais régler vos comptes dans les deux îles. Tout cela n'a été décidé à Paris que le 10 de ce mois, et voilà ce qui a retardé les arrangemens pour le départ des frères : il y avoit encore en litige quelques autres articles qui ne vous regardent pas : il me suffira de vous dire que, Dieu merci, j'ai gagné sur tous les points : nous allons donc marcher mieux que jamais.

Le Ministre attache une grande importance à l'instruction des esclaves dans les habitations, et pour moi, je vous avoue que c'est une affaire de coeur : je prévois les difficultés que nous rencontrerons pour organiser ce service d'une manière complette : mais, il faut nous hâter de saisir l'occasion que la Providence nous offre de commencer : mettre, au moins un frère de plus à St. Pierre, à cette intention là, et même deux s'il le faut : exiger des maîtres d'habitation qu'ils fournissent des chevaux pour faire ces courses, afin que la fatigue des frères ne soit pas excessive, et ne vous charger d'abord que d'un petit nombre d'habitations et des moins éloignées.-- Nous verrons plus tard ce qu'il y aura à faire, et nous

[1] F. René-Marie (Pierre Cadiet), né à Saint-Lyphard (Loire-Inférieure) en 1805, entré à Ploërmel en 1832 ; il arrive à la Guadeloupe en 1842.

irons par dégrés : un réglement sera nécessaire : faites le : mettez le en exécution provisoirement, et envoyez le moi après l'avoir éprouvé pendant quelque temps.

M. Ruault vous renvoie votre d(erni)er rapport au Ministre corrigé pour le style : ne tardez pas à en adresser un autre ; insistez dans celui-ci sur ce que je viens de vous dire touchant l'instruction des esclaves, du zèle que les frères montrent pour cela, et sur le besoin d'augmenter le nombre des frères aux Antilles pour satisfaire aux demandes de la population : cela est vrai, mais à Paris, comme la dépense est déjà forte, on craint de l'augmenter.-- Ce n'est pas mauvaise volonté ; mais, comme pour avoir des fonds, il faut l'assentiment des Chambres, le Ministre n'est pas maître de faire tout ce qu'il voudroit ; il est bien aise d'avoir des rapports officiels qu'il puisse montrer aux Commissions.-- Si vous pouvez obtenir de M.M. les Gouverneurs qu'ils parlent dans le même sens que vous, cela seroit fort heureux et donneroit une grande force à vos réclamations et aux miennes. Au reste, tout ce que nous demandons est pour le bien de l'oeuvre, et nous ne dirons jamais rien qui ne soit conforme à l'exacte vérité.

Vous allez me dire : " Mais, mon père, que voulez vous que je fasse avec une demie*(sic)* douzaine de frères seulement ?" Il est certain que c'est trop peu, et j'aurois désiré vous en donner davantage : cela n'a pas dépendu de moi, et avec le temps, j'espère que vous aurez le gros lot dans la distribution des sujets : pour cette année vous en avez 6 sur 13 que nous avons mis à la disposition du Ministre ; et remarquez qu'ailleurs il s'agissoit de commencer, à Gorée, à Miquelon par exemple.-- Tout-à-l'heure, il faudra donner un frère au Sénégal en remplacement du f. Héraclien, qui nous est revenu, il y a quatre jours, avec un congé de convalescence : ses yeux sont malades - et il faut qu'il reste ici pendant quelques mois pour les guérir : plus tard, il pourra aller à la Guyane où l'on nous demande de nouvelles écoles, car, en général, c'est là plutôt qu'aux Antilles qu'il est convenable de placer les créoles : que n'en ai-je une demie douzaine sous la main ? J'en désire donc pourvu qu'ils soient aussi bons que les frères Alfred Marie et Liguori Marie : ceux-ci, ce qui m'a fait bien plaisir, loin de souhaiter de retourner dans leur pays m'ont prié de les envoyer, et voilà pourquoi j'ai saisi l'occasion de les placer le premier à Cayenne, et le second à Gorée : sans cela, il eut été convenable de les garder plus longtemps au noviciat.-- Quoi qu'il en soit, je n'ai pas la moindre inquiétude sur leur compte.-- Les six frères qui vont vous réjoindre, en général, ne sont pas forts pour la science, mais, vous n'avez jamais rien eu de mieux pour la vertu : ce sont de vrais anges : puissent-ils ne pas déchoir.-- J'ai un peu hésité à mettre au nombre de vos recrues le f. Phocas Marie[1], non parce qu'il est jeune, mais parce que sa santé est foible : j'ai, toutefois, cedé à ses vives instances, car, il est si bon, si pieux ! ayez égard à mon observation, ménagez le, et comme l'air des Saintes vaut mieux que celui de la Gouadeloupe et de la Martinique, ce seroit aux Saintes qu'il faudroit le placer de préférence si on y fait un établissement : par la même raison, le f. Sigismond va à Gorée plustôt qu'aux Antilles. Quant au f. Irénée, quoiqu'il soit bien, je crains toujours pour sa tête : il est à Lannion, en attendant que je voie si la guérison est complète.

J'espérois d'un jour à l'autre la visite de M. Peyrole, et je suis surpris qu'il ne vienne point : je lui écrivis avant hier, pour le prier de ne pas tarder, car, je dois quitter Ploërmel le 4 novembre pour aller d'abord travailler à Plouguenast, et pour aller ensuite donner les saints exercices de la retraite aux élèves du petit séminaire de Tréguier. J'irai immédiatement après au Folgoät, près Lesneven, où il est question de fonder un grand pensionnat. Cette maison se trouvant à une petite distance de Brest, nos communications avec le port d'embarquement deviendroient plus faciles. Dieu veuille bénir ce projet.

---

[1] F. Phocas-Marie (Pierre Marchand), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) en 1824, entré à Ploërmel en 1842.

Je ne vous parle plus d'argent : il est fâcheux que vous ayez compté sur Mr. Peyrole pour nous en donner.-- Je vais entamer au Ministère l'affaire de l'indemnité, due pour nos pertes dans le désastre de la Pointe-à-Pitre.

J'écris à tous les frères sans exception, et à chacun du mieux que je peux, d'après vos renseignemens -- examinez l'effet qu'auront produit mes avertissemens et mes conseils paternels sur les frères Hervé et Ammon[1] : j'ai l'espoir que le premier en profitera ; je l'espère aussi du second ; mais s'il en étoit autrement de celui-ci, et si vous apprenniez qu'il continuât de correspondre avec le malheureux Evain, embarquez le sur le champ pour (la) France.-- Quant aux nouvelles intrigues de ce déplorable prêtre, j'essaierai d'y rémédier, quoique cela ne soit pas très facile : ne souffrez pas de correspondance même avec son vieux père.- La lettre de ce pauvre vieillard au f. Eugène[2] est un chef-d'oeuvre d'absurdité.

Il me tarde d'apprendre que vous avez réussi à procurer une maison aux frères de la Pointe-à-Pitre.

Si j'ai mis vos lettres dans des pacquets adressées à d'autres frères c'est une suite de l'habitude que j'en avois prise, depuis que vous m'eutes dit qu'on en avoit supprimé ou pris quelques unes au bureau de poste du Fort-Royal .- Je conçois que maintenant, la même précaution n'est plus nécessaire.- Si l'une de ces lettres ne s'est pas trouvée cachettée, c'est une distraction de ma part : j'y prendrai garde à l'avenir.

Adieu mon très cher frère : je rends grâce à Dieu de vous avoir sauvé de la fièvre jaune : mais, je vous recommande de nouveau de vous ménager, afin de prévenir toute réchute.-- Soyez sûr que nous ne vous oublions pas dans nos prières - châque fois que je monte au saint autel, je vous mets sur ma patène : pensez aussi à moi dans vos communions:j'ai grand besoin de lumières, de courage, et de toute espèce de grâces.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Je pense qu'il ne seroit pas à propos de placer le f. Cyr Marie[3] dans le même établissem(en)t que le f. Florentin, puisqu'ils sont propres frères.

Au f . Ambroise
Directeur général des frères de l'inst.n Xtienne aux Antilles
Au Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.056.

LETTRE 3345. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 28 8bre 1843

Mon très cher frère,

Les détails que vous m'avez donnés sur les exercices spirituels qui ont lieu dans votre chapelle, pour préparer les enfans et les adultes à la réception des sacrements, nous ont beaucoup édifié, et je remercie le bon Dieu du zèle qu'il vous inspire pour le salut des ames qui vous sont confiées. Ah, que votre mission est sublime ! Puissiez vous en sentir de plus en plus la grandeur, et ne rien négliger pour vous rendre digne de la bien remplir.-- A l'occasion, ne manquez pas de nous faire un fidèle récit de vos travaux, afin que nous nous joignions à vous pour prier le bon Dieu de les bénir.-- Priez le, de votre côté, de bénir les nôtres : vos frères de France ont aussi des actions de grâces à rendre à la Providence, car, ici, tout va bien.

[1] F. Ammon (Alexandre Rochelle), né au Châtellier (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.
[2] F. Eugène-Marie (Joseph Recourcé), né à St-Méen (Ille-et-Vilaine) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.
[3] F. Cyr-Marie (Louis Le Duc), né à Pluherlin (Morbihan) en 1817, entré à Ploërmel en 1839. – F. Florentin-Marie (Jean Le Duc), né à Pluherlin en 1819, entré à Ploërmel en 1838.

Nous regrettons, cependant, de n'avoir pas plus de sujets, quoiqu'il nous en soit venu un joli nombre depuis un certain temps.

Je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
frère de l'inst.n Xtienne
à la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.01.057.

LETTRE 3346**. AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Ploërmel le 28 8bre 1843

Mon très cher frère,

Je profite du départ de nos frères pour répondre à votre lettre du 11 d'août que j'ai reçue il y a peu de jours, avec bien du plaisir.

Je savois que votre établissement devoit être divisé, et il est heureux que cela soit, parce que les classes du Mouillage étant éloignées de celles du Fort, nos frères devoient être fatigués d'avoir à faire ce long trajet le matin et le soir.

Je bénis le bon Dieu de ce qu'il ait inspiré à plusieurs propriétaires d'habitations le désir que les frères allassent instruire leurs esclaves, et M. le Ministre de la Marine à qui j'en ai donné connoissance, est on ne peut mieux disposé pour cette oeuvre : mais, il faut du temps pour toutes choses, et surtout, il faudroit que vous fussiez plus nombreux, et qu'on vous fournît des chevaux : au reste, j'écris au f. Ambroise la dessus, et j'entre dans les détails.

Six de nos frères vont vous réjoindre et s'embarquent à Lorient ; trois autres partent pour Cayenne par Nantes, et deux à Bordeaux pour Gorée : vous voyez donc que le zèle pour les missions ne s'affoiblit pas parmi nous, grâce à Dieu : mais, nous avons à pourvoir à tant de besoins à la fois que le nombre des ouvriers paroît toujours trop petit dans châque endroit -- Gorée attendoit depuis deux ans ; à Cayenne nos frères étoient accablés de travail -- au reste c'est le Ministre qui règle la distribution des frères que je mets à sa disposition ; c'est pourquoi j'engage le f. Ambroise à faire lui même un rapport spécial au Ministre pour lui exposer combien le nombre de frères en exercice aux Antilles est insuffisant. Prenez patience, et ayez toujours bon courage.

Ici tout continue d'aller comme à l'ordinaire, c'est-à-dire, très bien : nos frères vous donneront de vive voix les petites nouvelles de détail ; la seule chose que je regrette c'est qu'il ne se présente pas trois fois plus de sujets -- nous en avons, cependant, reçu sept depuis deux mois.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
frère de l'inst.n Xtienne
au Fort St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.058.

LETTRE 3347. **AU F. GÉRARD LE TEXIER**.

D. S. Ploërmel le 28 8bre 1843

Mon très cher frère,

Je suis bien aise que l'administration ait alloué une petite somme pour aîder aux pauvres à payer les fournitures classiques : cela pourra contribuer à attirer les enfans -- Je ne m'explique pas pourquoi ils sont en moindre nombre au Fort-Royal qu'à St. Pierre par exemple - mais, ce que vous me dites de la piété de quelques uns d'entr'eux est bien consolant, et je vous exhorte à ne rien négliger pour les affermir dans des dispositions si heureuses.

Puisse l'union qui existe entre vous tous maintenant n'être plus troublée désormais ! Les frères qui vont vous réjoindre sont animés du meilleur esprit, et, par consequent, j'espère que notre mission des Antilles me donnera châque jour, et de plus en plus, de nouveaux sujets de bénir Dieu, qui a déjà répandu tant de bénédictions sur elle.

Je vous écris ce peu de mots à 11 heures du soir, et je dois dire la messe demain matin à 5 heures pour nos frères partants -- il faut donc que je vous quitte : mais, ce ne sera pas avant de vous avoir embrassé bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Gérard
frère de l'inst.n Xtienne
au Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.01.059.

LETTRE 3348. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 29 8bre 1843

Mon très cher frère,

J'ai peu de choses à vous dire dans cette lettre-ci, parceque je suppose que vous avez reçue celle dont Mr. Maynard, votre si digne Préfet apostolique, a bien voulu se charger de vous porter.- Depuis, le Ministre a favorablement accueilli mes observations au sujet de votre translation à Gorée, et il a dû les transmettre à M. le Gouverneur, en les appuyant. Quoiqu'il en soit, c'est une affaire finie, et dont il ne convient plus de parler, car, vraîment, je ne doute nullement du bon vouloir de M. le Gouverneur.

Les frères qui vont à Gorée et qui vous remettront la présente, sont les frères Sigismond en chef, et Liguori-Marie en second ; l'un et l'autre sont excellents : vous connoissez le premier : il est revenu de la Gouadeloupe malade, et il avoit le désir d'y retourner ; mais, comme sa santé n'est pas encore très forte, j'ai mieux aimé qu'il allât à Gorée, parce que l'air y est plus sain : j'espère que l'établissement de Gorée ira très bien sous sa direction.- Châque fois que nous formons plusieurs écoles dans la même Colonie, je nomme toujours un frère supérieur des autres, afin de mettre de l'unité entre les diverses écoles. Je vous donne ce titre pour le Sénégal : ce sera donc à vous que les frères de Gorée s'adresseront dans leurs embarras, et vous leur donnerez les conseils, vous leur rendrez tous les services dont ils pourront avoir besoin.

Le f. Héraclien est arrivé ici depuis quelques jours ; c'est dommage qu'il ne soit pas venu quinze jours plus tôt, car, son remplaçant seroit parti avec les frères de Gorée, c'est-à-dire que je vous aurois donné un des frères destinés pour les Antilles, et qu'un autre seroit parti pour les Antilles à la place de celui-ci : mais, le temps m'a manqué pour opérer ce révirement, et cela me met dans l'embarras, car, voilà onze frères qui nous quittent à la fois, et dans l'année, nous en avons fourni deux autres pour Miquelon ; c'est donc treize qui sortent

du noviciat, en peu de mois, pour aller aux Colonies. D'un autre côté, le remplaçant du f. Héraclien doit être un peu fort, ou bien vous seriez trop surchargé.-- Prenez un peu de patience : je tâcherai de vous bien servir, et le plus tôt possible. En attendant, ne prennez pas plus d'enfans que vous n'en pouvez instruire sans trop de fatigue.

J'ai été surpris que le f. Heraclien ne m'ait apporté aucune lettre de vous, et je ne sais comment interpréter votre silence : il m'a bien dit que vous étiez indisposé au moment de son départ -- mais, quelques lignes, cependant sont bientôt faites.-- Il m'a remis 1000 f., plus 76 f. qui sont le réliquat de l'argent qu'il a touché pour ses frais de route --. Ses yeux sont malades: on les guérira, je l'espère, assez promptement : par ailleurs, il se porte très bien.

Les frères Sigismond et Liguori-Marie vous donneront en détail les petites nouvelles de Ploërmel.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mes chers enfans -- je voudrois que le f. Gaudence[1] m'écrivît.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthyme
frère de l'inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.01.060.

LETTRE 3349. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 30 8bre 1843

Monsieur le Ministre,

Je n'ai reçu qu'hier la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 23 octobre : il paraît qu'elle était restée dans les bureaux quelque part ; mais celle en date du 24 m'était parvenue auparavant.- En conséquence, j'ai fait partir pour Lorient les six frères des Antilles, et, au moment où je vous écris, ils sont rendus dans ce port. Les deux frères du Sénégal sont en route pour Bordeaux. Quant aux trois frères pour Cayenne, ils s'embarqueront à Nantes du 10 au 15 novembre, suivant l'avis que me donne par ce courrier, M. le Commissaire général Portier.

J'aurais mieux aimé que les frères du Sénégal fussent partis du Hâvre que de Bordeaux ; mais M. le Commissaire général de la Marine au Hâvre, ne m'a répondu que le 23 de ce mois, et déjà j'avais expédié les effets des frères à Bordeaux : j'ai été vite, de peur de manquer l'occasion qui se présentait dans ce port.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. 494. Copie. AFIC. 154.02.048.

LETTRE 3350. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 3 9bre 1843

Monsieur le Ministre

Les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 13 et 16 octobre, ne me sont parvenues que le 26 du même mois, ce que je remarque afin que V(otre) E(xcellence) ne suppose pas que j'aie mis de la négligence à lui répondre.

[1] F. Gaudence (Joseph Bagot), né à Landujan (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1839.

Au sujet du projet d'envoi de deux frères pour l'établissement de Mana, tout ce que je puis dire c'est que je serais enchanté de faire quelque chose d'agréable à Mme Javou(h)ey[1], dont les Soeurs ont rendu tant de services à mes frères du Sénégal dans leurs maladies : cependant j'ai besoin de renseignements sur la manière dont mes frères seraient logés dans cette colonie, sur les rapports qu'ils auraient avec le chapelain, avec les religieuses, avec les nègres mêmes, et j'ai chargé le f. Louis-Joseph, Directeur de notre école de Cayenne, de prendre et de me donner, le plus tôt possible, des détails exacts de tout cela.

Je pourvoirai le plus tôt possible au remplacement du f. Héraclien à St-Louis (Sénégal). S'il nous était arrivé à temps, la chose serait déjà faite, c'est-à-dire que j'aurais distribué autrement les frères qui viennent de partir ; mais nous étions trop pressés pour opérer cette espèce de revirement. Au reste, le mal d'yeux du f. Héraclien n'est pas très grave; j'espère qu'il ne tardera pas beaucoup à être guéri, et ce frère demande à retourner aussitôt qu'il le sera.

C'est un frère revenu des Antilles en congé de convalescence (le f. Sigismond) qui va à Gorée : il a pour second un des jeunes créoles de la Guadeloupe entrés au noviciat il y a un an ; l'autre est destiné pour Cayenne : tous les deux sont on ne peut mieux sous tous les rapports, et je les place avec une entière confiance.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.02.049.

LETTRE 3351. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1843

Mon très cher frère,

Le mal d'yeux du f. Héraclien n'est pas grave, et même il est déjà presque guéri.-- Il me demande à retourner au Sénégal, et je serois bien aise qu'il y retournât, attendu que je ne veux pas le renvoyer aux Antilles, parceque c'est son pays.-- Si vous aviez des observations à me faire la dessus, il ne faudroit pas tarder.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthime
frère de l'inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.01.062.

LETTRE 3352. **AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1843

Mon très cher frère,

Je recevrai le pensionnaire proposé par M. Aubrée, aux mêmes conditions que j'ai reçu le petit Grandhomme.

[1] Mère Anne-Marie Javouhey (1779-1851), fondatrice des Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, en 1798. A la demande de l'intendant de l'île Bourbon et avec l'appui du ministre Lainé, elle envoya des Sœurs missionnaires à Bourbon en 1817, au Sénégal en 1819 , aux Antilles en 1822 et 1823 et en Guyane ; dans cette dernière colonie, elle avait ouvert des écoles, et entrepris, avec le soutien du gouverneur, un établissement agricole sur les bords de la Mana, en 1828.

Je suis bien aise que vous ayez touché les 800 f. arrierés : payez vos dettes et économisez beaucoup.

Rappellez à Mr. le Curé que c'est dans ce mois-ci qu'on doit s'expliquer avec le Conseil municipal au sujet du loyer de notre maison : il faut absolument que nous sortions de la dépendance dans laquelle on nous a mis d'une manière si fâcheuse.

Je désire beaucoup qu'il n'y ait pas de changement parmi vos frères, car, nous n'en avons ici actuellement aucun de disponible.-- 6 viennent de s'embarquer à Lorient et 2 à Bordeaux : 3 autres s'embarqueront à Nantes très prochainement : priez pour eux.

Soyez bien exacts tous à observer votre sainte règle, et n'ayez que le moins possible de rapports avec les personnes du monde quelles qu'elles soient.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
frère de l'inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet :Ploërmel 4 nov. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.063.

LETTRE 3353. **AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.**

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1843

Mon très cher frère,

Je vous ai écrit il y a quinze jours par Nantes ; mais comme je ne sais pas si cette lettre là vous parviendra avant la présente, je vais répéter ce que je vous disois.

Notre correspondance n'a pas été suivie comme je l'aurois désiré : vos lettres me parvenant par la Martinique, j'ai cru ne pouvoir mieux faire que de vous adresser aussi mes réponses par la Martinique, où il paroît qu'elles sont toutes restées : désormais, je prendrai la voie de Nantes ou du Hâvre. Vous avez dû être surpris et affligé de mon long silence, mon cher enfant ; mais s'il y a eu erreur, il n'y a pas eu, du moins, mauvaise volonté de ma part, soyez-en bien persuadé.

J'ai un peu de peine à obtenir du Ministre que votre traitement fût porté de 15 à 1700f.; cependant cela étoit juste, et j'y ai réussi : comptez donc la dessus, et réglez avec l'administration en conséquence. Etant six, vous dépenserez moins en proportion qu'étant trois seulement.

Vos nouveaux frères sont :

1mt. Le f. Eudoxe-Marie[1] : c'est un frère excellent en qui vous pouvez avoir toute confiance : je désire que vous en fassiez votre second, et que vous le mettiez au courant des affaires : c'est même à cause de cela que je vous l'envoie ; sans doute, il n'est pas formé : mais appliquez vous d'une manière toute spéciale à le rendre capable d'administration.

2mt. Le f. Alfred-Marie, créole. Ce jeune homme pendant son séjour au noviciat a été un modèle de piété et de régularité : il est très capable, et, quoiqu'il n'ait passé qu'environ un an à Ploërmel, nous avons tous confiance en lui.

3mt. Le f. Agathange[2] ; c'est un frère solidement vertueux : il pourra faire une petite classe : il vous aîdera pour le ménage et pour le jardin, suivant vos désirs.

Je vous engage à ne pas vous opposer à ce que les frères Alfred-Marie et Vincent de Paul étudient l'algèbre et la géométrie : sans doute, il faut craindre la science qui enorgueillit,

[1] F. Eudoxe-Marie (Yves-Marie Lorfeuvre), né à Lanouée (Morbihan) en 1811, entré à Ploërmel en janvier 1843.

[2] F. Agathange (Mathurin Evain), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1815, entré à Ploërmel en 1842.

et je donne à cet égard des conseils paternels au f. Vincent ; mais enfin, il n'y a pas de mal à s'instruire, et certaines études sont nécessaires à certains esprits, ne seroit-ce que pour les occuper -- gardez donc dans tout cela un juste milieu.

Mr. Bel(l)ière[1] m'a remis l'argent dont vous l'aviez chargé pour moi : mais il m'a écrit de Nantes, sans me donner son adresse, de sorte que je suis fort embarrassé pour lui en accuser la réception.

Les frères vous portent en hardes, linge et objets de ménage tout ce que nous fournissons ordinairement, d'après nos conventions avec le département de la Marine ; à dater de leur départ de Nantes jusqu'à leur arrivée dans la Colonie, ils ont droit à un traitement de 50 f. par mois que vous toucherez pour eux.

Tardez le moins que vous pourrez à nous faire passer ce dont vous pourrez disposer, car nos fournisseurs d'objets classiques &c., n'aiment pas à attendre, et nous ne sommes pas en état de les payer d'avance.

Le Ministre me demande les deux frères dont M(m)e Javouhey vous a parlé : mais, je serois bien aise d'avoir des détails sur cet établissement de Manna : comment les frères y seront-ils logés ? avec qui seront-ils dans le cas d'avoir des rapports ? Il paroît qu'il y a là un ecclésiastique : quel est-il ? peut-on avoir confiance en lui ? &c.,&c. : je prie M. le Préfet apostolique de vous mettre bien au courant.

Je n'entends plus rien dire des difficultés qui s'étoient élevées d'abord à votre sujet : je suppose qu'elles se sont éteintes depuis que votre école est restée la seule école publique.

Vos lettres sont très intéressantes et font beaucoup de bien ici : ne craignez pas de les multiplier et de les faire longues.

Je bénis le bon Dieu de toutes les grâces qu'il vous accorde, et je le prie de tout mon coeur de les augmenter encore : soyez y bien fidèles.

Je ne vous donne point moi même de nos nouvelles : nos frères vous les diront.

Adieu, mon cher enfant ; je vous aime et je vous embrasse avec un coeur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Voyez s'il n'y auroit pas moyen de pénétrer dans les habitations pour y faire le catéchisme aux esclaves.- Nous commençons cette oeuvre aux Antilles : mais ne commencez rien avant de m'avoir consulté, et de m'avoir dit comment vous croyez qu'on pourroit organiser cette oeuvre.

Projet autographe. AFIC. 88.01.061.

LETTRE 3354**. À UN RECTEUR DE PAROISSE.**

Ploërmel le 8 9bre 1843

Monsieur et très cher Recteur

Lorsque j'ai eu l'assurance que les sommes qui me sont dues par votre malheureux frère me seroient payées, je me suis empressé d'écrire à Mr. Augran, notaire à Quimperlé, de suspendre les poursuites commencées contre lui : parconsequent, les reproches que vous me faites ne sont pas fondés : toutefois, pour que les poursuites ne recommencent pas, il faut que dans le courant de ce mois-ci, le f. Maxime[2] s'acquitte entre les mains de Mr. Augran, qui lui donnera, en mon nom, une décharge entière de ses obligations pécuniaires envers moi, lesquelles, comme vous le savez, sont toutefois distinctes de son voeu.

---

[1] M. Bellière était un ecclésiastique de la mission de Guyane.

[2] F. Maxime (Olivier Le Guillou), né à Locquirec (Finistère) en 1817, entré à Ploërmel en 1839.

Quant au voeu, je persiste dans ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire : ma dispense ne mettroit nullement la conscience du f. Maxime en sûreté, puisqu'il n'y auroit de sa part, ni repentir, ni réparation du scandale.

Projet aut. AFIC. 91.03.020.

LETTRE 3355. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. St-Brieuc, le 10 9bre 1843

Mon très cher frère,

Voilà deux billets faisant ensemble la somme de 492 f. que j'ai passés à l'ordre de M. Duval, et qu'il faut lui remettre de suite, à compte de ce que nous lui devons, car l'un d'eux échoit prochainement.

J'espère vous voir en retournant à Ploërmel. Je vais donner la retraite au petit séminaire de Tréguier, et de là, je m'enfoncerai dans le Finistère. -- 6 de nos frères se sont embarqués à Lorient, 2 à Bordeaux, et les 3 autres s'embarqueront à Nantes à la fin de ce mois. Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.01.065.

LETTRE 3356. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

St. Brieuc le 12 9bre 1843

Cher ami

On m'a renvoyé de Ploërmel ici ta bonne petite lettre du 3, et j'y réponds fort à la hâte. J'ai passé la semaine dernière à Plouguenast où j'ai prêché et confessé, à l'occasion de l'adoration : je parts aujourd'hui pour Tréguier où je vais donner la retraite aux élèves du petit séminaire.- De là, je me lancerai dans le Finistère, et peut-être irai-je jusqu'à Douarnenez et Pont-Croix.- J'entre dans ces détails, afin que s'il y a quelques rétards dans notre correspondance, tu ne t'en étonnes pas : quoi qu'il en soit, adresse moi toujours tes lettres à Ploërmel.

Très volontiers je consens à ce que M. Blaquin vienne à Dinan, et il y sera le plus agréablement possible sans qu'il lui en coûte rien. Dis lui que je serai enchanté de faire sa connoissance, et que je remercie le bon Dieu de lui avoir inspiré le désir de se dévouer à notre oeuvre.

Dans le mois prochain, je retournerai à St. Servan, et alors, je reprendrai la suite de nos affaires.- Dans le pays, les dispositions sont toujours les mêmes, c'est-à-dire, toujours on ne peut plus favorables.

Tout à toi, mon très cher ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'annonce M. Blaquin à Dinan.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied
rue St. Dominique d'enfer, n° 20 à Paris
cachet : St. Brieuc 13 nov. 1843

Autographe. AFIC. 16.03.013.

LETTRE 3357. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD**.

D. S. St. Brieuc le 12 9bre 1843

Mon très cher frère

Ne vous inquiétez point de votre affaire, et surtout évitez de vous entretenir avec les habitants de Plounez quels qu'ils soient : moins vous en parlerez et mieux toutes choses iront -- Au reste, il est bien certain que les moyens qu'on prend contre vous n'auront point les résultats qu'on en attend.-- Venez me voir jeudi prochain à Tréguier.

A bientôt : je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
frère de l'inst.n Xtienne
à Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 13 nov. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.066.

LETTRE 3358. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. St. Brieuc le 12 9bre 1843

Mon très cher frère,

Je regrette de ne vous avoir pas vu à Coëmieu(x) -- Mais, j'y suis arrivé un peu tard vendredi, et j'en suis reparti hier de très bonne heure.

Il est certain que votre classe et son mobilier sont dans un état déplorable : quand l'inspecteur passera, tâchez de le faire intervenir pour faire faire les réparations nécessaires.
Vous avez raison de ne pas trop surcharger les enfans de leçons : cependant, il ne faut pas négliger de cultiver leur mémoire.

Après le souper, il ne faut pas trop s'occuper, mais, seulement, s'occuper doucement, de manière à ne pas trop se fatiguer.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
frère de l'inst.n Xtienne
à Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : St-Brieuc 13 nov. 1843

Autographe. AFIC. 88.01.067.

LETTRE 3359**. AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.**

D. S. Tréguier le 15 novembre 1843

Mon très cher frère,

Je reçois votre lettre du 7 septembre, et je m'empresse d'y répondre, quoique je sois fort occupé de la retraite que je donne en ce moment aux élèves du petit séminaire de cette ville : mais, je veux que nos frères qui doivent s'embarquer à Nantes le 25, emportent ces quelques lignes.

Le mauvais vouloir de l'administration contre notre école est évident, et j'admire le zèle avec lequel M. le Préfet et les vénérables missionnaires de la colonie la défendent : mais, pour ce qui vous concerne, je crois devoir vous recommander d'être prudent dans vos rapports avec les administrateurs, et de n'entamer avec eux aucune discussion par écrit : il vaut mieux

parler dans ces cas-là, et encore faut-il toujours le faire avec une extrême réserve. Au reste, l'opposition que vous rencontrez ne sera pas longue : quand on va voir que le Ministre envoie trois nouveaux frères, on verra bien que lui veut la prospérité de l'établissement et qu'on y reçoive le plus grand nombre possible d'élèves ; et aussitôt qu'il n'en restera plus dans l'autre école, personne ne contrariera plus la vôtre : mais évitez avec un grand soin tout ce qui seroit de nature à irriter les gens mêmes dont vous auriez à vous plaindre justement.

Je désire savoir à combien est réglée l'indemnité qu'on vous donne et qu'on vous doit pour le domestique.- Quant au traitement, il est augmenté, et porté au même taux qu'aux Antilles où je vois, par les comptes, que la vie est presque aussi chère qu'à Cayenne ; ce qu'on vous a dit la dessus n'est pas exact ; et dailleurs, maintenant que vous serez six, le terme moyen de la dépense pour chacun sera moindre. Au reste, nous verrons plus tard s'il y a lieu de réclamer ; mais je désire que cela ne soit pas, car les Chambres n'ont pas alloué au Ministre, dans le dernier budget, assez de fonds pour qu'il soit libre de faire tout ce qu'il voudroit.

Pour le cas de maladie, si vous allez à l'hôpital, vous devez y être reçu gratis ; et si vous êtes traité chez vous, le médecin attaché au service de la marine doit vous visiter gratis aussi. L'entrée à l'hôpital répugnoit d'abord à nos frères des Antilles, mais il ont bien reconnu depuis qu'ils y étoient infiniment mieux que dans nos propres maisons.

Si cette dame dont vous me parlez se décide à envoyer ses deux fils en France pour y apprendre le latin, engagez la à me les confier : je les placerai dans un grand établissement qui s'ouvrira l'année prochaine à St. Servan, sous la direction de M. l'abbé Maupied, Docteur ès Sciences et mon ami intime.

Je suis environné d'une foule de jeunes pénitents qui demandent à se confesser, et que je ne veux pas faire trop attendre. Je vous quitte donc pour aller à eux : mais, auparavant, je vous embrasse bien tendrement en N. S. Bon courage : tout ira bien, Dieu aidant !

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Louis-Joseph
frère de l'inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 88.01.064.

LETTRE 3360**. À L'ABBÉ MAUPIED.**

Tréguier le 15 9bre 1843

Très cher ami

Le f. Julien me marque qu'il vient de t'envoyer, de la part de Mr. le Maire de St. Servan, le plan du Collège : c'est fort bien, mais je me hâte de t'engager à modifier un peu la réponse que tu comptois faire, et dont tu m'as communiqué le projet : il ne faut pas dire que la ville devra s'engager à toutes les réparations que tu jugeras nécessaires lorsque tu seras sur les lieux, car, c'est trop vague, et la ville ne peut traiter dans ces termes là : il me semble qu'il faut dire que l'on se bornera à faire d'abord les réparations les plus urgentes, et celles qui seront jugées indispensablement nécessaires pour commencer l'établissement, sauf à completter un peu plus tard cette espèce de restauration et de distribution des bâtimens. Tu pourrois ajouter que tu auras bientôt dans les environs quelqu'un qui pourra te réprésenter pour la direction des premiers travaux, de concert avec le Maire.- Ceci, cependant, ne devra être dit qu'autant que tu jugeras que Mr. Blaquin soit propre à manier l'affaire : comme il doit être attaché à l'oeuvre, il seroit très naturel qu'il s'en occupât : au reste, je lui aiderois de tout mon pouvoir : mais, il seroit plus convenable qu'il parût que moi, quoique je n'entende nullement me ménager, en cas de besoin : c'est pourquoi agis bien librement : l'essentiel est

de ne pas déconcerter la ville en lui demandant tout d'abord une promesse de dépenses qu'elle ne pourroit pas calculer.

Je désire que cette lettre t'arrive à temps.- Adresse moi ta réponse à Morlaix, chez les frères.

Ma petite retraite va à merveille - Je suis environné d'un bataillon de pénitents, qui ne me laissent pas un moment libre. - Dieu soit béni !

Je t'embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied
rue St. Dominique d'enfer, n° 20 Paris
cachet : Tréguier 15 nov. 1843

Autographe. AFIC. 16.03.014.

LETTRE 3361. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Lannion le 21 9bre 1843

Cher ami

Que pensez-vous de mon silence ? Plus de quinze jours sans vous écrire ! quelle paresse !

Doucement : ne me condamnez pas si vite - à Plouguenast, j'étois occupé du matin au soir sans interruption aucune : à Tréguier, ç'a été pire encore, car je confessois même après souper : j'avois quarante pénitents, et j'en aurois eu bien d'autres, s'ils avoient pu passer - La communion de la fin de la retraite a été magnifique.

Venons aux affaires - J'ai répondu à l'évêque de Coutances[1] qu'il gagneroit son procès, si on lui en faisoit un, ce qui n'aura pas lieu, je le crois.-

Chargez le f. Hypolite de répondre au f. Hilarion[2] de ne pas s'inquiéter du règlement de Chateaubriant, et d'aller son petit bonhomme de train, comme à l'ordinaire.- Il peut acheter un parapluie.

Idem - écrire au f. Anaclet[3] que sa pension au presbytère ayant été payée 365 f., le frère ne doit rien de plus ; il faut que le f. Hypolite réponde comme de lui-même, et qu'il ajoute : "je sais que notre Père ne cède nulle part l'augmentation de 50 f. accordée par le Département d'Ille et Vilaine aux instituteurs."

Je permets au f. Héraclien d'aller passer quatre jours dans sa famille à Vannes ; mais pas plus.

La déconfiture de David est fâcheuse : cependant, j'espère m'en tirer moins mal que M. Duclos ne suppose.

Ecrire au f. Adolphe de fournir au f. Usthazade[4] le vestiaire indispensable et aussi ce qui est nécessaire pour la classe.

Le f. Salomon[5] doit être rendu à St. Enogat depuis quinze jours.

L'audace de l'ex-Ignace[6] et l'accueil qu'il reçoit de certaines gens sont vraîment des prodiges, et le dernier est le plus grand des deux.

---

[1] Mgr Louis Jean Julien Robiou de la Tréhonnais, né à Combourg (Ille-et-Vilaine) en 1784 ; professeur au grand séminaire, puis curé de la paroisse St-Etienne de Rennes. Nommé évêque de Coutances en 1835, sacré en 1836.
[2] F. Hilarion (Jean Braindejonc), né à Evran (Côtes-du-Nord) en 1792, entré à Ploërmel en 1825.
[3] F. Anaclet (Louis Maubuchon), né à Plélo (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1829.
[4] F. Usthazade (Jean-Jacques Cuiller), né à Gruchet-St-Siméon (Seine-Inf.) en 1794, entré à Ploërmel en 1835.
[5] F. Salomon (Jean-Marie Texier), né à Pleugriffet (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1834.
[6] F. Ignace (Julien Le Roncé), né en 1802, entré à Auray en 1819 ; il avait résidé à Ploërmel de 1824 à 1838.

Le f. Césaire a été autorisé seulement pour Pluherlin, et non institué, du moins je le crois : dans tous les cas, il faut qu'on lui fasse passer le mandat de 50 f. afin qu'il l'acquitte et qu'on le touche, et qu'il envoie de suite sa démission, quoiqu'elle ne soit pas nécessaire, mais cela évitera une discussion - Quant à l'arrieré, je rédigerai moi même la réclamation qui devra être faite : mais, je ne puis faire cela que lorsque je serai de retour à Ploërmel.

Dites à Guilloux que je n'oublie point notre chère bibliothèque. Oh, que Benoît XIV étoit un grand Pape ! Cependant, il ne m'a donné tout ce que j'apporterai.- Je vous embrasse, vénérables frères, bien cordialement.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je coucherai demain à K/anroux

Je serai lundi à Lesneven, d'où je vous écrirai, car, vous êtes curieux et vous voudrez savoir ce que j'y aurai fait : vous supposerez bien que je ne pourrai vous le dire qu'au bout de deux ou trois jours.

K/moalquin vous dit mille et mille choses aimables, comme il sait les dire.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
chez les frères de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Lannion 21 nov 1843

Autographe. AFIC. 46.03.020.

LETTRE 3362. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Morlaix le 23 9bre 1843

Monsieur le Ministre,

On me renvoie ici la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser à Ploërmel le 19 de ce mois, et je m'empresse d'y répondre.

Déjà j'avais connaissance de l'affaire dont vous m'entretenez, et déjà aussi j'avais écrit au f. Louis-Joseph d'apporter soigneusement dans ses rapports avec l'administration locale la réserve et la déférence nécessaires. Les frères destinés pour Cayenne, qui s'embarqueront après demain à Nantes, emportent ma lettre.

Je regrette vivement que l'administration locale n'ait pas cru pouvoir accorder des prix, cette année, aux élèves des frères comme à ceux des autres écoles : le f. Louis-Joseph a été trop affligé peut-être de cette espèce de refus ; mais il devait y être sensible jusqu'à un certain point ; et ces prix eussent été pour les frères, bien plus que pour leurs enfans, un encouragement et une récompense assurément bien méritée par les uns comme par les autres.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. R 1. Copie. AFIC. 154.02.052.

LETTRE 3363. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Plouvorn le 27 9bre 1843

Mon très cher frère,

Je n'ai pas répondu de Tréguier même à la lettre que vous m'y avez adressée, parce que j'étois trop occupé pendant tout le jour, et pendant une partie des nuits.

Quelques frères ont abusé d'une décision qui a été donnée à la retraite au sujet du dessert : je n'entends rien changer à la règle sur ce point ; vous direz donc de ma part au f. Eric de se lever de table en même temps que vous, aussitôt qu'on sert le dessert.

Vous ne pouvez vous servir d'une *Imitation* dorée sur tranche : mais je vous autorise à changer celle que vous avez reçue, et à garder celle que vous aurez eue en échange.

Renvoyez à ses parents l'enfant qui met le trouble dans votre classe - ne le battez pas.

Le f. Emmanuel[1] est mieux sans être tout-à-fait bien.

Je n'ai pu voir M. Gouezou à Plouézec, puisque je n'ai pas passé par là.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'inst.n Xtienne
à Plouha par Le Portrieux
cachet : Portrieux 3 déc. 43

Autographe. AFIC. 88.01.068.

LETTRE 3364. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Lesneven le 28 9bre 1843

Mon très cher frère,

Je consens à ce que vous dépensiez 150 f. pour faire le hangard projeté : il aura donc 30 pieds de long sur 12 de large.

Je n'avois pas besoin de défendre aux frères d'écrire en ville, puisque la règle le défend elle même : toute lettre si petite qu'elle soit doit être montrée au f. Directeur : nul ne peut envoyer en ville un billet quelconque qu'avec votre permission.

Si les enfans des classes ont 2 h.1/2 pour préparer les leçons et les devoirs de classe, c'est bien assez par jour.

Ignorant quel est le frère qui a fait la faute très grave de décacheter une lettre, je n'ai pu en parler à aucun : mais celui qui a fait cela auroit dû s'en accuser lui même.

Dites au f. Damien, de ma part, que s'il lui arrive encore de désobéir, cette désobéissance là sera la dernière, car assurément, je ne le garderai pas dans la Congrégation : il peut compter la dessus.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée,
frère de l'inst.n Xtienne
à Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Lesneven 30 nov.43

Autographe. AFIC. 88.01.069.

[1] F. Emmanuel (Pierre Le Barbu), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1841.

LETTRE 3365. **AU MAIRE DE LA CHAPELLE-CHAUSSÉE**.

Ploërmel le 2 Xbre 1843

Monsieur le Maire,

Vous vous êtes tout à fait trompé sur les motifs de mon silence, et il eût été moins long, si vous m'aviez fait passer plus tôt la pièce que je réclame de vous depuis si longtemps : je vous en ai demandé un double et je ne le reçois pas ; j'ai été tout exprès à Montfort pour y chercher l'original, et pour faire légaliser votre signature par Mr. le Sous-Préfet, ce que celui-ci ne refuse nullement, cependant, je ne reçois rien encore, et je viens d'écrire de nouveau à Montfort, pour savoir si ce papier n'aurait point été égaré dans les bureaux de la sous-préfecture. Dans tous les cas, pourquoi donc prolongez-vous un état de choses si fâcheux, en ne m'envoyant pas le certificat du frère Antème[1], légalisé ou non par Mr. le Sous-Préfet ? Rien n'est plus simple.

Au reste, j'aime à vous le dire, jusqu'à ce moment, je n'avais eu qu'à me louer de vos procédés envers moi, et si j'abandonne définitivement la Chapelle Chaussée, ce ne sera qu'à regret ; dans ce cas-là même, j'espère que nous n'aurons aucune discussion d'argent, car je suis très disposé à agir généreusement envers la commune ; n'ayez point d'inquiétude à cet égard, et mettez-moi donc à même d'en finir le plus tôt possible.

Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur le Maire, votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mr. le Maire de la Chapelle Chaussée.

Copie. AFIC. 106.06.011.

LETTRE 3366. **À M. HUGUET, libraire.**

Quimper le 2 Xbre 1843

Mon cher Monsieur Huguet,

Je vous annonce que j'irai coucher à Quintin le mercredi 13 de ce mois : veuillez bien envoyer mes livres, afin que je puisse les emporter de là à Ploërmel - Vous pourriez y joindre les quelques volumes de *l'Ami de la Réligion* que Mr. Ruault vous donna à la retraite pour les relier.

Je parts aujourd'hui pour Douarnenez et Pont-Croix - je m'en retournerai par Landerneau, Morlaix, Guingamp, &c.

Tout à vous du fond du coeur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
à St. Brieuc (Côtes du Nord)

cachet : Guingamp 5 déc. 1843

Autographe. AFIC. 51.01.028.

LETTRE 3367. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Guingamp le 12 Xbre 1843

Très cher ami,

Je reçois les numéros 6 et 7 - En toute hâte, je vous écris ces quelques lignes pour vous prier d'envoyer au devant de moi, aux Forges, Vendredi prochain, deux chevaux, que je

[1] F. Anthème (Ollivier François Le Belligai), né à Uzel (Côtes-du-Nord) en 1796 (an IV), entré à Ploërmel en 1826. (On lit aussi : f. Anthime).

prendrai pour arriver plus vite à Ploërmel - Il suffira qu'ils partent de Ploërmel de grand matin, et qu'ils aient le temps de se delasser aux Forges.

Il faut écrire au f. Victrice[1] d'envoyer de suite son postulant à Ploërmel : il n'y a pas de risque puisque celui-ci peut payer sa pension.- C'est au f. Victrice de régler tout ce qui se fait dans la classe commune : le second frère n'est là que pour lui aîder, dans un parfait esprit d'obéissance.

Le Mémoire promis à l'év(êque) de Coutance(s) est celui concernant le droit qu'ont les inst(ituteu)rs privés d'avoir des pensionnaires ; cette question est liée à celle que discute le brave évêque.

Le reste est ajourné à Vendredi. - Tout à vous.

Jean

Je suis bien aise qu'on soit debarrassé du f. Artemas.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de
l'inst.n Xtienne à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Guingamp 12 déc 1843

Autographe. AFIC. 46.03.021.

LETTRE 3368. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Guingamp le 13 Xbre 1843

Mon très cher frère,

Je regrette que vous ne soyez pas venu hier ici.- Il faisoit beau temps, et vous êtes si près de Guingamp !

Je sais que votre classe est trop petite : mais il ne faut pas prendre plus d'enfans qu'elle n'en peut contenir : 74, c'est trop.- On ne bâtira jamais, si vous admettez tous ceux qui se présentent.

La vigilance et la prière, voilà le remède aux tentations ; c'est J. C. lui même qui nous l'indique : usez-en donc avec confiance, et ne vous lassez pas de combattre : nous devons être toujours les armes à la main, au milieu des épreuves auxquelles nous sommes sans cesse exposés.- De plus, gardez mieux votre règle ; elle vous gardera.

Si votre mesure est à Ploërmel, on pourra vous y faire une lévite un peu plus tard.- Je dis un peu plus tard, parceque nos tailleurs sont un peu arriérés dans leur travail, par suite du départ de onze frères pour les Colonies.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
frère de l'inst.n Xtienne
à Goudelin par Guingamp

cachet : Guingamp 14 déc. 43

Autographe. AFIC. 88.01.070.

[1] F. Victrice (Jacques K/neff), né Trémeven (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1835.

LETTRE 3369. **AU PRÉFET DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 22 Xbre 1843

Monsieur le Préfet,

M. le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu que le refus de me rembourser les retenues opérées sur le traitement de mes frères n'était pas fondé, et vous ayant informé, le 10 8bre dernier, de cette décision, j'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien pourvoir à ce remboursement le plus tôt possible.

M. l'Inspecteur des écoles primaires du département, à qui j'en ai écrit, m'a répondu qu'il avait remis entre vos mains l'état de ces retenues et des intérêts qu'elles ont produit jusqu'au 15 novembre.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 106.06.014.

LETTRE 3370. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 22 Xbre 1843

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous envoyer les engagements de quatorze de mes frères, pour lesquels je réclame l'exemption du service militaire : je vous prie de vouloir bien la solliciter pour eux.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

LETTRE 3371. **AU PRÉFET DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 25 Xbre 1843

(Minute autographe, écrite en marge de la lettre du Préfet du Morbihan en date du 11 décembre 1843.)

Déclaré que

Le f. Théodule (Julien Marie Guilloux) exerce à Tréguier.
Le f. Marin (Jean Marie Josse)[1] à Ploërmel.
Le f. Polyclet (Thomas Tonnerre) à Quintin.
Le f. Euphrosin (Julien Marie Guénard) à St. Servan.
Le f. Epiphane (Jean Marie Burban)[2] s'est retiré dans sa famille pour cause d'infirmité.
Il n'appartient plus à la congrégation.

Projet aut. AFIC.106.06.013.

[1] F. Marin (Jean-Marie Josse), originaire de Mohon (Morbihan), entré à Ploërmel en 1836.

[2] F. Epiphane-Marie (Jean-Marie Burban), né à Caro (Morbihan) en 1820, entré en 1838. Se retire le 25 août 1843.

LETTRE 3372. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 27 Xbre 1843

Monsieur le Recteur,

Tous les frères dont j'ai l'honneur de vous envoyer les engagements se préparent à exercer les fonctions d'instituteur, ou les exercent déjà, soit dans des écoles communales, soit aux colonies. C'est à titre de novices de la Congrégation des frères de l'Instruction chrétienne que les exemptions nous ont toujours été accordées, et ce titre est rappelé dans chacun des certificats d'exemption, comme vous pouvez vous en convaincre, si vous avez gardé quelques- uns de ces certificats que je n'ai pas été dans le cas de réclamer, parce que les frères novices qui les avaient obtenus se sont trouvés exemptés par leur numéro.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 106.06.016.

LETTRE 3373**. AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 27 Xbre 1843

Mon très cher frère

Je reçois une bonne lettre du f. Eric qui m'assure que pour se conformer à la règle et à mes désirs, il ne manque plus de se lever de table en même temps que vous : témoignez lui en ma satisfaction.

Qu'on fasse une classe du soir, je le veux bien, mais ce ne doit pas être pour obtenir une montre, comme un enfant qui travaille pour avoir un joujou.-- Je ne puis souscrire à cet arrangement, car, il seroit indigne d'un réligieux.

On vous a sans doute annoncé la mort de notre excellent frère Alfred[1] -- priez pour lui. Je vous souhaite la bonne année à l'un et à l'autre, et je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'inst.n Xtienne
à Plouha par Portrieux
cachet : St. Brieuc 30 déc. 43

Autographe. AFIC. 88.01.071.

LETTRE 3374**. À M. CARRÉ.**

Ploërmel le 28 Xbre 1843

Monsieur,

Je réponds bien tard à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 9bre, mais, je n'ai pu le faire plustôt, parce que je n'étois pas à Ploërmel : depuis le 4 novembre jusqu'à la mi-décembre, j'ai voyagé dans les Côtes du Nord et dans le Finistère.

Il me seroit impossible de me charger immédiatement de l'école du Faouët, car je manque de sujets disponibles, et dailleurs, l'organisation d'une école comme la vôtre, ne peut être improvisée : on m'a dit que quelque désir qu'ait la Commune d'avoir des frères, elle pourroit, cependant attendre jusqu'au mois de septembre de l'année prochaine : dans ce cas, je

[1] F. Alfred (Jean-Louis Duboulai), né à Irodouër (Ille-et-Vilaine) en 1790, entré en 1826, décédé le 20 décembre 1843.

serois disposé à lui en donner, et il seroit même possible que d'ici cette époque je passasse dans votre ville pour examiner le local qu'on nous destineroit, et pour convenir des conditions auxquelles nous traiterions : elles varient beaucoup pour des établissemens du genre de celui que vous voulez faire, et il me seroit difficile de les fixer avant de m'être entendu de vive voix avec M.M. les administrateurs : mais, si, comme j'en ai le dessein, je vais, après Pâques, visiter une de mes écoles placées auprès de Quimperlé, je me détournerai un peu de ma route pour aller vous voir : je serai heureux de vous renouveller alors l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle je suis,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Carré, membre du conseil municipal,
et du Comité d'inst.n primaire
au Faouët (Morbihan)
cachet : Ploërmel 28 déc.1843

Autographe. AFIC. 106.06.018.

LETTRE 3375. **À Jean-Marie URVOY, au Collège de Tréguier.**

(Sans date) 1843.

Je te remercie de prier pour moi, mon cher enfant : je prierai aussi pour toi au saint autel. Allons au ciel, allons au ciel, mon cher Jean-Marie !

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 100.01.008.

LETTRE 3376. **AU P. Emmanuel D'ALZON.**

(Sans date)

"Ne vous dissimulez pas, Monsieur, que votre entreprise ne pourra réussir qu'autant qu'on ne la mènera pas trop vite, et qu'on ne s'effraiera pas des premières difficultés. J'ai commencé la mienne dans ma chambre, à St-Brieuc, avec deux jeunes bas bretons, qui parlaient à peine français et qui ne savaient pas plus que moi ce que nous allions faire : nous savions seulement que nous voulions, Dieu aidant, établir des écoles chrétiennes dans nos campagnes, où nous craignions qu'on en établît, malgré nous, de mauvaises : petit à petit, le grain de sénevé est devenu un grand arbre sous lequel viennent aujourd'hui se réfugier une multitude d'enfants. *A Domino factum est istud* [1]!"

Notes & documents pour servir à l'histoire du T.R.P. d'Alzon[2] et de ses oeuvres, II,517

[1] *C'est le Seigneur qui a fait cela !* Matth. XXI¸42.

[2] Emmanuel d'Alzon, né en 1810 au Vigan, il fit ses études ecclésiastiques à Montpellier, puis à Rome, d'où il entretint une correspondance avec Félicité de la Mennais, dont il avait ressenti l'influence. Vicaire général de Nîmes en 1839. Il fonde en 1845 la Société des Augustins de l'Assomption et, avec Marie Cottenson, celle des Oblates de l'Assomption en 1865. Il meurt en 1880. – Pour ce qui concerne l'origine du document cité, cf. ci-après la lettre 3385, à l'abbé Boucarut, vicaire général de Nîmes.

1844

Chronologie.

L'abbé J.-M. de la Mennais quitte sa résidence de Ploërmel du 21 au 24 janvier, pour Rennes et St-Servan; le 21 février, il entreprend un voyage d'un mois à Paris, jusqu'au 19 mars ; du 4 juillet aux premiers jours d'août, il voyage dans les Côtes-du-Nord et le Finistère ; en septembre, la goutte l'immobilise et l'empêche de se rendre à Saint-Gildas-des-Bois ; du 23 octobre à la veille de la Toussaint, il se rend à St-Brieuc, Quintin, ...; du 6 au 24 décembre, il voyage dans le Finistère, rentre à Ploërmel, et séjourne encore deux jours à Rennes pour affaires.

8 janvier	- Saisie de 3800 exemplaires du *Mémoire aux évêques sur le monopole universitaire* de l'abbé Combalot, lequel est condamné à quinze jours de prison et 4000 f. d'amende
26 janvier	- *Mort de Mlle de Lucinière.*
2 février	- Villemain présente aux Chambres son projet de loi sur l'instuction secondaire.
30 mars	- Montalembert publie chez Bailly : *Du devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*
30 décembre	- Démission de Villemain, ministre de l'Instruction publique.

LETTRE 3377. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 1er Janvier 1844

Monseigneur,

Si je n'ai pas eu l'honneur de vous écrire plustôt au sujet de deux nouveaux sujets que vous nous avez envoyés, c'est que l'un d'eux, le Sieur Montbrun, *dès le jour de son arrivée,* déclara qu'il ne resteroit point ici, qu'il ne seroit jamais frère, qu'il étoit parti sans savoir qu'il s'agit pour lui d'entrer dans un noviciat de frères, que personne ne l'en avoit prévenu, qu'il croyoit entrer dans un Collège, &c., &c., et qu'enfin, il vouloit s'en retourner sur le champ. Je l'engageai à écrire à ses parents avant de prendre une pareille détermination, et comme il falloit un certain temps pour recevoir une réponse, j'espérois que dans l'interval(l)e il se fut calmé, et que docile à mes conseils et à ceux de ses compatriotes eux mêmes, il changeroit d'idées dans l'intervalle ; mais, tout a été inutile. Je lui remis hier la lettre si paternelle que Votre Grandeur a eu la bonté de lui écrire : elle n'a produit aucun effet. – Enfin, je me décide à lui permettre de partir, car, à quoi serviroit de le garder plus longtems ? Ce seroit augmenter la dépense; et, de plus, la présence dans un noviciat de sujets tels que celui-ci n'est pas sans danger pour les autres. Nous n'avons pas à le regretter pour l'œuvre : c'est une très pauvre tête, et j'ai remarqué dans ses régards quelque chose qui annonce un esprit très faible, et un caractère très opiniâtre.- Je viens de lui rendre 80 des 100 f. qu'il a apportés, afin qu'il ne manque pas d'argent en route.- Il n'y avoit pas moyen de le retenir malgré lui, et cela n'eut, après tout, servi de rien.

Votre Grandeur apprendra sans doute avec plaisir que, dans cette circonstance, les frères François-Xavier, Joseph Marie et M. Dubourdieu, se sont on ne peut mieux conduits.- Ce dernier paroît très content de son sort : il désire beaucoup, Monseigneur, que vous daigniez *le baptiser*, c'est-à-dire choisir le nom de saint qu'il devra porter, et si nous avions la douce assurance que vous vinssiez à Ploërmel au mois de mai, il seroit heureux de recevoir, alors, de vos mains le saint habit, et de faire à vos pieds ses premières promesses.

Quand la nouvelle s'est repandue dans la Communauté que peut-être aurions nous le bonheur de posséder ici, au printemps, Monseigneur l'archevêque d'Auch, tous les cœurs ont tressailli de joie : mais celle de Mr. Ruault et la mienne ne peut s'exprimer : nous allons attendre impatiemment ce moment là.

Agréez, Monseigneur, nos souhaits de bonne année, et, pour étrennes, donnez, je vous prie, au père et aux enfans, votre bénédiction apostolique.

Je suis avec un profond et tendre respect,
Monseigneur,
De Votre Grandeur, le très humble et très obéiss(an)t serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur,
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 2 janv. 1844

Autographe. AFIC. 120.1.007.

LETTRE 3378. **AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D. S. Ploërmel le 3 J(anvi)er 1844

Mon très cher frère,

Soixante élèves, c'est bien assez pour votre triste local, et jusqu'à ce que vous n'ayez une autre classe, il est à désirer que vous n'ayez pas plus d'élèves.

Les 15 f. de rétribution que vous avez perçus dans le mois de J(anvi)er de l'année dernière appartiennent à l'ancien Recteur, puisqu'il vous a donné la pension pendant ce mois là : il faut donc les lui rendre, à moins qu'il ne consente à vous les laisser, à cause des services que vous lui avez rendus.

Priez pour les frères Alfred, Eugène Marie[1] et Germain que nous avons eu le chagrin de perdre récemment.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse cordialem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
frère de l'Inst.n Xtienne
à Henanbihen par Matignon

Autographe. AFIC. 88.02.001.

LETTRE 3379**. AU F. ARISTE LE NORMAND.**

D. S. Ploërmel le 4 janvier 1844.

Mon très cher frère[2],

Je viens d'apprendre une bien funeste nouvelle.- L'excellent frère Eugène-Marie est mort à la Martinique le 2 novembre dernier : je n'ai aucun détail, et comme je n'ai su ce triste événement que d'une manière indirecte, je voulais le garder secret jusqu'à ce que j'eusse reçu une lettre du Fort Royal même ; cependant on en a été instruit d'une manière trop positive à St. Servan, et le frère Julien en ayant donné connaissance aux frères voisins, on ne peut plus

[1] F. Eugène-Marie (Joseph Recourcé), né à St-Méen-le-Grand (Ille-et-Vilaine) en 1819, décédé le 2 novembre 1843.

[2] F. Ariste (Louis Le Normand), né à Iffendic en 1818, entré à Ploërmel en 1837.

différer d'en parler à la pauvre mère du frère Eugène... Quel coup pour elle ! Priez Mr. le Recteur ou l'un de Messieurs les vicaires de St. Méen de se charger de cette douloureuse commission : elle peut, je crois, être bien assurée du bonheur de son fils. Pendant longtemps je résistai aux instances que me faisait ce petit ange pour le laisser partir : d'autres, à sa prière, se joignirent à lui pour triompher de mes résistances et je cédai ; mais ne regrettons rien : il est plus heureux que nous, car il est au ciel !

Je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai retardé de deux jours le départ du f. Régis[1], parce que chaque courrier pouvait m'apporter une lettre de la Martinique - il n'en est point venu : mais, malheureusement, le fait est certain. Le frère Ambroise l'a marqué au frère Julien par voie d'un bateau à vapeur.

Au f. Ariste à St. Méen

Autographe. M. Gesnys, Rennes. Copie. AFIC. 88.02.002.

LETTRE 3380. **AU CURÉ DE TINTÉNIAC.**

Ploërmel le 5 janvier 1844.

Monsieur le Curé[2],

Vous savez que j'ai déposé entre vos mains, il y a déjà bien des années, une somme de 1200 f. destinée à la bâtisse d'une école de frères à Tinténiac ; vous n'avez point rempli cette condition, et même il n'y a plus lieu à la remplir, puisque l'école de Tinténiac est confiée à un instituteur laïc : je vous prie donc de vouloir bien me remettre les 1200 francs dont vous n'avez pas fait l'emploi convenu.

Je suis avec une respectueuse considération, Monsieur le Curé, votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.001

LETTRE 3381. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 5 janvier 1844

Mon très cher frère,

A la mort du f. Alfred qu'on vous a déjà annoncée, il faut joindre maintenant celle des frères Eugène-Marie et Germain. Priez pour eux, et donnez le même avis aux frères voisins. Puisse notre mort être aussi belle que celle de ces saints frères.

Je consens à ce que vous affermiez l'endroit que vous me désignez, pour y placer un baquet à l'usage des enfants de la petite classe, mais tâchez de vous faire rembourser cette dépense par la commune.

Ailleurs, on nous aide pour nos bâtisses. A Quintin on ne donne rien. Ailleurs nous établissons des pensionnats qui plus tard seront un revenu pour la Congrégation. A Quintin, on ne veut pas de pensionnat, et je doute, en effet, qu'on réussisse à en former un un peu considérable. Je vous laisse à tirer la conclusion. Les livres de lecture que vous avez choisis sont excellents. Le petit Thétio va assez bien, du moins, je n'en reçois pas de plaintes .

Je vous souhaite à tous la bonne année, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Certifié conforme. AFIC. 88.02.003..

---

[1] F. Régis-Marie (François Deschamps), né à St-M'Hervé (Ille-et-Vilaine) en 1819, entré à Ploërmel en 1843.

[2] Guy Lebret, curé de Tinténiac de 1825 à 1857, avait succédé à l'abbé Jean-François Corvaisier.

LETTRE 3382. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Ploërmel le 7 J(anvi)er 1844.

Très cher ami,

Il y a longtemps que je ne t'ai écrit, et toi qui es savant, tu n'as pas su peut-être comment expliquer mon silence.- D'abord, je te dirai que j'ai été prêcher les exercices de l'adoration à Plouguenast, la retraite au petit séminaire de Tréguier, et que cela m'a pris quinze jours - puis, je me suis enfoncé dans le Finistère, j'ai été à dix lieues au delà de Quimper, et je suis revenu par Landerneau &c. Chemin faisant, j'ai acheté au Folgoat une grande maison qui n'a pas moins de 121 pieds de longueur, et que tu as pu voir quand tu t'es promené dans ce pays là -- à mon retour ici, après six semaines d'abscence, j'ai donné une autre retraite à nos petits enfans de Ploërmel, et j'ai repris, en grognant, mon métier d'homme de lettres : j'en ai encore sur ma table un tas énorme.

Enfin, revenons à notre affaire de St. Servan : si elle ne marche pas, ce n'est la faute ni du Maire, ni des habitants. - Voici à quoi cela tient : le sous-préfet, quoiqu'assez bienveillant, n'a pas osé prendre sur lui d'autoriser le Conseil municipal à s'assembler extraordinairement : il en a referé au Préfet dont voici la curieuse réponse :

"Les Collèges et institutions ne deviennent de plein exercice que lorsqu'ils ont acquis par leurs succès mêmes une assez grande importance pour mériter cette faveur, et jamais elle n'est accordée aux Collèges communaux qu'avec le titre de Collège Royal qui les place sous l'administration directe de l'Université. Suivant le projet de M. l'abbé Maupied on détruiroit ce qui existe, on se jetteroit dans de grandes dépenses, sans aucune certitude des résultats.- Je suis d'avis qu'il n'y a pas d'urgence et qu'il est inutile de convoquer extraordinairement le Conseil municipal pour lui soumettre une affaire qui peut sans inconvénient être remise à la session du mois de février prochain."

Evidemment Mr. le Préfet ne sait ce qu'il dit, et ne comprend rien à ce que l'on veut faire[1] : il ne s'agit nullement d'élever le Collège de St. Servan au rang de Collège de plein exercice, mais de lui substituer une institution privée, et bien loin qu'une grande dépense doive résulter pour la ville de ce changement, c'est tout le contraire qui aura lieu.- Au reste, ceci n'a découragé personne à St. Servan : mais, il faut que j'y aille avant la réunion du mois de février : je ferai ce voyage la semaine prochaine : tu peux m'y adresser ta réponse, chez les frères, poste restante, afin qu'on me la remette à mon arrivée : ne manque pas de me dire où en sont les choses à Paris par rapport à la liberté d'enseignement : il me paroît clair que la loi, si loi y a, ce dont je doute encore, sera détestable.

Mon intention est d'aller à Paris dans le courant de fevrier : il me semble qu'à cette époque nous saurons mieux qu'aujourd'hui à quoi nous en tenir sur beaucoup de points.

Mr. Ruault et Mr. Guillou et tous nos frères parlent souvent de Mr. Maupied, et tu n'as point été oublié dans les prières du premier jour de l'an : tous te disent mille choses aimables, et moi je t'embrasse sans cérémonie, du coeur le plus dévoué.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied,
rue St. Dominique d'enfer, n° 22 Paris
cachet : Paris 11 janv. 43

Autographe. AFIC. 16.03.016.

[1] En réalité, l'affaire était remontée jusqu'au Ministre, qui exprime son point de vue dans une lettre du 3 janvier 1844 au Préfet d'Ille-et-Vilaine. Cf. Appendice 99.

LETTRE 3383. **AU F. MÉDÉRIC LE RAZAVET.**

D. S. Ploërmel le 8 J(anvi)er 1844

Mon très cher frère,

Je ne vous ai pas répondu de suite, parce que j'ai été longtemps absent de Ploërmel.

Je vois avec plaisir que vous travaillez avec M. le Vicaire ; tâchez de profiter de ses leçons, car vous en avez besoin, surtout pour la grammaire et le chiffre.

Le f. Barnabé est à Lantic.

Je suis bien aise que votre école se soit repeuplée : appliquez vous à la bien faire, non par amour propre, mais pour la plus grande gloire de Dieu.

Je pense qu'on n'aura pas manqué de vous annoncer la mort de nos très chers frères Alfred, Germain et Eugène Marie - Nous pouvons espérer qu'ils sont au ciel ; cependant, priez et communiez pour eux, comme la règle vous le prescrit.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse cordialem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mederic
frère de l'Inst.n Xtienne
à Plouharnel par Auray (Morbihan)
cachet : Auray 9 janv. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.004.

LETTRE 3384. **AU F. DONAN-MARIE LE ROUX.**

D. S. Ploërmel le 11 J(anvi)er 1844

Mon très cher frère,

La souscription dont je me suis plaint a eu lieu ; et c'est avec scandale qu'on y a lu la signature du f. Daniel[1].

Quand vous avez fait votre marché de bois (que je crois bon) vous avez sans doute calculé vos ressources pour le payer : je ne vous oblige donc pas à le rompre : mais ne faites, ni le plancher du grenier, ni le hangard*(sic)* que lorsque vous serez hors de vos embarras d'argent.- Le hangard devroit avoir de 30 à 35 pieds de longueur.

Je vous annonce avec peine la mort de quatre de nos frères, savoir les ff.res Alfred, Germain, Eugène Marie, et Léonce[2] : priez pour eux, et faites prier pour ce dernier par tous les enfants de l'établissement : il est mort en prédestiné ; ce matin en jettant mes yeux sur lui dans sa chasse, je croyois voir un ange endormi, tant sa figure étoit sereine et douce ! - Avant de recevoir le saint viatique, il a voulu faire son voeu perpétuel. Ô qu'il est beau de mourir de même.

Il y a longtemps que je veux rappeller ici le f. Josué[3] pour qu'il y prenne du repos : j'ai l'espoir que ce sera dans la semaine prochaine.- Mais nous manquons de frères même non brevetés, à cause des nombreux départs pour les Colonies, et parce qu'il a fallu augmenter le nombre des frères dans plusieurs établissemens.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Donan
frère de l'inst.n Xtienne
à Vitré (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 12 janv. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.005.

---

[1] F. Daniel (Laurent Merhin), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1809, entré à Ploërmel en 1825.
[2] F. Léonce (Julien La Barre), né à Pluherlin (Morbihan) en 1825, entré en 1842, décédé le 10 janvier 1844.
[3] F. Josué (Louis Chailloux), né à Tresboeuf (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.

LETTRE 3385. **À L'ABBÉ BOUCARUT, À NÎMES.**

Ploërmel le 12 J(anvi)er 1844

Monsieur,

Une très longue abscence m'a empêché de répondre plustôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, il y a sept semaines : je ne l'ai reçue qu'à mon retour ici, c'est-à-dire, il y a fort peu de temps.

Plusieurs des questions que vous m'adressez sont difficiles à résoudre nettement par écrit : je vais, cependant, y répondre de mon mieux.

1mt. Il ne convient pas que des ecclésiastiques soient frères : ceux-ci doivent être choisis parmi des jeunes gens qui annoncent des moyens suffisants pour se livrer à l'instruction, et qui, surtout, soient éminemment pieux.

2mt. Il est à propos, néanmoins, que vous ayez un ou plusieurs ecclésiastiques brevetés, pour répondre légalement du premier établissement que vous formerez, et dans lequel, plus tard, vous pourrez employer un certain nombre de sujets non brevetés, en qualité de sous-maîtres, et qui déviendront le noyau de votre noviciat, en les réunissant à ceux qui auront fait le leur à Ploërmel.

3mt. En suivant cette marche, vous n'aurez pas besoin, pour commencer, d'une autorisation du gouvernement, lequel, dailleurs, ne peut autoriser une association qui n'existe encore qu'en projet. En attendant qu'elle se constitue régulièrement et complètement, les jeunes gens que j'aurois ici, seroient considérés comme appartenant à la mienne.

4mt. Pour se former à la vie religieuse (et c'est le point essentiel) il faut un certain temps : je ne puis en fixer exactement la durée : mais, dix-huit mois, ou deux ans, ce n'est pas trop : pour quelques uns, toutefois, cela peut être plus court. Un an après avoir pris l'habit on peut faire vœu.

5mt. Les ecclésiastiques dont j'ai parlé plus haut pourroient se présenter à l'examen et prendre un brevet tout aussi bien à Nismes qu'en Brétagne : mais, il faut pour cela des études spéciales dans lesquelles, quelque soit leur mérite, ils auront bésoin d'être dirigés par quelqu'un qui s'y entende.

6mt. Plus vous aurez de brevets, moins vous aurez de dépenses, car, quand vous serez en mesure de fonder deux ou trois grandes écoles avec pensionnat ou demi-pensionnat, ce sera pour vous un revenu et les petites écoles viendront après.

7mt. S'il entre dans vos vues qu'un ou plusieurs de ces Messieurs viennent passer quelque temps à Ploërmel, je serai heureux de les y recevoir : mais toujours faut-il qu'ils amènent avec eux deux ou trois jeunes gens qui fassent un noviciat régulier. Remarquez, je vous prie, combien il seroit avantageux qu'un, au moins, de ces ecclésiastiques vît de ses yeux comment notre œuvre marche : j'écrirois un volume que je ne dirois pas la moitié de ce que je lui expliquerois dans un mois de vive voix.

Ne vous dissimulez pas, Monsieur, que votre entreprise ne pourra réussir qu'autant qu'on ne la mènera pas trop vîte, et qu'on ne s'effraiera pas des premières difficultés. J'ai commencé la mienne dans ma chambre, à St. Brieuc, avec deux jeunes bas-bretons, qui parloient à peine français, et qui ne savoient pas plus que moi ce que nous allions faire : nous savions seulement que nous voulions, Dieu aîdant, établir des écoles chrétiennes dans nos campagnes, où nous craignions qu'on en établît, malgré nous, de mauvaises : petit à petit, le grain de senevé est devenu un grand arbre, sous lequel viennent aujourd'hui se réfugier une multitude d'enfans – *A Domino factum est istud* [1]!

---

[1] *C'est le Seigneur qui a fait cela !* - On notera que tout cet alinéa se retrouve dans une correspondance censée être adressée au P. Emmanuel d'Alzon et insérée dans le recueil : *Notes et documents pour servir à l'histoire du T.R..P. d'Alzon et de ses œuvres*, II, 517, sans précision d'origine. Cf. ci-dessus, lettre 3376.

Le plan que j'ai l'honneur de vous proposer est celui que nous suivons pour Auch, et jusqu'à présent, tout va bien.

Agréez, Monsieur, la nouvelle assurance du respectueux devouement avec lequel j'ai l'honneur d'être, dans l'union de vos saints sacrifices,

Votre très humble et très obéiss(an)t servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Boucarut, vic. g.al de Nismes
À Nismes (Gard)
cachet : Ploërmel 14 janv. 1844

Autographe. AFIC. 115.2.012.

LETTRE 3386. **AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 14 J(anvi)er 1844

Mon très cher frère,

La manière d'agir de votre concurrent n'est pas propre à lui attirer la considération et la confiance publiques : aussi, vos classes, au lieu de diminuer, ont elles augmenté.

Je suis surpris que personne ne m'ait écrit au sujet de ce qui a dû se passer, au mois de novembre, dans le Conseil municipal : les propriétaires de votre maison ont-ils continué de l'affermer purement et simplement à la ville, pour une école communale, sans dire laquelle ? J'avois bien prié, ou qu'on nous la louât à nous-mêmes, ou du moins qu'on insérât dans le bail, la clause expresse qu'elle ne pourroit servir qu'à l'école des frères. Si on n'a pas pris cette précaution, nous restons désarmés.

Continuez de mettre beaucoup d'ordre dans vos comptes, et d'économie dans vos dépenses.- Ne laissez pas la ville s'arrierer trop dans le paiement de ce qu'elle vous doit.

Vous avez appris la mort des frères Alfred, Germain, et Eugène Marie : maintenant, il faut y ajouter celle du f. Léonce : instruisez de cette d(erniè)re mort le f. de Guemené, en lui recommandant d'en faire part aux frères voisins, c'est-à-dire à ceux de Pont-Château et Marsac.- Puisse notre mort être sainte comme celle de ces excellents frères !

Je vous souhaite à tous la bonne année ; ce voeu renferme tout ce qui peut contribuer à votre sanctification et à votre bonheur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
frère de l'Inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 15 janv. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.006.

LETTRE 3387. **AU PRÉFET APOSTOLIQUE DU SÉNÉGAL .**

Ploërmel le 16 Janvier 1844.

Monsieur et vénérable Préfet,

J'ai reçu, jeudi dernier, les lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 7, 13, et 18 Xbre ; celle en date du 28 Novembre ne m'est parvenue qu'hier : je ne sais ce qui l'a retardée ; mais je me hâte de répondre à toutes, article par article.

1°. On se trompe beaucoup, en supposant que nous portons moins d'intérêt au Sénégal qu'aux autres colonies : elles nous sont toutes également chères, soyez-en persuadé ; mais,

malgré notre bon vouloir, nous ne pouvons satisfaire immédiatement à des besoins qui semblent se multiplier chaque jour, et qui dépassent toutes nos prévisions. Lorsque je me suis chargé de cette œuvre, je n'en connaissais ni l'étendue ni les difficultés, et j'étais loin de m'attendre à ce qu'elle eût pris un développement si rapide : par ex. : trois frères partirent pour Cayenne à la fin de 1842 ; je croyais que c'était assez : cependant, qu'est-il arrivé ? Au bout de quelques mois, ces frères ont eu environ 300 enfans à instruire, et une foule d'autres enfans frappaient inutilement à la porte de l'école pour y entrer ; on ne pouvait plus en recevoir : il était donc urgent d'augmenter le nombre des maîtres, et, aujourd'hui, il est probable que six frères ne suffiront point. Aux Antilles, nous avons huit grandes écoles –(1 à Fort-Royal, 2 au fort St-Pierre, 1 à la Trinité, 1 à la Basse-Terre, 1 à la Pointe-à-Pitre, 1 au Moule, 1 à Marie Galante).- Les deux écoles du fort St-Pierre comptent, à elles seules, 600 élèves. Mais, ce n'est pas tout, voilà qu'on demande avec les plus vives instances des frères pour faire le catéchisme dans les habitations : les esclaves eux-mêmes réclament le bienfait de l'instruction religieuse ; la plupart des propriétaires se montrent favorables, et Messieurs les Curés de campagne voudraient presque tous avoir près d'eux des frères qui les aîdassent dans cette partie de leur ministère ; si bien que le frère Directeur général m'écrivait dernièrement que, s'il avait 20 frères de plus à sa disposition, il les emploierait sur le champ. Enfin, j'ajoute que si les Antilles dévorent, hélas ! quelques-uns des frères que nous leur donnons, elles nous donnent aussi des novices : j'en attends encore deux à Ploërmel pour le mois de Mars prochain, et on m'en dit le plus grand bien. Il n'y a, il est vrai, que la Martinique & la Guadeloupe qui, jusqu'à présent, aient pu faire cela.

J'entre dans ces détails, Monsieur & vénérable Préfet, afin de vous prouver que, ni de la part de M. le Ministre ni de la mienne, il n'y a de préférence pour personne : nous allons au plus pressé, et nous avons un sincère regret de ne pouvoir tout faire à la fois. Ce n'est pas, soyez-en sûr, la bonne volonté qui manque ; mais, quel dommage que l'on n'ait pas commencé dix ans plus tôt ! Quoiqu'il en soit, ne nous décourageons pas.

2°. Jamais on n'a eu l'intention de réduire l'école de St. Louis à 2 frères : cela n'est pas même possible, puisqu'il y en a trois de fondés : si donc il n'y a actuellement que deux en exercice, c'est que le f. Héraclien ayant été menacé de perdre la vue, a obtenu un congé : or, il est arrivé à Ploërmel trop tard pour qu'il me fût possible de faire partir son remplaçant avec les frères de Gorée ; et, de plus, j'ai eu d'abord l'espoir qui'il pourrait prochainement retourner à son poste ; mais ayant reconnu depuis que cet espoir n'était pas fondé, j'ai pris des mesures pour que son successeur ne tarde pas à aller remplir le vide qu'il a laissé.

3°. D'après ce que vous me faites l'honneur de me dire, ainsi que le f. Euthime, du triste état de la santé du f. Gaudence, et vu l'accroissement que prend l'école de St. Louis, je reconnais que deux et même trois frères nouveaux sont nécessaires ou peuvent le devenir d'un moment à l'autre ; le premier pour remplacer le f. Héraclien, le second pour remplacer éventuellement le f. Gaudence, le troisième, pour décharger en partie les autres frères et les suppléer, en cas de maladie, soit à St. Louis, soit à Gorée ; ce qui porterait la fondation de St. Louis à quatre frères. Je vais proposer cet arrangement à M. le Ministre de la Marine. J'ignore quelle sera sa décision ; mais, quelle qu'elle soit, je n'enverrai d'abord que deux de ces trois frères, parce que je ne désespère pas encore que le f. Gaudence se rétablisse, et parce que le choix d'un troisième frère me serait difficile dans ce moment-ci. Songez donc, je vous prie, que 15 frères seront sortis, en moins d'un an, de mon noviciat : jugez de mon embarras pour fournir tant de sujets en si peu de temps, et combien je dois être économe, après avoir été si généreux.

4°. Au Sénégal comme dans les autres colonies, lorsqu'il y a plusieurs établissemens, le Directeur du principal établissement me représente : c'est donc au f. Euthime de faire, jusqu'à ce que je puisse être consulté, les mutations que les circonstances ne permettent pas de retarder. Bien entendu qu'il ne doit agir, dans les cas importants, qu'avec l'agrément de M.

le Gouverneur, et qu'il doit aussi vous demander conseil. Ce n'est point par un sentiment de défiance et de misérable jalousie d'autorité que j'ai établi cette règle ; mais on comprend qu'un frère connaît mieux que qui que ce soit les autres frères, et, par conséqu(en)t est plus capable que personne de bien juger d'une foule de convenances personnelles et quelquefois très délicates auxquelles on doit nécessairement avoir égard dans les placements.

5°. Pour ce qui concerne les frères de Gorée, je dois vous prévenir que le f. Sigismond n'est pas assez fort pour habiter à St. Louis : il a eu la fièvre jaune à la Guadeloupe, et il lui a fallu un assez long séjour en France pour se rétablir : je l'ai destiné pour Gorée, parce que cette île est saine ; mais je ne pense pas qu'il pût supporter le climat de St. Louis. Son second, le f. Liguori, est un créole, excellent sous tous les rapports, mais il n'est pas non plus d'un tempérament robuste, et je désire qu'ils ne se séparent pas l'un de l'autre. Toutefois, s'il n'y a pas moyen de faire autrement, on pourrait faire un échange entre le f. Liguori et le f. Gaudence, pourvu qu'à l'arrivée de nouveaux frères, le f. Liguori retournât à Gorée, et que le f. Gaudence revînt, soit à St. Louis, soit en France.

6°. Vos observations au sujet du traitement des frères sont fort justes, et je ne doute pas que M. le Ministre de la Marine n'y ait égard. J'ai été longtemps dans la persuasion que chaque frère touchait 1800 f. par an ; ce n'est que depuis très peu de temps que j'ai su qu'il n'en était rien.

Je vous remercie mille fois des bontés que vous avez pour eux. Je suis aussi très reconnaissant de la bienveillance que M. le Gouverneur leur a toujours témoignée, et je vous prie de le lui dire.

J'écrirai en peu au f. Euthime. J'ai à lui annoncer la mort récente de quatre de nos frères, savoir, du f. Alfred, du f. Eugène-Marie, du f. Germain et du f. Léonce-Marie : tous les quatre sont morts en prédestinés.

Dieu veuille vous conserver longtemps, Monsieur et vénérable Préfet, pour le bonheur et la sanctification de la grande colonie dont vous êtes l'Apôtre et le père ! Vos travaux sont rudes, et vous éprouvez bien des inquiétudes, bien des peines … Je demande au bon Dieu pour vous force, patience, courage, et le plus ardent de mes désirs est que mes enfans, du moins, soient toujours votre consolation & votre joie.

Je suis bien cordialement, avec un tendre respect, et dans l'union de vos saints sacrifices,

Monsieur,

Votre très humble et tout dévoué s(ervi)teur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Préfet apost. du Sénégal, à St. Louis.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3388. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**

. Ploërmel le 17 janvier 1844.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous donner communication de plusieurs lettres que je viens de recevoir de M. le Préfet apostolique du Sénégal : elles sont relatives à nos écoles de St. Louis et de Gorée. Je vous fais passer en même temps ma réponse ouverte, espérant que vous voudrez bien la lire, et que, si vous la trouvez bonne, vous l'acheminerez par la voie la plus prompte à sa destination : si, au contraire, vous jugez à propos que j'y fasse quelques changements, daignez me le dire et me la renvoyer avec celle de M. le Préfet apostolique, en date du 28 9bre.

Dans tous les cas, le départ prochain de deux frères pour St. Louis me paraît indispensable : mais dans quel port s'embarqueront-ils et à quelle époque ?

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.003.

LETTRE 3389. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

(Vers le 18 janvier 1844)

Le f. Euthyme, par ses lettres des 10 et 15 Xbre, confirme tout ce que M. le Préfet apostolique me fait l'honneur de me marquer : il termine ainsi la dernière :

" Je vous annonce que nous allons prendre les 140 enfants ; sans doute vous direz que c'est une imprudence de notre part, que nous compromettons notre santé. Dieu qui connaît notre pensée et les besoins de la jeunesse, nous soutiendra. Vous saurez que, si nous n'agissions pas ainsi, il est bien des enfants nouvellement baptisés qui, privés de toute instruction religieuse, tomberaient dans les écoles des Marabouts. – Vous le comprenez, dussions-nous succomber, nous ne devons pas les abandonner."

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.005.

LETTRE 3390**. À M. HUGUET, libraire.**

St. Servan le 22 J(anvi)er 1844.

Mon très cher Monsieur Huguet,

J'arrive de Rennes où j'ai acheté Dom Morice : il m'a coûté 50 f. - Le lendemain, l'*histoire* et les *preuves*, ont été vendues, chez Tarot, 145 f., en vente publique : vous voyez qu'en rentrant, grâce à vous, j'ai fait un bon marché, même en payant très cher les deux volumes d'histoire.

Je serai bien aise de savoir si, sans vous gêner, vous pourriez me compter quelque argent sur nos livres, vers la fin de Mars : cet argent me seroit utile pour m'aîder à payer une grande maison que j'ai achetée au Folgoat, chemin faisant, dans le Finistère.

Je presse le travail de notre nouvelle grammaire.

Inutile de vous dire que je vous ai souhaité la bonne année, devant le bon Dieu, le 1er Janvier 1844.

Tout à vous bien cordialement,

L'ab. J. M. de la Mennais

Adressez moi votre réponse à Ploërmel.

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire, à St. Brieuc
cachet : Dinan 25 janv. 1844

Autographe. AFIC. 51.0111.030.

LETTRE 3391. **AU F. FERDINAND TOURTIER**.

D. S. St. Servan le 23 J(anvi)er 1844.

Mon très cher frère,

Votre sainte Règle vous obligeant à m'écrire tous les deux mois, j'étois péniblement surpris de n'avoir reçu aucune lettre de vous depuis cinq mois, pas même à l'époque de la nouvelle année !

Le temps étoit très mauvais hier, mais, aujourd'hui il étoit beau.

Ce que vous me dites de votre école me fait plaisir : je désire qu'elle continue d'aller bien : faites pour cela tout ce qui dépendra de vous, en vue de la gloire de Dieu et du salut des ames : appliquez vous donc, surtout, à inspirer à vos enfans l'esprit de piété : la classe des grands est une excellente chose, puisque, grâce à elle, ils sont exacts à s'approcher du sacrement de pénitence.-- Je suis fort aise que parmi eux il y en ait un qui vous oblige à étudier : vous ne pouvez que gagner à cela.

Mes souhaits de bonne année renferment tout ce qui peut contribuer à votre sanctification et à votre bonheur.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ferdinand
frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Briac par St. Malo
cachet : St. Servan 24 janv. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.007.

LETTRE 3392. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 28 janvier 1844.

Monsieur le Recteur,

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous envoyer les engagements des frères de mon Institut qui sont du tirage prochain, j'ai reconnu qu'il y avait eu erreur dans nos registres touchant l'âge du Sieur Le Cat (Théodore)[1], et que ce frère était né à Anglancourt (Aisne), non le 29 septembre 1824, comme nous le supposions, mais le 29 septembre 1823.

Sur le champ, le Sr. Le Cat a adressé son acte d'engagement à Anglancourt, afin d'obtenir l'agrément de son tuteur, et je m'empresse de vous remettre cette pièce que je vous prie de vouloir bien passer à M. le Ministre de l'Instruction publique le plus tôt possible, pour être jointe aux autres demandes d'exemption que je vous ai transmises à la fin du mois de décembre dernier. Le tirage ne doit se faire à Anglancourt que le 22 février prochain.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.003.

LETTRE 3393. **À LA COMTESSE DE QUELEN**.

Ploërmel le 31 J(anvi)er 1844

Madame,

Je fus infiniment contrarié, au mois de décembre dernier, de ne pouvoir disposer de quelques heures pour aller vous voir : j'étais près de vous ! mais aussi, j'étais si pressé ! Il me

[1] F. Artémon, né à Englancourt (Aisne), entré à Ploërmel en 1840.

fallait me rendre à Ploërmel en toute hâte pour des affaires graves. – J'espère être plus heureux après Pâques, à mon retour de Paris : alors, je me lancerai de nouveau dans les Côtes du Nord et très certainement, je ne manquerai pas d'entrer à la Ville-Chevalier et à la Grandville.

J'ignorais la mort du bon M. de Normenis : quoique je n'eusse pas l'honneur de le connaître personnellement, je sais combien il était cher à tous ceux qui, plus heureux que moi, avaient des liaisons avec lui ; on ne saurait trop regretter de pareils hommes, car, ils deviennent chaque jour de plus en plus rares. Je suis sur le point de faire une perte qui me sera aussi bien pénible : Mlle de Lucinière, l'ancienne amie du vénérable abbé Carron et la mienne depuis trente ans, est mourante à Paris. Oh, qu'il est dur de vieillir ! qu'on serait à plaindre si on n'avait pas l'espoir de retrouver dans une vie meilleure ceux qu'on a tant aimés sur la terre ! Consolons nous dans cette pensée, Madame : si elle ne sèche pas nos larmes, du moins, elle les adoucit. Quoique la maladie de M(m)e Alix ait été sérieuse, j'aime à croire que ce n'est qu'une indisposition passagère qui n'aura pas de suites : mais je n'ose espérer qu'il en sera de même des accidents qu'éprouve M. de Kergariou : quoi qu'il en soit, avec des soins, des précautions et du régime, nous pouvons nous flatter de le conserver encore pendant plusieurs années, et personne ne désire plus que moi la prolongation d'une vie si précieuse : toutefois, quel sera notre avenir ? Je n'ose trop y penser : il me semble que nous sommes menacés de crises prochaines, et voyant sur le soir le ciel en feu, je me dis que la journée du lendemain sera brûlante !… Dieu veuille rendre vaines mes tristes prévisions !

Nous aurons ici prochainement de nouvelles élections : M. de la Rochejacquelin sera réélu sans aucun doute.

Daignez, Madame, offrir mes hommages à vos enfants et agréer les sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis bien cordialement,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Madame Veuve Quélen à la Ville-Chevalier
Par Chatelaudren (Côtes du Nord)

Copie. AFIC. 28.07.004.

LETTRE 3394. **À Mlle Hélène DE CORNULIER-LUCINIÈRE.**

Ploërmel le 2 février 1844

Mademoiselle[1],

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 du mois dernier ne m'a été remise qu'à mon retour ici, c'est-à-dire que depuis très peu de jours, et j'allois y répondre, lorsque j'ai reçu, hier, une lettre de Mlle de Tremereuc qui m'apprend qu'hélàs, tout est consommé ! Ô mon Dieu, quel coup ! j'en suis brisé !… vous perdez une mère, Mademoiselle, et moi, je perds une amie si vraie, si tendre, si parfaitement bonne !… Je me flattois de la revoir prochainement, et voilà qu'elle nous est ravie en un clin d'œil ! Mon Dieu, qu'il est triste de vieillir sur cette terre ! heureux ceux qui quittent les premiers une vie chargée de tant de douleurs et de larmes ! Mais consolons nous, ma chère Démoiselle, dans l'espérance de retrouver plus tard, pour ne plus les quitter, les amis chrétiens que nous pleurons, et qui sont morts de la mort des justes : Mlle de Lucinière est de ce nombre : j'en ai la douce confiance… Toutefois, prions pour elle : je n'y manquerai pas, soyez en sure : et, dans mes prières, je demanderai aussi pour vous au bon Dieu le courage, la résignation, la

[1] Hélène de Cornulier-Lucinière était la nièce de Mlle Anne de Lucinière.

force, et toutes les grâces qui vous sont nécessaires pour porter votre croix, et vous sanctifier par elle.- Allons au Ciel ! Allons au Ciel, là où nous ont précédés et où nous attendent tant de saints amis !

Ne m'oubliez pas, je vous prie, auprès de Jeanne et de Marie : pauvre filles, combien profonde doit être leur peine !

Je ne tarderai pas de vous renouveller de vive voix, ma chère Démoiselle, l'hommage de tous les sentimens avec lesquels je suis, du fond du cœur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle
Mademoiselle Helène de Cornulier-Lucinière
À l'abbaye aux bois, rue de Sèvres à Paris
cachet : Ploërmel 4 févr. 1844

Autographe. AFIC. 28.02.002.

LETTRE 3395. **À M. HUGUET , libraire.**

Ploërmel le 2 fév(rier) 1844.

Mon cher Monsieur Huguet,

L'argent que je vous demande est destiné, comme je vous l'ai déjà dit au paiement de la maison que j'ai achetée au Folgoat, dont je passerai le contrat à la fin du mois de Mars prochain : ce sera pour cette époque que je tirerai sur vous la somme de 1000 f. Si vous trouviez que ce fut trop, vous me le diriez un peu avant la dite époque.

J'espère, comme vous, que les tirages qu'on fait à présent des deux grammaires seront les derniers : les frères travaillent[1].

Mr. Ruault est bien sensible à votre souvenir, et vous dit mille choses aimables.

Je suis bien cordialement, mon cher Monsieur Huguet,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
à St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 4 juil. 1844

Autographe. AFIC. 51.01.029.

LETTRE 3396. **AU MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 février 1844

Monsieur le Ministre,

Quelque diligence que nous puissions faire, il est impossible que les deux frères destinés pour le Sénégal, et leurs paquets soient rendus à Brest pour le 10 de ce mois, et, par conséquent, qu'ils s'embarquent sur la *Caravanne.* Lorsqu'il s'agit d'un départ pour les Colonies, il faut que nous soyons prévenus au moins quinze jours auparavant. J'attendrai donc de nouveaux renseignements de votre part, avant de prendre un parti quelconque.

J'espère que l'année prochaine, nous aurons moins d'embarras pour nos communications avec les Colonies, par Brest ; car, je viens d'acheter une grande maison au

[1] M. de la Mennais avait placé le f. Cyprien Chevreau à la tête d'une commission chargée de préparer pour l'Institut des frères un cours de langue française.

Folgoat, près Lesneven, laquelle a servi autrefois d'hospice pour les convalescents de la Marine, et là, je pourrai envoyer d'avance les frères et leurs colis ; mais cette (maison) n'est pas encore réparée et organisée.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6 a. Copie. AFIC. 154.3.006.

LETTRE 3397. **AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 4 F(évri)er 1844

Mon très cher frère,

M. de Gibon n'a pas bien compris l'affaire de notre maison : la tournure que ces Messieurs lui ont donné nous met dans la dépendance de la ville, comme je le lui expliquerai à lui même plus tard, et c'est ce qui m'a empêché de maintenir à Redon le f. Charles, comme instituteur privé.

J'ai expédié l'engagement du f. Artemon, et j'espère bien obtenir son exemption : mais, il sera essentiel que je sache aussitôt après le tirage si son numero le met dans le cas de marcher : il faudra que son beau père me le marque de suite à Paris, où je serai alors : il m'adressera sa lettre (affranchie) chez M. l'abbé Blanc, rue Neuve Ste Généviève, Paris.

Ce que vous me dites de l'ex-Ignace[1] m'afflige sans m'étonner : quand on sort de la voie droite et qu'on est infidèle à Dieu, on ne peut plus que rouler d'abîme en abîme.

Je vous embrasse bien cordialement tous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles[2]
frère de l'Inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 6 févr. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.008.

LETTRE 3398. **AUX FILLES DE LA PROVIDENCE DE COMBOURG.**

le 4 février 1844.

Mes très chères filles,

J'ai reçu avec reconnoissance vos vœux de bonne année ; en retour, je vous offre un bouquet : il se compose de fleurs d'humilité, de simplicité, d'amour de la pauvreté et de l'obéissance : je désire que vous soyez comme embaumées du parfum de ces fleurs célestes, et que vous n'en laissiez pas une seule se faner sur votre sein : prenez y garde, veillez bien sur elles, car, elles sont très délicates, et très sensibles au moindre souffle. Vous ne les conserverez dans toute leur beauté, qu'autant qu'elles seront l'objet de vos soins les plus attentifs, et que vous écarterez loin de vous tout ce qui pourroirt en alterer l'éclat. – Ainsi donc, ne vous recherchez plus dans les moindres choses : n'ayez aucune attache à votre volonté propre : prenez en tout J. C. pour modèle : aimez le denument de sa crèche, les langes de son berceau, les épines de sa couronne, le fiel de son calice, et le bois de sa croix. – Tels sont mes souhaits pour vous, et les étrennes que je vous donne.

[1] Julien Le Roncé (ex f. Ignace).
[2] Le mot Charles est rayé. D'une autre écriture : André.

Votre père tout dévoué en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aux très chères Sœurs de la Providence, à Combourg.

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 3399. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 5 Février 1844.

Mon très cher frère,

Vous avez tort de continuer de recueillir des noms pour l'archi-confrérie, votre Recteur vous ayant prié de ne le plus faire, et se proposant de le faire lui même : dailleurs, il est peu convenable que les frères se chargent d'oeuvres de cette nature : elles leur donnent trop de rapports avec le public.

Vous devez continuer à exiger des militaires qui fréquentent votre classe qu'ils remplissent les actes de religion qu'on y fait ordinairement.

Le f. Macaire[1] à Ploërmel, et le f. Ananie[2] à Plouvorn, sont bien malades : priez pour eux.

Je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
frère de l'Inst.n Xtienne
à Bréhat par Paimpol
cachet : Tréguier 10 févr. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.009.

LETTRE 3400. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 5 F(évri)er 1844

Mon très cher frère,

Il est faux que j'aie accordé au f. Damien[3] la permission de prendre du tabac : voilà une lettre pour lui dans laquelle je lui défends de continuer, et dans laquelle je lui fais sentir combien un pareil mensonge est honteux et coupable.- Ne parlez de ceci à personne, de peur de le perdre de réputation ; mais, faites lui à cet égard quelques réprésentations toujours avec douceur, cependant. Il me seroit impossible de le remplacer maintenant à Tréguier par un frère âgé ; c'est pourquoi patientez : j'espère que ma lettre produira un bon effet sur lui.

Il y a des difficultés à Lézardrieux entre le Recteur et les frères au sujet de la pension : ces derniers aimeroient mieux se faire servir chez eux que de rester au presbytère, et le f. Nicéphore[4] prétend que cela coûteroit moins : examinez vous même la chose, sans paraître en être chargé, et donnez moi votre avis.

Jamais, nulle part, je n'ai voulu consentir à ce que les frères allassent donner des leçons hors de chez eux : si une exception étoit possible, je la ferois en faveur de M. le Curé de Tréguier : mais, ces sortes de règles ne sont pas susceptibles de dispenses.

J'aurai besoin d'argent à la fin du mois prochain pour m'aîder à payer en partie la maison que j'ai achetée au Folgoat : dites moi de combien vous pourriez disposer.

---

[1] F. Macaire (Mathurin Pasco), né à Plussulien (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Ploërmel en 1827

[2] F. Ananie-Marie (Laurent Poulouin), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1823, entré à Ploërmel en 1841.

[3] F. Damien (Mathurin Fauchoux), né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.

[4] F. Nicéphore (Jean Le Guide), né à St-Nicolas (Côtes-du-Nord) en 1818, entré à Ploërmel en 1840.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Que l'on communie ou non, tous les frères doivent aller à l'église et en sortir en même temps.

Au f. Irenée
frère de l'Inst.n Xtienne
à Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 7 févr. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.010.

LETTRE 3401. **À M. LE DIRECTEUR DES COLONIES.**

Après le 6 février 1844.

(Réponse à une lettre émanée du ministère de la Marine, en date du 6 février 1844, qui porte acceptation d'une fourniture de livres scolaires demandés par les frères qui dirigent les écoles de Saint-Pierre et Miquelon)

" Ces livres ont été expédiés de Paris à Grandville le 1er mars.

La facture est de ……	220. 95 c.
2 caisses expédiées de St. Servan ……	13.50
	234. 45. "

A Monsieur de St-Hilaire, Directeur des colonies.

Minute aut. AFIC. 154.3.007.

LETTRE 3402. **AU F. MÉRIADEC NABUSSET.**

Ploërmel le 8 F(évri)er 1844

Mon très cher frère[1],

Quoique le f. Exupère[2] ait grand tort, ne lui parlez qu'avec douceur et bonté : il n'est pas méchant au fond : mais, il a une bien pauvre tête.- Je charge le f. Julien de le voir, et de lui donner paternellement les conseils dont il a besoin : j'espère que cela produira sur lui un bon effet.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mériadec
frère de l'Inst.n Xtienne à Cancale.

Autographe. AFIC. 88.02.011.

LETTRE 3403. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 12 février 1844

Monsieur le Ministre,

Vous avez très bien jugé que, tout en vous annonçant par ma lettre du 4, que les deux frères destinés pour le Sénégal ne pourraient être arrivés le 10 à Brest, je continuerais à m'occuper de leur expédition : en effet, je suis en mesure de les diriger sur ce port, et ils y seront rendus samedi prochain, c'est-à-dire, le 17. Il est heureux que leur départ ne soit pas

[1] F. Mériadec (Julien Nabusset), né à Yffiniac (Côtes-du-Nord) en 1806, entré à Ploërmel en 1834.
[2] F. Exupère (Joseph Le Guen), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1839.

retardé, car, ce que je prévoyais est arrivé : on a enlevé le f. Liguori Marie de Gorée, et le f. Sigismond reste seul chargé d'une école déjà nombreuse.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. – Sans doute M. le Préfet est avisé par vous de l'arrivée des frères à Brest.

Aut. ANOM. X6a. Copie. AFIC. 154.3.009.

LETTRE 3404. **À L'INSPECTEUR DES ÉCOLES DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 12 février 1844.

Monsieur l'Inspecteur,

Le f. Hippolyte vient de recevoir, et il me communique la lettre en date du 10 de ce mois, que vous lui avez écrite. Permettez-moi de vous demander pourquoi on désire la date de son brevet et s'il lui a été délivré sur le vu de lettres d'obédience, ou après examen d'une commission.

Le f. Hippolyte n'étant ni instituteur communal ni instituteur privé, je ne comprends pas à quoi peuvent servir ces renseignements.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mr. l'Inspecteur des écoles primaires du départemt. du Morbihan.

Copie. AFIC. 107.1.007.

LETTRE 3405. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 13 F(évri)er 1844

Mon très cher frère

Je pense que le vénérable Préfet apostolique vous aura communiqué, du moins en partie, la dernière lettre que je lui ai écrite, c'est pourquoi je ne repeterai point les détails renfermés dans cette lettre : j'y ajouterai seulement que j'ai appris, depuis, que le f. Sigismond étoit resté seul à Gorée : maintenant, il faut vous hâter de lui renvoyer le f. Liguori Marie : je dis le f. Liguori Marie et non un autre, parce que je tiens à ce qu'ils soient ensemble, à moins de circonstances extraordinaires que je ne puis prévoir.

Vous allez avoir près de vous l'excellent frère Gildas[1] : vous trouverez en lui un modèle en même temps qu'un secours : je ne l'aurois pas laissé partir de Ploërmel, où, comme vous le savez, il rendoit tant de services, si je n'avois pas pensé qu'un climat plus chaud convenoit à sa santé, et si je n'avois pas voulu vous donner un second sur lequel vous pussiez vous reposer en toute confiance : mais, ménagez le bien, et prenez toutes les précautions possibles pour qu'il n'épuise pas ses forces. Le f. Pascal[2], qui l'accompagne est fort bon, mais moins capable que le f. Gildas : il l'est plus, néanmoins, que ne l'étoit le f. Gaudence quand il partit. Ne vous hâtez pas de renvoyer celui-ci en France, à moins qu'il n'y ait une vraie nécessité : il est arrêté que vous devez être quatre à St. Louis : vous serez donc moins

[1] F. Gildas (Julien Edet), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1803, entré à Ploërmel en 1829.
[2] F. Pascal (François Rouget), né à St-Aaron (Côtes-du-Nord) en 1808, entré à Ploërmel en 1833.

surchargés, et les santés se soutiendront mieux. Vous auriez dû me dire pourquoi le f. Héraclien ne pouvoit retourner au Sénégal sans inconvéniens : si je l'avois su plus tôt, je ne vous aurois pas fait attendre si longtems son remplaçant : dailleurs, je dois être instruit en détail de tout ce qui est rélatif à la conduite des frères, et eux mêmes doivent m'écrire le plus fréquemment possible, et me rendre compte de leur conscience : ceux des Antilles sont très exacts à cela : ils le sont aussi à faire châque année une retraite, à la suite de laquelle ils renouvellent leur voeu devant le St. Sacrement.- Maintenant que vous allez être quatre, il est essentiel plus que jamais de vous édifier les uns les autres, et de ne rien négliger pour rendre votre petite Communauté bien fervente.

Les frères vous portent 200 Psautiers - à mesure que vous avez quelqu'argent disponible, envoyez le nous, ainsi que le compte de vos dépenses et de vos recettes : celles-ci vont augmenter, je l'espère.- J'aurois reclamé pour vous le même traitement, au moins, que pour les frères des Antilles, si j'avois eu connoissance de votre position - mais, dans vos lettres, vous n'entrez pas dans assez de détails. J'ignorois, par exemple, en quoi consistoit votre habitation, jusqu'à ce que le f. Héraclien me l'eut appris.

Bon courage, mon cher enfant ; vous voyez que je me suis hâté de venir à votre secours ; c'est pourquoi, dans aucune circonstance, ne vous chagrinez point : comptez dailleurs, et par dessus tout, sur la divine Providence : cherchez le royaume de Dieu et sa gloire : tout le reste vous sera donné comme par surcroit. Je vous embrasse avec un coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je partirai pour Paris dans le courant de la semaine prochaine, et là je m'occuperai de vos traitemens.

Vous remettrez au f. Liguori Marie la petite lettre incluse, et vous l'embrasserez pour moi.- Il devra m'écrire par la première occasion qui se présentera.

Au f. Euthime
frère de l'inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.02.012.

DOCUMENT 505. **NOTE AU PRÉFET MARITIME.**

13 février 1844.

(Suite à la lettre du Directeur des Colonies, annonçant que le départ du navire La Caravane, en partance de Brest pour le Sénégal, est reporté au 18 février, M. de la Mennais rédige la note ci-après) :

" Par lettre en date du 1 je préviens le Préfet maritime que les deux frères arriveront à Brest le 1 au soir. "

Note autographe. AFIC. 154.3.008.

LETTRE 3406. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 18 février 1844

Monsieur le Ministre,

Je ne reçois qu'aujourd'hui la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 6 de ce mois : je ne sais quelle a pu être la cause d'un si long retard.

Nous n'avons pas ici tous les livres que vous demandez pour les écoles de St-Pierre et Miquelon ; mais je vais les recueillir, et vous pouvez être sûr qu'ils seront expédiés à Granville, à l'adresse de M. le Commissaire de la Marine, dans le courant du mois prochain.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.010.

LETTRE 3407. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 18 février 1844.

Monsieur le Recteur,

J'ai transféré de Langueux (Côtes-du-Nord) à Herbignac (Loire-Inférieure) le Sieur Michel Lanoe[1], frère de mon Institut, et il a remplacé dans cette dernière commune le Sieur Jacques Mury[2], dont vous m'aviez demandé le changement. Avant d'autoriser le paiement du traitement auquel le Sieur Lanoe a droit, M. le Sous-Préfet de Savenay exige qu'il présente une lettre d'exeat : en conséquence, ce frère vous a prié, il y a deux mois, de vouloir bien la lui délivrer ; mais il n'a reçu aucune réponse. Soyez assez bon, Monsieur le Recteur, pour me dire ce qui empêche que la position du Sr. Lanoe soit régularisée.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.008.

LETTRE 3408. **AU PRÉFET MARITIME DE LORIENT.**

Ploërmel le 19 février 1844

Monsieur le Préfet,

Six frères de mon Institut se sont embarqués, dans le mois de novembre dernier, à Lorient, sur le vaisseau le *Jupiter*, d'après les ordres de M. le Ministre de la Marine, pour aller aux Antilles ; voici leurs noms :

Rio (François)	Rolland (Jean-Marie)	Marchand (Louis)
Le Duc (Louis-François)	Autin (Julien-Mathurin)	Gélébart (François-Marie)

Ils auraient dû prendre, avant leur départ, un livret qui constatât jusqu'à quel jour leur traitement d'Europe, à raison de cinquante francs par mois, leur avait été payé : faute d'avoir rempli cette formalité, ils éprouvent des difficultés, dans la colonie, pour faire mandater le solde dudit traitement : c'est pourquoi j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Préfet, de vouloir bien m'adresser une pièce authentique qui supplée à celle qu'ils ont négligé de demander eux-mêmes au bureau des revues de Lorient, au moment de leur départ.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.011.

[1] F. Ollivier (Michel Delanoë), né à Beignon (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1825.

[2] F. Louis de Gonzague, né au Vivier (Ille-et-Vilaine) en 1798, entré à Josselin en 1823.

LETTRE 3409. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 19 f(évri)er 1844

Très cher ami

Ta lettre d'hier me fait beaucoup de peine, parce que très certainement, dans tout cela le bon Dieu est offensé.

Je t'embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet à Malestroit

Autographe. AFIC. 37.05.036.

LETTRE 3410. **AU F. PORPHYRE-MARIE PERSON.**

D. S. Ploërmel le 20 F(évri)er 1844

Mon très cher frère,

J'ai appris avec plaisir qu'enfin on vous avoit laissés seuls dans votre maison, et qu'on avoit renoncé à y établir des bureaux, ou du moins, qu'après les avoir établis, on les en avoit retirés : il étoit aisé de prévoir que cet arrangement ne pourroit pas tenir.

Vous ne pouvez pas en conscience garder dans votre école des enfants qui se conduisent mal, et dont les exemples seroient dangereux pour les autres : ne pas aller à la messe, ne pas suivre tous les exercices spirituels prescrits par la Conduite, ce doit être une cause d'exclusion, non pas absolue, mais, jusqu'à ce qu'on se soumette à la règle. Quand on me demande des frères et que j'en accorde, il est bien entendu que l'école sera tenue suivant nos usages, et surtout, suivant nos principes : au reste, je pars demain pour Paris, et je ne manquerai pas de prier M. le Ministre de la Marine d'écrire dans ce sens là prochainement à l'administration locale : je ne fais pas le moindre doute qu'il ne confirme pleinement ce que je viens de vous dire.

On ne doit pas, non plus, entraver vos rapports avec les frères de Miquelon ; d'autant moins qu'avec l'agrément du Ministre, je vous ai établi supérieur des deux établissemens : ceci a lieu dans toutes les Colonies, c'est-à-dire que, lorsqu'il y a plusieurs maisons, le Directeur de la maison principale a autorité dans les autres, et me représente partout : sans cela il n'y auroit ni ensemble, ni ordre : je tiens aussi à ce que tous les ans, les frères de St. Pierre et de Miquelon fassent leur retraite en commun, comme cela se pratique à la Martinique, à la Gouadeloupe, &c.

Je suppose que vous êtes maintenant à votre ménage : mais, à quelles conditions ? Je vous avois recommandé de me donner des détails circonstanciés la dessus, parce que je ne puis rien régler avec le Ministre sans cela, d'une manière définitive : vous ne m'avez pas même envoyé un compte quelconque depuis votre arrivée dans la Colonie, de sorte que j'ignore complètement où vous en êtes : je sais seulement qu'à l'exception de 400 f. en morue, vous n'avez rien fait passer à la maison de Ploërmel en acquit de ce que vous lui devez : je n'entre pas maintenant, dans vos comptes particuliers avec le f. Julien : il est juste que vous le remboursiez des avances particulières qu'il a faites pour vous : mais il est juste aussi qu'il en soit de même de la maison de Ploërmel : or, elle vous a fourni, savoir :

Pour le vestiaire des ff. Porphire et Ephrem	534. 70 c
Objets classiques	792. 25
Total	1326.95
Pour le vestiaire des frères Serène et Imas	593.25
Objets classiques	535.40

Total pour les deux établissemens……. 2455 f 60

De plus, pour autres objets à votre usage
on a dépensé pour St. Pierre…..... 217. 35
Et pour Miquelon 211. 85

Je mets ces deux derniers articles pour mémoire seulement parce que cette dernière dépense a été couverte par le Ministre. Mais les livres ont dû être vendus, et il faut absolument que leur valeur rentre ici : quant au vestiaire, il doit également rentrer en partie, car, n'ayant point eu à l'acheter, dans la première année, il a dû se trouver un boni sur votre traitement, puisque le traitement est reglé, ou doit l'être, de manière à couvrir la dépense de l'habillement comme celle de la pension. Vous voyez comme tout s'embrouille quand il n'y a pas de comptes.

Nous avons eu le malheur de perdre plusieurs frères dans le cours de l'année dernière : le f. Eugène Marie est mort à la Martinique : les frères Alfred, Germain et Léonce sont morts ici : tous sont morts en prédestinés ; néanmoins, et quelques motifs que nous ayons d'espérer qu'ils sont dans le ciel, faites pour eux les prières et les communions prescrites par la règle.

Je tiens beaucoup à ce que la règle soit très exactement observée dans votre maison, et à ce que vous fassiez ensemble vos principaux exercices de piété : sans cela, il n'y a point de communauté, point de ferveur, et l'on finit par perdre entièrement l'esprit réligieux : pour un bon frère, loin que ce soit là une gêne, c'est une consolation : et après tout, celui qui ne sait pas se gêner un peu, que sait-il dans l'ordre du salut ; et comment peut-il se croire un vrai disciple de J. C. crucifié ?

Vous ne m'avez jamais parlé du jeune homme que vous avez emmené avec vous : en êtes vous content ? Comment se conduit-il ?

Je désire que le f. Ymas s'applique au dessin pendant qu'il est à St. Pierre, et qu'il m'écrive, ainsi que le f. Ephrem : je les embrasse bien tendrement tous les deux, et je vous embrasse aussi de tout mon coeur, mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Offrez mes humbles et respectueux hommages à Mr. Charlot[1] et à Mr. Helloco : je suis on ne peut plus reconnaissant des bontés qu'ils ont pour vous.

Cette année il est parti 6 frères pour les Antilles ; 3 nouveaux frères pour Cayenne ; 2 frères pour Gorée ; et enfin les ff. Gildas, et Pascal viennent de s'embarquer à Brest pour le Sénégal.

Au f. Porphire-Marie
frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Pierre et Miquelon

Autographe. AFIC. 88.02.013.

LETTRE 3411**. AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

Ploërmel le 20 F(évri)er 1844

Mon très cher frère,

Le f. Simon[3] doit répondre au Sous-Inspecteur que son brevet est en date du 10 décembre 1828, et qu'il lui a été délivré sur lettre d'obédience : ayez soin que la lettre soit

[1] M. Charlot, vicaire apostolique et curé de Saint-Pierre, et M. Helloco, son vicaire.

[3] F. Simon (François Le Goff), né à Péaule (Morbihan) en1803, entré en 1823 à Josselin.

bien écrite, et sans faute d'ortographe ou de grammaire -- Je ne sais pourquoi on demande ces renseignemens, car, on les a déjà, puisque les pièces du f. Simon ont déjà passé sous les yeux de l'administration.

Les ff. Gildas et Pascal viennent de s'embarquer à Brest pour le Sénégal, priez pour eux.

Je partirai demain pour Paris : mon abscence sera d'environ un mois.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
frère de l'Inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 21 févr. 1844 Autographe. AFIC. 88.02.014

LETTRE 3412**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Rennes le 23 février 1844.

Mon cher ami,

Je ne partirai d'ici que demain après-midi, et j'arriverai à Paris Dimanche entre 7 et 8 h. du matin.- Je n'ai pas eu trop d'un jour à Rennes pour faire mes affaires.- On va mettre arrêt sur les revenus de la propriété de David : le dit Sieur devoit se présenter chez M. Duclos le 24 Janvier pour donner, sous seing privé, le pouvoir de toucher les loyers de sa maison, et, afin de ne pas jetter sur lui un fâcheux discrédit, j'avois consenti à ce qu'il ne fut pas fait signification aux locataires, de payer dans d'autres mains que les siennes : il n'a pas daigné paroître chez M. Duclos : il faut donc absolument agir contre lui, ou bien il y auroit perte, ce que j'ai bien le droit d'éviter.

J'ai vu, ce matin, Monseigneur St. Marc : il y a eu entente cordiale, et il m'a dit beaucoup de choses dont je me servirai à Paris.- Ce Rect(eur) Duf(ilhol) n'est pas seulem(en)t un impie, mais, c'est un infâme ! Les détails ne peuvent s'écrire : ils sont trop hideux.- Le Collège est sans dessus dessous dans son intérieur.- Duf(ilhol) a demandé une audience pour tâcher d'obtenir que les pouvoirs fussent donnés à je ne sais quel prêtre qui viendroit de Paris pour remplacer, comme aumônier, l'abbé Denis au Collège.- L'évêque a refusé l'audience, et a repondu au Rect(eu)r qu'il ne vouloit plus traiter avec lui que par écrit, et il a exposé en haut lieu les raisons qui l'empêchoient de traiter verbalement avec cet homme.

Demain, avant de monter en voiture, je dinerai à l'évêché : cela me gênera ; mais, je ne pouvois refuser. Ne manquez pas de m'informer de la réponse du Rect(eu)r de l'académie à ma d(erniè)re lettre, ou de son silence, s'il ne répond pas. Le cher Maucron[1] étoit, vous le savez, hors du commerce des vivans, depuis quelque tems : il vient de cesser de mourir, car, il est tout à fait mort.- Le pauvre Samson[2] de St. Brolade est mort aussi. – Le vénérable Curé de Pleurtuit est mourant. Gardez moi fidèlement, suiv(an)t votre honorable coutume, l'in 4° de l'évêque de St. Flour que je vous renvoie après l'avoir lu hier dans ma voiture, le livre du Dict(ionnair)e de Brétagne qu'on vient de me remettre ici, et deux petits volumes, ex dono Benedici XIV.

Faites passer sans retard, dans une petite lettre affranchie, à Mr. Garnier, rue Beaumanoir n° 8, les dimensions du portrait du saint abbé Carron, car j'ai obtenu de la famille du saint évêque de Vincennes la permission de faire faire une copie à la mine de plomb, d'un portrait très ressemblant de Mgr Bruté, et je veux que ces deux amis soient mis en régard l'un

[1] Etienne Maucron, recteur de Saint-Suliac (Ille-et-Vilaine) depuis 1829.
[2] François Samson, recteur de 1810 à 1844.

de l'autre dans notre salon, et pour cela, il convient que les deux tableaux soient de même taille. C'est l'abbé Carron qui avoit fait faire à Mgr Bruté sa p(remiè)re communion…

Dans votre lettre à Mr. Garnier, qui s'est chargé de faire faire la copie, exprimez le désir qu'elle arrive en même temps que moi à Ploërmel, afin de le faire se dépêcher.

J'embrasse de tout mon cœur leurs excellences M.M. Guillou et Ruault.

Jean

Le f. Julien vient de m'envoyer copie de la délibération du Conseil municipal de St. Servan au sujet de l'abbé Maupied : c'est bien dommage qu'on ne se soit pas borné à copier le projet de délibération que j'avois fait, de concert avec notre bon Sevoy, et que le f. Julien avoit déposé entre les mains de M. Guibert : les intentions ont été excellentes, mais la délibération prise est illégale, en ce que elle annexe l'école primaire sup(érieu)re à l'institution de M. Maupied : or, on ne peut annexer une école nécessairement publique à une institution privée : cela ne passera jamais : on a voulu par là favoriser Mr. Maupied et le décharger du paiement du loyer : fort bien ; mais cela est impossible de cette manière : je dis de cette manière, parce que, si on n'avoit rien dit, on auroit pu, plus tard, arriver au but, en laissant à M. Maupied, par le fait, le choix de l'instituteur légal avec qui il se seroit entendu, mais autrement, il n'y a pas moyen d'atteindre le but.- D'un autre côté, le bail devroit être de 9 ans, suivant la délibération du Conseil, soit en 9 ans, 13500 f. dont M. Maupied seroit responsable : mais si l'établissement manquoit dans l'intervalle, qui paieroit ? Communiquez ceci à Sevoy.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel

Autographe. AFIC. 46.03.022.

LETTRE 3413. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 29 fév(rier) 1844
Rue de Beaune, hôtel de Lorraine

Très cher ami,

Je reçois votre lettre du 26 – elle me fait grand plaisir.- J'arrivai ici Dimanche, entre 7 et 8 heures du matin.- J'étois fatigué, et il me fallut, en descendant de la diligence où j'avois passé deux nuits, me rendre à pied, du bureau des messageries à mon hôtel, couvert d'un manteau de plomb que le f. Louis m'avoit obligé de prendre à Rennes, parce qu'il craignoit que j'eusse pris froid dans la voiture, si j'avois voyagé avec mon petit mantelet : j'avois plusieurs pacquets dans mes poches, sous mon bras, et il me falloit suivre un grand gaillard qui portoit ma valise, et qui alloit si vîte que pour l'accompagner, j'étois obligé de courir à perdre haleine, si bien qu'en entrant dans mon hôtel, j'eus une espèce de faiblesse : mais, en respirant du vinaigre, et en me frottant d'eau de Cologne, je revins à l'instant, et sans m'être couché, je fus dire la ste Messe, et je courus le reste du jour jusqu'au soir.- J'ai l'honneur d'être on ne peut mieux portant.

J'ai déjà été trois fois à la Marine – accueil parfait – Le Ministre ayant témoigné le désir de voir l'Ignorantin bas breton – je fus hier lui faire ma révérence – poignées de mains et compliments n'ont pas manqué, et nous nous sommes dit non pas adieu, mais à revoir.- J'obtiendrai tout ce que je demanderai.- Il voudrait doubler le nombre des frères aux colonies : bagatelle.-

J'ai vu Mr. Rendu déjà trois fois : ce matin, c'est-à-dire entre onze heures et midi, j'ai fait ma collation avec lui, chez lui, et avant-hier, il vint me voir chez moi à 9h ½ du soir – Il

m'a donné l'assurance que toutes les exemptions demandées avoient été accordées par le Conseil royal, et qu'il alloit hâter l'expédition dans les bureaux.

L'abbé Blanc est toujours aussi blanc, aussi bon qu'à l'ordinaire – Je dînerai demain chez lui avec les abbés Baquet et Gaume[1].

La *Caravanne* n'est pas encore partie de Brest : l'ordre de payer les frères a été reçu, par le Préfet maritime, le 18.

L'abbé Maupied écrivit hier au Maire de St-Servan une longue lettre : il a été très déconcerté de la délibération, sans être, cependant, découragé.

Je savais déjà que le f. Thomas[2] étoit retombé, et même je lui ai écrit depuis sa rechute, c'est-à-dire le jour même de mon départ de Ploërmel : Dieu veuille nous conserver ce bon et saint frère ! – Le même jour, j'ai répondu au R(ecteu)r de Lezardrieux : ainsi, sa lettre a croisé la mienne.- Ce que vous me dites du f. Joseph Marie d'Auch, me donne l'espoir de le conserver : qui'il suive exactement la consultation de M. Niel.

Je vais écrire, cependant, au f. Barnabé, quoiqu'on dise que ma lettre ne fera rien.- Il est autorisé, et la position d'un autre ne seroit pas régulière, comme l'est la sienne.

Je vous quitte pour aller courir jusqu'à la nuit.- J'embrasse vos Seigneuries

Jean

La sainte Mlle de Villiers est morte – Je crains que cette nouvelle perte ne fasse une fâcheuse impression sur Mlle de Tremereuc[3]

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 29 févr. 44

Autographe. AFIC. 46.03.023.

LETTRE 3414. **À ANGE BLAIZE, fils.**

Paris le 1er mars 1844.

Mon cher Ange,

Je te préviens qu'à mon grand régret, je ne serai pas libre demain au soir. – Je te dirai le pourquoi la première fois que nous nous reverrons ; tâche que cela ne tarde pas trop –

Je t'embrasse tendrem(en)t

L'ab. J. M. de la Mennais

Le 1er Mars (1844)

A Monsieur
Monsieur Ange Blaize
Quai Bourbon, n° 53 Ile St. Louis
cachet : 1 Mars 1844

Autographe. AFIC. 7.09.014.

---

[1] Jean-Alexis Gaume (l'aîné), 1797-1869, avait été professeur de morale au séminaire de Besançon, puis curé de Marnay. Retiré chez ses frères les éditeurs, il se consacra à des travaux d'érudition. – Jean-Joseph Gaume (1802-1879) fut professeur de théologie à Nevers, puis supérieur du séminaire, chanoine et vicaire général en 1843. Il est l'auteur du *Ver rongeur des sociétés modernes ou le paganisme dans l'éducation* (1851), où il prône la substitution d'auteurs chrétiens aux auteurs païens dans les classes d'humanités ; querelle tranchée par l'encyclique *Inter multiplices* (1854).

[2] F. Thomas (Joseph Boscher), né à Bréhand-Moncontour (Côtes-du-Nord) en 1796, entré à Ploërmel en 1827.

[3] Elle demeurait seule survivante des trois amies qui avaient tenu à Paris la maison d'éducation des Feuillantines.

LETTRE 3415. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 5 mars 1844

Très cher ami,

Je réponds à votre n° 2.- La tracasserie au sujet des livres n'est, je crois, que le fait du S(ous) Préfet de Guingamp – Il faut que les frères répondent que je leur marque de Paris que ceux de nos livres qui n'étoient pas encore autorisés sont soumis en ce moment à l'examen du Conseil royal, et que j'ai tout lieu de croire que l'approbation ne se fera pas longtemps attendre, parce que leur mérite est universellement reconnu, et parce qu'on m'a promis au Ministère de s'en occuper prochainement. (J'en ai en effet déposé plusieurs entre les mains de M. Rendu, mais, il ne faut pas alléguer ce fait particulier)

Jeudi d(erni)er je vis le Ministre de l'Inst(ructio)n publique : je trouvai un homme aigri, irrité, d'un parler bref et sec – A la fin de notre entretien, dont j'étois fort peu content, il me parla de mon frère, je m'émus, il fut ému aussi, au point qu'il me pria de déjeuner avec lui : j'acceptai, car, c'étoit l'heure de mon collation(n)er, et tout finit beaucoup mieux que cela n'avoit commencé – Les détails ne peuvent se dire que de vive voix.

J'ai eu beaucoup d'écritures à faire pour la Marine, ce qui m'a retardé dans la négociation des affaires : elles sont nombreuses, et j'ai lieu de croire qu'elles se termineront toutes heureusement, car, là, il y a bon vouloir, là du moins.

Les nouvelles que vous me donnez du f. Joseph Marie (d'Auch) me font plaisir, quoiqu'elles ne soient pas pleinement rassurantes : je viens d'écrire à l'archevêque.

Votre bréviaire est acheté : il est relié – J'ai acheté aussi un tapis pour notre autel, de 12 pieds sur 9.

Le départ de M. Juin[1] à cette époque-ci de l'année, et pour aller dans une si petite paroisse, à de quoi surprendre et mécontenter très fort la population de Ploërmel – Il est difficile de croire que le Rect(eu)r n'y soit p(ou)r rien. Quelle drôle de manière d'administrer!

Dites à M. Maubec que son affaire de donation est en bon train, et que j'ai lieu de croire qu'elle sera promptement expediée.

Je dîne aujourd'hui chez le st. Évêque de Nanci, Mr. de Janson[2] : il voudroit m'emmener avec lui à Chartres dans le courant de la semaine prochaine mais, cela ne me paroît pas possible : il me reste trop de choses à faire ici.

Demain, je dois aller voir le Nonce avec l'ab(bé) Blanc.

Il y a ici beaucoup d'agitation dans les têtes : je serai intéressant à mon retour.

Je suis à peine à la moitié de mes visites, et cependant, je cours comme un lièvre : je vois beaucoup de monde, ce qui n'est pas inutile.

Il me tarde de connoître le resultat des examens : mes espérances sont modestes.

Faites écrire au f. Zoël[3] que je suis à Paris et que j'arrangerai à mon retour ce qui concerne le f. Ananie : ce frère ne peut rester à Plouvorn, mais il faut que je sois à Ploërmel pour désigner son successeur : il pourroit aller à Morlaix provisoirement pour reprendre des forces, et de Morlaix, il reviendroit à la maison principale pour achever de se rétablir : je

---

[1] L'abbé Juin était vicaire à Ploërmel.

[2] Charles de Forbin-Janson (1785-1844). Membre de la Congrégation, il était entré à Saint-Sulpice en 1808. Il fut associé à l'abbé de Rauzan dans l'œuvre des Missions. Nommé en 1823 évêque de Nancy et Toul, il dut quitter son diocèse en 1830. Il prit successivement comme coadjuteurs l'abbé Donnet, sacré en 1835, puis M. Menjaud, sacré en 1839. Chargé par le pape Grégoire XVI d'une mission officielle, il se rendit aux Etats-Unis d'Amérique et au Canada. Pour soutenir les missions extérieures, il fonda, avec Pauline Jaricot, l'œuvre de la Sainte-Enfance en 1843.

[3] F. Zoël (Aurélien Hamon), né à Plouha (Côtes-d'Armor) en 1819, entré à Ploërmel en 1839.

répugne à lui permettre de se rétirer dans sa famille, parce que je crains qu'il n'y soit pas bien soigné.

Les renseignemens que l'on demande sur les brevets &c., ont, à ce qu'il paroît, uniquement pour objet de faire une statis(ti)que complète de l'inst(ructio)n primaire.

Je parlerai de l'affaire de Pluherlin à M. Rendu, dans le courant de cette semaine : je serois bien aise qu'on en eut écrit au Ministre.

Le silence que l'on garde au sujet du f. Thomas est plus que singulier : cepend(an)t j'en augure bien.

Mille chose pleines d'amitié à M. Guilloux, à M. Houeix, et à un certain M. Ruault que j'ai l'honneur de connoître depuis longtemps et que j'aime beaucoup

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 5 mars 44

Autographe. AFIC. 46.03.024.

LETTRE 3416**. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Paris le 6 mars 1844.

Monseigneur,

Depuis quelque temps, la santé du f. Joseph Marie me donnoit de sérieuses inquiétudes. Une irritation d'estomac l'empêchoit de prendre presqu'aucune nourriture, et notre médecin de Ploërmel, quoiqu'habile dans son art, avoit en vain essayé de le guérir : je me suis donc décidé à envoyer ce bon petit frère à Dinan, pour consulter un autre médecin, en qui j'ai une grande confiance : il a voyagé dans une de nos voitures, accompagné d'un frère pour le soigner dans la route, et j'apprends aujourd'hui qu'il est revenu à Ploërmel moins malade qu'il ne l'étoit au jour de son départ : ce mieux me fait espérer que nous le conserverons : cependant, le médecin a trouvé le mal très grave, et il a prescrit un régime sévère qui devra être fidèlement suivi pendant longtemps. Ce cher enfant est vraiment admirable, et si nous le perdions, (ce qu'à Dieu ne plaise) je ne m'en consolerois point : on lui a proposé de retourner dans son pays, dans l'espoir qu'il pourroit s'y rétablir plus facilement : mais, il ne l'a pas voulu, et il montre pour son état l'attachement d'un vieux frère, et du frère le plus fervent. Vos deux autres sujets, Monseigneur, se conduisent également de la manière la plus édifiante, et j'ose vous dire que si vous en aviez six comme ceux là, vous pourriez considerer votre œuvre comme fondée. Dieu veuille exaucer mes désirs et mes prières ! Les vôtres surtout, Monseigneur, seront entendues du maître de la vigne, j'en ai la douce confiance.

Je suis venu ici pour mes nombreuses affaires : je trouve cordiale entente au Ministère de la Marine : on est extrêmement content de nos écoles des Colonies, et on souhaite ardemment les multiplier, quoiqu'il en existe déjà quatorze : mais, au Ministère de l'Instruction publique, on est loin d'avoir le même zèle, et je ne rencontre que des obstacles sans cesse rénaissants : cependant, mon voyage n'aura pas été inutile, et j'espère que je pourrai continuer de marcher *quasi per ignem*[1]. Oh, que le bien est difficile à faire ! mais, s'il étoit facile, quel mérite auroit-on ?

Je pense souvent à la visite que vous nous avez en quelque sorte promise pour le mois de mai, et touts*(sic)* les habitants de notre maison de Ploërmel ne s'en occupent pas moins que

[1] *Comme sur des charbons ardents.*

moi : j'entends souvent dire par mes frères : il faut que ceci soit réparé, que cet ouvrage soit fait, pour l'arrivée de Mgr l'archevêque d'Auch, et chacun s'excite au travail dans cette attente : puisse-t-elle n'être pas trompée ! puisse-t-elle se réaliser prochainem(en)t !

Je suis avec un profond respect, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Dans huit ou dix jours, je m'en retournerai à Ploërmel : si le mieux du f. Joseph Marie ne se soutenoit pas, j'aurois l'honneur de vous en informer : ainsi mon silence sera un bon signe.

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Paris 6 mars 44

Autographe. AFIC. 120.1.008.

LETTRE 3417. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 9 mars 1844

Très cher ami

Je réponds au n° 3 - de votre Excellence – Je me flatte de la guérison du f. Thomas, ou du moins je le crois en bon train de convalescence puisqu'on n'a pas de ses nouvelles : mais, la négligence du f. Gabriel[1] n'en est pas moins bien étrange !

Hier on me dit à la Marine que la *Caravanne* n'étoit pas encore partie – pauvre f. Gildas !

Mr. Vardon[2] a bien fait de ne pas quitter Pluherlin, puisqu'il y a lieu d'espérer que l'autorisation arrivera prochainement : mais, je vois avec peine que Bouteloup ne soit pas soulagé, et qu'il se trouve dans l'embarras par suite de l'équipée de Macwaie : il a eu tort de répondre comme il l'a fait au Sup(érieu)r de St. Brieuc : il auroit bien dû voir que je n'approuvois pas cette ordination précipitée – quoiqu'il en soit, prenez dans mon armoire et donnez lui les 400 f. dont il aura besoin p(ou)r le (16).

Faites écrire à Plestan, à Campbon et à Langast (par le f. Hypolite) que je suis à Paris, et que je ne pourrai répondre qu'à mon retour.- Le f. Hypolite fera au f. Théodose[3] la réponse dont je lui ai donné le sens p(ou)r les autres ff. de l'arrondissem(en)t de Guingamp.

Je serois enchanté que mes deux juments fussent vendues 1000 f.

Je pourrois absolument quitter Paris jeudi prochain, car, mes affaires principales sont à peu près terminées : cependant, je ne partirai que le Dimanche 17, et je fixe la date, afin qu'aucune lettre de vous n'arrive ici plus tard que le 16.- Je ne sais pas encore quelle route je prendrai pour m'en retourner : je vous la marquerai à temps pour que vous sachiez où m'envoyer ma voiture.- La route de Normandie seroit la plus courte et la moins dispendieuse, parce qu'on peut aller par le chemin de fer jusqu'à Louviers où l'on trouve une diligence pour Caën, mais, je pense que je me déciderai à suivre la route ordinaire, parce que je tiens à passer par Rennes pour voir Mgr St. Marc.

---

[1] F. Gabriel (Pierre Coudrais), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.(*alias* f. Galgan)

[2] M. Vardon était un professeur de lettres à qui M. de la Mennais avait procuré un logement et à qui il réserva un poste d'abord à Dinan, puis en 1850, à Ploërmel.

[3] F. Théodose (Jean Stéphan), né à Pluméliau (Morbihan) en 1798, entré à Auray en 1822.

Ce qui me retiendra jusqu'au 17 ce sont des démarches rélatives à la réorganisation du clergé dans les Colonies.- A Ploërmel les détails ! – D'ailleurs, j'ai encore à faire bien de visites.

Je suis surpris, comme vous, du silence de certain journal : cela s'éclaircira plus tard.

J'embrasse vos Seigneuries bien cordialem(en)t

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères Ploërmel (Morbihan)
cachets : Paris 8 mars 44 – Ploërmel 10 mars 44

Autographe. AFIC. 46.03.025.

LETTRE 3418. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 11 mars 1844

Mon cher ami,

Je réponds à votre numero 4, à l'instant même où je le reçois.

Deux brevets – c'est la moitié plus qu'un – Dieu soit béni !

Je regrette, comme le f. Hypolite, qu'on ait gardé le f. Adon[1] à Binic – Je changerai cela à mon retour, lequel aura lieu la semaine prochaine par Vitré.- Il faut que le f. Alcide[2] et ma voiture y arrivent le mardi 19, c'est-à-dire le même jour que moi : je ne prévois pas que je puisse arriver à Ploërmel avant le vendredi suivant.

Je vais m'occuper, avec le secours de M. Blanc, de l'achat d'un calice pour M. Juin : je tâcherai qu'il soit consacré, mais, je n'en réponds pas.

J'ai peu d'espoir de réussir pour le jeune Malard : le temps est trop court.

Je m'informerai auprès de M. Rendu de ce qui est rélatif aux autorisations.

Faites écrire à Avessac que je suis à Paris : ce sera du temps de gagné.

Plus je reste ici, et plus les affaires se multiplient : pour en finir, il faut que je parte – ce dont j'ai bonne envie, je vous assure.- Ploërmel ! Ploërmel !

Tout à vous, Messeigneurs.

Jean

Faites mettre à la poste l'incluse, et inserez la dans une autre lettre que le f. Joseph Marie écrira au f. Victor pour lui recommander de la remettre lui même en mains propres.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris (..) mars 1844

Autographe. AFIC. 46.03.026.

[1] F. Adon (Jean-François Le Roy) né à Argouges (Manche) en 1826, entré à Ploërmel en 1845.
[2] F. Alcide (Pierre Faulet), né à Mohon (Morbihan) en 1806, entré à Ploërmel en 1834.

LETTRE 3419. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Paris le 14 mars 1844.

Mon très cher frère,

Je suis en retard pour vous écrire : cela vient de ce qu'avant de le faire, je voulois venir ici où j'avois tant de choses à dire et à apprendre : je suis donc à Paris depuis trois semaines, et je ne crois pas y avoir perdu mon temps : il m'est doux de pouvoir vous assurer que tout se prépare le mieux du monde pour une restauration complète de la religion dans les Colonies : ayez de la patience, du courage, du dévouement, et vous verrez que le bon Dieu vous récompensera magnifiquement de tout ce que vous aurez fait et souffert pour lui : mais, encore une fois, gardez vous bien des idées tristes qui vous fatiguent quelquefois, et qui vous porteroient à manquer de persévérance : ce sont de véritables et de bien dangereuses tentations.

J'ai demandé au Ministère les instruments de dessin linéaire nécessaires pour l'enseigner, et une somme de 1200 f. pour les frères de la Pointe à Pitre, à titre d'indemnité pour leur rentrée en ménage -- Rappelez ces deux points dans votre p(rocha)in rapport au Ministre[1]-- : on est disposé à accorder tout cela : mais, on voudroit, et on a demandé l'avis de l'administration locale.

Le ministère tient beaucoup à ce qu'on commence l'instr(uctio)n des esclaves dans les habitations, et il regrette que l'on vous ait empêché de placer un frère surnuméraire à St-Pierre et deux frères aux Trois Rivières : mais, il ne tardera pas à donner des instructions à ce sujet, à Messieurs les Gouverneurs : toutefois je sens fort bien que ceci ne peut aller qu'autant que nous vous enverrons des frères nouveaux, ce qui n'aura lieu qu'au mois de septembre : vous voudriez que ce fussent des frères anciens : je conçois cela : mais vous devez comprendre aussi qu'il y a une impossibilité absolue à ce que nous désorganisions nos établissemens de Brétagne, pour en fonder de nouveaux aux Antilles : ce seroit couper l'arbre par le pied. C'est dommage qu'il ne nous soit pas venu plus de créoles tels que les frères Vincent de Paul, Alfred Marie et Liguori Marie, j'en aurois peuplé nos écoles du Sénégal et de Cayenne, et j'aurois pu vous donner les frères Gildas et Pascal, par exemple, qui viennent de partir pour le Sénégal où un renfort étoit indispensable et très pressé : mais, enfin, je vois avec plaisir que vous m'annoncez la prochaine arrivée à Ploërmel de deux jeunes gens qui paroissent réunir toutes les qualités désirables : s'il s'en présente d'autres, accueillez les, et, cependant, n'en envoyez aucun qu'après les avoir examinés et éprouvés, avec soin ...

Le f. Julien vous a annoncé la réception des fonds que vous lui avez adressés : je n'ai pas été content de certains passages de la lettre que vous lui avez écrite à cette occasion : je ne vous le dissimule point ; mais néanmoins je ne m'en fâche point, et je ne vous en parlerais même pas, si mon devoir de supérieur et de père ne m'y obligeait : à l'avenir, évitez cela, et faites passer par Ploërmel toutes vos lettres et toutes vos demandes de quelque nature qu'elles soient .

Je dois vous avertir aussi qu'il me semble que votre manière d'agir envers M. Dandin n'a pas toujours été ce qu'elle devoit être, c'est-à-dire que dans vos rapports avec lui, il y a eu plusieurs choses qui étoient propres à le blesser : il méritoit, cependant, votre confiance, car, c'est un bon prêtre : vous devez donc faire tout ce qui dépendra de vous pour lui rendre agréables et douces ses fonctions d'aumônier, et pour lui témoigner votre reconnaissance, et votre respect pour son caractère de prêtre. Je n'entre point dans les détails, parce qu'au fond cela seroit inutile, et parce qu'en vérité, il n'y a eu dans tout cela que des misères que l'on court risque d'augmenter, en s'y arrêtant trop, et en les discutant. Je me borne donc à ce peu de mots tout paternels.

---

[1] La phrase entre tirets est en note dans le texte.

On se loue beaucoup au Ministère de nos établissements des Antilles, et on ne songe qu'à les multiplier : on rend pleine justice au zèle, à la sagesse des frères, et à leur prudence.- Il seroit à propos que vous fissiez un rapport au Ministre : il vous répondra très certainement ; mais, je vous recommande de n'y rien mettre qui ne puisse être agréable à l'administration de la Colonie : au reste, adressez moi le rapport pour que je le fasse passer (*On lit en note*) : parlez dans ce rapport de la nécessité d'avoir toujours, au moins deux frères de réserve, et un établissement sanitaire à la Gouadeloupe. J'en ai déjà parlé moi même, et sur le premier point, il n'y aura pas de difficulté.*(Fin de la note).*

Le malheureux f. Ammon n'a pas reparu à Ploërmel : je sais seulement qu'il est débarqué à Brest le 11 février. Je gémis sur son sort : mais, d'après ce qu'il a fait, je ne regrette pas qu'il se soit rendu justice à lui même en se rétirant : il m'a épargné la peine de le chasser ignominieusement.

La mort de l'excellent frère Eugène Marie nous a tous profondément affligés. Oh, que celui là est heureux, et que son sort est digne d'envie !

J'ai laissé le f. Macaire bien malade à Ploërmel : sur son lit de douleurs, il est un modèle de patience !

Vos lettres arrivent plus vite par la voie anglaise que par la voie ordinaire : mais le port est beaucoup plus cher : c'est pourquoi ne vous servez de la première que pour les choses pressées.

On m'annonce que je trouverai à Ploërmel une lettre de vous et deux lettres du f. Arthur : ne sachant pas ce qu'elles renferment, je ne puis y répondre aujourd'hui.- Dites au f. Arthur que j'ai rencontré ici le vénérable Curé de St. Pierre, dont j'ai été heureux de faire la connoissance.- On vient de me dire à l'instant que M. le Préfet apostolique de la Gouadeloupe[1] est à Paris, et qu'il désire me voir. Comme je partirai demain pour Ploërmel, s'il ne vient pas aujourd'hui, ce sera une visite manquée, à mon grand régret.- J'en étois là de ma lettre lorsque M. Lacombe est entré dans ma chambre : nous avons causé ensemble pendant plus d'une heure, et bien cordialement : il m'a dit beaucoup de bien des frères et de vous en particulier.

Voilà quelques lettres pour nos frères : comme je parts demain, le temps me manque pour en faire d'autres, et pour rien ajouter à celle-ci, sinon que je vous aime en père

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Hypolite*(sic)* a dû vous envoyer, depuis mon départ de Ploërmel la pièce du Commissaire de la Marine à Lorient que vous demandiez.

Autographe. AFIC. 88.02.015.

LETTRE 3420. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 16 mars (1844)

Très cher ami

Je réponds au n° 5.- Je devois partir aujourd'hui – je ne partirai que demain, mais d'assez bonne heure dans l'après midi – Ce retard sera cause que mon arrivée à Ploërmel n'aura lieu probablement que samedi prochain, au lieu de vendredi.

Les frères ne doivent rien donner pour les quêtes – C'est de principe, et de règle sans exception : le f. Hypolite répondra dans ce sens.

[1] M. Lacombe.

Il faut écrire sur le champ au f. Artemon pour savoir si son numero l'expose à être pris – Dans ce cas, je suis sûr d'obtenir son exemption : mais, je suppose qu'il a un haut numero, puisque ses parents ne m'ont point adressé de lettre ici, comme je le leur avois recommandé : toutefois on doit s'en assurer tout de suite. *(En note)* : Que l'on écrive toujours au f. Artemon, quoique son exemption soit obtenue : elle est en date du 27 février, comme v(ous) le verrez par le billet ci-inclus, qu'il faut soigneusement garder.*(Fin de la note).*

Le procès de Lanhouarneau est gagné, c'est-à-dire que la délibération prise, contre le frère, en faveur d'un inst(ituteu)r laïc, est déclarée nulle par le Ministre : j'ai écrit sur le champ à Mlle Maria[1] pour lui annoncer cette bonne nouvelle.

Point de difficulté ici pour accorder des autorisations d'un an, et même plus au besoin – mais, Rennes !

Les cartes d'autel pour l'abbé Guilloux sont achetées : elles coûtent 10 f., je les trouve fort jolies : elles sont en noir, dessinées au burin, et elles répresentent les mystères de la Sainte Vierge.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de
l'Inst.n Xtienne à Ploërmel (Ille et Vilaine)(sic)
cachet : 17 mars 1844

Autographe. AFIC. 46.03.027.

LETTRE 3421. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Paris le 18 mars 1844

Mon très cher frère,

Dieu soit béni de ce que votre école de la Pointe-à-Pitre soit rétablie ! Vous voilà de nouveau au milieu de vos si chers petits enfans, à qui vos soins sont si utiles, et qui, je l'espère, vous donneront des consolations d'autant plus grandes que votre abscence leur a été plus sensible : et combien il est heureux que vous ayez pu reprendre vos instructions pour les jeunes gens qui se préparent à faire la première Communion : encore une fois, Dieu soit béni !

Je ne me suis pas occupé de l'envoi de l'aumônier que le f. Ambroise me demandoit pour la Pointe à Pitre, non que je ne crusse que ce ne fut un bien : mais, il y a lieu de croire que sans trop tarder, c'est-à-dire dans le courant de cette année, ou dans l'année prochaine, il y aura une réorganisation du clergé dans les Colonies, et ce sera alors le moment de pourvoir aux besoins que vous m'exposez.

Je regrette beaucoup que vous n'ayez pas assisté à la retraite commune : il eut été bon d'y suppléer, en faisant la vôtre en particulier.

Le Dictionnaire de Napoléon Landais est un assez pauvre livre, quoique très gros : un autre dictionnaire vous servira tout autant, et coûtera moins cher.

Je ne vous donne point de nouvelles de Ploërmel, parce qu'il n'y en a point d'importantes que vous n'ayez apprises par les frères partis dans le mois de novembre.

Dites au f. Arsène que je voulois lui écrire aujourd'hui : mais dans deux heures, je monte en diligence, et j'ai à peine le tems de faire mes pacquets -- je lui écrirai de Ploërmel : nous n'avons pas vu le brave homme qu'il nous recommandoit. Portez vous bien l'un et l'autre, et surtout travaillez à devenir des saints, en sanctifiant les enfans qui vous sont confiés.

[1] Mlle Maria, fille du comte de la Fruglaye.

Je vous embrasse avec un coeur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
frère de l'Instr.n Xtienne
à la Pointe-à-Pitre Gouadeloupe

Autographe. AFIC. 88.02.016.

LETTRE 3422**. À M. HUGUET, libraire.**

D. S. Ploërmel le 27 mars 1844.

Mon très cher Monsieur Huguet,

Me voilà enfin de retour : j'ai fait un bon voyage, quoiqu'un peu fatiguant.

Les livres que vous avez reçus pour moi, vous ont été expédiés par M.M. Gaume ; j'ai voulu que les six volumes de st. Basile vous fussent adressés, parceque je désire qu'ils soient reliés proprement - quant aux deux volumes de l'hist(oire) ecclésiastique par M. Rorbacher, je les ferai relier ici avec les autres qui y sont déjà - en conséquence, gardez les moi brochés.

On a eu tort de renvoyer ici le f. Marin, car son affaire n'étoit rien du tout : mais, puisqu'il nous est revenu, je vais le faire travailler pour se préparer à l'examen.

Mr. Ruault vous dit mille choses aimables, et moi je vous en dis dix mille.

Tout à vous

L'ab. J. M. de la Mennais

Je ne tarderai pas à disposer des 1000 f.

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire, à St. Brieuc.

Autographe. AFIC. 51.01.031.

LETTRE 3423 . **À M. BIDAN, CURÉ DE LANNION.**

Ploërmel le 28 mars 1844

Très cher ami

Me voilà, enfin de retour de Paris, après une abscence d'un mois, ce qui m'a paru bien long ; à mon retour, je me trouve surchargé d'affaires, et je ne puis vous écrire que fort à la hâte, quelques lignes.

Je n'ai qu'une médiocre confiance dans la science du Sr. Bidard et je n'en ai aucune dans son caractère ; c'est pourquoi, je ne suis nullement d'avis que nous le consultions sur notre contrat des Capucins, et sur la marche que nous avons à suivre pour rendre notre acquêt certain : sans aller si loin, nous avons à St. Brieuc Mr. Aulanier, qui est très instruit, et très honnête homme : nous ne trouverons pas mieux à Rennes : je vous engage donc à lui écrire, à lui communiquer les pièces, et à lui demander son avis. - Je suis surpris que M. Huon n'ait pas répondu à la lettre que je vous avois chargé de lui remettre.

Excusez mon laconisme, et n'allez pas vous en fâcher : comme je vous le disois tout-à-l'heure, les affaires m'écrasent ; à peine ai-je le temps d'obtenir d'elles ce petit moment que je vous donne, et pendant lequel je vous embrasse sur les deux joues, de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Bidan, Curé de Lannion (Côtes du Nord)

Autographe. Arch. dioc. St. Brieuc.

LETTRE 3424**. AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 28 mars 1844

Mon très cher frère,

Je ne vous ai pas écrit depuis longtemps, parce que j'ai fait une très longue abscence : j'arrive de Paris : il m'a fallu huit heures pour lire les lettres qui s'étoient accumulées ici pendant mon voyage, et, pourtant je lis vite !

Ne vous préoccupez pas l'esprit du désir de changer de position : remplissez avec simplicité et en paix, les devoirs de celle où l'obéissance vous a placé : comptez pour cela sur le secours de Dieu, parce qu'en agissant ainsi, vous accomplissez sa volonté sainte. Dailleurs, je suis loin de consentir à ce que le f. Eric soit chargé de la comptabilité de votre petit établissement : je ne consens pas davantage à ce qu'il passe les fêtes de Pâque à Guingamp, et à ce qu'il aille voir sa soeur à la même époque : il faut absolument que les frères s'accoutument à ne pas voyager dans le temps pascal ; c'est un abus dont je me plains tous les ans à la retraite. Je ne veux pas non plus que vous alliez à Plouagat : la règle le défend, puisque vous avez été placé dans cette paroisse. A quoi servent les règles, si on ne les observe pas ?

Je recommande à vos prières notre si bon f. Damase[1] : sa mort a été celle d'un predestiné : elle a édifié tous ceux qui en ont été témoins, et toute la ville du Fort-Royal.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
frère de l'Inst.n Xtienne
à Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Paimpol 1er avril 1844

Autographe. AFIC. 88.02.017.

LETTRE 3425. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 31 mars 1844

Monseigneur,

A mon retour de Paris, j'ai trouvé le f. Joseph-Marie mieux que je ne l'espérois : il ne tousse point, il n'a pas de fièvre, et il mange avec une sorte d'appetit : mais, il digère mal, et son enbonpoint ne revient pas : les medécins croient que sa maladie est une affection profonde de l'ouverture pylorique, dont ils ne peuvent préciser les progrès, mais qui leur paroît grave .

Cependant, ce pauvre enfant, quoiqu'affoibli, va, vient dans la maison, se promène dans l'enclos, et très souvent en voiture, ce qui lui fait du bien et soutient ses forces ; j'ai de nouveaux chevaux qu'on exerce tous les jours à la voiture, de sorte que notre malade fait souvent à cette occasion, de petits voyages, qui sont pour lui un excellent remède, et qui le distraient agréablement : je conserve encore l'espoir de la guérison, quoique je n'ose en répondre ; mais la belle saison pourra y aîder beaucoup. S'il devenoit plus mal, j'aurois l'honneur de vous en prévenir : ainsi, mon silence sera un bon signe.

Mr. Dubourdieu prendra l'habit le saint-jour de Pâque : il s'appellera frère Jean Louis de Gonzague ; sa vocation s'affermit de plus en plus, ainsi que celle du f. François de Sales : je n'ai que du bien à vous dire de l'un et de l'autre, sous tous les rapports.

[1] F. Damase (Pierre Ollivier), né à Ploumilliau (Côtes-du-Nord) en 1808, entré à Ploërmel en 1831, décédé le 6 février.

Daignez agréer, Monseigneur, la nouvelle assurance de la profonde vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 1 avril 1844

Autographe. AFIC. 120.1.009.

LETTRE 3426. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 3 avril 1844.

Monsieur le Recteur,

Je m'empresse de vous transmettre les renseignements que vous me faites l'honneur de me demander par votre lettre en date d'hier, sur les frères de mon Institut ci-après dénommés et exemptés du service militaire.

Recoursé, Joseph - mort le 3 9bre 1845 à Fort-Royal (Martinique)
Restif, Jean-Marie - en exercice à Pleudihen (Côtes-du-Nord)
Robert Jean - Nous avons bien dans notre congrégation, un Jean Robert, né à Ploërmel (Morbihan) qui est en exercice à Malestroit ; mais nous n'avons point de Jean Robert originaire du département d'Ille-et-Vilaine.
Cochery, Prosper Joseph - inconnu.
Poivet, Pierre - En exercice à Plaintel (C. du N.)
Aupied, François René - id. à Cayenne
Gilbert, Jean-Marie - id. à Plougonver (C. du N.)
Leray, Jean - id. à Tréguier (C. du N.)
Fauchoux, Mathurin - id. (C. du N.)
Joubault, Jean-Marie - id. à Châteaubourg (Ille-et-Vilaine)
Lardon, Louis-Joseph - Ne fait plus partie de l'Institut : j'ai eu l'honneur d'en prévenir M. le Recteur de l'Académie, à l'époque de son départ, et j'ai lieu de croire que, par suite de cet avis, Louis-Jh Lardon a été appelé sous les drapeaux.
Chailloux, Louis - à Ploërmel, pour cause de maladie.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.014.

LETTRE 3427. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 4 avril 1844.

Mon cher Monsieur Huguet

Le f. Paul va vous faire passer 1000 f., lesquels joints aux 1000 f. que vous avez déjà à ma disposition, feront une somme de 2000 f., montant d'un mandat que je viens d'envoyer à l'ordre de M. Guennoc, juge de paix de Lesneven, et qui vous sera présenté prochainement.

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots, et de vous renouveller l'assurance de mon bien sincère attachem(en)t.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire, à St. Brieuc.

Autographe. AFIC. 51.01.032.

LETTRE 3428. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD**.

D. S. Ploërmel le 7 avril 1844.

Mon très cher frère,

Les misères dont vous me parlez sont déplorables : n'y prenez aucune part, sous quelque prétexte que ce soit : bornez vous à en gémir devant Dieu, et à prier pour qu'elles cessent.

Je n'approuve point votre voyage à Lannion : vous deviez le refuser parce que la règle défend absolument de voyager à cette époque de l'année, à moins d'une permission particulière de moi que je n'accorde que très difficilement, et pour des raisons très graves : de même, les réunions dans ce saint temps-ci sont défendues : chacun doit rester dans sa paroisse. Encore une fois, ainsi le veut la règle, et on doit lui obéir.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
frère de l'Inst.n Xtienne
à Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Paimpol 12 avril 1844

Autographe. AFIC. 88.02.018.

LETTRE 3429. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 7 avril 1844.

Mon très cher frère,

Je recommande à vos prières, notre bon frère Damase mort à la Martinique : c'est une grande perte pour nous, mais je le crois bien heureux, car, sa fin a été digne de sa vie : il est mort en prédestiné.

Votre petit neveu Thétio n'est plus ici : son grand père est venu le chercher. Je vous raconterai de vive voix comment les choses se sont passées.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il est affligeant de voir que certains frères violent la règle, en voyageant sans permission, pendant les vacances de Pâques : à la retraite prochaine, je défendrai ces voyages si fortement que j'espère que cet abus cessera.

Copie certifiée. AFIC. 88.02.020.

LETTRE 3430**. À UN FRÈRE.**

Ploërmel le 7 avril 1844

Mon très cher frère,

Je partage bien cordialement la peine qu'a dû vous causer la mort de votre père et je ne vous blâme pas d'avoir été voir votre mère à cette occasion puisque le frère Laurent vous l'a permis : quant aux secours dont votre mère pourrait avoir besoin je ne veux pas que dans aucun cas elle en reçoive ni de vous ni de moi directement : déjà plusieurs fois j'ai assisté des parents des frères, mais sans qu'ils sachent d'où cela venait, et sans que les frères fassent eux-mêmes les distributeurs de cette aumône ; une marche contraire aurait de graves inconvénients.

Je recommande à vos prières notre bon f. Damase, mort à la Martinique : je le regrette beaucoup.+

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'abbé J. M. de la Mennais

+ Donnez le même avis à Uzel.

Copie. AFIC. 88.02.019.

LETTRE 3431**. À L'ÉVÊQUE DE NANTES.**

Ploërmel le 8 avril 1844

Monseigneur[1]

J'étais à Paris, lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 4 mars, est arrivée à Ploërmel, et c'est ce qui m'a empêché de vous répondre plus tôt : une recommandation de votre part est bien puissante auprès de moi, et, si grande que soit ma misère de sujets, soyez sûr que je ne négligerai rien pour donner, le plus prochainement possible, un bon frère à la paroisse d'Avessac : je regrette souvent que M. M. les Recteurs, si empressés à me demander des frères, s'occupent si peu de découvrir et de favoriser les vocations. Je dis ceci, Monseigneur, afin qu'à l'occasion vous ayez l'extrême bonté, de parler de ce besoin d'hommes propre à l'œuvre dont je m'occupe : un mot de votre part, lorsqu'une circonstance heureuse se présente, produiroit, je n'en doute pas, le meilleur effet. Mille pardons de ma hardiesse : vous excuserez facilement l'homme de guerre, qui gémit d'avoir si peu de soldats.

Daignez, je vous prie, agréer le nouvel hommage du tendre respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'Evêque de Nantes
À Nantes
cachet : Ploërmel 9 avril 1844

Autographe. AFIC. 107.1.015.

[1] Jean-François de Hercé (1776-1848). Ancien maire de Laval, puis entré dans les ordres, il avait étudié à Malestroit. Prêtre en 1830, il devint curé de la Trinité de Laval. Nommé coadjuteur de Mgr Micolon de Guérines, évêque de Nantes, en 1835, il lui succède en 1838. Démissionnaire en 1848, il meurt quelques semaines plus tard.

LETTRE 3432**. F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 10 avril 1844

Mon très cher frère

Il est fâcheux qu'on ait manqué de porter votre traitement en entier sur le budget : mais, j'aime à croire que c'est une simple erreur de plume, et qu'il n'en résultera qu'un retard de paiement, comme M. de Gibbon vous l'a dit : ce sera une chose à rappeller à M. de Gibbon et au Maire dans le mois de mai.

Mon voyage de Paris m'a mis bien arrière pour mes visites : vous n'avez pas d'idée du travail que j'ai trouvé ici à mon retour. - Dans la semaine prochaine je vais recommencer à trotter sur les routes : j'irai à Dinan, et à Languenan à propos d'une petite mission qu'on va y donner : je n'aime pas refuser le bon M. Jan, qui ne me refuse jamais aucun service.- Cependant, je ne renonce pas à aller vous voir.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Damase, que nous avons perdu dernièrement : sa mort a été celle d'un prédestiné.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
frère de l'Inst.n Xtienne
à Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 11 avril 1844

Autographe. AFIC. 88.02.021.

LETTRE 3433. **M. GILARD DE KERANFLECH.**

Ploërmel le 13 avril 1844.

Monsieur,

Je ne veux pas attendre le retour des frères à Morlaix pour vous remercier de l'envoi que vous m'avez fait de vos deux si excellents rapports sur l'extinction de la mendicité : je connaissais déjà le premier dont Mlle Maria de la Fruglaie avait bien voulu me procurer un exemplaire et que j'avais lu avec le plus vif intérêt. Les vues d'amélioration que vous proposez dans le second sont excellentes et je serai très heureux de ce que les frères puissent prendre une petite part dans leur exécution.

Vos jeunes apprentis pourront donc assister à une instruction religieuse dans notre école tous les dimanches de 9 h.(matin) à 10 h ¼ . A 10 h. ¼ on les conduira à la grand messe; l'après midi ils pourront rentrer chez les frères à 2 h ou 2 h ¼ .

À 3 h., ils iront à l'office sous la surveillance d'un frère : après les vêpres dans l'hiver ils s'en retourneront chez leurs parents, mais quand les jours seront plus longs, c'est-à-dire depuis Pâques, un frère les conduira à la promenade lorsque le temps le permettra.

Je désire, Monsieur, que ce projet d'arrangement vous soit agréable et j'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur Gilard de Keranflech, Morlaix.

Autographe. E. Guéret, Paris. Copie. AFIC. 107.1.018.

LETTRE 3434. **AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D. S. Ploërmel le 13 avril 1844

Mon très cher frère,

Qu'on loue une maison, ou qu'on bâtisse, toujours est-il à désirer que vous sortiez de votre trou, car, un pareil local n'est vraiment pas propre à tenir une école[1] ; le maître et les enfans y sont trop mal.- Quand vous en aurez un autre, vous pourrez bien y travailler ; mais non y loger.

J'irai à Dinan dans huit ou dix jours ; mais, je ne m'y arrêterai point, car l'objet principal de mon voyage est d'aller travailler à Languenan, où Mgr doit donner bientôt la confirmation : j'ignore à quelle époque je passerai par Lamballe : il est possible que je vous voie à Henanbihen dans une de mes tournées : cependant, je n'en sais rien.

Je recommande à vos prières notre bon f. Damase : sa mort a été bien belle.

Que vos imperfections et vos misères ne vous découragent pas : humiliez vous en et faite toujours de paisibles et sincères efforts pour vous corriger, sans toutefois vous troubler jamais.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
frère de l'inst.n Xtienne
à Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 20 avril 1844

Autographe. AFIC. 88.02.022.

LETTRE 3435**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 14 avril 1844

Monsieur le Ministre,

Un frère de Cayenne, grièvement malade, est entré à l'hôpital pour y être traité ; mais on exige qu'il y paie sa pension, ce qui est tout à fait contraire aux arrangements que nous avons pris pour Cayenne, comme pour les autres colonies. J'ai donc l'honneur de vous prier de vouloir bien faire connaître à M. l'Ordonnateur que les frères, dans les cas semblables, doivent être admis et traités gratuitement. Je vous serais obligé, Monsieur le Ministre, si, de plus, vous aviez la bonté d'envoyer à Cayenne l'état des objets mobiliers que l'administration doit fournir aux frères, et dont l'entretien reste à leur charge. Cet état doit être le même que pour les Antilles : je désire ceci afin de prévenir des demandes d'un côté et des refus de l'autre, qui ont toujours quelque chose de fâcheux.

A l'arrivée des nouveaux frères à Cayenne, l'école a augmenté considérablement : il faudrait faire une classe de plus ; mais le local actuel est trop petit, et vous savez combien il y aurait d'inconvénients, dans un pays si chaud, à entasser des enfants les uns sur les autres. Il paraît qu'on avait eu d'abord la pensée de transférer l'école des frères dans la maison dite du Collège, mais que maintenant on songe à établir dans ces bâtiments une école secondaire, non aux frais de la commune, qui a fort peu de revenus, mais aux frais du Gouvernement. Quand cette affaire vous sera soumise, daignez vous rappeler, Monsieur le Ministre, que nous avons plus de 300 enfants, et que l'école secondaire n'en réunira peut-être pas dix ; car l'instruction

[1] L'école de Hénanbihen, fondée en 1827, était installée dans un local étroit et insalubre. M. de la Mennais dut élever des protestations durant bien des années auprès de la municipalité avant d'obtenir enfin, en 1845, un changement de local : c'était un ancien ossuaire : " petit appartement de 16 pieds de long et de 11 de large, qui est adossé à l'église et se trouve en contrebas avec le sol du cimetière " (Délibération du Conseil municipal de Hénanbihen)

est complète chez nous, au latin près : l'école des frères est donc celle qui convient à l'immense majorité, pour ne pas dire à la totalité de la population, et il serait à regretter qu'elle fût arrêtée dans ses développements.

A St. Pierre et Miquelon, autre embarras. Les classes comptent 130 élèves le jour, c'est-à-dire autant qu'elles peuvent en contenir, et 50 jeunes gens le soir ; en outre, les frères ont organisé une retenue : ils gardent un certain nombre d'enfants toute la journée. Ceci a été possible, parce qu'un des frères destinés pour Miquelon est resté à St. Pierre ; mais, quand ce frère ira à Miquelon (ce qui ne peut tarder et ce qui est très pressant) les deux frères de St. Pierre ne pourront plus suffire au travail. Il me semble donc que, pour soutenir une école qui va si bien, il sera nécessaire de lui donner un frère de plus au printemps prochain, car, autrement, elle ne pourrait se maintenir sur le pied où elle est actuellement. J'ai cru qu'il était bon de vous dire ceci d'avance, afin que si vous le jugez à propos, vous puissiez en écrire à M. le Gouverneur.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Permettez-moi de vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire, pendant mon séjour à Paris, de m'adresser quelques exemplaires du rapport de M. le Duc de Broglie[1], sur quelques questions relatives à l'esclavage.

Autographe. ANOM. R 1. Copie. AFIC. 154.3.015.

LETTRE 3436**. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 14 avril 1844.

Monsieur le Recteur,

Le Sieur Michel Lanoe[2], frère de mon Institut, en exercice à Herbignac, vous a demandé une lettre d'exeat, et il n'a reçu de vous aucune réponse. J'ai eu l'honneur de vous demander à mon tour cette lettre, et vous avez répondu, le 29 février, que vous attendiez pour l'accorder, que le Comité d'arrondissement de Savenay appréciant les services de cet instituteur, vous témoignât le désir de régulariser sa position. En conséquence, M. le Maire d'Herbignac a prié le Comité de faire envers vous cette démarche ; mais le Comité a déclaré que "ce n'était point à lui à la faire, et que tout candidat qui se présentait pour être nommé instituteur communal devait se pourvoir lui-même de tous les documents dont il pouvait avoir besoin."

Il résulte de cette espèce de conflit, que, depuis neuf mois, le Sieur La Noe exerce à Herbignac sans recevoir de traitement : or, cet état de choses ne peut se prolonger, et vous seul pouvez le faire cesser, car, évidemment, la position du Sr. Lanoe ne sera jamais régularisée, tandis que le Comité me renverra à vous et que vous me renverrez au Comité. Daignez donc, Monsieur le Recteur, m'indiquer au plus tôt le moyen de sortir de ce cercle vicieux.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 107.1.019.

---

[1] Achille Léon Victor, duc de Broglie (1715-1870). Pair sous la Restauration, rallié à Louis-Philippe, il devient président du Conseil en 1835-1836.

[2] Voir ci-dessus, lettre 3408, note.

LETTRE 3437. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 14 avril 1844.

Mon très cher Monsieur Huguet,

La collection de Baruel[1] est un bon livre, mais peu recherché aujourd'hui : je l'ai complet depuis longtems. Je vous remercie d'avoir pensé à moi.

Vous avez raison de faire le voyage de Paris : vous y verrez bien des choses nouvelles: en 32 années, il s'y est fait bien des changemens : tous les jours, cette ville déjà si belle s'embellit encore -. Si, sans trop vous gêner, vous pouviez m'en rapporter le *Guide des curés dans l'administration temporelle des paroisses*, 2 v. in 8°, chez Sagnier, rue des SS. Pères, 10, vous me feriez plaisir, parce que cet ouvrage renfermant des planches, je désire qu'il seroit relié par vous : vous n'oublierez pas de demander la remise de 25 p. % - Cependant que cette commission ne vous gêne pas.

Mr. Ruault se joint à moi pour vous renouveller l'assurance du plus tendre attachement

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire, à St-Brieuc (Côtes du Nord)

Autographe.. AFIC. 51.01.033.

LETTRE 3438. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 18 avril 1844.

Mon très cher Monsieur Huguet,

M. Guennoc, juge de paix de Lesneven, n'a pas trouvé à négocier le mandat de 2000 f. que je lui ai donné sur vous : en conséquence, je vous prie de mettre cet argent à la diligence, en deux sacs cachetés, à l'adresse du f. Gabriel à Morlaix : M. Gennoc le prendra là. Je veux finir - mais, je ne suis nullement disposé à cesser de vous aimer de tout mon coeur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Veuillez bien payer mon abonnement au *Français de l'Ouest* : il est échu depuis le 15.

Je doute fort que M. Prud'homme fasse de grands profits sur la réimpression de nos vieux auteurs bretons.

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire,
à St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 avril 1843

Autographe. AFIC. 51.01.034.

DOCUMENT 506**. BILLET.**

Ploërmel le 18 avril 1844.

Je prie Mr. Huguet de céder aux dames de la Providence 50 exemplaires de la Bible de l'enfance à 13 sols l'exemplaire.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 51.01.035.

---

[1] Barruel (abbé), *Collection ecclésiastique. Recueil des ouvrages parus depuis l'ouverture des Etats Généraux, relativement au Clergé et à la Constitution civile du Clergé*, 14 tomes (1791-1793). .

LETTRE 3439. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 18 avril 1844.

Monsieur,

Enfin, j'ai l'honneur de vous envoyer les notes que vous m'avez demandées et que je vous ai promises : daignez m'excuser de vous avoir fait attendre si longtemps, si peu de chose. A mon retour ici, j'ai été surchargé d'embarras et d'affaires qui ne m'ont pas laissé un moment libre. D'ailleurs, je vous l'avoue, j'ai une grande répugnance à parler des œuvres dont il a plu à Dieu que je fusse l'instrument ; car la gloire qui vient des hommes ne peut que nuire ; et ceci n'est pas seulement pour moi une vérité de foi, c'est encore une vérité d'expérience : je vous prie donc de nouveau très instamment, Monsieur, de ne rien imprimer de ce que je vous confie, et de n'en donner de copie à personne. Bornez-vous à une simple lecture ; c'est déjà trop peut-être. J'ajoute, pour ce qui concerne les colonies, qu'une extrême discrétion est nécessaire. – Le plus petit bruit pourrait faire un grand mal.

Je suis avec un tendre respect, Monsieur,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur Rendu, membre du Conseil Royal.

Copie. AFIC. 107.1.020.

DOCUMENT 507**. MÉMOIRE SUR LA CONGRÉGATION DES FRÈRES.**

Ploërmel le 18 avril 1844.

La Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne a été fondée, à St. Brieuc, en 1817[1]. Trois jeunes Brétons, qui savoient à peine quelques mots de français, en formèrent le premier noyau.

Or, à cette époque, il n'existoit en Brétagne que six ou sept écoles primaires publiques, dans lesquelles les enfans du peuple fussent reçus gratuitement, et elles étoient toutes placées dans les villes.

La nouvelle congrégation eut pour but principal de fournir des instituteurs chrétiens à nos pauvres campagnes, si complètement dénuées de tout moyen d'instruction, et qui, il faut le dire, en sentaient si peu l'importance : mais, pour la répandre au milieu d'elles, il était nécessaire que les maîtres d'école inspirassent aux familles une grande confiance, par le titre et l'habit de religieux, et, de plus, que la dépense des écoles fût très modique : on ne pouvait espérer le succès qu'à cette double condition.

On fixa donc le traitement annuel des frères à 180 f. ; mais le Recteur (ou Curé) devait donner chez lui la pension au frère, ou la lui faire donner chez un ecclésiastique de la paroisse, après toutefois en avoir prévenu le supérieur de la congrégation et avoir obtenu son agrément, sauf au Recteur à s'entendre avec l'administration locale pour le prix de la pension.

Le frère étant logé et nourri au presbytère, il n'avoit ni loyer à payer, ni mobilier à acheter, ni ménage à tenir, et sa pension ne s'élevant guère à plus de 300 f., la dépense annuelle ne dépassait pas 480 f., somme à peu près égale et quelquefois inférieure au produit

[1] Cette date de 1817, longtemps admise comme date de fondation de la congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, marque en réalité la première rencontre connue entre les deux fondateurs : Gabriel Deshayes, curé d'Auray, au diocèse de Vannes, et Jean-Marie de la Mennais, vicaire capitulaire du diocèse de Saint-Brieuc (Cf. lettre du 10 mai 1817). Ils signèrent un *traité d'union* le 6 juin 1819, associant leurs efforts pour la " bonne œuvre naissante ".

des rétributions que nous abandonnions en entier aux fondateurs de l'école, et dont ils étoient libres de fixer le taux comme il leur convenoit.

Ce qui d'abord nous embarrassa le plus, ce fut la difficulté de trouver, dans nos bourgs, un local commode, et assez vaste pour contenir tous les enfans ; car bientôt ils se présentèrent en foule : mais cet obstacle, qui paraissoit insurmontable, n'arrêta pas l'œuvre, grâce aux soins & au zèle de Mrs les Recteurs. Volontiers ils cédoient pour l'école du frère, soit un bâtiment dépendant de leur presbytère, soit leur salon même; et je me rappele*(sic)* avec attendrissement, que l'un d'eux établit la classe dans sa chambre à coucher et fit porter son lit au grénier. Plus on étoit mal, mieux tout alloit : c'était le bon temps… Ô pauvreté, ô simplicité de nos anciens jours, que vous m'étiez chère, et que je vous regrette !

Cependant, on ne tarda pas à reconnaître la nécessité de bâtir : mais comment bâtir ? on avoit si peu d'argent ! La charité y suppléa ; les uns donnoient du bois, les autres des pierres ; celui-ci prenoit les charrois à son compte, celui-là la main d'œuvre ; si bien qu'en dix ans, on éleva 47 maisons d'école, dont je ne puis estimer la construction, l'une portant l'autre, à moins de 200 mille francs.

Quelques communes se créèrent de singulières ressources : à ….[1] , par ex., d'après l'avis du Conseil municipal, on ouvrit un cabaret, et tous les habitants du lieu s'engagèrent à aller boire, de préférence, dans ce cabaret privilégié, tenu au compte de la paroisse, sous la surveillance du Recteur, et dont les profits étoient appliqués à l'entretien du frère et de son école. Jamais école n'a été plus riche ; ce que je ne dis pas, on le pense bien, à la plus grande gloire de mon pays.

Les petites et les moyennes villes ne tardèrent pas à nous appeler. Nous coûtions bien moins cher que les frères de M. de la Salle, et souvent nous ne coûtions rien du tout. Mais, pour subsister par nous-mêmes et nous rendre indépendants des souscriptions et des aumônes, qui, abondantes le premier jour pouvoient être nulles le lendemain, nous avions besoin de grandes maisons, où il nous fût possible de recevoir des pensionnaires, d'établir des classes spéciales payantes, des ateliers, &c. Or, les dépenses d'achat de maisons et de terrains, de constructions de toute sorte, et d'ameublement ont été énormes et ruineuses pour nous ; car, nous n'avons obtenu qu'une bien petite part dans les budgets de l'Etat et des communes.

Tels ont été nos premiers commencemens. Enfin est venue la loi du 28 juin 1833 : elle a amélioré notre position dans quelques endroits, mais, en somme, elle a plutôt retardé nos développemens qu'elle ne les a favorisés.

Le résultat de nos efforts, jusqu'à ce jour, est que nous avons, en Brétagne, 180 établissemens, dont 14 (et ce sont les plus considérables) nous appartiennent en toute propriété : 31 autres écoles sont dirigées par deux ou trois frères chacune ; - 135 écoles n'ont qu'un seul frère, qui loge et prend sa pension chez le curé. Le nombre total des frères est de 500.

Si je voulois entrer dans tous les détails d'organisation de nos divers établissemens, ce seroit à n'en pas finir ; je ferois un volume ; parce que nos règles, quoiqu'inflexibles dans ce qu'elles ont d'essentiel, ne le sont pas au point de nous gêner, quand il s'agit de traiter avec les communes : nous nous sommes réservé à cet égard une certaine liberté, afin de pouvoir leur rendre, suivant les convenances locales, tous les services qu'elles réclament de nous.

M. le Ministre de la Marine nous proposa, à la fin de 1838[2], de nous charger des écoles primaires qu'il avoit le dessein de fonder dans les Colonies, et nous y consentîmes. C'étoit une bien belle œuvre, sans doute, mais qu'elle était périlleuse ! Des 65 frères qui s'y sont

---

[1] Sauzon (nom cité dans le *Mémoire* de 1832).

[2] En fait, la première proposition, émanée du Ministre de la Marine, l'amiral Duperré et adressée à M. de la Mennais par l'intermédiaire du préfet du Morbihan, M. Lorois, est du 11 août 1836. Un accord fut conclu en août 1837, et les premiers frères s'embarquèrent pour les Antilles le 10 décembre 1837. Ils arrivèrent à Basse-Terre (Guadeloupe) le 7 février 1838.

volontairement dévoués, 9 sont morts, 14 sont revenus en France dans le plus triste état de santé, et la plupart des autres souffrent beaucoup du climat. Toutefois, ils ne se découragent point, et leurs écoles sont florissantes. Au Fort St. Pierre (Martinique), par exemple, nous avons six cents élèves, et là, comme dans les autres écoles des colonies, en outre des cinq heures de classe de la journée, on fait, le soir, pendant une heure & demie, le catéchisme aux adultes : l'empressement avec lequel ils s'y rendent, anime le zèle des frères et les console de ce surcroît de fatigue.

Nous avons 4 établissements à la Martinique ; 4 à la Guadeloupe ; 1 à Marie Galante ; 1 à St. Louis (Sénégal) ; 1 à Gorée ; 1 à St. Pierre de Miquelon ; 1 à Miquelon, 1 à Cayenne.

Quatre créoles des Antilles, très pieux et pleins de talents, sont venus à Ploërmel pour faire leur noviciat, et, après l'avoir achevé, ont été placés au Sénégal & à Cayenne. Nous n'avons eu qu'à nous louer d'eux sous tous les rapports. Nous en attendons 8 autres, auxquels M. le Ministre de la Marine a bien voulu accorder le passage gratuit sur un bâtiment de l'Etat. Ce renfort sera précieux, car le Gouvernement estime que le nombre des frères de notre institut établis ou à établir, devroit être porté, pour la Martinique, à 47, pour la Guadeloupe, à 54, pour la Guyane, à 23 ; et les 6 déjà en exercice au Sénégal ne suffiront pas : le bien qu'ils font est justement apprécié, et il le sera châque jour davantage. Vingt cinq jeunes Mahométans, instruits par eux, et 25 jeunes filles, instruites par les Sœurs de St. Joseph, ont été, avec le consentement de leurs parents, baptisés solennellement le samedi-saint de l'année dernière. Ceci est remarquable ; car on sait combien la population musulmane du Sénégal a toujours résisté à toute influence chrétienne. Les obstacles que l'administration trouve dans la différence de religion sont tels, qu'elle n'a pas cru, jusqu'à présent, pouvoir soumettre rigoureusement les indigènes musulmans aux formalités de l'état civil : les Marabouts consacrent les unions, rédigent les contrats et règlent les intérêts de leurs coréligionaires d'après les textes du Koran. C'est par les écoles que l'on parviendra, et l'on ne parviendra que par elles, à changer peu à peu ce déplorable état de choses.

Aux Antilles, les préjugés de couleur et de caste sont encore vivants, mais ils s'affaiblissent, d'une manière sensible. Dans deux de nos écoles, les jeunes gens noirs (libres), mulâtres & blancs, ont logé l'année dernière, chez les frères, pendant la semaine qui précéda leur première communion : ils couchoient dans le même dortoir, mangeoient à la même table, et prenoient ensemble leurs récréations.

Nous touchons au moment de nous introduire dans les habitations[1], pour y donner l'instruction chrétienne aux esclaves, et plusieurs frères partiront dans l'automne prochain pour commencer cette œuvre : elle est difficile ; mais j'ai la douce confiance que, Dieu aidant, elle réussira. Plusieurs propriétaires sont disposés à nous prêter leur concours et viennent même, en quelque sorte, au devant de nous : ils invitent les frères à visiter leurs nègres, à leur faire, de temps en temps, le catéchisme, et ces nègres font aux frères le plus touchant accueil.

Qu'il me soit permis de citer textuellement le naïf récit d'une de ces visites :

"En nous promenant, la semaine dernière, m'écrivoit tout récemment (le 5 février) le frère Directeur de Cayenne, nous rencontrâmes quelques habitations. Dans la première, que j'avois déjà vue, je m'entretins assez longtemps avec les nègres, car je commence à entendre le créole. Je leur parlai brièvement de leurs devoirs envers Dieu, et je leur demandai s'ils seroient bien aises que nous les instruisissions ; ils me répondirent de suite : oui, mon Pé ; mais ils ajoutèrent de suite aussi que cela ne dépendoit pas d'eux ; qu'on les faisoit travailler du matin au soir ; qu'on ne leur donnoit qu'une journée par mois, et que, le Dimanche, ils étoient obligés de travailler leur manioc, s'ils vouloient manger. J'en eus grand pitié.

[1] Ce mot désigne les propriétés rurales ou des planteurs employaient une main d'œuvre nombreuse, formée surtout d'esclaves.

Plus loin, nous trouvâmes une autre habitation où j'avois déjà passé et où j'avois fait la connaissance d'un vénérable vieillard, que des forbans avoient enlevé des côtes d'Afrique, dans sa jeunesse. Le bon homme travailloit à un petit jardin. Dès qu'il nous aperçut, il vint à nous avec un air de satisfaction qui nous charmoit. La sueur ruisseloit sur son corps presque nu. Je lui demandai s'il se rappeloit bien les avis que je lui avois donnés, s'il prioit bien le bon Dieu tous les jours, s'il avoit été à confesse, car l'autre fois il m'avoit dit franchement qu'il n'y alloit pas.

A toutes ces questions il me répondit qu'oui, qu'il prioit matin et soir avec sa bonne femme qui est aveugle, qu'il avoit été à confesse au Père Préfet, et qu'il y retourneroit tous les ans. Je lui dis qu'il faudroit y aller plus souvent. Il me répondit qu'il étoit chargé de l'habitation, qu'il étoit infirme d'un pied, et il ajouta : Mon non savé que di là – Mon non pas fé mal ni que blancs ni que noirs – qu'il ne savait que dire-là, qu'il ne faisait de mal ni aux blancs ni aux noirs .

Après un assez long entretien avec le bon vieillard, nous quittâmes, et, nous étant avancés plus loin, nous vîmes sur une éminence une habitation nombreuse – composée de longues files de cases qui, placées en lignes à droite & à gauche, formoient de longues rues, ombragées par de beaux manguiers. Quand nous fûmes arrivés là, les pauvres nègres, s'approchèrent aussitôt de nous. Je me mis à leur parler de Dieu, comme de coutume, de leurs devoirs envers lui, de l'importance de s'appliquer à faire sa volonté et de s'y résigner, dans l'état de misère où ils se trouvent, afin qu'après leur mort il les mette dans son paradis, où ils seront plus heureux que des rois, &c. – Hélas ! nous ne pouvions que leur distribuer quelques miettes de pain en passant. Une jeune négresse, dont les membres étoient tout contrefaits et couverts de plaies, vint à moi en se traînant péniblement et me tendit la main, et me demanda six sous pour acheter une cassave (galette de manioc).- Vous sentez bien que je ne me fis pas prier deux fois.

J'aurois désiré voir le régisseur ; mais il étoit à l'abatis. Cependant, quand nous entrâmes dans sa maison, du vin et des verres étoient déjà servis pour nous faire rafraîchir.

Nous passâmes ensuite dans une autre habitation où un des négres étoit régisseur. Je lui demandai si quelqu'un les instruisoit, surtout les enfans : il me répondit que non. Je lui demandai ensuite s'il seroit bien aise qu'on vînt, de temps en temps, les instruire, et il répliqua qu'il en seroit fort aise, mais qu'il faudroit pour cela demander le consentement de son maître – fatal obstacle !"

Cet obstacle, dont gémit si douloureusement le frère Directeur de Cayenne, n'est ni universel ni invincible. Il n'y a des frères à Cayenne que depuis un an ; mais aux Antilles, et particulièrement à la Guadeloupe où ils sont depuis cinq ans, non seulement la plupart des propriétaires ne s'opposent pas à l'instruction de leurs esclaves, mais ils prient même les frères de s'en charger, comme nous l'avons dit plus haut.

Nous terminerons ce petit Mémoire en adressant à tous ceux qui le liront, ou l'entendront lire, ces paroles du s(ain)t Evangile : *Messis quidem multa, operarii autem pauci : rogate ergo Dominum messis, ut mittat operarios in messem suam*[1].

Autographe. AFIC. 80.03.005.

[1] *La moisson est abondante, mais les ouvriers peu nombreux ; priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson.* Luc, X,2.

LETTRE 3440. **À L'INSPECTEUR DU MORBIHAN .**

Ploërmel le 20 avril 1844

Monsieur l'Inspecteur,

Le frère Grégoire, instituteur à Carentoir, manque d'états imprimés pour percevoir les rétributions de ses élèves, et M. le Maire de cette commune n'a pu lui en procurer. Je m'adresse à vous pour cela avec confiance, et je vous prie de vouloir bien lui faire expédier un certain nombre de ces feuilles, afin que les rétributions de l'école rentrent exactement, mois par mois, et que les parents n'aient pas à les payer toutes à la foi, dans le dernier mois, comme il est déjà arrivé.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.022.

LETTRE 3441. **AU F. JULIEN KERDAVID.**

D. S. Ploërmel le 12 mai 1844

Mon très cher frère,

Les reproches que le f. Paul vous a faits de ma part ne sont que trop fondés ; car, dans votre conversation avec M. Augustin, vous ne l'avez pas entretenu seulement de choses connues du public, mais de choses qui vous sont tout-à-fait personnelles : aucun autre que vous n'a donc pu les lui apprendre, et ce ne peut être lui qui vous en ait parlé le premier.

Il n'est pas honorable pour certains frères d'agiter si tristem(en)t entr'eux des questions odieuses sur le compte de leur vieux père : ils devroient laisser aux impies le soin de le calomnier : ceux-ci, ce me semble, s'en acquitent assez bien.

J'ignore, comme vous, quels sont les desseins de Dieu sur notre cong(régatio)n ; mais je sais que, pour qu'il la bénisse et qu'elle se perpétue, il est nécessaire que vous soyez tous animés de l'esprit de foi, d'humilité, de simplicité et d'obéissance : c'est ce que je ne cesse de lui demander pour chacun de vous.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

La lettre incluse a été oubliée à Dinan : je vous l'envoie afin que vous sachiez quoi répondre au f. Yves.

Autographe. AFIC. 88.02.023.

LETTRE 3442. **À M. DE FERMOND.**

Ploërmel le 12 mai 1844

Monsieur[1],

Si je n'avais pas été absent depuis quelques semaines, j'aurais répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser le 10 avril dernier, avec la copie de l'article porté au sommier par M. le Vérificateur, pour insuffisance dans la déclaration faite par moi le 24 juin 1843, dont j'ai pris connaissance ces jours derniers[2].

La demande de M. le Vérificateur ne me paraissant pas fondée, et ma déclaration étant basée d'après les termes de la lettre de l'administration et de celle de M. le Directeur du

[1] M. de Fermond était Receveur de l'Enregistrement à Ploërmel.

[2] Voir, sur cette question, la lettre ci-après du 19 mai 1844, adressée au Ministre des Finances.

département, je suis dans l'intention d'en référer à M. le Directeur Général de votre administration.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite considération,

Monsieur, votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.031.

LETTRE 3443. **À L'ABBÉ BUSSON.**

Ploërmel le 12 mai 1844.

Monsieur[1]

Je suis heureux de votre bon souvenir : mais je regrette beaucoup de ne vous avoir pas rencontré à Paris, car il m'eut été bien doux de renouveller une connoissance aussi précieuse que la vôtre.

Votre *Vie d'Armelle Nicolas* est pleine d'édification et d'intérêt, et je désire beaucoup qu'elle soit répandue dans un pays où la mémoire des vertus de cette sainte fille est encore vivante et où, par conséquent, cet ouvrage peut produire un grand bien : nul doute que le changement que vous êtes disposé à faire dans le titre ne fut très convenable pour la Bretagne, car tout le monde ici connoît la bonne Armelle, et le nom d'Armelle Nicolas n'est connu de presque personne : toutefois, avant que vous vous décidiez à faire imprimer ce nouveau titre, il est juste que vous sachiez combien, à peu près, on peut espérer de placer d'exemplaires, de cet excellent livre, dans notre Bretagne : il me seroit impossible de vous le dire ; mais je vais en écrire à Mr. de la Marzelle à Vannes, et aussitôt que j'aurai sa réponse, je la transmettrai à M. Gaume : M. de la Marzelle est de tous nos libraires celui qui a le plus de relations et qui peut le mieux favoriser la vente.

Agréez, je vous prie, Monsieur, l'assurance du tendre respect (avec lequel) je suis, dans l'union de vos s(aint)s sacrifices,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Busson, chez Mr. Gaume
Libraire, rue du Pot de Fer à Paris
cachet : Ploërmel 13 mai 1844

Aut. Jean Gaston, Paris. Copie. AFIC. 50.02.005.

LETTRE 3444. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD**.

D. S. Ploërmel le 15 mai 1844

Mon très cher frère,

Les histoires que vous me racontez sont déplorables, et je crains que la fin de tout ceci ne soit plus déplorable encore : mais, il faut que nous n'y soyons pour rien, en ce sens qu'on n'ait pas à nous reprocher la ruine d'un établissement qui est cher à la commune : ainsi donc continuez d'agir avec beaucoup de prudence et de réserve, comme vous l'avez fait jusqu'ici : évitez toute discussion et toute plainte : sachez souffrir en chrétien, en religieux, et le bon Dieu vous bénira. Je ne tarderai pas d'aller vous voir, du moins, je l'espère : ne vous affligez

[1] Louis-Clément Busson (1791-1864), ordonné prêtre en 1815, curé de Saint-Maurice de Besançon en 1823, nommé chanoine de la cathédrale de cette ville en 1830. Auteur d'ouvrages de doctrine et d'édification, parmi lesquels : *Prières de la foi, Traité des vertus chrétiennes,* et la *Vie d'Armelle Nicolas*, publiée en 1843, biographie d'une pieuse servante qui vécut en Bretagne, à Ploërmel puis à Vannes.

pas trop : mettez au pied de la croix toutes vos peines : elles seront pour vous une source de mérites.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
frère de l'Inst.n Xtienne
à Plounez par Paimpol

Autographe. AFIC. 88.02.024.

LETTRE 3445. **À L'ABBÉ MOY.**

Ploërmel le 15 mai 1844.

Très cher ami,

Je vous remercie de l'intérêt que vous voulez bien prendre à ma santé : elle est fort bonne, Dieu merci, et je ne me ressens nullement de ma chute[1], quoiqu'elle eut pu être très grave : quand donc, j'irai vous voir, et ce sera, je pense, dans le mois prochain, vous me trouverez tout aussi garçon que je n'ai jamais été ; ce qui n'est pas peu dire.

Il paraît que votre école est fort nombreuse, et je m'en réjouis dans le Seigneur : mais que deviendra celle de Plounez ? En vérité cela fait pitié.

Comptez sur mon amitié jusqu'à ce que les hommes de Juillet nous aient donné la liberté d'enseignement : c'est vous promettre ce que je vous tiendrai assurément, une éternelle amitié.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Moy, curé de Paimpol
À Paimpol

Copie certifiée. AFIC. 107.1.032.

LETTRE 3446**. AU MINISTRE DES FINANCES.**

Ploërmel le 19 mai 1844.

A Son Excellence Monsieur le Ministre des Finances.

Monsieur le Ministre

Monsieur Jean-Marie Robert de Lamennais, Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne, demeurant à Ploërmel, a l'honneur d'exposer à Votre Excellence ce qui suit.

Par sa réclamation datée du treize mars mil huit cent quarante-quatre, portée au sommier de Mr. le Receveur de Ploërmel, Mr. le Vérificateur de l'enregistrement de l'arrondissement de Ploërmel, réclame de mes co-légataires et moi, représentant les héritiers de Mr. Deshayes, un supplément de droit pour insuffisance d'évaluation de la valeur donnée à l'enclos des Ursulines de Ploërmel, sur lequel les droits et doubles droits réclamés par l'administration ont été acquittés, ainsi qu'il résulte de la déclaration du vingt quatre Juin mil huit cent quarante-trois.

Mr. le Vérificateur base sa réclamation sur ce que mes co-légataires et moi nous nous sommes reportés pour faire notre déclaration à l'époque de l'acquisition faite en 1824 par Mr. Deshayes de Mr. Dollé, de cette propriété au lieu de nous reporter à l'époque où Mr. Deshayes en a disposé (1837), c'est-à-dire l'époque où il a fait un testament olographe qui n'a

[1] Voir le récit de cette chute dans la lettre du 28 mai 1844, au f. Frédéric Launay.

eu d'effet qu'en 1848, époque de son décès ; car c'est à partir de ce moment seul (1837), dit Mr. le Vérificateur, que M. Deshayes est devenu réellement propriétaire, puisque c'est alors qu'il a disposé de cette propriété.

Tout acquéreur qui se porte fort pour un tiers qui ne ratifie pas, reste lui-même propriétaire de l'immeuble acquis et est soumis à toutes les charges portées au contrat. Or, le gouvernement n'ayant pas autorisé les Dames de la Sagesse à ratifier l'acquisition faite pour elle par Mr. Deshayes, en 1824, celui-ci dev(en)ait personnellement obligé envers Mr. Dollé, vendeur, et par suite, comme conséquence nécessaire, il restait propriétaire incommutable de l'enclos des Ursulines de Ploërmel du moment de l'acquisition : il pouvoit donc en disposer dès cette époque. Le contrat étant authentique, nous devions donc, mes co-légataires et moi, pour opérer régulièrement et légalement dans la déclaration que nous avions à faire comme représentant les héritiers de Mr. Deshayes, nous reporter à l'acte de 1824, et prendre pour base de notre déclaration le prix qu'il portait. (Nous avons augmenté ce prix de deux mille francs, pour éviter toutes discussions ultérieures).

Si déjà les droits avaient été acquittés par nous comme légataires en vertu du testament de 1837, ainsi qu'il résulte de la déclaration du trois juin mil huit cent quarante deux, il est bien évident que nous ne devions et ne pouvions plus nous baser sur ce même testament pour faire la déclaration de la mutation opérée sur la tête de Mr. Deshayes en 1824, autrement nous eussions payé deux fois en vertu d'un même acte. C'est donc bien le contrat de 1824 (qui marque) la mutation opérée au profit de Mr. Deshayes par Mr. Dollé et c'est à cette époque que les héritiers ou représentants d'eux devaient se reporter pour liquider le droit dû pour ce contrat.

La solution de l'administration du vingt-neuf décembre 1842, nous a guidés dans la déclaration du 24 Juin 1843, en disant que les droits devaient être liquidés sur des valeurs vénales à faire déclarer des immeubles lors des entrées respectives en possession privée : et sur la demande d'interprétation de ces expressions, faite sur notre demande par Mr. le Receveur de Ploërmel, à Mr. le Directeur du département du Morbihan, nous n'avons pu hésiter un instant à prendre pour base de notre déclaration le contrat de 1824, lorsque par sa lettre du 14 Juin 1843, il lui répondait que c'est la valeur vénale au moment des entrées en passation privée qui devait faire l'objet de la déclaration ; que l'administration en se servant pour les entrées en possession du terme respective, a nécessairement entendu parler de la date des mutations opérées au profit de Mr. Deshayes ; qu'il ne pouvait être donné à ce terme respective une interprétation différente, car le but de la décision de l'administration était de faire recouvrer au trésor les droits proportionnels qui étaient dûs sur les mutations lesquelles ont été effectuées d'après des dates connues.

Dans la cause, peut-on dire que le testament de 1837 soit l'acte connu qui établisse la propriété de l'enclos des Ursulines de Ploërmel entre les mains de Mr. Deshayes ? Non ; mais bien seulement le contrat de 1824.

C'est donc ce dernier contrat que mes co-légataires et moi devions prendre pour base de notre déclaration, parce que c'est en vertu de ce seul contrat que Mr. Deshayes était propriétaire et qu'il a pu léguer. Rien n'eût empêché Mr. Deshayes de tester en 1824, quelques jours après l'acquisition faite par lui ; cependant s'il avait agi ainsi, il faudrait bien reconnaître qu'il était dès lors propriétaire, et faire remonter à cette époque le droit qu'il avait de disposer.

D'après ces considérations que j'ai l'honneur de soumettre à Votre Excellence, je viens vous prier, Monsieur le Ministre, dans l'espérance qu'elles vous paraîtront justes et fondées, d'ordonner que la déclaration faite le 24 Juin 1843 par mes co-légataires et moi comme représentant les héritiers de Mr. Deshayes, soit maintenue dans son entier, et que la demande de Mr. le Vérificateur soit considérée comme nulle et non avenue.

Copie. AFIC. 94.03.021.

LETTRE 3447. **AU PRÉFET DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 20 mai 1844

Monsieur le Préfet,

Monsieur le Maire de Carentoir a plusieurs fois réclamé des états de rétribution pour le frère de sa commune, et, jusqu'ici, il n'en a pas reçu : je crains donc que cette année-ci, comme l'année dernière, il n'ait à faire payer en une seule fois, les rétributions qui lui sont dues par les parents de ses élèves, ce qui est fort désagréable pour les familles : j'ose donc espérer que vous voudrez bien donner des ordres pour que ces feuilles soient expédiées à cet instituteur, sans nouveau retard.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.1.028.

LETTRE 3448**. À M. DE FERMOND ?**

Ploërmel le 20 mai 1844.

Monsieur[1],

J'ai l'honneur de vous annoncer que ma réclamation à M(onsieu)r le Ministre des Finances contre le supplément de droit qu'on voudrait m'imposer pour insuffisance d'évaluation de la valeur donnée à l'enclos des Ursulines de Ploërmel, est partie aujourd'hui, par la poste, pour Paris.

Je suis, avec une respectueuse considération,

Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 94.03.022.

LETTRE 3449. **AU MAIRE D'HERBIGNAC.**

Ploërmel le 22 mai 1844

Monsieur le Maire,

Si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 avril dernier, c'est que j'ai longtemps attendu une réponse de M. le Recteur de l'académie à celle que je lui ai adressée le 14 du même mois, et dont je vous remets copie : or, Mr. le Recteur de l'académie a gardé un silence complet jusqu'à ce moment – Cependant, je ne puis rester dans une pareille position, et je ne suis assurément pas obligé à maintenir à Herbignac un frère quelconque qu'on ne paieroit pas ; voilà neuf mois que le f. Olivier[2] travaille, sans toucher un centime de son traitement : je ne puis pousser la condescendance plus loin et je n'ai d'autre parti à prendre que de le placer ailleurs. Remarquez bien, Monsieur le Maire, que j'ai fait tout ce que je pouvois faire pour empêcher ce qui arrive : je n'y suis pour rien : il y a conflit entre le Comité de Savenay et Mr. le Recteur de l'académie, conflit déplorable qui cesseroit demain avec un peu de bon vouloir : le Comité ne veut nommer que sur le vu de l'exéat, et le Recteur, à ce qu'il paroît, ne veut délivrer l'exeat que sur le vu d'une délibération du Comité : quand ces Messieurs seront d'accord nous rétablirons l'école, soit que je vous

[1] Cf. la lettre du 12 mai 1844 à M. de Fermond.

[2] F. Ollivier (Michel Lanoë – ou Delanoë). Voir ci-dessus, lettre 3408, note.

présente un autre frère, soit que je vous renvoie, suivant vos désirs, le f. Olivier : ce qu'il y a de sûr, et ce dont je vous prie d'être convaincu, c'est que je serai toujours heureux de vous donner des preuves de la respectueuse considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur le Maire d'Herbignac
À Herbignac par La Roche-Bernard (Morbihan)

Autographe. AFIC. 107.1.036.

LETTRE 3450. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 22 Mai 1844

Mon très cher frère,

Je vous sais gré de la franchise avec laquelle vous me parlez : en pareille circonstance, agissez toujours de même : je ne m'en fâcherai jamais.

Je ne vous ai pas reproché d'avoir trop emprunté d'argent : je parlais de moi et de la Congrégation en général, en disant nous : cela était, ce me semble, assez clair : je n'ignore pas que votre maison ne doit rien ; mais, il n'en est pas ainsi de nos maisons de St. Servan, de Lannion, de Guingamp et du Folgoët, par exemple.

J'avoue que j'aime l'argent, en ce sens que je regrette beaucoup de n'avoir pas à ma disposition les immenses richesses que le public me donne ... en parole. Ce sont là des rêveries, mais qui deviennent des calomnies odieuses, lorsqu'on suppose que je thésaurise pour ma famille, et qu'elle convoite des biens qui ne seraient pas à elle ; soyez tranquille ; je ne crains point qu'on écrive un jour sur ma tombe : ci-gît un voleur !

Quant à l'argent que j'aurais placé à intérêt, et qui me rapporte tous les ans de si grosses sommes, je voudrais savoir de qui vous tenez cela : assurément je ne m'en inquiète guère pour moi personnellement ; mais, pour le bien et le repos de la Congrégation, il est à désirer que je puisse, à l'occasion, confondre face à face ceux qui cherchent méchamment à la troubler par leurs mensonges.

J'irai vous voir dans le mois prochain ; quand le jour sera fixé, je vous le ferai connaître, et les deux jeunes gens qui vous ont demandé à entrer au noviciat, pourront venir me trouver à Quintin ; j'examinerai aussi alors si nous pouvons céder sans inconvénient le quartier de roche qu'on vous prie de vendre.

Notre si bon frère Emmanuel est mort ce matin ici, d'une longue maladie de poitrine : c'est un ange qui est retourné au Ciel ; priez et faites prier pour lui. Annoncez cette triste nouvelle aux frères des environs.

Les frères Gildas et Paschal sont arrivés au Sénégal bien portants.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.02.025.

LETTRE 3451**. AU CURÉ D'HERBIGNAC.**

Ploërmel le 23 mai 1844.

Monsieur et respectable Curé,

Ce n'est point au Comité d'arrondissement de l'endroit où le frère a exercé précédemment qu'il appartient de demander pour lui des lettres d'exeat, puisque j'ai le droit de changer le frère sans le consentement du Comité : l'exeat n'est donc qu'une simple formalité dont le but est de faire connoître à l'autorité académique les mutations qui ont lieu dans l'Institut et doit être délivré, à moins que le frère ne fut pas agréable au Conseil municipal et au Comité de l'arrondissement où il se présente. Je ne puis par conséquent m'empêcher de voir qu'il y a, dans ce qui arrive à Herbignac, défaut de bonne volonté, soit de la part du Comité d'arrondissement de Savenay, soit de la part du Recteur de l'académie de Rennes, car, il leur suffirait de s'écrire quatre lignes pour s'entendre.

Toutefois, comme j'ignore combien durera cette espèce de conflit, je ne puis continuer évidemment d'être chargé d'une école pour laquelle nous ne recevons rien. Je n'avois donc pas d'autre parti à prendre que celui que j'ai pris provisoirement : je dis provisoirement parce que je n'ai pas arrêté d'une manière définitive le changement du f. Olivier : les circonstances en décideront, et puisqu'il fait le bien chez vous, je désire qu'il me soit possible de vous le renvoyer : au reste, le moyen de le conserver n'est pas de lui refuser un certificat pour me forcer la main, surtout lorsqu'en même tems, on certifie, sous une autre forme, que sa conduite a été irréprochable depuis qu'il est dans la Commune, et que le refus du certificat n'a pas d'autre but que de le garder, en me créant des embarras. L'intention n'est pas mauvaise au fond, et je suis loin de me fâcher : mais, enfin, on s'est trompé si on a cru m'obliger à laisser à Herbignac un frère qui ne seroit pas payé.

Je suis avec le plus tendre respect,

Monsieur et très cher Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 107.1.037.

LETTRE 3452. **À M. Jean LAURENT.**

Ploërmel le 23 mai 1844.

Monsieur[1],

Il serait bien à désirer, sans doute, que l'ancienne abbaye dont vous êtes devenu propriétaire à Hennebon, fut rendue à sa première destination, et les dispositions où vous êtes à cet égard sont bien honorables et bien chrétiennes : je ne connois dans ce moment personne qui fut dans le cas de songer à l'acquérir, pour un objet pieux : si, plus tard, l'occasion se présentoit d'y fonder une communauté, je ne manquerois pas de vous en donner connoissance.

Je suis avec une haute considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 45.01.007.

[1] Jean Laurent, ingénieur des Ponts et Chaussées, ancien député, s'était porté acquéreur de l'ancienne abbaye d'Hennebont (aujourd'hui Abbaye de la Joie). Il la vendit le 1er juillet 1845 à Joseph Quéro.

LETTRE 3453. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Ploërmel le 25 mai 1844.

Mon très cher ami,

Ces bons Messieurs de St-Servan finissent par où ils auroient dû commencer : mais, enfin leurs intentions sont et ont toujours été droites : par consequent, il n'y a aucun reproche à leur faire. Au reste, quelque chose qu'ils fissent ou qu'ils fassent désormais, je crains bien que nous ne parvenions pas à réaliser leurs désirs et nos espérances, attendu le mauvais vouloir de l'autorité supérieure. De loi, il n'y en aura pas, Dieu merci, d'ici longtemps : nous resterons sous le joug en attendant que Dieu le brise d'un coup de sa main.- Ces jours-ci vont être votés les articles du projet[1] qui concernent les Collèges communaux, mais je m'attends bien à ce qu'ils le seront, comme tout le reste, c'est-à-dire à l'aveugle, et dans le sens le plus hostile à la liberté. Il n'y a pas de mal à cela : plus l'oppression sera grande, moins elle sera longue. Cette querelle prend, d'ailleurs, un caractère très grave, et nous ne sommes pas près d'en voir la fin.

La prétention de l'université d'empêcher les villes de louer, pour quelque usage que ce soit, les bâtimens dont elles sont propriétaires et où elles ont reçu un Collège, est quelque chose de prodigieux, et il seroit bon que cela fut connu.

Quoi qu'il en soit, en répondant à Messieurs de St. Servan, je (t'invite) à ne pas rompre avec eux d'une manière définitive : conseille leur, au contraire, de nous renouveller directement leurs instances, et de les faire appuyer par des membres de la Chambre : il est très probable que cela n'aura aucun succès, mais, tu auras témoigné jusqu'au bout de ta bonne volonté, et les reproches s'adresseront à qui de droit : *cuique suum*[2].

Quant au projet dont tu as parlé à notre abbé Chevalier, il demande beaucoup de réflexions : on ne tiendra le lendemain aucun compte de la promesse qu'on t'aura faite la veille, et tu n'auras aucun moyen de la faire accomplir, parce qu'elle n'est pas légale : d'un autre côté, le moment n'est guère favorable pour des prêtres d'entrer dans l'université. Plus que jamais, elle sera odieuse au clergé et aux catholiques.- Que penseroient ceux-ci de cette espèce d'alliance ? Il est triste de dire, attendons, attendons ; mais, enfin, il vaut encore mieux attendre que de s'enfiler mal.

Il me tarde de te voir : ce sera dans deux mois, je l'espère bien : et d'ici là, tu m'écriras encore, n'est-ce pas ?

Mille amitiés à Sigismond - je t'embrasse avec le coeur toujours jeune d'un vieux père.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Maupied, rue St. Dominique
d'enfer, n° 22 À Paris
cachet : Ploërmel 26 mai 1844

Autographe. AFIC. 16.03.020.

---

[1] Le projet de loi sur l'enseignement, déposé par le gouvernement le 2 février 1844, était entré en discussion à la Chambre des Pairs le 22 avril ; le débat se prolongea jusqu'au 24 mai.

[2] *"A chacun ce qui lui revient."*

LETTRE 3454. **À Soeur COLLEMACHE.**

Ploërmel le 25 mai 1844

Ma très chère fille,

Je viens de transmettre à notre Mère votre lettre du 20, que je reçois aujourd'hui seulement : j'y joins mes observations, et je la prie de vous répondre sur les différents points. Nulle difficulté pour les voyages de Rennes, quand ils seront nécessaires : il en est de même pour les processions : si vous n'y assistiez pas avec vos chères petites filles, on ne seroit pas édifié de votre abscence.

Je suis fort content de ce que vous me dites de vos chères Sœurs, et je prie de tout mon cœur le bon Dieu de bénir, de plus en plus, leurs travaux et les vôtres.

Je suis, en N. S.

Votre très affectionné et tout dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle
Mademoiselle Colmache, Sup.re de la Providence
À Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 25 mai 1844

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 3455. **AU MAIRE D'HERBIGNAC.**

Ploërmel le 28 mai 1844

Monsieur le Maire,

Je n'ai envoyé le f. Olivier à la Roche-Bernard que provisoirement pour organiser l'école de cette commune, qui, depuis trois mois, étoit sans instituteur : jusqu'ici, il n'y a aucun engagement de ma part de l'y laisser : en consequence, vous pouvez continuer vos démarches avec confiance. J'ai même fait passer en original, à M. le Maire de la Roche, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du f. Olivier : il n'y aura rien de définitivement arrêté avant les vacances, et d'ici là, il faut espérer qu'on se sera entendu.

Sans doute, je vous dois un frère, mais à la condition qu'il sera payé intégralement de son traitement : cela est expressément dit dans notre prospectus, et quand cela n'y seroit pas dit, évidemment je ne puis être tenu à fournir un frère pour rien. Vous avez fait, et j'ai fait de mon côté tout ce qu'il étoit possible de faire pour éviter ce qui arrive : c'est un malheur dont nous ne sommes cause ni l'un ni l'autre. J'en ai parlé dernièrement à M.M. les Inspecteurs généraux de l'université : ils m'ont promis de s'occuper de cette affaire ; elle leur a paru déplorable.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L' ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur le Maire d'Herbignac
À Herbignac par la *Roche-Bernard (Morbihan)*
cachet : Ploërmel 29 mai 1844

Autographe. AFIC. 107.1.039.

LETTRE 3456. **AU F. FRÉDÉRIC LAUNAY.**

D. S. Ploërmel le 28 mai 1844

Mon très cher frère[1],

J'ai appris avec peine que la fièvre vous visitoit souvent, et je désire bien qu'enfin vous en soyez délivré : mais, soumettons nous à la sainte volonté de Dieu et demandons lui surtout de faire un bon usage des misères de cette vie, pour avancer dans le chemin qui conduit à une meilleure.

Déjà on vous a annoncé la mort de plusieurs frères décédés à Ploërmel depuis la dernière retraite, et vous n'aurez pas manqué de prier et de communier pour eux, comme la règle vous le prescrit. Mais en voici encore un qui reclame de vous le même secours : c'est le frère Emmanuel[2] que nous avons enterré la semaine dernière : il étoit originaire de Plouha, et il n'avoit que 17 ans : vous ne le connoissiez donc pas – Voulez vous le connoître plus tard, allez au Ciel ! vous l'y trouverez, je n'en doute pas, car, c'étoit un petit ange : je l'ai assisté dans ses derniers moments … Oh, quand on compare cette mort si sainte à la mort des malheureux qui ont abandonné leur état, le cœur s'émeut, et les larmes coulent en abondance.

Adieu, mon cher enfant ; soyez exact à m'écrire – La distance qui nous sépare ne m'empêche pas de vous embrasser en esprit de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

J'oubliais de vous parler d'un accident qui m'est arrivé dernièrem(en)t et qui auroit pu être très grave -. Mes chevaux s'étant emportés entre Caulnes et Dinan, j'ai sauté de voiture, et je suis tombé sur le visage. Mais, avant de sauter, je m'étois recommandé à la très sainte Vierge, et elle m'a protégé : j'en ai été quitte pour quelques contusions qui ne m'ont point empêché d'ouvrir une retraite le (lendemain) à la même heure, à Languenan, auprès de Dinan, dans laquelle j'ai travaillé comme quatre sans être fatigué comme un.

Au f. Frédéric
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Joinville (Marie Galante) Gouadeloupe

Autographe. AFIC. 88.02.026.

LETTRE 3457. **AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Ploërmel le 28 mai 1844

Mon très cher frère,

Les maladies sans cesse renaissantes de nos frères sont bien propres à nous désoler, et je conçois combien d'embarras elles causent aux autres frères, car, ceux-ci, obligés de se charger d'un travail trop grand, sont exposés à succomber à leur tour.- Un frère de plus à St. Pierre ne seroit donc pas un frère de trop, et je ne doute pas que l'administration ne consente à vous le donner, au mois d'octobre prochain, époque à laquelle je vous enverrai du renfort.- Plus nous allons, plus notre œuvre s'étend, si bien qu'à présent notre horizon semble n'avoir plus de bornes, car, très certainement, si nous sommes assez nombreux, en peu d'années, nous aurons à instruire tous les esclaves, ou, du moins, on nous demandera pour eux l'instruction : mais, avant que les choses en soient là, il s'écoulera beaucoup de temps, et nous aurons des obstacles de tous genres à surmonter. Toutefois, il ne faut pas que cette prévision nous

[1] F. Frédéric (Frédéric Launay), né en 1799 à la Chapelle-aux-Filz-Méens (Ille-et-Vilaine), entré en 1821 à St-Brieuc.

[2] F. Emmanuel Le Barbu, décédé le 22 mai 1844.

intimide, comme il ne faut pas non plus, qu'une trop grande ardeur nous fasse précipiter une œuvre qui ne peut se développer que peu à peu ; c'est pourquoi en demandant à Dieu le succès de nos travaux, demandons lui aussi la patience, car nous en aurons grand besoin.

Les catéchismes du soir et vos visites à l'habitation Pecoul ne peuvent que produire un très grand bien : j'approuve la méthode que vous suivez et l'ordre que vous avez établi dans les exercices.

Le f. Ambroise m'annonce plusieurs créoles : je suis enchanté de les voir venir, et je regrette beaucoup qu'ils aient tant tardé. Ce n'est pas que je compte vous les donner pour aîdes, mais, ils serviront autrement. Voilà, par exemple, notre excellent frère Vincent de Paul qui va nous arriver de Cayenne, très grièvement malade de la poitrine : si ces jeunes gens étoient arrivés plus tôt, l'un d'eux auroit pu être son remplaçant, et vous auriez eu à la Martinique ou à la Gouadeloupe un frère breton de plus, à l'automne prochain.

Nous venons de perdre un jeune frère que je regrette beaucoup ; il est mort la semaine d(erniè)re ; il n'avoit que 17 ans, et s'appelloit Emmanuel : déjà il était mûr pour le Ciel ! priez pour lui.

Mr. Ruault vous dit mille choses aimables et tendres : sa santé, Dieu merci, se soutient.-

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Fort St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.027.

LETTRE 3458**. AU F. ANDRÉ LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 29 mai 1844

Mon très cher frère,

On va vous envoyer des syllabaires.

Mon accident auroit pu être très grave : il ne l'a pas été, et je ne m'en suis presque plus ressenti – avant de sauter de voiture je m'étois recommandé à la Très Ste Vierge : elle m'a protégé.

Les paiements de la Commune de Redon sont toujours tardifs, ce qui est fort désagréable : cela n'a lieu nulle part ailleurs.- Il est tout à fait injuste d'avoir retranché 200 f. du prix convenu pour le loyer de votre maison – Ce n'est pas sans raison que M. de Gibbon est très mécontent.

Le f. Eugène a dû vous annoncer la mort de notre si bon frère Emmanuel – priez pour lui.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. André
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 30 mai 1844

Autographe. AFIC. 88.02.029.

LETTRE 3459. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER**.

D. S. Ploërmel le 29 mai 1844

Mon très cher frère

Nous avons été mis en jouissance de l'ancien Collège de Tréguier en vertu d'un arrêté du Grand Maître de l'université : si, maintenant, on veut donner à ces bâtiments une autre destination, il faudra qu'on nous rembourse préalablement de nos impenses, c'est-à-dire de toutes les dépenses que nous y avons faites, comme il a été décidé par la Cour royale, dans un cas semblable, pour les Ursulines de Dinan : le mémoire sera élevé, et il y aura à remplir des formalités d'expertises qui coûteront cher à ceux qui les auront rendues nécessaires, c'est-à-dire, si on ne s'arrange pas de gré à gré : au reste, il ne me paroît pas possible que cette affaire soit réglée pour la rentrée des classes, à moins que la ville n'ait sous la main la somme que nous sommes en droit de réclamer, et que nous réclamerons. -- D'un autre côté, si l'intention de la ville est que son école primaire reste sous notre direction, il y aura à faire un autre traité que celui qui existe, car, perdant notre pensionnat, nos ressources diminueront, et, par conseq(uen)t, nous aurons besoin d'une allocation plus forte, surtout si nous restons chargés d'un si grand nombre d'enfans pauvres.

J'irai vous voir dans le mois prochain, probablement, c'est-à-dire à mon retour de Moèlan, auprès de Quimperlé, où on m'attend, et où j'ai promis d'aller dans 8 ou 10 jours.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Emmanuel que nous avons eu la douleur de perdre tout récemment : donnez le même avis aux frères voisins.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 30 mai 1844

Autographe. AFIC. 88.02.028.

LETTRE 3460. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 31 mai 1844

Mon très cher frère,

Si on ne vous envoya pas des formules de consécration à la Très Ste Vierge, par ceux de nos frères qui partirent pour les Antilles l'automne dernier, c'est que nous n'en avions pas à cette époque là : mais, nous ne manquerons pas de nous en procurer pour l'automne prochain : je comprends tout le bien que peut faire et que fait la pieuse association que vous avez organisée et j'en rends à Dieu mille grâces : puisse-t-il répandre, de plus en plus, ses bénédictions sur vos travaux ! je le désire bien ardemment.

J'attends d'un jour à l'autre les postulants créoles depuis si longtems annoncés : je ne compte pas vous les rendre : mais, dans les autres colonies, à Cayenne, au Sénégal, par exemple, les préjugés de couleur sont beaucoup moins forts que chez vous, et les créoles que nous y avons envoyés, y ont été parfaitement reçus.

Vous apprendrez sans doute avec plaisir, si vous ne le savez déjà, que j'ai acheté une belle maison au Folgoat : comme je suppose que vous connoissez les lieux, je vais la désigner: c'est celle qui est à gauche en entrant dans la cour de la chapelle ; elle a 122 pieds de longueur, un rez de chaussée, deux étages, des mansardes, un doué[1], une pièce d'eau, un

[1] Un lavoir.

four ; rien n'y manque.- Les sujets de votre pays commencent à nous venir : j'en reçu sept depuis quatre mois : priez le bon Dieu de leur donner la vocation d'aller vous réjoindre : ils sont tous excellents, et fort intelligents : il y en a un de Plougoulm, 2 de Plougasnou, 1 de Plouider, 3 des environs de Landerneau. J'ai l'espoir qu'il s'en présentera plusieurs autres quand notre maison du Folgoat sera organisée.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Hervé m'écrit trop peu : cela me fait de la peine.

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.02.030.

LETTRE 3461. **AU F. JULIEN KERDAVID.**

(sans date : mai 1844)

(Voir la lettre de l'abbé de la Mennais au même, le 12 mai 1844)

Je vous rends mille grâces de l'intérêt que vous prenez à ma réputation ; mais, je vous prie de m'en laisser le soin, et d'être tranquille la dessus : je ne partage pas vos craintes et j'espère bien qu'on n'écrira pas sur ma tombe cette épitaphe : ci gît un voleur !

Vous voulez savoir où vous en êtes ! vous êtes Directeur de notre établissement de St. Servan, et rien de plus : vous n'avez aucun droit de vous mêler de l'administration générale de la Cong(régatio)n, et je vous défends d'en écrire un mot à qui que ce soit : est-ce clair ?

Notre Seigneur disoit à Marthe sœur de Lazare : Marthe, Marthe, vous vous occupez de beaucoup de choses : Marie a choisi la meilleure part.- La part de Marie étoit le silence, l'humilité, la prière – je vous souhaite la meilleure part, et je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

Projet aut. AFIC. 88.02.031.

LETTRE 3462. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 1er Juin 1844

Mon très cher frère,

J'ai appris la mort de notre saint frère Damase avec un double sentiment de peine et de joie : sans doute une si grande perte est bien douloureuse : mais aussi qu'il est consolant de penser que nous avons dans le ciel un frère, un ami, un protecteur de plus ! Ce qui m'afflige plus que je ne puis le dire, c'est le surcroît de travail que ceci donne aux autres frères, et qu'il résulte de ces pertes multipliées une grande diminution dans le nombre des pauvres petits enfans que vous pouvez instruire : mais, enfin, il n'y a ni de votre faute ni de la mienne : résignons nous à la volonté de Dieu. Au reste, dans quelques mois, vous aurez du renfort : celui que vous avez reçu l'année dernière auroit été plus considérable, si je n'avois pas été obligé de donner 9 frères au Sénégal, à Cayenne et à Terre Neuve : bref, il en est sorti quinze du noviciat pour les Colonies, ce qui nous a épuisé. Nous allons avoir quelques créoles, dont le f. Ambroise me dit beaucoup de bien ; je regrette beaucoup qu'ils ne soient pas venus plustôt : ce n'est pas que je compte les renvoyer d'ici longtemps dans leur pays : mais, enfin, ils serviront ailleurs, et j'en aurai, par consequent, quelques uns de plus de blancs pour les Antilles.

Venons, maintenant, à ce qui vous est personnel : je rends grâce à Dieu de ce qu'il vous inspire une parfaite résignation à sa volonté, et je le prie de tout mon cœur de vous affermir dans des sentimens si dignes d'un vrai religieux : cependant, je ne voudrois pour rien au monde que vous restassiez à la Martinique dans l'état misérable de santé où vous êtes, car, si ce sacrifice vous étoit méritoire, il seroit inutile pour l'œuvre à laquelle vous vous êtes généreusement dévoué. Depuis longtems, j'avois dit au f. Ambroise que je vous laissois parfaitement libre à cet égard : j'ajoute que lorsque vous vous seriez rétabli en France, vous pourriez retourner, soit aux Antilles, soit dans une autre colonie, comme l'a fait le f. Sigismond. La seule chose qui m'a fait balancer, c'est l'embarras dans lequel se trouvera le f. Ambroise, quand il sera privé de vos services. Quoi qu'il en soit, examinez bien tout, l'un et l'autre, et ce que vous déciderez, je l'approuve : n'ayez la dessus aucune inquiétude de conscience, quelque soit le parti que vous preniez.- Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Gerard
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.032.

LETTRE 3463. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S Ploërmel le 4 Juin 1844

Mon très cher frère[1],

Vous remarquez que, depuis quelque temps, je vous écris peu : cela est vrai : mais, il est vrai aussi que vous en êtes en partie la cause, parce que votre position à mon égard n'est plus ce qu'elle devroit être, et ce qu'elle avoit été jusqu'ici. Il faut, enfin, que je vous le dise, avec la franchise d'un sincère ami, et l'autorité d'un père, je suis mécontent de vos correspondances particulières, et elles gênent les miennes : ces correspondances, que vous croyez secrètes, ne le sont pas : on en est scandalisé, et moi j'en suis affligé, non que je sois très sensible à ce qu'elles renferment d'outrageant pour ma pauvre personne, mais parce qu'elles offensent Dieu. Oui, mon très cher frère, il y a péché, et péché grave, à dire ce que vous dites sur mon compte, et à vous vanter, par exemple, (pour ne citer qu'une seule de vos déplorables lettres au f. Julien) de mettre dans d'autres lettres, qui doivent passer sous mes yeux, ce que vous n'oseriez mettre dans celles que vous m'adressez directement. Oh, quelle pitié !… Il y a encore péché, et péché grave, à m'écrire, à propos du retour faussement présumé des jeunes frères créoles dans leur pays, les mots que voici : faites attention ; c'est une affaire très délicate, et à laquelle je m'oppose d'une manière formelle. Mais, qui êtes vous donc pour vous opposer, d'une manière quelconque, à la volonté de votre supérieur ? S'il se trompoit, en répondriez-vous ? Pour agir, a-t-il besoin de votre permission ? Vous pouvez, vous devez même, lui donner des renseignemens, lui exposer humblement vos pensées : mais après, il ne vous reste qu'à obéir et à prier.

Ah, soyez donc, à l'avenir, plus sur vos gardes, mon cher enfant : l'orgueil a semé mille pièges autour de vous, et pour vous y faire tomber plus sûrement, il les a cachés, il les a couverts de fleurs : j'appelle ainsi mille prétextes qui vous éblouissent, et qui vous font croire que vous n'avez en vue que le bien, dans les cas mêmes où, en réalité, ce que vous faites est mal. De grâce, si vous voulez ne pas vous égarer, défiez-vous davantage de votre propre jugement : humiliez-vous, humiliez-vous encore ; vous ne vous humilierez jamais trop.

Venons, maintenant, au détail des affaires, et disons un mot sur chacune.

[1] Le f. Ambroise, qui a porté quelques annotations sur cette lettre, écrit en tête : *"La grande réprimande. "*

1mt. Je n'ai point eu l'intention, comme vous paroissez le croire, d'organiser de suite, en grand, l'instruction des esclaves dans les habitations : je sais fort bien que nous n'avons pas assez d'hommes disponibles pour cela ; seulement, j'avois de puissants motifs de désirer qu'on commençât, et j'approuve ce que vous avez fait : mais, ne précipitez rien. Vos observations à ce sujet sont très justes, et elles me seront utiles.

2mt. Votre rapport au Ministre va partir pour Paris, après avoir été corrigé, pour le style, par notre si bon Mr. Ruault, autant qu'il pouvoit l'être.

3mt. Je serois bien aise d'avoir l'explication de cette phrase de votre dernière lettre : "Maintenant vous vous repentez de quelques-unes de mes démarches auprès du ministère, qui lui sont parvenues indirectement" Quelles sont ces démarches, et de quoi voulez-vous parler?[1]

4mt. Les différents rapports que vous avez eus avec plusieurs frères, pour l'expédition des effets que vous demandiez, ont donné lieu à des inconvénients graves, auxquels il est urgent de remédier : en ceci, il n'y a pas eu de faute de votre part, sauf ce que je vous ai reproché plus haut : mais, enfin, voici l'ordre que vous suivrez désormais : toutes vos demandes seront adressées à la maison de Ploërmel ; vous ne serez en compte qu'avec elle : toutes vos traites seront en mon nom, ou au nom de M. de la Marzelle : je renouvelle l'article 13 du réglément des frères des Antilles, en date du 26 novembre 1837, et qui est ainsi conçu : " Quand un envoi de hardes deviendra nécessaire, il faudra en faire la demande, quatre mois au moins auparavant, et envoyer des fonds en même temps afin que la maison de Ploërmel ne soit pas obligée de faire des avances. " Je ne sais si vous avez ce réglément : il a dû se trouver dans les papiers du f. Antonin[2] : si vous ne l'avez pas, je vous en enverrai une copie : au reste, j'ai dessein de le compléter, et même de le faire imprimer dans la prochaine édition du Recueil.

5mt. J'ai été exact à vous annoncer la réception de vos diverses traites, et je n'ai voulu en oublier aucune, comme vous le faites entendre dans votre lettre du 23 février dernier, au f. Julien. Je vous ai marqué également que j'avois reçu le petit lingot retrouvé dans les ruines de notre maison de la Pointe à Pitre, et les 1500 f. qui nous ont été alloués à titre d'indemnité.

6mt. J'ai remis votre compte général au f. Louis : il l'examine ; mais il a bien de la peine à le comprendre, parce que vous y mêlez d'autres comptes, ce qui embrouille tout. Quoi qu'il en soit, j'ai donné au f. Louis des renseignemens qui lui aîderont dans ce travail : je me borne aujourd'hui à vous faire observer que l'habillement, et autres effets, fournis aux frères qui partent de Ploërmel pour les Antilles doit être payé sur leur traitement, car nous ne touchons rien pour cela, et leur traitement colonial est destiné à pourvoir à leur dépense d'habillement, comme à leur nourriture : s'il en étoit autrement, ils recevroient donc, au moins pour la première année, 1700 f. pour leur nourriture seule : de plus, ils vous portent une portion de leur traitement d'Europe, plus encore la valeur, très modique, il est vrai, de ce qu'on achète pour leur passage au port d'embarquement.- Autrefois, on renvoyoit à Brest les matelats qu'ils avoient emporté : c'étoit une économie assez considérable, et qu'on pourroit, peut-être, faire encore, d'autant plus que nous allons avoir, dans le courant du mois d'octobre prochain, une maison au Folgoat, à six lieues de Brest ; ce qui facilitera beaucoup nos communications, et nos expéditions de paquets.

---

[1] *(Note du f. Ambroise) :* (démarches) que j'ai faites ici, auprès du ministère, par l'administration. "

[2] F. Antonin (Pierre Tuloup), né à Montreuil-le-Gast (Ille-et-Vilaine) en 1802, entré à St-Brieuc en 1822. Après avoir dirigé l'école de Plouer (Côtes-du-Nord), de 1830 à 1837, il fut choisi pour fonder le premier établissement des Frères, à Basse-Terre, en Guadeloupe, en 1838. Décédé le 4 octobre 1838.

7mt. J'ai autorisé M. Fourdinier[1] à tirer sur moi les 670 f. dont vous lui êtes redevable.

8mt. J'ai fait passer à M. Mame votre note de livres, mais je lui ai dit que je voulois savoir, avant de régler, quelle remise il vous faisoit sur les prix de catalogue, car, n'en pas exiger une de vingt ou vingt-cinq pour cent, c'est être dupe. M. Mame ne m'a pas répondu, ce qui m'est suspect.

9mt. Les 3000 f. dont les traites étoient jointes à votre lettre du 26 avril ne suffiront certainement pas pour l'achat de tout ce que vous demandez, et ce qui est resté de l'argent que vous avez fait passer au f. Julien, ne suffit pas non plus pour vous acquiter envers la maison de Ploërmel. – Cependant, ne vous inquiétez pas : nous ferons de notre mieux.

10mt. Donnez-moi quelques détails sur les aumônes de Mgr l'évêque de la Rochelle[2] dont vous me parlez : je suis tout prêt à l'en remercier : mais, à quelle somme montent ces aumônes ? Viennent-elles de lui personnellement ? Quelles circonstances l'ont amené à vous témoigner tant d'intérêt et de bonté ? Lui avez vous écrit ?

11mt. Vos coquilles feront grand plaisir au vénérable archevêque d'Auch : peut-être en garderons-nous ici quelques-unes, car nous commençons à former un cabinet d'histoire naturelle, et un bon recteur des environs, qui en a déjà un, nous promet, pour le nôtre, quelques articles. Je ne voudrois pas, toutefois, que cela nous entraînât dans des dépenses notables.

12mt. Vos jeunes créoles n'arrivent point : leur rétard s'explique, car, depuis longtemps, les vents sont contraires. Il me tarde de les embrasser. Quel dommage qu'ils ne soient pas venus plus tôt ! Le f. Vincent de Paul est en route pour revenir de Cayenne à Ploërmel : il faudra le remplacer, et le frère qui le remplacera là bas sera un frère de moins pour vous.

13mt. Notre excellent frère Gérard m'a écrit une lettre admirable : il vous aura montré ma réponse : je n'ai rien à y ajouter sinon que je suis désolé de ce qu'il ne soit pas rétabli, comme j'aimois à en conserver l'espoir.

14mt. Prenez patience avec les ff. Florian[3] et Hervé : ce dernier ne m'écrit presque jamais : j'ai chargé le f. Hyacinthe de lui en témoigner ma peine : j'ai écrit au premier il y a peu de jours, avant que la vôtre du 26 avril me fût parvenue.

Celle-ci vous paraîtra peut-être un peu sévère : elle n'en est pas, pourtant, moins cordiale : je vous parle en père, et je vous aime toujours de même, n'en doutez point.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous aurez appris, par mes lettres précédentes aux frères de la Martinique et de la Gouadeloupe la mort de notre si bon et si jeune frère Emmanuel : je le recommande de nouveau à vos prières.

Autographe. AFIC. 88.02.033.

---

[1] Cette autorisation figure sous forme de note autographe à la suite d'une lettre du f. Ambroise à M. Fourdinier, en date du 27 avril 1844 : *"J'offre mes humbles respects et hommages à M. Fourdinier. – Je n'ai pas encore reçu les fonds que le f. Ambroise m'annonce. Mais M. le Supérieur peut néanmoins tirer sur moi les 670 f. ci-dessus en un mandat payable le 11 du mois d'août prochain. L'ab. J. M. de la Mennais"* (Arch. Pères du St-Esprit. 659.B.2.)

[2] Mgr Clément Villecourt (1789-1867) fut évêque de la Rochelle de 1836 à 1855.

[3] F. Florian (Michel Gontier), né à Barenton (Manche) en 1814, entré à Ploërmel en 1835.

LETTRE 3464. **AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 5 Juin 1844

Mon très cher frère[1],

Le bon Dieu vous a favorisé dans votre traversée, et je me joins à vous pour lui en rendre grâces : soyez-lui toujours fidèle, et toujours aussi il vous protégera ; mais, par dessus tout, observez exactement votre sainte règle, comme vous l'avez fait, à bord même du vaisseau sur lequel vous étiez embarqué. Quant aux petits présents qu'on vous a donnés avant votre départ, vous auriez dû me demander la permission de les recevoir : vous les remettrez donc au f. Ambroise, mais, en même temps, vous le prierez de ma part de vous les laisser : alors vous serez en règle.

Remplissez vos fonctions avec un grand zèle et un grand amour : quel bonheur, quelle gloire pour vous que d'avoir été appellé à prendre soin des ames que J. C., notre Seigneur, a rachetées au prix de son sang !

Je vous embrasse, mon cher enfant, de tout mon cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.034.

LETTRE 3465. **À L'ABBÉ LITOUST.**

Ploërmel le 5 juin 1844.

Monsieur et très cher ami,

Je vous remercie mille fois d'avoir bien voulu me donner des nouvelles de notre si bon et si saint abbé de Courson[2] : j'en étais péniblement inquiet, et quoique nous n'ayons pas encore la douce assurance de sa complète guérison, nous avons du moins, aujourd'hui, l'espoir fondé qu'il nous reviendra bientôt dans un meilleur état de santé, et qu'enfin, peu à peu, il se rétablira tout à fait : c'est l'objet de mes plus vifs désirs et de mes ardentes prières.

Je crains que le testament de M. Mahé ne s'en aille en fumée, car si son neveu est de mauvaise foi, comme il y a lieu de le croire, puisqu'après avoir fait vendre tout le mobilier, il a emporté l'argent, cet homme, en sa qualité d'exécuteur testamentaire, aura mille moyens de rendre nulle la bonne volonté de son oncle.

Nous vous avons possédé ici trop peu de temps : mais j'aime à penser que cette première visite nous en présage d'autres, et qu'elle n'est qu'un à compte.

Je suis avec le dévoûment le plus tendre et le plus respectueux,

Monsieur et très cher Supérieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Mr. l'abbé Litoust, Supérieur des Sœurs de l'Instruction Chrétienne.

Arch. Sœurs de l'Instr. Chrét. St-Gildas.

---

[1] F. Emeric (Julien Mathurin Autin), né à St-Barnabé (Côtes-du –Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.

[2] Louis de Courson (1799-1850). Originaire de Vallet (Loire-Inférieure), il continue ses études à Issy et entre à Saint-Sulpice. Vicaire général de Mgr de Guérines, évêque de Nantes, en 1823, puis professeur au grand séminaire, il revient à Issy comme supérieur en 1844 et est élu supérieur général des Sulpiciens en 1845.

LETTRE 3466**. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 6 Juin 1844

Monseigneur,

Notre pauvre petit frère Joseph Marie est toujours à peu près dans le même état : je l'ai fait voyager avec moi dernièrement, et il a passé environ quinze jours à ma campagne de la Chenaie, où il respiroit un air excellent, et il pouvoit prendre, en toute liberté, plus d'exercice qu'il n'en a ici. Cela lui a été fort agréable, mais l'effet a été à peu près nul : maintenant, il prend des eaux, dont la source est voisine de Ploërmel, et qu'on dit excellentes pour guérir les maladies du genre de la sienne : j'ignore quel en sera l'effet. Chose singulière ! il n'a point de fièvre, il dort bien, mange bien, il ne maigrit plus, et, cependant, il digère mal, et, sans vomir, toujours il rapporte une partie de la nourriture.- Le médecin de Dinan prétend qu'il a une obstruction du pylore : le médecin de Ploërmel pense qu'il n'est malade que d'une simple affection nerveuse de l'estomac, et que le pylore n'est pas attaqué : toujours est-il certain que ce cher enfant est dans un triste état, qui lui rend impossible toute étude suivie : nous lui prodiguons nos soins, avec un grand désir qu'il se rétablisse, mais, sans beaucoup d'espoir que ce soit prochainement : peut-être déciderez vous, Monseigneur, qu'il doit s'en retourner : cependant, cette décision lui seroit pénible, car, il aime son état et notre maison : nous ne le verrions la quitter qu'avec regret ; et dailleurs, que deviendroit-il ? je vous prie donc, Monseigneur, de l'y laisser encore, au moins jusqu'à l'époque où vous nous donnez l'espoir que vous viendrez nous visiter.

Vos deux autres sujets, Monseigneur, sont des modèles de régularité et de piété. Le f. François Xavier est foible pour la grammaire et l'ortographe des mots : mais, il est passable pour tout le reste. Le f. Jean Louis de Gonzague[1] travaille avec goût : il va bien pour la grammaire ; il est foible pour l'arithmétique et l'écriture ; il est faible aussi pour l'histoire et la géographie ; mais, comme il a de l'intelligence et beaucoup de bonne volonté, j'ai dessein de lui faire suivre, après les vacances, les cours des frères qui se préparent à l'examen : le frère François Xavier les suivra également, et avec le temps et l'aîde de Dieu, j'espère que l'un et l'autre deviendront capables.

Je vous remercie, Monseigneur, de toutes les choses aimables que vous voulez bien me dire à l'occasion de l'accident qui m'est arrivé : il auroit pu être très grave ; mais, il n'en a rien été : le lendemain, à la même heure, j'étois en chaire dans ma paroisse à deux lieues de Dinan, et j'étois si noir, et j'étois si laid, que le diable eut peur de moi, à ce qu'il paroît, car, il s'en alla, et jamais retraite ne m'a donné tant de consolations que celle là : avant de sauter de voiture, je m'étois recommandé à la très sainte Vierge : cette bonne mère m'a protégé.

Le f. Ambroise m'annonce des coquillages qui vous sont destinés, et que j'aurai infiniment de plaisir à vous envoyer : six jeunes créoles, qui viennent des Antilles pour entrer au noviciat, et que j'attends très prochainement, nous apporteront cette caisse.

J'ai reçu, Monseigneur, le mandat de 1000 f. joint à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 11 mai : le compte de dépenses de vos trois enfants monte à 998 f. 50c. : par conséquent nous sommes vos débiteurs d'1 f. 50 c.

Il me tarde d'être au mois de septembre, puisque vous nous donnez l'espérance de vous voir alors : quelle belle fête pour la maison de Ploërmel ! Ah, si vous aviez pu venir pendant notre retraite !… Elle commencera le 17 d'aout, et les frères resteront réunis jusqu'au 25.

[1] F. Jean-Louis de Gonzague (Jean Dubourdieu), né à Sarragachies (Gers) en 1814, entré à Ploërmel en 1843.

Mr. Ruault se joint à moi pour vous offrir l'hommage de la vénération la plus profonde : daignez l'agréer, Monseigneur, et me croire

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 6 juin 1844

Autographe. AFIC. 120.1.010.

LETTRE 3467. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 6 Juin 1844

Monsieur le Ministre,

Je suis et j'ai toujours été d'avis de ne pas renvoyer dans leur pays natal les jeunes créoles qui viennent au noviciat : pour la Martinique surtout, cela sera longtemps impossible, et, d'ici à quelques années, on ne devra pas y songer, non plus, pour la Guadeloupe : mais, il n'en est pas de même du Sénégal et de Cayenne : déjà l'expérience a prouvé que les frères créoles pouvaient y faire autant de bien que les Européens, pourvu qu'ils soient mêlés en petit nombre à ceux-ci. L'un de ceux que j'avais envoyé d'abord à Cayenne était plein de talent, et il y a rendu de grands services : malheureusement, il s'est épuisé par le travail, et il nous revient mourant[1] : je l'attends d'un jour à l'autre. Le f. Directeur, en m'annonçant son retour, ajoute : "Le frère Vincent de Paul n'a cessé de donner ici l'exemple d'une régularité et d'une piété soutenue, ni d'édifier tout le monde ; il emporte l'estime et les regrets de tous." J'ai donc été enchanté d'apprendre que six jeunes créoles allaient s'embarquer à la Guadeloupe très prochainement pour venir ici : le f. Ambroise, juge sévère, m'en rend le meilleur témoignage, et ce n'est qu'après les avoir éprouvés, qu'il a demandé leur passage. Remarquez, je vous prie, Monsieur le Ministre, que tout créole placé soit au Sénégal, soit à Cayenne, nous donne un frère Européen de plus pour les Antilles, où il en faudrait le double & le triple de ce qu'il y en a. Je suis tourmenté par la crainte de manquer de sujets : la mort les moissonne horriblement, vous le savez, et mon cœur de père en est navré.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À M. le Ministre de la Marine & des Colonies.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3468. **AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. Ploërmel le 6 Juin 1844

Mon très cher frère[2],

Pour tout ce que le f. Ambroise autorise dans nos établissemens, vous ne devez avoir aucune inquiétude et vous pouvez vous y conformer en sûreté de conscience : ce sont des adoucissements à la règle que le climat et la fatigue de vos travaux rendent nécessaires : mais, n'allez pas au delà de ce qui est autorisé, et gardez vous bien de toute espèce de relâchement :

[1] *(Note de M. de la Mennais) :* J'attends des renseignements que ce frère doit m'apporter, pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 21 mai.

[2] F. Anastase (François Gélébart), né à St-Pierre-Quilbignon (Finistère) en 1817, entré à Ploërmel en 1842.

on n'y est que trop porté dans les Colonies. Je vous recommande surtout une grande fidélité à vos exercices, et une grande réserve dans vos rapports avec les gens du monde : plusieurs ont péri, parce qu'ils ne se sont pas assez tenus sur leurs gardes, oubliant cette parole de notre divin maître : veillez et priez sans cesse, afin de ne pas entrer en tentation.

De temps en temps écrivez moi : je pense à vous, je m'occupe de vous autant que si vous étiez à Ploërmel.

Notre noviciat est nombreux, et cependant il seroit à désirer qu'il le fut encore davantage, car les besoins semblent se multiplier, et nous sommes loin de pouvoir y satisfaire.

D'un jour à l'autre, nous attendons le f. Vincent de Paul, qui revient de Cayenne dans un triste état de santé, à ce qu'il paroît : c'est la poitrine qui est malade, et il n'y a guère de remède : si nous le perdons, je le regretterai beaucoup, car, il est plein de talents et de vertus.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.02.035.

LETTRE 3469. **AU F. ARTHUR GREFFIER**.

D. S. Ploërmel le 14 Juin 1844

Mon très cher frère

Je vous écrivis, il y a environ trois semaines, et cependant, je vous écris encore aujourd'hui, pour vous annoncer la réception de votre lettre du 28 mars : elle m'a fait le plus grand plaisir, et je ne veux pas différer de vous le dire. Vos observations au sujet de l'instruction des esclaves sont très justes : je suis bien aise que deux frères vous accompagnent quelquefois dans l'habitation Pecoul ; c'est un bon moyen de les former à ce genre de ministère : mais, je ne compte pas, d'ici un certain temps, du moins, trop le généraliser, car, vous n'êtes pas assez nombreux pour cela, et, dailleurs, c'est en allant doucement qu'on va bien.

Quelquefois on m'engage à envoyer aux Antilles, de préférence les anciens frères : on ne fait pas attention que si j'agissois ainsi, je détruirois nos établissemens en France, et que je tarirois la source qui donne les sujets : d'un autre côté, vous n'en aurez jamais de meilleurs et de plus propres à être formés, que ceux qui sortent du noviciat : vous le voyez de vos yeux, car, asssurément, les six frères qui sont partis pour les Antilles, à l'automne dernier, sont des frères d'élite, et, en peu de temps, il acquereront*(sic)* l'expérience qui leur manque : ils sont d'autant plus propres à leur mission qu'ils n'ont pas des habitudes déjà prises, et qu'ils sont remplis de toute la ferveur du noviciat.

Le f. Vincent de Paul est de retour de Cayenne : il a emporté les regrets de toute la Colonie : c'est dommage que je n'aie pas un autre créole pour le remplacer, car, les créoles font tout aussi bien que les frères européens dans cet établissement : je sais qu'il n'en seroit pas de même chez vous.- La traversée a presque guéri cet excellent frère, et nous allons si bien le soigner que j'espère que dans quelque temps la poitrine, (car c'est de la poitrine qu'il a souffert) ne nous donnera plus d'inquiétudes.-

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.036.

LETTRE 3470. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Ploërmel le 15 Juin 1844

Mon très cher frère,

Vos parents ont depuis longtemps votre procuration, et je crois que c'est vous même qui la leur avez envoyée avant de quitter Ploërmel : mais, ils ont négligé d'en rembourser le prix. Je leur ai fait passer votre lettre : ils s'expliqueront sans doute.

Les questions que vous me soumettez au sujet des voyages dans les habitations et des règles à y suivre sont graves ; mais, elles sont, pour la plupart, prématurées : nous les résoudrons successivement après avoir pris les leçons de l'expérience, ce grand maître en toute chose. J'ai été bien aise que l'on ait commencé à travailler à l'instruction des esclaves, quoique ce fût pour vous un surcroît de travail : toutefois, je n'ai jamais pensé qu'on (improviseroit) une pareille œuvre d'une manière générale, et je sais dailleurs que rien de ce qu'on hâte trop ne réussit. Pour ce qui vous concerne actuellement, n'acceptez jamais à coucher hors de chez vous : en refusant à toute demande vous ne mécontenterez personne ou, du moins, si quelqu'un se mécontente de votre refus, ce sera sans raison.- L'exactitude aux heures est désirable, nécessaire même, autant que possible : cependant, quand le temps s'oppose à ce qu'on se rende à la minute, c'est un malheur, mais ce n'est pas une faute, et dans un climat tel que celui que vous habitez, des précautions pour la santé sont indispensables : vous ne devez pas faire le bien en large seulement, il faut tâcher de le faire aussi en long. – Bornez vous pour le moment à faire le catéchisme dans les habitations voisines des Trois-Rivières : plus tard, vous irez plus loin avec le secours d'un cheval ; mais, ceci exige des arrangemens avec l'administration, qui ne sont pas encore pris. Allons doucement et par degrés.

Je pense qu'après avoir établi une école aux Trois-Rivières, on la maintiendra : sans cela, il seroit fâcheux qu'on l'eût ouverte.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.02.037.

LETTRE 3471. **À UN FRÈRE.**

Ploërmel le 15 Juin 1844.

Mon t(rès) c(her) f(rère)

Vous avez fait voeu pour un an le 22 aout de l'année dernière : vous n'êtes pas libre, en conscience, par conséquent, de quitter la Cong(régatio)n avant le 22 aout de cette année-ci, c'est-à-dire avant la fin de la prochaine retraite, qui commencera le 17 ; et il vous importe d'autant plus d'assister à cette retraite que du parti que vous prendrez alors dépendra votre avenir sur la terre et votre sort éternel même. Je n'ai donc dans ce moment rien à répondre à ce que vous me demandez dans votre si triste lettre du 10 de ce mois, car, enfin, je ne suppose pas que vous soyez dans la disposition de pécher mortellement, en violant les engagemens que vous avez pris aux pieds des autels, et sur le corps même de J. C.

Ô, mon cher enfant, puisque vous reconnoissez que, dans d'autres circonstances, je vous ai donné des avis salutaires, écoutez ceux que je vous donne aujourd'hui avec la tendresse d'un père affligé, et avec l'autorité de mon âge et de ma longue expérience : puisque vous y êtes rigoureusement obligé, venez à la retraite, et venez-y non pas seulement pour y être présent de corps, mais avec un désir sincère de consulter Dieu, d'examiner votre conscience dans les lumières de la foi, et de profiter de toutes les grâces nouvelles qui vous

seront offertes, dont vous avez si grand besoin, pour ne pas vous égarer et ne pas vous perdre sans retour

Joignez vos prières aux ...*(Projet inachevé).*

Projet aut. AFIC. 88.02.038.

LETTRE 3472. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 17 Juin 1844

Mon très cher frère,

Je vous envoie diverses lettres, parmi lesquelles il y en a une pour le f. Hervé[1] : je la laisse ouverte, afin que vous la lisiez : avant de la lui remettre, cachetez la. J'ai profité de celle qu'il m'a écrite le 28 avril pour lui donner quelques avis paternels, dont j'espère qu'il profitera.

Vous vous plaignez toujours, et avec beaucoup trop d'amertume, de ce qu'on a négligé vos commissions : il est vrai que vos affaires se sont embrouillées, parce que vous vous adressiez tantôt à l'un, tantôt à l'autre, et qu'on n'osoit me montrer plusieurs de vos lettres, de peur de me faire de la peine : il étoit grand temps de remédier à ce désordre et de régulariser tout cela : c'est une leçon dont il faut profiter, mais sans trouble, et sans aucun mouvement de sensibilité humaine : nos fautes mêmes nous deviennent avantageuses, quand elles nous humilient et qu'elles nous apprennent à nous défier de notre propre esprit.

Le f. Vincent de Paul vient de nous arriver : il n'est pas aussi malade que je le craignois : j'espère que nous le guérirons : mais, pourra-t-il retourner à Cayenne ? je n'en sais rien.

J'attends toujours les 6 jeunes créoles que vous m'avez annoncés : je pense que maintenant vous n'êtes plus inquiet de la destination que je veux leur donner. Ne le soyez pas davantage de tout le reste.- Il seroit inutile de répeter ce que je vous ai dit la dessus dans ma dernière lettre[2] ; mais, ce que je ne crains point de vous redire c'est que je vous aime bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.02.039.

LETTRE 3473. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 juin 1844.

Monsieur le Ministre,

Le f. Vincent de Paul, dont le retour de Cayenne m'était annoncé, est arrivé à Ploërmel depuis quelques jours, dans un déplorable état de santé : j'ai l'espoir cependant qu'il se rétablira, grâce au repos qu'il va prendre et aux soins qui lui seront donnés.

Je dois une réponse à la lettre de Votre Excellence, en date du 21 mai, relative au mobilier des frères de Cayenne et à leur traitement à l'hôpital. Sur ce dernier point, il y a une erreur de ma part : j'ai cru qu'il s'agissait d'un paiement de pension ; mais, puisqu'il ne s'agit que d'une retenue proportionnelle sur la solde du frère malade, rien n'est plus juste. Quant au mobilier, j'ignorais quelles étaient les demandes du frère Directeur, et je reconnais que la faïence de table, les couverts et le linge (draps, serviettes et nappes) font partie des objets

[1] F. Hervé Monnerais , directeur de l'école de Basse-Terre (Guadeloupe).
[2] Voir ci-dessus : lettre du 4 juin 1844.

auxquels l'indemnité de 400 f. par frère est destinée à subvenir en France ; mais je pense que le nombre des frères de Cayenne ayant doublé depuis l'année dernière, une augmentation dans les gros meubles, qui sont à la charge de l'administration, a dû être nécessaire : il me semble donc que le frère Directeur était fondé à réclamer, par exemple, l'agrandissement de la table à manger, une armoire de plus, et autres articles semblables.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. R1. Copie. AFIC. 154.3.018.

LETTRE 3474. **À L'ABBÉ ROPERS.**

Ploërmel le 23 Juin 1844.

Très cher ami,

Les détails que vous me donnez dans votre lettre du 11, touchant la grande affaire des Colonies, m'intéressent vivement et me seront utiles. Je me suis occupé de cette affaire devant le bon Dieu et le travail dont vous a parlé Monseigneur le nonce auroit été mis sous ses yeux il y a longtems, si je n'avois pas eu de bonnes raisons pour n'en pas presser l'envoi mais, enfin, cela ne tardera pas.

Je vous approuve beaucoup de ne vous engager à rien jusqu'à ce que les choses soient plus éclaircies ; espérons qu'elles le seront bientôt.

Les nouvelles que je reçois de mes frères des Colonies sont on ne peut plus consolantes : *digitus Dei est hic*[1] ; je vous communiquerai leurs admirables lettres quand vous viendrez ici, car, je compte toujours sur vous pour notre retraite, dont l'ouverture, comme vous le savez, aura lieu le 17 d'août.

Autographe. AFIC. 44.01.004.

LETTRE 3475. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. Ploërmel le 28 Juin 1844

Mon très cher frère,

Vous vous affectez et vous vous effrayez beaucoup trop : bien loin de craindre pour vous de nouveaux désagréments, je suis persuadé que ceux que vous avez éprouvés sont finis pour ne plus renaître : si votre Recteur tient à ce que vous écriviez à Mgr, faites le, et pour que cela vous soit plus facile, voici le modèle de votre lettre :

Mgr.

Mon digne Recteur, M. le G., m'ayant témoigné le désir qu'une lettre de moi vous donnât l'assurance que je suis en bonne intelligence avec lui, je m'empresse de vous écrire pour vous ôter toute inquiétude à cet égard ; si quelques difficultés se sont élevées au sujet de l'école, j'y suis étranger, et toujours je me ferai un plaisir et un devoir de donner à mon Recteur des preuves de mon respect pour sa personne, et de mon zèle pour l'instruction chrétienne des enfans de sa paroisse.

J'ai l'honneur d'être dans ces sentimens et avec un profond respect,

Mgr., V. t. h. et t. o. s.

Je tâcherai de vous voir dans le mois prochain : cependant, je ne suis pas bien sûr que cela soit possible, car, je commence ma tournée beaucoup trop tard pour qu'elle soit complète.

[1] *Le doigt de Dieu est là.* Cf. Luc, XI, 20.

Je me mettrai en route lundi prochain.-

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plounez par Paimpol

Autographe. AFIC. 88.02.040.

LETTRE 3476. **À Soeur COLLEMACHE.**

Ploërmel le 28 Juin 1844.

Ma très chère fille

Votre lettre du 24 Juin ne me parvient qu'aujourd'hui, et je m'étonne que la mienne du 21, mise à la poste de Rennes, ne vous fut pas parvenue le 24 : une correspondance de Paris va plus vîte que cela : toutefois, il me paraît impossible que mon épître ren(n)aise ait été perdue, quoique je ne m'explique pas ce retard : vous l'aurez donc reçue, et elle vous aura expliqué pourquoi je ne puis vous envoyer une voiture pour votre voyage de Combourg à St. Brieuc : je suis obligé moi même pour aller à St. Brieuc, lundi prochain, de me servir d'un char à bancs, dans lequel je ne manquerai pas d'être joliment secoué. Je pense que vous n'avez rien de mieux et de plus économique à faire que de louer d'avance, en entier, à Dinan, pour le jour que vous aurez fixé, une des diligences qui font le service de cette ville à St. Brieuc : elles coûtent très peu cher, et si vous adoptez mon idée, le f. Paul vous aîdera pour l'exécution : dans tous les cas, prévenez le de votre passage, afin qu'il vous attende, et que tout soit prêt pour vous recevoir.

Je pense que vous pourrez, en effet, loger dans votre grande maison, à l'automne prochain : elle sera, alors, assez sèche : mais, je ne vois pas où l'on mettra la petite classe, car la cave, de quelque manière qu'on l'arrange, ne sera ni convenable ni suffisante. Profitez de la présence du Sous-Préfet (que je crois bienveillant) s'il va à Combourg, et tâchez d'obtenir par lui qu'on commence le petit bâtiment promis : si c'étoit une chose décidée, et en train d'exécution, on patient(e)roit plus facilement. Au reste, ne vous gênez pas personnellement pour empêcher que les enfans soient mal ; non que vous ne fassiez pas tout ce qui dépend de vous pour qu'ils soient bien, mais, parce que, s'il n'y a pas embarras, souffrance, et plaintes, on restera dans un fâcheux provisoire.

Je n'ai que le tems de vous renouveller l'assurance de tous mes sentimens paternels.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ma très chère Sœur Colmache
Sup.re de la maison de la Providence
À Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 28 juin 1844

Autographe. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 3477. **AU SOUS-PRÉFET DE PLOËRMEL.**

Ploërmel le 30 Juin 1844

Monsieur le Sous-Préfet,

Le second trimestre du traitement du Sr. Chichery[1], instituteur à Mauron, frère de mon Institut, ne lui a pas été payé en 1843, parce que M. le Préfet a refusé de viser le mandat de la

[1] F. Rogatien.

dite somme (de 125 f.) délivré par M. le Maire de la dite commune. Le motif de ce refus est que le certificat de présence du Sr. Chichery n'était pas exact ; et, en effet, ce frère, pour cause très grave de santé fut obligé d'aller à Dinan et il y fut retenu par les médecins plus longtemps qu'on ne s'y attendait : cependant, il revint à son poste vers la fin du trimestre, et il offrit à l'administration locale d'y rester ; mais comme l'administration était très satisfaite de la manière dont le frère remplaçant instruisait les enfants et dirigeait l'école, elle ne crut pas convenable que je retirasse celui-ci à une époque si voisine des vacances. En conséquence, le Sr. Chichery vint à Ploërmel, et on ne lui en donna pas moins un certificat de présence, afin que les fonds dus par la commune fussent touchés en son nom. Avant qu'on prît cet arrangement, je consultai moi-même votre honorable prédécesseur, M. Quesnel[1], et il l'approuva, parce que tout s'était fait de bonne foi, et parce que le service de l'école n'avait pas souffert.

J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien lever les difficultés qui se sont opposées jusqu'ici à ce que la commune de Mauron acquitte une dette qu'elle reconnaît et qui est très réelle.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Sous-Préfet de Ploërmel.

Copie. AFIC. 107.2.002.

DOCUMENT 508. **MÉMOIRE SUR LE CLERGÉ COLONIAL.**

(Sans date)[2]

Mémoire touchant la réorganisation du clergé colonial. (par M. l'ab. de la Mennais)

La Commission instituée par Ordonnance royale du 26 Mai 1840 pour l'examen des questions relatives à l'esclavage, après avoir fait observer, dans son rapport à M. le Ministre de la Marine, combien la composition de notre clergé colonial a été jusqu'ici médiocre, ajoute que le séminaire du St-Esprit, en possession de fournir au recrutement de ce clergé, aurait besoin d'être reconstitué sur des bases nouvelles, et qu'il ne suffit plus, du moins dans son état actuel, à la nécessité des temps.

Cette remarque est juste : il y a, en effet, une réforme à entreprendre et à accomplir ; mais, pour savoir en quoi doit consister cette réforme, il est nécessaire de rechercher la cause du mal auquel on veut remédier.

Or, 1°. Les règles données au Séminaire du St-Esprit, à son origine, par M. de Vintimille[3], archevêque de Paris, ont été renouvelées et complétées, en 1814, par la Propagande romaine, laquelle prescrivit en même temps, de faire un règlement particulier pour les prêtres dudit séminaire qui se consacreraient à l'exercice du s(ain)t ministère dans les colonies. Trente ans se sont écoulés, et ce règlement n'existe pas encore, et l'organisation intérieure du séminaire lui-même est restée imparfaite ! D'un si long retard il est résulté qu'un très petit nombre des prêtres des colonies se sont affiliés à la maison de Paris, et que cette maison se recrute péniblement : les meilleurs prêtres hésitent à s'y fixer, en qualité de Directeurs, parce qu'elle languit et que son avenir est incertain. D'un autre côté, ses rapports avec les prêtres qu'elle forme ne sont ni durables, ni nettement déterminés. A peine ceux-ci la

[1] M. Quesnel fut Sous-Préfet de Ploërmel de 1842 à 1844 ; M. Roger, son successeur, de 1844 à 1848.
[2] Ce Mémoire figure dans le registre tenu par l'abbé Ruault, à la suite d'une lettre du 20 juillet 1844.
[3] Mgr Charles Gaspard de Vintimille du Luc (1655-1746), nommé archevêque de Paris en 1729.

quittent-ils pour aller aux colonies, qu'ils lui deviennent à peu près étrangers : le supérieur, au nom de la Propagande, leur donne, il est vrai, des pouvoirs spirituels ; mais sans conserver sur eux aucune juridiction réelle : ils ne sont plus soumis qui'à l'autorité beaucoup trop faible, et souvent beaucoup trop entravée dans son action de M.M. les Préfets apostoliques.

On assure que le vénérable M. Fourdinier reconnaît, comme tout le monde, la pressante nécessité de changer ce fâcheux état de choses : j'ignore quels sont ses projets, ses moyens de réaliser les améliorations qu'il a en vue, et, par conséquent, je ne puis en juger : tout ce que je puis dire c'est que dans le cas où la restauration dont il s'occupe n'aurait pas lieu, ou ne devrait pas être prochaine, on ne pourrait mieux faire que de confier le séminaire colonial à Messieurs de St. Lazare, si bien connus par leur excellent esprit et par leurs vertus apostoliques.

Si Messieurs les Lazaristes étaient chargés de la direction du séminaire, il serait fort à propos que, de plus, ils eussent une maison de mission dans chaque colonie ; mais je ne pense pas que leur règle leur permît de se disperser un à un dans les cures : toujours il y aurait donc un clergé séculier, distinct de cette congrégation pour l'administration des paroisses et le service des ateliers.

2°. Le mode adopté jusqu'à présent pour le recrutement des élèves du séminaire est vicieux : la maison se peuple, en grande partie, de jeunes gens qui quittent leurs diocèses, soit qu'on mette peu d'intérêt à les y garder, soit qu'ils manquent de ressources pécuniaires pour continuer leurs premières études : se flatter qu'il en sera autrement dans la suite, et que les Evêques se priveront de leurs sujets d'élite, en faveur des colonies, c'est se faire illusion. Il faut préparer soi-même, de bonne heure, par une éducation spéciale, les sujets que l'on destine à ces pays lointains, si l'on veut les rendre vraîment propres au difficile et important ministère qu'ils auront à remplir : or, un petit séminaire est indispensable pour cela ; et cet établissement coûterait peu, s'il était placé en province, et si on n'y admettait que des jeunes gens qui eussent déjà un certain degré d'instruction, et qui fussent capables de suivre des cours élevés.

Messieurs du Séminaire des Missions étrangères ont senti la nécessité de prendre des mesures semblables pour se recruter, et maintenant ils ont un petit séminaire.

3°. Qu'il y ait urgence à créer des Evêchés dans nos colonies, la Commission le prouve trop bien pour que j'aie à le prouver de nouveau après elle. Mais elle propose d'en créer deux seulement, dont l'un comprendrait la Martinique, la Guadeloupe et la Guyane, et l'autre tous nos établissements sur la côte d'Afrique, depuis le Sénégal jusqu'à Bourbon.

Selon moi, au lieu de deux évêchés, il en faudrait au moins trois ; c'est-à-dire qu'il est à désirer que la Martinique et la Guadeloupe aient chacun le sien. L'Evêque de la Guadeloupe étant de plus chargé de la Guyane, devrait la visiter au moins une fois par an, ce qui rendrait sa tâche assez fatigante pour qu'on n'y ajoutât pas l'administration de la Martinique. Il importe que, dans les colonies plus qu'ailleurs, les visites épiscopales soient fréquentes ; et comment le seront-elles, si les diocèses sont trop étendus ?

4°. Les diocèses des colonies seront-ils gouvernés par des Evêques titulaires, ou par des Vicaires apostoliques revêtus du caractère épiscopal ? La question est grave : sans la décider positivement, la Commission paraît préférer des Vicaires apostoliques, parce qu'elle craint que la création d'Evêques titulaires n'entraîne de trop grandes dépenses, et ne place les Gouverneurs dans une position délicate et relativement inférieure vis-à-vis d'Evêques inamovibles. Mais ces craintes sont-elles fondées ? Evidemment elles ne le sont pas ; car, d'abord, la dépense ne pourrait être plus grande qu'autant qu'on voudrait établir dans chaque diocèse un séminaire & un chapitre : or, l'érection d'un chapitre n'est pas d'une nécessité

immédiate & absolue : il suffit que le Pape donne au 1er Grand Vicaire, ou, à son défaut, au second Grand Vicaire de l'Evêque, le pouvoir d'administrer pendant la vacance.- Et, quant à un séminaire, d'ici très longtemps et peut-être jamais aucun séminaire ne sera possible dans les colonies : on ne trouvera de sujets qu'en France, et ce n'est aussi qu'en France qu'ils peuvent être convenablement élevés. Les Evêques des colonies, titulaires ou non, placeront toujours leurs sujets dans le séminaire colonial de Paris, et le Département de la Marine n'aura, comme aujourd'hui, qu'un établissement de ce genre à soutenir.

Mais, demande-t-on, les Evêques étant titulaires, M.M. les Gouverneurs ne se trouveront-ils pas placés vis-à-vis d'eux, dans une position délicate et relativement inférieure? Nullement : les préséances et le rang seront réglés dans les colonies comme ils le sont en France, où l'on ne voit pas que la considération et l'administration de M.M. les Préfets et de M.M. les Lieutenants Généraux commandants de province, souffrent, en aucune manière, de ce que nos évêques soient inamovibles, quoiqu'ils ne le soient pas eux-mêmes.

Après tout, que les Evêques coloniaux soient inamovibles ou non, ils jouiront également, dans les colonies, d'une considération immense ; et il le faut, pour qu'ils fassent le bien qu'on attend d'eux.

Cependant, au fond de la difficulté très peu sérieuse à laquelle nous venons de répondre, il y en a une autre beaucoup plus digne d'attention : la voici.

Il peut arriver qu'un Evêque des colonies abuse de sa position et de son influence : le Gouvernement voudra le rappeler et le remplacer : eh bien, dans cette supposition, un Vicaire apostolique n'est, pas plus qu'un Evêque titulaire, révocable à la volonté du Gouvernement. Pour que cet Evêque, quel qu'il soit, perde sa juridiction, il est indispensable que le Pape intervienne ; et il y aura cette différence, s'il s'agit d'un Evêque titulaire et non d'un Vicaire apostolique, que ce cas si grave ne sera qu'un cas très simple de translation d'un Evêché des colonies à un Evêché en France.

Une considération d'un ordre politiquement plus élevé me frappe vivement. Les Vicaires apostoliques sont à la nomination du Pape seul, puisque ce sont des Vicaires, à lui, et ils ne sauraient être à la nomination du Roi. Le Roi peut, il est vrai, recommander au St. Père tel ou tel sujet : mais cette recommandation ne serait qu'une simple prière, tandis que la nomination par le Roi, en vertu d'un Concordat, serait un droit de la couronne. N'est-il pas essentiel d'établir ce droit ? On l'a fait pour Alger ; pourquoi ne le ferait-on pas pour les autres colonies ? Cet exemple répond à tout.

De même aussi que l'évêque d'Alger a été déclaré suffragant de l'archevêque d'Aix, parce que la métropole d'Aix est la plus voisine d'Alger, ainsi les évêchés des colonies doivent dépendre de la métropole de Bordeaux, parce que Bordeaux est le port de France qui a le plus de relations avec les Colonies.

5°. L'autorité du métropolitain sur ses suffragants se réduit, en réalité, à fort peu de chose, dans l'état actuel de la discipline : peut-être donc le Gouvernement jugera-t-il convenable d'avoir près de lui un Evêque avec lequel il puisse s'entendre plus intimement sur les affaires ecclésiastiques des Colonies, et qui ait un titre pour y prendre part. Pour cela, il faudrait que nos diocèses coloniaux fussent considérés comme établissemens de fondation royale : un prélat, grand dignitaire, attaché à la personne du Roi, pourrait alors avoir certains droits dans leur administration, avec l'approbation du St. Siège. Mais je ne comprends pas que rien de pareil soit possible dans le système des Vicaires apostoliques, puisque, je le répète, un Vicaire apostolique n'est qu'un simple délégué du Pape, et non, à proprement parler, l'homme du Roi.

En finissant ce Mémoire, j'aime à redire ce qui a été si bien dit par la Commission : la réorganisation, la reconstruction du clergé colonial, voilà le grand point et l'affaire pressante : voilà le vrai moyen d'action sur la race noire. Par là, la Religion catholique manifestera tout ce qu'il y a de puissant dans l'unité, dans la subordination, dans la règle. Là est pour tous le grand instrument de civilisation, de rapprochement ; là est le salut des Colonies.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3478. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1er Juillet 1844

Monsieur le Ministre,

Je reçois du Sénégal les lettres ci-incluses, que je crois devoir vous communiquer en original. Les observations et réclamations du f. Euthyme me paraissent fondées : cependant, avant d'y répondre, je désire que vous ayez la bonté de me dire en quel sens je dois le faire.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. Je vous prie de me renvoyer ces pièces, après en avoir pris connaissance.

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM. X 5. Copie. AFIC. 154.3.021.

LETTRE 3479. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 1er Juillet 1844

Mon très cher frère,

J'écris aujourd'hui, par la poste, à M(m)e de Montgermont, pour lui annoncer l'arrivée très prochaine à Bruz du f. Zenobe[1] ; car, je n'ai pas voulu qu'il arrivât avant qu'elle en fut prevenue. Il partira après demain, et vous remettra lui même cette lettre-ci. Je le recommande à vos bons soins : sa maladie est grave, et je désire que le voyage qu'il va faire lui soit favorable. Il est essentiel que vous soyez à Bruz pendant tout le temps qu'il y sera lui même ne songez donc pas à aller chez vous avant la retraite.

Vous donnerez congé le 4 d'aout, et vous profiterez de notre grande voiture pour revenir ici dans la nuit du 5 au 6, avec le f. Zenobe.

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots, et de vous embrasser bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Brutz

Autographe. AFIC. 88.02.041.

[1] F. Zénobe-Marie (Jean-Marie Chérel).

LETTRE 3480. **F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. St. Brieuc le 4 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Je n'ai pu passer par Quintin en me rendant à St. Brieuc : demain j'irai à Guingamp, et de là jusqu'au Folgoat. Je reviendrai par Lannion, Tréguier et la Côte. Avant la distribution des prix à la Providence, laquelle aura lieu le 30 de ce mois, je calculerai mon itinéraire de manière à pouvoir aller à Quintin dans les jours précédents : il m'est impossible de fixer plus positivement celui où j'arriverai chez vous.

La distribution des prix devra se faire partout le 4 août : il faut en prévenir les frères de St. Donan, de Ploeuc et de Plaintel ; si ce jour ne convenait pas pour Quintin, vous la feriez du 1er au 4 août. Je réglerai les voyages à mon retour de la Basse-Bretagne.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.02.042.

LETTRE 3481. **F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Morlaix le 7 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Nous avons reçu vos lettres adressées à Ploërmel ; elles y ont été lues avidem(en)t et elles nous ont fait le plus grand plaisir : ne les rendez pas trop rares, car, ne pouvant pas nous entretenir de vive voix, il faut, au moins, que nous le fassions le plus souvent possible par écrit : dites moi toujours, fort en détail, tout ce qui vous intéresse personnellement, afin que je vous donne les avis paternels dont vous avez besoin : pour aujourd'hui, je me borne à vous engager à n'avoir jamais que Dieu en vue dans vos moindres actions : ne cherchez que sa gloire, et non celle qui vient des hommes : défiez vous de leurs applaudissemens, de leurs louanges, et si vous avez quelques succès, rapportez les à celui de qui ils viennent, et de qui découle toute grâce.

Dans votre classe, élevez souvent votre esprit vers Notre Seigneur, et priez le de bénir vos travaux : appliquez vous surtout, à inspirer à vos enfans une véritable et tendre piété : ne vous considérez pas comme un instituteur profane, mais comme un missionnaire chargé d'établir le Règne de Dieu dans les ames : c'est là, en effet, votre vocation, et ce sera, en faisant des saints, que vous vous sanctifierez vous même.

En quittant Ploërmel, il y a huit jours, j'ai laissé le f. Vincent de Paul dans un bon état de santé : j'ai la douce confiance qu'il se rétablira entièrement : nous avons eu un grand plaisir à le revoir, et il a été aussi fort heureux de se retrouver au milieu de nous, c'est-à-dire, au milieu de sa famille.—Je ne manquerai pas de donner de vos nouvelles à la vôtre, suivant vos désirs, ou plustôt, je l'ai déjà fait – J'ai des nouvelles récentes du f. Liguori : il est retourné à Gorée : je dis retourné, car, de Gorée, il avoit été à St. Louis pour remplacer pendant quelque temps le f. Gaudence : il a été malade à St. Louis : mais après avoir payé le tribut à un climat nouveau, sa santé est rétablie : il est toujours bien bon et bien fervent.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred-Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 88.02.043.

LETTRE 3482. **F. LOUIS-JOSEPH BODO.**

Morlaix le 8 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Il y a déjà quelque temps que notre très cher frère Vincent de Paul est arrivé à Ploërmel[1] : j'ai été bien aise, avant de vous donner cette nouvelle, de savoir ce que deviendroit sa maladie : Dieu merci, elle n'est pas aussi grave que vous l'avez craint : cependant, je ne regrette pas qu'il soit revenu, car, il auroit pu succomber dans la Colonie, et c'eut été une perte bien douloureuse pour nous. Aujourd'hui, je le considère comme hors de tout danger, sans toutefois, pouvoir en répondre absolument, attendu que les maladies du genre de la sienne sont perfides : néanmoins, la sienne a cédé si facilement aux premiers remèdes, que nous avons tout lieu de croire qu'elle n'aura pas de suites funestes : il est gros et gras, et fort gai : ce sont de bons symptômes : j'ai, dailleurs, été fort content et fort édifié de ses dispositions vraîment réligieuses. Je ne serois nullement surpris qu'il put retourner à son poste au mois d'octobre, et peut-être un climat chaud lui conviendroit-il mieux pendant l'hyver que le climat si humide et si froid de notre Brétagne : la médecine en décidera, et, s'il y a le moindre péril de rechute, nous attendrons, car, je ne veux rien risquer.

Dans tous les cas, s'il ne doit pas vous revenir, un autre ira le remplacer : mais, pour beaucoup de raisons, il vaudroit mieux que ce changement ne se fit pas. Quant aux deux frères que vous me demandez de plus, il ne dépend pas de moi de vous les donner, et c'est dommage qu'ils ne soient pas demandés par l'administration elle même : on obtiendroit plus facilement alors les fonds nécessaires. Ce n'est pas que le Ministre manque de bonne volonté : il est dans l'embarras, parce que les allocations des Chambres ne sont pas en proportion avec les besoins, et qu'après tout, le Ministre ne peut dépenser plus qu'on ne lui donne ; aussi, y regarde-t-il de près, et si nous nous en fâchions, nous aurions tort, puisque, je le répète, il n'est pas maître de faire autrement.

Pour la dépense des frères à l'hôpital, il a réglé que vous seriez sujets à une retenue proportionnelle, comme le sont les frères des autres Colonies : vous aurez donc à réclamer seulement la portion de traitement qui excédera le tarif de la retenue : cela me semble juste, et c'est ainsi qu'on a interpreté aux Antilles le mot gratis.

Quant au mobilier, le Ministre m'a envoyé l'état de ce qu'on vous a fourni, et je trouve qu'on ne vous a pas mal traités : cependant, j'ai insisté auprès du Ministre sur quelques articles qui auroient dû être augmentés proportionnellement au nombre des frères qui augmentoit lui même : ceci ne s'applique qu'à la table, aux armoires, &c., c'est-à-dire aux gros meubles : quant au linge, à la fayencerie, et aux menus ustenciles*(sic)*, nous devions les fournir, et les derniers frères qui sont partis auroient dû les emporter : malheureusement, je n'ai pas présidé à ces détails, et le f. Louis n'a pas fait attention qu'il ne s'agissoit pas d'un remplacement, mais d'une fondation nouvelle, pour laquelle nous recevions 400 f. par frère. Cette erreur est fâcheuse, et elle ne se renouvellera pas, dans le cas où vous seriez plus de six frères à Cayenne.

Le Ministre a accueilli favorablement mes observations au sujet du local, et il a dû en écrire à M. le Gouverneur : toutefois rien ne sera décidé avant que celui-ci ait été entendu.

Je vous engage de nouveau à user de beaucoup de ménagem(ens) envers l'administration locale : vous ne pouvez qu'y gagner sous tous les rapports.

J'ai vu par votre dernière lettre au f. Hypolite que vous aviez fait un long voyage en mer, et je n'en ai pas été content : ceci étoit même absolument défendu dans le reglément que je donnai aux premiers frères qui partirent pour les Antilles : mais vous n'en saviez rien, et

[1] *(Note de M. de la Mennais) :* Il m'a remis les 500 f. dont vous l'aviez chargé.

vous avez agi de bonne foi : c'est pourquoi ne prenez pas cette observation-ci pour un reproche.

Les oiseaux que vous nous avez envoyés sont charmants : nos frères des Antilles, de leur côté, nous ont envoyé des coquillages, si bien que cela nous a donné l'idée de faire un Cabinet d'histoire naturelle, dans lequel nous réunirons tous vos intéressants cadeaux. Ils nous seront chers ; mais, il ne faut pas, néanmoins, qu'ils vous coûtent trop cher, car, après tout, ce ne sont que des curiosités, et ce n'est pas là l'essentiel.

Je ne saurois rendre de trop vives actions de grâces au bon Dieu des bénédictions qu'il répand sur vos travaux, et je prie de tout mon cœur de les multiplier.

Nous avons perdu, il y a deux mois, le frère Emmanuel, âgé de 17 ans : vous ne le connoissiez pas, mais, vous le connoîtrez dans le Ciel, car, j'ai bien la confiance qu'il vous y attend, et que vous ne manquerez pas au rendez vous.

Notre noviciat a été nombreux cette année, et j'ai l'espoir qu'il le sera encore plus l'année prochaine : nous allons faire un grand établissement au Folgoat, près de Lesneven, et je suis en route, dans ce moment-ci pour y aller : ce pays est excellent, et j'ai l'espoir qu'il nous fournira des sujets : nous sommes loin d'en avoir assez.

Tout Ploërmel est occupé de vous et veut vous écrire : si cette lettre étoit partie de Ploërmel, elle ne seroit pas la seule pour le f. Louis Joseph qu'on aime tant : mais, un peu de patience : ce qui est différé n'est pas perdu.

Offrez mes humbles respects à votre digne Préfet, et dites lui que j'ai le dessein de lui écrire prochainement : j'ai même une lettre toute faite pour lui ; mais, je l'ai laissée à Ploërmel, par étourderie, ou plutôt parce que je ne prévoyois pas que je vous eusse écrit de Morlaix : j'en suis vraiment bien fâché : ce n'est qu'un retard, et elle partira aussitôt mon retour.

Je vous embrasse avec un cœur de père, mon très cher et bien aimé frère.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Macaire est très mal : priez pour lui.

Autographe. AFIC. 88.02.044.

LETTRE 3483. **AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. Morlaix le 8 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Ce n'est pas pendant la récréation que vous devez dire les sept psaumes le Dimanche, mais, avant ou après la messe, ou même, si vous ne pouvez faire autrement, pendant les offices, car cette prière est une des meilleures que vous puissiez faire : c'est pourquoi, dans tous les cas, arrangez vous de manière à ne pas laisser seul le f. Donatien[1] pendant le peu de temps que vous avez pour vous récréer ensemble.

L'usage des lunettes fatigue la vue plutôt qu'elle ne la soulage : je le sais par expérience, car, ma vue s'est bien affaiblie depuis que je m'en sers. Au reste, je m'en rapporte à ce que le f. Ambroise décidera la dessus.

Ne vous déconcertez pas de ce que vos enfans soient dissipés et peu dociles d'abord : ils ne sont pas encore formés : peu à peu ils se plieront à la règle : mais, il faut un peu de temps et beaucoup de patience pour cela : demandez la humblement au bon Dieu, et comptez sur son secours.

[1] F. Donatien (Jean-Marie Tobie), né à Trescalan (Loire-Inférieure) en 1815, entré à Ploërmel en 1840.

J'ai envoyé à vos parents la lettre que vous m'avez fait passer pour eux : je ne doute pas du plaisir qu'elle leur aura causé.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Moule (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.045.

LETTRE 3484. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Morlaix le 8 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Je suis fort heureux d'apprendre que votre santé, qui m'a donné tant d'inquiétudes, est meilleure, et j'espère que vous pourrez ne pas profiter, pour revenir en France, de la permission que je vous avois donnée : je ne vous la donnois qu'à regret, parce que je sentois combien votre abscence eut été fâcheuse : mais, enfin, Dieu veut ce qu'il rend nécessaire, et je vous répondois dans la supposition que cette triste nécessité eut été réelle : oh, que je suis content qu'elle ne le soit pas ! restez donc à votre poste, et continuez à rendre des services à votre belle mission : un des plus importants est sans doute le catéchisme que vous faites aux adultes : donnez y tous vos soins.

On m'annonce depuis plus de six mois, le départ de quelques jeunes créoles qui ont demandé à entrer au noviciat : cependant, ils n'arrivent pas : j'en suis surpris et contrarié, car, s'ils ne viennent pas, qu'en résultera-t-il ? On me demande de nouveaux frères pour le Sénégal et pour la Guyane : ces jeunes créoles auroient fort bien pu aller dans cette mission, où ils n'auroient pas trouvé les préventions qui règnent encore si fortement à la Martinique et à la Gouadeloupe : n'y allant pas, j'y enverrai d'autres frères, et ce seront autant de frères de moins pour les Antilles.- Je regrette que l'on ne comprenne pas, ou, du moins, je crains qu'on ne le comprenne pas.

Le f. Vincent de Paul nous est revenu de Cayenne fort malade : mais, Dieu merci, il est en bon train de guérison. En quittant Cayenne il a emporté tous les regrets des habitants. Que n'avons-nous vingt sujets de plus qui lui ressemblent !

Les raisons que vous auriez de changer votre domestique ne me paroissent pas suffisantes pour en venir là : toujours il y aura des misères : il faut savoir les supporter et prendre patience ; l'essentiel est que la conduite soit bonne : ceci est vrai partout, mais à la Martinique plus qu'ailleurs.

Le Gouvernement ne vous accordera jamais le paiement de deux domestiques, et il seroit inutile de le lui demander : dans le fait, un seul devroit suffire.

A Ploërmel nous allons bien, et il en est de même partout : nous avons donc de grandes actions de grâces à rendre au bon Dieu.

Je réponds le plus exactement qu'il m'est possible : quand il y a retard, c'est qu'il ne dépend pas de moi qu'il n'y en ait pas.

Je suis en route pour me rendre au Folgoat, où nous allons faire un établissement nouveau, qui rendra beaucoup plus facile nos rélations avec les Colonies, puisque nous serons là à 6 lieues de Brest : mais, que de dépenses ! Il faut espérer que la Providence y pourvoiera.

Je vous embrasse tous avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Gérard, au Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.046.

LETTRE 3485. **À L'ABBÉ RUAULT.**

D. S. St.Pol de Léon le 9 Juillet 1844

Cher ami,

J'ai reçu à Morlaix votre bonne lettre des 4 et 5 de ce mois – Je ne vois rien de bien pressé à répondre aux diverses lettres dont vous me donnez l'analyse.- J'ai vu le f. Astère[1] à Guingamp, et il a payé les 500 f. que je lui demandois pour le f. Victor.- Le f. Hypolite pourra répondre au f. André que je suis bien aise qu'il ait reçu son institution, mais que je ne puis lui permettre d'aller chez lui cette année-ci, puisqu'il y a été l'année dernière : je n'ai pas non plus accordé cette permission au f. Arcade[2], et c'est sans doute parce qu'il attendoit une décision sur ce point que le f. Artemon attend aussi une réponse de lui.- Quant aux demandes des frères Vitalien et Herbert[3], en ne répondant point au premier, il viendra directement à Ploërmel, et pour le second, il faut faire savoir au f. Adrien[4] que ce frère ayant vu son père plusieurs fois dans l'année, n'a aucune raison pour aller chez lui pendant les vacances.

J'ai vu les pièces de Vannes : cela fait pitié ! Vive St. Brieuc ! L'élan est de plus en plus admirable dans tout le diocèse.

Il me tarde de recevoir la lettre annoncée par notre bon abbé Blanc.

Voici mon itinéraire – Je serai de retour à Morlaix Dimanche au soir et j'y séjournerai lundi – mardi à Lannion, séjour mercredi – Jeudi à Tréguier, séjour vendredi – Samedi à Paimpol – Dimanche au soir, à Plouha – Lundi à Pordic – Mardi à St-Brieuc – Voyages autour de St. Brieuc dans les jours suivants.

Voilà ma réponse aux dernières lettres du Ministre : veuillez la lui envoyer avec le rapport du f. Ambroise dont il me donne communication.

J'embrasse vos Seigneuries bien tendrement

Jean

La grande voiture que l'on doit envoyer à Loudéac au devant des frères, ne suffira pas pour tous ceux qui suivront cette route : voyez s'il n'y auroit pas moyen d'y joindre une des moyennes : celle-ci pourroit y arriver un autre jour : mais, il faudroit que j'eusse la date, afin de tout arranger en conséquence : veuillez me dire cela dans votre p(remiè)re lettre.

Autographe. AFIC. 46.03.028.

LETTRE 3486. **AU MINISTRE DE LA MARINE**.

Ploërmel le 13 juillet 1844

Monsieur le Ministre,

J'ai lu comme vous, avec intérêt, le rapport que le f. Ambroise vous a adressé, et dont vous voulez bien me donner communication ; je vous remercie particulièrement de ce que vous soyez disposé à appeler l'attention de MM. les Gouverneurs sur le besoin urgent de réparations pour l'habitation du Morne-Vanier et sur la nécessité de mettre à la disposition des frères une propriété du même genre, à la Guadeloupe, car cela est indispendable pour la conservation de la santé de ces pauvres frères. Je serai en mesure d'en fournir six de plus

[1] F. Astère (Jean Courson), né à Plouha (Côtes-du-Nord) en 1813, entré à Ploërmel en 1834.
[2] F. Arcade (Charles Le Cat), né à Englancourt (Aisne) en 1821, entré à Ploërmel en 1838.
[3] F. Herbert (Jean-Louis Hamon), né à La Poterie (Côtes-du-Nord) en 1828, entré à Ploërmel en 1842.
[4] F. Adrien (Guillaume Gicquel), né à Plessala (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1830.

après notre retraite, et ce sera encore trop peu pour fonder les écoles nouvelles qui sont demandées et pour le service des habitations.

Il est certain que le f. Ambroise a trop de travail ; mais je pense qu'on peut, sans inconvénient grave, attendre un an à lui donner un second à la Martinique.

Je vous prie, en lui répondant, de lui laisser ignorer que tel a été mon avis : il pourrait croire que je ne mets pas assez d'empressement à le soulager et cela lui serait pénible.

J'ai déjà eu l'honneur de vous répondre au sujet des jeunes créoles qui témoignent le désir de venir au noviciat : ils nous seront fort utiles pour le Sénégal et pour la Guyane.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Daignez prendre en considération la demande des objets nécessaires pour l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles des Antilles, que le f. Ambroise renouvelle. C'est un article essentiel et auquel on tient beaucoup.

Copie. AFIC. 154.3.022.

LETTRE 3487. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. St. Pol de Léon le 14 Juillet 1844

Mon très cher frère,

J'ai été heureux d'apprendre que vous êtes retourné à Gorée, parce que le f. Sigismond désiroit beaucoup votre retour près de lui : mais, dans toutes les circonstances semblables, il faut savoir se résigner à la sainte volonté de Dieu, et ne jamais se considérer soi même : plus on fait de sacrifices, plus on a de mérites.

Votre maladie de St. Louis a été grave sans doute, parce que vous n'avez pas été traité à temps, m'a-t-on dit : mais, à défaut du médecin, le bon Dieu a veillé sur vous, et il a prolongé votre vie, afin que vous puissiez travailler plus longtems à sa gloire et au salut des ames : n'ayez que cela en vue, mon cher enfant, et tenez vous bien en garde contre les tentations d'amour propre : elles sont pleines de dangers d'autant plus grands qu'on s'en défie moins : soyez donc toujours bien humble, et mettez en pratique notre belle dévise : Dieu seul, Dieu seul !

Quant aux autres tentations dont vous me parlez, ne vous en effrayez pas trop, mais aussi veillez attentivement sur vous même pour n'y pas donner le moindre consentement ; évitez tout ce qui peut les faire naître, et priez beaucoup : recommandez vous souvent à la très sainte Vierge, à la mère de toute pureté, sous la protection de laquelle vous vous êtes mis spécialement, à Ploërmel, après avoir prononcé votre vœu : n'oubliez point cette si touchante cérémonie à laquelle sont attachées tant de grâces.

J'ai des nouvelles récentes du f. Alfred Marie : il se plaît beaucoup à Cayenne : tout va merveilleusement bien dans cet établissement.- J'espère qu'il en sera de même dans le vôtre, et que les petits enfans que vous aurez instruits et sanctifiés, vous recevront un jour dans les tabernacles éternels, s'ils meurent avant vous, ou que vous les y recevrez vous même plus tard, si vous mourez avant eux.- Sanctifiez vous, sanctifiez vous, en faisant des saints !

Tous nos frères vous disent mille choses tendres, et moi je vous en dis mille et mille fois plus.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Liguori Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Gorée

Autographe. AFIC. 88.02.047.

LETTRE 3488. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Morlaix le 15 Juillet 1844

Cher ami,

A mon retour du Folgoat, je reçois vos deux lettres du 8 et du 11 : j'y réponds sur le champ, et, commençant par la dernière, j'ai l'honneur de vous dire que je suis enchanté de l'approbation donnée à mon petit mémoire : expediez donc, de suite, la copie que l'on désire : je n'ai rien à ajouter au texte, mais ne manquez pas d'insister sur la nécessité du secret qu'on a bien voulu me promettre : vous ajouterez que si je reçois une reponse, je ne manquerai pas de la communiquer : jusque là, je n'ai rien à dire de plus.

Il faut garder les mandats des frères du Morbihan jusqu'à mon retour : on les fera signer à la retraite.

Il n'y a rien à faire pour le Sénégal jusqu'à ce que je n'aie reçu une réponse du Ministre à la lettre que je lui ai déjà écrite.

Je désire savoir si le f. Ambroise me parle du départ des six jeunes créoles, depuis si longtemps annoncés je prendrai connoissance du reste à mon retour : ne vous fatiguez pas à analyser cette correspondance.

Je suis fort aise que le f. Ange Marie[1] soit revenu : dites le lui.

Faites répondre au f. Victrice que je recevrai son jeune homme : mais, qu'il demande tout ce qu'il est possible d'obtenir.

Annoncez au respectable M. Maubec que son affaire est en bon train, grâce à M. Niel, et offrez lui mes hommages.

Dites au f. Hypolite d'envoyer à Mr. le Curé de Bubry (Morbihan) par Hennebont, le brevet du f. Felicien, en priant le dit Curé d'accuser la réception de cette pièce.

Veuillez bien écrire deux lignes au maire d'Herbignac (par la Roche Bernard) pour l'assurer que, suivant ses désirs, et ma promesse, le f. Olivier lui sera rendu dans la première semaine de septembre.- Sans parler de ceci, le f. Hypolite marquera au f. Olivier que je lui permets d'aller directement dans sa famille, avant la retraite, et d'y passer quatre jours. – Même réponse au bonhomme Norbert[2], mais, il ne fera son voyage qu'après la retraite, et pour avoir plus de tems, il continuera sa classe jusqu'au 11, et ne la reprendra que le 15 7bre. – Répondre au f. Anaclet qu'il peut aller voir sa mère, mais, il faut qu'il parte assez tôt pour revenir à Ploërmel avec les frères de Moncontour : on a à Ploërmel la date fixée pour ceux-ci : il ne doit rien prendre sur son traitement pour payer sa pension, jusqu'à nouvel ordre de ma part.- Je verrai les frères Albert[3] et Théodose dans le courant de la semaine prochaine.- Je répondrai moi même, s'il y a lieu au f. Rogatien : cela ne presse pas.

Je suis heureux d'apprendre que le f. Gervais[4] est en pleine convalescence : mais, recommandez lui bien de ma part de prendre tous les ménagemens que sa position exige.

---

[1] F. Ange-Marie (François Le Roux) né à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.
[2] F. Norbert (François Choupeaux), né à Uzel (Côtes-du-Nord) en 1777, entré à Ploërmel en 1827.
[3] F. Albert (Louis Cadiou), né à Tréguier (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1828.
[4] F. Gervais (Pierre Bedel), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Ploërmel en 1827.

Quant au pauvre frère Macaire, hélas, nous ne pouvons que l'exhorter à se sanctifier de plus en plus par les souffrances : dites lui pour moi mille choses paternelles.

Il faut espérer que le cher abbé Guilloux se sera converti chez les bons pères : nous verrons bien !

Je désire que l'on fasse faire une certaine quantité de boules, afin que l'on puisse jouer dans le bois et dans la récréation dans les jours qui précéderont la retraite : un ou deux jeux de quilles ne seroient pas de trop, comme préservatif contre l'ennui du rien faire. – Je ne suis pas exposé, moi, à cette maladie là, et dans ce pays-ci, je n'ai pas manqué d'occupations. – Mon vieil ami K/rouvriou vient de me donner, en toute propriété, une des maisons dépendantes de notre établissement de Morlaix – c'est fort heureux – Je vous quitte pour aller signer le contrat chez le notaire.- Demain je serai à Lannion

Tout à vous en N. S.

Jean

Tous nos établissements du Finistère vont à la vapeur : j'ai vu l'Ev(êque) de Quimper à K/ranroux[1] : il est très content de nous.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères,
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Morlaix 17 juil. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.030.

LETTRE 3489. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Tréguier le 20 Juillet 1844

Mon très cher frère,

J'irai coucher à Quintin vendredi au soir : prevenez le f. Sébastien[2] de s'y rendre ce jour-là, car j'ai besoin de lui parler.

L'ab. J. M. de la Mennais

Certifié conforme. AFIC. 88.02.048.

LETTRE 3490**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Tréguier le 20 juillet 1844

Très cher ami

Je réponds au n° 4.- La belle et sainte mort que celle de notre bon frère Macaire ! Quand je le vis le jour de mon départ, je m'attendois bien à ne plus le trouver vivant à mon retour : mais, je le crois bien heureux. – Il faudra prévenir sa famille de sa mort, et de l'existence de son testament : Mr. Rialan dira quelles sont les formalités à remplir pour ce qui nous concerne.

Je pense que la mort du malheureux Ev(ain) a pu être ignorée aux Antilles, car à qui l'auroit- on annoncée ? et qui l'auroit annoncée ?

Mr. Blaize m'a écrit au sujet des affaires de Combourg : je répondrai par lui à Monsieur Lamache.

[1] Le château de Keranroux était la résidence du comte de la Fruglaye.
[2] F. Sébastien (Sébastien Brient), né à Languidic (Morbihan) en 1800, entré à Ploërmel en 1830.

Répondez, je vous prie, au f. Chrystophe[1] que je lui permets de passer par Rennes, pour voir son oncle, en venant à la retraite : mais qu'il ne s'y arrête pas plus de deux ou trois jours, et qu'il s'arrange de manière à arriver à Ploërmel la veille de l'Assomption, au plus tard.

Je réglerai à Dinan ce qui concerne le f. Just Marie[2], et à Ploërmel le voyage du f. Albéric[3] dans sa famille : il pourroit profiter de la grande voiture pour aller jusqu'à Rennes le 5 d'aout.

Faites savoir au f. Landry[4], par le f. Hypolite, que je lui permets d'aller voir son père en venant à la retraite, et de s'y arrêter trois jours ; mais, ce sera à ses parents de pourvoir à la dépense du voyage depuis chez eux à Ploërmel.

J'arriverai à Ploërmel le 3 d'aout par la diligence, et d'heure, par consequent de confesser mes enfans avant qu'ils aillent en vacances, chose à laquelle je tiens : ma petite voiture servira à ramener trois frères, et elle ira lentement, afin de ne pas fatiguer le cheval.

Je collige beaucoup de petites nouvelles sur la route : j'aurai l'honneur de les raconter à vos Excellences *os ad os*[5].- Tout va bien pour nous, partout. Je vous embrasse tendrement

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des
Frères à Ploërmel
cachet : Tréguier 20 juil. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.031.

LETTRE 3491. **AU F. FÉLICIEN GAUSSON**.

D. S. Tréguier le 21 Juillet 1844

Mon très cher frère,

Je ne suis pas édifié de votre lettre du 6 de ce mois : elle m'a fait de la peine : sans doute, vous avez eu à souffrir, et vous souffrez encore : mais, un religieux quand il a à souffrir que doit-il dire, et que dit-il ? Vive la Croix ! Il ne murmure contre personne, pas même contre ceux qui se montrent injustes envers lui, et toujours il est prêt à aller, avec joie, partout où l'enverront ses supérieurs, pour la plus grande gloire de Dieu. – Au reste, vous vous trompez beaucoup sur ce Bubry : c'est une paroisse excellente, et vous y serez, si cela plaît à Dieu, avec un Recteur d'or.

Voici le modèle de la lettre que vous écrirez à Mr. le Sous-Préfet de Guingamp : vous montrerez cette lettre à Mr. le maire de Plougonver, et, s'il le juge à propos, il l'apostillera.

"Monsieur le Sous-Préfet,

Il m'est pénible d'apprendre que je ne suis pas jugé capable, par le Comité d'arrondissement de Guingamp, d'être nommé instituteur communal de Plougonver : cette paroisse, par excès de réconnoissance sans doute, m'avoit loué de mes services, et elle avoit bien voulu prier mon supérieur de fixer sur moi son choix pour rétablir l'école de la Commune, longtemps suspendue, par deffaut de local : j'avois pourtant été institué par le Ministre, et je n'ai pas donné ma démission : j'ai donc un titre, et je n'avois pas besoin, je crois, d'une nomination nouvelle. Qu'il me soit permis d'ajouter que, depuis ma sortie de Plougonver, j'ai dirigé l'école de Belle-Isle, de manière à mériter les éloges de Messieurs les

---

[1] F. Christophe (Jean-Marie Blanchet), né à Miniac-sous-Bécherel (Ille-et-Vil.) en 1815, entré à Ploërmel en 1833.
[2] F. Just-Marie (Jean-Baptiste Restif), né à Domalain (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.
[3] F. Albéric (Théophile Met), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) en 1825, entré à Ploërmel en 1840.
[4] F. Landry (Vincent Le Bonnec), né à Ploërmel (Morbihan) en 1817, entré au noviciat en 1836.
[5] *Face à face.*

Inspecteurs, et la confiance des familles, comme j'ai lieu de penser que Messieurs les Inspecteurs l'auront dit dans leurs rapports, puisqu'ils me l'ont dit à moi même et à l'administration locale. Quoi qu'il en soit, je ne suis revenu à Plougonver qu'à la sollicitation de la Commune, et, depuis mon retour, j'ai prodigué mes soins à ses enfans dans un local plus étroit, plus mal aéré, plus incommode encore, que celui où j'avois été placé primitivement[1] : seroit-il possible que j'eusse ainsi travaillé et souffert, et que l'on me refusât mon modique traitement ? Je le réclame, Monsieur le Sous-Préfet, de votre justice, et je ne doute pas que la Commune qui m'a témoigné tant d'attachement, se joindra à moi pour vous faire la même demande. Peu m'importe, à moi réligieux, de rester à Plougonver ou d'aller ailleurs ; je suis entre les mains de mon supérieur, et c'est à lui de s'entendre avec qui de droit, pour décider de mon avenir.

Je suis très respectueusement, M(onsieu)r le S(ous)-P(réfet),

V. t. h. et t. o. s.

J'ai repris, le 24 mai 1843, la direction de l'école de Plougonver, et je ne la quitterai que le 6 aout prochain, pour me rendre à notre retraite de Ploërmel."

Copiez exactement cette lettre, et priez M. le Maire de la faire passer. –

Vous donnerez congé le 4 d'aout, et pour vous rendre à la retraite, vous suivrez l'itinéraire qui vous sera donné par le f. Victor.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Félicien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plougonver par Belle-isle en terre (Finistère)
cachet : St. Brieuc 22 juil. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.049.

LETTRE 3492. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Plouha le 22 Juillet 1844

Très cher ami,

Je réponds au n° 5, en date du 18 de ce mois. - Le bonhomme Vardon[2] s'inquiète à tort : je lui expliquerai son affaire.

Je vais écrire au f. Adolphe : Je pense que ma lettre arrivera à temps : mais, je ne changerai rien au départ des voitures.

Le f. Gérard a dû recevoir deux lettres de moi qui auront croisé la sienne.

A St. Brieuc, je saurai s'il y a moyen de répondre au f. Porphire avant l'automne.

Il paroît qu'on n'a pas donné avis au f. Philogone[3] du jour où partiroit de Pontivy notre grande voiture : il n'aura pas le temps d'aller à Plouguerneau avant le jour fixé : mais, je lui permets d'aller à Guemené : il faut lui dire la date du départ de Pontivy.

Ecrire au f. Césaire que je lui permets d'aller chez lui : mais, il n'y passera pas plus de trois jours, et reviendra par Rennes ; je tiens à cela.

---

[1] Sur ce premier local, l'inspecteur Campion avait noté, en 1837 : "*Trois locaux sont tout à fait insalubres : nous voulons parler des ossuaires que Buhulien, Plougonver et Hénanbihen considèrent comme des salles d'écoles convenablement disposées.* " (Arch. nat. F 17 10214).

[2] Cf. ci-dessus, lettre 3417, note 2.

[3] F. Philogone (Yves Guennec), né à Gouarec (Côtes-du-Nord) en 1812, entré à Ploërmel en 1836.

Ecrire au f. Raphaël[1] qu'il devra donner congé le 4 d'aout, et qu'il peut se dispenser d'inviter son maire : il passera par Pluvigner en se rendant à la retraite, et il s'y arrêtera 3 jours : il voyagera pour venir à la retraite, avec le f. Denis[2].

Si le f. Gatien[3] va chez lui avant la retraite, il ne pourra profiter de la grande voiture qui reviendra de Rennes dans la nuit du 5 au 6 : il faudra donc que ses parents payent les frais de route de chez lui[4] à Ploërmel : à cette condition, il peut aller les voir, et passer 3 jours chez lui – quant à son frère, les craintes que donne sa santé sont un obstacle, d'après la décision de M. Pringué, à ce qu'on le reçoive de nouveau.

Faites savoir au f. Thadée[5] par le f. Lin[6] que le jeune homme dont il parle ne peut être admis, à moins qu'il n'apporte, au moins, 200 f. et le vestiaire : il devra, de plus, payer la lévite, quand il la prendra.

Je réponds au Rect(eu)r de l'académie & au Rect(eur) de Plouaré.

Adieu – de samedi prochain en huit, nous nous reverrons.

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des
Frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 23 juil. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.032.

LETTRE 3493. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE**.

Plouha le 22 Juillet 1844

Monsieur le Recteur

Voici les renseignemens que vous me faites l'honneur de me demander par votre lettre en date du 17 de ce mois.

Le Sr. Rolland (Jean Louis)[7] est en exercice aux Antilles
Le Sr. Ropers (Pierre Marie André) à Ploërmel
Le Sr. Poulouin (Laurent Marie) à Plouvorn (Finistère)
Le Sr. Lheveder (Jean François) ne fait plus partie de ma congrégation.

Je suis avec respect,
Monsieur le Recteur,
Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

---

[1] F. Raphaël (Mathias Le Guen), né à Pluvigner (Morbihan) en 1807, entré à Saint-Brieuc en 1822.
[2] F. Denis (Julien Le Drogo), né à Mûr-de-Bretagne (Côtes-du-Nord) en 1798¸ entré à Ploërmel en 1825.
[3] F. Gatien-Marie (Julien Barbé), né à Montreuil-le-Gast (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1839.
[4] *(Note autographe en marge) :* Il est de Montreuil le Gas.
[5] F. Thadée (François Parthenay), né à Ste-Anne-sur-Vilaine (Ille-et-Vil.) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.
[6] F. Lin-Marie (Antoine Gervaise), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1838.
[7] Ce sont, dans l'ordre, les ff. Alexis-Marie, Adelphe et Ananie-Marie.

LETTRE 3494. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 25 Juillet 1844

Cher ami,

Il faudra bien recevoir le petit Chauvin ; mais, à Ploërmel et non à Dinan. – A Dinan, tout est plus cher qu'à Ploërmel : puisque cet enfant ne paie qu'une partie de la pension, et puisqu'il sera pour nous une charge, il est tout simple que je le place là où il nous coûtera le moins : dailleurs, je serai fort aise qu'il soit placé près de vous.

Je suis enchanté de savoir que nos créoles doivent être en route : s'ils arrivent pendant la retraite, cela produira un bon effet. Je craignois qu'il y eut une intrigue sous roche pour les arrêter là bas.

J'apporterai au cher abbé Guilloux un joli cadeau : mais, quand je le lui donnerai, il faudra fermer la fenêtre, car, mon cadeau a des ailes.

Est-ce que la grande statue de Paris n'est pas encore venue ? Augustin m'a dit qu'elle étoit prête, et qu'on n'attendoit que l'ordre d'expedier.

Je désire que les socles des deux colonnes de la tribune soient revêtus de bois pour la retraite.

Je vais écrire aux ff. Stanislas, Médart[1], &c., - Quant à l'école de La Nouée, nous la ferons ; mais la désignation définitive n'aura lieu qu'à la retraite ; je compte toujours ne pas changer celle que j'avois en vue : cependant, on ne sait pas ce qui peut arriver.

Un petit mot de vous au Recteur de Plessé ne seroit pas de trop : vous vous bornerez à lui annoncer mon abscence et l'époque de mon retour.

J'ai écrit de St. Pol de Léon au f. Louis Joseph et à tous les frères de Cayenne. – Je fais observer à ce cher frère qu'il ne dépend pas de moi d'envoyer plus de frères qu'il n'y en a de fondés par le Ministre, dans chacun de nos établissements des Colonies.

Ce soir j'irai coucher chez Achille Duclézieux[2], demain, je serai à Quintin.

Tout à vous, Messeigneurs

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 25 juil. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.034.

LETTRE 3495. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

St. Brieuc le (26) juillet 1844.

Monsieur le Ministre,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 16 de ce mois n'est arrivée à Ploërmel que le 24, et je la reçois aujourd'hui seulement : sur le champ, j'invite M. le Préfet maritime de Brest à diriger sur ma maison de Dinan (Côtes du Nord) les trois jeunes Sénégalais qui sont débarqués à Brest, et à qui vous désirez que je fasse donner une instruction propre à les faire entrer ultérieurement au séminaire ; ils passeront le temps des

[1] F. Stanislas (Joseph-Marie Cochet), né à Plémet (Côtes-du-Nord) en 1802, entré à Ploërmel en 1821. – F. Médard (Pierre Le Ménager), né à Pluzunet (Côtes-du-Nord) en 1814, entré à Ploërmel en 1831.

[2] Le comte Achille Du Clésieux, ami de l'abbé J.-M. de la Mennais, habitait le manoir de Saint-Ilan, au bord de la baie d'Iffiniac. En 1843, il avait établi dans sa propriété une œuvre sociale destinée à de jeunes garçons orphelins, à qui il voulait donner instruction, éducation et formation agricole. Il demandait à M. de la Mennais aide et conseils pour le développement de cette œuvre.

vacances dans cette maison, et ils y seront sous la direction d'un ecclésiastique très capable qui les fera travailler, en attendant que je les place définitivement ailleurs. Ceci n'est qu'un commencement et si vous persistez à vouloir établir un petit séminaire colonial, il me sera facile de séconder vos vues, et je m'y prêterai de tous mes moyens.

Copie. AFIC. 46.03.035.

LETTRE 3496**. À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 26 juillet 1844.

Voici ma réponse au ministre : copiez la.
(Voir cette lettre ci-dessus, n° 3495).

La lettre du ministre me fait grand plaisir : mais, c'est à Malestroit que je voudrois recommencer, avec d'autres hommes. Je ne suis donc pas fâché de la dissolution, quoique je regrette qu'on n'ait pas laissé l'espoir d'un retour aux écoliers : s'il n'étoit pas trop tard, on pourroit faire entendre aux familles que rien ne sera absolument arrêté avant le mois de septembre : l'embarras est de savoir maintenant comment donner cet avis ; faites ce que vous jugerez sage et prudent : mais, tenez pour certain que je veux du nouveau.

Le f. Hypolite a dû écrire au f. Césaire que je lui permettois d'aller chez lui, à la condition de revenir à Ploërmel par Vannes – quant au jour de la distribution – il est trop tard pour répondre.

Ecrivez, je vous prie, ou faites écrire au Rect(eu)r de St. Gonery que je recevrai son jeune homme.

Il seroit à propos que le f. Hypolite mit en classe, la semaine prochaine, tous ceux des novices qui seront capables d'être placés après les vacances – peut-être, est-ce chose faite déjà.

Dites et redites au bon père Vardon d'être tranquille sur son avenir, et que je compte toujours sur lui.

Tout à vous

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison
des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 26 juil.1844

Autographe. AFIC. 46.03.035.

LETTRE 3497. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St-Brieuc le 29 Juillet 1844

Très cher ami,

A mon retour ici, (car j'arrive de Quintin), je reçois votre n° 8 – Je suis consterné de la maladie du f. Didyme[1], et il faut avouer qu'il y a de la part du Recteur de Ruffiac plus que de la négligence et de l'étourderie dans cette triste affaire : à Ploërmel, du moins, que l'on continue de prendre toutes les précautions indiquées par M. Pringué.

[1] F. Didyme (Pierre Loiseau), né à Pont-Château (Loire-Inférieure) en 1820, entré à Ploërmel en 1838.

J'écris au f. Athanase[1] : mais, je pense bien que ma lettre ne l'arrêtera pas, et qu'il s'en ira à la Trappe, près du P. Bernard, qui l'attire d'une manière indigne : cela m'obligera, peut-être, à faire un voyage à Vannes, car, il faudra que l'évêque intervienne.

Je viens de répondre à M(m)e de Vauborel, et d'écrire en même temps à Mr. Duclos, à Rennes : cette affaire m'inquiète moins que les deux autres.

Je suis bien aise que vous ayez annoncé à Bl(…) l'arrivée des Sénégalais, et qu'il ait si mal reçu cette nouvelle : sa conduite me mettra fort à l'aise envers lui : mais, il faut le ménager jusqu'à ce que j'aie pris d'autres arrangemens.

On vient de saisir la brochure de l'abbé Souchet : c'est bien maladroit.

Je serai à Dinan jeudi.

Tout à vous bien cordialem(en)t

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison
des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 29 juil. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.036.

LETTRE 3498. **À M. MARION.**

Ploërmel le 9 Août 1844

Très cher ami,

Voilà les papiers relatifs à mon affaire avec le Curé de Tinténiac[2] : depuis plus de quatorze ans, il a reçu 1200 f. pour bâtir une classe tenue par mes frères : il s'étoit engagé à maintenir l'école : il me disoit qu'il s'étoit assuré à cet effet d'un emplacement ; et il n'a rempli aucune des obligations qu'il avoit prises : il doit donc me restituer la somme : cela me semble clair.

Toutefois, il faut commencer par l'obliger à donner une réponse, et l'assigner en cas de refus.

J'espère que votre jambe est guérie : il me tarde d'en avoir l'assurance.

Tout à vous ex toto corde.

Jean

Autographe. AFIC. Copie. 107.2.007.

LETTRE 3499. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 11 aout 1844

Monsieur le Ministre

A mon retour ici, j'ai pris connoissance des pièces rélatives à la discussion qui s'est élevée entre l'administration de St. Louis (Sénégal) et le frère Euthyme : j'ai l'honneur de vous renvoyer ces pièces, et d'y joindre mon avis, puisque Votre Excellence veut bien me le demander :

1mt. Le frère Euthime a eu tort de discuter en elle même une question qui se trouvoit décidée par l'article 9 de la règle et de notre Prospectus, dont voici les termes : "M.M. les fondateurs ou toute autre personne les remplaçant, ne pourront exiger des frères aucun

[1] F. Athanase (Gilles Simon), né à Melesse (Ille-et-Vilaine) en 1803, entré à St-Brieuc en 1822.
[2] Cf. la lettre 3381, du 5 janvier 1844, au curé de Tinténiac.

service autre que ceux rélatifs à l'instruction, et auxquels ils sont obligés par leurs statuts." Or les frères donnent l'instruction dans leurs classes : ils surveillent leurs élèves dans l'école et à l'église : mais, les surveiller ailleurs, les conduire dans un autre établissement, est une charge que leurs statuts ne leur imposent point, et qui pourroit avoir beaucoup d'inconvénients et de dangers.

En général, il est tout-à-fait à désirer que le Collège et l'établissem(en)t des frères soient entièrement distincts, et qu'il n'y ait entr'eux d'autre rapports que ceux d'une bienveillance mutuelle : sans cela, à châque instant il naîtroit des conflits fâcheux, qu'on ne sauroit prévenir avec trop de soin.

2mt. Les frères doivent favoriser le Collège en disposant de leur mieux les enfans à recevoir une instruction plus élevée, mais, ainsi que vous l'observez justement, le passage de certains élèves des écoles primaires dans le Collège doit toujours avoir lieu avec leur consentement ou celui de leur famille : c'est de droit naturel, et j'ajoute qu'il n'est pas à regretter que plusieurs des élèves le plus instruits de l'école primaire y prolongent leur séjour, car, rien ne peut contribuer davantage à maintenir l'émulation dans les classes et à y élever l'enseignem(en)t.

Aut. ANOM X 5. Projet aut. AFIC. 154.3.027.

LETTRE 3500. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 12 août 1844

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre[1] que plusieurs habitants propriétaires à la Capesterre (Gouadeloupe) m'ont écrite dernièrement, et de vous demander ce que je dois répondre : je m'associe aux désirs de ces Messieurs, mais, je doute qu'il soit possible de les réaliser aussi prochainement qu'ils le voudroient.

A Mr. le Ministre de la Marine.

Aut. AFIC.148.02.001.

LETTRE 3501. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 12 août 1844

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre du 23 juillet dernier, par laquelle vous me demandez s'il serait convenable de mettre à la disposition des frères instituteurs un certain nombre d'exemplaires de l'opuscule de Sr. Gaillard, intitulé Preuves consolantes sur l'Existence de Dieu et l'immortalité de l'âme, j'ai l'honneur de vous dire que cet ouvrage est, selon moi extrêmement médiocre, et qu'il ne serait d'aucune utilité à mes frères.

A Mr. le Ministre de la Marine.

Autographe. AFIC. 148.02.001.

[1] Voir cette lettre, du 21 avril 1844, en Appendice 100.

LETTRE 3502**. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 13 août 1844

Monsieur le Recteur,

La famille d'un de nos jeunes élèves désirant le placer dans l'école des arts et métiers d'Angers, je vous serais infiniment obligé, si vous vouliez bien me procurer le programme des connaissances exigées pour l'admission dans cette école.

J'aurais de plus besoin de savoir dans quelle ville et à quelle époque il faut se présenter pour subir l'examen.

Je suis, &c.

(Suit une note manuscrite de M. de la Mennais) :

"Le Recteur a répondu que les examens étoient fixés par les préfets : l'académie ne s'en mêle pas : l'instruction exigée est celle des écoles primaires fortes."

Au Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 107.2.008.

LETTRE 3503. **À M. MARION.**

Ploërmel le 23 Aout 1844

Mon cher ami

Je ne sais trop ce que pourra dire M. le Curé de Tintenniac : l'affaire[1] est si claire que je ne puis déviner comment il s'y prendra pour ne pas me remettre une somme que je lui ai donnée pour bâtir une classe qu'il n'a point bâtie, et sur sa déclaration écrite qu'il s'étoit assuré d'un terrain, tandis que, depuis quatorze ans environ, il n'a point acheté de terrain, et qu'au lieu de bâtir, il a détruit l'école de mes frères dans sa paroisse, protegeant, logeant chez lui, un frère défroqué. Vraiment, c'est trop fort, et je tiens absolument à ce que les 1200 f. me soient rendus. Si une action en justice est nécessaire, il faut qu'elle ait lieu, quoique je ne me dissimule pas tout ce qu'un procès peut avoir de fâcheux pour Mr. Le Bret dans cette circonstance : mais, s'il ne s'agit que d'accorder des delais pour le remboursement, je vous laisse parfaitement libre de les fixer, pourvu qu'ils soient fixés par écrit.

Si votre jambe est une sotte, mon pied gauche est un sot : je n'ai pu m'en servir pendant la retraite de mes frères, et je vous écris de mon lit : guérissez vos plaies, très cher ami, comme j'ai guéri ma goutte : je n'ai employé aucun remède : des linges mouillés d'eau froide ont suffi pour enlever l'inflammation, si bien qu'aujourd'hui, j'ai pu faire la grande cérémonie des vœux. De grâce, épargnez les onguents : les moyens les plus simples sont les meilleurs et les plus efficaces.

Mes amitiés à M. Louvel. – Je vous embrasse l'un et l'autre du cœur le plus tendre et le plus dévoué.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Marion, père
À Mordreu Pleudihen (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 20.01.026.

[1] Cf. la lettre du 9 août 1844, à M. Marion.

LETTRE 3504. **AU MAIRE DE BAINS.**

Ploërmel le 27 août 1844

Monsieur le Maire,

Les actes de M. Glon que vous m'envoyez confirment pleinement ma pensée, et ils m'étoient parfaitement connus : un peu plus tard, je vous marquerai le parti définitif que j'aurai pris : je me borne pour aujourd'hui à vous dire que cette affaire est grave, et que j'ai besoin de consulter avant de me déterminer à donner un successeur au f. Eugène à Bains, quoique je ne tienne nullement à ce que celui-ci y reste plustôt qu'un autre.

Autographe. AFIC. 107.2.013.

LETTRE 3505. **À M. MOY, CURÉ DE PAIMPOL.**

Ploërmel le 27 août 1844

Très cher ami,

Je vous renvoie le f. Ménandre suivant vos désirs, et je remplace le f. Eucharistе[1] par le f. Evrard[2] : je crois que votre établissement gagnera à ce changement : mais, permettez que je vous fasse observer que le petit cabinet du second frère, sous le toit, n'est pas tenable pendant l'hyver : tâchez, je vous prie, de remedier à cela : je sais combien vous êtes gêné pour le logement ; mais, je sais aussi combien vous êtes bon.

Tout à vous ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Moy, Curé de Paimpol
À Paimpol

Autographe. AFIC. 107.2.014.

LETTRE 3506. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 29 août 1844

Monsieur le Ministre,

J'apprends avec plaisir que vous avez fixé à 1500 f. le traitement de chacun des frères de St. Pierre et Miquelon, et je vous en remercie : cette allocation annuelle leur était nécessaire.

Quant à la réintégration d'autorité dans les écoles, de deux enfants qui en avaient été exclus par le frère supérieur, c'est une affaire heureusement terminée, et je m'en félicite ; mais le rapport de Mr. le Commandant Desrousseaux sur ce point n'est pas exact : le frère n'avait pas exclu ces enfants de l'école définitivement : il avait exigé seulement qu'ils fussent exacts à s'y rendre, ainsi qu'à la messe le dimanche, leur disant comme il le dit à leurs parents eux-mêmes, qu'il était tout prêt à les recevoir, aussitôt qu'ils se soumettraient à la règle ; mais, il serait inutile de rentrer dans cette discussion, puisqu'elle est finie et puisque tout va bien.

Je suis avec respect, M(onsieu)r le Ministre,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A M. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Autogr. ANOM. C 43. Copie. AFIC. 154.3.032.

---

[1] F. Eucharistе (Vincent Tirel), né à Montauban-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1842.

[2] F. Evrard (François Bailly), né à Miniac-Morvan (Ille-et-Vilaine) en 1817, entré à Ploërmel en 1841.

LETTRE 3507. **À M. DE KERDREL.**

Ploërmel le 30 août 1844.

Monsieur,

Conformément à vos intentions, et à celles du Conseil municipal de Plouvorn, je n'ai renvoyé qu'un seul frère à Plouvorn, et ce frère est le f. Zoël : mais, je ne l'ai autorisé qu'à recevoir de 60 à 70 élèves : sa santé déjà épuisée, ne lui permet pas de se charger de plus de travail, et 80 enfans à instruire à la fois, seroient trop pour lui. Les charges de votre Commune sont énormes dans ce moment-ci, jusqu'à ce que le clocher ne soit reconstruit, vous serez dans l'embarras : je conçois cela parfaitement : attendons des circonstances plus heureuses pour réorganiser l'école de manière à suffire aux besoins de la Commune.

Daignez, je vous prie, offrir à M(m)e de Kéruzoret et à Madame de Kerdrel mes profonds hommages de respect, et agréez les pour vous même. Je suis dans ces sentiments, Monsieur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur de Kerdrel, au château de
Keruzoret en Plouvorn par Landivisiau (Finistère)
cachet : Ploërmel 31 août 1844

Autographe. AFIC. 107.2.015.

LETTRE 3508. **AU CURÉ DE LA ROCHE-BERNARD**.

Ploërmel le 2 7bre 1844

Monsieur le Curé,

Je vous félicite d'avoir trouvé les secours nécessaires pour fonder à la Roche un établiss(em)ent des frères des écoles chrétiennes : ces frères feront chez vous, comme partout, beaucoup de bien : je regrette seulement que vous ne m'ayez pas dit plus tôt vos intentions, et que vous m'ayez fait faire sciemment de fausses démarches : je dis sciemment, puisque vous traitiez en même temps avec deux cong(régation)s.

Aux termes de notre Prospectus, vous êtes redevable à notre maison principale d'une somme de 400 f. pour le premier frère que vous lui avez demandé et qu'elle vous a fourni : cette somme devoit être payée préalablement, et si je ne l'ai pas exigée d'abord, c'est que vous m'aviez assuré qu'elle étoit dans vos mains et que j'avois confiance dans vos engagements : il vous a plu de changer d'avis, et je ne vous en blâme pas : mais vos engagements n'en sont pas moins réels, et ils n'en doivent pas moins être remplis : vous devez de plus le traitement du frère, à raison de 200 f. par an, pendant 4 mois, car tout mois commencé est dû.

Projet aut. AFIC. 107.2.016.

LETTRE 3509. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 3 7bre 1844

Mon très cher frère,

Je vous ai écrit il y a peu de temps, et, cependant, je vous écris encore pour vous dire de rester au Morne-Vannier aussi longtemps que votre santé l'exigera : je sais que notre établissem(en)t de Fort-Royal est en souffrance ; mais, vous n'y pouvez rien, et l'essentiel est

de vous rétablir entièrement, si cela est possible, comme j'aime à l'espérer : l'insalubrité de notre maison de Fort-Royal étoit, sans aucun doute, la cause principale des maladies qui nous ont désolé : puisqu'on change de local, il faut espérer que désormais les santés se soutiendront mieux : ménagez la vôtre, je vous le répète : ces ménagements sont dans l'ordre de Dieu : donnez de ma part le même avis au f. Polyme[1].

Dans le mois prochain, plusieurs frères partiront pour aller vous réjoindre et vous soulager : ils vous parleront de notre retraite, qui a été on ne peut plus édifiante.

Je viens de faire passer à son adresse votre lettre pour le Bodeo.

Je suis dans les embarras des placements : ils ne sont pas petits pour moi.- Jamais, on ne m'avoit demandé tant de frères : j'ai le regret de repondre souvent par des refus, quoique nous soyons plus nombreux que nous ne l'avions été jusqu'à ce moment. Dieu soit béni ! ayons confiance !

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Les ff. Hypolite et Bernardin[2] vous répondront : le 1er est, en ce moment, à Vannes où il a conduit plusieurs frères à l'examen.

J'écrirai très prochainem(en)t au f. Ambroise et au f. Arthur.

Au f. Gérard
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Morne Vanier, près Fort-Royal, à la Martinique

Autographe. AFIC. 88.02.050.

LETTRE 3510**. À L'ABBÉ LITOUST.**

Ploërmel le 3 7bre 1844.

Monsieur et respectable ami,

Je ne me suis pas empressé de vous répondre, parce que j'ai conservé jusqu'à ce moment l'espoir d'aller à St. Gildas, comme vous m'y invitiez d'une manière si aimable : mais, d'abord, je ne suis pas encore entièrement remis d'une attaque de goutte, qui m'a retenu sur mon lit une grande partie de la retraite générale de mes frères, et, d'un autre côté, je me trouve démonté, c'est-à-dire que je viens de condamner mes deux juments à ne plus sortir de l'écurie que pour aller en foire. Ces dames s'emportent comme des folles ; après m'avoir fait éprouver déjà un accident très grave, elles ont failli tuer, il y a quelques jours, mon frère Alcide, qui, quoique habile cocher, ne put les retenir : force m'est donc de rester dans mon couvent, jusqu'à ce qu'elles soient remplacées. Je ne puis vous exprimer mes regrets comme je les sens : oh ! que les quelques instants que je comptais passer à St. Gildas m'eussent été doux, et qu'ils m'eussent fait de bien ! Rien au monde ne pouvait me contrarier davantage que de perdre une occasion si heureuse de revoir mon vieil ami, Mgr Angebaud, et d'épancher, encore une fois, mon cœur dans le sien. Dites-lui cela, je vous prie, afin que, du moins, il me plaigne !

[1] Polyme (Jean Régnier), né à Iffendic (Ille-et-Vilaine) en 1808, entré à Ploërmel en 1835.
[2] F. Bernardin (Gabriel Morin), né à Guer (Morbihan) en 1812, entré à Ploërmel en 1826. Les frères Hippolyte et Bernardin étaient frères de sang.

A l'heure où je vous écris, sept de mes pauvres frères sont sur la sellette, en présence de Messieurs de l'Académie, à Vannes, à St. Brieuc, à Nantes, heure d'angoisses pour eux, et d'inquiétudes pour moi.- Que Dieu les assiste !

Vous connaissez les tendres et respectueux sentiments avec lesquels je suis,

Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et tout dévoué serviteur,

L'ab. J. M. de la Mennais

Mr. Litoust, Supérieur des Sœurs de l'Instruction chrétienne.

Aut. Arch. Sœurs de l'Instr. Chrét. St-Gildas.

LETTRE 3511**. AU CURÉ D'UZEL.**

Ploërmel le 5 7bre 1844

Monsieur et très cher Curé,

J'ai bien examiné l'affaire du f. Xavier : des personnes d'Uzel même, que vous lui croyez contraires, m'ont écrit ou fait écrire en sa faveur, et j'en ai conclu que ses torts, trop réels, avaient été exagérés, et que les rapports qui vous ont été faits n'étaient pas tous également exacts : d'un autre côté, je vous avoue que je répugnais beaucoup à le retirer d'Uzel avec un éclat qui serait devenu pour lui une flétrissure : au moins eût-il fallu que je pusse lui faire le reproche de n'avoir pas profité d'un premier avertissement : mais comment lui eussé-je donné cet avertissement, puisque avant la retraite, j'ignorais complètement ce qui se disait et se passait à Uzel à son sujet ? Une mutation qui peut avoir pour résultat la ruine de l'établissement, si on la fait soudainement, aurait dû être prévue et préparée, d'un peu loin, car, enfin, si elle est subite, ne nous expose-t-elle pas à perdre les 400 f. votés par la commune, puisque c'est en considération de la supériorité notoire de l'enseignement du f. Xavier[1] que ce secours a été alloué à notre école ? Si nous en sommes privés, comment deux frères pourront-ils vivre à leur ménage ? Il n'y a donc pas d'autre parti à prendre que de supprimer l'école, ou d'y renvoyer provisoirement le f. Xavier : avant d'en venir à la dernière extrémité, je crois sage de faire un dernier essai : s'il n'est pas heureux, nous nous retirerons, ou nous aviserons d'avance au choix d'un remplaçant : mais j'aime à espérer encore que le f. Xavier, par une conduite plus sage, nous aidera à apaiser ce bruit, et qu'il évitera, à l'avenir, tout ce qui pourrait donner lieu à des plaintes nouvelles : s'il en était autrement, ne manquez pas, je vous prie, de m'en informer.

Vous connaissez, Monsieur et très cher Curé, les sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis bien cordialement, Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Ni la loi, ni nos règles ne permettent à un frère d'enseigner le latin.

À Monsieur Flageul, curé d'Uzel.

Copie. AFIC. 107.2.019.

[1] F. Xavier (Jacques Gastel), né à Parcé (Ille-et-Vilaine) en 1811, entré à Ploërmel en 1825.

LETTRE 3512. **AU MAIRE DE PONTIVY.**

Ploërmel le 5 7bre 1844.

A Monsieur le Maire et à Messieurs les membres du Conseil municipal de Pontivy.

Messieurs,

Par la délibération en date du 11 Août dernier, dont vous m'avez fait l'honneur de m'envoyer un extrait le 28, vous changez les conditions auxquelles j'avais consenti à me charger de l'école communale de Pontivy : je suis disposé à consentir à quelques uns de ces changements, mais non pas à tous : permettez que j'entre dans quelques détails.

En 1835, lorsque les frères cessèrent de prendre leur logement et leur pension chez Mr. Morel[1], il fut reconnu par Mr. Boblay, au nom de la ville, que des classes payantes étaient nécessaires pour soutenir l'établissement, et il ajoutait, dans sa lettre du 8 7bre, qu' "en considération des immenses services rendus au pays par les frères, la ville n'hésiterait pas à considérer le Directeur de l'établissement comme instituteur communal et à verser en ses mains et sur son acquit la somme de 1200 f. allouée annuellement par le budget pour l'éducation primaire." De plus, la ville s'engageait à nous fournir gratuitement un local pour les classes payantes, des salles pour l'école des jeunes ouvriers, et elle nous autorisait à exiger de ceux-ci une rétribution.

Telles furent, Messieurs, nos conventions primitives, et je n'y ai rien, absolument rien changé, sinon que la plupart des jeunes ouvriers reçoivent gratuitement les leçons que nous aurions le droit de leur faire payer.

Maintenant, Messieurs, que demandez-vous ? De diviser l'établissement, non en classes distinctes, les unes payantes, les autres gratuites, comme cela a toujours eu lieu, mais en deux écoles, ayant chacune à leur tête un frère breveté : l'unité de l'établissement serait donc rompue : il serait dirigé par deux frères que leur titre légal rendrait égaux, ce qui, dans des cas faciles à prévoir, aurait les plus graves inconvénients : aussi cette organisation n'existe-t-elle nulle part : elle n'a jamais été admise par nous, ni par aucune autre congrégation, parce qu'elle est essentiellement vicieuse, et qu'elle nous créerait inévitablement dans l'avenir de fâcheux embarras : je vous engage donc, Messieurs, à y renoncer pour le plus grand bien de votre école elle-même. Si d'ailleurs j'admettais votre proposition, vous auriez à payer la fondation de la seconde école, c'est-à-dire, cinq cents, car enfin, un brévet c'est une école.

Vous voulez, et avec raison, Messieurs, que votre classe des pauvres soit bien faite, et, à cette condition, peu vous importe qui la fasse, mais elle est faite, actuellement, par un frère très capable, et très zélé un brévet n'ajouterait rien à son mérite, et si les élèves gratuits ne sont pas en général de la force des élèves payants, ce n'est pas sa faute. Les premiers sont partout moins assidus à l'école que les seconds, et de plus à Pontivy, un grand nombre d'élèves indigents manquent de livres, et souvent même de papier. Comment donc pourraient-ils travailler avec autant de goût et avec autant de succès que ceux à qui rien ne manque ?

Ici, Messieurs, dans l'intérêt de ces pauvres enfants, j'oserai vous soumettre une observation, et vous faire une demande : vous avez réduit à 75 f. l'allocation pour les prix, laquelle étoit originairement de 125 f. : ne pourriez-vous pas appliquer cette différence de 50 f. à l'achat de fournitures classiques pour les élèves indigents ?

Je passe, Messieurs, au second objet de votre lettre.

Vos calculs sur ce que coûtaient aux frères les appartemens qu'ils avaient loué dans la maison Le Boulay, et sur les avantages que leur offre la nouvelle maison d'école, ne sont pas

[1] Sur M. Morel, chez lequel les frères furent hébergés à Pontivy, cf. Lettre 1843, de février 1835. (*Correspondance générale*, III).

exacts : je n'estime pas la jouissance de dortoirs de cette maison plus de 75 f., et encore faudrait-il qu'ils fussent en bon état de réparations, et que nous n'eussions pas de dépenses à y faire pour les habiter : le prix que vous donnez au jardin me semble également trop élevé : toutefois, je consens à payer le tout 175 f., pourvu que les réparations des mansardes ne soient pas à notre compte.

Quelle que soit votre décision, je désire, Messieurs, ne pas tarder à la connaître, afin d'avoir le temps de prendre, en conséquence, mes arrangements et mes mesures, avant le 1er Janvier 1845. J'ai l'honneur de faire observer à Messieurs de la commission qu'on ne peut substituer immédiatement à un instituteur communal un autre instituteur ; il y a des formes légales à remplir pour cela ; on ne peut, non plus, diminuer son traitement qu'au bout de l'année pour laquelle il a été voté : entre lui et la commune il existe un contrat pour cette année là du moins.

Si à la fin de cette année, Messieurs, nous devons perdre la direction de votre école, nous ne perdrons pas du moins le souvenir des bontés que la ville de Pontivy a constamment eues pour nous pendant si longtemps.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Signature autographe. AFIC. 107.2.018.

LETTRE 3513**. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 6 7bre 1844

Mon très cher frère,

Je rends grâce à Dieu de la manière dont les choses se sont passées à St. Brieuc : il n'en a pas été tout à fait de même à Vannes ; on nous y a vexé, comme à l'ordinaire : cependant, le f. Théotime[1] a été breveté. Dites au f. Odon[2] de partir sur le champ pour revenir ici : je vais le placer dans le Morbihan, et cela presse. Quant au f. Alban, je lui écrirai directement.

Vous pouvez aller prendre quelques bains de mer à Binic : je m'afflige de ce que le f. Polyclet ait fait le même voyage sans permission : c'est une faute d'autant plus grande qu'elle a été commise le lendemain d'une retraite ! – J'ai défendu expressement au f. Tobie de donner à l'avenir l'hospitalité à tout frère qui ne lui présenteroit pas une autorisation signée de moi pour séjourner à Binic.

Si la ville contribue aux frais de la reconstruction de la maison joignant la tourelle, on peut abattre l'une et l'autre, et bâtir sur ce terrain ; mais, il faut le faire dans des dimensions telles que la petite classe si nombreuse des pauvres puisse être logée là : il y a de l'espace : je ne crains que la dépense : le mieux seroit peut-être de ne rien demander à la ville qu'un loyer égal à celui qu'elle paie déjà pour la classe du bas de la rue : on emprunteroit la somme nécessaire. Si la ville fournit des matériaux et la main d'œuvre, elle estimera cela fort cher, et elle diminuera d'autant la location à laquelle nous aurons droit : c'est une affaire à négocier, et un calcul à faire ; prenez garde de vous y tromper, et rendez moi compte de vos démarches.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

[1] F. Théotime (Edouard Picot), né à Erdeven (Morbihan) en 1824, entré à Ploërmel en 1838

[2] F. Odon (Julien Baron), né à Locoal-Mendon (Morbihan) en 1818, entré à Ploërmel en 1836.

Je me détermine à renvoyer le f. Xavier à Uzel, car, il me semble qu'il y a de l'intrigue et du bavardage dans tout cela ; au reste, nous verrons : ceci sera une leçon pour ce pauvre frère.

Au f. Laurent
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Quintin (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 6 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.051.

LETTRE 3514**. AU RECTEUR DE BÉDÉE**.

Ploërmel le 8 7bre 1844

Monsieur et très cher Recteur,

Je viens de faire choix, pour diriger l'école de votre paroisse d'un frère très jeune : mais il est déjà vieux par ses qualités ; c'est pour tout dire en un mot, un de nos meilleurs sujets, et déjà il a fait, avec beaucoup de succès, la grande classe à Combourg : il est breveté depuis quelques jours seulement, et je m'empresse de vous le donner, parce que je le crois éminemment propre à relever votre école ; cependant, je ne l'aurois pas placé à Bedée, s'il n'avoit pas dû loger au presbytère : sa grande jeunesse eut été un obstacle à ce que je le misse seul ; mais, j'ai compté sur vos bontés pour lui : je le recommande aussi à M. Jauson.

Nous aurons à liquider les petites affaires de notre pensionnat, et je disposerai un peu plus tard des objets appartenant aux frères qui vont rester dans la maison : je vais prier M. le Maire de permettre qu'ils soient déposés provisoirement dans une des pièces de l'établissement : j'ai cru ne devoir pas attendre, pour envoyer le frère, que tous ces arrangemens fussent pris, car les enfans auroient pu aller ailleurs, ce qui auroit été fâcheux.

Je suis avec un respectueux et cordial attachement,

Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble et très obéiss.t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. François de Paule[1] avoit loué un champ, et fait cultiver le jardin : il y aura des récoltes à recueillir et à vendre, et beaucoup d'affaires semblables à régler : pour ne pas jetter le f. Théotime dans tous ces embarras, j'en charge spécialement le f. François d'Assise[2] de Montauban, qui a plus d'expérience de ces choses là.

L'observation que vous a faite M. le Maire n'est pas sans quelque fondement, car, un frère ne peut recevoir dans sa classe plus de 75 enfans, si on veut que l'instruction soit réelle ; or, je présume qu'il s'en présentera un plus grand nombre : mais, enfin, organisons bien la classe, et nous verrons ensuite, de concert, ce qu'il y aura à faire pour le plus grand bien.

Autographe. AFIC. 500.12.8.005.

[1] F. François de Paule (Louis Picard) né à Trémuson (Côtes-du-Nord) en 1793, entré à Ploërmel en 1827.
[2] F. François d'Assise (François Duchêne), né à Pordic (Côtes-du-Nord) en 1807, entré à Ploërmel en 1826.

LETTRE 3515. **À M. SALMON, CURÉ DE REDON.**

Ploërmel le 9 7bre 1844

Confidentielle.

Très cher ami,

Voici mes dernières réflexions sur l'affaire de Bains et le parti auquel je m'arrête.

Renvoyer immédiatement et d'autorité à Bains le f. Eug(ène), malgré le Curé que le Maire soutient, ce seroit mettre ce bon frère dans une position trop pénible et qui ne seroit tenable longtemps ni pour lui ni pour personne : le remplacer immédiatement, c'est reculer la difficulté sans la résoudre, car, avant six mois, son successeur éprouveroit les mêmes tracasseries, et ce seroit encore à recommencer. Je crois donc que ne rien faire est ce qu'il y a de mieux à faire, c'est-à-dire que je vais provisoirement charger le f. Eugène d'organiser l'école privée d'Avessac ; je ne l'engagerai point avec cette commune sans lui donner un successeur à Bains : de cette manière-là, je laisserai à M.M. de Bains le temps de réfléchir, et de comprendre que dans cette espèce de jeu qu'ils jouent si tristement, ils courrent risque de perdre, au moins en partie, la propriété de leur maison d'école puisqu'elle ne peut, dans aucun cas, d'après les actes de M. Glon, être occupée par un inst(ituteu)r laïc. Mon but, comme vous le voyez, est de forcer l'administration de Bains à me redemander elle-même le f. Eugène, ce qui vaut infiniment mieux que de le lui imposer : gardez le sécret de ma manœuvre.

Projet aut. AFIC. 107.2.025.

LETTRE 3516. **À MGR ANGEBAULT.**

Ploërmel le 10 7bre 1844

Mon très cher et bien aimé Seigneur,

Oh, oui, j'ai bien regretté de ne pouvoir aller vous rejoindre à St. Gildas, et de ne pas assister à vos belles fêtes ; mais, la goutte qui ne m'a pas encore entièrement quitté, mais le défaut de chevaux pour ma voiture ; mais le travail si difficile et si pressé du placement et le classement de mes 500 frères après la retraite, mais les mesures à prendre pour la fondation de sept nouvelles écoles, et l'ouverture générale des anciennes, au nombre de 175 dans la première semaine de septembre, mais le départ de nos frères des colonies à préparer, mais les visites à recevoir, les correspondances à faire, les procès à plaider, près de 200 comptes à régler en même temps, ne sont-ce pas assez d'excuses, et ne me dispensez-vous pas des &c. ? Jamais, soyez en sûr, je n'avois été si contrarié que de vous savoir là tout près, et de rester ici? Hélàs, il nous faut vivre de privations et de sacrifices : c'est notre pain de châque jour : cependant, je me console un peu en espérant que quelque circonstance heureuse nous rapprochera plus tard, et assurement je ne manquerai pas une seconde fois l'occasion de vous voir, et de vous embrasser *(salvà reverentià*[1]*)* comme nous le faisions si simplement et si cordialement dans notre bon vieux temps.

Projet aut. AFIC. 117.1.004.

[1] *(Sauf votre respect).*

LETTRE 3517. **AU RECTEUR DE TONQUÉDEC.**

Ploërmel le 12 7bre 1844

Monsieur le Recteur,

Dans la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 3 août, vous me priiez de renvoyer à Tonquédec le f. Jonas[1] pour quelques mois encore, et dès l'ouverture des classes, s'il m'était impossible de vous fournir immédiatement un frère breveté : sur le champ, je vous annonçai le retour du f. Jonas pour l'époque que vous fixiez. Depuis, vous m'avez marqué que M. le Maire de Tonquédec ne croyait pas pouvoir prolonger ce provisoire et qu'il ne recevrait qu'un frère breveté. Pour savoir s'il me serait possible de remplir ce désir, il m'a bien fallu attendre à connaître le résultat des examens : or, nous n'avons obtenu que trois brevets, ce qui, à raison des engagements pris depuis longtemps et des vacances, est loin de nous suffire pour satisfaire à tous les besoins et à toutes les demandes. Je m'empresse de vous en informer, afin que la commune de Tonquédec ne compte pas sur un frère pour rouvrir son école.

A Mr. Hamel, Recteur de Tonquédec.

Copie. AFIC. 107.2.026.

DOCUMENT 509. **ATTESTATION.**

Ploërmel le 12 7bre 1844

(L'attestation est précédée de la déclaration suivante, autographe de Jean-Marie de la Mennais) :

Le 12 7bre 1844, j'ai donné le reçu d'une somme de 8000 f. qui m'a été donnée par Mlle Marie, à la charge de faire 400 f. de rente à l'établissement de Binic pour la nourriture des frères : mon acte est ainsi conçu :

" Je soussigné Sup(érieu)r g(énér)al des f(rères) de l'Inst(ructio)n Xtienne, reconnois avoir reçu de Mlle F(rançoise) Marie la somme de 8000 f., dont l'int(érê)t de 400 f. sera compté par moi annuellem(en)t, à perpétuité, aux trois frères de Binic p(ou)r leur nourriture, et le dit intérêt sera versé annuellem(en)t entre leurs mains par quart de 3 mois en 3 mois, à commencer du 1er 9bre prochain. En cas de non exécution de la dite condition, je m'engage à compter annuellem(en)t à M. le Rect(eu)r de Binic quel qu'il soit, la rente de 400 f. p(ou)r être employée par lui en œuvres pies. "

Copie aut. AFIC. 107.02.022.

LETTRE 3518. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 13 7bre 1844

Mon très cher frère,

L'arrangement que vous me proposez pour le f. Ivy ne peut avoir lieu : jamais je ne consentirai à ce qu'un frère exerce dans sa paroisse, et, pour ainsi dire, au sein de sa famille : le f. Ivy devra donc revenir à Ploërmel aussitôt qu'il aura cessé de prendre des bains de mer, c'est-à-dire, tout au plus tard dans une dizaine de jours : le bien que vous me dites de lui et du f. Jean Colombini me fait grand plaisir.

[1] F. Jonas-Marie (Guy Le Calvez), né à Pleumeur-Bodou (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1842.

Offrez mes humbles hommages à votre si bon et si respectable Curé : je me réjouis de ce que sa santé soit meilleure. Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux
cachet : St. Brieuc 16 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.052.

LETTRE 3519. **À M. DE GENOUILLAC, À LA CHAPELLE-CHAUSSÉE**.

Ploërmel le 14 7bre 1844

Monsieur,

Je suis désolé du nouvel accident qui vient d'arriver à notre bon frère Rogatien : j'étois loin de m'y attendre, et cela m'est pénible au delà de tout ce que je puis exprimer : mais aussi, je rends grâce à Dieu de ce qu'il se soit trouvé près de vous, dans un moment où il avoit si grand besoin des secours que vous lui avez prodigués : recevez en, je vous prie, ainsi que M(m)e de Genouillac, mes remercîments sincères ; daignez encore les faire agréer à M. le Docteur Bouan, dont je vais communiquer la consultation aux médecins de Dinan, car, c'est à Dinan que je désire que le f. Rogatien soit transporté : là il retrouvera les médecins qui l'ont déjà traité, et qui étoient parvenus à le guérir : désormais, la saison est trop avancée pour qu'il puisse aller prendre des bains de mer à St. Servan, et son état ne lui permettroit pas, dailleurs, de faire le trajet de la maison des frères à la grève.

Par la voiture qui partira de Ploërmel après demain pour Dinan, le frère Thadée se rendra à Dinan, et il y arrivera le soir : je pense donc que mardi au soir il sera à la Chapelle-Chaussée, où il remplacera provisoirement le f. Rogatien : l'établissement continuera d'être en bonnes mains, et j'espère qu'il ne souffrira pas d'une mutation si tristement forcée.

Je saisirai avec empressement la première occasion qui se présentera pour moi d'aller à la Chapelle-Chaussée, et je serai heureux de renouveller de vive voix à Monsieur et à Madame de Genouillac, l'assurance des sentimens tendres et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur de Genouillac
à La Chapelle-Chaussée par Becherel (Ille et Vilaine)
Cachet : Ploërmel 14 sept 1844

Autographe. AFIC. 500.12.6.006.

LETTRE 3520. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 15 7bre 1844

Mon très cher frère,

Ce que vient de faire le f. Hervé est bien affligeant et bien inquiétant ; cela prouve combien sa tête et sa vertu sont faibles ! toutefois, la manière dont il exprime son repentir me fait esperer que sa faute même lui servira de leçon : l'essentiel seroit de savoir s'il est sincère; le défaut de franchise et d'humilité est le plus grand de tous, car, il empêche de se corriger de

tous les autres : vous sentez qu'à une si grande distance, il m'est impossible de juger de cela, c'est à vous de voir ce qui en est : dans tous les cas, traitez ce pauvre frère avec beaucoup de douceur : ne lui faites aucun reproche dont il puisse être blessé ou s'irriter : ouvrez votre cœur, afin qu'il puisse y mettre le sien, pour se rechauffer et se guérir : engagez le à répondre à mes dernières lettres, et à m'avouer lui même ses torts : presque jamais il ne m'écrit, et c'est un malheur pour lui, car un supérieur a grâce pour conduire ceux que la divine providence lui confie.

Au fond, je pense qu'un changement est nécessaire au f. Hervé : il a formé trop de liens à la Basse-Terre, et il y a trop de rapports avec les personnes du monde : cela le perd.- Lorsque les nouveaux frères vous arriveront, vous examinerez si ce ne seroit pas le moment d'opérer cette mutation : il me semble que le f. Hyacinthe pourroit le remplacer : sans doute le f. Hyacinthe a moins de brillant : mais, il a tant de piété : il est si saint ! or, moi, j'ai infiniment plus de confiance dans la sainteté que dans tous les talents du monde. Au reste, ne considérez pas ce que je vous dis comme une décision, comme un ordre : quelque parti que vous preniez, je l'approuve, et encore une fois, je le repète, ce que vous ferez sera bien fait.

Dans ce pays-ci, on croit M. Evain mort : sa famille n'a pas reçu de ses nouvelles depuis un an, et j'ai vu une lettre qui annonçoit qu'il avoit été tué par un coup de pied de cheval : mais il paroîtroit, d'après un passage de la lettre que le f. Hervé vous écrit, que cela seroit faux, puisqu'on lui en a parlé comme d'un homme vivant. Quoi qu'il en soit, que Dieu lui fasse paix et miséricorde !

Les six frères qui doivent aller vous réjoindre partiront dans le courant d'octobre : je dis six, parce que le Ministre ne m'en a pas demandé un plus grand nombre ; mais, si le nombre n'est pas grand, la qualité sera excellente, et ce sera pour vous un véritable renfort.

Je suis vraiment surpris et infiniment contrarié de ce qu'on n'ait pas trouvé moyen, depuis un an, de faire passer en France les six jeunes créoles qui demandoient à venir au noviciat : oh, que ceux qui se sont opposés à leur départ, ou qui l'ont retardé, ont fait de mal !

Je suis surpris également de n'avoir pas reçu de vous un mot de réponse à ma lettre du 4 Juin.

Tous les envois d'argent que vous nous aviez annoncés sont arrivés : je vous dis ceci en général, afin que vous n'ayez d'inquiétude sur aucun.

Vos livres de Tours vous ont été expédiés dans le mois de Mai : je ne suis pas d'accord avec M. Mame sur les prix qu'il porte dans sa facture : il vous fait payer plus cher que vous n'auriez à payer, si vous demandiez ses propres ouvrages à un autre libraire : n'est-ce pas une duperie ? – Je vous écrirai de nouveau la dessus quand la discussion entre lui et moi sera finie.

On s'occupe activement de réunir les différents objets que vous attendez, afin de vous les envoyer dans le prochain mois.

Notre retraite a été admirable.- Nous avons beaucoup prié pour nos bien aimés frères des missions – On vous donnera les détails de notre pieuse et si consolante réunion : jamais nous n'en avons eu de plus consolante et de plus belle.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ambroise
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Fort-Royal (Martinique) par le Hâvre
cachet : Ploërmel 15 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.053.

LETTRE 3521. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 16 7bre 1844

Monsieur le Ministre,

Mes nombreuses occupations pendant la retraite générale de mes frères à Ploërmel, m'ont empêché de répondre plustôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 27 août, pour me transmettre des observations sur l'effectif des frères de la Guyane.

Je suis loin de croire que le nombre de six frères excède les besoins de Cayenne, et hier encore je recevais une nouvelle lettre du frère Directeur, par laquelle il me presse vivement de remplacer au plus tôt le f. Vincent de Paul, qui, comme vous le savez, Monsieur le Ministre, est revenu en France pour cause de santé. *" Les frères qui sont avec moi périclitent toujours,* me dit- il *: ne vous étonnez pas si avant la fin de septembre, je vous annonce la chute de quelques-uns d'eux : nous avons tous été malades, et plusieurs l'ont été gravement : moi, je l'ai été trois fois, et je ne suis pas encore bien remis. Le f. Timoléon*[1] *a été rudement travaillé par la fièvre. Le frère Alfred est atteint de la maladie qui a obligé le f. Vincent de Paul à s'en retourner en Europe, et il vient d'entrer à l'hôpital. Le frère Agathange est aux prises avec un rhume : il tousse beaucoup, et ce n'est pas ici une bagatelle. Le f. Eudoxe*[2] *ne fait que vivoter ; il n'a plus que la peau et les os : j'ai de vives inquiétudes pour lui. Pensez-vous maintenant que cinq frères vieux, malades et convalescents, puisse(nt) faire une longue course avec près de 300 enfants.*

Une œuvre bien conforme à notre vocation, et aux intentions paternelles du Gouvernement, ce serait une classe, au moins tous les Dimanches, aux esclaves de Cayenne, pour leur apprendre qu'ils sont hommes : mais il serait impossible à présent d'organiser la chose.

D'après ce que je viens de vous dire, vous voyez combien nous sommes au-dessous de notre besogne, et je n'ai pas besoin d'insister pour vous convaincre de l'indispensable nécessité d'envoyer un renfort à Cayenne le plus tôt possible. Il peut fort bien se (faire) qu'avant l'arrivée des nouveaux frères, l'établissement soit réduit à la même détresse que l'année dernière. Nous sommes si éloignés de vous, que, malgré toutes les diligences que vous pourriez faire pour nous secourir, nous aurions le temps de succomber bien des fois avant que le secours fût arrivé. Il serait donc bon qu'il y eût quelques frères suppléants. Et qu'on ne dise pas que ce serait créer des sinécures : je me charge de bien employer le double de ce que nous sommes, et dans l'établissement même. Je me borne, pour le moment, à en demander deux ; mais si ces deux ne venaient pas, je pourrais alors me taire : des besoins urgents crieraient alors pour moi. "

Ces plaintes sont trop douloureuses et trop justes, Monsieur le Ministre, pour que vous n'y ayez pas égard. Je vous prie donc très instamment de maintenir le cadre actuel, et de me permettre, au moins, de remplacer, le plus tôt possible, le frère qui manque ; car, sans cela, les autres se décourageront et ne manqueront pas d'être écrasés sous le poids d'un travail excessif. Déjà, j'ai eu occasion de vous faire observer combien les frères ont de peine à s'acclimater : il est donc indispensable, si l'on veut que les écoles ne soient pas exposées à être à chaque instant suspendues, que leur personnel soit assez fort pour que, lorsqu'un frère tombe malade, il puisse être remplacé immédiatement : jamais ces écoles lointaines ne marcheront bien sans cela.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence, le très humble &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

---

[1] F. Timoléon (François Aupied), né à Erbrée (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1841.

[2] F. Eudoxe-Marie Lorfeuvre.

Post scriptum confidentiel .- Il paraît qu'à Cayenne quelques administrateurs et plusieurs membres du Conseil colonial montrent un déplorable esprit d'opposition aux frères, et que, si on leur a refusé les bâtiments du Collège, c'est parce qu'on se propose d'établir prochainement, à grands frais, dans ces bâtiments, une autre école en concurrence avec la nôtre, à qui on reproche de recevoir des esclaves. Hélas, nous n'en avons pourtant qu'un bien petit nombre ! Mais, en toute occasion, ces pauvres gens manifestent un grand désir d'être instruits par les frères, et, dans certaines habitations, les frères seraient admis sans difficulté.

Aut. ANOM. 21 Guyane. Copie. AFIC. 154.3.034.

LETTRE 3522**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 17 7bre 1844

Monsieur le Ministre,

Je crois devoir vous donner quelques détails sur les trois jeunes Sénégalais que vous m'avez confiés, et je suis heureux de n'avoir que du bien à vous en dire sous le rapport de leurs dispositions et de leur conduite. A la fin du mois dernier, je les ai fait venir ici, parce que je désirais les connaître personnellement : ils m'ont inspiré un vif intérêt, et j'ai lieu de croire qu'ils réussiront dans leurs études ; mais elles sont encore fort peu avancées, comme vous pourrez vous en convaincre en jetant les yeux sur leurs devoirs de composition que j'ai l'honneur de vous envoyer en original. C'est M. l'abbé Maupied, Docteur ès sciences, l'un de mes amis, qui a bien voulu examiner ces jeunes gens, et je l'ai prié de consigner dans l'espèce de procès-verbal ci-joint le résultat de cet examen.

J'ai reçu ces jeunes gens à la pension de 500 f., et j'y comprends leur entretien, quoique vous n'en ayez pas fait mention dans votre lettre en date du 11 Juillet dernier.- Mais, l'entretien suppose un trousseau, et on peut dire qu'ils n'en ont point. Je vous remets la note des effets qu'ils ont apportés : ils manquent à peu près de tout, et ils sont à habiller presqu'entièrement, de pied en cap. Cette première dépense est indispensable, et elle devient urgente à l'entrée de la saison rigoureuse : l'intention de Votre Excellence ne peut être que j'en sois chargé ; car elle sera, au moins, de 250 f. pour chacun, c'est-à-dire qu'elle surpassera, pour cette année, la moitié du prix de la pension : mais aussi, une fois faite, elle ne se renouvellera plus pour le compte de votre Département.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mr. le Ministre de la Marine & des Colonies.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3523. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 17 7bre 1844.

Monsieur le Ministre,

J'étais informé du retour en France du jeune Royer (René) domestique des frères de St. Pierre et Miquelon, et j'en avais prévenu ses parents. Je vous remercie d'avoir bien voulu allouer à ce malheureux enfant des frais de conduite de Cherbourg à St. Brieuc, par assimilation aux mousses.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM C. 43. Copie. AFIC. 154.3.035.

LETTRE 3524**. AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 17 7bre 1844

Mon très cher frère,

Un frère est rendu à Pléguien ; je n'ai donc pas à m'occuper de cette école dans ce moment-ci.

Il faut que le f. Ivy revienne à Ploërmel, et le plustôt sera le mieux : je vous ai déjà dit que l'attacher à l'école de Plouha étoit une chose impossible.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Les ff. Odon, Alban et Théotime ont été brevetés.

Au frère Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par le Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 17 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.055.

LETTRE 3525. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 17 7bre 1844

Mon très cher frère,

Il est très inutile de revenir trois fois sur la même chose : quand je dis oui, c'est oui ; quand je dis non, c'est non : le f. Yvy*(sic)* ne peut rester dans son pays, pour y exercer comme frère, et je ne sais comment vous avez pu concevoir une pareille idée.

A l'occasion, lorsque M.M. les Recteurs vous témoigneront le désir d'avoir des frères, dites leur que cela est impossible, à moins que je ne sois prévenu un certain temps d'avance, car, nous n'avons pas assez de sujets pour improviser des écoles régulières : dans ces cas là, il faut aussi traîner en longueur soit les bâtisses des maisons, soit le renvoi du précédent instituteur : voilà cinq demandes semblables qui m'arrivent par le même courrier, du seul département des Côtes du Nord ! Que voulez vous que j'y fasse ? Ailleurs, on a le même empressement, et je ne puis qu'exhorter tout le monde à la patience : toutefois, nous venons de faire huit établissements nouveaux : mais aussi j'en ai suspendu quatre, parce qu'on ne nous payoit pas, ou parce que les classes étoient insalubres. Le mal vient de ce que M.M. les Recteurs ne font rien pour nous procurer des sujets : je n'excepte que M. le Curé de Plouha, et trois ou quatre autres, dont le zèle pour l'extension de notre œuvre est vraiment admirable : Dieu les en récompensera sans doute, et bénira leurs efforts.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 20 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.054.

LETTRE 3526. **AU RECTEUR DE PLOËZAL.**

Ploërmel le 20 7bre (1844).

Monsieur et très cher Recteur,

La lettre ci-incluse que j'adresse à M. le Maire de Ploëzal vous expliquera les motifs que j'ai eu de rétirer de votre paroisse le f. Théodose, pour le placer à la tête de notre nouvelle maison du Folgoat : je vous prie de lire cette lettre, de la cacheter, et de la remettre à M. le Maire : j'aime à vous dire, comme à lui, qu'en cette circonstance je n'ai considéré que le plus grand bien, et qu'il m'a été infiniment pénible de faire une chose que je savois ne vous être pas agréable.

Je recommande nos nouveaux frères à vos bontés : je les en crois dignes : le nouveau chef de l'établissement, frère Théodule, vaut sous tous les rapports, le f. Théodose : vous avez les désagréments d'un changement ; mais, au fond vous ne perdez rien.

Je suis avec un tendre et respectueux attachement,

Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 107.2.029.

LETTRE 3527. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 22 7bre 1844.

Monsieur le Ministre,

Je reçois à l'instant et je m'empresse de vous communiquer la lettre ci-incluse de M. l'abbé Peyrol : je prie Votre Excellence de me la renvoyer le plus tôt possible, parce que je désire la conserver, et même la publier. Cette publication sera, je crois, utile à l'œuvre.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.036.

LETTRE 3528**. À M. MAME.**

Ploërmel le 25 7bre 1844.

Monsieur,

J'ai écrit à un libraire pour savoir quelle remise il me feroit sur vos (livres), si je lui en faisois une demande un peu considérable : voici sa réponse :

" Sur les livres de M. Mame, pour des demandes importantes, je puis vous faire 20%, et sur quelques uns même 25% ; les in 12 de 1 f. 20 c. vous reviendroient ainsi à 90 c., ceux d'1 f. à 80 & je vous ferois 25% sur l'Histoire de Louis XIV de Gabourd et sur son Hist(oire) de Napoléon, &c."

Je ne devois pas m'attendre, Monsieur, en vous faisant adresser directem(en)t des demandes de 3 à 4000 f., pour mes établissemens des Antilles par le f. Ambroise, à ce que nous serions moins bien traités par vous que par des libraires étrangers, qui, malgré la remise qu'ils nous offrent sur les livres que vous leur fournissez et qu'ils nous vendent en seconde main, font encore sans doute des bénéfices. – Je réclame donc avec confiance, Monsieur, une

reduction sur vos deux d(erniè)res factures : car, évidemment nous y avons droit et vous êtes trop juste pour vous y refuser. Je comprends que pour de foibles demandes vous teniez au prix de catalogue, mais il n'en peut être de même dans ce cas-ci, et les notes ajoutées de ma main à la lettre du f. Ambroise en date du 5 janvier, prouvent que je tenois à obtenir la remise d'usage.

Projet aut. AFIC. 51.02.038.

LETTRE 3529. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 26 7bre 1844

Mon très cher frère,

J'apprends avec infiniment de peine l'état de souffrance de notre si cher f. Ange Marie[1] : je désire et j'espère, cependant, que ceci n'aura pas de suites graves, et que, grâces aux bons soins qu'on lui donne à Plesguien, il se rétablira avant l'hyver.

Vous demanderez de ma part à ce bon frère son diplôme et ses deux certificats ; vous les adresserez à la supérieure de la Providence de St. Brieuc pour les garder à ma disposition : ceci va vous paroître singulier : mais faites ce que je dis : je sais pourquoi je le dis.

Je ne changerai point le f. Eric ; c'est une chose décidée et sur laquelle il seroit inutile de revenir.

Je suis surpris de ne pas voir arriver le f. Ivy.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 29 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.056.

LETTRE 3530. **AU MAIRE DE PLOËRMEL**.

Ploërmel le 26 7bre 1844.

(La déclaration autographe ci-après figure sur une lettre du Maire de Ploërmel à M. de la Mennais, en date du 26 7bre 1844)

.

" Je persiste dans mon refus de délivrer un certificat au nommé J. B. Leriche[2] ; mais, rien n'empêche que vous lui en donniez un vous-même, puisque vous croyez qu'il y a droit. "

Copie. AFIC. 107.2.031.

LETTRE 3531. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 26 7bre 1844

Mon très cher frère,

L'arrangement que M. Abgrall propose pour son jeune postulant ne peut être accepté ; et, dailleurs, ce jeune homme n'ayant que 14 ans, je pense qu'il est prudent de ne pas trop hâter son entrée au noviciat : un retard sera pour lui une épreuve, et si, dans l'intervalle, il

[1] F. Ange-Marie (François Le Roux), né à Pommerit-Jaudy (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.
[2] Jean-Baptiste Le Riche (f. Evode-Marie), né à Vitré en 1817, était entré à Ploërmel en 1839.

pouvoit un peu s'instruire, ce seroit un avantage pour lui, comme pour nous : dans tous les cas, il devroit venir à Ploërmel directement, s'il vient en qualité de novice, et le temps qu'il auroit passé à Tréguier ne lui compteroit pas pour la pension ici.

Je suis bien aise qu'on suive le conseil que j'avois donné de construire un grand hangard dans la cour du séminaire ; cela donnera beaucoup de facilité pour les logemens : je m'intéresse toujours beaucoup à la prospérité de cet établissement.

Le frère Léonidas[1] m'a demandé la permission de prendre du tabac et je la lui ai refusée, parce que je ne l'accorde plus à personne : ceux même qui l'avoient obtenue doivent en diminuer la consommation, et n'en offrir jamais à personne : veillez à cela : dans vos comptes de l'année dernière cette dépense m'a paru excessive : il faut absolument la réduire, en attendant que l'on puisse la supprimer tout à fait.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irènée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 26 sept. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.057.

LETTRE 3532**. AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 1er 8bre 1844

Mon très cher frère,

Si on juge que le f. Ange Marie ne puisse pas reprendre la classe prochainement, il devra aller à Dinan ; il voyagera par la diligence de St. Brieuc : peut-être même, pour éviter la fatigue du trajet de Plesguien à St. Brieuc, seroit-il à propos qu'il s'embarque dans la voiture à Lanvollon, car je crois que celle de Paimpol passe par Lanvollon : je ne puis régler de loin ces détails : faites pour le mieux, et de manière à ce que notre cher malade souffre le moins possible : au reste, j'ai la douce confiance qu'avec un peu de temps et des ménagemens, il guérira.

Si mes ordres au sujet des papiers du f. Ange n'étoient pas encore exécutés, il faut qu'ils le soient sur-le-champ, et que les dits papiers soient déposés, sans le moindre retard à la Providence de St. Brieuc.

C'est la première fois que j'entends dire que nos malades soient mal soignés à Ploërmel, et il y a, au moins, beaucoup d'exagération dans les plaintes que vous me transmettez, et auxquelles vous avez trop facilement ajouté foi.

Le f. Yvy*(sic)* est arrivé bien portant.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 4 oct. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.058.

[1] F. Léonidas (Pierre Minier), né à Plaintel (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1838. (*alias* f. Arétas*)*.

LETTRE 3533. **AU F. BERTRAND ROBIDOU.**

Ploërmel le 1er 8bre 1844.

Mon très cher frère[1],

J'apprends que vous êtes sur le point de faire publier à Rennes une pièce de vers, dont on m'envoie un extrait ; cette publication, si elle avait lieu, ferait un scandale énorme, car les passages que l'on me cite sont on ne peut plus mauvais : je ne dis rien du style, quoiqu'il soit aussi mauvais que le fond, mais je m'inquiète fort peu de ce qui n'est que ridicule.

J'ai lieu d'être affligé et je le suis profondément. J'exige donc, en vertu de la sainte obéissance, que, sur le champ, vous retiriez votre manuscrit des mains de l'imprimeur, et que vous me le fassiez adresser à Ploërmel : s'il y a des frais, j'en répondrai à l'imprimeur, sans que vous ayez à vous en mêler, mais il vous restera à pleurer une faute si grave et à en demander à Dieu un sincère pardon.

Ô mon cher enfant, où en êtes vous donc ? quelle retraite avez vous faite ?… mes larmes, en vous écrivant ceci, coulent en abondance.

Votre père désolé,

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 91.04.001.

LETTRE 3534. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 3 8bre 1844

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif des élèves-frères instituteurs destinés pour les colonies, qui se sont préparés à cette mission dans notre maison de Ploërmel, pendant le 3e trimestre de cette année, et pour lesquels vous nous allouez une subvention.

Je suis avec respect, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Minute aut. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3535. **À UN FRÈRE.**

D. S. Ploërmel le 8 8bre 1844

Mon très cher frère,

Enfin vos tristes affaires commencent à s'éclaircir, mais, non pas encore assez pour que je vous dise mon dernier mot, et je vous avoue que le ton avec lequel vous me parlez et me signifiez vos volontés, n'est nullement propre à m'inspirer de la confiance dans votre repentir : remarquez ce mot repentir, car, évidemment, vous avez péché bien des fois mortellement, et ce qui me désole le plus, c'est que vous avez agi ainsi en sortant de la retraite, et que jamais, avant ce moment-ci, vous ne m'aviez dit franchement et entièrement où vous en étiez : encore aujourd'hui, vous refusez de me faire connoître le nom de la personne qui vous a prêté, au mois de 7bre dernier, cinquante écus, quoique j'ai le droit de le savoir et de vous le demander. Je vous ferai remarquer encore que de vous imaginer qu'avec moins de

[1] F. Bertrand (Bertrand Robidou), né à Plerguer (Ille-et-Vilaine) en 1818, entré à Ploërmel en 1833.

100 f. qui vous resteront[1], vous aller monter un atelier, c'est une véritable folie, c'est vous plonger dans une misère irrémédiable, et vous rendre malheureux pour l'éternité, puisque c'est ajouter à tous vos autres péchés, celui de l'apostasie : non, non, Dieu ne vous bénira pas si vous vous enfoncez dans cette voie.

D'un autre côté, votre mère a eu le plus grand tort d'emprunter 200 f. pour vous, à l'époque, hélàs si fatale où vous abandonnâtes la Congrégation, à laquelle vous étiez lié par un vœu perpétuel ; vous ne répondez de cette dette qu'autant qu'il vous seroit possible d'en décharger votre mère : vous devez donc, vous, actuellem(en)t : 100 f. à Margot ; 15 f. à Fontaine, et 150 f. à la personne que vous ne nommez pas ; mais, de ces 150 f. il y a à déduire 35 f. remboursés à Fontaine sur votre premier emprunt de 50 f. et 50 f. pour la peinture qui est achetée et non consommée, si elle vous a été fournie. Votre position est donc celle-ci : votre mère doit 200 f. ou 240 f. (en calculant l'intérêt) pour vous.- Les billets souscrits par vous se montent à 265 f..- Des 150 f. empruntés au mois de 7bre, il doit vous rester 65 f. qui sont à déduire de ces 265 f. : votre dette personnelle et exigible par vos créanciers à l'échéance des billets est d'après vos comptes de 250 f., à laquelle il faudra ajouter 50 f. quand la peinture sera livrée.

Maintenant, comment sortir de là ? je vous le dirai quand vous m'aurez nommé votre dernier prêteur.- En pareil cas, ne pas tout dire, c'est ne rien dire, faire acte d'indépendance, et, par conséquent, violer de nouveau votre vœu.

Assurément, j'agis envers vous avec une extrême charité dans cette circonstance : si vous ne sentez pas cela, vous êtes bien malheureux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Pour être plus clair, je vais refaire votre compte :

Dû à Margot ……..	100 f.
À Fontaine ……..	15
Emprunt du 10 7bre …	150
Total …….	265

Mais sur l'emprunt de 150 f., vous avez pris 35 f. pour réduire à 15 f. les 50 f. que vous deviez à Margot : il vous reste donc à déduire de 265 f. ci-dessus

la somme de …….. 115 f. qui doit vous rester entre les mains

Reste ……. 150 f. auxquels il faudra ajouter 50 f. pour la peinture quant on l'aura reçue.

Projet aut. AFIC. 88.02.059.

LETTRE 3536. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 8 8bre 1844

Mon très cher frère,

Ni vous ni le f. Ange Marie ne comprenez rien à ce que je fais ; si votre obéissance étoit aveugle, comme elle devroit l'être, vous vous épargneriez bien des réflexions chagrines, qui font encore plus de mal à l'ame qu'au corps : ne vous troublez donc pas de la sorte, et, pour me servir d'une belle expression d'un saint homme, laissez vous dévorer par la Providence.

Remerciez de ma part Mr. le Recteur de Plesguien de tous les soins qu'il prodigue à notre très cher frère : mon intention est de conduire un frère avec moi à St. Brieuc, dans les

[1] *(Note autographe en marge) :* 65 f. 10, la peinture payée.

derniers jours de la semaine prochaine, et de St. Brieuc ce frère se rendra à Plesguien pour y remplacer provisoirement le f. Ange, soit que celui-ci y prolonge son séjour, soit qu'il aille à Dinan prendre un peu de repos : dans tous les cas, il me semble que la classe ne peut rester plus longtemps suspendue.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Jean Pierre[1] qui vient de mourir+ : jamais je n'avois vu une mort si douce et si belle : ah, c'est comme cela que je voudrois mourir !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

+Donnez le même avis aux frères voisins.

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 8 oct. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.060.

LETTRE 3537. **À UN FRÈRE.**

D. S. Ploërmel le 9 8bre 1844

Mon très cher frère,

Je vous écris le coeur navré de chagrin, et je ne sais comment vous exprimer les douloureux sentimens que j'éprouve. Ô mon pauvre enfant, vous que j'ai tant aimé, et pour qui, je puis le dire, j'ai eu tant de bontés, deviez vous donc me faire tant de peine ? Vous que j'ai vu si zélé, si fervent, quoi ? vous deviez finir par vous précipiter dans l'apostasie ? Est-il bien vrai que vous êtes sur le point de vous deshonorer, de vous damner ? je frémis à cette pensée et mes larmes coulent en abondance. Vous ne consommerez pas un acte si criminel, ce scandale affreux. Je l'espère encore cependant, vous ne serez pas sourd et vous ne fermerez pas entièrement votre âme à ma voix paternelle.

On me marque que vous attendez une lettre de moi avant de prendre un parti définitif ; mais à quoi puis-je répondre puisque vous ne m'avez pas même écrit une ligne ? De quoi êtes-vous blessé ? De quoi vous plaignez vous ? Je vous ai communiqué le règlement de la maison avant de le signer, afin que vous me fissiez vos observations, et vous ne m'en avez faite aucune à laquelle je n'aie eu égard : encore une fois qu'est-ce donc qui vous autorise à dire que vous êtes traité par moi, comme vous ne méritez pas de l'être ? Est-ce parce que je ne vous confie pas l'administration temporelle de la maison ? Mais, un religieux peut-il raisonnablement et en conscience s'offenser de ce que le Sup(érieu)r auquel il a fait vœu d'obéir toujours et en tout, ne lui donne pas tel ou tel emploi ? Rappellez vous des engagemens que vous avez pris aux pieds des autels, de ce que vous avez juré sur le corps même de J. C., et n'allez pas fouler aux pieds, avec une hardiesse impie des obligations si saintes. – Vous seriez vous imaginé que parce que je ne vous charge pas de l'administration de l'établissem(ent), votre probité m'est suspecte ? Mais vous savez que l'unique motif qui me force d'agir ainsi, c'est que vous n'avez pas dans les affaires, des habitudes d'ordre et d'économie sans lesquelles elles ne peuvent bien aller : avoir reconnu que vous manquiez de ces qualités là, ce n'est pas vous avoir soupçonné d'être un malhonnête homme, et l'orgueil pourroit nous persuader, à vous comme à moi, que parce que nous avons quelques bonnes

[1] F. Jean-Pierre (Jean-Marie Brohan), né à Saint-Guyomard (Morbihan) en 1780, entré à Ploërmel en 1830, décédé le 9 octobre 1844.

qualités, il ne nous en manque aucune. Ah, chassez donc bien loin de pareilles pensées, et au plus vîte, écrivez-moi, pour me consoler.

Projet aut. AFIC. 88.02.061.

LETTRE 3538. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 12 Octobre 1844

Monseigneur,

Messieurs Senescau & Fourquet nous quittent, et ils nous laissent très mécontents, parce que nous trouvons que leur séjour à Ploërmel a été beaucoup trop court : mais, du moins, conservons-nous l'espoir que vous ne tarderez pas de venir vous même prochainement, et nous désirons plus que je ne puis le dire de n'être pas trompés dans notre attente.

Ces Messieurs vous rendront compte d'une foule de petits détails, dont il est inutile, par consequent, que je vous entretienne : vos nouveaux novices paroissent fort contents d'être ici, et tout annonce qu'ils ne se conduiront pas moins bien que les premiers venus : cependant, nous avons le regret de voir que le f. Joseph Marie ne se rétablit point, malgré tous les soins qui lui sont donnés. M.M. Senescau et Fourquet ont jugé à propos de l'emmener, parce que le médecin pense que pour lui, le seul moyen de se rétablir est de respirer l'air natal : je vois avec peine ce cher enfant s'éloigner, et je désire ardemment que sa santé devienne assez bonne pour qu'il puisse reprendre ses études.

Je suis avec un tendre et profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)

Autographe. AFIC. 120.1.011.

LETTRE 3539. **AU F. BERTRAND ROBIDOU.**

Ploërmel le 15 8bre 1844.

Mon très cher frère,

C'est, en effet, chez Mr. Front que votre déplorable manuscrit a été vu, lu et copié, non en entier mais par extraits qui m'ont été envoyés : mais au moment où je vous écris, ce manuscrit doit être retiré, parce qu'on ne demandait qu'un billet de vous pour le rendre : n'écrivez donc plus à personne à ce sujet et n'y pensez plus que pour gémir profondément devant Dieu d'une faute si grave.

Qu'elle vous apprenne donc du moins à vous défier de vous même et à suivre avec plus de fidélité le conseil de celui que Dieu vous a donné pour supérieur et pour père.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 91.04.003.

LETTRE 3540. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 16 8bre 1844

Mon très cher frère,

J'ai écrit hier au f. Rogatien de rédiger une note dans laquelle soit bien nettement expliquée l'affaire de St. Gondran : vous présenterez cette note à M. le Maire de la Chapelle qui voudra bien sans doute s'entendre avec le Maire de St. Gondran pour faire payer par le percepteur la somme qui nous est due, ou qui en écrira à M. le Sous-Préfet, afin que justice soit faite. Le Maire de la Chapelle a le droit de se mêler de ceci, puisqu'il s'agit des intérêts de l'école de sa commune.

Mon voyage à la Chapelle est retardé : je n'ai pu me défendre d'aller à St. Brieuc pour les adorations de la cathédrale, et je partirai après demain ; cela me dérangera beaucoup, car à mon retour, j'aurai à m'occuper de la bésogne arrierée, et ce ne sera pas peu de chose.

Je ne vous ai point donné le f. Geoffroi[1] parce que je ne croyois pas qu'il vous convînt : j'espère que peu à peu le f. Aurelien[2] se formera pour l'emploi si facile qui lui est confié, et qu'il mettra plus d'ordre et d'économie dans votre petit ménage : si cela n'avoit pas lieu, il ne seroit donc bon à rien, et alors je ne le garderois pas.- J'entends que ce soit lui qui soit chargé de vos petits pensionnaires après la classe : vraîment, je m'étonne que cela soit le sujet d'une difficulté : au reste, si cette difficulté se renouvelloit, il faudroit me le dire, et je sais ce que j'aurois à faire.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Chapelle-Chaussée par Bécherel (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 16 oct. 1844

Autographe. AFIC.88.02.062.

LETTRE 3541. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 8bre 1844

Monsieur le Ministre,

Je tiens à votre disposition, depuis le mois dernier, les six frères que vous m'avez demandés pour les Antilles : mais je viens d'apprendre, par une lettre de M. le Préfet apostolique du Sénégal, en date du 8 août dernier, que deux frères de St. Louis avaient obtenu un congé de convalescence, et qu'ils étaient sur le point de revenir en France. Je devrai donc pourvoir à leur remplacement, et, pour le faire convenablement, j'aurai à combiner en même temps mes choix pour les deux colonies. Je désire donc, si cela est possible, que les six frères qui seront destinés pour les Antilles, ne reçoivent pas de Votre Excellence, avant trois semaines, l'ordre de partir pour Brest : ce retard est dans l'intérêt du service.

Les deux frères dont on m'annonce le retour très prochain, sont les frères Gaudence et Euthime : le 1er était toujours malade ; c'est pourquoi je suis peu surpris qu'on lui ait donné un congé : mais je crains que le retour du second ne soit une suite de ce qui s'est passé entre lui et l'Administration. Son absence nuira beaucoup à l'école de St. Louis.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Mr. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM. C 494. Copie. AFIC. 154.3.041.

---

[1] F. Geoffroy (Pierre Lancien), né à Bégard (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1840.
[2] F. Aurélien (Jean-Marie Le Clair), né à Réguiny (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1839.

LETTRE 3542**. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 19 8bre 1844

Mon très cher frère,

Je me rends à St. Brieuc par Moncontour ; mais, je retournerai à Ploërmel par Quintin, après les adorations de la cathédrale[1].

Nous causerons alors de nos affaires : elles me semblent en bon train.

Le départ de nos frères pour les Colonies n'aura lieu que dans le mois prochain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.02.063.

LETTRE 3543. **À Soeur COLLEMACHE.**

Ploërmel le 23 8bre 1844

Ma très chère fille,

Je suis infiniment reconnoissant des bontés de Mr. Bodin pour vous et je vous charge de le lui dire, en attendant que je puisse le lui dire moi même, ce que je ne manquerai pas de faire la première fois que j'irai à Rennes.

C'est bien dommage que l'on ne hâte pas davantage la construction des deux petits bâtimens du bas de votre cour : mais, enfin, j'espère qu'avec de la patience nous finirons par être bien.

Je doute qu'on établisse des Sœurs à Baguer, sans leur imposer l'obligation de visiter les malades et de soigner les pauvres, ce que nous ne pouvons pas faire, comme vous le savez : au reste, nous n'avons point à nous occuper de cette affaire, avant que Mr. Courteil se soit expliqué.

Je suis bien aise que vous ayez vu Monseigneur St. Marc : nul doute qu'il ne favorise, autant que cela dépendra de lui, notre établissement : s'il y a de l'opposition, elle ne viendra pas de lui, très certainement : dans le cas où la personne dont vous me parlez élèveroit des difficultés au sujet de la reserve, j'espère que nous pourrions les vaincre, et je ne m'épargnerois pas pour cela.

Continuez de vivre toutes dans l'union et dans la paix : c'est là votre trésor. – Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots, et de signer :

Votre tout dévoué père,

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle
Mademoiselle Collemache, Sup.re de la
Providence, à Combourg (Ille et Vilaine)

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 3544. **À M. MARION.**

St. Brieuc le 23 8bre 1844

Très cher ami,

Je suis très fort d'avis de faire la vente d'arbres dont vous me parlez : cette vente est toute naturelle puisque les arbres sont murs, et il ne pourra être que très agréable pour Feli de

[1] L'abbé de la Mennais devait participer à des cérémonies organisées dans la cathédrale de Saint-Brieuc. Cf. ci-dessus, la lettre du 16 octobre 1844, au f. Thadée.

toucher sa moitié du produit ; dailleurs, on replantera aussitôt : prenez donc, je vous prie, vos mesures en conséquence. Je ne sais quand je pourrai aller à la Chesnaie : j'ai des affaires partout, et je ne puis être que dans un lieu à la fois : j'en suis fâché ! Mais, qu'y faire ?

En attendant, je suis venu prêcher ici, à la cathédrale, les adorations : je ne manque pas de besogne, et plus de besogne encore m'attend à Ploërmel, où je serai de retour pour la Toussaint : j'aurai à expedier ensuite mes frères destinés pour les colonies, &c. : ce qui recommence sans cesse ne finit jamais.

Il me tarde de voir finir mon quasi procès avec le Curé de Tintenniac : cependant, n'allez pas faire pour cela, je vous en prie, des courses trop fatiguantes.

Je suis bien aise que notre chapelle[1] soit réparée, et bien réparée : je comprends qu'elle a besoin d'être dégagée, et que pour la préserver de l'humidité, il est nécessaire que les arbres les plus voisins disparaissent : mais, le moins sera le mieux.

Mille amitiés à M. Louvel.- Je vous embrasse l'un et l'autre bien cordialement

Tout à vous, mon bon ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mon nouvel établissement du Folgoat réussira parfaitem(en)t.

À Monsieur
Monsieur Marion,
À Mordreu En Pleudihen par Dinan
cachet : Dinan 25 oct. 1844

Autographe. AFIC. 20.01.027.

LETTRE 3545. **À L'ABBÉ RUAULT.**

D. S. St-Brieuc le 24 8bre 1844

Mon cher ami,

Le petit créole est à St. Servan : il arrivera à Ploërmel mardi par la diligence de Dinan : il sera bon qu'on aille le prendre à la descente de la voiture.

Ecrivez, s'il vous plaît, à Beubry que je suis absent, mais que je reviendrai dans la semaine de la Toussaint et que je répondrai moi même alors.

Le postulant du Finistère doit être mis à la salle d'étude.

Nos exercices de l'adoration vont bien.

Je répondrai au Maire de Groix à mon retour.

Mon dessein est de quitter St. Brieuc mardi : j'irai coucher à Quintin ce jour là, le lendemain à Loudeac, et je serai à Ploërmel jeudi, d'assez bonne heure pour confesser mon petit monde.

Voici une énigme : je suis à la mode : devinez !

Je vous embrasse tendrement, et j'embrasse de même le Seigneur Guillou : je le prie d'écrire à Vannes, pour savoir enfin, pourquoi je ne reçois aucune réponse du Père Supérieur, au sujet de la retraite de nos petits enfants.

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères
À Ploërmel Morbihan
cachet : St. Brieuc 24 oct. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.037.

[1] La petite chapelle de la Chênaie.

LETTRE 3546. **AU F. LUCIEN DENIAU**.

D. S. St-Brieuc le 25 8bre 1844

Mon très cher frère

Je ne suis pas trop content de ce que vous vous soyez chargé de recevoir des aumônes pour l'archi-confrérie : les frères ne doivent pas se charger d'œuvres étrangères à leurs fonctions. Surtout quand il s'agit d'argent ; toutefois, pour cette année, faites ce que vous avez promis.

Le frère du f. Héraclide devra adresser sa demande au f. Stanislas : celui-ci m'en rendra compte.

Vous avez eu tort d'acheter sans permission les petits objets dont vous me parlez : je vous en fais la remise ; mais, dans les cas semblables, ayez toujours recours à moi avant d'agir.

Je suis très pressé et je n'ai que le temps de vous embrasser en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bréhat par Paimpol

Autographe. AFIC. 88.02.064.

LETTRE 3547. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 25 8bre 1844

Très cher ami,

Non, tant de plaisirs, ce seroit trop : en passant par le Pontgamp, (en Plouguenast) j'ai eu connoissance de l'invitation du Recteur, et je lui ai fait dire que je ne pouvois l'accepter.

Ecrivez, s'il vous plaît, au bon père, deux petits mots bien aimables, pour lui dire que l'époque qu'il a fixée pour la retraite de nos enfans est bien convenable, et que nous acceptons ses offres.

Je tâcherai de donner à Mr. Houeix, ou plutôt à ses saintes dames, une partie de ce que Mr. B. leur doit, quoi que cela ne me regarde pas, et quoique cela me gêne dans ce moment-ci, - puisque cela n'étoit pas prévu -; mais, il se faut obliger, c'est la loi de nature … et de grâce – il faut qu'on soit d'accord avec M. B. : je lui en parlerai ou lui en écrirai à mon retour.

Il me tarde d'avoir quelques détails sur celui des fr. Euthime et Gaudence – peut-être recevrai-je encore une lettre de vous dans laquelle vous m'en direz quelque chose - mon départ est toujours fixé à mardi, et mon arrivée à Ploërmel à jeudi, veille de la Toussaint.

Je prêchai hier au soir sur les mauvais livres : il y avoit une foule immense ; le Préfet, qu'on n'avoit jamais vu au sermon, étoit présent.

Tout à vous, Messeigneurs

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez lez frères
de l'Inst.n Xtienne à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 26 oct. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.038.

LETTRE 3548. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1844

Mon très cher frère

Les frères Zenobe et Andronic[1] vont passer par Dinan : le 1er se rend à Lannion : le 2e à Paimpol : l'un et l'autre iront d'abord à St. Brieuc, mais, il faudra arrêter la place du f. Zenobe pour jusqu'à Guingamp ; quant au f. Andronic, il ira de St. Brieuc à Paimpol par Binic : lisez leurs obédiences : vous calcu(le)rez la dépense de chacun, savoir, pour le f. Zenobe jusqu'à Guingamp, et pour le f. Andronic jusqu'à Binic, y compris leur souper et leur coucher à St. Brieuc, s'ils s'y arrêtent : le f. Amedée devra vous rembourser ce que vous aurez avancé pour le f. Zenobe, et moi, je vous tiendrai compte de vos avances pour le f. Andronic.

Ecrivez à Mr. Ange Blaize que vous avez 500 f. à sa disposition, et faites les lui passer par voie sûre, s'il ne les fait pas prendre lui même.- Ces 500 f. seront à peu de chose près rétablis dans ma caisse de Dinan, par un envoi à peu près égal que vous fera pour moi le f. François d'Assise de Montauban.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous ferez passer le pacquet ci inclus au f. Julien.

Autographe. AFIC. 88.02.065.

LETTRE 3549. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 5 9bre 1844

Mon très cher frère,

Je ne sais pas exactement ce que M. Maupied a dit au sujet du dessert : ce qu'il y a de sûr, c'est qu'il n'y a rien, absolument rien de changé à cette règle, et qu'elle doit être entendue et observée comme elle l'a toujours été depuis l'origine de la Cong(régatio)n : on doit se lever dès que le dessert est servi, et si un frère reste à table, les autres doivent se lever également : prendre un coup de vin est l'affaire d'un instant, et ce n'est pas défendu, mais on ne doit en accepter qu'un seul ; mais quant au fruit, on ne doit pas le manger à table, et jamais, pendant plus de vingt ans, les frères réguliers ne l'ont fait : si cela donne lieu à quelque privation et à quelque gêne, il faut accepter en esprit de pénitence cette petite mortification là.

Voilà le reçu pour les parents du f. Rolland ; il est de la somme que j'ai réellement touchée, et il donne quittance du reste.

Jamais, sous quelque prétexte que ce soit, les frères ne doivent sortir en ville sans permission du frère Directeur : je n'ai jamais autorisé une exception à cette règle, car, elle est de la plus haute importance pour le bon ordre.

Je suis enchanté de ce que le petit séminaire soit plus nombreux qu'à l'ordinaire, et de ce que votre pensionnat le soit aussi, du moins pour les élèves primaires.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 5 nov. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.066.

[1] F. Andronic (François Ferchal), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1842. (*Alias* f. Geoffroy)

LETTRE 3550**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 6 9bre 1844.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser une procuration de Ludovic Pascal (frère Vincent de Paul) à son frère Thomas Pascal – demeurant à Fort-Royal (Martinique) : je vous prie de vouloir bien légaliser cette pièce et de me la renvoyer ensuite.

Je vous annonce avec plaisir l'arrivée des six jeunes créoles que j'attendais des Antilles : voici leurs noms :

Victor-François Auguste Marie Isidore, né à la Pointe à Pitre, le 2 Avril 1824.

Paul Ernest, né à la Basse-Terre, le 3 Mars 1827.

Augustin-Théolophe Ste-Luce, né à la Pointe à Pitre, le 23 Janvier 1827.

Jean-Baptiste Edouard, né à la Pointe à Pitre, le 6 Mars 1826.

Eugène Le Fevron, né à la Pointe à Pitre, le 1er 9bre 1827.

Louis Adolphe, né à St. Pierre (Martinique), le 22 Janvier 1831.

Tous ces jeunes gens paraissent animés des meilleures dispositions. Le dernier étant très jeune, l'administration de la Martinique n'a pas payé son passage, parce qu'elle a craint qu'il ne fût pas réellement destiné pour Ploërmel ; mais elle s'est engagée à rembourser le prix du passage au f. Ambroise qui en a fait l'avance, aussitôt qu'elle aurait l'assurance positive de l'entrée au noviciat de Ploërmel dudit Louis Adolphe. Je prie donc Votre Excellence de certifier à l'administration coloniale que cet enfant est ici, et que je l'ai reçu avec plaisir, parce qu'il me semble doué des qualités les plus heureuses : le f. Ambroise a fort bien jugé qu'il pourrait devenir un sujet précieux.

Les six frères remplaçants destinés pour les Antilles seront prêts à s'embarquer à Brest vers la fin de ce mois, comme vous le désirez, et ils y seront rendus pour le jour que vous aurez fixé.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'aurai l'honneur de vous écrire prochainement sur nos affaires du Sénégal.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3551. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 8 9bre 1844

Monsieur le Recteur,

Le brevet du Sieur Gautier (Joseph)[1] né à Crehen, Côtes du Nord, le 11 Avril 1797, ayant été égaré, j'ai l'honneur de vous en demander un Duplicata : il est en date du 10 Décembre 1828. Je paierai au sécrétariat de l'académie ce que vous me direz être dû, pour cette expédition.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

[1] F. Jean-Baptiste.

LETTRE 3552. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 8 9bre 1844.

Monsieur le Ministre,

Votre lettre en date du 5 a croisé celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant hier pour vous annoncer l'arrivée des six jeunes créoles que j'attendais des Antilles ; mais pour plus d'exactitude et de clarté, je crois devoir faire observer à Votre Excellence, 1° que celui qui est désigné dans la dépêche de M. le Gouverneur de la Guadeloupe sous les noms de François Marie Marius, s'appelle réellement, d'après son extrait de naissance, Victor François Auguste Marie. Le nom de Marius est une erreur, et cette erreur vient de ce que sa mère s'appelle Marine.

2°. Le sixième de ces jeunes créoles, Louis-Adolphe, que je n'ai pas distingué des autres dans ma lettre précitée, n'est point venu avec eux : il s'est embarqué à St. Pierre de la Martinique, d'où il est originaire, et il a débarqué au Hâvre : voilà pourquoi il n'en est pas fait mention dans la dépêche de M. le Gouverneur de la Guadeloupe.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mr. le Ministre de la Marine & des Colonies.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3553. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 10 9bre 1844

Mon très cher frère,

Les misères du pauvre f. J. sont déplorables ; mais, je prends patience, et sans fermer les yeux, je ne veux pas tout voir : il faut savoir attendre les moments de Dieu : au reste, sa tête est si faible, si faible, que je ne puis dire jusqu'à quel point il peut se faire à lui même illusion, avec une sorte de bonne foi.

J'ai fixé à 350 f. la pension de Barthelemi ; mais, laissez Mr. Doucet s'entendre avec moi.

Je n'ai encore rien reçu pour nos trois jeunes Sénégalais : mais, très certainement nous ne perdrons rien : le secours accordé à notre noviciat est aussi en retard, pour une somme de 500 f. qui incombe au budget du Sénégal : cependant, si ce rétard se prolonge, je vous ferai une avance, afin que vous ne soyez pas gêné.

Si M. le Curé de Mauron étoit allé seul à Dinan, nous n'aurions rien eu à lui demander, car, il nous rend tant de services ! Mais, il y va avec sa domestique : je ne doute pas qu'il ne soit généreux. – Dans tous les cas, agissez envers lui, avec une extrême délicatesse : il le mérite bien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 10 nov.1844

Autographe. AFIC. 88.02.067.

LETTRE 3554. **AU MAIRE DE PLOËRMEL.**

Ploërmel le 14 9bre 1844.

Monsieur le Maire,

Personne ne s'est occupé jusqu'à présent, dans notre établissement de Ploërmel, de faire des observations sur les variations journalières de la température : nous n'avons pas même un seul des instruments qui seraient nécessaires pour cela. Je verrai si, un peu plus tard, il nous serait possible de concourir à ce travail : mais je m'effraie surtout du temps et des soins qu'il exigerait pour être bien fait ; car, ceux de mes frères qui seraient capables d'y prendre part sont déjà surchargés.

Je suis avec respect, Monsieur le Maire, votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3555. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 15 Novembre 1844

Monseigneur,

Il faut que je vous le dise : nous sommes ici extrêmement mécontents de M.M. Fourque et Senescaut : leur séjour à Ploërmel a été beaucoup trop court, et nous ne leur pardonnons point de nous avoir quittés si vîte : il faudra qu'ils reviennent chercher leur grâce ; et ils ne l'obtiendront qu'à la condition expresse de faire parmi nous une plus longue pénitence, à leur prochain voyage.

Je ne puis vous exprimer, Monseigneur, combien j'ai été contrarié de ce que vous n'ayez pu venir : le père et les enfans vous attendoient avec une vive impatience : ils comptoient sur l'honneur de votre visite : (on croit si facilement ce qu'on désire); mais, s'ils en ont été privés cette année-ci, ils espèrent, du moins, être plus heureux l'année prochaine.

Vos jeunes gens sont tous fort bien : vous trouverez ci-joint une note du f. Hypolite sur chacun d'eux : au moment même où je vous écris, ils font une retraite, qui nous est donnée par le P. Caudel, Jésuite de Vannes, et dont je ne doute point qu'ils ne recueillent de précieux fruits.- Je joins deux petites notes à celle du f. Hypolite ; afin que vous connoissiez, aussi exactement que possible, chacun de vos sujets : en somme, (j'aime à le redire à Votre Grandeur), c'est un bon noyau, et j'ai la douce confiance que vous n'aurez pas à regretter, plus tard, les sacrifices que vous faites en ce moment : le bon Dieu les bénira.

Je vous remercie, Monseigneur, de votre mandat de 1200 f.; il a été payé exactement à l'échéance.

Nos coquillages ne sont pas encore arrivés ; mais, ils ne tarderont pas à l'être, car, ils sont en roulage de Nantes ici : aussitôt qu'ils seront sous ma main, j'en ferai le triage, et je vous en reserverai la meilleure part ; bien sûr ! c'est dommage que cette caisse ne nous soit pas venue avant le départ de M.M. Senescaut et Fourque ; mais, voilà comme les choses vont toujours de travers. J'ai beau en être fâché et me fâcher, cela n'y fait rien.

Les nouvelles que vous voulez bien me donner, Monseigneur, de notre bon petit frère Joseph Marie, ne sont pas tout à fait rassurantes : cependant elles laissent quelqu'espoir de guérison, et c'est beaucoup, car, il ne nous en restoit que bien peu, lorsque nous nous sommes décidés à le renvoyer dans son pays, pour respirer l'air natal ; c'étoit le seul remède qu'on put essaier encore, tous les autres ayant été impuissants. Si celui-ci comme je l'espère, lui rendoit la santé, nous serions heureux de le revoir ici, et je vous prie, Monseigneur, d'être assez bon pour le lui dire de ma part.

Je suppose que le jeune homme de vingt ans, dont vous me faites l'honneur de me parler, n'est pas du tirage prochain : quand il se présentera de votre part, il sera reçu à bras et cœur ouverts.

M.M. Fourque et Sénescaut vous auront dit que notre petit ménage va son train comme à l'ordinaire : bien paisiblement dans notre intérieur, mais non sans procès administratif, et sans tracasseries universitaires : ces procès, ces tracasseries, sont ce que j'appelle mon casuel : j'aimerois bien qu'il ne me fut pas si exactement payé, et j'ai tort, car, enfin, c'est avec cette monnoie que je paierai, au dernier jour, une partie de mes dettes.

Agréez, Monseigneur, l'hommage de la profonde et tendre vénération avec laquelle je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Six jeunes créoles des Antilles viennent d'entrer au noviciat : et six frères vont partir pour cette colonie : je les recommande à vos prières.

(Notes annexes du f. Hippolyte concernant les aspirants venus du diocèse d'Auch. M. de la Mennais y joint quelques remarques autographes : elles figurent entre guillemets) :

Le f. Jean Louis de Gonzague est bien pour le français ; faible pour l'arithmétique ; plus faible encore pour le dessin ; passable pour l'histoire et la géographie; faible pour l'écriture. + "Il a un très bon esprit, et ne fut-il pas breveté, ce sera un frère utile."

Le f. François Xavier est bien pour l'écriture, et passable pour toutes les autres parties. + "il sait probablement les règles de la grammaire ; mais, jusqu'à présent, il les applique mal et fait de lourdes fautes."

Tous les cinq vont parfaitement pour la conduite, ils sont bien pieux.

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 16 nov. 1844

Autographe. AFIC. 120.1.12.

LETTRE 3556. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S. Ploërmel le 15 9bre 1844

Mon très cher frère,

On ne doit pas laisser plusieurs enfants ensemble en pénitence sans les surveiller : c'est pourquoi, il faut les renvoyer chez leurs parents à 11 h ½ ou 11 h ¾ : cela se fait partout, et je ne vois pas pourquoi cela ne se feroit pas à Guérande : si cette punition ne suffit pas, il faut prier les parents de leur en infliger une autre : si, enfin, cela ne suffit pas encore, il faut les renvoyer, mais non les battre.

Je n'ai jamais autorisé les chapeaux de soie : ils doivent être en feutre : nous en trouvons de cette dernière espèce à 7 et 8 f. ; ils durent plus, s'ils coûtent plus que les autres.

Vous pouvez donner aux pauvres les morceaux de culottes, dont vous ne tirez aucun parti pour vous mêmes. Les culottes doivent être en velours et non en coton.

Si la récitation de l'office des Anges ne dérangeoit pas vos autres occupations, je vous le permettrois volontiers : mais, je crains que vous ne négligiez ce que vous avez à faire par ailleurs : c'est pourquoi, ne récitez ce saint office que le jeudi et le dimanche : tâchez de vivre

comme un ange, et invoquez souvent, par des aspirations de cœur, celui à la garde duquel vous êtes particulièrement confié.

Dans aucun cas, je ne puis permettre à un frère de fumer.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Adolphe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Guérande (Loire-Inf.re)
cachet : Ploërmel 21 nov. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.068.

LETTRE 3557. **AU F. AMÉDÉE-JOSEPH LE GOAZIOU.**

D. S. Ploërmel le 16 9bre 1844

Mon très cher frère,

Vous pouvez dire aux frères que vous m'avez soumis vos observations au sujet du travail en dehors des classes dont ils sont chargés, et que je vous ai défendu, comme je vous le défends en effet, de rien changer à l'ordre établi ; s'il y a lieu à changer quelque chose, je le ferai moi-même, quand j'irai à Lannion, ce qui ne peut désormais beaucoup tarder.

Mettez bien vos comptes en règle, et ne vous inquiétez pas des demandes que l'on vous fait, et auxquelles il vous est impossible d'acquiescer. Vos observations à cet égard sont parfaitement justes, et il ne faut pas craindre de les présenter à qui de droit, avec modération.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Amédée-Joseph
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Lannion (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 17 nov. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.069.

LETTRE 3558**. AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 19 9bre 1844.

Mon très cher frère,

Je suis très content de la négociation de Mr. Ropert : il peut de suite passer contrat, comme faisant, agissant et garantissant pour Mr. Jean Marie Robert de la Mennais, prêtre, domicilié à Ploërmel, Morbihan ; je paierai comptant, c'est-à-dire, que je ferai passer les fonds par l'occasion la plus prochaine, soit en nature, soit en un mandat qui sera acquitté à présentation.

Mr. de Brignon fils voulut bien me proposer de régler nos limites suivant le plan que vous trouverez de l'autre part ; je désire beaucoup que cela ait lieu : en allant sur le terrain, vous comprendrez facilement de quoi il s'agit et d'autant plus facilement que je vous en ai parlé : ce que le f. Maurice vous a dit est exact : nous aurions à faire un petit mur de clôture suivant la ligne (2, 6, 5) marquée par des points. Tâchez que ce terrain soit compris dans le contrat, sans augmentation de prix, ce qui doit être facile d'obtenir, ce me semble, puisque c'est Mr. de Brignon fils qui nous a donné cette idée : mais finissez-en sur ce plan-là, quand même on devrait payer quelques francs de plus, car, cet accroissement de terrain, quoique très petit en soi, nous sera fort avantageux ; je ne sais pas même s'il n'est pas indispensable dans la largeur puisque nous perdons deux mètres sur le devant, par l'allignement de la rue.

J'ai répondu à Mr. le Curé que je n'accepterois pas l'école dite supérieure de Quintin ; j'ai écrit dans le même sens à Mr. de Cuverville qui m'en avoit aussi parlé : dans ces deux lettres j'ai expliqué mes raisons, et j'ai prouvé que ces écoles là, lorsqu'elles n'ont qu'un seul maître, sont inutiles, et n'ont aucune supériorité réelle, depuis surtout qu'avec un brevet du second degré, on peut enseigner tout ce qu'il y a d'important dans le premier. Les villes sont dupes, et Quintin l'est bien bénévolement, puisque sa population ne l'oblige point à soutenir un établissement de ce genre.

Nos frères destinés pour les Antilles seront chez vous le mardi 26 de ce mois. – J'arriverai un peu plus tard, mais le plus tôt qu'il me sera possible. – Il ne faut m'attendre pour passer contrat avec Mr. Brignon.

Offrez mes hommages et mes remerciements sincères au bon Mr. Ropert.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

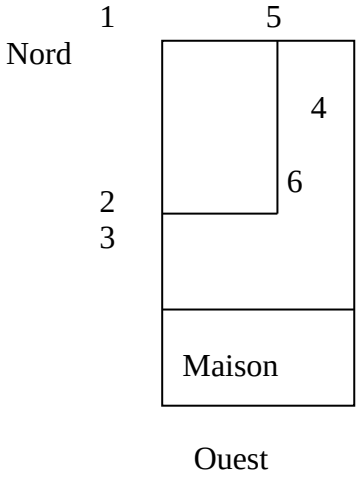

1, 2, 3. Cotale de Mr. Brignon. Au point 2 est une ouverture que Mr. Brignon tient à conserver pour avoir libre communication avec celle de l'appentis et le petit jardin derrière : la ligne de démarcation entre nous serait donc celle marquée par des points, 2, 6, 5, et les latrines marquées 4, nous appartiendraient. Notre passage serait élargi et nous aurions une petite cour devant la maison, si la maison nouvelle ne prend pas tout cet espace.

Copie certifiée. AFIC. 88.02.070.

LETTRE 3559. **AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 21 9bre 1844

Mon très cher frère,

J'ai appris votre maladie et votre convalescence par une lettre du f. Gérard, et j'ai été heureux que vous m'eussiez confirmé depuis vous même votre entière guérison : je bénis le bon Dieu de vous avoir conservé une vie dont vous lui aviez offert le sacrifice, mais qu'il veut prolonger pour que vous la consacriez à sa gloire et au salut de ces pauvres petits noirs dont l'éducation Xtienne vous est confiée : aimez les bien en N. S. et ne négligez rien pour leur inspirer son amour : oh, qu'ils doivent vous être chers ! Quel bonheur pour vous que d'avoir été appellé à être leur père et leur apôtre ! Efforcez vous de vous rendre digne de plus en plus d'une si belle et si sainte mission. Soyez le modèle des excellents frères qui partent pour aller vous réjoindre : ils ont un grand désir de partager vos travaux et vos mérites. – Ils vous donneront de nos nouvelles en détail : c'est pourquoi je ne vous en parle pas ; mais je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne au Fort-Royal

Autographe. AFIC. 88.02.071.

LETTRE 3560. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 21 9bre 1844

Mon très cher frère,

Je réponds en même temps à vos deux dernières lettres, dont je ne puis vous rappeller les dates, parce que l'une d'elles n'en a pas. Le récit de ce que vous avez fait dans l'habitation où on vous a si bien reçu, m'a vivement intéressé : c'est un heureux commencement ; mais, je ne me dissimule pas les difficultés de cette œuvre, surtout quand le moment sera venu de l'organiser plus en grand : toutefois, c'est beaucoup que de l'avoir commencée, et de l'avoir fait désirer, et j'espère qu'avec l'aîde de Dieu, elle prendra, peu à peu, de l'accroissement : vous connoissez la parabole du grain de sénevé !

Ne vous livrez point à l'étude de la théologie ; elle auroit pour vous plus d'inconvénients que d'avantages : bornez vous à lire en français quelques catéchismes développés, tels que Couturier, Cham(…) : votre enseignement doit être simple, et il faut bien vous garder d'entrer dans les controverses contre les hérétiques et les incrédules : cela auroit une foule d'inconvéniens.

Les jeunes créoles que vous nous avez envoyés se portent bien et se plaisent bien ici : nous sommes très contents d'eux.

Les frères qui vont vous rejoindre, vous donneront en détail les nouvelles de Ploërmel, ce qui me dispense de vous les donner moi-même : elles sont consolantes ; ils vous parleront enfin du Folgoat : l'établissement est ouvert, mais, il est loin d'être achevé : priez le bon Dieu de le bénir.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.02.073

LETTRE 3561. **AU F. BERTRAND ROBIDOU.**

D. S. Ploërmel le 21 9bre 1844

Mon très cher frère,

La faute si grave que vous avez faite m'a navré de chagrin ; mais, en même temps, je rends grâces à Dieu de ce que sa main miséricordieuse et douce vous a retiré de l'abîme presqu'aussitôt que vous y êtes tombé : mais combien cette chute ne vous sera-t-elle pas profitable, si elle vous rend plus humble, plus défiant de vous même, plus fidèle à votre sainte règle ? Ne le voyez vous pas ? Ce sont vos rapports trop fréquents avec le monde qui ont ébranlé votre vocation, et qui vous ont fait perdre, par dégrés insensibles, l'esprit de votre saint état ? Il est impossible d'être tout à la fois au monde et à J. C.; nul ne peut servir deux maîtres : ah, plus que jamais servez donc avec amour, celui à qui vous vous êtes engagé par des promesses que rien désormais ne peut plus rompre : ce que vous avez entendu dire la dessus est de toute fausseté : indépendamment du vœu, il y a contrat entre vous et la congrégation dont vous êtes membre, puisqu'elle a contracté des obligations envers vous, comme vous en avez contracté envers elle ; vous lui devez vos services, à titre de justice, comme elle vous doit au même titre, l'entretien et la nourriture, que vous soyez sain ou malade, que vous puissiez travailler, ou que vos infirmités vous en empêchent : ce contrat a été accepté par moi, au nom de notre congrégation, et vous l'avez ratifié par un vœu : il est donc complet, et comme nul ne peut dispenser au détriment d'un tiers, toute dispense qui seroit accordée dans un cas pareil seroit nulle sous le rapport de la justice, et ne pourroit

tranquilliser la conscience, comme l'ont reconnu tous les évêques avec qui j'ai été à même de m'expliquer sur ce point : je vous dis ceci, afin de vous mettre en garde contre certains discours qu'on a tenus devant vous.

Projet aut. AFIC. 88.02.072.

LETTRE 3562. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 22 9bre 1844

Mon très cher frère,

Il me tarde de savoir si votre petit voyage de la Gouadeloupe a été aussi favorable à votre santé qu'on l'esperoit et que vous l'esperiez vous même : peut-être celui d'Europe vous sera-t-il nécessaire : je laisse cela à la décision du f. Ambroise et à la vôtre : vous n'agirez l'un et l'autre, j'en suis bien sûr, que pour la plus grande gloire de Dieu. Ah, n'ayons jamais qu'elle seule en vue ! Qu'est-ce que tout le reste ? erreur et vanité.

Vous avez très bien administré la maison de Fort-Royal, et j'espère que votre successeur marchera sur vos traces : il est plus facile de maintenir l'ordre que de le rétablir, après surtout qu'il a été si longtemps troublé : le f. Marcellin Marie n'aura donc qu'à suivre vos exemples d'économie.

Les lettres que vous m'avez fait passer pour vos parents leur ont été adressées de suite.

Je désire beaucoup qu'on ait réussi à trouver une habitation plus saine pour les frères de Fort-Royal ; c'est surtout dans cette localité que la santé des frères a été habituellement mauvaise : j'ai bonne envie d'apprendre que l'établissement a été transferé ailleurs.

En quittant Fort-Royal, vous aurez regretté vos jeunes élèves quasi centenaires : j'aime à croire que ces pauvres bonnes gens vous béniront un jour du haut du ciel, dont vous leur avez ouvert l'entrée.

Les six frères qui vont partir pour les Antilles sont tous excellents : le Ministre n'en a demandé que ce nombre, parce qu'il manque d'argent : mais, il espère que dans leur prochaine session, les Chambres seront plus généreuses qu'elles ne l'ont été jusqu'ici.

Les six jeunes créoles qui nous sont venus paroissent animés des meilleures dispositions : c'est dommage qu'ils ne soient pas arrivés plustôt ; le Sénégal et Cayenne attendent du renfort.

Nous voudrions sans doute que notre œuvre se développât plus vite : mais, Dieu a ses pensées qui ne sont pas les nôtres : faisons tout ce qui dépend de nous, et soyons tranquilles après.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Gerard
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.02.074.

LETTRE 3563. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 23 9bre 1844

Mon très cher frère,

Je ferai rectifier à Rennes la main levée qui m'a été donnée à Rennes par M. Condé des 12000 f. hypothequés sur notre maison de Dinan : M.M. Coëdro[1] et Lévêque[2] ont reconnu qu'ils n'avoient aucun droit à cette propriété, par acte déposé dans l'étude de M. Duclos notaire à Rennes.

Pour ce qui concerne Salverte, il ne faut pas vendre aux prix qu'on a offert jusqu'ici ; ils sont trop bas : quant à celui qu'il conviendra de fixer, entendez vous avec M. Desroyers : il me semble qu'on peut espérer d'obtenir 10 ou 12000 f. de ce jardin et des maisons, mais, je doute qu'on en trouve plus.

Vous êtes trop facile à accorder des délais pour les payements de vos pensionnaires, et trop porté à faire des dépenses pour la maison : je crains bien que vous ne recommenciez à faire des dettes, malgré toutes mes recommandations.

Dans dix ou douze jours, je tirerai sur vous de Quintin, une somme de 1200 f. pour l'achat d'une maison, voisine de celle des frères, et dont je n'ai pu me dispenser de faire l'acquisition, par suite des travaux d'alignement que la ville vient de faire : je vous autorise à prendre 475 f. dans ma caisse particulière, à compte de ce que le Ministre me remettra pour la pension et les dépenses des trois jeunes Sénégalais.- Ecrivez au f. François de Sales[3] à Montauban pour lui indiquer le moyen de vous faire passer surem(en)t les 571 f. qui sont entre ses mains.

Nos frères destinés pour les Antilles partiront lundi pour le Folgoat, où ils attendront l'ordre d'embarquement : je les suivrai de près : je serai à St. Brieuc le Dimanche 1er Xbre, j'y séjournerai le lendemain, et de là, j'irai rejoindre nos frères au Folgoat : j'y arriverai le 8 Xbre.

Donnez moi de vos nouvelles et de celles de M. Niel par le f. Euthime qui doit être de retour ici mardi prochain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai arrangé l'affaire de Mlle Le Loutre : n'en parlez pas : tout est bien - Mais à l'occasion, ne lui (en) exprimez aucune connoissance.

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 23 nov. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.075.

---

[1] Pierre Coëdro (1788-1840) fut recteur de Bédée puis curé de Montauban-de-Bretagne avant d'entrer dans la société des Prêtres de Saint-Méen, puis dans la congrégation de Saint-Pierre. Après la dissolution de celle-ci, il fut élu supérieur de la seconde société des Prêtres de Saint-Méen , qui devait plus tard prendre le nom Prêtres de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen.

[2] Servan Lévêque (1784-1864), né à Saint-Lunaire (Ille-et-Vilaine), entré en 1825 dans la Société des Prêtres de Saint-Méen. Membre de la seconde Société de Saint-Méen réorganisée en 1834. Décédé à la Maison des Missionnaires, à Rennes.

[3] F. François-de-Sales (Jacques Le Guillou), né à Locquirec (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1841.

LETTRE 3564. **AU F. MÉRIADEC NABUSSET.**

D. S. Ploërmel le 23 9bre 1844

Mon très cher frère,

Vous auriez dû m'informer plustôt de ce que vous me dites aujourd'hui, touchant le mobilier du f. Pierre Marie, et lui même auroit dû m'en donner la note.- Il est juste que le poële soit rendu à la classe de St. Méloir, puisqu'il a été, en partie, payé par les enfants de cette paroisse[1] : quant aux autres objets vous les garderez tous, du moins jusqu'à nouvel ordre de ma part.

Nous ne devons jamais regretter ceux qui, après avoir demandé à entrer dans notre Congrégation, hésitent dans leur vocation. Il vaut mieux qu'ils ne viennent pas que de sortir après.

Je vois avec plaisir que votre école est très nombreuse : donnez-y tous vos soins.

Je recommande à vos prières nos six frères qui partiront après demain d'ici pour le Folgoat, où ils attendront l'ordre d'embarquement à Brest, pour les Antilles.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. *Mériadec,*
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Cancale (Ille et Vilaine)
cachet : Cancale 25 nov. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.076.

LETTRE 3565. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 24 9bre 1844

Mon très cher frère,

Enfin voilà les six frères que vous attendiez depuis longtemps, qui partent pour aller vous rejoindre : je croyois qu'ils se seroient embarqués, comme à l'ordinaire, dans le mois d'octobre ; mais le Ministre en a décidé autrement. Ce sont les frères Félicien, que vous connoissez déjà, un vrai saint, et qui, sans avoir de grands talents, tient on ne peut mieux une école : vous pourrez, un peu plus tard, lui confier un établissement ; le f. Frumence[2], idem, le f. Clair[3], idem, le f. Jacob[4], idem ; ce sont quatre frères d'élite ; les frères Régis Marie et Corentin[5] sont moins instruits, mais ils ne sont pas moins bons, et sur les six, il n'y en a pas un seul qui ne soit excellent religieux : j'espère donc que vous serez content.

1mt. Pour l'œuvre de l'instruction des esclaves, je sens très bien les difficultés qui se rencontreront infailliblement, mais, nous devons avoir en Dieu d'autant plus de confiance que nous aurons moins d'appuis humains : cependant nous pouvons compter pleinement sur celui du ministère de la Marine, et, comme je suis persuadé que la chose aura lieu un peu plustôt ou un peu plus tard, je m'occupe de préparer des sujets en plus grand nombre que nous n'en avons eu jusqu'ici : j'ai commencé à faire de l'obligation d'aller aux Colonies, si je le juge à propos, une condition de l'entrée au noviciat ; je serai donc, dans quelque temps, beaucoup plus libre dans mes choix, et l'instruction se trouvera organisée dans les Colonies, sans que nos écoles de Brétagne en souffrent ; c'est le point essentiel, car, il ne faut pas couper l'arbre par le pied, pour en recueillir les fruits. Cent vingt deux frères ont donné leurs noms à la

---

[1] *(Note autographe de M. de la Mennais) :* Ce sera à St. Meloir d'en payer le transport.
[2] F. Frumence (Pierre Tardivel), né à L'Hermitage-Lorge (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1840.
[3] F. Clair (Louis Le Net), né à Réguiny (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1843.
[4] F. Jacob (Jean-Marie Le Breton), né à Radenac (Morbihan) en 1824, entré à Ploërmel en 1843.
[5] F. Corentin (Jean-Marie Le Gars), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1843.

retraite pour nos missions : mais, après avoir épluché cette liste, elle s'est réduite à très peu de chose, parce que plusieurs noms que j'aurois voulu y voir n'y étoient pas. D'un autre côté, après que les frères ont fait la demande, souvent les parents s'opposent, parce qu'ils disent qu'ils n'ont pas été prévenus que leurs enfans recevroient cette destination, et ils font tout ce qu'ils peuvent pour ébranler la vocation de ceux-ci ; à l'avenir, il n'en sera plus ainsi, puisqu'ils sauront à quoi s'en tenir là dessus. Je ne regrette donc nullement que nous n'ayons pu faire d'abord que de simples essais : continuez, dans la mesure de vos forces, et des convenances locales qu'il faut prendre garde de brusquer, mais aussi qui ne doivent pas nous arrêter, quand elles sont peu chrétiennes.

2mt. Les six créoles que vous nous avez envoyés sont excellents ; c'est bien dommage qu'ils ne soient pas venus un an plustôt, comme je le désirois si vivement : nous pourrions, dès à présent, en placer plusieurs au Sénégal et à Cayenne, et au lieu de six frères qui vont vous réjoindre, vous en auriez neuf ou dix de renfort : le Ministre n'en a demandé que six, il est vrai ; mais, si j'avois pu en fournir davantage, j'aurois insisté pour en obtenir la permission, et elle ne m'auroit pas été refusée : les besoins du Sénégal et de Cayenne m'en ont empêché, car, enfin, il faut fournir à tout et pour fournir à tout, il faut en avoir les moyens.

3mt. Pour vos demandes et pour les envois, je tiens à ce que toutes les demandes soient adressées directement à la maison de Ploërmel, et à ce que vous n'ayez de comptes qu'avec elle ; à elle ensuite de régler par où se feront les envois ; c'est le seul moyen de mettre de l'ordre dans tout cela, et une marche différente auroit de grands inconvéniens : l'expérience l'a déjà prouvé : ainsi vous n'aurez rien, absolument rien à débrouiller avec les établissements particuliers et les frères n'auront plus à vous dire que je ne suis pas exact à les rembourser de ce qu'ils ont avancé pour vous, ce qui, d'ailleurs, n'est pas vrai : de pareilles discussions sont toujours fâcheuses, et on ne sauroit trop les éviter : voilà pourquoi, je le repète, je veux que la règle ci-dessus soit observée à l'avenir. Est-ce à dire qu'on ne vous expediera rien qui ne soit pris à Ploërmel même ? pas le moins du monde ; cela seroit absurde et quelquefois très dispendieux. Aujourd'hui surtout que nous avons un établissement au Folgoat, à la porte de Brest, je pourrai dans certains cas, charger le f. Théodose de ces sortes de commissions ; enfin, nous prendrons la voie la plus prompte et la plus commode, suivant les circonstances.

Quand il y aura lieu de faire passer des fonds à St. Malo ou au Hâvre, vous les mettrez à l'adresse du f. Julien pour moi : il n'y a pas de difficulté à cela, en lui disant de m'en prévenir, et en m'en prévenant moi même directement, comme vous l'avez déjà fait ; mais, de correspondance proprement dite, il ne doit y en avoir que par mon intermédiaire ; s'il en avoit toujours été ainsi, vous n'auriez jamais écrit ce que je vous ai justement reproché.- Mais, je ne veux pas revenir la dessus : il m'a été trop pénible de vous gronder, pour le faire de nouveau : je ne vous ai dit, cependant, que ce que je devois vous dire dans l'intérêt de votre salut : j'ai rempli un devoir de conscience puisque je réponds de votre ame sur la mienne.

Je suis désolé d'apprendre que vous n'avez plus l'espoir que nos frères malades puissent se guérir dans la colonie : Dieu le veut, il faut nous résigner, et je ne voudrois pour rien au monde m'opposer à leur retour, s'il est jugé nécessaire pour le rétablissement de leur santé : nous les reverrons dailleurs avec tant de plaisir ! Nous ne négligerons rien pour les ressusciter, et s'ils sont en état de reprendre leurs fonctions, plus tard, ils pourront le faire ; c'est ce qui va arriver pour le f. Euthime dont la poitrine étoit fatiguée au Sénégal, et qui est revenu avec le f. Gaudence : il ne tardera pas à repasser à St. Louis : probablement, qu'il n'en sera pas de même du f. Vincent de Paul revenu aussi de Cayenne : il est moins malade ; mais, je crains pour lui l'hyver.

Je sais que vous ne pouvez faire mieux que vous ne faites pour les fonds : je ne me rappelle pas de vous avoir tracassé pour cela.

Le f. Hervé m'a écrit, et j'ai été content de ses aveux et de son repentir : je lui réponds en père, et j'ai l'espoir qu'il profitera de mes avis .- S'il en étoit autrement, son renvoi en France deviendroit indispensable.

J'écris à tous les frères qui m'ont écrit, et je désire qu'ils soient tous exacts à le faire de temps en temps.

Je ne vous donne aucune nouvelle de Ploërmel : nos frères vous en parleront en détail : en général, tout va bien dans nos établissements : nous en avons augmenté le nombre cette année ; mais, nous sommes loin de pouvoir en fonder autant qu'on en désire.

J'irai à Paris dans les premiers mois de l'année prochaine : ces voyages ne sont pas de mon goût, mais, ils sont indispensables.

Nous avons perdu le f. Jean Pierre : sa mort a été on ne peut plus édifiante : je l'ai assisté dans ses derniers moments.- Priez pour lui, et priez aussi pour nous, comme nous le faisons à notre tour, pour nos bien aimés frères des Antilles.

Je vous embrasse cordialement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ambroise
Directeur Gal des frères de l'Inst.n Xtienne aux Antilles
À Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.077.

LETTRE 3566. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 26 9bre 1844

Mon très cher frère,

Je ne sais comment il s'est fait que votre lettre du 4 7bre n'ait été mise sous mes yeux qu'hier, après le départ de nos frères pour le Folgoat : voilà pourquoi, il n'en est fait aucune mention dans la mienne en date du 24[1]. Je me hâte d'envoyer celle ci au Folgoat, afin qu'elle vous parvienne en même temps que l'autre.

Je me rassurois sur le compte du f. Hervé d'après la manière en apparence si franche dont il m'a écrit ; cependant, si vous vous appercevez que l'expression de son repentir ne soit pas sincère, et qu'il y ait pour lui péril de rechute, renvoyez le en France, avec un congé : ce n'est pas à moi de demander au Ministre directement ce congé ; ce seroit à n'en point finir ; mais pour qu'il vous soit facile de l'obtenir de l'administration locale, je vous écris une lettre que vous pourrez montrer à l'administration, et une autre pour le f. Hervé lui même : il m'est impossible de vous tracer de si loin la marche que vous aurez à suivre pour l'exécution de ce retour ; cela depend des circonstances que vous seul pouvez apprécier.

Je crois que vous avez raison de diviser votre retraite en deux : toutefois, il paroît que l'époque que vous avez fixée ne convient guère pour Marie Galante, d'après ce que m'a marqué à ce sujet le f. Frederic[2] : enfin, faites pour le mieux. – Ah, est-ce que vous n'espérez pas que celle de la Basse-Terre affermira le f. Hervé dans les bonnes dispositions qu'il me témoignoit, en me faisant l'aveu de sa faute ? – Ne lui remettez ma lettre incluse que dans le cas que son retour seroit décidé, et au moment de son départ.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

A u f. Ambroise
Directeur g.al de frères de l'Inst.n Xtienne
À Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.02.078.

---

[1] L'original porte : le 25.

[2] F. Frédéric (Frédéric Launay), né à La Chapelle-aux-Filtz-Méens (Ille-et-Vil.) en 1799, entré à St-Brieuc en 1821.

LETTRE 3567. **À M. MARION.**

Ploërmel le 26 9bre 1844

Très cher ami,

Je vous remercie d'avoir fini l'affaire de Tintenniac ; mais le Curé n'avoit aucun droit aux 250 f. qu'il a retenus. Il seroit inutile d'entrer dans des explications là dessus, puisque tout est fini, grâce à Dieu et à vos bons soins : je vous remercie encore d'avoir remis à M. votre fils les 950 f. que vous avez touchés.

Arrangez la vente de bois, comme vous verrez bon être : je m'en rapporte entièrement à vous : sans doute, il faudra replanter en hêtres l'année prochaine. C'est la meilleure essence pour ce mauvais terrain.

Je partirai jeudi prochain pour St. Brieuc, et de là je m'en irai au Folgoat : je ne reviendrai à Ploërmel qu'à Noël, mais, après avoir passé ici quelques jours, il est probable que je prendrai la route de Dinan, car, voilà trop longtemps que je n'ai été dans ce pays et que je ne vous ai vu.

Ce que vous me dites de mon pauvre frère me navre le cœur ; plus il vieillira, plus la vie lui sera dure, et quand viendra l'heure suprême et dernière … Mon Dieu, je ne puis y songer sans frémir.- Mon Dieu, ayez pitié de lui !

Hier six de mes frères ont quitté Ploërmel pour se rendre à Brest, où ils vont s'embarquer : je les recommande à vos prières.

Mille choses aimables au bon M. Louvel : je vous embrasse l'un et l'autre de tout mon cœur.

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

L'ab(bé) Chevalier me demande, d'une manière fort aimable, la vieille table à manger de la Chesnaie, me disant qu'on en a fait une neuve : je suis disposé à lui faire ce cadeau, car, il le mérite bien.

À Monsieur
Monsieur Marion, père,
À Mordreu En Pleudihen par Dinan
cachet : Dinan 30 nov. 1844

Autographe. AFIC. 20.01.028.

LETTRE 3568. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES .**

Ploërmel le 28 9bre 1844

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous renvoyer les pièces relatives au retour du f. Gaudence que vous avez bien voulu me confier, et de vous faire observer que ce frère ne devait pas revenir du Sénégal à nos frais, comme le pense M. le Gouverneur. En effet l'article 5 de notre traité est ainsi conçu : "Le Supérieur Général sera toujours libre de rappeler un frère en le remplaçant par un autre. Les frais de voyage et les passages du frère rappelé et du frère qui devra le remplacer seront à la charge du Département de la Marine. "

Or, c'est en vertu de mes ordres, et dans un cas que j'avais prévu, que le frère Euthyme qui me représentait a demandé le retour en France du frère Gaudence, en attestant en même temps, comme il est vrai, que ce frère avait constamment rempli tous ses devoirs, et les remplissait encore au moment de son départ. Les frais de son passage ont été de 400 francs ; plus ses frais de voyage de Marseille à Ploërmel : je ne doute pas que Votre Excellence ne trouve juste que cette dépense me soit remboursée ; cela n'a jamais souffert de difficulté pour

tous les frères qui sont revenus des Antilles sur la demande du Directeur général. Je réclame également pour lui, aussi bien que pour le frère Euthyme, le traitement d'Europe ; il est rentré au noviciat, et, si je ne le renvoie pas au Sénégal, il pourra aller dans une autre colonie, car il n'y a rien de grave sur son compte. Quant au frère Euthyme, mon intention est qu'il retourne à St. Louis, aussitôt que sa santé sera devenue un peu meilleure. Cet excellent frère était fatigué, et dégoûté par toutes les discussions qu'il a eues avec l'administration au sujet de son école et du Collège : il est inutile que j'entre là-dessus dans plus de détails, puisque, par des décisions postérieures à son départ, et qui lui étaient inconnues, Votre Excellence a tout concilié et tout terminé.

Le remplaçant du f. Gaudence pourra partir, si vous le trouvez bon, avec le frère Euthyme.

Je joins à ma lettre une copie conforme d'un rapport adressé à M. le Gouverneur du Sénégal, par M. le Préfet apostolique, chargé d'inspecter tous les établissements d'instruction primaire de la Colonie. Ce rapport m'a paru de bonnes vues et d'observations très sages que je serais heureux de réaliser, au moins en partie, pour ce qui me concerne. Je vous prie de vouloir bien me le renvoyer, après en avoir pris lecture.

Nos trois jeunes Sénégalais, qui sont à Dinan, vont très bien sous tous les rapports, et, si je ne craignais pas de faire un jeu de mots, je dirais qu'ils travaillent comme des nègres. Je serais bien aise de recevoir les 750 f. que j'ai avancés pour leur habillement, d'après votre autorisation, et le prix de leur pension depuis le mois de juillet dernier inclusivement, ainsi que les 500 f. arriérés sur le dernier trimestre de l'indemnité que votre département m'alloue pour les frères, élèves instituteurs, qui se préparent ici à exercer plus tard dans les Colonies.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.3.044.

LETTRE 3569**. AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

Ploërmel le 29 9bre 1844.

(Il s'agit ici de la lettre ostensible dont il est question dans l'envoi du 26 novembre 1844 au même correspondant)

Mon très cher frère,

Il y a plusieurs années que le f. Hervé est aux Antilles, et je désire qu'il vienne prendre un peu de repos ici : il y a droit, et le moment est favorable pour cela, puisque six nouveaux frères vous arrivent. Vous demanderez donc pour lui un congé – L'article 5 de notre traité avec le Ministre de la Marine est ainsi conçu : "Le Supérieur général sera toujours libre de rappeler un frère en le remplaçant par un autre ; les frais de voyage et le passage du frère rappelé et de celui qui devra le remplacer seront à la charge du Département de la Marine." En conséquence, la demande de congé que vous ferez en mon nom, ne peut souffrir de difficulté.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais
Sup. Gal.

Au f. Ambroise
Directeur Gal de frères de l'Inst.n Xtienne
À Fort-Royal Martinique

Autographe. AFIC. 88.02.079.

LETTRE 3570**. AU F. HERVÉ MONNERAIS.**

(Au sujet de cette lettre, voir celle adressée au f. Ambroise, le 26 novembre 1844).

D. S. Ploërmel le 29 9bre 1844

Mon très cher frère,

Je vous écrivois il y a quelques jours, et quoique j'eusse l'idée que votre retour en France put être bon pour votre salut, je ne vous en parlois point ; aujourd'hui, et après y avoir murement réfléchi cette idée est devenue plus forte, et j'ai pensé que, dans l'intérêt de votre ame, il seroit bon que vous revînssiez passer ici quelques mois, comme viennent de le faire deux de nos frères du Sénégal, dont l'un, le f. Euthime, ne tardera pas à aller reprendre ses fonctions à St. Louis : je viens donc d'écrire dans ce sens au f. Ambroise. N'allez pas vous imaginer que ceci est une punition ; ce n'est réellement, je vous l'affirme, qu'une marque de plus de mon amitié pour vous : venez, mon cher enfant, venez trouver un père dont le cœur et les bras seront ouverts pour vous recevoir.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.02.080.

LETTRE 3571. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Morlaix le 7 Xbre 1844

Très cher ami,

Je reçus hier au soir votre lettre du 3 – j'y reponds à la hate, et au moment même de monter en voiture pour me rendre à St. Pol, où je coucherai ce soir : demain je serai au Folgoat : j'y séjournerai lundi – mardi, je coucherai à St. Divy, mercredi à Landerneau – jeudi à Plouvorn, vendredi chez mon neveu Elie[1] - samedi retour à Morlaix, séjour Dimanche et lundi – mardi à Lannion, jeudi à Tréguier - vendredi à Portrieux – samedi à St. Brieuc – à Ploërmel mardi 24.

Reste à savoir si la goutte ne dérangera pas cet itinéraire : elle m'a pris au pied gauche à Belle-Isle, et depuis, je marche difficilement ; elle n'est pas cependant assez forte pour m'arrêter.

L'affaire de Pontivy s'arrangera, je pense, car on ne demande plus deux brevets, mais que le f. Athanase fasse la classe des pauvres et j'y consentirai – je vais lui écrire d'abord avant de répondre au Maire.

On a bien fait de ne pas recevoir le jeune homme de Radenac jusqu'à plus ample information.

Je pense que nos frères sont embarqués, je n'aurai de leurs nouvelle que demain.

Je vais répondre au f. Colomban[2].

M. Le Borgne m'a parlé de la lettre de l'ex-Ignace et de celle que lui même avoit adressée au f. Hypolite – cela m'a paru un peu drôle : l'Ev(êque) ne m'en a rien dit – mais, moi, j'en parlerai dimanche, si je vois que la reponse du f. Hypolite n'ait pas suffi pour tout finir.

---

[1] Elie de Kertanguy.

[2] F. Colomban (Toussaint Le Bouhellec), né à Locminé (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1829.

Je vous embrasse bien vite tous, et le cher Guilloux tout particulièrement
Jean

Le P. Don Gueranger[1] va reprendre ses publications.

À Monsieur
Monsieur Ruault, prêtre
chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Morlaix 8 déc. 1844

Autographe. AFIC. 46.03.039.

LETTRE 3572. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. Au Folgoat le 10 Xbre 1844

Mon très cher frère,

Vous ne m'avez encore écrit qu'une seule fois, et c'est trop peu : je vous ai répondu, mais avez vous reçu ma réponse ? – Les ff. Hypolite et Bernardin vous remercient de votre lettre du 3 Juin : ils en ont été fort contents, et ils vous écriront à leur tour par les frères qui iront au Sénégal dans quelque temps. Mr. Ruault et Mr. Guilloux vous disent mille choses aimables ; l'un et l'autre se portent bien : mais, voici la grande nouvelle que je veux vous annoncer moi même : les jeunes créoles que nous attendions sont arrivés à Ploërmel, il y a un mois, au nombre de six, savoir : 1 de St. Pierre de la Martinique, 1 de la Basse-Terre et 4 de la Pointe à Pitre : je ne vous donne les noms que des 4 derniers, parce que ce sont les seuls que vous pouvez connoître : ce sont, Victor Isidore (en réligion, il s'appelle f. François de Paule[2]), Augustin Ste. Luce (f. Bernard Marie[3]), Jean-Baptiste Edouard (f. Pierre Marie de la Croix[4]), Eugène Le Fevron (f. Isidore Marie[5]) – Tous annoncent les dispositions les plus heureuses, et sont enchantés de leur sort : Dieu veuille les affermir de plus en plus dans leur sainte vocation! – Il y a quelque temps que je n'ai reçu de lettres de Cayenne : à la date des dernières, le f. Alfred se portoit bien. – Il nous a envoyé une carte de son isle, qui est on ne peut mieux faite.

Soyez toujours bien fervent, mon cher enfant, et efforcez vous d'être pieux comme l'a été le saint évêque dont vous portez le nom.

Je vous recommande vos chers petits noirs : travaillez avec un grand zèle à leur faire connoître et aimer J. C. ; c'est là l'objet principal de votre mission. Ah ! quelle est belle ! Ne négligez rien pour la bien remplir.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.02.081.

---

[1] Prosper-Louis-Pascal Guéranger (1805-1875) avait été l'un des hôtes de Félicité de la Mennais à la Chênaie, et avait publié dans le *Mémorial catholique* des articles sur la liturgie. Entré dans l'ordre de St-Benoît, il fait profession à Rome en 1837. Il restaure en France les Bénédictins et devient abbé de Solesmes. - Il avait lancé une série de publications, notamment *L'année liturgique – L'Avent,* (1841) , - *Temps de Noël* (1845), etc.

[2] F. François-de-Paule, né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824.

[3] F. Bernard-Marie, né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1821.

[4] F. Pierre-Marie de la Croix, né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1826.

[5] F. Isidore-Marie, né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1827.

LETTRE 3573. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Lannion le 18 Xbre 1844

Mon très cher frère,

Le f. Eric est fort bon : il a ses misères comme nous avons tous les nôtres, mais, enfin, il a d'excellentes qualités, et vous êtes heureux de l'avoir pour second : prenez donc garde d'être trop sensible aux petites contrariétés qui peuvent s'élèver entre vous, et soyez toujours plein d'indulgence, de douceur, de patience et de bonté à son égard : reprenez le de ses fautes lorsqu'il en commet quelques unes, mais sans qu'il vous échappe un mot dont il puisse être blessé : vous avez eu grand tort de faire part de vos réflexions chagrines aux deux jeunes frères Yvy et Jean Colombini : c'étoit leur donner à eux mêmes un esprit contraire à la charité qui doit toujours régner entre les frères. Prenez garde de vous prévenir contre qui que ce soit, d'être très clairvoyant pour découvrir les deffauts d'autrui, et de ne pas vous occuper assez des vôtres propres.

Je tiens à ce que le f. Eric et vous, vous fassiez tous vos exercices en même temps : il y a des grâces particulières attachées aux exercices communs : mais, pour les bien faire ensemble, il faut que l'un sacrifie à l'autre ses goûts particuliers, et c'est à vous à en donner l'exemple : c'est pourquoi, montrez vous toujours complaisant, et n'exigez jamais rien au delà de la règle : ne prolongez point la lecture ou l'oraison au delà du temps marqué par la règle, et l'exactitude du f. Eric sur ce point est louable.- Continuez à lui donner des leçons, et ne négligez rien pour qu'il en profite de son mieux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Offrez mes hommages le plus affectueux à votre si respectable Curé

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Le Portrieux
cachet : Portrieux 20 déc. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.082.

LETTRE 3574. **AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S. St. Brieuc le 21 Xbre 1844

Mon très cher frère[1],

L'accident qui vous est arrivé n'est pas grave : cependant, cette petite plaie à la jambe exige des ménagemens et du repos : prenez celui qui sera nécessaire : il ne faut pas vous exposer à retarder votre guérison entière, en marchant trop vite : défiez vous des remèdes qu'on pourra vous indiquer : il en est peu qui ne soient un mal de plus.

Je n'ai rien changé à ce qui étoit réglé à Binic depuis plusieurs années, et je n'ai rien ordonné de nouveau : je ne comprends donc pas bien les choses dont vous me parlez. Au reste, je ne puis tarder à le savoir, et je mettrai fin à ces misères.

[1] F. Cyprien (Pierre Chevreau), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1816, entré au noviciat en 1833 à Ploërmel. Placé d'abord à Quintin, il dirige ensuite l'école de Paimpol puis, à partir de 1838, celle de Pordic.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire, une année dans laquelle vous fassiez de grands progrès dans la vertu, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Cyprien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.02.083.

LETTRE 3575. **AU F. LUCIEN DENIAU**.

D. S. Ploërmel le 21 Xbre 1844

Mon très cher frère,

Je vous remercie de vos bons souhaits : j'en fais pour vous de semblables : puissions nous l'un et l'autre, puissions nous tous employer nos années de la terre à nous rendre dignes du bonheur que goûteront pendant les années éternelles, ceux qui auront légiti(me)ment combattu jusqu'à la fin!

Je me réjouis de ce que la bonne intelligence et la paix règnent entre vous et M. le Recteur de Bréhat : ne négligez rien (pour que rien) ne trouble plus désormais cette heureuse harmonie.

J'arrive de Tréguier : je ne vous ai pas averti de mon passage, parce qu'il a été très rapide, et, parce que, dans cette saison, le voyage auroit été trop rude pour vous.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.02.084.

LETTRE 3576. **AU MAIRE DE PONTIVY.**

Ploërmel le 25 Xbre 1844

Monsieur le Maire,

J'étais absent de Ploërmel lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 29 novembre, y est arrivée, si bien que je ne l'ai reçue qu'hier au soir. Je m'empresse d'y répondre.

Je remarque avec plaisir, Monsieur le Maire, que vous ne demandez plus maintenant qu'il y ait deux frères brevetés dans l'établissement, mais, seulement, que le f. Directeur, muni de brevet, soit particulièrement chargé de la première classe non payante : je ne demande pas mieux, pourvu qu'il soit bien entendu que l'unité de l'établissement ne sera pas rompue, et qu'il donnera aussi des soins aux autres classes, de manière à les surveiller toutes. Au reste, je désire que ceci soit concerté avec le Comité local, et, aussitôt que je le pourrai, j'irai moi-même sur les lieux pour nous entendre.

Je suis avec respect,

Monsieur le Maire,

Votre humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur le Maire de Pontivy à Pontivy
cachet : Ploërmel 26 déc. 1844

Autographe. AFIC. 107.2.042.

LETTRE 3577. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT**.

D. S. Rennes le 26 Xbre 1844

Mon très cher frère,

Me voici à Rennes, mais, j'y passe trop peu de temps pour que je puisse vous avertir de venir m'y trouver : il faut que je retourne de suite à Ploërmel, d'où j'ai (été) absent pendant tout le mois ; j'ai voyagé avec la goutte pendant une partie de la route ; mais, elle n'a pas été assez forte, Dieu merci, pour m'arrêter.

Jamais un chrétien n'est seul ; il a toujours près de lui son bon ange, et Dieu lui même prend de lui d'autant plus de soin qu'il a moins de rapports avec les hommes : supportez donc avec patience, et avec l'esprit de foi, cette espèce de solitude et plus elle vous est pénible, plus elle sera méritoire.

Si vous n'avez pas plus de deux ou trois enfans qui ne paient pas l'encre, ne vous en inquiettez pas : demandez leur le paiement, néanmoins, afin que d'autres ne reclament pas la même dispense, mais, ne les pressez pas trop.

Pour votre classe du soir, admettez y quelques pauvres, si vous en rencontrez pour qui il y ait des raisons de leur accorder cette faveur : toutefois, faites en sorte qu'on l'ignore, car, autrement, personne ne voudroit plus payer.

Pour voir des créoles, il n'est pas nécessaire que vous alliez aux Colonies : il nous en est arrivé six à Ploërmel, dont nous sommes on ne peut plus contents. Au reste, sur ce point, comme sur tout le reste, soyez parfaitement résigné à la sainte volonté de Dieu.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire une année pendant laquelle vous fassiez de grands progrès dans toutes les vertus chrétiennes et réligieuses, et je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)

Autographe. AFIC. 88.02.085.

LETTRE 3578**. À Soeur COLLEMACHE.**

Rennes le 26 Xbre 1844

Ma très chère fille

Oh non, je ne vous oublie pas : mais, le temps me manque pour aller vous voir : il y a six mois que je n'ai été à Dinan même : les affaires m'ont poussé ailleurs, et il faut que je leur obéisse : me voilà à Rennes : j'y suis venu par la diligence, mes chevaux étant fatigués du dernier voyage que j'ai fait dans le Finistère : je suis plus fort qu'eux, à ce qu'il paroît, car, je prends moins de repos qu'ils n'en prennent.

Préparez le maire à vous céder la propriété du mobilier et faites lui bien entendre que c'est dans l'intérêt de la commune : si on faisoit cette proposi(ti)on trop brusquement, elle seroit très certainement rejetée.

Le plustôt que vous irez dans la maison neuve, ce sera le mieux : je crois que, maintenant, elle doit être bien sèche dans l'intérieur, et ce point est l'essentiel : puisque vos bâtisses accessoires avancent, elles ne tarderont pas à être achevées, car elles ne sont pas très considérables.

Encore une fois, ne doutez pas de l'envie que j'ai de vous visiter, mais, plaignez moi d'être dans l'impossibilité de jouir de cette satisfaction aussitôt que je le désirerois.

Continuez à vivre en paix toutes ensemble : cette paix est votre bon trésor : j'espère que vous le garderez précieusement : je vous le souhaite de tout mon cœur, à ce renouvellement d'année ; c'est vous souhaiter tout ce qu'il y a de mieux sur la terre.

Votre tout dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

A ma très chère Sœur Collemache
Sup.re de la Maison de la Providence
À Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 26 déc. 1844

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 3579. **AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D. S. Rennes le 27 Xbre 1844

Mon très cher frère,

Que ce ne soit jamais pour vous un embarras que de m'écrire : vos lettres me font toujours plaisir, parce qu'elles sont simples, comme doivent l'être les paroles d'un enfant à son père.

Jusqu'à ce que vous ayez un local plus grand que celui où vous êtes, vous aurez de la peine à bien tenir vos enfans : il faut espérer qu'enfin on bâtira cette maison d'école depuis si longtems projetée et promise.

On me demande un frère pour votre paroisse natale, St. Brandan : quand pourrai-je le donner ?

Vous trouverez, dans la communion fréquente, un remède à vos misères, et la force dont vous avez besoin pour triompher de l'ennemi de votre salut.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 29 déc. 1844

Autographe. AFIC. 88.02.086.

LETTRE 3580. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 28 Xbre 1844

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous remettre les engagemens de 17 de mes frères, qui sont du tirage prochain, et pour qui je vous prie de réclamer du Conseil royal, la dispense du service militaire.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395. Projet aut. AFIC. 107.2.043.

LETTRE 3581. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 29 Xbre 1844

Monsieur le Recteur

Je vous demande mille pardons de vous avoir mis dans le cas de me demander deux fois des renseignemens sur les frères Boucher[1] et Le Guilloux : mais, j'étois absent de Ploërmel lorsque votre dernière lettre y est arrivée. Le premier de ces frères se prépare à l'examen à Ploërmel, et le second est en exercice à Marie Galante (Gouadeloupe).

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

[1] F. Rupert (Jean Boucher), né à Plouguerneau (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1839.

1845

Chronologie :

L'abbé de la Mennais se rend, du 8 au 20 février dans la région de Dinan et la Chesnaie. – Il entreprend un voyage à Paris, du 11 au 29 avril ; de la fin mai au 11 juin il visite la région de Redon et le pays nantais. – Du 13 juillet au 2 août, il se rend dans les Côtes-du-Nord et séjourne à Lannion, Guingamp, Saint-Brieuc. - Il effectue un court voyage à Saint-Malo, les 29-30 octobre. – Le 27 novembre, il part pour Brest où s'embarquent des frères missionnaires, séjourne au Folgoat, passe à Saint-Divy, Plouvorn, Saint-Pol-de-Léon et rentre à Ploërmel pour Noël.

29 mai	- Convention de 10 ans avec l'Angleterre pour réprimer la Traite des noirs.
30 août	- L'abbé Rohrbacher publie chez Gaume le XXe tome de *l'Histoire universelle de l'Eglise catholique.*
22 septembre	- Désastre de Sidi Brahim, en Algérie : 450 morts.

LETTRE 3582. **À MARION.**

Ploërmel le 1er J(anvi)er 1845

Très cher ami[1],

Je ne comprends rien plus que vous à l'étrange lettre que vous avez reçue : la forme me déplaît encore plus que le fond : comment peut-on appeler une devastation l'abattis de quelques pieds d'arbres qui se détériorent sur pied et qu'on se propose de replanter ? Est-ce qu'on n'a pas déjà fait, à une autre époque, une opération semblable sur le Pron[2] même ?

Mais enfin, prenons patience – Quand vous aurez reçu une réponse de mon frère, soyez assez bon pour me la communiquer.

Dans le courant de ce mois-ci, nous nous verrons à la Chesnaie : ô, qu'il y a longtems que nous n'avons devisé ensemble ! j'attends ce moment avec une sorte d'impatience.

Recevez, je vous prie, ainsi que M. Louvel, mes vœux de bonne année, et la nouvelle assurance de mon bien tendre et bien cordial attachement

Votre tout dévoué

Jean

A Monsieur
Monsieur Marion, à Mordreu
En Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 4 janv. 45

Autographe. AFIC. 20.01.029.

---

[1] *(Note de Marion sur l'autographe) :* "Rép(on)du le 7 – ai envoyé copie de la lettre de son frère en date du 31 Xbre 1844. "

[2] Pron : nom d'une partie du domaine de la Chênaie (contraction du mot : perron). C'était " une belle promenade plantée d'arbres et bordée de rochers longeant l'étang. " (Note Le Guillou, *C. G.*, VIII, 357.

LETTRE 3583. **AU F. ERNEST DEBARRE.**

Ploërmel le 3 J(anvi)er 1845

D.S.

Mon très cher frère[1],

Soyez très reconnaissant des bénédictions que le Seigneur daigne répandre sur votre école : ce doit être un motif bien puissant pour vous de travailler à sa gloire avec zèle : cependant, ne vous fatiguez pas, et ne prolongez pas vos leçons au-delà du temps marqué par le réglement.

Je désire ne pas tarder à recevoir l'indemnité de 400 f. due à la maison principale pour le premier frère qu'elle fournit : rappellez ceci à Mr. le Recteur ; je lui souhaite, ainsi qu'à vous, la bonne année et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'abbé J. M. de la Mennais

Au f. Ernest
frère de l'Instruction chrétienne
à Plémet (Côtes-du-Nord) par Loudeac
cachet : Ploërmel 4 janv.

Autographe. AFIC. 88.03.001..

LETTRE 3584**. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 4 Janvier 1845

Mon très cher frère,

J'ai le regret de ne pouvoir accepter les propositions que nous fait la ville de Quintin , au sujet de la bâtisse projetée, car, elles se réduisent à ceci : pendant neuf ans, la ville dépensera vingt ou trente francs de plus, par an, qu'elle ne dépense actuellement, pour le loyer de la petite classe de l'école communale, et moyennant ce sacrifice d'environ 200 f., en tout, elle jouira gratuitement, à perpétuité, à la fin du bail, du rez-de-chaussée d'un bâtiment qui aura coûté à M. de la Mennais plusieurs milles francs, et dont il paiera seul les réparations et les impôts : pour toute indemnité, la ville lui allouera, en pierres, soixante francs de plus que ne vaut le terrain que cette construction lui fera perdre. - Evidemment, je ne puis souscrire à de pareilles conditions. Les choses resteront donc dans l'état fâcheux où elles sont : je ne bâtirai pas. Tranquillisez la locataire : elle ne court aucun risque de sortir.

Ecrivez de nouveau au f. Cyprien de hâter son travail[2] ; nous sommes pressés de l'avoir.

Bonne année, mon cher enfant, et bon courage : je vous embrasse tendrement en N. S.

L'abbé J. M. de la Mennais

Au f. Laurent
Frère de l'Instruction Chrtienne.
Quintin (Côtes-du-Nord)
cachet : Ploërmel 4 janv. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.002.

---

[1] F. Ernest (Pierre Debarre), né à Guémené-Penfao (Loire-Inférieure) en 1820, entré à Ploërmel en 1836.

[2] Le f. Cyprien était chargé par M. de la Mennais de préparer, avec quelques confrères, la publication d'un livre de grammaire qui fût propre à l'institut des frères. Cf. lettre à M. Huguet, du 2 février 1844, note.

LETTRE 3585. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 janvier 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser les livrets des frères Euthime & Gaudence, afin que vous puissiez pourvoir à l'ordonnancement des sommes qui me reviennent pour leur compte : vous remarquerez qu'ils n'ont reçu ni l'un ni l'autre l'indemnité de lit de bord.

J'ai bien reçu les 750 f. que vous m'avez alloués pour le vestiaire de nos trois jeunes Sénégalais, mais je n'ai rien touché encore pour leur pension : elle m'est due à dater du mois de Juillet dernier, et vous l'avez fixée à 1500 f. par an pour les trois.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble &c.
L'ab. J. M. de la Mennais

A Mr. le Ministre de la Marine & des Colonies.

Copie AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3586**. AU F. PAUL GUYOT.**

D . S. Ploërmel le 7 J(anvi)er 1845

Mon très cher frère,

J'ai reçu du Ministre un mandat de 727. 50 pour le vestiaire des Sénégalais, et j'en toucherai le montant ces jours-ci ; il n'y a que 727 f. 50 parce que sur les paiemens de la Marine, on opère toujours une retenue de 3 p% : il reste dû une somme égale pour la pension, et je viens de la reclamer de nouveau : prenez 252 f. 50 dans ma caisse, et il ne me restera plus entre vos mains que 1398 f. 50 c. Ces 252 f. 50 joints aux 475 f. que je vous ai avancés, font bien 727 f. 50.

Je suis bien aise que la nouvelle ferme de Salverte soit faite, et qu'elle le soit de manière à ne pas nuire à la vente, quand nous trouverons un acheteur qui donne un bon prix de cette propriété.

Je vous embrasse tendrement en N. S.
L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai laissé, à Dinan, un pacquet d'environ 20 et quelques volumes brochés (il y a deux ans) que je voulois envoyer à Mr. Huguet, à St. Brieuc, pour qu'il les vendît : cet ouvrage est une explication de la sainte messe.- Avez vous connoissance de ce pacquet, et savez vous ce qu'il est devenu ? Le f. Alcide ne se rappelle pas où il l'a déposé : je suppose que c'est dans votre chambre ; mais je n'en suis pas sûr.

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 7 janv.1845

Autographe. AFIC. 88.03.003..

LETTRE 3587. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 8 J(anvi)er 1845

Mon très cher frère,

Vous avez été dupe d'un fripon, et vous êtes inexcusable, car, vous avez violé la règle, en faisant un achat si considérable sans ma permission, laquelle est toujours nécessaire lorsqu'il s'agit d'acheter des lévites ou de faire une grande dépense : dailleurs dans une des retraites précédentes, j'avois défendu de faire des marchés quelconques avec des marchands coureurs. Celui-ci vous a trompé indignement : il s'est, en effet, présenté ici ; mais, je l'ai mis à la porte. – Je ne veux pas qu'une seule aune de ce drap entre dans la maison de Ploërmel : je disposerai autrement de celui qui vous restera.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouha par le Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 9 janv. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.004.

LETTRE 3588. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 10 Janvier 1845.

Monsieur le Ministre,

Je vous remercie infiniment d'avoir bien voulu me communiquer la lettre que M. le Gouverneur de la Guyane vous a écrite le 10 Octobre dernier, à l'occasion de la clôture de l'année scolaire et de la distribution des prix qui venait d'avoir lieu dans l'école de mes frères. Cette lettre m'a fait le plus grand plaisir, et elle confirme heureusement les rapports que les frères m'ont aussi adressés pour me témoigner leur satisfaction et leur reconnaissance des marques d'intérêt que l'administration leur a données en cette circonstance. J'espère que tout ira bien désormais.

Le succès de cette école est dû particulièrement à l'excellent frère Louis-Joseph qui la dirige : mais, on doit cependant en attribuer une partie aux deux frères créoles, Vincent de Paul et Alfred-Marie, qui ont été successivement chargés de la grande classe ; l'un et l'autre sont pleins de talents et animés du meilleur esprit. Je fais cette remarque, parce qu'elle prouve que nous n'avons point à regretter d'avoir admis des créoles parmi nous. Le f. Liguori Marie, créole, qui remplace provisoirement le f. Euthime au Sénégal, va aussi fort bien. Enfin, les six créoles arrivés dernièrement des Antilles, se conduisent ici de la manière la plus édifiante, et plusieurs d'entr'eux deviendront très capables. Le f. Ambroise en annonce encore trois : je les recevrai avec plaisir ; mais je marque au f. Ambroise de s'arrêter là jusqu'à nouvel ordre de ma part. Quand ceux-ci seront placés, d'autres pourront venir.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. J'attends, pour répondre à la lettre dont vous m'avez honoré le 20 Xbre, j'attends, dis-je, des renseignemens que j'ai demandés à Paris, sur l'organisation de l'atelier que les frères des Ecoles chrétiennes ont créé dans leur maison chef-lieu.

Aut. ANOM. R1 (Guyane). Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3589. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 10 Janvier 1845

Mon très cher frère

Je reçois en même temps vos deux lettres du 7 octobre : je ne sais ce qui a pu retarder la première : dans la seconde est renfermé un mandat de 5000 f., que je vous renvoie, parce que vous avez oublié de le signer : c'est une distraction fâcheuse, et qu'il faut reparer le plus tôt possible.

Vos comptes m'ont paru bien en règle : je vais les remettre au f. Louis pour qu'il les garde, après avoir comparé ses écritures avec les vôtres.- J'approuve qu'à l'avenir on tienne le compte des classiques à part – J'avois même prescrit cela à l'origine.

Vous pouvez adresser les 7000 f. qui vous restent, à Monsieur Louis Blaize à St. Malo : il m'en tiendra compte : si vous ne trouviez pas de navire qui allât directement à St. Malo, chargez-les sur un navire destiné pour le Hâvre, mais, toujours à l'adresse de M. Blaize que vous en préviendrez ainsi que moi, comme vous l'avez déjà fait en des circonstances semblables pour le f. Julien : c'est-à-dire que vous suivrez la même marche : vous mettrez dans le connoissement, à Mr. Blaize (Louis) pour Mr. J. M. de la Mennais.

Mr. le Gouverneur de la Gouadeloupe a écrit au Ministre une fort bonne lettre dans laquelle il reconnoît le zèle des frères et l'intelligente et active direction de leur supérieur, le f. Ambroise : cela m'a fait plaisir ; mais M. le Gouverneur demande en même temps l'adjonction à chaque école d'un atelier où les enfans pourroient puiser les connoissances et le goût d'une profession industrielle : il demande, en outre, la création, également sous la direction des frères, d'une exploitation agricole, en quelque sorte théorique et pratique, où l'on s'attacheroit à leur inspirer le goût du travail de la terre pour lequel les nouveaux libres éprouvent en général une si regrettable répugnance.- Le Ministre réclame mon concours et mes observations ; il ajoute : " Vous me trouverez dailleurs disposé à vous seconder, en ce qui dépendra de mon Département, dans la réalisation des nouvelles mesures que vous jugeriez utiles et praticables d'adopter dans le sens des indications de M. le Contre-Amiral Gourbeyre. "

Il faut vous hâter de me donner vos idées là dessus – Que pourroit-on faire du Morne-Vanier ?

En quoi consiste l'établissement de santé que j'ai obtenu pour vous à la Gouadeloupe ? quels sont les états que les créoles apprendroient avec plus de goût ? quelles sont celles de nos maisons où on pourroit commencer à en établir, &c., &c. – Je ne me dissimule aucune des difficultés de ce projet : mais, si parce qu'une chose est difficile on y renonçoit, on ne feroit rien.

En Post-scriptum, le Ministre ajoute : "Vous m'avez, il y a quelques mois, communiqué une lettre de plusieurs propriétaires de la Gouadeloupe (Capestère[1]) qui désirent voir vos frères coopérer d'une manière active et suivie à l'inst(ructio)n morale des esclaves ; je vous renvoie cette lettre après avoir pris bonne note du vœu qu'elle exprime et que je ne perdrai pas de vue au moment opportun." - Il sera bon de donner connoissance de ces lignes à Messieurs de Capestère. Assurez les bien qu'il ne tiendra pas à moi que leurs vues soient remplies.

J'ai l'espoir que dans quelque temps, nous ne serons pas à court de sujets : il en est entré 64 au moins dans le cours de l'année 1844, et il en est sorti fort peu ; la plupart sont excellents ; jamais nous n'avions eu un noviciat si riche, et si nombreux, car, il faut ajouter à ces 64 les novices que nous avions déjà ; mais, tous ces hommes ne sont pas formés.

---

[1] Lire : Capesterre. Voir cette lettre en Appendice 100.

Nous continuons à être très contents des jeunes créoles : je recevrai encore volontiers les 3 que vous annoncez, s'ils ont les dispositions nécessaires : tâchez qu'ils apportent quelque chose.- Après ces trois ou quatre là venus, il sera bon de s'arrêter un peu : vous ne refuserez personne ; mais vous n'irez pas vite, quand il s'agira de conclure.

Le vénérable M. Fourdinier est mort : je pense qu'il y aura des changements dans l'organisation du séminaire du St. Esprit, et dans celle du clergé des colonies.

J'approuve beaucoup l'idée d'avoir deux Directeurs, l'un à la Martinique et l'autre à la Gouadeloupe[1] : je comptois sur le f. Gérard pour la Martinique, et voilà pourquoi je répugnois tant à ce qu'il fut revenu ; mais, puisque sa santé ne se rétablit pas, je vous laisse libre de le faire passer en France aussitôt que vous voudrez : s'il retrouvoit ici la santé, il pourroit plus tard retourner aux Antilles ; mais, quoi qu'il en soit, il faut avant tout prendre des mesures pour lui rendre la santé : dites le lui de ma part, et qu'il ne craigne pas de manquer à l'obéissance : dites lui encore que nous avons reçu ses d(erniè)res lettres et qu'elles nous ont fait le plus grand plaisir.

Je répondrai sous peu aux diverses lettres que je viens de recevoir : mais, je veux que celle-ci soit mise à la poste sur le champ, à cause du mandat.

Je vous souhaite, ainsi qu'à tous nos frères, la bonne année, c'est-à-dire une année bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

La caisse de coquillages a été reçue avec beaucoup de plaisir.

Au f. Ambroise
Directeur général des frères de l'Inst.n Xtienne
Au Fort-Royal par le Hâvre Martinique
(en surcharge : St. Pierre)
cachet : Ploërmel 10 janv. 1845

Aut. AFIC. 88.03.005.

LETTRE 3590**. Aux membres du Comité de l'Instruction Primaire de Bréhan-Loudéac.**

(*Cette lettre est une réponse à celle adressée à M. de la Mennais le 7 janvier par les Membres du Comité d'Instruction primaire de Bréhan-Loudéac. Voir en Appendice 103).*

Ploërmel le 11 J(anvi)er 1845.

Le f. Remi[2] m'a rendu un compte de ce qui s'est passé à Bréhan à son sujet, et des motifs qui l'ont déterminé à quitter la Commune. Evidemment, il ne pouvoit plus y rester, puisqu'on lui refusoit sa pension au presbytère. Il me semble, M.M.. qu'avant d'en venir là, on auroit dû m'avertir et ne pas pousser les choses à l'extrême. Tout d'abord, il m'eût été facile de remédier aux misères qui ont eu lieu, si j'en avois été instruit plus tôt et si j'avois eu le temps de préparer le changement qu'on demande aujourd'hui. Mais trouver à la minute un frère breveté pour remplacer celui-ci, c'est chose absolument impossible.

D'ailleurs, je vous ferai observer, Messieurs, que la pension du frère n'est pas assurée, et que Mr. le R(ecteu)r n'est nullement obligé de la lui donner gratis, comme il le fait à peu près, depuis deux ans, les rétributions ne suffisant pas pour y pourvoir.

---

[1] *(Note de M. de la Mennais) :* Je dis *l'idée*, parce que le Ministre ne m'a encore rien écrit d'une manière positive sur ce point-là.

[2] F. Rémi (Yves Le Sablé), né à Lanouée (Morbihan) en 1796, entré à Josselin en 1823.

De plus, comme on a négligé de faire autoriser le frère, on ne peut toucher les 200 f. portés au budget pour son traitement ; en résultent une foule d'embarras qui compromettent l'existence de l'école et qui me font présager sa chute. Le frère, il est vrai, a été payé jusqu'au mois d'aout mais, depuis la rentrée des classes, il n'a touché que 15 f. et le reste de son traitement lui est dû.

Quant aux états mensuels que vous réclamez, il m'a dit vous avoir laissé ses notes. Veuillez bien me les adresser ici, et me dire dans quelle forme il devra rédiger cet état ; je vous le ferai passer ensuite.

Projet autographe. AFIC. 2322.

LETTRE 3591. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 11 J(anvi)er 1845

Mon très cher Monsieur Huguet,

Il y a environ deux ans, un pacquet renfermant 24 exemplaires brochés d'un ouvrage sur le saint sacrifice de la Messe par M. le Curé d'Ercuis, fut mis à Dinan au roulage, par le f. Julien Marie à votre adresse, et je vous priai de vendre cet ouvrage pour le compte de l'auteur, à raison, je crois, de 1 f. la pièce. Veuillez bien me marquer, le plustôt possible, ce que ce pacquet est devenu et ce que vous avez pu retirer de ces livres.

Je désire savoir aussi quelle somme vous pourrez mettre à ma disposition dans le mois prochain, et à quelle date, je pourrai tirer sur vous. Cet argent, comme vous le savez, est destiné au Folgoat.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
A St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 12 janv. 45

Autographe. AFIC. 51.01.036.

LETTRE 3592**. À X...**

Ploërmel, le 13 janvier 1845.

Mon intention est d'aller à la Chesnaie dans les premiers jours de février […] Ne parlez à personne de ceci, afin que des importuns ne viennent pas me troubler dans mon asile et qu'on ne me sache pas là. Je m'y arrêterai plus de temps qu'à l'ordinaire pour travailler tranquillement, c'est-à-dire pour préparer une nouvelle édition du principal livre de lecture à l'usage de nos écoles, les *Devoirs du Chrétien.*

Jean

Mélanges historiques. Du Bois de la Villerabel, *Les deux La Mennais*. 17.

LETTRE 3593. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 14 Janvier 1845

Monsieur le Recteur,

J'ai déjà eu l'honneur de vous informer, par ma lettre en date du 29 Xbre dernier que le Sieur Boucher (Jean) se préparoit à l'examen dans notre maison de Ploërmel : par cette même

lettre je vous informais aussi que le Sieur Le Guilloux, dont vous m'aviez demandé l'emploi et la résidence, était en exercice à Marie Galante (Gouadeloupe)

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan, T2 395.

LETTRE 3594. **À L'ÉVÊQUE DE STRASBOURG**.

Ploërmel le 17 Janvier 1845.

Monseigneur[1],

M(onsei)gneur l'Evêque de Nantes vient de me communiquer une lettre que vous lui avez adressée le 3 de ce mois-ci, et dans laquelle vous exprimez le désir de voir quelques uns de mes frères se fixer dans votre diocèse. Cette invitation de votre part est sans doute très honorable, et extrêmement bienveillante pour nous. (Mais), Monseigneur, j'ai le regret de ne pouvoir l'accepter, car, avec mes cinq cents frères, je ne puis s(uffire) aux besoins de notre Brétagne, et aux besoins toujours croissants des écoles des Colonies, dont le gouvernement nous a chargés ; celles-ci, consomment beaucoup de sujets, parce que nous sommes obligés de remplacer souvent ceux qui se sont dévoués à une mission si périlleuse ; les uns meurent, les autres nous reviennent malades, épuisés, et toujours contents, néanmoins, parce que Dieu bénit, d'une manière admirable, leurs travaux.

Vous sentez, Monseigneur, que, dans cette position, je ne puis songer à multiplier nos établissements hors des limites que nous nous sommes toujours fixées ; étendre davantage ma Congrégation, ce seroit la détruire ; il faut savoir s'arrêter, et, je le répète, nous ne pourrions nous disperser davantage, sans trop nous affaiblir.

Projet aut. AFIC. 114.01.060.

LETTRE 3595. **AU F. MÉDÉRIC LE RAZAVET.**

D. S. Ploërmel le 17 Janv(ie)r 1845

Mon très cher frère[2],

Suivez bien exactement les avis que je vous ai donnés à la fin de la retraite, et avant de vous renvoyer à Plouharnel : soyez plein d'égards pour M. le Recteur, et évitez avec le plus grand soin tout ce qui pourroit le contrarier le moins du monde. Vous avez très bien fait de refuser d'aller souper dans le bourg : la règle vous le defend absolument.

Je viens de recommander au f. Othon[3] de vous envoyer des exemples : je n'ai pu le faire plustôt, parce que j'étois absent.

---

[1] Mgr André Raess, né à Sigolsheim (Haute Alsace) en 1794. Nommé en 1840 coadjuteur de Mgr Le Pappe de Trévern à Strasbourg, il lui succéda le 27 août 1843.

[2] F. Médéric (Louis Le Razavet), né à Plourivo (Côtes-du-Nord) en 1807, entré à Ploërmel en 1826. (*Alias* f. Corentin.)

[3] F. Othon-Marie (Jean-Marie Burguin), né à Belz (Morbihan) en 1824, entré à Ploërmel en 1839. (*Alias* f. Alban.)

Je vous annonce avec peine, et vous annoncerez de ma part au f. Raphaël, la mort de notre excellent frère Isaïe Marie[1] : priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mederic
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouharnel par Aurai

Autographe. AFIC. 88.03.006.

LETTRE 3596. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

. Ploërmel le 18 Janvier 1845

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser, en double expédition, dont une sur papier timbré, les mémoires de la pension de nos trois Sénégalais, pour les deux derniers trimestres de 1844, et pour le 1er trimestre de 1845.

Je me suis exactement conformé, pour la rédaction de ces mémoires, aux indications jointes à votre lettre du 14 de ce mois, sauf une erreur qui vous est échappée : du 1er Juillet au 31 Décembre, vous comptiez cinq mois ; il y en a bien six.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.02.001.

DOCUMENT 510. **BILLET À ORDRE À M. HUGUET.**

Ploërmel le 18 Janvier 1845

Au premier février prochain, je vous prie de payer à l'ordre de M. Guennoc, juge de paix à Lesneven, la somme de mille francs, valeur en compte.

Bon pour mille francs.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Mr. Huguet, libraire, à St. Brieuc

Autographe. AFIC. 51.01.090.

LETTRE 3597. **À M. MARION.**

Ploërmel le 19 Janv(ie)r 1845

Très cher ami,

Les deux lettres que vous avez reçues de mon frère, m'ont fait plaisir, parce que l'une et l'autre sont bien tendres, bien bonnes pour vous, et je suis fort aise que, dans la seconde, il donne son consentement à la vente des vieux arbres du Pron[2] : sans doute, ce consentement arrive un peu tard, mais, il prouve, au moins, qu'à son propre jugement, ce que vous vouliez faire n'étoit pas une dévastation. Ce mot m'a bien choqué !

Mon intention est d'aller à Dinan dans les premiers jours de la prémière semaine de fevrier, et à la Chesnaie, le samedi de la même semaine : mais, j'y resterai la semaine suivante presque entière, à moins d'empêchemens que je ne prévois pas, et dont je vous

[1] F. Isaïe-Marie (Joseph Guérin), né à Plessala (Côtes-du-Nord) en 1826, entré en 1844, décédé le 11 janvier 1845.

[2] Cf. lettre du 1er janvier 1845, à M. Marion.

préviendrois, s'il y avoit lieu : ne parlez à personne de ceci, afin que des importuns ne viennent pas me troubler dans mon azile, et qu'on ne me sache pas là : je m'y arrêterai plus de temps qu'à l'ordinaire, pour travailler tranquillement, c'est-à-dire pour préparer une nouvelle édition du principal livre de lecture à l'usage de nos écoles (Les *devoirs du Xtien)*

A bientôt, très cher ami ; agréez, ainsi que M. Louvel, mes souhaits de bonne année, et l'assurance des sentimens que je vous ai voués pour toujours

Votre tout dévoué

Jean

A Monsieur
Monsieur Marion, père,
Le Mordreu En Pleudihen (par Dinan)
cachet : Dinan 23 janv. 45

Autographe. AFIC. 20.01.030.

LETTRE 3598. **AU F. STANISLAS COCHET.**

Ploërmel le 21 Janvier 1845

Mon très cher frère[1],

On ne peut attaquer le testament sous le prétexte que vous êtes membre d'une Congrégation, parce que votre titre de frère ne vous prive d'aucun de vos droits civils ; vous pouvez aux yeux de la loi, acheter, vendre, recevoir, comme tout autre Français ; la validité de tous ces actes est inattaquable : vous n'avez pas même fait vœu de pauvreté, et l'eussiez vous fait, ce ne seroit qu'une affaire de conscience, dans laquelle personne ne peut intervenir.

Si on vous attaquoit, comme personne interposée, vous diriez qu'il n'en est rien, et que jamais vous n'avez pris l'engagement envers le testateur de donner, à qui que ce soit, ce qui vous a été donné à vous personnellement ; que vous êtes, par conséquent, parfaitement libre de faire de ce legs tout ce qu'il vous plaira. On n'a donc aucun moyen d'obtenir la cassation du testament, et si les héritiers l'essayoient, il perdroient infailliblement leur procès. Dans les cas où, comme dans celui-ci, où il n'y a pas d'héritiers auxquels une quotité des biens soit réservé(e) par la loi, le légataire universel (tel que vous) est saisi de plein droit par la mort du testateur, sans être tenu de demander la délivrance : vous pouvez donc jouir purement et simplement de la succession entière, et personne ne peut vous demander ni en quoi elle consiste, ni aucun compte de quelque nature qu'il soit ; ceci n'auroit lieu que dans le cas où le testament seroit déclaré nul, ce qui me paroît impossible : c'est pourquoi ne manquez pas de payer les droits de mutation dans les délais prescrits, et restez pour tout le reste parfaitement tranquille ; n'accordez rien, même à titre d'aumône, aux héritiers, car, ils pourroient abuser de cette espèce de concession : si on a du bien à leur faire, on le fera plus tard, et avec les précautions nécessaires. La circonstance que le testateur a déclaré ne savoir signer, et qu'il a, néanmoins, signé postérieurement d'autres actes, n'a aucune importance, car, cela n'empêche pas qu'il ne put être incapable de signer son testament, au moment où il a été rapporté, ce que prouve, d'ailleurs sa déclaration formelle, constatée par devant le notaire et les témoins qui en répondroient, et qu'on devroit mettre en cause : ce ne seroit pas vous. Toutes ces chicanes sont pitoyables, et elles seroient ruineuses pour les héritiers, s'ils s'obstinoient à les soutenir.- La question que vous me faites au sujet des cent écus, ne se présenteroit que dans le cas où le testament seroit annulé, ce qui n'arrivera pas, j'en suis bien

[1] F. Stanislas (Joseph Marie Cochet), né à Plemet (Côtes-du-Nord) en 1802, entré au noviciat d'Auray en 1821. Après avoir débuté à l'école de la rue Notre-Dame, à St-Brieuc, il fonde, avec le f. Jean Le Mouroux, l'école de Fougères en 1824. Il la dirige jusqu'en 1860.

convaincu : alors seulement on pourroit vous interroger sur ce point de quotité et je vous dirois ce que vous auriez à faire.

Je ne puis vous permettre d'aller manger chez M. Le Mierre, parce que ce seroit tout à fait contre la règle.

Nous n'avons pas ici une seule montre disponible.

Je ne vois pas de nécessité de faire en pierre de taille à chaux et à sable le piedestal de la croix du f. Isidore : faites le tout simplement.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Isaïe Marie qu'on a enterré à Malestroit, il y a eu dimanche huit jours : une esquinancie[1] gangreneuse l'a en quelque sorte étouffé : je le regrette beaucoup : sa mort a été celle d'un saint ; les saints noms de Jésus et de Marie sont les derniers qu'il ait prononcés.

Soignez bien la jambe du f. Benjamin[2] : il me tarde d'apprendre sa guérison.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Stanislas
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Fougères (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 21 janv. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.007.

LETTRE 3599**. AU PRÉSIDENT DU COMITÉ d'Instruction primaire de Bréhan-Loudéac.**

Ploërmel le 22 Janvier 1845

Monsieur le Président

Je n'ai reçu qu'hier au soir la lettre en date du 17 de ce mois dont vous m'avez honoré et je m'empresse d'y répondre.

Le f. Remy (Sablé) se présentera le 6 février prochain, devant le Comité Supérieur de Josselin ; mais, je crois devoir vous faire observer d'avance,

1mt. qu'il n'est point et n'a jamais été instituteur communal de Brehan-Loudeac, dans le sens légal de ce mot, puisqu'il n'a jamais été institué, ni même autorisé régulièrement à exercer à ce titre : et ce n'est pas sa faute, car il a fait plusieurs fois, depuis dix huit mois, les démarches nécessaires pour cela ; mais on a toujours négligé d'y donner suite, si bien que son traitement porté au budget n'a pu être touché, et a été payé sur le produit des rétributions ;

2mt. Le f. Remi n'étant pas lié envers la Commune de Brehan , du moins aux yeux de la loi, étoit parfaitement libre de la quitter, comme l'eût pu faire un instituteur privé qui s'y seroit déplu : cependant, s'il l'a quittée subitement, c'est qu'on l'y a forcé, en lui refusant le logement et la pension au presbytère, condition essentielle de la présence d'un frère dans une paroisse ;

3mt. Enfin, si on avoit des reproches à lui faire, on auroit dû m'en donner connoissance, et j'aurois de suite et très facilement tout concilié : mais le Comité local ne m'a écrit qu'après le départ du frère. La suspension de l'école a donc été inévitable ; c'est un malheur auquel je ne demande pas mieux que de remédier à l'instant, pourvu qu'en attendant que j'aie à ma disposition un frère breveté, je sois autorisé à placer provisoirement à Brehan-Loudeac, un frère non encore muni de brevet, comme cela se fait très souvent en pareil cas, avec l'agrément de l'administration supérieure et du Conseil royal de l'Instruction publique lui-même.

---

[1] Esquinancie : inflammation de la gorge, angine. (Vx).

[2] F. Benjamin (Paul Le Sirac), né à Miniac-Morvan (Ille-et-Vilaine) en 1819, entré à Ploërmel en 1842.

J'ai déjà fait cette proposition à M. le Maire ; j'attends sa réponse pour y donner suite.*(Ajouté, sur la minute)* : La mesure que je propose n'est pas extraordinaire, et souvent l'administration supérieure, et le Conseil Royal de l'Instruction publique lui-même l'autorisent dans des circonstances semblables à celle-ci.*(Fin de la note)*

Je suis, avec une respectueuse considération,

Monsieur le Président, votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Proj. aut. AFIC. 107.03.005.

LETTRE 3600. **AU F. VICTOR GAUTIER.**

D. S. Ploërmel le 23 Janvier 1845

Mon très cher frère

Je ne puis faire que dans le courant de la semaine prochaine les nouveaux placements et changements dont vous me parlez, et je vous écris, afin que vous ne soyez pas surpris de mon silence. Je ne sais même si je pourrai vous donner une réponse positive au sujet du f. Ananie avant une quinzaine de jours : toutes ces mutations ne sont pas aussi faciles et ne peuvent pas être aussi promptes que l'on ne pense.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Isaïe Marie, décédé à Malestroit, il y a dix jours : une esquinancie gangreneuse nous l'a enlevé, et je le regrette beaucoup, car, il étoit excellent : les dernières paroles qu'il ait prononcées sont les saints noms de Jésus et de Marie. Donnez le même avis aux frères voisins.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Victor
Frère de l'Inst. n Xtienne
A Guingamp (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 24 janv. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.008..

LETTRE 3601. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 27 J(anvi)er 1845

Mon très cher frère,

Je recommande à vos prières notre si bon frère Isaïe Marie, qu'on a enterré à Malestroit, il y a quinze jours : c'était un frère admirable, et qui serait devenu très capable ; sa mort a été on ne peut plus édifiante ; les derniers mots qu'il a prononcés sont les saints noms de Jésus et de Marie. Annoncez cette mort aux frères voisins : je l'ai marquée à Uzel et à Loudéac. – Nous avons dans ce moment deux jeunes frères très malades (les ff. Paterne et Gildard) ; priez Dieu de nous les conserver.

Je crois qu'on pourrait faire au psautier des additions plus convenables que celles dont vous me parlez : je verrai cela plus tard.

Le f. Bertrand m'a écrit et je lui ai répondu. Une décision donnée à mon insu, pendant la retraite dernière, a eu des suites fâcheuses et qui prouvent bien qu'il n'y a rien à changer à la règle touchant le dessert, telle qu'elle est dans le Recueil et telle qu'elle a été interprétée et observée pendant 20 ans : on s'est relâché depuis et c'est fâcheux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.009.

LETTRE 3602. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE à Marseille**.

Ploërmel le 28 Janvier 1845

Monsieur,

Deux frères de mon Institut, les f.f. Euthime et Gaudence, sont revenus du Sénégal sur le navire *La Sylphide* et leur débarquement a eu lieu à Marseille le 12 8bre dernier ; le passage du premier de ces frères avoit été payé à St. Louis par l'administration, mais, il n'en avoit pas été de même du passage du second, il nous a coûté 400 f., versés par le f. Euthime au capitaine Amen, qui lui en donna un reçu : or ce reçu se trouve égaré, et j'ai besoin d'en avoir un double, car le Ministre le reclame pour autoriser le remboursement entre mes mains de la somme que nous avons déboursée. Je prévois que le capitaine Amen peut fort bien n'être plus à Marseille, et, par consequent, je ne puis m'adresser à lui directement : mais la *Sylphide* avoit pour armateur M. Gastôt de Marseille, et celui-ci peut délivrer ce reçu, puisque nécessairement les 400 f. payés par le f. Euthime pour son confrère , ont été portés dans les comptes du capitaine et de l'armateur. Je viens donc, Monsieur, vous prier d'avoir l'extrême bonté de réclamer de M. Gastôt, (dont j'ignore l'adresse) la pièce que M. le Ministre de la Marine me demande sans retard. Je vous remercie d'avance du service que vous m'aurez rendu ; daignez agréer l'hommage des sentimens de respect et de gratitude avec lesquels j'ai l'honneur d'être …

Minute autographe. AFIC. 154.4.001

LETTRE 3603. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 29 Janvier 1845

Monseigneur,

Je vous demande mille pardons de n'avoir pas répondu plus tôt à la lettre dont vous m'avez honoré le 23 du mois dernier, mais j'étois absent lorsque cette lettre est arrivée à Ploërmel, et à mon retour ici, après une abscence de plus d'un mois, j'ai été, je ne dirai pas surchargé, mais écrasé, d'occupations de toute espèce.

Vos trois nouveaux postulants, comme les deux anciens, se conduisent toujours à merveille, et s'appliquent au travail suivant leurs moyens : on est content d'eux sous tous les rapports ; la vocation de l'un d'eux (le f. Stanislas Kotskà)[1] a été éprouvée, mais non ébranlée, par les parents ; je vous remets ci-inclus l'extrait d'une lettre qu'ils lui ont écrite, avec moins de malice, peut-être, que de simplicité : comme vous le verrez, ils l'exhortent à ne pas perdre son temps et à s'instruire, afin de pouvoir gagner de l'argent plus tard.-- Cette lettre n'a produit sur lui aucune impression fâcheuse, et il prendra le saint habit lundi prochain, jour de la Purification de la Très sainte Vierge, avec les frères Alphonse de Liguori[2] et François de Sales[3] : ce dernier, surtout, est un modèle et si j'étois Pape, je ne désespererois pas de le canoniser un jour : mais, le pauvre enfant, a un œil bien malade, et je crains qu'il ne le perde. Dans la semaine prochaine, je le conduirai à Dinan, où il y a un oculiste fort habile, dont nous prendrons une consultation, et dont nous suivrons les avis.

J'ai fait mettre à la diligence une petite boîte de coquillages à votre adresse : je regrette beaucoup, Monseigneur, de n'avoir pu vous envoyer rien de plus ni de mieux ; mais,

---

[1] F. Stanislas-Kostka (Jean Ganté), né à Cazeau (Gers) en 1828, entré à Ploërmel en 1844, pour le compte du diocèse d'Auch.

[2] F. Alphonse de Liguori (Jean-Marie Fillos), né à Campagne (Gers) en 1830, entré en 1844 pour le compte du diocèse d'Auch.

[3] F. François de Sales (Pierre Talès), né à Cazeaubon (Gers) en 1823, entré en 1844, pour le compte du diocèse d'Auch.

la caisse que j'attendois des Antilles et que j'ai reçue, en effet, étoit bien moins riche que je ne l'espérois.

J'ai appris avec infiniment de plaisir le rétablissement presque complet de la santé de notre bon petit frère Joseph Marie : permettez, Monseigneur, que dans cette lettre j'en insère une pour lui.

Notre noviciat et nos établissements continuent d'aller bien, malgré les tracasseries sans cesse renaissantes que nous suscitent Messieurs de l'Université : ils ne se lassent pas de nous éprouver de toutes les manières, mais, aussi ils ne nous doivent pas de reconnoissance, car nos écoles sont une terrible concurrence pour les leurs : on ne cesse de m'en demander de nouvelles : mais, hélàs, je manque de brevets, car nous n'en obtenons qu'avec une difficulté extrême.

Mr. Ruault se joint à moi, Monseigneur, pour vous offrir nos vœux communs, et l'hommage de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur,

Le très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 30 janv. 1845

Autographe. AFIC. 120.2.001.

LETTRE 3604. **AU F. JOSEPH-MARIE CAPDECOMME**.

D. S. Ploërmel le 29 Janvier 1845

Mon très cher frère,

Il m'a été doux d'apprendre que votre santé étoit meilleure, et je me félicite bien d'avoir insisté pour que ces Messieurs vous ramenassent avec eux à Auch ; l'air du pays étoit pour vous le Grand remède, ou plutôt le seul remède : mais, à mesure que vos forces vous reviennent il faut en faire un saint usage, et vous appliquer modérément à l'étude : tâchez de réparer le temps que vous avez perdu ici, puisque vous ne pouviez travailler à vous instruire : toutefois, l'essentiel, mon cher enfant, comme je vous l'ai dit si souvent, ce n'est pas la science, c'est la vertu, et sans doute, vous vous efforcez d'acquérir toutes celles qui sont propres à votre saint état : courage donc, courage : donnez-vous au bon Dieu plus que jamais.- C'est ce que font ici vos jeunes compatriotes ; les frères Alphonse de Liguori, Stanislas Kostka et François de Sales prendront le saint habit lundi prochain, jour de la Purification. Ce sera un beau jour pour eux.

Quand vous viendrez ici, vous y verrez bien des figures nouvelles : elles ne sont pas toutes blanches, car, il nous est arrivé six créoles des Antilles, dont nous sommes on ne peut plus contents. – Notre grande salle d'étude est pleine, et nos réfectoires sont devenus trop petits : on est obligé de se diviser pour les repas. Je suis donc obligé de bâtir encore : on prépare les matériaux d'une maison de 113 pieds de longueur qui s'élèvera dans le jardin de Terreneuve et le traversera dans sa largeur depuis la boulangerie à la cuisine.

M. Ruault, M. Guillou et tous les frères me chargent de vous dire les choses les plus tendres, et se joignent à moi pour vous souhaiter la bonne année, c'est-à-dire une année bien fervente, bien sainte, bien riche en bonnes œuvres.- Adieu ; donnez moi de tems en tems de vos nouvelles.- Je vous embrasse et je vous aime avec un cœur de père

J. M. de la Mennais

Je recommande à vos prières notre très cher frère Isaïe-Marie qui vient de mourir à Malestroit où il faisoit la petite classe.- Deux de nos jeunes novices, les ff. Paterne[1] et Gildard sont très malades : je les recommande aussi à vos prières.

Au f. Joseph Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A la maîtrise de la cathédrale à Auch.

Autographe. AFIC. 88.03.010.

LETTRE 3605. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 31 Janvier 1845

Mon très cher frère,

Vous savez que c'est par égard pour M(m)e Harouard que j'ai retardé le remboursement de la somme que je lui dois, car, j'avois à cœur de m'acquitter envers elle – maintenant, j'ai toujours le même désir, et peut-être pourrai-je l'effectuer très prochainement, et avant la fin du mois de Mars : cependant, je n'aurai de certitude à cet égard que lorsque j'aurai été à Dinan et à St. Malo, où j'ai de l'argent à toucher. Malheureusement, une distraction du f. Ambroise dérange un peu mes calculs : il m'a envoyé une traite de 5000 f. sur le Trésor ; il l'a passé(e) à mon ordre, mais il a oublié de signer : il m'a donc fallu lui retourner cette traite, et elle (est) partie d'ici le 10 Janvier : quand reviendra-t-elle ? je n'en sais rien : je ne présume pas, cependant, que cela puisse beaucoup tarder.

Vous aurez un saint frère pour surveiller vos pensionnaires : il arrivera à Dinan jeudi.

Je recommande à vos prières trois de nos jeunes frères, dangereusement malades, les f.f. Paterne, Gildard, et Similien[2] : le premier est neveu du f. Julien, et j'ai la consolation de marquer aujourd'hui à celui-ci que nous espérons sauver ce si excellent enfant.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 31 janv. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.011.

LETTRE 3606. **AU MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES**.

Ploërmel le 4 février 1845.

Monsieur le Ministre,

Enfin, j'ai reçu de Paris les renseignemens que j'attendois pour répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 10 Xbre, concernant les tendances qui se manifestent parmi les enfants de nos écoles des Antilles, et que M. le Contre-Amiral Gourbeyre vous a signalées avec tant de sagesse, et avec tant de bienveillance pour mes frères. Voici ces renseignemens.

Le frères de M. de la Salle ont établi, il y a quelques années, dans la rue Neuve St. Etienne, une maison de jeunes apprentis, avec l'aîde et sous le patronage de plusieurs personnes charitables : il y a deux classes d'élèves dans ces ateliers, les uns externes et les

[1] F. Paterne (Jean-François Le Loir), né à Languidic (Morbihan) en 1828, entré au noviciat en 1844.
F. Gildard (Corentin Cariou), né à Moëlan (Finistère) en 1829, entré à Ploërmel en 1844.
[2] F. Similien (Jean-François Le Floc'h), né à Pontrieux (Côtes-du-Nord) en 1825, entré à Ploërmel en 1839.

autres internes ; les externes travaillent pendant la semaine chez des maîtres ouvriers desquels ils dépendent, et ils viennent seulement le dimanche chez les frères, pour y assister aux offices, aux instructions, et pour se confesser. Les frères ne sont pas charmés de cette classe d'externes, et je pense que, si nous faisions quelque chose de semblable aux Colonies, nous ne le serions pas davantage. Les internes sont logés, vêtus, nourris, entretenus dans la maison, et ils y travaillent aussi : un arrangement est passé entre des maîtres-ouvriers et les frères aux conditions suivantes : 1°.Les maîtres-ouvriers viennent eux-mêmes ou envoient des ouvriers maîtres pour enseigner le métier aux enfants. 2°. Pendant la première année, les maîtres ne reçoivent ni ne payent rien, seulement le travail est pour eux. La seconde année ils payent une certaine somme pour châque élève de l'atelier qu'ils dirigent. La troisième et quatrième année le prix du travail de châque élève est augmenté par le maître ouvrier. Les frères ne mettent jamais la main à l'ouvrage ; mais ils surveillent continuellement les salles de travail, et ils enseignent aux enfants la lecture, l'écriture, le dessin linéaire et le catéchisme. Il me semble, Mr. le Ministre, que cette combinaison n'est pas encore celle que nous cherchons pour les ateliers des Colonies.

Quant à l'école établie dans la maison principale des frères, rue du Faubourg St. Martin, n° 165 , et qui est celle dont vous me parlez, elle peut encore moins nous servir de modèle : tous les enfants sont externes ; ils travaillent en ville dans divers ateliers qui ne dépendent aucunement des frères : ceux-ci ne font donc que leur donner une classe le soir, les réunir le Dimanche pour les instructions religieuses, et puis voilà tout.

Plusieurs fois on a offert aux frères de M. de la Salle de leur confier des écoles d'agriculture mais toujours jusqu'ici le Conseil Supérieur de la Congrégation avoit rejetté ces offres, comme faisant trop sortir ces religieux de l'esprit de leur institut : cependant, on dit qu'ils viennent de consentir à envoyer six d'entre eux à Bourbon, pour diriger les nègres dans la culture : mais, à quelles conditions ? je l'ignore. Les frères ne seront-ils que de simples surveillants ou des conducteurs de travaux ? je l'ignore. Vous devez le savoir mieux que personne, Monsieur le Ministre, puisque rien ne peut s'exécuter que d'accord avec vous, et s'il vous étoit possible de me le dire, la connoissance de ces détails me seroit fort utile.

M. le Contre-Amiral Gourbayre propose l'adjonction d'un atelier à chacune de nos grandes écoles, ce qui me paroît très difficile, pour ne pas dire impossible d'exécution, car, il nous faudroit des bâtimens considérables pour établir ces ateliers, et presque partout les bâtimens qu'on a mis à notre disposition sont déjà insuffisants pour les classes et pour le logement des frères. De plus, voyez donc, je vous prie, quel nombre de maîtres ouvriers je serois obligé de former et de fournir, surtout si dans châque atelier, on devoit enseigner des états différents ? Que d'embarras et de dépenses ! J'en suis effrayé, je l'avoue !

Mon avis seroit donc, Monsieur le Ministre, que l'on se bornât, du moins en commençant, à fonder deux établissements, l'un à la Martinique, l'autre à la Gouadeloupe, qui fussent tout à la fois agricoles et industriels ; nous y donnerions aussi des leçons de chiffre, d'écriture et de dessin linéaire, non à tous les élèves, mais à quelques uns. En un mot, ils seroient organisés sur le modèle de ma maison de Ploërmel, où nous avons des maîtres ouvriers et des apprentis ; mais tout cela n'existe ici que sur une petite échelle, et pour dévellopper ce qui existe, un peu de temps et q(uel)ques dépenses seroient nécessaires. Avant donc de rien entreprendre, je serois bien aise que quelqu'un soit de Lorient soit de Brest vînt de votre part à Ploërmel p(ou)r examiner ce que nous faisons dans ce genre là, et pour s'entendre avec moi sur ce qu'on pourroit faire de semblable dans les Colonies. Le compte qui v(ou)s seroit rendu de cette visite éclairciroit d'avance plusieurs points difficiles et compliqués ; j'irois ensuite à Paris, c'est-à-dire immédiatem(en) après Pâques, et alors nous arrêterions de concert les mesures à prendre p(ou)r l'exécution d'un plan nettem(en)t (établi) et dont les bases seroient, en quelque sorte, arrêtées. Si V(otre) E(xcellence) agrée ma proposition, je le prie de vouloir bien m'informer de l'époque qu'elle aura fixée p(ou)r cette

visite, afin que je me trouve ici quand elle aura lieu. Je crois n'avoir pas besoin d'assurer V. E., de toute ma bonne volonté et de tout mon zèle.

Minute aut. AFIC. 154.4.004.

LETTRE 3607. **AU SOUS-PRÉFET DE PLOËRMEL.**

Ploërmel le 5 février 1845.

Monsieur le Sous-Préfet,

Puisqu'on accepte un frère non breveté provisoirement pour Bréhan, j'en enverrai un samedi prochain dans cette paroisse ; ce frère est très capable et excellent sous tous les rapports.

Je ne désire pas moins que la Commune de Bréhan de sortir le plutôt possible du provisoire, car, il ne convient à personne, mais vous savez aussi bien que moi, Monsieur le Sous-Préfet, qu'avec la meilleure volonté du monde d'éviter les retards, il y en a qu'on ne peut empêcher ; mais aussi avec de la persévérance et de la patience, on vient à bout de tout.

Permettez que je profite de cette occasion pour vous rappeler que le nouveau frère de Mauron n'est pas encore autorisé, et ne touche aucun traitement, quoiqu'il ait fourni toutes ses pièces, et qu'il soit en exercice depuis le mois de septembre dernier : il suffit pour lui que vous ayez la bonté de demander une autorisation à M. le Recteur de l'Académie, au nom du Comité d'arrondissement.

Je pars aujourd'hui pour Dinan ; à mon retour, je m'empresserai de vous renouveler de vive voix l'hommage des sentiments tendres et respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Sous-Préfet,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.3.008.

LETTRE 3608. **À M. MARION.**

Le 6 f(évri)er 1845

Cher ami

Si vous n'êtes pas rendu à la Chesnaie lundi prochain pour midi, je collationnerai, et je remettrai le diner au soir, pour le prendre avec vous et M. Louvel.

Je suis bien aise que le bois soit vendu, et il me paroît l'avoir été un bon prix.

Tout à vous – A bientôt.

Jean

A Monsieur
Monsieur Marion père à Mordreu par Pleudihen

Autographe. AFIC. 20.01.031.

LETTRE 3609. **À M. GILARD DE KERANFLECH.**

A la Chesnaie le 8 f(évri)er 1845.

Monsieur,

La veille de mon départ de Ploërmel, mardi au soir, j'ai reçu la brochure que vous m'annonciez par votre lettre du 31 Janvier[1], et je l'ai lue avec le plus vif intérêt. En vérité, Monsieur, je n'aurois jamais cru, si vous ne m'aviez fait l'honneur de me le dire, que, même aujourd'hui, où il y a dans beaucoup de têtes tant de préjugés et si peu de raison, il se rencontrât à Morlaix des hommes qui fussent dépourvus de celle-ci au point de s'imaginer qu'un enfant soit menacé de devenir moine ou Jésuite, parce qu'un frère aura été chargé de lui enseigner le catéchisme, de le conduire aux offices, et de le surveiller à la promenade.

Ceci, Monsieur, doit exciter bien plus votre pitié que votre courroux. N'abandonnez pas, je vous en prie, à cause de cela, votre projet et comptez toujours sur mon concours pour l'exécution, aussitôt que les circonstances vous permettront de le réaliser : sans doute il faut ménager les esprits faibles et malades, mais, il ne faut pas désespérer de leur guérison, surtout lorsque, comme dans ce cas-ci, leurs craintes sont évidemment chimériques : à moins d'être irrémédiablement fou, on ne rêve pas toujours.

Projet aut. AFIC. 107.3.009.

LETTRE 3610. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

A la Chesnaie le 12 février 1845

Monseigneur,

La défection du f. Joseph-Marie m'a fait de la peine, et j'étois loin de m'y attendre : mais en voici une seconde plus affligeante et plus étonnante encore. Le f. Stanislas Kostka avoit pris le saint habit le 3 de ce mois, et, à l'entendre, il étoit plus affermi que jamais dans sa vocation : la lettre qu'il avoit reçue de ses parents, et dont j'ai eu l'honneur de vous donner connoissance, sembloit n'avoir fait sur lui aucune impression : cependant, on me marque de Ploërmel qu'il s'est esquivé de la maison dimanche dernier, pendant la grand'messe, et le malheureux avoit communié à la messe du matin, quoique la veille il n'eut pas été à confesse ! Il a laissé sa lévite, mais on n'a plus retrouvé dans sa malle ses vêtements laïques les plus propres. Que sera-t-il devenu sans argent, sans passe-port, ni sans aucune pièce qui puisse lui en tenir lieu ? On est allé aux bureaux des voitures publiques ; il ne s'étoit présenté à aucun. Il seroit possible que le cas d'un semblable départ ayant été prévu et concerté entre lui et ses parents, ceux-ci lui aient donné de quoi parer aux frais de route, et qu'il ait tenu cet argent caché. Quoi qu'il en soit, toujours est-il certain qu'il a joué le rôle d'un hypocrite consommé, et qu'il a indignement trompé tout le monde ; sa conduite étoit, en apparence, très régulière, et, il y a dix jours, il me protestoit encore de son inébranlable attachement au saint état qu'il alloit embrasser, et j'étois loin de le soupçonner d'une pareille impudence dans le mensonge. Au reste, qu'il se soit, en quelque sorte, rendu justice à lui même, en se rétirant, c'est une chose heureuse, car, il auroit pu faire, plus tard, beaucoup de mal.

J'ai la consolation de vous annoncer, Monseigneur, que l'œil du f. François de Sales est bien moins malade, et que l'habile oculiste qui le traite, ne doute pas d'une prochaine guérison : sous peu de jours, cet excellent frère pourra, je l'espère, retourner à Ploërmel.

J'aime à penser, Monseigneur, que notre œuvre naissante ne seroit pas si douloureusem(en)t contrariée, si elle ne devoit pas produire, dans l'avenir, des fruits

[1] Dans cette lettre, M. de Keranflech faisait part à M. de la Mennais d'un projet d'organisation d'un patronage d'apprentis à Morlaix, et sollicitait le concours des frères de cette ville.

abondants de salut et de grâce ; le demon sait le mal que nous voulons lui faire, et il se défend avec les armes perfides qui lui sont propres.

Daignez, Monseigneur, agréer la nouvelle assurance du respectueux devouement avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch,
A Auch (Gers)
cachet : Dinan 12 févr. 45

Autographe. AFIC. 120.2.002.

LETTRE 3611**. À L'ABBÉ RUAULT.**

A la Chesnaie le 12 février (1845)

Mon cher ami

Le départ du f. Stanislas Kostka fera sans doute de la peine au bon archevêque, d'autant plus que le f. Joseph Marie lui a joué le même tour ; celui-ci prétendoit devenir prêtre – je crois vous l'avoir dit – je vais lui annoncer la defection du second qu'on ne peut expliquer, mais, qui vient sans doute de sa correspondance avec ses parents. – Il faut envoyer un autre frère à St. Divy : mais qui ? Il seroit à désirer que ce fut un breton ; je ne puis le désigner, parce que je n'ai pas présente la liste des novices qui ont fait la classe.- Il faut me l'adresser sur le champ, et examiner aussi par qui on pourroit remplacer le f. Marin. – Je verrai celui-ci sous peu de jours, parce que je dois aller à Trémigon dans la semaine prochaine.

Je parts aujourd'hui pour St. Servan – adressez moi toujours vos lettres à Dinan d'où on me les fera passer là où je serai : mon itinéraire n'est pas encore bien fixé.

Je suis enchanté d'apprendre que le mieux de nos malades se soutient ; il me tarde de savoir le bon petit frère Gildard hors de tout danger.

La pauvre Marie de la Chesnaie a une fièvre fort opiniâtre, il est heureux que je sois venu ici pour la faire se soigner un peu mieux.

Je vous écris ces mots fort à la hâte, afin que ma lettre soit mise à la poste à Dinan dans la journée – Je vous embrasse bien tendrement

Jean

Il est essentiel que je sache si le f. Maxime a prévenu lui-même le Sous-Préfet de Brest de son départ de St. Divy.

Qu'a-t-on dit au f. Remi à Josselin[1] ?

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des
Frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Ploërmel 14 fevr. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.040.

[1] Une lettre de l'abbé Ruault, du 14 février, lui apportera la réponse. Cf. lettre du 17 février 1845.

LETTRE 3612**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Trémigon le 16 f(évri)er 1845

Mon cher ami

Vous avez dû trouver 2000 f. dans le dernier des petits tiroirs à gauche en entrant, de mon arrière cabinet – Admirez M. Bouteloup qui étoit à Ploërmel si peu de jours avant mon départ, et qui ne me prévient pas de ce paiement : il pouvoit être convenu, mais encore falloit-il me le rappeller, et il auroit emporté l'argent dans la voiture qu'on lui donna pour s'en retourner.

J'approuve le projet de réponse à M. Couellan pour son frère ; quant au petit neveu du f. Jean de Dieu[1], il est impossible que la maison se charge d'un enfant de 13 ans pour la somme de 2 ou 300 f. Je suis bien persuadé que ses deux sœurs n'ont pas été reçues à de pareilles conditions à Ruillé, et sans doute elles sont plus âgées.

A Dol, les choses ne vont pas mal – mais, quel pauvre établissement ! 60 élèves, en y comprenant les 31 du f. Vincent – Le curé vous enverra des messes.

Je retournerai demain à la Chesnaie ; j'irai mercredi à la Chapelle Chaussée, si le tems le permet – je serai de retour à Dinan jeudi – j'y séjournerai vendredi, et samedi, je rentrerai à Ploërmel, si on veut bien me recevoir.- Il faut que je trouve ce jour-là à St. Méen, deux chevaux de relais – Tout Trémigon vous offre plus d'hommages que je n'en puis renfermer dans cette lettre. Car, enfin, il me faut me ménager assez de place pour embrasser vos seigneuries.

Il faut que le f. Hypolite envoie au f. Lucilien[2] son extrait d'âge, s'il ne l'a déjà.

Tous ceux qui iront à l'examen doivent se munir de la même pièce.

Je recommande à Mgr Guilloux de ne pas oublier la reliure de mes livres brochés de la grande bibliothèque.

Tout à vous

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de
l'Inst.n Xtienne à Ploërmel (Morbihan)

Autographe. AFIC. 46.03.041.

LETTRE 3613. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S Tréguier le 17 f(évri)er 1845.

Mon très cher frère

Je suis fort aise que M. de la Fruglaie se décide à faire au bout de votre classe, le petit appenti(s) que vous lui avez demandé : du moment où il consent à cette dépense, ne vous inquiétez plus du plan : vous êtes sûr qu'il sera parfait.

La visite des frères de Morlaix à St. Pol, et réciproquement celle des frères de St. Pol à Morlaix ne seroit pas sans inconvénients que je ne vous expliquerai pas, parce que cela seroit trop long ; ainsi, nous avons plusieurs grands établissements dans ce pays-ci, qui, quoique rapprochés les uns des autres ne se visitent jamais ; il en est de même de Lannion, Tréguier et Guingamp – je ne puis permettre aux uns ce que je ne permets pas aux autres : la règle doit être la même pour tous.

[1] F. Jean de Dieu (Joachim Le Tendre), né à Marpiré (Ille-et-Vilaine) en 1789, entré à Ploërmel en 1834.
[2] F. Lucilien (Joseph Maheux), né à Argouges (Manche) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.

Je pense qu'on vous aura marqué la mort de notre excellent frère Isaïe Marie : priez pour lui.- Les dernières paroles qu'il ait prononcées sont les saints noms de Jesus et de Marie.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Polycarpe
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Ploujean par Morlaix

Autographe. AFIC. 88.03.012.

LETTRE 3614. **À L'ABBÉ RUAULT.**

A la Chesnaie le 17 f(évri)er (1845)

Très cher ami

L'incluse dont j'enlève le cachet devoit être mise à la poste, hier, à Combourg : elle ne l'a pas été, si bien qu'en vous l'envoyant aujourd'hui, je puis répondre à la vôtre du 14 que je trouve ici.

Il me sera possible de donner 3000 f. à M. Croissant sous fort peu de temps : c'est pour la bâtisse de Morlaix, et je m'y attendois.

Le jugement du Comité de Josselin contre le f. Remi est absurde et odieux : cela m'apprend à quels hommes nous avons affaire dans ce pays là.

Expédiez tout de suite à l'adresse du bon homme Rorbacher, professeur au séminaire de Nancy à Nancy, par la diligence, ces deux premiers volumes de Bianchi, *Della Polizia ecclesiastica* (car il se trompe sur le titre), ils se trouvent parmi nos in 4° à droite en entrant dans votre grande bibliothèque, et sont réliés en parchemin. Par conséquent l'illustre bibliothécaire les reconnaîtra facilement ; ayez soin qu'ils soient bien emballés : j'écrirai demain au bon homme pour le lui annoncer – Ce prêt est une violation de la chartre*(sic)* – pauvre chartre ! elle aussi ne seroit-elle plus une vérité ?

Je crains beaucoup pour notre petit frère Gildard – ah, que je le regretterois !

J'ai pourvu au remplacem(en)t du f. Marin, que j'ai vu ce matin et qui est bien exténué – Je pense qu'on pourra attendre pour St. Divy, j'y ai écrit.

On ne me laisse guère tranquille ici – Peste des visiteurs. – à bientôt, Messeigneurs de Ploërmel !

Jean

A Monsieur
Monsieur Ruault, maison des frères
A Ploërmel (Morbihan)
cachet : Ploërmel 20 fevr. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.042.

LETTRE 3615. **À L'ABBÉ ROHRBACHER.**

à la Chesnaie le 17 f(évri)er 1845.

Très cher ami,

Un très méchant homme que vous n'aimez point, que je n'aime point, et qui s'appelle M. Ruault, puisqu'il faut le nommer, a mis un grand empressement à m'envoyer ici votre si bonne petite lettre du 9. – Je lui réponds, par le retour du courrier, de vous expedier de suite les deux volumes que vous me demandez ; la diligence vous les portera donc, et je compte sur votre promesse de me les renvoyer en diligence, car, il est écrit dans la chartre de la dite bibliothèque, (article 68, si je ne me trompe) qu'aucun livre n'en sortira jamais : je serois

donc plus embarrassé qu'un ministre de Sa Majesté Louis Philippe, et que cette majesté elle même, si on venoit à savoir que ma chartre n'est pas une vérité.

Vous m'annoncez votre visite dans deux ans : mais deux ans, cela ressemble beaucoup trop aux calendes grecques : j'ai si bonne envie et je serois si heureux de vous voir ! mes frères ne le seroient pas moins que moi : ils n'ont point oublié les si jolies choses que vous leur dites sur le vapeur, et ils voudroient que, pour revenir au milieu d'eux, vous voyageassiez à la vapeur.—Ces chers enfans sont toujours excellents : ils sont plus nombreux que jamais : j'ai reçu 64 postulants dans le courant de l'année dernière, et, notre maison de Ploërmel devenant trop petite, je me prépare à construire un nouveau bâtiment de 123 pieds de longueur, après en avoir construit plusieurs autres que vous n'avez pas encore vus.—Nous avons 46 frères en exercice dans les Colonies, et dans l'automne prochain, plusieurs autres iront les réjoindre.- Vive les Noirs ! Ce sont les véritables blancs devant Dieu.—Six créoles sont entrés au noviciat cette année, et ils sont nos modèles.—Trois Sénégalais étudient le latin à Dinan (à l'insçu de Madame l'Université s'entend), et ils (se) destinent à l'état ecclésiastique. Le Ministre de la Marine paie leur pension ! Cela est drôle, n'est-ce pas ?- Mais, chut ! – Son collègue de l'Instruction publique n'en sait rien ! Chut ! chut ! ne soufflez pas !

Je bénis Dieu du succès de votre histoire ecclésiastique : dans mon diocèse de St. Brieuc vous avez un grand nombre de souscripteurs : dans le Morbihan, vous en avez moins, et vous n'en serez pas surpris.—Je lis vos volumes, mais rapidem(en)t et sans prendre de notes ; c'est pourquoi je crains que vous n'ayez que très peu de cerises à me donner : mais à présent que je sais que vous payez si généreusement les critiques, je ne vous les épargnerai point.

Ne m'oubliez pas, très cher ami, au saint autel : quand j'y suis, je pense souvent à vous : faites de même pour le pauvre ignorantin, qui a tant besoin de force, de lumière, et de grâces de toute sortes.

Totus tuus in Xto et B. V.

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Rorbacher
Au grand séminaire de Nanci
A Nanci (Meurthe)
cachet : Dinan 18 fevr. 45

Autographe. AFIC. 38.02.013.

LETTRE 3616. **À L'ABBÉ RUAULT.**

à la Chesnaie le 18 f(évri)er (1845)

Mon cher ami

Je reçois votre numéro 5. - Je suis enchanté d'apprendre l'arrivée de nos frères aux Antilles – Leur traversée a été courte.

Je vais écrire de nouveau, ou plustôt je vais écrire de nouveau au bon archevêque au sujet du déserteur – il décidera ; ce qui me fait le plus de peine dans la conduite de celui-ci, c'est la communion du jour de sa fuite --.

J'ai découvert que le f. Max. avoit l'habitude de boire ailleurs qu'à St. Divy *: inde mali labes.*[1]

[1] *De là vient la souillure du mal.*

Le f. Colomban a dû dire de ma part au maire de Plouhinec que le frère attendu n'arriveroit que dans le courant du mois de Mars – c'est, dailleurs, le Maire et non votre serviteur, qui avoit fixé l'époque au mois de février.

J'écrirai demain au f. Théodule.

Faites expédier, franc de port, par la poste, à Mr. Mermet[1], professeur au Collège d'Oullins, par Lyon, un exemplaire de la grande Arithmétique[2] du f. Bernardin. Je demande, en retour, à Mermet, quelques petites brochures sur la liberté d'enseignement, imprimée à Lyon, et que votre Seigneurie n'a pas.

Je n'irai point à la Chapelle Chaussée, car ma jeune jument, qui étoit boîteuse, l'est redevenue : tout ce qu'elle pourra faire, ce sera de me ramener à Ploërmel samedi.-

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison
des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Ploërmel 20 fevr. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.043.

LETTRE 3617. **À Mgr L'ARCHEVÊQUE D'AUCH**.

À la Chesnaie le 19 février 1845

Monseigneur,

Comme il était facile de le prévoir, le pauvre frère Stanislas Kostka n'est pas allé loin : il est rentré à Ploërmel le 15, dans l'après midi, bien piteux et bien repentant de son équipée, dit-il : il n'a pas fait grand chemin : il partit à pied, par Malestroit et Redon où il ignoroit qu'il y eut des frères : là, il prit un jour de repos à l'auberge, puis poussa jusqu'à Blin[3] où il ouvrit les yeux sur sa folle entreprise. Dailleurs la somme de 20 f. qui devoit faire face à tous les frais de route, étoit déjà trop entamée pour permettre d'avancer ; donc il vit qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de rebrousser chemin et de revenir, comme un autre prodigue, à la maison de son père. En conséquence, un gendarme se trouvant à sa rencontre, il s'abouche avec lui, lui fait part de sa situation et lui demande où est la cure.—Le gendarme lui donne un petit mot pour le Curé ; le curé de Blin lui fait une lettre pour celui de Redon, et muni de cette pièce, notre homme revient à Redon, présente sa lettre au bon Curé qui le remet entre les mains du f. André, Directeur de notre établissem(en)t dans cette ville ; celui-ci, après l'avoir traité de son mieux, le renvoie à Ploërmel. Je l'y trouverai samedi prochain, à mon retour, et sans doute il me témoignera un vif repentir, comme il le témoigne déjà : mais, quelle confiance pouvons nous y avoir ? Vous en déciderez, Monseigneur, et je ferai ce que vous me direz de faire.

Maintenant, il est certain que les parents de ce malheureux jeune homme ne sont pour rien dans sa fuite : mais, ils lui avoient écrit une lettre imprudente, sans calculer, il est probable, l'effet qu'elle pouvoit produire, et qu'elle a eu.

---

[1] Pierre Mermet, originaire du Pin (Isère), fut membre de la congrégation de Saint-Pierre. Il fut ensuite chargé du groupe d'élèves fréquentant le collège de Dinan, puis professeur à Oullins. En 1852, il devint le promoteur d'un tiers-ordre enseignant affilié à l'ordre des Dominicains.

[2] Il s'agit vraisemblablement du *Traité d'Arithmétique, théorie et applications,* destiné aux instituteurs, et publié au début de l'année 1845.

[3] Lire : Blain ; chef-lieu de canton, en Loire-Atlantique.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du tendre et respectueux dévouem(en)t avec lequel je suis

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur,
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)

cachet : Dinan 18 févr.45

Autographe. AFIC. 120.2.003.

LETTRE 3618. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER**.

D. S. à la Chesnaie le 19 f(évri)er 1845.

Mon très cher frère

Votre procuration a été envoyée à vos parents ; c'est une chose certaine : soyez donc la dessus sans inquiétude, et dites à vos parents d'en rembourser le prix.

Il paroît que notre bon f. Alexis[1] va revenir, et j'espère qu'il se rétablira à Ploërmel, comme le f. Vincent de Paul, atteint de la même maladie, s'y est rétablie*(sic)* : cela dépend de savoir, pourtant, jusqu'à quel point la poitrine est attaquée : je désire beaucoup qu'il se rétablisse, parce que c'est un excellent religieux. Je pense qu'un des nouveaux frères arrivés à la Gouadeloupe l'aura remplacé, et que vous êtes maintenant à votre ménage : je n'ai pas besoin de vous recommander d'éviter toute dépense inutile, et qui seroit contraire à la simplicité religieuse : c'est un point essentiel, et auquel quelquefois on ne fait pas assez d'attention dans nos maisons des colonies : j'en juge par les comptes qui me sont envoyés.

Il est à souhaiter que vous puissiez établir l'instruction dans les ateliers ; ce seroit un bien immense : mais, il seroit nécessaire qu'on vous fournit un cheval, à moins qu'il n'y ait des habitations très voisines où vous puissiez aller sans trop de fatigue.

Nous avons perdu dernièrement à Malestroit un frère excellent, qui étoit destiné pour votre mission ; il s'appeloit Isaïe Marie : priez pour lui, et aussi pour plusieurs de nos jeunes postulants qui sont dangereusement malades à Ploërmel d'une mauvaise fièvre ; j'espère cependant, que nous les sauverons, car, ils sont mieux depuis quelques jours : mais, on meurt partout, et la mort n'est qu'un bien pourvu qu'on y soit préparé ; il ne faut donc pas trop s'inquiéter de la santé, ni en prendre un soin excessif : cela même seroit une maladie.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
Frère de l'Inst.n Xtienne
Aux 3 Rivières (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.03.013.

LETTRE 3619. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. à la Chesnaie le 19 f(évri)er 1845.

Mon très cher frère,

Je réponds à votre lettre du 15 novembre, qui n'est pas la dernière que vous m'avez écrite, mais la dernière que j'ai reçue de vous : elle a donc été rétardée.

[1] F. Alexis-Marie (Louis Rolland), né à Plourhan (Côtes-du-Nord) en 1823, entré à Ploërmel en 1842. Il fut placé à Trois-Rivières (Guadeloupe) jusqu'au 9 mars 1845, date de son retour en France.

1mt. Pour le f. Hervé, je vous ai laissé parfaitement libre de prendre le parti que vous jugeriez le meilleur : il m'est venu depuis dans la pensée, que si l'on faisoit l'année prochaine deux établissements agricole et industriel, l'un au Morne Vanier, l'autre à la Gouadeloupe, comme le Ministre me le propose, et le désire vivement, le frère Hervé pourroit être employé dans l'un des deux, et de préférence dans celui de la Martinique, afin de rompre les liaisons très dangereuses qu'il a formées à la Gouadeloupe ; pensez-y, et donnez moi votre avis.-

2mt. Mr. Dandin nous a rendu compte de ses entretiens avec M. Evain : cela ne peut avoir aucune mauvaise suite : ne vous en inquiétez pas.

3mt. J'apprends, par une lettre du f. Hervé l'arrivée de vos six nouveaux frères : vous devez voir maintenant que je ne vous en ai pas dit trop de bien.

4mt. Ce que je vous ai dit au sujet des livres de Tours est parfaitement exact : vous étiez dupe de M. Mame.

5mt. Le retard de l'envoi des six jeunes créoles a été fâcheux, et je m'en suis plaint un peu vivement, parce que j'ai cru voir que vous étiez arrêté par la crainte de leur retour aux Antilles, chose à laquelle vous vous opposiez d'une manière trop peu mesurée dans les termes : au reste, il seroit inutile, et je suis loin de vouloir revenir la dessus : ces jeunes gens continuent de se conduire admirablement bien, et, Dieu merci, ils ont supporté sans trop souffrir les froids de l'hyver, qui ont été rigoureux : je leur ai donné, le jour de la Purification de la très sainte Vierge, le saint habit, à l'exception pourtant du petit de la Martinique, qui est trop jeune : mais, il est charmant et très pieux.- Je vous ai dit que vous pouviez nous envoyer trois sujets de plus, si vous en rencontrez qui soient aussi bons que ceux-ci : mais, prenez le temps de les bien éprouver, et tâchez qu'ils apportent quelque chose.

6mt. J'ai déjà répondu précedemment aux articles 6 et 7 de votre lettre : il est bon de les numéroter ; je suivrai à l'avenir la même marche, afin de ne rien oublier.- Mr. Blaize est prévenu de l'envoi des 7000 f., et j'attends le renvoi de la traite de 5000 f . que vous avez oublié de signer. Je pense qu'elle est en route pour revenir. – J'ai reçu les 6000 f. en date du 22 Juin d(erni)er.

7mt. Je regrette beaucoup que les frères de Marie Galante aient montré si peu d'empressement à se rendre à la retraite de la Basse Terre : je leur en dis quelque chose, mais très doucement, dans la lettre ci-incluse. Remerciez de ma part M.M. Morel[1] et Payrole[2] du nouveau service qu'ils vous ont rendu, en vous donnant cette retraite : je partage votre gratitude. Je désire que la retraite de la Martinique fasse le même bien ; vous avez eu raison de tenir à ce qu'elle eut lieu au Morne : j'approuve également ce que vous avez fait au sujet de la domestique de M. Dandin.

8mt. L'état de nos maisons des Antilles et des frères qui les dirigent me sera fort utile, et me dirigera dans les conseils que je donnerai à ceux-ci, en répondant à leurs lettres. Il me semble que parmi eux, il y en a plusieurs qui ne tarderont pas à se former suffisamment pour être mis à la tête de petits établissements : mais, il faut que vous en ayez d'autres pour leurs emplois.

---

[1] L'abbé Morel était curé de Saint-François (Grande Terre, Guadeloupe).
[2] Lire : Peyrol.

9mt. Je ne sais que vous dire au sujet de notre si bon et si cher frère Gérard, sinon que je l'aime bien, et que j'approuve d'avance tout ce que vous aurez fait pour lui.

10mt. J'irai à Paris immédiatement après Pâques ; alors, je saurai d'une manière positive quelles sont les intentions du Ministre par rapport au Morne Vanier et à la maison centrale de la Gouadeloupe.- Je vous en rendrai compte.- Si M. Jubelin est encore Sous Ministre de la Marine, il nous rendra service, et je compte d'avance beaucoup sur lui.

Recommandez aux prières de tous nos frères le f. Isaïe Marie, mort à Malestroit il y a un mois ; c'était un vrai saint ; les dernières paroles qu'il ait prononcées sont les saints noms de Jesus et de Marie.- Il m'avoit demandé à aller aux Colonies, et je comptois vous l'envoyer à l'automne prochain.- C'est une perte bien douloureuse pour la Cong(régatio)n et pour vous : Dieu a récompensé sa bonne volonté, et il a eu le mérite de tout le bien qu'il vouloit faire, quoiqu'il ne l'ait pas fait en réalité.

Notre hyver a été rude, et plusieurs de nos jeunes frères ont été malades à Ploërmel : je ne vous les nomme pas, parce que vous n'en connoissez aucun : l'un d'eux, le saint petit frère Gelard, est encore en danger.- Vous voyez que la maladie et à sa suite, la mort nous atteignent partout.- Bienheureux ceux qui meurent dans le Seigneur.

M. Ruault est assez bien ; je ne lui connois qu'un défaut, c'est de vous aimer trop.

Adieu, mon très cher frère ; travaillons à devenir des saints.- Tout le reste n'est que vanité et affliction d'esprit.- Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ambroise
Directeur Gal des frères de l'Inst.n Xtienne
A Fort-Royal par le Hâvre (Martinique) Antilles
cachet : Dinan 21 févr. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.014.

LETTRE 3620. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ**.

D. S. Dinan le 20 f(évri)er 1845

(Au dos de cette lettre figure une autre lettre, datée du 20 mai 1845, et indiquant que celle-ci n'a pas été envoyée à la date indiquée).

Mon très cher frère,

Nos deux établissements du Sénégal ont été bien contrariés : mais prenez confiance ; j'espère que dans un temps peu éloigné, vous serez au complet, et alors, tout ira bien : mais, il faut pour cela que j'aille à Paris, et je compte partir pour cette ville dans la semaine qui suivra immédiatem(en)t celle de Pâque.

Je rends grâce à Dieu de ce que votre santé n'ait pas souffert, malgré le grand travail dont vous vous êtes trouvé chargé à St. Louis : bornez vous à faire votre classe, et n'y ajoutez pas une répétition qui augmenteroit outre mesure, votre fatigue.

Je n'approuve pas que l'on frappe les enfans ailleurs que sur les mains : battre n'est pas punir d'une manière chrétienne ; et même l'usage de la ferule doit-il être fort moderé , on ne doit y avoir recours que dans les cas extrêmes.

Je n'approuve pas non plus qu'on permette aux enfans de racheter leurs pensums par de l'argent : supprimez cela.

Vos compatriotes, au nombre de cinq, ont pris le saint habit le jour de la purification de la très sainte Vierge : nous sommes on ne peut plus contents de leur piété, de leur docilité

et de leurs progrès : ils vous écriront. – Un sixième de la Martinique n'a pas encore la lévite, parce qu'il est trop jeune pour qu'on la lui donne ; mais, il est charmant, comme les autres.

La santé du f. Eutime se rétablit.- Cependant, notre hyver a été très rigoureux, et aujourd'hui encore, quoique la saison soit avancée, la terre est gélée. Aussi avons nous eu plusieurs de nos postulants très malades à Ploërmel ; Dieu merci, parmi eux, il n'y en a aucun des Antilles. – Le f. Gildas vous dira le nom des morts que nous avons à regretter, et pour qui je vous recommande les prières et les Communions d'usage.

Au f. Ligori Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.03.015.

LETTRE 3621. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 28 février 1845

Monseigneur,

Je vous remercie de l'indulgence dont vous voulez bien user envers le pauvre frère Stanislas Kostka, (Lucien Ganté, né à Cazaux, le 28 8bre 1828). Son extrême jeunesse l'excuse un peu, et peut-être la faute qu'il vient de faire lui sera-t-elle utile, car, il en paraît fort humilié : ses parents n'en ont point été réellement cause, quoiqu'ils lui eussent écrit précédemment une lettre fort imprudente, ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en prévenir, mais, depuis, ils lui ont écrit de nouveau, pour l'exhorter à bien faire, et sans lui reparler de l'état ecclésiastique : malheureusement cette seconde lettre n'est arrivée ici que le lendemain de son évasion : s'il l'avoit reçue auparavant je crois qu'il n'auroit pas mis à exécution son projet insensé. En général, il est à désirer que les parents des jeunes gens qui nous viennent sachent bien qu'en entrant au noviciat, on renonce au séminaire, et qu'il ne s'agit pas de se préparer à être prêtre, mais d'examiner si on est propre à remplir gratuitement, en véritable réligieux, les humbles fonctions d'instituteur. Au reste, Monseigneur, ce que vous éprouvez pour vos sujets, je l'ai éprouvé moi même, à l'origine pour les miens : l'ambition des familles est un des plus grands obstacles que j'aie eu à vaincre. On ne comprend plus aujourd'hui, dans le monde, les mérites et la gloire de la sainte pauvreté.

J'ai laissé à Dinan, samedi dernier, le f. François de Sales (Pierre Talès né à Caraubonne) pour suivre le traitement de son œil malade, sur lequel une taie se formoit : on ne doute pas de la guérison ; il est entre les mains d'un très habile oculiste.

Je suis, Monseigneur, avec le plus profond et le plus tendre respect,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)

cachet : Ploërmel 28 févr. 1845

Autographe. AFIC. 120.2.004.

LETTRE 3622 . **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 28 f(évri)er 1845.

Mon très cher frère,

Les propositions que la ville me fait maintenant sont raisonnables, si le loyer est fixé à 130 f. pendant la durée du bail, et je suis disposé à accéder. Mais avant d'aller plus loin, et de donner une réponse positive à Mr. le Maire, il faut faire le plan et le devis de la bâtisse projetée ; vous saurez aussi si vous trouverez à Quintin de l'argent à emprunter à 4 ou tout au plus 4 1/2 %, car les 600 f. donnés par la ville en commençant, ne nous mèneront pas loin. Il est à désirer que cette augmentation de local nous mette à même de recevoir quelques pensionnaires, car, sans cela, la rente des fonds consommés par cette bâtisse, sera pour nous une grande charge.

Ces Messieurs de Quintin n'ont pas compris mon idée au sujet de ce qu'ils appellent école supérieure. Mr. Léveillé est le seul qui ait saisi nettement ma pensée, et il m'a semblé qu'il la trouvait juste.

Les frères pour l'examen ne passeront pas par Quintin : ils partiront de Dinan, et le f. Paul les accompagnera : ceci ne doit pas vous empêcher d'aller les trouver à St-Brieuc, de me rendre compte du résultat de l'examen, au fur et à mesure que vous le connaîtrez. ---

Faites passer 20 f. de ma part au f. Tobie à Binic.

Si le frère Léopold vous demande à aller à St-Brieuc, vous ne lui permettrez pas, mais ne lui dites pas que je vous aie écrit ceci.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.016.

LETTRE 3623**. AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 1er mars 1845

Mon très cher frère

J'envoie à Dinan le f. Elpide[1] pour garder les écoliers de M. M. Chevalier et Vardon : j'ai prevenu M. Chevalier d'organiser cette étude de suite : il vous communiquera ma lettre. – Le f. Elpide n'a pas encore d'expérience et je ne sais, par consequent, s'il conviendra ou non à cet emploi ; mais, c'est un fort bon frère, et il complètera le nombre de ceux nécessaires à l'établissement : je vous laisse libre de régler l'emploi de chacun.

Pour le hangar de Salverte, faites en faire le dessin, afin que sachant quelle sera la dépense, je vous envoie la somme dont vous aurez besoin.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.03.017.

[1] F. Elpide (Guillaume Morvan), né à Plaine-Haute (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1844.

LETTRE 3624. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 3 Mars 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous remettre la quittance des 400 f. déboursés pour le passage du f. Gaudence revenu du Sénégal à Marseille, à bord du navire *la Sylphide*, pièce que vous m'avez fait l'honneur de me demander par votre lettre en date du 17 Janvier dernier. Le capitaine de *la Sylphide* l'avait déjà donnée une première fois, mais elle s'est trouvée égarée, si bien que j'ai été obligé d'écrire à Mr. le Chef de la Marine à Marseille pour en avoir un duplicata.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je reçois à l'instant un mandat de 375 f. pour la pension des 3 jeunes Sénégalais pendant le 1er trimestre de 1845 ; mais les deux derniers trimestres de 1844 restent toujours en arrière.

J. M. M.

Mr. le Ministre de la Marine.

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3625. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER**.

D. S. Ploërmel le 4 mars 1845

Mon très cher frère[1],

Il ne faut rien changer à ce qui est d'usage par rapport à l'audition de la messe tous les jours ; c'est la règle, et s'il y a des établissements où cela n'ait pas lieu, c'est que la messe ne se dit pas à des heures reglées, ou que la messe se trouve être habituellement une messe chantée.- Il n'est pas nécessaire que les tout petits enfans aillent à la messe tous les matins.

Vous ferez passer au f. Louis les 40 f. que vous avez reçus à titre d'indemnité : vous n'avez à écrire à personne à cette occasion.

Il me sera impossible d'aller vous voir avant Pâque : mais, je compte y aller après mon voyage à Paris, lequel aura lieu à la Quasimodo.

J'attends à connoître le resultat des examens pour répondre à M. le Recteur de Saillé.

Je n'ignore pas que vous dînez à 11 h ½.- Le f. Zenon peut laisser ses enfans sous la conduite d'un surveillant, qui leur fera reciter le catéchisme, depuis 11 h. moins un quart (à) 11 h. ½ ; il aura donc trois quarts d'heure libres avant le dîner, et pourra faire son examen avant midi comme la règle le prescrit.

Ne réclamez pas de vos parents l'honoraire de la messe que vous avez fait dire mais, à l'avenir, bornez vous à assister avec piété et componction, à celles que vous devez entendre suivant la règle.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Adolphe
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Guérande (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 5 mars 1845

Autographe. AFIC. 88.03.018.

[1] F. Adolphe (François Le Barbier), né à Trédion (Morbihan) le 8 mars 1807, entré au noviciat de Josselin en 1823. En août 1829, il ouvrit l'école de Guérande, qu'il dirigea jusqu'à sa mort en 1853.

LETTRE 3626. **À L'ABBÉ GASPARD (LACURIA)[1].**

Ploërmel, le 4 mars 1845

Monsieur,

Monsieur Waille ne m'a pas encore fait passer l'ouvrage[2] que vous l'aviez chargé de m'envoyer, et j'ai voulu vous en informer, afin de vous expliquer le retard que j'ai mis à vous répondre ; celui qu'il a mis lui-même à s'acquitter de votre commission vient peut-être de ce qu'il sait que je dois aller à Paris dans le mois prochain.

Mon jugement sur votre travail aura bien peu d'autorité, car je ne suis qu'un pauvre ignorantin qui ne s'occupe guère de haute métaphysique. Quoi qu'il en soit, Monsieur, je répondrai de mon mieux à la confiance que vous daignez me témoigner.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'abbé J. M. de la Mennais

A Monsieur,
Monsieur l'abbé Gaspard, rue Bombarde n° 1er à Lyon (Rhône)

Autographe. Bibl. munic. de Lyon. Ms 5797.

LETTRE 3627. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 11 mars 1845.

Mon très cher frère,

Je regrette bien que le f. Laurent et vous vous ne vous soyez pas mieux entendus pour veiller à ce que les frères se rendissent à l'examen à l'heure marquée : sans doute, il y a eu mauvais vouloir de la part de la Commission, mais, il y a eu aussi négligence de la part du f. Laurent surtout.

Vous m'avez parlé de la construction d'un hangar à Salverte mais, vous ne m'avez pas dit quelle seroit la dépense.

Il y a eu erreur dans votre dernier compte : vous aviez à me remettre 5300 et quelques francs : je n'ai pas trouvé dans le sac 5000 f. ; il s'en faut de 50 à 60 f.

M. Marion me marque que les 5000 f. destinés à rembourser M(m)e Harouard seront entre les mains de M. Desroyers le 25 de ce mois : il faudra rétirer la pièce nécessaire pour faire lever les hypothèques, non seulement de ces 5000 f., mais encore des 3000 f. prêtés par M. de Bellevue de St. Coulomb, et que j'ai remboursés depuis longtemps.

Vous ne me dites rien de Marie de la Chesnaie ; d'où je conclus qu'elle est rétablie.

Nous venons de perdre notre bon petit frère Berchmans[3] : samedi, il fit vœu, avant de recevoir le st. Viatique : priez pour lui, et donnez le même avis aux frères voisins. Soyez exact à cela. – Cet excellent enfant avoit dans sa chasse, le sourire sur les lèvres ; sa figure étoit angélique : j'en ai été frappé.

---

[1] Paul-François-Gaspard Lacuria, né à Lyon en 1806. Il fut l'un des principaux animateurs de l'Association lyonnaise pour la défense de la liberté religieuse, créée en mai 1831 et correspondant actif de l'*Agence générale pour la défense de la liberté religieuse*. Cette association compta jusqu'à sept cents membres. Lacuria fut ordonné prêtre en 1836. Philosophe, il publie un ouvrage : *Harmonies de l'Etre*, (2 vol., Paris, 1847), dont il fit hommage à Félicité de la Mennais. Mort à Oullins, en 1890.

[2] Il s'agit du premier volume de l'ouvrage *Harmonies de l'Etre*, (Paris, 1844), que l'abbé Paul François Gaspard Lacuria avait fait imprimer sous le pseudonyme de l'abbé Gaspard.

[3] F. Berchmans-Marie (Similien Durand), né à Fay-de-Bretagne (Loire-Inférieure) en 1827, entré en 1844, décédé le 10 mars 1845.

Vous ferez partir sur le champ, c'est-à-dire, le plus tôt possible, par la diligence, le f. Remi, que j'envoie à St. Divy ; arrêtez et payez sa place jusqu'à Landerneau ; je vous rembourserai : je ne lui donne que l'argent nécessaire pour sa dépense sur la route, ne sachant pas ce que coûtera la voiture.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Lucilien a été breveté à Nantes. Rien à Vannes, et les deux frères qui s'y sont présentés étoient très forts.

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.03.019.

LETTRE 3628. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 14 mars 1845

Mon très cher frère,

Je n'étais pas à Ploërmel lorsque votre dernière lettre y est arrivée ; voilà pourquoi j'ai tant tardé à y répondre.

Vous avez eu tort de vous charger de faire signer une pétition pour la liberté d'enseignement : dans aucun cas, un frère ne doit se mêler de semblables choses, si bonnes qu'elles soient : sous aucun prétexe, même de zèle, ne vous mêlez d'autres affaires que de celles qui vous sont personnelles. Cela n'empêche pas que M. le Maire n'ait eu tort aussi : mais, ne revenez pas là dessus, et ne lui écrivez point.

M. le Rect(eu)r de Bréhat est un digne prêtre, quoique ses procédés à votre égard ne soient pas toujours ce qu'ils devroient être : évitez toute espèce de contestation, et s'il vous tenoit quelque propos désobligeant, ne le relevez point à l'instant ; car, autrement, il s'animeroit dans la dispute, vous vous animeriez, et tout se brouilleroit. Rappellez vous de ce mot de S. François de Sales qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec un baril de vinaigre.

Soyez patient avec vos enfants, et ne vous attendez pas à ce qu'ils soient parfaits : leur âge excuse bien des misères, et vos leçons, ne sont pas perdues, parce qu'ils n'en profitent pas à l'instant.

Si on vous accordoit une médaille d'argent, et que l'on vous invitât à aller à St. Brieuc, à cette occasion, vous m'en demanderiez la permission, et vous ne feriez le voyage qu'après l'avoir obtenue.

Ne cedez pas à vos parents la part d'héritage qui peut vous revenir ; on ne peut, dailleurs, donner ce dont on n'est pas encore propriétaire.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Ne manquez pas de prier pour notre jeune et si bon frère Berchmans, dont on a dû vous annoncer la mort.

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 15 mars 1845

Autographe. AFIC. 88.03.020.

LETTRE 3629. **À M. Achille DU CLÉSIEUX.**

Ploërmel le 14 Mars 1845

Très cher ami,

Il m'eut été bien doux de vous voir à St. Ilan, ou du moins de vous donner rendez vous à Dinan, comme vous m'en témoignez le désir d'une manière si aimable : mais je ne puis bouger d'ici, 1° à cause du travail de la Pâque ; 2° parce que j'attends, d'un jour à l'autre, un officier de la Marine que le Ministre m'envoie pour visiter l'établissement de Ploërmel, et s'entendre avec moi sur l'organisation de deux établissements tout à la fois agricoles et industriels, que le gouvernement a le projet de fonder aux Antilles, et qui devront être dirigés par mes frères : immédiatement après avoir reçu cette visite, ou tout au plus tard, dans la semaine de la Quasimodo, j'irai à Paris, d'où je reviendrai à la fin d'avril, ou dans la première semaine de Mai.

Cet itinéraire, auquel avec la meilleure volonté du monde je ne puis rien changer, me contrarie beaucoup, car il me prive de l'entretien que j'eusse été heureux d'avoir avec vous au moment où vous allez donner à votre belle et sainte oeuvre de nouveaux développements : si je ne puis m'y associer par mes conseils, je m'y associerai du moins par mes prières, et je demanderai de tout mon coeur au bon Dieu de la bénir. Le bien qui doit en résulter est si grand et vos vues sont si pures, que je ne doute pas du succès.

Adieu, très cher ami ; je n'ai pas besoin de vous dire combien tendrement je vous aime!

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur A. Duclézieux à St. Ilan (Côtes du Nord)

Autographe. Coll. Du Clésieux. Copie. AFIC. 118.1.2.004.

LETTRE 3630. **AU DIRECTEUR DE SAINT-DIVY.**

Ploërmel le 19 mars 1845.

Mon très cher frère,

Le départ du f. Remy pour votre établissement a été trop précipité : lorsque cette destination lui a été donnée, je ne prévoyais pas les embarras qui devaient résulter des mutations à faire pendant le congé de Pâques, de sorte qu'aujourd'hui, il me faut combiner de nouveau, afin qu'autant que possible, chacun soit à son poste à la rentrée des classes, laquelle doit avoir lieu, comme vous le savez, dans les derniers jours de la semaine prochaine : il faut donc que le f. Remy revienne ici sur-le-champ et sans le moindre retard pour y recevoir une obédience définitive.

Dites-lui de prendre la route la plus courte, fût-elle la plus dispendieuse, car je suis très pressé. Vous lui donnerez l'argent nécessaire pour le voyage, et il devra le faire sans s'arrêter nulle part.

Ne soyez pas inquiet pour votre établissement : peu de jours après Pâques, vous aurez un 4e frère et je mettrai tout en règle.

A peine avions-nous eu le chagrin de perdre notre bon frère Berchmans que nous nous voyons sur le point d'avoir encore à pleurer la mort de notre cher frère Job[1] : je lui ai administré hier les derniers sacrements. – Priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.021.

[1] F. Job (Pierre Carré), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) en 1827, entré en 1840, décédé le 26 mars 1845.

LETTRE 3631. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel, le 20 mars 1845.

Mon très cher frère,

Il y a évidemment mauvais vouloir de la part de la Commission de St. Brieuc dans le dernier examen ; mais aussi il y a eu négligence de la vôtre, et c'est bien fâcheux.

Deux de nos frères, les frères Gérard et Alexis-Marie passeront probablement par Quintin très prochainement : le f. Alexis-Marie est malade de la poitrine, et on doutait même qu'il pût supporter la traversée. Le f. Gérard n'est pas dangereusement malade actuellement, mais sa tête a été dérangée et je vous en préviens, afin que vous soyez sur vos gardes contre ce qu'il pourrait faire et dire ; c'est un saint frère et vous ne manquerez pas d'avoir pour lui toute sorte de ménagements : vous lui remettrez le billet ci-inclus que vous cachetterez après l'avoir lu.

Nous avons perdu il y a douze jours le f. Berchmans : il avait un anévrisme, ce qui était sans remède : heureusement que j'avais prévu ce qui est arrivé, c'est-à-dire que sa mort serait subite : je lui avais donné le St-Viatique l'avant-veille de sa mort, et il eut aussi la consolation de faire son vœu avant de communier : ça été une grande consolation pour lui. Priez pour le repos de son âme. Hélas ! je crains bien d'avoir sous peu à vous faire la même recommandation pour le f. Job : celui-ci est poitrinaire : je l'ai administré, et il a de nouveau communié ce matin : il est admirable de patience et de résignation.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.022.

LETTRE 3632. **AU F. GÉRARD LE TEXIER.**

D. S. Ploërmel le 20 mars 1845.

Mon très cher frère,

Le désir de soulager vos parents vous a entraîné trop loin et vous a fait manquer à la Règle. Vous remettrez en dépôt, dans les mains du f. Laurent, les cinq cents et quelques francs que vous avez quêtés et recueillis : quand vous serez ici, nous arrangerons cela définitivement ; mais en attendant, vous ne pouvez, en conscience, disposer de rien, car ce serait un acte de propriété.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.023.

LETTRE 3633. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. Ploërmel le 21 mars 1845

Mon très cher frère

Continuez de mettre beaucoup de discrétion et de dépendance dans votre conduite, et quelque chose qu'on vous dise ne vous fâchez jamais : je suis persuadé que Mgr ne fera rien de ce qu'on attend de lui, avant de me demander des renseignemens, et qu'il aura confiance dans ce que je lui dirai : soyez donc très tranquille : offrez au bon Dieu ce que vous avez à souffrir, et ne vous déconcertez pas.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plounez par Paimpol

Autographe. AFIC. 88.03.024.

LETTRE 3634**. BILLET AU PROCUREUR DU ROI.**

Ploërmel le 23 mars 1845.

J'ai l'honneur de prier M. le Procureur de vouloir bien lui faire dire à quelle heure je pourrais lui parler chez lui dans la soirée.

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 107.3.017.

LETTRE 3635. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 Mars 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous renvoyer les documents qui étaient joints à votre lettre du 14 courant, et de vous remercier de la communication que vous m'en avez faite : ils se rattachent, comme vous l'observez très bien, au projet dont vous m'avez entretenu par votre dépêche du 8 de ce mois, et, par conséquent, je ne pourrai prendre de parti là-dessus avant d'avoir conféré avec M. le Contrôleur de la Marine, Redon.

Je viens de lui écrire pour m'informer du jour où il compte venir à Ploërmel, car, il n'y est pas encore venu, ce qui retardera de quelques jours mon départ pour Paris.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.005.

LETTRE 3636. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 26 mars 1845.

Mon très cher frère

Le malheureux jeune homme que vous savez, étant arrivé ici hier au soir, a été logé de nuit où il devoit l'être : cela s'est passé sans éclat ; nous avons empêché tout le bruit et le scandale qu'auroit inévitablement causé son voyage de Brest ici : on savoit qu'il avoit pris cette route, parce que sans m'en parler, il avoit réclamé et obtenu à Josselin un passe port pour cette ville : ainsi, quoique le mal soit très grand, il l'est moins qu'on ne pouvoit le craindre. On ne fera aucune recherche à Dinan.

Voilà un mot pour M. Marion de St. Malo : faites le lui tenir : lisez et cachetez.

Je répondrai à M. Vardon ces jours-ci : pour aujourd'hui, c'est trop de bésogne.

J'arrangerai les affaires des environs de St. Servan : j'en ai écrit au f. Julien.

J'ai reçu, ou plutôt je vais recevoir, la pension arrierée des Sénégalais dont je vous avois fait l'avance : je vous redois les 375 f. du premier trimestre que j'ai également reçus, et voilà pourquoi je prie M. Marion de vous remettre 1375 f.

Notre si bon frère Job est mort ce matin : recommandez le aux prières des frères des environs : sa fin a été bien belle comme sa vie.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 26 mars 1845

Autographe. AFIC. 88.03.025.

LETTRE 3637. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 26 mars 1845.

Mon très cher frère,

L'ex-frère Rémi a été arrêté hier, pour des choses graves, au moment où il sortait d'ici : il faut en prévenir le f. Léopold ; mais n'en parlez qu'à lui seul, et qu'il se garde bien d'en parler lui-même à personne, et de faire connaître à qui que ce soit qu'il est parent de ce malheureux jeune homme ; les fautes sont personnelles, mais le public est souvent injuste et confond quelques fois dans ses préventions ceux qui portent le même nom, quoiqu'ils ne se ressemblent pas. Que le frère Léopold soit donc prudent : mais qu'il ne s'afflige pas trop et ne laisse pas voir qu'il prend un intérêt particulier et personnel à cet homme, qui, peu à peu, et par l'infraction habituelle de sa règle s'est si tristement perdu. Ô, qu'on est à plaindre et qu'on va loin dans le mal, quand on perd une vocation divine ! que chacun donc veille et prie sans cesse !

Je vous annonce la mort de notre bon petit frère Job ; il est mort en saint, comme il a vécu. Recommandez-le aux prières des frères voisins.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.026.

LETTRE 3638. **AU F. CÉSAIRE NICOUL**.

D. S. Ploërmel le 29 mars 1845

Mon très cher frère,

Diverses circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché de répondre plustôt aux questions que vous m'avez faites touchant votre traitement.

Le traitement d'un frère est de 200 f. ; mais aussi sa classe ne doit être que de 60 enfans environ : je dis environ, parce que je consens quelquefois, à ce qu'on en reçoive quelques uns de plus, lorsque cela est nécessaire pour couvrir les frais de la pension ; mais jamais je ne consens à ce que ni la Commune ni le Recteur bénéficient sur les rétributions : elles nous appartiennent en vertu de la loi, et par consequent, nous devons veiller à ce qu'on n'en fasse pas une spéculation abusive, soit en élévant trop les prix, soit en surchargeant le frère d'écoliers : en deux mots, les rétributions doivent être calculées de manière à couvrir la pension du frère ; ce qu'elles rendroient de plus doit être appliqué à l'achat des fourniture classiques pour les enfans pauvres, et je tiens à ce que le nombre de ceux-ci soit d'autant plus grand que les revenus de l'école sont plus considérables : voilà les conditions auxquelles j'abandonne le produit des rétributions : elles sont, comme vous le voyez, dans l'intérêt des pauvres : mais, si elles n'étoient pas remplies, le produit de l'école nous seroit entièrement réservé, sauf à nous à traiter avec le Recteur pour la pension du frère, laquelle seroit alors à notre compte.

Je crois qu'à Héric, il seroit à propos d'établir deux frères ; un seul ne suffit pas : on pourroit alors recevoir tous les enfans qui se présentent, et les petits étant séparés des plus avancés, l'instruction de ceux-ci seroit beaucoup meilleure et plus rapide.

Il suit de ce qui précède que les 600 f. dont vous me parlez et qui ont été déposés entre les mains d'un habitant d'Héric sont à nous : mais je suis disposé à en faire l'abandon pour un second frère, ou pour l'achat de différents objets utiles au frère pour bien faire la classe, ou enfin, pour fournir aux enfans pauvres, de livres, papier, encre, &c.

J'ai le regret d'avoir à vous annoncer la mort des frères Berchmans et Job ; le premier est mort il y a trois semaines ; le second fut enterré avant hier ; ils ont été admirables de résignation, de patience, et de piété dans leur dernière maladie.- Priez pour eux, et donnez le même avis au f(rère) de Joué[1].

Les f.f. Gérard et Alexis-Marie sont arrivés à Brest, et je les attends ces jours-ci ; l'un et l'autre sont malades.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Césaire
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Héric par Nort (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 30 mars 1845

Autographe. AFIC. 88.03.027.

LETTRE 3639. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 30 mars 1845

Mon très cher frère

Si je ne vous ai pas répondu plus tôt, c'est parce que j'ai eu besoin d'un peu de temps, pour rechercher et trouver les lettres que j'écrivis à Mr. le Préfet du Morbihan, en 1834, au sujet de la taxe personnelle des frères de Ploërmel, qu'on avoit imposé(s) en masse sous mon nom comme on a imposé les frères de Tréguier sous le vôtre.

Je fis observer que les frères imposés auroient dû l'être nominativement et que nul ne pouvoit être obligé à payer la taxe personnelle d'un autre, et j'ajoutois : M. le Percepteur de Ploërmel se trouve donc dans la position que voici : il ne peut demander le paiement à aucun frère, puisqu'aucun n'est nommé sur le rôle, et j'ignore comment il pourroit me poursuivre, puisqu'il n'existe point de communauté de biens entre mes frères et moi : je ne suis pas plus responsable de leurs dettes personnelles qu'ils ne le sont des miennes.

Je ne m'oppose nullement à ce que les frères soient assujétis à cette taxe s'ils possèdent quelque chose, s'ils ont quelque propriété personnelle ; mais, il est indispensable qu'ils le soient en leur propre nom, car, indépendamment des raisons que j'ai exposées ci-dessus, le paiement de la contribution personnelle, comme celui des autres contributions, donne des droits politiques : or, quels seroient les frères qui jouiroient de ces droits, si aucun n'étoit nommé ?

Il résulte de ce qui précède que l'avertissement qu'on vous a donné pour vous et quatre autres frères, en général, sans désignation de la personne est nul : il faut demander qu'ils soient désignés ; et alors, ou il se trouvera qu'ils ont des biens personnels, ou qu'ils n'en ont point : s'ils en ont, il faut payer ; s'ils n'en ont point, il ne faut pas payer : dans ce dernier cas le fisc est sans action aucune, car, pour forcer de payer, il faudroit qu'on put saisir quelque chose qui appartînt à l'individu, et l'on ne peut rien saisir à celui qui n'a rien.

Votre reclamation doit donc se borner à faire remarquer que l'avertissement tel qu'il est rédigé est nul, et à demander que les frères qu'on a voulu imposer soient nommés ; cela obtenu (et on ne peut le refuser) vous agirez conformément à ce que je viens de dire.

Les livres de piété et de prière, sont les seuls que l'on puisse lire pendant les offices quelconques : assister à la messe sans s'unir au sacrifice, c'est très mal.

Le lever est fixé par la règle à 5 h. en tout temps : je n'oblige aucun frère en particulier à se lever plus matin, mais la plupart me demandent cette permission, et je l'accorde facilement.- Dans toutes nos maisons, le lever, depuis Pâque à la Toussaint est fixé à 4 h ½, et

[1] Joué-sur-Erdre, commune distante d'environ 20 km d'Héric. L'école y était tenue par le f. Firmin Choupeaux.

chacun doit se conformer à ce règlement, parce qu'il y auroit désordre si les uns se levoient plus tôt et les autres plus tard. A Tréguier, comme ailleurs, on se levera donc à 5 h. en hyver, et à 4 ½ en été.

Toutes les études doivent se faire dans la chambre et non au jardin : cependant, puisque vous le désirez, l'étude du catéchisme d'11 h ¼ à midi moins un quart peut se faire au jardin.

Les frères Directeurs peuvent, dans le besoin, donner à leurs frères, sans ma permission spéciale, une lévite neuve tous les 18 mois : remarquez ces mots, dans le besoin, car, il est évident que s'il n'y a pas besoin, on ne doit pas faire cette dépense, quoique les 18 mois soient écoulés.

On a dû vous annoncer la mort de nos très chers frères Berchmans et Job ; priez pour eux.

Je compte partir pour Paris dans le courant de la semaine prochaine et être de retour à l'Ascension.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Tréguier (Côtes du Nord)

cachet : Ploërmel 1 avril 1845 Autographe. AFIC. 88.03.028.

LETTRE 3640. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 2 avril 1845.

Mon très cher frère,

J'avais écrit au f. Gérard de se rendre ici par la voie la plus prompte, avec le f. Alexis, et de voyager par la diligence : il paraît qu'il a tenu à passer par Quintin, c'est-à-dire qu'il prend la route la plus longue, la plus fatiguante, la plus difficile, puisque c'est celle où les moyens de communication sont les plus rares et les plus dispendieux.

Il me prie d'envoyer une de nos voitures au devant de lui, et de lui répondre à Quintin ; mais il ne fait pas attention que nos voitures sont ouvertes, ce qui ne conviendrait pas à des malades et surtout au frère Alexis, et, de plus, que de nous priver de deux de nos chevaux pendant plusieurs jours, ce serait désorganiser le service de nos harnais dans un moment où ils sont fort occupés ce qui deviendrait ruineux et nous mettrait dans un grand embarras.

Vous aviserez donc aux moyens de faire arriver ici nos deux frères soit en les faisant passer par Pontivy, ou par Loudéac ; mais à Loudéac il n'y a pas de diligence pour Ploërmel : il n'y en a pas non plus à Pontivy ; cependant à Pontivy, on trouverait soit une petite voiture de louage, soit la diligence qui passe par Vannes. Tout cela est très mal arrangé, et le f. Gérard aurait dû se conformer à ce que j'avais marqué dans la lettre que je lui ai adressée à Brest, ou en attendre une autre de moi au Folgoat. Je lui disais dans ma lettre adressée à Brest, qu'il ne devait pas disposer sans ma permission de l'argent dont il est porteur, et que cette permission ne pouvait être donnée qu'à Ploërmel. Mon intention est aussi qu'il ne se sépare pas du f. Alexis pour aller voir ses parents : il fera cette visite plus tard. Je crains que tous ces retards et détours de route n'aient pour résultat de le faire arriver ici après mon départ pour Paris, ce qui serait très fâcheux parce que les renseignements qu'il m'aurait donnés de vive voix m'eussent été fort utiles.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.29.

LETTRE 3641. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 4 avril 1845.

Mon très cher frère,

J'espère que les frères dont vous m'annoncez la maladie ne tarderont pas à se rétablir, puisqu'ils sont déjà mieux. A Ploërmel dix lits de notre infirmerie sont occupés en ce moment ; mais personne n'est en danger.

Vous êtes-vous entendu avec Mr. Guépin pour savoir ce qu'il nous demandera ? Déjà une fois, nous nous sommes trouvés dans l'embarras pour une chose semblable. Il ne faut jamais donner un travail à faire à un architecte sans être préalablement convenu avec lui du prix qu'il exigera : un plan du f. Cyprien aurait suffi, et n'aurait rien coûté. Nous ne commencerons rien avant que le plan ne soit fait et la dépense calculée.

Il faut que ceci soit éclairci avant de donner congé à la locataire : rien ne presse donc d'entrer en explication avec elle.

Pressez le f. Cyprien de terminer sa grammaire : c'est bien dommage que cela tarde autant.

Jeudi de la semaine je partirai pour Paris.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.030.

LETTRE 3642. **AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D . S. Ploërmel le 7 avril 1845

Mon très cher frère

Puisque votre maison d'école est commencée, il est probable qu'on l'achevera dans le courant de l'été. Dieu soit béni ! puissiez vous y faire la classe dans l'automne prochain !

Nous avons perdu tout récemment nos très chers frères Berchmans et Job : priez pour eux : ils étoient jeunes l'un et l'autre, mais tous deux étoient déjà consommés dans la vertu : priez aussi pour les f.f. Gérard et Alexis Marie qui sont arrivés ici avant-hier bien fatigués et bien malades.

Il n'y a pas encore de frères à St. Brandan, et je ne sais quand j'en pourrai donner un.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 8 avril 1845

Autographe. AFIC. 88.03.031.

LETTRE 3643**. AU F. HERVÉ MONNERAIS**.

D. S. Ploërmel le 8 avril 1845

Mon très cher frère,

Je crois qu'en effet on s'effraie trop, comme vous me le dites, des inconvénients que peut avoir, pour quelques enfans, l'instruction qu'ils reçoivent dans nos écoles. Les renseignemens que vous me donnez là dessus me seront utiles.

Nos très chers frères Gerard et Alexis Marie ne sont arrivés ici que depuis peu de jours : nous les avons reçu(s) et nous les soignerons de notre mieux : rien ne sera épargné

pour les guérir : puissions nous leur rendre la santé, afin qu'ils puissent reprendre leurs saints travaux. Je l'espère pour le f. Gerard, mais, je n'y compte guère pour notre bon frère Alexis.

Donnez aux nouveaux et excellents frères que je vous ai envoyés l'exemple de toutes les vertus réligieuses : vous êtes leur ancien, soyez leur modèle : dans vos rapports avec eux, édifiez les toujours par votre exactitude à observer la règle, par votre ferveur dans les exercices de piété, par votre humilité et votre recueillement : tenez les bien en garde contre la mol(l)esse et le relâchement ; exhortez les à n'avoir avec le monde que le moins de rapports possible, et à vivre dans le sécret de leur communauté, sans jamais se répandre au dehors, sous quelque prétexte que ce soit : s'ils agissoient autrement, bientôt la piété se dessecheroit dans leurs cœurs, et leur perte seroit presque inévitable. Ô mon Dieu, préservez-les, préservez nous tous d'un tel malheur ! – Notre ame perdue, tout est perdu : notre ame sauvée, tout est sauvé ! ah, redoublons donc de vigilance pour éviter les pièges dont nous sommes si tristement environnés, et d'efforts pour avancer dans la voie dont le ciel est le terme.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
A la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.03.032.

LETTRE 3644. **AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 8 avril 1845

Mon très cher frère,

Je suis fort aise que notre nouvelle maison soit dans une situation plus saine que n'étoit la précédente, et que le nombre de vos enfans ait augmenté depuis que les classes y ont été ouvertes : ce que vous me dites de l'attachement que vos enfans vous témoignent me fait espérer qu'ils profiteront de vos leçons, dont l'objet principal doit être la religion, et, par conséquent, l'étude du catéchisme ; c'est là l'essentiel, et le but principal de votre belle et sainte Mission. Les premières Communions qui se préparoient à l'époque où vous m'écriviez, ont dû avoir lieu depuis, et si, à cette occasion, vous avez dû avoir quelques travaux de plus, vous aurez eu, sans doute aussi, des consolations nouvelles. Dieu soit béni !

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Fort-Royal (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.03.033.

LETTRE 3645. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 8 avril 1845

Mon très cher frère,

J'ai oublié de vous envoyer des images de Congréganiste par les frères qui partirent dans le mois de décembre ; je vous en fais l'humble aveu, et je m'en accuse : mais, voici la cause de cet oubli : je donnois, au mois d'octobre, dans la cathédrale de St. Brieuc, les exercices de l'adoration ; je revins à Ploërmel dans le mois de novembre, et je me trouvai si surchargé d'affaires que je ne pensai pas à la vôtre.- Je viens de réparer ma faute ; on donne en ce moment-ci à Serent, proche de Ploërmel, une mission ; elle est dirigée par les P.P.

Jésuites de Vannes : Mr. Guilloux[1] ira les voir la semaine prochaine, et il les priera de nous procurer 50 de ces images que je vous ferai passer par première occasion : on ne trouve point ces images là ailleurs qu'au dépôt de Paris ; il n'est donc pas aussi facile que vous le supposez, d'en avoir.

Vos instructions aux adultes ; vos visites dans deux habitations voisines de la Basse-Terre et dans les prisons ne peuvent que produire un très grand bien : continuez donc avec zèle un si grand bien : je me joins à vous pour prier le bon Dieu de bénir vos travaux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
A la Basse-Terre (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.03.034.

LETTRE 3646. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES**

Ploërmel le 9 Avril 1845.

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous informer que le Sieur Julien Barbé né à Montreuil (Ille-et-Vilaine) le - Mai 1823, exempté du service militaire, comme novice des frères de l'Instruction Chré(tienne), ne fait plus partie de la dite Congrégation.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Mr. le Recteur de l'Académie de Rennes

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3647. **AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE.**

Ploërmel, 9 Avril 1845.

Monsieur le Recteur,

Les frères dont les noms suivent ont obtenu au tirage des numéros qui les rendent susceptibles d'être appelés pour le service militaire. Je vous prie de m'adresser leurs certificats d'exemption.

Marchand	(Louis Pierre)
Le Guen	(Joseph Pierre)
Riou	(Vincent)
Dréan	(Gabriel)
Gicquel	(Yves)
Coudray	(Jean-Joseph)
Lescop	(François)
Le Clère	(Toussaint Joseph)
Hervé	(Georges)
Drouyer	(Louis Hippolyte)
Carré	(Jean-François Henri)
Huet	(François)
Chevrel	(Pierre Jean Marie)

[1] L'abbé Jean-Marie Guilloux, originaire de Ploërmel, était l'un des aumôniers de la Maison des frères.

(Ce qui suit est de la main de l'abbé de la Mennais)
Je suis avec respect,
Monsieur le Recteur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Part. aut. Arch. dép. du Morbihan. T2 395.

LETTRE 3648. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 9 avril 1845

Mon très cher frère,

J'ai attendu, pour répondre à vos dernières lettres[1], l'arrivée ici de nos bons frères Gérard et Alexis Marie, et ce n'est que depuis trois jours qu'ils y sont, quoique leur débarquement ait eu lieu à Brest le 24 mars, comme ils vous l'ont déjà annoncé eux-mêmes. J'espère que le f. Gérard se rétablira : ne désespérez donc pas de le revoir : quant au f. Alexis, hélàs, je crains bien qu'il ne succombe, car, aux maladies de poitrine si avancées, il n'y a pas de remède : cependant, il se trouve un peu mieux, et la saison lui est favorable.

J'ai reçu le mandat de 10000 f. que vous m'avez envoyé, et de plus, celui de 5000 f. que vous aviez d'abord oublié de signer. Quand vous pourrez prendre des mandats sur le Trésor, par l'intermédiaire de quelqu'un qui soit sûr, il n'y a rien de mieux : dans le cas contraire, je vous ai indiqué M. Louis Blaize négoc(ian))t à St. Malo, comme pouvant servir de consignataire, soit que le navire sur lequel vous deposerez des fonds aille à St. Malo directement, soit qu'il aille au Hâvre. Bien entendu que vous m'en préviendriez, ainsi que vous l'avez déjà fait, en pareille occasion.

Quand vous apprenez quelque chose de fâcheux ne vous troublez point, et n'ayez pas confiance dans tout ce qu'on vous rapporte : ainsi l'orage dont vous me parlez, n'a été qu'un léger nuage qui est maintenant dissipé, et qui, bien loin d'avoir, en résultat, produit de mauvais effets, n'en a eu que de bons : tout se grossit à distance. Prenez y garde.

Je sais très bien que six frères de plus n'étoient pas suffisants, et d'autant moins suffisants que deux anciens partoient pour (la) France le lendemain de leur arrivée : le renfort réel n'a donc été que de quatre, et qu'est-ce que quatre frères pour tant de besoins ? Mais je vous ai déjà dit qu'il ne dépendoit pas de moi de vous en donner un plus grand nombre.

Je partirai demain pour Paris où j'ai à régler une multitude d'affaires : je vous écrirai à mon retour sur celles qui vous intéressent personnellement : pour aujourd'hui, je ne pourrois vous dire que des choses vagues, ce que je n'aime point, car, cela ne sert qu'à embrouiller.

Vous tenez beaucoup à avoir d'anciens frères, capables de diriger de suite de nouveaux établissements : je conçois cela, mais concevez donc aussi que tous ces frères ne pourroient pas être remplacés ici, soit parce qu'ils sont nécessaires dans nos maisons, soit parce que la plupart sont brevetés : ce seroit donc jeter les écoles à bas que de les en rétirer, et ce seroit imiter les sauvages qui coupent l'arbre par le pied pour en récueillir les fruits : au reste 4 des 6 frères qui ont été vous rejoindre dernièrement sont très propres à devenir, un peu plus tard, Directeurs, savoir les frères Frumence, Clair, Félicien et Jacob. – Les frères Frumence et Félicien seront les premiers formés : le f. Félicien a beaucoup plus de mérite que vous ne lui en supposez peut-être.

[1] *(Note de M. de la Mennais) :* des 4, 10 Janvier, et 2 Février.

Vous avez raison de désirer qu'il y ait, au moins, un frère ou deux de reserve par châque Colonie : j'insisterai sur ce point : vos vues sont très justes, seulement nous avons besoin d'un peu de temps pour les réaliser : de la patience, du courage, et cela viendra.

Avant de songer à vous envoyer des surnuméraires à nos frais, il faudroit que les cadres fussent remplis aux Antilles, à Cayenne et au Sénégal : or, nous sommes loin de là, à Cayenne et au Sénégal surtout : le Sénégal souffre beaucoup.

J'ai représenté doucement au f. Gerard la faute qu'il a commise en faisant une quête pour ses parents : j'ai exigé que le produit fut déposé provisoirement entre les mains du f. Louis : mon intention que je lui ai laissé entrevoir est que cette somme aille peu à peu à sa destination, mais, de manière à ce que les parents ignorent d'où elle vient, car, je ne puis permettre qu'un frère dispose lui même de quoi que ce soit, et si je paroissois (le permettre) un pareil exemple éveilleroit des prétentions semblables dans les familles qui en auroient connoissance : je serois bientôt assailli de demandes.

J'écris à tous les frères dont j'ai reçu des lettres : je regrette de n'en avoir pas eu du f. Florentin ; engagez le à m'écrire, et si vous le jugez à propos, vous pouvez lui dire que son silence m'a fait de la peine.

Les nouvelles que vous me donnez de Marie Galante sont tristes ; cependant j'espère que vos craintes ne se confirmeront point : le f. Frédéric a un bon fond ; il a été si régulier, si pieux ! quelques bonnes paroles le ramèneront, et par lui, le f. François reviendra aussi : je leur ai écrit dernièrement à l'un et à l'autre : ils sont exacts à me repondre, et lorsqu'ils le feront, je profiterai de la circonstance pour leur dire ce qui conviendra.

J'écris de nouveau au f. Hervé, dont je crains toujours la legereté, laquelle est, en effet, d'autant plus à craindre qu'il y a chez lui défaut de piété.

J'approuve tous les placemens que vous avez faits depuis que vous avez eu de nouveaux frères : tous ces placemens me semblent aussi convenables que possible.

J'ai remis aux frères économes vos notes sur la manière de faire les envois.

M. Fourdinier est mort : mais, je m'entendrai à Paris avec Messieurs les Directeurs du séminaire pour que les catéchismes vous soient expédiés.- Je m'occuperai également de l'expédition des prix.

Nous avons perdu trois frères depuis la retraite ; savoir, les frères Isaïe Marie, Berchmans et Job.- Priez et faites prier pour eux ; les deux derniers ont fait vœu avant de recevoir le saint viatique : leur mort a été on ne peut plus édifiante : j'ai la douce confiance qu'ils sont tous trois au ciel ! Toutefois prions pour eux, et ils prieront pour nous : souvent j'aime à penser qu'à ma connoissance, il n'est pas mort un seul frère, depuis l'origine de la Congrégation, dont le salut soit douteux pour moi.- Ô que de protecteurs nous avons près le trône de Dieu ! que de saints intercèdent pour nous ! Puissions nous, un jour, en augmenter le nombre !

M. Ruault ne vous oublie pas : écrivez lui donc, ne seroit-ce que pour qu'il vous grondât : il gronde si gentiment, si bellement, si cordialement ! Ses sages et suaves paroles vous feront grand bien.

Adieu, mon cher enfant et bien aimé frère.- En voilà long, pour la veille d'un long voyage ! Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Les frères s'imaginent que nous ne sommes pas exacts à Ploërmel à faire passer à leurs parents les lettres qu'ils leur écrivent, et ils nous attribuent le défaut de réponses : rien n'est plus faux : mais, enfin pour faire cesser toutes ces préventions, je règle les choses autrement pour l'avenir : ce sera vous qui ferez désormais ce que j'ai fait jusqu'ici : personne n'écrira que par votre intermédiaire, et toutes les réponses devront vous être adressées, comme vous adresserez vous même les lettres des frères directement à leurs familles.- Ce sera une grande économie pour nous, car les ports sont énormes.

Nos jeunes créoles continuent d'aller à merveille ; ils ont bien supporté l'hyver, excepté le f. Pierre Marie de la Croix – Celui-ci est foible et souffrant. – Trois ou quatre créoles de plus ne seroient pas de trop ; mais, il ne faut rien précipiter.

Autographe. AFIC. 88.03.035.

LETTRE 3649. **AU F. NECTAIRE DELAFOSSE, A SAINT-DIVY**.

Ploërmel le 10 Avril 1845.

Mon très cher frère[1],

Voici le sens dans lequel je désire que Mr. le Maire de St. Divy réponde à M. le Sous-Préfet de Brest.

" Le Sr. Le Guilloux, notre instituteur, a quitté St. Divy le ….(marquer l'époque) pour aller chez son frère, M. le Recteur de Querrien, où il avait à régler des affaires de famille, qui étaient pressantes et qui devaient être courtes : son Supérieur, qu'il n'avait pas consulté sur ce voyage non prévu, a été mécontent de ce qu'il l'eût fait sans permission, et il l'a rappelé à Ploërmel où il est encore, j'ignore (ainsi que Messieurs les Membres du Comité local) pour combien de temps ; mais M. le Supérieur nous a envoyé provisoirement un autre frère breveté pour rendre notre école régulière, en attendant que le Sr. Le Guilloux revienne, ou soit remplacé d'une manière définitive, en se conformant à toutes les formalités exigées par la loi. Notre école n'a souffert en rien de tout ceci ; elle continue d'être nombreuse et de bien aller sous tous les rapports. "

S'il s'élève des tracasseries, vous en écrirez à M. Ruault, qui m'en donnera connaissance.- Je pars pour Paris aujourd'hui même. Priez pour le voyageur : il vous embrasse bien tendrement.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au frère Nectaire, à St. Divy (Finistère)

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3650. **AU PRÉFET DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 10 Avril 1845.

Monsieur le Préfet

Conformément à l'article 6 de l'ordonnance du Roi en date du 13 février 1838, j'ai l'honneur de vous demander le remboursement des retenues qui ont été faites, dans l'année 1844, sur les traitements des différents membres de ma congrégation en exercice dans votre département.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.3.020.

[1] F. Nectaire (Jean Julien Delafosse), né à St-Mayeux en 1816, entré à Ploërmel en 1836.

LETTRE 3651. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Dinan le 14 avril (1845)

Très cher ami

Je suis arrivé ici dès vendredi au soir, quoique le temps fût affreux ce jour là, mais j'ai tenu beaucoup à passer à Fougères une journée franche, car sans cela, ma visite eut été à peu près nulle.

J'ai vu à Rennes M. Tarot qui m'a on ne peut mieux accueilli ; il regrettait beaucoup que le Procureur Général fût absent ; il m'auroit mis dans de bons rapports avec lui ; il m'a donné son adresse à Paris où je tâcherai de le rencontrer : mais son retour devant être prochain, probablement, nous nous croiserons en route. M. Tarot fera de son mieux, je n'en doute pas : mais réussira-t-il ? Je n'en sais rien.

Dans la première lettre que vous m'adresserez à Paris, il faudra me dire si le f. François[1] (Michel de son nom de famille) est sur la liste des boursiers du Ministère de la Marine ; on le recherche à la raison de son exemption, et comme il se trouve placé dans un établissement privé, cela peut donner lieu à des difficultés semblables à celles que nous avons éprouvées pour le f. Nicolas. Etant à Paris, j'en préviendrai le Ministre de la Marine. J'ai dit au f. François ce qu'il auroit à répondre. D'après les explications qu'on vient de me donner il est vraisemblable qu'il s'agit seulement de délivrer un congé définitif au f. François.

Gardez fidèlement les quelques volumes que vous porte le f. Alcide : je vous permets cependant (car je suis un bon homme) de lire le Procès Souchet, à la condition de me le rendre le jour même de mon arrivée à Ploërmel, à la descente de ma voiture.

Tout à vous, Messieurs Jean

Avons-nous un frère exempté dont le nom de famille soit Le Clerc ou Le Clair ? Je viens de vérifier que ce Le Clerc est le f. Aurélien[2], et de prévenir le Rect(eu)r de l'Académie de sa sortie : ma lettre est datée de Fougères, le 13 avril : prenez en note sur le régistre.

A Monsieur
Monsieur Ruault, chez les frères à Ploërmel

Autographe. AFIC. 46.03.044.

LETTRE 3652. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Paris le 19 avril 1845.

Monsieur le Ministre,

Le service de mes écoles dans les colonies et les changements qu'il m'oblige à faire dans le personnel de mes écoles de Bretagne sont fréquemment pour moi une occasion d'éprouver de la part de l'administration universitaire des difficultés toujours fâcheuses et qui m'empêchent de disposer d'un certain nombre de sujets brevetés que je désirerais mettre à la disposition de Votre Excellence. Pendant le très court séjour que je me propose de faire à Paris, je compte voir Monsieur le Comte de Salvandy[3], Ministre de l'Instruction Publique et (de) lui demander, dans l'intérêt de notre œuvre coloniale, de me rendre plus faciles les

[1] F. François (François Michel), né à Ruffiac (Morbihan) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.

[2] F. Aurélien (Jean-Marie Le Clair), né à Réguiny (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1839.

[3] Narcisse Achille, comte de Salvandy (1795-1856). Maître des requêtes puis Conseiller d'Etat, en 1828, il s'oppose aux Ultras. Il fut ministre de l'Instruction publique sous la monarchie de Juillet, de 1837 à 1839, puis de 1845 à 1848. Il est l'auteur d'une *Histoire de la Pologne avant et sous Jean Sobieski* (1829), et de *La Révolution et les révolutionnaires* (1830).

mutations et les remplacements nécessaires pour augmenter le nombre de nos écoles lointaines sans détruire ou ébranler nos écoles de Bretagne. Je serais heureux si Votre Excellence daignait écrire quelques lignes à Monsieur de Salvandy pour l'engager à écouter avec bienveillance les communications que je pourrai lui faire à ce sujet.

Je suis, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. F17 12474.

LETTRE 3653. **À Mlle Hélène DE CORNULIER**.

Paris le 24 mars[1] 1845

Mademoiselle,

J'ai eu l'honneur de vous écrire, il y a deux heures, pour vous annoncer que j'avois l'intention et le désir d'aller, demain, vous demander à dîner ; mais, voilà qu'une affaire que je ne pouvois prévoir, m'en empêchera, à mon grand régret : je n'ose m'engager moi même pour un autre jour, de peur que pareille mésaventure ne m'arrive encore : cependant, j'espère n'être pas privé de ce plaisir là avant de quitter Paris, et, dans tous les cas, je ne manquerai pas de vous voir très prochainement.

Vous connoissez les sentimens avec lesquels je suis bien cordialement

Mademoiselle,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Paris le 24 mars, à 3h. de l'après midi.

A Mademoiselle
Mademoiselle Helène de Cornuiller
A l'Abbaye aux Bois rue de Sèvres
cachet : Paris 24 avril 45

Aut. AFIC. 28.02.005.

LETTRE 3654. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 25 avril 1845.

Très cher ami

Je réponds en même temps à vos n° 3 et 4 – La réponse de M. G(uillou)x au substitut est bonne : je suis bien aise que l'on n'ait rien dit de plus.

La refutation de Michelet[2] par le Solitaire[3] n'a pas encore paru.

Vous avez dû recevoir les deux vol. de Bianchi, restitués par Mr. Ror(bacher) ; il y a joint 24 exemplaires de ses *Méditations*, dont il nous fait cadeau.

Faites répondre au f. Adolphe qu'on ne peut recevoir à moins de 300 f . et le vestiaire, le petit enfant qu'il propose.

Je n'ai pas encore vu Salvandy : il est vrai qu'il n'a reçu que mardi ma demande d'audience : j'ai prié M. Niel de presser cette audience – Il est, néanmoins, à peu près certain,

[1] Erreur, pour 24 avril : à cette date (et non en mars) l'abbé de la Mennais se trouvait à Paris.

[2] Jules Michelet (1798-1874), historien, professeur au Collège de France en 1838, auteur d'une monumentale *Histoire de France* (1833-1846). Il avait publié, en janvier 1845, *Du prêtre, de la femme et de la famille.*

[3] Le Solitaire : nom de plume de l'abbé Hippolyte Barbier, aumônier du lycée Louis le Grand à Paris, auteur de *Biographies du clergé contemporain* (1841-1844).

que je quitterai Paris mardi pour arriver à Vitré mercredi dans la soirée, par l'une des diligences, et probablement par celle de Lafitte et Caillard. – Il faudra que les frères de Vitré ne manquent pas de se trouver dans le bureau à ma descente de voiture.

Je déjeunai hier chez M. Jubelin, et je vois le Ministre ensuite : tout se passe bien.

Il y avoit hier au soir une réunion chez M. de Montalembert[1] à laquelle j'assistai : on se sépara à minuit – Ah ça ! – je dine à 6 h ½ ce soir chez cet excellent Pair –

Le St. Esprit est très reconnaissant de ce que j'ai fait et dit, à propos de ses affaires.

Tout à vous mes bons Messieurs

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Ploërmel 28 avril 1845

Autographe. AFIC. 46.03.045.

LETTRE 3655. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

Paris le 25 avril 1845.

Mon très cher frère

Je vous écris fort à la hâte, car aujourd'hui même je quitte Paris pour m'en retourner en Bretagne ; je ne puis donc vous dire que quelques mots.

1mt. Le Ministre consent à ce qu'il y ait un Directeur à la Martinique, et un autre Directeur à la Gouadeloupe, dont le traitement sera de 2500 f. seulement : ce dernier sera subordonné à l'autre : c'est moi qui ai demandé cela, et le Ministre m'a beaucoup approuvé : ainsi vous continuerez à avoir l'autorité générale dont vous avez joui jusqu'ici.

2mt. Pour les ateliers à établir, on ne décidera rien, jusqu'à ce que je n'ai reçu le projet que vous avez dû écrire de concert avec Billecocq.- Pour moi, je ne me presserai point de m'engager, car, je vois là dedans une foule de difficultés et d'embarras de tous genres.- Quant à votre idée de Trapistes, elle ne vaut rien du tout : n'en reparlez jamais : j'ai de bonnes raisons pour vous dire cela.

Vos catéchismes vont être expediés par Messieurs du Séminaire du St. Esprit - Les prix le seront aussi très prochainement par M. Waille que j'ai chargé de cette commission.

Voilà une lettre bien courte ; mais je n'ai pas le temps d'y rien ajouter ; sinon que je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai reçu des nouvelles de nos frères Gerard et Alexis : il n'y a pas de changement dans leur état ; Dieu veuille les guérir !

Autographe. AFIC. 88.03.036.

LETTRE 3656. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Paris le 28 avril 1845

Mon très cher frère,

Le f. Alexis[2] nous est revenu bien malade, et je crains fort qu'il ne puisse guérir : mais, enfin, que la volonté de Dieu soit faite ! Nous lui prodiguerons tous nos soins : il est remplacé

[1] Montalembert, l'un des chefs du parti catholique, avait publié en mars 1844, chez Bailly, *Du Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement.*

[2] F. Alexis-Marie (Rolland), né à Plourhan (Côtes d'Armor) le 11 septembre 1819. Il avait été placé à Trois-Rivières (Guadeloupe).

aux Trois Rivières, à ce que je crois ; c'est pourquoi, n'ayant entre vous deux que 50 ou 60 enfans, votre travail ne sera pas excessif.

Votre lettre à vos parents a été mise à la poste le jour même où je l'ai reçue.

Je suis bien aise que vous soyez à votre ménage, et je pense que votre traitement sera plus que suffisant, pourvu que vous soyez économe et que vous évitiez toute dépense inutile : dans les colonies, on est naturellement porté à aller trop grandement sous ce rapport, et à ne pas rester dans les bornes de la simplicité religieuse ; c'est pourquoi je vous recommande si souvent à tous d'y prendre garde, et de pratiquer la mortification et la pénitence ; ces deux vertus sont le caractère propre du vrai frère.

Je regrette que vous n'alliez pas dans les habitations voisines, du moins de tems en tems, pour y faire le catéchisme : mais, je comprends qu'un cheval vous seroit nécessaire ; instruire ces pauvres nègres de la doctrine du salut, et, quelle belle œuvre ! je désire ardemment que nous puissions la faire, et j'espère qu'un peu plus tard nous pourrons l'entreprendre avec succès.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
Frère de l'Inst.n Xtienne
Aux Trois Rivières (Gouadeloupe)

Autographe. AFIC. 88.03.037.

LETTRE 3657. **À L'ABBÉ LANGREZ.**

Ploërmel le 5 mai 1845

Très cher ami,

Un de mes frères auquel Mlle Pauline de la Villemarqué avoit écrit au sujet de son petit protégé, lui a répondu il y a peu de jours, et lui a fait connoître la condition à remplir par cet enfant pour être admis : nos charges si nombreuses et si pezantes ne nous permettent malheureusement pas de le recevoir gratuitement : nous ne pouvons, dailleurs, montrer des états, qu'à un très petit nombre d'enfans, et, en général, nous n'accordons cette faveur qu'à ceux qui ont passé un certain temps de pension ici.

Je vous félicite du gain de votre procès, et surtout de ce que vous l'ayez gagné sans plaidoiries : dans ce tems-ci, il est rare que les affaires du genre de la vôtre s'arrangent de cette manière là, quand, surtout, il s'agit des établissemens religieux.

Hélàs, ce que vous me dites de mon pauvre frère m'étoit déjà connu ! De pareils égaremens sont prodigieux : je ne puis y penser sans que mon cœur se brise : la prière est ma seule consolation et ma seule espérance !

Notre bon M. Ruault est loin d'avoir mon humeur voyageuse. Cependant, je sais combien il seroit heureux de vous voir chez vous, et plus d'une fois, je l'ai engagé à faire ce petit pèlerinage : la dévotion ne lui manque pas, mais, pour lui, sortir de Ploërmel, ce n'est pas une petite affaire.- Il n'en est pas de même de votre serviteur : j'arrive de Paris, et sous très peu de jours, je roulerai de nouveau sur les grands chemins. Si je vais au ciel, comme je l'espère, j'aurai fait bien des lieues avant d'arriver.

Adieu, mon bon ami : je vous embrasse ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Langrez, chanoine
de Quimper à Quimper (Finistère)
cachet : Ploërmel 6 mai 1845

Autographe. AFIC. 17.12.010.

LETTRE 3658. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 6 mai 1845.

Mon très cher frère,

Je vais être fort inquiet des nouvelles de M. de la Fruglaye et de celles de Mlle Maria, jusqu'à ce que vous m'en donniez de plus récentes et que je ne sache positivement qu'il n'y a plus rien à craindre : écrivez-moi donc de suite, ne serait-ce que quelques lignes et tant que la maladie durera, multipliez vos lettres. Je vais prier et faire prier. J'espère que Dieu dans sa bonté exaucera nos ardents désirs.

Je suis fort content des deux compositions que vous m'avez envoyées et particulièrement de celle du jeune Morvan : vous ferez très bien de répéter de semblables exercices dans votre classe deux fois par semaine.

Je vous permets d'acheter 4 chemises et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au frère Polycarpe
A Ploujean par Morlaix (Finistère)

Copie. AFIC. 88.03.038.

LETTRE 3659. **AU F. STANISLAS COCHET.**

D. S. Ploërmel le 9 mai 1845

Mon très cher frère,

Il faudra bien soutenir le procès qu'on vous fait au sujet du testament de Pierre Maulavé. Vous consulterez M. Bouteloup sur la marche à suivre, et votre avocat. Voici quelques observations que vous leur rappellerez

1mt. Pierre Maulavé n'a fait aucun legs à la congrégation, et comme elle n'a rien reçu et ne reclame rien, elle est tout-à-fait hors de cause et il n'y a jamais eu, pour elle, lieu de demander une autorisation quelconque à qui que ce soit, puisqu'encore une fois, elle est étrangère à ce legs.

2mt. On suppose faussement qu'un frère de l'Inst.n Xtienne ne peut rien posséder en propre : ces frères ne font point vœu de pauvreté : ils conservent la propriété et l'administration de leurs biens de famille ; ils peuvent, non seulement légalement, mais en conscience, vendre, acheter, donner, recevoir ; en un mot, tous leurs droits de citoyens leur sont réservés, et de même qu'ils sont libres de faire des testaments, rien ne s'oppose à ce que l'on en fasse en leur faveur.

Leurs engagemens envers la congrégation consistent à travailler gratuitement pour elle, mais non pas à la faire jouir de ce qui est à eux.

3mt. Le Sr. Cochet n'est point personne interposée : c'est pour lui et non pour autrui qu'il accepte le testament, et il peut affirmer sous la foi du serment, qu'aucune condition secrette n'a existé entre lui et le donataire : le don est complet et sans restriction.

4mt. La maison des frères de Fougères n'est point administrée au compte du Sr. Cochet ; il n'y a aucun intérêt personnel : il n'a donc à discuter aucune des conventions qui ont pu être faites pour la pension, les gages, et le travail de Pierre Maulavé dans cette maison, et, en effet, il n'a réglé, en son propre nom, rien de tout cela ; tout ce qu'il peut dire, c'est que Pierre Maulavé a reçu des gages pendant un certain tems, qu'on l'a nourri gratuitement dans ses vieux jours où il ne pouvoit plus rendre que très peu de services, et qu'enfin Pierre Maulavé a toujours été libre de disposer de ses revenus comme il l'entendoit.

Si vous succombiez à Fougères, vous appelleriez à Rennes : dans tous les cas, vous me donnerez copie du jugement qui interviendra.

Vous me demandez où prendre de l'argent pour payer les frais du procès : mais il paroît que vous n'en manquez pas, puisque vous en dépensez tant, et que vous me parlez d'en dépenser encore plus, chose à laquelle je ne puis consentir : acheter une montre, sabler la cour, réparer vos couvertures, exploiter un marché de bois de 900 f., acquérir un terrain de 2000 f., y bâtir une maison, que sais-je ? Vous voyez, mon cher enfant, où tout cela nous mèneroit, et combien il est urgent que vous vous arrêtiez dans vos entreprises. Il m'est pénible de vous contrarier, mais, mon devoir et la raison m'y obligent. Songez, de plus, à ce que vous aurez à payer à Ploërmel pour la retraite.

La règle défend tout ornement en velours, et les souliers doivent être faits sur le même modèle : les bonnets ne sont pas autorisés et on ne doit porter qu'une simple calotte ; les frères qui ne se conformeroient à ce qui est prescrit sur ces divers points, dont j'exige absolument l'exacte observation, manqueroient à l'obéissance, et seroient indignes des sacrements.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous n'avez rien à déclarer au sujet des deux petites sommes dont vous me parlez : elles sont à vous, et personne n'a le droit de prendre des informations là dessus.

Au f. Stanislas
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Fougères (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 9 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.039.

LETTRE 3660. **AU F. MÉDÉRIC LE RAZAVET.**

D. S. Ploërmel le 9 mai 1845

Mon très cher frère,

Il ne faut pas vous décourager parce que vos enfans ont mal repondu : mais, il faut redoubler de zèle pour leur instruction : je crois qu'un des exercices les plus utiles pour eux, ce seroit de les interroger de tems en tems à la manière de l'inspecteur, pour les aîder à comprendre ce qu'ils apprennent par cœur, et les accoutumer à en rendre compte : ceci est encore plus nécessaire pour des enfans bretons que pour des français. L'essentiel est que ces chers enfans soient bien pieux ; toutefois, il ne faut pas négliger le reste.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Médéric
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouharnel par Aurai (Morbihan)
cachet : Ploërmel 10 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.040.

LETTRE 3661. **AU SOUS-PRÉFET DE PLOËRMEL.**

Ploërmel le 10 mai 1845.

Le Sieur Le Guillou, frère Maxime, est à Ploërmel où je l'ai retenu provisoirement parce qu'il a quitté l'école de St. Divy irrégulièrement sans ma permission, non plus que sans

autorisation légale. L'école de St. Divy ne souffre pas de son absence momentanée : je l'ai remplacé par un autre frère muni de brevet.

Ploërmel, le 10 mai 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Au Sous-Préfet de Ploërmel[1].

Aut. Arch. Dép. du Morbihan . T 796 . Copie. AFIC. 107.3.024.

LETTRE 3662. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 11 mai 1845

Mon très cher frère,

Je vous autorise à prendre les arrangemens nécessaires pour passer bail de votre propriété avec un nouveau fermier plus solvable et meilleur cultivateur que l'ancien : j'approuve la construction d'une étable, puisqu'on l'exige pour louer : traitez aux conditions les moins dispendieuses, et tenez à ce que le fermier partage la dépense, et fasse les avances de celles qui seront à votre compte.

Il est à propos de faire assurer vos bâtiments ; mais, je suis d'avis que ce ne soit pas par la Compagnie dite de la Bretagne, car, je n'y ai pas de confiance : je crois que la Providence est celle qu'il faut préferer, ou la Compagnie des Assurances générales.

Quant à l'aumône qu'on vous demande, j'y répugne, non que la chose ne soit bonne en elle même, mais, parce qu'elle n'est pas convenable dans votre position particulière.

Il n'y a pas d'inconvénient à représenter aux parents les inconvéniens que peut avoir pour les familles l'espèce de partage qu'ils font de leurs enfants entre les différentes écoles : vous devez chercher prudemment à attirer dans la vôtre le plus grand nombre d'élèves possible ; mais ne faites que rarement des visites pour cela.

J'ai écrit à Mlle Maria ce jours derniers : je désire bien que sa santé se rétablisse tout à fait, et j'espère que le voyage de Paris y contribuera beaucoup.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Un des deux jeunes gens qui nous étoient venus de Plousganou[2] n'a pas payé tout ce qu'il nous devoit ; tâchez de recouvrer cette petite somme.

Mettez à la poste la lettre ci incluse.

Au f. Polycarpe
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Ploujean par Morlaix (Finistère)
cachet : Ploërmel 11 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.041.

---

[1] Le 18 avril précédent, le Sous-Préfet de Brest adressait cette demande à son collègue de Ploërmel : " Parmi les instituteurs communaux de mon arrondissement se trouve le Sr. Le Guillou Olivier, né le 23.2.1817 à Loquirec (Fin.), frère de l'institut de M. l'abbé Lamennais, nommé en religion frère Maxime. Il dirigeait d'une manière remarquable une importante école à Saint-Divy, canton de Landerneau, dép.t du Finistère, lorsqu'il quitta son poste le 25 du mois de J(anvier) dernier sans m'informer de son départ et sans avoir préalablement obtenu les autorisations nécessaires.

On ne sait positivement où il s'est retiré, mais on suppose que c'est à Ploërmel dans la Maison-Mère de son institut. Ayant un pressant besoin d'être fixé sur ce point, j'ai pensé que vous pourriez savoir et me faire connaître s'il est en effet à Ploërmel. J'attendrai votre réponse prochainement.[…] Je suis, etc. Le sous–préfet de Brest : Cocagnac. " Le Sous-Préfet de Brest renouvelle sa demande à son collègue de Ploërmel, M. Roger, le 7 mai, par une lettre sur laquelle M. de la Mennais a écrit la réponse ci-dessus, datée du 10 mai 1845.

[2] Lire : Plougasnou.

LETTRE 3663**. AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 12 mai 1845

Mon très cher frère,

Je n'ai pas reçu les lettres que vous me dites avoir envoyées à la Providence, et j'étois encore à Paris, quand celle du 25 avril, à laquelle je réponds, est arrivée à Ploërmel.

Ne manquez pas de dire à M. le Recteur, mais sans affectation, et sans que ce soit sur un ton de reproche ou de ménace, que je vous annonce votre changement pour le mois d'aout, et que je vous recommande de prendre vos mésures en consequence : j'écrirai aux autorités afin qu'elles aient le temps de se pourvoir d'un instituteur laïc, car, un autre frère ne pourroit pas rester plus que vous au presbytère : évidemment, si M. le Recteur en vouloit un, il le traiteroit autrement qu'il ne vous traite. En attendant patientez, et évitez tout éclat : dans deux mois et demi, votre épreuve sera finie.

Je vous embrasse tendrement en N. S. mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 17 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.042.

LETTRE 3664. **AU F. ABEL LUCAS**.

D. S. Ploërmel le 12 mai 1845

Mon très cher frère,

La manière dont s'est passée votre inspection est déplorable ; mais ne vous en faites aucune peine : l'école n'en souffrira pas, parce que tout le monde dans la paroisse sait à quoi s'en tenir sur la manière dont les enfans sont tenus et instruits.

Je comprends combien il seroit important de placer un frère à Pluduel ; mais, jamais nous n'avions été si à court de sujets brevetés : vous savez comme on s'est conduit à notre égard à l'examen du mois de mars.

Mon voyage à Paris a été heureux : Dieu soit béni ! – Dans la semaine prochaine, j'irai dans le Nantais, où je n'ai pas été depuis deux ans.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Portrieux 17 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.043.

LETTRE 3665. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 14 mai 1845.

Mon très cher frère,

Voilà une lettre que j'écris au frère Bertrand : remettez-la lui vous-même après l'avoir cachettée : faites ce petit voyage et répondez-moi, de suite. J'avais connaissance du projet du f. Bertrand, et j'avais exigé la remise de son manuscrit : il paraît qu'il en avait conservé une

copie, puisqu'il le publie néanmoins. Parlez-lui avec douceur, mais aussi avec fermeté. Sans doute, il ne s'approche plus des sacrements car, sa désobéissance étant formelle, toutes ses communions seraient des sacrilèges. Sachez si Mr. le Recteur a connaissance de tout cela et ce qu'il en pense.

Je vais prier pour le succès de votre mission.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.044.

LETTRE 3666. **AU MAIRE DE HÉRIC.**

Ploërmel le 15 mai 1845.

Monsieur le Maire,

Sans doute je ne fais pas de mes écoles un objet de spéculation ; mais ce que je ne fais pas, les Communes ne doivent pas le faire non plus, en donnant aux rétributions dont je leur laisse l'excédent, une destination étrangère à l'école elle même. Je ne peux donc approuver la délibération du Conseil municipal d'Héric en date du 11 février dernier.

Le produit de rétributions étant de 1200 f. et la dépense qu'elles sont destinées à couvrir n'étant que de sept cents seulement, les 500 f. de surplus doivent être appliquées soit au paiement d'un sous-maître soit en livres et fournitures classiques pour les élèves les plus méritants, soit enfin de toute autre manière dont l'amélioration de l'école soit l'objet. Je compte passer prochainement à Héric, et alors j'aurai l'honneur de m'entretenir avec vous de ces détails sur lesquels nous nous entendrons facilement, je l'espère

Projet aut. AFIC. 107.3.023.

LETTRE 3667**. À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 15 mai 1845

Mon très cher Monsieur Huguet

Je reçois le prospectus d'un poème du f. Bertrand dont la vente est annoncée chez vous : comme je n'ai point autorisé la publication de cet ouvrage, veuillez retenir tous les exemplaires qui pourront vous être adressés, sans en rien dire d'avance au f. Bertrand, à qui je me reserve d'en parler moi même : je vous ferai connoître plus tard ce que vous aurez à faire de ces feuilles ; mais, n'en distribuez, je vous en prie, aucune.

Je suis bien cordialement,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
A St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 15 mai 45

Autographe. AFIC. 51.01.037.

LETTRE 3668. **À M. BIDAN, CURÉ DE LANNION.**

Ploërmel le 17 Mai 1845

Mon cher ami,

Il m'est impossible, absolument impossible de vous fournir les 6000 f. que vous me demandez : personne ne me la donnera sans hypothèque, et cette hypothèque devroit être établie sur notre propriété de Lannion, car il ne seroit pas juste qu'une autre propriété en fut grévée : ce sera de l'argent qui reviendra, avec les frais, à près de 6 p%, à moins que vous ne trouviez des prêteurs à 4 ou 4 ½ : dans tous les cas, cette opération doit être faite à Lannion même, et il vous sera plus facile de la faire là qu'il ne le seroit de la faire ailleurs.- En resumé, je n'ai pas le sol !

Je vous reponds de suite et fort à la hâte, car, je vais partir sous peu de jours, pour Redon, Guérande, et le pays Nantais - Je vous verrai en Juillet ; du moins, je l'espère et je le désire bien ; mais, quel que soit mon désir, il ne pourra s'accomplir plus tôt.

Tout à vous de tout mon coeur, mon bon et respectable ami

L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur
Monsieur Bidan, Curé de Lannion
à Lannion (Côtes du Nord)

Autographe. Arch. dioc. St-Brieuc.

LETTRE 3669. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D . S. Ploërmel le 18 mai 1845.

Mon très cher frère,

Le jeune homme de Ploeuc qui vous a parlé peut venir ici, quand il voudra, aux conditions dont vous êtes convenus : je désire qu'il arrive à la St. Jean, époque à laquelle je reviendrai moi-même de la tournée que je vais faire dans le pays Nantais. J'irai ensuite dans les Côtes-du-Nord.

Votre paquet de Pontivy est en route, je ne le recevrai qu'à mon retour, car je suis à la veille de partir pour Redon d'abord, &c.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.045.

LETTRE 3670. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Ploërmel le 19 mai 1845

Mon très cher frère

Le bon M. Guiller[1] m'a remis votre lettre : il a passé avec nous ici une journée qui nous a paru bien courte ; le soir, il nous donna la bénédiction du Saint Sacrement, et il fit à la Communauté une petite instruction dont tout le monde fut édifié : je l'ai revu à Paris, et je l'ai quitté au moment où il se préparoit à partir pour Rome : c'est un homme admirable.

Il n'est ni dans nos usages, ni dans ceux des frères des écoles Xtiennes de donner une montre à chaque frère de classe, quelle que soit cette classe : une horloge suffit, et si dans la distribution des exercices, on se trompe de quelques minutes, le mal n'est pas grand :

[1] M. Guiller était préfet apostolique à Cayenne.

beaucoup de raisons qu'il seroit trop long d'exposer ici, ne permettent point de faire autrement.

Les bourses que le Ministre de la Marine paie ici sont destinées aux novices ; en attribuer une à votre jeune frère, ce seroit priver de ce secours un sujet destiné aux colonies : vous voyez que c'est impossible, à moins que votre frère n'ait de la vocation pour le saint état que vous avez embrassé vous même : mais, hélàs, il ne paroît pas qu'il songe à vous imiter ! tout ce que vous pouvez faire, c'est de prier Dieu pour lui, et j'ai la douce confiance que vous serez exaucé : recommandez aussi ce pauvre enfant à la très sainte Vierge, à la tendre et miséricordieuse mère de tous les pécheurs.

Vos jeunes compatriotes continuent de nous édifier : ils sont enchantés d'être au milieu de nous ; toutefois l'un d'eux , Jean Baptiste Edouard, frère Pierre Marie de la Croix, a beaucoup souffert du froid, dans l'hyver, et sa poitrine est malade : je pense qu'il sera obligé de s'en retourner, ce qui lui fera, comme à moi, beaucoup de peine : mais nous devons en toutes choses et toujours nous résigner à la sainte volonté de Dieu.

J'ai fait passer au f. Ligori la lettre que vous m'avez envoyée pour lui. Sa santé se soutient au Sénégal ; mais, il n'est plus à Gorée ; il est à St. Louis.

M.M. Ruault et Guilloux, ont été sensibles à votre bon souvenir ; ils me chargent de vous dire de leur part mille choses aimables, ainsi que tous nos frères, -- et moi, mon cher enfant, je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 88.03.046.

LETTRE 3671. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**
(Lettre écrite au dos de la lettre du 20 février 1845, laquelle a été envoyée avec celle-ci).

D. S. Ploërmel le 20 mai 1845.

Mon très cher frère,

La lettre que vous venez de lire a été écrite il y a longtems, comme vous en pouvez juger par sa date : il seroit trop long de vous expliquer pourquoi elle n'est pas partie, et si je vous l'envoie c'est pour vous montrer que je ne vous oubliois pas, comme vous l'avez peut-être supposé à tort.

Je vous envoie une lettre un peu ancienne du f. Alfred-Marie pour vous ; elle aura fait bien du chemin avant de vous arriver. – Vos jeunes compatriotes des Antilles nous édifient beaucoup, et sont enchantés d'être ici ; cependant, je crains que l'un d'eux (Edouard) f. Pierre Marie de la Croix, ne puisse y rester, car le froid de l'hyver lui a fait beaucoup de mal ; sa poitrine est souffrante, et il ne quitte guère l'infirmerie : si les chaleurs de l'été ne le guérissent pas, il sera obligé, à son grand regret et au mien, de s'en retourner dans son climat natal.

Les frères Gerard et Alexis Marie, nous sont revenus de la Martinique ; le premier est mieux portant depuis qu'il est ici, mais le second est poitrinaire, et nous nous attendons à avoir la douleur de le perdre très prochainement : c'est un ange qui remontera au ciel !

Je donne au f. Gildas d'autres détails qu'il vous communiquera et qu'il seroit inutile, par consequent de repeter ici.

Adieu, mon cher enfant ; accomplissez votre belle mission, et travaillez au salut des ames de toutes vos forces, mais n'allez pas au delà ; votre zèle doit être ardent sans doute, mais réglé, cependant, par la prudence. Je vous embrasse avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ligori Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A St. Louis (Sénégal)

Aut. AFIC. 88.03.015.

LETTRE 3672. **À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH**.

Ploërmel le 22 mai 1845

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous annoncer la réception du mandat de 1200 f. qui étoit joint à votre lettre du 4 de ce mois, et de vous envoyer le mémoire de vos cinq novices : il se monte à la somme de 1067 f. 90c. ; par conséquent, nous vous redevons 132 f. 10c., que nous portons à compte nouveau, à la date du 1er Juin prochain.

Vos jeunes gens, Monseigneur, continuent de nous satisfaire, et nous n'avons que du bien à vous en dire ; j'ai le régret, toutefois, de ne pouvoir rendre le même témoignage au f. Stanislas Kotska (Ganté) ; quoiqu'il n'y ait rien de bien répréhensible dans sa conduite, je ne trouve point en lui le même zèle, la même piété que dans les autres, et je doute beaucoup de sa vocation réligieuse ; aussi ne lui ai-je pas rendu le saint habit, et je ne le lui rendrai qu'autant que je remarquerai en lui un changement entier : il dit toujours, néanmoins, qu'il veut être frère : mais, il est si léger, si inconstant, et si peu fervent, que je n'ose me fier à ses paroles : avant-hier encore, je l'ai engagé de mon mieux à profiter du temps d'épreuve que vous voulez bien lui laisser, et il m'a fait, comme toujours, de consolantes promesses : y tiendra-t-il ? je le désire plus que je n'ose l'espérer, quoiqu'il m'ait paru, pour le moment, dans de meilleures dispositions.

Jusqu'à présent, je n'ai fait connoître à personne ici la défection du malheureux frère Joseph, et je vous prie, Monseigneur, d'engager M. Senescaut à n'en pas parler dans ses lettres : plus tard on l'apprendra, et moins on y sera sensible.

Je verrai arriver avec bien du plaisir les deux sujets nouveaux que vous nous préparez, mais ma grande joie seroit de vous voir arriver vous même, Monseigneur, à la fin de Juillet, ou dans la première semaine d'aout : toute la maison sera en liesse ce jour là. Quand vous l'aurez fixé, daignez me le marquer, afin que je règle mes petits voyages d'après le vôtre : c'est l'époque de nos distributions de prix à St. Brieuc, à Dinan &c. ; celle de Ploërmel doit avoir lieu le 3 d'août ; mais que ces dates ne vous gênent nullement : je m'arrangerai pour être ici dans les derniers jours de Juillet, si je sais que Votre Grandeur nous fera l'honneur de nous visiter dans ces jours là.

Monsieur Ruault met à vos pieds ses profonds hommages : permettez que j'y unisse les miens, et que je vous offre l'assurance de tous les sentimens de vénération et de devouement avec lesquels je suis, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur,
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)

cachet : Ploërmel 23 mai 1845

Autographe. AFIC. 120.2.005.

LETTRE 3673. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 22 mai 1845

Mon très cher frère

Continuez d'acheter la boisson dont vous avez besoin, et de boire du vin et de l'eau, puisque le cidre du presbytère vous incommode : je vous y autorise, et je désire que M. le Recteur vous permette d'agir ainsi à table, car, s'il vous fallait aller boire ailleurs, ce seroit fort gênant : vous pouvez montrer ma lettre à M. le Recteur et le prier de ma part de trouver bon cet arrangement : il n'aura à vous fournir qu'une pension sèche, ce qui conciliera tout, et mettra fin aux discussions qui se sont élevées entre lui et vous sur ce point. Au reste, ceci ne sera pas long, puisque je ne compte pas vous renvoyer à Bréhat après les vacances : il est à désirer que votre sortie ne soit pas immédiate, et qu'on évite autant que possible, tout éclat : n'en parlez donc à personne : je me charge de prévenir l'administration locale, quand il en sera temps, de votre départ, afin qu'elle se pourvoie d'un autre instituteur : mais, évitez toute espèce de plainte, tout ce qui pourroit donner des désagréments à M. le Recteur, et monter contre lui ne seroit-ce qu'un seul de ses paroissiens : je vous retirerai le plus doucement possible, et j'éviterai le bruit, autant que cela pourra dépendre de moi.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 24 mai 1845

Autographe. AFIC. 88.03.048.

LETTRE 3674**. AU RECTEUR D'ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 25 mai 1845.

Monsieur le Recteur,

Le 12 avril dernier, le Sieur Stéphan, dit en religion frère Théodose, ancien instituteur de Ploëzal (Côtes du Nord) vous a prié de lui délivrer une lettre d'exeat, parce que le Comité d'arrondissement de Brest exige la présentation de cette pièce avant de le nommer instituteur communal du Folgoat, où il exerçait depuis huit mois, en qualité d'instituteur privé. Vous avez répondu à ce frère que n'ayant pas été prévenu à temps de son changement, ni par lui, ni par son supérieur, ni par le comité du Département d'où il sortait, vous ne pouviez consentir à lui délivrer cette lettre d'exeat. Mais permettez-moi, Monsieur le Recteur, de vous faire observer que les membres d'une congrégation religieuse sont autorisés à quitter leurs fonctions sur l'ordre de leur supérieur ; le frère Théodose n'est donc pas en faute personnellement pour être allé au Folgoat, d'après mes ordres ; et, de plus, il n'est parti de Ploëzal qu'après avoir donné sa démission, et prié Mr. le Maire de la faire agréer par qui de droit. A la même époque et le même jour, j'ai remplacé à Ploëzal le f. Théodose, par un frère muni de brevet, qui a été agréé par la Commune, et qui est en exercice. L'école de Ploëzal n'a donc pas été un moment suspendue, et j'ai exactement rempli tout ce qui est prescrit par l'arrêté du Conseil Royal, en date du 13 7bre 1839.

J'ajoute, Monsieur le Recteur, et vous accueillerez avec bienveillance, je n'en doute pas, l'observation que voici : l'établissement du Folgoat est à proximité de Brest, et je l'ai improvisé, pour ainsi dire, dans l'intérêt de notre service colonial : je n'ai pas hésité à faire, pour cette maison, un premier sacrifice de douze mille francs, dont j'ai lieu de croire que M.

le Ministre de la Marine m'a su quelque gré, puisqu'il m'a promis de m'aider à achever ce que j'ai commencé seul, en consultant plutôt mon zèle que mes forces.

J'ai l'espoir, Monsieur le Recteur, que vous favoriserez, en ce qui dépend de vous, je ne dis pas une école, mais une œuvre si importante.

Je suis avec respect, votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.3.027.

LETTRE 3675. **AU MAIRE DE HÉRIC.**

Héric, le 30 Mai 1845.

Monsieur le Maire,

Conformément à la lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire hier, vous pouvez faire verser dans la caisse municipale de Héric la somme déposée chez Mr. Gachignard, notaire, mais à la condition expresse de l'établissement d'un second frère au mois de Septembre prochain, parce que la classe de Héric est trop nombreuse pour un seul et parce que tous les profits de l'école auxquels les frères ont droit, d'après la loi, et auxquels nous renonçons doivent être appliqués à l'école elle-même et non à autre chose.

A dater du 1er Juin prochain le frère cessera de toucher les rétributions des élèves ; Mr. le Percepteur devra donc les recevoir à l'avenir ; et quant aux rétributions que le frère a perçues depuis le commencement de la présente année, c'est-à-dire depuis le mois de Janvier jusqu'à la fin de Mai 1845, le frère en dressera le compte et le soldera à la rentrée des classes, après me l'avoir communiqué : du produit des rétributions, il y aura à déduire la somme de 125 f., payée par le frère à Mr. le Curé, pour sa pension jusqu'au 12 Mars dernier.

A la fin de l'année scolaire, la Commune aura à donner les prix aux enfants de l'école, dépense qui jusqu'ici n'a pas et n'a jamais été moindre de 40 à 50 f.

Je suis &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Maire d'Héric.

Aut. Arch. Munic. Héric. Copie certifiée. AFIC. 107.3.029.

LETTRE 3676. **AU F. BERTRAND ROBIDOU**.

Guérande le 5 Juin 1845

Mon très cher frère[1]

Réfléchissez au pied de votre crucifix sur les points suivants :

1°. En faisant imprimer vos tristes vers, malgré la défense formelle de votre supérieur, vous avez commis un péché mortel, puisque vous avez violé le vœu d'obéissance et les saints engagements jurés par vous sur le corps même de J. C.

2°. Pour être absous de ce péché, vous devez en avoir la contrition, autrement l'absolution qu'on vous donnerait sera nulle et toutes vos communions seraient sacrilèges. Vous dispenserais-je aujourd'hui de votre vœu, consentirais-je à la publication de votre déplorable écrit, vous n'en seriez pas moins coupable du péché de l'avoir fait imprimer à mon insu, et contre ma volonté : vous n'en seriez pas moins obligé, avant que ce péché vous fut remis, à le pleurer avec des larmes amères, et à le réparer autant que cela dépend de vous.

Ce que je vous dis là, c'est du catéchisme.

[1] F. Bertrand (Bertrand Robidou), né à Plerguer en 1818, entré à Ploërmel en 1833 .

Si donc vous voulez mettre ordre à votre conscience, et à ne pas rester sous le poids de l'anathème, que je n'ai pas prononcé contre vous, mais dont vous vous êtes chargé vous-même, vous devez arrêter sur le champ, sans respect humain et à quelque prix que ce soit, la publication dont il s'agit : c'est pour vous un devoir rigoureux et si vous ne le remplissez pas, que serait-ce donc que votre repentir et comment vous justifierait-il devant Dieu ? Chaque exemplaire que vous laisseriez vendre serait un renouvellement de votre péché même.

Arrêtez-vous, mon cher enfant, arrêtez-vous sur le champ dans la voie funeste où l'orgueil vous a entraîné, et dont l'enfer serait le terme, si vous ne vous hâtiez d'en sortir, vous avez une âme à sauver et vous n'en avez qu'une seule, de grâce pensez-y bien, et quoi qu'il en puisse coûter à votre amour propre faites ce que vous recommande un père que vous affligez, mais qui vous aime toujours tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Je serai de retour à Ploërmel sous peu de jours. Informez vous de la date de la mort de Mr. J. Fr. G(orri) et donnez la moi.

Copie. AFIC. 91.04.004.

LETTRE 3677. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Guérande le 7 juin 1845.

Mon très cher frère,

Je viens d'apprendre et je m'empresse de vous annoncer le résultat de la si déplorable affaire de l'ex-frère Remi, pour que vous en fassiez part au frère Léopold. Le coupable, car, hélas ! il l'est, a été acquitté d'abord ; sur le champ le procureur du roi lui a intenté un second procès non moins honteux ; il a été acquitté encore ; enfin est venu un troisième procès pour coups donnés à un enfant ; on demandait deux ans de prison ; il a été condamné à six mois. Grâce à Dieu, ce qu'il y a d'infâmant dans cette affreuse affaire, et ce qui pouvait le plus nuire à la Congrégation toute entière, n'a pas été constaté par jugement, et nos ennemis ne pourront alléguer ces faits contre nous. Le f. Léopold doit toujours se conformer aux avis que je lui ai donnés, car son pauvre frère est déshonoré pour toujours dans le pays. Ce n'est pas sans peine qu'on est parvenu à l'empêcher d'être traduit en cour d'assise.

Copie certifiée. AFIC. 88.03.049.

LETTRE 3678. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Redon, le 10 juin 1845

Mon très cher frère,

Je vous ai écrit de Guérande pour vous annoncer l'acquittement de l'ex-frère Remi, mais j'apprends à l'instant que le Procureur du roi de Ploërmel a relevé appel de ce jugement ; cette affaire si triste va donc recommencer à Vannes.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.050.

LETTRE 3679. **AU F. BERTRAND ROBIDOU.**

le 17 juin 1845.

Mon très cher frère,

Je ne sais quelle est l'explication raisonnable et sérieuse que v(ou)s attendez de moi. Je vous ai parlé le langage de la foi avec l'autorité d'un supérieur et la bonté d'un père, et je ne puis que vous exhorter de nouveau à l'écouter avec un cœur humble, repentant et docile : il s'agit de votre salut, ce qui est assez sérieux, ce me semble ! Et ne voyez vous donc pas, qu'en effet vous n'avez pu désobéir à mes ordres, et violer votre vœu, sans pécher mortellement ?

Voilà ce que mon devoir m'obligeoit à vous représenter, et je l'ai fait avec douceur, quoique ma peine fut bien vive, et d'autant plus grande que je vous aime davantage. Consolez moi donc par une meilleure lettre.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S. et je prie Dieu d'être avec vous

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 91.04.005.

LETTRE 3680. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 20 juin 1845

Mon très cher frère[1],

Je vous permettrai d'aller voir vos parents cette année, mais non à l'époque que vous fixez, parce que mon intention est que vous fassiez ce voyage avec le f. Vitalien qui est à Guérande, et à qui j'ai accordé la même permission : vous partirez donc ensemble tous les deux de Ploërmel, immédiatement après la retraite : le congé ouvrira le 3 d'aout, et la rentrée n'aura lieu que le 9 de septembre : donnez cet avis au f(rère) d'Yffiniac.

Je ne permets jamais aux frères de donner des leçons aux sœurs, parce que cela pourroit avoir, en certains cas, beaucoup d'inconvénients.

On ne peut que déplorer le défaut d'exactitude de vos enfants à se rendre à l'école : il seroit à désirer que M. le Recteur grondât les parents, car leur négligence à ce sujet est fâcheuse, et ils méritent plus de reproches que les enfans.

Je suis bien aise d'apprendre que votre maladie n'a pas eu de suites, et que vous ayez renoncé au tabac : j'espère que vous n'en ressentirez aucun inconvénient : c'est une mauvaise habitude de moins - je consens à ce que vous fassiez cadeau de votre tabatière à votre vieux père.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Alexis Marie, qui est à la dernière extrémité, il souffre avec une patience admirable.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Hillion par St-Brieuc
cachet : St. Brieuc 24 juin 1845

Autographe. AFIC. 88.03.051.

[1] F. Elisée (Jean Dupas), né à St-Jean d'Ercé (Ille-et-Vilaine) en 1804.

LETTRE 3681. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 22 juin 1845

Mon très cher frère,

Je consens à ce que le jeune homme dont vous me parlez vienne ici avec les frères de Vitré et de Fougères, pourvu qu'il apporte le vestiaire complet, et, au moins, une cinquantaine de francs : tâchez qu'à l'aide de quelques personnes charitables, il recueille quelque chose de plus, car, ce que j'exige absolument est vraiment trop peu.

Renouvellez vos instances auprès de M. le Maire pour que nos comptes soient enfin éclaircis.

Le f. Alexis Marie est à la dernière extrémité : il souffre avec une patience admirable : priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne-Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 23 juin 1845

Autographe. AFIC. 88.03.052.

LETTRE 3682. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 22 juin 1845

Mon très cher frère,

Je n'entends pas bien ce que vous me demandez au sujet du chapelain qui remplacerait Mr. Tanguy : "Mr. le Curé, me dites-vous, désire que notre établissement fournisse cent francs. Dans cette somme serait compris le loyer de la maison qui est d'environ 60 f. nets. D'après ce calcul la maison des frères de Quintin se chargerait d'ajouter une somme annuelle de 40 f., ou pour mieux dire, une somme de 7 f parce que la maison est déjà chargée d'une rente annuelle de 33 f. et plus".

Voilà ce que je ne comprends pas. S'il n'y a à débourser que 7 f. de plus, j'y consens ; mais s'il s'agissait de 40 f., ce serait trop, et nous ne pourrions nous gréver d'une rente si forte, car, enfin, l'école de Quintin n'est qu'une charge pour la congrégation : elle ne rapporte rien. Si elle se soutient, c'est grâce à l'ordre et à l'économie que vous mettez dans les dépenses.

Vous avez bien fait d'accepter la somme de 80 f. pour votre huitième dans la maison vendue par l'ex-frère Thuriaf.

Le f. Alexis-Marie est toujours très mal ; il souffre avec une patience admirable : priez pour lui. Le f. Gérard se rétablit.

Copie certifiée. AFIC. 88.03.053.

LETTRE 3683**. AU PROCUREUR DU ROI.**

Ploërmel le 22 juin 1845

Monsieur le Procureur du Roi,

Supposer, comme le fait M. l'Inspecteur des écoles primaires du Département, que des déviations systématiques et constantes aux prescriptions de la loi se rencontrent à chaque instant dans la congrégation dont je suis le Supérieur, c'est supposer que je suis fou ; or, je

demande à M. l'Inspecteur la permission de n'être pas de son avis sur ce point-là, jusqu'ici du moins.

Le f. Pierre Marie (Sieur Cochet) nommé depuis dix mois instituteur public à La Nouée par le Conseil municipal de cette commune, aura l'honneur de vous présenter lui-même ses certificats de moralité : il est parfaitement en règle.

Je suis avec respect,

Monsieur le Procureur du Roi,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 107.3.031.

LETTRE 3684**. AU FRÈRE GABRIEL COUDRAIS.**

D. S. Ploërmel le 24 juin 1845.

Mon très cher frère,

Votre lettre du 1er Juin est arrivée à Ploërmel pendant que j'étois en tournée de visites dans le Département de la Loire-Inférieure : je n'ai donc pu y répondre plustôt ; mais, je l'ai communiquée hier à M. le Procureur du Roi, et nous sommes convenus que je lui écrirois officiellement : il a bien voulu me promettre de traiter lui-même votre affaire[1] avec le Comité de Josselin ; comme il n'y a plus qu'un mois d'ici les vacances, je pense donc qu'on accordera facilement la prolongation du provisoire actuellement et jusqu'à la fin de Juillet.

S'il en étoit autrement, vous reviendriez de suite à Ploërmel

Projet aut. AFIC. 88.03.054.

LETTRE 3685. **À BERTRAND ROBIDOU**.

Ploërmel le 26 juin 1845.

Vous vous trompez en supposant que je n'ai pas lu votre ouvrage : ne m'en avez-vous pas fait remettre le manuscrit ? C'est donc avec une parfaite connoissance de cause que j'ai appelé déplorable, et d'autres plus capables que moi de l'apprécier, après l'avoir examiné à ma prière, en ont porté un jugem(en)t encore plus sévère. Ne vous faites donc point illusion, et remarquez bien que votre poëme fût-il un chef-d'œuvre, vous n'en auriez pas moins péché mortellement, en essayant de le publier malgré la défense de v(otre) sup(érieu)r, puisque le sup(érieu)r à qui vous avez fait vœu d'obéissance doit diriger, gouverner toutes vos pensées, tous vos désirs, toutes vos actions, toute votre conduite. Je ne vous ai rien dit que de vrai, m(on) ch(er) enf(ant), et j'ai la douce confiance que v(ou)s serez docile à la voix d'un père qui, assurément, ne cherche point à v(ou)s blesser, mais qui vous avertit et vous reprend parce que c'est son devoir.

Je passerai à Uzel dans la 1ère sem(aine) de Juillet : vous serez prévenu du jour et de l'heure où v(ou)s pourrez m'y trouver : il me tarde de v(ou)s voir et de v(ou)s embrasser, car je v(ou)s aime toujours de tout mon cœur, soyez-en sûr.

Projet aut. AFIC. 88.03.055.

[1] Sur cette affaire, voir ci-dessus les lettres des 7, 11 et 22 janvier 1845, concernant le f. Rémy, instituteur à Bréhan-Loudéac.

LETTRE 3686. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 27 juin 1845.

Mon très cher frère,

Je comprends maintenant votre affaire avec Mr. le Curé ; vous pouvez lui garantir 100 f. pour le chapelain, moyennant les 25 f. que Mr. Ropert veut bien donner. Si ces 25 f. nous manquaient par la suite, on pourrait réduire les charges des messes, mais, comme vous, j'y répugnerais beaucoup.

En résultat, le jugement de Vannes a confirmé celui de Ploërmel pour la peine ; mais, sur un point, les motifs ont été différents, ce qui est fâcheux.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.056.

LETTRE 3687. **AU PROCUREUR DU ROI.**

Ploërmel le 27 Juin 1845

Monsieur le Procureur du Roi

Le f. Gabriel m'a donné connoissance, il y a peu de jours, d'une lettre adressée le 1er Juin, à Mr. le Maire de Bréhan-Loudeac, par Mr. le Président du Comité de Josselin : Mr. le Président se plaint, au nom du Comité, de ce que le f. Gabriel exerce, dans cette commune, les fonctions d'instituteur sans y être autorisé, et il annonce l'intention de poursuivre ce frère, si les formalités nécessaires ne sont pas remplies avant le premier Juillet.

Vous savez par quels motifs, et dans quelles douloureuses circonstances, le f. Gabriel a été envoyé à Bréhan : je ne pouvois faire mieux dans l'intérêt de l'école, et aussi n'a-t-elle pas souffert. Je me flattois, dailleurs, qu'une autorisation provisoire pour jusqu'aux vacances, c'est-à-dire, pour jusqu'au 26 Juillet prochain, eut été facilement obtenue, et j'ai agi avec la plus parfaite bonne foi. J'ose donc espérer que le Comité se montrera indulgent, et qu'il voudra bien tolérer pendant quelques semaines encore, l'état irrégulier de l'école de Bréhan. Je vous prie, Monsieur, de lui en faire la demande en mon nom : s'il daigne l'accueillir, j'en serai très réconnaissant ; dans le cas contraire, je rappellerai immédiatement, et sur votre premier avis, le frère Gabriel à Ploërmel.

Je suis avec respect,

Monsieur le Procureur du Roi,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet autographe. AFIC. 107.3.033.

LETTRE 3688. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 30 Juin 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire de ce qui m'est dû pour le 2e trimestre 1845 de la pension des trois jeunes Sénégalais qui sont placés, à titre d'élèves, dans ma maison de Dinan.

J'ai donné à ces jeunes gens un maître particulier, ce qui était le meilleur moyen de hâter leur progrès. Je ne pensais pas que l'Université eût à s'en inquiéter : cependant, elle m'attaque, et je ne sais encore quel sera le résultat de ses poursuites. Lorsque cette affaire sera

éclaircie, j'aurai l'honneur de vous en écrire, et peut-être proposerai-je à Votre Excellence d'autres moyens pour continuer cette bonne œuvre, à laquelle je ne renoncerais qu'à regret, surtout si votre intention était de lui donner plus tard des développements, comme vous me l'avez annoncé l'année dernière.

Voilà onze mois que les trois Sénégalais sont entrés à Dinan pour y continuer l'étude du latin. Votre Excellence a pu juger, par l'examen des devoirs qu'on leur fit faire à leur arrivée, qu'ils étaient d'une faiblesse extrême et sur le latin et sur le français, et qu'en un mot leur éducation était à reprendre aux premiers élémens de ces deux langues. Je viens de me faire rendre compte des progrès qu'ils ont faits dans le cours de l'année scolaire qui va finir, et, j'ai fait examiner et j'ai examiné moi-même les versions latine et française qui leur ont été dictées à cet effet. Il résulte de la confrontation de ces exercices avec ceux de l'année dernière, que les jeune Kikou et Lacombe ont profité d'une manière très remarquable des soins qui leur ont été donnés : leurs devoirs français présentent quelques extra-sens, fort peu de fautes d'orthographe, et point de fautes notables de français. Pour le latin, quelques constructions faibles et trop mot-à-mot, mais peu de fautes de règle. Quant au jeune Picard, il est inférieur aux deux autres sur toutes les parties ; cependant, il est juste de dire que ses efforts n'ont pas été infructueux, surtout en thème : il a sensiblement gagné dans cette faculté.

Il me reste à vous rendre compte des six jeunes créoles qui sont venus à Ploërmel l'année dernière : ce compte sera court, car il peut être enfermé dans ce peu de paroles : je suis content d'eux sous tous les rapports ; ils ont de l'intelligence, des talents, et, par leur docilité, leur régularité, leur piété, ils sont les modèles du Noviciat. Le frère Ambroise m'en annonce trois autres : puissent-ils être aussi bons que les premiers ! Parmi ceux-ci, deux ont beaucoup souffert du froid pendant l'hiver dernier ; ce sera un motif pour moi de les placer soit au Sénégal, soit à Cayenne, le plus tôt possible.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3689. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 30 juin 1845.

Monsieur le Ministre,

Je crois devoir vous communiquer, mais confidentiellement, une lettre que je viens de recevoir du f. Gildas, Directeur de notre école de St. Louis (Sénégal). Je copie :

" Depuis le départ de M. le Préfet Apostolique, les contrariétés qu'il avait éprouvées tant avec les Sœurs qu'avec M. Frédoil, leur confesseur, loin d'être diminuées, continuent et semblent même s'aggraver. M. Boilat, à qui M. le Préfet a laissé ses pouvoirs, a été destitué de sa place de Directeur du collège, par M. le Gouverneur, et M. le Gouverneur ne veut plus le voir, parce qu'il a refusé de donner à M. Frédoil les pouvoirs d'exercer ici, attendu qu'il est nommé curé de Gorée par M. le Préfet. M. le Gouverneur a donné la place de Directeur du collège à M. Frédoil et l'a retirée à M. Boilat, ce qui met une division entre ces Messieurs et les Sœurs, car les Sœurs tiennent le parti du premier ; en un mot, c'est une véritable anarchie.

Nous serions en dehors de tout cela, si M. Frédoil n'était pas Directeur du collège : jusqu'alors, comme je vous l'ai dit dans ma dernière lettre, nous nous entendions très bien avec M. Boilat ; mais depuis que l'autre est là, cela ne va pas de même. Peu de jours après être entré en fonctions, il a pris un de nos enfants, et pendant le congé de Pâques, il a été trouver plusieurs parents pour leur donner le conseil de retirer leurs enfants de nos classes, et

il a réussi, puisque, depuis le lundi de Pâques au lundi de la Quasimodo, il en est parti 6 de la 1ère classe, non compris 2 qui étaient partis avant cette époque, et 4 de la 2de classe : parmi les 6 qui sont partis de la 1ère classe, il y en avait un qui était chez nous comme élève entretenu. Il a fait cela sans nous en donner aucune connaissance. Mardi 1er avril, nous avons été chez M. le Gouverneur, pour lui rendre compte de ce qui s'était passé, et il n'en a pas été content ; il a envoyé chercher M. Frédoil pour lui dire de ne plus nous enlever d'autres enfants, et que ceux qui partiraient de nos classes ne seraient pas reçus au collège et ne rentreraient plus chez nous. M. Frédoil s'est excusé en disant que les enfants qu'il avait reçus lui étaient recommandés par leurs parents ; mais plusieurs de ces enfants qui nous ont quittés ne savaient pas même encore bien lire, ils commençaient à peine, et M. Frédoil avait promis de s'entendre avec nous à l'avenir : cependant il n'en a rien fait : le soir même, il est allé chez un habitant lui demander son fils qui était à notre école, et cet enfant est parti pour le collège dès le lendemain. Nous en avons informé M. le Gouverneur ; mais M. Frédoil nous avait précédés chez lui et l'avait assuré qu'il avait agi de notre consentement, ce qui est faux, car nous ne l'avions pas même vu. M. le Gouverneur n'a pas été moins surpris que nous de ce procédé, et il nous a promis de faire appeler M. Frédoil, sans doute pour lui renouveler ses ordres de la veille. Tout cela nous contrarie extrêmement, car nos classes sont à chaque instant bouleversées. De 40 élèves qui étaient dans la première classe l'année dernière, il n'en reste plus que 15 : elle n'est composée maintenant que d'élèves nouveaux. Je crois que tout ira de plus mal en plus mal, M. Frédoil venant d'être nommé inspecteur de nos classes, il en sera en quelque sorte le maître : mieux vaut nous retirer tout à fait d'ici : les deux établissements ne peuvent plus marcher ensemble et le nôtre n'ira jamais bien, tandis qu'il sera dominé, comme il l'est, par le collège. "

Je partage, Monsieur le Ministre, cette conviction, et déjà j'ai eu l'honneur de vous le marquer. Ce qui se passe aujourd'hui ne justifie que trop mes prévisions : pour que l'école primaire ait quelque importance et quelque succès, il faut que les enfants n'en sortent pas le lendemain du jour où ils y sont entrés, et qu'elle soit tout à fait indépendante du collège. Mon intention est de mettre, au mois d'octobre, deux nouveaux frères à votre disposition pour compléter l'établissement, mais ce serait fort inutile, si les choses restaient dans l'état de désordre où elles sont, c'est-à-dire, si le Directeur du Collège restait libre de désorganiser l'école et de contrarier les efforts des frères pour la rendre florissante comme elle l'a été à l'origine.

Je suis avec respect, M(onsieur) le M(inistre),

De Votre Excellence, le très humble &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6a. Copie. AFIC. 154.4.006.

LETTRE 3690. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1er juillet 1845.

Monsieur le Ministre,

Au mois de mai dernier, pendant mon séjour à Paris, j'ai eu l'honneur de vous proposer de vive voix la suppression de la place d'aumônier des frères aux Antilles : déjà j'avais fait pressentir à M. l'abbé Dandin[1] mes intentions à cet égard, et en conséquence, il

[1] L'abbé Dandin se retira à Sainte-Lucie, sous la juridiction de l'évêque de Trinidad. Puis, il vécut près d'un an en Angleterre, près de Plymouth, pour y refaire sa santé. Il rentra ensuite en Martinique où il exerça son ministère au Marin, au Vauclin, à Ducos, au Marigot. En 1853, il fut nommé curé du Robert, paroisse qu'il dirigea jusqu'à sa mort, survenue en mars 1880. (Cf. *ATLC*, III, 318, note).

vient de se retirer : je suis fort aise que les choses se soient passées ainsi, c'est-à-dire sans recours officiel de ma part à votre intervention directe. A l'origine, le clergé des deux îles montrait peu de zèle pour instruire les enfants de nos écoles ; j'avais donc cru nécessaire d'envoyer un prêtre spécialement chargé de remplir ce ministère ; mais aujourd'hui, il n'en est plus de même : M.M. les Curés voient avec une sorte de peine un prêtre étranger prendre soin d'une partie de leur troupeau, ils en sont saintement jaloux, et je dois dire que maintenant nous n'avons qu'à nous louer de leur concours.

Monsieur l'abbé Dandin ne devant pas être remplacé, puisque le but que nous avions en vue est atteint, ce sera une économie de 3000 f. par an sur votre budget.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.007.

LETTRE 3691. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1er juillet 1845.

Monsieur le Ministre,

Vous m'avez invité à vous faire connaître ce que je projetais quant aux prochains envois de frères aux Antilles, au Sénégal et à Cayenne. Mon intention est d'en mettre dix à votre disposition au mois d'octobre prochain, savoir 2 pour le Sénégal, 2 pour Cayenne, et 6 pour les Antilles ; voici mes motifs :

§ 1. Sénégal (St. Louis)

Il est indispensable de compléter le personnel des frères fixé jusqu'ici à quatre ; si (ce que j'espère) on ne continue pas de sacrifier l'enseignement primaire à l'enseignement du collège, comme on le fait depuis trop longtems, et même pour que l'établissement de St. Louis réalisât tout le bien qu'on est en droit d'en attendre, six frères seront nécessaires : savoir, quatre frères pour les classes, un frère pour l'étude, et un directeur qui surveillerait l'ensemble, et qui au besoin remplacerait un frère malade.

Je ne suis pas encore décidé à renvoyer au Sénégal le frère Euthime : s'il ne retourne pas au Sénégal, il partira pour les Antilles, dès que sa santé ne me donnera plus aucune inquiétude : elle est beaucoup meilleure depuis deux mois. Au reste je pourrai le remplacer à St. Louis par un frère qui n'a pas moins de mérite que lui, pourvu que M. le Ministre de l'Instruction publique se montre facile à m'accorder un certain nombre d'autorisations provisoires : mon choix dépendra de sa décision.

§ 2. Cayenne.

Le f. Vincent de Paul est revenu à Ploërmel, il y a un an, en congé de convalescence, et il n'a point été remplacé, parce qu'il y a toujours les plus grands inconvénients à faire voyager sans compagnon à de si grande distances, un frère quelconque. Cependant les cinq frères qui sont restés à Cayenne succombent sous le poids de la fatigue, et il est urgent de les soulager. Presque continuellement un d'eux au moins est à l'hôpital, et alors, il faut que les autres le suppléent, et ce surcroît de travail les épuise bien vite : ce que m'écrit à ce sujet l'excellent frère Louis-Joseph (Directeur) est vraiment déchirant :

" Dans la position où je me trouve, me dit-il dans sa lettre du 17 avril dernier, il faut que je paie de ma personne en mille manières quoique souvent je ne tienne pas debout. "

De grâce, Monsieur le Ministre, permettez-moi donc de donner un frère de plus à la Colonie. Vous pouvez vous rappeler que le vénérable Mr. Guiller, Préfet apostolique de

Cayenne, pendant qu'il était à Paris, a joint ses instances aux miennes, pour obtenir ce que je demandais dès lors, et ce que je demande de nouveau aujourd'hui.

§ 3. Antilles.

Parmi les six frères qui devront s'embarquer au mois d'octobre pour les Antilles, mon intention est, si vous le trouvez bon, qu'il y en ait un spécialement destiné à remplir les fonctions de Directeur général soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe sous l'autorité du f. Ambroise, car je pense qu'il est convenable de laisser toujours au f. Ambroise la principale autorité. Si vous agréez ma proposition, le traitement du 1er Directeur resterait fixé à 3000 f. et le traitement du second ne serait que de 2500 f. Mais où résiderait le f. Ambroise ? Vous savez que la Guadeloupe désire vivement que ce frère soit tout à elle, et lui-même préférerait de beaucoup la Guadeloupe à la Martinique : c'est à Votre Excellence qu'il appartient de décider.

Dans sa dernière lettre, en date du 18 avril, le frère Ambroise insiste vivement pour hâter la nomination d'un second Directeur général : il a un pressant besoin de ce secours, et il l'attend avec impatience. Le f. Ambroise se plaint de ne pas recevoir les objets et instruments nécessaires pour l'enseignement du dessin linéaire, qu'on lui a fait espérer d'obtenir de Votre Excellence, et qu'il attend depuis si longtemps. Votre Département, j'ose le dire, ne peut faire, actuellement, aucune dépense plus utile pour nos écoles que celle-là.

Aut. ANOM.C 494. Copie. AFIC. 154.4.008.

LETTRE 3692. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Ploërmel le 7 juillet 1845.

Monsieur le Ministre,

Sur la demande de votre collaborateur, Monsieur le Ministre de la Marine, je me suis chargé de fonder des écoles de frères pour l'instruction des Noirs aux Antilles, à la Guyane et au Sénégal ; les frères de mon Institut dirigent aussi les écoles de Saint-Pierre et Miquelon. Dieu a béni cette œuvre et, tous les jours, elle prend d'heureux développements. Déjà 72 frères s'y sont dévoués, dont onze sont morts, 18 sont revenus en France pour cause de maladie et sont restés depuis pour la plupart épuisés, infirmes. Enfin, je viens de m'engager à mettre dix nouveaux frères au mois d'octobre prochain à la disposition de Monsieur le Ministre de la Marine. De ces dix frères, plusieurs étant appelé à remplir des fonctions très difficiles, savoir, celles de Directeur général à la Guadeloupe, de chefs d'établissements dans les diverses colonies, de catéchistes dans les habitations, ne peuvent être choisis que parmi les frères déjà formés et exercés depuis longtemps. Il importe que ce choix soit bien fait et il ne peut l'être qu'autant que je serai libre de disposer d'un certain nombre de frères brevetés, employés en Bretagne comme chefs d'écoles. Mais je manque de frères brevetés pour remplacer ceux-ci, non que je manque de frères capables de l'être, mais parce que les examinateurs sont pour nous d'une rigueur extraordinaire. Je ne m'en plains pas. Cependant je le dis et je dois le dire, parce que cette rigueur est un grand obstacle à ce que je coopère aussi pleinement que je le désirerais à ce que le Gouvernement veut faire pour l'instruction des noirs libres et des esclaves.

J'ai donc l'honneur de prier Votre Excellence de m'accorder six autorisations provisoires pour un nombre égal de frères que je désignerai au mois d'octobre prochain et qui pourront enseigner sans brevets, non partout, mais dans telle ou telle commune que je désignerai également d'accord avec le Conseil Municipal des dites Communes.

Le nombre des Communes est précisément le nombre de ceux qui seront partis ou qui partiront au mois d'octobre pour les Colonies. Les frères déjà partis sont les frères Antonin,

Ambroise, Frédéric et Louis-Joseph. Ces frères ont laissé un vide qui ne se comble pas, en ce sens que plusieurs de mes écoles sont irrégulières et exposées par conséquent à être fermées le lendemain ; de plus une partie des frères que j'ai envoyés dans les colonies étaient des sujets distingués et qui se seraient présentés aux examens avec succès, si je les avais conservés près de moi.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. F 17 12474.

LETTRE 3693. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 8 Juillet 1845.

Monsieur le Ministre,

Ainsi que j'ai eu l'honneur de vous en informer, il y a eu poursuite à Dinan contre le maître particulier que j'avais chargé de l'instruction de nos trois Sénégalais, et, quoique le tribunal fût très favorablement disposé pour lui, quoique Mr. le Président lui ait adressé de bonnes paroles, quoique évidemment un si petit nombre d'élèves ne formassent pas une école publique, il y a eu condamnation de 100 f. d'amende, c'est-à-dire, au minimum de la peine, pour violation de la loi actuellement en vigueur sur l'instruction secondaire. Il paraît qu'en effet la jurisprudence de la Cour de Cassation n'a pas permis au tribunal de décider autrement.

Voici donc ce que je propose à Votre Excellence.

Un petit séminaire colonial me paraît indispensable, et je crois aussi que naturellement, il doit être lié au séminaire du Saint-Esprit et soumis à la même direction : toutefois, l'établissement régulier d'un petit séminaire exigera des dépenses considérables, et, peut-être, d'ici longtemps le département de la Marine ne sera-t-il pas en mesure de l'organiser d'une manière définitive, car, où est le local ? où sont les professeurs, et quel sera leur traitement ? combien fondera-t-on de bourses, &c, &c.

Pour sortir de ces embarras, ou du moins pour que le Département de la Marine n'ait pas à s'en occuper immédiatement, j'offre à Votre Excellence de rétablir à mes frais, dans ma maison de Malestroit, à quatre lieues de Ploërmel, le pensionnat que j'y avais il y a deux ans, et d'y recevoir tous les sujets que vous voudrez y placer, à la seule condition qu'il me sera payé pour chacun une pension de 500 f. et que leur nombre ne sera pas au-dessous de 12 : j'en ai déjà trois, ce sera donc 9 de plus : ainsi je formerais le noyau du petit séminaire futur, sans vous demander rien de plus, sinon que le premier trimestre soit payé d'avance, à dater du 1er septembre prochain, et que chaque élève apporte, en entrant, un trousseau convenable.

Je ferais de suite toutes les démarches nécessaires vis-à-vis de l'Université, si Votre Excellence veut bien m'y autoriser, et appuyer ma demande.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 148.02.001.

LETTRE 3694. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 14 Juillet 1845

Cher ami,

Je réponds par une seule lettre à vos numéros 1 et 2 : Chevalier vous a écrit tout ce que j'aurois pu vous écrire moi-même de Dinan.

Il est fâcheux que la distribution des prix à Redon se fasse en même temps pour les deux écoles ; mais, dans la disposition actuelle des esprits, il est prudent, ce me semble, d'y consentir. Le f. Hypolite fera cette réponse au f. André – et quant au petit jeune homme de Fougerêts, il répondra, de ma part, au Recteur d'envoyer cet enfant pour qu'on l'examine : on donnera une décision ensuite.

Le f. Joseph Marie répondra aux ff. Hilarion et Lin Marie que je leur permets de passer par Rennes ; mais, il faudra qu'ils règlent leur voyage de manière à profiter de nos voitures : ils seront obligés pour cela d'avancer leurs distributions, et j'y consens.

J'arriverai à Lannion samedi prochain, et j'y passerai le Dimanche et le lundi suivants : je répondrai donc de vive voix au f. Amedée.

Est-ce qu'on n'a pas prévenu le f. Daniel du jour où nos voitures arriveront à Rennes ? Ses projets ne se concilient pas avec ce qui est réglé : et, comme on ne peut changer à ce qui est réglé, il faudra bien que ce soit lui qui change le jour de sa distribution .- J'ai refusé à plusieurs frères la permission d'aller prendre des bains de mer à St. Servan, parce que si je l'accordais à un, il faudroit l'accorder à tous, et cela deviendroit un désordre, surtout si cela avoit lieu avant la retraite. Cette lettre, comme toutes celles rélatives aux voyages, doivent être faites par le f. Joseph Marie.

Il paroît que le f. Adolphe n'avoit pas encore donné connoissance au f. Lucilien de l'itinéraire pour la retraite : dire à celui-ci de fixer la clôture des classes de manière à être rendu à Guérande au jour marqué : il devra passer par Ploërmel soit que je lui permette d'aller voir ses parents ou non .

Le f. Gabriel peut condescendre au désir de M.M. de Bréhan : il remettra l'argent de rétributions au Maire, qui s'en entendra avec le Recteur – Demander au maire un reçu de la somme.

Il s'en faut que le f. Salvy[1] soit très rapproché de Rosporden où demeure sa famille : il viendra d'abord à Ploërmel : je déciderai à la retraite s'il ira chez lui ou non : il faut lui faire entendre, mais sans le lui dire comme venant de moi, que ce voyage sera très dispendieux, et lui conseiller de savoir d'avance si ses parents contribueront aux frais - Au f. Cado[2], répondre que sa demande est trop tardive, parce que tout est déjà réglé pour les voyages.

Marquer au f. René le jour où il trouvera nos voitures à Rennes, afin qu'il s'arrange d'après cela : lui dire qu'on ne voit pas d'inconvénients à ce qu'il prenne un certificat, et à ce qu'il le fasse légaliser par le Préfet, quelle que soit plus tard ma décision au sujet de son changement ; mais lui faire observer qu'un désir trop ardent de l'obtenir ne seroit pas conforme à l'esprit religieux ; l'écrivain fera cette observation comme de lui-même.

Répondre au f. Michel que depuis plusieurs années, il est allé voir sa mère tous les ans, que je suis absent, et qu'on doute beaucoup que j'accueille sa demande, mais qu'il n'y aura de décision qu'à mon retour.

Au f. Marie - (dit)o[3]

Au Comité de Brest – (dit)o

---

[1] F. Salvy (Gabriel Kervarec), né à Pouldergat (Finistère) en 1825, entré à Ploërmel en 1842.

[2] F. Cado (Toussaint Lucas), né à Pluvigner (Morbihan) en 1811, entré à Ploërmel en 1834.

[3] Idem.

Au f. Victrice on marquera qu'il faut mépriser les propos du renégat, et que ce seroit y attacher trop d'importance que d'envoyer trois frères pour les démentir.

L'abbé Lowenbruck[1] vient de partir par la diligence pour Morlaix et le Finistère - Il viendra me réjoindre soit à Tréguier soit à Lannion – Je vous ai donné plus haut la date de mon arrivée à Lannion – je serai à Guingamp mardi de la semaine prochaine : j'y séjournerai le mercredi et le jeudi suivant : je reviendrai ensuite à St. Brieuc : j'y arriverai le lundi 28, la distribution des prix à la Providence aura lieu le lendemain : le mercredi 30, je serai à Dinan.

Je profiterai des notes du f. Joseph Marie pour rectifier les départs.

Le pauvre f. Bertrand s'opiniâtre dans sa désobéissance : son excuse est la folie, et la sienne n'est que trop réelle : j'essaie de nouveaux moyens pour le retirer de la voie d'égarement où il marche.

L'état du f. Ferreol est bien affligeant : j'envoie par la poste au f. Ferreol, le prospectus des frères de St. Jean de Dieu – Je trouve les prix de la pension excessifs : tâchez de patienter : je voudrois connoître ses nom et prénoms, et aussi quelle est sa paroisse d'origine, afin d'obtenir de la famille quelques secours, dans le cas où l'on soit obligé de le placer aux Bas Foins : mais, je n'ai pu faire aucune démarche, faute de renseignemens.

Tout à vous en N. S.

Jean

L'affaire des Jésuites est malheureuse, mais elle n'est pas encore éclaircie : cela ressemble à une comédie ; nous ne sommes pas au dernier acte.

A Monsieur
Monsieur Ruault, maison des frères
A Ploërmel (Morbihan)
cachet : St Brieuc 15 juil. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.046.

LETTRE 3695**. AU MAIRE DE BRÉHAT.**

Ploërmel le 17 Juillet 1845.

(Lettre rédigée par M. de la Mennais, pour le frère instituteur de Bréhat, à l'intention du maire de cette commune.)

Monsieur le Maire

M. de la Mennais, mon supérieur, m'a mandé hier à Paimpol : il m'a dit que son intention étoit de me rétirer de Brehat, immédiatement après les vacances, et, en conséquence, j'ai l'honneur de vous envoyer ma démission des fonctions d'instituteur public de votre Commune ; je dois en même temps, Monsieur le Maire, vous exprimer ma réconnaissance des bontés que vous avez eues pour moi, depuis que je suis à Bréhat. Mon supérieur ne m'a rien dit du choix de mon successeur : si vous désirez qu'un frère me remplace, je vous engage à en écrire prochainement à M. de la Mennais : je ne doute pas de son bon vouloir pour Bréhat, si vous vous adressez à lui, mais, il me semble qu'il ne peut trop tôt connoître vos intentions.

Je suis avec respect

(Suit un modèle de lettre de démission) :

Je soussigné déclare donner ma démission des fonctions d'instituteur communal de Bréhat, et je prie M(onsieu)r le Maire de l'agréer et de la faire agréer par qui de droit

Bréhat le …

Projet aut. AFIC. 107.3.036.

[1] L'abbé Jean Loewenbruck, originaire de Lorraine, avait rencontré des deux frères La Mennais à Paris, chez Mlle de Lucinière ; il s'occupait alors de diverses œuvres charitables, dont l'Association St-Joseph, en faveur des ouvriers. En 1827, il avait rencontré à Milan l'abbé Antonio Rosmini avec lequel il collabora durant une dizaine d'années. Il reprit ensuite un ministère de prédication en France.

LETTRE 3696**. AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Lannion le 20 Juillet 1845

Mon très cher frère,

Le f. Ferreol (Gabriel Auguste Rouault, né à Crehen le 13 aout 1815) est devenu fou, et je crois que nous ne pourrons pas le garder à Ploërmel, comme je vous l'ai déjà dit de vive voix ; plustôt il sortira de la maison principale, ce sera le mieux, car, pour que le traitement soit efficace, il ne faut pas qu'il soit trop tardif : mais, le haut prix de la pension aux Bas-Foins me déconcerte : il faut donc, du moins, tâcher de faire contribuer sa famille : j'ignore les arrangemens qu'il a pris avec sa famille, après la mort de sa mère, et de quelle portion de bien il est resté propriétaire : allez à Créhen, et voyez ses parents : faites leur sentir que je puis le leur envoyer purement et simplement, et qu'alors, ils auroient à supporter seuls la dépense : entrez ensuite en négociation, et vous me rendrez compte du résultat quand j'irai à Dinan pour la distribution.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Lannion 21 Juil. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.057.

LETTRE 3697**. À L'ABBÉ LITOUST.**

Guingamp le 22 juillet 1845.

Monsieur et très cher ami,

J'ai été on ne peut plus contrarié de ne pas vous trouver chez vous, à Nantes, dans le mois dernier : malheureusement, mes heures étaient comptées, et je ne pus attendre. Hélas ! pour moi, plus que pour personne, la vie est un voyage bien rapide !

Lorsque je vis à Issy, au commencement de Mai, notre vénérable et saint ami, l'abbé de Courson, sa santé était assez bonne, et il formait quelques projets de retour en Bretagne : mais, je prévis dès lors qu'il était perdu pour nous : je m'associe à tous vos regrets, et, comme vous aussi, j'adore la volonté de Dieu qui l'appelle à faire un bien plus grand, c'est-à-dire, plus général : consolons-nous dans cette pensée.

Je n'ai pris encore aucun parti dans le choix de notre principal livre de lecture : je préfère les *Devoirs du chrétien* à tout autre du même genre ; cet ouvrage est, en quelque sorte, consacré par le nom de son auteur, et je répugnerais beaucoup à lui en substituer un autre ; toutefois il a besoin de quelques corrections, car le langage doit être d'autant plus châtié que les mœurs sont moins pures : je m'occupe de faire ces changements, et je tâcherai d'obtenir du Ministre les délais nécessaires pour achever mon travail, qui consistera presque uniquement dans la suppression de certains passages, dont M.M. de l'université se scandalisent.

Je me réjouis de ce que vous soyez réintégré dans les fonctions d'examinateur : la commission de Nantes a été sévère quelquefois pour mes candidats, mais, je ne me suis jamais plaint de ce qu'elle ait été injuste : il n'en est pas de même des autres commissions : les choses ont été si loin dans les derniers examens à Vannes et à St. Brieuc, que j'ai du devoir en dire quelque chose à l'Administration supérieure, et voici ce que me répond un membre du Conseil royal : "J'ai lu avec étonnement et chagrin dans votre petit mot pour moi et dans la copie de votre lettre au Ministre, que les examens n'étaient pas partout pour les frères ce qu'il devraient être. - On a peine à concevoir comment des examinateurs pourraient

se permettre, et encore en public, une partialité aussi révoltante, et se montrer plus difficiles, précisément à l'égard d'hommes qui se dévouent si généreusement, si complètement au service de l'enfance -.Vraiment cela serait odieux et M. le Recteur doit bien veiller à ce que de pareilles plaintes ne soient plus fondées. Le droit commun, oui, les frères ne demandent pas mieux : mais un privilège de rigueur et de sévérité ! ce serait insoutenable : c'est inique, c'est indigne, c'est anti-breton et anti-chrétien…"

Voilà de belles sentences ; mais que s'ensuivra-t-il ?

Agréez, je vous prie, Monsieur et si cher ami, les sincères assurances de mon dévouement le plus tendre et le plus respectueux. Je suis dans l'union de vos saints sacrifices,

Votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Sœurs de l'Instr. Chrét. St-Gildas.

LETTRE 3698. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Guingamp le 23 Juillet (1845).

Réponse au n° 6 ou 7 : la lettre en date du 20 et 21 Juillet n'étoit pas numérotée.

Comme je vous le marquois hier, ma lettre au bon curé de Redon a eu pour objet d'arrêter toute dénonciation en haut lieu, et je crois qu'elle atteindra son but, d'après les dernières nouvelles que vous me donnez : il n'y avoit pas de tems à perdre : mais l'accusé ne sera pas pendu pour cela s'il me donne des explications qui le justifient : il falloit se presser pour parer le premier coup.

Je réponds aujourd'hui négativement à M. de la Chevasnerie.

Le recrutement de l'époque de la retraite sera plus considérable que je ne m'y attendois. Le jeune homme de Lannion que j'avois annoncé voyage d'établissement en établissement. Il a compté la somme promise.

J'irai demain au bois de la Roche, chez M. Augustin, et à Bourbriac : je serai de retour ici Vendredi – Samedi départ pour St. Brieuc : j'y séjournerai jusqu'à mercredi matin : mercredi au soir, j'arriverai à Dinan.

Je suis fort aise d'apprendre que la grande bâtisse marche vîte : on peut maintenant pousser l'ouvrage : l'argent ne manquera pas.

Tout à vous en N. S.

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Guingamp 23 juil.1845

Autographe. AFIC. 46.03.047.

LETTRE 3699**. AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Guingamp le 23 Juillet 1845

Mon très cher frère,

Avant d'enlever vos cartes murales, vous ferez bien d'attendre que l'on sache par qui vous serez remplacé.

Ne faites aucune visite avant votre départ, Mr. le Maire seul excepté : demandez lui un certificat de moralité dans la forme légale : ce certificat devra être signé par trois membres du Conseil municipal : mais, il sera bon que M. le Maire ne fasse donner ces signatures que le

dernier jour, car, nous devons éviter tout ce qui pourroit donner lieu à des reclamations ou à des plaintes.

Faites un pacquet de tous les objets que vous me témoignez le désir de conserver, et deposez ce pacquet ficelé dans les mains du f. Ménandre à Paimpol ; il vous le fera passer dans l'endroit où vous serez placé, et que je ne connois pas encore : si c'est dans les Côtes du Nord, il seroit inutile de l'apporter jusqu'à Ploërmel.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Bréhat par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Guingamp 24 juil. 1845,

Autographe. AFIC. 88.03.058.

LETTRE 3700. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Guingamp le 25 Juillet 1845.

Mon cher Houet,

Je t'aurois remercié plustôt de ta bonne lettre du 21 Juin, si je n'avois pas été continuellement en route depuis cinq semaines : je ne rentrerai à Ploërmel que le 2 d'aout, pour la distribution des prix de nos enfans, et pour la retraite des frères, laquelle sera, cette année, plus nombreuse que jamais. Dieu veuille qu'elle soit aussi plus fervente !

Je suis heureux d'apprendre que tu te plais à Oullins, et que le bien se fait dans cette maison : l'éducation, l'éducation, voilà la grande œuvre des temps actuels !

Les Jesuites de Lyon vont sans doute se disperser comme les autres : mais, quitteront-ils tous la France ? j'aime à croire encore que non, malgré les apparences contraires : puissé-je n'être pas trompé dans mes espérances ! Quoi qu'il en soit, je crains bien que ces bons pères renoncent à donner la mission qu'ils avoient promis à notre Curé de Ploërmel, pour l'année prochaine : notre ville en sentoit le besoin ; tout est préparé : Mr. Maubec s'est engagé pour 1500f., l'abbé Guillou(x) pour 300 &c. Chacun se prêtoit avec un grand zèle à cette œuvre, et le succès en paroissoit assuré : si elle manque, ce seroit bien dommage ! Mais, enfin, adorons les desseins de Dieu, et soumettons nous avec amour à sa volonté sainte : *non est nostrum nosse momenta*[1] !

Je pense que M. Ruault t'aura écrit, et t'aura marqué toutes les petites nouvelles du pays ; elles sont peu intéressantes : celle qui l'est le plus pour moi, c'est que je suis en train de bâtir, à Ploërmel, une maison de 117 pieds de longueur : elle traverse la cour des ateliers, elle touche par une de ses extrémités, au pressoir, et, par l'autre, à la cuisine : elle aura la hauteur du bâtiment des pompes, auquel elle sera liée. Mais, qu'est-ce que cela, auprès de vos magnifiques constructions d'Oullins ?

On m'avertit qu'il faut sur le champ remonter dans ma maison roulante : je te quitte donc à la hâte, après, toutefois, t'avoir embrassé bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, Professeur
A Oullins près Lyon

Autographe. AFIC. 37.05.037.

[1] *" Il ne nous appartient pas de connaître les moments … ".*

LETTRE 3701**. AU F. ANASTASE GÉLÉBART**.

D. S. Guingamp le 25 Juillet 1845

Mon très cher frère,

Vous avez bien raison de considérer votre vocation comme une grâce insigne : le bon Dieu ne pouvoit vous en faire une plus grande puisqu'il vous a appellé à continuer la mission que son propre fils a remplie sur la terre : comme lui vous enseignez , et tous vos travaux ont pour objet le salut des ames : belle sera votre couronne, si, comme je n'en doute pas, vous persévérez jusqu'à la fin. Et déjà, combien n'avez-vous pas de consolations ? Pour encourager votre zèle, Dieu vous les prodigue, en quelque sorte : mais, ce n'est qu'un à compte : la grande récompense est réservée au siècle futur !

L'instruction du soir dont est chargé le f. Donatien est très importante : je comprends que le nombre de ses auditeurs (ait pu) diminuer, depuis la première Communion, mais, cette classe ne tardera pas sans doute à se repeupler.

Notre excellent frère Alexis Marie nous a bien édifié à Ploërmel avant de mourir : sa mort a été celle d'un prédestiné.

Nous allons entrer en retraite prochainement ; la retraite sera plus nombreuse qu'elle n'a jamais été : il nous est venu, et j'attends encore plusieurs postulants du Folgoat et des environs, tous sont éminemment pieux : aussi sommes nous dans la nécessité d'augmenter les bâtimens de Ploërmel : nous construisons en ce moment une maison de 117 pieds de longueur ; elle traverse la cour des ateliers : une de ses extrémités se lie au pressoir, et l'autre aboutit à la cuisine. - Dites de ma part mille choses au f. Donatien : je vous embrasse l'un et l'autre en N. S., avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Moule à la Gouadeloupe par le Hâvre
cachet : Guingamp 26 Juil. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.059.

LETTRE 3702. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St-Brieuc le 27 Juillet 1845

Très cher ami

J'arrive à St. Brieuc, et j'y trouve vos numeros 8 et 9

Je vais répondre au f. Zachée[1] – Je répondrai de Ploërmel à M. Bernard – J'ai réglé tous les voyages de manière à ce qu'il y ait autant de frères que de places dans nos voitures – Cet arrangement seroit comme non avenu, si je permettois maintenant au f. Orence[2], ou à tout autre, d'augmenter le nombre de ceux qui doivent voyager ensemble sur telle ou telle route : le f. Ange[3], de Plesguien, viendra après demain me réjoindre ici, et je l'emmenerai dans ma voiture jusqu'à Dinan, afin qu'il ait moins de fatigue : le f. Orence ne la trouveroit donc plus là : il en seroit de même des frères voisins, puisqu'ils seront tous partis dès les premiers jours de la semaine prochaine. – Donnez une réponse semblable au f. Dacien[4].

---

1 F. Zachée (Pierre Le Floc'h), né à Cavan (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1839.
2 F. Orence (Jean-Marie Launay), né à Plumelec (Morbihan) en 1832, entré à Ploërmel en 1847.
3 F. Ange (François Briand), né à Corseul (Côtes-du-Nord) en 1794, entré à Ploërmel en 1827.
4 F. Dacien (Charles Le Moing), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1827, entré à Ploërmel en 1842.

Prenez dans l'armoire de mon arrière cabinet, à droite en entrant, un petit sac de 175 f., que j'y ai laissé, et donnez le au f. Joseph Marie pour les ouvriers – Samedi prochain, je paierai tout ce qui leur sera dû pour leur travail, dans lequel je désire qu'il n'y ait point d'interruption.

Moins que jamais je ne suis l'ami de *l'Ami* – Ces gens là sont de mauvaise foi – et cet abbé Bernier, quel extravagant ! – Laurentie[1] l'a joliment tancé dans la *Quotidienne* !

Je ne vous parle plus de mon itinéraire – vous le connoissez.

Maupied est attendu mercredi prochain à la Grandville : il rapporte dans la diligence les cercueils de trois membres de la famille de K/gariou, morts à Paris ; il a loué toute la voiture, dont il occupe seul le coupé.

A bientôt, Messeigneurs ; je suis avec respect, de vos Excellences,

Le très humble serviteur

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St. Brieuc 28 juil. 45

Autographe. AFIC. 46.03.048.

LETTRE 3703**. À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 29 Juillet 1845

Mon cher ami,

Si vos lettres au f. Eugène lui sont parvenues, il doit être aujourd'hui à Ploërmel, ou sur le point de me réjoindre à Dinan – Dans le cas où le f. Eugène ne soit pas revenu, c'est que Mr. le Curé de Redon ne sera pas de retour chez lui, car ma lettre dit tout &c. ce que M. le Sous-Préfet désire que je dise : s'il en est ainsi, veuillez bien écrire au f. Eugène ce qui suit :

Mon très cher frère,

L'abscence de M. de la Mennais est cause de l'embarras dans lequel vous vous trouvez : comme j'ai été exact à lui rendre compte de votre déplorable affaire, il s'est hâté d'écrire à M. le Curé de Redon, et celui-ci ne manquera pas, s'il ne l'a déjà fait, de communiquer à M. le Sous-Préfet la réponse de M. de la Mennais, laquelle est tout à fait conforme aux intentions de M. le Sous-Préfet : je vous autorise à montrer celle-ci à M. le Sous-Préfet, et je vous engage à vous conformer exactement et littéralement aux ordres que Mr. de la Mennais vous a donnés, par mon intermédiaire.

Ci-joint ma réponse au f. Sirice[2].

Il est probable que mes chevaux ne pourront me conduire samedi de Dinan à Ploërmel, car ils sont trop lassés. Je m'embarquerai donc, vendredi au soir, à Dinan, dans la diligence, afin d'arriver à Ploërmel samedi, de grand matin : il faut qu'un frère se rende aux bureaux et m'y attende, pour porter mes effets.

[1] Pierre-Sébastien Laurentie (1793-1876), fondateur avec plusieurs chefs du parti légitimiste du journal *Le Rénovateur* (1832-1835), dirigea aussi le journal *La Quotidienne.* Il a publié , entre autres ouvrages, *Considérations sur les constitutions démocratiques* (1826), *Introduction à la philosophie* (1826), et une *Histoire de France* (8 volumes : 1841-1843).

[2] F. Sirice (Mathurin Blanchard), né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) en 1800, entré à Ploërmel en 1837.

Sur ce, je salue et j'embrasse votre Seigneurie, dont j'ai l'honneur d'être
Le très humble et très obéissant serviteur
Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St-Brieuc 29 juil. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.049.

LETTRE 3704. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES** .

Ploërmel le 30 Juillet 1845

Monsieur le Ministre,

Nos écoles des Antilles sont entièrement gratuites ; mais les enfans qui les fréquentent sont obligés de se fournir eux-mêmes les papiers, les plumes et l'encre nécessaires pour écrire et calculer ; d'un autre côté, les corrections à la plume sont souvent lentes, et difficiles : je désire donc, pour éviter des frais aux élèves et pour rendre habituellement les opérations plus promptes, introduire l'usage, dans ces écoles, des ardoises factices dont M. Depernon[1] est l'inventeur, et qui ont été approuvées par M.M. Villemain et Salvandy, Ministres de l'Inst(ruction) publique.

En conséquence, j'ose prier V(otre) E(xcellence) de vouloir bien faire adresser au f. Ambroise un certain nombre de ces ardoises, à titre d'essai. La dépense sera foible, et les résultats peuvent être fort avantageux.

Minute aut. AFIC. 154.4.011.

LETTRE 3705. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Dinan le 31 Juillet 1845.

Très cher ami,

Je réponds à votre n° 11.- L'affaire de Bains est finie ; elle n'aura aucunes suites : ma lettre du curé de Redon m'apprend cette bonne nouvelle : si donc le f. Eugène est de retour à Ploërmel, il peut y rester.

On ne veut pas que je voyage dans la voiture du courrier, parcequ'elle est très petite et ne ferme pas : envoyez donc deux chevaux au devant de moi jusqu'à St. Méen : j'y passerai samedi prochain d'assez bonne heure : il faudra donc que le conducteur se tienne prêt.

Je vais demander à Rennes ½ barique de vin un peu supérieur, pour la retraite, afin qu'on puisse garder pour les malades celui de M. de Taxire.

Je suis bien aise qu'on ait commencé à maçonner la seconde cave, et que, pour la creuser, tout le monde ait mis la main à l'œuvre.

A bientôt

Jean

J'ai arrangé, ou à peu près, l'affaire du f. Ferreol - A mon arrivée les détails.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel

Autographe. AFIC. 46.03.050.

[1] (*Note de M. de la Mennais) :* Demeurant à Paris, rue Grange Batelière, n° 26.

LETTRE 3706. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 6 août 1845

Mon très cher frère,

J'apprends avec plaisir que mes propositions ont été agréées par le conseil municipal de Quintin ; nous ferons une grande dépense pour jouir d'un petit loyer ; mais enfin, l'établissement en prenant des développements, deviendra meilleur, et il se fera plus de bien, c'est tout ce que je désire.

Il ne faut pas tarder de construire le mur de séparation qui doit clore notre terrain du côté de la petite cour de Mr. Brignon ; avant de quitter Quintin, vous pourriez aviser à cela. Quant aux travaux dont Mr. de Kerigant va s'occuper, et qui ont pour objet d'arranger l'entrée de notre maison, je m'en rapporte entièrement à ce que vous aurez arrêté de concert : il est bien juste qu'il dispose des pierres qui sont sur les lieux.

Je suis bien aise que vous ayez acheté quelques pieds de chênes pour la charpente de la maison à bâtir ; il sera bon de les faire voiturer avant l'hiver.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.060.

LETTRE 3707. **AU P. GAULTIER.**

Ploërmel le 10 août 1845

Monsieur et très cher ami[1],

Je vous remets, ci-inclus, une traite de 600 f. sur Paris, en paiement des catéchismes que vous avez bien voulu expedier au f. Ambroise : je vous serais obligé de m'en accuser la reception, et de me dire si je ne vous dois rien de plus.

Depuis que j'ai eu l'honneur de vous voir à Paris, je n'ai rien su de nos communes affaires, si ce n'est que le Ministre m'a écrit qu'il s'en occupoit, et qu'elles seroient prochainement arrangées : je désire que ce soit pour la plus grande gloire de Dieu, et pour votre satisfaction personnelle. Les choses sont dans un fâcheux état pour tout le monde aux colonies, sous les rapports religieux : espérons que vous serez bientôt en position d'y remédier : je le désire ardemment.

Offrez, je vous prie, mes respectueux hommages à M. Le Guay, et agréez les sincères et cordiales assurances de mes sentimens les plus tendres. Je suis, Monsieur et très cher ami,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. des Pères du Saint-Esprit.

LETTRE 3708. **AU CURÉ DE LANNION**.

Ploërmel le 12 aout 1845

Mon cher ami

Il m'est impossible de rien comprendre au nouveau compte que vous m'envoyez ; il est encore plus obscur que le premier, de sorte que, moins que jamais, je ne sais où nous en sommes : pardonnez moi de chercher à tout éclairer, car j'ai à cœur de tout régler, autant dans

[1] M. Gaultier tenait la procure des Pères du Saint-Esprit, à Paris.

votre intérêt que dans le mien ; si l'un de nous venoit à mourir, que deviendroit cette affaire ? Voici mes principales observations :

1mt. Vous me parlez dans votre lettre de la gêne où vous êtes pour trouver les 3000 f. que vous avoit laissés M. Dinel ; mais de deux choses l'une : ou cet argent a été employé pour l'établissement des frères, ou il n'a pas eu cette destination ; s'il n'a pas eu cette destination, je n'ai pas à m'en occuper ; s'il a eu cette destination, il doit être porté parmi les recettes, et celles-ci monteroient à 24515, et non à 21515 comme vous le marquez.

2mt. Dans votre premier compte ni dans le second vous ne faites mention de la quête, dont le produit a été versé dans vos mains par le f. Amedée : c'est une erreur de 15 à 1800.

3mt. Vos calculs ne s'accordent nullement entr'eux : en voici le relevé :

Sommes reçues en don…….	21515
Sommes empruntées ……	25473
Y ajouter, 3000 f. de M. Dinel ……	3000
Total de la recette ……	49988
Reçu ……..	49988
Dépenses ……..	43592
Excedent des recettes……	6396 f.

Projet aut. AFIC. 107.4.006.

LETTRE 3709. **AU CURÉ DE LANNION.**

Ploërmel le 13 aout 1845

Mon cher ami

Je consens très volontiers à ce que M. Morvan loge chez les frères et y prenne la pension.

Votre second compte est loin d'être d'accord avec le premier, et il y a évidemment erreur dans l'un comme dans l'autre : je me borne à vous remettre sous les yeux le résultat du dernier ; d'après ce compte,

Les dons se sont montés à ……	21515
Les sommes empruntées, ou marquées reçues avec ou sans intérêt s'élèvent à ……	25473
Le total de ce que vous avez touché est par conséquent de ...	46988
Les sommes dépensées forment un total de ……..	43574
Excedent des recettes ……	2416*(sic)*

Remarquez que parmi les sommes empruntées, vous ne faites aucune mention, dans le compte que j'analyse, des 3000 de M. Dinel : or, pour qu'il y ait lieu de les rembourser, il faut que ces 3000 f. aient été reçus, et dans ce cas, la recette totale seroit de 49988 ; et la dépense n'étant que de 43574, l'excedent des recettes seroit donc de 5416.

Donnez moi, je v(ou)s prie, q(uel)ques explications là dessus, car, il est important p(ou)r vous, comme p(ou)r moi, de savoir positivem(ent où nous en sommes. Que n'êtes vous venu ici, comme vous me l'aviez fait espérer !

J'aurois eu tant de plaisir à vous voir et à v(ou)s montrer notre Ploërm(el).

Projet aut. AFIC. 107.4.007.

LETTRE 3710. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel, 17 août 1845.

Monsieur le Ministre

Tous mes frères se réunissent en ce moment à Ploërmel pour y faire leur retraite annuelle et je désire profiter de cette réunion pour désigner ceux qui devront être envoyés prochainement aux colonies. J'ose donc prier très instamment Votre Excellence de répondre le plus tôt possible aux lettres que j'ai eu l'honneur de lui écrire touchant l'organisation de nos établissements du Sénégal, de Cayenne et des Antilles.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, de Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. C.494. Copie. AFIC. 154.4.012.

LETTRE 3711**. À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 2 septembre 1845

Monseigneur,

Nous conservions toujours l'espoir de vous voir à Ploërmel cette année-ci ; mais, hélàs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 aout, détruit presqu'entièrement cet espoir si doux ! nous en sommes désolés, c'est le mot. Puissiez vous, du moins, ne pas trop tarder de nous venir !

Ganté, dit f. Stanislas Kotska, n'est plus le même homme, et sa conduite a été excellente depuis que je lui ai rendu l'habit ; après sa folle escapade, je le lui avois ôté, et ce n'est qu'au bout de plusieurs mois que je le lui ai rendu : je lui ai même permis, à la retraite, de faire le vœu d'un an, car, vraîment, il méritoit d'être encouragé : mon intention, si vous le trouvez bon, Monseigneur, est de le soumettre, vers Pâque prochain, à une épreuve sérieuse : je le placerois dans un de nos établissements, et alors, nous verrions comment il se conduiroit. Bien entendu que vous n'auriez pas de pension à payer pour lui, pendant qu'il seroit en exercice ; nous jugerions à la retraite suivante, s'il devroit être admis définitivement ou non ; et si, comme je l'espère, cela réussit, vous aurez, Monseigneur, autant de garantie que possible, de sa persévérance : mais, le renvoyer à présent qu'il va bien, ce ne peut être, je crois, votre intention.

Les frères Jean Louis de Gonzague et François-Xavier (vos deux anciens) ont fait vœu de trois ans ; et les deux autres François de Sales (Pierre Talès)[1] et Alphonse de Liguori (Fillos)[2] ont fait vœu d'un an , à la retraite : le dernier, Fillos, est d'une santé faible : sa maigreur m'inquiète un peu ; cependant, il n'est pas malade ; il s'applique à l'étude et il remplit tous ses devoirs, ainsi que tous vos autres enfans, avec tout le zèle dont il est capable : les deux nouveaux sujets que vous m'annoncez trouveront en eux des modèles : je suis fort heureux de cette recrue.

La clôture de notre retraite annuelle a eu lieu le 24 d'aout ; elle a été très fervente, et plus nombreuse que jamais, puisque 510 frères y ont assisté : 43 autres sont en mission dans les Colonies : vous voyez donc, Monseigneur, que Dieu bénit notre œuvre, et qu'elle prend de rapides accroissements, malgré les obstacles de tous genres que nous avons à vaincre. Quand

[1] François de Sales (Pierre Talès), né à Cazeaubon (Gers) en 1823, entré à Ploërmel en 1844, pour le compte du diocèse d'Auch.

[2] F. Alphonse de Liguori (Jean-Marie Fillos), né à Campagne (Gers) en 1830, entré à Ploërmel en 1844, pour le compte du diocèse d'Auch.

vous nous ferez l'honneur de nous visiter, vous remarquerez que nos bâtimens ont été considérablement augmentés, et il le falloit bien pour loger tant de monde.

Mr. Ruault se joint à moi pour vous offrir l'hommage de la vénération profonde avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monseigneur,

De votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 2 sept 1845

Autographe. AFIC. 120.2.006.

LETTRE 3712. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

Ploërmel le 3 7bre 1845.

Mon très cher frère,

Votre lettre me fait le plus grand plaisir : je vais m'occuper du placement de nos nouveaux brevetés ; ils seront à peu près tous placés dans les Côtes-du-Nord, et à la place de ceux qui seraient envoyés ailleurs, je donnerai des brevets délivrés par d'autres commissions, car toutes ont été indulgentes ; le f. Basile[1] a été breveté à Vannes ; les ff. Thadée et Alcime[2] l'ont été à Nantes ; j'ignore quel a été le sort du f. Calixte à Quimper : au moment où je vous écris nous avons donc neuf nouveaux brevets d'assurés. Dieu soit béni ! Mais la distribution de ces richesses va me demander un peu de temps, et me donner des embarras, car je ne pourrai encore payer partout : nous étions si fort arriérés ! annoncez à St-Brandan la prochaine arrivée d'un frère. Hénon et Maroué vont aussi être pourvus : avez-vous des garnitures de classe en nombre suffisant ? et pour le vestiaire, que pouvez-vous fournir ?

Le f. Jean-Marie[3] à qui j'avais dit de s'arrêter à Quintin, ne retournera pas à Plouézal ; il faut qu'il attende, comme tous les autres, que j'aie combiné les détails de notre affaire, et que tous continuent de travailler de leur mieux : vous pouvez seulement faire partir le f. Auguste[4] pour Dinan ; il recevra là son obédience.

Ecrivez sur le champ à Mr. le Recteur de Langueux que le Maire de la commune n'a pas le droit d'appeler seul un instituteur quelconque : il doit prendre l'avis du comité local, et la nomination doit être faite par le conseil municipal ; de plus, le f. Appollone[5] n'a pas donné sa démission : je ne voudrais pas, moi, faire valoir ce moyen-là, parce que j'ai déclaré au Préfet que mon intention était de placer le f. Appollone ailleurs : mais Mr. le Recteur peut fort bien suspendre et entraver les démarches du maire, en demandant qu'avant tout la place à laquelle il s'agit de pourvoir devienne régulièrement vacante : d'un autre côté je pense bien que Mr. Hamon tiendra sa maison en réserve, et n'en disposera pas pour les sœurs, et celles-ci ne peuvent être mises à la porte du soir au lendemain, à cette époque de l'année. Mr. le Recteur a donc plusieurs moyens d'entraver le maire ; mais il ne faut pas que je sois cité.

Je vous écrirai de nouveau dans quelques jours. Bénissons Dieu et servons-le avec plus de zèle que jamais.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.061

---

[1] F. Basile (Vincent Le Métayer), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1843.
[2] F. Alcime (Georges Hervé), né à Pontchâteau (Loire-Inférieure) en 1824, entré à Ploërmel en 1838.
[3] F. Jean-Marie (Jean-Marie Le Nay), né à Saint-Allouestre (Morbihan) en 1796, entré à Auray en 1819.
[4] F. Auguste (Jean Brault), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.
[5] F. Apollone (Jean-Louis Bignon), né à Dinan (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1835.

LETTRE 3713. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 3 7bre 1845.

Cher ami,

Combien avez-vous de mains ? Deux, je pense. Combien de doigts dans chacune ? cinq probablement. Eh bien comptez sur vos doigts.

Le f. Basile a été breveté à Vannes – et un
Le f. Thadée id. à Nantes – et deux
Le f. Alcime id. id. – et trois
Le f. Chrystophe id. à St-Brieuc – et quatre
Le f. Irénée Marie id. id. – et cinq

Voilà pour la main droite ; fermez la (elle est bien pleine) et ouvrez la gauche :

Le f. Théodule a été breveté à St. Brieuc – et un
Le f. Eleuthère id. id. – et deux
Le f. Auguste id. id. – et trois
Le f. Samuel-Marie[1] id. id. – et quatre (Le petit bonhomme a fort diverti la Commission)

Est-ce tout ? je n'en sais rien, le petit doigt de la seconde main n'a encore rien dit, ce qui veut dire que j'ignore encore si le f. Callixte a été breveté ou non à Quimper. Mais, quoiqu'il en soit, nous avons neuf brevets d'assurés – Dieu soit béni ! Je pense que ce résultat inouï a eu pour cause humaine mes plaintes, si modérées, au ministre sur la manière dont s'étoient passés les examens précédents. Vous vous rappellez de la lettre que Mr. Rendu m'a écrite à ce sujet. – Le Recteur de l'Académie est allé depuis à Paris, et nous pouvons supposer qu'on lui aura parlé dans le même sens.

Je n'ai point de nouvelles du Ministre de la Marine.

Notre bâtisse avance ; les appuis des fenêtres sont tous en place, et la pierre de taille ne manquera pas, quoique vous ayez si tristement annoncé le contraire, faux prophète que vous êtes !

On me propose un homme de 40 ans, dont on me fait le plus grand éloge ; il sait le jardinage, la cuisine et conduire les voitures ; mais, il y a une difficulté : il n'a que 300 f. de revenu, et 4100 f. placés chez un notaire : puis-je le recevoir à si bas prix ? Que n'êtes vous ici pour me donner votre avis ? Il faut bien que je m'en passe, et je vais répondre affirmativement.

Les musiciens de Ploërmel ont été enchantés de ce que je leur aie prêté l'omnibus monstre pour les conduire à la pyramide[2] : hier au soir, à 9 h. ils ont prié qu'on les laissât entrer dans la maison, et ils sont venus faire de la musique sous ma fenêtre : je descendis pour les remercier de cette sérénade à laquelle je ne m'attendois guère.

Je vais écrire au Curé de St-Méloir : je pense à lui envoyer notre charmant petit frère Auguste, ce qui l'accommodera sans doute à merveille, et ce qui plaîra beaucoup au f. Léon,[3] oncle du f. Auguste. Cependant, il n'y a encore rien de décidé.

M. Guilloux vous offre amitiés, respects, &c. – Moi, je ne vous offre rien, mais je vous embrasse ex toto corde, à la condition que vous nous reviendrez bien portant.

Jean

A Monsieur
Monsieur Ruault, chez Mr. le Curé de Dol
A Dol (Ille et Vilaine)

Ploërmel 5 sept. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.051.

---

[1] F. Samuel-Marie (Jean-Marie Jouan), né à Saint-Donan (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.
[2] Monument élevé à mi-chemin entre Ploërmel et Josselin, pour commémorer le " Combat des Trente ".
[3] F. Léon (Jean Gueheneuc), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1801, entré à Ploërmel en 1830.

LETTRE 3714. **À L'ABBÉ LITOUST.**

Ploërmel le 5 septembre 1845.

Monsieur et respectable Supérieur,

Je vous remercie mille fois de vos bienveillantes observations sur la manière dont plusieurs de mes frères répondent à certaines questions dans les examens. Je viens de communiquer votre lettre aux deux frères qui préparent ici mes candidats : ils ne manqueront pas d'en faire leur profit.

Les examens nous ont été favorables partout : 2 frères se sont présentés à Nantes, ils ont été reçus ; 1 à Vannes, il a été breveté ; 6 à St. Brieuc, ils l'ont été également ; 1 à Quimper, je ne sais pas encore s'il a été aussi heureux que les neuf autres, mais je l'espère, car il n'est pas moins capable.

Aussitôt que je serai en mesure de livrer à l'impression le nouveau devoir[1], j'en écrirai à Paris pour demander l'approbation de mon travail, et quel que soit le résultat de ma démarche, je m'empresserai de vous le faire connaître.

Agréez, je vous prie, la nouvelle assurance des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis bien cordialement, Monsieur et très cher Supérieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur l'abbé Litout, chanoine de Nantes
A Nantes (Loire Inf.re)

Aut. Arch. Sœurs de l'Instr. chrétienne. St-Gildas-des-Bois.

LETTRE 3715. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 5 7bre 1845.

Très cher ami,

Hier, je vous écrivis une lettre pleine de joie, en voici une autre pleine de larmes : notre bon et respectable Mr. Maubec est mort. Il paroît qu'on lui a fait une opération à laquelle il a succombé : c'est le maître de l'auberge dans laquelle il étoit descendu à Rennes qui, par un billet apporté hier au soir ici, et adressé à la famille, nous a annoncé cette funeste nouvelle. L'ab(bé) Houeix, et l'ab(bé) Guilloux partirent sur le champ, c'est-à-dire, à 10 heures du soir pour aller assister aux obsèques, qui doivent avoir lieu aujourd'hui, dans je ne sais quelle paroisse de Rennes : ils seront de retour demain au plus tard : mais, le pauvre abbé Houeix a fait une grande imprudence, en décachetant la lettre adressée à M. Le Gouabereron ; celui-ci étoit absent, il est vrai ; mais, quand il va connoître les testaments de M. Maubec, il va être extrêmement mécontent, et le procédé de Mr. Houeix lui déplaira souverainement, parce qu'il soupçonnera M. H. d'avoir agi ainsi dans l'intention de mettre en sûreté les 1500 f. dont la destination est en quelque sorte publique : c'est le sécret de la Comédie. Il y a deux testaments, l'un cacheté, en faveur de la famille Duval, dont un des enfants travaille à notre forge ; l'autre en ma faveur ; M. Maubec me donne, sans conditions aucunes, tout son mobilier, argent et crédits : je ne présume pas que ce soit considérable, mais, enfin, c'est une preuve de l'intérêt sincère qu'il me portoit, et, sous ce rapport, ce legs m'est précieux. – M. Riallan étoit dépositaire de l'acte – Ce matin, on va apposer les scellés, et remplir les formalités pour entrer en possession. Cela sera bien triste !

[1] Le livre *Devoirs du chrétien*, utilisé comme livre de lecture.

Il paroît, d'après ce que M. Riallan vient de me dire, que M. le Gouabe ne verra pas avec beaucoup de peine que M. Maubec m'ait donné son mobilier ; mais, il n'en sera pas de même du legs en faveur de la famille Duval.

Je suis encore sans lettres du ministre, et sans nouvelles de Quimper – Je dois recevoir celles-ci dans la soirée.

Tout à vous, mon très cher

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abé Ruault, chez M. le Curé de Dol
A Dol (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 7 sept. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.052.

LETTRE 3716. **AU MAIRE DE SAINT-BRIAC.**

Ploërmel le 6 7bre 1845.

Monsieur le Maire[1],

J'ai bien regretté que vous fussiez absent, lorsque, dans le mois de Juillet, je me suis présenté chez vous pour vous voir : j'espère être une autre fois plus heureux.

Vous apprendrez sans doute avec peine que je retire le f. Ferdinand de St. Briac : je sais avec quel succès il a dirigé votre école, et combien la commune a de motifs de le regretter: je ne me suis donc déterminé à faire cette mutation que pour un plus grand bien, et je ne l'aurois pas faite, si je n'avois la pleine assurance que votre école n'en souffrira pas. Le f. Lucien, que je vous envoie, est, sans contredit, un des meilleurs frères de ma congrégation, sous tous les rapports ; aussi une médaille d'honneur lui a-t-elle été décernée par le Conseil royal de l'Instruction publique, en récompense de son excellente conduite, de ses services dans l'enseignement et de son zèle. En le plaçant à St. Briac, plustôt qu'ailleurs, je vous donne une preuve, Monsieur le Maire, de l'intérêt que je porterai toujours à votre commune, à laquelle je suis particulièrement attaché par tant de vieux et bons souvenirs.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Signé : J. M. de la Mennais

Copie. Arch. nat. F 17 10288.

LETTRE 3717. **AU F. ABEL LUCAS.**

Ploërmel le 7 7bre 1845.

Mon très cher frère,

La règle pour le dessert est bien simple, et elle a été gardée pendant 20 ans très exactement : on s'est relâché depuis, et moi même je n'y ai pas tenu avec assez de fermeté, parce que j'ai trop de penchant à ne contrarier personne : mais, enfin, la présence des frères au dessert a donné lieu à beaucoup d'abus et à des plaintes très vives et très justes, de la part de plusieurs Recteurs : j'ai donc remis cette règle en pleine vigueur à la retraite dernière : on peut

[1] Le maire de Saint-Briac, M. Noël, protesta près de M. de la Mennais, par une lettre du 13 septembre 1845, et ses doléances parvinrent jusqu'au Grand Maître de l'Université, par une lettre du Recteur d'Académie, du 7 octobre suivant. Voir ces lettres en Appendice 106 et 107.

sans doute accepter un coup de vin à la fin du repas, mais on doit se lever aussitôt qu'on sert le dessert : on peut encore accepter un fruit, mais non le manger à table. Je sais que cela est gênant ; mais l'expérience prouve que cela est nécessaire. – Il en est de même de la défense, pour les frères employés dans nos établissements, d'avoir des boîtes, coffres, ou coffrets fermant à clef : ne tolérez pas cela, non plus que les voyages dans les paroisses voisines, sans permission écrite de moi ; ainsi le f. Elric[1] ne peut aller à Plouagat, à moins qu'il ne vous présente une autorisation revêtue de ma signature ; c'est ce que j'exige partout, et partout on doit agir de la même manière.

Je désire beaucoup que le mieux qu'éprouve Mr. le Curé continue, et j'espère que la belle saison lui sera favorable : offrez lui mes tendres respects.

Nous avons eu neuf brevets au d(erni)er examen ; c'est-à-dire que tous nos candidats ont été reçus à St. Brieuc, à Vannes et à Nantes ; le f. Callixte a échoué à Quimper.

Je vous annonce et vous annoncerez aux frères des environs que le f. Antonin Marie[2] s'est noyé le 4 de ce mois à Cancale, en se baignant : priez pour lui : cet affreux événement me brise le cœur.

Tout à vous en N. –S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouha par le Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 8 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.062.

LETTRE 3718. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 7 7bre 1845.

Mon très cher frère[3]

Je ne puis condescendre au désir du f. Léonidas de travailler au dessin dans un cabinet particulier ; c'est un abus grave et que je veux détruire partout ; mais vous ferez bien de mettre une table propre à dessiner dans la chambre d'étude : elle servira non seulement au f. Léonidas, mais encore aux autres frères qui apprendroient le dessin.

Je ne consens nullement à ce que le f. Cado soit chargé des pensionnaires : le f. Claude Marie[4] sera excellent pour cela : il ne tardera pas à bien parler français et j'ai voulu qu'il eût un emploi qui l'y obligeât.

Je vous annonce avec une bien vive douleur que le f. Antonin Marie s'est noyé, en se baignant à Cancale, il y a trois jours : faites pour lui les prières d'usage, et recommandez le aux prières des frères voisins.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 8 sept. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.063.

---

[1] F. Elric (Godefroy Georgelin), né au Gouray (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1842.

[2] Le f. Antonin-Marie (Julien Michel), né à Vildé-Guingalan (Côtes-du-Nord) en 1820, est décédé le 4 septembre 1845.

[3] Lettre écrite à la suite de celle adressée par le f. Irénée, et dans laquelle celui-ci sollicite le visa de son supérieur sur un certain nombre de points de discipline ou d'usage qu'il a notés à la suite des instructions reçues à la retraite annuelle.

[4] F. Claude-Marie (Allain Berthévas), né à Plougoulm (Finistère) en 1819, entré à Ploërmel en 1844.

DOCUMENT 511. **NOTE sur quelques points de discipline ou d'usage.**

(septembre 1845).

(Cf. lettre précédente, au f. Irénée).

Il n' est permis aux frères de travailler que dans la salle d'étude : ils ne se donneront pas de cabinet d'étude séparé, sous prétexte de retenir près d'eux quelques élèves.

[…]

[…]

17. Il n'est pas d'obligation aux frères placés dans les presbytères de faire leur lit et de nettoyer leur chambre. *(Addition autographe de J.-M. de la Mennais)* : " mais, ils n'ont pas le droit d'exiger qu'on la leur fasse. ".

"Approuvé. L'ab. J. M. de la Mennais".

Visa autographe. AFIC. 88.03.063.

LETTRE 3719**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 7 7bre 1845.

Cher ami,

Un petit mot encore sur le vénérable M. Maubec ; on ne lui a point fait d'opération à Rennes ; mais, il est mort d'une attaque d'apoplexie, sans s'en apercevoir, par consequent : l'enterrement s'est fait dans l'église de St. Etienne : le curé, M. Panaget[1], a été on ne peut mieux pour nos deux voyageurs : ils ont logé chez lui.- On fera ici trois services, le 1er à la paroisse, et je serai probablement obligé de donner à dîner à tous les prêtres qui y assisteront ; le 2e chez nous ; le 3e chez les Ursulines, mais, on n'invitera pas d'étrangers à ceux-ci.-

L'histoire de la lettre décachettée ne signifie rien ; ça été une méprise, et on n'en parle plus.- Il paraît que mon legs sera plus considérable que je ne le croyois. – M. Maubec avoit 4000 f. de rentes et de l'argent ; mais, combien ? je ne le saurai qu'après la levée des scellés : les formalités à remplir sont assez compliquées et assez nombreuses ; M. Rialland et Leguevel s'entendent pour les remplir.- Cette affaire est en bonnes mains. – On m'assaille de demandes : Mr. Maubec avoit promis ceci, s'étoit engagé à cela… que sais-je ? C'est désagréable, mais c'est ce qui arrive toujours en pareil cas. – Heureusement je n'ai d'oreilles ni courtes ni longues.

Vous aurez appris avant moi la funeste mort du f. Antonin Marie : j'en ai le cœur brisé !

Tout à vous

Jean

M. Maubec avoit déposé entre les mains de M. Houeix les 1500 f . destinés à la mission, et 1500 autres francs pour ses obsèques, pour faire célébrer des messes &c.

A Monsieur
Monsieur le Curé de Dol
Pour remettre à M. l'abbé Ruault
A Dol (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 8 sept 1845

Autographe. AFIC. 46.03.053.

[1] L'abbé Pierre Panaget était curé de cette paroisse depuis 1836.

LETTRE 3720. **AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D. S. Ploërmel le 9 7bre 1845.

Mon très cher frère,[1]

La mort si funeste du f. Antonin m'a vivement affecté ; mais, vous n'avez rien à vous reprocher à cette occasion : vous avez fait, en envoyant les frères de St. Servan à Cancale, ce que vous croyiez de mieux à faire : vous n'êtes donc nullement responsable de l'événement déplorable qui nous consterne tous. Le f. Julien[2] l'ignore encore, mais, je vais le lui marquer, et le presser de revenir, à moins que sa santé ne soit un obstacle à un si prompt retour : il m'a marqué qu'elle étoit meilleure depuis quelques jours.

Le f. Héliodore[3] a eu très grand tort de ne pas aller à Fougères au jour qui lui avoit été fixé, et mon intention n'est pas de changer pour lui cette destination ; mais, la mort du f. Antonin Marie laisse un vuide dans l'établissement : il faut donc qu'il y reste jusqu'à nouvel ordre, et qu'il fasse provisoirement la classe du f. Antonin ; dans le courant de la semaine prochaine, tout sera fixé : mais, il est impossible que j'arrange tout cela plus vîte.

Je ne doute pas que, dans une circonstance si douloureuse, les frères ne s'efforcent de rendre votre tâche facile, et d'alléger votre fardeau, par une docilité cordiale, et par un redoublement d'exactitude et de zèle dans l'accomplissement de tous leurs devoirs.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A St-Servan (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 10 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.064.

LETTRE 3721. **AU F. MÉRIADEC NABUSSET.**

D. S. Ploërmel le 9 7bre 1845.

Mon très cher frère,

La nouvelle que vous m'avez annoncée m'a brisé le cœur – Il n'y a eu de faute que de la part de ce pauvre frère qui n'a tenu aucun compte de votre sage défense. – Prions pour lui avec d'autant plus d'ardeur qu'il a plus besoin de prières, à cause de cet acte de propre volonté, qui lui a été si funeste.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Meriadec
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Cancale
cachet : Dinan 11 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.065.

---

[1] F. Elie (François Mahé), né à Bédée (Ille-et-Vilaine) en 1799.
[2] Le f. Julien Kerdavid, directeur de l'école de Saint-Servan, avait dû la quitter pour raison de santé.
[3] F. Héliodore (Jean-Marie Rouxel), né à Plourhan (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1842.

LETTRE 3722. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 9 7bre 1845.

Mon très cher frère

Je ne regrette nullement pour nous l'établissement de Pludual ; mais je prends une part bien sincère à la peine de l'excellent Recteur de cette paroisse, dont on s'est si indignement joué : la conduite de M. de … est celle d'un malhonnête homme.

Le f. Polycarpe me marque vous avoir remis une somme de 800 f. pour moi, et que vous vous êtes chargé de la faire passer, par occasion très sûre, à la Providence de St. Brieuc : je suis surpris que vous ne m'en disiez rien dans votre lettre en date du 6 7bre, le dépôt ayant dû être fait entre vos mains, à la fin d'aout.

Le f. Eric va très mal, à ce qui paroît : traitez le avec douceur, mais ne cédez pas à ses caprices ; s'il continue à se conduire de la sorte, il ne tardera pas à consommer sa ruine, et j'en serai désolé, car je l'aimois bien : la voie de la désobéissance conduit promptement à l'abîme : que d'exemples n'en avons nous pas ?

Je vous annonce avec une profonde douleur la mort du f. Antonin : il s'est baigné sans permission, jeudi de la semaine dernière, à Cancale, et il s'est noyé ! – Priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai chassé le f. Eleonore[1] de la cong(régatio)n, et il s'en est retourné dans sa famille à Plouagat : n'ayez avec lui aucuns rapports ; c'est un fort mauvais sujet : je réitère au f. Eric la défense d'aller à Plouagat, et de rester au dessert : je ne veux pas non plus qu'il achète la moindre chose sans y être autorisé par vous.

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 10 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.066.

LETTRE 3723. **À M. MARION.**

Ploërmel le 9 7bre 1845.

Mon très cher ami

Je vous remercie de votre bonne lettre en date du 1er de ce mois – Je vous en envoie une autre qui vous fera plaisir : elle est de Mlle de Tremereuc : vous la garderez et me la remettrez, s'il vous plaît, dans le mois d'octobre, avec le livre de l'abbé Gerbet.

Je n'entends point cette phrase de votre lettre, et je désire que vous me l'expliquiez : "Votre neveu Elie qui avoit tiré 400 f. d'avance sur sa rente qui n'échéoit qu'en avril vient de mettre son frère aîné à la piste des 600 f. que M. Louvel vient de prendre sur les fonds qu'il vous réservoit". Cela n'est pas clair ; est-ce (que) Mr. Louvel auroit payé à Elie les 400 f . qui ne lui seront dûs que dans huit mois ? j'en serois très fâché, et, à l'avenir, au moins, il faudra tenir à ne payer qu'au jour de l'échéance : d'ici 18 mois, Elie n'aura rien à toucher, et il sera bon, à l'occasion, de le lui faire savoir d'une manière positive.

On avoit attribué à F(éli) une petite brochure bien mauvaise qui a pour titre *Timon et sa logique, par un philosophe* : mais, on me marque de Paris qu'elle n'est pas de lui : on a

[1] F. Eléonore (Jean-Louis Taton), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1828, entré à Ploërmel en 1842.

supposé, pour vendre ce méchant pamphlet qu'il en étoit l'auteur ; c'est un mensonge et une spéculation de librairie.

Je n'irai à la Chesnaie qu'après le 15 octobre.

On m'a dit que M. Louvel & Villéon avoient été sérieusement malades : j'aime à les croire guéris maintenant.

Je vous écris à la hâte ce peu de mots, et je suis bien cordialement

Tout vôtre

Jean

Un respectable prêtre de Ploërmel, M. Maubec, vient de mourir : il m'a institué légataire de son mobilier, argent, crédits : je ne suppose pas que cela soit considérable.

A Monsieur
Monsieur Marion père,
A Mordreu En Pleudihen par Dinan
cachet : Dinan 11 sept. 45

Autographe. AFIC. 020.01.032.

LETTRE 3724. **AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D . S. Ploërmel le 11 7bre 1845.

Mon très cher frère

Vous avez dû recevoir une lettre de moi hier, ou vous la recevrez aujourd'hui : elle a croisé celle que vous m'avez écrite le 9 ; il est donc inutile que je répète ce que je vous ai déjà dit ; mais, aujourd'hui, je me décide à vous rendre le f. Ildefonse[1], qui retourne à St. Servan dans les meilleures dispositions. Quant au f. Héliodore, je le destine toujours à Fougères : mais, il ne partira pas, jusqu'à nouvel ordre.

Je doute que le f. Julien puisse arriver à St. Servan pour lundi : cela est fâcheux, et je comprends votre embarras : mais, vous voyez qu'il ne dépend ni de vous ni de moi que cet embarras n'existe pas : sachons donc nous résigner en chrétiens à la sainte volonté de Dieu, et Dieu nous bénira d'autant plus que nous agirons uniquement pour sa gloire, en esprit de foi.

Ce que vous me dites de la conduite des frères et de leur docilité me fait le plus grand plaisir : témoignez leur la vive satisfaction que j'en ai.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
Frère de l'Inst.n Xtienne à St. Servan

Autographe. AFIC. 88.03.067.

LETTRE 3725. **AU F. ÉLIE MAHÉ**.

Ploërmel le 13 7bre 1845.

Mon très cher frère,

Le f. Héliodore restant à St. Servan jusqu'à nouvel ordre, et le f. Ildefonse y étant retourné, le nombre des frères nécessaires pour les classes se trouve complet. J'aurois désiré attendre le retour ici, désormais peu éloigné, du f. Julien, pour changer la destination que nous

[1] F. Ildefonse (Pierre Beaumin), né à Guidel (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1839. *Alias* f. Cécilien-Marie.

avions donnée, de concert, à chacun, mais, s'il vous paroît mieux de faire autrement que nous n'avions fait, agissez librement : vous êtes sur les lieux ; vous êtes plus à même que moi de juger de ce qui convient. Je comprends que dans les circonstances, il faut éviter tout ce qui pourroit trop frapper le public.

Gardez à ma disposition les 16 f. remis par M. le Curé : si ses parents reclament quelque chose, ce que je ne pense pas, vous leur direz de s'adresser à moi, et que vous n'avez pas le droit de disposer de rien.

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots : je les écris au moment même où je reçois votre lettre du 11 ; je la reçois le 13 ; d'où je conclus que vous n'aurez pas la mienne avant lundi.- Je ne puis rien à cela.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
Frère de l'Inst.n Xtienne
A St. Servan (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 13 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.068.

LETTRE 3726. **À M. DE MURAT.**

Ploërmel le 15 7bre 1845

Très cher ami[1]

Le coup qui vous frappe est affreux, et mon cœur en est brisé. Hélàs, cher ami, qu'elle est donc triste cette vie de la terre, qui s'en va chargée de tant de regrets, de douleurs et de larmes ! La réligion peut seule, par l'espérance d'une vie meilleure, adoucir l'amertume de celle-ci ; votre perte est immense. De grâce, ne vous laissez pas abattre : il faut que votre courage soutienne celui de Madame et Mademoiselle de Murat, afin qu'appuyées sur vous elles ne succombent pas sous le poids d'un malheur. Que ne suis-je auprès de vous, auprès d'elles ? Nous mêlerions nos pleurs ensemble, et nous serions, sinon consolés, du moins soulagés autant qu'on peut l'être, quand on perd tout ce qu'on avoit de plus cher au monde : croyez-le bien, mon ame est dans la vôtre, et tout ce que vous souffrez, je le souffre. Dites le bien, je vous prie, à M(m)e de Murat, et l'un et l'autre, recevez avec bonté la nouvelle assurance des sentimens invariables d'attachement cordial, de plein dévoument, et de tendre respect avec lequel je suis et serai à jamais

Tout vôtre

Projet aut. AFIC. 39.02.031.

LETTRE 3727. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 15 7bre 1845.

Enfin, enfin, voilà donc quelques lignes écrites de votre main ! c'est bien, mais ce qui me sera bien plus agréable, c'est votre retour, et j'y compte pour un des derniers jours de cette semaine : ma voiture est partie ce matin : elle conduit à Dinan M. Chevalier et le f. Julien, et demain le f. Julien s'en servira pour aller à St. Servan : mais, comme mon intention n'est pas qu'il y reste tout d'abord à poste fixe, elle le ramènera jeudi à Dinan, où elle vous attendra. Prévoyant que vous auriez besoin d'escorte, et de peur que vous ne vous échappiez ou qu'on

[1] L'abbé J.-M. de la Mennais avait connu M. Hippolyte de Murat à l'époque où il était préfet de Saint-Brieuc, de juillet 1820 à janvier 1822 , et ils avaient noué des liens d'amitié. M. et Mme de Murat venaient de perdre leur fils unique, mort d'une fièvre pernicieuse.

ne vous enlève en route, j'expedie deux gendarmes pour vous accompagner et vous garder, ce sont les ff. Louis et Gerard : le fringant frère Louis est enchanté de la commission : faites lui savoir à Dinan, par le f. Paul, le jour que vous aurez fixé pour le départ.

Le service de M. Maubec a eu lieu à la paroisse lundi, c'est-à-dire, il y a huit jours : l'église étoit à peu près vuide ; pas un parent ; 19 ecclésiastiques en tout, le presbytère et nous compris ; pas un mot d'éloge et de regret ne fut mêlé à l'eau bénite que l'on jetta sur la chasse : c'étoit bien triste ! Nous ferons notre cérémonie particulière Mercredi, et je pense que les Ursulines feront la leur dans la semaine prochaine.

On est parvenu à débrouiller la généalogie du respectable défunt : les héritiers sont tous dans le pays ; il n'y en a point, comme on l'avoit supposé, à Carcassone ; l'affaire marchera donc vîte ; sous huit ou dix jours, les scellés pourront être levés : sans doute M. Maubec avoit de l'argent, et on trouvera quelques sacs chez lui : mais, il paroît que les sommes un peu considérables ont été placées à fond-perdu.

Mille choses tendres à Trémigon de la part de l'oncle et frère Jean.

M.M. Guilloux et Houeix sont très sensibles à votre souvenir : ils vous attendent avec impatience.

Totus tuus in Xto

L'ab. J. M. de la Mennais

M. de la Roche-Jacquelin est ici : il vint me voir hier.

A Monsieur
Monsieur Ange Blaize,
Pour remettre ou faire passer à M. l'abbé Ruault
A Trémigon En Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 16 sept 1845

Autographe. AFIC. 46.03.054.

LETTRE 3728. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 16 7bre 1845.

Mon très cher frère,

Je vous permets de faire des marchés pour le charroi des arbres et pour tailler les pierres de taille de votre prochaine bâtisse.

Faites partir le f. Jean-Marie pour Dinan ; il y recevra son obédience. Dites au f. Jean-Baptiste que je lui permets de s'absenter pendant huit jours, pour aller à Créhen régler ses affaires : je ne pense pas que Mr. le Maire de St-Donan lui refuse cette permission : pendant son absence, un frère de Quintin pourrait tenir sa classe, attendu que le f. Samuel-Marie ne sera pas placé avant la fin du mois, et je serai bien aise qu'avant de l'être il s'exerce un peu, non à St-Donan, mais à Quintin même.

Le f. Eleuthère[1] est destiné pour Saint-Quay : il faut qu'il s'y rende de suite.

Le f. Irénée-Marie partira le plus tôt possible après la réception de cette lettre pour Pontivy, où il fera l'une des deux grandes classes, comme le lui dira le f. Athanase : nous ne pouvons nous dispenser d'avoir deux brevets, dont un d'après examen, dans cet établissement sous peine de ne pas le conserver. Le f. Irénée fera très bien là, pourvu qu'il s'abstienne de frapper : recommandez lui bien cela.

Le f. Christophe sera placé dans le Nantais : il faut qu'il revienne d'abord ici, où il trouvera son certificat. Le f. Samuel est destiné à Hénon ; le f. Alcime, breveté à Nantes, est

[1] F. Eleuthère (Mathurin-Jean Toquet), né à Plaintel (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1836.

destiné à Maroué. Le f. de St-Brandan n'est pas encore désigné ; non plus que le frère d'Allineuc : il paraît qu'on n'en est pas bien pressé, puisque ni le maire, ni le Recteur ne m'ont écrit : celui-ci n'a pas même répondu à la lettre que je lui ai écrite au sujet de l'apostasie du f. Bertrand.

Je vous annonce avec une bien vive peine la mort du f. Antonin-Marie ; il s'est noyé à Cancale, le 4 de ce mois en se baignant : priez et faites prier pour lui.

Envoyez de suite au f. Julien le brevet du f. Auguste, si vous l'avez reçu.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.069.

LETTRE 3729**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 17 septembre 1845

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous envoyer le mémoire de ce que doit à l'Institut de Ploërmel, le Département de la Marine, pour pension pendant le 3e trimestre de 1845, des trois jeunes Sénégalais, et je profite de cette circonstance pour vous demander s'il y aura prochainement ou non, un départ de frères pour le Sénégal, Cayenne et les Antilles : dans tous les cas, il est indispensable que j'expedie sans tarder aux Antilles des livres et des fournitures classiques, ou bien nos écoles en manqueroient : une partie de ces objets sont déjà réunis et déposés au Folgoät, près Lesneven ; mais, avant de compléter cet envoi, j'ai besoin de savoir si des frères l'accompagneront, et en quel nombre ? Quoiqu'il en soit, je prie Votre Excellence de m'autoriser à charger les caisses sur un navire de l'Etat à Brest, au fur et à mesure qu'elles seront prêtes.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut.. AFIC. 154.4.013.

LETTRE 3730. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 18 7bre 1845.

Mon très cher frère

Je suis surpris de n'avoir encore, aujourd'hui, 18 7bre, aucune nouvelle de la somme de 800 f. que le f. Polycarpe a versé entre vos mains le 30 aout : je vous ai, cependant, déjà écrit à ce sujet. – Répondez moi donc sans rétard, et dites moi si vous avez fait passer cet argent à la Sup(érieu)re de la Providence de St. Brieuc.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouha par le Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 sept 1845

Autographe. AFIC. 88.03.070.

LETTRE 3731. **À UN PRINCIPAL DE COLLÈGE**.

Ploërmel le 18 7bre 1845.

(Lettre, rédigée par M. de la Mennais pour le f. Auguste : celui-ci avait reçu, de la part d'un Principal de collège, une incitation à abandonner son école et son état, contre promesse d'un poste plus en vue).

Monsieur,

Votre lettre est un outrage : je suis frère ; et à Dieu ne plaise que je renonce jamais à mon saint état ! Tous ceux qui violent leurs engagements sont des êtres vils, des hommes de foi mentie, et je ne comprends pas comment ils pourroient être chargés de l'éducation, à quelque titre que ce soit ; pour moi, je n'oublierai point les foudroyantes paroles que notre père leur adresse à la page 37e de notre *Recueil* : " Va, malheureux, calcule par sols et deniers les avantages que le monde peut t'offrir ; vends lui ton ame, comme Judas vendit la sienne aux ennemis du Christ ; prends cette pièce de monnoie que l'on jette à tes pieds, ramasse la dans la boue, lèche cet or ! et puis, baisse la tête[1], et ne regarde plus le ciel dont tu t'es rendu indigne. Créature si élevée par la grâce de ta vocation, te voilà donc tombée dans la fange de la terre ; châque jour tu t'y enfonceras davantage ; et les hommes mêmes qui te flattoient et t'enhardissoient à briser le doux et saint joug du Seigneur, se riront de ton malheur et de ta honte ; il n'y a pas jusqu'aux petits enfans, qui, demain, en te voyant passer, ne sifflent sur toi, comme s'ils lisoient écrit sur ton front … Apostat ! "

Ce titre, Monsieur, ne sera jamais le mien : veuillez le croire.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble serviteur

Frère Auguste

Autographe. AFIC. 91.06.011.

LETTRE 3732**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 21 7bre 1845.

Cher ami

Voilà ce qui arrive aux ultramondains qui s'en vont courant les fêtes, les festins, les galas ; ils perdent leur clef, et avec elle, ils perdent ce qu'assurément personne n'avoit envie de leur prendre. Etre si peu sage à votre âge, n'est-ce pas honteux ? Ne méritez-vous pas pénitence ? Venez donc ici, le plus tôt possible, pour faire cette pénitence si justement méritée, et qui vous sera si salutaire : toutefois, tâchez de ne pas manquer ma voiture pour le voyage de retour : je suppose qu'elle vous attendra ; on aura mis mes chevaux à la Chesnaie, et les nourrir là ou ici, n'est-ce pas la même chose pour ma Seigneurie ? dailleurs, je ne suis pas pressé de revoir Madame : je n'aurai besoin d'elle que du 15 au 20 octobre. Je fais écrire ceci au faquin : reste à savoir s'il recevra ma lettre à temps.

Je suis fort inquiet d'un petit créole que j'attends des Antilles et qui n'arrive pas : je crains qu'il ne se soit embarqué sur la corvette *La Croix*, qui a sombré en entrant à Brest.

J'ai écrit au Ministre de la Marine une nouvelle lettre à laquelle il lui sera difficile de ne pas répondre : j'ai envie de savoir à quoi m'en tenir.

Deux postulants d'Auch apportés par la diligence d'hier, viennent d'être enrégistrés au noviciat ; ils ont bonne mine : vraîment, le saint archevêque est admirable : il faudra pourtant que dans le courant de l'année prochaine, je lui aide efficacement à fonder quelque (chose) chez lui : il le mérite bien ! n'est-ce pas ?

[1] Le texte autographe porte : *la terre.*

L'affaire Maubec est toujours in statu quo : on (a) eu beaucoup de peine à connoître d'une manière certaine les héritiers : ces jours-ci, le testament leur sera légalement signifié.

L'abbé Godin[1] et l'abbé Houet ont passé la semaine avec nous : ils sont aujourd'hui à Malestroit, ils reviendront demain : le premier m'a fait cadeau d'une belle toile réprésentant St. Pierre aux liens (entendez vous Monsieur Pierre ?) – On n'a jamais vu dans le pays rien de pareil ! C'est une copie d'une des fresques du Vatican peintes par Raphaël, comme vous savez. – Le fameux Hauser est le copiste : quel riche ornement pour notre chapelle ! Serons nous fiers ? Godin m'a fait aussi dépositaire de deux jolies petites pierres factices et dessinées, qu'il m'a chargé d'offrir de sa part à mes honorées nièces, Mesdames Félix et Augustine de Kertanguy – C'est bien aimable, mais, il est si bon ce Godin !

Mgr de Vannes, pour cause de fièvre, n'a pu ordonner hier que les prêtres, au nombre de 17 : les sous-diacres, au nombre de 14, sont remis à Noël – Le pauvre Charles est donc revenu à Ploërmel petit minoré comme devant : il est très contrarié, et l'ab(bé) Guilloux ne l'est pas moins.

La bâtisse avance : samedi vous trouverez les murs à hauteur de poutrelles : vous disiez que cela ne seroit pas, et, pourtant cela sera ! Il y a de quoi vous guérir de votre triste manie de prophétiser des tristesses. A l'avenir, soyez donc plus discret : votre réputation est sérieusement compromise, je vous en préviens.

Mille choses à tous, et particulièrement aux habitants de Trémigon, si cette épître vous y trouve. Sachez que je ne vous aime point !

Signé : Jean

A Monsieur
Monsieur Ange Blaize (mots rayés), *pour remettre*
(en surcharge : au frère Paul à *Dinan*)
ou faire passer à Mr. l'abbé Ruault
A Trémigon par Combourg (mots rayés)
cachet : Ploërmel 21 sept 1845

Autographe. AFIC. 046.03.055.

LETTRE 3733. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 22 7bre 1845.

J'écris deux mots seulement à votre Excellence pour l'informer que Son Excellence l'excellent Ministre de la Marine s'empresse de répondre à mes lettres des 30 Juin et 1er Juillet : il me demande 2 frères pour le Sénégal, 1 p(ou)r Cayenne et 6 pour les Antilles.- Le ton de la correspondance est toujours le même, c'est-à-dire, on ne peut meilleur. Bien entendu qu'il faut, comme à l'ordinaire, expédier de suite ce régiment. – Mais, patience, nous prendrons le temps nécessaire ! Quoiqu'il en soit, voilà encore de la bésogne à débrouiller. – Dieu soit béni ! - Le ministre a bien soin de m'annoncer qu'aussitôt qu'il aura de l'argent, il multipliera ses demandes, car les Gouverneurs des Colonies le pressent à cet égard.

Sur ce, bonsoir – Je vais me coucher

Jean

Au f. Paul
Pour remettre ou faire passer à Mr. l'abbé
Ruault, à Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 23 sept 1845

Autographe. AFIC. 46.03.056.

LETTRE 3734. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 23 7bre 1845

[1] Pierre-Louis Godin, né en 1798 à Bréry (Jura), avait été membre de la Congrégation de Saint-Pierre. Il enseigna à Juilly de 1831 à 1834, puis à Saint-Méen. Il entra ensuite dans le journalisme.

Monsieur

J'aurais dû vous remercier plus tôt de la lettre si pleine de bienveillance que vous avez daigné m'écrire au sujet des autorisations provisoires que j'ai demandées au nombre de six, et dont vous avez bien voulu me promettre de presser l'envoi. Depuis ce temps, je n'avois eu aucun avis rélatif à l'expédition de nouveaux frères dans les Colonies ; c'est pourquoi j'étois resté tranquille ; mais, par sa lettre en date du 19 de ce mois, Mr. le Ministre de la Marine m'invite à mettre de suite à sa disposition, pour être envoyés à leurs destinations respectives, neuf frères, savoir : pour les Antilles 6 ; pour Cayenne 1, et pour le Sénégal 2 ; or, avant de désigner ces frères, j'ai besoin de savoir d'une manière positive si les autorisations que je réclame me seront accordées. J'ose donc espérer, Monsieur, que vous ajouterez à tous les services que vous m'avez déjà rendus en de telles circonstances celui de faire délivrer le plustôt possible les autorisations dont il s'agit. Je n'entre pas dans d'autres détails sur cette affaire parce qu'elle vous est bien connue : je l'ai, je crois, nettement expliquée dans mes lettres précédentes.

Permettez-moi de vous communiquer l'extrait ci-joint d'une lettre du f. Directeur général des Antilles, du 18 aout dernier : je suis persuadé qu'elle vous intéressera, et qu'elle augmentera, s'il se peut, votre zèle en faveur de notre œuvre coloniale : grâce à Dieu, tout annonce que cette œuvre est à la veille de prendre de grands développements, et Mr. le Ministre de la Marine lui-même m'avertit de m'y préparer. " Les six frères que vous devez procurer prochainement à mon Département pour les Antilles, m'écrit le Ministre, permettront à peine de remplir les vides et d'atteindre le complet du cadre de l'une et l'autre Colonie pour 1846. Je ne perds pas de vue que les deux gouverneurs dans leur dernière correspondance rélative aux écoles, ont réclamé un envoi de frères beaucoup plus considérable : je suis disposé à seconder ce vœu, dicté par le désir d'augmenter le nombre des écoles communales, et d'appliquer plus largement que cela n'a pu avoir lieu jusqu'ici, les frères de Ploërmel à l'enseignement moral des esclaves, ce à quoi ils paraissent être aujourd'hui encouragés par les habitants eux mêmes – Je tiens bonne note des demandes de M.M. les gouverneurs, bien certain de l'empressement que, de votre côté, vous mettrez en temps opportun à concourir à la réalisation de leurs vues. "

Le Ministre n'attend pour m'accabler de nouvelles demandes de frères que d'avoir à sa disposition les fonds spéciaux qui sont nécessaires pour préparer l'exécution de certaines parties de la loi du 18 Juillet. Mais, en voilà neuf qu'il me faut donner sur le champ, et dont le choix m'embarrasseroit beaucoup, qu'il me seroit même impossible de faire convenablem(en)t, si je n'obtenois pas les autorisations que Mr. le Ministre de l'Inst(ructi)on publique m'a fait espérer lorsque j'ai eu l'honneur de le voir à Paris dans le mois de mai d(erni)er. Je ne tarderai pas à répondre à la lettre qu'il m'a fait l'honneur de m'écrire le 25 aout pour me rappeler que la faculté conférée à mes frères d'exercer provisoirement est essentiellement temporaire : quoiqu'on ait pu dire, je suis en règle sur ce point-là.

Comme je vous ai fait part de mes tribulations au sujet des examens, je dois aussi vous faire part de mes joies : neuf frères ont été reçus par nos Commissions de Bretagne aux d(erni)ers examens : mais, neuf brevets sont loin de me suffire pour payer mes vieilles dettes ; le refus presque absolu de brevets dans les examens précédents avoit eu pour résultat de me créer un arriéré très considérable, que d'ici longtemps je ne pourrai combler.

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, par voie d'Angleterre, que deux de mes frères des Antilles étoient mourants à la fin d'aout : je vais proposer à Mr. le M(inistre) de la M(arine) d'en remplacer immédiatem(en)t au moins un, c'est-à-dire de faire partir dix frères au lieu de 9. Ah, Monsieur, que cette mission est belle pour ceux de mes enfans qui s'y dévouent, mais qu'elle est cruelle pour moi ! Ayez pitié du pauvre père ignorantin.

Projet aut. AFIC. 107.4.014.

LETTRE 3735. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 7bre 1845.

Monsieur le Ministre,

Je m'empresse de répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 19 de ce mois. Il est fâcheux que je n'aie pas connu à l'époque de la retraite générale de mes frères, c'est-à-dire, lorsqu'ils étaient tous réunis à Ploërmel, les dispositions que vous avez arrêtées pour l'envoi prochain d'un certain nombre d'entre eux dans nos diverses colonies. Quoiqu'il en soit, je vais faire la plus grande diligence pour procurer à votre Département les neuf frères que vous me demandez ; il y a plus : je voudrais vous en donner immédiatement huit au lieu de six pour les Antilles, parce que je crois cela nécessaire pour le bien du service. En effet, une lettre du f. Ambroise, en date du 18 août, m'apprend que les frères Florentin-Marie et François Régis[1] sont très malades et hors d'état de continuer leurs travaux : ce dernier était mourant ; il ne serait pas même capable de supporter la traversée pour retourner en France, me dit le f. Ambroise. Les six frères nouveaux que nous allons envoyer n'en représenteront donc réellement que quatre, si je ne remplace pas, dès à présent, les deux sur lesquels on ne peut plus compter. Dans le cas où, contre mon attente, ils seraient encore vivants, lorsque les nouveaux frères arriveront, le f. Ambroise ne manquerait pas, suivant mes instructions, de demander pour eux un congé de convalescence, et ils reviendraient… mourir ici.

Un de nos créoles, excellent jeune homme, comme tous ceux qui entrèrent au noviciat l'année dernière, me donne en ce moment de pénibles inquiétudes : il est menacé ou plutôt atteint d'une grave maladie de poitrine, comme le prouve le certificat ci-joint du Docteur Pringué. Je prie donc Votre Excellence de vouloir bien m'autoriser à le renvoyer à la Guadeloupe son pays natal ; il voyagerait avec les frères destinés pour cette colonie, qui prendraient soin de lui. Il n'a droit à aucun traitement ; mais je désire que Votre Excellence lui accorde les frais de route de Ploërmel à Brest, et que, dans la traversée, il mange à la table de l'Etat-Major ; son dévouement lui coûte la vie !

Sous peu de jours, je répondrai en détail aux autres articles de votre si bienveillante lettre du 19 : l'objet de la mienne est d'être fixé très promptement sur les points dont je viens d'avoir l'honneur de vous entretenir, et encore ces deux-ci :

1° Les paquets des frères du Sénégal et de Cayenne doivent-ils être expédiés à Brest ?

2° Votre Excellence a-t-elle eu la bonté de recommander à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique ma demande du mois de Juillet de six autorisations provisoires pour mes écoles de Bretagne ? Ces autorisations me sont indispensables pour faire convenablement le choix des frères que je vais mettre à votre disposition. J'ai recommandé cette affaire, dans le temps, à l'excellent Mr. Rendu, membre du Conseil royal, et je la lui ai rappelée tout récemment. Voici la réponse qu'il me fit, le 17 juillet dernier : "J'ai vu hier un de mes collègues au Conseil d'Etat, M. Marac, sous-directeur du personnel au ministère de la Marine, excellent homme, avec qui j'ai causé plusieurs fois de vous, de votre œuvre des colonies auxquelles vos bons frères rendent de si grands services ; il s'est chargé de hâter l'envoi au ministère de l'Instruction publique de la lettre que vous aviez prié le Ministre de la Marine de transmettre à son collègue. J'attends l'envoi pour presser, de mon côté, les autorisations provisoires dont vous avez besoin. "

Nous sommes au 25 septembre, à la veille des départs, et je n'ai rien reçu.

---

[1] F. François Régis-Marie (François Deschamps), né à Saint-M'Hervé (Ille-et-Vilaine) en 1819, entré en 1843.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence &c.
L'ab. J. M. de la Mennais

A Mr. Le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM. C 494. Copie. AFIC. 154.4.014.

LETTRE 3736**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 26 7bre 1845.

Monsieur le Ministre,

Encore une lettre ! car, dans celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant hier, j'ai manqué de vous faire une observation importante au sujet de notre établissement de Cayenne. Un sixième frère remplira le cadre, il est vrai, et je comprends très bien que vous ne pouvez pas actuellement en accorder un septième ; mais comme je vous en ai déjà informé, les dernières nouvelles que j'ai reçues du f. Louis-Joseph me donnent presque la triste certitude que le retour du f. Eudoxe en France, pour cause de santé, est nécessaire.

Votre Excellence voudrait-elle bien m'autoriser à profiter de la circonstance du départ du sixième frère pour envoyer le septième à mon compte, sauf les frais de route ? Je gémis en pensant que très probablement ce que nous appelons le sixième frère ne sera en réalité que le cinquième quand il arrivera dans la colonie, s'il part seul. Dans tous les cas, le f. Eudoxe pourra revenir en congé de convalescence, et l'établissement restera du moins au complet.

Je pense que Votre Excellence lira avec intérêt l'extrait ci-joint d'une lettre du f. Ambroise, en date du 18 août dernier[1] ; cette lettre m'a fait faire beaucoup de réflexions sur l'avenir de notre œuvre.

Je suis avec respect &c.
L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Ministre de la Marine.

Aut. ANOM. R1 (Guyane). Copie. AFIC. 154.4.015.

LETTRE 3737. **AU MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.**

Ploërmel le 30 7bre 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer qu'un jeune créole (Henri-Léopold Martial, né à la Goyave, Guadeloupe, le 4 janvier 1826) auquel un passage avait été accordé par l'administration coloniale, sur le paquebot *Le Ferdinand*, est débarqué à St-Nazaire le 18 de ce mois, et est arrivé ici le 27. Cette recrue pour notre noviciat m'est d'autant plus agréable, que deux des créoles qui nous vinrent l'année dernière, doivent faire partie de notre prochain envoi au Sénégal et à Cayenne, c'est-à-dire, que le f. François de Paule accompagnera le f. Euthime au Sénégal, et que le f. Pierre Marie de la Croix accompagnera le f. Gérard à Cayenne, si vous agréez la proposition que j'ai eu l'honneur de vous faire dans ma dernière lettre. Le f. Gérard a été pendant plusieurs années Directeur de notre établissement de Fort-Royal à la Martinique. Il était revenu en congé de convalescence. Il serait très capable de remplacer le f. Louis Joseph à Cayenne, si celui-ci venait à manquer.

[1] Voir en Appendice 104 quelques extraits de cette lettre.

Le jeune créole (Eugène Le Févron) dont la poitrine est si malade, et dont le médecin a jugé le retour dans son pays indispensable pour sa guérison, a été désolé quand je lui ai dit que je venais de demander pour lui cette grâce à Votre Excellence. " Je veux mourir à Ploërmel, m'a-t-il dit, et être enterré à côté de mes frères, dans notre cimetière commun. " Je prie donc Votre Excellence de considérer comme non avenue ma demande relative à ce frère, renfermée dans ma lettre précédente.

Je suis avec respect etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Ministre de la Marine & des Colonies.

Aut. ANOM. Copie. AFIC. 156.5.041.

LETTRE 3738. **AU RECTEUR D'ALLINEUC.**

1er octobre 1845

Monsieur le Recteur

J'ai reçu avec une douloureuse surprise la lettre[1] que vous avez jugé à propos de m'écrire et dans laquelle vous m'apprenez que c'est moi qui suis cause de l'apostasie du f. Bertrand, en le taquinant pour ses vers : je ne lui ai jamais parlé ni écrit qu'avec une extrême bonté, et j'ai usé de mon droit, j'ai rempli mon devoir, lorsque je l'ai averti qu'il péchoit mortellement, en violant mes défenses expresses.

Je n'ai point engagé Mgr à vous reprimander à cette occasion : il l'a fait de son propre mouvement : je l'avois prié seulement de donner quelques avis paternels à ce pauvre et malheureux jeune homme que l'orgueil entraînoit dans l'abyme. – Hélàs, il y est tombé jusqu'au fond, puisqu'il est tout à la fois apostat et voleur : oui, voleur, puisqu'il a emporté le vestiaire de l'établissement et il a dû l'enlever avant de quitter Allineuc ! Dans quelle disposition venoit-il donc à la retraite ?

Projet aut. AFIC. 91.04.011.

LETTRE 3739**. AU FRÈRE WILFRID COUDRAIS.**

D. S. Ploërmel le 1er 8bre 1845.

Mon très cher frère,

Je vous donne encore ce nom dont vous êtes indigne, car il ne dépend pas de vous de cesser d'être frère, tandis que votre voeu subsistera, et il subsistera jusqu'à ce que vous ne l'ayez accompli, ou que je ne vous en aie dispensé. Violer avec scandale un si saint engagement, ce n'est pas le détruire, c'est se rendre coupable d'apostasie. Et non seulement vous êtes apostat, mais, de plus, vous êtes voleur. En quittant Pléneuf, vous ne m'avez rendu aucun compte ; vous avez emporté l'argent que Mr. Chastel me devait et qu'il vous avait chargé de me remettre ; vous avez enlevé à peu près tout le vestiaire de l'établissement. Or, comment s'appelle un homme qui agit de la sorte ?

Toutefois, vous avez bien osé m'écrire, le 17 août, que vous renonciez à la pratique d'un conseil évangélique pour remplir l'obligation divine de payer les dettes de votre mère, morte il y a je ne sais combien d'années ! Quelle dérision impie ! Quoi, l'accomplissement d'un voeu n'est donc que de simple conseil ? Et, vous le savez, dans ce cas-ci, le voeu n'a-t-il

[1] La lettre de M. Caresmel, Recteur d'Allineuc, est du 19 septembre 1845.

pas la force d'un véritable contrat, puisque des obligations synallagmatiques[1] en résultent, comme on vous le rappela si nettement à la retraite même où vous renouvelâtes le vôtre ? Quoi, vous êtes responsable, en vertu d'un commandement de Dieu, des dettes que votre mère avait laissées en mourant, et qu'elle avait contractées avant que vous eussiez l'âge de quinze ans ? Vous avez pu, en conscience, les payer en partie avec l'argent qui appartient à la congrégation, votre seconde mère ? Non, de pareilles excuses ne sont pas sérieuses ; et, après tout, si vous ne regardiez pas comme rigoureux vos engagements envers moi, il ne fallait donc pas jurer, sur le Corps même de J. C., d'y être fidèle ! Il ne fallait pas me causer toutes les dépenses que j'ai faites pour vous, dans la confiance que vous étiez un homme d'honneur sur la parole duquel on pouvait compter !

Au reste, nous avons conservé l'inventaire, signé de votre main, des objets appartenant à la congrégation, qui existaient à Pléneuf au mois d'août de l'année dernière ; ayez à les représenter ou à les faire passer de suite au frère Paul, ou je vous poursuivrai en toute rigueur.

Projet aut. AFIC. 88.03.071.

LETTRE 3740. **À M. DE SALVANDY, MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Ploërmel le 2 8bre 1845.

Monsieur le Ministre

Lorsque j'eus l'honneur de vous voir, dans le mois de mai dernier, je vous exposai le besoin que j'avois d'autorisations provisoires, pour régulariser mes écoles de Bretagne, et je vous priai de remarquer que ce besoin avoit pour cause le grand nombre de frères, dont plusieurs brevetés, et les autres susceptibles de l'être prochainement, que j'ai envoyés dans les colonies.

En Juillet, je vous rappelai les promesses bienveillantes que vous aviez daigné me faire, et je vous demandai six de ces autorisations. J'entrai alors dans beaucoup de détails qu'il seroit inutile de répéter ; mais il ne le sera pas d'ajouter que j'ai aujourd'hui plus que jamais de pressants motifs d'insister sur ma demande : car M.M. les Gouverneurs de nos colonies, le clergé et les colons eux-mêmes supplient Mr. le Ministre de la Marine d'envoyer de nouveaux frères, pour l'instruction des noirs, libres et esclaves, et votre collègue me presse, à son tour, d'en mettre sur le champ neuf à sa disposition : mais, hélas ! au lieu de neuf il en faut douze ; car, je viens d'apprendre que trois des frères déjà en exercice et sur lesquels M. le Ministre comptoit, étoient mourants à la fin d'aout : or, l'hivernage commençait à peine ! C'est donc par un motif bien grave d'intérêt public, que je réclame auprès de Votre Excellence la délivrance la plus prompte possible des six autorisations dont j'ai parlé plus haut, et qu'elle m'avoit déjà fait espérer d'obtenir ; je n'attends que cela pour désigner à Mr. le Ministre de la Marine les douze frères qui devront s'embarquer prochainement à Brest sur des navires de l'Etat, pour se rendre à leurs destinations respectives, savoir deux au Sénégal, deux à Cayenne et huit aux Antilles.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Ministre de l'Instruction publique

Aut. Arch. Nat. F 17 12474.

LETTRE 3741. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

[1] Obligations réciproques, découlant d'un contrat.

D . S. Ploërmel le 2 8bre 1845.

Mon très cher frère,

Nous serons sans doute obligés d'emprunter pour bâtir notre nouvelle maison ; mais je désire qu'on emprunte le plus tard possible : comme toutefois, vous ne pouvez commencer sans argent, je vous remets d'abord 500 f. en un mandat sur St. Brieuc ; et, dans le mois prochain je vous remettrai une somme égale.

Vous êtes trop éloignés de la paroisse pour qu'en hiver les enfants aillent tous les jours y entendre la messe : il faut dire le chapelet dans les classes.

Monsieur le Recteur d'Allineuc m'a écrit une lettre au moins étrange au sujet du f. Bertrand : je lui répondis hier avec modération, mais, cependant, avec une juste fermeté : je n'abandonne pas son école : mais ayant disposé de tous nos brevets, j'aurai besoin pour Allineuc d'une autorisation provisoire, je l'ai demandée.

Le f. de St-Brandan est désigné, et ne tardera pas de se rendre, mais il ne dépend pas de moi d'aller plus vite que je ne vais.

12 de nos frères partiront prochainement pour les colonies : cela ne me donne pas peu d'embarras.

Un jeune et charmant créole nous est arrivé avant hier de la Guadeloupe.

J'ai la goutte et je vous écris de mon lit.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.072.

LETTRE 3742. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 2 8bre 1845.

Monsieur

Mille grâces de votre si bon petit billet. – Je m'empresse de profiter de l'avis que vous me donnez, et sur le champ j'adresse directement à Mr. le Ministre de l'Instruction publique la lettre dont j'ai l'honneur de vous remettre copie.

Sans doute M. le Ministre de la Marine aura déjà entretenu son collègue de mon affaire, comme je l'en ai prié ; mais ce n'est plus de neuf frères dont il faut préparer le départ immédiat : hélas, c'est de douze !

Je n'ai point laissé ignorer à Mr. le Ministre de la Marine tout l'intérêt que vous prenez à ce que les autorisations me soient délivrées sans retard.

Agréez de nouveau, Monsieur, l'hommage de ma sincère et bien respectueuse gratitude.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.4.017.

LETTRE 3743. **AU MAIRE DE HÉRIC.**

Ploërmel le 3 8bre 1845.

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous envoyer la démission du f. Césaire ; il était à propos qu'il la donnât, puisqu'il était institué ; j'y joins son compte avec la commune, mais non les états ; il les a signés, et si je ne vous les adresse pas immédiatement, c'est pour diminuer les frais de

port de ce paquet : j'aurai, la semaine prochaine, l'occasion de vous les faire passer sans qu'il vous en coûte rien : je chargerai le f. Celse[1] de vous les porter.

Aujourd'hui même, le frère qui doit remplacer à St. Nazaire le f. Thadée est parti de Ploërmel : le f. Thadée pourra donc être rendu à Héric très prochainement, sans que je puisse cependant fixer le jour. Votre second frère, qui est ici, le suivra de près.

La clef de l'armoire du f. Césaire est dans le bureau de sa chambre, et le frère parti ce matin pour St. Nazaire porte au f. Thadée la clef de ce bureau.

Les décorations que M. le Curé réclame sont renfermées dans une caisse, et cette caisse est déposée dans une chambre voisine de la maison d'école, dont le domestique du presbytère est le locataire.

Le f. Césaire regrette Héric : mais il s'est soumis avec une édifiante docilité à tout ce que je lui ai prescrit dans cette circonstance : il a reçu également bien mes remontrances paternelles.

La commune me sera redevable du reliquat du f. Césaire, d'une indemnité de 400 f. (une fois payée) pour le second frère, et du prix des objets composant le petit mobilier à l'usage du frère, suivant notre Prospectus : il vous en présentera le mémoire.

Je suis &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Les papiers du f. Thadée ne seront peut-être pas tout d'abord au complet ; s'il lui en manque, il ne tardera pas à les recevoir : je lui ai écrit à ce sujet, il y a peu de jours ; je n'ai pas encore eu le temps de recevoir sa réponse : je lui ai dit que, dans tous les cas, il fallait partir pour Héric, de suite : peu de jours suffiront pour tout régulariser, et nous ne pouvons laisser plus longtemps votre école vacante.

A Monsieur le Maire d'Héric (Loire Inférieure)

Copie. AFIC.107.4.018.

LETTRE 3744. **AU F. THOMAS BOSCHER.**

D . S. Ploërmel le 3 8bre 1845.

Mon très cher frère,

J'envoie le f. Thelo-Marie[2] à St. Nazaire pour remplacer le f. Thadée : je crois que le f. Thelo pourra être reçu à Nantes au mois de Mars de l'année prochaine.

Le f. Thadée devra partir de suite pour Heric, où il aura pour second frère le f. Celse, car, à Heric, il y aura deux frères désormais, au lieu d'un, et, plus tard, les frères seront chez eux, et cet établissement prendra de l'importance ; en attendant, les frères logeront au presbytère où ils seront parfaitement bien.

Recommandez au f. Thadée d'éviter les voyages de Nantes et les visites dans la paroisse : c'est un point essentiel, et dont le passé prouve l'importance : les deux frères doivent se suffire à eux mêmes, ne jamais se quitter, et faire en commun tous leurs exercices : qu'ils ne restent jamais au dessert, sous quelque prétexte que ce soit.

Le vestiaire d'Heric est bien monté ; tout ce qui est dans la chambre du frère est à nous, et de plus, un lit de sangles qui se trouve dans le grenier : nous avons encore trois chaises qui sont dans la chambre de M. de la Caffinière, l'un des vicaires, et qu'il faudra réclamer : elles ne seront pas de trop, puisqu'il y aura deux frères à Heric au lieu d'un.

---

[1] F. Celse-Marie (Jacques Morin), né à St-Igneuc (Côtes-du-Nord) en 1823, entré à Ploërmel en 1842.

[2] F. Thélo-Marie (Olivier Le Dû), né à St-Thélo en 1807, entré à Ploërmel en 1834.

Le f. Thelo est porteur de la clef du bureau dans lequel se trouve celle de l'armoire : dans l'armoire, il y a 1 livre de tabac qu'il faudra vendre, et une somme de 158 f. qui nous appartient, mais, à laquelle il ne faudra pas toucher jusqu'à nouvel ordre de ma part. Quant aux comptes à régler avec la Commune, le f. Thadée n'aura pas à s'en occuper ; je les réglerai moi même, d'après des notes très exactes que le f. Cesaire m'a remises.

J'attends une réponse du f. Thadée au sujet de ses certificats : qu'il ne s'en inquiète pas : personne ne le tracassera : je vais, dailleurs, écrire au Maire, et cela suffira pour le moment.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

On offre de donner 100 f. de plus par an aux frères pour montrer le chant à un certain nombre d'enfans : le f. Celse sait un peu de chant, et le f. Thadée aussi ; entr'eux, ils peuvent se tirer d'affaire, et leur traitement sera de 500 f. au lieu de quatre.

Au f. Thomas
Frère de l'Inst.n Xtienne à St Nazaire

Autographe. AFIC. 88.03.073.

LETTRE 3745. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 8 8bre 1845.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence les pièces relatives au jeune Henri-Léopold Martial, dont vous avez bien voulu me donner communication.

Je suis très fort d'avis que l'exception établie par le Conseil privé de la Guadeloupe, dans sa séance du 14 7bre 1843, soit maintenue, et, qu'au moins d'ici longtemps, aucun créole, né hors mariage, ne s'en retourne aux Antilles en qualité de frère instituteur. Mais Votre Excellence sait qu'il n'en est pas de même pour le Sénégal et Cayenne. Il n'en serait pas de même, non plus, pour la France, où, quand il s'agit des créoles, personne ne songe à rechercher l'état de leurs parents : j'ai employé, par exemple, pendant plusieurs mois, à Lamballe, le f. Alfred-Marie de la Pointe-à-Pitre, avant son départ pour Cayenne, et, quand il est sorti de cet établissement, il a emporté les regrets de ses élèves et de toute la ville. Je me félicite donc du mouvement qui se manifeste parmi les jeunes créoles pour venir à Ploërmel : cependant, il faut que ce mouvement soit renfermé dans de justes bornes, et qu'il ne nous arrive aucun créole qui n'ait été examiné, éprouvé et admis par le f. Ambroise. Dès l'année dernière, il nous en a envoyé un (charmant enfant) dont la naissance, comme celle du jeune Martial, est légitime, et qui, par conséquent, pourra plus tard, comme ce dernier si rien ne s'y oppose d'ailleurs, être placé aux Antilles. Je dis aux Antilles, car, il me semble convenable que tout créole, même légitime, n'exerce pas dans l'île de son origine, mais qu'il exerce de préférence dans l'autre des deux îles. Il pourrait y avoir beaucoup d'inconvénients à ce que les frères résidassent dans le lieu même où ils sont nés, c'est-à-dire, au sein, en quelque sorte, de leur famille, si honorable qu'elle fût.

Le f. Marcellin-Marie, dans sa dernière lettre ci-jointe, que je prie Votre Excellence de me renvoyer, après l'avoir lue, me parle aussi de plusieurs jeunes gens qui lui ont témoigné le désir d'entrer au noviciat. Mais, si j'ai l'honneur de vous communiquer cette lettre, c'est principalement pour que vous ayez connaissance de plusieurs détails intéressants qu'elle renferme. Vous verrez, je crois, avec plaisir, combien les jeunes créoles, en général, attachent d'importance aux leçons de dessin linéaire. – Malheureusement, avant de vous faire passer la

demande du f. Ambroise relative à cet objet, je n'en ai point gardé copie. J'y supplée de mon mieux par la note ci-annexée.

Il est à désirer que les écoles de la Guadeloupe ne restent pas au-dessous de celles de la Martinique pour cette espèce d'enseignement.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. – Pour vous désigner nos passagers coloniaux, j'attends à savoir si Votre Excellence consent ou non à ma proposition d'envoyer deux frères à Cayenne, dont l'un remplacerait éventuellement le f. Eudoxe ; et, en second lieu, avant d'arrêter définitivement mes choix, j'ai besoin de connaître (positivement) la décision de M. le Ministre de l'Instruction publique au sujet des autorisations provisoires : je lui ai écrit de nouveau à ce sujet le 2 de ce mois, la lettre dont copie ci-jointe. Sans doute, il ne tardera pas à me répondre, surtout si Votre Excellence daigne l'en prier.

J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.5.042.

DOCUMENT 512. **NOTE** concernant les instruments nécessaires pour l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles des frères à la Martinique (120 élèves).

(Note qui devait être annexée à la lettre précédente, mais qui a été envoyée plus tard : cf. ci-après lettre n° 3752).

Ploërmel le 8 8bre 1845.

étuis de mathématiques simples,
cahiers de dessin linéaire, avec l'explication,
grosses de crayons,
équerres,
règles,
pistolets,
godets,
pinceaux,
planchettes,
Tés,
bâtons d'encre de Chine
60 bâtons de tablettes de couleur (Tous ne laveront pas à l'encre de Chine ou en couleur, et la même boîte peut servir à plusieurs)

Ploërmel le 8 octobre 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.5.042.

LETTRE 3746. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 9 8bre 1845.

Mon très cher frère[1],

Je vous écris fort à la hâte, et je ne vous dirai guère que des monosyllabes : mais, cependant, ce peu de mots vous feront plaisir, et ils sont nécessaires pour que vous ne vous inquiétiez pas du retard de l'arrivée de nos frères.

Et d'abord je vous remets copie d'un article de la lettre de M. le Ministre de la Marine, en date du 19 7bre dernier, qui vous concerne : vous remarquerez que c'est une réponse à ma lettre du 1er Juillet : vous verrez donc que si je ne vous ai pas écrit depuis longtems, c'est qu'on ne m'écrivoit pas à moi même ; d'un jour à l'autre, j'attendois une réponse, qui n'arrivoit pas.

Le Ministre ne me demande que 6 frères pour vos deux Iles : je lui ai fait observer que les ff. Régis et Florentin étant malades, et ayant droit à un congé de convalescence, les 6 frères que je donnerois actuellem(en)t n'en réprésenteroient que quatre à leur arrivée dans la Colonie, et je lui ai offert d'en envoyer huit : il y consent : vous en aurez donc ce nombre : je ne puis vous les nommer encore, parce que mes choix ne seront définitivement arrêtés que dans huit jours : j'attends pour cela une décision du Ministre de l'Inst(ructio)n publique, dont j'ai besoin, à cause du brevet du frère que je nommerai Directeur d'une des deux colonies, sous votre autorité, car, mon intention est que vous la conserviez toute entière.

2 frères destinés pour le Sénégal, et 2 frères destinés pour Cayenne s'embarqueront à Brest en même tems que les 8 destinés pour les Antilles, mais je ne pense pas que ce soit sur les mêmes navires.

Je croyois vous avoir marqué que le f. Julien avoit reçu dans le temps, les 1700 et quelques francs que vous lui avez adressés. – Pour moi, je recevrai à la fin de ce mois-ci le montant de la caisse que vous aviez chargée sur le *Guillaume Tell* : l'or a été vendu, et le total se monte à 7220 f.

Le jeune Martial est arrivé, il y a dix jours, bien portant : il est heureux d'être ici ; les autres créoles continuent de se plaire, et ce que vous avez pu lire dans la lettre de l'un d'eux, ne venoit que de ce qu'il étoit souffrant au moment où il écrivoit ; au reste, il est très bien aujourd'hui, et je crois qu'il ne tardera pas à aller à Cayenne. – Un autre est malade (le f. Isidore Marie, Favron) je lui ai proposé de s'en retourner : il n'a pas voulu : sa réponse a été admirable de résignation et de dévouement ; c'est de la poitrine qu'il souffre.

Le f. Julien aussi m'a donné de l'inquiétude : il avoit une petite toux et une petite fièvre qui pouvoient, surtout à l'entrée de l'hyver, avoir de fâcheuses suites : je l'ai fait voyager d'abord, et puis prendre du repos : maintenant il est parfaitement bien.

Les détails que vous m'avez donnés au sujet de l'émancipation m'ont vivement intéressé : je crains, comme vous, qu'on ne nous demande plus que nous ne pouvons faire : mais, soyez tranquille ; je ne précipiterai rien.

J'ai lu la brochure de Mr. le Curé de Fort Royal : le Ministre me l'a envoyée : j'y ai trouvé de fort bonnes choses.

Nous avions 512 frères à la retraite, et tout s'est bien passé – mais notre maison devient trop petite : on achève un grand bâtiment de 118 pieds de long, qui traverse le jardin de Terreneuve (ou les ateliers) depuis la cuisine à la boulangerie : nous serons plus à l'aise l'année prochaine.

Tous nos frères sont en bonne santé, sauf le f. Rogatien dont les jambes sont toujours en mauvais état.

---

[1] L'abbé de la Mennais qui, dans sa hâte, avait sauté une page, écrit en haut de sa lettre : *" Regardez les chiffres des pages pour les lire de suite. "*

Il paroît que le f. Florentin Marie n'a pas reçu une réponse que je lui ai faite, et que j'avois insérée dans une lettre au f. Anastase, au Moule : mon avis est que vous demandiez pour lui un congé de convalescence : puisse notre si bon petit frère François Regis être encore dans le cas de profiter de celui qu'on lui accorderoit sans doute facilement ! Nous ne l'oublions pas dans nos prières : dites le lui bien.

Vous devez avoir reçu vos caisses de livres ; voilà le connaissement des premières.- Le f. Louis avoit oublié de vous l'envoyer, quoique je lui eusse recommandé de le faire : il y a encore une caisse arrierée qui n'a pu partir avec les autres : je viens d'écrire à Paris pour cela.

M.M. Ruault et Guilloux se joignent à moi pour vous dire mille choses tendres. – Vous devez avoir reçu une lettre de M. Ruault, il n'y a pas longtemps.- Il vous gâte ce bon M. Ruault !

Les frères vous porteront une nouvelle lettre de moi.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 88.03.074.

LETTRE 3747. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 9 8bre 1845.

Mon très cher frère,

J'ai différé jusqu'ici de faire partir le f. Alcime pour St-Brandan, parce que j'attendais toujours ses certificats ; mais je ne puis guère tarder à les recevoir et je me décide à l'envoyer : vous arrangerez tout avec l'excellent maire de cette commune, ainsi qu'avec Mr. le Recteur. Je leur écrirai à l'un et à l'autre en faisant passer les pièces.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.075.

LETTRE 3748. **À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 11 8bre 1845.

Très cher ami[1]

La correspondance entre le Principal du Collège de … et un de mes frères a paru dans *l'Impartial* : n'oublie pas ta promesse de demander qu'elle soit réproduite dans *le Journal de Rennes* ; on pourroit y joindre quelques mots énergiques, sur les démarches, si honteusement concertées entre un Principal de Collège et un Inspecteur de Département, pour séduire et corrompre, à prix d'argent, un pauvre frère !

Je t'embrasse tendrement.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il ne faut pas que je sois nommé.

Ploërmel le 11 8bre 1845

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, professeur
Au Grand Séminaire de Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 11 oct 1845

Autographe. AFIC. 37.01.008.

[1] Mathurin Houët, l'aîné, originaire de Rennes, entré en septembre 1827 dans la société des prêtres de Saint-Méen, puis membre de la congrégation de Saint-Pierre, devint professeur au séminaire de Rennes. Plus tard il entre à l'Oratoire de Rennes ; il meurt chanoine de la cathédrale de Rennes.

LETTRE 3749**. À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 12 8bre 1845.

Très cher ami

M. Ruault, toujours plus sage, plus prudent que moi, est d'avis que l'on n'ajoute pas un seul mot à l'article de *l'Impartial,* si on veut bien le reproduire dans le *Journal de Rennes* ; c'est pourquoi considère comme non avenue ma lettre d'hier. Tout ce qu'on pourroit dire contre les Inspecteurs et autres gens de l'Université, n'apprendroit rien à personne sur leur compte, et ne pourroit que les irriter, chose toujours dangereuse.

Je t'embrasse bien tendrement

Jean

Ploërmel le 12 8bre 1845

A Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, professeur
Au Grand Séminaire à Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 13 oct. 1845

Autographe. AFIC. 37.01.009.

LETTRE 3750. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 13 8bre 1845.

Mon très cher frère,

Les 600 f. apportés par Allichon sont venus fort à propos : vous avez bien fait de les garder : je vous laisserai encore ce qui nous sera dû par la commune de St-Brandan, c'est-à-dire, les 400 f. pour l'indemnité due à la maison principale pour le premier frère qu'elle a fourni, et le montant du mémoire des objets qui composent le mobilier à l'usage du frère : je désire emprunter le moins possible pour votre bâtisse, et le plus tard possible, c'est pourquoi ayez soin d'éloigner toujours les termes de payement, autant que cela dépendra de vous.

Le f. Julien a été, en effet, plus malade après la retraite pendant le temps qu'il a passé dans sa famille : je lui ai fait prendre un peu de repos à Dinan, et maintenant il est bien : il est retourné à St-Servan. Mr. Bodinier compte sur sa guérison entière.

Je ne sais encore quand nos frères destinés pour les colonies passeront par Quintin (au nombre de 12) ; on vous préviendra.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.076.

LETTRE 3751. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 16 8bre 1845.

Monsieur,

Je vous remercie de la lettre si bienveillante que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 12 de ce mois, et je m'empresse de vous donner les éclaircissements que vous me demandez : permettez-moi de rappeler vos paroles.

" Pourquoi M. de la Mennais veut-il absolument suivre un système qui multiplie les difficultés ? " - Personne n'a plus d'intérêt que M. de la Mennais à ne pas multiplier les difficultés, et, assurément, il les évite autant que cela dépend de lui : il n'a d'autre système

que celui-là : mais il ne dépend pas de lui que les difficultés propres à l'œuvre dont le Gouvernement l'a chargé dans les colonies n'existent pas.

" Pourquoi s'obstine-t-il à envoyer aux colonies des frères brevetés, quand les colonies se contenteraient certainement de frères non brevetés, mais zélés, religieux et dévoués. " - Monsieur de la Mennais s'obstine si peu à envoyer aux colonies des frères brevetés, que, sur 85 frères qu'il a mis successivement, à la disposition de Mr. le Ministre de la Marine (y compris les 12 qui sont sur le point de partir), sept seulement sont brevetés. Il est vrai que 75 autres brevetés ont demandé, et demandent encore à se dévouer à cette belle et périlleuse mission ; mais, je suis loin de favoriser ce mouvement, et si j'ai cédé aux instances de quelques uns, c'est que le bien du service l'exigeait absolument. Le succès de nos écoles, dont on se félicite tant aujourd'hui, eût été impossible, si je n'avais pas eu la hardiesse (pardonnez-moi cette expression) de sacrifier un certain nombre de brevets pour l'obtenir. Et, en effet, comment aurais-je pu fonder ces établissements lointains, malgré tant d'obstacles de tous genres, si j'en avais confié la direction à des hommes sans expérience et sans habitude des affaires ? – Or, ces hommes déjà mûrs, déjà éprouvés, je ne pouvais les rencontrer, du moins pour la plupart, parmi nos jeunes gens sortant à peine du noviciat, ou parmi les frères qui n'avaient encore rempli, dans la congrégation, aucune fonction importante. – Pour diriger le premier établissement que nous avons fait aux Antilles, par exemple, j'ai donc choisi un frère breveté, qui, depuis dix ans, était à la tête d'une de nos meilleures écoles : j'ai fait la même chose pour Cayenne, pour trois de nos principales écoles de la Martinique et de la Guadeloupe ; et, enfin, le Directeur général, f. Ambroise, avant d'être revêtu de ce titre dont il se montre si digne, avait gouverné pendant dix-huit ans notre maison de Tréguier. Dans ce moment-ci, il succombe sous le poids d'un excessif travail, si bien que pour le soulager, Mr. le Ministre de la Marine, d'après l'avis des conseils coloniaux, m'a demandé, tout récemment, un frère qui sera spécialement chargé de la direction des écoles de l'une des îles des Antilles ; ce frère sera le 7ème frère breveté que j'aurai fourni aux colonies.

J'entre dans ces détails, Monsieur, parce qu'ils expliquent nettement et justifient, ce me semble, pleinement ma conduite, et ce qu'on appelle mon système.

Un brevet n'est pas indispensable, sans doute, pour enseigner dans les colonies, et c'est pourquoi je n'éloigne jamais qu'à regret de notre Bretagne les frères qui en ont un ; mais pour exercer dans les colonies, la piété, le zèle, le dévouement ne suffisent pas toujours : il faut, là, ordinairement, plus de solidité d'esprit et de caractère, plus de tact, plus de capacité réelle qu'en France ; car en France, il ne s'agit que de diriger des écoles depuis longtemps existantes, tandis que, aux colonies, il faut organiser, créer, ce qui ne peut être fait que par des hommes fort intelligents, et d'un mérite plus grand qu'on ne pense. Jugez-en, Monsieur, par la lettre ci-jointe[1] ; et remarquez-le bien, je vous prie, nous avons eu à vaincre l'opposition des colons, l'indifférence (*flens dico*[2])d'une partie du clergé, l'apathie de la population, les vices de ces pauvres petits noirs que nous allions instruire ; et, dans nos rapports avec les administrations locales, que de difficultés d'une autre espèce ! – Jamais nous n'en serions sortis avec honneur, si, à différentes fois, et à mesure que le besoin s'en faisait sentir, je n'avais pas envoyé aux colonies un certain nombre, au moins, de frères d'élite : aussi, n'y ai-je pas envoyé seulement les sept frères brevetés dont j'ai parlé plus haut, mais plusieurs autres qui se préparaient à l'examen, et qui, très certainement, seraient brevetés aujourd'hui, si je les avais gardés à Ploërmel.

---

[1] M. de la Mennais joint à sa réponse une lettre du f. Marcellin-Marie Rouzioux, directeur de l'école de Fort-Royal.

[2] Je *le dis en pleurant.*

Vous le voyez, Monsieur, si je me suis privé de six anciens frères, et si je vais me priver d'un septième frère breveté, c'est uniquement parce que, sans le secours de ces frères, l'œuvre coloniale n'aurait pu marcher : il est résulté de leur absence que, pour régulariser aujourd'hui mes écoles de Bretagne, des autorisations provisoires me sont nécessaires, et je les attends avec confiance. Si ces écoles, qui sont la pépinière des sujets que je fournis au Département de la Marine, étaient ébranlées, l'œuvre coloniale le serait elle-même : que l'on coupe les racines de l'arbre, adieu les fruits !

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse gratitude,

Monsieur, votre &c…

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC.107.4.022.

LETTRE 3752. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 octobre 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai omis, en effet, par distraction, de joindre à ma dernière lettre la note des instruments et objets nécessaires pour l'enseignement du dessin dans nos écoles de la Martinique : je m'empresse de réparer cet oubli.

Si, plus tard, vous vous déterminez à faire un semblable envoi à la Guadeloupe, peut-être y aurait-il économie, pour votre Département, à nous charger de confectionner dans nos ateliers de Ploërmel, les équerres, les règles, les planchettes et les tés : je présume que cela coûterait moins cher ici qu'à Paris.

Je suis avec respect, &c.

L'abbé J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.016.

LETTRE 3753. **AUX FRÈRES DU SÉNÉGAL.**

Ploërmel le 19 8bre 1845.

Instructions pour le frère Directeur de l'établissement des frères de St-Louis (Sénégal)

1° Dans vos rapports avec le collège de St. Louis, vous montrerez toujours beaucoup d'intérêt pour cet établisssement, et vous ferez ce qui dépendra de vous pour y envoyer les enfants vraîment capables de profiter des leçons qu'on y donne ; mais cependant, vous n'oublierez pas qu'une forte instruction primaire est la meilleure préparation à l'étude des langues, et que, pour la plupart des enfants qui vous sont confiés, l'instruction primaire proprement dite est la seule qui soit utile.

2° Aucun enfant de vos classes ne doit être retiré contre son gré et contre la volonté de ses parents, pour être mis au collège : ceci a été décidé formellement par Mr. le Ministre de la Marine.

3° Vous n'êtes pas tenu à recevoir de nouveau dans vos classes un enfant qui les aurait quittées, et qu'on renverrait du collège après l'y avoir admis, parce qu'on le jugerait incapable d'en suivre les cours : je ne dis pas que la rentrée de ces enfants dans vos classes soit impossible ; mais il est essentiel qu'ils sachent que vous n'êtes pas obligé à les reprendre. Dans ces cas-là, soyez indulgent, et en même temps, soyez ferme, afin de ne pas encourager l'inconstance des enfants.

4° De graves désordres règnent parmi les élèves entretenus par le Gouvernement : dès l'origine j'avais prévu qu'il en serait ainsi, à moins qu'un frère ne fût spécialement chargé de la surveillance et de la direction des pensionnaires. Ils ne devraient jamais être seuls ni pendant le jour ni pendant la nuit. Un autre local plus vaste et mieux distribué que celui qu'ils occupent maintenant, serait nécessaire ; mais comme tout ceci exigerait de grandes dépenses, bornez-vous à établir une étude, et invitez l'administration à ne recevoir au nombre des pensionnaires que des enfants de votre école. Ceux qui fréquentent le collège ne doivent pas être mêlés avec les vôtres, si on veut qu'il y ait de l'ordre.

Ploërmel le 19 8bre 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.017.

LETTRE 3754**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 20 8bre 1845.

Monsieur le Ministre,

Avant le départ de deux nouveaux frères pour le Sénégal, je crois à propos de remettre, par écrit, au frère Directeur, les instructions ci-jointes : j'ai l'honneur de vous les communiquer, afin d'avoir l'assurance qu'elles ne renferment rien que vous n'approuviez ; et, s'il en est ainsi, j'ose prier Votre Excellence de vouloir bien écrire dans le même sens à Mr. le Gouverneur. Le but que je me propose est de mettre un terme aux conflits qui se sont élevés, et qui se renouvellent trop souvent entre le Collège et l'école des frères.

L'article relatif aux élèves entretenus par le Gouvernement est très important. Si Votre Excellence daigne se faire représenter ma lettre du 15 juin 1838 et celle de son prédécesseur du 12 juillet 1839, elle verra que je ne me suis chargé qu'à regret des pensionnaires, et qu'un frère de plus fut donné à St Louis à cause d'eux ; mais bientôt ce frère fut employé à faire une classe d'externes, et on m'en demanda même un quatrième pour ceux-ci, ce qui donna lieu au f. Euthime d'adresser à Mr. le Gouverneur les réclamations dont ci-joint copie. Depuis l'ouverture du collège, les abus qui s'étaient manifestés dès l'origine, sont devenus plus graves, et je les attribue au mélange des élèves latinistes avec les élèves primaires : quand je me tromperais sur ce point, il serait toujours fort à propos d'établir en règle que ce mélange n'aura jamais lieu.

Je suis avec respect , etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.017.

LETTRE 3755. **AU MAIRE DE BAINS.**

Ploërmel le 23 8bre 1845.

Monsieur le Maire,

Vers le 10 7bre, j'ai envoyé à Redon le f. Alcime qui venoit d'être breveté à Nantes, et que je vous destinois : il y (est) resté plusieurs jours à attendre son obédience, dont j'avois suspendu le départ, parce qu'on m'avoit annoncé qu'un nouveau Curé devoit arriver prochainement à Bains ; dès lors, il me sembloit convenable que le f. n'allât pas à Bains, avant que j'eusse pris avec le Curé des arrangemens pour la pension, &c.

Mais, voyant que rien ne se terminoit à Bains, j'ai donné une autre destination au f. Alcime, car, je ne pouvois le laisser à Redon sans emploi : maintenant, je désire savoir où en

sont les choses, et si Mr. Troprée vous quitte ou non ; s'il doit quitter prochainement, le mieux seroit de laisser l'école suspendue, jusqu'à ce que je me sois entendu avec son successeur.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Maire de Bains
A Bains par Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 23 oct. 1845

Autographe. AFIC. 107.4.023.

LETTRE 3756**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

St-Malo le 29 8bre 1845.

Monsieur le Ministre,

On m'envoie de Ploërmel la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'y adresser le 23 de ce mois et je m'empresse de vous faire observer qu'en répondant à une lettre de moi, en date des derniers jours de septembre par la vôtre en date des premiers jours d'octobre, vous m'avez fait l'honneur de me dire que je pouvais diriger sur Brest les paquets destinés aux frères de Cayenne et du Sénégal, comme à ceux des Antilles, et même dans une autre lettre, dont je ne puis citer de mémoire la date, vous m'avez annoncé que les frères de Cayenne et du Sénégal voyageraient ensemble : j'ai donc pris mes mesures en conséquence, et j'ai même déjà fait acheter par le frère du Folgoët, et déposer dans cet établissement plusieurs objets que les frères de ces deux colonies doivent nécessairement emporter avec eux.

Aujourd'hui, il est impossible de changer tout cela subitement, et quelle que soit ma bonne volonté, je ne vois aucun moyen de faire embarquer à Lorient le 5 9bre, les frères Euthime et François de Paule désignés pour le Sénégal. Je suis on ne peut plus contrarié ; mais enfin, Votre Excellence le voit, il n'y a pas de ma faute.

Je suis etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. – Je serai de retour à Ploërmel, lundi.

Copie. AFIC. 154.4.018..

LETTRE 3757**. À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Malo le 29 8bre 1845.

Mon cher ami

Faites répondre, s'il vous plaît, par le f. Hypolite, au maire de Bains, que je suis absent, et que sa lettre me sera remise à mon retour à Ploërmel, dans le courant de la semaine prochaine ; j'écrirai alors moi-même au Curé et au Maire. – Je compte toujours arriver à Ploërmel lundi - Vous excuserez mon laconisme.

Tout à vous

Jean

Il sera bon aussi que le f. Hypolite écrive au f. Clet[1] pour le tranquilliser, et l'encourager ; il lui dira que je suis absent, et qu'il me communiquera sa lettre à mon retour.

A Monsieur
Monsieur Ruault, prêtre, maison des frères
A Ploërmel (Morbihan)
cachet St-Malo 30 oct. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.057.

LETTRE 3758. **À M. RENDU.**

St.Malo le 30 8bre 1845.

Monsieur,

La lettre que vous m'avez adressée à Ploërmel, le 25 de ce mois, est venue me trouver à St-Malo, où je donne en ce moment les saints exercices de la retraite à mes jeunes compatriotes, les élèves du collège de cette ville : ma réponse sera donc courte, car je suis vraiment et très heureusement surchargé d'occupations.

Mes demandes d'autorisation tiennent à un ensemble de difficultés qui ne peuvent guère être expliquées sans entrer dans des détails infinis : je vais essayer cependant, de compléter en peu de mots les explications que j'ai déjà eu l'honneur de vous donner.

Permettez-moi de vous rappeler d'abord que le besoin d'autorisations provisoires, pour mes écoles, vient non seulement de ce que j'ai envoyé aux colonies, successivement, six frères brevetés, mais aussi, et surtout, de ce que j'y ai envoyé beaucoup de frères d'un mérite distingué, qui, au moins pour la plupart, seraient brevetés aujourd'hui, s'ils étaient restés en France : ils m'ont donc manqué dans le combat des examens, et leur départ m'a affaibli. Je me borne néanmoins, à demander que l'on veuille bien m'accorder autant d'autorisations, que les colonies m'ont enlevé de brevets acquis. Toutefois, les colonies ne sont pas seules coupables des embarras que j'éprouve : l'extrême rigueur dont on a usé envers les frères candidats, dans les derniers examens, et dont je me suis plaint à Mr. de Salvandy et à vous-même, en a été la cause principale.

Mais aussi, me dit-on, au mois de septembre dernier neuf brevets vous ont été délivrés, qu'en avez-vous fait ? La réponse est facile : ces neuf brevets ne me représentent en réalité qu'une augmentation de deux ; voici pourquoi :

Deux frères brevetés sont tombés grièvement malades dans le courant de l'année, et ils seront hors d'état d'exercer d'ici longtemps, jamais peut-être, puisque probablement on sera obligé de couper la jambe à l'un, et que l'autre est atteint d'aliénation mentale.

Deux frères ont été renvoyés de la Congrégation pour mauvaise conduite.

Trois se sont retirés et exercent maintenant en qualité d'instituteurs laïques. De 9 retranchez 7, reste 2, et ces deux m'ont servi à rétablir deux écoles communales importantes, suspendues et restées vacantes depuis plusieurs années.

J'ajoute que le nombre total de mes écoles n'a pas augmenté depuis longtemps : je n'ai fondé d'écoles nouvelles qu'en nombre égal à celui des écoles régulières que j'ai perdues : dans ces cas-là, d'ailleurs fort rares, il y avait donc substitution, mais non augmentation.

De tout cela, il résulte que je n'ai pas actuellement à ma disposition un seul frère pour couvrir mes écoles irrégulières : on les a, il est vrai, tolérés presque partout l'an dernier ; mais elles peuvent être fermées d'un jour à l'autre, et elles le seront inévitablement, si elles ne sont pas protégées par des autorisations provisoires.

[1] F. Clet (François Le Roux), né à Plouëc-du-Trieux (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1841.

Vous désirez savoir, Monsieur, comment l'envoi prochain d'un frère breveté aux colonies, amène nécessairement une demande d'autorisations provisoires. Remarquez-le, je vous prie, ce n'est pas sur l'envoi de ce nouveau frère breveté que je fonde ma demande de la septième autorisation dont j'ai parlé dans mes lettres précédentes ; car son départ causera un vide de plus, si bien que, si je le mets à la disposition de Mr. le Ministre de la Marine, au lieu de six brevets il m'en manquera sept.

Vous me direz : pourquoi ce frère ne serait-il pas un frère non breveté ? – C'est qu'il faut un ancien frère, un homme d'expérience pour l'emploi qui doit lui être confié. En effet, il est destiné non pas à faire l'école, mais à être Directeur Général à la Guadeloupe, où sa présence est si nécessaire que le Département de la Marine n'hésite pas à lui faire un traitement de 800 f. au dessus de celui des autres frères, à titre d'indemnité pour frais de voyages d'un établissement à l'autre.

De grâce, Monsieur, ajoutez à toutes vos bontés celle de me répondre promptement, car je n'attends que votre réponse pour arrêter le choix des douze frères dont M. le Ministsre de la Marine me fait la demande – sept autorisations de plus ou de moins changent tout.-

Vous sentez, sans que j'aie besoin d'insister là-dessus, combien il est essentiel pour que l'œuvre des colonies, si faible à l'origine, ne soit pas arrêtée dans ses développements, que j'aie, dans ce moment-ci surtout, une certaine liberté d'action, et que mes établissements de Bretagne ne soient pas ébranlés.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC.107.4.027.

LETTRE 3759. **AU MAIRE DE SAINT-BRIAC.**

Ploërmel le 31 8bre 1845.

Messieurs[1],

Si je n'ai pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, pour me demander le retour à St. Briac du f. Ferdinand, c'est que je n'ai rien voulu précipiter dans cette affaire, et qu'il m'en coûtoit beaucoup pour contrarier vos désirs : mais, enfin, après avoir mûrement réfléchi, je crois devoir persister dans le parti que j'ai pris, et j'hésite d'autant moins, que le f. Lucien est, sous tous les rapports, tout-à-fait digne de votre confiance. J'aime votre commune, Messieurs ; d'anciens et bien doux souvenirs m'y attachent d'une manière toute particulière. De grâce, ayez confiance dans ce que j'ai l'honneur de vous dire, et dans les mesures que je crois devoir prendre pour perpetuer le bien que l'école de mes frères a déjà fait chez vous.

Je suis avec respect,

Messieurs,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie aut. Arch. Archevêché de Rennes.

[1] Cette lettre s'adresse aussi aux conseillers municipaux.

LETTRE 3760. **AU SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO.**

(Sans date : début[1] novembre 1845)

Monsieur le Sous-Préfet,

Si j'ai chargé le f. Julien de vous voir, au sujet de l'école de St-Briac, et si je ne me suis pas présenté moi-même chez vous, quoique je me trouvasse à St-Malo, c'est que la retraite du collège, pendant laquelle je prêchais deux fois par jour et confessai beaucoup d'élèves ne m'a pas laissé un seul moment libre, et j'ai été obligé de quitter St-Malo dès le lendemain, avant l'heure où vous recevez. Tout rapport avec vous, Monsieur le Sous-Préfet, me sera toujours infiniment agréable, et je regarderai comme heureuses pour moi les circonstances qui les multiplieront.

Je rends aussi rares que possibles les mutations des frères ; mais elles sont quelquefois nécessaires, et voilà pourquoi il est dit dans notre Prospectus : " Le Supérieur Général se réserve, dans tous les cas, le droit de donner aux frères de nouvelles lettres d'obédience, sauf à les remplacer par d'autres frères, de manière à ce que l'instruction ne soit pas interrompue. "

Ce droit est reconnu à tous les supérieurs de congrégations de frères, et à la mienne en particulier, par une décision du Conseil royal. Je n'ai donc pas outrepassé mes pouvoirs en retirant le f. Ferdinand de St-Briac, et si j'ai pris ce parti, soyez bien persuadé, Monsieur le Sous-Préfet, que je m'y suis déterminé par de graves motifs. Ces changements me causent trop de difficultés et d'embarras pour que je les fasse jamais, sans y être en quelque sorte forcé. Pour celui-ci en particulier, j'ai l'intime persuasion, et, si vous me permettez de le dire, la certitude d'avoir agi dans l'intérêt du frère, de l'école et de la Commune elle-même. Plusieurs habitants de St-Briac m'ont cependant adressé, individuellement, une réclamation : je viens de leur répondre, et j'ai lieu d'espérer que ma lettre, quoiqu'elle renferme un refus, adoucira leurs plaintes. J'ignorais que le Conseil municipal eût déjà été convoqué pour exprimer un vœu quelconque ; mais on m'assure qu'il le sera demain matin, à 9 heures : on m'instruira du résultat de sa délibération, et si elle donne lieu à quelques observations de ma part, je vous les communiquerai avec confiance.

J'ai l'honneur d'être &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Sous-Préfet de St. Malo

Copie. AFIC. 107.4.044.

LETTRE 3761. **À Mlle Hélène DE CORNULIER-LUCINIÈRE.**

Ploërmel le 6 9bre 1845

Mademoiselle,

Je serois heureux de m'associer à vous pour l'excellente œuvre que vous me proposez, si cela m'étoit possible ; mais, dans ce moment-ci, je succombe sous le poids de mes charges, et la cherté des grains les rend plus lourdes encore : je ne sais comment nourrir mes nombreux enfans ! Cependant, ceux que vous me recommandez sont si malheureux, que je consentirois à prendre l'aîné, si des personnes charitables vouloient bien payer une partie de sa pension et de son entretien : or, l'entretien et la pension ne peuvent être estimés moins de 450 f. Je donnerois le tiers de cette somme, à la condition toutefois, que l'enfant apportât un trousseau convenable, car, s'il falloit l'habiller, tout d'abord, de pied en cap, ce seroit une dépense au dessus de mes moyens. Je suis tout honteux de traiter avec vous cette affaire, presque comme

[1] L'abbé de la Mennais quitte Saint-Malo, à l'issue de la retraite qu'il a prêchée aux élèves du collège de cette ville, à la fin d'octobre. Cf. lettre à M. Rendu, du 30 octobre 1845.

un marché : vous en conclurez que je suis un pauvre homme, et cela sera vrai, dans tous les sens du mot.

Je vous remercie des nouvelles que vous voulez bien me donner de mon si malheureux frère : ou, sans doute, son cœur est excellent : pourquoi faut-il que son esprit s'égare ?… Prions pour lui ! Prions !

Daignez offrir à Mlle Antoinette mes respectueux hommages, et en agréer pour vous même la sincère et cordiale assurance. J'ai l'honneur d'être, Mademoiselle,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Mademoiselle
Mademoiselle Helene de Cornulier
A l'Abbaye aux bois, rue de Sèvres à Paris
cachet : Ploërmel 7 nov. 1845

Autographe. AFIC. 28.02.007.

LETTRE 3762. **À L'ABBÉ TERLESKI.**

Ploërmel le 8 9bre 1845

Monsieur[1],

Je seconderai très volontiers, et de mon mieux, les vues de Mgr l'archevêque de Léopold pour l'établissement d'une société de frères dans son diocèse : je crois reconnoître l'écriture de M. l'abbé Maupied sur l'adresse de la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, ce qui me dispense d'entrer dans beaucoup de détails sur l'organisation de notre Institut et de nos écoles, car, Mr. l'abbé Maupied, depuis plusieurs années, a donné les saints exercices de la retraite à mes frères réunis à Ploërmel, et, par consequent, vous pouvez prendre auprès de lui avec une entière confiance tous les renseignemens que vous désirerez : je me borne donc à vous dire que l'œuvre dont vous avez conçu le projet est trop importante pour que je n'y prenne pas un grand intérêt, et pour je ne fasse pas tout ce qui sera en mon pouvoir pour diminuer, autant que possible, les frais que vous aurez à supporter : je donne aujourd'hui même une semblable assurance à Mgr Wisman[2] , qui me prie, comme vous, de former des frères pour l'Angleterre, où l'on en sent très vivement le besoin, pour préserver l'enfance de la double corruption des mauvaises doctrines, et des mauvaises mœurs.

Il est à souhaiter que parmi les jeunes gens qui me seroient envoyés, il y en ait au moins un ou deux, qui sachent un peu de français, afin qu'ils puissent, dès en arrivant, entendre les frères Directeurs du noviciat, et en être entendus.

L'objet de notre enseignement est précisément ce que vous désirez, et nos règles, invariables dans ce qu'elles ont d'essentiel, peuvent se modifier, suivant les circonstances et les exigences des localités, au jugement du premier supérieur, c'est-à-dire de l'évêque.

Ce qu'il vous faut avant tout, ce sont trois ou quatre hommes intelligents, instruits, et vraîment religieux, qui, sous la direction d'un ecclésiastique plein de zèle, nommé par Mgr., fondent un noviciat, sur le modèle du nôtre, et dans lequel il élèvent d'autres sujets, comme ils auront été élevés eux mêmes ici.

Projet aut. AFIC. 115.5.002.

---

[1] Réponse à l'abbé Hippolyte Terleski, de l'archidiocèse de Leopol, en Autriche qui, au nom de l'archevêque, demande aide à M. de la Mennais pour former une œuvre sur le modèle de celle des frères de l'Instruction chrétienne. (Lettre du 3 novembre 1845. AFIC. 115.5.001)

[2] Lire : Wiseman.

LETTRE 3763. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 9 9bre 1845.

Monsieur,

En arrivant ici, j'ai trouvé une lettre de M. le Ministre de la Marine qui me presse de désigner de suite les douze frères qu'il m'a demandés et que je lui ai promis : or, je ne puis faire cela sans avoir votre réponse au sujet des autorisations provisoires ; je vous prie donc, avec les plus vives instances, de me l'adresser au plus tôt. Si les autorisations me sont refusées (ce que je ne puis croire), je n'enverrai pas un second Directeur aux Antilles, et, pour les choix des autres frères, que ferai-je ?.. Les Colonies souffriront, et, en Bretagne, six au moins de mes écoles seront inévitablement fermées. – Cela est triste, et pourtant je n'imagine pas en quoi pourraient être insuffisantes les explications que j'ai données, et pourquoi on serait plus rigoureux envers moi maintenant qu'on ne l'a été il y a quelques années, alors que mon œuvre coloniale était si loin d'avoir l'importance qu'elle a aujourd'hui.

J'ai l'honneur d'être, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.4.033.

LETTRE 3764. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

Ploërmel le 14 9bre 1845.

(Cette lettre d'obédience donne au f. Laurent les indications pour l'organisation du voyage des frères destinés aux colonies).

Obédience

Les frères Euthime et François de Paule-Marie destinés pour le Sénégal ;

Les frères Gérard et Pierre-Marie de la Croix destinés pour Cayenne ;

Les frères Manuel Marie[1], Jean Climaque, Nicomède, Didier-Marie[2] et Elric[3], destinés pour les Antilles, partiront demain, 15 9bre, de Ploërmel ;

Ils iront coucher à Loudéac, et de Loudéac ils se rendront par les voitures publiques, au Folgoät, en passant par Quintin, Guingamp, Morlaix, et St. Pol de Léon.

S'ils ne trouvoient pas de places dans les voitures publiques, pour voyager tous ensemble, quelques uns attendroient au lendemain.

Le f. Jean Climaque ira de Guingamp chez lui, et, après avoir séjourné deux jours seulement dans sa famille, il ira à Morlaix, par la voie la plus courte et la plus prompte, pour de Morlaix arriver au Folgoat, lieu de la réunion commune.

Le f. Manuel, de Morlaix, ira directement à St. Divy, où il s'arrêtera, jusqu'à ce qu'il ne reçoive l'avis de se rendre à Brest.

Les frères de châque établissement par où les frères ci-dessus dénommés passeront, payeront les frais de voyage d'un établissement à l'autre ; ils en tiendront note, et ils leur seront remboursés, à mon retour de Brest.

Ploërmel le 14 9bre 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 154.4.019.

---

[1] F. Manuel-Marie (François Masson), né à Trémaouzéan (Finistère) en 1816, entré à Ploërmel en 1844. – F. Jean Climaque (Jean-Marie Lancien), né à Bégard (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1842. – F. Nicomède (Pierre Hodebert), né à Baguer-Morvan (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1844.

[2] F. Didier-Marie (Jean-Pierre Guinot), né à Laignes (Côte-d'Or) en 1813, entré à Ploërmel en 1843.

[3] F. Elric (Godefroy Georgelin), né au Gouray (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1842.

LETTRE 3765. **AU RECTEUR DE SAINT-BRIAC.**

Ploërmel le 14 9bre 1845.

Monsieur et très cher Recteur

Il m'a été pénible, et je n'ai pas été peu surpris, d'apprendre que l'on me reprochoit de n'avoir pas répondu à la demande que m'ont adressé(e) plusieurs habitants de St. Briac, d'y renvoyer le f. Ferdinand. Cependant, j'ai répondu à cette demande le 31 8bre dernier, et je vous envoie copie de ma réponse, afin que vous ayez la bonté de la communiquer (individuellement) à tous ceux qui se plaindroient de mon silence. Evidemment, je ne pouvois écrire à chacun en particulier, et, pour que tous fussent instruits de mes intentions, je n'avois rien de mieux à faire que d'adresser ma lettre à Mr. le Maire, qui m'avoit transmis les réclamations de ces Messieurs, et avoit légalisé leurs signatures. Priez les tous d'être bien convaincus de tout l'intérêt que je prends à la commune et à son école. Pour peu qu'on y réfléchisse, on doit voir que je ne puis désirer et chercher autre chose.

Je suis cordialement, Monsieur et très cher Recteur,

Votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie de ma lettre en date du 31 8bre 1845, adressée à M. le Maire de St. Briac
(Voir ci-dessus, à cette date, le texte de cette lettre).

A Monsieur
Monsieur Henon, Rect.r de St. Briac
A St. Briac (par Dinard)
cachets : 17 nov. – 18 nov. 1845

Autographe. AFIC. 565.B.7.

LETTRE 3766. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 15 9bre 1845.

Monsieur le Ministre,

Je suis en retard avec vous pour la désignation des frères, dont le départ pour les Colonies doit être prochain. Avant d'arrêter définitivement mes choix, j'attendais, de jour en jour, une réponse de M. le Ministre de l'Instruction publique, au sujet des autorisations provisoires que je lui avais demandées. Hier seulement, j'ai reçu cette réponse, par l'intermédiaire de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, et je m'empresse de vous en adresser une copie : elle n'est pas conforme à ma juste attente. Je la discuterai tout à l'heure : mais je me hâte de vous dire d'abord qu'elle ne m'empêchera pas de mettre, sur le champ, à votre disposition les onze frères dont les noms suivent :

Pour le Sénégal :

Moy (Isaïe-Pierre) frère Euthime, né à St-Servan (Ille-et-Vilaine) le 23 9bre 1811 ;

Isidore (Victor-François-Auguste) frère François de Paule-Marie, né à la Pointe à Pitre le 2 avril 1824 ;

Pour Cayenne :

Le Texier (Pierre-Marie) f. Gérard, né à la Harmoye (Côtes-du-Nord) le 1er juillet 1814 ;

Edouard (Jean-Baptiste) f. Pierre-Marie de la Croix, né à Port-Louis, Gouadeloupe, le 6 mars 1826 ;

Pour la Martinique :

Hodebert (Pierre-Marie) f. Nicomède, né à Baguer-Morvan (Ille-et-Vil.) le 19 février 1823 ;

Lancien (Jean-Marie) f. Jean-Climaque, né à Bégard (Côtes-du-Nord) le 7 septembre 1819 ;

Georgelin (Julien-Godefroy) f. Elric, né au Gouray (Côtes-du-Nord) le 8 novembre 1826 ;

Pour la Gouadeloupe :

Guinot (Jean-Pierre) f. Didier-Marie, né à Laignes (Côte-d'Or) le 4 juillet 1813 ;

Masson (François-Gabriel) f. Manuel-Marie, né à St-Conan (Côtes-du-N.) le 16 mars 1816 ;

Martel (Joseph) f. Fabien, né à Bains (Ille-et-Vilaine) le 7 août 1823 ;

Perret (Louis) f. Basilide, né à Izé (Ille-et-Vilaine) le 25 décembre 1805.

Mes désignations soit pour la Martinique, soit pour la Gouadeloupe, pourront être changées par le f. Ambroise, s'il le juge à propos ; il faut être sur les lieux pour placer convenablement chacun des frères.

Deux des sept frères ci-dessus remplaceront deux autres frères actuellement en exercice, dont le retour en France, pour cause de maladie, est certain : le cadre des deux îles se trouve donc augmenté de cinq frères seulement, pour lesquels l'indemnité de fondation me sera due. Nous allons avoir trente-cinq frères en exercice à la Martinique et à la Gouadeloupe ; notre cadre jusqu'ici, n'était que de trente.

En attendant les ordres de Votre Excellence pour l'embarquement, mais persuadé que je les recevrai bientôt, j'ai fait partir, ce matin, ces onze frères pour le Folgoët : ils seront à la porte de Brest, et, par conséquent, ils pourront s'y rendre dès le lendemain du jour où ils seront avertis par moi de celui que vous aurez fixé pour leur embarquement.

Votre Excellence remarquera que je ne parle pas du douzième frère qui devait aller aux Antilles à cette époque-ci pour partager, en qualité de Directeur, les travaux de f. Ambroise et le soulager dans ses fatigues. Ce frère était désigné, et il serait parti avec les autres, si le refus d'autorisations ne mettait pas à son départ un obstacle invincible ; car ce frère est chef d'établissement, et je n'aurai pas avant plusieurs mois, c'est-à-dire avant les examens de l'année prochaine un autre frère breveté disponible pour le remplacer. L'école qu'il dirige resterait donc vacante, & elle pourrait être fermée, comme toutes celles, au nombre de six ou sept, qui se trouvent irrégulières. Ainsi, tandis que, dans ce moment-ci, par suite de mes nombreux envois de frères, je m'épuise en sujets pour fonder des écoles aux Colonies, on me refuse tout-à-coup, & d'une manière absolue, des autorisations qu'on m'avait facilement accordées jusqu'ici, en cas pareil, et qui, évidemment sont nécessaires pour la régularité du service colonial, comme je l'ai déjà expliqué plusieurs fois et comme Mr. de Salvandy lui-même l'avait reconnu en 1837 (ci-joint la lettre qu'il me fit l'honneur de m'écrire alors[1]). – D'ailleurs, ces autorisations, telles que je les demande, ne sont point, en réalité, une dérogation à la loi de 1833, quoiqu'en dise Mr. le Recteur de l'Académie. Je ne demande pas, en effet, que des frères non brevetés ouvrent des écoles et jouissent des privilèges attribués par la loi à l'institution régulière délivrée par le Ministre ; mais je demande seulement que l'on tolère des écoles établies depuis longtemps, & qui se trouvent momentanément irrégulières, par suite de l'absence, pour le service de l'Etat, d'un grand nombre de frères, dont les uns sont brevetés, et dont les autres le seraient à présent, s'ils étaient restés en France. Dans une foule de circonstances bien moins favorables, de simples particuliers obtiennent des délais pour rentrer dans l'ordre rigoureusement légal ; pourquoi

[1] Voir cette lettre de M. de Salvandy à M. de la Mennais, du 5 octobre 1837 : *Correspondance générale*, III, App. 85.

donc serait-on plus sévère, lorsqu'il s'agit d'une œuvre que le Département de la Marine a fondée à tant de frais, et dont il a tant de motifs de désirer le rapide développement ?

Assurément, je ne manque pas de réserver pour mes écoles de France, autant que possible, les frères déjà munis de brevets ou qui sont disposés à se présenter prochainement à l'examen, et voilà pourquoi le chiffre de mes écoles irrégulières est bien moins considérable aujourd'hui qu'il ne l'était à l'époque où Mr. de Salvandy m'écrivait la lettre que je mets sous les yeux de Votre Excellence : elles ont été successivement réduites au nombre des brevets dont je me suis privé en faveur des Colonies ; en un mot, j'ai fait tout ce qui dépendait de moi pour régulariser la position de ceux des membres de mon Institut qui n'exerçaient qu'à titre provisoire, et je n'ai envoyé dans les Colonies aucun frère parce qu'il était breveté, ainsi que le suppose Mr. le Recteur de l'Académie de Rennes ; mais j'y en ai envoyé plusieurs quoique brevetés ou susceptibles de l'être ; autrement, je le répète, comment serais-je parvenu à fonder, au milieu de tant d'obstacles, ces écoles lointaines, & quel succès auraient-elles pu avoir, si j'en avais confié la direction à des hommes sans expérience et sans habitude des affaires ? Or, ces hommes déjà mûrs, déjà éprouvés, je ne pouvais les rencontrer, du moins pour la plupart, parmi les jeunes frères sortant à peine du noviciat, ou parmi les frères qui n'avaient encore rempli, dans la congrégation, aucune fonction importante.

Je n'ai pas besoin de faire observer à Votre Excellence, que, si les écoles bretonnes, qui sont comme la pépinière des sujets que je fournis au Département de la Marine étaient ébranlées, l'œuvre coloniale le serait elle-même ; c'est pourquoi, j'ose recourir de nouveau à votre intervention, pour obtenir de votre collègue, Mr. le Ministre de l'Instruction publique, qu'il ne rejette pas, en 1845, une demande dont il avait si bien apprécié la justice en 1837. Aujourd'hui plus qu'alors, et après le succès qu'ont obtenu les écoles coloniales, il est à désirer que le Gouvernement me laisse une certaine liberté pour que je puisse faire des choix convenables, sous tous les rapports.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au moment de fermer ma lettre, j'apprends, par la voie d'Angleterre, la mort du frère Arsène[1], Directeur de l'école de la Pointe à Pitre : une fièvre typhoïde l'a enlevé en quatre jours. Il est mort à la Basse-Terre où il venait de faire sa retraite annuelle avec les autres frères de la colonie.- Le clergé a voulu que son enterrement fût solennel, quoique gratuit ; une grande foule d'habitants y ont assisté. Hélas, c'est le 14e frère que me coûte la mission des Antilles ! – Le f. Ambroise l'a remplacé sur le champ par un autre frère qui n'a pas moins de mérite. Qui donc peut supposer qu'il me soit possible de soutenir nos écoles coloniales et de les multiplier, comme j'en ai l'intention et le désir, si l'on me met les fers aux pieds et aux mains, si l'on ne me tient aucun compte de tant de douloureux sacrifices d'hommes ?

Copie. AFIC. 154.4.021.

LETTRE 3767. **AU RECTEUR DE L'ACADÉMIE DE RENNES.**

Ploërmel le 16 9bre 1845.

Monsieur le Recteur,

Je transmets, aujourd'hui même, à Mr le Ministre de la Marine la réponse que vous me faites l'honneur de m'adresser, de la part de son collègue Mr. le Ministre de l'Instruction publique : sans doute, il n'en sera pas moins contrarié que je ne le suis moi-même ; mais

[1] F. Arsène (Pierre Menet), né en 1817 à Vigneux (Loire-Inférieure).

j'aime encore à espérer qu'on aura égard aux nouvelles observations que je vais joindre à l'envoi de votre lettre, car, il ne s'agit nullement d'admettre que les conditions déterminées par la loi de 1833, pour l'exercice des fonctions de l'enseignement sont moins impérieuses pour les écoles de France que pour celles des colonies, auxquelles ces conditions ne sont et ne peuvent être applicables.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur le Recteur de l'Académie à Rennes

Copie. AFIC. 107.4.038.

LETTRE 3768. **À M. RENDU.**

Ploërmel le 17 9bre 1845.

Monsieur,

Je suis désolé d'apprendre que vous êtes cloué sur le lit depuis trois semaines, et je ne saurais assez vous remercier de la peine que vous avez prise de m'écrire de là et dans un pareil état de souffrance.

A mon tour et sans craindre d'être trop importun, je vais vous rendre compte de la suite de mes affaires, mais à la condition expresse que vous ne me répondrez point, si cela vous gêne et vous fatigue : avant tout, ménagez une santé qui est si chère à tous ceux qui savent, comme moi, combien vous êtes obligeant et bon.

La décision du Ministre n'est pas exactement telle qu'on vous l'a dit : je l'ai reçue avant hier, par l'intermédiaire de M. le Recteur de l'Académie de Rennes, et je viens de la transmettre à M. le Ministre de la Marine avec des observations nouvelles. Cette décision est un refus positif, absolu d'autorisation fondé, me dit M. le Recteur, sur ce qu'il est impossible de déroger à la loi de 1833, et sur ce " qu'on ne saurait admettre que les conditions déterminées par la loi pour l'exercice des fonctions de l'enseignement sont moins impérieuses pour les écoles de France que pour celles des colonies ".

J'avoue que je ne comprends pas cette phrase, car les conditions dont il s'agit sont si peu impérieuses pour les Colonies que personne n'a jamais songé à les leur appliquer. – Je n'envoie donc aucun frère dans les Colonies, parce qu'il est breveté, mais j'y en ai envoyé plusieurs, quoiqu'ils fussent brevetés, et je l'ai fait, dans l'intérêt de l'Etat, et non, évidemment, dans l'intérêt de ma Congrégation.

Pour répondre à ce qu'on me dit de l'impossibilité radicale, en quelque sorte, d'accorder des autorisations, j'envoie à M. le Ministre de la Marine la lettre que M. de Salvandy lui-même me fit l'honneur de m'écrire le 5 octobre 1837 et dans laquelle il m'a accordé la délivrance de ces autorisations précisément d'après les motifs qui me font lui en demander aujourd'hui quelques-unes. J'observe en outre, qu'il ne s'agit nullement de faire ouvrir des écoles par des frères non brevetés, mais de tolérer des écoles qui ont été légalement établies à l'origine, et qui se trouvent momentanément irrégulières, par suite de l'absence, pour le service de l'Etat, d'un grand nombre de frères brevetés ou susceptibles de l'être. Or, dans une foule de circonstances bien moins favorables, de simples particuliers obtiennent des délais pour rentrer dans l'ordre rigoureusement légal : pourquoi donc serait-on plus sévère lorsqu'il s'agit d'une œuvre que le Département de la Marine a fondée à si grands frais, et dont il a tant de motifs de désirer le rapide développement ? – Enfin, j'ajoute que, loin d'abuser, (pour me passer des brevets), des autorisations précédemment obtenues, j'ai successivement réduit le nombre de mes écoles irrégulières au nombre des brevets dont je me suis privé en faveur des Colonies. –

Nonobstant toutes ces difficultés, je fais partir onze frères pour les Colonies, mais, jusqu'à ce que je connaisse le résultat des démarches de M. le Ministre de la Marine auprès de son collègue, je suspendrai le départ du douzième frère qui doit remplir les fonctions de Directeur soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe. Ce retard est d'autant plus fâcheux, que j'appris hier, par la voie d'Angleterre, la mort d'un de nos meilleurs frères, chef de notre établissement de la Pointe-à-Pitre ; la fièvre typhoïde l'a enlevé en quatre jours. Le clergé a voulu lui faire gratuitement son enterrement solennel : une foule d'habitants y assistaient, et témoignaient leurs regrets de la manière la plus touchante ; plusieurs noirs se sont cotisés pour lui faire dire des messes, etc. – Hélas, c'est le 14ème frère que la mission des Antilles nous coûte ! Qui donc peut supposer qu'il me soit possible de soutenir ces écoles lointaines, et de les multiplier, comme j'en ai l'intention et le désir, si, en France, on me met les fers aux mains et si l'on ne me tient aucun compte de tant de douloureux sacrifices ?

Je suis, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 107.4.039.

LETTRE 3769. **AU F. MÉDARD LE MENAGER.**

D. S. Ploërmel le 18 9bre 1845

Mon très cher frère[1],

Je suis bien aise que vous ayez fait l'inventaire exact des objets classiques que le f. Thelo Marie avoit laissés à St. Nicolas : par ce moyen, le f. Tobie[2] n'éprouvera pas d'embarras dans les comptes qu'il aura à me rendre.

Je pense que vos classes de Plouguernevel ne tarderont pas à revenir aussi nombreuses qu'elles l'étoient l'année dernière.

Je ne sais si on vous a annoncé la mort bien malheureuse du f. Antonin Marie : il s'est noyé à Cancale, en se baignant : priez pour lui, et priez aussi pour onze de nos frères qui vont aux Colonies, et qui s'embarqueront à Brest très prochainement.

J'espère que le f. Just Marie continuera de vous satisfaire : je l'embrasse ainsi que vous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Medard,
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Plouguernevel par Rostrenen (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 21 nov . 1845

Autographe. AFIC. 88.03.078.

LETTRE 3770. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 19 9bre 1845.

Mon très cher frère

Dans toutes les écoles on apprend facilement et assez promptement à lire : je crains donc qu'il y ait quelque vice dans la méthode que vous suivez : conformez vous à celle que nous suivons et que suivent les frères des écoles Xtiennes, vous n'obtiendrez pas de moins

[1] F. Médard (Pierre Le Ménager), né à Pluzunet en 1814, entré à Ploërmel en 1831.
[2] F. Tobie (Napoléon Kerhaut), né à Eréac (Côtes-du-Nord) en 1809, entré à Ploërmel en 1837.

bons résultats que nous : au reste, je n'entends pas vous gêner, car la meilleure méthode est celle que le maître sait et goûte le mieux.

Ne vous mettez pas sur le pied de fournir de qui manque à l'école : cette dépense est à la charge de la commune.

Je vous permets d'acheter un *petit* manteau d'étoffe chaude et commune : remarquez le mot que je souligne.

C'est à votre confesseur de régler vos communions : si elles sont fréquentes, prenez garde de les faire sans y apporter à châque fois une grande ferveur.

Je recommande à vos prières onze de nos frères qui vont s'embarquer à Brest, prochainement, pour aller aux Colonies.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Loudéac 21 nov. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.079.

LETTRE 3771. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 19 9bre 1845.

Mon très cher frère,

Il paraît que les affaires du frère Jean-Baptiste[1] s'embrouillent à St-Donan ; vous en jugerez par la lettre qu'il m'écrit et que je vous envoie ; prenez connaissance de ces difficultés, et arrangez tout pacifiquement et pour le mieux.

Je pense que je passerai par Quintin dans les premiers jours de la semaine prochaine.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.080.

LETTRE 3772. **AU SOUS-PRÉFET DE REDON.**

Ploërmel le 20 9bre 1845

Monsieur le Sous-Préfet,

Un malentendu fâcheux est cause qu'un frère n'ait pas repris l'école de Bains, au mois de septembre dernier. J'en avois destiné un pour cette Commune après les examens, et il étoit rendu à Redon, lorsqu'on m'annonça que M. Tropprée devoit être changé : je crus alors devoir suspendre le départ de ce frère pour Bains et le placer dans une autre Commune, parce qu'avant de placer un frère, il faut nécessairement que je traite avec le Curé pour le logement au presbytère et pour la pension : un nouveau Curé n'est nullement tenu d'accepter les arrangemens que j'ai pris avec son prédécesseur.

Quand j'ai su qu'on m'avoit induit en erreur, tous mes placemens étoient faits, et il ne me restoit aucun frère breveté disponible, et même quelques unes de mes autres écoles se trouvoient irrégulières, à raison du grand nombre de frères que j'ai fournis au Gouvernement pour les Colonies, parmi lesquels il y en a plusieurs brevetés. J'ai donc réclamé auprès de M. le Ministre de l'Inst(ructio)n publique, par l'intermédiaire de Mr. le Ministre de la Marine, six

[1] F. Jean-Baptiste (Joseph Gautier), né à Créhen (Côtes-du-Nord) en 1797, entré à Ploërmel en 1824.

autorisations provisoires d'exercer pour des frères non brevetés, afin qu'aucune école ne soit suspendue, et si j'obtiens ces autorisations, il y en aura une pour Bains : ceci m'a été accordé précédemment en cas pareil : mais, aujourd'hui, on me fait des difficultés, et c'est l'objet d'une négociation qui n'est pas encore terminée : elle exigera probablement que je fasse le voyage de Paris, et je le ferai aussitôt après mon retour de Brest, où je vais me rendre pour présider à l'embarquement de onze nouveaux frères destinés pour les Colonies.

En attendant, je comprends très bien que l'école de Bains ne peut rester vacante : c'est pourquoi je vous engage à y nommer un maître laïc : si ce maître n'est que provisoire, et qu'un peu plus tard on me demande un frère, je serai très disposé à en donner un ; on y peut compter d'avance.

Je suis avec respect,

Monsieur le Sous-Préfet,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Sous-Préfet de Redon, à Redon

Autographe. AFIC. 107.4.040.

LETTRE 3773. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 21 9bre 1845.

Mon très cher frère,

Il paraît que vous négligez de fournir aux Sénégalais le vestiaire dont ils ont besoin : je vous envoie leur lettre : cependant leur entretien doit être pris sur la pension de 500 f. ; en la calculant à 350 f., comme celle de vos autres pensionnaires, il reste 150 f. pour l'entretien, ce qui, assurément, doit suffire, leur premier trousseau ayant été payé par le Ministre. Je vous envoie d'avance leur trimestre courant que je n'ai pas encore touché, plus 60 f. que Mr. Maupied a reçus à Paris pour le jeune Lacombe, de la part des parents de celui-ci.

Ne manquez pas, si déjà cela n'est fait de compter à Mlle Poulain les 1000 f. d'Ecouellan, à compter des 10000 f. que j'aurai à lui rembourser dans le mois de février prochain.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 22 nov. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.081.

LETTRE 3774. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 24 9bre 1845.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de renvoyer à Votre Excellence la lettre que lui a adressée Mr. le Ministre de l'Instruction publique, et qu'elle a bien voulu me communiquer ; je l'ai copiée presque toute entière dans le petit mémoire ci-joint, afin de mettre en marge, pour plus de clarté, des notes que je crois importantes. Il est manifeste que Mr. le Ministre de l'Instruction publique ne s'est pas fait une idée juste ni de ce que je demande, ni des motifs qui me le font

demander ; et, si j'insiste pour que cela soit bien compris, c'est que je sais fort bien que toutes ces difficultés ne viennent pas de lui. J'ai donc cru à propos de résumer en peu de mots toute cette affaire, qui, en réalité, ne donne lieu à aucune des difficultés qu'on me fait : si je m'en préoccupe vivement, c'est que j'ai à cœur de hâter le développement de notre œuvre coloniale, qui va si bien ; dans l'intérêt du service qui m'est confié, je ne dois rien négliger pour vaincre tous les obstacles que je rencontre.

Daignez remarquer, Monsieur le Ministre, que, par votre lettre du 3 8bre dernier, vous me demandiez neuf frères seulement, et que je me suis empressé de vous en offrir douze ; vous les avez acceptés, et, sur le champ, j'en ai fait partir onze pour le Folgoät, où ils attendent l'ordre d'embarquement. Je les ai désignés nominativement dans ma lettre du 15 de ce mois. S'il y a un retard pour le douzième, destiné à être Sous-Directeur général soit de la Martinique, soit de la Guadeloupe, c'est que mon choix a été dérangé par les objections fort inattendues de Mr. de Salvandy, et que ce choix est chose trop grave, pour que je le fasse avec précipitation. Je ne tiens pas seulement à faire, mais surtout à faire bien.

Permettez que je fasse observer à Votre Excellence que le secours alloué par votre Département à mon noviciat est de 11000 f., et non de 15000 f., comme vous le supposez : ceci n'est point une plainte, mais une simple rectification.

J'ai l'honneur d'être avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.022.

LETTRE 3775. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 25 9bre 1845.

Monsieur le Ministre,

Je réponds à la lettre dont vous m'avez honoré le 23 de ce mois, c'est-à-dire avant-hier, au moment où je la reçois.

J'avais dessein d'aller prochainement au Folgoät : je me décide à partir demain matin. Je ferai la plus grande partie de la route dans les voitures publiques, afin de marcher plus vite que je ne le ferais dans ma propre voiture. Je serai au Folgoät dimanche ou lundi, au plus tard : là je saurai si les frères de Cayenne ont été ou non embarqués sur la *Caravane*, comme je l'espère, car le frère Théodose, Directeur du Folgoät, a dû, d'après ma recommandation, donner connaissance à M. le Préfet Maritime de leur présence dans cet établissement si voisin de Brest. Dans la première supposition tout est bien, et nous n'avons plus à nous inquiéter du voyage de ces deux frères ; dans le cas contraire, et s'il n'est plus temps d'obtenir qu'ils soient embarqués sur ce navire, je les ferai revenir de suite à Ploërmel, où ils attendront vos ordres pour se rendre soit à Toulon, soit à Nantes : j'aimerais infiniment mieux qu'ils s'embarquent à Nantes qu'à Toulon. J'écris, par ce courrier, à M. le Commissaire de la Marine à Nantes, pour savoir s'il se prépare en ce port, quelque armement pour la Guyane ; je le prie de m'adresser, le plus tôt possible, sa réponse au Folgoät, par Lesneven, sous le couvert de M. le Préfet Maritime de Brest. Je vous en donnerai connaissance, aussitôt qu'elle me sera parvenue, et c'est de la même manière et à la même adresse, que je désire que Votre Excellence m'écrive, si elle a quelque communication à me faire d'ici au 15 Xbre.

Les colis destinés pour Cayenne, ont été déposés, avec l'autorisation de M. le Préfet, dans les magasins de la Marine à Brest, et ils y resteront jusqu'à ce que Votre Excellence ait décidé dans quel port, et par quelle voie ils devront être réexpédiés.

Je vais faire examiner par le f. Econome de notre Maison, le compte des indemnités de fondation qui nous ont été payées par le Département de la Marine, pour les Antilles, depuis l'origine, et j'aurai l'honneur de vous écrire de nouveau à ce sujet après mon retour de Brest.

J'ai l'honneur d'être, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. – La distribution des prix aux élèves de l'école des frères de Cayenne, présidée par M. le Gouverneur, a été très brillante et a produit un excellent effet : je ne vous en dis rien de plus, parce que je ne doute pas que Monsieur le Gouverneur ne vous en rende compte.

Copie. AFIC. 154.4.023.

LETTRE 3776**. AU F. STANISLAS COCHET.**

D. S. Ploërmel le 25 9bre 1845.

Mon très cher frère,

Vous avez bien fait de recommencer la classe du soir pour les ouvriers. C'étoit mon intention, mais je ne pensois pas que vous eussiez besoin d'une autorisation nouvelle pour cela, puisque cela avoit lieu tous les ans.

Jamais l'ex frère Sanchez[1] ne rentrera dans notre cong(régati)on ; ne lui laissez aucun doute là dessus, en engagez le, de nouveau, fortem(en)t, à s'éloigner du pays.

Le petit Pitois n'a rien à payer pour son voyage : mais, nous ne lui devons rien, car, il est sorti volontairement, et la somme modique qu'il a payée en entrant n'étoit pas même égale à celle qu'il auroit due, puisque chaque trimestre de pension, c'est-à-dire 75 f. doit être compté d'avance, et est acquis à la communauté dès le premier jour où il commence ; cependant, si vous voulez donner quelques francs à sa pauvre mère, je ne m'y oppose pas.

S'il ne s'agit pour le f. Gaëtan[2] que de passer huit ou quinze jours chez lui, vous pouvez le lui permettre ; mais, je ne pense pas qu'il soit mieux dans sa famille qu'à Fougères.

Si je ne vous permets pas facilement de faire certaines dépenses extraordinaires, c'est que vous avez trop de penchant à cela, et, en second lieu c'est, par exemple, que dans ce cas-ci, j'ignore quelle sera la dépense, et avec quel argent vous la paierez : vos comptes se soldent toujours sans laisser de reliquat en caisse, ou du moins, le reliquat est toujours si faible qu'à peine suffit-il pour les dépenses courantes ; et cependant, quand vous avez envie de bâtir, jamais vous n'êtes embarrassé pour l'argent, me dites vous toujours. Voilà ce que je ne comprends pas.

Dites au f. Moyse[3] de patienter, et que je ne veux pas qu'il y ait de changement dans l'organisation des dortoirs à Fougères, avant du moins que je n'aie été les visiter, ce qui je pense, pourra avoir lieu dans le mois de Janvier prochain, si mes projets ne sont pas dérangés.

Le malheureux Wilfrid m'offre 250 f. pour indemniser la cong(régatio)n de ce qu'il lui a volé : il craint d'être poursuivi mais, ce n'est pas fini.

Je partirai demain pour Brest et le Folgoät.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Stanislas
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Fougères (Ille et Vilaine)
cachet : Rennes 28 nov. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.082.

---

[1] F. Sanchez (Julien Boisvent), né à St-Etienne-en-Coglès (Ille-et-Vilaine) en 1808, entré à Ploërmel en 1842.
[2] F. Gaëtan (François Huet), né à La Croix-Avranchin (Manche) en 1824, entré à Ploërmel en 1838.
[3] F. Moïse (Mathurin Corné), né à Arbresec (Ille-et-Vilaine) en 1805, entré à Ploërmel en 1840.

LETTRE 3777. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 27 9bre 1845

Mon très cher frère

Je réponds fort à la hâte à votre dernière lettre, car, je suis au moment de monter en voiture pour aller à Brest.

Je vous permets de faire dire une messe basse, à heure fixée, pour notre bon petit frère Zénobe[1], que je regrette tant : plusieurs de ses anciens condisciples pourront y assister : je ne permets pas de service, parce que ce n'est pas l'usage dans la cong(régatio)n.

Ne changez rien au prix des livres ni au prix de l'encre, et pour tous les objets classiques, vendez les au prix que les marchands les vendent dans les boutiques, ni plus ni moins : il seroit trop long de vous expliquer par écrit, les motifs de ma décision.

Je vous recommande de pratiquer de plus en plus la résignation à la sainte volonté de Dieu ; c'est le moyen d'attirer sur vous ses grâces les plus douces, et de vous sanctifier : défiez vous de tous les désirs, même les meilleurs, quand ils sont trop ardents : en un mot, laissez faire la Providence : elle a ses secrets.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Bruz par Rennes

Autographe. AFIC. 88.03.083.

LETTRE 3778. **AU MAIRE DE PONTIVY.**

Loudéac le 27 novembre 1845

Monsieur le Maire,

Le f. Athanase me marque qu'il a eu l'honneur de vous voir dernièrement, et que vous lui avez demandé si je consentirois à reduire à mille francs, l'allocation annuelle de la ville de Pontivy à l'établissement de mes frères, à la condition que ceux-ci jouissent de la maison d'école en entier, c'est à dire, y compris le jardin et le grenier. Quoique cette somme de 1000 f. soit bien faible, de 200 f. plus faible que celle que nous recevions à l'origine & depuis tant d'années, j'acquiesce à votre proposition, Monsieur le Maire, mais aussi, puisque nous paierons le loyer du grenier, il est bien juste que la ville le mette en état de nous servir de dortoir, le plus tôt possible.

Je suis heureux de vous renouveller l'hommage des sentimens tendres et respectueux avec lesquels je suis,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur le Maire de Pontivy à Pontivy

Autographe. AFIC. 107.4.041.

[1] F. Zénobe-Marie (Jean-Marie Chérel), né à Guichen (Ille-et-Vilaine) en 1827, décédé le 2 août 1845.

LETTRE 3779. **AU F. CÉSAIRE NICOUL.**

D. S. Quintin le 28 9bre 1845.

Mon très cher frère,

Ayez donc plus de foi et vous aurez moins de peines : un religieux doit tout accepter de la main de Dieu, et ne pas tenir à un lieu plustôt qu'à un autre, et, quand il croit avoir des raisons de se plaindre des hommes, pour se consoler de leurs torts à son égard, il lui suffit de se rappeller des exemples de J. C., et de regarder son crucifix. – Je ne vous dis rien là que vous ne sachiez, mais pour mettre en pratique ces saintes maximes, il faut que notre sacrifice soit complet, comme il doit l'être, et comme nous en avons fait la promesse ; malheureusement, la nature trop souvent s'y oppose ; elle murmure et crie. – Imposez-lui silence, mon cher enfant, et au lieu d'écouter sa voix trompeuse, n'ouvrez les oreilles de votre cœur qu'à celle du supérieur que Dieu vous a donné, et qui, n'en doutez pas, vous aime tendrement ; tout ce que vous me dites de la manière dont on a interprété sa conduite envers vous, et envers d'autres frères, est odieux et absurde : je dis absurde, car, assurément, les mutations de frères lui causent trop d'embarras, pour qu'il ne les évite pas autant que cela lui est possible. En vous envoyant fonder l'école de Maroué, je n'ai eu d'autre intention que de récompenser cette paroisse de la persévérance qu'elle a mise, ainsi que son digne Recteur, à vouloir un frère, pour reparer les scandales donnés successivement par plusieurs instituteurs laïcs c'étoit là une belle mission, et plus vous avez de difficultés à vaincre, d'incommodités à souffrir, plus vous devriez vous réjouir : au reste, j'ai la confiance que peu à peu les choses s'arrangeront mieux que vous ne pensez pour le local, et sous tous les rapports matériels : la paroisse est enchantée de vous avoir : un peu de patience, et tout ira bien. – J'irai vous voir dans le courant de l'année.-

Ne craignez pas que je me fâche de tout ce que vous me dites : un fils peut toujours parler bien librement à son père de ses afflictions, de ses tentations, pourvu que toujours aussi il reçoive avec un esprit docile les avis et les remontrances de celui que Dieu charge de l'éclairer et de le conduire, dans les chemins qui mènent au ciel.

Je suis en route pour Brest : j'espère y trouver encore les 11 frères que j'envoie aux Colonies, et qui doivent s'y embarquer très prochainement.

Je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Césaire
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Maroué par Lamballe (Côtes du Nord)
cachet : Quintin 28 nov. 1845

Autographe. AFIC. 88.03.084.

DOCUMENT 513. **ATTESTATION.**

Guingamp le 29 9bre 1845.

Je soussigné certifie que la maison occupée à Guingamp, par les frères de l'Instruction chrétienne est ma propriété.

Guingamp, 29 novembre 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. Copie. AFIC. 107.4.042.

LETTRE 3780. **AU F. THADÉE PARTHENAY**.

D. S. Guingamp le 29 9bre 1845

Mon très cher frère,

Tout ce qu'a fait le f. Cesaire n'est pas régulier, et suis loin de l'avoir approuvé ; cependant, il m'a parlé de la plupart des choses dont vous me parlez vous même, la dernière fois que je fis la visite de l'école d'Heric, et je dois dire qu'il n'y a pas eu de sa part mauvais vouloir, mais défaut d'ordre et de règle : c'est pourquoi je veux être indulgent à son égard, et ne pas le blesser par des reproches qui seroient aujourd'hui bien inutiles. Cependant, pour ce qui concerne le bois, si ce sont les enfants qui ont payé, il a eu grand tort d'en redemander le prix, et je m'expliquerai avec lui là dessus : en attendant, évitez l'éclat : j'aime mieux perdre quelques francs, que de prolonger les bruits fâcheux auxquels ont donné lieu plusieurs de ses actes. Pour le manteau, je crois l'avoir autorisé à le faire venir à Maroué, où il est placé maintenant ; là, il lui en auroit fallu un, et il tenoit à son ancien. Au reste, je conserve votre lettre, et sans la lui montrer, elle me servira à éclaircir plusieurs points que je pourrois oublier.

Il m'avoit donné connoissance des 100 f. engagés dans une banqueroute, et il m'avoit dit qu'ils appartenoient à son frère : quelle preuve a-t-on du contraire ?

Le raccommodage du linge est de droit à notre compte partout : mais, dans plusieurs endroits, on le raccom(m)ode pour rien : c'est bienveillance ; vous ne pouvez l'exiger rigoureusement. – Le prix de la pension ne nous regarde pas, et nous n'avons pas à intervenir dans les arrangemens que prennent ensemble le Curé et la Commune : mais aussi, vous n'êtes nullement tenu de faire le recouvrement des rétributions, et je désire que vous ne le fassiez pas, ou plutôt, je vous recommande de ne pas vous en mêler : cela vous obligeroit à tenir des comptes avec les familles, avec Mr. le Curé, avec la Commune, ce qui est une source de désagréments et de brouilleries : quand le surplus des rétributions nous appartient, il est tout simple que nous nous chargions de cette perception là ; mais, puisqu'à Heric nous n'aurons plus aucun droit sur ce surplus, nous n'avons plus aussi à nous occuper, en aucune manière, de ce que les enfans paient ou ne paient : c'est une affaire à régler entre le Percepteur et M. le Maire.

Nous avons une somme assez considérable à reclamer de la Commune de Heric, 400 f. d'indemnité p(ou)r le second frère, le memoire des fournitures à son usage, qui ont été faites par la maison de Ploërmel, enfin ce qui étoit dû au f. Césaire quand il est parti de Heric ; je ferai ce memoire à mon retour de Brest, où je vais, pour présider à l'embarquement d'11 de nos frères : priez pour les voyageurs.

Vous pouvez prendre une soixantaine de francs sur les 150 f. que le f. Césaire a laissés, et les employer à vos dépenses courantes.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
A Héric par Nort (Loire-Inf.e)
cachet : Guingamp 29 nov. 45

Autographe. AFIC. 88.03.085.

LETTRE 3781. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Ploërmel le 30 9bre 1845.

Mon très cher frère[1],

Vous allez avoir une grande consolation : deux nouveaux frères vont arriver à Cayenne, et l'un des deux est votre compatriote : vous voyez qu'il ne s'agit que d'attendre le moment de Dieu, pour que les soulagemens arrivent, car le bon Dieu connoît vos besoins, et il ne vous demande, pour y pourvoir, qu'un peu de patience et de temps.

Je sais que votre classe va fort bien ; continuez d'y donner tous vos soins : mais, tenez vous en garde contre la vaine gloire : rapportez à Dieu seul vos petits succès, et n'oubliez pas qu'un grain d'humilité vaut mieux qu'un quintal de talent, ce quintal fût-il métrique.

J'ai écrit au f. Louis-Joseph au sujet des travaux manuels : je les crois fort utiles pour la santé ; mais il faut qu'ils soient modérés : le f. Louis-Joseph pense avec raison, que des études trop prolongées vous seroient nuisibles, et voilà pourquoi il tient à ce que vous preniez de l'exercice : en tout ceci, n'ayez pas de volonté propre, non plus que dans tout le reste ; efforcez vous de devenir un parfait religieux : soyez tout à Dieu dans le temps, afin qu'il soit tout à vous dans l'éternité !

Nos très chers frères Gerard et Pierre Marie de la Croix vont vous donner des nouvelles de Ploërmel, qui vous interesseront beaucoup : cela me dispense de vous en donner moi même.

Je vous embrasse, mon cher enfant, à travers les mers, avec un cœur qui vous aime bien.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 88.03.086.

LETTRE 3782. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Le Folgoat le 3 Xbre 1845.

Très cher ami

Votre fièvre quarte va me donner une fièvre continue de pénibles inquiétudes jusqu'à ce qu'elle ne soit guérie : ce n'est pas une maladie dangereuse, mais c'est une maladie qui peut être longue, et qui est d'autant plus fâcheuse qu'elle arrive dans la mauvaise saison, et pendant mon abscence : encore si j'étois là, près de vous ! - Enfin telle est la volonté de Dieu ; qu'elle se fasse et non la nôtre ! – Je hâterai mon retour le plus possible -. Ne vous gênez pas pour m'écrire : chargez l'abbé Guilloux, le f. Hypolite, le f. Joseph Marie, &c. de me donner connoissance des nouvelles et des affaires.

A Morlaix, j'appris samedi au soir, en descendant de voiture, que les ff. Gerard et Pierre Marie de la Croix s'étoient embarqués jeudi dernier sur *la Caravane*. Le capitaine et les officiers de ce navire leur ont fait le meilleur accueil ; leur traversée sera douce sous ce rapport. Je n'ai pu leur donner votre pacquet pour le f. Louis Joseph : mais, je l'ai mis à la poste avec le mien, et l'un et l'autre seront rendus peut-être avant les frères, car, ceux-ci passent par Gorée, tandis que nos lettres seront portées par un bâtiment, qui est en armement à Nantes, et qui doit mettre à la voile dans le courant de ce mois-ci.- Les 7 frères destinés aux Antilles s'embarqueront après demain, sur la corvette *L'Allier*, et les 2 du Sénégal s'embarqueront le 12.

[1] Le f. Alfred-Marie note, en haut de cette lettre : *" Reçue le 25 Mars 1846… "*

Je resterai ici jusqu'au 8 : le 8 j'irai à St. Divy – Le 9 ou le 10 à Plouvorn ; le 11 à St. Pol, où je rencontrerai mes nièces, et toute la famille réunie ; le 12 ou le 13 à K/ranroux, le 14 à Lannion, le 16 à Treguier, le 18 à St. Brieuc, d'où je m'élancerai vers Ploërmel en passant par Moncontour et Loudeac : mais, je m'arrêterai deux jours à St. Brieuc, et de là, je vous informerai positivem(en)t de celui où l'on devra envoyer des chevaux au devant de moi. – Soyez exact, très exact, non pas à me donner, mais à me faire donner de vos nouvelles : je suis déjà fort impatient d'en recevoir.

Tout à vous, très cher ami : mille choses tendres au bon abbé Guilloux

Jean

Le f. Barthelemi est-il de retour à Ploërmel ?

Un jeune homme de Pleber-Christ a dû arriver à Ploërmel ; c'est un excellent sujet - il est pour la salle d'étude.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
Maison des frères de l'Inst. Xtienne
A Ploërmel (Morbihan)
Cachet : Lesneven 3 déc 1845

Autographe. AFIC. 46.03.058.

LETTRE 3783. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Au Folgoat le 4 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Vous allez être bien content en voyant arriver sept frères, mais vous serez bien contrarié en ne voyant pas le 8e qui doit remplir, sous votre autorité, la place de sous-directeur général, soit à la Martinique, soit à la Guadeloupe : soyez sûr que ce retard ne me fait pas moins de peine qu'il ne vous en fait à vous même : soyez sûr, je le répète, que je n'ai rien négligé pour qu'il en fût autrement. Voici ce qui s'est passé : je voulois vous envoyer notre excellent frère Paulin : il étoit enchanté d'aller s'associer à vos travaux : mais, ayant appris, dans le mois dernier, qu'il étoit sujet à des vomissements, j'ai cru de mon devoir d'exiger qu'il consultât un médecin, instruit et très pieux, pour savoir s'il pourroit supporter le climat des colonies ; or, le médecin a décidé que ce climat lui seroit très promptement mortel : il m'a donc fallu faire un autre choix ; mais, j'ai éprouvé une difficulté d'un autre genre, et celle-ci est venue de la part de l'Université, laquelle, lorsqu'il s'agit du changement d'instituteur communal me suscite des tracasseries dont vous ne vous faites pas d'idée : je m'en suis plaint au Ministre de la Marine ; celui-ci en a écrit au Ministre de l'Instruction publique, mais l'affaire n'est pas encore terminée, et elle ne le sera probablement que dans le mois prochain, lorsque j'irai à Paris. Quoi qu'il en soit, ce n'est qu'un retard, je vous le répète, et je l'abrégerai autant que possible, car, je suis impatient de vous soulager, et si cela dépendoit de moi, cela se feroit tout-à-l'heure : résignons nous à la sainte volonté de Dieu, et résignons nous à cette nouvelle épreuve qui nous vient après tant d'autres : elle ne sera pas longue : je ne puis trop vous le redire.

Le f. Hypolite vous rend compte du jugement que nous portons de vos sept nouveaux frères, c'est pourquoi, je suis dispensé d'entrer dans des détails là dessus : nous les croyons tous fort bons ; mais le plus capable, sans contredit, est le f. Didier Marie[1].

[1] F. Didier-Marie (Jean-Pierre Guinot). (Voir lettre 3766).

L'annonce de la mort si malheureuse du f. Arsenne nous est arrivée au moment même où les frères quittoient Ploërmel, pour venir attendre ici l'ordre d'embarquement : je ne leur ai rien dit, parce que cette nouvelle auroit pu frapper douloureusement leur imagination pendant la traversée : elle leur fera moins d'impression quand ils seront rendus : si nous en avions été informés quinze jours plus tôt, j'aurois pu faire partir un 8e frère pour remplacer celui qui vient de nous être enlevé, et que nous regrettons si vivement ; mais le temps nous a manqué pour cela : il faut donc nécessairement remettre ce remplacement à l'époque où partira le Sous-Directeur général : ils voyageront tous les deux ensemble.

Je ne comprends pas ce que vous me dites de spéculations sur les livres : nous n'en faisons aucune : j'ai envoyé vos demandes, en original, à Paris, et nous vous avons envoyé les factures en original, par la voie anglaise ; un peu trop tard, il est vrai, mais, c'est la faute de nos économes de Ploërmel, qui avoient oublié mes recommandations à cet égard. Je vous avoue que lorsque je lus la liste des livres que vous demandiez, je fus tenté d'en retrancher une partie, parce que je fus effrayé de la somme que cela coûteroit ; nous l'avons payée en entier, quoiqu'avec un peu de regret : je craignois de vous contrarier, en agissant autrement. Quant aux frais, ils me paraissent excessifs, comme à vous.- Je réclamerai auprès du libraire : puissé-je réussir à nous en faire rembourser au moins une partie !

Pour les états que vous envoyez au Ministre, vous ne pouvez vous dispenser de les expédier par l'intermédiaire de l'administration locale, et tâchez que vos demandes soient appuyées par elle ; cela abrégera et simplifiera beaucoup les affaires. Le f(rère) que je vous destine sera capable de vous aîder beaucoup pour la redaction : dans tous les cas, communiquez moi toujours les demandes que vous aurez faites, et les renseignemens que vous aurez donnés officiellement.

Pour l'échange du Morne Vanier contre un autre lieu d'habitation dans les mornes, près le Fort St. Pierre, je crois que vos raisons sont bonnes : je saurai ce qu'on en pense à Paris, dans le premier voyage que j'y ferai, et je tiendrai à 2000 f., mais ces sortes de négociations se font bien mieux de vive voix que par écrit.

J'écris à Mr. Peyrol une lettre bien aimable, et dans laquelle je ne dis rien qui puisse vous compromettre avec M. Morel : l'un et l'autre vous sont fort attachés, à ce que je crois : mais vous vous êtes trouvé entre le bois et l'écorce.

Nous avons été et nous sommes toujours très contents de nos frères créoles : le f. Pierre Marie de la Croix a souffert du froid, et il paroît qu'il s'en est plaint dans une de ses lettres.- Le f. Hypolite a lu cette lettre comme toutes celles qu'ils ont écrites, et il n'y avoit rien remarqué de répréhensible : cependant, il est certain que le f. Pierre Marie de la Croix[1] auroit difficilement passé un hyver de plus en France, et voilà pourquoi je l'envoie à Cayenne avec le f. Gerard : pour la même raison, j'envoie au Sénégal le f. François de Paule Marie[2], avec le f. Euthime ; quant aux frères Henri Marie (Martial)[3], Léobard[4] , Paul Joseph[5], et Bernard Marie[6], ils sont à merveille : je vous ai déjà fait connoître le triste état du frère Isidore Marie : il est un peu mieux ; mais, qu'est-ce que ce mieux ? – Le f. Paul Joseph a écrit à son tuteur, pour le prier de vous compter la somme promise.

---

[1] F. Pierre-Marie de la Croix (Jean-Baptiste Edouard), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe), entré en 1844.

[2] F. François de Paule-Marie (Victor Isidore), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1824, entré à Ploërmel en 1844.

[3] F. Henri-Marie (Henri Léopold Martial), né à La Goyave (Guadeloupe) en 1826, entré à Ploërmel en 1845.

[4] F. Léobard-Marie (Louis Bourgneuf), né à Grande-Anse (Martinique) en 1831, entré à Ploërmel en 1844.

[5] F. Paul-Joseph (Paul-Ernest Taillandier), né à Basse-Terre (Guadeloupe) en 1827, entré en 1844.

[6] F. Bernard-Marie (Augustin Sainte-Luce), né à Pointe-à-Pitre (Guadeloupe) en 1817, entré en 1844.

Quand vous pourrez nous expedier, à l'adresse de Mr. Louis Blaize, à St. Malo, l'argent dont vous me parlez[1] nous le recevrons bien volontiers, car, vous voyez que nos avances en marchandises sont considérables.

Ci-joint votre memoire de Guingamp.

Ne vous déconcertez pas du petit nombre de frères qui vont vous réjoindre : j'ai tout lieu d'esperer (et je (ne) dis pas ceci en l'air) que plus tard, c'est-à-dire, dès l'année prochaine, le Ministre m'encouragera à vous en donner davantage, et je fais, soyez en persuadé, tout ce qu'il est humainement possible de faire pour augmenter le noviciat.

Je m'attends à ce que vous allez nous renvoyer les ff. Florentin Marie et François Regis : c'est ce qui m'empêche de leur écrire : mais, avant qu'ils vous quittent, dites leur combien je m'intéresse à leur santé, et combien je désire qu'ils la retrouvent en France : ces bons frères ne sont pas certainement oubliés dans nos prières de tous les jours. – Il est à désirer qu'ils rapportent à Brest les lits de bord des frères qui se rendent aux Antilles, afin que ces lits puissent servir à d'autres : c'est une grande économie, et le f. Théodose s'entend fort bien dans toutes ces sortes d'opérations.

Le Ministre m'a fait cadeau de tous les ouvrages importants qui sont publiés sur l'émancipation : continuez de me tenir au courant de ce qui se dit et de ce qui se fait dans vos isles relativement à cette grande question : je vous ai déjà dit, plusieurs fois que, pour ce qui nous concerne, je n'irois que très lentement quelque soit mon désir de coopérer, autant que possible, à cette belle œuvre.

Nos frères vous portent encore un pacquet d'images que nous avons fait venir de Vannes en toute hâte, afin de profiter de l'occasion : toutefois, j'ai remarqué que dans la facture de M. Waille[2], il y en avoit déjà p(ou)r 150 f.

J'espère que vous ne vous plaindrez pas cette fois de mon inexactitude à répondre. – Cette lettre est la 29e que j'écris du Folgoat, où je suis arrivé depuis deux jours.

Dans tous les événements, si fâcheux qu'ils puissent être, ne nous troublons jamais : faisons de notre mieux, et puis demeurons en paix dans les mains de Dieu. –

Je vous aime et je vous embrasse avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Je me réjouis dans le Seigneur de ce que votre retraite de la Basse Terre ait été bien fervente : il en a été de même de la nôtre du mois d'aout.

J'écris à peu près à tous les frères : il y en a quelques uns à qui, cependant, je n'écris point, parce que le temps me manque, et parce que, d'ailleurs, ils ne m'ont pas écrit depuis longtemps.- Je les aime bien quand même.

Autographe. AFIC. 88.03.087.

LETTRE 3784. **AU F. HERVÉ MONNERAIS.**

D. S. Le Folgoät le 4 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Je puis vous assurer que vos parents n'ont fait remettre à Ploërmel aucune lettre pour vous la faire passer : nous sommes très exacts à envoyer celles qu'on nous confie pour nos

[1] " Je ne trouve pas prudent de le confier aux frères malades, ou, du moins, prenez des précautions pour que le Capitaine en réponde : il vaut mieux payer un fret que de s'exposer à tout perdre. " *(Note de M. de la Mennais).*

[2] Victor-Amédée Waille, né à Saint-Lupicin (Jura), avait été gérant du *Mémorial* et de l'*Avenir* de 1824 à 1832, puis de l'*Union* à Bruxelles (1832-1839), enfin éditeur à Paris. Décédé en 1855.

frères missionnaires, et, par consequent, lorsque vous n'en recevez aucune, ce n'est pas notre faute.

Je suis fort aise que vos enfans chantent tous les dimanches les vêpres dans votre chapelle : l'office auquel ils prennent part, et qu'ils font, en quelque sorte, eux mêmes, doit les intéresser d'une manière particulière : il en est de même des instructions que votre respectable Curé leur donne de temps en temps. Sans doute, leur inconstance est déplorable : cependant il ne faut pas qu'elle vous décourage : plus vous rencontrez d'obstacles, plus vous devez redoubler de zèle : appliquez vous surtout à leur faire bien sentir le prix d'une bonne communion, et à leur en inspirer le désir.

J'écris aux frères Hyacinthe, René et Nicolas.

Vous allez recevoir un renfort : édifiez bien ces nouveaux frères, par votre piété, par votre régularité, et par l'exemple de toutes les vertus propres au vrai religieux : je vous recommande particulièrement, à tous, la fuite du monde, la séparation la plus complète des sociétés laïques : elles sont pernicieuses partout, et plus encore dans les Colonies qu'ailleurs : vous ne sauriez trop vous en éloigner.

Une lettre du f. Ambroise, postérieure à la vôtre, m'annonce un mieux dans la santé du f. François Regis : je désire beaucoup que vous conserviez cet excellent frère : toutefois, si on juge que son retour soit nécessaire, nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour qu'il se rétablisse à Ploërmel, comme s'y est rétabli le f. Gérard, qui, maintenant, est en route pour Cayenne, dont le climat lui sera, je crois, plus favorable que celui des Antilles. Hélas, notre bon frère Alexis a succombé ! Sa mort a été celle d'un saint.

Soyons saints aussi ! Bienheureux les frères qui meurent dans le Seigneur ; car leurs œuvres les suivent.

Je vous embrasse avec un cœur de père, mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne à la Basse-Terre Guadeloupe

Autographe. AFIC. 88.03.088.

LETTRE 3785. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. au Folgoät le 4 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Vos lettres me font toujours bien plaisir, parce qu'elles sont toujours bien édifiantes : dans la première que vous m'écrirez, marquez moi un peu en détail ce que vous faites à la geole, et dans les deux habitations où vous allez enseigner le catéchisme aux esclaves : nommez-moi ces habitations.

Il paroît que le nombre des jeunes gens qui fréquentent l'instruction du soir à la Basse Terre est moins considérable qu'il ne l'a été : dites-moi d'où cela peut venir ; rien n'est si utile et ne peut produire de si heureux effets que cette instruction là : c'est pourquoi donnez y tous vos soins, en menageant, cependant, vos forces.

La mort de notre bon frère Arsenne m'a bien douloureusement affligé, et le recit que vous en faites est on ne peut plus touchant : il étoit mûr pour le ciel, où Dieu l'a appellé, et où il jouit maintenant, je n'en doute pas de la riche récompense qu'il a méritée par ses travaux.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon bien cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne à la Basse-Terre Guadeloupe

Autographe. AFIC. 88.03.089.

LETTRE 3786. **AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Au Folgoät le 4 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Les nouvelles que vous me donnez de votre établissement sont toujours consolantes, et je me joins à vous pour rendre grâce à Dieu de tout le bien qui se fait à St. Pierre : ne négligez rien pour qu'il se perpetue, et même pour qu'il s'augmente, s'il est possible. Je sais que pour cela, une classe de plus seroit nécessaire ; mais, il faudroit un frère de plus, et je doute que le f. Ambroise puisse vous le donner : le Ministre ne m'en avoit demandé que 6, et j'en envoie 7 : ce n'est certainement pas assez, car je prévois des remplacements à faire : mais, il y avoit aussi quatre autres remplacements indispensables et pressés, 2 au Sénégal, et 2 à Cayenne ; ainsi j'ai mis 11 frères d'un seul coup, à la disposition du Ministre de la Marine ; l'année prochaine, le contingent des Antilles sera plus considérable, si, comme tout l'annonce, le département de la Marine a plus de fonds applicables à notre œuvre, qui est aussi la sienne.

Je ne vous dirai point de nouvelles : les frères vous en raconteront de vive voix, ce qui vaut bien mieux que d'écrire.

Le Ministre de la Marine prépare pour la Martinique un envoi considérable d'objets qui devront servir à l'enseignem(en)t du dessin linéaire.

Je vous embrasse avec un cœur de père

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne au Fort St-Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 88.03.090.

LETTRE 3787**. AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. au Folgoät le 4 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Votre dernière lettre du mois de Juillet, m'a fait le plus grand plaisir, parce qu'elle me prouve que vous êtes toujours animé de l'esprit de votre saint état : je demande de tout mon cœur à Dieu qu'il vous le conserve et qu'il vous y affermisse de plus en plus.

La lettre de votre mère, dont vous me donnez copie, ne renferme rien que de bon : il n'étoit pas nécessaire de me la rapporter textuellement : il suffisait de la montrer au f. Ambroise qui tient ma place près de vous.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne à Fort-Royal Martinique

Autographe. AFIC. 88.03.091.

LETTRE 3788. **À MGR L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Au Folgoät le 7 Xbre 1845

Monseigneur,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 30 du mois dernier, vient me chercher jusqu'au bout de notre Brétagne, à cinq lieues de Brest, où je suis venu pour présider au départ d'onze de mes frères destinés aux Colonies, qui se sont embarqués, ou qui vont

s'embarquer, sur des navires de l'Etat, pour se rendre à leur destination ; 2 vont au Sénégal, 2 à Cayenne, et 7 aux Antilles : permettez moi, Monseigneur, de recommander à vos prières, ces pauvres voyageurs qui me sont si chers.

Je serai heureux, Monseigneur, de recevoir, à Ploërmel, Mr. l'abbé Pujos[1] : Mr. Ruault et Mr. Guilloux, mes collaborateurs, qui ont eu connaissance de votre lettre avant moi, partagent les mêmes sentimens, et me chargent de vous le dire : nous tâcherons tous de rendre doux et agréable à M. l'abbé Pujos, son séjour dans notre couvent, et de leur côté, les frères Hypolite, Bernardin et Traséas[2], se feront un plaisir de l'aider dans ses hautes études de pédagogie ; le succès me paroît certain ; et, ayant un ecclésiastique breveté, je pense, Monseigneur, que vous ne tarderez pas à pouvoir organiser, près de vous, un noviciat : tous vos sujets de Brétagne vont à merveille : je n'en excepte pas celui qui nous a donné, pendant quelque temps, de pénibles inquiétudess : ils espèrent que vous viendrez les voir l'année prochaine, et moi, je désire votre visite encore plus qu'eux : je crois qu'elle ne sera pas sans utilité, avant que vous fassiez un premier établissement quelconque. Il est vrai qu'en parlant ainsi, je me considère peut-être trop moi même, car, une visite de vous à Ploërmel, seroit un grand bonheur pour le père et pour les enfans : pardonnez donc, Monseigneur, à ma hardiesse, et daignez agréer l'hommage de la vénération profonde et bien cordiale avec laquelle je suis,

De votre Grandeur,

Le très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
A Auch (Gers)
cachet : Lesneven 7 déc 45

Autographe. AFIC. 120.2.007.

LETTRE 3789. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Le Folgoët le 8 Xbre 1845.

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir avec infiniment de plaisir la communication de nouveaux renseignements sur l'école de Cayenne, que vous avez bien voulu m'adresser, le 20 du mois dernier, et je suis on ne peut plus reconnaissant de l'intérêt que Mr. le Gouverneur de cette colonie témoigne à mes frères. Nous avons prévenu en partie ses désirs : mais d'après les dernières lettres que j'ai reçues du f. Louis-Joseph, j'ai tout lieu de craindre que l'effectif de sept frères que vous avez autorisé se réduise très prochainement à six ; car le f. Eudoxe s'affaiblit de plus en plus, et son retour en France paraît indispensable et même très pressé. Ceci prouve combien il est à souhaiter que nos établissements coloniaux soient tous assez nombreux pour que la maladie d'un frère ne désorganise pas une école et n'oblige pas les autres frères à se charger d'un travail au dessus de leurs forces. Je suis heureux des espérances que Votre Excellence me donne à cet égard pour l'année prochaine.

Je pense que nous aurons bientôt à nous occuper, plus encore que nous ne nous en sommes occupés jusqu'ici, de l'instruction des esclaves : ce sera pour nous une œuvre pour ainsi dire nouvelle ; j'en comprends l'importance, mais j'en comprends aussi les difficultés extrêmes ; c'est pourquoi j'ai dessein d'aller à Paris dans six semaines, pour m'en entretenir avec Votre Excellence et lui soumettre mes idées là-dessus. Les exposer par écrit, ce serait

[1] L'abbé Pujos, jeune prêtre du diocèse d'Auch, était envoyé par son archevêque à Ploërmel, pour s'y former aux œuvres d'éducation, et se préparer aux épreuves du brevet .

[2] F. Thraséas (Tugdual Michel), né à Plougrescant (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840.

trop long ; nous avancerons plus cette affaire à Paris, en quelques heures, que nous ne pourrions le faire dans une volumineuse correspondance.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. – Les frères destinés pour Cayenne ont été embarqués sur la *Caravane*, comme j'ai eu l'honneur de vous en informer : ceux destinés pour les Antilles se sont embarqués avant hier sur la *Proserpine*. – Les deux destinés pour le Sénégal s'embarqueront vendredi, sur *l'Allier.*

Copie. AFIC. 154.4.020.

LETTRE 3790. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. au Folgoät le 8 Xbre 1845

Mon très cher frère,

J'ai reçu toutes vos lettres, et j'en ai été très édifié : écrivez moi souvent et ne craignez point d'entrer dans les plus petits détails ; ils m'intéressent tous, surtout lorsqu'ils vous sont personnels, et qu'ils ont rapport à votre conscience : me confier vos peines, vos doutes, et même vos fautes, c'est une des choses les plus propres à renouveller en vous l'esprit et l'amour de votre sainte règle : observez en exactement tous les points : si vous la gardez, elle vous gardera : si, au contraire, vous la transgressiez sans scrupule, vous tomberiez bientôt dans un bien triste état. Avec les enfants, soyez bon, patient, et doux : sans doute, il faut être ferme aussi, mais sans être dur, et sans se livrer jamais à l'impatience : vous corrigerez bien mieux les défauts de ces pauvres enfans, en vous en faisant aimer, qu'en vous en faisant craindre.

Ce sera une grande consolation pour vous que de voir arriver les frères Euthime et François de Paule Marie, votre si bon compatriote : mais après vous être embrassés, il faudra faire un sacrifice, car l'état de souffrance du f. Sigismond exige que vous retourniez auprès de lui, à Gorée : votre présence lui sera douce, et je veux lui donner cette satisfaction ; je n'ai pas besoin de vous recommander d'avoir pour lui toutes sortes d'égards : il les mérite à tant de titres !

Vous avez eu beaucoup d'épreuves à St. Louis : mais j'espère que les choses vont changer : le frère Euthime emporte mes instructions, les unes verbales, les autres écrites, et avant de lui donner celles-ci, j'ai eu soin de les faire approuver par le Ministre. Vous allez avoir, dailleurs, si vous ne l'avez déjà, un excellent vice préfet apostolique, sur l'appui duquel, j'ai tout lieu de croire que vous pouvez compter.

Je suis bien aise que vous ayez fait votre retraite : je désire que l'année prochaine les frères de St. Louis et de Gorée se réunissent à cette occasion.

Je ne vous raconte point de nouvelles : les ff. Euthime et François de Paule Marie vous les diront toutes.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

(L'obédience annoncée est annexée à cette lettre) :

Au nom de la sainte obéissance, notre très cher frère Liguori Marie se rendra à Gorée pour y être employé sous les ordres du f. Sigismond

Donné au Folgoat, le 8 Xbre 1845

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Liguori-Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 88.03.092.

LETTRE 3791**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Au Folgoat le 8 Xbre 1845.

Très cher ami

Je réponds en même temps à vos n° 3 et 4 –

Je suis content du resultat du voyage d'Aurai –

Je désire qu'on en finisse le plustôt possible avec le fisc : M. Leguevel, porteur de ma procuration, peut signer la déclaration, et j'aime mieux que ce soit lui que moi qui la signe.

Je viens d'écrire à M. Troprée[1], pour lui dire *Amen*, et au Ministre pour le remercier de sa communication non moins officieuse qu'officielle au sujet des frères de Cayenne : j'en donne connoissance au f. Louis Joseph, par une lettre qui partira de Nantes, et j'en donne copie au f. Gerard, car ce bon frère et son compagnon sont toujours à Brest : le vent debout empêche la *Caravane* de mettre à la voile, et décidément elle passera par Gorée, ce qui allonge beaucoup le voyage. – Nos frères ont été reçus à merveille les uns à bord de la *Caravanne*, les autres à bord de la *Proserpine*. – Ce sera le tour de ceux du Sénégal vendredi.

Je donnerai au f. Raphaël[2] un modèle de réponse à l'aimable Quinquis.

La lettre du f. Dominique est affligeante : elle explique bien tristement la triste sortie de son prédécesseur. – Je me servirai de ces renseignemens pour essayer de le déterminer à quitter Bourseul, et à l'éloigner du pays.

Avant de quitter Pl(oërmel) j'ai permis au f. Artemon[3] de s'adresser à l'un de vous deux : mais, celui de vous qui sera chargé de lui, devra exiger de lui quelque réparation de sa grossière conduite envers le f. Adrien[4], avant de l'admettre aux sacrementss: je dis ceci parce que au moment où je quittois Ploërmel, le f. Hypolite m'a dit que ce pauvre frère se vantoit des procédés si mauvais qu'il a eu envers son Directeur : où donc est son repentir ? Vous pouvez vous servir de ceci, sans me nommer.

Demain soir, je coucherai à St. Divy, jeudi à Plouvorn ou à St. Pol &c.

Je m'incline devant vos Seigneuries

Jean

Un petit mot de vous à Mlle Le Loutre[5] lui fera grand plaisir : j'avois chargé le f. Paul de lui donner de mes nouvelles.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères
De l'Inst. Xtienne à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Lesneven 8 déc.1845

Autographe. AFIC. 46.03.059.

LETTRE 3792. **AU SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO.**

De (St Pol de Léon) le 11 Xbre 1845.

Monsieur le Sous-Préfet

Dans la première lettre que j'ai eu l'honneur de vous écrire[6] au sujet de l'école de St. Briac, je vous ai témoigné le désir de la traiter de nouveau directement avec vous, si elle avoit

[1] M. Troprée fut curé de Bains (Ille-et-Vilaine) de 1840 à 1846.
[2] F. Raphaël (Matthias Le Guen), né à Pluvigner (Morbihan) en 1807.
[3] F. Artémon (Théodore Le Cat), né à Englancourt (Aisne) en 1823, entré à Ploërmel en 1840.
[4] F. Adrien (Guillaume Gicquel), né à Plessala (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1830.
[5] Marie-Anne Le Loutre, ancienne directrice de la poste aux lettres de Saint-Brieuc, s'était retirée à Moncontour (Côtes-du-Nord).
[6] Ci-dessus, lettre 3760.

des suites : elle en a en effet, et je vous prie de me permettre de vous communiquer q(uel)ques observations sur ce qui s'est passé.

Mr. le Maire de St. B(riac) m'a déclaré au nom de son Conseil que si je ne rendois pas à la Commune le f. Ferdinand avant le 10 de ce mois, l'école seroit confiée à un inst(ituteu)r laïc. J'ai répondu négativement à M. le M(aire) pour ce qui concernait le retour de ce frère, mais j'ai ajouté que si la Commune avoit des griefs contre son successeur le f. Lucien[1], je n'entendois nullement l'imposer ; que seulement, avant de le retirer, je tenais à ce que préalablement communication me fût donnée de la délibération qui le concerne.

Mr. le Maire n'a pas jugé à propos d'avoir égard à ma demande, laquelle cependant me semble de rigoureuse justice. Je ne pouvois d'abord m'expliquer cette espèce de refus tacite ; mais je viens d'apprendre qu'on avoit proposé au f. Ferdinand d'abandonner son état, c'est-à-dire d'apostasier, et de reprendre, en qualité de laïc, l'école de St. Briac.

Si de pareilles manœuvres que je m'abstiens de qualifier, avoient le déplorable succès qu'on en attend, ce seroit un grand malheur pour cette Commune, et je ne comprends pas vraiment le triste zèle que l'on paroît mettre à confier l'enfance à un homme qui, dans cette supposition, se déshonoreroit lui même, en foulant aux pieds publiquement les engagements les plus saints.

Mais ce projet est légalement inexécutable, et pour vous en convaincre, Mr. le Sous-Préfet, veuillez bien vous faire représenter le contrat de vente et de cession du terrain sur lequel a été bâtie l'école, et vous verrez que cette vente ou cession n'a été faite qu'en faveur du frère établi ou à établir à St. Briac ; ce fut à la même condition que la veuve Olivier renonça au droit d'usufruit qu'elle avoit sur ce terrain : il est donc évident que c'est en faveur du frère que tout le monde a entendu disposer de ce terrain, et cela est si vrai qu'il est à remarquer que la Commune n'est pas même intervenue au contrat : ce n'est que comme membre de la fabrique que le maire y a figuré, et c'est le curé qui a payé tous les frais. De plus, la maison bâtie sur ce terrain, en vertu de la destination à lui donnée, n'a point été construite aux frais de la Commune, mais bien au moyen de dons volontaires d'un grand nombre de ses habitants qui s'associèrent aux vœux des fondateurs, et dont les aumônes furent remises par eux aux mains du curé pour être employées à cet usage.

Un contrat de cette nature est sacré, et il ne dépend pas de la Commune de le déchirer au préjudice des frères, dont je suis le supérieur, et en faveur de qui il a été fait.

Si donc la Commune veut aujourd'hui un laïc pour instituteur, elle est libre d'en appeler un, mais, pourvu qu'elle établisse son école dans un autre local que celui-ci : elle peut encore jusqu'à un certain point ne pas agréer tel ou tel frère que je lui propose, c'est-à-dire lui refuser le traitement puisqu'elle n'a pas pris d'engagement formel à cet égard ; mais elle ne peut empêcher un frère reconnu par moi, et muni de toutes les pièces voulues par la loi, d'exercer dans le local ; elle ne peut lui substituer un maître laïc, contre la volonté si clairement et formellement manifestée par les donateurs.

Et quant au f. Ferdinand, il est bon que vous sachiez que j'ai entre les mains un acte signé de lui, dont voici la teneur : "Je soussigné déclare donner ma démission des fonctions d'instituteur communal de St. Briac, et renoncer à tous les droits attachés à ce titre. "

Si vous daignez, comme j'ose l'espérer, Mr. le S(ous)-P(réfet), m'honorer d'une réponse, je vous prie de me l'adresser à Ploërmel, où je serai de retour sous peu de jours.

J'aime à vous renouveller l'hommage de la respectueuse considération avec laquelle je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 107.4.046.

[1] F. Lucien (Pierre Deniau), né à Fougères en 1810.

LETTRE 3793. **À L'ABBÉ RUAULT.**

. D. S. K/ranroux le 14 Xbre 1845.

Très cher ami,

En relisant votre n° 6, je vois que je me suis trompé sur le montant de la traite de M. Waille : j'avois lu d'abord, 580 f. 80 c., et, il n'est question que de 58 f. 80 c. Il faut payer purement et simplement.

Voilà une lettre pour le f. Raphaël, qui n'augmentera pas le port de celle-ci, et qui, mise à la poste à Ploërmel coûtera moins que si je la lui adressois d'ici, directement. Il faut tout calculer.

Rien de changé dans mon itinéraire : j'arriverai demain à Lannion, vendredi à St. Brieuc, mardi à Ploërmel.

Tout à vous

Jean

Il sera bon de préparer pour mon arrivée à Ploërmel, le compte des Sénégalais, suivant la forme ordinaire : le Ministre me redoit le d(erni)er trimestre de 1845, c'est-à-dire 375 f. – Je ne vois pas arriver de mandat de 2250 (brut) pour le trimestre des bourses, échu à la fin de 7bre : il faudra rechercher la lettre par laquelle le Ministre m'annonce avoir ordonnancé cette somme, afin que je la reclame, moins les 500 f. dont le mandat est reçu.

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères de l'Inst. Xtienne
A Ploërmel (Morbihan)
cachet : Morlaix 15 déc. 1845

Autographe. AFIC. 46.03.060.

LETTRE 3794. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. St. Brieuc le 21 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Je pars à l'instant sans avoir vu Mr. Le Borgne, et sans qu'il me soit possible de retourner à l'évêché pour lui parler : il serait fort à désirer que Mr. Cosson voulût bien lui donner connaissance, à l'occasion, de la manière d'agir de Mr. Prioux envers le f. Jean-Baptiste ; dans ces sortes d'affaires, nous devons éviter de porter nous-mêmes nos plaintes à l'évêché, car, si les Supérieurs y donnent suite, cela compromet la Congrégation : on s'imagine que nous leur faisons des rapports et on se prévient de plus en plus contre nous. Il faut donc que nous agissions, en pareille circonstance, avec beaucoup de prudence et de réserve.

Je ne répugne pas à rétablir le pensionnat de St-Nicolas, si Mr. le Curé et Mr. le Maire jugent que cela soit à propos : mais, je voudrais auparavant visiter moi-même le local : j'en ai une triste idée, et je ne le crois pas salubre.

Gardez le lit, jusqu'à ce que votre blessure au pied ne soit guérie.

Je viens de m'arranger avec Mr. Huguet au sujet des 406 f. que vous lui devez ; vous pouvez appliquer cette somme à votre bâtisse : je l'ai prise à mon compte.

Je vous embrasse &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 88.03.093.

DOCUMENT 514 . **RECU de M. Huguet, libraire.**

St-Brieuc le 21 Xbre 1845.

Reçu de M. Huguet, à compte entre nous, la somme de mille francs.
A St. Brieuc le 21 Xbre 1845
L 'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 51.01.091.

LETTRE 3795. **À M. MARION.**

Ploërmel le 25 Xbre 1845

Très cher ami

Votre lettre du 27 9bre est arrivée ici pendant l'abscence de ma Seigneurie ; mais, Mr. Ruault l'a reçue, et il a fait exécuter vos intentions : on a même fait plus, c'est-à-dire, qu'on a adapté à la caisse une petite mécanique pour arrêter les roues dans les descentes : c'est une faible augmentation de dépense : mais, vous ne le regretterez pas, car c'est une grande sureté. – Quant aux harnais, on vous fournira tous ceux que vous désirerez : nous en avons une fabrique. – On a essayé la dite voiture : elle roule parfaitement : il ne reste plus qu'à la peindre ; malheureusement la saison n'est pas favorable : la peinture ne sèche pas vîte : elle sera vert foncé. – Il me tarde de pouvoir vous dire de venir la chercher, car, j'ai bonne envie[1] de vous voir, et de vous voir à Ploërmel avec M. Louvel.

Si, comme me l'a fait espérer Mr. Louvel j'ai quelques fermages à recevoir dans le mois prochain, je serois bien aise de savoir à peu près sur quelle somme je puis compter, afin de prendre mes arrangemens en conséquence.[2]

A bientôt, mon bon ami : je vous embrasse de tout mon cœur
L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Marion
A Mordreu En Pleudihen par Dinan
cachet : Dinan 28 déc. 45

Autographe. AFIC. 020.01.033.

LETTRE 3796. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 26 Xbre 1845

Monsieur le Ministre,

Le reproche que l'on fait à M. l'abbé Dandin est bien grave, et sa conduite dans la circonstance que vous me signalez, est sans excuse[3] : pour moi, je n'ai eu à me plaindre que de sa négligence dans l'exercice de ses fonctions à l'égard des frères & des enfans de leurs écoles. Ayant donc remarqué l'inutilité de son ministère, je m'empressai, au mois d'avril dernier, de vous en instruire, et je fus heureux de pouvoir vous dire, en même temps, que le

---

[1] M. Marion avait commandé une voiture, fabriquée dans les ateliers de la maison de Ploërmel.

[2] M. Marion a écrit en haut de page : *Rép(on)du le 8 Janv. 1846, dit que Mr. Louvel a pour lui une somme de 860 - & moi le prix de la voiture pour laquelle j'ai demandé un harnois à la fois solide et simple & des crochets pour au besoin pouvoir y attacher un second cheval.*

[3] Les autorités de la colonie reprochaient à l'abbé Dandin la divulgation d'un rapport de nature confidentielle. (Lettre du Ministre de la Marine à l'abbé de la Mennais, du 20 décembre 1845. AFIC. 154.4.025).

clergé de la colonie nous témoignant depuis quelque temps, un intérêt plein de bienveillance, la place d'aumônier des frères pouvoit être supprimée sans inconvénient.-

M. Dandin, qui ne pouvoit ignorer mon mécontentement, se retira de lui-même, et j'en fus fort aise. Depuis, ni les frères ni moi n'avons eu avec lui le moindre rapport : la rupture a été complète.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.04.026.

LETTRE 3797. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 27 Xbre 1845.

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre en date du 21 8bre dernier, vous m'avez fait l'honneur de m'informer que vous veniez d'autoriser entre mes mains le paiement, à Ploërmel, de la somme de 2750 f., montant des allocations dues sur les fonds de votre Département, pour 22 élèves instituteurs destinés à servir aux Colonies, et entretenus dans ma maison, pendant le mois de juillet, août et septembre 1845 : or, de cette somme de 2750 f., je n'ai encore reçu que celle de 500 f., dont le mandat, en date du 29 8bre, est ainsi motivé : " Allocation annuelle due pour quatre élèves instituteurs entretenus dans la maison de Ploërmel, pendant le 3e trimestre 1845. " Ce mandat m'a été remis ouvert par Mr. le Maire de Ploërmel : aucune lettre d'avis n'y était jointe. Le paiement des 18 autres allocations pour ce même trimestre est donc en retard.

Je suis, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.4.027.

LETTRE 3798**. AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. Ploërmel le 30 Xbre 1845.

Mon très cher frère,

Vous me faisiez remarquer dans votre lettre du 1er aout que vous m'aviez écrit plusieurs fois, sans avoir reçu de moi aucune réponse : cependant, je vous en ai fait plusieurs, et la d(erniè)re en renfermoit une pour la Martinique, dont j'ai reçu moi même la réponse.

Ne vous allarmez pas, mon cher enfant, des tentations auxquelles vous êtes exposé ; vous n'y péchez pas : ce sont, au contraire, pour vous, des occasions bien précieuses, d'acquérir de grands mérites devant Dieu : et ne voyez vous pas tout ce qu'il fait pour vous ? n'est-ce pas une grâce toute particulière que de vous avoir placé près d'un frère qui vous sert de modèle, et près d'un Curé si zélé et si respectable que le vôtre ? ayez donc confiance, et ne vous tourmentez pas de vaines craintes.

Suivez l'avis du f. Ambroise au sujet de la boisson : prenez en davantage, puisque votre supérieur local juge que cela vous est nécessaire ; agissez toujours avec une simplicité, avec une docilité d'enfant ; et pour ce qui concerne les instructions du soir, ne faites aucune difficulté de suppléer le f. Donatien[1], quand celui-ci le jugera à propos : je considère cette instruction comme ce qu'il y a de plus beau et de plus utile dans votre mission.

[1] F. Donatien (Jean-Marie Tobie).

Adieu, mon cher enfant : ne m'oubliez pas dans vos prières, comme je ne vous oublie point dans les miennes. Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne au Moule Guadeloupe

Autographe. AFIC. 88.03.095.

LETTRE 3799. **AU F. WILFRID COUDRAIS[1].**

(sans date : 1845)

(Lettre écrite au nom de M. de la Mennais).

Votre lettre est bien facile à réfuter

1mt. L'école de Pleneuf n'étoit pas plus à votre compte que nos autres écoles ne sont au compte des frères qui les dirigent : vous et moi nous ne sommes que de simples mandataires, et ceci est vrai pour l'école de Pleneuf plus que pour toute autre car Mr. le Recteur n'a cedé une partie de son presbytère qu'à la condition que l'école seroit dirigée par un membre de n(otre) congrégation et pour le traitement comme pour tout le reste, il a traité avec le supérieur et jamais avec le f(rère) personnellement. Aussi Mr. Chastel étoit-il responsable envers M. de la Mennais du paiement du traitement, et à défaut de la Commune, auroit-il été obligé de la solder à celui-ci.

Sans doute le supérieur étoit-il obligé de son côté à pourvoir à votre entretien ; mais voilà tout, et cela est si vrai que châque année vous étiez tenu de lui en soumettre le compte détaillé, comme le prouve celui que vous lui avez rendu et que vous avez signé l'année dernière et qui est entre mes mains.

Ce n'est pas à votre entretien que vous avez appliqué au moins la d(erniè)re somme que M. Chastel vous a confiée pour remettre à M. de la Mennais, puisqu'il ne vous l'a donnée qu'au moment de v(otre) départ, ignorant vos intentions que vous lui aviez soigneusement cachées.

2mt. Mr. Chastel a marqué à M. de la Mennais que vous n'aviez rien laissé à Pleneuf qui eut quelque valeur -

Cette conduite n'est pas celle d'un honnête homme et si M. de la M(ennais) tient à ce qu'elle soit connue, ce n'est pas qu'il (poursuive) de l'argent, mais c'est qu'il tient à faire cesser dans le pays le scandale d'un apostat chargé de la direct(io)n d'une école publique.

Projet aut. AFIC. 91.04.034.

[1] F. Wilfrid (Jean Coudrais), né à Javené (Ille-et-Vilaine) en 1824, placé précédemment à Pléneuf. Il quitte ce poste en 1845 (cf. la lettre de l'abbé de la Mennais du 1er octobre 1845).

DOCUMENT 515 . **RÈGLEMENT DE L'ÉCOLE DE SAINT-DIVY.**

(Sans date) [1]

(Ce règlement donne des indications sur la situation d'une petite école rurale avec pensionnat, de 1843 à 1845).

À 6 heures lever des internes, suivi de la prière et de l'étude dans la classe du f. Maxime jusqu'à 7 heures.

À 7 heures déjeuner, suivi de la récréation, jusqu'à 8.

À 8 heures classe jusqu'à 11 h.

À 11 heures récréation jusqu'à 11 h ½

À 11 h. ½ étude jusqu'à midi.

À midi dîner. Un enfant lira pendant le dîner, et on exigera le silence.

Les enfans qui apportent leur pain le mangeront dans la salle de récréation, et l'un d'eux sera chargé de surveiller les autres.

Après le dîner, récréation sous la surveillance d'un frère jusqu'à 1 h. ¼ en hyver, et jusqu'à 1 h ½ depuis le 1er Mars au 1er Novembre

Du 1er Novembre au 1er Mars, la classe finira à 4 h.res

Du 1er Mars au 1er Novembre elle finira à 4 h ½.

Collationner, en hyver à 4 h.res, et à 4 ½ depuis le 1er Mars au 1er 9bre.

En toute saison, la récréation finira à 5 heures.

De 5 heures à 7, étude.

À 7 h.res souper , après le souper, les internes se réuniront dans la salle de récréation jusqu'à 7 h.res et demie en hiver. – Quand les jours seront longs, ils s'amuseront soit dans la cour, soit dans le lieu désigné pour les grandes récréations, jusqu'à 8 heures un quart.

A 8 h. un quart la prière suivie du coucher.

Pendant que les pensionnaires se lèvent et se couchent, ils répondent le chapelet, ou partie du chapelet.

Le jeudi on ira à la messe, après le déjeuner. Le lever et l'étude auront lieu avant le déjeuner, comme à l'ordinaire.

Après la messe, récréation jusqu'à 9 heures.

De 9 à 10 heures étude.

Récréation de 10 h. ½ à midi.

L'après midi, promenade. – Quand le temps ne permettra pas de sortir, on les réunira dans une classe pour étudier pendant un temps plus ou moins long suivant les circonstances.

On doit être rentré de la promenade à 4 h.res en hyver ; la promenade pourra se prolonger dans les longs jours jusqu'au souper.

Tous les enfans qui prennent leurs repas dans l'établissement doivent se trouver ensemble aux récréations dans le lieu désigné, sauf la récréation de 11 h ½ à midi, pendant laquelle les enfans qui ne sont pas à l'étude s'amuseront sous la surveillance du f. Maxime dans l'endroit qu'il désignera.

Le Dimanche, lever, étude et déjeuner comme à l'ordinaire. – Une heure avant la grande messe, on réunira les enfans dans l'étude pour le catéchisme, lequel durera jusqu'au moment du départ pour la grande messe.

---

[1] Le règlement fait mention du f. Maxime qui dirigea l'école de St-Divy de 1843 à 1845. L'addition concernant le f. Nectaire est de 1845.

A midi, dîner, récréation jusqu'au moment où les enfans partent pour aller à l'église.Après les offices, récréation - et promenade jusqu'au souper en été, et en hyver jusqu'à la nuit. – Le reste comme le jeudi.

(Ce qui suit est ajouté en 1845) :

Le f. Nectaire est chargé de l'exécution du présent règlement, et de veiller au lever et au coucher des enfans dans les dortoirs : il réglera aussi les promenades.

Les leçons particulières du soir seront payées 0 f. 75 c. par mois, et elles seront perçues par le f. Nectaire : il sera également chargé de la dépense des voyages pour la retraite.

Autographe. AFIC. 81.02.011.

1846

Chronologie.

Du 5 février au 9 mars, l'abbé J.-M. de la Mennais est à Paris. Au cours de l'année, il quitte Ploërmel à plusieurs reprises : du 4 au 25 juin il se rend à St-Servan, St-Brieuc et en Basse-Bretagne ; du 14 juillet au 6 août, à Vannes, Quimper, St-Brieuc ; du 14 au 26 novembre, à Lannion, St-Pol-de-Léon, Guingamp ; du 10 au 21 décembre dans la région de Nantes.

14 janvier - *Félicité publie Les Evangiles, traduction et notes. Ed. Pagnerre-Perrotin.*
7 mars - *Publication du tome IV de l'Esquisse d'une philosophie, de Lamennais.*
24 avril - Massacre de prisonniers français à Sidi-Brahim par Abd-el-Kader.
1er juin - Mort de Grégoire XVI.
7 juin - Inauguration du chemin de fer Paris-Sceaux.
16 juin - Election de Mgr Mastai Ferreti comme Pape (Pie IX).

LETTRE 3800. **AU F. MARCIEN ROUAULT.**

D. S. Ploërmel le 1er Janvier 1846.

Mon très cher frère,

Le f(rère) dont j'avois besoin pour soulager le f. Ambroise est désigné, et ce n'est pas sur vous que j'avois jetté les yeux, non que je ne vous crusse capable de remplir cet emploi, mais, parce que j'ai pensé qu'il valoit mieux vous laisser à Pleudihen, dont l'école est importante et va bien sous votre direction.

Je recommande à vos prières notre cher frère Arsenne*(sic)*: il est mort à la Guadeloupe d'une fièvre typhoïde[1] : priez aussi pour le f. Alphonse de Ligori, et pour un jeune pensionnaire de Ploërmel, qui sont atteints de la même maladie, et qui me donnent de douloureuses inquiétudes.

Je vous souhaite la bonne année, et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Marcien,
frère de l'Inst.n Xtienne
à Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 6 janv. 1846.

Autographe. AFIC. 88.04.001.

LETTRE 3801. **AU F. CÉSAIRE NICOUL.**

D. S. Ploërmel le 6 J(anvi)er 1846

Mon très cher frère,

Tâchez donc de soulever votre ame, et de la dégager de toutes les affections terrestres : l'attachement à un lieu plustôt qu'à un autre, le regret trop vif de certaines consolations tout humaines, ce sont là de grandes misères : mourir au monde et à soi même, c'est, au contraire, la vie, la joie, le vrai bonheur : un chrétien, et à plus forte raison un réligieux, doit tout voir,

[1] Le f. Arsène Menet est mort le vendredi 3 octobre 1845 (Relation du F. Donatien du 15.10.1845).

tout juger dans les lumières de la foi, et considerer que ce qui contrarie ses gouts, ses désirs naturels, est ce qui peut lui arriver de plus heureux dans l'ordre du salut. – Rapportez tout à Dieu, mon cher enfant : ne faites rien qu'en vue de l'éternité : que ce soit là votre unique pensée.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Arsenne : il est mort à la Guadeloupe d'une fièvre typhoïde ; nous avons ici un des frères d'Auch, et un de nos jeunes pensionnaires dangereusement malades de la même maladie : priez pour eux ; je viens de donner les derniers sacrements au second, et le premier a reçu, il y a quelques jours, l'extrême onction. –

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire une année bien fervente et bien sainte, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Cesaire
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Maroué par Lamballe (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 88.04.002.

LETTRE 3802**. AU F. LUCIEN DENIAU**.

D. S. Ploërmel le 11 J(anvi)er 1846

Mon très cher frère,

Le Seigneur vous éprouve depuis quelque temps : il faut lui en rendre grâces, car, c'est pour vous une occasion d'acquérir bien des mérites. - Envisagez avec les yeux de la foi tout ce qui vous arrive, et soyez toujours pleinement résigné à la sainte et adorable volonté de Dieu.

Je ne vous ai point écrit plustôt, parce que j'ai correspondu avec le f. Julien au sujet de vos affaires : il vous a dit tout ce que je vous aurois dit moi même : j'attends une lettre de lui qui m'apprendra où en sont maintenant les choses. Je lui demande des détails – Mon intention n'est pas que nous en restions là avec Messieurs de St. Briac : violer un contrat, c'est violer la loi même.

Je prie de bon Dieu de soutenir votre courage et vos forces, de vous bénir, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne à St. Briac par Dinard

Autographe. AFIC. 88.04.003.

LETTRE 3803. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Ploërmel le 11 J(anvi)er 1846.

Mon très cher frère

Il n'est pas raisonnable de vous charger d'un si grand nombre d'enfans ; ce n'est pas le moyen d'obtenir un second frère : on n'en paiera pas deux, quand un seul fera toute la bésogne ; vous savez ce que je vous avois dit à ce sujet : votre classe n'en peut contenir plus de 60 ou 70, en les pressant beaucoup ; n'en recevez donc pas plus.

La première fois que l'inspecteur visitera votre école, renouvellez lui la plainte que vous lui avez déjà faite par écrit, touchant le remboursement des tables et bancs que vous avez payés pour la Commune, et à l'avenir, n'avancez jamais rien pour le mobilier de l'école.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Arsène, mort à la Guadeloupe de la fièvre typhoïde ; priez aussi p(ou)r le f. Alphonse de Liguori d'Auch, et pour un de mes pensionnaires de Ploërmel, qui sont bien malades, de la même maladie.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire, une année bien sainte, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Goudelin par Guingamp (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 12 janv. 1846

Autographe. AFIC. 88.04.004.

LETTRE 3804. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 12 Janvier 1846

Monsieur le Ministre,

Lorsque, dans le mois dernier, onze frères sont partis pour les Colonies (au lieu de huit que vous m'aviez demandés d'abord), je prévoyais bien que ces onze frères ne suffiraient pas : toutefois j'étais loin de m'attendre à ce que vous m'en eussiez demandé, dès le lendemain, 31 de plus, ce qui ferait 42 en six mois ! Cependant, c'est moins le nombre qui m'effraie, que le peu de temps dans lequel il faudrait les fournir ; car, très certainement, la célérité nuirait au choix : or, Votre Excellence me fait observer avec infiniment de raison, que le choix est d'autant plus important, que ces frères ne sont pas destinés à un service sédentaire, comme ceux qui ont été envoyés jusqu'à présent. Il s'agit donc d'un service tout nouveau, et, avant tout, il est nécessaire que je sache exactement en quoi il consiste, afin de préparer les frères à le bien remplir : une œuvre de cette nature ne peut s'improviser ; plusieurs questions essentielles doivent être préalablement résolues, par exemple celles-ci : quels seront les rapports des frères avec M.M. les Curés, avec les chefs d'ateliers, avec les esclaves ? Les frères iront-ils seuls, ou deux à deux, dans les habitations ? En outre des catéchismes qu'ils devront faire à ces derniers, seront-ils chargés de classes régulières dans les bourgs où ils résideront ? Vous le voyez, Monsieur le Ministre, il est indispensable que je m'entende de vive voix sur tout cela avec votre Département ; voilà pourquoi j'ai eu l'honneur de vous annoncer que j'irais à Paris prochainement, et, en effet, je compte me mettre en route dans la première semaine de février. Mais, dès aujourd'hui, je puis vous dire que je ne vous demanderai aucune augmentation de traitement pour les frères, aucune allocation nouvelle pour le Noviciat, quoiqu'il devienne nécessaire de l'augmenter beaucoup et le plus tôt possible : il y aura lieu seulement, dans certains cas, à des indemnités pour frais de déplacement, lesquelles seront réglées par les administrations locales, de concert avec moi, comme vous me le proposez.

Je suis, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

ANOM. C 494. Copie. AFIC. 156.3.005.

LETTRE 3805. **AU SOUS-PRÉFET DE SAINT-MALO.**

Ploërmel le 15 janvier 1846.

Monsieur le Sous-Préfet,

J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 9 de ce mois, et je m'empresse d'y répondre. Je regrette que Mr. le Préfet et moi nous ne nous entendions pas

quant à la position de la question à résoudre dans l'affaire de la maison d'école de St. Briac. Cette question n'est pas, comme le dit Mr. le Préfet, celle de savoir si la Commune de St. Briac est tenue, aux termes du contrat d'acquisition du terrain sur lequel la maison d'école est construite, de conserver à perpétuité un frère de l'Instruction chrétienne pour la diriger, mais bien celle-ci : la Commune de St. Briac est-elle tenue de laisser jouir de la maison le frère établi ou à établir à St. Briac, et en considération duquel la donation a été faite ?

Ce n'est donc pas un simple désir que les donateurs ont manifesté, c'est une volonté formelle, et l'unique motif, l'unique cause qui les ait déterminés à donner leur propriété. Pour occuper cette maison, il n'est pas nécessaire que le frère soit instituteur communal, il suffit qu'il soit établi, c'est-à-dire, qu'il exerce régulièrement ; et, s'il ne demande rien à la Commune pour instruire ses enfants, c'est une raison de plus pour qu'il jouisse gratuitement d'un local donné pour lui, et bâti pour lui, avec les aumônes des fidèles.

Il est étrange de rappeler la loi de 1833 à propos d'un acte passé en 1825 ; mais cette loi elle-même n'empêcherait nullement de faire aujourd'hui ce qui fut fait alors : on est libre aujourd'hui comme on l'a toujours été de donner une maison pour y établir une école de frères, sauf à la Commune à leur allouer, ou non, un traitement. En acceptant ce contrat, la Commune ne renonce pas à la faculté de fonder une autre école publique ; mais elle ne peut s'emparer pour cela du local destiné, à l'origine, avec son consentement, pour une autre école actuellement vivante, et dirigée comme elle l'était au moment où la donation a eu lieu.

J'ai donc l'honneur de vous prier, Monsieur le Sous-Préfet, de vouloir bien faire part de mes observations ci-dessus à Mr. le Préfet, mon intention étant de faire vider la question par qui de droit, (comme ce serait mon devoir), si Mr. le Préfet n'avait pas égard, contre mon attente, à mes justes observations.

J'ose espérer de votre bienveillance la plus prompte réponse.

Je suis avec une respectueuse considération,

Monsieur le Sous-Préfet,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Sous-Préfet de St-Malo.

Copie. AFIC. 107.5.002.

LETTRE 3806. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel le 18 janvier 1846.

Monsieur le Ministre,

Le Sieur Abguillerm (Louis)[1] né à Plouguerneau (Finistère) le 18 août 1826, est parti pour St. Pierre et Miquelon le 3 mai 1845, sans m'avoir prévenu qu'il était du prochain tirage, et sans que j'y aie fait attention : il n'a donc pas souscrit, avant de s'embarquer, l'engagement de se vouer, pendant dix ans, au service de l'Instruction publique, et dès lors je n'ai pu demander au Conseil royal, son exemption en même temps que celle des autres frères de mon Institut ; je lui ai écrit, il y a quelques jours, par la voie anglaise, pour lui demander cet acte d'engagement dont je lui ai donné la formule : mais, quand recevrai-je cette pièce ? Ce ne sera pas sans doute avant la réunion du conseil de recrutement, et, par conséquent, ce frère est exposé à être incorporé dans un régiment, si Votre Excellence ne daigne pas obtenir pour lui un délai pour présenter son engagement, ou si, d'une autre manière, vous ne le mettez à l'abri de toute poursuite de la part de l'Administration de la Guerre.

[1] F. David-Marie (Louis Abguillerm), né à Plouguerneau (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1843.

Votre Excellence jugera mieux que moi de la marche à suivre dans cette affaire, que j'ai l'honneur de recommander à sa bienveillance et à ses soins.

Je suis de Votre Excellence, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.001.

LETTRE 3807. **AU F. ÉLISÉE DUPAS**.

D. S. Ploërmel le 18 J(anvi)er 1846.

Mon très cher frère

J'ai appris avec peine la mort de votre respectable mère, et je partage votre douleur et vos regrets : nous prierons pour elle, quoique nous soyons bien fondés de croire qu'elle jouit déjà dans le sein de Dieu, de la récompense dont elle s'est rendue digne par sa piété et ses vertus : mais, les plus justes ont pu contracter quelques taches, et il faut qu'elles soient toutes effacées avant qu'on reçoive la couronne.

Notre bon frère Mederic vient de mourir presque subitement à Plouharnel : faites pour lui les prières et les communions prescrites par la règle.

N'attachez pas d'importance aux heures où tel et tel événement arrive : ce seroit une superstition.

Quand il sera question de liquider la succession de votre mère, vous me direz à combien elle monte, et tout s'arrangera à l'avantage de vos frères et sœurs : soyez tranquille la dessus.

Je vous souhaite une année bien fervente, bien sainte, bien pleine de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 21 janv. 1846

Autographe. AFIC. 88.04.005.

LETTRE 3808. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT**.

D. S. Ploërmel le 23 J(anvi)er 1846

Mon très cher frère,

Les procédés de M. L. M. à l'égard des frères dans ses visites, nous sont trop bien connus pour que nous en soyons surpris : on s'accoutume à tout, même aux choses les plus odieuses.

Je m'occupe, en effet, d'une nouvelle édition du *Devoir*, comme je vous l'ai annoncé à la retraite, mais on ne peut pas improviser une pareille mesure : au reste, je la prendrai le plus tôt possible, parce que je crois qu'elle est bonne à prendre.

Quant à la suppression des anciens brevets, il n'en est pas question : certaines personnes espèrent facilement ce qu'elles désirent.

Je suis bien aise que tous vos petits enfans aient assisté au service de notre si regretté f. Zenobe.

J'ai la douleur de vous annoncer que le f. Arsène est mort à la Guadeloupe, de la fièvre typhoïde et que le f. Mederic est mort presque subitement, mardi de la semaine dernière, à Plouharnel, d'un épanchement au cerveau ; priez et communiez pour eux : priez

aussi pour le f. Alphonse de Liguori d'Auch, et pour le f. Jean Colombini, qui, l'un et l'autre, sont, en ce moment très dangereusement malades à Ploërmel, de la fièvre typhoïde.

Vous ne pouvez qu'exhorter vos enfans à ne pas se livrer aux jeux défendus, et les punir légèrement, quand ils n'ont pas égard à vos avertissements : surveillez les de votre mieux et priez beaucoup pour leur salut.

Je vous souhaite la bonne année, une année bien remplie de mérites pour le ciel, et je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 24 janv. 1846

Autographe. AFIC. 88.04.006.

LETTRE 3809. **À M. MARION.**

Ploërmel le 23 J(anvi)er 1846

Très cher ami,

Je vous remercie de votre bonne lettre du 8 : j'y réponds à la hâte.—Votre voiture marche, mais, il est impossible d'achever de la peindre et de la vernir actuellement : il faut, pour cela, que le temps devienne plus sec.—Il y aura donc du retard, et vous ne pouvez venir la chercher que dans le mois de mars, c'est-à-dire, à l'époque de mon retour de Paris : nous vous donnerons des chevaux pour vous rendre de Ploërmel à St. Méen.

J'ai reçu la traduction des Evangiles[1] : comme traduction, c'est bien – mais, les réflexions !… Concevez vous qu'un homme, qui ne se croit pas fou, vienne au bout de 1800 ans donner à la divine parole une interprétation à laquelle oncques ne songea un seul chrétien depuis l'origine du Xtianisme ? En vérité ce pauvre Feli extravague : il n'y a pas d'autre mot – Ô mon Dieu, quelle pitié !

Tout à vous, mon bon ami

L'ab. J. M. de la Mennais

A Monsieur
Monsieur Marion
À Mordreu En Pleudihen par Dinan
cachet : Dinan 25 janv. 46

Autographe. AFIC. 20.01.035.

LETTRE 3810. **AU F. FERDINAND TOURTIER.**

D. S. Ploërmel le 28 J(anvi)er 1846

Mon très cher frère,

Quoique votre présence à Lamballe ne soit pas moins utile qu'agréable au f. Théophile[2], puisque vous le soulagez dans ses travaux, je ne puis le prolonger davantage, parcequ'il est très urgent que le f. Dominique Marie se rende à sa destination nouvelle, en Basse-Bretagne : en conséquence, arrangez vous de manière à arriver à Pleneuf, lundi prochain, jour de la Purification.

[1] Cet ouvrage de Félicité de la Mennais avait été publié chez Pagnerre, le 14 janvier 1846.
[2] F. Théophile (Mathurin Jahier), né à Trédion (Morbihan) en 1811, entré à Ploërmel en 1825.

Mais, avant de quitter Lamballe, faites faire une procuration en blanc par laquelle vous donnerez à …. pouvoir de reclamer et de recevoir en votre nom de la commune de St. Briac, tout ce qui vous est dû par elle pour solde de traitement, et avances de l'argent employé aux réparations de la maison d'école : vous en fixerez le chiffre : c'est 100 et quelques francs, à ce que je crois. Vous m'enverrez cette pièce le plus tôt possible, afin que je puisse terminer cette affaire avant mon départ pour Paris. – Je remplirai le blanc de votre procuration par le nom d'un tiers quelconque, qui agira pour nous, et de la sorte, ni vous ni moi n'aurons à nous mêler directement de ce règlement de compte : il ne nous convient ni à l'un ni à l'autre, d'avoir désormais de rapports de ce genre avec l'administration de St. Briac : c'est avec l'administration supérieure que je traiterai à Paris la question relative à la maison d'école.

Nous avons maintenant deux frères dans cette Commune, les ff. Lucien et Siméon[1], le nombre de leurs élèves est de 75.

Je pense qu'on a été instruit à Lamballe de la mort de nos très chers frères Arsène et Mederic : mais, hélàs, ce n'est pas tout, notre si bon frère Jean Colombini est à l'agonie : je doute qu'il passe la nuit.- Priez pour lui. – Heureux les morts qui meurent dans le Seigneur, car leurs œuvres les suivent ! Puissions nous aussi, vivre en saints, pour mourir en saints !

Je vous annonce à M. le Recteur de Pleneuf et au f. Dominique Marie. – Je vous recommande la stricte observation de la règle, et je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ferdinand
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Lamballe (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 29 janv. 1846

Autographe. AFIC. 88.04.007.

LETTRE 3811. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 29 Janvier 1846

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous annoncer la réception du mandat de 1200 f. sur Paris, que vous m'avez adressé le 15 de ce mois, et de vous remettre le compte des dépenses de vos jeunes postulants, pour jusqu'au 31 Xbre 1845 : il en résulte qu'à cette époque, nous restions vos débiteurs de la somme de 91 f. 20 c.

Notre si bon frère Alphonse de Liguori (Fillos), nous a donné de douloureuses inquiétudes, et, quoiqu'elles soient aujourd'hui moins vives, elles ne sont pas encore entièrement dissipées : les forces ne reviennent pas vîte : c'est à peine s'il peut rester assis, pendant deux heures par jour, dans un fauteuil, et ses écorchures ne se guérissent pas : cependant, il mange assez bien, quoique sans appétit, en un mot, la crise de la maladie est passée, mais, il n'est pas guéri. Si nous avions le malheur de le perdre, je le regretterois beaucoup, car c'est un excellent jeune homme, et le plus capable, peut-être, de tous ceux que vous nous avez envoyés, si j'en excepte, le f. Sebastien, l'un des derniers venus. Les ff. Jean Louis de Gonzague (Dubourg-Dieu) et François Xavier (Despeaux)[2] continuent de se préparer à l'examen ; ils étudient bien, mais, ils sont d'une timidité qui leur nuira : le f. François de Sales (Tallès) n'a que des moyens ordinaires, mais, il a tant de vertu ! Le f. Stanislas Kostka

[1] F. Siméon (Clément Perrussel), né à St-Servan (Ille-et-Vilaine) en 1828, entré à Ploërmel en 1842.

[2] F. François-Xavier (François Despaux), né à Saint-Dode (Gers) en 1825, entré à Ploërmel en 1843 pour le compte du diocèse d'Auch.

(Ganté) persévère dans ses bonnes dispositions ; le f. Augustin (Réchou)[1] est un sujet ordinaire, enfin, tous sont des modèles de régularité et de piété.

Il est fâcheux que le jeune ecclésiastique[2], dont Votre Grandeur nous avoit fait esperer la prochaine arrivée, n'ait pu quitter Eauze : si ce que vous avez voulu faire pour lui, se pouvoit faire pour un autre, j'en serois enchanté, et cela contribueroit beaucoup à hâter le develloppement*(sic)* de l'œuvre.- Dans tous les cas, et dans tous les temps, Monseigneur, notre maison sera toujours ouverte à tous ceux qu'il vous plaira d'y placer.

Je suis à la veille de partir pour Paris, où un grand nombre d'affaires m'appellent : j'aspire déjà au retour : je ne quitte jamais Ploërmel qu'à regret.

Mr. Ruault se joint à moi, Monseigneur, pour vous offrir de profonds homm(ag)es de vénération et de dévouement ; oui, d'un dévouement cordial et sans réserve. J'ai l'honneur d'être, dans ces sentimens,

De Votre Grandeur, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.2.008.

LETTRE 3812. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 29 J(anvi)er 1846

Mon très cher frère,

Je ne comprends pas bien ce que vous me dites au sujet des intérêts dûs à Mlle Poulain : dans notre d(erni)er compte fait à Ploërmel, il y a quelques jours, je vous ai remis 200 f. à compte des 400 f. qui seront dus au mois de fevrier, pour 10000 f. dont Mlle Poulain recevra le remboursement : ce qui sera dû en outre pour les dits intérêts, vous sera remis par moi aussitôt que vous m'en aurez donné la note exacte.

Je vous avois annoncé 1 frère pour Guingamp, je vous en envoie deux : je leur remets 12 f. pour leur dépense d'ici Dinan, et 13 f. pour le voyage du second de Dinan à Guingamp, vous ayant déjà donné 13 f., pour le voyage du premier à Guingamp.

Le dernier ouvrage de mon pauvre frère est déplorable : priez pour lui.

Le f. Jean Colombini est très mal : je crains qu'il ne succombe très prochainement : faites une communion pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Voilà une lettre très honnête de M. O' Murphy à laquelle je ne puis repondre avant que vous ayez pris connoissance de l'état des choses. – Si on emploie en réparations la somme appartenant au f. Ferreol[3], on améliorera sa propriété, au profit de ses héritiers, qui ne tarderont pas d'en jouir, car, sa santé s'altère de plus en plus, et nous, nous ne jouirons pas, ou nous ne jouirons guère, de l'augmentation sur le loyer.

Ce pauvre frère Ferreol me demandoit hier, à être placé chez les frères de St. Jean de Dieu pour se rétablir. – J'y consentirai, quoiqu'à régret, c'est-à-dire, que je le rendrai à sa famille, qui ne pouvant le garder, sera bien obligée de payer sa pension aux Bas Foins[4].

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan

Autographe. AFIC. 088.04.008.

---

[1] F. Augustin (Jean Réchou), né à Romouzans (Gers) en 1817, entré à Ploërmel en 1845, pour le compte du diocèse d'Auch.

[2] L'abbé Pujos.

[3] F. Ferréol (Gabriel Rouault), né à Créhen (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.

[4] Nom de la maison de santé, tenue par les Frères hospitaliers de St-Jean-de-Dieu, à Dinan.

LETTRE 3813. **À M. MARION.**

Ploërmel le 31 Janvier 1846

Très cher ami,

Je suis inquiet et désolé des nouvelles que vous me donnez de M. Louvel : j'espère, cependant, en apprendre bientôt de meilleures, par le f. Paul que je charge de m'en donner, quand il m'écrira : la saison est affreuse, parce qu'elle est humide et douce : il faut invoquer la glace, pour mettre fin aux maladies qui se multiplient d'une manière effrayante : nous avions ici, la semaine dernière, trois jeunes frères atteints de la fièvre typhoïde : l'un est sauvé, l'autre est moins mal, mais sans être encore hors de danger ; le troisième, hélàs, charmant enfant de 18 ans, fut enterré hier.

Vos réflexions au sujet de la traduction des évangiles, et des Réflexions qu'on y a jointes, ne sont que trop vraies. Je pense que vous ferez très bien de dire franchement à l'auteur[1] ce que vous en pensez . Toutefois, je vous engage à éviter tout ce qui pourroit donner lieu à discussion, car, avec lui, il n'y a pas de discussion possible, surtout dans ce cas-ci, où il faudroit discuter des absurdités, des rêveries, et des blasphèmes. Il me semble que le mieux est de vous borner à lui exprimer cordialement, comme vous saurez si bien le faire, votre profonde douleur : rappelez lui les temps anciens, ces souvenirs si doux de sa piété et de sa foi, qu'aucun de nous ne peut perdre, et que lui même, j'en suis persuadé, ne peut éteindre dans son ame.- Oh oui, il est malheureux ! aussi remarquez combien sa parole est sèche et dure ? Dans ces pages si soigneusement écrites, et où brille son talent, il n'y a pas un mot, un seul mot, qui parte du cœur ; tout est froid, glacé ! Ah, c'est que là où il n'y a plus de foi, il n'y a plus de vie ! – Prions, mon cher ami, ne cessons de demander la resurrection de ce mort.

Vous avez bien voulu m'offrir de payer votre voiture d'avance : je n'ai pas accepté votre offre, parce que je n'avois pas, alors, besoin de fonds à Dinan ; aujourd'hui, je serais bien aise que le f. Paul reçut de vous la somme de 400 f., à compte de ce que vous me devrez, si cela ne vous gêne pas, car cela me dispensera de lui envoyer d'ici ces 400 f., qu'il aura prochainement à payer pour moi.

Décidément, je partirai pour Rennes jeudi : j'y séjournerai vendredi ; et à Vitré samedi : Dimanche au soir, la diligence emportera ma Seigneurie de Vitré à Paris.

Sur ce, mon bon ami, je vous embrasse tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Marion, père,
À Mordreu En Pleudihen, par Dinan.

Autographe. AFIC. 20.01.036.

LETTRE 3814. **AU F. HUGUES-MARIE MERDRIGNAC.**

D. S. Ploërmel le 3 f(évri)er 1846

Mon très cher frère[2],

Vous détacherez le petit billet que j'ai écrit au f. André[3], afin qu'il vous prête les objets que j'ai marqués, et dont vous avez un pressant besoin : je saurai prochainement où a été déposé le vestiaire du f. Eugène[4], et il sera mis à votre disposition ; alors vous rendrez à la maison de Redon ce qu'elle vous aura fourni.

---

1 Félicité de la Mennais.
2 F. Hugues-Marie (Pierre Merdrignac), né à Languenan (Côtes-du-Nord) en 1825, entré à Ploërmel en 1842.
3 F. André Labousse, directeur de l'école de Redon.
4 F. Eugène (Louis Potier), né à Vieux-Marché (Côtes-du-Nord) en 1806.

Vous avez bien fait d'aller à confesse à M. le Curé : s'il part, vous vous confesserez à son successeur. – Quant à vos repas, j'espère qu'un de Messieurs les vicaires voudra bien vous permettre de les prendre avec lui, pendant les vacances, et vous prierez M. Troprée d'arranger cela : je ne vous ai envoyé à Bains que sur sa promesse de pourvoir à vos besoins, et très certainement, il ne vous laissera pas dans l'embarras.

Nous avons à régretter la mort de nos très chers frères Arsène, Mederic et Jean Colombini : je les recommande à vos prières ; leur mort a été fort édifiante, comme leur vie.

Je m'effraie pour vous de l'excès de travail : vous avez déjà reçu trop d'enfans : arrêtez-vous.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. André prêtera au f. de Bains 3 chemises et 3 paires de bas, qui seront rendus prochainement.

Ploërmel le 3 f(évri)er 1846

Au f. Hugues Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bains par Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 4 févr. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.009.

LETTRE 3815. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 4 f(évri)er 1846

Mon très cher frère

J'ai reçu avec plaisir la lettre que vous m'avez écrite à l'occasion du premier jour de l'an, et je vous en remercie : je ne vous ai point oublié ce jour là, et si, comme je l'espère, le bon Dieu exauce les vœux que je lui adresse pour vous, cette année sera pour vous une année bien sainte, bien remplie de mérites pour le ciel.

Par les jours de grandes fêtes auxquelles la règle recommande de communier, il faut entendre non seulement les fêtes chomées, mais encore celles où il y a office ; celles-ci sont grandes, et même très grandes, par les mystères qu'elles rappellent.

Je pense que le nombre de vos enfans augmentera, et peut-être depuis que vous m'avez écrit, est-il déjà augmenté ; le changem(en)t de frères a dû causer une petite perturbation dans l'école, mais cela (n'aura) pas de suites fâcheuses, j'en suis persuadé.

Nous avons eu la douleur de perdre, presque coup sur coup, trois de nos frères : le f. Arsène est mort à la Gouadeloupe d'une fièvre typhoïde, et le f. Jean Colombini vient de mourir à Ploërmel, de la même maladie ; le f. Mederic a succombé à une attaque d'apoplexie.- Je les recommande à vos prières : leur mort a été très édifiante : puisse la nôtre être semblable à la leur ! Bienheureux les morts qui meurent dans le Seigneur, car leurs œuvres les suivent !

L'ancien maire de Heric étoit un homme très capable et très estimable : il faut espérer que son successeur ne le sera pas moins. Aussitôt qu'il sera nommé, nous aurons un compte à régler avec lui, et même dès à présent, il faut en parler à l'adjoint chargé de l'administration de la Commune : elle nous doit 400 f. à titre d'indemnité pour le second frère fourni par la maison principale, plus le montant des objets à l'usage de ce frère qu'il a emportés avec lui, ou qui lui ont été donnés depuis par nous, conformément au Prospectus. Je désire toucher cet argent le plus tôt possible. Nous aurons ensuite à régler le compte du f. Césaire avec la Commune, lequel n'a pas été arrêté avant son départ : la Commune lui étoit redevable d'une petite somme que je ne puis fixer exactement avant de savoir si l'administration a fait rentrer,

comme elle le devoit, le montant de ce qui restoit à toucher sur les élèves dont les noms sont inscrits dans la note ci-jointe : informez vous en, et gardez, dans tous les cas, copie de cette note.

Je partirai demain pour Paris : mon abscence sera d'environ un mois : je désire recevoir, à mon retour, votre réponse à la présente lettre.

Je vous embrasse tous les deux bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je vous remets la note de ce qui étoit dû au f. Césaire par les élèves. – Faîtes rentrer cela le plus que vous pourrez.

Autographe. AFIC. 088.04.010.

LETTRE 3816. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 4 février 1846.

Mon très cher frère,

Je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre du 19 janvier, parce que j'attendais une réponse de Carhaix, au sujet d'une somme de 495 f. qui m'est dûe là, et que je vous destine : je viens de recevoir une réponse à ma réclamation ; on m'assure que cette somme me sera payée dans le courant de ce mois-ci à Morlaix, entre les mains du f. Gabriel-Marie : aussitôt que j'en serai informé d'une manière positive, je vous ferai passer un mandat sur le f. Gabriel, et vous le négocierez facilement à Quintin. D'un autre côté, St-Brandan nous doit, mais d'après une lettre que le frère Alcime m'écrivait, il paraît qu'on ne s'occupe guère d'acquitter cette dette : j'ai répondu qu'elle nous devait être payée et que vous aviez un besoin pressant d'argent, parce que vous faisiez bâtir. Agissez et parlez dans le même sens : on nous presse de donner des frères, on nous presse pour cela et puis on oublie de se libérer envers nous.

Je vous permets d'acheter deux lévites, une pour vous et l'autre pour le f. Séverin. Je regrette que vous ayez entrepris de faire une cave sous le nouveau bâtiment ; cela augmentera la dépense, qui déjà est trop considérable.

Quand vous aurez achevé votre traité de lecture, les ff. Hippolyte et Bernardin l'examineront. Vous savez déjà, sans doute, la mort des ff. Arsène et Médéric, mais peut-être ignorez-vous celle du f. Jean Colombini : priez.

Je vous embrasse &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.011.

LETTRE 3817. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 13 février 1846.

Un mot seulement, fort à la hâte, pour vous dire que je suis arrivé mardi, très bien, et pas trop fatigué. – J'ai déjà vu beaucoup de monde et beaucoup de choses. – Réception bonne comme à l'ordinaire dans les bureaux de la Marine. – J'y retourne à l'instant. – On m'offre beaucoup d'argent – mais j'en refuse une partie.

Il faut envoyer un frère de petite classe pour suppléer le f. Pamphile[1] à Fougères, jusqu'à ce qu'il ne soit rétabli ; je ne serois pas surpris de le trouver bien portant, quand je

[1] F. Pamphile (Jacques Pertuizet), né à Mégrit en 1813, entré à Ploërmel en 1834.

passerai là, car, malheureusement, on ne peut compter sur ce que dit le f. Stanislas. – Je ne désigne point le f. suppléant, mais, il ne faut pas que ce soit le f. Barthelemi.

Je vais répondre d'ici au Rect(eu)r de l'Académie. –

Le pauvre Waille est en déconfiture.

Il n'y aura pas de difficulté p(ou)r obtenir le passage du postulant si bien recommandé par le f. Alfred.

Un mot de plus, je ne puis vous le dire, parce qu'une minute de plus, je ne l'ai pas.

Jean

Les ff. Louis de Gonzague &c. peuvent aller à St. Brieuc subir leur examen : ils passeront par Dinan p(ou)r s'y rendre, et ils prendront à Dinan des certificats.- Je vous écrirai de nouveau à ce sujet.

Aut. AFIC. 046.04.001.

LETTRE 3818. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 14 février 1846.

Très cher ami

Voilà la petite lettre que je vous écrivis hier : par oubli, ou étourderie, elle ne fut pas mise à la poste, ce dont je suis très fâché, car je crains que vous n'ayez été inquiet de mon silence.

Je passai hier deux heures au ministère de la Marine : j'y ai passé ce matin deux heures et demie, et j'en suis sorti très content. Ce n'est, pourtant, qu'un commencement, car, on veut me communiquer tout le dossier des affaires ecclésiastiques des Colonies, afin d'avoir mon avis sur les différentes questions que l'on discute en haut lieu. – Pour ce qui nous concerne, on m'offre de l'argent, et puis de l'argent : je réponds que je m'en tiens aux conditions précédentes, et que je n'accepterai pas de nouvelles bourses, parce que ce seroit contracter de nouvelles obligations ; toutefois, je consens à recevoir une indemnité de 2000 f. pour les travaux que j'ai faits au Folgoat, dans l'intérêt du service de nos établissements coloniaux : de plus, le Ministre va écrire aux cinq évêques de Brétagne, et je consens encore à ce qu'il ajoute en post scriptum à cette lettre que s'il se présentoit de bons sujets qui manquassent d'argent pour payer les frais de leur entrée au noviciat, il est disposé à leur accorder un secours pour que la porte leur soit ouverte : j'ai dit, que je me contenterois de 300 f. pour chacun, et on a répondu Amen. –

On voudroit bien qu'il y eut un départ quelconque au mois d'avril : je ne me suis engagé à rien.

J'ai manqué de 48 heures l'évêque de la Trinitad - Il a quitté Paris lundi d(erni)er et j'arrivois mardi : mais, cette affaire va se traiter par voie diplomatique avec le gouvernement anglais, c'est-à-dire, qu'en vertu de l'entente cordiale, il va être écrit à Londres, par le Ministère des Relations extérieures, pour que le gouvernement anglais fasse entendre à l'évêque de la Trinitad d'enjoindre à ses prêtres de cesser leur système d'embauchage.

Sur ce, je porte moi même cette lettre à la poste, afin d'être sûr qu'elle parte par ce courrier. – J'embrasse mes bien aimés Seigneurs de Ploërmel – et tous mes frères.

Je suis fort inquiet du f. Angelbert[1] : Dieu veuille nous le conserver, et qu'aucun autre ne tombe malade.

Jean

[1] F. Engelbert (Guillaume Rault), né à Langueux (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1845.

Vous allez recevoir une lettre que le Ministre m'écrit pour me demander des planchettes &c . pour la Guadeloupe. – Il faut se hâter d'achever celles destinées à la Martinique. – Je saurai prochainem(en)t les prix de Paris.

Les Messieurs du St. Esprit sont charmants : je leur rends des services qui ne sont pas minces, ou plutôt je cherche à leur en rendre, car, ils ont à vaincre bien des préventions et à déjouer bien des intrigues.

J'entamerai ma négociation avec l'Univ(ersité) dans la semaine prochaine : je ne puis tout faire à la fois. – J'ai dans la tête un plan de campagne tout nouveau.

Le petit écrit de l'év(êque) de Langres[1] est admirable. Le gros in 8° de M. Fayet est méchant.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 14 févr. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.002.

LETTRE 3819. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 17 f(évri)er 1846.

Très cher ami

Faites-moi savoir le plustôt possible, si parmi nos frères de cuisine, nous en aurions deux qui fussent capables de faire le ménage des frères de St. Pierre et Miquelon et de Miquelon : il faudroit seulement qu'ils sussent lire et signer leur nom, et de plus qu'ils ne répugnassent pas trop à aller au loin.

Aujourd'hui, je vais au Ministère pour y porter mes observations sur un projet d'ordonnance rélatif à l'inst(ructio)n des esclaves : on doit me communiquer le projet de lettre du Ministre aux cinq évêques de Brétagne, pour le recrutem(en)t de notre noviciat.

Je sors chercher M. de Carné[2] : nous sommes convenus que nous irions ensemble chez M. de Salvandy, pour demander que les examens soient désormais renfermés dans le programme fixé par la loi du 28 Juin 1833. – Ainsi, plus de géographie, d'histoire de France, de dessin linéaire, de musique, &c. – Si le Ministre refuse, ce que je ne crois pas, du moins, lorsqu'il s'agira des frères, il en sera question à la tribune.

J'ai vu hier M. Jubelin : très bon accueil – mais sa fille est mourante.

Mr. de Caffarelli se porte à merveille.

J'ai de la besogne par dessus la tête. –

J'écrirai sous peu de jours au f. Théodose &c. &c. &c. - et à votre Seigneurie.

Quel est au juste le nombre de frères que nous avons envoyés aux Antilles depuis l'origine ?

Je tiens ferme à ne pas faire aucun envoi, ou à n'envoyer tout au plus que 2 frères aux Antilles dans le mois d'avril. – Recommandez de presser l'inst(ructi)on de tous ceux qu'on prépare à cette mission.

Tout à vous

Jean

---

[1] Mgr Pierre-Louis Parisis, né à Orléans en 1795, nommé évêque de Langres en 1834. Il publia, à partir de 1845, des brochures sur le droit public ecclésiastique et sur les libertés nécessaires aux catholiques, notamment la liberté d'enseignement.

[2] Louis de Carné (1804-1876), historien et homme politique. De tradition légitimiste, il se rallie à la Monarchie de Juillet. Il fut député du Finistère à partir de 1839, et se montra partisan résolu de la liberté de l'enseignement.

Comme je n'ai point de nouvelles du f. Angelbert, je suppose qu'il va mieux.- Dieu le veuille !

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 17 févr. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.003.

LETTRE 3820. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 20 février 1846

Mon cher ami

Voilà deux lettres que je vous prie de faire mettre à la poste. – Celle que le Ministre de la Marine adresse aux cinq évêques de Brétagne pour les engager à faire des efforts pour nous procurer des sujets partira ces jours-ci, si elle n'est déjà partie : on m'en a communiqué la minute mardi ; elle est fort bien : le Ministre s'engage à mettre à la disposition de châque évêque une somme de 300 f. par sujet pour aîder aux frais de noviciat de six sujets par diocèse, et, comme il y a cinq diocèses en Brétagne, ce sera donc pour nous, une rentrée de 9000 f. ; il est entendu entre le Département de la Marine et votre serviteur, que si quelques diocèses ne fournissent pas six sujets, les 300 f. seroient appliqués aux diocèses qui en fourniroient plus de six. – Ce secours n'est promis d'une manière formelle que pour cette année, mais, une première action est le commencement d'une habitude.

L'organisation ecclésiastique des colonies offre des difficultés de plus d'un genre : je crains qu'elle ne finisse, comme beaucoup d'autres, par hazard.

Mon audience avec le Ministre de l'inst(ructi)on publique n'aura lieu que lundi prochain, non au Ministère, mais chez lui ; j'ai rendez vous de Mr. Rendu pour demain.

Je n'oublierai pas la demande du f. Hypolite.

J'ai déjà essayé un arrangement pour *la Quotidienne*, mais, je n'ai pas réussi : j'essaierai de nouveau ; mais, je me suis abonné à la *Voix de la vérité* : elle nous arrivera les jours où *l'Ami de la religion* n'arrive point : je vous charge d'avance d'en recueillir et garder les numéros, afin qu'aucun ne s'égare ; l'abbé Blanc a fait le Prospectus, et il est sociétaire.

Envoyez moi les noms de famille du f. Florian[1], et la lettre originale du Gouverneur de la Martinique à son sujet, laquelle m'a été communiquée officiellement par le Ministre, m'a-t-on dit dans les bureaux : ce pacquet peut m'être expédié sous le couvert du Ministre, en écrivant, à côté de mon adresse, pièces relatives au Service des Colonies.

Le mandat de 375 f. pour la pension des Sénégalais sera à Ploërmel très prochainement ; on peut en toucher et en employer le montant ; mais, on ne devra pas toucher au produit des deux autres mandats, jusqu'à mon retour.

Faites écrire au Rect(eu)r de Servon que je suis à Paris, et qu'aussitôt, après mon retour, on mettra sa lettre sous mes yeux.

Voilà tout pour aujourd'hui. Je vous embrasse tendrement

Jean

Rue de Beaune
Hôtel de Lorraine

Les frères des Ecoles Xtiennes ne consentiront point à enseigner le catéchisme sur les habitations. – Cela nous donne beau jeu ! L'ordonnance rélative à cet enseignement, quoique

[1] F. Florian (Michel Gontier).

modifiée par moi, ne sera pas exécutable : on le sait bien, et on me laissera libre de faire pour le mieux.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison
des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 20 févr. 46

Autographe. AFIC. 046.04.004.

LETTRE 3821**. À Mlle DE CORNULIER.**

Paris le 21 F(évri)er 1846

Très chère amie – Non, plus de Mademoiselle -

Je suis très heureux d'apprendre votre retour à Paris, et très empressé de vous voir : comptez donc sur ma très prochaine visite : mais je ne puis accepter votre invitation de dîner, ni pour demain, ni pour mardi, parce que j'ai déjà pris des engagemens pour ces deux jours là –un peu de patience, ce qui est différé n'est pas perdu – à bientôt, le plus tôt possible !

Tout à vous cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

Paris le 21 F(évri)er 1846

À Mademoiselle
Mademoiselle Helene de Cornuiller
À l'Abbaye aux bois rue de Sèvres
cachet : Paris 22 Févr. 46

Autographe. AFIC. 28.02.009.

LETTRE 3822. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Paris le 22 février 1846.

Monsieur le Ministre,

Au mois de 7bre 1843 j'achetai une vaste maison au Folgoat, à six lieues de Brest, pour y recevoir, avant leur embarquement, les frères que j'envoie aux Colonies, et pour y établir une école privée. L'achat de cette maison, et les premières réparations que j'y ai faites, m'ont coûté 18000 f. que j'ai dépensés dans l'intérêt du service colonial.

Pour diriger un établissement qui devoit devenir, et qui est devenu fort important, je retirai de Ploëzal (Côtes-du-Nord) le frère Stéphan qui dirigeoit l'école de la dite Commune, et il donna sa démission en ces termes : "Je soussigné déclare me démettre des fonctions d'instituteur communal de Ploëzal, et je prie M. le Maire de faire agréer la présente démission par qui de droit. "- Sur le champ, je le remplaçai par un frère muni de brevet, qui fut accepté par la Commune, et l'école ne fut pas un seul jour suspendue.

En 1845, l'école communale du Folgoat étant devenue vacante, le Sr. Stéphan Directeur de notre établissement privé du Folgoat, fut présenté par le Conseil municipal pour devenir instituteur public : il demanda alors, et je demandai moi-même à Mr. le Recteur de l'Académie sa lettre d'*exeat,* en faisant observer 1mt. que je m'étois exactement conformé, dans cette circonstance, au texte de l'arrêté du Conseil royal en date du 13 9bre 1839, lequel est ainsi conçu : "Lorsque le Supérieur Général voudra remplacer un frère tenant une école communale, il donnera avis au Maire de la Commune du changement qu'il se propose de

faire, et le remplacement par un frère muni de toutes les pièces exigées par la loi sera immédiat."

Mr. le Recteur me fit l'honneur de me répondre ce qui suit :

" Rennes, le 12 juin 1845.

Monsieur le Supérieur Général,

Vous me faites l'honneur de me demander par votre lettre du 25 mai dernier, un exeat en faveur du Sieur Stéphan, qui a quitté l'école communale de Ploëzal pour établir une école privée au Folgoat.

Les raisons que j'ai données au Sr. Stéphan me semblent plus que suffisantes. Je ne puis omettre l'avis du Comité d'arrondissement, et je ne saurois le demander sur des faits accomplis depuis longtemps. Cette difficulté s'était déjà présentée à Savenay. Je ne pense pas qu'il convienne à l'administration de s'y exposer de nouveau.

Recevez, &c."

Il est vrai que les faits étoient accomplis depuis longtemps ; mais, si Mr. le Recteur n'en avoit pas été instruit plus tôt, c'étoit la faute du Maire de Ploëzal, qui s'étoit chargé de faire agréer la démission du Sr. Stéphan, et, jusqu'en 1845, je n'avois eu aucune raison de m'inquiéter d'une formalité qui n'étoit nullement nécessaire pour qu'il put diriger une école privée : du moins étais-je à cet égard dans une parfaite bonne foi.

Quant à l'affaire de Savenay, que rappelle Mr. le Recteur, la voici : j'avois transféré de Langueux (Côtes du Nord) à Herbignac (Loire Inférieure) le frère instituteur de la première de ces deux communes, et pour opérer cette mutation, j'avais suivi la même marche que pour celle du f. de Ploëzal. – Le frère d'Herbignac demanda un exeat à Mr. le Recteur pour être reconnu par le Comité de Savenay : Mr. le Recteur le refusa, jusqu'à ce que le Comité de Savenay lui en eut fait lui même la demande : ce Comité refusa de faire la demande, disant que c'étoit au frère à se procurer ses pièces, et qu'il n'avoit aucune démarche à faire pour cela: j'écrivis à Mr. le Recteur pour le prier de m'indiquer les moyens de sortir de cette espèce de cercle vicieux, et, comme il ne me fit aucune réponse, je me décidai à rétirer le frère, qui, pendant la durée de ce conflit, c'est-à-dire, pendant dix mois, avoit rempli les fonctions d'instituteur communal, sans toucher un centime de traitement : l'école fut suspendue pendant trois mois ; mais enfin, à la prière du Maire, Mr. le Recteur délivra l'exeat, et je renvoyai le frère à la Commune désolée de l'avoir perdu.

J'ose esperer que Votre Excellence voudra bien avoir égard à mes justes réclamations au sujet de l'école du Folgoat, et faire en sorte que la position du Sr. Stéphan soit régularisée : depuis un an, nous y recevons gratuitement tous les pauvres enfans de la localité, car, je n'ai pas voulu qu'ils fussent abandonnés : n'est-il pas de toute équité que nous ne soyons pas privés des modestes centimes votés par la Commune ? N'ai-je pas fait déjà assez de sacrifices pour cet établissement, (dans l'intérêt public) pour qu'on ne nous dispute pas un si leger secours ?

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. F 17. 12474.

LETTRE 3823. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE**.

Paris le 22 février 1846.

Monsieur le Ministre,

Dans le mois de 7bre dernier, votre collègue, Mr. le Ministre de la Marine, s'est joint à moi pour vous prier d'accorder les autorisations provisoires à quelques uns de mes frères dont la position se trouve, en ce moment, irrégulière, par suite du départ de 79 frères de mon Institut pour les Colonies. Je ne vous exposerai pas de nouveau les raisons que j'ai fait valoir, non dans mes intérêts, mais dans ceux de l'œuvre des écoles coloniales, pour que ces autorisations fussent accordées ; je me borne à vous faire observer qu'il ne s'agissait nullement d'autoriser des frères non munis de brevets à ouvrir des écoles nouvelles, mais de régulariser la position d'un certain nombre de frères intérimaires, lorsque le service des Colonies exigerait que je misse à la disposition de Mr. le Ministre de la Marine tel ou tel frère muni de brevet, qui, par son expérience et ses qualités personnelles, serait plus propre qu'un autre à bien remplir une mission si difficile.

Votre Excellence n'ayant pas jusqu'ici agréé ma demande, il en est résulté que la Martinique est actuellement privée d'un Directeur général des écoles de cette île, le frère que je destine à cet emploi important étant à la tête d'une grande école que je ne puis laisser vacante, et dans laquelle je ne pourrais le remplacer immédiatement par un frère breveté. Des cas semblables se représenteront souvent, attendu les développements considérables et rapides que le Département de la Marine désire donner très prochainement à l'instruction des esclaves, non seulement dans les écoles déjà établies ou à établir, mais dans les habitations elles-mêmes.

J'ai fourni, il y a six semaines, onze frères au Ministre de la Marine, et voilà qu'il m'en demande 33 autres pour le mois d'avril : parmi ceux-ci il devra y avoir au moins plusieurs frères d'élite, c'est-à-dire qui aient exercé en chef, et qui, par conséquent, sont brevetés.

Le Gouvernement a donc intérêt à me rendre facile une opération au succès de laquelle il attache tant de prix : or, elle me deviendrait absolument impossible, et je devrais, dès à présent, y renoncer formellement, si, dans certains cas, on n'admettait pas d'intérimaires, et surtout si les examens continuaient à être aussi rigoureux qu'ils l'ont été pour nous depuis quelque temps ; en effet, les Commissions exigent que les candidats répondent non seulement sur les objets attribués par la loi au second degré d'instruction primaire, mais encore sur d'autres objets attribués au 1er degré : ex(emple), l'analyse logique, la géographie générale, l'histoire de France, le dessin linéaire, le chant et la musique. Je ne nie point l'utilité de ces connaissances diverses, mais il me semble qu'elles ne peuvent être exigées, puisque la loi ne les exige point.

Si Votre Excellence daigne accueillir favorablement mes observations à cet égard, j'ose la prier d'en écrire le plus tôt possible à M. le Recteur de l'Académie de Rennes : les examens auront lieu le 5 mars dans les cinq départements de la Bretagne, et, si nous obtenons plusieurs brevets, je pourrai rendre plus nombreux et meilleur l'envoi des nouveaux frères que Mr. le Ministre de la Marine me presse si vivement de faire sans retard aux Colonies.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de l'Instruction publique.
(M. de Salvandy)

Copie. AFIC. 107.5.009.

LETTRE 3824. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 22 f(évri)er 1846

Mon cher ami,

Je sors du Ministère de la Marine : on m'a remis les pièces rélatives à l'affaire du malheureux frère Florian, renvoyées par le f. Hypolite.

Ce matin, j'ai vu M. Salvandy. – Bonne audience : il ne nous accordera pas des autorisations provisoires en général, mais il promet d'en accorder quelques unes dans certains cas particuliers ; par conséq(uen)t je puis envoyer le f. Etienne Marie aux Colonies, quand je le jugerai à propos. – Pour les examens, il est convenu qu'ils devoient être renfermés dans les limites de la loi : il doit écrire prochainement, dans ce sens là, au Rect(eu)r de l'académie : mais, sa lettre arrivera-t-elle, et produira-t-elle son effet, avant le 5 mars ? – M. de Carné veillera à ce qu'il y ait le moins de retard possible.

Faites écrire à Servon que je suis à Paris, et rien de plus. – Idem à St. Jean Brevelay. – Au f. Jean de la Croix qu'il manque à son devoir de religieux, en écrivant à son supérieur, et fixant une date après laquelle il se croira autorisé à faire ce qui lui plaira, si à la date fixée il n'a par reçu de réponse : lui dire que sans doute je serai très mécontent de cette manière d'agir.

Le renvoi de Lambert est évidemment un coup de tête de qui vous savez ; je défends absolument que rien de semblable n'arrive désormais ; voilà trois ou quatre fois qu'on agit de la sorte pendant mon abscence, pour se dispenser de me consulter ; Lambert a une pauvre tête ; mais, comment supposer qu'il fut vicieux ? Il communioit fréquemment.

Par mégarde, j'ai laissé à Ploërmel la note des numéros de *l'Ami de la Religion* qui nous manque(nt) : je prie l'ab(bé) Guilloux d'en faire faire un double et de me l'expedier de suite. –

Cette nuit, et jusqu'à une heure du matin, j'ai écrit, écrit. – Et ce soir, il me faut aller dîner, chez l'abbé Tresvaux[1], jusqu'à Notre-Dame : je me coucherai donc très tard.

Je suis heureux des bonnes nouvelles que vous me donnez du f. Angelbert[2]. – M.M. les abbés Blanc et Maupied offrent leurs plus tendres hommages à M.M. les abbés Ruault et Guilloux.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 23 fevr. 46

Autographe. AFIC. 046.04.005.

LETTRE 3825. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 24 f(évri)er 1846

Très cher ami

Voilà ma réponse pour le Recteur de St. Guen : j'accepte son postulant ; faites mettre ma lettre à la poste de suite.

---

[1] François-Marie Tresvaux de Fraval (1782-1862), né à Loudéac, ordonné en 1809 à Saint-Brieuc, où il se lie avec l'abbé de Quélen, vicaire à Tréguier (1809) fut nommé curé de la Roche-Derrien par l'abbé de la Mennais, vicaire capitulaire, en 1817. En octobre 1819, Mgr de la Romagère le cède à Mgr de Quélen, évêque auxiliaire de Paris, qui en fait son secrétaire et le nomme plus tard chanoine, official, et vicaire général. L'abbé Trévaux a écrit : *L'Eglise de Bretagne*, 1839, *Histoire de la persécution révolutionnaire en Bretagne*, 1845.

[2] Malheureusement, en quelques jours, l'état du malade avait empiré ; dans une lettre du 26 février, l'abbé Ruault annonce à l'abbé de la Mennais le décès du f. Engelbert. On trouvera cette lettre en Appendice 112.

Les frères qui se présenteront à l'examen à Nantes devront retourner dans leurs établissements après l'examen, brevetés ou non ; les frères examinés à Nantes, reviendront à Ploërmel. Les frères qui seront examinés à St. Brieuc, s'ils ne sont pas brevetés, idem ; ceux qui seront brevetés, même ceux d'Auch, iront à St. Servan provisoirement ; il sera nécessaire qu'avant de retourner dans leur pays, ils exercent pendant quelques mois, afin d'acquérir la pratique de la classe ; le f(rère) de Pont-Croix y retournera, jusqu'à nouvel ordre. – Il faut le lui marquer.

Comme on est à court d'argent pour payer les ouvriers, je consens à ce que l'on touche et à ce qu'on emploie le mandat de 2668 f. : le f. Joseph Marie, ayant ma procuration, peut l'acquitter pour moi.

Vos réponses à Vannes et à Dol sont parfaites. – Je f. Julien a été à Dol, et a parlé convenablement au Principal.

Qu'on se hâte donc d'achever les objets concernant le dessin linéaire, pour la Martinique d'abord, et pour la Guadeloupe ensuite, afin que les premiers au moins, puissent être expédiés à mon arrivée à Ploërmel ; même recommandation pour la voiture de M. Marion.

Vous n'avez pas d'idée du travail que j'ai ici. – Je voudrois cependant, quitter Paris dans les derniers jours de la semaine prochaine : sera-ce possible ? Je n'en sais rien : quand cela sera arrêté, je réglerai, et je vous ferai connoître mon itinéraire.

Vous avez très bien fait de recevoir en mon nom, l'engagem(en)t perpétuel du f. Isidore Marie : dites-lui pour moi les choses les plus tendres.

Tout à vous, Messieurs

Jean

À combien s'est montée la quête du f. Mathurin[1] pour l'ostensoir ?

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 25 févr. 46

Autographe. AFIC. 046.04.006.

LETTRE 3826. **À Mlle DE CORNULIER.**

Paris le 26 F(évri)er 1846

Très chère amie,

Demain, vendredi 27, j'irai vous demander à dîner à 5 h1/2 du soir : si ce jour et cette heure ne vous convenoient pas, veuillez me le faire savoir : si vous ne me faites rien dire, je croirai que c'est chose arrêtée, et j'agirai en conséquence.

Tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mademoiselle
Mademoiselle Helène de Cornuiller
À l'Abbaye aux bois rue de Sèvres
cachet : Paris 26 Février 46

Autographe. AFIC. 28.02.010.

[1] F. Mathurin (Mathurin Provost), né à Ruffiac (Morbihan) en 1783, entré au noviciat le 10 janvier 1816 : c'est le plus ancien frère issu du noviciat fondé par l'abbé Gabriel Deshayes, alors curé d'Auray.

LETTRE 3827. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Paris le 1er mars 1846[1]

Mon très cher frère,

Vous pourrez faire partir pour Ploërmel, quand vous voudrez, ou plustôt, quand le f. Louis Joseph voudra, le jeune créole qui vous a témoigné le désir d'entrer dans notre Congrégation, et que vous y croyez appellé de Dieu : tâchez que ses parents ajoutent quelque chose à la si foible somme qu'il peut fournir par lui même : mais, l'essentiel est qu'il soit bien pieux, bien détaché du monde, et bien zélé pour le salut des âmes.

Votre si excellent et si saint compatriote, le f. Isidore Marie dont je vous ai déjà annoncé la maladie, est mourant : Mr. Ruault me marque qu'il vient de lui administrer le viatique pour la seconde fois : il a été admirable dans sa maladie, et son souvenir vivra longtemps au milieu de nous.

J'ai obtenu du Ministère le passage gratuit de votre jeune postulant : cette décision, qui va être adressée à M. le Gouverneur de Cayenne, sera également applicable à tous les jeunes gens de la colonie qui seroient dans le même cas, mais n'en envoyez aucun qui ne soit bien éprouvé, et bien solide.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 088.04.012.

LETTRE 3828. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 1er Mars 1846

Très cher ami

Je suis désolé de la mort de notre bon f. Angelbert, et je prévois avec douleur, que nous aurons bientôt à déplorer aussi celle du f. Isidore Marie : nous ne pouvons que prier pour eux, et adorer les desseins de Dieu.

Il faut envoyer de suite à Vannes les 4 mandats arrivés des Antilles, afin que M. de la Marzelle en fasse le recouvrement : ce sera de l'argent disponible, moins ce que je laisserai à Mr. de la Marzelle, à compte de ce que nous lui devons.

C'est à dessein que je n'ai pas repondu à la demande du f. Adolphe d'accompagner le f. Vitalien à Nantes : s'il y va, je n'en serai pas fâché ; mais, j'aimerois mieux qu'il n'y allât pas : j'ai donc laissé la chose en l'air, parce qu'un refus positif eut pu être pénible au f. Adolphe.

Un peu de géographie dans la classe de Plouharnel ne seroit pas de trop ; mais, il faudroit introduire la géographie de Brouster, dont il nous reste beaucoup d'exemplaires, que nous vendrons difficilement : le f. Hypolite peut répondre.

Je ne regrette pas le f. Hubert Marie ; c'étoit et ce sera toujours une si pauvre tête !

Oh non, je ne perds pas mon temps ! – Jeudi, j'eus une audience du Ministre de la Marine : nous en sommes aux poignées de mains, il me demande un travail sur l'organisation du clergé colonial, et comme il veut s'occuper de cette grande affaire aujourd'hui même, il tenoit à avoir mon mémoire[2] hier, *fût-ce dans la nuit* : je le lui ai donc porté à 11 h. du soir : mais, quelle fatigue, et quel ennui ! J'ai communiqué d'avance ce memoire à qui vous

[1] Le f. Alfred-Marie note que cette lettre lui parvint le 26 mai, étant arrivée la veille par le navire *Masséna*.

[2] L'abbé de la Mennais avait déjà, en juillet 1844, rédigé un *Mémoire sur la réorganisation du clergé colonial*. Cf. Document 508.

devinez[1] - On m'a accablé de compliments – je n'ai pas dit un mot qui ne soit digne d'être encadré - En vérité, je ne m'en doutois pas !

Demain, je verrai M. Dubois, et M. de Montalembert. – Il en est des noms comme des visages, ils se suivent et ne se ressemblent guère.

Je vous donnerai prochainement mon itinéraire de retour.

Je quitterai Paris le 9, ou, au plus tard, le 10 mars. – J'ai besoin d'une semaine encore pour finir toutes mes affaires, voir tout le monde, et écrire une multitude de lettres arriérées.- Quelle vie !

J'ai fait les commissions de notre cher abbé Guilloux. – Et sur ce, Messieurs, je vous embrasse bien tendrement.

Jean

Faites-moi passer de suite la demande livres du f. Ambroise et copie de sa note pour l'envoi. – Si le pacquet est trop gros, gardez les originaux du f. Ambroise ; une copie d'une écriture fine me suffira.

2 mars

La lettre que je décachète n'ayant pu partir hier, je la décachète pour y ajouter ce qui suit :

Je sors de chez M. Dubois avec qui j'ai causé pendant plus d'une heure.- J'ai trouvé en lui une grande bienveillance : il soutiendra mes trois demandes rélatives aux brevets :

1mt. Des autorisations lorsque les Comités locaux et les Comités d'arrondissement les appuieront préalablement. – Ceci ne nous mènera pas loin, mais, enfin, dans certains cas, cela pourra servir ;

2mt. Réduire les examens aux matières attribuées par la loi au deuxième degré ;

3mt. Liberté pour les frères de se présenter à une Commission quelconque. – Mr. Dubois m'a promis d'écrire confidentiellement à quelques uns de ses amis de Nantes. – Demain, je reverrai M. Rendu, et j'espère qu'il approuvera cette marche.

Décidément, je partirai Dimanche au soir : je me rendrai d'abord à Fougères, par Mayenne : je désire que ma voiture arrive à Fougères le même jour que moi, c'est-à-dire, mardi au soir. – Si je change d'avis, je vous en préviendrai. – Il me tarde de vous revoir

Jean

Pour la seconde fois je décachète ma lettre, et cette fois-ci, c'est pour vous dire de ne pas m'envoyer la note de la demande de livres pour le f. Ambroise : Mr. Bray, que j'ai choisi pour mon correspondant ici, en remplacement du pauvre Waille, passera à Ploërmel, dans la d(erniè)re quinzaine de ce mois. – Ce sera le bon moment pour arranger cette affaire.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
chez les frères À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris .. mars 46 - Ploërmel 4 mars 1846

Autographe. AFIC. 046.04.008.

[1] Vraisemblablement à M. Rendu.

LETTRE 3829. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 3 Mars 1846

Très cher ami

À la reception de votre n° 7, j'écris au f. Julien de faire passer au f. Louis, par la diligence, la somme de 2000 f..- J'avois compris que le mandat de 2668 f. étoit arrivé.

Je repondrai aux Rect(eu)rs de Querrien et de St. Nicolas, quand je serai de retour à Ploërmel : je ne ferai rien de ce qu'ils me demandent. – Mon intention est de donner un brevet à Lézardrieux après l'examen.

Faites écrire par le f. Hypolite au f. Thadée que je lui accorde la permission de faire le petit voyage dans sa paroisse natale qu'il désire faire. – Pour St. Jean Bre(vel)ay, évidemment, il faut attendre à connoître le résultat de l'examen.

L'ostensoir est acheté depuis quinze jours ; on est à le dorer. – Mais, entre vous en moi, si je n'en ai rien dit, c'est que je tiens à ce que la quête que le f. Mathurin a dû faire pour cela y soit appliquée, et à ce qu'il n'en dépense pas le produit suivant sa fantaisie : voilà pourquoi je vous ai demandé le chiffre de cette quête.

Dans ma lettre d'hier, j'ai oublié de vous dire, pour que le f. Alcide en soit prévenu que je descendrois à Avranches chez Mlle Adèle Dufou, demeurant dans l'ancienne maison de Mlle de Villiers.

Je vous quitte pour aller voir M. Rendu.

Je marchande des lits de fer.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison
des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 3 mars 46

Autographe. AFIC. 046.04.009.

LETTRE 3830. **À L'ÉVÊQUE DE TRINIDAD.**

Paris le 4 mars 1846

Monseigneur,

J'avais eu l'espoir de vous rencontrer à Paris, dans le voyage que j'y ai fait dernièrement, mais j'y suis arrivé le lendemain du jour où vous l'aviez quitté. Je regrette beaucoup de n'avoir pu vous entretenir de vive voix de l'affaire grave et bien triste que je vais avoir l'honneur de vous exposer en peu de mots.

Mr. le Curé du Roseau de la Dominique, votre G(ran)d Vicaire, et d'autres ecclésiastiques des Antilles anglaises, qui sont sous votre juridiction, ont fait à diverses reprises, des efforts pour attirer près d'eux, en qualité d'instituteurs et de catéchistes, quelques frères de mon Institut ; tout récemment ils sont parvenus à en entraîner un (le Sieur Gontier, dit frère Florian) qui dirigeait une école à la Martinique : ils lui ont persuadé que son vœu d'obéissance, quoique perpétuel, pouvait lui être remis tout aussi facilement que s'il ne s'agissait que d'un vœu simple d'observer une pratique de dévotion, de réciter une prière, par exemple de faire un pèlerinage ; et il paraît que Mr. le Curé du Roseau lui a accordé dispense, oubliant qu'on ne peut jamais dispenser au détriment d'un tiers, et qu'en cette circonstance il s'agissait bien réellement de remettre à ce frère non pas seulement un simple vœu, mais une obligation de justice envers la société dont il est membre : en effet, remarquez-le, je vous prie, Monseigneur, si le frère Florian lui a engagé ses services, la congrégation s'est engagée aussi,

de son côté, à le nourrir, à l'entretenir, à pourvoir à tous ses besoins, lors même qu'il ne pourrait plus lui être utile et ne fût-il plus pour elle qu'une charge ; il y a donc contrat synallagmatique entre elle et lui, contrat qui ne peut être rompu par la volonté d'une seule des deux parties. S'il en était autrement, je ne pourrais plus, lorsque je fonde une école, en garantir la durée, et le Gouvernement français qui fait tant de dépenses pour établir les frères dans nos colonies, n'aurait, non plus que moi, aucune assurance de la stabilité d'établissements qui lui coûtent si cher.

Messeigneurs les Evêques de Bretagne sont unanimes à considérer mes frères comme étant rigoureusement tenus, non seulement en vertu d'un vœu, mais d'un contrat, à garder leurs engagements ; tout dernièrement encore, et par cette raison, Mgr l'Evêque de Rennes a répondu par un refus formel, à la demande d'une dispense de ce genre qu'un frère sollicitait de lui.

J'ose espérer, Monseigneur, que vous serez assez bon pour donner des instructions dans ce sens à Mr. le Curé du Roseau et à ses collaborateurs. Ces Messieurs, d'ailleurs, ne tarderaient pas à reconnaître, par expérience, que des hommes de foi mentie, des religieux qui donnent le scandale public de manquer à l'honneur et aux promesses les plus sacrées, sont indignes de leur confiance.

Je suis avec une profonde vénération, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais, Supérieur général des frères de l'Inst.n Xtienne

À Mgr l'Evêque de la Trinidad (Antilles anglaises)

Copie. AFIC. 171.6.001.

LETTRE 3831. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Paris le 6 mars 1846.

Monsieur le Ministre,

Par sa lettre en date du 11 Xbre dernier, le f. Porphyre, Directeur des écoles de St.-Pierre et Miquelon me marque que le nombre des élèves qui fréquentent les écoles des deux îles était, pour St-Pierre de 120, et pour Miquelon de 40. Peu de jours auparavant, Mr. le Gouverneur avait visité les classes de St-Pierre, avec une grande bienveillance, et il en avait paru satisfait.

Cependant, il n'y avait point eu, dans l'année, de distribution de prix, et les frères manquaient de plusieurs objets mobiliers essentiels : voici copie de la lettre écrite à ce sujet, au f. Porphyre, le 7 8bre 1845, par Mr. le Chef du service administratif :

" Monsieur, - En réponse à la lettre que vous m'avez adressée le 27 août dernier, j'ai l'honneur de vous faire connaître officiellement ce que je vous ai déjà dit verbalement, que la fâcheuse situation de la caisse coloniale, ne me permet pas, pour le moment, de faire acheter dans la colonie les objets qui manquent pour compléter le mobilier des frères, et qu'il ne me sera possible de satisfaire à votre demande que lorsque cette situation, qui me préoccupe sans cesse, et qui gêne même des services importants, aura été améliorée. J'ose espérer, Monsieur, que ce pourra être dans le courant de l'année prochaine. Je compte, d'ailleurs, faire confectionner, pendant l'hiver, les objets que nos ouvriers peuvent faire. Quant aux autres, en assez petit nombre, que je ne puis me procurer dans la colonie qu'à des prix fort élevés, ils seront demandés en France. "

Je ne sais si la demande dont il est question dans cette lettre, a été adressée au Département de la Marine : dans le cas où elle ne vous serait pas parvenue, j'aime à espérer

que Votre Excellence daignera prendre des mesures pour qu'il soit fait droit, aussi promptement que possible, aux justes réclamations des Frères.

Permettez qu'à cette occasion, Monsieur le Ministre, je vous soumette au sujet des deux établissements de St-Pierre et Miquelon une observation importante. L'école de Miquelon réunit à peine 40 enfants ; la Colonie paie pour ces 40 enfants deux frères de classe et un domestique laïc ; c'est-à-dire que la dépense pour le personnel est la même que pour l'école de St-Pierre qui est trois fois plus nombreuse. Les deux frères de Miquelon n'ont pas une occupation suffisante, tandis que les deux frères de St-Pierre sont surchargés et ont besoin d'aide. J'ai donc l'honneur de vous proposer de supprimer les domestiques dans les deux établissements, et de les remplacer par deux frères de ménage, qui ne recevraient que 800 f. chacun pour traitement. – L'un et l'autre de ces frères, en outre des soins du ménage, seraient chargés d'enseigner à un certain nombre d'enfants la lettre du catéchisme, les prières et les éléments de la lecture, en sorte qu'à St-Pierre les frères de classes seraient soulagés, et ils pourraient recevoir plus d'élèves et les soigner mieux, puisqu'ils n'auraient plus de leçons à donner aux petits.

Par cet arrangement, la dépense de l'établissement de Miquelon serait diminuée de 800 f., et celle de St-Pierre serait augmentée de 400 f.. Il y aurait donc annuellement un boni de 400 f., au profit de la colonie, sur les deux écoles. Toutefois, ce boni n'aurait lieu que l'année prochaine, car, il serait juste de m'allouer une indemnité de 400 f. pour le vestiaire du 3e frère de St-Pierre, puisqu'au lieu de quatre frères, il y en aurait cinq dans les deux îles.

Si vous approuvez ma proposition, je vous prie, Monsieur le Ministre, de vouloir bien me faire savoir, le plus tôt possible à Ploërmel, à quelle époque et dans quel port les deux frères pourraient s'embarquer. Le 2ème frère de classe de Miquelon, dont la santé souffre beaucoup du climat, reviendrait en France, comme il m'en exprime le désir.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Aut. ANOM. C 43. Copie. AFIC. 154.5.008.

LETTRE 3832. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Paris le 6 mars 1846.

Monsieur le Ministre,

Lorsque j'achetai la maison dite du Folgoat, il y a trois ans, j'eus l'honneur de vous exposer que notre service colonial exigeait absolument que nous eussions près de Brest, un établissement tel que celui-ci, afin de pouvoir y envoyer d'avance les frères destinés pour les Colonies et y recevoir, à leur arrivée en France, les frères malades qui en reviennent. De plus, il est indispensable que nous ayons un dépôt voisin du port d'embarquement, pour faciliter l'expédition de nos colis d'objets classiques. Cette année, la maison du Folgoat nous a été d'une grande utilité pour tout cela ; et, prochainement, à mesure que notre œuvre coloniale se développera, elle nous sera plus utile encore : sans elle, les ff. Gérard et Alexis-Marie, qui, à leur retour des Antilles, étaient mourants, et hors d'état de se rendre de suite à Ploërmel, n'auraient eu d'autre asile que l'hôpital ; sans elle, les frères qui reçoivent à Ploërmel l'avis de se rendre à Brest dans un court délai, seraient exposés à manquer les navires, dont le départ est toujours incertain. Je ne sais ce que seraient devenus, s'ils n'avaient pas été rendus d'avance au Folgoat, les onze frères que j'avais mis à votre disposition, dans le mois de novembre dernier, et dont plusieurs, (ceux du Sénégal, par exemple), n'ont quitté la France

qu'au mois de janvier : seraient-ils donc restés pendant plus de six semaines sur la rade, et dans les auberges de Brest ?

A l'époque où je fis l'achat du Folgoat, vous voulûtes bien, Monsieur le Ministre, m'en témoigner votre satisfaction et me promettre d'allouer des secours, aussitôt que vous auriez des fonds libres. J'ai l'honneur de vous rappeler aujourd'hui votre bienveillante promesse avec d'autant plus de confiance que j'ai déjà dépensé plus de 18 ou 20000 f., pour l'achat, l'ameublement et les réparations de cette maison : cependant, les réparations sont loin d'être achevées, et il est urgent qu'elles le soient, pour que la maison puisse recevoir les frères qui s'embarqueront à Brest, en plus grand nombre qu'à l'ordinaire, au mois d'octobre prochain. Une somme de 2000 f. ne serait que le tiers de celle qui me reste à trouver, pour mettre en bon état cet important établissement.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.5.005.

LETTRE 3833. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Paris le 6 mars 1846.

Monsieur le Ministre,

Une lettre récente du f. Ambroise m'apprend que les frères Florentin-Marie et François-Régis, dont la santé était profondément altérée, il y a quelques mois, et dont j'avais cru le retour immédiat en France nécessaire, ont demandé à continuer leur service à la Martinique et à la Guadeloupe, parce qu'ils ont éprouvé un mieux sensible : en conséquence le cadre de ces deux colonies se trouve augmenté d'un frère, pour lequel je réclame de Votre Excellence l'indemnité de 800 f.- Je dis que le cadre est augmenté d'un frère seulement, parce que la défection du f. Florian donne lieu à un remplacement à ma charge.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de laMennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.5.007.

LETTRE 3834. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 6 mars 1846

Très cher ami,

Vous n'avez pas tardé à connoître la cause de mon silence forcé. – Le travail dont je m'occupois[1] a eu, à ce qu'il paroît, plus de succès que je n'osois l'espérer ; c'est de celui qui auroit voulu encadrer mes paroles que je tiens cela : il me le dit hier, et il étoit ravi.

J'ai 3 lettres en route pour le f. Louis Joseph : je parlerai, demain, de ses affaires au Ministère.

Le f. Julien a dû faire passer, ces jours-ci, la somme de 600 f. au f . Laurent, par mandat sur St. Brieuc.

[1] Le Mémoire demandé par le ministre. Cf. ci-dessus, lettre 3828, à l'abbé Ruault.

Le f. Xavier a pris sur lui, étourdiment, de permettre au f. Toussaint Marie[1], d'aller dans sa famille : à mon retour, j'écrirai à ce dernier de revenir sur le champ à Ploërmel, malade ou non.

Il ne faut pas chercher à retenir le jeune homme de Quimper, s'il tient à s'en aller ; évidemment, c'est une pauvre tête.

Il n'y a rien de changé à mon itinéraire.

L'avant-veille d'un départ est un terrible jour.

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur Ruault, Maison des frères,
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 6 mars 46

Autographe. AFIC. 046.04.010.

LETTRE 3835. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Paris le 6 mars 1846.

Monsieur le Ministre,

J'apprends l'heureuse arrivée à Cayenne des deux frères dernièrement partis de Brest pour cette Colonie, mais, à cette occasion, le frère Louis Joseph, Directeur, m'exprime de nouveau un vif regret de ce que le local de l'école soit exigu au point qu'on a été forcé de placer la 4e classe, composée de plus de cent enfants, dans une espèce de petite écurie infecte, sous le vent des latrines : comment fera-t-on, si, en outre des classes déjà existantes et déjà encombrées, on veut établir prochainement une classe spéciale pour les esclaves ? Le billet ci-joint écrit par Mr. le Gouverneur provisoire au frère Louis Joseph, prouve que l'administration de la Colonie est dans les meilleures dispositions ; elle désire que le Gouvernement achète la maison même actuellement occupée par les frères : mais les fonds manquent à ce qu'il paraît.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Ministre de la Marine et des Colonies.

Copie. AFIC. 154.5.006.

LETTRE 3836. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Fougères le 12 Mars 1846

Très cher ami

Me voilà de retour - J'arrivai à Avranches, lundi, à 5 h. du soir, c'est-à-dire, que j'ai fait la route en 26 heures, pour 32 f. – Vive les chemins de fer ! C'est celui de Paris à Louviers qui m'a rendu possible une si grande rapidité, et encore n'ai-je eu ce chemin que pendant vingt-cinq lieues.

Mardi, j'ai été à Ducey, où tout va très bien : hier soir, je couchai ici : je serai demain à Rennes, où je m'attends à trouver une lettre de votre Seigneurie excellentissime. – Je me

[1] F. Toussaint-Marie (Toussaint Le Garrérès), né à Yvias (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1842.

hâterai de me rendre auprès de vous : cependant, je ne puis encore fixer le jour : j'ignore ce que l'affaire David me demandera de temps : je crains qu'elle ne soit un peu exigeante.

J'apprends, par le f. Julien, le resultat de l'examen de St. Brieuc – Je donne au f. Euloge[1] une obédience pour Dol – Je place le f. François Xavier, provisoirem(en)t à Cancale, pour apprendre à faire la classe, et pour couvrir l'établissement – et je donne connoissance de ceci à Mgr d'Auch - Je garde en reserve le f. Turiaf,[2] jusqu'à ce que je ne sois instruit du resultats des autres examens.

A bientôt. – J'ai l'honneur d'être &c.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Fougères 12 mars 1846

Autographe. AFIC. 046.04.011.

LETTRE 3837. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Fougères le 12 mars 1846

Monseigneur,

Je me hâte de vous écrire ces quelques lignes pour vous annoncer que le f. François-Xavier vient d'être breveté à St. Brieuc. Son compagnon (Dubourgdieu) n'a pas eu le même bonheur : il est si timide ! Mais, ce premier combat l'aura aguéri*(sic),* et j'espère qu'il sera plus heureux une autre fois. Si vous voulez bien le permettre, Monseigneur, le f. François-Xavier ne retournera à Auch, qu'après notre grande retraite du mois d'Aout : en attendant vos ordres, et présumant de vos intentions, je vais le placer dans une de nos principales écoles, pour qu'il apprenne à faire bien la classe, suivant nos méthodes, et qu'il se forme à conduire les enfants : sans cela, et s'il n'avoit aucun exercice, il seroit fort embarrassé, et très exposé à faire bien des fautes, quand il lui faudra mettre la main à l'œuvre : à Ploërmel, il ne s'occupoit que d'études – maintenant, il faut qu'il pratique, pour être vraiment capable : je l'envoie à Cancale, établissement de 250 enfans, vifs et tapageurs comme des marins, mais bien bons et assez faciles à conduire : nous avons là quatre frères, vivant en communauté, et le Directeur est un frère excellent.

Je ne puis vous donner des nouvelles de vos autres enfans de Ploërmel, parce que je viens de faire une abscence d'un mois : je reviens de Paris, et je ne rentrerai pas à la maison principale avant huit jours.- Mon voyage a été heureux. Dieu l'a béni !

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du tendre et profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Fougères 12 mars 1846

Autographe. AFIC. 120.2.009.

[1] F. Euloge (Yves Léon), né à Plouagat (Côtes-du-Nord) en 1826, entré à Ploërmel en 1841.
[2] F. Turiaf (Jean-Marie Potier), né à Quintin (Côtes-du-Nord) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.

LETTRE 3838. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Rennes le 16 mars 1846

Mon très cher frère,

Je suis toujours fort embarrassé, quand un frère des colonies me demande à revenir en France : je ne voudrois pas refuser une demande juste, et je crains en même temps d'autoriser un départ dont les motifs ne seroient pas assez graves, et qui laisseroit un vuide très difficile à combler : vous êtes si peu, et l'ouvrage est si grand ! C'est pourquoi, je vous exhorte toujours, les uns et les autres, à n'abandonner votre belle mission qu'après avoir fait tout ce qu'il est possible de faire pour la continuer. Un peu plus tard, les retours seront plus faciles, parce que j'ai l'espoir que les sujets seront plus nombreux : le f. Ambroise pourra vous dire ce que je viens de faire, ou plustôt, ce que le Ministre de la Marine fait, à ma prière, pour augmenter notre noviciat ; c'étoit là le point essentiel : prions le bon Dieu de bénir nos efforts, et de multiplier les ouvriers destinés à travailler à sa vigne.

Je viens de faire un voyage de Paris, qui a été heureux, mais qui a retardé ma correspondance : voilà tout-à-l'heure cinq semaines que je suis hors de Ploërmel : j'y rentrerai après demain.

Je vous embrasse tous bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Pointe-à-Pitre (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.013.

LETTRE 3839. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Rennes le 16 mars 1846

Mon très cher frère,

J'arrive de Paris et je ne serai de retour à Ploërmel que mercredi prochain ; mais je ne veux pas attendre plus longtemps à vous faire connoître le résultat de mon voyage : il a été fort heureux, comme vous allez voir.

On a parfaitement compris que pour donner à notre œuvre coloniale de nouveaux développements, nous avions besoin d'hommes et de temps. En conséquence le Ministre vient d'écrire aux cinq évêques de Brétagne, pour les engager à faire tout ce qui dépendroit d'eux pour augmenter le nombre de nos novices, et il met à la disposition de chaque évêque une somme de 1800 francs à répartir entre les plus jeunes gens de leurs diocèses qui n'auroient pas le moyen de payer, par eux-mêmes, les frais de la première année de noviciat, et qui seroient jugés dignes de cette faveur : nous sommes donc à peu près sûrs de recruter prochainement, et pour ainsi dire d'un seul coup, au moins une trentaine de novices ; ceux-ci en amèneront d'autres, car, plus il y en a, plus il en vient. – Quant au temps, nous ne précipiterons rien : le plan que j'ai proposé, et qui a été adopté, est de placer à côté de châque école, ou plustôt dans châque école même de bourg, une classe spéciale pour les esclaves, à laquelle les maîtres seront obligés d'envoyer tous les enfans au dessous de 14 ans, lorsqu'ils ne s'en trouveront pas éloignés de plus de 2 kilomètres ou une demie lieue. Au reste, vous ne tarderez pas à connoître l'ordonnance et à recevoir de moi des instructions détaillées pour ce qui concerne le service de l'enseignement dans les habitations : cela ne presse pas, et vous aurez tout le temps de me donner de votre côté tous les renseignemens que vous jugerez utiles. Nous commencerons par organiser les classes spéciales dont j'ai parlé plus haut : le

reste viendra après, et peu à peu. Avant tout, il faut augmenter notre personnel et nous recruter : vous voyez qu'on en prend les moyens.

J'ai bien regretté que le f. Directeur pour la Martinique n'ait pu partir avec les autres au mois de décembre : je suis à peu près certain qu'il partira dans le mois prochain avec deux ou trois autres : j'ai très à cœur de vous donner le plustôt possible ce soulagement et ce renfort; cependant, au milieu de l'année, c'est chose extrêmement difficile et je ne puis vous répondre que de ma bonne volonté : dans quelques semaines, vous saurez à quoi vous en tenir là dessus. –

Nous venons d'obtenir cinq brevets au dernier examen, ce qui ne nous met pas encore à l'aise, mais ce qui diminue notre gêne, car, enfin, voilà que nous avons eu 14 brevets dans l'année.

La défection du malheureux f. Florian est déplorable, et la conduite du clergé de la Dominique est inexcusable.- Malheureusement je suis arrivé à Paris le lendemain du jour où Mgr l'évêque de la Trinitad en étoit parti : je ne l'ai donc pas vu, mais, je lui ai écrit, et je suis convenu avec le Ministère de la Marine que le gouvernement interviendroit officiellement dans cette affaire : ma lettre va être envoyée, si elle ne l'est pas déjà, à Mr. le Gouverneur de la Martinique, pour qu'il la transmette à Mr. le Gouverneur anglais de la Trinitad, avec prière de l'appuyer fortement auprès de l'évêque. – Si pareille chose se renouvelloit, (ce qu'à Dieu ne plaise) ce seroit l'objet d'une négociation de gouvernement à gouvernement, et ceux qui se seroient laissés entraîner pourroient bien être poursuivis avec une rigueur qui deviendroit une leçon pour d'autres, s'il s'en rencontroit, qui fussent tentés de les imiter. Ces frères indignes ne méritent aucun égard.

Le f. Marcellin a eu le plus grand tort de retarder le départ pour Ploërmel du jeune postulant de 17 ans qui paroît si bien disposé à entrer dans notre Congrégation, et il faut vous hâter de nous l'envoyer : comprenez donc bien qu'il est fort important de reserver nos sujets bretons pour les Antilles, et que, pour cela, il faut que nous ayons assez de créoles pour pourvoir le Sénégal et Cayenne avec de bons créoles, qui, dailleurs, y réussissent à merveille, car, je le dis en toute vérité, nous n'avons point de meilleurs sujets qu'eux. C'est pourquoi, n'hésitez pas à recevoir et à nous adresser tous ceux en qui vous trouverez toutes les qualités nécessaires, et surtout une piété solide. – Le f. Vincent de Paul, à qui sa santé n'a pas permis de retourner à Cayenne, vient d'être breveté à Quimper : je vais le placer dans un de nos établissements de France, et nul doute qu'il n'y fasse autant de bien qu'aucun autre frère.

Le f. Isidore Marie (Le Favron) vient de mourir à Ploërmel : il a remis sa belle âme à Dieu le 4 mars, à 7 h ½ du matin, ayant conservé jusqu'au dernier moment l'entier usage de ses facultés, et il est mort en répétant avec une foi vive les noms de Jésus et de Marie, qu'il a prononcés aussi longtemps qu'il a pu mouvoir les lèvres, c'est-à-dire, jusqu'au trépas, car, il n'a pas eu une minute d'agonie : tous les jours précédents, surtout, il baisoit fréquemment son crucifix avec la plus touchante effusion d'amour, témoignant le plus vif désir de voir Dieu le plus tôt possible, et priant ceux qui l'alloient voir de demander pour lui cette faveur : "Je n'ai point vu de mort plus édifiante, me mandoit à Paris, notre vénérable M. Ruault " - J'avois offert, l'automne dernier, à ce saint frère, de retourner dans son pays, pour se guérir : il ne le voulut jamais !

Nous avons perdu aussi, pendant mon absence de Ploërmel, notre excellent frère Engelbert : la fièvre typhoïde l'a enlevé, comme elle avoit enlevé peu de jours auparavant, notre jeune frère Jean Colombini : priez pour eux, quoique nous ayons la douce confiance qu'en sortant de ce monde, ils soient allés au ciel – Le f. Engelbert devoit aller aux colonies dans le mois de 7bre prochain : Dieu a récompensé sa bonne volonté.

J'ai reçu les mandats sur le trésor que vous aviez passés à l'ordre de Mr. Louis Blaize, et ceux à l'ordre de M. de La Marzelle, en tout 12500 f. – Quand vous avez des fonds

disponibles, ne les accumulez pas ; expédiez les nous au fur et à mesure des occasions qui se présentent, l'envoi ne fut-il pas considérable.

Pour vos livres de prix, j'y emploierai la somme que vous fixez, et je ne négligerai rien pour qu'on vous évite à l'avenir les embarras que vous ont causés les envois précédents.

Vous lirez avant de la cacheter et de la remettre, ma lettre au f. Hervé.- Je suis bien aise que les frères Florentin et François-Régis soient restés -. Cependant, quand l'état de santé d'un frère exige qu'il revienne en France, je vous laisse libre de le lui permettre.

On achève de confectionner à Ploërmel les objets que le Ministre a demandés pour le dessin linéaire : le ballot de la Martinique ne tardera pas à partir ; celui destiné pour la Gouadeloupe le suivra sans trop tarder : mais, nos frères ouvriers de Ploërmel ont tant d'ouvrage qu'ils ne peuvent y suffire.

Je n'approuve point le projet qu'on a eu de faire entrer le f. Hyacinthe dans l'état ecclésiastique : ce seroit un exemple dangereux, et tout-à-fait contraire à l'esprit de notre humble Congrégation.

On vous prie de prendre des informations sur la prospérité de l'exploitation de Mr. Paul Daubrée à la Guadeloupe : vous me les ferez passer le plustôt possible.

Sanctifions nous, de plus en plus, mon cher enfant : Dieu seul ! Dieu seul !

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.014.

LETTRE 3840. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Rennes le 16 mars 1846

Mon très cher frère,

J'ai été on ne peut plus édifié de la manière dont vous me rendez compte de la proposition qu'on vous a faite de vous envoyer à la Trinitad pour y recevoir les saints ordres : les sentimens que vous m'exprimez à cette occasion sont ceux d'un vrai religieux, et je prie de tout mon cœur notre bon maître de vous y affermir de plus en plus : oh non, mon cher enfant, n'ayez pas la dangereuse pensée de sortir de l'humilité de votre saint état ; attachez vous y, au contraire, plus que jamais, et réjouissez vous de ce qu'il vous mette à l'abri de tous les périls du sacerdoce, car le sacerdoce en a de grands, dont se sont effrayés des hommes de la plus haute vertu : continuez à travailler à la gloire de Dieu et au salut des ames, suivant vos forces, et soyez persuadé que le bon Dieu ne demande de vous rien de plus que de faire ce que vous faites ; vous imaginer le contraire, ce seroit une illusion, contre laquelle vous ne sauriez vous tenir trop en garde.

J'annonce au f. Ambroise la mort de plusieurs de nos frères, morts bien consolantes, puisqu'elles ont toutes été saintes ! Puisse la nôtre l'être également ! N'ayons pas d'autre désir, et travaillons tous les jours à mériter d'obtenir qu'il s'accomplisse.

J'aurois été bien aise que vous m'eussiez donné quelques détails sur la manière dont les choses se passent dans les habitations et à la geole, quand vous y allez faire le catéchisme.- Cet enseignem(en)t ne tardera pas à prendre des devellopemens*(sic)* considérables : une ordonnance sur le sujet paraîtra prochainement.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher frère.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse-Terre (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.015.

LETTRE 3841. **AU F. HERVÉ MONNERAIS.**

D. S. Rennes le 16 mars 1846

Mon très cher frère,

J'arrive de Paris où j'ai passé un mois, fort occupé de nos affaires des Colonies et de beaucoup d'autres.- Dieu merci, le résultat a été heureux, et j'espère que notre œuvre, si faible à l'origine, prendra, comme le grain de senevé de l'évangile, de rapides accroissements : l'essentiel pour nous est d'y travailler toujours avec un zèle bien pur et de (ne) nous décourager jamais. Dieu nous bénit visiblement : soyons donc tout dévoués pour sa gloire et n'ayons qu'elle en vue, afin de mériter de sa part de nouvelles bénédictions, et des grâces nouvelles ; c'est ce que je lui demande sans cesse pour vous, avec d'autant plus d'ardeur que je sais mieux combien vous êtes tous exposés à cette tentation du relâchement, dont vous me parlez dans votre dernière lettre : notre malheureux frère Florian n'en est-il pas une triste preuve. Un pareil exemple doit faire trembler, et déterminer chacun de vous à veiller de plus en plus sur soi même ; le scandale de sa fuite a très fort mécontenté le Ministère, non que ce mécontentement retombe sur les frères fidèles à leurs engagements, mais, parce qu'une pareille conduite est sans excuse devant les hommes, aussi bien que devant Dieu : ceci va donner lieu à des mesures qui ameneroient l'extradition des coupables, si dans la suite, il se présentoit des cas semblables. –

Mais, ne parlons plus de cet homme de foi mentie : bornons nous à le plaindre, et à prier pour lui. J'ai à vous dire des choses plus consolantes : notre noviciat est nombreux, et va le devenir encore plus, je l'espère, car, le Ministre de la Marine a prié les évêques de Bretagne de faire des efforts pour l'augmenter : sa lettre est très honorable pour les frères des Colonies ; elle va être imprimée, et je vous l'enverrai : elle vous fera plaisir à tous ; ce n'est donc pas le moment de songer à revenir en France ; cependant, si vous y tenez, si le désir que vous m'exprimez à cet égard vous poursuivoit et vous fatiguoit, ne craignez pas de m'ouvrir votre cœur : le mien est pour vous celui d'un père. – Toutefois, pensez y bien devant Dieu, et demandez lui avec de vives instances, le grand don qui couronne tous les autres, la persévérance !…

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse-Terre Guadeloupe

Autographe. AFIC. 088.04.016.

LETTRE 3842. **AU F. GEORGES DUCLOS.**

D. S. Ploërmel le 20 mars 1846.

Mon très cher frère[1],

Je vous donne encore ce nom, quoique vous soyez si indigne de le porter, après avoir si scandaleusement violé votre vœu : mais, violer un vœu, ce n'est pas le détruire, et comme il en résulte pour vous un engagement de justice, ainsi que je vous l'ai expliqué si clairement à la retraite, ce vœu fut-il achevé, vous seriez encore tenu envers la Congrégation à restitution pour les services que vous vous êtes obligé à lui rendre, et que vous lui refusez : ainsi, pendant toute la durée de votre vœu, et jusqu'à ce que vous n'ayez acquitté votre dette envers

[1] F. Georges (Jean Duclos), né à Pluméliau (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1836.

la Congrégation, il est impossible qu'aucun prêtre vous donne l'absolution, et les communions que vous pourriez faire seroient des sacrilèges.

Autographe. AFIC. 088.04.017.

LETTRE 3843. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 22 mars 1846.

Monsieur le Ministre[1],

A peine étais-je de retour à Ploërmel de mon dernier voyage de Paris, que je me suis occupé de la nomination et de l'envoi d'un second frère Directeur Général aux Antilles, pour soulager le frère Ambroise. Je suis en mesure de remplir vos désirs à cet égard, et je vous prie de vouloir bien me faire savoir, le plus tôt possible, quel sera le port et quelle sera l'époque d'embarquement : trois autres frères pourront accompagner celui-ci.

Je puis aussi mettre à votre disposition deux autres frères pour Cayenne ; mais je crains que ce ne soit un de trop, puisque le frère Eudoxe n'étant pas revenu, pour cause de maladie, comme je m'y attendais, il y en a actuellement sept en exercice dans cet établissement : le cadre est de huit ; et cela ne suffira pas, si l'on doit prochainement ouvrir une classe spéciale pour l'instruction des esclaves : dans cette incertitude, que dois-je faire ?

Permettez-moi de vous demander une prompte réponse à ma lettre en date du 6 de ce mois, relativement aux écoles de St-Pierre et de Miquelon. J'ai besoin de connaître prochainement votre décision au sujet des arrangements que j'ai eu l'honneur de vous proposer, afin de tenir en réserve les deux frères qui seront nécessaires pour leur exécution, si vous les approuvez.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Baron de Mackau,
Ministre de la Marine et des Colonies

Aut. ANOM C494. Copie. AFIC. 154.5.009.

LETTRE 3844. **AU F. HUGUES-MARIE MERDRIGNAC**.

D. S. Ploërmel le 22 mars 1846

Mon très cher frère,

J'attends pour arranger les affaires de votre école que le nouveau Curé soit arrivé : je ne vois rien qui presse car, je ne pense pas que le Conseil municipal accepte un maître laïc, ni que celui-ci se présente pour vous supplanter : l'acte de M. Glon, en vertu duquel la Commune possède, seroit annulé si cela arrivoit. Rien, dailleurs, n'empêche que votre position ne soit régularisée, comme je l'expliquerai au nouveau Curé. –

Ayez toujours beaucoup d'égards pour M. le Maire, et soyez toujours étranger à toutes les affaires qui ne sont pas les vôtres.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hugues Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Bains par Redon

Autographe. AFIC. 088.04.018.

[1] Ange René Armand, baron de Mackau (1788-1855), d'origine irlandaise. Entré dans la marine en 1805, il commande l'escadre des Antilles en 1833. Ministre de la Marine en 1843, promu amiral en 1847.

LETTRE 3845**. AU F. CÉSAIRE NICOUL**.

D. S. Ploërmel le 25 mars 1846

Mon très cher frère

Je vous permets d'aller passer le Dimanche et le lundi de Pâque à Quintin, pour voir le f. Laurent.

Vous avez eu tort de faire une classe du soir, sans exiger de rétribution des jeunes gens qui y ont assisté : il faut que dans tous nos établissemens on agisse de la même manière.

Tâchez d'obtenir par la douceur, et par le moyen des récompenses l'assiduité de vos élèves à la classe : sans cela, il n'y aura pas de progrès.

Je suis surpris de ce qu'on ne me parle pas de l'indemnité de 400 f. qu'on doit à la maison principale, non plus que du mémoire des objets qui vous ont été fournis, au compte de la Commune : rappellez cette dette à M. le Maire, et priez le de l'acquitter le plus tôt possible.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Césaire
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Maroué par Lamballe
cachet : St. Brieuc 31 mars

Autographe. AFIC. 088.04.019.

LETTRE 3846. **AU F. ABEL LUCAS**.

D. S. Ploërmel le 25 mars 1846

Mon très cher frère,

Je consens à ce que le f. Eric[1] vienne à Ploërmel pour y étudier : il pourra voyager avec le f. Emilis[2] que je rappelle ici, dans le même but, et que je remplace par le f. Turiaf ; je crois que la voie la plus courte, ou, du moins la plus facile, est celle de Dinan : vous paierez les frais de la diligence jusqu'à Ploërmel. Le f. Galgan, qui va lui succéder à Plouha, est excellent sous tous les rapports : je vous le recommande ; mettez du zèle à le bien former, car, c'est son début.

Nous avons eu cinq brevets au dernier examen : les frères brevetés sont les ff. Euloge, Turiaf, François-Xavier (d'Auch), Vincent de Paul (créole) et Zozime.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Euloge est placé à Dol.

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Plouha par Portrieux

Autographe. AFIC. 088.04.020.

[1] F. Eric (Vincent Poulouin), né à Plumaugat (Côtes-du-Nord) en 1819, entré à Ploërmel en 1840. (*Alias* f. Phocas-Marie).

[2] F. Emilis (Yves Le Bars), né à St-Jean-Kerdaniel en 1821, entré à Ploërmel en 1840.

LETTRE 3847. **AUX ÉVÊQUES DE BRETAGNE.**

Ploërmel le 26 mars 1846

Monseigneur[1],

Les écoles dirigées par mes frères dans les Colonies ont pris un accroissement et une importance inattendus : Dieu les bénit visiblement ; mais, ne voulant pas les multiplier au détriment de celles de notre Brétagne, j'ai le regret de ne pouvoir donner à M. le Ministre de la Marine autant de frères qu'il m'en demande : il vous a donc écrit lui même pour vous prier d'engager M.M. les Recteurs de votre diocèse à rechercher et à m'adresser les jeunes gens de leurs paroisses, en qui ils reconnaîtroient les talents et les qualités nécessaires pour entrer dans ma congrégation ; et afin de rendre cette espèce de recrutement plus facile, il promet d'allouer une somme de 300 f. à six postulants, désignés par vous, qui seroient hors d'état de payer eux mêmes les frais de noviciat. Permettez, Monseigneur, que je recommande à votre charité et à votre zèle cette excellente œuvre : je ne doute pas qu'elle n'ait un plein succès, si vous daignez faire connoître à M.M. les Recteurs (de la manière que vous jugerez la plus convenable), l'intérêt qu'elle vous inspire, et les moyens qui sont mis à votre disposition pour en favoriser le développement. Les nouveaux sujets que je recevrai sont destinés à remplacer ceux qui se consacrent volontairement à la belle mission des Colonies.

Je suis heureux de vous renouveller, Monseigneur, les sincères assurances de mon respect le plus tendre, et j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'évêque de Nantes
À Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 28 mars 1846

Aut. Arch. dioc. Nantes.

LETTRE 3848. **AU F. URBAIN CLÉRICE**.

D. S. Ploërmel le 27 mars 1846

Mon très cher frère,

Défiez-vous de votre imagination, et tâchez de la mieux régler : marchez dans la présence de Dieu, et ne faites rien que pour sa gloire ; ne vous troublez point facilement : quand vous éprouvez des tentations et des misères, humiliez vous profondément, mais, encore une fois, ne vous découragez point, et comptez toujours sur l'inépuisable bonté, sur la grande miséricorde du Sauveur Jésus.

Ne changez point de confesseur : vous n'y gagneriez rien : celui qui vous dirige mérite toute votre confiance.

Je ne vous ai pas répondu plustôt parce que j'étois à Paris quand votre lettre est arrivée à Ploërmel.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
Frère de l'Inst.n Xtienne à Henanbihen par Matignon

Autographe. AFIC. 088.04.021.

---

[1] Cette lettre, adressée à l'évêque de Nantes, porte cette mention : "*Répondu le 29 avril, en envoyant la lettre du curé de S. Joachim"*. - Des lettres identiques furent envoyées aux évêques de Quimper, de Vannes et de Saint-Brieuc. - Sur la minute, figure un *nota bene* : *Cette même lettre n'a pas été adressée à Mgr. l'Evêque de Rennes, parce que Mr. de la M. s'est entretenu verbalement avec lui de l'affaire qui en fait l'objet.*

LETTRE 3849**. AU COMMISSAIRE DE LA MARINE À NANTES.**

Ploërmel le 30 mars 1846.

Monsieur le Commissaire Général,

J'ai l'honneur de vous informer que, ce jour, j'ai fait charger au roulage trois caisses à votre adresse, renfermant des instruments de dessin linéaire destinés à l'enseignement de ce dessin dans les écoles des frères de la Martinique : conformément aux ordres du Ministre, je vous remets ci-joint l'état apprécié de ces objets. Je les expédie par roulage et non pas par la diligence, afin que le port coûte moins au Département de la Marine.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

(A la suite de la lettre figure la note suivante) :

Etat apprécié d'instruments pour l'enseignement du dessin linéaire dans les écoles de la Martinique, renfermés en trois caisses, que nous adressons, ce jour, à Mr. le Commissaire Général de la Marine à Nantes, par ordre du Ministre.

Savoir :

120 planchettes	à 4 f. 50 l'une ……..	540 f.
120 équerres	à 0 f. 65 ……..…….	78
120 tés	à 1 f. 50 ……	180
120 règles	à 0 f. 60 ……	72

	Total …….	870 f.

Ploërmel, le 30 mars 1846.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur le Commissaire de la Marine, à Nantes.

Copie. AFIC. 154.5.011.

LETTRE 3850. **À MONSIEUR …**

(Sans date : vers mars 1846)

Monsieur,

Nous apprenons avec plaisir que, dans le but de hâter l'émancipation des noirs, M. le Ministre de la Marine prend en ce moment des moyens efficaces de répandre parmi eux l'instruction : onze frères de Ploërmel sont partis de Brest pour les colonies dans le mois de décembre dernier, le Ministre en demande trente trois autres, et ceux-ci seront employés à organiser des écoles spéciales pour les esclaves : les anciens frères montrent une grande ardeur pour se consacrer à cette belle œuvre ; mais ils ne peuvent le faire qu'autant qu'ils seront remplacés en Brétagne par de nouveaux frères car, autrement, leurs écoles brétonnes seroient ébranlées, et ne pourroient se soutenir. Le Gouvernement a donc senti la nécessité de fortifier une congr(égation) si utile, et d'en faciliter le recrutement : il s'est adressé pour cela aux cinq évêques de Brétagne, et il a mis à la disposition de chacun d'eux une somme de 1800 f., à l'effet de payer les frais de noviciat d'un certain nombre de jeunes gens, à Ploërmel . Ceux-ci ne seront pas plus tenus que les anciens à aller dans les Colonies, mais du moins le anciens seront-ils libres de suivre leur vertueuse vocation, sans que les établissemens de la Brétagne en souffrent.

Autographe. AFIC. 156.05.001.

LETTRE 3851. **À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 1er avril 1846.

Cher ami

Depuis mon retour à Ploërmel, châque fois que je reçois le *Journal de Rennes*, j'y cherche et je m'attends à y trouver, un bon petit mot de recommandation au sujet de mon recrutement de frères : or, jusqu'ici mon attente a été vaine : cependant, l'évêque de St. Brieuc a déjà publié une excellente circulaire ad hoc ; l'évêque de Quimper idem, et l'évêque de Vannes m'annonce, de la manière la plus aimable, qu'il va en faire autant : je ne doute pas du bon vouloir de l'évêque de Nantes : je ne lui ai écrit que le 27 mars : il n'est donc pas en retard. Je ne doute pas davantage de bienveillantes dispositions de Mgr St. Marc, mais, elles seront quasi un sécret pour le diocèse, s'il n'en dit rien, ou n'en fait rien dire, à l'honorable public : marque moi ce que tu sais la dessus : peut-être suis-je trop impatient : tu n'en seras pas surpris, parce que ceci est fort important pour mon œuvre, et parce que tu connois, dailleurs, le caractère de l'ignorantin.

Offre mes respectueux hommages à Monsieur le Supérieur du séminaire, et tous ces Messieurs.

Je t'embrasse ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, professeur au
Séminaire de Rennes à Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 1 avril 1846

Autographe. AFIC. 37.01.010.

LETTRE 3852**. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 3 avril 1846

Mon très cher frère,

Je crois que vous parlez trop en classe, surtout quand vous donnez des leçons de grammaire et de chiffre : c'est à cette cause que j'attribue le peu de progrès de vos élèves ; bornez vous à des explications très courtes, très simples, et faites leur beaucoup appliquer les règles ; pour l'arithmétique, brisez les au calcul : c'est l'essentiel.

Pour en finir de vos affaires de famille, faites l'abandon à vos parents de votre part dans le mobilier de la succession de votre mère : reservez vous seulement votre septième de la propriété du bien fond : ce septième sera fort peu de chose ; mais enfin, je ne vois pas pourquoi vous y rénonceriez.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Nous avons perdu six de nos frères depuis la retraite : je pense bien qu'on vous aura annoncé la mort des frères Antonin Marie, Arsène, Mederic et Jean Colombini ; mais, peut-être n'êtes-vous pas informé de celle des ff. Angelbert[1] et Isidore-Marie (le créole). Faites pour eux les prières et les communions prescrites par la règle.

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne à Hillion par St-Brieuc

Autographe. AFIC. 088.04.022.

[1] F. Engelbert.

LETTRE 3853. **AU CURÉ DE BAINS.**

Ploërmel le 4 avril 1846

Monsieur et respectable Curé,

Il eût été trop facile de prolonger le provisoire de Bains jusqu'au mois d'aout, si on l'avoit voulu, et c'eut été à désirer dans l'intérêt de l'école elle même, car, les changemens ne sont pas sans inconvénients, à cette époque-ci de l'année : vous avez, dailleurs, un excellent frère, et capable : cependant, puisqu'il y a lieu de craindre qu'on essaie de vous donner un instituteur qui n'est pas de votre choix, je vous enverrai un frère breveté immédiatement les fêtes de Pâque, et alors le f. Hugues Marie reviendra à Ploërmel ; mais, il est bon qu'il reste à Bains jusqu'à l'arrivée de son successeur, afin qu'on ne s'imagine pas que nous abandonnions l'école. J'écris en ce sens à Mr. le Sous-Préfet de Redon, qui m'a écrit, dailleurs, très honnêtement.-

Je crois devoir vous faire observer que si l'on essayoit de placer un instituteur laïc à Bains, on violeroit, et par consequent, on rendroit nulle la donation de M. Glon : je vous engage à prendre connoissance de cet acte : il est essentiel.

Agréez, je vous prie, Monsieur et très cher Curé, l'hommage de mes sentimens tendres et respectueux.

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Veillard[1]*, Curé de Bains*
À Bains par Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 4 avril 1846

Aut. AFIC. 107.5.010.

LETTRE 3854. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 4 avril 1846.

Monsieur le Ministre,

Je consens très volontiers à ce que le chant soit enseigné aux frais de l'administration dans l'école des frères de Cayenne[2] : cet enseignement ne peut produire que de fort bons effets sur les enfants, pourvu qu'il soit entièrement religieux.

Permettez que je profite de cette occasion pour vous rappeler la promesse que vous avez bien voulu me faire, de vive voix, à Paris d'autoriser Mr. le Gouverneur de Cayenne à donner le passage gratuit, sur un navire de l'Etat, aux jeunes créoles qui demanderaient à entrer au noviciat de Ploërmel, et qui seraient présentés par le f. Louis-Joseph, Directeur de notre établissement dans la Colonie.

Je suis avec respect &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. R 1.Copie. AFIC. 154.5.012.

---

[1] Pierre Veillard, curé de Bains de 1846 à 1855.

[2] Cette lettre est une réponse à la lettre adressée à M. de la Mennais par M. Jubelin, Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine, le 4 février 1846 , par laquelle il transmettait la proposition faite par le Gouverneur de Cayenne d'introduire dans l'école des frères l'enseignement du chant, déjà adopté dans l'école secondaire de la même ville. (AFIC.154.5.003).

LETTRE 3855. **AU PRINCIPAL DU COLLÈGE DE DINAN**.

Ploërmel le 6 avril 1846

Monsieur le Principal,

Il n'y a pas de doute que si vous avez deux frères, dont l'un à votre charge, le produit de la classe de celui-ci ne doive vous appartenir, puisque vous paierez le traitement du maître et lui fournirez la pension. La recette suffira-t-elle pour couvrir la dépense, c'est une chose dont je ne puis répondre, parce que je n'en puis juger ; mais, il est certain que cette organisation de l'école primaire du Collège nuiroit beaucoup à celle de Julien Haie, et qu'il renonceroit probablement à s'établir à Dol.

Les arrangemens et conditions sont les mêmes pour le second frère que pour le premier.

Je ne doute pas que le f. Euloge ne continue à vous satisfaire sous tous les rapports, et que votre école ne soit florissante sous sa direction : toutefois pour qu'elle aille bien et que les progrès des élèves soient sensibles, il ne faudroit pas qu'elle devînt trop nombreuse : il est certain que le f. Vincent …*(manuscrit inachevé)*

Projet aut. AFIC. 107.5.011.

LETTRE 3856. **AU F. THÉODOSE STEPHAN.**

D. S. Ploërmel le 6 avril 1846

Mon très cher frère,

J'ai à répondre à plusieurs de vos 5 lettres à la fois ; elles sont venues pendant mon abscence pour la plupart, et j'ai été si occupé à mon arrivée ici, que je n'ai pu répondre aux autres qui sont venues depuis.

1mt. Je consens à acheter le petit loti, dont vous me parlez : faites d'abord un acte sous seing privé avec le propriétaire, dont M. Guennou vous donnera le modèle ; vous déclarerez agir et garantir pour moi, et, plus tard, quand j'irai sur les lieux, on passera un contrat authentique.

2mt. Sans doute un établissement à Brest nous conviendroit bien mieux que celui du Folgoät : mais, nous n'avons pas d'argent pour exécuter cette nouvelle entreprise : restons où nous sommes, et comme nous sommes.

3mt. J'ai écrit au Ministre de l'Inst(ructio)n publique au sujet de votre exeat, et je l'en ai entretenu de vive voix : il m'a dit de bonnes paroles, mais, je n'ai encore obtenu aucune décision ; c'est pourquoi je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous écriviez de nouveau vous même, directement, au Rect(eu)r de l'Académie, comme M. l'Inspecteur vous en a donné le conseil. – Vous ne prendrez aucune connoissance de mes démarches auprès du Ministre : vous lui ferez observer que vous instruisez gratuitement les pauvres de la Commune depuis plus de deux ans, et que le Comité de Brest loin d'être opposé à votre réclamation, en reconnoît la justice ; vous ajouterez que votre successeur à Ploëzal, plus heureux que vous, a touché son traitement sans interruption, parce qu'en effet l'école de Ploëzal n'a pas été suspendue un seul instant. – Dites que c'est le Sous-Inspecteur qui vous engage à écrire.

4mt. Six frères s'embarqueront à Brest prochainement, sur la *Caravane*, savoir 4 frères pour les Antilles, et 2 frères pour Cayenne. Le f. Joseph Marie vous écrira ces jours-ci à ce sujet.

5mt. La géographie de Brouster se vend 65 centimes ; l'histoire sainte n'est pas la même partout dans nos classes : prenez celle qui est en usage à St. Pol.

Nous ne pouvons que gémir sur la conduite du f. Idunet[1] : j'étois loin de m'y attendre quand je l'ai envoyé au Folgoät.

Je ne sais si vous avez été informé de la mort de tous les frères que nous avons perdus depuis la retraite ; c'est pourquoi je vous en donne la liste – f. Antonin Marie, f. Arsène, F. Mederic, f. Jean Colombini, f. Angelbert, et f. Isidore Marie (créole). – Priez pour ces bons frères.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Théodose
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Folgoät par Lesneven (Finistère)
cachet : Ploërmel 8 avril 1846

Autographe. AFIC. 088.04.023.

LETTRE 3857. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 7 avril 1846

Mon très cher frère,

Lorsque vous demandâtes à bâtir une maison au bout de votre chapelle, je voulus savoir combien cela coûterait, et vous me dites 4000 f. : je désire que vous me donniez le compte exact des sommes que je vous ai déjà fait passer depuis le commencement des travaux, afin que je sache positivement où j'en suis, car je crains que nous ne nous engagions dans des dettes qui deviendraient embarrassantes.

Mon intention a été de construire cette maison, en payant peu à peu et sans faire des emprunts : marquez-moi bien exactement à combien monte la dépense déjà faite, et à combien montera la dépense absolument nécessaire, non pour achever l'intérieur du bâtiment, mais pour le mettre en état de recevoir, aux vacances prochaines, la classe qui aujourd'hui, est séparée des autres classes.

Le f. Gabriel-Marie a reçu 493 f. pour moi : je mets cette somme à votre disposition ; entendez-vous avec lui pour qu'elle vous arrive à Quintin.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.024.

LETTRE 3858. **À M. DURAND, DIRECTEUR DES COLONIES.**

Ploërmel le 8 Avril 1846.

Monsieur,

Je croyais que dans le budget de St-Pierre et Miquelon, il était alloué comme aux Antilles, une indemnité aux frères pour les domestiques[1] :mais, peu importe que je me sois

[1] F. Idunet (Yves Le Ménager), né à Pluzunet (Côtes-du-Nord) en 1817, entré à Ploërmel en 1837.

trompé, puisque vous êtes également disposé à admettre l'adjonction d'un frère de ménage aux deux frères de St.-Pierre, et le remplacement, par un autre frère de ménage, du second frère de classe de Miquelon.

Je vais écrire à Mr. le Préfet maritime de Brest pour savoir de lui quel jour les frères qui s'embarqueront sur la *Caravanne* et sur la *Boussole* devront être rendus dans ce port.

A la fin de la présente semaine, j'enverrai officiellement au Ministre les noms et prénoms du frère destiné à remplir à la Martinique les fonctions de Directeur sous l'autorité du f. Ambroise : j'ai à choisir entre deux frères pour cet important emploi ; mon choix ne sera définitivement arrêté que samedi ou dimanche.

Le recrutement de notre noviciat va bien, grâce à la circulaire du Ministre et au zèle de nos Evêques : j'espère qu'au mois d'août et même avant, le nombre fixé par Son Excellence sera surpassé ; nous aurons besoin sans doute, d'un peu de temps pour former ces nouveaux frères, mais, enfin avec ce renfort de sujets, notre œuvre coloniale marchera. Je me félicite bien vivement de ce qu'à ma prière, le Département de la Marine ait fait cet indispensable appel, et s'il avait été fait plus tôt, comme vous vous rappelez que je l'avais demandé, nous serions aujourd'hui pleinement en mesure de pourvoir au besoin des Colonies ; mais vous n'aviez pas de fonds.

Quand l'ordonnance relative à l'établissement de classes spéciales pour les esclaves sera publiée, je vous serai obligé de m'en donner connaissance, afin que j'adresse, en conséquence, mes instructions aux frères Directeurs généraux. Je vous communiquerai ces instructions avant qu'elles partent et vous voudrez bien, s'il y a lieu, m'indiquer les changements qu'il y aurait à y faire ; il est fort essentiel que ce que je dirai à mes frères soit entièrement d'accord avec ce que vous aurez jugé à propos de régler.

Je suis avec respect &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.013.

LETTRE 3859. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 10 Avril 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous désigner pour remplir les fonctions de Directeur général des frères de la Martinique, le frère Paulin[2] (Florian Mathurin Thébault), né à Morieux (Côtes du Nord) le 5 Avril 1803 : je crois ce choix excellent sous tous les rapports.

Dans la commission que vous donnerez au frère Paulin, il sera bon, ce me semble, de rappeler de la manière que vous jugerez convenable, la supériorité du f. Ambroise, qui restera toutefois spécialement chargé de la haute direction des écoles de la Guadeloupe, puisque tel est le désir exprimé par l'administration de cette Colonie ; mais les rapports des frères de la Guadeloupe et de ceux de la Martinique sont trop fréquents, pour que nous établissions aux Antilles deux Directeurs généraux indépendants l'un de l'autre. Quant aux traitements, qui doivent être l'un de 3000 f. et l'autre de 2500 f., peu m'importe auquel des deux frères le traitement le plus considérable sera attribué.

---

[1] Voir ci-dessus la lettre adressée au Ministre, le 6 mars 1846. La réponse à cette lettre avait été donnée, le 27 mars, par M. Durand, Directeur des Colonies.

[2] Le f. Paulin était entré au noviciat de Saint-Brieuc, dirigé par l'abbé J.-M. de la Mennais, en septembre 1819. Il débute dans l'enseignement à Pordic en 1820. Il dirige successivement les écoles de Moncontour (1823), Tinténiac (1824), Bréal-sous-Montfort (1831), Saint-Sulpice de Fougères (1833), Guitté (1835-1841) et Caulnes (1842-1846). Il débarque à Basse-Terre le 24 août 1846 pour prendre ses fonctions de directeur principal des frères en Guadeloupe.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. – Lorsque vous donnerez vos ordres à Brest pour l'embarquement des huit frères qui doivent partir prochainement sur la *Caravanne*, pour les Antilles, et pour Cayenne, au nombre de six, et sur la *Boussole*, pour St-Pierre et Miquelon, au nombre de deux, je prie Votre Excellence de vouloir bien régler ce qui leur sera dû pour leur traitement d'Europe, afin qu'il n'y ait pas d'embarras dans les bureaux.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM.C 494. Copie. AFIC. 154.5.014.

LETTRE 3860. **À M. VRIGNAUD, VICAIRE GÉNÉRAL DE NANTES.**

Ploërmel le 14 avril 1846.

Monsieur et très cher abbé[1],

Le 26 mars dernier, j'ai eu l'honneur d'écrire à Mgr de Nantes pour lui recommander le recrutement de notre noviciat de Ploërmel, œuvre que M. le Ministre de la Marine lui avait déjà recommandée lui-même, en mettant à sa disposition une somme de 1800 fr., pour aider aux frais de noviciat de six sujets de son diocèse, qui seraient dénués de ressources pécuniaires et que Mgr jugerait dignes de cette faveur ; je n'ai reçu de lui aucune réponse, et j'en suis péniblement surpris ; pourriez-vous, sans indiscrétion, me dire le mot de cette énigme ? Mgr a toujours été si bon pour moi ! L'œuvre dont il s'agit est si propre à intéresser son zèle ! Quelle peut donc être la cause de son silence ? Nos autres évêques de Bretagne ont tous fait des circulaires à cette occasion, et les postulants m'arrivent par toutes les routes, celle de Nantes exceptée : je sais que dans certains cantons de votre diocèse, on trouverait difficilement des vocations religieuses ; toutefois dans les arrondissements de Guérande, de Savenai et même de Châteaubriant, on serait, je crois, plus heureux : *quaerite et invenietis*[2].

Mille pardons de vous importuner, mais l'affaire dont je prends la liberté de vous entretenir est de la plus haute importance, je ne dis pas seulement pour les colonies, mais pour notre Bretagne : tous les jours on me demande des frères, et je n'en puis donner, parce que je suis loin d'en avoir un nombre suffisant ; du diocèse de Nantes, on m'offre en ce moment, trois établissements, et j'ai le regret de les refuser ; il en est de même des autres parties de notre province : *rogate Dominum messis ut mittat operarios in vineam suam*[3].Je suis heureux de vous renouveller*(sic)* l'assurance du tendre et respectueux attachement avec lequel je suis bien cordialement, Monsieur et très cher Abbé, votre très humble et tout dévoué serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Semaine religieuse du diocèse de Nantes. 5 oct. 1940.

---

[1] Charles-Pierre Vrignaud (1800-1850). Après avoir été secrétaire particulier de Mgr de Guérines, évêque de Nantes, l'abbé Vrignaud est nommé secrétaire de l'évêché en 1826, et il remplit cette fonction jusqu'à sa mort.

[2] *Cherchez et vous trouverez.* Matt. VII, 7.

[3] *Priez le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa vigne.*(cf. Matt. IX, 38).

LETTRE 3861. **À L'ABBÉ GERMOND ?**

Ploërmel le 14 avril 1846

Monsieur[1],

Jusqu'ici ne n'ai envoyé aucun de mes frères hors des cinq diocèses de notre ancienne province de Brétagne : nous sommes, il est vrai, chargés des écoles établies par le Gouvernement dans les colonies, mais ceci est une œuvre à part, qui a son organisation propre; 79 frères s'y sont déjà dévoués, et ce n'est qu'un commencement. Je manque de sujets pour faire rien de plus ; et, dailleurs, trop étendre ma congrégation, ce seroit la détruire. Des frères ne peuvent être placés isolément à grande distance de la maison principale, car ils doivent avoir des rapports très fréquents avec elle, et s'y réunir, tous les ans, pendant les vacances, pour y faire une retraite en commun.

J'ai donc le regret, Monsieur, de ne pouvoir faire ce que vous désirez : j'aurois, cependant, été fort heureux de seconder votre zèle, et de v(ou)s donner une autre réponse, je vous prie de le croire.

J'ai l'honneur d'être avec une respectueuse considération,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 114.2.020.

LETTRE 3862**. AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 14 avril 1846.

Mon très cher frère,

Je consens à ce que vous alliez le 22 de ce mois à la Trinité pour le service de votre père, et je serai bien aise que vous veniez à Ploërmel à cette occasion : nous parlerons alors de nos affaires ; c'est pourquoi, je ne vous dirai aujourd'hui rien de plus. Votre mère est prévenue de la permission que je vous donne.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.025.

LETTRE 3863**. AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D. S. Ploërmel le 16 avril 1846

Mon très cher frère,

Les nouvelles que vous me donnez du f. Julien me rassurent un peu : cependant, je crains qu'il ne soit pour longtemps privé de l'usage de son pouce : il faudra suivre bien exactement les conseils du médecin.

La maladie du f. Gabriel m'inquiète, car, ces sortes de fièvres sont toujours graves et longues : toutefois, quand elles sont bien soignées à l'origine, on en guérit presque toujours ; ne manquez pas de m'informer de nouveau de son état et de celui du f. Julien dans le courant de la semaine prochaine.

[1] Le destinataire de cette lettre n'est pas identifié. Ce pourrait être l'abbé Germond, curé d'Ernée en Mayenne, qui avait adressé, le 4 avril précédent, à M. de la Mennais, une demande de frères pour ouvrir une école dans sa paroisse. (AFIC.114.2.019)

Je me hâte de faire partir de suite le f. Vincent pour St. Malo.
Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Servan

Autographe. AFIC. 088.04.026.

DOCUMENT 516**. NOTE.**

Ploërmel le 16 avril 1846.

(Cette note de l'abbé de la Mennais est jointe à une lettre adressée par Mgr Jean-François de Hercé, évêque de Nantes, aux curés de son diocèse pour les inciter, suite à une recommandation du Ministre de la Marine (par dépêche du 27 février 1846), à encourager les jeunes gens de leur paroisse désireux d'entrer au noviciat de Ploërmel).

Je vous prie de remarquer qu'il n'est nullement nécessaire que ceux qui se présenteraient pour entrer au noviciat aient l'intention d'aller dans les colonies : ils resteront toujours entièrement libres à cet égard : assez de Frères, parmi les anciens, manifestent cette vocation ; mais, pour qu'ils puissent la suivre, il faut que d'autres soient prêts à les remplacer, ou bien les écoles qu'ils dirigent actuellement resteraient vacantes.

L'âge le plus convenable pour entrer au noviciat est de 16 à 25 ans : les qualités requises sont un détachement entier des choses de la terre, l'esprit d'obéissance et d'humilité, des talents et du goût pour l'éducation des enfants.

Les Frères de l'Instruction chrétienne peuvent être exemptés du service militaire, lorsqu'ils prennent l'engagement légal de se consacrer pendant 10 ans au service de l'instruction publique.

En entrant au noviciat, chaque postulant doit apporter son extrait d'âge, et un certificat de bonne vie et mœurs délivré par le Recteur de sa paroisse.

Imprimé. Copie. AFIC. 156.5.006.

LETTRE 3864. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 17 Avril 1846.

Monsieur le Ministre,

Par la lettre en date du 13 de ce mois, Mr. l'Amiral, Préfet maritime de Brest, me fait l'honneur de me marquer qu'il n'a reçu aucun ordre de vous pour l'embarquement sur la *Caravanne* des frères destinés au nombre de quatre, pour les Antilles, et de deux pour Cayenne. Votre Excellence aurait-elle changé d'avis ? Dois-je expédier les frères sur le champ ? Daignez, je vous prie, me répondre le plus tôt possible, car je ne sais quel parti prendre.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM C 494. Copie. AFIC. 154.5.015.

LETTRE 3865. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 18 avril 1846

Mon très cher frère

Vous avez eu tort de donner un repas à l'occasion du service que la famille du f. Jean Colombini a fait faire pour le repos de son âme : vous ne devez pas agir de la sorte sans permission, et cette permission, je ne vous l'aurois pas accordée : cela tend à introduire dans la Congrégation un usage qui auroit souvent des inconvénients graves : je désapprouve cela absolument.

Vous vous faites de bien fausses idées de l'état religieux, si vous croyez que c'est une espèce de déshonneur que d'être employé au travail : si je faisois la liste de nos meilleurs frères, j'écrirois en tête les noms de nos frères ouvriers, cuisiniers, jardiniers ; et parmi eux, j'en ai pris huit, il y a deux mois, pour les préparer aux fonctions de missionnaires, ou pour être placés, plus tard, en Brétagne, dans nos établissements, où avec une instruction médiocre, ils feront plus de bien que d'autres frères plus habiles. Je ne vois donc pas pourquoi le jeune homme âgé de 20 ans qui vous a demandé à venir au noviciat ne seroit pas reçu puisque Mr. le Curé, à raison de ses bonnes dispositions, s'y intéresse : la seule chose que j'exige rigoureusement, c'est qu'il s'abandonne entièrement, et n'apporte pas avec lui, ici, sa volonté propre. Quant à la somme à payer, il suffit de 160 f., si ses parents promettent de donner davantage plus tard, puisqu'ils en auront les moyens : au reste, il est convenable qu'il aille à l'école pour s'essayer, d'ici le congé, quoique il ne faille pas trop attendre, puisqu'il est du tirage prochain. Quant aux autres qui se sont présentés, mais qui sont très jeunes, rien ne presse : éprouvez les ; cependant, ne les arrêtez pas trop longtemps, et réglez les conditions pour le mieux. –

Le f(rère) du f. Jean Colombini devra payer, puisque ses parents peuvent le faire pour lui, et je ne permettrai pas au f. Polycarpe de se charger de cette dépense. – Le f. Polycarpe est toujours à Ploujean, et il se porte bien.

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 avril 1846

Autographe. AFIC. 088.04.027.

LETTRE 3866. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Ploërmel le 19 avril 1846

Mon très cher frère,

Voici la lettre que vous écrirez à M. le Maire de Goudelin pour qu'il la transmette à M. le Sous-Préfet de Guingamp

Mr. le M(aire),

Nous ne demandons pas mieux que d'adopter l'édition des Devoirs du chrétien approuvée par le Conseil royal de l'Université, mais le prix de châque exemplaire sera de 1 f. 50 c., et ne peut être moindre, puisque le libraire qui les vend l'a ainsi arrêté, comme on peut le voir sur la première feuille du livre : ce sera trop cher pour la plupart de nos enfans, et les parents murmureront. Pour obvier à cet inconvénient, et pour reduire d'un tiers, ou à peu près, cette dépense, on prépare en ce moment, à Ploërmel, ou plustôt, on commence déjà à imprimer à Vannes, une autre édition abrégée et corrigée de ce même ouvrage, dont on fera le tirage complet, aussitôt que l'approbation du Conseil royal sera venue : elle n'est pas douteuse, d'après ce qu'on a dit à notre Supérieur dans son dernier voyage de Paris : il tient

beaucoup lui-même à ce que le changement dont il s'agit ait lieu ; mais, il ne dépend pas de lui d'aller plus vîte.

Je suis avec respect &c.

Il est très certain, mon cher enfant, que votre école est trop nombreuse, mais, pourquoi recevez vous tant d'élèves ? Je vous ai recommandé plusieurs fois de n'en pas admettre plus de 75 ou 80, et vous avez le tort de ne pas vous conformer à ma défense : tandis que vous agirez de la sorte, on ne se pressera pas de bâtir une maison, parce qu'on n'en sentira pas la nécessité ; ainsi, vous mettez vous même un obstacle au prompt accomplissement de votre juste désir : il faut, pour hâter la construction d'un nouveau local, que tout le monde sente l'insuffisance du local actuel, et que les familles se plaignent, ce qui n'arrivera qu'autant qu'elles verront l'entrée de l'école refusée à leurs enfants, faute de places.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Goudelin par Lanvollon (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 avril 1846

Autographe. AFIC. 088.04.028.

LETTRE 3867**. AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 21 avril 1846

Mon très cher frère,

Les détails que vous me donnez sur vos catéchismes dans les habitations ou à la geole m'ont vivement intéressé : je désirois depuis longtemps les connoître. – C'est un beau et saint ministère que vous remplissez là, et j'espère que le bon Dieu daignera le bénir de plus en plus. Jusqu'ici, l'administration n'avoit pas pris des mesures efficaces pour répandre l'inst(ructio)n parmi les esclaves, mais tout annonce un meilleur avenir : ce n'est pas que ce qu'on projet(t)e puisse s'exécuter aussi promptement et aussi généralement qu'on le désire : l'essentiel est de commencer, et, après tout, Dieu ne nous demande que ce que nous pouvons faire. Si notre zèle est ardent, il doit aussi être paisible.

Ce n'est pas ma faute si vous n'avez pas reçu plus tôt les images auxquelles vous attachiez, avec raison, tant de prix : enfin, on vous en a déjà envoyé un certain nombre, et, dans les caisses qu'on vient d'expedier de Vannes, il y en a d'autres que je crois bien choisies pour votre objet.

J'ai répondu à la lettre que vous m'avez écrite dans le mois d'octobre, mais, vous ne pouviez pas avoir eu ma réponse le 18 février, date de votre dernière[1] : ma décision est fondée sur de graves motifs, et je l'ai donnée après y avoir murement réfléchi devant Dieu. – La disposition d'indifférence où vous étiez à cet égard m'a beaucoup édifié, parce qu'elle est tout-à-fait conforme aux maximes des saints et à l'esprit de votre état.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L' ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne à la Basse-Terre (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.029.

[1] Le f. Hyacinthe écrit, en haut de cette lettre du 21 avril : " *Reçu le 21 Juillet 1846* ".

LETTRE 3868. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 Avril 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous informer que, conformément à votre lettre du 17 de ce mois, j'ai fait partir immédiatement pour le Folgoat les deux frères de la Guyane et j'en ai donné avis à Mr. le Préfet maritime. J'ai chargé, en même temps, le f. Théodose, Directeur du Folgoat, de faire toute diligence afin que les frères ne manquent pas le navire.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM (Cayenne) R 1. Copie. AFIC. 154.5.017.

LETTRE 3869. **AU PRÉFET MARITIME DE BREST.**

Ploërmel le 24 Avril 1846.

Monsieur l'Amiral,

Par la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois, vous avez bien voulu m'informer du prochain départ de la *Caravanne*, mais vous m'avez dit, en même temps, que vous n'aviez encore reçu aucun ordre du Ministre touchant l'embarquement des frères sur ce navire. Je me suis empressé de demander à S(on) E(xcellence) quelle était son intention à cet égard, et si je devais faire partir pour Brest les quatre frères destinés pour les Antilles et les deux destinés pour Cayenne. Le 17, le Ministre m'a répondu : " En ce qui concerne les passages, j'ai à vous faire connaître que, d'après un avis récent de l'administration maritime de Brest concernant les places disponibles à bord de la *Caravanne*, ce bâtiment peut recevoir seulement deux de vos frères. Il me semble convenable que ce soit seulement ceux de la Guyane et j'écris à ce sujet à Mr. le Préfet maritime.

En conséquence, ce matin même, j'ai fait partir pour le Folgoat, par la diligence, les deux frères de la Guyane, et c'est au Folgoat que je vous prie de vouloir bien leur faire savoir le jour où ils devront se rendre à Brest ; ou plutôt, suivant la marche que nous suivons ordinairement, le frère Théodose, Directeur du Folgoat, prendra vos ordres, tant pour le départ de ces deux frères que pour l'expédition des divers colis, dont vous avez la bonté d'autoriser le dépôt dans le magasin général.

Je suis avec respect, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.018.

LETTRE 3870. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

D. S. Ploërmel le 24 avril 1846

Mon très cher frère

Je m'attends à voir arriver d'un jour à l'autre le jeune homme que vous m'avez annoncé, car, il ne peut y avoir de difficulté pour obtenir en sa faveur le passage gratuit . Cependant, ne nous l'envoyez qu'après avoir bien examiné, de concert avec le f. Louis Joseph, si sa vocation est solide, et uniquement fondée sur des motifs de foi : ceux que l'esprit de foi n'anime pas ne peuvent que s'égarer, et ils se lassent bien vîte de leur état, quand ils éprouvent quelques unes des contrariétés qui en sont inséparables : un vrai frère doit porter le crucifix bien plus dans son cœur que sur sa poitrine.

Nous vous envoyons deux de vos compatriotes, qui l'un et l'autre, rempliront leur mission avec autant de zèle que de succès, car, ils ont été bien fervents dans leur noviciat : ils pourront vous donner, de vive voix, des détails sur la belle et sainte mort du f. Isidore Marie, dont la mémoire est ici en bénédiction. – M. Ruault, d'ailleurs vous en écrit, et comme les ff. Bernard Marie et Paul Joseph vous raconteront tout ce qu'il y a ici de nouveau, je me borne, pour aujourd'hui, à vous dire ce peu de mots, et à vous embrasser bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Autographe. AFIC. 088.04.030.

LETTRE 3871. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 24 avril 1846

Mon très cher frère

Dieu bénit vos travaux ; c'est une récompense, et je me joins à vous pour lui rendre grâces.

Le f. Julien me marque qu'il vous envoie trois tables : vous ne serez donc pas obligé d'en faire faire.

J'aime bien vos petits enfans ; l'attachement qu'ils vous témoignent est vraiment touchant.

J'approuve votre règlement, continuez d'être exact à l'observer

Consultez M. le Recteur sur le taux des rétributions : je répugnerois à les augmenter. – Il seroit bon que vous pussiez donner des leçons de navigation : travaillez pour cela, et achetez un manuel du caboteur ; bien entendu que ces leçons seront payées à part.

Le f. Siméon doit s'appliquer à l'étude des choses qu'il sait le moins.

Je ne suis nullement surpris de la réponse que vous avez reçue de Dalimier – je m'y attendois.

Je vous embrasse à la hâte, mais bien tendrem(en)t.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Briac par St. Malo

Autographe. AFIC. 088.04.031.

LETTRE 3872. **AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S. Ploërmel le 28 avril 1846

Mon très cher frère,

Je crois qu'il est convenable que vous alliez à St. Brieuc le 1er mai, car, vous êtes à la porte, et si vous ne répondiez pas à cette invitation, on en seroit désobligé, et ce seroit un prétexte pour nous nuire.

Vous me reparlerez plus tard du voyage projeté : vous savez que je n'aime point les voyages, quoique j'en fasse beaucoup, mais, assurément, ce n'est pas pour mon plaisir que je les fais.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je vous verrai dans le courant de l'été. – Mes tendres hommages à M. le Recteur.

Au f. Cyprien
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Pordic par St-Brieuc (Côtes du Nord)

Autographe. AFIC. 088.04.032.

LETTRE 3873. **À L'INTENTION DE MM. LES RECTEURS DE PAROISSE.**

Ploërmel le 28 Avril 1846.

(Cette lettre de M. de la Mennais, adressée à des Recteurs de paroisse, pour les inviter à encourager les candidats à l'entrée au noviciat de Ploërmel reprend et complète la note qui figure à la fin de la lettre de Mgr de Hercé, évêque de Nantes. Voir ci-dessus : document 516, du 16 avril 1846.)

Monsieur le Recteur,

[Je vous prie de remarquer….délivré par le Recteur de sa paroisse].

Il doit de plus payer ou fournir son vestiaire, qui se compose ainsi qu'il suit :

Deux habillements complets ; deux gilets de grosse laine pour l'hiver ; deux paires de souliers ; huit chemises ; huit paires de bas de laine ; huit mouchoirs de poche ; un chapeau à bords larges et cuve moyenne ; deux bonnets de nuit ou serre-tête ; deux paires de draps de lit; six serviettes. Ils doivent apporter en outre un livre d'office, un chapelet, un couteau, un peigne, un rasoir et un canif.

On n'exige ordinairement de pension que pour la première année de noviciat, et on la règle suivant les moyens et les facultés de chacun.

Chaque postulant doit acheter à son compte une lévite noire, dans la forme prescrite par la règle, et une paire de culottes noires, lorsqu'il est reçu définitivement au noviciat, c'est-à-dire au bout d'environ trois mois de séjour dans la maison.

Agréez &c.

L'ab. J. M. de la Mennais, Sup.r G.al des frères de l'Instruction Chrétienne.

Copie. AFIC. 83.03.022.

LETTRE 3874. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S. Ploërmel le 29 avril 1846

Mon très cher frère

Votre lettre du 10 mars est arrivée à Ploërmel pendant que j'étois à Paris : voilà pourquoi je n'y ai pas répondu.

Puisque la Brohand ne peut plus servir, et puisque le f. Zénon[1] fait une classe, il est indispensable que vous ayez une domestique, laquelle devroit avoir au moins 40 ans : mais ce sera une dépense de plus, et un embarras, car, où la mettrez vous à coucher ? Il faudra donc qu'elle loge chez elle, et quand*(sic)* à la dépense, il seroit juste que la Commune la partageât,

[1] F. Zénon (Julien Le Maux), né à Saint-Caradec-Trégomel (Morbihan) en 1806, entré à Ploërmel en 1835.

car cinq personnes ne peuvent vivre et s'entretenir avec ce qu'on vous donne : parlez en de ma part à M. le Maire, dont la bonne volonté et l'esprit de justice me sont si bien connus.

Vous avez eu tort de vous abonner à un journal sans ma permission : je ne vous aurois pas donné cette permission : en conséquence, vous ne renouvellerez pas l'abonnement et vous ne lirez pas ce journal, avant que je sache dans quel esprit il est composé : vous m'en enverrez donc quelques numéros par les courriers.

L'inspecteur n'a nul besoin des noms de vos élèves : il suffit qu'il en connoisse le nombre. – Ne lui envoyez pas l'espèce de dissertation qu'il vous a demandée sur les rétributions : vous n'avez pas qualité pour entrer dans une pareille discussion, et je suis persuadé qu'il ne s'inquiète guère d'avoir votre avis.

Tous les frères doivent se trouver ensemble à la récréation et aux promenades : si chacun se met à part, suivant ses convenances personnelles, il n'y a plus de communauté. Le f. Zénon ne doit pas rester dans sa classe après qu'elle est finie ; opposez vous à cela : c'est du désordre ; mon intention est de rappeller le f. Vitalien à Ploërmel pour se préparer à l'examen de 7bre, et je l'aurois déjà fait revenir, si nous n'avions pas eu plusieurs frères malades, qu'il a fallu remplacer.

Si vous aviez en vue quelques jeunes gens pour le noviciat, le moment seroit favorable pour les y faire entrer, le ministre ayant accordé à 6 élèves, de chacun des 5 diocèses de Brétagne, un secours de 300 f., à l'effet d'aider aux dépenses qu'ils auroient à faire pour être admis. – Châque évêque peut donc disposer de 1800 f. pour cela. – Déjà Vannes, Rennes, et St. Brieuc, sont au complet : mais, il n'en est pas de même de Nantes ; s'il ne vient personne de votre pays, on donnera à d'autres les 1800 f. qu'il n'aura pas demandés. – St. Brieuc seul présente 20 sujets au lieu de 6.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Adolphe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Guérande
cachet : Ploërmel 30 avril 1846

Autographe. AFIC. 088.04.033.

LETTRE 3875. **AU F. HUGUES-MARIE MERDRIGNAC.**

D. S. Redon le 30 avril 1846

Mon très cher frère,

Le f. Zozime[1] qui est breveté, et que je destine à vous remplacer à Bains, vous remettra cette lettre, et aussitôt que vous l'aurez reçue, le f. André vous remettra votre nouvelle obédience, et vous donnera toutes les instructions dont vous aurez besoin : je n'ai pas le temps de vous les donner moi même, car, il faut que je reparte pour Ploërmel sur le champ. –

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il faut que vous soyez rendu pour trois heures cet après midi.

Vous mettrez le f. Zozime au courant des affaires de l'établissement.

Au f. Hugues Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Bains

Autographe. AFIC. 088.04.034.

[1] F. Zozime (Louis Texier), né à Noyal-Pontivy (Morbihan) en 1827, entré à Ploërmel en 1843.

LETTRE 3876. **AU F. THADÉE PARTHENAY**.

D. S. Redon le 30 avril 1846

Mon très cher frère,

Je suis bien en retard avec vous, et il me faudroit une longue lettre pour vous expliquer mon silence : aujourd'hui même je vous écris à la hâte.

Je ne tiens pas du tout à ce que vous enseigniez le chant : évitez, cependant, les refus, mais ne cherchez pas à recruter des élèves.

Ne manquez pas de réclamer le plustôt possible, l'indemnité de 400 f. qui nous est due pour le second frère, et le montant du memoire ci-joint, des objets à son usage qui lui ont été fournis à son départ, suivant notre Prospectus ; il se monte à 37 f. 95.- On ne peut refuser le paiement de ces deux sommes puisqu'on s'est expressement obligé à les payer, et puisqu'enfin on les paie avec de l'argent gagné par nous, et auquel je n'avois renoncé en faveur de la Commune, qu'à ces conditions. – De plus, il y aura encore à régler ce qui étoit dû au f. Césaire, au moment où il a quitté Heric : il a payé les croix de vacances, le poële, des réparations de tables, tableaux, &c. – Si je ne fais pas aujourd'hui ce mémoire, c'est que je ne comprends pas nettement les notes que le f. Césaire m'a laissées : quand il m'aura donné les explications nécessaires, je reviendrai la dessus : j'ai bonne envie que tout cela soit définitivement arrêté.

Je recommande à vos prières nos très chers frères morts depuis la retraite, et comme je crains que vous n'ayez pas les noms de tous, les voici : f. Antonin Marie, f. Arsène, f. Mederic, f. Angelbert, f. Jean Colombini, f. Isidore Marie

(Je vous embrasse tendrement en N. S.)

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Heric par Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Redon 30 avril 1846

Autographe. AFIC. 088.04.035.

LETTRE 3877. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 1er Mai 1846

M(onsieur) le M(inistre)

Les deux frères destinés pour St-Pierre et Miquelon partiront demain pour le Folgoat : j'en informe Mr. le Préfet maritime de Brest, afin qu'il veuille bien leur faire donner, là, avis du jour de l'embarquement.

Au sujet de ces frères, j'aurai l'honneur de vous faire remarquer qu'ils sont en tout égaux aux autres frères, quoique spécialement destinés pour le ménage ; aussi ils portent le même habit et ils ont, dans notre cong(régatio)n le même rang ; tel d'entre eux, qui fait aujourd'hui la cuisine, fera demain une classe, s'il en est jugé capable, et réciproquement ; si bien que plus d'une fois, c'est arrivé que le frère chargé du ménage dans un établissement, en étoit en même temps le Directeur, ou le devenait peu après. Nous n'admettons entre nos frères, quel que soit leur emploi, aucune distinction.

Je prie donc instamment Votre Excellence de régler que les deux frères dont il s'agit mangeront à la table de l'Etat-Major[1], et recevront l'indemnité de route ordinaire de 2 f. 50c. par myriamètre, de Ploërmel à Brest.

Aut. ANOM. C 43. Projet aut. AFIC. 154.5.021.

DOCUMENT 517. **BILLET À ORDRE.**

Ploërmel le 1er mai 1846

Au vingt-cinq courant je vous prie de payer à l'ordre de Mr. Daversin, la somme de cinq cents francs, valeur en compte.

Bon pour cinq cents francs

L'ab. J. M. de la Mennais

(Endossement) :

Passer à l'ordre de Mrs Moret et Payen valeur en compte.

Ploërmel 2 mai 1846. Daversin et Gaultier.

A Mr. Ange Blaize, rue Jacob, n° 42 Paris.

Autographe. AFIC. 51.01.092.

LETTRE 3878. **AU F. EPHREM JÉGOREL.**

D. S. Ploërmel le 3 mai 1846

Mon très cher frère,

Je profite du départ des ff. Libert et David Marie, qui vont vous rejoindre, pour vous écrire quelques lignes : malheureusement nos communications avec vous sont lentes et difficiles : je vous aurois, cependant, écrit plustôt, si j'avois pu arranger à Paris même, dans mon dernier voyage, les affaires de votre établissement : mais, il n'y a qu'un mois que j'ai reçu la décision du Ministre conforme à mes demandes : j'en ai donné connoissance aussitôt au f. Porphire, et voilà qu'aujourd'hui elle s'exécute, Dieu merci.

Sans doute, mon cher enfant, il est pénible que vos enfants ne profitent pas, comme ils le devroient, de toutes vos instructions et de tous vos soins, mais vos travaux ne sont pas perdus pour cela, gardez vous de le croire, et plus tard, ces pauvres enfants se rappelleront de ce que vous leur avez dit, et le mettront en pratique. Quand Notre Seigneur lui même a prêché, et qu'il a fait des miracles, il n'a pas converti tous les Juifs : ne cessez donc pas de faire avec un grand zèle, tout ce que vous êtes chargé de faire : moins vous aurez de consolations, plus vous aurez de mérites : priez beaucoup pour ces enfants, et si leurs parents ne vous secondent pas, demandez au bon Dieu de multiplier ses grâces en proportion des besoins de ces chers enfants.

Nos frères vous donneront de nos nouvelles fort en détail : il est donc inutile que je vous en parle.

---

[1] Cette recommandation de M. de la Mennais ne fut pas suivie d'effet. Dans une lettre du 2 mai 1846, le Sous-Secrétaire d'Etat à la Marine, M Jubelin, écrivait : " *Je profite de cette occasion pour vous informer que les deux frères de ménage, à qui je vous ai annoncé avoir accordé des passages sur la* Boussole *seront embarqués non* à la ration, *mais à la* table des élèves, *et toucheront, en conséquence, une indemnité de lit de bord de cinquante francs chacun.* "(AFIC. 154.5.022.)

Soyez toujours bien fervent, et ne manquez pas de m'écrire : je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ephrem
Frère de l'Inst.n Xtienne
à St Pierre de Terreneuve

Autographe. AFIC. 088.04.036.

LETTRE 3879. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel, 8 mai 1846.

Monsieur le Recteur,

Les jeunes gens dont les noms suivent étant susceptibles par leurs Nos de tirage d'être portés sur la liste du contingent, je vous prie de m'adresser leurs certificats d'exemption le plus tôt possible.

Nigen (Hyacinthe)	Juern (Jean Marie)
Le Brun (Pierre Marie)	Paillé (Pierre Marie)
Merdrignac (Pierre)	Pradel (Louis)
K/david (Louis)	Yvinec (Pierre)
Le Roy (Pierre-Marie)	Met (Théophile)
Le Floch (Jean François)	Cormau (Joseph Marie)

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai trop tardé de faire cette demande à Monsieur le Recteur, et voilà pourquoi la réponse est aujourd'hui très pressée.

(Conclusion et post-scriptum autographes).

Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

LETTRE 3880**. À L'ÉVÊQUE DE QUIMPER.**

Ploërmel le 14 Mai 1846

Monseigneur[1]

Le sujet que M. le Recteur de l'Ile Molènes vous a recommandé peut venir à Ploërmel immédiatement : il devra apporter seulement tout ce qu'il a de linge et de vêtements : je ne tiens pas à ce que ceux que je reçois aujourd'hui, aient déjà acquis l'instruction qui leur sera nécessaire plus tard, ni même à ce qu'ils sachent autre chose que le français, au point d'entendre les leçons qu'on leur donnera au noviciat, et de pouvoir se confesser aux aumôniers de la maison, dont aucun ne sait la langue brétonne. Je vous prie de remarquer, Monseigneur, que nos recrues ne sont nullement destinées à aller prochainement dans les colonies, mais à remplacer ceux des anciens frères qui y seront envoyés, sur leur demande, car, je ne force personne : il faut, pour cela, une vocation toute spéciale : j'ai tant d'emplois

[1] Mgr Joseph Marie Graveran (1793-1855). Professeur au grand séminaire, puis curé de St-Louis de Brest, il succède à Mgr de Poulpiquet en 1840. Après la révolution de 1848, il fut élu député du Finistère à l'assemblée Constituante.

divers que je ne m'inquiète jamais de celui que je donnerai à un jeune homme intelligent et vraiment pieux, comme le sont généralement, j'aime à vous le dire, Monseigneur, tous ceux qui me sont venus de votre diocèse : à peine pourrois-je citer deux ou trois exceptions, mais, des exceptions, il y en a toujours, et quand on me parle d'un postulant de Quimper, je suis toujours disposé à ouvrir mes bras, et à lui dire, mon enfant, viens avec confiance : il y a parmi vos jeunes gens une simplicité de foi, une pureté de moeurs, un esprit d'obéissance, que l'on trouve rarement ailleurs, au même dégré ; c'est pourquoi, je les préfère infiniment à beaucoup d'autres, qui sont, ce qu'on appelle, plus civilisés : j'aime donc à vous le redire, Monseigneur, dans cette espèce de recrutement, auquel vous daignez prendre tant d'intérêt, agissez largement - Voici où j'en suis de mon opération, au moment où j'ai l'honneur de vous écrire : dix-huit jeunes gens du diocèse de Vannes, trente au moins de St. Brieuc, douze ou quinze du diocèse de Rennes, frappent à notre porte, et reclament le secours promis par le Ministre à six seulement par diocèse : je ne refuse personne : mais, je ne précipite pas dans le bien, et je fais attendre ceux qui sont trop jeunes, et ceux-ci, aussi, qui ne me donnent pas encore les garanties suffisantes : par exemple, pour le diocèse de Vannes, Mgr de la Motte, étant venu à Ploërmel pour y donner la confirmation, a désigné, ce matin, de concert avec moi, ses six sujets qui jouiront des 300 f. alloués par le Ministre, et il en présentera trois de plus, sauf au Ministre à leur accorder ou à leur refuser la même faveur, et soit qu'il l'accorde ou qu'il la refuse, je les admettrai, si j'ai lieu de croire qu'ils sont propres à l'oeuvre : ce sera alors mon affaire personnelle.

Pardon, Monseigneur, d'entrer dans ces détails : je compte sur votre indulgence, et je vous prie d'agréer la nouvelle assurance des sentimens pleins de devouement et de respect avec lesquels j'ai l'honneur d'être

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Guillaume Marie Audebert est ici depuis trois jours ; il paroît content d'être venu.

À Monseigneur
Monseigneur l'Evêque de Quimper
à Quimper (Finistère)
cachet : Ploërmel 15 mai 1846

Autographe. Arch. dioc. Quimper.

LETTRE 3881. **À Mgr DE LA MOTTE DE BROONS & VAUVERT[1].**

Ploërmel le 14 mai 1846.

Noms et prénoms des postulants du diocèse de Vannes, entrés au noviciat de Ploërmel, et reçus gratuitement, en vertu de la circulaire de Monseigneur.

1. Jacques-Marie Joanno…….. de Reguiny,
2. Louis Levedec …….. de Moréac,
3. Yves Montfort …….. de Noyal-Pontivy,
4. Jean-Marie Morice …….. de Peillac,
5. Jean-Marie Bertho …… de Pluméliau,
6. Etienne-Julien-Marie Le Breton …….. de Cruguel.

[1] Charles-Jean de la Motte de Broons et de Vauvert (1782-1860). Ancien officier de l'armée royale, ordonné prêtre à Rennes en 1812. Nommé évêque de Vannes en 1827.

Onze sujets de plus se sont présentés, et tous les jours, je reçois de nouvelles demandes : si Monseigneur obtenait du Ministre de nouveaux secours, je recommanderais particulièrement :

1. Joachim-Marie Petit-Corps …… de Reguiny,
2. Mathurin Vally …….. de St-Jean Brevelay,
3. Renault Mathurin …… de La Nouée.

Ploërmel, le 14 mai 1846.
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.5.011.

LETTRE 3882. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 18 mai 1846

Mon très cher frère,

Je profite d'une occasion favorable pour envoyer à la Providence une somme de 400 f. que vous pourrez y faire prendre dans une huitaine de jours.

Je consens à ce que vous donniez quelques repas au pauvre enfant dont vous me parlez, à la condition qu'il travaillera pour la maison suivant ses forces.

La mission de Ploërmel a un succès merveilleux : Dieu soit béni !

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.037.

DOCUMENT 518. **NOMINATION DANS L'ORDRE DE LA LÉGION D'HONNEUR**.

19 mai 1846.

Grande Chancellerie – Ordre royal de la Légion d'honneur.

Le Grand Chancelier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur certifie que M. l'abbé de La Mennais Supérieur général des frères de l'Institut de Ploërmel

a été nommé chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur le 26 Avril 1846, pour prendre rang à dater du même jour.

Paris, le 19 Mai 1846.

Le M.al de Camp V. G.al de la Légion d'honneur
De Saint Marc

Copie. AFIC. 130.01.

LETTRE 3883**. À L'ABBÉ BIDAN.**

Ploërmel le 21 mai 1846.

Très cher ami[1],

Je réponds à votre lettre du 18, au moment même où je la reçois.

Quoique je sois loin d'approuver votre projet de retraite, si vous l'exécutiez, comptez que notre maison des Capucins seroit entièrement à votre disposition, et choisissez y l'appartement qui vous conviendra davantage ; de même, je souscris d'avance, sur les autres points, à tous les arrangemens qui pourront vous être agréables : nous nous entendrons

[1] M. l'abbé Bidan était curé de Lannion.

toujours là dessus. – Au reste, je vous verrai dans le mois prochain, et nous nous expliquerons beaucoup mieux de vive voix que nous ne pourrions le faire par écrit.

Votre second projet me plaît beaucoup mieux que le premier : nul doute qu'une mission ne fît un grand bien à Lannion : nous venons d'en avoir une ici, qui a eu un succès inespéré : elle a été donnée par les Jésuites, ayant à leur tête le P. Levé : c'est un homme éminemment propre à cette œuvre. Si vous pouvez l'avoir, n'en cherchez pas d'autre. – Il y a encore à Coutances un missionnaire bien capable : je vous en parlerai à Lannion.

Totus tuus ex toto corde, mon respectable et tendre ami.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 107.5.015.

LETTRE 3884**. À M. FAILLON, Sulpicien.**

Ploërmel le 22 mai 1846.

Monsieur,

Je vous demande mille pardons de n'avoir pas répondu plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 4 avril dernier ; mais, avant de vous répondre, je voulais rechercher dans mes nombreux cartons (où, je le dis à ma honte, il y a très peu d'ordre), une lettre autographe de M. Emery, et je n'ai pu encore mettre la main dessus : je ne désespère pas, cependant de la retrouver, et, si je suis assez heureux pour cela, je vous offrirai l'original même.

Quant à la bulle d'excommunication de Bonaparte, je ne puis rien vous dire qui ne vous soit connu, sinon que je me trouvais en retraite à Issy, lorsque M. Emery reçut un exemplaire de cette bulle : désirant qu'elle fût connue en Bretagne, il engagea M. l'abbé de Mazenode[1](*sic*), aujourd'hui évêque de Marseille, à en faire une copie, et il nous chargea, mon saint ami Bruté et moi, de l'apporter dans notre province et de l'y répandre : M. Bruté la cacha dans la cuve de son chapeau ; et, arrivés à Vitré, nous fîmes ce que le vénérable Supérieur et père nous avait dit de faire.

Un peu plus tard, il nous engagea l'un et l'autre, à faire des recherches sur l'histoire des refus de bulle : je m'en occupai, en effet, peu après, et les matériaux que je recueillis ont servi à composer l'ouvrage de la *Tradition de l'Eglise sur l'institution des évêques*, publié en 1814.

Oserais-je vous prier, Monsieur, de me rappeller au souvenir de M. de Courson ? J'ai bien regretté de ne pas le rencontrer à Paris dans mon dernier voyage : je me faisois une fête de le revoir, et de causer encore une fois avec lui, comme notre ancien temps, de si douce mémoire.

Je suis avec le plus tendre respect, et en union de vos saints sacrifices,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Faillon, prêtre de St. Sulpice
À la Solitude à Issy

Aut. Arch. St-Sulpice, Paris.

[1] Pour Mazenod. – Charles Joseph Eugène de Mazenod (1782-1861). Entré à Saint-Sulpice en 1808, prêtre en 1811. Il fonde à Aix-en-Provence la congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Sacré évêque d'Icosie et coadjuteur de son oncle Charles Fortuné de Mazenod, évêque de Marseille, il lui succède en 1837.

LETTRE 3885**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 22 mai 1846.

Monsieur le Ministre,

Si je ne vous ai pas fait connaître plus tôt les résultats de notre recrutement dans les cinq diocèses de Bretagne, c'est que les circulaires de Messeigneurs les évêques ont été pour la plupart un peu tardives, comme vous le verrez par la date de celles dont j'ai l'honneur de vous envoyer copie. Cette opération n'a guère commencé que depuis Pâques. Nantes et Quimper ne sont pas encore au complet : cela vient, pour Quimper, de ce que Monseigneur n'a écrit d'abord qu'aux Curés de canton, et l'on a mal compris la lettre ; on a supposé que nous demandions des jeunes gens instruits, et, comme il y en a fort peu dans ce pays, fort peu aussi ont été jugés capables par leurs Recteurs de venir à Ploërmel ; je viens de donner à Monseigneur quelques explications sur ce point essentiel ; les postulants de Vannes sont nombreux ; la semaine dernière, j'ai mis sous les yeux de Mgr. une liste de 18 ; aujourd'hui je pourrais lui en présenter une de 26, et nous ne sommes pas au bout ; la liste de St. Brieuc est bien plus considérable ; on n'en connaîtra exactement le chiffre que dans quinze jours, époque à laquelle je dois aller à St. Brieuc ; enfin, hier j'adressai à Monseigneur l'évêque de Rennes les noms de six aspirants de son diocèse qui me paraissent avoir le plus de titres au secours de 300 f. promis par Votre Excellence.

Dans cet état de chose, j'ai l'honneur de vous proposer, 1° de tenir en suspens les allocations pour Nantes et Quimper, lesquelles, dans aucun cas, ne dépasseront pas 12 pour les deux diocèses ; 2° de ne pas élever au dessus de 6 celles de Rennes ; 3° d'augmenter autant que possible celles pour Vannes et Saint-Brieuc ; cette dernière mesure étant conforme aux intentions que vous avez manifestées dans votre circulaire aux évêques, j'ai la confiance que Votre Excellence voudra bien l'adopter.

Je me réjouis pour l'avenir de notre œuvre coloniale du succès que nous avons obtenu dans quelques semaines seulement. Qu'est-ce que 30 ou 40 novices de plus, si nous nous bornons là : ce sont 30 ou 40 hommes à former, et tous persévéreront-ils ? J'ai donc à cœur de profiter, pour en augmenter le nombre, du mouvement qui commence, et je n'hésiterai pas à faire pour cela tous les sacrifices qui dépendront de moi.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.5.013.

LETTRE 3886. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 22 mai 1846

Mon très cher frère,

J'ai été contrarié de ce que vous avez retenu les 400 f. qu'un jeune postulant de Tonquédec apportait ici, car, je venais de vous envoyer 400 autres francs, et 800 f. déboursés d'un seul coup, c'est pour nous une gêne : au reste, voilà que nous approchons des 4000 f. que doit coûter votre bâtisse : faites en sorte que la dépense ne monte pas plus haut et traînez en longueur pour le paiement de ce qui reste dû.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.038.

LETTRE 3887. **AU F. ADOLPHE LE BARBIER.**

D. S. Ploërmel le 24 mai 1846

Mon très cher frère,

Si l'on ne donne aux enfants dans l'église qu'une place d'où ils ne puissent ni entendre les instructions, ni suivre l'office, il est inutile de les y conduire, et nous serons forcés de les remettre à leurs parents le dimanche, afin qu'ils le leur fassent sanctifier ; cela seroit fâcheux, et je désire qu'on ne nous force pas à prendre ce parti extrême : parlez en à Mr. le Curé, et, si Mr. le Curé le juge à propos, à M. le Maire, afin que celui-ci joigne ses efforts à ceux de M. le Curé, pour obtenir de la fabrique, une décision meilleure.

Nous ne demandons qu'à faire le bien, mais, encore faut-il qu'on nous en donne les moyens ; il s'agit ici non de nos commodités personnelles, ni de notre intérêt propre, mais de l'intérêt de toutes les familles.

Je n'ai aucuns rapports, non plus que Mr. Ruault, avec M. de Landal : votre jeune homme doit donc agir lui même directement : je sais que Mr. de Landal est un très digne homme ; j'espère qu'il se rendra facile, dans cette circonstance, et qu'il favorisera les pieux projets de Jacques Guilloré.

Les postulants abondent ici : le diocèse de Vannes nous en offre 26 – Le diocèse de St. Brieuc presque le double – Le diocèse de Nantes, combien ? deux jusqu'à présent, Jacques Guilloré compris.

Je vous envoie le f. Artemon pour remplacer le f. Vitalien : j'aurois voulu faire ce changement plus tôt ; mais, il n'y a pas eu moyen.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Adolphe
à Guérande

Autographe. AFIC. 088.04.039.

LETTRE 3888. **AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D. S. Ploërmel le 24 mai 1846

Mon très cher frère

Je vous remets le modèle d'une procuration en blanc que vous ferez faire par le notaire d'Avessac, et que vous signerez : vous l'adresserez ensuite à M. Duclos, notaire à Rennes, et vous affranchirez le pacquet.- Jean Blanchard, demeurant à Pont-Château, est le f. Brieuc[1], et Jean Gueheneuc est le f. Léon ; mais, ils ne doivent être, comme vous, désignés dans l'acte que par leurs noms de famille.

Le but de cette procuration est de faire rentrer, par les voies légales, une créance qui nous est due par Mr. Julien Marie David.- Il seroit inutile de vous expliquer plus au long cette affaire : envoyez la pièce que je vous demande, le plustôt possible, et donnez moi avis de son départ.

Le frère Emilien[2] a voulu rentrer, mais, je n'y ai pas consenti : qu'il est coupable, et qu'il est malheureux !

Offrez mes hommages les plus respectueux à Mr. le Recteur et à Mr. le vicaire d'Avessac.

---

[1] F. Brieuc (Jean Blanchard), né à Ploufragan (Côtes-du-Nord) en 1790, entré à Saint-Brieuc en 1822.
[2] F. Emilien (Guillaume Morvan), né à Lanvellec (Côtes-du-Nord) en 1797, entré à Ploërmel en 1828.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

S'il n'y avoit pas de notaire à Avessac, vous feriez faire la procuration par un notaire voisin, peu importe lequel.

Les postulants abondent par suite des circulaires de nos évêques : il s'en présente plus de 30 de Vannes, et plus de 40 de St. Brieuc, tandis qu'il n'y en a encore que 2 du diocèse de Nantes !

Autographe. AFIC. 088.04.04.

LETTRE 3889. **À M. LE SUPÉRIEUR DU SÉMINAIRE DU ST-ESPRIT.**

Ploërmel 25 mai 1846.

(Cette correspondance figure en post-scriptum à une lettre adressée au Supérieur du Séminaire par le f. Ambroise, Directeur général des frères aux Antilles, le 15 avril 1846).

Monsieur et vénérable Supérieur,

J'ai l'honneur de vous recommander la demande ci-dessus du f. Ambroise, et je profite de cette occasion pour vous gronder. Fondé sur votre promesse, j'avois espéré que vous viendriez passer quelques jours à Ploërmel ; et quand je reçus une lettre de Paris qui vous était adressée, je me crus certain de vous voir prochainement. Hélas ! ce n'était qu'une illusion ! Voilà notre misérable vie : elle s'en va chargée de regrets.

Je n'entends plus parler des Colonies : il paraît que tout dort d'un triste sommeil.

Offrez, je vous prie, mes respects et mes hommages à M.M. vos confrères et particulièrement à l'abbé Gauthier, qui me fait faire par l'abbé Maupied de drôles de menaces. Daignez lui dire que je ne veux pas qu'il se ruine en achat de rubans.

Je suis avec une tendre et profonde vénération,

Monsieur et respectable Supérieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Arch. Pères du St-Esprit. 659.B.2.

LETTRE 3890. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 26 mai 1846

Monseigneur,

Il y a bien longtemps que je n'ai eu l'honneur de vous écrire : mais nous venons d'avoir à Ploërmel une grande et belle mission, donnée par les ci-devant Jésuites (car, vous savez qu'il n'y en a plus) et, comme pendant ce tems là, beaucoup d'occupations nouvelles ont été ajoutées à mes occupations ordinaires, je me trouve fort en rétard pour mes correspondances.

Un de vos jeunes frères, le f. Alphonse de Liguori ne se remet point des suites de la fièvre typhoïde : il est très foible, très maigre, et je crains bien qu'il ne succombe, malgré tous les soins que nous lui prodiguons : il se lève et marche à peine : si cet ange retourne au ciel, il priera pour l'œuvre à laquelle il s'étoit dévoué, et à laquelle, s'il eût vécu, il auroit rendu de précieux services, car, il a beaucoup d'intelligence, et encore plus de piété : mais un autre de

vos jeunes gens me donne des inquiétudes plus tristes : le pauvre frère Stanislas Kotska (Lucien Ganté) qui déjà s'étoit montré inconstant, se conduit de nouveau comme un homme sans tête, et paroît entièrement dégoûté de sa vocation : je le crois moins coupable qu'il n'est à plaindre : dernièrement, il prétendit qu'un jeune homme mystérieux lui étoit apparu, le soir, dans l'enclos, et lui avoit assuré qu'il n'étoit point appellé à être frère : jusqu'ici, nous n'avons pu le détromper entièrement de cette vision, et il n'aspire qu'au moment de nous quitter : il faudra sans doute en venir là, mais, c'est à vous, Monseigneur, de fixer le moment : peut-être conviendra-t-il d'attendre au mois d'août ou de septembre, époque à laquelle vous vous proposez de nous envoyer deux nouveaux sujets : il seroit bon, je crois, qu'avant de partir pour Ploërmel, ils ne vissent pas arriver dans le pays, d'une manière si déplorable, ce pauvre Ganté : d'un autre côté, vous pourrez, si vous le jugez à propos, Monseigneur, former un premier établissement dans votre diocèse, puisque vous avez déjà un brevet, et que, très probablement, vous en aurez deux alors – Vos autres frères vont à merveille sous tous les rapports, et vous donneront, je l'espère, de la consolation. J'ai rétiré de Cancale le f. François Xavier, parce qu'il n'y faisoit qu'une petite classe, et je l'ai placé à St. Servan, où il en fait une grande, avec un plein succès.

Est-ce que nous n'aurons pas le bonheur de vous voir dans l'automne prochain à Ploërmel : je le désire ardemment, Monseigneur, et j'ose presque y compter, d'après vos promesses : ce voyage, ce me semble, seroit bien (utile), mais, ce dont je suis parfaitement certain, c'est que rien au monde ne pourroît m'être plus agréable.

Je suis, depuis quelques semaines, fort occupé d'un grand recrutement : sur l'invitation de M. le Ministre de la Marine, Messeigneurs les évêques de Brétagne, ont adressé à leurs curés des circulaires fort honorables pour nous, et dans lesquelles ils les invitent à chercher dans leurs paroisses et à m'envoyer à Ploërmel, les jeunes gens en qui ils reconnoîtroient les dispositions nécessaires pour entrer dans la Congrégation de mes frères : déjà un grand nombre de postulants (plus de 80) se présentent : mais, où loger tant de monde ? Notre maison devient trop petite, quoique je l'aie beaucoup augmentée depuis que vous ne l'avez vue : voilà donc que je vais être obligé de manier encore la truelle.

Mr. Ruault me charge de le rappeller à votre souvenir, et il se joint à moi pour vous offrir l'assurance d'une profonde vénération et d'un parfait dévouement : j'ai l'honneur d'être dans ces sentimens, Monseigneur,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.2.010.

LETTRE 3891. **À L'ÉVÊQUE DE RENNES.**

Ploërmel le 27 mai 1846.

Monseigneur,[1]

Dans la liste des jeunes gens de votre diocèse qui se sont présentés pour être reçus, depuis la publication de votre circulaire, au noviciat de Ploërmel, se trouve compris François Jacques Le Feuvre, du Grand-Fougeray : mais j'ai l'honneur de vous faire observer que ce jeune homme étant tombé cette année au sort ne pourra suivre sa vocation s'il n'obtient pas très prochainement, l'exemption du service militaire, c'est-à-dire s'il ne l'obtient pas avant

[1] Mgr Godefroy Brossais Saint-Marc (1805-1878). Ordonné prêtre en 1831, vicaire général en 1834, il succède à Mgr de Lesquen en 1841.

que les opérations du conseil de revision soient définitivement arrêtées : je vous prie donc très instamment d'appuyer près du Ministre de la Marine la demande qu'il lui a faite lui-même d'être exempté à titre de novice des frères de l'Institut de Ploërmel, spécialement destiné au service des Colonies.

Je désire vivement le succès de vos demandes en sa faveur, parce que je le crois éminemment propre aux fonctions qu'il doit remplir plus tard : peu de sujets me donnent autant d'espérances que celui-ci.

Copie. AFIC. 156.5.015.

LETTRE 3892. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 28 mai 1846.

Monsieur le Ministre,

La lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 22 de ce mois sous le couvert de Monsieur le Maire de Ploërmel, a été oubliée pendant plusieurs jours dans les bureaux de son Secrétariat : j'y réponds au moment même où je la reçois.

Il y a impossibilité absolue à ce que les quatre frères destinés pour les Antilles soient rendus au Hâvre à la fin de ce mois, c'est-à-dire, dans trois jours ; et de plus leurs malles de passage renfermant les effets à leur usage personnel, ont été dirigées pour Brest et déposées dans les magasins de la Marine, à l'époque que vous avez fixée pour leur embarquement dans ce port : comment faire revenir au Hâvre, à temps, ces objets indispensables pour la traversée? Je le répète, cela me paraît tout-à-fait impossible.

J'ai regretté, et je regrette maintenant plus que jamais, que ces frères n'aient pu être embarqués sur la *Caravane* : nous ne nous trouverions pas aujourd'hui dans l'embarras, et ils seraient arrivés aux Antilles quelques mois avant les plus grandes chaleurs et l'hivernage, ce que je désirais beaucoup à cause de leur santé.

Copie. AFIC. 154.5.023.

LETTRE 3893. **AU F. MARCIEN ROUAULT.**

D. S. à la Chesnaie le 29 mai 1846

Mon très cher frère,

Le f. Lizier[1] ne doit recevoir ou écrire aucune lettre, sans vous la montrer : la règle est formelle sur ce point, dont je n'ai pas dispensé le f. Lizier, non plus qu'aucun autre frère.

Plusieurs frères ont acheté des mallet(t)es pour venir à la retraite : je n'ai pas autorisé cela jusqu'ici : attendez que j'aie donné une décision. – Je vous permets d'aller voir vos parents cette année.

Je suis enchanté d'apprendre que votre santé est meilleure : conservez la bien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Marcien
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Pleudihen

Autographe. AFIC. 088.04.041.

[1] F. Lizier (Pierre Neveux), né à Servon-sur-Vilaine (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré à Ploërmel en 1844.

LETTRE 3894. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel le 31 Mai 1846

Monsieur le Ministre,

Au mois de septembre de l'année dernière, je rétirai de St. Briac (Ille et Vilaine), par des motifs graves, le frère qui dirigeoit l'école de cette Commune, et je le remplaçai immédiatement par un autre frère, muni de toutes les pièces exigées par la loi.

Le Conseil municipal, mécontent de cette mutation, ne voulut point reconnaître comme instituteur communal le frère que je lui présentai, et il se crut libre, en vertu d'une décision de Mr. le Préfet, de disposer de la maison d'école, en faveur d'un instituteur laïc : le Maire nous signifia donc l'ordre d'évacuer la maison, ce que nous fîmes, après, toutefois, avoir réprésenté à M. le Maire, et à Mr. le Sous-Préfet de l'arrondissement, que nous avions un droit incontestable à la jouissance de ce bâtiment : mais, je n'abandonnai pas pour cela l'école : je louai aussitôt une autre maison et, depuis lors, deux frères, devenus instituteurs privés, instruisent à St. Briac plus de cent enfans, c'est-à-dire que notre école est plus nombreuse maintenant qu'elle ne l'a jamais été.

Cependant, le local dans lequel nous nous sommes en quelque sorte réfugiés, étant trop petit et fort incommode, je crois de mon devoir, dans l'intérêt des familles, bien plus que dans l'intérêt de ma Congrégation, de réclamer, par les voies légales, non le traitement de 200 f. que le Conseil municipal est libre d'appliquer à qui il lui plaît, mais la maison d'école donnée et bâtie pour les frères, et dont on s'est emparé contre toute justice : cette question d'usufruit n'a pu être tranchée définitivement, ce me semble, par une décision du Préfet, car, elle n'est pas administrative, mais judiciaire. J'ai donc l'honneur de vous demander la marche à suivre pour le porter devant les tribunaux : et, afin que Votre Excellence puisse répondre en parfaite connaissance de cause, je vous adresse les principales pièces de cette affaire : j'y ajouterai seulement, si vous voulez bien me le permettre, les observations suivantes.

1°. La cession du terrain a été originairement faite à la Commune pour l'établissement des frères, et cette intention des cessionnaires ou vendeurs, formellement exprimée dans le contrat lui même, ressort, s'il est possible, d'une manière plus évidente encore, des termes de la procuration y annexée : on voit, en effet, par cette procuration, qu'une partie des contractans, en autorisant leurs consors à disposer, en leurs noms, de leur part indivise dans la propriété dont il s'agit, ont eu soin de dire, en termes exprès, qu'ils entendoient disposer en faveur du frère établi ou à établir à St. Briac.

2°. Si on a fait la cession ou vente du terrain à la Commune, c'est manifestement parce qu'on a voulu assurer à perpetuité aux enfans de St. Briac les avantages que l'établissement des frères devoit leur procurer, et lier, en quelque façon, l'école à la Commune, de même que la Commune à l'école.

3°. Dans tous ces actes, on n'a eu d'autre chose en vue que cette école, et voilà pourquoi la Commune n'est pas même intervenue au contrat : tout s'est fait par le Curé et les membres de la fabrique : ce n'est qu'à titre de membre de la fabrique qu'il y a pris part : c'est le curé qui a payé les frais de l'acte, et la maison bâtie sur ce terrain, en vertu de la destination que lui avoient donnée les cessionnaires, n'a point été construite aux frais de la Commune, mais par (le) moyen de dons volontaires qu'un grand nombre d'habitants, qui se sont associés à ses fondateurs, ont remis aux mains du Curé, pour être employés à cet usage.

4°. Enfin, lorsqu'en 1841, l'acte de vente, en date du 31 août 1825, a été accepté par la Commune dans les formes régulières, il l'a été purement et simplement, d'où résulte pour la

Commune l'obligation rigoureuse de se conformer aux clauses et conditions qu'il renferme, puisqu'elle n'est devenue propriétaire qu'à ces conditions, comme le lui rappelle le Conseil de fabrique, dans sa délibération du 17 octobre 1845.

Donc aujourd'hui, en distrayant cette maison de sa destination primitive, la Commune porte atteinte, non seulement aux volontés des cessionnaires, mais encore au droit d'usufruit qui, en vertu d'un contrat authentique, appartient aux frères en exercice à St. Briac.

Qu'ai-je à faire, dans cette circonstance, pour rentrer en jouissance de notre usufruit, qu'on nous enlève arbitrairement, au bout de plus de vingt ans ?

J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur le Ministre,

De votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

(Note du ministère, en haut de page) :

D(emand)er renseignements à M. le Préfet sur la contestation et sur les motifs qui paraissent lui avoir fait rejeter cette réclamation.

D(eman)der à M. le Recteur comment s'est opérée la mutation du frère qui tenait l'école de St-Briac et si l'école privée n'a été ouverte qu'après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi. 16 juin.

Aut. Arch. nat. F 17 10288. Projet aut. AFIC. 107.5.017.

LETTRE 3895. **AU RECTEUR DE SAINT-BRIAC.**

Ploërmel le 1er Juin 1846

Très cher ami

Vos tristes administrateurs exagèrent beaucoup dans leur esprit la puissance de mon crédit en haut lieu : mais, enfin, il n'y a pas de mal à ce qu'ils s'en fassent une grande idée : cela les rendra moins hardis, et moins confiants dans le succès de l'injuste guerre qu'ils nous font.-

Je viens d'adresser un nouveau mémoire à Paris sur ce(tte) monstrueuse affaire - ne vous étonnez pas des retards : rien ne marche dans les bureaux, quand on n'est pas sur les lieux, et quand j'y étois moi-même, il ne m'a pas fallu moins d'un mois, non pas pour obtenir une décision, mais seulement pour faire comprendre la question de droit.

Bénissons Dieu, de ce que malgré tant d'interminables lenteurs, notre école se soutienne : plus on la persecute, mieux elle va : c'est vraiment admirable, et je regrette beaucoup de ne pouvoir aller à St. Briac, dans ce moment, pour m'en féliciter avec vous : mais, ce qui est différé n'est pas perdu : votre école est pour moi, comme pour vous, une croix, mais, j'espère que pour vous, comme pour moi, elle sera une véri(table croix d')honneur !

Tout à vous ex toto corde, mon cher ami

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dioc. Rennes. Copie. AFIC. 500.12.8.008.

LETTRE 3896. **AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. Ploërmel le 1er Juin 1846.

Mon très cher frère,

Oui, vous avez une belle mission, et je bénis Dieu de vous l'avoir donnée, parce qu'en travaillant à la sanctification des petits enfants qui vous sont confiés, vous travaillez à votre propre sanctification : il paroît que ces chers enfans profitent de vos soins, mais, je suis persuadé que votre instruction du soir porte aussi de grands fruits : je me réjouis de ce que vous vous soyez mis à la faire, avec le f. Donatien, chacun prenant successivement sa semaine : la fatigue diminue lorsqu'elle est ainsi partagée.

Je vous recommande très instamment de ne pas vous éloigner facilement de la sainte communion : vous avez d'autant plus besoin de la recevoir que vous êtes exposé à plus de tentations et de périls : ayez une grande confiance dans les bontés de Dieu, et dans son infinie miséricorde.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Moule.

Autographe. AFIC. 088.04.042.

LETTRE 3897. **LETTRE D'OBÉDIENCES.**

St. Servan le 4 juin 1846.

(Aux frères de Saint-Pierre et Miquelon).

Le f. Ephrem remplacera à Miquelon le f. Ymas - celui-ci reviendra en France.
Le f. Serene, au retour duquel j'avois consenti, restera provisoirement, à St. Pierre.
Le f. Libert[1] ira à Miquelon avec le f. Ephrem.
Le second frère de ménage sera employé à St. Pierre.
Ecrit au moment de monter en voiture, à St. Servan, le 4 Juin 1846.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 91.01.017.

LETTRE 3898**. AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Dinan le 5 Juin 1846

Mon très cher frère,

Vous ne sauriez croire combien je suis contrarié de ce que les 4 frères qui devoient partir sur la *Caravanne* n'aient pu être embarqués sur ce navire : il n'y avoit que deux places libres, et le Ministre a décidé qu'elles seroient données à deux nouveaux frères qui vont à Cayenne : le Ministre se réservoit de faire partir ceux destinés pour les Antilles, sur un navire du commerce : en effet, le 22 mai, il m'a écrit, par l'intermédiaire et sous le couvert du maire de Ploërmel, une lettre qui ne m'a été remise que le 27, et par laquelle il m'annonçoit d'expedier ces frères au Hâvre pour le 31 : c'étoit impossible, et d'autant plus impossible que leurs malles de bord et les colis contenant les effets à leur usage personnel étoient à Brest, et déposés dans les magasins de la Marine, d'après les ordres du Ministre lui même : comment

[1] Lire : f. Libère-Marie (Pierre Le Breton), né à La Mézière (Ille-et-Vilaine) en 1798, entré à Ploërmel en 1845.

les faire revenir au Hâvre en si peu de tems ? Voilà donc que, sans qu'il y ait de notre faute, le passage de ces bons frères est retardé : j'en suis fâché, je le répète, surtout à cause du f. Paulin, nommé Directeur à la Martinique : je ne pouvois assurément faire un meilleur choix sous tous les rapports ; il vous déchargera d'une partie de votre trop lourd fardeau, et vous pourrez avoir en lui une pleine confiance.

Le bon Dieu nous éprouve : nous reverrons avec plaisir notre si excellent frère François Régis, mais, non sans peine toutefois, puisque sa santé est dans un état si déplorable : mais, dans ces circonstances douloureuses, on éprouve encore une douce consolation à prodiguer ses soins à ceux qu'on aime, et à recueillir leurs dernières paroles.

Je ne sais comment il est arrivé que la mère du f. Arsène n'ait pas reçu l'extrait mortuaire de son fils : il faut lui en adresser un duplicata, sous le couvert de Mr. le Curé de Vigneux, à Vigneux (Loire Inf.re) par Nantes.

J'écris au f. Lambert, et je l'exhorte à prendre patience.

J'ai reçu avant hier à St. Malo, des mains de M. Louis Blaize, les 9000 f. que vous m'annonciez ; j'ai reçu également tous les autres envois d'argent dont vous me rappelez les dates : soyez donc tranquille là dessus.

Je regrette beaucoup que les deux jeunes postulants du Marin aient été retenus par le f. Marcellin Marie : témoignez lui en mes régrets : il devoit s'en rapporter purement et simplement à votre décision pour fixer l'époque de leur départ.

Notre recrutement n'est pas encore achevé : il sera magnifique, grâce aux circulaires des évêques : il s'est présenté déjà, c'est-à-dire depuis Pâques, près de 80 sujets, et jamais nous n'en avions eu au noviciat, je ne dis pas seulement un si grand nombre, mais d'aussi bons sous tous les rapports : je vais être obligé d'en ajourner plusieurs, car notre maison devient trop petite, et à la retraite prochaine nous serons extrêmement gênés, malgré les augmentations considérables que nous avons faites aux bâtiments dans le courant de l'année : on se prépare à construire, dès le printemps prochain, une maison au bout de la cuisine, qui rendra régulière la cour des pensionnaires, puisque l'aîle où est la cuisine aura la même longueur que l'aîle où est la salle d'étude. Le f. Paulin vous expliquera cela quand vous le verrez. – Nos dépenses, comme vous le voyez, sont excessives : mais, vous nous aidez bien, et le gouvernement aussi.

J'ai adressé à M. le Supérieur du séminaire du St. Esprit votre demande de catéchismes avec prière de les expédier promptement. – Je suis au mieux avec ce respectable supérieur, comme avec tous ses collaborateurs.

La caisse en bois de mogarini[1] et les coquillages qu'elle renferme nous feron(t) plaisir : on consacre un des cabinets voisins de ma chambre au logement de ces curiosités.

Les notes que vous me donnez sur châque frère en particulier me seront fort utiles pour ma correspondance avec eux. – Nous faisons de notre mieux, soyez en sûr, pour le choix de ceux que nous vous envoyons : quelques erreurs sont inévitables, malgré tous nos soins : quant à la capacité, je vous dirai que j'ai remarqué par ma correspondance que la plupart des frères gagnoient beaucoup plus lorsqu'ils étoient en exercice dans les colonies, qu'ils ne l'auroient fait dans nos établissements de France ; d'ailleurs, plus nous irons, plus nous aurons à nous occuper de l'instruction des esclaves, et pour ceux-ci, il ne faut pas songer à s'élever au dessus des premiers élémens, et le catéchisme sera l'objet essentiel. – Au reste j'entrerai sur ce point dans plus de détails, quand le Ministre m'aura donné plusieurs renseignemens que je lui ai demandés. – L'état des écoles que vous lui avez adressé m'a paru fort bien.

Nous ne serons pas très certainement en mésure de vous envoyer plus de 16 frères pour les deux îles, au mois d'octobre prochain.

[1] Lire : mahogany (acajou).

On a dû recevoir la caisse des instruments destinés à l'enseignement du dessin linéaire, adressée à Mr. le Gouverneur de la Martinique, d'après les ordres de M. le Ministre de la Marine. – Une caisse semblable pour la Guadeloupe sera expediée prochainement : elle partira de Nantes comme la première.

Je ne puis vous écrire plus longuement aujourd'hui : je parts pour St. Brieuc et la Basse-Brétagne, et il faut que je sois de retour à Ploërmel pour la première semaine de Juillet, époque à laquelle une grande partie des jeunes gens reçus, sur la présentation des évêques, doivent entrer au noviciat.

Nous n'avons d'autre frère malade en ce moment que le f. François de Paule : mais, il me donne de vives craintes : il a le foie attaqué ; priez pour lui.

Mr. Ruault a une longue lettre pour vous toute préparée : elle vous fera du bien, et elle n'en fera pas moins à tous ceux qui la liront ; le f. Paulin devoit l'emporter, et je la joindrois à celle-ci, si celle-ci étoit mise à la poste à Ploërmel : mais, je ne veux pas vous faire attendre plus longtemps la mienne, car, vous ne sauriez à quoi attribuer mon silence.

Travaillons châque jour avec un nouveau courage à la gloire de notre bon Maître : mettons notre confiance en lui seul, et n'attendons que de lui notre récompense.

J'ai à répondre à plusieurs frères : qu'ils prennent patience : je paierai mes dettes !

Je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.043.

LETTRE 3899. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Dinan le 5 Juin 1846

Mon très cher frère,

Je glisse ce petit mot dans le pacquet que j'adresse aujourd'hui au f. Ambroise : vous apprendrez par lui que les frères qui devoient aller vous réjoindre dans le mois d'avril, n'ont pu partir faute de places par la *Caravanne*, et, par un concours malheureux de circonstances, indépendantes de ma volonté, comme de celle du Ministre, ils viennent de manquer encore une occasion qui se présentoit au Hâvre : enfin, il faut donc attendre ; c'est la volonté de Dieu; il faut que la nôtre s'y conforme.

J'ai l'espoir que votre santé deviendra meilleure : si je me trompe dans cette espérance, vous reviendrez en France, aussitôt que vous pourrez être remplacé convenablement à la Pointe-à-Pitre : je ne fixe pas le jour ; c'est la providence qui le fixera elle même : vous voyez les embarras, les besoins ; abandonnez vous à Dieu, et il vous soutiendra, vous bénira, vous récompensera richement de tous les sacrifices que vous lui aurez offerts.

Je vous embrasse à la hâte, mais bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Pointe à Pitre (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.044.

LETTRE 3900. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Plesguien le 14 Juin 1846

Mon très cher frère

Vous m'avez fait beaucoup de peine, hier au soir, en ne vous levant pas de table au dessert, comme la règle le prescrit : qui donc a changé la règle ? N'ai-je pas recommandé à la retraite, d'en garder fidèlemement tous les points, et particulièrement celui-ci ? Sous aucun prétexte, n'y manquez donc plus désormais . Pour pénitence, vous direz une fois le miserere avec le f. Galgan, et l'un et l'autre, vous baiserez la terre.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Plouha par le Portrieux

Autographe. AFIC. 088.04.045.

LETTRE 3901. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Lannion le 18 Juin 1846

Très cher ami,

Voici ce qu'il faut faire répondre au Curé de Muzillac, par le f. Joseph Marie :

Mr. le R(ecteu)r

Notre père est absent : nous mettrons votre lettre sous ses yeux aussitôt après son retour, lequel doit avoir lieu dans le courant de la semaine prochaine : le postulant que vous présentez étant âgé et ne sachant pas même lire, ne pourra pas être reçu gratuitement : notre père ne prononcera donc point sur son compte avant de savoir ce qu'il peut donner, et ce qu'il a de linge et d'effets : si donc, Mr. le R(ecteu)r, vous aviez la bonté de nous transmettre d'avance ces renseignemens, la réponse de notre père seroit plus prompte, et vous pourriez la recevoir sans retard.

Dites, je vous prie, au f. Joseph Marie, qu'il peut disposer des 388 f. payés par le Ministre pour le vestiaire d'un des frères nouvellement parti pour St. Pierre et Miquelon ; j'arriverai à Ploërmel vendredi de la semaine prochaine, venant de Loudeac : il faudra donc envoyer deux chevaux au devant de moi, jusqu'aux Forges.

Je viens d'écrire à Mgr de Quimper, et je lui annonce ma visite probable pour le mois de Juillet.

Les postulants Briochins seront nombreux – Je remets l'entrée de plusieurs après la retraite, car, à la fin, si on recevoit tout le monde avant, il y auroit encombrement.

J'avance d'un jour mon arrivée à Guingamp ; c'est-à-dire que j'y serai demain. – J'y passerai le Dimanche - à St. Brieuc, le lundi – à Quintin mardi et mercredi – à Loudeac jeudi – à Ploërmel vendredi – Donc à bientôt.

Jean le chevalier

Pape de la nomination de M. de K/gariou, du nom de Yves 1er.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Lannion 19 juin 1846

Autographe. AFIC. 046.04.012.

LETTRE 3902. **À L'ÉVÊQUE DE QUIMPER.**

Lannion le 18 Juin 1846

Monseigneur,

Il n'y a aucune difficulté pour la réception des sept jeunes gens qui vous ont témoigné le désir d'entrer au noviciat de Ploërmel ; seulement, en écrivant au Ministre, ayez, je vous prie, l'extrême bonté de présenter Floch (Ernest) comme septième candidat, et de solliciter pour lui le même secours (300 f.) que pour les six autres, en notant qu'il est fils d'un Commis de Marine, et petit fils d'un ancien Membre du Corps législatif : je ne doute pas que le Ministre n'alloue les 300 f., en considération des services rendus par les parents, et aussi parce que vous pouvez ajouter, Monseigneur, que trois autres sujets de votre diocèse viennent d'être admis au noviciat et paient eux mêmes leur pension : vous aurez donc fourni dix sujets, sans compter ceux qui se présenteront encore plus tard. Messeigneurs les évêques de Vannes et de St. Brieuc demandent aussi un supplément ; le 1er offre 33 sujets, le second plus de 20, Nantes 9, Rennes 12, et cela n'est pas fini : les premiers reçus en attireront d'autres. Il est bon de vous dire, Monseigneur, qu'aux Antilles, toutes les communes veulent avoir, au moins, deux frères chacune : dans la Guyane le même besoin et le même désir se manifestent, si bien que nous avons déjà neuf frères en exercice dans la seule ville de Cayenne : ajoutez à ces frères ceux qui sont ou qui seront chargés d'aller faire le catéchisme aux esclaves dans les habitations, et calculez combien il nous faut d'hommes pour exécuter ce plan qui est celui du Ministre : sans doute nous ne l'exécuterons que peu à peu, et toujours incomplètement : mais, enfin, Dieu aîdant, cette oeuvre se develloppera rapidement, je l'espère, pourvu que les hommes, les locaux, et l'argent ne nous manquent pas : c'est l'affaire de la Providence : je me confie en elle.

Les sujets que vous me faites l'honneur de m'annoncer peuvent se rendre à Ploërmel quand ils seront prêts : ils devront apporter chacun 6 chemises, 6 paires de bas, 6 mouchoirs, et 2 habillemens complets ; s'ils avoient plus de hardes et plus de linge, il devroient apporter également ce surplus : quant au costume et autres objets dont se compose un vestiaire complet, la communauté les leur fournira, puisqu'ils seront au nombre des élèves auxquels le gouvernement accorde un premier secours.

Ernest Floch peut venir à Ploërmel aussitôt que les autres ; quelle que soit la décision du Ministre à son égard, il sera admis.

Il est possible que j'aille à Quimper, à Douarnenez, et à Pont-Croix, dans le courant du mois prochain (du 10 au 15) : je n'en suis pas sûr, mais, si je passe à Quimper, je serois fort heureux de vous y rencontrer, et de vous y offrir, de vive voix, l'hommage des sentimens pleins de respect et de gratitude avec lesquels je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'évêque de Quimper
à Quimper (Finistère)

cachets : Lannion 19 juin 1846 - Quimper 20 juin 1846

Aut. Arch. dioc. Quimper.

LETTRE 3903. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Lannion le 19 Juin 1846

Mon très cher frère

Vous pensez bien que je dois être péniblement surpris de n'avoir pas reçu de vous une seule lettre depuis votre départ de Brest pour le Sénégal, et je vous aurois écrit plustôt, si je

n'avois pas attendu de vos nouvelles d'un jour à l'autre : je sais que vous écrivez difficilement; toutefois, c'est un devoir à remplir, et il étoit d'autant plus nécessaire de vous en acquiter sans rétard, que je devois tenir davantage à savoir comment les choses alloient depuis votre retour dans la Colonie, et quel effet avoient eu les mesures que j'avois prises, de concert avec le Ministre, pour régler tous les rapports de notre établissement avec le collège. Y a-t-il encore des difficultés, et quelles sont-elles ?

Je ne sais, non plus, pourquoi le f. Gildas est à Gorée, pourquoi le f. Pascal[1] y est resté, pourquoi enfin le f. Liguori n'y est pas allé en remplacement du f. Pascal, ainsi que j'avois réglé : j'aime à croire qu'il y a eu de bonnes raisons pour que les choses se soient arrangées de la sorte ; mais, enfin, j'aurois dû en être informé.

Lorsque vous êtes arrivé à St. Louis, vous avez dû y trouver une certaine somme, dont le f. Gildas m'avoit annoncé l'envoi prochain : je n'en ai pas plus de nouvelles que du reste : il est résulté de ce retard que votre père attend encore le paiement du mémoire des souliers qu'il vous a fournis, et que vous avez emportés : cela est fâcheux, et j'espère que désormais cela ne sera pas long, et que vous allez enfin me mettre à même de le satisfaire.

Je vous écris tout cela à régret, et il m'en coûte plus que je ne puis le dire de vous gronder, car, vous savez combien je vous aime : mais, plus je vous aime et plus je désire que vous ne laissiez pas s'affoiblir en vous l'esprit réligieux, l'esprit de votre saint état.

Depuis votre départ, nous avons perdu plusieurs de nos frères : leur mort a été sainte comme leur vie, et j'ai la douce confiance qu'ils n'ont quitté ce monde que pour aller recevoir dans l'autre la récompense de leurs vertus ; ces frères sont les ff. Mederic, Jean Colombini, Isidore Marie (de la Guadeloupe), Angelbert, François de Paule, Anicet[2] , et je crains que nous n'ayons bientôt à ajouter à cette triste liste, le f. Rogatien[3]. Faites pour eux les prières et les communions prescrites par la règle.

A la Guadeloupe, nous avons aussi à déplorer la mort de l'excellent frère Arsène, et j'attends, d'un moment à l'autre le f. François Régis[4], qui doit être en route pour revenir en France, et qui est très malade.

(En marge, l'abbé de la Mennais ajoute cette note) : Lorient 15 juillet – Hélàs, j'apprends que cet excellent frère a succombé en mer : Mr. le Curé de la Désirade[5], qui passoit sur le même navire, lui a administré les derniers sacrements : par sa patience, sa résignation, son ardente foi, il a grandement édifié l'équipage, témoin de sa belle et sainte mort.- Priez. – *(Fin de la note)*

Cependant, notre Congrégation est évidemment bénie de Dieu, et elle prend un dévelloppement inattendu : sur la demande de Mr. le Ministre de la Marine, nos cinq évêques de Brétagne ont écrit à Mrs les Recteurs de chercher dans leurs paroisses des jeunes gens propres à entrer dans notre institut, et qui en eussent la vocation réligieuse : il a alloué une somme de 1800 f. par diocèse pour aîder à payer les frais de noviciat des sujets qui seroient désignés par les évêques ; mais, c'est peu de chose, car, depuis Pâque, il s'en est présenté plus de cent : nos bâtiments de Ploërmel sont devenus trop petits : il faudra en construire de nouveaux : cela nous gêne beaucoup, car nos dépenses sont énormes.

Du reste, tous nos établissements vont à merveille, et les frères me donnent beaucoup de consolations par leur piété, leur ferveur et leur zèle.

---

[1] F. Pascal (François-Jean Rouget), né à St-Aaron en 1808, entré à Ploërmel en 1833.

[2] F. Anicet (Jean-Marie Guern), né à Tonquédec (Côtes-du-Nord) en 1825, entré à Ploërmel en 1845.

[3] F. Rogatien (Mathurin Chichery), né à Montreuil (Ille-et-Vilaine) en 1800.

[4] F. François Régis-Marie (François-Marie Deschamps), né à St-M'Hervé(Ille-et-Vilaine) en 1819, entré à Ploërmel en 1843. Décédé en mer le 18 mai 1846.

[5] L'abbé Magne, curé de la Désirade.

Il vient de paroître une ordonnance touchant l'instruction des esclaves : ne manquez pas de me faire part le plustôt possible des mesures qui seront prises au Sénégal pour son exécution, et ne craignez pas d'entrer dans les plus petits détails : je vous donnerai à cet égard des instructions, lorsque moi même j'aurai reçu celles que j'ai demandées au Ministre.

Je prie le bon Dieu de répandre sur vous ses grâces, et de vous faire croître châque jour en vertus et en sainteté.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

(Une autre lettre est écrite sur la même feuille, suite à la précédente : elle porte la date du 14 juillet 1846. On la trouvera, ci-après, à cette date).

Autographe. AFIC. 088.04.046.

LETTRE 3904**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Guingamp le 20 Juin 1846

Très cher ami

Je vous écris non en descendant de ma voiture, puisqu'elle est restée à St. Brieuc, mais, en descendant du mauvais petit cabriolet que m'a prêté Mlle de Tremargar, lequel me fatigue beaucoup. – J'ai pris hier un peu de repos à Lannion, parce que mon pied droit est enflé et endolori : mais, je n'en compte pas moins faire très exactement l'itinéraire que je me suis tracé, et vous voir vendredi prochain à Ploërmel.

Je suis bien aise que les planchettes soient expédiées : il faut en préparer le mémoire, et aussi le mémoire des Sénégalais, et l'état trimestriel de nos 22 boursiers, en ayant soin de choisir de préférence, pour remplacer les absents (par exemple les frères partis pour Cayenne) d'autres frères atteints par leur numéro de service, et employés dans des établissements qui ne sont pas communaux. – J'écrirai au Ministre à l'occasion de ces divers envois, et pour lui parler du recrutement.

Je répondrai au f. Ambroise quand je serai à Ploërmel.- A laquelle des deux îles restera-t-il attaché ? Le Ministre décidera. –

Quels hommes que ces E. et ces D. ?… Que l'on tombe bas, quand on tombe de haut ! Que l'on va loin quand on fait un premier pas hors des saintes règles !

Voilà donc notre pauvre f. François de Paule dans le ciel ! Je l'espère du moins !

J'écrirai au bon archevêque d'Auch, aussitôt que j'aurai fait ce qu'il recommande pour le départ du f. Stanislas Kotska.

Je n'ai point oublié l'affaire personnelle dont vous me parlez : je ne puis vous dire que de vive voix où elle en est – celui à qui j'avois d'abord pensé, quoiqu'excellent, n'est pas tout-à-fait ce qu'il nous faut : j'ai l'espoir d'avoir mieux, Dieu aîdant.

Si nous perdons le Gouverneur Layre à Cayenne, nous le retrouverons à la Guadeloupe : la Providence arrange bien les choses.

Il est à désirer que l'on puisse manger dans le salon, quand l'évêque d'Angers viendra : pour moi, je ne suis pas pressé de quitter mes amis : que ne sont-ils aussi les vôtres !

La perte de Mlle de Lesquen étoit prévue, et je ne pense pas qu'elle laisse un grand vuide dans la maison de son frère : il a auprès de lui une sienne nièce qu'il aime beaucoup :

toutefois, un mot de vous lui eut été, je n'en doute pas, très agréable, et l'occasion, quoique triste, est belle !

J'ai appris indirectement que mon pauvre frère étoit à Trémigon : on m'a dit qu'il étoit très foible, et qu'à la sortie de la voiture, on l'avoit porté en fauteuil dans sa chambre[1] : cette nouvelle m'a brisé le cœur – Prions plus que jamais pour lui.

Le f. Victor se rétablit, et je suis heureux d'apprendre qu'il en est de même du f. Jean Pierre.

Tout à vous - à bientôt !

Jean

Il seroit fort à propos que le f. Paulin aidât aux ff. Hypolite et Bernardin pour la conduite des novices : cela soulageroit ces deux frères, et cela le mettroit en rapport avec plusieurs jeunes frères qui pourront, un peu plus tard, aller le réjoindre.

Notre si bon frère Anaclet vient de succomber à sa longue maladie de poitrine : il est mort à Ploëzal ; il faut le recommander aux prières.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
Chez les frères de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Guingamp 20 juin 46

Autographe. AFIC. 046.04.013.

LETTRE 3905. **À M. MARION.**

Guingamp le 21 Juin 1846

Très cher ami

J'ai appris indirectement que mon frère étoit à Trémigon, mais, qu'en descendant de voiture, il s'est trouvé si faible, qu'il a fallu le porter en fauteuil dans sa chambre.- Je n'ai pas besoin de vous dire combien cela m'a fait de peine, et combien je suis inquiet.- Ecrivez moi un mot, s'il vous plaît, et adressez le à Ploërmel où je serai de retour vendredi prochain.

Me voilà heureusement quitte du Rumigny : le Ministre a voulu que la croix[2] me fut remise dans un port de mer, par un officier supérieur de la Marine, et c'est le Contre Amiral Dupetit Thouars[3], préfet maritime de Lorient qui est chargé de cette commission.

Mille amitiés à Mr. Louvel.

Totus tuum ex toto corde.

Jean

À Monsieur
Monsieur Marion, père
À Mordreu en Pleudihen par Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Guingamp 22 juin 46

Autographe. AFIC. 20.01.037.

---

[1] Félicité lui-même, dans une lettre du 8 juin à Marion, écrit : "La route m'a fatigué beaucoup ; je me suis trouvé mal en arrivant à Dol, et, arrivé à Tremigon, il a fallu me porter et m'étendre sur des chaises jusqu'à ce que je revinsse peu à peu à moi. Ceci se passait samedi à dix heures du soir. La journée d'hier a été bonne." (Le Guillou, *C. G.*, VIII, 433).

[2] A la demande du Ministre de la Marine, la croix de chevalier de la Légion d'Honneur avait été attribuée à l'abbé Jean-Marie de la Mennais. Cf. ci-dessus, document 518.

[3] Abel-Aubert Dupetit Thouars (1793-1864), entreprit un voyage autour du monde en 1837-1839 ; contre-amiral en 1841, il occupe pour le compte de la France l'île de Tahiti. Il est élu député en 1849.

LETTRE 3906. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. St. Brieuc le 23 Juin 1846

Mon très cher frère,

J'ai mis votre jeune postulant, François Le Gallou, sur la liste de Mgr. : il pourra donc venir à la retraite, pourvu qu'il apporte le vestiaire dont nous sommes convenus : quant à Yves Guil[…], je le recevrai également, aux conditions que je vous ai dites à Tréguier.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 24 juin 1846

Autographe. AFIC. 088.04.047.

LETTRE 3907**. AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 28 Juin 1846

Mon très cher frère,

Je ne devais absolument rien à M. le Curé de Nort : mais vous avez bien fait de ne pas entrer en discussion avec lui.

Voilà ma quittance de 400 f. pour M. Gaschinard ; vous la lui remettrez en échange de la somme. – A l'époque de la retraite, j'écrirai à Mr. le Maire de Heric, pour réclamer ce qui restoit dû au f. Cesaire.

Je vous permets d'aller à la bénédiction de l'église de votre paroisse, qui aura lieu le 2 d'aout, et vous reviendrez à Heric le 8 ; le lundi suivant 10, vous partirez pour vous rendre ici, en passant par Redon, avec votre frère. Vous donnerez congé le 31 Juillet.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Anicet et François de Paule que nous avons eu le malheur de perdre dernièrement.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Les 400 f. sont dus à la maison principale à titre d'indemnité pour le second frère qu'elle a fourni à la Commune de Heric ; mais, il y a, en outre, un mémoire d'objets à l'usage du frère, qui devra être également acquitté.

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Heric par Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 29 juin 1846

Autographe. AFIC. 088.04.048.

LETTRE 3908. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 2 Juillet 1846

Mon très cher frère,

Arrangez, conformément aux désirs de Mr. le Recteur, tout ce qui concerne la distribution des prix. – Il seroit inutile de prolonger la classe après qu'elle aura eu lieu.

Je n'ai que le temps de vous écrire ce peu de mots, et de vous embrasser tendrem(en)t en N(otre) S(eigneur).

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Gabriel Marie vous annoncera la mort de trois de nos chers frères. – Priez pour eux.

Au f. Polycarpe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Ploujean par Morlaix

Autographe. AFIC. 088.04.049.

LETTRE 3909. **À L'ABBÉ SAUVEUR, Vicaire Général de Quimper.**

Ploërmel le 2 Juillet 1846

Monsieur et vénérable abbé,

Je vous serai infiniment obligé si vous voulez bien prier Mr. le Curé (de) Lannilis d'envoyer au Folgoat le jeune homme de sa paroisse qu'il présente pour entrer dans notre institut : le f. Théodose, Directeur de la maison du Folgoat, examinera ce candidat, et lui dira les conditions auxquelles il pourra être admis : elles seront douces : toutefois, vous savez que les fonds alloués par le Ministre sont absorbés déjà, pour le diocèse de Quimper, comme pour tous nos autres diocèses de Brétagne : priez donc bien le bon Dieu d'ouvrir pour l'ignorantin récruteur, les trésors de sa Providence.

Mgr l'évêque d'Angers m'a annoncé sa visite pour le commencement de Juillet ; s'il est fidèle à sa parole, je m'échapperai de Ploërmel aussitôt après, et j'irai vous offrir à Quimper, de vive voix, l'hommage de tendre respect avec lequel je suis très cordialement,

Monsieur et vénérable abbé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur
Monsieur l'abbé Sauveur, Vicaire général
à Quimper (Finistère)
cachets : Ploërmel 3 juil. 1846 - Quimper 5 juil. 1846

Aut. Arch. dioc. Quimper.

LETTRE 3910. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 4 Juillet 1846.

Monseigneur,

Ainsi que vous me l'avez recommandé, j'ai prévenu Mr. le Curé d'Eauze du prochain départ du pauvre Stanislas Kotska, et ce malheureux jeune homme partira demain pour retourner dans sa famille : on lui rend les effets qu'il avoit apportés, et je lui donne 80 f. pour payer les frais du voyage : peut-être 70 ou 75 f. auroient-ils suffi : mais, je n'ai pas voulu qu'il fût exposé à manquer d'argent en route.

Nous vous attendrons avec impatience du 19 aout au 13 7bre : c'est dommage que vous n'ayez pu vous trouver ici quelques jours plustôt, c'est-à-dire, pendant notre grande retraite : elle commencera le 17 d'aout, et finira le 24 : c'eut été un bonheur pour tous les frères et pour leur vieux père, que de vous voir présider la belle cérémonie des vœux, qui la termine : vous auriez reçu vous même les promesses et les vœux de plusieurs de vos enfans : hélàs, dans cette triste vie, il n'y a pas de bonheur complet !

Oui, sans doute, si à l'étroit que nous soyons dans nos bâtiments anciens et nouveaux, votre sixième postulant trouvera ici un gîte tel que ; et une bonne petite place lui est d'avance préparée dans mon cœur.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de la profonde et tendre vénération avec laquelle j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 5 juil. 1846

Autographe. AFIC. 120.2.011.

LETTRE 3911. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 4 juillet 1846.

Très cher ami,

Ta lettre m'a fait un grand plaisir : il y a un siècle que je n'en avois reçu aucune d'Oullins ; vous vous étiez tous entendus pour me mettre en pénitence : il est vrai que je le méritois un peu, car j'ai été plus d'une fois très inexact à répondre : mais moi, que ne pourrois-je pas dire, sinon pour me justifier tout à fait, du moins pour m'excuser ? Vraiment je crois pouvoir tenir pour calomnieuses toutes vos accusations de paresse.

Les détails que tu me donnes sur un certain personnage devenu Affricain*(sic)*, m'ont vivement, quoique tristement intéressé : que Dieu lui fasse paix ! Tu parais supposer que ton Université m'est aujourd'hui moins hostile qu'elle ne l'a été longtemps : c'est tout le contraire: un Ministre me donne la Croix, et un autre me donne des croix : quoiqu'il en soit mon oeuvre se dévelloppe et s'agrandit : au moment où j'ai l'honneur de t'écrire, j'attends cent postulants nouveaux : oui cent etc., s'il plaît à Dieu : mais où loger tout le monde ? je viens de construire un bâtiment de 118 pieds de longueur, et voilà que je commence à en construire un second un peu moins long, mais plus large : décidément sans m'en apercevoir, pour ainsi dire, mais non sans qu'il m'en coûte, mon Ploërmel devient ville !

Malestroit a été inondé : on estime à 150000 f. les dégâts causés par le dernier orage : notre maison, heureusement, n'a pas souffert : mais que de gens ruinés !

Je te félicite d'être au milieu de si jolis enfants. Je ne connois rien de si aimable que l'innocence du premier âge : prie beaucoup pour que ces si chers petits enfants la conservent.

Offre mes très humbles hommages à Messeigneurs Mermet, Le Voyer[1], Doucet et Genthon[2], et daigne agréer ceux que t'offrent à toi-même M.M. Ruault et Guilloux : l'un et l'autre se portent à merveille ; c'est dommage qu'ils soient toujours aussi tapageurs que dans l'ancien temps : je ne remarque pas en eux le moindre changement.

Bouteloup, après avoir passé quelque temps dans sa famille, est revenu à Malestroit : la maison ou château qu'il avoit bâtie dans les magnifiques landes de Nazareth est déjà en ruines : c'est-à-dire qu'un des pignons est tombé ; ce qui est triste.

Mgr d'Angers[3] m'a annoncé sa visite pour demain au soir, et Mgr d'Auch[4] m'a annoncé la sienne pour la fin d'août : voilà bien des Grandeurs !

---

[1] Jean-Louis Le Voyer, né à Pordic (Côtes-du-Nord), ancien membre de la Congrégation de Saint-Pierre, fut d'abord placé par M. de la Mennais à Saint-Méen. Plus tard, il devint professeur au collège d'Oullins.

[2] Louis Genthon, originaire de la Côte-Saint-André (Isère), ancien membre de la Congrégation de Saint-Pierre, devint également professeur au collège d'Oullins.

[3] Mgr. Angebault.

[4] Mgr de la Croix d'Azolette.

Nous avons eu ici une mission qui a produit d'heureux effets et qui a, en quelque sorte, renouvellé Ploërmel : elle étoit dirigée par le supérieur des ci-devant Jésuites de Vannes, le P. Levié, homme de mérite, et bon prédicateur : je dis des ci-devant Jésuites, car tu sais qu'il n'y en a plus de Jésuites[1] grâce à M. Rossi[2].

Adieu, mon cher Houet : je t'embrasse avec un coeur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur
Monsieur l'abbé Houet professeur au
Collège d'Oullins à Oullins près Lyon (Rhône)

Aut. Arch. Monastère Ste Anne de Kergonan.

LETTRE 3912. **À L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC.**

Ploërmel le 4 juillet 1846.

Monseigneur[3],

Depuis la publication de votre circulaire à M.M. les Recteurs au sujet du recrutement du noviciat de mes frères, vingt-six jeunes gens de votre diocèse se sont présentés pour en faire partie et voici le nom de ceux qui paraissent avoir le plus de droit au secours de 300 f. promis à 6 d'entre eux :

Jean-M. Taton	de Pléguien,
Jean-Charles Hamon	de Meslin,
Joseph-Marie Janvier	de Tréguier,
Toussaint Galifot	de Camlez,
Julien Omnes	de Lannion,
Guillaume Pioger	de St. Donan.

Comme le Ministre se réserve de statuer sur les autres demandes de secours que vous lui adresseriez, je vous prie, Monseigneur, de demander la même faveur pour :

Louis Le Roi	de Tréguier,
François-Marie Le Gallon	de Plounez;
Louis Rolland	de Plourhand,
Auguste Lorgaré	de Guingamp,
Guy Hillion	de St. Donan,
Hervé-Marie Le Ruen	de Lanrivain.

[1] La note suivante parut dans *Le Moniteur* : "La Congrégation des Jésuites cessera d'exister en France et va se disperser elle-même ; ses maisons seront fermées et ses noviciats dissous." Cette note reflétait les espoirs du gouvernement français, suite à la pression exercée par son représentant à Rome. En réalité, si les résidences des Jésuites à Paris, Lyon, Avignon et les noviciats de Saint-Acheul et Laval furent atteints et partiellement dispersés, aucune maison ne fut fermée entièrement. Un nouvel établissement fut même ouvert à Paris, rue de Sèvres.

[2] Pellegrino, comte Rossi (1787-1848), homme politique italien naturalisé français. Ambassadeur de la France à Rome en 1845, il exposa les griefs du gouvernement contre les Jésuites. - En 1848, il fut appelé par le pape Pie IX à former un gouvernement constitutionnel. Il mourut assassiné, à Rome, en septembre 1848.

[3] Jacques Jean-Pierre Le Mée (1794-1858), ordonné prêtre en 1817 après des études à Saint-Sulpice, où l'avait envoyé l'abbé J.-M. de la Mennais, devient vicaire général de Mgr de la Romagère de 1821 à 1823, puis de 1836 à 1841 ; il lui succède à cette date.

Si je comprends en ces deux listes plusieurs postulants dont les noms ont été envoyés à l'évêché par leurs Recteurs, c'est que je crains d'être indiscret : j'aviserai à d'autre moyens pour recevoir ceux-ci un peu plus tard.

Agréez, je vous prie, Monseigneur, l'hommage du tendre et profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur,

L'ab. J. M. de la Mennais

Note : Louis Rolland est frère du f. Alexis qui est revenu des colonies l'année dernière, et qui est mort poitrinaire, victime de son zèle peu de mois après son retour à Ploërmel.

Aut. Arch. dioc. St-Brieuc.

LETTRE 3913. **À L'ABBÉ VRIGNAULT.**

Ploërmel le 6 Juillet 1846

Monsieur et très cher ami

Je vous prie de vouloir bien mettre sous les yeux de Monseigneur la liste suivante des six postulants de son diocèse auxquels je désire qu'il applique le secours de 1800 f. mis à sa disposition par Mr. le Ministre de la Marine et des Colonies.

Jean Baptiste Evain……..	de St. Joachim
Joseph Morand ……	idem
François Julien ……	de Pompas, commune d'Herbignac
Pierre Guillou …….	de Joué
Isaac Moyon ……	de Crossac
Jean Halgan ……	de Crossac

J'ai écrit directement à M.M. les Curés de St. Joachim, de Pompas, de Joué et de Crossac que leurs candidats étoient reçus, afin de vous éviter l'embarras de cette correspondance.

Si, comme il est probable, d'autres jeunes gens se présentent, soyez assez bon pour me transmettre leurs lettres ou celles de leurs Curés, afin que je voie ce que je pourrai faire pour chacun d'eux ; en outre des six désignés ci-dessus, j'en ai admis trois autres qui peuvent payer tout ou partie de leur pension : ainsi, le diocèse de Nantes, au lieu de six, en fournit neuf.

Daignez offrir à Monseigneur l'hommage de ma respectueuse réconnaissance, et en agréer aussi l'assurance pour vous même. Je suis bien cordialement, Monsieur et très cher ami,

Votre très humble, très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Vrignaud, vicaire général de Nantes
À Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 7 juil. 1846

Aut. AFIC. 156.5.016.

LETTRE 3914. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 6 Juillet 1846

Monsieur le Ministre,

Voici quel a été, jusqu'à ce jour, le résultat de l'appel de sujets pour le noviciat de Ploërmel, qui a été fait, sur votre invitation, par M.M. les évêques de Brétagne.

Nantes a présenté 9 candidats
Quimper …… 10
Rennes …….. 13
St. Brieuc ……. 25
Vannes ……. 35

Nota. Dans le mois d'avril dernier, Mgr l'évêque de Vannes étant venu à Ploërmel, je lui remis une liste de 18 postulants de son diocèse ; 17 nouveaux se sont offerts depuis

Total …… 92

De ces 92 postulants, il y en aura seulement 30 pour lesquels je toucherai de votre Département une indemnité : les 62 autres resteroient donc entièrement à mon compte, si je les recevois tous, car un très petit nombre d'entre eux peuvent payer la pension, ou une partie de la pension, de leur première année de noviciat : s'il est possible, comme vous avez bien voulu le faire espérer à M.M. les évêques, que l'allocation de secours promise pour chaque diocèse soit augmentée, il me semble convenable qu'elle soit spécialement en faveur des diocèses de St. Brieuc et de Vannes, puisqu'il nous fournissent le plus de sujets ; toutefois, je dois faire observer à V(otre) E(xcellence) que, parmi ceux de Quimper, il y en a un qui s'est présenté après les autres, et qui a un titre particulier à votre bienveillance, attendu que son père est employé de la Marine.

Quelle que soit votre décision, je serai large dans les admissions ; je ferai pour le plein succès de ce recrutement extraordinaire, tous les sacrifices qui seront dans la mesure de mes ressources personnelles : mais elles sont d'autant plus bornées que l'accroissement si rapide du noviciat va m'obliger à construire prochainement un nouveau bâtiment qui me coûtera cher…

Je suis avec respect &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Projet aut. AFIC. 156.5.017.

LETTRE 3915. **À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Ploërmel le 7 Juillet 1846.

Très cher ami

J'attendois hier Mgr l'évêque d'Angers : il s'étoit annoncé de la manière la plus positive, et un frère a veillé toute la nuit pour lui ouvrir la porte s'il arrivoit dans la nuit – or il n'est point venu, et ce matin, je n'ai reçu de lui aucune lettre pour m'expliquer ce retard : j'en suis donc fort inquiet : quelqu'accident lui seroit-il arrivé ? Serai-je privé du plaisir de le voir? Qu'est-il devenu ?—Aie la charité de t'en informer, et de me répondre, si cela se peut, courrier pour courrier.

Je t'embrasse tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Je reçus hier une lettre de ton frère : il se porte bien, et se plaît toujours à Oullins

À Monsieur Monsieur l'abbé Houet
Professeur au grand séminaire
À Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 7 juil. 1846

Autographe. AFIC. 37.01.011.

LETTRE 3916**. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 10 Juillet 1846

Mon très cher frère

Il paraît que ma réponse à votre lettre du 25 Juin a été perdue – Quoiqu'il en soit, je vous autorise à amener les deux jeunes gens dont vous me parlez : faites les meilleures conditions possibles. – Tâchez d'obtenir quelqu'argent : j'ai vu le frère de celui âgé de 15 ans, et il m'a semblé qu'une petite somme ne seroit pas refusée, si elle n'étoit pas de plus de 60 ou 75 f. – Au reste, je vous laisse libre de conclure. – Notre grande voiture partira de Rennes le 3 d'aout à 4 h. du soir.

Je recommande à vos prières nos très chers frères Anicet, mort à Ploëzal, d'une maladie de poitrine, François de Paule, mort à Ploërmel, d'une maladie de foie, et François Régis mort en mer, en revenant de la Guadeloupe : il a eu le bonheur d'être administré par Mr. le Curé de la Désirade, passager sur le même navire : tout l'équipage a admiré sa résignation et sa foi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous pouvez amener aussi votre troisième candidat J. Delalande : il apportera son vestiaire complet, et une bonne volonté complète aussi : c'est-à-dire qu'il sera bien décidé à accepter toute espèce d'emploi, et à aller partout où on l'enverra.

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Bruz par Rennes

Autographe. AFIC. 088.04.050.

LETTRE 3917. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 11 Juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Les quatre frères qui devaient partir du Hâvre pour les Antilles, et qui, d'après les nouvelles dispositions que vous avez prises s'embarqueront à Nantes, se rendront dans ce port aussitôt que Mr. le Commissaire général m'aura informé de l'époque à laquelle ils devront s'y trouver. J'écrivis hier au frère du Folgoat de retirer des magasins de la Marine de Brest, les malles de bord et de les adresser sur le champ, par la diligence à Nantes, où elles les attendront.

Vous me faites l'honneur de me dire que ces frères recevront à Nantes leur traitement d'Europe et 50 f. pour indemnité de lit de bord. Vous ne me parlez pas de frais de voyage : ce ne peut être qu'un oubli.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.027.

LETTRE 3918. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 11 Juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Le f. Ambroise m'écrit de Fort-Royal (Martinique) : "Maintenant l'administration d'ici ne veut pas que j'aille à la Guadeloupe, comme Directeur général : on a l'air de me faire la défense de m'absenter de cette île pour visiter l'autre, et sans la Commission que j'ai du Ministre de la Marine, je ne pourrais pas bouger. Pour moi, que je reste à la Martinique ou que j'aille à la Guadeloupe, peu m'importe : c'est votre affaire ; mais il faut qu'il y ait une décision " .

Je désire ne pas prendre sur moi cette décision : cependant, j'incline pour que le f. Ambroise reste attaché à la Martinique. Si comme je le pense, vous m'adressez prochainement une Commission pour le f. Paulin, je prie Votre Excellence de vouloir bien désigner l'Île où il devra se fixer en qualité de Directeur général : voici en quels termes je compte lui donner son obédience :

" En vertu de la sainte obéissance, notre très cher frère Paulin se rendra à … pour y remplir les fonctions de Directeur général, et tous nos frères lui devront une pleine obéissance telle qu'ils me la doivent à moi-même ; toutefois il sera personnellement soumis en toutes choses au frère Ambroise, lequel conserve pour notre administration intérieure le droit de visite et de surveillance dans les deux îles.

S'il arrivait que le frère Ambroise vînt à manquer, par maladie, ou par événement quelconque, le frère Paulin le remplacerait provisoirement dans les deux îles, c'est-à-dire, jusqu'à l'arrivée du successeur du frère Ambroise. "

Je suis &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.026.

LETTRE 3919. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE À NANTES.**

Ploërmel le 11 Juillet 1846.

Monsieur le Commissaire Général,

La lettre par laquelle vous m'annoncez la mort du f. François Régis a croisé celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire pour m'informer auprès de vous de ses nouvelles. Je pressentais, hélas ! ce triste événement. Je vous prie de vouloir bien m'adresser l'acte de son décès et de le joindre à ses effets, qui ont dû être déposés dans les magasins de la Marine à Nantes, suivant ce que m'a marqué Mr. le Capitaine du navire *L'Andromaque.*

Je charge M. Duversin, jeune négociant à Nantes et y demeurant, quai d'Orléans n° 9, de retirer ces divers objets et d'en donner un reçu en mon nom.

Suivant une lettre de Mr. le Ministre de la Marine, en date du 3 de ce mois, quatre de mes frères prendront passage sur l'un des premiers navires de commerce qui seront expédiés de Nantes pour les Antilles : ces frères devaient s'embarquer à Brest dans le mois d'Avril, c'est pourquoi j'(y) adressai leurs malles de bord à cette époque ; maintenant et d'après les nouvelles dispositions arrêtées par le Ministre, ces malles au nombre de deux vont être réexpédiées à Nantes par la diligence et je vous serai infiniment obligé de permettre qu'elles soient déposées dans les magasins de votre Administration.

Je suis avec respect, Monsieur le Commissaire Général,

Votre très humble et &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.028.

LETTRE 3920. **À M. LEFEUVRE**.

D. S. Ploërmel le 11 Juillet 1846

Mon cher Lefeuvre

Puisque vous persistez dans votre pieux dessein, et que Mgr se croit sûr d'obtenir votre exemption du service militaire[1], vous pouvez venir ici le 13 ou 14 d'aout : la retraite commencera le 17, et vous aurez le bonheur d'y assister.

Vous devez apporter :

8 chemises	2 paires de souliers
6 paires de bas	2 bonnets de nuit
2 habillements complets	1 livre d'offices, au Romain
2 paires de draps de lit	1 rasoir
6 serviettes	1 couteau
1 bon chapeau	1 canif
	1 chapelet
	votre extrait d'âge

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous présenterez ce billet au f. Econome à votre arrivée dans la maison.

Au Sieur f. J. Lefeuvre
À Fougeray par Derval (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 12 juil. 1846

Aut. AFIC. 83.03.061.

LETTRE 3921. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 12 Juillet 1846

Mon très cher frère,

Quoi qu'on en dise, il est très utile aux enfans de savoir le chiffre, et vous devez le leur enseigner : si votre classe n'est pas commodément disposée pour cela, c'est un malheur auquel l'administration devroit rémédier. Si elle ne s'en occupe pas et qu'elle laisse les choses dans l'école dans l'état où elles sont, vous ne resterez pas, vous, longtems à Hillion : je l'ai déclaré, il y a peu de temps à M. le Recteur ; il ne m'a pas répondu.

Vous donnerez congé le 2 d'aout, et vous viendrez à la retraite avec les frères de Moncontour : le f. Honoré vous marquera le jour du départ.

Comme vous êtes allé l'année dernière dans votre pays, vous ne pouvez pas y retourner cette année-ci.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 16 juil. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.051.

[1] Cf. ci-dessus la lettre du 27 mai 1846 à l'évêque de Rennes.

LETTRE 3922**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 13 juillet 1846.

Monsieur le Ministre,

Le f. Ambroise me fait des observations très sages au sujet de la location des maisons dans lesquelles seront établies les nouvelles écoles que nous nous préparons à fonder aux Antilles. Evidemment le choix de ces maisons est fort important, et dans l'intérêt des enfants aussi bien que dans l'intérêt des frères, on ne doit rien négliger pour qu'elles soient convenablement distribuées.

Afin donc qu'il ne soit pas commis d'erreurs regrettables, je désire que l'avis du frère Directeur général donné par écrit, soit une des pièces exigées par l'administration, lorsqu'il s'agira de passer un bail ou d'arrêter un devis. Je désire de plus que les frères Directeurs d'établissements particuliers n'interviennent jamais dans ces sortes d'affaires, à moins qu'ils n'y soient expressément autorisés par le Directeur général. Jusqu'à présent, ceci n'a pas toujours été possible, parce qu'il n'y avait qu'un seul Directeur général pour les deux Colonies ; mais maintenant que la Martinique et la Guadeloupe vont avoir chacune le leur, rien ne s'oppose plus à ce que la mesure d'ordre que j'ai l'honneur de vous proposer soit adoptée et poursuivie.

Cette affaire de maisons me préoccupe beaucoup : je crains que la difficulté d'en trouver qui puissent être appropriées au service des écoles ne retarde le développement de notre œuvre que voilà cependant en si bon train. Les postulants continuent de se présenter en grand nombre, la plupart n'ayant rien à nous offrir que leurs personnes, mais riches comme les Apôtres de dévouement et de zèle.

Je suis, Monsieur le Ministre,

Votre &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.030.

LETTRE 3923. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE À NANTES.**

Ploërmel le 13 Juillet 1846

Monsieur le Commissaire Général,

J'ai reçu hier au soir assez tard la lettre en date du 11 que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du passage aux Antilles de quatre frères de mon Institut, et par laquelle vous m'annoncez que deux de ces frères destinés pour la Martinique pourraient s'embarquer sur la *Nouvelle-Erman*, s'ils étaient rendus à Nantes le 15, c'est-à-dire après demain : or cela est évidemment impossible comme vous l'avez bien prévu.

Puisque vous n'avez pas arrêté définitivement leur passage, je désire beaucoup que ces quatre frères voyagent ensemble et je vous prie instamment de faire tout ce qui dépend de vous pour cela : la désignation de tel frère pour telle Colonie ne peut bien se faire que dans la Colonie même par le Directeur général, suivant les besoins du moment.

J'ai eu l'honneur de vous annoncer la prochaine arrivée à Nantes des malles de bord de ces quatre frères, et j'ose espérer que vous voudrez bien permettre qu'elles soient déposées dans les magasins de la Marine.

Je suis avec respect, Monsieur le Commissaire Général, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.031.

LETTRE 3924. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 13 Juillet 1846

Mon très cher frère,

J'ai la douleur de vous annoncer la mort de notre si bon frère François Régis : il a succombé en mer le 18 mai, après avoir été administré par Mr. le Curé de la Désirade : sa patience, sa résignation, son ardente foi, ont beaucoup édifié l'équipage : je le crois dans le ciel, mais, je regrette bien de n'avoir pas revu encore une fois sur la terre. – Nous venons de perdre deux autres frères dont la mort a été aussi bien sainte, les frères Anicet, mort à Ploëzal, d'une maladie de poitrine, et François de Paule, mort à Ploërmel d'une maladie de foie. – Faites pour eux les prières et les communions prescrites par la règle.

Le Capitaine Maugras a dû mettre au roulage à Nantes, ces jours derniers, la caisse de coquillages.

J'ai reçu votre mandat de 6000 f., et le connaissement de 2 autres mille francs que vous avez chargés à l'adresse de M. Louis Blaize sur un navire allant au Hâvre : Mr. Blaize s'occupe du recouvrement.

Le Ministre m'a averti le 23 mai du départ d'un navire du Hâvre pour les Antilles : sa lettre a été oubliée dans les bureaux de la mairie de Ploërmel, si bien que je ne l'ai reçue que le 27 : c'étoit trop tard, puisque ce navire devoit mettre à la voile le 31 ; dailleurs, les malles de bord de nos frères avoient été expediées à Brest dès le mois d'avril, d'après les premiers ordres du Ministre : maintenant je viens de faire retirer ces malles du magazin général de la Marine et de les faire expedier à Nantes par la diligence, parce que le Ministre m'annonce le prochain départ pour les Antilles d'un navire de ce port, et il est probable que nos très chers frères Paulin, Meaugon[1], Palemon et Baptiste profiteront très prochainement de cette occasion pour aller vous rejoindre : il n'a pas dépendu de moi qu'ils partissent plus tôt : ce sont tous de bien bons frères ; vous aurez dans le f. Paulin un trésor : le f. Hypolite vous écrit ce qu'il en pense. - Il vous montrera son obédience que je lui donne pour la Guadeloupe, avant même d'avoir reçu la réponse du Ministre à ce sujet ; mais le Ministre m'a déjà fait entendre à Paris que c'étoit son intention, et il faut que je signe cette obédience ce soir, parce que demain je partirai pour Vannes, Quimper, Douarnenez, Pont-Croix, &c. ; je ne serai de retour à Ploërmel que dans la première semaine du mois d'aout, et très vraisemblablement nos quatre frères n'y seront plus alors.

Les ballots d'instruments pour le dessin linéaire ont été adressés aux deux Gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, suivant les intentions du Ministre : il ne dépendoit pas de nous de faire autrement : le f. Paulin emportera un double de la facture : vous verrez si tous les objets vous sont fidèlement remis ; s'ils ne l'étoient pas, il faudroit me le marquer.

Je serai bien aise que le jeune frère de notre excellent petit frère Léobard vienne ici : puisse-t-il lui ressembler ! Je m'attendois à voir arriver d'un jour à l'autre, au moins le plus ancien des deux postulants du Marin : il n'est pas raisonnable de les retenir : cependant, exigez toujours qu'ils apportent quelque chose, suivant leurs moyens.

J'ai écrit au Ministre pour le prier de décider qu'aucun bail ne seroit passé, aucun devis arrêté sans que le frère Directeur général ne fut consulté et n'eut donné son avis par écrit ; j'attends sa réponse : je l'aurai sans doute bientôt, et je ne doute pas qu'elle ne soit

[1] F. Meaugon-Marie (Pierre-Marie Le Roy), né à Etables (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1843. – F. Palémon (Jean Jaffrelo), né à Péaule (Morbihan) en 1820, entré à Ploërmel en 1841.
F. Baptiste (Isidore Etienne), né à Cruguel (Morbihan) en 1817, entré à Ploërmel en 1845.

conforme à vos désirs ; j'ajoute dans ma lettre au Ministre qu'aucun frère Directeur particulier ne doit intervenir dans ces sortes de négociations, sans y être expressément autorisé par le Direct(eu)r g(énér)al. – Ne faites aucune démarche dans le sens de la lettre dont vous m'avez envoyé le projet, avant que le Ministre ne se soit prononcé. – Je vous le répète, cela ne tardera pas.

Ne vous affligez pas des misères de St. Pierre, et surtout ménagez bien la sensibilité du f. Arthur : vous savez combien ses intentions sont droites et pures.

Je vous recommande d'aîder en tout, surtout dans les commencements, au f. Paulin : n'ayant aucune expérience de vos affaires d'administration coloniale, nécessairement, il sera fort embarrassé d'abord : je pense qu'il sera à propos que vous alliez passer quelques semaines avec lui à la Guadeloupe, pour le mettre au courant des choses.

Je sais qu'on s'occupe au Ministère de l'organisation ecclésiastique des Colonies : mais, cela ne va pas vîte, et jusqu'à ce moment, il n'y a encore rien d'arrêté.

Nos frères vous donneront de vive voix une foule de détails sur notre Ploërmel ; voilà pourquoi je ne vous en dis rien : tout va à merveille. – Mais, nous nous ruinons en bâtisses.

Défiez vous toujours, mon cher enfant, des pensées de trouble et de découragement, et quand vous éprouvez quelques peines, embrassez avec amour les pieds de votre crucifix et les sacrées plaies de notre bon Sauveur. – N'ayez que sa gloire en vue, et ne désirez que le ciel.

Je suis tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Paulin vous remettra une longue lettre de Mr. Ruault commencée depuis longtemps.

Je n'ai point écrit au Ministre pour le Morne Vannier, parce que vous me dites que vous avez l'espoir de tout arranger sur les lieux avec l'administration : cela vaut mieux.

Autographe. AFIC. 088.04.052.

LETTRE 3925. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 13 Juillet 1846

Mon très cher frère,

Je vous recommande de nouveau de ne vous mêler en rien des arrangements de la Commune avec Mr. le Recteur, pour votre pension ; remettez à Mr. le Maire le montant des rétributions, après avoir gardé le montant des rétributions en tout ce qui nous est dû : le Recteur et le Maire s'arrangeront ensuite comme ils l'entendront ; cela ne nous regarde pas, Dieu merci.

Vous donnerez congé le 2 d'aout, et pour vous rendre ici vous suivrez l'itinéraire qui vous sera marqué : vous trouverez à Ploërmel, grande et nombreuse réunion.

Il ne nous convient pas de recevoir le jeune homme dont le f. Don[…] m'a parlé, et au sujet duquel je vous avois écrit.

Je pense qu'on vous aura fait savoir la mort de nos très chers ff. Anicet, François de Paule et François Regis : je les recommande à vos prières.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Heric par Nort (Loire Inf. re)
cachet : Ploërmel 14 juil. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.053.

LETTRE 3926. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. Ploërmel le 14 Juillet 1846

Mon très cher frère

Elle vit ... Elle vit pour ne plus mourir, cette mère si tendre et si chrétienne qui est en ce moment l'objet de vos régrets et de vos larmes ! Consolez vous dans cette pensée : la mort n'est qu'une séparation toujours bien courte, puisque notre vie d'ici bas est toujours si courte elle même : nous ne tarderons pas à nous réunir dans le sein de Dieu aux personnes chères que la mort nous enlève, si les uns et les autres nous méritons, en vivant en saints, de mourir en saints ; travaillez plus que jamais à devenir un saint.

Avant de quitter Ploërmel, et aussitôt que j'ai reçu votre lettre, j'ai recommandé que toute la communauté priât pour votre mère : tous les frères partagent cordialement vos peines et ils voudroient, comme moi, les adoucir en s'y associant.

Pour ce qui est rélatif à la succession, chargez, si vous ne l'avez déjà fait, une personne de probité, et en qui vous ayez pleine confiance, de vous représenter, et donnez lui votre procuration : la première chose que votre procurateur devra faire, ce sera d'acquiter très exactement les dons ou legs que votre respectable mère aura pu faire ; ses dernières volontés doivent être sacrées pour vous. Ecrivez au f. Ambroise de veiller sur cela ; et je crois que le mieux seroit de nommer le f. Ambroise (son nom de famille est Le Haiget) votre fondé de pouvoir : il agira avec intelligence, et rendra fidèle compte de tout : si legs et les frais acquités, il vous revient une certaine somme, j'en réglerai l'emploi, la règle ne vous permettant pas de faire aucun acte de propriété, indépendamment du supérieur ; tout ou partie de l'argent sera appliqué en honoraires de messes pour le repos de l'ame de la défunte et de sa famille : il y aura avantage à ce que les messes soient dites en France, attendu que l'honoraire est moindre en France que dans les Colonies.

Mon cher enfant, dévouez vous tout entier à la gloire de notre Père qui est aux cieux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.054.

LETTRE 3927. **AU F. EUTHYME MOY.**

Vannes le 14 Juillet 1846

(La présente lettre est écrite à la suite de celle du 19 juin 1846, rédigée à Lannion. Voir ci-dessus).

Mon très cher frère,

Cette lettre[1], comme vous le voyez par la date, est faite depuis près d'un mois : j'ai tardé de la mettre à la poste, parce que j'espérois toujours en recevoir enfin une de vous, et voilà qu'en effet celle que vous m'avez écrite dans le mois de Mars m'arrive : elle me fait grand plaisir, quoique vous n'entriez presque dans aucuns détails : vous attendez, dites-vous, que les affaires s'éclaircissent avant de m'en parler : c'est-à-dire, mon cher enfant, que vous ressemblez à cet homme qui avant de passer de l'autre côté de la rivière, attendoit que l'eau cessât de couler. – Il resultera de ces lenteurs des inconvenients fort graves, et dont vous souffrirez beaucoup plus d'une fois : aujourd'hui même, qu'arrive-t-il ? C'est le 12 Juillet que j'ai eu la note des objets dont vous avez besoin, et un besoin pressant, m'assurez-vous. Au bout de combien de temps partiront-ils pour St. Louis ? Calculez … Cependant, nous ferons

[1] La lettre précédente écrite à Lannion, le 19 juin 1846.

tout ce qui dépendra de nous pour abréger le retard. – On va expédier de suite tous les livres et autres articles que nous avons sous la main, et les autres seront expédiés successivement, et au fur et à mesure qu'on pourra se les procurer, car, si nous ne faisions qu'un seul envoi, il y auroit du temps perdu pour ceux qu'on est en mesure d'adresser immédiatement à la maison de Bordeaux que vous indiquez : on aura égard à vos recommandations pour le poids des pacquets.

La pièce incluse nous a été renvoyée par le f. Gildas, sans être ni datée ni signée, par consequent elle est nulle : ne perdez pas un instant pour la lui faire dater de sa main et signer, et faites la moi passer aussitôt, car si ce bon frère mourroit auparavant, cela nous mettroit dans un grand embarras.

Vous ne me dites pas un mot des 400 f. que vous aviez prêtés à un habitant de St. Louis, avant votre retour en France ; cependant vous vous croyez bien sûr du remboursement de cette somme. – Vous m'annoncez une traite de 2000 f., et votre remise se borne à 1500 f. ; il est vrai que l'occasion de nous remettre ces 1500 f. étoit très commode, et si une occasion semblable se représente, ne manquez pas d'en profiter de préférence à toute autre.

Tenez vos comptes fort en règle : cela doit vous être facile maintenant que vous avez près de vous deux frères très capables qui peuvent vous aîder.

J'écrirai à Gorée prochainement : je regrette que le f. Gildas y soit allé : le f. Liguori Marie y eut mieux convenu et eut soulagé davantage notre si excellent frère Sigismond. – Au reste, je n'ai pas assez de renseignements pour bien juger des placements que les circonstances peuvent rendre nécessaires quelquefois : c'est pourquoi, je ne blâme rien de ce qui a été fait.

N'oubliez pas que nos avances pour l'expedition des objets classiques, devront être considérables, et nous gêneront d'autant plus que nos dépenses de Ploërmel augmentent davantage elles mêmes.

Tout à vous en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.046.

LETTRE 3928. **À L'ABBÉ RUAULT**.

Quimper le 17 Juillet 1846

Très cher ami

Depuis ma sortie de Ploërmel, j'ai passé trois nuits blanches, c'est-à-dire sans me coucher, enfin, me voilà à Quimper bien portant, quoique vous en puissiez penser et dire.- J'arriverai à Pontivy mardi prochain, ou tout au plus tard mercredi : il faut donc que ma voiture y aille au devant de moi mardi.

J'ai été crucifié à Lorient d'une manière charmante, non par le Préfet maritime, mais, par le Major général : la cérémonie s'est faite dans son cabinet, sans autre témoin que l'excellent aumônier de la Marine, qui m'a fort bien piloté.

Je n'ai que le tems de faire mettre ce petit billet à la poste.

Tout à vous

Jean

De chez le Seigneur Langrez.

Je viens d'apprendre que le jeune Gaudebert (F. Ananie Marie), avoit été exempté du service militaire, comme aspirant au sacerdoce ce dont il ne m'avoit rien dit en entrant chez

nous, non plus que Mgr l'évêque de Quimper en nous l'envoyant !… Ce jeune homme va être rappellé par l'autorité militaire, et dans ce cas, il faudra bien qu'il se rende aux injonctions légales : tout ce que je puis faire c'est de faire écrire par le courrier de ce jour, à Mgr absent, pour l'engager à écrire lui-même aux deux Ministres de la Marine et de la Guerre, à l'effet d'obtenir pour ce jeune homme soit un congé, soit une exemption. Mr. de K/saudy, vicaire général, va mettre à la poste la lettre à Mgr : mais je crains qu'elle ne soit trop tardive.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, chez les frères de
l'Inst.n Xtienne à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Quimper 18 juil. 46

Autographe. AFIC. 046.04.014.

LETTRE 3929. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Pont-Croix le 19 Juillet 1846

Très cher ami,

J'ai reçu hier votre n° 1er, et j'y réponds.

La réponse faite par le f. Joseph Marie à M. Portier est bien ce qu'elle devoit être : je pense qu'on lui aura exprimé de nouveau le désir que les 4 frères voyagent ensemble.

Le f. Usthazade n'est point à régretter. – Son brevet ne pouvoit plus servir de rien.

Je vais écrire au f. Augustin – id. au f. Philogone, à mon passage à Pontivy. – Id au f. Victrice.

Je suis enchanté des bonnes nouvelles que vous me donnez du f. Rogatien.

Il faut répondre au f. André que je ne m'oppose pas à ce que la distribution des deux écoles soit commune, c'est-à-dire se fasse le même jour : mais, je ne veux pas donner à cela un consentement exprès : j'ignorerai ! – Le f. Jean de la Croix ne peut aller à St. Pol de Léon avant la retraite. – S'il est possible, comme je l'espère, qu'il y aille après, je le lui permettrai volontiers, mais, il faudra que ses parents contribuent aux frais du voyage, et de son retour de St. Pol à Redon.

On répondra au f. Matthieu, de suite, de se conformer à la volonté du maire pour fixer le jour de la distribution, et d'annoncer la rentrée pour le 7 de septembre.

J'avois accordé au f. Roch[1] la permission d'aller chez lui : on lui écrira que j'accorde également cette permission au f. Pamphile.

Je vais écrire à M. le Curé de St. Nazaire.

Le f. Basile a eu très grand tort de quitter son poste sans permission ; il est cause que je n'irai pas à Plouhinec : ma visite cependant étoit très désirée, et elle auroit pu être fort utile. – L'école de cette Commune a été aussi bien qu'elle pouvoit aller, et on en est fort content dans le pays, ainsi que du frère : le seul reproche qu'on lui fasse est d'avoir trop travaillé, et de ne pas comprendre que des enfans qui ne savent rien ne peuvent tout apprendre en quelques jours. – Sa conduite dailleurs a été irréprochable.

Sur ce, j'ai l'honneur d'être

Le premier ignorantin fait chevalier depuis Adam

J'irai peut-être à St. Briac pour la distribution. – Ecrire au f. Lucien de la fixer au 2 d'aout.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
chez les frères, à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Pontcroix 19 juil. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.016.

[1] F. Roch-Marie (Pierre Lemoine), né à Lanrelas (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1841.

LETTRE 3930. **À L'ABBÉ RUAULT**.

Quimper le 20 Juillet 1846

Très cher ami,

Tout à l'heure, on vient de recevoir à l'évêché la réponse du Ministre de la Marine au sujet de Gaudebert[1] : elle est favorable, sans être décisive : mais, Mgr continuera de suivre cette affaire, et à cet effet, il est très important que ce jeune homme arrive ici sans retard ; il faut donc qu'il se mette en route aussitôt qu'il aura reçu cette lettre ; on lui donnera l'argent nécessaire pour faire le voyage en toute hâte.

Vous voyez que Mgr avoit écrit au ministre, ce que je ne savois pas lorsque je vous ai écrit mon avant dernière lettre.

Le Ministre accorde 300 f. pour le 7ème candidat présenté par Mgr. de Quimper.

Je partirai demain matin à 5 h. ½ pour Pontivy où je m'attends à trouver ma voiture et une lettre de vous : je réglerai à Pontivy mon itinéraire, et je vous en donnerai connoissance.

Le cher Raffray est arrivé à St. Brieuc bien portant, c'est-à-dire, pas plus mal portant qu'il ne l'étoit quand il nous a quittés.

Notre excellent Langrez, chez qui je suis descendu, vous dit mille choses aimables : il viendra donner la retraite de nos enfans dans le mois d'octobre.

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
chez les frères de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Quimper 21 juil. 46

Autographe. AFIC. 046.04.017.

DOCUMENT 519. **SOUS-PRÉFET DE PLOËRMEL À M. DE LA MENNAIS**.

(En-tête) : Sous-Préfecture de Ploërmel

Ploërmel, le 21 Juillet 1846.

Cabinet du Sous-Préfet.

Monsieur,

Permettez-moi de venir vous entretenir quelques instants d'un sujet qui emprunte aux circonstances actuelles une extrême importance.

M. le général de Rumigny[2] s'est présenté avec moi chez vous, avant-hier, et a regretté de n'avoir pas l'honneur de vous voir. Il sait que vous ne venez jamais aux Elections, et il a pu savoir aussi que votre pensée là dessus ne serait pas modifiée cette année, puisqu'on lui a dit dans votre établissement que vous ne reviendriez que le 6 août prochain.

---

[1] Voir ci-dessus la lettre du 17 juillet, adressée à l'abbé Ruault.

[2] Marie-Théodore de Gueulluy, comte de Rumigny (1789-1860), entré à seize ans à l'école militaire de Fontainebleau, servit sous l'Empire à Iéna, à Wagram, à Montereau, etc. Aide de camp du général Gérard, puis mis en demi-solde après les Cent-Jours, il dut à la protection de ce général d'être réintégré dans l'armée au service du duc d'Orléans. Colonel en 1826, il est nommé Commissaire général et chargé de ramener le calme en Vendée, en 1831, puis dans la région de Vitré et Fougères en 1832. De 1831 à 1837, il siège à la Chambre comme député de la Mayenne. Resté fidèle à Louis-Philippe après 1848, il fut mis à la retraite par le Gouvernement provisoire de la République. – En 1832, le général de Rumigny avait eu l'occasion de recevoir l'abbé J.-M. de la Mennais, après la suspension provisoire de l'école Sainte-Croix de Vitré. (Cf. *Correspondance générale*, II, 578).

M.M. L'abbé Guilloux et L'abbé Bouteloup, inscrits sur la liste électorale, m'avaient toujours semblé devoir régler leur conduite, à l'égard des Elections, sur celle que vous tiendriez vous-même. Cependant, on m'assure que cédant à de vives instances, ils n'auraient plus la volonté de s'abstenir et qu'ils viendraient voter contre le candidat dont le Roi et les Ministres désirent le succès. J'ignore d'ailleurs, Monsieur, si le renseignement est exact.

La nomination de M. de Rumigny peut être, en ce pays, un gage de paix et de conciliation ! Le sentiment de cette situation devrait peut être porter M. M. Guilloux et Bouteloup à s'abstenir, et le but de cette lettre, Monsieur, est de vous demander, de la part de M. de Rumigny, s'il vous serait possible et convenable de leur écrire pour leur donner le conseil de persister dans leur première résolution.

J'aurais pu vous faire adresser cette prière par M. de Mackau ou par M. Jubelin. J'ai préféré, Monsieur, aller franchement à vous et m'en remettre à votre sagesse ; ce que vous ferez, Monsieur, sera bien fait et nul ne saura même ici que je vous ai écrit sur ce sujet.

Croyez-moi toujours, Monsieur, votre respectueux et dévoué serviteur.

Le Sous-Préfet de Ploërmel
P. Roger

Original. AFIC. 84.04.009.

LETTRE 3931. **AU SOUS-PRÉFET DE PLOËRMEL.**

? Juillet[1] 1846

M(onsieu)r le S(ous) P(réfet)

Ni.Mr. l'ab(bé) Bouteloup, ni Mr. l'ab(bé) Guilloux, quoique le 1er habite l'une de mes maisons et que l'autre soit aumônier de ma maison de Ploërmel, ne dépendent de moi pour ce qui est étranger à leurs fonctions ecclésiastiques : ils sont donc parfaitement libres d'aller ou de ne pas aller aux élections.

J'ignore entièrement ce qu'ils comptent faire à cet égard, car je ne leur en ai pas dit un mot, et eux ne m'en ont rien dit : pour moi je tiens à rester absolument en dehors de tout ce qui a rapport aux affaires politiques, et cela est essentiel pour le plein succès de celles dont je m'occupe dans l'intérêt du gouvernement.

Projet autographe. AFIC. 84.04.009.

LETTRE 3932**. À L'ABBÉ RUAULT.**

(Pontivy) le 23 Juillet (1846)

J'ai oublié de vous dire de m'envoyer les noms et prénoms de famille, et le lieu de naissance du f. François Régis, afin que je puisse savoir ce qu'il y a à faire pour remplir les formalités que M. le Commissaire de Marine de Nantes exige, avant de nous remettre ses effets.

La caisse de coquillages est-elle arrivée ?

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Pontivy 23 Juil. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.018.

[1] Réponse à la lettre précédente, qui peut être datée du 21 juillet ou des jours suivants.

LETTRE 3933. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. St. Brieuc le 24 Juillet 1846.

Mon très cher frère,

Il est impossible que je vous accorde la permission d'aller voir vos parents en Bourgogne : depuis que la congrégation existe, jamais je n'ai accordé à un frère la permission de s'absenter de la retraite. Je vous autorise à faire votre distribution le trois août : mais, je trouve que la rentrée au 14 7bre, serait trop tardive, et j'aurais mieux aimé qu'elle eût lieu le 3, car, près des trois quarts de vos enfants ne prendront pas part aux exercices de la confirmation : cependant examinez bien les choses et faites pour le mieux. Je laisserai chez Mr. Huguet une somme de 400 f. pour la bâtisse ; je vois avec peine que la dépense sera beaucoup plus considérable que vous ne l'aviez estimée. Faites maçonner la fenêtre que vous avez ouverte dans le milieu du pignon.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.056.

LETTRE 3934. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. St. Brieuc le 26 Juillet 1846

Mon très cher frère,

Il est impossible que je modifie en rien les conditions auxquelles je vous ai dit que le jeune Yves Guyomard seroit reçu à Ploërmel : si elles sont remplies, ou du moins assurées, vous l'amenerez avec vous à la retraite, sinon, non : il se présente tant de postulants que je ne sais plus où les loger, et que j'en remets un grand nombre à venir plus tard, exigeant de chacun, maintenant, une dot, parce que les secours que le Ministre m'a accordés, sont, depuis longtems, absorbés : il y a 25 candidats du diocèse de St. Brieuc, et 42 de celui de Vannes, sans compter ceux des autres diocèses : vous voyez quelle belle occasion ce seroit de ruiner la Congrégation, si je recevois tout le monde gratuitement : tenez donc à ce que Yves Guyomard paie 150 à présent et le reste plus tard : si la personne qui lui fait cette belle aumône venoit à mourir dans l'intervalle, je me contenterois de ce que j'aurois reçu, mais, autrement, et sauf cette éventualité, les 300 f. seront rigoureusement dus.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 26 juil. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.057.

LETTRE 3935**. À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Brieuc le 26 Juillet 1846

Très cher ami,

Voilà un billet du f. Sigismond[1], qu'il faut remettre au f. Louis, afin qu'il s'occupe de l'expédition des objets demandés : je désire que le ballot soit prêt pour le 6 d'aout, jour où

[1] F. Sigismond (Julien Hyacinthe Chevallier), né à Acigné (Ille-et-Vilaine) en 1816, entré à Ploërmel en 1836.

j'arriverai à Ploërmel, car, il est grand tems qu'il parte : j'expliquerai à mon retour la manière d'en faire l'envoi.

Je quitterai St. Brieuc jeudi : je présiderai la distribution à St. Briac Dimanche prochain, et celle de Dinan le mardi suivant (4). – Recommandez d'envoyer deux chevaux au devant de moi à St.-Méen : j'y passerai jeudi (6) dans la matinée, c'est-à-dire, vers onze heures du matin.

Il me tarde de savoir si M. Louis Blaize m'a annoncé l'arrivée au Hâvre du sac d'argent chargé par le f. Ambroise sur le navire *La Revanche* : marquez le moi, et adressez votre lettre à St. Briac, par St. Malo, à moins que vous ne calculiez que votre réponse à celle-ci puisse être rendue à St. Brieuc mercredi dans la journée.

Nous attendons à la Providence, pour demain au soir, Mr. le Curé de Combourg et l'un de ses vicaires ; je ne sais lequel.

Je suis venu à bout d'achever les constitutions de mes chères filles : Sont-elles contentes ! L'évêque doit examiner mon travail aujourd'hui, et je crois que la publication pourra avoir lieu sous peu de jours ; en attendant, je vais voyager sur la côte.

Tout à vous, très cher ami

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : St-Brieuc 26 juil.1846

Autographe. AFIC. 046.04.019.

LETTRE 3936. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. St. Brieuc le 29 Juillet 1846

Mon très cher frère,

Je suis extrêmement mécontent d'apprendre que plusieurs de vos frères aient été dans la disposition de considérer mon silence comme une approbation de leurs projets de voyages : ils se trompent, et je défends en vertu de la sainte obéissance, de s'écarter en rien des permissions que j'ai données par écrit : j'avois repondu aux ff. Cado, &c. dans une lettre adressée au f. Léonidas.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 30 juil. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.058.

LETTRE 3937. **AU F. EDMOND ROBERT.**

D. S. Ploërmel le 29 Juillet 1846

Mon très cher frère[1],

J'ai de tristes raisons de croire que, plus que jamais, le demon vous pousse à votre perte, et la charité me presse de faire un dernier effort pour vous sauver : songez donc, enfin, que violer un vœu, c'est se déshonorer, se rendre indigne des sacrements, se précipiter dans une damnation certaine… Mon frère, est-ce que vous n'avez plus de foi, et affligerez vous,

[1] F. Edmond (Aimé Robert), né à Ploërmel (Morbihan) en 1814, entré au noviciat en 1837.

par un pareil scandale, un père qui vous a tant aimé, et qui a rendu à votre famille tant de services, pour prix desquels il ne vous demande aujourd'hui que de ne pas consommer votre ruine éternelle. – Au reste, au nom de cette sainte obéissance que vous m'avez promise aux pieds des autels, et que vous avez jurée sur le Corps même de J. C., je vous commande de venir à la retraite : là, vous m'ouvrirez pleinement votre pauvre cœur blessé, et je verserai avec amour sur ses blessures, l'huile et le baume.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Edmond
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Fougères

Autographe. AFIC. 088.04.059.

DOCUMENT 520. **OBÉDIENCE.** Ploërmel le 6 août 1846.

En vertu de la sainte obéissance, notre très chère Sœur St. Jean Allice remplira les fonctions de seconde économe dans notre maison principale de St. Brieuc.

Donné à Ploërmel le 6 aout 1846

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 76.04.001.

LETTRE 3938. **À L'ÉVÊQUE DE SAINT-BRIEUC.**

Ploërmel le 10 août 1846.

Monseigneur,

Par sa lettre du 14 juillet dernier, M. le Ministre de la Marine et des Colonies me prévient qu'il a bien voulu élever, pour cette année, à 40 le nombre total des indemnités de trousseau qu'il avait promis et qui d'abord avait été fixé à 30, en faveur des jeunes gens qui ont répondu à l'appel que vous avez fait pour le noviciat de Ploërmel. Le Ministre ajoute : "Je vous laisse le soin de régler dans les proportions qui vous paraîtront convenables, la répartition du surplus des six indemnités par diocèse, entre ceux de Vannes et de Saint-Brieuc où les candidats sont les plus nombreux."

Le nombre des sujets du diocèse de Vannes qui se sont présentés étant de 42 et celui de Saint-Brieuc de 26, j'ai attribué au premier diocèse 12 indemnités et 10 au second. Mais en réalité cette distribution vous importe peu, Monseigneur, puisque j'ai admis gratuitement, à mon compte, tous les candidats de Saint-Brieuc dénués de ressources qui se sont présentés et qui m'ont paru réunir les qualités nécessaires.

Daignez, je vous prie, Monseigneur, mettre au pied de la liste nominative ci-jointe, le mot approuvé et votre signature. Je l'adresserai au Ministre aussitôt que vous me l'aurez renvoyée et le paiement sera ordonnancé en mon nom.

Le Ministre me fait espérer un secours semblable pour l'an prochain. Si cet espoir se réalise, j'aurai de nouveau recours à vos bontés, car le recrutement que nous venons de faire, quoique considérable, est encore fort insuffisant.

Je suis avec le plus tendre respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. dioc. St-Brieuc

LETTRE 3939. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 4 7bre 1846

Mon très cher frère,

Je n'ai pu vous écrire par les frères qui partirent hier : je le fais aujourd'hui, mais encore en peu de mots, et fort à la hâte.

Les frères Ceran[1] et Alphée[2] devront aller demain ensemble à Evran, le 1er pour y rester, et le 2d pour y prendre ses pièces, et aller de là à Servon : le f. Alphée est porteur de mes lettres pour le Curé et le Maire d'Evran. – Vous ferez remettre à Mr. le Recteur de St. Solain la lettre ci incluse, par laquelle je lui annonce cette mutation. – Il ne faut pas que le f. Ceran passe par St. Solain : il vous donnera à vous même les renseignemens dont son successeur pourra avoir besoin : mon choix n'est pas encore définitivement arrêté, mais il ne tardera pas à l'être.

Voici la destination des frères qui vous sont arrivés hier

f. Emerand [3]…….	À St. Servan ….	g. cl. payante
f. Henoch [4]……..	id.	g. cl. des pauvres
f. Onésime[5] …….	id.	p. cl. des pauvres
f. Nemesien[6]…….	id.	classe des messieurs

Faites les partir sans rétard pour St. Servan, et annoncez au f. Julien quel sera l'emploi de chacun, en attendant que je lui écrive moi même.

Pour Dinan je vous donne

Le f. Charles p(ou)r le dessin, la direction de la grande classe, et la surveillance, en qualité de sous-Directeur, de toute la maison.

Le f. Macchabée[7] pour la grande classe, dont il partagera le travail avec le f. Charles : celui-ci devra toujours y donner les leçons principales ; mais le f. Macchabée est très capable de le suppléer, et ne tardera pas à le remplacer ; mais, il ne faut pas aller trop vîte : il est, au contraire, très important que ce changement s'opère graduellem(en)t et d'une manière presque insensible.

Je crains de m'embrouiller dans la distribution de vos autres classes : marquez moi ce que vous en pensez : vous aurez à votre disposition, les ff. Marin, Gaubert[8] +, Elpyde et Dacien : je pense que celui-ci conviendroit pour les petits messieurs.

Le f. Samuel attendra son obédience.

Le f. Alfred – doit aller sans rétard à Cancale.

Le f. Sylvestre[9] -	à la Boussac	Le f. Luc[10] -	à Pleslin
Le f. Jacques[11] -	à Baguer Morvan	Le f. Alphonse[12]	à Plouasne

[1] F. Céran (Jean-Marie Bocandé), né à Malestroit (Morbihan) en 1809, entré à Ploërmel en 1832.
[2] F. Alphée (Joseph Collet), né à Maure-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1815, entré à Ploërmel en 1836.
[3] F. Emmerand (Jean-Marie Prat), né à Arzano (Finistère) en 1829, entré à Ploërmel en 1844.
[4] F. Enoch (Joachim Thoret), né à Sulniac (Morbihan) en 1828, entré à Ploërmel en 1843. *Alias* f. Benoît.
[5] F. Onésime (Pierre Pelé), né à Yffiniac (Côtes-du-Nord) en 1822, entré à Ploërmel en 1845.
[6] F. Némésien (François Loreau), né à Pontchâteau (Loire-Inférieure) en 1829, entré à Ploërmel en 1844.
[7] F. Macchabée (Pierre Courcoux), né à St-Donan (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1844.
[8] F. Gaubert-Marie (Yves Le Gruyec), né à Brélevenez (Côtes-du-Nord) en 1818, entré à Ploërmel en 1845.
[9] F. Sylvestre (Pierre Georges), né à Tremblay (Ille-et-Vilaine) en 1808, entré à Ploërmel en 1825.
[10] F. Luc (Joseph Héno), né à Réguiny (Morbihan) en 1810, entré à Ploërmel en 1829.
[11] F. Jacques (Jacques Guégan), né à Limerzel (Morbihan) en 1802, entré au noviciat d'Auray en 1819.
[12] F. Alphonse (Pierre Laroche), né à Guer (Morbihan) en 1807, entré au noviciat de Josselin en 1823.

Les ff. Jean[1] et Paul Marie[2] à la Chapelle – mais, ils ne pourront y aller que lundi, parce qu'il faut qu'ils soient porteurs d'une lettre de moi pour le Maire : je vous l'enverrai par le courrier de demain. – Et demain aussi je vous enverrai celle p(ou)r le Recteur de St. Solain, car, voilà que la voiture va partir, et je ne puis la faire aujourd'hui, comme j'en avois le dessein en commençant celle-ci.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

+ Le f. Gaubert pourroit être chargé, ce me semble, de la 2e classe des pauvres.

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan

Autographe. AFIC. 088.04.060.

LETTRE 3940. **À M. VEILLARD.**

Ploërmel le 7 7bre 1846

Monsieur et respectable Curé

Vous trouverez dans la lettre ci-jointe que j'écris à Mr. le Maire de Bains, les motifs du changement du f. Zozime : celui que je destine à le remplacer, et qui n'est pas moins capable, étant français, vous pourrez le conserver à demeure : je désire comme vous, éviter, autant que possible, les mutations.

Je suis avec un respectueux dévouement, Monsieur et très cher Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Veillard, Curé de Bains
À Bains par Redon

cachet : Ploërmel 7 sept. 1846

Autographe. AFIC. 107.5.033.

LETTRE 3941. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 8 7bre 1846

Mon très cher frère

J'envoie à Dinan les frères Gustave[3] et Vitalien : le 1er a vraiment besoin de prendre les bains de mer, et vous le ferez partir pour St. Servan ; le 2e est destiné à remplacer le f. Paul Marie, dont je lui remets les comptes : c'est un homme solide, qui a fait vœu perpétuel, et qui est instruit, puisque nous l'avons déjà présenté deux fois à l'examen ; il a seulement besoin de hardiesse à s'exprimer, et chez vous, il se formera sous ce rapport : il ne devra pas négliger ses études, car, s'il a échoué, ce n'est pas manque de capacité et d'intelligence.

Mr. le Recteur de St. Solain regrette beaucoup le f. Ceran, et il le réclame, comme un droit ; voilà la seconde lettre que je lui écris à ce sujet : elle est un peu ferme, parce que les siennes, quoiqu'honnêtes, m'ont semblé manquer de mésure, surtout la première : le f. Céran restera à Evran, où vous savez qu'un changement étoit nécessaire, et où on sera enchanté de

[1] F. Jean (Jean Le Mouroux), né à Plougoumelen (Morbihan) en 1790, entré à Auray en 1818.
[2] F. Paul-Marie (Pierre-Marie Hervé), né à Saint-Quay (Côtes-du-Nord) en 1816, entré à Ploërmel en 1833.
[3] F. Gustave (Victor Bagot), né à Parcé (Ille-et-Vilaine) en 1820, entré à Ploërmel en 1838.

l'avoir ; mais, il est inutile d'entrer dans ces détails avec M. Ravaudet, car, je suis décidé à maintenir ce que j'ai fait, pour le plus grand bien de tous. – Je crains que dans son mécontentement, il n'accueille pas à merveille le successeur du f. Céran : voilà pourquoi, je veux, avant de le lui envoyer, qu'il en fasse la demande positive ; je ne le lui donne que provisoirement, jusqu'à voir de quelle manière les choses tourneront de part et d'autre. - C'est le f. Samuel qui fera ce provisoire : je vois, par une longue lettre qu'il m'écrit, que son éloignement d'Hénon lui sera pénible ; c'est pourquoi vous aurez pour lui toutes sortes de ménagemens : vous lui remettrez le petit mot ci-inclus, après l'avoir cacheté.

J'ai causé avec M. Chevalier des classes des latinistes : je ne suis pas d'avis de les reprendre ; ce seroit trop s'exposer : il faut s'en tenir à celles des Sénégalais, jusqu'à nouvel ordre, et faire apprendre le chiffre à ces trois jeunes gens : le f. Macchabée pourroit leur en donner tous les jours une leçon ; cependant, il vaudroit mieux qu'ils suivent ce cours dans une des classes. – Ils me demandèrent une cravatte pour chacun, pendant mon dernier voyage à Dinan : je les leur promis : mais, je ne me rappelle pas positivement de vous en avoir parlé : acquittez ma promesse.

Voilà les deux lettres de Mr. le Rec(te)ur de St. Solain : vous ne direz pas les avoir lues.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.061.

LETTRE 3942. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 11 7bre 1846

Mon très cher frère,

Cette lettre vous sera remise par le f. Irénée, qui va à St. Malo.

Dans le cas où l'on vous demande un frère pour St. Solain, n'envoyez ni le f. Samuel, ni aucun autre. – M. de Ferron et Mr. Ravaudet viennent de m'écrire en commun une lettre à laquelle je saurai répondre convenablement : de plus Mr. Ravaudet s'adresse au f. Hypolite pour le prier de veiller au choix du successeur du f. Céran, si je persiste à rétirer ce frère. – Vraiment, c'est de la folie ! - Dans la lettre qu'ils ont signée tous les deux, ces messieurs me disent : " Vous trouverez naturel que nous nous montrions en tous cas difficiles sur le choix du frère qui nous seroit destiné. " - Je leur épargnerai cette difficulté là.

Le f. Céran m'annonce que le malheureux f. Alphée a quitté Evran et me demande la formule de la démission qu'il doit donner de ses fonctions d'instituteur de St. Solain : la voici.

" Je soussigné déclare donner ma démission des fonctions d'instituteur communal de St. Solain, et je prie Mr. le Maire de la dite Commune de la faire agréer par qui de droit ;

A Dinan le .. "

Il datera du jour où il est arrivé à Dinan, à son retour de la retraite et il m'adressera cette pièce à Ploërmel : je me charge de l'envoyer moi même au Maire de St. Solain.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan

Autographe. AFIC. 088.04.062.

LETTRE 3943. **À L'ABBÉ ROHRBACHER.**

Ploërmel le 12 7bre 1846.

Mon cher ami,

Je m'empresse de vous envoyer les renseignemens que vous me demandez sur Mr. Kirwan Browns : je n'ai pu les avoir plustôt : ils sont satisfaisants : si l'abbé Houet n'étoit pas en vacances, il auroit pu m'en donner d'autres, mais, je ne sais où prendre ce cher abbé : s'il me fait une petite visite dans le courant de la semaine prochaine, comme il l'a promis, je l'engagerai à vous écrire : ce ne sera pas pour lui une pénitence.

Je vois avec une vive satisfaction que votre grand et bel ouvrage s'avance : il me tarde qu'il soit fini, puisqu'alors seulement vous pourrez faire le voyage de Ploërmel, où vous êtes si impatiemment attendu.- Oh, les douces heures que celles où nous causerons bec à bec, *de omni et nihili*,[1] et du passé, et du présent, et de vos projets pour l'avenir ! – Vous voilà devenu chef de famille ! Ce n'est pas un petit embarras, mais c'est un grand bonheur pour vos chers orphelins, de vous avoir pour père.

Je ne vous dis rien de l'ignorantin breton sinon qu'il est plus que jamais englouti dans les affaires : ne craignez pas que le pauvre homme meure d'ennui : mais il pourroit bien mourir de ses ennuis, car, il n'en manque pas au milieu de tant d'écoles, et de six cents frères.

Mr. Ruault veut que je le rappelle à votre bon souvenir : il est toujours, comme vous l'avez connu, plein de malice : celui là ne change pas et ne changera jamais.

Adieu.- Je vous embrasse cordialement : souvenez vous de moi au saint autel.

Jean

Autographe. AFIC. 38.02.014.

LETTRE 3944. **À Mme Vve Élie DE KERTANGUY.**

Ploërmel le 13 7bre 1846

Ma chère Augustine,

Ta lettre est un coup de foudre… elle me brise le cœur !…ah, j'étois bien loin de m'attendre au funeste événement[2] que tu m'annonces … mes larmes se mêlent aux tiennes, et elles seroient sans consolation si la mort de (ce) cher ami n'avoit pas été, comme sa vie, celle d'un vrai chrétien : nous le retrouverons dans le ciel : j'en ai la douce espérance.

Je crains que tant de fatigues et de douleurs n'épuisent tes forces, et que tu ne tombes malade : fais moi donner de tes nouvelles : je pense que Marie Ange et Félix sont auprès de toi : prie les de m'écrire, et de me tirer d'inquiétude.

Toute la communauté de Ploërmel est en prières pour ce cher Elie que la mort vient de nous ravir d'une manière si inattendue et si cruelle.

Le bon Mr. Ruault me charge de te dire combien il est sensible à ton souvenir et à ton malheur.

Encore une fois, ma chère Augustine, adore avec une résignation pleine de foi, et par consequent pleine de paix, la sainte volonté de Dieu.

Ton oncle tout dévoué

Jean

À Madame
Madame Ve Elie de K/tanguy
À St. Pol de Léon (Finistère)

cachet : Ploërmel 14 sept. 1846

Autographe. AFIC. 7.08.001.

---

[1] *De tout et de rien.*

[2] La mort de son mari, âgé seulement de trente-quatre ans.

LETTRE 3945. **AU F. IRÉNÉE LE GUYADER.**

D. S. Ploërmel le 14 7bre 1846

Mon très cher frère

Il est absolument impossible d'enseigner le dessin pendant la durée de la grande classe, ou bien on manqueroit de tems pour les autres études, et la rétribution que l'on exige pour le dessin se trouveroit supprimée.

Les Messieurs de Plouguiel tuent leur école : on n'a pas même daigné répondre à une lettre que j'ai écrite à ce sujet. Cela me met à l'aise, mais j'en gémis.

Je vous verrai à la fin du mois prochain : j'ouvrirai la retraite du petit séminaire le 1er 9bre.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Irenée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Tréguier (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 18 sept. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.063.

LETTRE 3946. **AU F. PAUL GUYOT**.

D. S. Ploërmel le 14 7bre 1846

Mon très cher frère

Je vous envoie une lettre d'un nommé Boursin qui fut reçu dans notre maison de Dinan en 1839. – Je me rappelle que depuis, il a fait des réclamations semblables à celles qu'il fait aujourd'hui, et qu'elles ne furent pas jugées fondées ; mais, je ne me souviens pas des détails de cette affaire : rappellez les moi, afin que s'il y a discussion, je sache que répondre.

Je regrette que le f. Samuel Marie soit parti pour St. Solain : mais ma dernière lettre est arrivée trop tard.

J'espère que l'affaire d'Evran n'aura pas les suites qu'on pouvoit craindre : tenez moi au courant.

Je serai bien aise d'avoir des nouvelles de votre rentrée.

Je suis profondément affligé de la mort de mon excellent neveu Elie[1] : je le recommande à vos prières.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.063.

LETTRE 3947. **À M. MARION.**

Ploërmel le 15 7bre 1846

Très cher ami

Me voici encore :

Mon beau-frère me prie de vous dire que le décès d'Elie ne doit pas empêcher Mr. Louvel de verser à Augustine la rente que touchoit Elie sur les revenus de la Chesnaie,

[1] Elie de Kertanguy, mari d'Augustine Blaize de Maisonneuve, nièce de l'abbé de la Mennais.

attendu que la donation a été faite à Augustine personnellement.—Je crois que vous le saviez déjà !

Mais ce que vous ne saviez pas, c'est que Feli se plaint amèrement de moi lorsqu'il arrive quelque retard dans les remises que vous avez à lui faire : "Ange m'a raconté, me dit M. Blaize, des explosions de mauvaise humeur, on ne peut plus désagréables pour vous. " - Ce pauvre Feli s'imagine donc que j'arrête ses fonds dans vos mains !…oh, quelle pitié!..Dites-moi, je vous prie, si vraiment, il y a eu, et s'il y a encore des arriérés dans les payements qui doivent lui être faits, et si sous ce rapport, ses plaintes ont un prétexte – je dis un prétexte, car, de fondement, bien sûr, il n'y en a point – Quand vous m'aurez répondu, nous verrons, de concert, ce qui sera bon de faire pour détruire dans son esprit malade de si tristes et si fâcheuses illusions.

Tout à vous, mon bon ami

Jean

À Monsieur
Monsieur Marion, père,
À Mordreu En Pleudihen (par Dinan)
cachet : Dinan 18 sept 46

Autographe. AFIC. 20.01.038.

LETTRE 3948. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 19 7bre 1846

Monseigneur,

Il m'est bien pénible d'avoir à vous annoncer que notre excellent frère François Xavier est très sérieusement malade : dès le lendemain de votre départ, il se sentit faible, et comme il toussoit, le médécin craignit une fluxion de poitrine : mais, on ne tarda pas à reconnaître les symptômes de la fièvre typhoïde, et au moment où j'ai l'honneur de vous écrire cette pernicieuse fièvre est tout à fait déclarée. Je n'ai pas besoin de dire à Votre Grandeur que rien n'est négligé pour la guérison de ce si bon jeune homme ; mais, c'est surtout sur vos prières que nous comptons pour l'obtenir.

Je destinois le f. François Xavier à faire une grande classe à Pontivy ; mais, le voyant indisposé, je ne voulus pas qu'il partît, et je le remplaçai sur le champ par le f. Jean Louis de Gonzague, à qui cela procuroit l'occasion de s'exercer. Aujourd'hui, je rappelle le frère Jean Louis de Gonzague à Ploërmel, parce que ce sera une consolation pour notre pauvre malade que de le voir près de lui.

Votre bonne visite, Monseigneur, nous a tous rendus heureux, et nous n'en perdrons jamais le doux souvenir : daignez en agréer nos remercîmens, et permettre que j'y ajoute l'hommage de la tendre et profonde vénération avec laquelle je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Soyez assez bon, Monseigneur, pour faire dire à M. le Curé d'Eauze (dont je suis si content d'avoir fait la connoissance) que la maladie du f. François Xavier, ne changera rien à mes promesses pour le collège.

Autographe. AFIC. 120.2.012.

LETTRE 3949**. À L'ABBÉ BIDAN.**

Ploërmel le 23 7bre 1846

Très cher ami,

Je n'ai pas sous la main des trésors où je puisse puiser des sacs à volonté : pour payer 2000 f., il faudroit, au moins, que j'eusse été prévenu quelques mois d'avance, autrement, il me seroit impossible de régler mes affaires ; ce seroit un désordre complet : dans le mois de novembre, c'est-à-dire, immédiatement après la retraite du petit séminaire de Tréguier, j'irai à Lannion, et alors nous arrêterons nos comptes de manière à ce que le même embarras ne se réprésente plus ni pour vous ni pour moi : il y a peu de tems à attendre, Dieu merci !

Donc à bientôt : je vous embrasse d'avance en esprit, et je suis bien cordialement, mon cher ami

Votre très humble et très affectionné serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Bidan, Curé de Lannion
À Lannion

cachet : Ploërmel 24 sept. 1846

Autographe. AFIC. 107.5.037.

LETTRE 3950. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 24 7bre 1846

Monseigneur,

Ce matin nous avons eu l'inconsolable douleur de conduire au cimetière notre bon frère François Xavier : il avoit reçu les derniers sacrements samedi avec une grande piété, et sa résignation à la sainte volonté de Dieu étoit parfaîte, mais, depuis Dimanche, il réconnoissoit à peine ceux qui l'assistoient : tous les habitants de la maison sont désolés de cette perte : mais les frères Louis de Gonzague et François de Sales surtout, en ont été vivement affectés : ils n'ont pas eu le courage de suivre le convoi : nos autres frères d'Auch, quoique non moins affligés, ont été plus fermes. Notre pauvre défunt étoit beau à voir dans sa chasse découverte : en le regardant, il me sembloit voir quelques rayons des joies du ciel briller dans ses traits !

En nous envoyant une lettre de change de 1200 f., vous avez payé, Monseigneur, cent et quelques francs de plus que vous ne deviez : mais ce surplus sera à valoir sur le nouveau compte.

Nous attendons sous peu de jours les deux jeunes postulants que (vous) nous annoncez : en arrivant, ils iront prier sur une tombe, et de cette tombe il sortira une voix qui priera pour eux.

J'ai prié Mr. Barciet[1] de me donner le plus tôt possible les adresses des correspondants de Nantes et de Bordeaux, chargés de recevoir en passant, le frère qui doit se rendre à Eauze pour le 15 du mois prochain.

Daignez, Monseigneur, agréer la nouvelle assurance de la vénération profonde avec laquelle je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.2.013.

[1] Le curé d'Eauze.

LETTRE 3951. **AU MAIRE DE MOHON.**

Ploërmel le 24 7bre 1846

Monsieur le Maire,

L'article 1er de notre Prospectus est ainsi conçu : "Le Supérieur se réserve dans tous les cas, le droit de donner de nouvelles obédiences aux frères, sauf à les remplacer par d'autres frères, de manière à ce que l'instruction ne soit pas interrompue. " Je ne donne de frères aux Communes qu'à cette condition là, et il est évident que, s'il en étoit autrement, le gouvernement de ma Congrégation seroit impossible.

En rétirant le f. Eloi[1] de Mohon, j'ai eu en vue le bien de votre école elle même, car, je suis persuadé que votre école sera plus forte sous la direction du f. Turiaf, breveté d'après examen, qu'elle ne l'étoit sous la direction du f. Eloi, quoique celui-ci fut un fort bon maître. Le f. Turiaf est plus jeune, il est vrai ; mais, il est très instruit, il a des qualités excellentes, et il n'a quitté l'établissement qu'il dirigeoit avant d'aller chez vous que parce que cette école est brétonne, et qu'il ne sait pas le breton. J'entre dans ces détails, Monsieur le Maire, parce que je les crois propres à vous inspirer pour le f. Turiaf, les sentimens de confiance qu'il mérite à tous égards. Au reste, il me seroit impossible actuellement de vous rendre le f. Eloi : cela ne dépend pas de moi. Je vous prie donc d'obtenir de suite, pour le f. Turiaf, une autorisation provisoire, afin qu'il touche son traitement, et que votre école ne soit pas suspendue, faute de paiement. Soyez persuadé, Monsieur le Maire, que je regrette sincèrement de vous contrarier dans cette circonstance ; je serai heureux de vous prouver plus tard combien sincèrement je suis,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 107.5.038.

LETTRE 3952. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

Ploërmel le 24 7bre 1846

Mon très cher frère,

Vous pouvez sans scrupule vendre les plumes de manière à gagner de 1 f. à 1 f. 50 c. lorsque vous vendez la grosse en une fois.

J'espère que le f. Germain continuera de vous satisfaire pleinem(en)t.

Dites de ma part à Mr. le Recteur de Talensac que je ne l'oublie point : je m'épuise en combinaisons pour lui réserver un frère ; ce n'est pas chose facile : reste encore à savoir si ce sera chose possible.

Vos postulants seront reçus pourvu qu'ils apportent ce que j'ai demandé : mais, comme ils sont très jeunes, il ne faut pas hâter de les envoyer.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Nous avons enterré ce matin l'excellent frère François-Xavier d'Auch. – Vous ferez pour lui les prières et communions prescrites par la règle.

Au f. Liguori
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Montfort sur Meu (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 25 sept. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.065.

[1] F. Eloi (Jean Monique), né à Bréhan-Loudéac (Morbihan) en 1806, entré à Ploërmel en 1826.

LETTRE 3953. **À M. VEILLARD, CURÉ DE BAINS.**

Ploërmel le 25 7bre 1846

Monsieur et respectable Curé

Le jeune qui vous a témoigné le désir d'entrer ici, peut venir quand il voudra à la condition qu'il acceptera toute espèce d'emploi et qu'il ira sans murmure partout où l'obéissance l'appellera : il ne devra plus avoir de volonté ; c'est le point essentiel. Sa rente de 25 f le suivra à la communauté : le fond toutefois lui appartiendra toujours et retournera à sa famille ; il devra apporter :

En argent …… 150 f.
En effets …….. 8 chemises,
6 paires de bas
2 paires de draps de lit
2 habillements complets, tels qu'il les porte chez lui
1 bon chapeau
2 paires de souliers
1 couteau, 1 razoir, 1 canif, 1 livre d'office
son extrait d'âge

Je ne doutois pas que le f. Eloi ne vous eut convenu

Je suis avec un respectueux dévouement, Monsieur et très cher Curé,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Veillard, Curé de Bains
À Bains par Redon (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 25 sept. 1846

Aut. AFIC. 83.03.033.

LETTRE 3954. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 26 7bre 1846

Mon très cher frère,

Vous avez dû être surpris de mon long silence ; il serait trop long de vous en expliquer les causes : je vais aujourd'hui répondre en peu de mots à chacune de vos questions.

1° Les réparations annuelles de votre nouvelle classe doivent être à la charge de la commune : toujours le locataire paie les réparations locatives et d'entretien. -

2° Je vous autorise à acheter les hardes dont les ff. Polyclet, François[1] et Léandre[2] ont besoin : je suis bien aise d'apprendre que ce dernier va mieux : il faut prendre toutes les précautions qu'exige son état de convalescence. –

3° J'approuve beaucoup le projet de placer un escalier tournant dans votre nouvelle bâtisse, il prendra moins de terrain et il consommera moins de bois. –

4° J'approuve votre projet de réunir tous les 3 mois à Quintin les ff. Xavier et Cyprien pour conférer de la nouvelle grammaire, il est à désirer que ce travail s'achève dans le courant de l'année. –

5° Je verrai probablement bientôt Mr. Huguet : ne concluez rien à présent avec lui au sujet des chicanes sans cesse renaissantes de Mr. Le Brouster. –

[1] F. François (François Michel), né à Ruffiac (Morbihan) en 1819, entré à Ploërmel en 1833.
[2] F. Léandre (Jean Gilles), né à Dompierre-du-Chemin (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré à Ploërmel en 1843.

6° Rien ne presse de donner une réponse à Mr. le Maire de l'Hermitage : il est bon que cela traîne en longueur. –

7° J'ai envoyé le f. Eugène à Quintin, dans l'intention qu'il aille rouvrir l'école de St-Donan, du moins provisoirement ; allez, si vous le pouvez, l'y conduire vous même et tâchez de voir Mr. Le Coq : vous lui direz que si je ne lui ai pas écrit, c'est que j'ai longtemps hésité à replacer un frère dans la paroisse, à cause des procédés que l'on a eus envers le f. Jean-Baptiste et envers moi : en effet, refuser de recevoir au presbytère le f. Jean-Baptiste si je le renvoie, c'est vouloir le flétrir et me manquer grossièrement. J'ai donc dû être, et j'ai été très mécontent de cette brutale manière d'agir. Toutefois, me rappelant que St-Donan est une de nos plus anciennes écoles ; que toujours Mr. le Maire et le Conseil municipal ont agi envers nous avec une délicatesse, dont ils n'avaient pas sous les yeux le modèle ; que toutes les misères dont nous avons à souffrir viennent de l'état habituel de maladie du respectable Pasteur que la paroisse est menacée de perdre bientôt ; qu'un grand nombre d'enfants de St-Donan ont été envoyés au noviciat par leurs familles, quoique, dans ces derniers temps, on ait bien plutôt contrarié que favorisé les vocations, &c. je me suis enfin décidé à ne pas abandonner l'école, et à ne pas renoncer à perpétuer le bien qu'elle a fait, à cause de quelques tracasseries momentanées. Vous prierez Mr. le Maire de redemander le brevet et les pièces du f. Jean-Baptiste : il est urgent surtout que le brevet me soit rendu le plus tôt possible. –

8° Je n'ai point oublié à Quintin le f. Odilon[1] : il faut qu'il revienne ici prochainement pour continuer les études du brevet : je pense que pour aller vite, sans trop de dépense et de fatigue, la route de Dinan est la meilleure. –

9° Nous venons de perdre avec un vif chagrin notre bon frère François-Xavier d'Auch : annoncez cette triste nouvelle aux frères voisins ; faites pour lui les communions et les prières prescrites par la règle. –

10° Je vais faire une tournée longue et rapide : j'irai à Rennes le 2 8bre ; voyageant par la diligence, j'arriverai à Morlaix le 4. De Morlaix je me rendrai promptement à St-Pol-de-Léon, pour de douloureuses affaires (je viens de perdre mon excellent neveu, Mr. Elie de K/tanguy ; je le recommande à vos prières) ; de là je reviendrai à Ploërmel en toute hâte, pour la retraite de nos enfants, et à peine celle-ci sera-t-elle terminée que je repartirai pour aller travailler à celle de Tréguier, dont l'ouverture aura lieu le premier novembre. Je tâcherai dans toutes ces courses, de ménager un jour pour Quintin : cela ne me sera pas facile cependant. –

11°. Si les examens nous avaient été moins défavorables, j'aurais donné un frère à Allineuc.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. J'oubliais de vous dire de demander à Mr. le Maire de St-Donan un certificat de moralité pour le f. Jean-B(aptis)te

Copie certifiée. AFIC. 088.04.066.

LETTRE 3955. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 27 7bre 1846

Mon très cher frère,

Vous avez eu tort d'écrire au Maire à propos de votre changement de local : cela ne le regardoit en aucune manière ; et, du moins, auroit-il fallu me consulter auparavant. – N'entrez

[1] F. Odilon (François Penguilly), né à Guiclan (Finistère) en 1820, entré à Ploërmel en 1844.

dans aucune discussion avec lui sur la présentation de vos pièces : s'il en étoit question et qu'on vous attaquât – nous verrions alors ce qu'il y auroit à faire et à répondre.

Pour toucher la somme due au f. Ferdinand, écrivez à Mr. le Sous-Préfet de St. Malo, ce qui suit :

Mr. le Sous-Préfet,

Un réliquat de traitement de … est dû au f. Ferdinand, mon confrère, en sa qualité d'instituteur communal de St-Briac, et je suis porteur de sa procuration pour toucher cette somme et en délivrer quittance : mais, Mr. le Maire de St. Briac de qui je l'ai réclamée, ne m'ayant pas répondu, ni même annoncé la réception de ma lettre, je m'adresse à vous avec confiance, Monsieur le Sous-Préfet, et je vous prie de vouloir bien ordonner que justice soit rendue.

Je suis avec respect, Mr. le S(ous) P(réfet) &c.

Jamais Mr. le Recteur ne m'a dit ni écrit, un mot contre vous : défiez vous des faux rapports, et ne soyez pas si empressé à faire des mémoires de justification : vous avez trop le goût d'écrire dans ces cas là.

L'action des maîtres pour les leçons qu'ils donnent au mois se prescrit par six mois – Le père de l'élève qui vous doit 20 f . est un homme de mauvaise foi, et il est probable qu'il ne vous paiera jamais.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.067.

LETTRE 3956. **À Mme TARBÉ DES SABLONS.**

Ploërmel le 27 septembre 1846.

Madame

Vous avez eu bien raison de penser que je serois fort heureux d'apprendre le mariage de Mlle votre petite fille et de M. de la Villemarqué.

Cette union est parfaite sous tous les rapports, et je vous remercie beaucoup de me l'avoir annoncée. Je me joins à vous même pour prier Dieu de répandre ses bénédictions les plus riches et les plus douces, sur ces deux époux dont le bonheur fera le vôtre.

Vous ne me refuserez pas, Madame, d'être dans cette circonstance, auprès de mon si bon et si aimable compatriote, M. de la Villemarqué, l'interprète de mes sentimens : daignez les lui offrir, et agréez pour vous même l'hommage du profond respect avec lequel je suis,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Madame
Madame Tarbé des Sablons
à Paris.

Aut. Coll. Barbe. Copie. AFIC. 39.02.042.

DOCUMENT 521**. ÉTAT NOMINATIF.**

Ploërmel le 28 7bre 1846.

Etat nominatif de six postulants du diocèse de Rennes, entrés depuis Pâque dernier au noviciat des frères de Ploërmel, et auxquels Mr. l'abbé J.- M. de la Mennais désire que soit appliquée, par Mgr l'Evêque de Rennes, l'indemnité de trousseau allouée par M. le Ministre

de la Marine et des Colonies, dans l'intérêt des candidats dénués de ressources et distingués par leur aptitude.

1. Charles Guillet ……. de Châteaubourg
2. Toussaint Vielle …… id.
3. François-Jacques Lefeuvre du Grand-Fougeray
4. Louis-François Renaut … de Domloup
5. Julien Marie Jeusset …… de Chateaugiron
6. Julien-Adolphe Etane …. de St. Aubin-du-Cormier.

Ploërmel, le 28 septembre 1846

L'ab. J. M. de la Mennais

Vu et approuvé : Rennes le 20 7bre 1846

+ G. Evêque de Rennes

Copie. AFIC. 125.2.009.

LETTRE 3957. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 29 7bre 1846.

Monsieur le Ministre

J'ai l'honneur de vous adresser le mémoire des trois Sénégalais placés au compte de votre Département dans mon établissement à Dinan (Côtes-du-Nord). Je suis très content de la conduite, de l'application au travail, et des progrès de ces trois jeunes gens, et le moment approche où je vous proposerai de les placer ailleurs qu'à Dinan, afin de leur faire faire des études plus fortes, dont je les crois aujourd'hui capables. Lorsque vous les confiâte à mes soins, il était question de fonder une maison, dans laquelle les jeunes gens des colonies qui, déjà auraient commencé le latin, comme ceux-ci, et qui se destineraient à l'état ecclésiastique, seraient reçus à leur arrivée en France, jusqu'à ce qu'ils fussent capables d'entrer au séminaire colonial : permettez-moi de demander à Votre Excellence où en est ce projet ? S'il était abandonné, il m'importerait de le savoir.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 181.3.010.

LETTRE 3958. **À Mme Vve DE KERTANGUY.**

Ploërmel le 29 7bre 1846

Ma chère Augustine,

Je devois arriver Dimanche prochain à Coatudavel, et j'ai encore l'espoir d'y être rendu pour ce jour là : cependant, je n'en suis pas certain, parce que des circonstances imprévues m'obligent à changer mon itinéraire : jeudi, j'irai coucher à Loudeac, et de Loudeac, j'irai prendre, samedi, la diligence de Morlaix à St. Brieuc : mais, je ne sais pas positivement à quelle heure elle passe+ : je crains donc de la manquer, ce qui me retarderoit d'un jour : mais, je ferai ce qui dépendra de moi pour suivre mon itinéraire exactement, tel qu'il a été convenu entre Ange et moi. Je vous écris ceci afin que vous ne soyez pas inquiets, s'il survenoit un dérangement.

À bientôt ; je vous embrasse tous bien cordialement
L'ab. J. M. de la Mennais

+ je viens d'apprendre qu'elle y passe à 9h. du soir, ce qui m'arrange à merveille. – Sauf le cas où je n'y trouverois pas une place, j'arriverai donc à Morlaix dimanche matin - c'est notre premier calcul.

À Madame
Madame Ve Elie de K/tanguy
A St Pol de Léon (Finistère)
cachet : Ploërmel 1 oct. 1846

Autographe. AFIC. 7.08.002.

LETTRE 3959**. AUX FILLES DE LA PROVIDENCE.**

Ploërmel le 29 7bre 1846.

(Cette lettre figure en tête du livre "Règle des Filles de la Providence")

LETTRE de M. l'abbé J. –M. DE LA MENNAIS aux Filles de la Providence.

Ploërmel, 29 septembre, fête de S. Michel, Archange, 1846.

Mes très-chères Sœurs,

On sentait généralement, dans la Congrégation, la nécessité d'éclairer certains points de la règle, d'en modifier d'autres et de classer les diverses parties de vos Constitutions dans un meilleur ordre. Ce travail a été fait avec un grand soin : vous l'avez accepté dans votre dernière assemblée générale, et enfin il a été approuvé par Monseigneur l'Evêque de S.-Brieuc, et par moi, en ma qualité de Supérieur général et de Fondateur.

Recevez ce recueil de règle, d'instructions et de prières[1] avec un profond sentiment de soumission et de foi ; recevez-le, mes très-chères Filles, comme si votre Saint Ange Gardien vous le présentait en vous disant de la part de Dieu : Faites ceci et vous vivrez. La vie de la Congrégation dépend en effet de la fidélité de chacun de ses membres à observer les règles, sans en négliger aucun point, si petit qu'il soit en apparence : votre persévérance et votre salut en dépendent également : soyez donc attachées à ces règles saintes aussi fortement que l'est un vaisseau à l'ancre qui le rend immobile au milieu des tempêtes. Gardez les règles, et les règles vous garderont.

Je prie Dieu de tout mon cœur, mes très-chères filles, de vous accorder cette grâce, qui sera pour vous, n'en doutez point, la source de beaucoup d'autres grâces.

L'ab. J.-M. de La Mennais

Imprimé. Edition 1879.

[1] On lit en note : " *Voir le vol. de Prières.* "

LETTRE 3960. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 30 7bre 1846

(L'abbé J.-M. de la Mennais ajoute un post-scriptum à la lettre suivante, adressée au f. Euthyme par le f. Joseph-Marie).

Mon très cher frère Euthyme,

Lundi dernier nous avons remis au roulage pour Bordeaux et à l'adresse que vous nous avez indiquée, les effets que vous nous avez demandés. Les frères de Gorée ont aussi fait une demande, nous allons nous occuper de la leur expédier le plus tôt possible ; si ces frères manquent tout à fait d'objets classiques, vous pourriez leur en prêter en attendant l'arrivée de leur demande : c'est l'intention de notre Père. […]

(Suivent quelques nouvelles de Ploërmel, et le rappel des frères récemment décédés).

Nous devons encore bâtir cette année au bout de la cuisine ; cette maison sera bâtie sur le plan de celle du jardin de Terreneuve, elle ira jusqu'au passage qui se trouve entre la menuiserie et la sellerie. La reliure et la cordonnerie sont maintenant dans la maison bâtie dans la (cour) de récréation des frères le long du chemin de Guibourg. L'ancienne reliure sert de seconde infirmerie.

Je vous prie d'offrir mes respects à tous nos frères, en particulier au bon frère Gildas.

Frère Joseph Marie

(Ce qui suit est de la main de l'abbé de la Mennais) :

J'attends toujours de vos nouvelles, avec une impatience d'autant plus vive qu'elles sont plus rares. – Votre silence m'afflige. –

Toutefois, je vous embrasse cordialement en N. S. J'embrasse aussi bien tendrement tous mes enfants du Sénégal.

L'ab. J. M. de la Mennais

Post scriptum aut.. AFIC. 088.04.068.

LETTRE 3961**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 1er 8bre 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous renvoyer l'état nominatif des six postulants du diocèse de Rennes ayant droit à l'indemnité de 300 f.. Cet état est maintenant établi dans la même forme que cela a eu lieu pour les quatre autres diocèses de la Bretagne.

Dans la lettre de Votre Excellence en date du 14 juillet, le nombre total des indemnités était, il est vrai, fixé à quarante ; mais vous ajoutiez : "et sauf d'ailleurs à avoir égard à la demande que Mgr l'Evêque de Quimper a formée en faveur d'un septième sujet, le jeune Floch, fils d'un commis de marine ". J'ai compris que le jeune Floch devait être compté en sus des quarante ; il paraît que je me suis trompé : mais, depuis l'époque où ont été arrêtées les désignations des cinq diocèses, non seulement le premier chiffre de 40 est demeuré exact, mais il a beaucoup augmenté : dans le mois de septembre, il s'est présenté 16 sujets nouveaux, et je les ai tous reçus gratuitement à mon compte.

Ordinairement, dans le mois d'Août, Votre Excellence me faisait connaître l'époque du départ des frères pour les Colonies, et en déterminait le nombre : pendant notre retraite

générale, je choisissais ceux qui devaient être mis à votre disposition dans les premiers jours d'octobre.

Cette année je n'ai reçu aucun avis à cet égard, ce qui m'a fort embarrassé : cependant, avant que les frères quittent Ploërmel pour retourner dans leurs établissements, j'en ai réservé dix, et je prends en ce moment des mesures pour qu'ils soient prêts à s'embarquer à la fin de ce mois, ou dans les premiers jours de novembre, si Votre Excellence le désire.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.039.

LETTRE 3962. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Coatudavel le 7 8bre 1846.

Mon cher ami

Je trouve ici des affaires bien tristement embrouillées : je suis venu trop tôt, parce que le temps manquera pour connoître, avant mon départ, l'état exact des choses, et pour prendre un parti quelconque : mais, Mr. Blaize prolongera son séjour autant qu'il sera nécessaire, et, d'accord avec les excellents M.M. de Kertanguy, on décidera ce qu'il y a à faire pour le moment.

Demain, à 11 h. du matin, je m'embarquerai dans la diligence à Morlaix, où je trouverai ma voiture : elle me conduira vendredi à Quintin, et samedi à Loudeac : j'en repartirai dimanche pour Ploërmel : envoyez donc Dimanche, deux chevaux au devant de moi jusqu'aux Forges, et n'oubliez pas de charger ces messieurs des petites provisions de journeaux*(sic)* dont j'aurai besoin pour ne pas mourir de faim dans le trajet.

Je suis parvenu à faire quitter Plouguenast au f. Sosthène[1], et à le renvoyer à St. Jouan . mais j'ignore encore quelles ont été et quelles seront les suites de cette espèce de coup d'état.

J'ai répondu hier à Mr. Verdon de la Crenne, demeurant à Aucey près Pontorson.

Cy joint, ma réponse au f. Denis : elle n'augmentera pas le port de celle-ci – faites mettre l'incluse à la poste.

A bientôt. – J'apprends avec plaisir l'arrivée des deux nouveaux Gascons à Ploërmel ; aussitôt que je serai arrivé moi même, je réglerai le voyage du f. Elie.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault, maison des frères
À Ploërmel (Morbihan)

cachet : St. Pol de Léon 7 oct. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.020.

[1] F. Sosthènes-Marie (Pierre Gérard), né à Maure de Bretagne (Ille-et-Vilaine) en 1818, entré à Ploërmel en 1836.

LETTRE 3963. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 9 8bre 1846.

Mon très cher frère,

Je comptais aller coucher aujourd'hui à Quintin, mais c'est chose impossible, à mon grand regret ; toutefois, je m'en console en pensant que ce n'est qu'un simple retard, car, je reviendrai dans ce pays pour aller travailler à la retraite du petit séminaire de Tréguier dont l'ouverture aura lieu le jour de la Toussaint.

Mon intention était de prendre le f. Jean-Marie et de l'amener avec moi à Ploërmel, dimanche : mais c'est chose manquée, je pense, car il est difficile qu'il me rejoigne à Loudéac demain au soir : si cependant cet avis vous parvient à temps, faites en sorte que cela soit : dans le cas contraire, faites partir f. Jean-Marie pour Ploërmel sans retard par la voie la plus courte et la moins fatiguante pour lui, car il n'est pas fort et je ne veux pas le fatiguer trop.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.069.

LETTRE 3964**. À M. DESNOS, SECRÉTAIRE DE L'ÉVÊCHÉ À RENNES**.

Ploërmel le 12 8bre 1846.

Monsieur et très cher abbé,

Le jeune Le Fèvre, de Fougerai, a reçu ce matin une lettre de son frère par laquelle il lui annonce que prochainement Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine lui transmettra, par l'intermédiaire de Monsieur le Maire de Ploërmel, l'ordre de se présenter à Rennes le 18 de ce mois, pour, de là, être envoyé à Lorient, où il sera incorporé dans un régiment de la garnison de cette ville. Evidemment, c'est un malentendu qui vient de ce que l'administration militaire de Rennes et Monsieur le Préfet, ignorent les mesures prises par Monsieur le Ministre de la Marine, de concert avec son collègue Monsieur le Ministre de la Guerre, au sujet de ce jeune homme. Je crois donc devoir le faire partir de suite pour Rennes, espérant que vous voudrez bien le tirer d'embarras, en faisant connaître à qui de droit sa position légale, par suite de la réponse du Ministre de la Marine à Monseigneur, dont vous pouvez au besoin présenter l'original.

Je recommande cette affaire à vos soins charitables, et je suis bien cordialement, Monsieur et très cher abbé,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À M. Desnos, secrétaire de l'Evêché,
à Rennes.

Aut. Arch. dioc. Rennes. Copie. AFIC. 107.6.005.

LETTRE 3965. **AU SUPÉRIEUR DE LA MAISON ECCLÉSIASTIQUE DE NANTES.**

Ploërmel le 16 8bre 1846

Mon très Révérend Père,

Cette lettre vous sera remise par un frère de ma congrégation qui se rend à Eauze (Gers), et qui déjà vous a été recommandé par M. Barciet, Curé de cette ville : je le recommande de nouveau à vos bontés, et d'avance, je vous remercie de toutes celles qui vous voudrez bien avoir pour lui.

Je suis avec respect, et en union de vos saints sacrifices,
Mon très Révérend Père,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Je vous prie de donner à notre frère voyageur l'adresse exacte de vos pères à Bordeaux, car Monseigneur d'Auch me marque qu'il le leur a annoncé ; mais, il ne me dit pas nettement où ils demeurent.

Au Supérieur de la Maison ecclésiastique
De Nantes, rue Dugommier, n° 13 à Nantes

(En surcharge, d'une autre écriture) :
Recommandé à nos PP. de Bordeaux . Amitiés respect.ses de N.P. Nantes, 18 8bre 1846. Hilaire S. J.

Autographe. AFIC. 116.05.006.

LETTRE 3966. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

Ploërmel le 18 8bre 1846

Mon très cher frère
Quoiqu'à votre arrivée à St-Briac, vous ayez satisfait à l'article 4 de la loi du 28 Juin 1833, en présentant vous même vos pièces à Mr. le Maire de cette Commune, je ne vois aucun inconvénient à ce qu'elles soient transmises à Mr. le Sous-Préfet, puisque ce magistrat vous a témoigné le désir de les voir : mais, ne les remettez à Mr. le Maire qu'en présence de deux témoins, et demandez un récépissé : c'est votre droit.
Ne vous irritez point de toutes ces misères : soyez patient et doux envers tous.
Je vous embrasse tendrement en N. S.
L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 18 oct. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.070.

LETTRE 3967. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE DU MORBIHAN.**

Ploërmel le 20 Octobre 1846

Monsieur le Recteur,
J'ai l'honneur de vous demander un double du brevet du Sieur Jean Le Moroux, né à Plougoumelen, (Morbihan) le 28 mars 1790 : ce brevet, en date du 18 9bre 1828, a été égaré -
Je serai redevable de 5 f. au sécrétariat de l'académie pour l'expédition de cette pièce, et comme déjà, j'étois redevable de 5 autres francs pour une autre expédition semblable, je prie Mr. Garnier, mon correspondant à Rennes, de remettre de ma part 10 f., à Mr. le sécrétaire.
Je suis avec respect,
Monsieur le Recteur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2 395.

LETTRE 3968. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 25 8bre 1846

Monsieur le Ministre,

Votre lettre du 2 8bre a croisé celle par laquelle j'ai eu l'honneur de vous annoncer que dix frères étaient à votre disposition pour les Antilles ; peu de jours après avoir reçu la vôtre, j'ai demandé à Mr. le Préfet Maritime de Brest, quelle serait l'époque du départ des navires pour la Martinique et la Guadeloupe : le 19 de ce mois, il m'a répondu : " Je n'ai encore aucun avis d'envoi aux Antilles de frères de votre Institut ; mais les ordres qui me sont parvenus pour le transport des troupes dans ces Colonies fixent l'époque du départ aux premiers jours de décembre. "

Je prie Votre Excellence de vouloir bien donner des ordres pour que les frères soient embarqués sur le premier navire qui partira, et pour qu'ils reçoivent à Brest, suivant l'usage, leur traitement d'Europe, à dater du 1er de ce mois, les frais de route et l'indemnité de lit de bord. S'il était possible qu'ils voyageassent ensemble, c'est-à-dire qu'ils ne fussent pas séparés dans la traversée, cela serait très désirable.

Dans l'espace d'onze mois, 26 frères seront sortis de la maison de Ploërmel pour se consacrer au service des colonies, savoir onze dans le mois de décembre dernier, deux dans le mois d'avril pour Cayenne, deux dans le mois de juin, pour Saint-Pierre et Miquelon ; dix sont à la veille de partir pour les Antilles et un pour le Sénégal, si vous agréez la proposition que j'ai l'honneur de vous faire par une lettre jointe à celle-ci. Je sais que le plus grand nombre de ces frères sont des remplaçants ; mais il n'en est pas moins vrai que la consommation d'hommes (si je puis m'exprimer de la sorte) qu'exige le service de nos écoles coloniales, est énorme : j'en serais effrayé si les facilités pécuniaires que votre Département s'est porté à m'accorder, et dont Votre Excellence me promet la continuation, n'avaient pas rendu possible, dans le courant de cette année-ci, une notable augmentation du noviciat ; mais il faut du temps pour éprouver et former les nouveaux sujets : aller trop vite, ce serait aller fort mal. Comptez, je vous prie, sur tout mon zèle.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. C 494. 154.5.041.

LETTRE 3969. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 25 8bre 1846

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous communiquer une lettre que je reçois de Mr. le Préfet apostolique du Sénégal, et le rapport qu'il y a joint sur l'état de nos écoles dans cette Colonie. Je vous prie de vouloir bien me renvoyer ce rapport, après en avoir pris connaissance.

Le f. Sigismond, Directeur de l'école de Gorée, est atteint d'une maladie nerveuse, qui est une suite de la fièvre jaune dont il a failli mourir aux Antilles, il y a quelques années : comme c'est un excellent frère et tout dévoué à sa mission, il ne voulut point rester en France où je l'avais rappelé, et, sur sa demande, je l'envoyai à Gorée, espérant que le climat de cette île lui conviendrait mieux que celui de la Guadeloupe ; mais mon attente a été trompée, et il faut qu'il revienne prochainement en France : je suis en mesure de le remplacer.

Veuillez bien me dire, Monsieur le Ministre, dans quel port, et à quelle époque son successeur pourra s'embarquer.

Permettez-moi, Monsieur le Ministre, de vous faire observer qu'aucune école régulière ne sera possible, pas plus à Gorée qu'ailleurs, si M. l'abbé Frédoil en enlève arbitrairement les meilleurs sujets : voici textuellement l'extrait d'une lettre du f. Gildas au f. Euthime, en date du 26 juin dernier :

" Mr. Frédoil est venu ici (à Gorée) et y a mis le désordre dans nos classes : de 34 enfants que nous avions à l'étude, il n'en reste que 26, et encore il n'y en aurait pas un si un grand nombre, s'il ne nous en avait renvoyé plusieurs qu'il avait promis d'emmener : il a dit qu'il les prendrait à l'époque des vacances. Il a fait en arrivant ici ce qu'il avait fait à St-Louis, l'an dernier, en allant chercher les enfants de maison en maison. Il a dit par toute la ville qu'il doit recevoir de France une somme de trente mille francs avec six professeurs pour son Collège.

Plusieurs enfants ont voulu profiter de l'anarchie qui régnait parmi nos élèves pour courir les rues : ils refusaient d'obéir à leurs parents et ces derniers ont été obligés de venir eux-mêmes ou de nous faire écrire pour nous conjurer de les recevoir. Il serait à désirer que cet ecclésiastique ne revînt plus ici. "

Ces détails sont confirmés par le rapport de Mr. le Préfet apostolique ; et pour empêcher le retour de pareils désordres, je ne vois rien de mieux que la mesure qu'il indique : je me joins donc à lui pour vous en faire la demande.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre, &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. X 6a. Copie. AFIC. 154.5.042.

LETTRE 3970. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

Ploërmel le 28 8bre 1846

Mon très cher frère,

Evidemment, on cherche tous les moyens de vous chicaner : mais, il ne faut pas vous inquiéter, car, enfin, vous exercez en vertu de la loi, et les tribunaux seront votre appui au besoin. Tenez moi toujours au courant des suites de votre affaire, si elle en a de nouvelles, mais, je vous recommande de nouveau de ne parler jamais qu'avec une extrême modération : on cherchera peut-être à vous aigrir et à vous faire dire par impatience quelques mots déplacés : ce seroit un piège : défiez vous en.

Au reste, comme je ne vois pas comment on pourroit vous attaquer légalement, je ne puis vous donner d'avance d'autre avis que celui-ci : soyez prudent et toujours calme. Si vous aviez à me consulter, vous écririez à M. Ruault, qui me feroit passer vos lettres ; cependant je ne m'absenterai que mardi prochain : le dimanche suivant, j'ouvrirai la retraite du petit séminaire de Tréguier, et j'y travaillerai pendant six jours.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille-et-Vilaine)
cachet : Ploërmel 29 oct. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.071.

LETTRE 3971**. AU F. STANISLAS COCHET.**

D. S. Ploërmel le 30 8bre 1846

Mon très cher frère,

J'ai vu avec plaisir par une lettre que le f. Hypolite a reçu(e) de vous ce matin que le f. Vincent de Paul étoit mieux ; sa maladie est un asthme, disent les médecins : elle exige de grands ménagemens : cependant c'est un bien qu'il s'occupe un peu, pourvu qu'il ne se fatigue pas trop ; lui-même m'a demandé à être employé : ainsi l'accusation d'homicide portée contre moi est, je crois, un peu trop forte.

Avec la meilleure volonté du monde, il me seroit impossible de vous donner un autre frère breveté : sa présence à Fougères est donc heureuse, puisqu'elle couvre une des deux écoles : au moment de l'inspection, il peut se trouver à St. Léonard, et sa maladie excuse les absences qu'il peut faire.

Donnez lui avec bonté des avis sur la manière de conduire les enfans : il les recevra avec docilité.

Je vous ai dit que peut-être je vous enverrois un second frère pour ouvrir une seconde classe d'enfans payants : mais, ce n'est pas aussi facile que vous l'imaginez, et à la réflexion, je pense que le f. Roch suffira. Combien a-t-il d'élèves ?

Si la maison que M. le Curé de St. Léonard a en vue est convenable, engagez le à l'acheter : dans le cas contraire, détournez le de ce projet : il vaut mieux attendre.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Stanislas
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Fougères (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 31 oct. 1846 Autographe. AFIC. 088.04.072.

LETTRE 3972. **AU F. AUGUSTIN, À SAINT-LAURENT-SUR-SÈVRE.**

Ploërmel le 31 8bre 1846

Mon très cher frère[1]

Après avoir passé un certain temps au séminaire de Vannes pour y éprouver sa vocation, Mr. Nadreau[2] ne se croit pas appelé à l'état ecclésiastique : mais, il ne croit pas non plus devoir rentrer dans le monde, et il a, au contraire, un vif désir de se consacrer tout entier à Dieu, et de travailler à sa gloire, dans l'humble état de frère. Je l'aurois volontiers reçu dans ma congrégation, s'il n'étoit pas de Ploërmel, et s'il n'y avoit pas porté l'habit ecclésiastique : il seroit désagréable pour sa famille, et pénible pour lui même, de changer de costume dans son propre pays. Je lui ai donc donné le conseil d'aller à St. Laurent : je ne doute pas que vous ne soyez content de lui sous tous les rapports, et je vous le présente avec une grande confiance : il pourra fournir le vestiaire complet, et vous payer une somme de trois cent francs pour la première année de pension : je vous prie de ne rien lui demander de plus.

Agréez, mon très cher frère, la nouvelle assurance de mon cordial et parfait devouement en J. C. Notre Seigneur

L'ab. J. M. de la Mennais Aut. Arch. Frères de St-Gabriel. Rome.

[1] Le f. Augustin (Eveno) était Supérieur général des Frères de Saint-Gabriel, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée).

[2] Julien Nadreau avait demandé à entrer dans l'Institut des frères de Ploërmel ; pour les raisons indiquées dans sa lettre, l'abbé de la Mennais lui conseille de s'adresser plutôt à Saint-Laurent-sur-Sèvre. La demande du jeune homme, datée du 30 octobre est adressée au f. Augustin ; le supérieur de Ploërmel écrit à la suite la lettre de recommandation du 31 octobre.

LETTRE 3973. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, À NANTES.**

Ploërmel le 4 9bre 1846.

Monsieur le Commissaire Général,

Par sa lettre en date du 30 8bre, M. le Ministre de la Marine m'informe qu'il a donné des ordres au sujet de l'embarquement, à Nantes, des dix frères de mon Institut destinés pour servir aux Antilles.

Je vous prie, M. le Commissaire Général, de vouloir bien me faire connaître l'époque à laquelle ces frères devront être rendus à Nantes, et de me permettre de faire déposer leurs colis dans les magasins de la Marine, comme cela a eu lieu déjà plusieurs fois en cas semblables.

Je désire beaucoup que ces dix frères voyagent sur le même navire, quoique les uns soient destinés pour la Martinique et les autres pour la Guadeloupe.

Il convient que ce soit le frère Directeur général de la Colonie où ils débarqueront qui les désigne pour telle ou telle île, suivant les besoins du service, au moment de leur arrivée : peu importe que ce soit à la Martinique ou à la Guadeloupe qu'ils se rendent d'abord ; cependant, je préférerais que ce fût à la Martinique.

Vous aurez vraisemblablement à choisir entre plusieurs navires pour le transport des frères ; je vous serai infiniment obligé de traiter avec un de ceux qui devront mettre à la voile dans les premiers jours de Décembre : nous aurons besoin de quelques semaines pour l'expédition des colis par le roulage.

Nous ne nous attendions pas à ce que les frères partissent de Nantes, M. le Ministre m'ayant marqué qu'ils s'embarqueraient à Brest ; nous avions donc pris nos mesures en conséquence.

Je suis avec une haute considération &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 154.5.046.

LETTRE 3974**. AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Lannion le 14 9bre 1846

Mon très cher frère,

Je ne puis discuter le plan sur lequel vous me consultez, car, je ne le comprends pas nettement : mais, je vous engage à le communiquer au f. Cyprien de Pordic, afin qu'il vous donne son avis : il entend cela très bien : tout ce que je puis vous dire, c'est que je n'approuve pas que les enfans de l'école soient divisés, et qu'une partie d'entre eux soient séparés des autres par une cloison ; il est impossible que le frère les surveille convenablement de la manière que vous avez imaginée.

Je vous approuve beaucoup de ne pas recevoir dans votre classe actuelle plus d'enfans qu'elle n'en peut raisonnablement contenir. Il y a beaucoup d'inconvénients à les entasser, pour ainsi dire, les uns sur les autres.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elisée
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Hillion par St. Brieuc

Autographe. AFIC. 088.04.073.

LETTRE 3975**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Lannion le 14 9bre 1846

Cher ami,

Je vous écrivis hier quelques lignes : maintenant que je suis hors de ma délicieuse retraite, je rentre et je vais m'enfoncer dans les affaires.

1mt. En consequence de la lettre du Ministre de la Marine, j'écris aujourd'hui au Commissaire général de la Marine à Bordeaux, pour lui demander l'époque à laquelle (on) devra se rendre dans ce port pour profiter du navire que le Ministre ne nomme pas. Je ne recevrai la réponse que dans huit ou dix jours, et c'est précisément le temps dont j'ai besoin pour arranger ce départ.

Pour celui des frères des Antilles, il faut qu'on calcule à Ploërmel de quelle manière il sera le plus avantageux d'organiser le voyage de Nantes : il me semble qu'on ne peut songer à la diligence, car on n'y trouveroit pas onze places à la fois. – Je dis onze, parce qu'aux dix frères partants, il faut joindre le f. Joseph Marie dont la présence sera nécessaire à Nantes. – Je pense que le Dimanche 29, nos voyageurs pourroient aller coucher à Malestroit, le 30 à Redon, le 1er Xbre à Héric, le 2 ils seroient à Nantes d'assez bonne heure. – Je dis à Heric, non pas au bourg ; mais ils prendroient gîte dans une auberge qui est à l'embranchement des routes de Redon et de Nantes, à ¼ de lieue d'Heric : il faudroit écrire sur le champ au f. Thadée, pour savoir si l'on pourroit coucher tant bien que mal dans l'auberge que je désigne, et à quelles conditions on y seroit reçu : il est bon dans ces cas là, de faire son marché d'avance. - Si ce projet ne peut être exécuté, on seroit forcé de passer par Vannes : mais deux stations seroient indispensables entre Vannes et Nantes, ce qui seroit difficile à arranger, car, il ne seroit pas convenable de s'arrêter à la Roche Bernard. – Ces stations ne pourroient être qu'à Muzillac et à Pont-Château - A Muzillac on descendroit à l'auberge : à Pont-Château nous aurions le f. Brieuc pour préparer les logemens .- On devra s'assurer de logements à Nantes par l'entremise du f. Elie.

Le frère Bernardin peut marquer au f. Théophile que nous acceptons avec gratitude les offres bienveillantes de M. Sevoy.

On a bien fait de laisser libre le f. Mederic d'aller voir sa marraine et tante : s'il ne revient pas, nous n'aurons pas à le regretter.

Je permets au f. Turiaf de faire le soir, une classe d'une heure, mais, il exigera une retribution de 75 c. par mois de ceux qui y assisteront, car, il y a toujours des inconvéniens à ce que les classes de ce genre soient gratuites : elles nuisent alors à celles du jour, et les jeunes gens ne profitent nullement des leçons qu'on leur donne gratuitement.

J'ai écrit à l'Ev(êque) de Quimper, au f. Julien et au f. Isaac Marie[1] : je vais écrire au f. Artême, et au f. Céran.

Je suis inquiet du f. François. – Dieu veuille nous le conserver ! Quant à l'autre f. François que le f. Stanislas redemande pour Fougères, ce seroit une vraie folie que de l'y envoyer, et vraiment, après tout ce qui s'est passé, on ne comprend pas une pareille demande ! *Stupete*[2].

On a prévenu le f. Ambroise que la caisse qu'il réclame a été embarquée dernièrement sur la *Caravane* : quant aux objets de dessin linéaire, ils ont été expédiés de Nantes par le Commissaire g(énér)al. – Nous allons avoir l'occasion de prendre à Nantes même toute espèce d'information.

---

[1] F. Isaac-Marie (Allain Le Bon), né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.

[2] *Etonnez-vous !*

Je suis surpris de ce qu'on ne reçoive pas de Vitré la pièce demandée aux héritiers du f. François Régis, et qui est nécessaire pour retirer ses effets des magasins de la Marine : il faut sur le champ écrire de nouveau, et d'une manière très pressante.

Je vous fais très cordialement mon compliment de condoléance sur la déconfiture de votre excellent ami, Mr. de la Plesse.

Avant de quitter Ploërmel, j'avois écrit à M. Met à Bazouge : il n'a tenu, à ce qu'il paroît, aucun compte de ma lettre ; d'où je conclus qu'il étoit dans le complot. – Quels hommes, que ceux de ce temps-ci ! Au reste, mes mesures étoient prises pour ne pas laisser Morlaix en souffrance. – Je saurai après demain ce qui en est.

Il est bien entendu que le jeudi 26, je trouverai aux Forges 2 chevaux à m'attendre, et qu'ils m'apporteront mes journaux bien aimés, y compris *l'Univers* le plus récent. – Je viens de lire ici le d(erni)er *Correspondant.*

En voilà long . – Je n'ai rien dit de trop cependant.

Je vous embrasse ex toto corde

Jean

Je ne m'attendois pas à l'inondation d'écoliers du soir – et je (ne) m'attends pas encore à ce que cela dure.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
chez les frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Lannion 14 nov. 1846

Autographe. AFIC. 046.04.021.

LETTRE 3976. **AU F. MARCIEN ROUAULT.**

D. S. Lannion le 15 9bre 1846

Mon très cher frère,

Je me réjouis de ce que votre école continue de bien aller ; continuez aussi d'y donner tous vos soins.

Ne vous mêlez pas de faire des baux à ferme. – Si vous pouvez vous procurer quelques modèles d'actes, vous pourrez les donner à copier dans la classe à vos enfans, mais voilà tout.

Je suis reconnaissant du cadeau de Mr. le Recteur. – Bien entendu que l'ouvrage donné ne sera pas votre propriété, mais, il servira pour les frères de l'établissement.

Encouragez le f. Lizier dans ses bonnes dispositions.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Marcien
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Pleudihen par Dinan

Autographe. AFIC. 088.04.074.

LETTRE 3977. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Lannion le 16 9bre 1846.

Monsieur le Ministre,

Etant en tournée de visites, je n'ai pu répondre plus tôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 30 octobre dernier, pour m'annoncer que la subvention annuelle allouée par votre Département au Noviciat de Ploërmel et réglée en 1843 à 11000 f., serait portée à 17000 f. à dater du 1er Janvier 1847. Je vous remercie de ce nouveau secours. Il était indispensable pour aider au recrutement de notre personnel, recrutement qui, quoique nombreux cette année, ne l'est pas cependant encore assez pour suffire aux besoins toujours croissants des écoles des Colonies. Nous recueillerons un peu plus tard les fruits de ce que nous semons aujourd'hui, c'est-à-dire qu'ayant plus de sujets, je pourrai en donner davantage. Mais il faut qu'ils aient le temps de s'instruire et de se former et pour rien au monde je ne voudrais envoyer dans ces pays lointains, des frères qui n'auraient pas été suffisamment éprouvés au Noviciat. Tous ceux qui y entrent ne réussissent pas et n'ont pas les qualités requises pour travailler avec succès à une œuvre aussi difficile et aussi périlleuse sous tant de rapports, que celle-ci.

Quelques nouveaux frères seront mis à votre disposition au printemps prochain. Cependant ce ne sera qu'au mois de septembre suivant qu'il sera possible de compléter le cadre de vos demandes pour les Antilles. Remarquez, je vous prie, Monsieur le Ministre, que ce sera assez tôt, car il faut qu'on ait le temps de trouver et de préparer les maisons d'école et leur logement avant qu'ils arrivent. Or sous ce rapport, quel que soit le zèle de Messieurs les Administrateurs, on rencontre d'inévitables difficultés. Pour l'instruction dans les habitations, il n'y a encore, à ma connaissance, absolument rien d'organisé, ni aucun arrêté de Messieurs les Gouverneurs pour l'exécution de votre ordonnance, si formelle et si pressante qu'elle soit.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM C 494. Copie. AFIC.154.5.050.

LETTRE 3978. **AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. St-Pol de Léon le 18 9bre 1846

Mon très cher frère

Lorsque vous m'écriviez votre dernière lettre, vous attendiez quatre frères : ils sont arrivés peu après, et voilà que dix autres de nos très chers frères partent pour aller vous rejoindre : vous voyez qu'avec le tems vous allez devenir fort nombreux, ce qui sera un grand bien en soi, et une grande consolation pour vous ; prenez donc courage, et lorsque quelquefois, il survient des difficultés et des retards, ne pensez pas que je vous oublie.

Il est désolant sans doute que plusieurs de vos enfants ne se rendent pas exactement à l'école : pour les y faire venir, employez plutôt les récompenses que les punitions : vous voyez combien les récompenses vous sont utiles pour exciter ces pauvres enfans à l'étude du catéchisme : quel bonheur pour vous, en le leur enseignant et en le leur expliquant, de les mettre dans la voie du ciel.

Entretenez toujours avec vos frères l'union et la bonne intelligence : partout où est la charité se trouvent la paix et la joie.

Nous avons ardemment prié pour vous pendant notre grande et si belle retraite : cinq cent dix sept frères y ont assisté, et depuis, plus de trente sujets nouveaux sont entrés au noviciat : le bon Dieu daigne nous bénir, soyons lui bien fidèles, et redoublons de zèle pour sa gloire.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Fort-Royal Martinique

Autographe. AFIC. 088.04.075.

LETTRE 3979. **AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. St. Pol de Léon le 18 9bre 1846

Mon très cher frère,

On s'est trompé quand on a dit à votre mère que votre engagement dans un ordre religieux étoit un titre d'exemption pour votre jeune frère. Je ne vous ai pas répondu de suite sur cet article, parce que, malheureusement il n'y avoit rien à faire.

Je vous ai déjà dit qu'il ne falloit pas que les tentations vous empêchassent d'approcher de la sainte table, lorsque vous ne pensiez pas y avoir consenti : dans ces épreuves, vous avez plus que jamais besoin de forces : où les trouverez vous sinon à l'autel ? Allez y donc, mais avec une humilité profonde, et un grand désir de vous donner aussi pleinement à J. C. qu'il se donne lui même à vous.

Je comprends que vous devez être fort heureux au milieu des petits enfans que vous instruisez : inspirez leur à tous un grand amour pour J. C., et une grande dévotion envers la sainte Vierge.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Moule (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.076.

DOCUMENT 522. **CONTRAT BIDAN – DE LA MENNAIS**.

Lannion le 21 9bre 1846.

Entre nous soussignés a été arrêté ce jour le compte suivant.

1°. La dette de 17000 f. dont Mr. de la Mennais s'étoit chargé dans le compte arrêté entre nous le 16 Xbre 1845, se trouve réduite à 14300 f., par suite des remboursements opérés par lui dans le cours de la présente année.

2°. Mr Bidan reconnoît avoir reçu le 16 du présent mois, de Mr. de la Mennais la somme de deux mille francs, et ce jour un billet sur lui même, de quatre mille trois cents francs ; ainsi la dette de quatorze mille trois cent francs, est reduite, ce jour, à huit mille francs.

3°. Mr. de la Mennais paiera les intérêts de ces huit mille francs, à 5% , au prorata des remboursements futurs et successifs.

4°. Mr. de la Mennais reconnoît devoir à Mr. Bidan la somme de cinq cents francs pour solde des payements faits par celui-ci, en 1846, et antérieurement, pour l'acquit des

intérêts de l'argent emprunté, et travaux à l'établissement des frères : ces 500 f. ne porteront pas intérêt, et seront remboursés dans le courant de l'année prochaine.

Moyennant l'exécution des articles ci-dessus, Mr. Bidan décharge M. de la Mennais de tous remboursements d'argent emprunté et dépensé pour l'établissement des frères de Lannion, laissant seulement à sa charge :

le paiement de l'année courante de la rente viagère de 600 f. due à Marie Jeanne Le Ray

la rente du constitut de Mr. Dinel laquelle échoiera le 1er Xbre 1847,

les services religieux fondés par Mlle Riollay dont le paiement échoiera également le 1er Xbre 1847.

Fait double à Lannion le 21 novembre mil huit cent quarante six

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 98.04.015.

LETTRE 3980. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Guingamp le 23 9bre 1846

Mon très cher frère

Je suis bien fâché d'apprendre que vous êtes malade : soignez vous bien suivant les avis du médecin, et suspendez votre classe pendant quelques jours, si cela est nécessaire : il ne faut pas vouloir aller au delà de vos forces : s'il y a lieu de vous remplacer, ce remplacement ne pourra se faire immédiatement, parce que dans tous les établissemens voisins, il n'y a que le nombre de frères nécessaire pour ces établissements mêmes. Quoiqu'il en soit, je ne veux pas que vous vous exposiez à succomber sous le poids du travail, et je vous recommande de vous ménager : dans de semblables circonstances, on ne peut obvier à tous les inconvéniens, et le plus grand de tous seroit de rendre votre maladie plus grave.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Goudelin par Guingamp (Côtes du Nord)
cachet : Guingamp 24 nov. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.077.

LETTRE 3981**. AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Guingamp le 23 9bre 1846

Mon très cher frère,

Voilà encore dix de nos très chers frères qui vont vous rejoindre : vous voyez donc que le zèle et le devouement ne s'affaiblissent pas parmi nous : dailleurs, depuis deux ans, je ne reçois pas un novice qui ne soit obligé d'aller aux Colonies, si je l'y envoie, et désormais, on ne prendra plus le nom de personne pour cela, l'instruction dans les Colonies étant devenue une des œuvres principales de la Congrégation : en entrant dans la Congrégation, on s'engage donc à travailler à celle-ci, lorsque le Supérieur général le juge à propos. – Dieu merci, notre noviciat est fort nombreux, et il s'augmente tous les jours.

Recommandez très expressément aux frères de votre établissement de n'être pas trop sévères envers les enfans : votre ministère doit toujours être un ministère de douceur et de charité ; dailleurs, on ne gagne rien par la rudesse : on se rend odieux à ces pauvres petits ; on perd le mérite de ses travaux, puisqu'on ne les fait pas selon les règles – voilà tout -.

Ce que vous me dites de l'attachement des noirs pour leurs prêtres et pour les frères eux mêmes, est un motif de plus d'agir toujours à leur égard avec une extrême bonté. La réconnaissance que vous témoignent les nègres de Mr. Pecoul, prouve bien la bonté de leur naturel, et est pour vous, de toutes les récompenses humaines la plus douce : mais, n'oubliez pas que Dieu vous en réserve une autre, et ne négligez rien pour vous en rendre digne.

La lettre renfermée dans la vôtre du 28 Juillet a été envoyée à son adressse, aussitôt que je l'ai reçue. – Quant à vos affaires de famille, elles ont été un peu négligées : je les ai rappellées au f. Joseph Marie, et il ne tardera pas à aller sur les lieux pour tout mettre en ordre, de concert avec le f. Bernard, qui est toujours à Maure. – Le f. Joseph Marie est très occupé, surtout depuis que nous faisons bâtir : c'est lui principalement qui dirige et surveille les travaux.

Le f. Julien a été malade, l'année dernière, d'une manière sérieuse : maintenant, il se porte à merveille.

Le nuage qui s'étoit élevé entre le f. Ambroise et vous est heureusement dissipé : soyez lui toujours humblement et cordialement soumis : vous allez avoir ensemble des rapports plus fréquents, puisqu'il est spécialement chargé de l'administration de nos établissements de la Martinique : c'est pour vous un avantage que vous saurez apprécier, je n'en doute pas.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Fort-St. Pierre (Martinique)

Autographe. AFIC. 088.04.078.

LETTRE 3982**. À Sr. ST-FRANCOIS-DE-SALES.**

Guingamp le 24 9bre 1846

Ma très chère fille,

J'ai le plus grand désir de vous voir, et d'aller enfin à Trémigon où on m'attend depuis un temps infini, ou du moins qui me paroît tel, à raison de nos peines de famille : je me reprocherois de n'avoir pas fait une seule visite à ma sœur, si j'avois eu un seul jour libre pour cela : mais, non, et plus je vais, plus mes embarras se multiplient. Je n'ose donc m'engager à placer le chemin de croix de votre chapelle : je vous arriverai un beau jour à l'improviste, et sans avoir su la veille que je ferois ce voyage là le lendemain. Puisque la Providence veut qu'il en soit ainsi, résignons nous.

J'ai appris avec une bien vive satisfaction qu'enfin vous aviez le bonheur de posséder le Saint-Sacrement au milieu de vous : c'est une grande grâce : j'ai toujours espéré que vous finiriez par l'obtenir.

Il paroît, d'après ce que m'a dit Mr. Blaize que vos nouvelles bâtisses sont fort commodes : vous voilà donc logées magnifiquement : il me tarde d'en juger par moi même.

Mille choses affectueuses à toutes nos sœurs. – Je suis bien cordialement en N. S., ma très chère fille,

Votre tout dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

À ma très chère Sœur St. François de Sales
(Collemache) Sup. re de la Providence
à Combourg (Ille et Vilaine)
cachet : Quintin 25 nov 1846

Aut. Arch. Filles de la Providence.

ETTRE 3983. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

Quintin le 24 9bre 1846

Mon très cher frère,

Vous désespériez le 1er Aout, de voir arriver avant la fin de l'année, les quatre frères qui vous étoient annoncés, et ils étoient alors à la veille d'arriver : rien n'est incertain comme l'époque des départs, et vos soupçons n'étoient pas fondés : il y a très certainement bon vouloir de la part de l'administration de la Marine, comme de la nôtre.

Vous avez eu raison de faire observer à Mr. le Directeur de l'Intérieur que pour entreprendre de nouvelles écoles, il étoit indispensable que vous eussiez à votre disposition de nouveaux frères : en voilà dix qui vont vous réjoindre, lesquels ajoutés aux quatre partis cet été, vous donnent une augmentation de 14. – Le ministre me presse d'en envoyer 16 autres : je viens de lui répondre qu'il les auroit d'ici un an, mais que pour rien au monde, je ne consentirai point à aller plus vîte, car encore faut-il que nos novices aient le temps de s'instruire et de se former : si les besoins n'étoient pas aussi urgents qu'ils le sont, je prolongerois davantage les épreuves du noviciat : mais, en toutes choses, il faut se tenir dans un juste milieu, et grâce à Dieu, nous avons recruté, et nous recrutons encore tous les jours, d'excellents sujets.

Votre travail sans doute a été excessif depuis que vous êtes aux Antilles : maintenant, il va être moins fatiguant, puisque vous aurez à faire moins de voyages à la Gouadeloupe : je ne puis vous dire combien je désirois que vous fussiez soulagé : mais, je le repete, il faut savoir attendre les moments de Dieu, et nous laisser dévorer par sa providence.

Vous m'avez parlé de quelques jeunes créoles qui demandoient à venir à Ploërmel, et puis, vous ne m'en avez plus rien dit : je n'en vois arriver aucun : je le regrette, car la bonne conduite et les talents de ceux qui sont venus est*(sic)* un encouragement à en recevoir d'autres. Soyez facile sur les conditions. – Remarquez qu'il ne nous reste plus un seul créole à placer. – Le f. Léobard est trop jeune et trop petit de taille pour l'être, et l'excellent frère Henri Marie[1] est parti pour Bordeaux, où il s'embarquera pour le Sénégal : il remplacera un des frères de St. Louis, et ce frère-ci remplacera à Gorée le f. Sigismond, atteint d'une maladie nerveuse.

Le 1er Xbre.

Je continue à Ploërmel cette lettre commencée à Quintin.

Je trouve ici les deux mandats de 4 et 5000 f. que vous m'annonciez par votre lettre du 25 octobre : mais, j'y trouve aussi avec un profond chagrin une lettre vraiment folle du pauvre frère Clair[2] : ceci est une maladie dont Dieu l'afflige, ce n'est pas un scandale, et il a droit à toute sorte d'égards : je vous envoie une obédience, pour vous servir à obtenir de l'administration son congé et son passage, si vous en avez besoin pour tout régulariser ; mais, je pense que vous aurez été obligé de prendre un parti avant de recevoir ma lettre.

Nos dix frères sont partis Dimanche au soir pour Nantes, où ils vont s'embarquer sur un navire du commerce qui les conduira à la Guadeloupe, et qui remportera à la Martinique les cinq désignés pour cette Colonie : il n'y a pas eu moyen de les envoyer tout d'abord à la Martinique, comme vous le désiriez. Voici leurs noms, et une note sur chacun :

Pour la Martinique.

f. Alype-Adrien[3], très capable, pieux, mais un peu léger peut-être.

f. Jean Damascène[4], instruit, et capable de s'instruire encore plus : modèle de régularité.

---

[1] F. Henri-Marie (Henri Léopold Martial), né à La Goyave (Guadeloupe) en 1826, entré à Ploërmel en 1845.
[2] F. Clair (Louis Marie Le Net), né à Reguiny (Morbihan) en 1820, entré à Ploëmel en 1843.
[3] F. Alippe-Adrien (Jean-François Carré), né à St-Hervé (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1842.
[4] F. Jean Damascène (François Bervas), né à Plouédern (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1844.

f. Méen Marie[1] - instruction médiocre, mais intelligent, et j'ajouterois, un vrai saint, si on pouvoit canoniser quelqu'un avant sa mort.

f. Zénobe[2] - idem – Ce sera un autre f. Phocas[3], dont il est le compatriote. – Il a un peu de penchant au scrupule.

f. Damase[4] - peu instruit, très régulier.

Pour la Guadeloupe.

f. Matthieu[5] – instruit, pieux, ayant déjà dirigé avec sagesse notre établissement de la Chapelle Chaussée, et précédemm(en)t l'école de Marsac.

f. Antonin - capable, sans être encore très instruit, solidement pieux.

f. Philotée[6], pieux, d'un excellent caractère ; instruction faible.

f. Jean Pierre[7] - idem

f. Antioque Marie[8] – capable ; - il a un leger empêchement dans la langue, mais il n'en fera pas moins la classe avec succès ; vertu solide.

Ce que vous me dites du f. H… est grave, mais cela n'est pas d'accord avec ce que m'en dit le f. Paulin : je réponds à celui-ci dans le sens où il me parle, c'est-à-dire, d'une manière favorable au f. H… - Il seroit à propos de ne pas laisser ignorer au f. Paulin vos inquiétudes : il me semble qu'il lui sera facile de vérifier si elles ont un fondement réel pour ce qui concerne les comptes.

Je n'ai éprouvé aucune difficulté à vous faire expedier des catéchismes : ces Messieurs du St. Esprit sont pleins de bontés pour nous. – Je m'étonne de ce que vous ne m'ayez pas annoncé l'arrivée du ballot qu'ils vous ont expédié par Le Hâvre. Quant aux deux caisses que vous réclamiez, elles ne sont pas perdues : la *Caravanne* a dû vous les porter.

Je ne puis aujourd'hui m'entretenir plus longtemps avec vous, car, je tiens à ce que cette lettre-ci parte par le courrier, afin qu'elle vous parvienne avant l'arrivée de nos chers frères.

Bon courage, mon cher enfant. – Je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'ai donné la retraite au petit séminaire de Tréguier, dans le mois dernier, et le bon Dieu a daigné bénir mes travaux. – On ne vous oublie point dans cet excellent pays-là.

Autographe. AFIC. 088.04.079.

LETTRE 3984**. AU F. MÉLITE TOUPLAIN.**

D. S. Ploërmel le 29 9bre 1846

Mon très cher frère[9]

J'attendois de vos nouvelles avec impatience : jugez donc combien j'ai été heureux de recevoir votre lettre du 1er novembre : je ne l'ai lue cependant, que depuis peu de jours, c'est-

[1] F. Méen-Marie (Hyacinthe Le Nigen), né à Tréméven (Finistère) en 1825, entré à Ploërmel en 1844.
[2] F. Zénobe (Célestin Ory), né à Bazouges-la-Pérouse (Ille-et-Vilaine) en 1826, entré à Ploërmel en 1845.
[3] F. Phocas -Marie (Pierre Marchand), né à Bazouges-la-Pérouse (I & V) en 1824, entré à Ploërmel en 1842.
[4] F. Damase (François Pirio), né à Guégon (Morbihan) en 1818, entré à Ploërmel en 1844.
[5] F. Matthieu (Mathurin Léon), né à Plouagat en 1814, entré à Ploërmel en 1833.
[6] F. Philotée (Mathurin Le Breton), né à Radenac (Morbihan) en 1810, entré à Ploërmel en 1844.
[7] F. Jean-Pierre (Joseph Marquier), né à Saint-Jacut-les-Pins (Morbihan) en 1823, entré à Ploërmel en 1845.
[8] F. Antioque (Julien Thébault), né à Maure (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1839.
[9] F. Mélite (Emmanuel Touplain), né à St-Nazaire (Loire-Inférieure) en 1823, entré à Ploërmel en 1840

à-dire, depuis mon retour de Tréguier, où j'ai été donner les exercices de la retraite aux élèves du petit séminaire.

J'approuve votre règlement de la journée : par votre exactitude à le suivre, vous aurez dans vos moindres actions de la journée, le mérite de l'obéissance.

Je n'approuve pas que vous lisiez les livres de la bibliothèque des enfans : ce seroit perdre votre temps : pour vous distraire pieusement, lisez le soir quelques histoires édifiantes, mais non des espèces de romans, comme on en donne quelquefois aux jeunes gens des collèges.

Préparez (vous) toujours à l'examen : nous verrons à quelle époque il sera convenable que vous vous y présentiez.

Aujourd'hui même dix de nos frères sont partis pour Nantes où ils vont s'embarquer : demain, le f. Henri Marie partira pour Bordeaux : les premiers vont aux Antilles ; le dernier va au Sénégal. – Priez pour eux.

Le f. Gerard vient de nous arriver de Cayenne où sa santé ne lui a pas permis de rester.

Les jeunes Gascons vont tous à merveille : ils nous édifient par leur piété, et ils travaillent bien : ce sont des modèles ; on nous en annonce d'autres : nous n'en aurons jamais trop.

Rappellez moi au souvenir de M.M. Senescaut et Fourquet : offrez leur mes hommages les plus respectueux.

Tous nos frères, et M. Ruault, et M. Guilloux, vous disent mille choses tendres ; on ne vous oublie point à Ploërmel – vous êtes présent dans tous les cœurs, et dans le mien surtout, mon cher enfant ; je prie le bon Dieu de vous accorder toutes les grâces dont vous avez besoin pour bien remplir la belle mission qu'il vous a donnée pour sa gloire.

Votre père tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mélite
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Collège d'Eauze à Eauze.

Autographe. AFIC. 088.04.080.

LETTRE 3985. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 29 Novembre 1846

Monseigneur,

Je vous rends mille grâces de m'avoir procuré l'avantage de faire la connoissance personnelle de M. Lagier[1] : mais, il nous a donné trop peu de temps : c'est un tort que j'aurai bien de la peine à lui pardonner. Nous nous sommes entretenus de ses projets, et je lui ai témoigné de mon mieux le désir de prendre ma petite part dans ses bonnes œuvres, c'est-à-dire que je consens volontiers à recevoir à Ploërmel quelques uns de ses jeunes gens, pourvu que notre règle soit leur règle et que l'on suive pour Gap, la marche que vous avez suivie vous même pour Auch : M. Lagier me paroît bien comprendre cela, et comme il a une grande habitude de la direction de Communautés, j'ai une confiance entière dans le succès de cette nouvelle entreprise.

Vos sujets continuent d'aller fort bien : Mr. l'abbé Lagier ne manquera pas de vous en donner de vive voix des nouvelles. La santé du f. Alphonse de Liguori, dont nous étions

[1] M. Lagier, prêtre du diocèse de Gap, avait été nommé supérieur ecclésiastique des deux congrégations fondées par Mgr de la Croix d'Azolette, lorsqu'il y était évêque : une congrégation de religieuses, assez nombreuse, et une autre de frères ; celle-ci ne comptait que sept ou huit membres et M. Lagier attendait de M. de la Mennais conseils et soutien.

inquiets, s'est rétablie : il se fortifie visiblement, de jour en jour.Le f. Jean Louis de Gonzague est toujours à Pontivy, où il se forme à faire la classe – L'infirmité du postulant Ville disparaîtra je l'espère ; il n'y a pas eu d'accident depuis un mois.

Mr. Ruault et Mr. Guilloux se joignent à moi pour vous offrir l'hommage du respect le plus profond et du dévouement le plus sincère : j'ai l'honneur d'être, dans ces sentimens,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 120.2.014.

LETTRE 3986. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 30 9bre 1846

Mon très cher frère,

J'ai écrit au Ministre pour lui faire part du rapport dont Mr. le Préfet apostolique a bien voulu m'envoyer une copie : le Ministre connoissoit déjà cet excellent travail, m'a-t-il répondu, et il n'a pas hésité à me donner l'assurance qu'il en adoptoit pleinement les conclusions : il a dû écrire en ce sens à M. le Gouverneur. La mésure proposée par M. Alabosse[1] va donc être mise à exécution, et les enfans ne pourront plus passer arbitrairement de vos classes dans celles du Collège : si les désordres qui ont eu lieu à cette occasion se renouvelloient, il faudroit m'en informer, et j'aurois recours de nouveau au Ministre.

Voilà une lettre que j'écris au f. Sigismond pour lui annoncer son changement : mon intention est qu'il soit remplacé pour faire la grande classe à Gorée par le f. Liguori, qui est très capable ; et le f. Henri Marie que je vous envoie, remplacera le f. Liguori à St. Louis : le f. Henri est excellent sous tous les rapports. Je tiens à cet arrangement, c'est-à-dire, à ce que le f. Liguori aille à Gorée où je crois sa présence nécessaire pour relever l'école : le f. Gildas continuera d'en être le Directeur, c'est-à-dire que les frères lui devront obéissance, qu'il tiendra les comptes, et présidera à tous les exercices de piété.

Il devroit y avoir 4 frères à St. Louis et 2 frères seulement à Gorée : il s'en trouve trois à Gorée parce que le f. Gildas y est par des raisons de santé, d'une manière temporaire, et qui est devenue définitive : je n'ai été pour rien dans ces arrangemens, mais je les ai approuvés tacitement, parce que j'ai cru que le climat de Gorée convenoit mieux que celui de St. Louis au f. Gildas. Cependant, le f. Gildas étant fixé à Gorée, le f. Pascal devroit revenir à St. Louis, afin que vous fussiez quatre : deux suffisent à Gorée. – Donnez moi des explications là dessus. – Vous ne m'en donnez pas assez sur les détails de votre administration, et vous ne m'écrivez pas assez souvent : cela me gêne et m'embarrasse beaucoup, quand il faut régler quelque chose pour le Sénégal.

J'ai reçu les 2 mandats que vous m'avez envoyés sur Amiens et ils ont été exactement payés : mais, je n'ai reçu aucun compte de dépenses et récettes ; il est essentiel cependant qu'il soit rendu exactement à la maison principale, comme celui de tous nos autres établissemens. – Le f. Sigismond pourroit être chargé de nous l'apporter, ce qui nous éviteroit des frais de poste.

On vous a expédié les livres et objets classiques que vous demandiez : Gorée en a demandé aussi plus tard, mais on a pensé que vous auriez pu en fournir à cette école, qui est peu nombreuse, et qu'il n'étoit pas nécessaire, par conséquent, de faire deux envois.

J'ai fait donner de vos nouvelles à vos parents, par le f. Julien.

---

[1] Lire : M. Arlabosse. C'était le préfet apostolique, successeur de M. Maynard. Celui-ci, épuisé et malade, avait quitté le Sénégal au début de l'année 1845.

Notre si bon frère Henri Marie vous apprendra toutes nos petites nouvelles de Ploërmel, c'est pourquoi je ne vous en dis rien.

Soyez tous bien fervents dans le service de Dieu et dans son saint amour : tenez vous en garde contre le relâchement : c'est là pour vous ce qu'il y a le plus à redouter, et quand vous m'écrivez, il faudroit me dire quelque chose sur votre état spirituel, afin que je puisse vous donner quelques avis particuliers pour votre avancement dans la vertu. – C'est là l'essentiel : soyez le modèle de vos frères par votre fidélité à la règle, et par votre piété.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. AFIC. 088.04.081.

LETTRE 3987. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. Ploërmel le 1er Xbre 1846

Mon très cher frère

Je vous dois depuis longtemps une réponse : mais, des circonstances indépendantes de ma volonté l'ont retardée, à mon grand régret : cependant, je ne vous ai point oublié, et tous les jours, je prie pour vous au saint autel. – Vous avez été exact à me rendre compte de votre état intérieur, et c'est une chose qu'il ne faut jamais négliger, parce que de grandes grâces sont attachées à ce saint exercice. Si j'étois près de vous, je pourrois vous donner des avis de détail ; mais le bon Dieu suppléera à ce que je ne vous dis pas, si vous avez soin de l'écouter dans l'oraison, car, c'est là qu'il nous parle au cœur : recueillez dans un cœur docile et humble toutes les inspirations de sa grâce. – Au reste, une seule parole renferme toutes celles que je pourrois vous dire : gardez votre règle, et elle vous gardera !

Vous allez être placé à Gorée, d'où je rappelle notre si excellent frère Sigismond, pour cause de santé : là vous aurez à exercer votre zèle, car, il paroît que les enfants sont difficiles, et que l'école est dans un triste état : faites tout ce qui dépendra de vous pour la relever, et surtout pour inspirer à ces pauvres petits noirs, l'esprit de piété ; tâchez de vous faire aimer d'eux ; c'est le meilleur moyen de vous en rendre maître : les punitions trop rudes rebutent et irritent ; tout au plus, dans les cas extrêmes, pouvez vous leur donner sur les doigts quelques légers coups : ce n'est encore qu'à régret que je vous permets ceci.

J'approuve les arrangemens que vous avez pris pour vos affaires de famille : cependant, je ne les comprends pas bien, ou, du moins, j'aurois été bien aise que vous m'eussiez donné quelques détails de plus : quoiqu'il en soit, ne vous inquiétez pas de cela : je vous laisse libre de tout faire comme vous croirez que ce sera le mieux.

Le f. Henri Marie vous apprendra des nouvelles de Ploërmel : je ne vous en donnerai aucune. – Vous aimer de tout mon cœur ce n'est pas une chose nouvelle. –

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Liguori
Frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Autographe. AFIC. 088.04.082.

LETTRE 3988. **AU F. HERVÉ MONNERAIS**.

D. S. Ploërmel le 3 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Le f. Paulin me parle de vous dans sa dernière lettre avec une grande effusion d'amitié, et je vois avec une bien vive satisfaction que vous faites ce qui dépend de vous pour lui rendre la tâche de Directeur très facile : continuez, mon cher enfant, à agir de la sorte, et le bon Dieu répandra de plus en plus sur vous ses bénédictions et ses grâces. – Je vous recommande de nouveau l'esprit de simplicité réligieuse, qui n'est autre chose que l'esprit de foi ; ainsi, simplicité dans vos goûts, dans votre langage, dans tous vos rapports avec le monde. – Hélàs, combien ces rapports, quand ils sont fréquents, ne sont-ils pas dangereux ! C'est là ce que vous avez le plus à craindre. – Veillez donc et priez, afin de ne pas entrer en tentation, comme nous dit N. S.

Je vous embrasse fort à la hâte, mais bien tendrement

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse-Terre (Guadeloupe)

Autographe. AFIC. 088.04.083.

LETTRE 3989**. AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 3 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Je n'ai pas reçu de vos nouvelles depuis longtems : cependant j'aime toujours à en apprendre, surtout quand vous m'en donnez vous même : je sais toutefois, qu'on est très content de votre régularité et de votre zèle : continuez, mon cher enfant, à bien servir le bon Dieu, et travaillez à sa gloire, vous rappellant qu'il n'y aura de couronnés que ceux qui auront persévéré jusqu'à la fin.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Vauclin (Martinique)
cachet : St-Pierre Martinique 12 janv.1847

Autographe. AFIC. 088.04.084.

LETTRE 3990. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 3 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Je retrouve parmi mes lettres arrierées celle que vous m'avez écrite le 2 novembre, et qui est arrivée ici pendant que j'étois absent. – Je regrette de n'avoir pu profiter, pour y répondre, du passage de nos frères chez vous.

Il est à désirer que la Commune fasse le sacrifice dont vous me parlez pour rendre l'école tout à fait gratuite, et j'espère qu'elle s'y déterminera, si le Maire, dont vous attendez la nomination, est favorable à cette mesure.

Il est de règle, et je l'ai déclaré à la retraite, que les frères ne peuvent s'engager à aucune souscription, ni rien donner à aucune quête : agir autrement, ce seroit s'exposer à une foule de désagréments et d'inconvénients de toute espèce.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Héric par Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 3 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.085.

LETTRE 3991. **AU F. LAMBERT LE BOULLIER.**

D. S. Ploërmel le 3 Xbre 1846

Mon très cher frère

Je vous écris quelques lignes fort à la hâte pour vous dire que j'ai appris avec plaisir qu'enfin on alloit vous bâtir une maison plus convenable que celle où vous êtes maintenant établis et d'un autre côté, (et ceci est le point essentiel) le nouveau préfet apostolique (M. l'abbé Guyard) ne négligera rien, j'en suis bien sûr, pour vous rendre facile, ainsi qu'à vos élèves, la fréquentation des sacrements : voilà donc une double amélioration, dont nous ne saurions trop remercier la providence, et qui doit ranimer votre courage.

Je v(ou)s embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lambert
Frère de l'Inst.n Xtienne
A la Pointe à Pitre (Guadeloupe)
cachet : Basse-Terre 15 janv. 1847

Autographe. AFIC. 088.04.086.

LETTRE 3992. **AU F. RAPHAËL LE GUEN.**

D. S. Loudéac le 5 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Tâchez que vos enfants s'appliquent davantage, et d'en avoir au moins quelques uns qui se tirent bien à l'inspection : cela est essentiel, et pour que cela soit, soignez particulièrement quelques uns des plus intelligents et des plus laborieux.

L'argent dû au f. Médéric a été remis au f. Jean Marie.

Priez pour nos frères voyageurs : nous en avons onze en mer, dans ce moment.

Offrez mes humbles hommages à Mr. le Recteur.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Raphaël
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Quiberon par Aurai (Morbihan)
cachet : Ploërmel 7 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.087.

LETTRE 3993. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Loudeac le 6 Xbre (1846)

Je n'ai que le temps de vous annoncer, mon cher ami, la reception de votre lettre en date du 3. Je vais écrire ici et là d'après elle. Mr. le Préfet recevra une reponse convenable.

Le f. Prosper[1] est ici : je ne lui ai pas encore parlé : mais je ne compte pas lui faire grâce.

Vous ne me dites rien du départ du f. Apollinaire pour Quintin : je suppose qu'il est rendu d'hier soir.

Je regretterai bien le pauvre frère Jean Pierre : peut-être pourroit-il faire quelques dispositions en faveur du f. Louis.

Le f. Léonard[2] sera traité en frère : il le désire lui même.

Il paroît que la retraite sera nombreuse. – Je vous quitte : il faut que je me prépare à faire le prône dans une heure.

Tout à vous

Jean

À Monsieur
Monsieur Ruault, prêtre,
chez les frères à Ploërmel

Autographe. AFIC. 046.04.022.

LETTRE 3994. **AU F. URBAIN CLÉRICE.**

D. S. Ploërmel le 6 Xbre 1846

Mon très cher frère

Je ne vois pas de raison de changer l'heure de votre examen : les distractions légères que les enfans peuvent vous donner ne vous empêchent pas de le bien faire.

Un congé de huit jours sera un mal pour votre école : je pense qu'il seroit à propos, au moins, de l'abréger.

Continuez à faire le chemin de la croix trois fois par semaine, c'est une bien belle dévotion.

En préparant avec soin vos leçons, vous vous instruirez.

Onze de nos frères viennent de partir pour les Colonies – Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Urbain
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Henanbihen par Matignon (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 7 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.088.

LETTRE 3995. **AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S. Ploërmel le 7 Xbre 1846

Mon très cher frère

Plus vous vous êtes donné à Dieu complètement, plus vous devez être heureux, et vous le serez : il se plaira à répandre sur vous ses bénédictions les plus douces et les plus riches.

---

[1] F. Prosper-Marie (Pierre Rialland), né à St-Vincent-sur-Oust (Morbihan) en 1814, entré à Ploërmel en 1836.
[2] F. Léonard (Mathurin Chapelle), né à Plouguenast (Côtes-du-Nord) en 1798, entré à Ploërmel en 1824.

Le *Devoir* a paru : Mr. Huguet n'aura pas manqué de vous en faire passer un exemplaire : c'est, je crois, un ouvrage bien fait, et même le meilleur qui existe en ce genre : j'ai tenu à ce qu'on n'y ajoutât rien d'aucun autre livre : cela eut fait une disparate.

Je viens d'envoyer au f. Pascal la lettre de sa sœur, par le f. Henri Marie, qui a dû s'embarquer avant-hier à Bordeaux, pour le Sénégal. – Dix autres frères se sont embarqués à Nantes, vendredi dernier, pour les Antilles. – Priez pour les voyageurs.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Cyprien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 9 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.089.

LETTRE 3996. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 8 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Les frères Sigismond et Pascal arrivent à l'instant ; j'espère que le premier se guérira ici, grâce aux secours qui vont lui être donnés ; le second n'est pas bien malade : cependant il est souffrant et d'une extrême maigreur ; je suis bien aise que l'un et l'autre soient revenus, mais, je regrette de n'avoir pu prévoir leur retour subit. – Je n'avois songé qu'à remplacer le f. Sigismond : c'est pourquoi le f. Henri Marie est parti seul : je lui aurois donné un compagnon de voyage, si j'avois pu soupçonner que le f. Pascal dut quitter la Colonie en même temps que le f. Sigismond, et alors le cadre des frères du Sénégal eut été complet, tandis que maintenant vous allez être un de moins, c'est-à-dire, cinq seulement, au lieu de six, pour St. Louis et Gorée. Je vais écrire au Ministre, pour lui réprésenter l'indispensable nécessité d'augmenter le nombre des frères, chose que je lui ai déjà dite depuis longtems : mais, il seroit bon que la même réclamation lui fut faite par l'administration de la Colonie, conjointement avec moi : priez M. le Préfet apostolique, qui est si bienveillant, d'en parler à M. le Gouverneur.

En attendant un renfort, je ne voudrois pas que Gorée fut abandonnée : le f. Gildas et le f. Liguori peuvent en être chargés, comme je vous l'ai marqué dans la lettre que vous porte le f. Henri Marie : vous resterez trois à St. Louis, vous, le f. François de Paule, et le f. Henri Marie : je sais que trois à St. Louis ne suffisent pas ; mais, patientez, comme vous l'avez fait jusqu'ici : le Département de la Marine est bienveillant, et il aura égard à mes justes représentations.

Le f. François de Sales est surpris que le f. Vincent ne lui écrive pas : mais, ce cher frère n'est pas ici : il est à Fougères, d'où je vais le rappeler très prochainement à Ploërmel, car sa poitrine est très dangereusement attaquée. Priez pour lui.

Je me hâte d'envoyer cette lettre à Bordeaux, afin de profiter du dernier navire en armement dans ce port, pour le Sénégal, dont le départ est annoncé pour la semaine prochaine.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S., mes chers enfans

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Euthime
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Louis Sénégal Afrique française par Bordeaux
cachet : Ploërmel 8 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.090.

LETTRE 3997. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 9 Xbre 1846.

Monsieur le Ministre,

Hier les deux frères Sigismond et Pascal arrivèrent à Ploërmel : l'un et l'autre étaient employés à Gorée. Je m'attendais bien au retour du f. Sigismond, dont je connaissais l'état déplorable de santé, j'avais eu l'honneur de vous en donner avis, et d'accord avec Votre Excellence, j'ai déjà pourvu à son remplacement, en envoyant à Bordeaux le frère Henri Marie, lequel doit être en mer, au moment où je vous écris, pour se rendre au Sénégal ; mais jusqu'à ce qu'il arrive dans la Colonie, l'école de Gorée va rester suspendue, et à son arrivée même, je ne sais s'il sera possible de la rétablir immédiatement, car, il n'y aura encore que cinq frères disponibles, en tout, savoir, les ff. Eutime, François de Paule, Liguori, Gildas, et Henri Marie : or si de ces cinq on en envoie deux à Gorée, comment les trois autres suffiront-ils à St-Louis ? En outre des classes, leur zèle les a fait établir des études, ce qui les surcharge outre mesure ; ils gardent les enfans pendant dix heures par jour.

Cet état de choses ne peut durer : déjà, prévoyant ce qui arrive, j'avais représenté à Votre Excellence combien il était à désirer que l'on portât à un chiffre plus élevé le nombre des frères du Sénégal, et Mr. le Préfet apostolique, dans son dernier rapport sur nos écoles, vous adresse la même demande, d'après les mêmes motifs.

Le f. Pascal, qui a accompagné le f. Sigismond dans son voyage, d'après les ordres bienveillants de M. le Gouverneur, sans être aussi malade que lui, l'est cependant d'une manière grave ; quand il entra hier dans ma chambre, je ne le reconnus pas : je crus voir un spectre !

J'ai l'honneur de vous faire passer l'arrêté de M. le Gouverneur, et le livre de ces deux frères.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM X 6a. Copie. AFIC. 154.5.051.

LETTRE 3998. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 9 Xbre 1846.

Monsieur le Ministre,

J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le mémoire de Mr. le Gouverneur de Cayenne sur l'utilité de la création d'une école rurale à proximité de la ville, pour les enfans de la population libre. Je suis très disposé à permettre aux frères (le trajet étant très court), d'y conduire le matin avec leur déjeuner, une partie de leurs élèves, de manière à n'avoir à rentrer en ville que le soir à 4 heures pour le dîner : ceci exigerait sans doute quelques arrangemens particuliers, et de détail, mais enfin, c'est possible, et, comme la chose paraît très bonne en soi, je m'y prêterais volontiers. Quant à l'achat de la propriété, et à son exploitation en notre nom, c'est chose impossible : jamais je ne ferai rien qui puisse donner lieu à des soupçons de calcul d'intérêt de notre part.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. R1 Guyane. Copie. AFIC.154.5.052.

LETTRE 3999. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 10 Xbre 1846.

Mon très cher frère,

J'ai un désir sincère de rétablir notre école d'Allineuc, et j'espère pouvoir le faire dans les vacances de Noël : si l'instituteur qu'on a demandé arrivait et était reçu d'ici cette époque, il faudrait m'en prévenir à temps. Le f. Vincent doit aller à Quintin vers Noël ; ne le nommez à personne à propos d'Allineuc : je verrai si ce sera lui ou un autre que j'enverrai là : gardez ce secret.

Je suis bien aise que l'on ait suspendu les travaux du nouveau bâtiment : nous les reprendrons aussitôt que je pourrai vous envoyer quelque argent.

Onze de nos frères viennent de s'embarquer pour les Colonies : je les recommande à vos prières, et je vous embrasse de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie conforme. AFIC. 088.04.091.

LETTRE 4000. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 10 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Depuis six semaines, je n'ai reçu de vous aucune nouvelle : j'en suis très surpris : vous auriez dû, au moins, me marquer où nous en étions avec Mlle Poulain, et si tout étoit fini, comme je le désirois si vivement : l'argent ne vous manquoit pas pour payer, puisqu'à la fin d'octobre j'ai laissé entre vos mains 1367 f. 66 c., dont je me reservois de disposer plus tard.

Je comptois aller à Dinan à la fin de cette semaine-ci ; mais ce voyage est retardé par un autre qui durera dix ou douze jours : écrivez-moi pour l'époque de mon retour.

Dix de nos frères sont partis pour les Antilles, et un est parti pour le Sénégal. – Priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 10 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.092.

LETTRE 4001**. AU F. MÉRIADEC NABUSSET.**

D. S. Ploërmel le 10 Xbre 1846

Mon très cher frère,

Je vous écris deux mots seulement, afin que vous ne soyez pas inquiet de mon silence : je comptois aller de vos côtés dans la semaine prochaine, ou même dans celle-ci - mais ce voyage a été dérangé par un autre que je suis obligé de faire et qui va me prendre plusieurs jours. – Je ne tarderai pas après d'aller vous voir, soit à St. Servan, soit à Cancale même.

Onze de nos frères viennent de s'embarquer pour les Colonies : je les recommande à vos prières, et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Meriadec
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Cancale (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 11 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.093.

LETTRE 4002. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 11 Xbre 1846

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous demander un duplicata du brevet du Sieur Gautier (Joseph)[1], né à Crehen (Côtes du Nord) le 11 aout 1797. – Je ne sais pas exactement la date de ce brevet, mais, il est antérieur à 1833 : je ferai compter au sécrétariat de l'Académie la somme de 5 f. due pour l'expédition de cette pièce.

Je vais défendre aux frères de livrer désormais leurs brevets sans en prendre un reçu : celui-ci avoit été envoyé à St. Brieuc, et il ne se retrouve plus dans les bureaux de la Préfecture.

Je suis avec respect,

Monsieur le Recteur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. Je viens de retrouver la date du brevet : il est en date du 10 Xbre 1828.

Minute aut. AFIC. 107.6.013.

LETTRE 4003. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Nantes le 15 Xbre 1846

Très cher ami,

Je ne suis arrivé ici que ce matin, parce que j'ai profité de ce voyage pour visiter les écoles de Guemené, de Plessé et de Heric : nous avons eu mauvais chemin, mais point d'accident : je compte quitter Nantes Vendredi : ce même jour, j'irai coucher à Blain : Samedi à Redon ; Dimanche, à Malestroit, et lundi à Ploërmel : mille et une circonstances imprévues peuvent déranger mon itinéraire ; c'est pourquoi si je tarde, ne soyez pas inquiet.

L'affaire qui m'amène ici ne sera jugée que jeudi, et peut-être le sera-t-elle d'une manière moins fâcheuse que ne le voudroient nos ennemis ; toutefois, on n'en sait rien : adorons la sainte volonté de Dieu, et soumettons nous y avec amour, quoiqu'il advienne.

Faites remettre à Mr. Rialland la pièce envoyée par Mr. Marion, afin que l'hypothèque de M. de Bellevue sur Malestroit soit radiée. Me voilà tranquille de ce côté là.

Je suis enchanté de ce qui se prépare à St. Brieuc touchant la liturgie : vivent les hommes de tête ! Cet exemple, dailleurs, aura du retentissement : il faut espérer que Quimper ne tardera pas à le suivre.

Je vais repondre à Mr. Blaize et à l'abbé Maupied, par l'intermédiaire de l'abbé Maupied. – Plemeur-Bodou attendra.

J'ai dîné aujourd'hui à l'évêché avec M.M. les secrétaires.

[1] F. Jean-Baptiste.

J'embrasse tendrement Messeigneurs de Ploërmel

Jean

Un grand pocard[1] et deux roupies, sont trois cachets qui constatent l'authenticité de cette pièce.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
Maison des frères de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)

cachet : Nantes 16 déc. 46

Autographe. AFIC. 046.04.023.

LETTRE 4004. **AU F. ALFRED LABORIE.**

D. S. Nantes le 18 Xbre 1846.

Mon très cher frère

Si le bon Dieu a rappellé à Lui votre excellente sœur, c'est sans doute pour la récompenser de ses vertus : elle vit, elle vit maintenant pour ne plus mourir, et dans le ciel vous la retrouverez, si, à son exemple, vous êtes fidèle jusqu'à la fin : déjà ses prières ont obtenu la conversion de votre jeune frère égaré : quelle consolation pour vous ! Puisse ce bon jeune homme persévérer dans ses excellentes dispositions présentes. Je me joindrai à vous pour demander cette grâce, et je ne manquerai pas de donner ces nouvelles au f. Liguori. – J'ai eu des siennes, il y a huit jours, par les ff. Sigismond et Pascal qui sont revenus du Sénégal, pour cause de maladie : comptant sur le retour prochain du f. Sigismond, j'avois fait partir, avant son arrivée, le f. Henri Marie pour St. Louis, et ce sera, je pense, le f. Liguori qui remplacera le f. Sigismond à Gorée. –

J'attends 4 nouveaux postulants des Antilles – puissent-ils justifier tout le bien qu'on me dit d'eux. – Le f. Vincent de Paul est à Fougères : mais, hélàs, je crains bien d'être obligé de le faire revenir très prochainement à Ploërmel : sa santé est toujours très mauvaise : tout annonce que nous le perdrons bientôt : je le regretterai beaucoup.

Si le jeune homme dont vous m'avez parlé, et dont vous m'avez fait l'éloge persévère dans son désir de venir à Ploërmel, je le recevrai volontiers ; mais, il est prudent, comme vous l'a dit le f. Louis Joseph, de ne pas aller trop vite ; il ne faudroit pas non plus le décourager par une trop longue épreuve, et j'en dis deux mots au f. Louis Joseph.

Vos lettres ont été exactement envoyées à leur adresse : je ne sais pourquoi vous n'avez pas de réponse : il est de règle que toutes celles écrites des Colonies passent par Ploërmel.

Je vous enverrai volontiers quelques traités élémentaires d'histoire naturelle : je serai bien aise que vous acquerriez quelques connaissances en ce genre : j'y suis un peu intéressé : notre cabinet de Ploërmel y gagnera. La caisse que vous nous avez expédiée n'est arrivée à Ploërmel que jeudi de la semaine dernière : je ne puis rien vous en dire aujourd'hui : je n'ai fait que jeter un coup d'œil rapide sur ce qu'elle renferme, car c'est jeudi que j'ai quitté Ploërmel pour venir ici.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S. mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Cayenne

Autographe. AFIC. 088.04.094.

[1] Pocard : tache (d'encre).

LETTRE 4005. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 21 Xbre 1846.

Mon très cher frère,

D'après votre lettre, je me détermine à placer le f. Siméon à St. Servan, et à le remplacer à St. Briac par le f. Onésime. Les petites vacances de Noël sont une époque convenable pour opérer cette mutation que le f. Siméon me demande lui même : il se déplaît à St. Briac.

Dans la semaine prochaine, j'irai à St. Malo, et là je m'occuperai activement de l'affaire de la maison d'école. Je vous verrai alors ; c'est pourquoi je n'ajoute rien à ce peu de mots, si ce n'est que je vous embrasse de tout mon cœur.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille-et-Vilaine)
cachet : Dinan 24 déc. 1846

Autographe. AFIC. 088.04.095.

LETTRE 4006. **À M. DE LA VILLÉON.**

Ploërmel le 26 Xbre 1846

Mon cher ami,

A mon retour à Ploërmel après une absence de plusieurs semaines, j'apprends avec infiniment de peine par une lettre de Mr. Louis Petit[1], la perte si douloureuse que vous venez de faire. Quel cruel événement ! la religion seule peut en adoucir l'amertume, en nous donnant l'espérance de retrouver un jour, dans un monde meilleur, une personne si chère et si digne de tous nos regrets : croyez, mon cher Villéon, que les miens sont bien sincères et que je prends une part bien vive à votre peine. Soyez, auprès de Mr. et Mme Louis Petit l'interprète de mes sentiments et agréez en, ainsi qu'eux, l'expression cordiale.

Votre très affectionné et tout dévoué cousin[2]

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Célestin de la Villéon
À Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 27 dec. 1846

Aut. Dr. Petit. Copie. AFIC. 8.04.012.

---

[1] Louis-Marie Petit était gendre de M. de la Villéon dont il avait épousé la fille Céleste-Jeanne en 1837.

[2] Célestin Macé de la Villéon était apparenté aux La Mennais : sa trisaïeule, Perrine Prairier était la sœur de Marie-Guyonne, laquelle avait épousé en premières noces François Robert, sieur des Saudrais, ancêtre des La Mennais.

LETTRE 4007. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 27 Xbre 1846.

Monsieur le Ministre,

Les règlements de M.M. les Gouverneurs de la Martinique et de la Guadeloupe, pour les classes spéciales[1] des esclaves, me paraissent fort bien ; l'expérience nous apprendra si quelques modifications ne seront pas nécessaires, et si, par exemple, ces règlements ne devraient pas être absolument les mêmes dans les deux îles ; mais, en attendant, nous nous pouvons que nous en rapporter aux administrateurs qui sont sur les lieux, et qui ont à vaincre tant d'obstacles : il paraît qu'à la Martinique surtout, les propriétaires montrent un très mauvais vouloir.

Les dix frères partis de Nantes, il y a trois semaines, sont sur le point d'arriver aux Antilles, s'ils n'y sont pas déjà rendus : ce sera un secours précieux quoiqu'insuffisant. – Je ne désire pas moins que Votre Excellence augmenter le personnel des frères dans les colonies, le plustôt possible, mais encore faut-il que les sujets aient le temps de se former.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. ANOM. C 494.Copie. AFIC. 154.5.059.

LETTRE 4008. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 30 Xbre 1846.

Mon très cher frère,

J'ai envoyé le f. Vincent à Quintin dans l'intention de le placer à Allineuc ; il n'y trouvera absolument rien, l'apostat Bertrand ayant tout emporté, tout volé ; vous fournirez donc au f. Vincent en hardes et effets ce dont il aura besoin pour commencer sa classe et pour son usage personnel, sauf à être remboursé plus tard sur le traitement.

Je viens d'écrire au f. Alcime que ce qui nous est dû par la commune de St-Brandan, devra être compté entre vos mains : c'est une somme d'environ 500 f. qui vous rentrera.

Je n'ai pas été content de votre santé à mon dernier passage à Quintin ; ménagez-vous. Ne prenez pas d'échauffants, et au besoin, consultez le médecin. Le f. Paul est un peu moins mal aujourd'hui, mais, cependant, je n'ai pour lui aucun espoir de guérison ; je le recommande à vos prières. Si vous avez à m'écrire d'ici une dizaine de jours, adressez-moi votre lettre à St-Servan. Je vous souhaite à tous une bonne année, c'est-à-dire, une année pleine de mérites pour le ciel.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 088.04.096.

---

[1] Ce qualificatif donné aux classes destinées aux esclaves est expliqué dans une lettre du Gouverneur de la Martinique au Ministre. Invité par le Directeur de l'Intérieur à ouvrir une de ces classes, le f. Ambroise lui avait signalé les difficultés qu'il voyait à " admettre sur les mêmes bancs les enfants esclaves avec les enfants libres et la crainte de voir les écoles désertées par ceux-ci ". *" Pour éviter un pareil résultat,* écrit le Gouverneur, *j'ai pensé que des classes spéciales pourraient dans les villes et bourgs où il existe des établissements de frères, être ouvertes pour les jeunes esclaves, à des heures différentes de celles où se tiennent les classes des libres.[…] Je ne renonce pas pour cela à l'espoir d'opérer la fusion des libres et des esclaves dans les mêmes classes ; mais elle ne se fera que successivement, et le moyen indiqué plus haut, que je me propose d'employer, donnera aux frères la facilité de l'opérer graduellement. "* (Original. AFIC.154.5.054)

LETTRE 4009. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Trémigon le 31 Xbre 1846

Cher ami

J'arrive à Trémigon : j'y passerai la journée de demain. Je serai à St. Servan samedi : je pense que j'y séjourn(er)ai Dimanche lundi et mardi, à cause de l'affaire de St. Briac. – Je reviendrai à Dinan mercredi, pour revoir notre pauvre frère Paul que j'ai laissé hier un peu moins malade – mais, toujours, hélas, sans espoir de guérison ! Cela me navre le cœur.- Il a pu écrire l'acte que je désirois, et qui étoit nécessaire. –

De Dinan, je m'en retournerai à Ploërmel par Rennes, à la fin de la semaine prochaine.-

Tout Trémigon est plein de votre souvenir. –

Je n'ai que le temps de vous écrire ce petit mot, et de vous souhaiter la bonne année.

Jean

A Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Combourg 1 janv. 1847

Autographe. AFIC. 046.04.024.

LETTRE 4010. **À …?**

(Sans date[1]. 1846)

Je viens d'apprendre indirectement que le f. G... D(irecteu)r de notre établissem(en)t du Sénégal est débarqué à Brest, et qu'en vertu de je ne sais quels papiers de l'administration de cette colonie, il se rend aux eaux thermales de je ne sais où. C'est un désordre grave ; et je vous prie de ne pas permettre qu'il soit fait à ce f(rère) aucun paiem(en)t, soit à titre de traitem(en)t d'Europe, soit à titre de frais de route ou autrem(en)t, car, je n'ai nullem(en)t autorisé ce voyage.

J'aurai l'honneur de vous écrire plus longuem(en)t dans q(uel)ques jours -. Je suis au milieu de 600 f(rères) en retraite. J'ai à peine le temps de vous écrire ce peu de mots.

Autographe. AFIC. 154.02.058.

[1] L'allusion au nombre de frères qui prirent part à la retraite permet de dater cette lettre de 1846. (Cf. lettre de l'abbé de la Mennais à Rohrbacher, du 12 septembre 1846).

1847

Chronologie :

Jean-Marie de la Mennais commence l'année à Trémigon où il reste immobilisé par la goutte durant trois semaines et rentre à Ploërmel à la fin du mois de janvier ; au début de juin, il prend la route de Paris où il réside du 5 au 24 – retour par Vitré et Rennes à Ploërmel où il arrive le 30. - Du 14 juillet à la fin du mois, il voyage à Saint-Brieuc, Tréguier, Lannion, Guingamp, Dinan, etc. – Du 19 novembre au 2 décembre, il est dans la région de Dinan -Saint-Servan. – A la mi-décembre, il se rend à Guingamp, pour l'ouverture du Jubilé.

30 mars	- Montalembert demande à la Chambre des Pairs l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
12 avril	- Projet du ministre Salvandy, sur la réforme de l'enseignement. Il ne sera pas discuté.
9 juillet	- Premier des " banquets réformistes " à Montmartre.
15 septembre	- Soult abandonne la présidence du Conseil, qui va revenir à Guizot.
16 décembre	- *Jean-Marie de la Mennais est frappé d'une attaque de paralysie à Guingamp.*
23 décembre	- Reddition d'Abd-el-Kader au général Lamoricière.

LETTRE 4011. **AU R. P. GAULTIER.**

Trémigon le 3 Janvier 1847

Monsieur et très cher ami

Je vous envoie un mandat de 1275 f., à l'échéance du 30 de ce mois, en acquit de la facture des grands et petits catéchismes que vous avez bien voulu expédier à nos frères des Antilles : veuillez bien en agréer mes remercîments.

Le jeune homme de Corseul que vous m'aviez recommandé et que j'avois consenti à recevoir gratuitement, n'est pas venu à Ploërmel : je n'en suis pas fâché, car, les renseignemens qu'on m'a donnés sur son compte ne lui sont pas avantageux : c'est pourquoi je désire qu'il ne vienne pas.

Offrez, je vous prie, mes hommages les plus respectueux au vénérable Mr. Le Guay et à tous Messieurs vos confrères. J'ai bonne envie de les revoir tous, et de leur offrir, ainsi qu'à vous, l'hommage des sentimens les plus respectueux et les plus tendres avec lesquels je suis bien cordialement, très cher ami,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Pères du St-Esprit..

LETTRE 4012. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Trémigon, en Combourg, le 8 J(anvi)er 1847

Mon très cher frère,

Je vous écris deux mots pour savoir des nouvelles du f. Paul, et pour vous donner des miennes : une lettre de Mlle Le Loutre adressée à ma sœur, a confirmé l'annonce d'un mieux dans l'état de notre si bon frère : je m'en suis réjoui, et il me tarde de savoir si ce mieux, que vous m'aviez annoncé vous même, continue et s'augmente : j'en ai un ardent désir. Pour moi, j'ai commencé aujourd'hui à pouvoir faire cinq ou six pas dans ma chambre, à l'aîde d'un bras d'un côté, et de ma canne de l'autre. Quand je serai assez bien pour pouvoir voyager, j'enverrai un commissionnaire à la Chesnaie, pour chercher ma voiture.

Je vous souhaite à tous, et particulièrement, à M.M. Chevalier, Niel et Vardon, sans oublier Mlle Le Loutre, une bonne année ; c'est assez vous dire que je ne souhaite la goutte à aucun de vous.

L'abbé J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Instr.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Combourg 9 janv. 1847

Aut. AFIC. 89.01.002.

LETTRE 4013. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Trémigon en Combourg le 8 janvier 1847

Mon très cher frère,

Il me tarde de savoir si le f. Vincent est allé ou non à Allineuc ; adressez-moi votre réponse ici, et ne manquez pas de l'affranchir.

Je suis retenu à Trémigon par la goutte qui m'est arrivée depuis huit jours, je ne sais d'où, et qui me quittera je ne sais quand : toutefois, Madame fait ses préparatifs de départ : j'ai pu, ce matin, marcher un peu dans ma chambre, à l'appui d'un bras et d'une canne.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire une année bien fervente, bien sainte et je vous embrasse.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.01.002.

LETTRE 4014. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

10 Janvier 1847

Mr. le Ministre

Permettez-moi d'appeler votre attention sur l'état actuel de nos écoles du Sénégal.

A la fin de l'année dernière, je rappellai de Gorée en France le f. Sigismond, Directeur de l'école de Gorée, pour cause de maladie grave, et comme son état de santé ne lui permettoit pas de voyager seul sans danger, Mr. le Gouverneur voulut bien consentir à ce qu'un autre frère l'accompagnât.

Ne comptant que sur le retour du f. Sigismond, j'avois fait partir pour le remplacer un frère seulement, le f. Henri, mais, lorsque celui-ci arriva dans la colonie, il manquoit deux frères au lieu d'un pour compléter le cadre, puisque deux des anciens venoient de partir.

Il en résulta que l'école de Gorée fut suspendue, car, l'effectif des frères du Sénégal se trouvant réduit à cinq frères, il auroit fallu pour en donner deux à Gorée, qu'il n'en restât que trois à St. Louis. Cet arrangement fut proposé par Mr. le Gouverneur au f. Euthime, Directeur : le f. Euthime, avec raison, refusa d'y consentir, parce que c'eut été la ruine de l'établissem(en)t de St. Louis, comme il le fit remarquer à Mr. le Gouverneur dans une lettre dont ci-joint copie.

Il est certain, je n'hésite point à le dire à V(otre) E(xcellence), que cinq frères sont indispensables à St. Louis, à raison de l'augmentation heureuse qu'a prise cet établissement, et de la nécessité de joindre aux classes une retenue : il seroit à désirer qu'il y eut aussi une retenue à Gorée, ce qui exigeroit un frère de plus : la retenue, vous le savez, a pour objet d'augmenter le tems d'étude pour les enfans, et de les empêcher de vagabonder dans

l'intervalle des classes et après, chose si essentielle ! Elle supplée en partie aux pensionnats et n'entraîne pas dans les mêmes dépenses.

L'organisation complette des écoles du Sénégal devroit donc, ce me semble, être fixée à 5 f(rères) pour St-Louis et 3 f(rères) pour Gorée : en tout 8. Que si, dans ce moment, Votre Excellence ne juge pas à propos d'adopter le chiffre de 8 pour les deux écoles, je la prie très instamment de maintenir les 5 frères à St. Louis. Aussitôt que je saurai du moins définitivement à quoi m'en tenir sur ce point, je ferai partir deux frères pour rétablir l'école de Gorée.

Le Collège tend toujours à empiéter sur l'école des frères, c'est-à-dire à lui enlever des élèves avant qu'ils soient capables de profiter d'un enseignement supérieur. On ne tient pas compte de vos décisions. Daignez donc renouveller formellem(en)t vos ordres anciens, et exiger que l'on s'y conforme exactement.

….

Projet aut. AFIC. 155.1.001.

LETTRE 4015. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Trémigon en Combourg le 11 Janvier 1847

Monsieur le Recteur,

J'ai quitté Ploërmel le 28 Xbre : je suis arrivé ici, chez M. Blaize, mon beau-frère, le 31 ; j'y ai été ce jour-là même pris de la goutte ; c'est donc de mon lit que j'ai l'honneur de répondre à vos lettres du 28 décembre d(erni)er et du 5 janvier. – Il m'a été impossible d'y répondre plustôt, parce que je n'avais pas sous la main les notes nécessaires pour le faire avec exactitude.

Le Sr. Neveu en exercice à Pleudihen (Côtes-du-Nord)
Le Sr. Le Roy id. à Pontivy (Morbihan)
Le Sr. Gilles id. à Quintin (Côtes-du-Nord)
Le Sr. Bervas est parti pour les Colonies, il y a un mois.
Le Sr. Georgelin, en exercice aux Colonies, depuis un an.
Le Sr. Luzenat, en exercice à Redon et parti pour les Colonies au printemps.

Les Srs. Berth, Le Roux, Bignon, Cormat, Guyomard, Touzé, Grays, Léon, Loaëc, Renaud et Ferchal continuent leur noviciat, et la plupart d'entre eux sont destinés pour les Colonies.

Onze frères se sont embarqués pour les Colonies dans le mois dernier ; huit s'embarqueront au printemps et huit autres, au moins, dans l'automne prochain, pour la même destination.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mr. le Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 108.1.003.

LETTRE 4016**. AU F. JOSEPH-MARIE HAVARD.**

D. S. Trémigon le 11 Janvier 1847

Mon très cher frère

J'approuve votre achat de bled, et je vous autorise à prendre, pour le payer, la somme de 1050 f. sur celle de 3000 f., remboursée par Mr. Rialland.

Je vais répondre à la lettre de Mr. le Recteur de l'académie : vous auriez dû m'en donner la date : il faut vous accoutumer à la plus stricte exactitude dans les affaires. –

Vous écrivez mal, du moins je le crois, le nom de famille du f. François Regis : est-ce qu'il s'appelloit Deschaps ? ne seroit-ce pas Deschamps ? Dans le doute, je supprime son nom de famille dans ma lettre ci-jointe à Mr. Daversier, et je pense que, néanmoins, les effets lui seront remis, attendu que par ailleurs, ce frère est bien clairement désigné.

Je viens de faire un nouvel essai de mes forces rénaissantes : je puis m'appuyer sur le talon de mon pied, mais pas encore, sans douleur, sur le devant : avant que je puisse marcher librement, il faudra que le pied soit tout à fait désenflé, ce qui ne tardera pas, je l'espère.

J'eus hier des nouvelles de notre pauvre frère Paul, par le f. Alcide qui est à la Chesnaie avec mes chevaux, et par Marie la gardienne, qui vinrent me voir : le f. Paul n'est pas plus mal : mais, comme l'enflure du corps est toujours la même, le danger est aussi toujours le même.

Dites de ma part à M. Ruault de se ménager, c'est-à-dire, de ne pas se fatiguer à m'écrire de longues lettres ; il faut qu'il se fasse aider, du moins pour cela, par le f. Hypolite et par vous : de même que pour les réponses à donner aux frères.

Au f. Joseph Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Rennes 12 janv. 47

Aut. AFIC. 89.01.003.

LETTRE 4017. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Trémigon le 13 J(anvi)er 1847

Mon très cher frère,

Les nouvelles que vous me donnez du f. Paul, quoiqu'un peu meilleures, ne sont pas encore aussi bonnes que je le désirerois : jusqu'à ce qu'il n'ait plus de fièvre, je serai inquiet ; il m'est pénible de ne pouvoir aller à Dinan pour le calmer et le consoler : mais, quoique mon pied soit moins souffrant, et que je commence à pouvoir marcher, je suis encore obligé à prendre des précautions, afin d'éviter une rechute.

Vous recevrez samedi de Ploërmel, par la diligence, un pacquet à mon adresse, et vous l'enverrez au f. Alcide à la Chesnaie, Dimanche : vous lui ferez dire de venir me chercher lundi, avec la voiture, car, je crois être en état de voyager ce jour là ; irai-je à la Chesnaie d'abord, ou à St. Servan ? je ne le sais pas : je me déciderai lundi, suivant les circonstances. - Vous préviendrez de ce que je vous marque le f. Alcide, aussitôt la présente reçue, afin qu'il ne s'absente pas de la Chesnaie avant Dimanche : vous lui recommanderez de mettre les chevaux et la voiture dans l'auberge voisine de Hasbonne sur la grande route, et, lorsqu'il y sera rendu, il viendra m'en avertir à Trémigon.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vous ferez mettre à la poste la lettre pour le f. Artème[1].

J'ouvre ma lettre pour vous dire que si le f. Alcide reçoit Dimanche dans la matinée, le pacquet de Ploërmel, comme cela me semble facile, il pourra partir dès Dimanche pour venir

[1] F. Arthème (Jean Gilbert) né à Cancale (Ille-et-Vilaine) en 1821, entré à Ploërmel en 1835.

à l'auberge de Hasbonne. Par ce moyen, je serai à même de me mettre en route dès Lundi, ce qui me fera gagner un jour.

J. M. de la M.

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Dinan 14 janv. 47

Aut. AFIC. 89.01.004.

LETTRE 4018. **AU F. JOSEPH-MARIE HAVARD.**

D. S. Trémigon le 17 J(anvi)er 1847

Mon très cher frère

Vous écrirez au f. Adolphe la lettre suivante, dans laquelle vous insererez la mienne ci incluse : bien entendu que je suppose que vous n'avez pas encore reçu réponse du f. Olivier : si vous en avez reçu une, vous garderez la mienne au f. Adolphe et vous me la remettrez à mon arrivée à Ploërmel.

J'ai eu le bonheur de dire la sainte messe ce matin, sans trop de fatigue : je compte toujours quitter Trémigon lundi, pour aller à St. Servan, ainsi que je l'ai déjà annoncé à Mr. Ruault. – Mon retour à Ploërmel n'est pas éloigné. – Il y aura une prise d'habit le 2 février : il faut en prévenir le f. Hypolite. Dites à ce frère d'envoyer de suite au f. Porphire un modèle d'engagement pour le f. David Marie : il faudra expliquer bien nettement au f. Porphire toutes les formalités à remplir là bas, et dire qu'il n'y aura pas lieu de s'inquiéter, parce que nous obtiendrons un délai, par l'entremise du Ministère de la Marine, dans le cas où le f. David ait un mauvais billet : l'adresse du f. Porphire doit être mise ainsi :

Au f. Porphire, Directeur des frères de l'Inst.n Xtienne
À St. Pierre de Miquelon
Par Calais, voie anglaise, par Liverpool et Halifax

Je vous embrasse tous bien tendrem(en)t en N. S.
L'ab. J. M. de la Mennais

Lettre à écrire au f. Adolphe.

M(on) t(rès) c(her) f(rère), nous avons écrit deux fois, (notre père d'abord, et moi ensuite, au f. Olivier pour lui recommander de payer à une personne d'Herbignac, la somme de 30 f. de la part de Mr. le Recteur de Ploërmel, lequel nous la remboursera ici : nous n'avons reçu aucune réponse, ce qui nous fait craindre que ce cher frère ne soit malade, et ce qui nous met dans l'embarras vis-à-vis Mr. le Rect(eur) de Ploërmel : en conséquence allez vous même le plus tôt possible, et marquez à notre père à quoi s'en tenir sur cette affaire : notre père sera de retour à Ploërmel dans huit jours.

Je désire trouver fini pour mon retour, le cabinet d'histoire naturelle, commencé depuis 15 mois, et le petit chariot destiné à mes petits neveux.

Au f. Joseph Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Combourg 16 janv. 1847

Aut. AFIC. 89.01.005.

LETTRE 4019**. AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Trémigon le 17 J(anvi)er 1847

Mon très cher frère,

Je réponds au f. Vincent au sujet de ses certificats : je pense qu'il les aura tous prochainement.

Il faut absolument que la règle revive dans votre communauté, que le silence y règne, et que chacun soit exact à se rendre aux exercices communs à l'heure marquée : vous en ferez aux frères la recommandation expresse de ma part, et j'espère qu'ils ne m'affligeront pas par un relâchement si déplorable en lui-même, et dont les suites leur seraient si funestes dans l'ordre du salut : on n'est pas religieux à demi et tous ceux qui manquent habituellement à la règle, marchent dans le grand chemin de la perdition. Que de tristes exemples n'en avons-nous pas eu ? il y a une juste et terrible malédiction de Dieu sur les lâches ! et particulièrement sur tous ceux qui, ayant été appelés à un état saint, foulent aux pieds les grâces de la vocation.

Je vous remercie des prières que vous avez dites à la recommandation du f. Césaire : Dieu veuille les exaucer !

Les dernières nouvelles que j'ai reçues du f. Paul sont un peu moins mauvaises que les précédentes : toutefois, j'ai peu d'espoir de guérison : priez le bon Dieu de nous le conserver.

Le f. Gonery[1] de Merdrignac est hors de danger ; le f. Alban est moins souffrant depuis qu'il est venu à Ploërmel. Pour moi, je commence à marcher : j'ai pu dire la ste messe hier et aujourd'hui : je compte remonter dans ma voiture lundi prochain pour aller à St. Servan : j'y passerai trois jours entiers, et puis j'irai à Dinan et de Dinan à Ploërmel, si la goutte comme je l'espère, n'y met pas obstacle. J'ai eu pour elle toutes sortes de ménagements et d'égards : il est bien juste qu'elle ne s'obstine pas à me contrarier. Au reste, je ne veux que ce que le bon Dieu veut.

Le f. Ernest[2] de Plemet a entre les mains une somme de 90 f. disponibles ; je lui ai dit de la porter à Loudéac, et de charger le f. Edouard[3] de vous la faire passer par occasion sûre : vous la joindrez à celle qui nous est due par la commune de St-Brandan dont il est temps de presser le paiement.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.01.006.

LETTRE 4020. **À L'ABBÉ Julien HOUËT**.

Trémigon le 18 Janv(ie)r 1847

Très cher ami

Je te remercie des renseignemens que tu nous donnes sur le prix des ornemens demandés par le f. Mathurin : il n'a dans sa caisse que la moitié de la somme nécessaire pour payer ces magnificences : il faut donc suspendre l'achat jusqu'à ce qu'il ne soit parvenu à trouver la somme entière par ses quêtes et son industrie : il comptoit sur un sac de 500 f. promis par Mr. de la Boëssière : mais, ces 500 f. ont été dépensés autrement, c'est-à-dire qu'ils ont servi à payer un calice en vermeil, avec ses burettes, son plateau, et une jolie clochette, que j'ai achetés de hazard à Rennes, et qui ne m'ont coûté que 700 f.

---

[1] F. Gonéry (Ignace Le Ruzic), né à Plougrescant (Côtes-du-Nord) en 1829, entré à Ploërmel en 1843.
[2] F. Ernest (Pierre Debarre), né à Guéméné-Penfao (Loire-Inférieure) en 1820, entré à Ploërmel en 1836.
[3] F. Edouard (Joseph Bahier), né à Pléneuf-Val André (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1837.

J'ai frémi en lisant le récit des dangers que les innondations*(sic)* t'ont fait courir : oh, la désastreuse année ! Le bled est d'un prix effrayant, et à moins qu'il n'en arrive de l'étranger, la misère sera affreuse ; ou plustôt, elle l'est déjà. Les journaux t'auront appris qu'il y a eu une émeute à Rennes : aujourd'hui tout est calme, mais les plaintes des pauvres sont amères !

Au moment où je t'écris, je relève d'un accès de goutte qui me retient ici, depuis trois semaines : cependant, je commence à marcher, et dès demain, je remonterai en voiture.

Je recommande à tes prières notre bon frère Paul : hélàs, je le crois [perdu] sans ressource.

Mr. Ruault et Mr. Guilloux sont bien : mais l'un et l'autre sont fort impatients de me voir revenir à Ploërmel, où j'ai tant d'affaires.

Sur ce, je te souhaite la bonne année, et je t'embrasse cordialement en N. S.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet,
À Oullins près Lyon

Aut. AFIC. 37.05.040.

LETTRE 4021. **À M. HUGUET, libraire.**

St. Servan le 21 Janvier 1847

Mon cher Monsieur Huguet

J'ai été très sensible à vos vœux de bonne année, et je vous en aurois remercié plustôt, si je n'avois pas été pris de la goutte le 31 Xbre à Trémigon, chez Mr. Blaize, mon beau frère : elle m'a cloué près de trois semaines sur le lit, ce qui ne m'arrangeoit guère, comme vous le pensez bien ; enfin, je commence à marcher, et me voilà en route pour retourner à Ploërmel, en passant par Rennes : ce n'est pas la route directe, mais, j'ai fait assez d'écoles dans ma vie pour qu'il me soit permis de prendre le chemin des écoliers.

Je suis fort aise que vous ayez offert à Mr. Moutier un exemplaire du nouveau *devoir*[1] : il est à l'approbation, mais, je sais par expérience que ces sortes d'affaires ne s'expedient pas vîte dans les bureaux : quoi qu'il en soit, comme on a corrigé dans l'ancien tout ce qui choquoit, et comme les écoles souffrent du défaut d'un livre de lecture, je ne vois pas d'inconvénient à mettre celui-ci en circulation. C'est au fond le même que celui dont on se sert dans les autres écoles chrétiennes, et celui-ci est formellement approuvé.

Offrez, je vous prie, à Madame Huguet, mes humbles hommages et agréez la nouvelle assurance de mon dévouement aussi tendre que respectueux

Tout à vous bien cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
À St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : St. Servan 25 janv. 47

Aut. AFIC. 51.01.038.

[1] Le livre de lecture : *Devoirs du chrétien* , réédité après corrections par M. de la Mennais.

LETTRE 4022. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

A la Chesnaie le 24 Janvier 1847

Monsieur le Recteur,

J'ai l'honneur de vous donner les renseignements que vous me demandez par votre lettre, en date du 15 de ce mois.

Le Sr. Rault (François-Marie)	est en exercice	à Louargat (Côtes-du-Nord).
Le Sr. Elien (Pierre-Marie)	id.	Tréguier id.
Le Sr. Guilloux (Jean-François)	id.	Ploërmel
Le Sr. Aubin (Julien-Mathurin)	id.	aux Colonies (Martinique)
Le Sr. Ropers (Pierre-Marie)	id.	Ploërmel
Le Sr. Lescop (Pierre-Marie)	est parti tout récemment de la Congrégation.	
Le Sr. Riou (Vincent) id.		Bourbriac (Côtes-du-Nord)
Le Sr. Carré (Jean-François)	id.	aux Colonies (Martinique)
Le Sr. Le Guen (Pierre-Marie)	id.	Ploërmel
Le Sr. Le Roy (Pierre-Marie)	id.	Plouguerneau (Finistère)(1)
Le Sr. Le Floch (Jean-François)	id.	Ploërmel
Le Sr. Guerne (Jean-Marie	id.	Mest (?)
(1) Le Sr. Corman (Joseph-Marie)	id.	Ploërmel

Je suis avec respect, Monsieur le Recteur,

Votre très humble serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

à Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes.

Copie. AFIC. 108.1.004.

LETTRE 4023. **À L'ABBÉ Mathurin HOUËT.**

Rennes le 26 Janvier 1847

À Monsieur l'abbé Houet, Directeur du séminaire à Rennes

Excellentissime Seigneur,

Un ignorant, affamé, se présente humblement devant vous :

En sa qualité d'ignorant, et connoissant votre vaste et profonde science, il vous prie de lui dire de quel saint on doit faire la fête, au Romain, jeudi et vendredi prochains,

En sa triste qualité d'affamé, il vous demande l'aumône d'un journal ou deux, n'importe lesquels, qu'il s'engage à vous rendre une heure après les avoir reçus.

Si le suppliant est délivré de la goutte demain, au point de pouvoir marcher plus librement qu'aujourd'hui, il aura l'honneur de se présenter chez vous en personne, pour vous offrir sa réconnoissance et son respect.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, professeur
Au Séminaire de Rennes

Aut. AFIC. 37.01.012.

LETTRE 4024. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

Ploërmel le 3 F(évri)er 1847

Mon très cher frère,

J'apprends avec plaisir que vous êtes content de vos petits élèves, et qu'ils font des progrès dans leurs études et dans la piété : encouragez leurs efforts, et rendez grâce à Dieu de ce qu'il daigne bénir les votres.

Je ne puis vous permettre de rien donner pour la chapelle des frères de Morlaix, pas plus que je n'ai permis à aucun frère de rien donner pour la chapelle de Ploërmel, sur ses revenus propres : ce seroit sujet à de graves inconvénients.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie, mort à la Martinique de la fièvre typhoïde, et notre très cher frère Paul, très dangereusement malade d'hydropisie à Dinan : les médecins désespèrent de sa guérison.

Je vous souhaite la bonne année, c'est-à-dire, une année pleine de mérites pour le ciel, et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Polycarpe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Ploujean par Morlaix
cachet : Ploërmel 9 fevr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.007

LETTRE 4025. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 3 Février 1847

Mon très cher frère,

La mort de l'excellent frère Didier Marie que vous m'annoncez, me fait une peine extrême – enfin Dieu est le maître, et s'il a rappellé à lui ce bon frère, c'est sans doute pour récompenser ses vertus.

Il paroît que votre retraite a produit une bonne impression sur les frères Florentin et Clair – Voilà une petite lettre pour ce dernier : il faut l'encourager : ce qui lui est arrivé est involontaire.

Le f. Théodose me charge de vous dire qu'il saisira la première occasion pour vous envoyer les plumes que vous lui avez demandées, et qu'il n'a pu joindre à son dernier envoi.

Il me tarde d'apprendre l'heureuse arrivée des dix frères partis de Nantes le 4 Xbre. – Il n'y a pas eu moyen de les diriger d'abord sur la Martinique, et je tenois à ce qu'ils eussent voyagé ensemble.

Le f. Arthur n'est pas toujours maître de son imagination : la première fois que je lui écrirai, je lui recommanderai d'être moins sensible aux changemens de frères que vous êtes obligé de faire : il vous est impossible d'agir autrement.

Les fonds que vous allez m'expédier, nous feront grand bien. Tout est d'un prix fou, cette année : il y a disette, et la misère est extrême dans nos villes.

Je désire toujours beaucoup que vos quatre jeunes postulants viennent augmenter notre noviciat, toujours très nombreux et très fervent, Dieu merci.

Je ne sais si on vous a fait part de la mort de l'excellent frère François Xavier d'Auch : priez pour lui ; c'est la fièvre typhoïde qui nous l'a enlevé. Hélas ! nous sommes sur le point de faire une autre perte bien douloureuse, celle de notre bon frère Paul de Dinan : il est attaqué d'hydropisie, et les médecins désespèrent de sa guérison ; je le recommande à vos prières.

Dans votre premier rapport au Ministre, insistez sur la nécessité d'une maison centrale à St. Pierre : je vous appuierai. – Il est probable que je ferai un voyage à Paris vers Pâques.

Mr. Ruault vous dit mille choses pleines d'affection, et moi je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je serois bien aise de savoir si Mr. Bardy, Curé du Marin, a reçu ma réponse à une lettre fort aimable qu'il m'écrivit dans le mois de Juillet dernier.

Aut. AFIC. 89.01.008.

LETTRE 4026. **AU F. RAPHAËL LE GUEN.**

D. S. Ploërmel le 5 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

A qui appartient le local où se fait votre classe ? S'il n'est pas à la commune, on pourroit peut-être, en déclarant votre école privée, couper court aux tracasseries sans cesse rénaissantes qu'on vous suscite : on y perdroit, il est vrai, un traitement de 200 f. mais on seroit libre de fixer les rétributions comme on voudroit : à combien en estime-t-on le produit, et qu'est-ce qui en a réglé le taux mensuel ? A qui appartient le mobilier de l'école, et sous quels prétextes a-t-on refusé d'approuver l'inventaire ? Donnez-moi ces renseignemens, et je vous dirai ensuite ce que vous aurez à faire. Ne vous déconcertez point, et soyez bien en garde contre le découragement.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie, mort de la fièvre typhoïde à la Martinique, et notre très cher frère Paul, atteint d'hydropisie à Dinan. Les médecins désespèrent de sa guérison.

Offrez mes vœux de bonne année à M. le Recteur. – Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Raphaël
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Quiberon (Morbihan)
cachet : Ploërmel 6 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.009.

LETTRE 4027**. AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 5 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

J'étais mercredi de la semaine dernière à Rennes : le f. Alcide chercha l'occasion de vous le faire savoir : mais il n'en trouva aucune.

Je suis bien aise que vous soyez installé dans votre nouvelle classe : j'espère que la bénédiction donnée à la maison d'école se répandra sur tous ceux qui l'habitent.

Je ne puis que vous repeter, au sujet des Colonies, ce que je vous ai déjà dit : il faut attendre les moments de Dieu : je suis disposé à croire qu'il vous appelle à cette mission, et voilà pourquoi je n'ai jamais contrarié vos désirs à cet égard ; mais, évidemment pour moi, le bon Dieu veut que votre désir soit éprouvé par la patience.

Ne vous inquiétez pas de votre pension : c'est à Mr. le Maire et à Mr. le Curé de s'arranger ensemble : nous n'avons point à nous en inquiéter, non plus que du recouvrement des rétributions.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier, mort à la Martinique de la fièvre typhoïde, et notre très cher frère Paul, atteint d'hydropisie : les médécins désespèrent de sa guérison.

Je vous souhaite une bonne année, c'est-à-dire que je ne vous souhaite pas un Comité, et je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne-Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bruz par Rennes
cachet : Rennes 6 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.010.

LETTRE 4028. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 5 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

Je vous permets d'abandonner à votre beau père les 10 ou 12 francs de revenu qui vous reviennent de la succession de votre mère.

Prenez garde d'être trop sensible aux petits désagréments personnels que vous pouvez éprouver quelquefois : sanctifiez vos peines en les offrant à Dieu, et en les souffrant avec patience pour son amour.

Quant aux réparations de la classe, je me suis expliqué nettement : il faut qu'on fasse celles qui sont nécessaires, ou bien je vous retirerai d'Hillion, et l'école restera vacante jusqu'à ce que la maison d'école soit bâtie ; ce n'est pas une parole en l'air ! Nous ne demandons que ce qui est juste, et que ce qui auroit dû nous être accordé depuis longtems.

J'approuve la manière dont vous faites le chemin de la croix, mais je n'approuve pas votre penchant pour la solitude : il est bon, il est nécessaire de vous récréer un peu plus.

Le matin tâchez de dormir jusqu'au moment fixé pour le lever, et ne vous tenez pas volontairement éveillé pour réciter des chapelets.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie qui vient de nous être enlevé à la Martinique par la fièvre thyphoïde et notre très cher frère Paul atteint d'hydropisie à Dinan : les médecins désespèrent de sa guérison.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 6 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.011.

LETTRE 4029. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 7 F(évri)er 1847

Mon très cher frère,

Le postulant que vous me proposez est déjà âgé, et il est peu instruit : vous lui demanderez donc 400 f. et son vestiaire pour être reçu : s'il y consent, il pourra venir quand il voudra.

Je n'ai jamais consenti à ce que vous eussiez fait tout ce que Mr. le Curé exige pour le chant : cela seroit trop fatiguant*(sic)* et cela donneroit lieu à bien des difficultés : rendez service autant que vous le pourrez, mais sans vous gêner autant qu'on paroît le vouloir.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie que la fièvre typhoïde vient de nous enlever à la Martinique, et notre très cher frère Paul de Dinan qui est atteint d'hydropisie : les médecins désespèrent de sa guérison.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Heric par Nantes (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 6 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.012.

LETTRE 4030. **AU F. MÉLITE TOUPLAIN.**

D. S. Ploërmel le 8 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

Quand votre lettre est arrivée à Ploërmel, j'étois sur mon lit à Combourg, où la goutte m'a pris et m'a retenu quinze jours : maintenant, j'en suis quitte, quoique cependant, mon pied droit soit encore un peu enflé.

Vos occupations à Eauze sont douces et peu fatiguantes*(sic)*, car une classe de quarante et quelques enfants n'est pas très nombreuse : mais elle est suffisante, et je désire qu'en la faisant, vous vous appliquiez à vous instruire vous même : il est certain que le meilleur moyen d'apprendre soi même, c'est de s'appliquer à expliquer nettement et méthodiquement aux élèves les choses qu'on leur montre. Préparez donc vos leçons avec un grand soin, et de manière à en profiter pour votre propre compte. Mon intention est que vous vous présentiez à l'examen au mois de septembre prochain, et il ne faut pas attendre à être de retour ici pour vous y disposer.

Je sais que vous avez le désir d'aller aux Colonies, mais ce désir là, quoique très bon en soi, ne pourra probablement pas s'exécuter prochainement, et en attendant, vous ne devez rien négliger pour vous rendre capable de rendre à la religion des services en France : sur ce point, comme sur tous les autres, n'ayez point d'autre volonté que celle de Dieu, manifestée par votre supérieur.

Je vous annonce avec peine que notre excellent frère Didier Marie vient de mourir à la Martinique de la fièvre typhoïde, et que notre très cher frère Paul est atteint d'hydropisie : les médecins désespèrent de sa guérison. Vous ferez les prières et les communions d'usage dans ces cas là.

Demain, le f. Louis de Gonzague reviendra de Pontivy à Ploërmel, pour se préparer à l'examen du mois de mars : je souhaite ardemment qu'il soit breveté : mais enfin, ne voulons que ce que Dieu veut.

Tous nos frères gascons se portent bien, travaillent bien, et se conduisent à merveille : ce sont des modèles.

Le noviciat est toujours très nombreux : plusieurs sujets se présentent encore ; mais, je retarde leur admission, à cause de l'extrême cherté des vivres, et parce que nos bâtiments ne suffisent pas pour loger tant de monde à l'aise ; nous construisons en ce moment une nouvelle maison au bout de la cuisine : celle qui va de la cuisine à la boulangerie est achevée : on l'habite maintenant.

M. Ruault, M. Guilloux et tous les frères me chargent de vous dire mille choses aimables : on ne vous oublie point à Ploërmel. Ne m'oubliez pas non plus auprès de Mr. le Curé d'Eauze, de Mr. Senescault, et de Mr. Fouquet.

Nos classes d'externes vont bien : indépendamment des classes du jour, un très grand nombre de jeunes gens viennent à la classe du soir à laquelle prennent part plusieurs Messieurs de la Société de St. Vincent de Paul : c'est un fruit de la mission.

Efforcez vous d'inspirer l'esprit de piété aux enfans qui fréquentent votre école : c'est là le point essentiel.

Je répugne toujours à vous permettre de prendre des conserves[1] : ce mot conserves est trompeur : l'usage des verres fatigue et use la vue, je le sais par ma propre expérience ; dailleurs les jours allongent, et désormais vous n'aurez pas longtems à travailler à la lumière.

Achetez six mouchoirs de poche et remplacez par des attaches en cuir les filets de soie qu'on a mis à vos souliers, car il importe d'observer la règle dans les plus petites choses. –

Pour les lettres, il n'est pas nécessaire de montrer celles que vous écrivez ici : les autres doivent être vues par le supérieur local.

Adieu, mon cher enfant : je vous embrasse et je vous aime bien tendrement en N. S

L'ab. J. M. de la Mennais

Au très cher frère Mélite
Frère de l'Inst.n Xtienne au Collège,
À Eauze (Gers)
cachet Ploërmel 9 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.013.

LETTRE 4031. **À L'ABBÉ MAZELIER**.

Ploërmel le 10 Février 1847

Monsieur et respectable ami[2]

J'ai été on ne peut plus sensible à votre bon souvenir, et je vous en aurois témoigné plus tôt ma vive reconnaissance, si, dans le mois dernier, je n'avais pas été retenu quinze jours sur le lit par la goutte : c'est une cruelle maladie ! On dit cependant qu'elle est un brevet de longue vie ; mais j'aimerois à vieillir sans brevet.

Dieu bénit sans doute mon humble Congrégation, et je vous prie de vous joindre à moi pour lui en rendre grâces : dans les colonies, nos écoles sont florissantes, et comme on vous l'a dit, elles rendent des services que, chaque jour, le clergé et les colons eux-mêmes apprécient davantage : le Ministre de la Marine voudroit les multiplier, et il prend les meilleurs moyens pour cela, en m'allouant des secours assez considérables, moyennant lesquels j'ai pu rendre plus facile l'entrée du noviciat d'un certain nombre de jeunes gens destinés à cette belle mission.

Messeigneurs les Evêques de Bretagne ont fait un appel pour cette œuvre, et au moment où je vous écris, je suis entouré d'une centaine de novices bien fervents : j'espère donc que l'on ne pourra pas m'appliquer cette parole du Prophète : *Multiplicasti gentem, et non magnificasti laetitiam*[3].

Nos écoles de Bretagne n'augmentent ni ne diminuent : ce n'est pas que l'on ne m'en demande sans cesse de nouvelles ; mais on nous refuse systématiquement des brevets, c'est-à-

[1] Mot vieilli, pour lunettes.

[2] François Mazelier (1795-1856), professeur de rhétorique au petit séminaire de Valence (Drôme), puis curé de Saint-Paul-Trois-Châteaux et fondateur d'une société de Frères, demandait volontiers aide et conseils à l'abbé de la Mennais.

[3] *Tu as multiplié ta descendance mais tu n'as pas augmenté son bonheur.*

dire qu'on ne nous en donne que tout juste le nombre absolument nécessaire pour soutenir les écoles déjà fondées, et qu'on n'ose détruire, de peur de trop mécontenter le pays : livrer les examens à l'Université, c'est consacrer le monopole le plus odieux et le plus ruineux pour nos établissements dont Madame est si tristement jalouse. Toutefois je ne me décourage point : Vive la guerre ! Tout mon désir est de pouvoir dire en mourant : *Bonum certamen certavi, cursum consummavi ; in relique reposita est mihi corona – quam reddet mihi misericors judex.*[1]

L'état du clergé dans les colonies s'améliore un peu, et un meilleur avenir pour elles se prépare, par les soins de Messieurs du Saint-Esprit, dont le séminaire a beaucoup gagné, depuis que le vénérable M. Leguay en est devenu supérieur ; mais d'organisation générale et complète, il n'y en a point encore : on en parle tous les jours, et on ne se décide à rien ; toutefois, le mal est grand. Quand donc y remédiera-t-on d'une manière efficace ? … Le ministre me fait l'honneur de me consulter : je lui ai remis deux mémoires qu'il a très bien reçus, mais qui, jusqu'à ce moment, dorment en paix, d'un sommeil profond, dans ses cartons. Peut-être se réveilleront-ils, si, comme il est probable, je vais à Paris au printemps prochain.- En attendant qu'il y ait quelque chose d'arrêté, je vous engage à ne pas donner suite à votre projet, et à ne pas quitter trop vite la position où vous êtes : attendez que la lumière se fasse !

Mille pardons de ce style coupé et presque impératif : c'est le style bas breton ! Et le bas breton étoit la langue que parlèrent Adam et Eve dans le Paradis terrestre, suivant nos plus savants auteurs.

Vous avez fait un riche cadeau aux frères Maristes[2], en leur agrégeant les vôtres : cette réunion me paroît être dans l'intérêt de tous : une congrégation trop peu nombreuse se serait soutenue difficilement, si bonne qu'elle eût été à l'origine.

Je me recommande à vos saints sacrifices, et je suis bien cordialement,

Monsieur et respectable ami,

Votre très humble, très obéissant et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur Mazelier,
chanoine et vicaire général honoraire
à Valence (Drôme)

Aut. Arch. F. Maristes. Copie. AFIC. 118.03.011.

LETTRE 4032**. À L'ÉVÊQUE DE VANNES.**

Ploërmel le 11 Février 1847

Monseigneur,

L'abbé Gracia [3] (de Rennes), dont la santé a été ébranlée par les fatigues des missions de l'Océanie, est venu me demander de passer quelque temps à Ploërmel, près de moi, pour se rétablir : j'y ai consenti volontiers ; mais, désirant rendre utile son séjour dans ma Communauté, et nous trouvant surchargés d'ouvrage, Mr. Ruault, M. Guilloux et moi, j'ose vous prier, Monseigneur, de vouloir bien lui accorder, pour notre maison, pendant le temps qu'il y restera, les pouvoirs dont nous jouissons nous mêmes, c'est-à-dire, les pouvoirs de

---

[1] *J'ai combattu le bon combat, j'ai achevé la course ; il ne me reste qu'à recevoir la couronne qui m'est réservée, celle que donnera le juste Juge* .(II Tim. 1, 8)

[2] Après avoir envisagé d'unir son institut de Frères à celui de M. de la Mennais, M. Mazelier l'avait agrégé à l'institut des Frères Maristes, lesquels avaient bénéficié de la reconnaissance officielle accordée aux frères de Saint-Pol-Trois-Châteaux, le 11 juin 1823 (Cf. Pierre Zind, Les nouvelles congrégations de Frères enseignants en France, de 1800 à 1830, St-Genis-Laval, 1969, p. 281-284)

[3] L'abbé Gracia, originaire de Cesson, au diocèse de Rennes, prêtre et novice de la Congrégation de Saint-Pierre résidant à Malestroit en l'année 1834 ; il devint plus tard missionnaire aux îles Marquises.

confesser, d'absoudre des cas réservés, et de donner l'indulgence *in articulo mortis.* Ce sera pour nous un précieux soulagement, car le nombre de nos frères augmentant châque jour, nous succombons sous le poids d'un travail excessif.

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage du tendre et profond respect avec lequel je suis,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Mgr l'Evêque de Vannes.

Projet aut. AFIC. 96.01.011.

LETTRE 4033. **AU F. THÉODOSE STÉPHAN**.

D. S. Ploërmel le 11 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

Châque frère fera le Jubilé dans la paroisse où il se trouve placé : ce sera un sujet d'édification pour la localité.

La pièce rédigée par M. de K/sauzon a été adressée au Préfet du Finistère signée de moi, comme vous m'aviez dit dans votre première lettre, de le faire : cette pièce est donc à Quimper.

Le f. Ambroise m'a annoncé l'arrivée prochaine de quatre jeunes créoles : je pense que la caisse dont il vous a parlé les accompagnera.

Plusieurs frères doivent partir dans le printems pour les Antilles mais, ils ne sont pas prêts, et nous n'avons pas d'avis du Ministre.

Nous venons de perdre à la Martinique notre très cher frère Didier Marie : il est mort de la fièvre typhoïde : je le regrette beaucoup ; faites pour lui les prières et communions prescrites par la règle.

Quant un frère ne peut jeuner dans le carême, il doit se priver de beurre le matin : il faut bien faire pénitence de quelque manière.

Les dernières nouvelles du f. Paul n'étoient pas meilleures. – Hélàs, il n'y a aucun espoir de guérison.

J'ignore quand je pourrai aller au Folgoat.- J'ai déjà fait deux voyages de vos côtés, depuis la retraite.

Je vous embrasse tous bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Théodose
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Folgoat par Lesneven (Finistère)
cachet : Ploërmel 12 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.014.

LETTRE 4034. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel le 22 Fevrier 1847

Monsieur le Ministre,

Je vous demande mille pardons de n'avoir pas répondu plustôt à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 14 du mois dernier, au sujet des lettres d'exeat : un long accès de goutte m'en a empêché.

Votre Excellence me fait observer que trop souvent je ne tiens aucun compte des conditions auxquelles m'est accordée la faculté d'opérer des mutations, et pour preuve, vous

citez, Monsieur le Ministre, la manière dont j'ai procédé au changement des instituteurs de Vannes, en 1841, et du Folgoat en 1846 : or, je n'ai point, et je n'ai jamais eu, de frères instituteurs à Vannes : j'ignore donc sur quoi peut être fondée la plainte que vous avez reçue, et, quant au Folgoat, le frère qui dirige l'école aujourd'hui est le seul qui l'ait dirigée depuis l'origine, c'est-à-dire, depuis 1842 : il est vrai, qu'en 1846, de privée qu'elle avoit été d'abord, cette école devint communale : on demanda alors au frère des lettres d'exeat de la Commune dans laquelle il avoit exercé précédemment : j'eus l'honneur de vous exposer cette difficulté de vive voix à Paris, et par écrit, quelques jours après : vous voulûtes bien avoir égard à mes justes réprésentations, si bien que c'est en vertu d'une décision émanée de vous que le frère du Folgoat a été nommé instituteur communal du Folgoat, par le Comité d'arrondissement de Brest, et autorisé à ce titre, par M. le Recteur de l'académie de Rennes.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S.- A l'occasion de cette discussion touchant les lettres d'exeat, je crois à propos de revenir sur un fait déjà ancien, craignant que Mr. le Recteur de l'académie ne vous l'ait pas expliqué dans le temps. Le 3 7bre dernier, je reçus une lettre de M. le Recteur dans laquelle je lus avec étonnement ce qui suit :

"Mr. le Ministre de l'instruction publique me charge de vous faire savoir que la réclamation contre un élève distingué de l'école normale, du frère non breveté qui dirigeait l'école publique de St. Briac n'est nullement fondée, que, d'après la loi, nul ne peut exercer sans brevet, que le Conseil municipal de St. Briac a agi dans la limite de son droit, lorsqu'il a remplacé un frère non breveté par un maître laïc, pourvu des pièces nécessaires. Vous ferez également remarquer à Mr. le Supérieur, ajoute M. le Ministre, la position irrégulière du frère qui dirige l'école privée de cette commune, et vous lui annoncerez que si ce frère ne se hâtoit pas de régulariser sa position, il seroit defferé aux tribunaux conformément à la loi qui n'admet aucune exception."

Or, de toutes ces assertions, il n'y en avoit aucune de vraie : l'ancien frère qui dirigeoit l'école de St. Briac étoit breveté, et celui qui la dirige aujourd'hui[1] l'est également : je n'ai demandé ni pour l'un ni pour l'autre, à qui que ce soit, la dispense des prescription de la loi. - J'ajoute que le frère actuellement en exercice a obtenu, il y a quelques années, dans le Département des Côtes du Nord, une médaille d'argent, en récompense de son mérite et de son zèle.

Je vous renouvelle l'assurance des sentimens pleins de respect avec lesquels je suis,

Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

(En haut de cette lettre, on lit la mention suivante) : " Examiner l'aff(aire) avec soin et m'en rendre compte " 22 mars.

Autographe. Arch. nat. F 17...

[1] *(*Note *en marge) :* "et qui a succédé immédiatement".

LETTRE 4035. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 25 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

Voilà une lettre pour le f. Paul que j'ai tournée du mieux que j'ai pu pour ne pas l'affecter ; mais, cependant, il faut bien éclaircir ses tristes affaires, et aviser aux moyens de les liquider. –

Recueillez donc le plus de notes qu'il vous sera possible. – Je viendrai à votre aîde pour sortir de ces embarras : mais, il faut commencer par tout éclaircir.

Je suis surpris que Mr. Desroyers, le notaire, ne m'ait pas envoyé le compte que je lui demandois : priez le de répondre à ma lettre. – Je savois bien qu'il lui étoit dû 1000 f., et cette somme étoit marquée dans la note que le f. Paul me remit au mois d'aout, et que je vous ai envoyée ; mais, 3000 f., je ne m'en doutois pas.

Votre demande de livres arrive après le départ des frères pour l'examen. – Ceux qui sont partis ce matin emportent 3 lexiques grecs pour les Sénégalais : priez M. Chevalier de veiller à ce que ces livres soient soigneusement ménagés : ils appartiennent à Mr. Ruault.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst. Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 27 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.015.

LETTRE 4036. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 25 F(évri)er 1847

Mon très cher frère,

Vous ne pouvez vous dispenser de témoigner dans l'affaire du jeune accusé de St. Briac : vous le ferez dans les termes mêmes que je lis dans votre lettre, desquels il resulte qu'il étoit dans l'impossibilité d'écrire l'affiche en question. – Vous n'accepterez pas la taxe que la loi accorde aux témoins.

Vous ferez pour le Jubilé une petite aumône, en fournitures classiques, à quelqu'un de vos écoliers pauvres : elle ne devra pas dépasser 1 f. - Même décision pour le f. Julien.

J'attends encore de Paris des renseignemens pour la marche à suivre pour entamer le procès.

Reclamez du tuteur du jeune (menuisier) de Pleurtuit ce qui vous est dû pour cet ancien élève.

Vous ne rendrez point au f. Onésime les 50 centimes que vous avez trouvés près de son lit.

Ne gardez pas dans votre classe des enfans qui y donneroient de mauvais exemples, dussent-ils en quittant votre école aller à l'autre. – Ne frappez jamais, sous quelque prétexte que ce soit.

Parlez à l'adjoint de ce qui est dû au f. Ferdinand par la Commune : je supposois que le maire s'en seroit occupé, mais puisqu'il n'en fait rien, il faut renouveller vos réclamations, toujours, cependant avec douceur.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : Dinan 28 févr. 1847

Aut. AFIC. 89.01.016.

LETTRE 4037. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 25 F(évri)er 1847

Mon très cher frère

Pendant mon dernier voyage à Dinan, je vous parlai peu des affaires de notre maison, parce que je craignois de vous fatiguer : maintenant que vous êtes mieux, il faut que je vous en dise quelque chose, car, les créanciers se lassent d'attendre. – L'essentiel est de connoître l'état vrai de nos dettes et de notre avoir : donnez la dessus le plus de renseignemens que vous pourrez, et surtout entre vous deux tâchez de faire le compte exact des sommes qui nous sont dues par les uns et par les autres : en parcourant vos registres avec le f. Charles, il sera facile de savoir à quoi s'en tenir sur notre position. – N'écrivez point, mais faites écrire par le f. Charles peu à peu, car de trop longues séances épuiseroient vos forces rénaissantes.

Précisément, parce que vous êtes moins malade, il faut renouveller en vous la piété et la ferveur, qui nécessairement s'affaiblissent quand on est accablé par les infirmités du corps : vous l'avez entendu dire bien souvent, et c'est le moment de vous le rappeller ; c'est tandis que l'on jouit de toutes ses facultés, qu'il faut mettre parfaitement en ordre ses affaires spirituelles, et songer à son éternité : cette pensée là est douce à tous les vrais chrétiens, et les hommes de foi aiment à la méditer dans le tems surtout où ils sont éprouvés par les souffrances. – Unissez bien les vôtres à celles de Notre Seigneur, afin de vous enrichir de mérites pour le ciel.

Je vous aime et je vous embrasse en père

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Paul frère de l'Inst. Xtienne
à Dinan

Aut. AFIC. 89.01.017.

LETTRE 4038. **À L'ABBÉ LITOUST.**

Ploërmel le 26 Février 1847

Monsieur et respectable Ami,

Quoique le Recteur sur lequel vous me demandez des renseignements jouisse d'une assez bonne réputation dans le pays, je comprends que vos Sœurs qui le voient de près, aient de la répugnance à se confesser à lui et qu'il leur inspire peu de confiance : il n'est pas le confesseur du frère : celui-ci s'adresse au premier vicaire, quoique j'eusse préféré qu'il s'adressât au second, car, ce dernier est vraiment le meilleur des trois : la préférence que vos Sœurs lui accordent est donc fondée sur de bons motifs. Cependant, c'est le premier vicaire que mon frère a choisi pour confesseur, et je n'ai pas cru devoir con(t)rarier son choix.

J'ai bien regretté de ne pas vous rencontrer à Nantes et j'aurais été vous chercher à St. Gildas, si on ne m'avait pas dit que les chemins étaient affreux, et si mon retour à Ploërmel n'avait pas été pressé. Mais est-ce que vos affaires ne vous rappelleront pas bientôt dans notre pays de Ploërmel ? Je serai si heureux de vous revoir et de causer avec vous *de omni re et quibusdam aliis*[1] !

Au moment même où je vous écris, deux de mes frères sont en route pour aller chercher un brevet à Nantes : l'un et l'autre sont capables, j'en suis sûr, et j'ai quelque espoir que l'examen leur sera favorable : mais, quelquefois, les plus habiles échouent dans ces délicates épreuves : je persiste à croire qu'elles sont trop sévères pour tout le monde.

[1] De *tout et d'autre chose !*.

Nous n'avons point dans notre maison de presse autographique : peut-être en achèterons-nous une plus tard – mais nous avons tant de dépenses à faire que j'ai cru sage d'ajourner celle-ci, dans une année surtout où les denrées sont si chères : nous avons d'ailleurs toujours à bâtir, notre noviciat est très nombreux et le serait encore davantage, si nous avions où loger convenablement la foule des postulants qui se présentent.

Je profiterai de la première occasion pour vous offrir un exemplaire de notre nouvelle édition des *devoirs du chrétien*. Cet ouvrage a été revu et corrigé avec soin par un ecclésiastique de mérite (Mr. Ruault) que vous avez vu à Ploërmel, et par les frères Hypolite et Bernardin.

Agréez, je vous prie, Monsieur et très cher ami, la cordiale assurance des sentiments tendres et respectueux avec lesquels je suis,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur
Monsieur Litout, chanoine de Nantes
À Nantes (Loire Inf.re)

Aut. Arch. des Sœurs de l'Instruction chrétienne. Saint-Gildas-des-Bois.

LETTRE 4039. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 1er Mars 1847

Mon très cher frère

Je m'empresse de répondre aux questions que vous me faites ,

1mt. J'approuve très fort que vous surveilliez à l'église les enfans de votre école pendant la prière du soir dans le carême mais, d'autres enfans ne doivent pas se mêler aux vôtres, et vous n'en devez pas surveiller d'autres : ce seroit sujet à toutes sortes d'inconvénients. Nous en avons eu la preuve, il n'y a pas longtems, dans une paroisse du diocèse de Rennes.

2mt. La *Conduite* a prévu le cas où l'heure de la messe pourroit contrarier les exercices des classes, dans les jours *sous* la semaine : on doit alors faire réciter le chapelet dans la classe : mais, il ne faut pas déranger l'ordre des études : cela se pratique partout de même. – La saison devenant plus belle, et les jours devenant plus longs, insistez pour que les enfans arrivent assez tôt pour qu'ils puissent assister tous les jours à la sainte messe.

3mt. Mr. le Curé m'a plusieurs fois exprimé le désir que les frères montrassent le chant, et il a eu la bonté de nous offrir un supplement de traitement pour cela, de 100 f. Je n'ai pris aucun engagement à cet égard, parce que ce seroit pour vous un accroissement de travail, et parce qu'à la suite des classes vous avez besoin de repos : chanter après avoir parlé pendant plusieurs heures, c'est trop. Ce sont ordinairement Messieurs les vicaires qui se chargent du soin de former un certain nombre d'enfans aux cérémonies et au chant : les choses n'en vont que mieux.

Je vous permets d'acheter une lévite neuve pour Pâque, mais tachez que le drap soit bien choisi, afin qu'elle puisse durer 18 mois suivant la règle.

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie, mort à la Martinique, de la fièvre typhoïde je le regrette beaucoup. – Priez aussi pour le f. Paul qui est atteint d'hydropisie.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Heric par Nort (Loire Inf. re)
cachet : Ploërmel 2 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.018.

LETTRE 4040. **AU F. THÉOPHILE JAYER.**

D. S. Ploërmel le 3 Mars 1847

Mon très cher frère

Il est heureux que vous ayez fait votre provision de bled, car il renchérit tous les jours : cependant, j'espère que les arrivages le feront baisser.

Le nombre de vos élèves ayant si fort augmenté, les rétributions doivent augmenter aussi, si vous n'accordez pas trop facilement des exemptions de paiement : on doit concevoir que vous souffrez par suite de l'extrême chereté*(sic)* des vivres, et, par consequent, on doit être disposé à trouver tout simple que vous teniez à ne pas admettre gratuitement les enfans des familles qui peuvent sans trop de gêne faire pour eux cette dépense.

Quant à la question que vous me faites touchant la nature des obligations que les frères contractent envers la congrégation, je ne puis mieux vous l'expliquer qu'en copiant une lettre que j'écrivois en 1842, à un frère qui prétendoit en avoir été dispensé.

"Vous savez fort bien et personne n'ignore qu'une promesse acceptée forme un véritable contrat, une obligation rigoureuse qui donne à celui envers qui elle a été consentie le droit d'en exiger l'accomplissement, droit dont un tiers ne peut le priver malgré lui : le vœu ajouté à la promesse est un nouveau lien : il rend la promesse plus sainte, plus solemnelle, et il fait que celui qui viole cette promesse jurée ajoute à son péché contre la justice, un nouveau degré d'injustice et un péché de sacrilège.

Lorsque vous assimilez un engagement de cette nature au vœu, par exemple, de réciter quelques prières, de faire un pélérinage, de pratiquer quelques mortifications, &c., vous êtes évidemment dans l'erreur, ces œuvres toutes personnelles peuvent être facilement commuées en d'autres œuvres, et c'est ce qu'on appelle commuer les vœux simples ; mais, quand un tiers est intéressé à ce que tel ou tel acte promis soit exécuté, quand il résulte pour lui un préjudice de ce qu'il ne le soit pas, personne ne peut dégager de cette promesse celui qui l'a faite sans le consentement de celui qui l'a reçue, car ce seroit disposer de ce qui appartient à autrui : de plus, remarquez bien que de même que vous êtes lié envers la congrégation, la congrégation s'est liée envers vous : or, je vous le demande, pensez vous que si vous étiez malade, infirme pour le reste de vos jours, qui que ce soit put dispenser la congrégation de l'obligation de vous récueillir, de vous nourrir, de vous soigner, et ne réclameriez vous pas d'elle, à titre de justice, et le logement, et l'habillement, et la nourriture et les remèdes dont vous auriez besoin ? La congrégation justifieroit elle l'abandon dans lequel elle vous laisseroit, en disant, je me décharge de cette dépense pour appliquer mes ressources à une œuvre plus parfaite en elle même que celle-ci ? Remarquez donc que votre engagement est tout à la fois civil, c'est-à-dire naturel, et religieux : vous engagez vos services pour un certain nombre d'années ; et comptant sur votre stabilité pour un temps plus ou moins long, je vous emploie dans des établissemens que je ne fonderois certainement pas sans cela : je prends envers les particuliers, envers les communes, envers l'Etat des obligations qui sont liées aux vôtres ; et si vous manquez à celles-ci, comment me sera-t-il possible de remplir les miennes. Chose étrange ! est-ce qu'un contrat, dont l'exécution est garantie par un vœu est moins sacré que s'il étoit garanti par une simple parole d'honneur ? Et quand on a donné sa parole d'honneur, est-on libre de la reprendre ?

Relisez l'inst(ructio)n sur la vocation insérée dans le *Recueil* et faites une attention sérieuse à ce passage (p. 34) : l'ennemi du salut, sous de spécieux prétextes de perfection, jettera le trouble dans votre esprit : il vous persuadera que vous êtes appelé ailleurs, et son unique but en ceci, sera de vous rendre inconstant, parce qu'il sait bien qu'après avoir abandonné votre état, loin de vous fixer dans un autre plus saint, vous deviendrez semblable à une nuée sans eau que le vent emporte au milieu des airs. – Ce sont là ce que l'Apôtre appelle les ruses et les profondeurs de Satan &c. "

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie, mort à la Martinique de la fièvre typhoïde : je le regrette beaucoup.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Théophile
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Lamballe (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel le 5 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.019.

LETTRE 4041. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel, le 5 Mars 1847

Mon très cher frère,

Nous regardions la commission de St. Brieuc comme la meilleure pour nous. C'était une erreur, et j'attribue ce changement non pas à Mr. Moutier, mais au principal du collège. Quoi qu'il en soit, nous avons été plus heureux ailleurs : les ff. Emilien[1] et Elie-Marie[2] ont été brevetés à Nantes ; les ff. Vincent Ferrier et Gustave l'ont été à Vannes. Je ne connais pas encore le résultat de l'examen de Quimper. Le f. Pacôme est le seul à s'y présenter.

Ce n'est pas la dépense de 7 f. que je crains pour votre voyage de Dinan : mais, je crains que vous absent, l'ordre ne règne pas dans la maison ; je vous laisse libre cependant ; faites pour le mieux.

Aussitôt qu'il y aura une décision pour Allineuc, vous m'en donnerez connaissance.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.01.020.

LETTRE 4042. **À M. DEROYER, NOTAIRE.**

Ploërmel le 5 Mars 1847

Monsieur[3],

Je ne savois pas vous être redevable d'une somme aussi forte que celle qui vous est due réellement, et en conséquence, j'avois compté pour divers paiements sur la somme entière que vous avez reçue de Mr. Le Nouvel : si vous le voulez bien, je me bornerai donc pour le moment à vous rembourser, suivant le désir que vous m'en exprimez les 682 f. 13 d'intérêts qui vous étoient dûs au 25 février, et je disposerai seulement de la somme de 5061 f. 88, et encore n'en disposerai-je que par partie, au fur et à mesure de mes besoins.

Aujourd'hui, je remets au f. Charles un mandat sur vous de 1900 f. que je vous prie de vouloir bien acquitter à présentation : il me restera donc en caisse chez vous 3161 f 88 c. que je me réserve de vous demander plus tard, sauf à acquitter d'une autre manière, le plustôt possible, les 3000 f., solde de votre compte ancien.

Mr. Ecouellan, acquereur d'une des propriétés de Mlle Fontimeu[4], me doit encore environ 1900 f.. Je vous serai obligé de presser la rentrée de cette somme, car je tiens à liquider toute cette affaire.

---

[1] Lire : F. Emilis (Yves Le Bars), né au Merzer (Côtes-du-Nord) en 1821, entré à Ploërmel en 1840.
[2] F. Elie-Marie (Elie Delanoë), né à Guérande (Loire-Inférieure) en 1820, entré à Ploërmel en 1834.
[3] Michel Deroyer était notaire royal à Rennes.
[4] Françoise Angélique Jeanne Urvoit de Fontimeu, décédée à Dinan le 14 septembre 1840, avait par testaments olographes successifs, légué à l'abbé Jean-Marie de la Mennais une partie de ses biens.

Veuillez bien aussi chercher à vendre à un prix convenable le grand jardin d'(hiver) et l'afficher de nouveau : vous saurez mieux que moi quelle en est la valeur, et je m'en rapporterai à votre estimation.

Projet aut. AFIC. 98.07.009.

LETTRE 4043. **AU F. PAUL GUYOT**.

D. S. Ploërmel le 7 Mars 1847

Mon très cher frère

Les sentiments de foi et de résignation que vous m'exprimez m'édifient et me consolent : je prie le bon Dieu de vous y affermir de plus en plus, afin que vos longues souffrances soient méritoires, et vous enrichissent pour le ciel. – Le ciel, le ciel ! Ce doit être là, mon cher enfant, le continuel objet de nos pensées et de nos espérances.

Dans l'état de maladie où vous êtes, il est impossible que vous vous occupiez suffisamment du matériel de la maison pour y mettre de l'ordre, et pour tenir des écritures régulières : chargez donc le f. Charles de ces détails, de faire les comptes, de recevoir et de payer : vous lui donnerez seulement à l'occasion, les renseignemens et les conseils dont il aura besoin, et encore, je ne veux pas que vous vous fatiguiez, que vous vous tracassiez, car de pareils soins sont pénibles, et ils sont, par conséquent, au dessus de vos forces. Je remarque, en effet, dans la note que vous m'envoyez une foule d'inexactitudes très graves : vous estimez vos dettes à 7 ou 8000 f. et il m'est démontré qu'elles montent presque au double : il y en a donc dont vous ne faites aucune mention. J'en citerai deux exemples principaux : dans votre dernière note, vous ne faites aucune mention de ce que vous devez au notaire : au mois d'aout, vous me dites qu'il était en avance de 1000 f. ; et aujourd'hui, pièces en mains, il reclame 3600 f. qu'il faudra bien payer. – Vous avez emprunté 600 f. de Mlle Le Loutre, à qui il faudra les rendre ; enfin tous vos mémoires chez les fournisseurs sont la plupart d'un tiers plus élevés que vous ne le supposez : dans cette position, il est indispensable que l'administration temporelle de la maison soit dirigée et surveillée par quelqu'un qui n'en négligera aucun détail : reposez vous donc entièrement sur le f. Charles.

Remarquez bien que dans tout ceci, il n'y a aucun mécontentement de ma part, et par consequent, ne vous en faites aucune peine : quand votre santé sera rétablie, nous prendrons d'autres mesures.

Je vous embrasse sur votre lit, mon cher enfant, avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Il ne faut pas tarder à faire assigner M(m)e de St. Mirel, pour l'obliger à rendre les titres.

Au f. Paul, frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan

Aut. AFIC. 89.01.021.

LETTRE 4044. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 9 Mars 1847

Monseigneur,

J'ai une bien triste nouvelle à vous annoncer : notre excellent frère Jean-Louis de Gonzague est encore ajourné, et deux de nos meilleurs frères l'ont été comme lui, par la commission de St. Brieuc, dont précédemment j'avois eu à me louer, mais qui nous est

devenue tout à fait hostile, depuis que le principal du Collège communal la préside : heureusement pour moi que deux autres commissions ont été plus bienveillantes, et ont délivré le brevet aux quatre frères qui se sont présentés devant elles : la Commission de St. Brieuc n'a admis qu'un seul candidat sur quatre, de sorte que cependant, nous avons eu cinq brevets nouveaux, ce qui est beaucoup, et ce qui est trop peu.

Je vois par une lettre de Mr. le Curé d'Eauze à Mr. Ruault que vous vous proposiez, dans le cas d'un échec à St. Brieuc, de rappeller le f. Jean Louis de Gonzague à Eauze, où il se prépareroit à subir l'examen au mois de septembre à Auch : si telle est votre intention, Monseigneur, je vous prie de me le dire le plustôt possible, car, dans le cas contraire, et si le f. Jean Louis devoit tenter encore une fois les chances de l'examen en Brétagne, je le rétirerois de Pontivy sur le champ, et je le placerois dans le département de la Loire Inférieure, pour qu'il pût y acquérir domicile, et au bout de six mois, y être examiné au mois de septembre par la Commission de Nantes, la plus indulgente de toutes aujourd'hui ; c'est là qu'il auroit le plus de chances : les deux frères qui viennent d'être brevetés à Nantes étoient moins forts que le f. Jean Louis, mais ce qui manque à celui-ci, c'est le sang froid et une certaine hardiesse qui, dans d'autres seroit un défaut. Vous en jugerez, Monseigneur, par la lettre si bonne, si édifiante, qu'il a écrite dernièrement à Mr. Ruault, et que je joins à la mienne : les sentimens qu'il exprime sont admirables, et Dieu après l'avoir éprouvé, bénira sa résignation et ses efforts, je n'en doute pas.

Le f. Hypolite vient de me remettre la note incluse sur vos deux autres frères novices : elle est exacte ; cependant, je dois y ajouter que le f. François de Sales souffre de la poitrine, ce qui l'empêche d'étudier autant qu'il en a le désir : il me demande à faire une petite classe dans un établissement quelconque, pour se distraire, et il croit que sa santé y gagneroit : je n'en sais rien, mais je pense que le mieux pour lui seroit de respirer l'air natal, et qu'il pourroit s'en retourner en Gascogne avec le frère Jean Louis de Gonzague, si celui-ci nous quitte. Le f. François de Sales est un vrai saint, et il peut rendre en second, de très utiles services.

Mr. Ruault se joint à moi pour vous renouveller l'assurance de la plus profonde vénération, et du dévouement le plus entier.

Je suis dans ces sentimens,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.23.015.

LETTRE 4045. **AU F. MÉRIADEC NABUSSET.**

D. S. Ploërmel le 10 Mars 1847

Mon très cher frère

Le f. Julien a dû vous avoir annoncé déjà l'arrivée du f. Philorome à Cancale : vous allez donc être à l'abri de toute chicane, et, comme le f. Philorome est très capable, et excellent sous tous les rapports, j'espère que votre établissement va fleurir plus que jamais. Dieu soit béni !

Je recommande au f. Philorome de soigner les études du f. Gelase[1], parce que mon intention est que le f. Gelase se présente à l'examen le plustôt possible : recommandez lui de s'appliquer avec zèle.

[1] F. Gélase (Armel-Marie Joubier), né à Guégon (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1834.

Le f. Paul Marie devra revenir à Ploërmel de suite.
Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mériadec,
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Cancale (Ille et Vilaine)

Aut. AFIC. 89.01.022.

LETTRE 4046. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 15 Mars 1847

Monsieur le Ministre,

J'ai l'intention de mettre à votre disposition pour le 1er mai prochain, 6 frères, et pour le 1er 7bre suivant 10 autres frères, ce qui complétera le nombre de 26, que vous me fîtes l'honneur de me demander pour les Antilles, il y a un an. Je regrette beaucoup que les six premiers ne puissent s'embarquer sur la *Caravane* ; mais plusieurs d'entr'eux sont employés dans des établissements où ils achèvent de se former, et ce n'est que dans le petit congé de Pâques que je puis les en retirer ; autrement, ces mutations seraient très nuisibles aux écoles.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

.

Copie. AFIC. 155.1.010.

LETTRE 4047. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT.**

D. S. Ploërmel le 15 Mars 1847

Mon très cher frère

Il suffit que vous soyez autorisé : ne vous faites installer qu'autant qu'on l'exigeroit absolument, et alors déclarez que vous devez d'un jour à l'autre partir pour les Colonies, et que cette formalité par consequent est inutile.- Le mieux, en pareille circonstance, est de traîner en longueur.

Si vous voulez venir ici pendant le congé de Pâque, j'y consens : cependant, la route est bien longue, et je ne veux pas que vous la fassiez à pied, surtout si le tems est mauvais : ne vous exposez pas à être trop fatigué ou à être mouillé.

Il n'est pas étonnant que votre classe soit moins nombreuse qu'à l'ordinaire : c'est partout à peu près de même. - Les temps sont si malheureux !

Je recommande à vos prières notre très cher frère Didier Marie, mort à la Martinique, de la fièvre typhoïde : je le regrette beaucoup ; priez aussi pour notre bon frère Paul, à qui on vient de faire pour la seconde fois la ponction.

Pour l'aumône du Jubilé, donnez un exemplaire du *Devoir*, ou quelque autre objet classique à peu près de même valeur, à un enfant pauvre de votre école.

Les ff. Philorome, Elie Marie, Emilis, Vincent Ferrier[1] et Gustave ont été brevetés au dernier examen.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 17 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.023.

[1] F. Vincent-Ferrier (Jean-François Poupart), né à Loudéac en 1828, entré à Ploërmel en 1843.

LETTRE 4048. **AU F. ALPHÉE COLLET.**

D. S. Ploërmel le 15 Mars 1847

Mon très cher frère,

J'ai été surpris et affligé de ce que vous n'ayez pas répondu à ma dernière lettre : vous savez que je ne vous ai rien dit qui ne soit vrai, rien que votre conscience ne vous ait reproché avant moi : mais, en même temps je vous ai parlé le langage de la foi, et les conseils que je vous ai donnés sont ceux d'un père qui n'a point cessé de vous aimer. – En voici une nouvelle preuve : vous ne vous plaisez point à Servon ; votre position y est fausse, et très fâcheuse sous tous les rapports : vous m'avez demandé, à Rennes, à la changer, et je vous ai promis de saisir la première occasion de vous placer ailleurs, aussitôt que cela me seroit possible : eh bien, les derniers examens nous ayant été favorables, puisque nous avons obtenu cinq brevets nouveaux, il m'est facile aujourd'hui de remplir votre désir ; j'envoie donc à Servon le f. Gustave pour prendre la direction de l'école, et je le fais accompagner par le f. Joseph Marie, qui ayant plus d'expérience, traitera pour moi, avec Mr. le Recteur et M. le Maire de tout ce qui intéresse l'établissement : revenez ici avec lui immédiatement, et ne vous occupez plus de rien régler avec la commune pour l'arriéré : cela me regarde, et je m'en charge exclusivement. – Ne craignez pas que je vous dise un mot qui puisse vous blesser : je n'ai d'autre désir que de vous sauver.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alphée frère de l'Inst.n Xtienne
à Servon

Aut. AFIC. 89.01.024.

LETTRE 4049. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 19 Mars 1847

Mon très cher frère

Nommez-moi dans votre première lettre, les deux frères qui n'ont pas été voir le f. Paul depuis qu'il est malade : une pareille indifférence est affreuse – et, en général, quand vous avez des plaintes de quelque frère, nommez le toujours, car, sans cela, comment pourrais-je remédier à ce qui est mal ?

Le f. Ange va vous arriver de Caulnes, où je l'avois placé provisoirement : en attendant que je lui donne une destination définitive, employez le à la surveillance soit des enfans, soit du ménage : vous pouvez avoir en lui toute confiance.

Le f. Rogatien avoit déposé entre les mains du f. Paul une somme de 400 f. appartenant à l'établissement de la Chapelle Chaussée – informez vous de ce qu'est devenu cet argent.

Maintenez très exactement la règle : le f. Ange peut vous être très utile pour cela, car, il est lui même un modèle de régularité.

On ne pourra garder le portier actuel. – Que lui doit-on ?

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 19 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.025.

LETTRE 4050. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 20 Mars 1847

Mon très cher frère

Mr. le Recteur de St. Briac me demande le paiement de ce que vous lui devez pour la pension et il m'en donne le compte dont le solde pour depuis le 1er 7bre 1845 jusqu'au 1er mars 1847 est de 395 f. – Faites aussi le même compte de votre côté, et envoyez le moi, afin que je puisse régler cette affaire.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Quelle somme avez vous disponible ?

Que devient l'arriéré du f. Ferdinand ? Je n'ai pas voulu que vous eussiez pressé le paiement, parce que le Maire sembloit disposé à s'acquitter : mais, s'il n'en fait rien, il faudra réclamer de nouveau, et d'autant plus fortement.

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard
cachet : Saint-Malo 29 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.026.

LETTRE 4051. **AU PROCUREUR DU ROI.**

Ploërmel le 21 Mars 1847

Monsieur le Procureur du Roi,

Félix Le Gal, né le 14 août 1830, à Mael-Pestivien (Côtes-du-Nord), n'appartient point à mon institut ; mais son oncle et tuteur François Ropars, en est membre, et il désire réclamer cet enfant qui après avoir passé à Ploërmel quatre mois et quelques jours en est sorti parce qu'on ne pouvait rien faire de lui : permettez-moi de vous demander quelles formalités l'oncle aura à remplir pour faire sortir de prison ce malheureux enfant et pour être certain qu'il se fixera dans le lieu qu'il lui aura désigné.

Je suis, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 83.03.027.

LETTRE 4052**. AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 23 Mars 1847

Mon très cher frère

Je viens de recevoir les 4000 f. que vous m'avez fait passer en espèces par l'intermédiaire de M. Louis Blaize, et j'attends les 6 mille francs, en traites sur le trésor, que vous m'avez annoncées : il est à désirer qu'elles ne se fassent pas attendre trop longtemps, car l'excessive cherté du pain et de toutes les denrées, nous gêne beaucoup. Je désire que vous profitiez des occasions pour nous faire des remises, par petites sommes : vos remises seront moins considérables, mais elles seront plus fréquentes, ce qui nous arrangera mieux.

6 frères nouveaux seront à la disposition du Ministre dans le mois de mai, et 10 autres dans le mois de septembre : ce sera donc un renfort de 16, sous peu de mois ; il seroit à désirer

sans doute qu'ils fussent tous très capables, mais, c'est impossible : toutefois, on aura égard à vos observations : soyez sûr que personne ici ne manque de bonne volonté : nous sommes sans cesse occupés de vous, et nous n'avons pas de plus grand désir que de vous venir en aîde pour le dévelloppement de l'œuvre.

Les établissements nouveaux que vous fondez rendent nécessaires des mutations dans les établissements anciens, car les frères qui arrivent, quelque soit leur mérite, ne peuvent être d'abord placés qu'en second. Je m'étonne de ce qu'il y ait des frères directeurs qui ne comprennent pas cela : il est bon de le leur expliquer, mais il ne seroit pas bon de vous laisser arrêter par leurs réclamations : en général, chacun considère trop ce qui lui est personnel, et sa maison particulière ; on ne voit pas l'ensemble, et cependant c'est l'ensemble qu'il faut combiner pour que tout marche régulièrement.

Il me tarde que vous quittiez le Morne Vannier : à Paris j'arrangerois cela bien plus facilement de vive voix que je ne puis le faire par lettres : malheureusement, mon voyage de Paris a été retardé par diverses circonstances indépendantes de ma volonté : mais, je le ferai le plustôt possible, et je ne perds par de vue cette importante affaire, et je viens d'en écrire au Ministre.

Voilà une lettre pour le f. Rimbert : vous la lirez et la cacheterez avant de la lui donner.

J'ai consenti à recevoir le jeune frère du f. Léobard et son cousin, quoiqu'ils soient bien jeunes : mais, ce sera une consolation pour cet excellent frère Léobard, dont nous sommes on ne peut plus contents sous tous les rapports : quant aux quatre autres créoles, il me semble qu'il n'y faut plus compter – ce que je regrette beaucoup, oui, beaucoup !

Le f. Paulin a besoin de ménagemens : je désire qu'il fasse rarement des voyages par mer : ils le fatiguent trop.

Dans les comptes que vous m'avez envoyés votre traitement et celui du f. Paulin ne figurent pas à part : cela seroit pourtant plus régulier, et je désire que cela ait lieu à l'avenir.

Votre réponse au Curé de Ste. Lucie est très sage : nous ne pourrions donner des frères aux isles Anglaises que dans le cas où il y en auroit trop pour les Colonies françaises et assurément nous sommes loin de là !

Les premiers frères qui partiront pour les Antilles vous porteront un certain nombre d'exemplaires d'un fort bon petit livre composé pour nous par Mr. l'abbé Maupied.

Nous avons maintenant à Ploërmel un quatrième aumônier, Mr. l'abbé Gracia, qui a été missionnaire dans l'Océanie pendant plusieurs années : nos frères sont enchantés de lui. – Mr. Ruault et M. Guilloux succomboient sous le poids du travail : pour moi, je l'aime trop, pour m'en plaindre jamais.

Le f. Paul est atteint d'hydropisie, et déjà on lui a fait deux fois la ponction : hélàs, sa maladie est sans remède : priez pour lui : son état m'afflige plus que je ne puis le dire.

Notre noviciat est toujours nombreux et fervent. – On achève de bâtir la nouvelle maison au bout de la cuisine : nous manquions de logement, et avec celui-ci, nous en aurons à peine assez.

Mr. Ruault vous écrira : il vous dit mille choses tendres : sa santé se soutient.

Un mal à la jambe a rendu indispensable l'amputation de ce membre au f. Rogatien : il étoit rétabli, mais un dépôt est survenu, qui a exigé une opération nouvelle dans la hanche : celle-ci a encore réussi, et elle a été faite à Rennes : aujourd'hui, notre malade est mieux, et une de nos voitures, qui a été le chercher, doit nous le ramener après demain à Ploërmel.

Bon courage, mon cher enfant ; travaillons chaque jour avec une infatiguable ardeur à notre propre sanctification et à celle de tant d'âmes qui nous sont confiées. –

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au dernier examen, cinq de nos frères ont été brevetés ; ce sont les ff. Philorome, Vincent Ferrier, Gustave, Elie Marie et Emilis. – Je ne comptois pas sur une si abondante moisson de brevets. – Cependant, elle ne nous rend pas encore aussi riches que je le voudrois bien.

Veillez à ce que les lettres qu'on nous écrit soient écrites sur du papier fin : le dernier pacquet renfermant les comptes, nous a coûté 23 f. de port – c'est énorme !

Aut. AFIC. 89.01.027.

LETTRE 4053**. AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 24 Mars 1847

Mon très cher frère

Un vrai religieux ne doit tenir à rien sur la terre : que vous soyez ici ou là, qu'importe, pourvu que vous soyez où l'obéissance vous appelle ! Ainsi ne vous attachez donc jamais à un lieu, à un emploi, plutôt qu'à un autre ; n'ayez qu'un désir, accomplir la sainte volonté de Dieu, qui vous est manifestée par vos supérieurs. – Bénissez toujours son adorable providence : vous voyez quel soin elle prend de vous : tout annonce que votre établissement du Vauclin, quoique peu nombreux encore, prospérera, et que semblable au grain de sénevé de l'évangile, il deviendra un grand arbre, sous lequel viendront se reposer beaucoup de petits et grands enfans. – Aimez les bien tous, en J. C., et pour J. C. –

Celui, ou plustôt ceux qui nous sont depuis si longtems annoncés n'arrivent point, je ne sais comment expliquer un si long retard : mais, enfin, il aura un terme ; j'aime à l'espérer. – Toutes les commissions dont vous aurez chargé un de ces jeunes gens seront faites exactement : soyez tranquille la dessus.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Emeric
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Vauclin (Martinique)

Aut. AFIC. 89.01.028.

LETTRE 4054. **AU F. ROMAIN FAISNEL.**

D. S. Ploërmel le 26 Mars 1847

Mon très cher frère,

L'année est bien dure pour notre maison de Ploërmel, il est vrai : cependant, je regrette que vous n'ayez pas achetté un petit manteau : je crains que vous n'ayez souffert du froid.

Je crois que le meilleur remède pour vos yeux est de les laver de temps en tems, avec de l'eau fraîche.

C'étoit à Mr. le Maire et non à vous à faire l'état des enfans de la Commune qui ne fréquentent pas l'école : toutefois, il falloit mieux vous en charger que d'avoir une querelle.

La bénédiction de la vraie croix, à laquelle vous assistez dans l'église, vous tient lieu du quart d'heure : il en est de même de l'assemblée du soir pendant le mois de Marie ; et la lecture de ce dernier exercice, vous dispense d'en faire une autre.

Je vous embrasse bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Romain
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Yffiniac par St. Brieuc

Aut. AFIC. 89.01.029.

LETTRE 4055**. À Mme Vve Élie DE KERTANGUY.**

Ploërmel le 27 Mars 1847

Ma chère Augustine

Quoique la misère soit extrême partout, il paroît qu'elle est encore plus grande à Mespaul qu'ailleurs : ce que tu m'en dis déchire le cœur : il faut espérer que les nombreux arrivages de bleds qu'on attend, et qui déjà ont lieu dans plusieurs ports, feront prochaînement baisser le prix des grains : mais, en attendant, que de pauvres gens souffrent, et sont exposés à mourir de faim ! Ta fortune ne te permet pas de les soulager comme tu le voudrois, mais je ne vois aucun inconvénient à ce que tu demandes quelques secours à Madame Surcouf : ton papa ne peut nullement t'en blâmer, et je suis persuadé qu'elle ne te refusera pas ; pour moi, je ne l'ai pas vue, et je ne lui ai pas parlé une seule fois, depuis l'époque du mariage et de Marie – Ce n'est pas d'hier !… Ma recommandation auprès d'elle seroit donc sans aucune force, et lui paraîtroit très singulière et fort déplacée.

Je n'ai que le tems de t'écrire à la hâte ce petit mot, et de t'embrasser bien tendrement. – Mille choses aimables à tous les habitants de Coatudavel

Jean

À Madame
Madame Elie de K/tanguy
À Coatudavel en Mespaul
Par St. Pol de Léon (Finistère)
cachet : Ploërmel 30 mars 1847

Aut. AFIC. 7.08.003.

LETTRE 4056. **AU R. P. BERNARD.**

Ploërmel le 28 Mars 1847

Mon Révérend Père,

Je suis informé qu'un frère de mon institut (F. Isaac Marie) a le dessein d'abandonner, dans le courant de cette semaine, l'école dont je lui ai confié la direction, pour se retirer à Thymadeuc : or, non seulement il ne m'a pas demandé mon agrément, ni la remise des obligations qui le lient, à titre de justice, mais il n'a pas même daigné m'avertir du parti qu'il allait prendre ; de sorte que je ne suis nullement en mesure de pourvoir à son remplacement : si donc il se présente chez vous, je vous prie de ne pas le recevoir et de me le renvoyer ici. Je n'ai pas besoin de vous dire combien une pareille conduite entraînerait de désordres et de scandales, si elle était autorisée.

Daignez agréer, mon Révérend Père, les hommages les plus respectueux de
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Au Révérend Père Bernard,
au monastère de Thymadeuc
en Bréhan-Loudéac (Morbihan)

Copie. AFIC. 116.03.009.

LETTRE 4057. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel, le 29 Mars 1847

Mon très cher frère,

Déjà deux fois des délibérations du Conseil d'arrondisssement qui excluaient les frères des écoles communales, ont été cassées par le Ministre, parce qu'elles étaient illégales. Quoi qu'il en soit, aussitôt que l'affaire d'Allineuc sera décidée, vous m'en donnerez connaissance. Au fond, tout dépend du conseil municipal.

Je ne puis permettre aux ff. Polyclet et François d'aller passer une partie du congé de Pâques à Binic, parce que j'ai refusé de semblables permissions à d'autres frères : la règle doit être la même pour tous.

Avant de faire de nouvelles dépenses à Quintin, il faut acquitter celles qui sont faites. Or, je n'ai pu payer à Mr. Sébert ce qui lui est dû pour le bois qu'il a fourni. Si cependant, vous avez 400 f. à votre disposition personnelle, je vous permets de l'employer ; mais de manière à ce que je n'aie rien de plus à débourser que ce que j'ai promis. L'année est très malheureuse : il faut du pain avant tout.

Le f. Toussaint-Marie doit passer par Quintin ces jours-ci pour se rendre à Ploërmel : vous le ferez passer par Pontivy.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.01.030.

LETTRE 4058. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 30 Mars 1847

Mon très cher frère,

Le f. Julien va vous faire passer ces jours-ci, une somme de 320 f. – Vous en compterez 200 f. au Percepteur pour les impôts, et vous donnerez au boulanger 120 f., ce qui réduira l'ancienne dette à 700 f. – à mesure que vous recevrez des retributions et des pensions, payez comptant, autant que possible, ce que vous prendrez chez vos fournisseurs : où en êtes vous avec M.M. Niel et Berrest ?

Marquez moi l'adresse de Mr. Niel fils, à Paris : je crains de l'avoir mal retenue.

Je désire bien que vous ayez à m'apprendre de meilleures nouvelles de notre cher frère Paul.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 31 mars 1847

Aut. AFIC. 89.01.031.

LETTRE 4059**. AU R. P. BERNARD.**

Ploërmel le 31 Mars 1847

Mon Révérend Père,

Enfin, je reçus hier une lettre du f. Isaac Marie, par laquelle il m'annonce que le 31 mars (aujourd'hui) il abandonnera son école, pour se rendre à la Trappe, et qu'en conséquence je serai obligé (c'est son expression) de le remplacer à Matignon dans huit jours. - Un pareil procédé est vraiment inqualifiable, et rien au monde ne peut le justifier… Mais, ce n'est pas tout : le f. Isaac m'envoie un compte de ses dépenses et de ses recettes, tout à fait irrégulier (pour ne rien dire de plus). Or je suis bien décidé à ne pas admettre ce compte, et à lui en demander un autre par les voies de droit, s'il ne vient pas ici s'expliquer lui même avec moi. - Qu'il me soit permis, à cette occasion de vous faire observer, mon Révérend Père, que dans les cas semblables à celui qui se présente, il y a pour mes frères, non seulement rupture d'un lien religieux, mais violation d'un contrat synallagmatique dont personne ne peut dispenser, parce qu'on ne dispense pas, au détriment d'un tiers, de l'accomplissement des obligations de justice.

Je suis heureux, mon Révérend Père, de tout ce que vous voulez bien me dire d'aimable : daignez en agréer mes remerciemens sincères, et l'assurance des sentimens pleins de respect avec lesquels j'ai l'honneur,

Mon Révérend Père,

Votre très humble et très obéissant servit(eu)r

L'ab. J. M. de la Mennais

Au Révérend Père Bernard
Prieur de Thymadeuc, en Bréhan Loudeac
Par Josselin (Morbihan)

Minute aut. AFIC. 116.03.010.

LETTRE 4060. **AU F. ALFRED-MARIE LABORIE.**

Ploërmel le 2 Avril 1847

Mon très cher frère,

Je vous écris deux mots seulement, fort à la hâte, pour vous annoncer la reception de votre lettre du 5 février : peu de jours après m'avoir adressé celle-ci, vous devez en avoir reçu une de moi, que j'ai mise à la poste à Nantes, (où je me trouvois alors), et qui répondoit d'avance aux différentes choses dont vous m'entretenez : je ne vous en parlerai donc pas de nouveau ; je vous recommanderai seulement encore une fois de ménager votre santé : je vois avec plaisir que votre classe étant peu nombreuse, elle ne doit pas être pour vous très fatiguante*(sic)*, et quant aux voyages des jours de congé à la montagne, je recommande au f. Louis Joseph de prendre des précautions pour obvier aux inconvénients que vous me signalez.

Si votre jeune créole n'est pas venu, ce n'est pas ma faute, car, j'ai consenti depuis longtems à le recevoir : et sans doute, on l'auroit envoyé, si mes lettres étoient parvenues à temps : je regrette beaucoup qu'il y ait lieu de craindre que ses dispositions ne soient plus les mêmes aujourd'hui – Enfin examinez ce qui en est, de concert avec le f. Louis Joseph.

M. Ruault parle souvent de vous et des autres frères créoles qui sont à Cayenne : son cœur a bonne mémoire : une lettre de vous lui feroit plaisir.

Bon courage, mon cher enfant. – Soyez tout à Dieu, et à Dieu seul. –

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Alfred Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne à Cayenne

Aut. AFIC. 89.01.032.

LETTRE 4061. **À L'ABBÉ MOY.**

Ploërmel le 3 Avril 1847

Mon cher Ami,

S'il étoit possible de rien changer aux arrangemens que j'ai pris pour le changement du f. Andronic, je le laisserai à Paimpol, car je n'ai rien de plus à cœur que de faire tout ce qui peut vous être agréable : mais, plusieurs raisons, dont je ne pourrois vous rendre compte par écrit, m'ont déterminé, et aujourd'hui, je ne puis revenir sur ce que j'ai fait. – Au reste, très cher ami, ne vous désolez pas, ne vous plaignez pas ; vous avez dans le f. Narcisse Marie[1], un de nos meilleurs frères.

Vous connoissez le tendre et respectueux attachement avec lequel je suis cordialement,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Moy, Curé de Paimpol
À Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 4 avril 1847

Aut. AFIC. 108.1.013.

LETTRE 4062. **À M. GESLIN DE BOURGOGNE**.

Ploërmel le 3 Avril 1847

Monsieur et respectable ami,

Le f. Euloge m'a donné connaissance des nouvelles et si odieuses persécutions qu'il éprouvait de la part de Mr. le Maire de Plouguenast ; je lui répondis hier au soir, de faire toutes les démarches qui lui seraient indiquées par vous, et de suivre en tout vos conseils : ainsi, si vous jugez à propos qu'il porte plainte à Mr. le Procureur du Roi de Loudéac, il ne manquera pas de le faire aussitôt ; et moi, de mon côté, j'écrirai à qui Monseigneur voudra que j'écrive, pour me plaindre avec force de cette persécution inouïe : mais, auparavant, je désire savoir à qui Mgr écrira lui-même, car c'est son autorité qu'on attaque, puisque c'est lui qui a permis et conseillé d'établir provisoirement la classe dans la chapelle du Pongand : si on a recours aux tribunaux, une question légale se présentera d'abord : quels droits Mgr. a-t-il sur cette chapelle ? Appartient-elle à la commune ou à la fabrique ? Par qui est-elle administrée ? Qui est-ce qui en garde la clef ? Je serais bien aise d'avoir d'exacts renseignements là-dessus.

Pour ce qui me concerne, il me semble que c'est au préfet que je dois m'adresser en premier lieu : qu'en pensez-vous ? Ne manque-t-il pas à son devoir, en ne s'opposant pas aux coupables entreprises du Sous-Préfet de Loudéac et du Maire de Plouguenast ?

Si, comme je le présume, on rend compte de cette affaire dans le *Français de l'Ouest*, on pourrait annoncer que 27 frères de l'Instruction Chrétienne ont été mis à la disposition du Ministre de la Marine depuis six mois : onze sont partis pour les Colonies, dans le mois de Xbre dernier, 6 partiront dans le mois de mai, et dix dans le mois de septembre prochain. Loin de chercher à détruire une institution qui rend de si éminents services, les hommes du Gouvernement ne devraient-ils pas la protéger et la défendre de tout leur pouvoir ? A cette annonce, il serait bon d'ajouter quelques mots pour engager M.M. les Curés à nous donner des sujets. S'ils y mettaient plus de zèle, il s'en présenterait un plus grand nombre, et notre

[1] F. Narcisse-Marie (Mathurin Blanchard), né à Lanrelas (Côtes-du-Nord) en 1805, entré à Ploërmel en 1840.

œuvre prendrait rapidement des développements plus grands encore. Je suis d'ailleurs extrêmement facile pour les conditions pécuniaires d'admission, tout le monde le sait.

Daignez agréer, Monsieur et excellent ami, l'hommage du tendre respect avec lequel je suis cordialement,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur Geslin de Bourgogne,
St. Brieuc

Copie. AFIC. 39.02.003.

LETTRE 4063. **AU R. P. BERNARD.**

Ploërmel le 5 Avril 1847

Mon Révérend Père,

Je reçois, par le courrier de ce jour, la lettre ci incluse de M. le Curé de Matignon, en date du 2 de ce mois : j'ai l'honneur de vous la transmettre en original : veuillez, je vous prie, me la retourner.

"J'ai été complètement joué par le f. Isaac Marie, me dit Mr. le Curé de Matignon. Je m'attendois bien à ce qu'il eut fait, une fois ou l'autre, un coup de tête, mais je ne croyois pas cependant, après toutes les bontés que j'avois eues pour lui, qu'il se seroit comporté à mon égard d'une manière aussi maussade. J'ai été informé le dernier de son projet gigantesque : plusieurs personnes connoissoient ici ses plans de campagne, il devoit partir tel jour, à telle heure, et arriver à la Trappe avant la fête de Pâques. Je n'ai jamais pu savoir qui l'avoit engagé à faire cette équipée : je suis certain maintenant que ce n'est pas le Curé de Ploubalay, car il m'a assuré qu'il ne l'avoit pas consulté. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'empêcher de partir ; je l'ai supplié d'écrire au Supérieur de la Trappe qu'il étoit survenu des difficultés qu'il n'avoit pas prévues, et que d'après l'opinion générale de tout le clergé et de tous les honnêtes gens du pays, il seroit inexcusable d'abandonner ainsi son école avant la fin de l'année. Il ne m'a jamais répondu autre chose sinon, je suis décidé, je suis décidé. Sachant qu'il devoit partir jeudi, je l'avois prié d'aller chercher les saintes huiles à St. Brieuc, afin de gagner du temps et de faire échouer son projet. Il a accepté de bon cœur, parce que cela l'accomodoit apparemment ; mais il n'a pas tenu à la promesse qu'il m'avoit faite de revenir jeudi au soir à Matignon. Arrivé à Lamballe, il m'a écrit un petit mot pour m'annoncer qu'il partoit à l'instant même pour Thymadeuc, et qu'il ne reviendroit à Matignon que dans le cas où l'on ne voulut pas le recevoir ; mais, puisque le Révérend Père Abbé (avec lequel, vient-on de me dire, il a eu une correspondance très suivie) l'a mandé pour qu'il fît son entrée à la Trappe le samedi saint, il est bien certain qu'il ne le renverra pas. Voilà probablement le saint prêtre que le frère avoit consulté. Voyant que le frère avoit décidément pris son parti, je me suis rendu dans sa chambre où j'ai trouvé, sur la table, tous ses comptes réglés, avec le reçu des 140 f. que je lui avois remis pour 1847. Il n'a rien enlevé de ses effets, ainsi le frère que vous nous enverrez trouvera tout en ordre quand il nous arrivera.

Veuillez nous envoyer un frère un peu capable, car vous savez que le f. Isaac n'étoit pas de première force : on peut le dire maintenant sans lui faire tort. Aussi ses élèves n'ont jamais fait de grands progrès. Il est vrai qu'il s'occupoit de trop de choses étrangères à sa classe, par exemple, d'architecture, et qu'il ne se donnoit pas assez de soins pour l'enseignement. Malgré cela, je tenois à le conserver, parce qu'il n'y avoit pas de choses graves à lui reprocher, mais seulement de petites infractions à sa règle, qui étoient toutefois assez fréquentes, malgré les observations qui lui ont été faites tant de fois, et par des prêtres et

par d'autres frères. C'est ce qui me fait croire qu'il aura bien de la peine à se plier à la règle autrement sévère des Trappistes. Je ne serois pas étonné de le voir sur le pavé avant un mois. Quoi qu'il arrive, je le regarde comme perdu pour Matignon."

Je ne manquerai pas de dire à Mr. le Curé de Matignon que vous n'êtes pour rien dans les procédés du f. Isaac Marie à son égard et au mien, procédés non moins contraires à la probité qu'aux saintes règles de l'état religieux : je n'avois pas besoin de votre dernière lettre pour en être assuré.

Mr. le Curé de Matignon se trompe quand il suppose que les comptes réglés qu'il a trouvés dans la chambre du f. Isaac sont des comptes en règle : évidemment, il n'en est rien ; j'exige donc et j'ai le droit d'exiger qu'il vienne me donner lui même des explications la dessus, s'il ne veut pas que je les lui demande d'une manière qui seroit déshonorante pour lui. Ce malheureux frère peut venir me trouver sans crainte : jusqu'ici, ce que Mr. le Curé de Matignon appelle une équipée n'est à mes yeux que l'acte d'un homme dont l'esprit est momentanément égarré*(sic)*.

Projet aut. AFIC. 116.03.011.

LETTRE 4064. **À M. HUGUET, libraire**.

Ploërmel le 7 Avril 1847

Je prie Mr. Huguet de compter au f. Alphonse la somme de cent francs, savoir 80 f. reçus du f. Romain, et de plus, 20 f. dont je lui tiendrai compte.

Je prie encore M. Huguet de renouveller mon abonnement au *Français de l'Ouest*, lorsqu'il sera fini, et d'agréer l'assurance de mes sentiments tout dévoués

L'ab. J. M. de la Mennais

Ploërmel le 7 avril 1847

Aut. AFIC. 51.01.039.

LETTRE 4065. **AU F. CHARLES LABOUSSE**.

D. S. Ploërmel le 9 Avril 1847

Mon très cher frère,

Voilà une lettre pour notre bon frère Paul.- Il m'en a bien coûté pour l'écrire ; mais, enfin, c'est un devoir que je remplis : cachettez la avant de la lui donner.

Consultez Mr. Deroyer sur ce qu'il y a à faire pour ne pas perdre ce qui est dû par le fermier de Salverte. – Il n'est pas possible que vous ne rencontriez pas celui-ci pour savoir s'il paiera ou non. – Commencez par lui demander ce qui lui est dû pour fourniture de lait, et calculez, d'après ce qu'il en fournit actuellement par semaine, ce qu'il en a pu fournir depuis deux ans.

Je ne puis consentir à ce qu'on ouvre le f. Paul après sa mort : il n'y a pas de motif suffisant.

Vous indiquerez au f. qui vous remettra cette lettre la route de Matignon : il faut qu'il y arrive Dimanche.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Si Mlle Le Loutre n'est pas à Dinan, vous attendrez son retour pour lui remettre les deux lettres incluses.

Je n'oublie pas St. Solain.

Au f. Charles
frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan.

Aut. AFIC. 89.01.033.

LETTRE 4066. **AU F. PAUL GUYOT.**

D. S. Ploërmel le 9 Avril 1847

Mon très cher frère,

J'ai appris avec une bien vive peine que votre maladie devenoit châque jour plus grave : cependant, vous vous flattez toujours d'une guérison prochaine, et je crains que cet espoir si peu fondé, hélàs, ne vous empêche de vous préparer à faire à Dieu le grand sacrifice qu'il vous demandera peut-être bientôt… Ô, mon cher enfant, ce n'est pas sans qu'il m'en coûte beaucoup que je vous tiens ce langage : mais, en vous le tenant, je remplis mon devoir de père et de prêtre !… je vous donne aussi la preuve la plus grande de mon amitié sincère : je fais pour vous ce que je voudrois qu'on fît pour moi en pareille circonstance -. Ah, je vous en conjure, mon cher enfant : ne vous faites pas illusion, tenez vous prêt… et bien loin que cette pensée de la mort vous attriste, réjouissez vous avec le prophète, en voyant s'approcher la fin de toutes vos misères, et le moment où vous irez dans la maison du Seigneur, pour le louer, le bénir et l'aimer à jamais sans partage. – Châque matin au saint autel, je lui demande pour vous cette grâce. – Allons au ciel, allons au ciel, mon cher enfant : là nous nous retrouverons, nous nous réunirons pour ne plus nous quitter ! –

Je vous embrasse sur votre lit de douleur, avec toute la tendresse d'un père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Si, comme on me le dit, vous aviez prêté de l'argent à quelqu'un, ne manquez pas d'en donner connoissance au f. Charles.

Au f. Paul
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan.

Aut. AFIC. 89.01.034.

LETTRE 4067. **AU F. ABEL LUCAS.**

D. S. Ploërmel le 11 Avril 1847

Mon très cher frère

Si vous recevez rarement des lettres de Ploërmel, c'est que vos lettres adressées à Ploërmel sont rares : vous devriez m'écrire au moins aussi souvent que la règle vous le prescrit.

Les desordres qui règnent parmi vos enfans sont bien propres à vous affliger : parlez-en peu aux enfans eux-mêmes, mais faites en sorte qu'ils se confessent souvent, et ne négligez rien pour leur inspirer l'esprit de foi et de piété.

Je n'ai jamais reproché à personne la dépense des ports de lettres, quand elles sont utiles.

Dans les beaux jours, il sera à propos que le f. Galgan prenne des bains de mer, pour achever sa guérison. – Ayez soin toujours de son instruction ; il a de l'intelligence, et ce qui vaut mieux, il est bien bon frère : encouragez le, et dites-lui mille choses tendres de ma part.

Nous avons ici plusieurs frères malades qui sont revenus de leurs établissements : les ff. Vincent de Paul, Rogatien, Elie et Gérard ; priez pour eux ; priez surtout pour le f. Paul, dont hélàs la maladie est sans remède !

Nous avons obtenu cinq brevets au d(erni)er examen : le f. Philorome a été breveté à St. Brieuc ; les ff. Elie Marie et Emilis l'ont été à Nantes ; les ff. Vincent Ferrier et Gustave l'ont été à Vannes.

Mes tendres respects à votre digne Curé : j'ai appris avec beaucoup de plaisir que sa santé étoit meilleure.

Je vous embrasse cordialement

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Abel
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plouha par Portrieux (Côtes du Nord)

Aut. AFIC. 89.01.035.

LETTRE 4068. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 11 Avril 1847

Cher ami

Je te demande bien pardon de ne t'avoir pas remercié plus tôt de l'envoi de ce magnifique ornement que nos frères et les pieuses dames de Ploërmel ne se lassent pas d'admirer : le frère Mathurin est curieux à entendre quand il en parle, et il en parle à tout le monde, avec un enthousiasme toujours nouveau : tu es vraiment bien généreux et bien aimable, d'avoir ajouté à la chasuble ces légères et riches broderies qui l'embellissent encore : tout le monde ici te rend mille grâces.

Quoi ! Doucet est donc devenu incendiaire ?…Le pauvre ami doit être désolé de cet événement, et vous devez tous avoir éprouvé de cruelles angoisses, en voyant brûler cette maison, et les beaux arbustes dont elle étoit environnée : il paroît que personne n'a été ni blessé, ni tué : ainsi le malheur est réparable, sauf la perte des orangers et des lauriers, qui ne renaîtront pas de leurs cendres.

Ici, rien de nouveau qui soit digne d'être raconté à Votre Excellence. – Rappelle moi au souvenir de Messieurs Genton, Mermet et Le Voyer. – Quant à Doucet, je n'ai rien à lui dire avant qu'il m'ait envoyé son apologie.

Mr. Ruault et Mr. Guilloux te disent mille choses aimables, et moi, je t'embrasse de tout mon cœur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet,
au collège d'Oullins
À Oullins (près Lyon) (Rhône)

cachet : Ploërmel 12 avril 1847

Aut. AFIC. 37.05.041.

LETTRE 4069. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 13 Avril 1847

Mon très cher frère

Les détails que vous me donnez sur vos travaux m'ont vivement intéressé : Dieu les bénit visiblement, et nous ne saurions lui en rendre de trop vives actions de grâces : le bien qui se fait s'augmentera et se develloppera*(sic)* encore sans aucun doute, malgré tous les obstacles qui s'y opposent : mais nous avons autant besoin de patience que de zèle, pour en hâter les progrès, n'oublions pas cela ; ne précipitons rien, surtout lorsqu'il s'agit de donner l'instruction, en dehors de nos établissements : c'est une œuvre bien difficile, et qui exige beaucoup de prudence : au reste, le f. Paulin vous dirigera avec sagesse, et par consequent, il me suffit de vous dire sur ce point de suivre en tout ses conseils.

La lettre de votre pauvre prisonnier, dont vous me donnez copie, m'a profondément touché : Dieu veuille l'affermir dans ses bonnes dispositions ! Dans votre prochaine lettre, marquez moi si, à raison du répentir qu'il manifeste, Mr. l'aumônier n'a pas obtenu pour lui quelqu'adoucissement à sa peine.

Adieu, mon cher enfant : je vous embrasse et je vous aime bien tendrement.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre (Guadeloupe)

Aut. AFIC. 89.01.036.

LETTRE 4070. **AU F. HERVÉ MONNERAIS.**

D. S. Ploërmel le 13 Avril 1847

Mon très cher frère

L'établissement de la Basse-Terre, depuis la dernière bâtisse, dont vous me donnez les dimensions, doit être maintenant bien commode : je m'en réjouis ; mais ce qui me fait le plus de plaisir, c'est de savoir que la charité règne parmi vous : cette union intime et vraîment fraternelle fera votre force et votre bonheur : conservez la comme un trésor.

Quel que soit mon désir d'augmenter le nombre des frères aux Antilles, je ne puis aller aussi vite que vous le voudriez bien : notre noviciat est très nombreux, et ne l'est pas cependant assez pour satisfaire à tant de besoins : le gouvernement m'aîde à le soutenir ; toutefois, les ressources nous manquent pour recevoir plus de sujets, c'est-à-dire, autant qu'il en faudroit : le pain et toutes les denrées sont d'un prix excessif ; nous avons peine à vivre : économisez donc pour l'œuvre, car elle est pauvre, et nous ne pouvons l'étendre que proportionnellement à ses ressources. – Ce qui achève de nous ruiner, ce sont les bâtisses : nous en faisons une cette année, au bout de la cuisine, de 56 pieds de longueur, parallèle à l'aile du noviciat où j'habite, ce qui va rendre la maison régulière, et ce qui nous donnera un logement et un supplément de réfectoire qui nous étoient absolument indispensables.

Soyez fervent, toujours fidèle à votre règle, et efforcez vous de vous fortifier dans la vie intérieure.

Je vous embrasse cordialement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse Terre (Guadeloupe

Aut. AFIC. 89.01.037.

LETTRE 4071. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1847

Mon très cher frère,

Je vous ai annoncé l'arrivée des 4000 f. que vous nous avez envoyés, sur un navire allant au Hâvre, à l'adresse de M. Blaize ; j'ai reçu depuis les deux mandats sur le trésor, de 3000 f. chacun.

Dans le mois prochain, j'irai à Paris, et là, comme je vous l'ai déjà marqué, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour obtenir qu'on mette à votre disposition, comme maison centrale, la maison que vous désirez pour cette destination : je sens très bien l'importance de cette affaire, et je ne la négligerai certainement point. Mais, ne songeons ni à achetter, ni à bâtir nous mêmes : cela auroit les plus graves inconvénients.

Sans doute, on est fort impatient d'avoir des frères, et moi, je désire beaucoup d'en donner : mais, enfin, une œuvre si difficile ne s'improvise point : elle marche déjà très vîte, trop vîte peut-être… ne nous troublons point de ce que l'on peut dire : il vaut mieux que l'on se plaigne de ce que nous ne faisons pas assez, que de se plaindre de ce que nous faisons mal.

Pour les instructions dans les habitations, gardez-vous bien d'envoyer des frères qui prêchent : veillez à ce que ceux qui recevront cette mission là se bornent à enseigner la lettre, et uniquement la lettre du catéchisme : je tiens à cela essentiellement, dans les cas mêmes où les frères seroient capables d'en faire plus. – Ce qu'il y auroit de plus à désirer, ce seroit qu'il y eut dans nos maisons une classe spéciale pour les jeunes esclaves, et que nos frères ne se déplaçassent pas. – Je vois bien les difficultés des colons - mais, je sais aussi qu'à Bourbon, les frères des écoles chrétiennes ne consentent pas à se déplacer : nous sommes plus complaisans ; mais nous ne devons l'être que dans une certaine mesure. – Dans cette affaire si importante et si délicate, agissez donc avec prudence et mesure : ne refusez pas de donner quelques frères pour travailler à l'inst(ruction) des esclaves, sous la direction des Curés : toutefois, ne perdez pas de vue que les écoles et les classes régulièrement établies doivent avoir la préférence, quand vous manquez de sujets.

Et à cette occasion, je vous ferai remarquer que vous avez été beaucoup trop sévère dans vos jugements sur les frères que nous vous avons envoyés : s'ils ne sont pas, en arrivant, tout-à-fait capables, ils ne tarderont pas à le devenir, pourvu que vous ne les déconcertiez pas, mais que vous les encouragiez au contraire : ici même, on n'a pas été content de quelques unes de vos observations à cet égard, non plus que de quelques reproches que vous avez faits au sujet de l'expédition des objets qu'on vous envoie. Je ne doute pas que, sur ce dernier point, vous n'ayez raison au fond, mais, encore une fois, plus de modération et de douceur dans le langage ne nuiroit à rien.

J'ai fait passer votre dernière lettre au f. Théodose : il va s'occuper des commissions que vous lui donnez.

Je ne sais pas encore quand partiront les frères que j'ai mis à la disposition du Ministre pour les Antilles : le premier départ sera de six, le second de dix.

Je pense qu'il eut été plus convenable de charger sur un navire, à l'adresse de Mr. Blaize, les fonds que vous avez à nous faire passer, que de les confier aux jeunes créoles dont vous m'annoncez le prochain départ pour Ploërmel ; quoi qu'il en soit, vous êtes plus à même que moi de juger de ce qu'il est à propos de faire, et je m'en rapporte pleinement à vous.

Ici, quoique la crise des subsistances se prolonge, les vivres continuent d'être extrêmement chers : tous nos établissements en souffrent. – Dieu soit béni !

Je regrette que vous n'ayez pas gardé copie de vos réponses aux Inspecteurs de l'université : toutes leurs questions sont absurdes, et prouvent que s'ils se mêloient jamais des écoles coloniales, elles seroient bientôt détruites : mais, il ne faut pas nous inquiéter : nos traités avec le Département de la Marine nous mettent à l'abri de semblables tracasseries.

Quand je jugerai à propos de vous rappeller en congé, je vous le dirai : ne vous en préoccupez pas trop : cela est impossible dans ce moment. – Vous paraissez croire que si vous reveniez en France, vous donneriez à nos frères plus d'envie de se dévouer à la belle mission des Colonies.- Ah, détrompez vous : ces excellents frères voudroient presque tous que je leur permisse de s'y consacrer : j'ai bien plustôt à les retenir qu'à les exciter !… Mais, vous voyez les choses de votre point de vue particulier, local – et moi, je vois l'ensemble, et je le vois de plus haut.

Ce matin même, j'ai mis à la poste un gros pacquet pour le f. Paulin : voilà deux lettres que j'ai manqué d'y joindre et que vous ferez passer. – De plus, j'écris au f. Arthur.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.038.

LETTRE 4072. **AU F. ALBÉRIC MET.**

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1847

Mon très cher frère, Je vous donne encore ce nom, quoique vous vous en soyez rendu indigne : mais, votre vœu ne cesse pas d'exister parce que vous le violez : vous êtes apostat puisque vous voulez l'être : une dispense ne vous justifieroit pas devant Dieu, car, vous êtes resolu de vous en passer ; il n'est au pouvoir de personne d'empêcher qu'un homme dont la volonté est criminelle à ce point, ne soit en état de péché mortel : je ne puis que gémir sur votre sort : il ne dépend pas de moi de le changer.

Que me parlez vous de conseil de révision ? Il ne s'assemblera point avant deux mois ! Que seriez vous venu faire ici en attendant ? Dailleurs, ne deviez vous pas, avant de prendre un parti tel que celui que vous avez pris, et qui vous rend si coupable, m'écrire à ce sujet ? Et que voulez vous que le f. Gabriel eut fait et vous eut dit, quand vous lui avez signifié votre funeste résolution ? On n'emploie pas la force pour retenir un frère que la conscience et l'honneur ne retiennent pas, un homme de foi mentie !

Quant au tort matériel que cause à la Congrégation, votre honteuse et scandaleuse fuite, il est beaucoup plus grand que vous ne pensez, et en apprécier toute la gravité n'est pas chose facile.- Indépendamment des services que vous vous êtes obligé de rendre à titre de justice, la Congrégation perd tout ce qui lui coûteront les voyages, non pas seulement d'un frère pour vous remplacer, mais de tous les frères qui seront changés à cette occasion ; de plus vous répondez de tous les préjudices qui en résulteront pour les différentes écoles où il y aura des mutations, et particulièrement pour le noviciat, car, enfin, il faudra bien qu'un novice interrompe subitement ses études, pour aller remplir le vide que vous laissez à Morlaix, ou qui se fera ailleurs, par suite de votre équipée : une somme de trois cents francs ne sera pour nous qu'une faible indemnité.

Vous êtes d'autant moins digne d'indulgence que vous avez agi en parfaite connaissance du mal que vous faisiez. – Je vous avois dit à Morlaix, de vive voix, tout ce que je vous dis aujourd'hui. – Il ne me reste plus, hélas, qu'à prier Dieu d'avoir pitié de vous et de vous inspirer un repentir égal à votre crime. Ah, que je vous plains !

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.039.

LETTRE 4073**. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1847

Mon très cher frère,

Hélas ! je m'attendois bien à ce que vous n'auriez à me donner désormais que de tristes nouvelles du f. Paul : du moins, j'aurois été consolé autant qu'on peut l'être en pareilles circonstances, si j'avois appris que ma dernière lettre ne lui a pas été trop pénible, et qu'il a profité de mes avis paternels : vous ne m'en dites pas un mot.

Je désire que nous puissions faire ce que demande Mr. Péan : je serois heureux de rendre ce service là, de plus, aux pauvres de Dinan et à la ville elle même : comme une chose semblable a lieu à St. Servan, parlez de cette affaire au f. Julien, et prenez son avis : je ne vois pas que ceci nous oblige à placer dans l'établissement un frère de plus, ni à faire une troisième classe gratuite ; cela n'a pas lieu à St. Servan. - Ce qu'il y a de plus difficile, c'est de calculer le prix de la pension des enfans de manière à n'y pas perdre : ne vous avancez pas trop vîte la dessus, et commencez par demander à Mr. Péan en quoi devra consister le repas que nous leur donnerons. Nous ne pouvons pas faire nos comptes, avant de savoir positivement à quoi nous en tenir la dessus.

Je pense que je pourrai encore vous donner environ 200 f. à la fin du mois, pour vous aider à payer vos cuisinières.

Je vous prépare ici un portier tailleur, car, on ne pourra pas garder le portier actuel : voyez ce qui lui sera dû ; on ne pourra pas le renvoyer sans lui donner ce qui lui sera dû.

Ne négligez pas l'affaire du fermier de Salverte.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst. Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 15 avril 1847

Aut. AFIC. 89.01.040.

LETTRE 4074. **AU F. ANASTASE GÉLÉBART.**

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1847

Mon très cher frère,

Quand il s'agit de placements, vous pouvez bien faire d'humbles observations au supérieur : mais, sa décision doit être votre règle invariable, et vos travaux seront d'autant plus bénis de Dieu que vous les entreprendrez en esprit de foi, sans compter sur votre science et sur vos talents. Je ne doute pas que votre classe n'aille à merveille, et ce que vous me dites des bonnes dispositions de vos chers enfans me confirme dans cette espérance.

Rappellez vous, de tems en tems, de ce que je vous ai déjà dit plusieurs fois au sujet des tentations : combattez les, mais ne vous en effrayez point : elles sont, pour ceux qui y résistent avec courage, une occasion d'acquérir de riches mérites devant Dieu.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Anastase
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Moule (Guadeloupe)

Aut. AFIC. 89.01.041.

LETTRE 4075**. AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Ploërmel le 14 Avril 1847

Mon très cher frère,

Les détails que vous me donnez sont toujours édifiants, et toujours aussi je les lis avec le plus vif intérêt, bénissant le Seigneur de vos succès pour sa gloire : le trait que vous me citez du rachat d'une pauvre esclave est attendrissant.

Il est à désirer sans doute que l'on puisse enseigner le catéchisme dans les habitations ; mais, jusqu'à ce que vous ne soyez plus nombreux, l'essentiel est de soutenir les écoles régulièrement organisées.

Je suis bien aise que le f. Méen Marie soit placé auprès de vous, mais, que ce soit tel ou tel autre frère que l'on vous donne, ne vous en inquiétez pas, et laissez le f. Directeur général parfaitement libre dans ses choix. Je sais par expérience combien il est important pour le bien général, qu'il se place au dessus de toute considération particulière. – Les frères qu'il vous donnera seront ceux que Dieu lui même vous donne, et qui auront grâce pour faire le bien dans votre établissement.

Je vous embrasse cordialement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Fort St. Pierre (Martinique)
cachet : Saint-Pierre Martinique 4 juin 1847

Aut. AFIC. 89.01.042.

LETTRE 4076. **AU COMTE DE LA FRUGLAYE.**

Ploërmel le 18 avril 1847.

Monsieur le Comte

Comme je tiens beaucoup à ne pas compromettre à K/ranroux ma réputation d'exactitude, j'ai l'honneur de vous annoncer la réception de votre lettre du 17, au moment même où elle m'arrive : mais, il m'est impossible de vous rien dire de plus pour le moment, et c'est parce que je prévois qu'un délai un peu long me sera nécessaire pour examiner la proposition qu'on vous a prié de me faire, que je me hâte de prévenir l'accusation de négligence ou de paresse à laquelle je pourrois être exposé. L'excès du projet de Mr. Le Ferrec, si simple en apparence, donnera bien, je le crois, à plusieurs difficultés graves : j'ai besoin d'un peu de tems pour y réfléchir : c'est pourquoi, veuillez bien me permettre de prendre trois ou quatre semaines pour y réfléchir : je ne pourrois pas sagement me décider plus vite.

Les magnifiques projets (car, il y en a quatre) de Mr. Salvandy sont jugés par tout le monde de la même manière, et vous avez bien raison de croire que je suis de l'avis de tout le monde : il y a lieu toutefois, de s'alarmer du projet sur l'inst(ructio)n primaire plus que des autres ; presque personne ne comprend les questions d'organisation des petites écoles, et parmi nos honorables, combien y en a-t-il qui y attachent quelqu'importance ? Le ministre aura beau jeu sur ce terrain.

A mon grand régret, j'irai à Paris vers la mi-mai, car, de nombreuses affaires m'obligeront à faire ce voyage, toujours si pénible pour moi, non à cause de la fatigue, mais, mais, et encore mais !…Ah, que j'aimerois bien mieux faire celui de K/ranroux !

Daignez, je vous prie, offrir à Mlle Maria mes humbles hommages, et agréer, ainsi qu'elle, les cordiales assurances de mes sentiments les plus respectueux et les plus dévoués.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur le Comte,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Château de Keranroux. Copie. AFIC. 108.01.044.

LETTRE 4077. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 21 Avril 1847

Mon très cher frère,

Cette lettre vous sera remise par le f. Ferreol que j'envoie à St. Solain : je lui donne une lettre pour le Recteur, mais, je désire que vous alliez le conduire vous même à sa destination : si on vous demande des renseignemens sur son compte, vous pouvez dire avec assurance qu'il est un de nos meilleurs frères. Ne parlez pas de la maladie qu'il a eue, il y a deux ans : il en est tout à fait guéri, et je l'envoie avec confiance à St. Solain.

Vous lirez et cachetterez la lettre ci incluse au f. Macchabée.

Recommandez de nouveau aux frères de ne jamais frapper les enfans sous quelque prétexte que ce soit : ces brutalités sont deshonorantes pour les frères et très criminelles.

Ne vous fâchez pas de tout ce que le frère Paul peut vous dire de désobligeant, et agissez avec une pleine liberté dans l'administration de la maison. Il est tout naturel qu'une si longue et si douloureuse maladie ait affaibli l'esprit de notre bon frère, et quels que soient les propos qui lui aient échappé contre moi, je ne lui en sais aucun mauvais gré. – L'essentiel est qu'il ne s'aveugle pas sur les dangers de son état : mon devoir étoit de l'en avertir ; il seroit à désirer que d'autres lui en parlassent également avec douceur et charité.

Il est bon que vous sachiez que l'ex frère Germain étant revenu de Montfort ici, je le fis mettre à la porte dès le lendemain matin, comme fou : je voulois le renvoyer dans sa famille, mais il retourna à Montfort, où il se conduisit indignement pendant son très court séjour : sa folie l'excuse peut-être jusqu'à un certain point.

Il me tarde de savoir nettement où nous en sommes avec le fermier de Salverte. – Demandez à Mr. Desroyers si nous n'aurions pas quelques précautions à prendre, quelques formalités à remplir pour ne pas tout perdre. – S'est-il présenté quelqu'amateur pour cette propriété ?

J'ai reçu la réponse de Mr. Niel fils : il a eu la bonté de s'occuper de l'affaire que je lui avois recommandée, et il l'a fait avec succès. – Mes respectueux hommages à son digne père.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je m'absenterai dans les premiers jours de la semaine prochaine, mais, je reviendrai à Ploërmel à la fin de la semaine suivante.

Avant de fermer ma lettre, je reçois la vôtre qui m'annonce la mort du f. Paul. – Quoique je m'attendisse à cette triste nouvelle, elle me frappe bien douloureusement. – Je dirai demain la messe pour lui, et toutes les communions de nos frères seront pour lui. – Il m'est impossible d'aller de suite à Dinan. – On m'attend sur toute la route que je dois parcourir : et si je n'allois où et quand je l'ai promis, ce seroit une mystification complète, et un grave désordre.

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan

Aut. AFIC. 89.01.043.

LETTRE 4078. **AU F. POLYCARPE OLLIVIER.**

D. S. Ploërmel le 22 Avril 1847

Mon très cher frère,

Il suffit que vous ayez fait une visite au f. Zoël : il y a trop loin de Ploujean à Plouvorn pour que de semblables visites se renouvellent plusieurs fois dans l'année.

On imprime en ce moment de nouveaux tableaux de lecture à l'usage de nos classes : vous pourrez vous en servir prochainement ; ne changez rien à votre méthode avant de les avoir reçus. –

Je ne m'oppose pas à ce que la prière soit dite dans la classe du matin à 8 h.1/2, mais c'est par la prière que l'on doit terminer la classe l'après midi.

Je ne m'attendois pas à ce que la dépense que vous avez chargé votre oncle de faire montât à 17 ou 18 cents francs : avec quoi paierez vous une somme si considérable ? Qu'est-ce qui en fera l'avance ? – Vous avez été un peu vîte.

J'apprends à l'instant la mort de notre bon frère Paul, prévue hélàs, depuis longtems. – Priez pour lui.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Polycarpe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Ploujean par Morlaix (Finistère)

Aut. AFIC. 89.01.044.

LETTRE 4079. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 24 Avril 1847

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous retourner le rapport du f. Paulin, et la lettre si bienveillante de Mr. le Gouverneur de la Guadeloupe qui y était jointe : je vous remercie de cette communication.

Ayant le dessein d'aller à Paris, dans un mois, pour m'entretenir de vive voix avec Votre Excellence de l'état actuel de notre œuvre coloniale, et de ce qui nous reste à faire pour la consolider et la développer, je dirai seulement quelques mots, dans cette lettre-ci, sur les divers points dont Votre Excellence me parle dans la sienne, en date du 15 avril.

1°. Ce n'est pas douze frères que j'ai mis dernièrement à la disposition de votre Département, c'est bien seize, dont six seraient prêts à partir à la fin du mois prochain, et dix dans le mois de septembre. Je comptais proposer à Votre Excellence d'envoyer ces dix derniers, comme les six premiers, aux Antilles, cependant peut-être conviendra-t-il de réserver deux de ces dix derniers pour le Sénégal, où nous ne sommes pas au complet, d'où résulte la suspension momentanée, mais très fâcheuse, de l'école de Gorée, tandis que l'école de Saint-Louis est plus nombreuse que jamais, et absorbe les cinq frères présents dans la colonie.

A Cayenne, il y a aussi des besoins ; un frère manque dans le Cadre et les autres sont chargés. Tout ceci demande des explications que je ne vous donne pas aujourd'hui, parce que j'ai l'espoir de vous les donner bientôt à Paris même.

2°. Je désire savoir, quelque temps à l'avance, dans quel port s'embarqueront les six frères dont l'envoi prochain aux Antilles est arrêté, et à peu près l'époque de leur embarquement, afin de pouvoir expédier plus tôt que plus tard, leurs colis, par le roulage.

3°. Puisque Votre Excellence daigne me consulter sur l'opportunité de la construction des maisons d'école près les chapelles, je n'hésite point à vous dire que les avantages de ces constructions seraient à peu près nuls, sauf quelques rares exceptions, et que les dépenses seraient énormes : il y aurait à payer non seulement les bâtisses, mais le traitement de deux frères dans chaque localité, et de plus encore l'achat et l'entretien du mobilier classique et du mobilier des frères, l'indemnité pour gages et nourriture d'un domestique, etc. J'ajoute que ces frères, leur classe finie, seraient à peu près oisifs : dans leur isolement, ils essayeraient en vain de réunir des adultes, le soir, en assez grand nombre pour donner une instruction de quelque importance. Mais les chapelles seront d'une très grande utilité, à la condition toutefois que l'Administration fournisse aux frères des chevaux pour s'y rendre et y aller faire le catéchisme à certains jours marqués, sous la direction de Messieurs les Curés : ce service s'organise peu à peu, et je ne manquerai point de donner aux frères des règlements personnels détaillés, quand l'expérience m'aura fait connaître les dangers auxquels cette vie ambulante les exposera certainement. Je ne me dissimule aucun de ces dangers, mais je ne m'en effraie que dans une certaine mesure, parce que j'ai la confiance que Dieu, dont les frères n'ont en vue que la gloire, les protégera et les gardera au milieu des écueils.

4°. Les frères qui ont été déjà sur les habitations désirent vivement avoir à distribuer aux esclaves quelques petites récompenses, telles que des images, médailles, chapelets, crucifix, ou autres objet de dévotion, propres à encourager ceux de ces pauvres gens qui montreraient le plus de zèle pour l'instruction, et dont les maîtres rendraient un bon témoignage. Un frère des Antilles a écrit à plusieurs de nos frères de Bretagne pour les engager à solliciter pour cela les dons des personnes charitables ; je m'y suis opposé formellement : il ne me semble pas convenable d'avoir recours à de semblables moyens pour une œuvre fondée par le Gouvernement ; tout doit se faire par lui et en son nom.

5°. A l'appui de ce que le frère Paulin dit dans son rapport touchant la vaccine, je joins à ma lettre un extrait de ce que le frère Frédéric m'a écrit le 14 Décembre dernier sur le même sujet[1].

6°. La commission de Directeur Général que Votre Excellence avait donnée au frère Paulin, dans le mois de Juin de l'année dernière, ayant été égarée, il me prie de vous demander un duplicata, que je lui ferai passer.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.014.

[1] Voir en Appendice 116 cet extrait de la lettre du f. Frédéric, établi à partir de l'original, sur lequel M. de la Mennais a, de sa main, porté corrections et annotations avec l'intitulé suivant, également autographe : *" Extrait d'une lettre du f. Frédéric, Directeur de l'école de Marie Galante. "* Cette lettre est un témoignage des obstacles à surmonter pour que l'instruction des jeunes esclaves devienne effective, en application des directives officielles.

LETTRE 4080. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 25 Avril 1847

Mon très cher frère

Je m'empresse de répondre à votre lettre du 24 mars, que j'ai reçue hier au soir.

Je suis très mécontent du retour du f. Rimbert, et des moyens qu'il a pris pour obtenir son passage : il a violé son vœu d'obéissance, et, par consequent, péché mortellement ; toutefois, s'il arrive, je le recevrai avec bonté, parce que je crois que dans sa conduite il y a plustôt égarement d'esprit qu'égarement de cœur. Je ne vous blâme pas d'avoir cedé dans cette circonstance, parce que sous le climat brûlant des Antilles, la contradiction, lorsqu'elle est forte, exalte les têtes, et peut amener des excès : mais, je vous recommande, par cette raison là même, de ménager davantage les foibles, non que vos procédés ne soient toujours charitables au fond, mais vos paroles sont souvent trop ardentes : j'en juge par vos correspondances, dont le ton est, quelquefois, triste et amer : n'oubliez donc pas que, par la modération et la douceur, on obtient plus que par ce qui a l'apparence de la sévérité et de la dureté. – Dans vos entretiens avec les frères, évitez les discussions, et tout ce qui est propre à nourrir en eux l'esprit de critique : c'est un point très essentiel, et auquel j'ai des raisons de croire que vous ne faites pas toujours assez d'attention.

Vous m'annoncez l'envoi de la lettre que vous a écrite le f. Rimbert dans le moment de la crise : je ne l'ai point trouvée dans le pacquet.

Le Ministre ne me donne pas copie des instructions qu'il adresse aux gouverneurs, et cela ne doit pas être non plus : il est donc tout simple que je ne vous informe pas de ces décisions de détail, puisque je les ignore. – Je ne savois pas, par exemple, quelle somme l'administration locale étoit autorisée à payer pour le passage des jeunes postulants sur des navires de commerce : je savois seulement que le Ministre approuvoit ces passages, dont il a très bien compris l'importance : il est certain qu'une somme de cent francs par passager n'est pas suffisante ; mais maintenant que je connois ce chiffre, je demanderai qu'il soit plus élevé : bien entendu qu'on ne doit avoir recours aux navires de commerce, que lorsqu'il n'y a pas de place sur les navires de l'Etat, et qu'on doit en pareille circonstance diminuer autant que possible les frais. Quoi qu'il en soit, pour ce cas-ci, traitez de votre mieux avec un bon capitaine pour le passage de nos trois jeunes gens, et si, comme il est probable, il y a quelqu'avances à faire, faites les, et j'en reclamerai le remboursement, qu'on ne me refusera pas, je l'espère : il en sera comme pour le petit Adolphe, maintenant frère Léobard. - Je désire beaucoup que l'arrivée de ces enfants ne soit pas retardée. – Envoyez moi, sous forme de memoire, la note de vos debours pour eux.

Je compte partir pour Paris immédiatement après la clôture de notre jubilé, c'est-à-dire, dans la semaine de la Pentecôte.

Je vous ai annoncé 10 frères pour le mois de 7bre.- Peut-être n'en aurez vous que 8, car le Sénégal et Cayenne ont aussi des besoins. – Je ne sais pas encore dans quel port s'embarqueront les frères, au nombre de six, qui doivent aller vous réjoindre prochainement.

Hélàs, notre très cher frère Paul est mort le 19 de ce mois : je n'ai pas besoin de vous dire combien je suis sensible à cette perte douloureuse.- Priez et faites prier, suivant la règle.

Je me hâte de terminer cette lettre, afin qu'elle soit mise à la poste ce soir.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Nous vous enverrons sans tarder quelques objets de ménage.

Aut. AFIC. 89.01.045.

LETTRE 4081. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 26 Avril 1847

Mon très cher frère,

Je suis bien aise que vous ayez réduit le nombre de vos écoliers : j'avois déjà dit à Mr. le Recteur que si l'on ne s'occupoit pas efficacement de bâtir une classe, je ne renverrois pas de frère à Hillion après les vacances : mais, je trouve qu'il y a trop de vivacité et d'amertume dans vos plaintes de certains procédés qu'on a quelquefois à votre égard : un vrai religieux souffre avec plus de douceur et de patience. Rappellez vous que vous devez avoir dans le cœur un sincère amour de cette croix dont vous portez l'image sur votre poitrine.

Je vous permets d'acheter une lévite. –

Pendant le mois de Marie, les exercices que l'on fait à l'église peuvent vous tenir lieu du quart d'heure d'adoration et de la lecture spirituelle.

Hélàs ! Le frère Paul, dont vous me demandez des nouvelles, est décédé à Dinan, le 19 de ce mois, après de longues souffrances. Priez pour lui, et annoncez ce douloureux événement aux frères voisins.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Hillion (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 27 avril 1847

Aut. AFIC. 89.01.046.

LETTRE 4082. **AU F. MÉLITE TOUPLAIN.**

(En tête : D. S - Institut des Frères de l'Instruction chrétienne – Maison principale)

Ploërmel le 26 Avril 1847

Mon très cher frère,

Votre lettre en date du 18, me fut remise hier par notre nouveau postulant gascon : elle m'a fait grand plaisir, car, je vois que le bon Dieu bénit vos petits travaux : qu'il en soit loué !

Si, comme vous l'espérez, on vous donne des réliques, ayez bien soin d'en conserver l'authentique : vous pouvez acheter un petit reliquaire pour les y renfermer ; mais, il faut qu'il soit simple.

Mgr m'a en effet écrit : il me paroit très content de vous : il en est de même du bon Mr. Barciet : je crains qu'on ne vous gâte dans cette Gascogne, par une excessive indulgence.

Vous irez à l'examen à Vannes ou à St. Brieuc, au mois de septembre : préparez vous avec soin. – Je désire que vous soyez de retour ici, au plus tard pour le 15 d'aout : je pense qu'à cette époque les vacances du petit Collège seront commencées.

N'allez pas vous aviser de prendre des lunettes : l'usage des verres fatigue la vue, je le sais par ma propre expérience : il ne faut y avoir recours qu'à la dernière extrémité.

Je vous permets de réciter le petit office de la sainte Vierge tous les jours, et de faire votre lecture pendant le mois de Marie dans le livre que vous m'indiquez : *Elévations* &c.

C'est le f. Jean Louis de Gonzague qui a remplacé le f. Emilis à St. Nazaire.

J'ai à vous annoncer une bien triste nouvelle : le f. Paul est mort à Dinan le 19 de ce mois, d'hydropisie ; faites pour lui les prières et les communions prescrites par la règle.

Est-ce que M. Fourquet et M. Senescaut ont renoncé à venir à Ploërmel ? Je serois si heureux de les y revoir ! Offrez leur mes tendres respects.

A votre retour, vous trouverez ici une maison de plus, bâtie au bout de la cuisine – mais vous ne trouverez aucun changement dans mes tendres sentimens pour vous : je vous embrasse cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Melite
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Collège à Eauze (Gers)

Aut. AFIC. 89.01.047.

LETTRE 4083. **AU F. EPHREM JÉGOREL.**

Ploërmel le 27 Avril 1847

Mon très cher frère,

C'est par la persévérance qu'on se rend digne de la couronne : or, rien n'est plus difficile pour les frères qui se dévouent aux missions que de se défendre des tentations d'inconstance, parce qu'ils sont exposés à beaucoup de contradictions et de peines d'esprit et de corps : il paroît que ceci vous est arrivé, et je n'en suis pas surpris ; mais tenez vous en garde contre cette triste disposition d'esprit : ranimez votre foi et votre courage, et surtout rappellez vous souvent qu'un vrai frère doit être mort, entièrement mort à lui même, et toujours accepter avec une joie sincère tous les emplois auxquels l'obéissance l'appelle : relisez ce que notre sainte règle dit la dessus, page 50 de votre Recueil.

Vous désirez d'être rappellé en France ; mais, ce n'est pas chose facile, parce que, quoique notre noviciat soit nombreux, nous sommes loin de pouvoir suffire à toutes les demandes que le Ministre me fait sans cesse, de la manière la plus pressante, pour nos Colonies à esclaves : je viens de mettre 16 nouveaux frères à sa disposition pour la Martinique et la Guadeloupe ; le Sénégal et Cayenne ont aussi des besoins, si bien que nous sommes plus que jamais à court de frères : 6 partiront pour les Antilles dans le mois prochain : le f. Ymas est de ce nombre, 10 autres partiront dans le mois de septembre : ces départs multipliés nous font un grand vuide, car, il faut en même temps, et par dessus tout, soutenir nos établissements de Brétagne : c'est le tronc de l'arbre. - Vous voyez donc, mon cher enfant, que pour répondre à tout ce que la Providence demande de notre Congrégation, il faut que chacun de ses membres se devoue, se sacrifie pleinement.

Ecrivez moi toujours avec une grande confiance : je vous aime bien en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Ephrem
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Miquelon

Aut. AFIC. 89.01.048.

LETTRE 4084. **AU F. THADÉE PARTHENAY**.

D. S. Ploërmel le 8 Mai 1847

Mon très cher frère,

Je regrette comme vous que le Conseil municipal de Heric ait recours au Département pour la pension du second frère : je doute que sa demande soit accueillie : mais, cela ne nous regarde pas, et ne vous mêlez en rien des arrangements de la Commune avec M. le Curé : cela ne nous regarde pas, pourvu que vous receviez intégralement le traitement convenu. Au reste

le nombre de vos élèves prouve évidemment la nécessité de deux frères, et j'ai rendu service aux familles, en exigeant que vous fussiez deux.

Vous agissez très sagement en vous renfermant dans vos fonctions, et en restant étranger à tout le reste, comme la règle et notre Prospectus même vous le recommandent.

On ne pouvoit pas s'attendre à ce que je laissasse à St. Stanislas un frère breveté, puisqu'un brevet n'est pas nécessaire pour l'emploi qu'il a à remplir. Au reste, le f. Lo Marie est tout aussi capable et vaut sous tous les rapports, le f. Elie.

Si je n'ai pas donné un frère à Vaÿ, c'est que je n'en avois aucun de disponible : ce n'est pas manque d'envie ; quatre paroisses du diocèse de Nantes me pressent vivement pour en obtenir. – Nous verrons au mois de Septembre ce qu'il sera possible de faire. – Que n'avons nous plus de sujets brevetés ? - Est-ce que le f. Celse ne se prépare pas ? Sans doute, il ne pourra se présenter au mois de Septembre à l'examen, mais, si à cette époque il étoit déjà avancé dans ses études, il pourroit se présenter au mois de Mars suivant.

6 de nos frères s'embarqueront prochainement à Lorient pour les Antilles – priez pour eux.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

J'aime mieux que vous ayez la goutte que toute autre maladie, cependant, je connois trop bien Madame, pour ne pas vous plaindre de recevoir ses visites. – Le seul remède à employer sont un régime sévère, le repos et la chaleur ; évitez surtout l'humidité aux pieds, et faites provision de baume de patience.

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Héric par Nort (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 9 mai 1847

Aut. AFIC. 89.01.049.

LETTRE 4085. **À Soeur ST.-FRANCOIS-DE-SALES.**

Ploërmel le 8 Mai 1847

Ma très chère fille,

Les nouvelles que vous me donnez de l'inspection me font plaisir : ce n'est pas que j'attache de l'importance à la chose en soi, mais, quand elle se passe bien, cela est avantageux pour l'établissement, et cela épargne aux maîtresses et aux maîtres des tracasseries toujours pénibles.

Je suis enchanté que, sur la demande de Mr. le Curé, Mgr vous ait accordé huit bénédictions dans votre chapelle : ce sont de grandes grâces et de bien douces consolations.

Conservez précieusement l'union entre vous : c'est votre bon trésor. – Au reste, le compte que vous me rendez des sœurs est satisfaisant : Dieu en soit béni !

Au moment où je vous écris, la charpente d'un bâtiment neuf que nous construisons ici, vient d'être renversée par le vent, comme un jeu de cartes : Dieu merci, personne n'a été blessé, mais plusieurs fermes sont brisées - c'est un peu d'argent perdu, mais voilà tout.

Je vous remercie des prières que vous avez dites et des communions que vous avez faites pour notre si cher frère Paul : je m'attendois à le perdre, et cependant sa perte m'a été bien douloureuse : ne l'oubliez point devant Dieu.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À ma très chère Sœur S. François de Sales, (Collemache)
Sup.re de la Providence
À Combourg
cachet : Ploërmel 8 mai 1847

Aut. Archives Filles de la Providence.

LETTRE 4086. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 9 Mai 1847

Mon très cher frère

Le f. Julien vous fera passer sous peu de jours, s'il ne l'a déjà fait, une petite somme pour moi : vous la joindrez à celle que vous avez reçue de M(m)e de la Bellière, pour la pension de Patrice de K/Saintgilly, à Ploërmel ; j'y ajouterai quelque chose, et dans la semaine prochaine, nous pourrons distribuer quelque argent aux créanciers de la maison, après avoir éclairci les comptes. Il faut que j'aille à Dinan pour cela : mettez en ordre les papiers et les notes du f. Paul : j'arriverai dans les premiers jours de la semaine prochaine : ne m'annoncez à personne.

Je désire trouver la nouvelle classe installée.

Je m'entendrai avec M. De(s)royers pour l'affaire de Salverte.

C'est ce soir que nous ouvrons le Jubilé de notre communauté : je ne puis m'absenter dans la semaine de nos exercices.

A bientôt, mon cher enfant : je vous embrasse bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles,
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 10 mai 1847

Aut. AFIC. 89.01.050.

LETTRE 4087. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 9 Mai 1847

Mon cher Monsieur Huguet,

Je vous remercie des renseignements que vous me donnez sur nos affaires : je vois que vous avez fait, comme toujours, tout ce qu'il y avoit de mieux à faire dans les intérêts de la Congrégation.

Je continue à recevoir le *Français de l'Ouest*, dont vous avez renouvellé mon abonnement – mon ancien abonnement a expiré dans le mois d'avril, autant qu'il m'en souvient.

Les Colonies sont pourvues de *devoirs*, et ne nous en demandent point : mais, elle nous en demanderont un peu plus tard, et alors nous leur expédierons tout le reste de l'ancienne édition : il ne faut donc plus vendre que la nouvelle dans nos établissemens des Côtes du Nord.

Vous aurez appris que notre très cher frère Paul avoit succombé le 19 mars à sa longue et si douloureuse maladie : je le regrette beaucoup : c'est l'excellent frère Charles qui le remplace – Celui-ci tiendra mieux les comptes.

A la fin du présent mois, je partirai pour Paris, où j'ai tant et tant d'affaires ! - Six frères s'embarqueront à Lorient pour les Antilles, dans le mois de Juin - Dix autres partiront également pour les Colonies dans le mois de septembre ; mais je ne sais encore où ils s'embarqueront.

Vous connoissez mes tendres sentimens pour vous : je suis heureux de vous en renouveller l'assurance.

Votre tout dévoué

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
À St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 10 mai 1847

Aut. AFIC. 51.01.040.

LETTRE 4088. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 10 Mai 1847

Mon très cher frère

Je reçois votre lettre du 12 Mars : elle n'est pas la dernière que vous m'ayez écrite : par conséquent, elle a été retardée ; les renseignemens qu'elle renferme sur le caractère et la conduite de châque frère de la Martinique, sont importants, et je me les rappellerai, lorsque j'aurai occasion d'écrire à chacun d'eux. – Ce que vous me dites du f. François de Sales est bien affligeant, et j'en suis peu surpris, car, j'ai eu connoissance non pas de faits semblables et aussi graves que ceux dont vous me parlez, mais d'une lettre de lui adressée en France, à votre insçu, et dans laquelle, il y avoit de mauvais passages : exercez sur ce frère une surveillance très exacte, et si vous vous appercevez qu'il ne se corrige pas, n'hésitez point à le renvoyer en France : toutefois, auparavant, expliquez vous nettement avec lui, et ne négligez rien pour ranimer au fond de son cœur les sentimens de foi et de piété, qui s'y sont affoiblis d'une manière si déplorable ; il ne m'écrit jamais, ou quand il m'écrit, ses lettres sont tout à fait insignifiantes : j'avois remarqué cela comme un mauvais signe. – Cependant, je ne le crois pas mauvais au fond : son défaut est la légereté et l'amour du monde et de la frivolité : prions beaucoup pour lui, et veillez le de près.

Les six frères que je vous ai annoncés s'embarqueront à Lorient sur la corvette *L'Artémise* : le Préfet maritime de Lorient à qui j'ai demandé, il y a huit jours, d'après les ordres du Ministre, quand partiroit ce navire, et dans quel port des Antilles il aborderoit, vient de me dire qu'il n'en savoit encore rien, et que l'armement étoit peu avancé : vous voyez donc qu'il faut patienter, et que je ne pourrai vous donner un avis positif sur ce point que dans quelques semaines ; ces six frères sont en retraite, et la cérémonie de leurs vœux se fera jeudi prochain, fête de l'Ascension : nous seront donc prêts et nos frères pourront se rendre à Lorient aussitôt que le Préfet maritime les demandera. – Il est probable qu'alors je serai à Paris, car, à moins de circonstances extraordinaires, je me mettrai en route pour la capitale, dans la semaine de la Pentecôte.

Je ne vois pas arriver le f. Rimbert : j'espère encore que ses idées auront changé, et qu'il aura compris qu'il ne pouvoit pas quitter son poste sans ma permission, et contre votre gré : la conscience le lui défend ; un pareil exemple seroit un scandale, et une violation de son vœu.

J'avois autorisé le f. Florentin à repasser en France : il renonça à son projet, et j'en fus bien aise, parce que vous êtes trop faibles en nombre, pour qu'aucun frère quitte la mission, à moins d'une nécessité absolue ; c'est-à-dire, à moins que ce ne soit par des raisons de santé,

ou pour d'autres motifs d'intérêt spirituel, dont vous seul êtes juge : mais quelques dégoûts passagers et l'inconstance, ne sont pas des raisons suffisantes : sur cet article, il faut tenir ferme. Des permissions accordées trop facilement désorganiseroient tout.

Les six frères qui se préparent à aller vous rejoindre sont : les frères Imas, très capable et très pieux : il a été à St. Pierre de Miquelon – Depuis son retour, il est à la tête de la seconde classe des novices à Ploërmel, et il s'acquitte à merveille de cet emploi important. – Le f. Jean Colombini, très instruit, capable de faire une grande classe, mais encore trop jeune pour être mis en chef dans un établissement. – Le f. Aristide[1] – idem -. Il est neveu du f. Daniel, et digne de l'être.- Le f. Raban[2] – instruit, et d'un caractère solide : il sera bon à tout, et propre à aller sur les habitations un peu plus tard. – Le f. Anschaire[3], idem, quoiqu'un peu moins formé que le précédent. – Le f. Herman Marie[4] – encore faible pour l'instruction, mais, un vrai religieux, et comme il a de l'intelligence, il ne tardera pas d'acquérir ce qui lui manque : je comptois ne l'envoyer que dans le mois de Septembre : j'ai avancé son départ de six mois, parce qu'en partant à présent, j'ai l'espoir que cela sera utile à sa vieille mère, qui est veuve, et qui a le plus grand besoin que son second fils, tombé au sort cette année, reste avec elle, et soit exempté. – Cette exemption n'est pas certaine, mais j'ai quelques chances de l'obtenir.

Avant-hier la charpente de la nouvelle maison que nous faisons construire, fut abattue comme un jeu de cartes par un coup de vent : fort heureusement, personne ne fut blessé, et la dite charpente est aujourd'hui réparée et debout.

Mr. Ruault vous écrira par nos frères.

Nous sommes en jubilé – je n'ai que le tems de vous embrasser et je le fais bien cordialement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.051.

LETTRE 4089. **À M. ROBIC.**

Ploërmel le 13 Mai 1847

Monsieur,

La démarche que vous avez faite en vous rétirant à la Trappe, après votre sortie du service militaire, est très honorable pour vous, et si vous ne restez pas, pour des raisons de santé, dans cette sainte maison, je vous recevrai volontiers dans notre maison de Ploërmel : toutefois, je ne puis vous admettre que d'après l'avis, et avec l'agrément du Réverend Père Bernard : la première chose que vous ayez à faire est donc de lui soumettre votre projet, afin qu'il juge lui-même quelle est votre véritable vocation : il a plus que moi, grâce pour cela, puisque vous êtes actuellement sous sa direction.

Quant aux conditions pour entrer au noviciat, elles varient suivant la fortune et les moyens de chacun ; mais, il y en a une qui ne varie jamais, c'est d'être résolu d'accepter toute espèce d'emploi, et d'aller partout où la sainte obéissance appelle : le sacrifice de votre volonté propre doit être entier. Si vous persistez dans votre pieux dessein, vous me direz donc ce que vous pouvez fournir de linge et de hardes, et quelle somme vous pouvez apporter en argent, sans gêner votre famille. Expliquez vous avec franchise, et ne craignez point que je

[1] F. Aristide (Jean-Marie Merhin), né à Pleumeleuc (Ille-et-Vilaine) en 1828, entré à Ploërmel en 1844.
[2] F. Raban (Vincent Riou), né à Tonquédec (Côtes-du-Nord) en 1824, entré à Ploërmel en 1842. *Alias* f. Léry.
[3] F. Anschaire-Marie (Mathurin Euzénat), né à Kergrist (Morbihan) en 1826, entré à Ploërmel en 1844.
[4] F. Herman-Marie (Christophe Kérivel), né à Ploumilliau (Côtes-du-Nord) en 1819, entré en 1845.

sois exigeant : ce que je désire par dessus tout, est ce que vous désirez vous même, sans doute, c'est-à-dire, la gloire de Dieu et votre salut.

Je suis bien cordialement en N. S.

Votre dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur L. Robic, pensionnaire
À la Trappe de Thymadeuc En Bréhan-Loudeac

Aut. AFIC. 83.03.062.

LETTRE 4090. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 17 Mai 1847

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'avis que vous m'avez fait l'honneur de me donner le 17 avril, j'ai écrit à M. le Préfet maritime de Lorient pour connaître l'époque précise à laquelle les six frères destinés pour les Antilles devront être rendus à Lorient, à l'effet de s'embarquer sur la corvette *l'Artémise.* M. le Préfet a bien voulu me répondre qu'il ne savait pas encore quand ce bâtiment serait prêt à prendre la mer, mais que je serais prévenu à temps.

Nous avons vérifié le compte des indemnités reçues pour les frères en exercice à la Martinique et à la Guadeloupe ; nos écritures sont d'accord avec les vôtres. En conséquence, il nous est dû seulement quatre indemnités de 800 f. chacune, pour les nouveaux frères mis à votre disposition.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.016.

LETTRE 4091. **AU F. EUTHYME MOY.**

D. S. Ploërmel le 19 Mai 1847

Mon très cher frère,

Lorsque j'ai reçu votre lettre du 10 janvier, je me croyais à la veille de partir pour Paris ; je me bornai donc à instruire le Ministre de la suspension de l'école de Gorée, par suite du retour des ff. Sigismond et Pascal, me réservant de m'entretenir de vive voix avec lui de l'état de nos deux établissements du Sénégal : malheureusement mon voyage de Paris a été retardé, et il n'aura lieu qu'à la fin de ce mois. J'en profiterai pour régler avec le Ministre tout ce qui vous concerne : si j'ai attendu jusqu'à ce moment, c'est qu'il vaut mieux traiter ces sortes d'affaires de vive voix que par écrit. Voici cependant un mot sur chacun des points dont vous me parlez :

1° - Il est certain que le cadre des frères pour le Sénégal devra être augmenté, c'est-à-dire qu'il ne peut y en avoir moins de cinq à Saint-Louis, et deux à Gorée ; vous avez donc eu raison de ne pas vous être réduits à trois pour Saint-Louis, ce qui aurait eu lieu cependant si, après le départ des ff. Sigismond et Pascal, vous en aviez envoyé deux à Gorée. Ce retour simultané des ff. Sigismond et Pascal était imprévu lorsque j'ai fait partir le f. Henri Marie ; de là est venu l'embarras et la suspension de l'école de Gorée. Je comptais que le f. Henri aurait remplacé à Saint-Louis le f. Liguori Marie, lequel aurait été à Gorée, et, de cette manière, l'école de Gorée était maintenue, et vous restiez quatre à Saint-Louis : mais enfin

l'embrouillement qui est résulté de tout cela prouve qu'il faut au moins sept frères dans la colonie, et j'ai tout lieu d'espérer que le ministre ne le refusera pas ; il ne s'agit que de patienter un peu et que j'aille traiter cette affaire à Paris. Je comptais faire ce voyage immédiatement après Pâques ; j'en ai été empêché à mon grand regret : je ne partirai donc que dans la semaine de la Trinité, c'est-à-dire dans douze ou quinze jours. Aussitôt qu'il y aura quelque chose d'arrêté, je vous en informerai.

2° - Je n'ai rien reçu pour l'entretien de votre mobilier : réclamez donc vous-même de l'administration locale l'indemnité annuelle à laquelle vous avez droit.

3° - Dans vos rapports avec le collège, mettez toujours beaucoup de modération et de prudence, si mauvais que soient les procédés que l'on continue d'avoir à votre égard. Cela est vraiment déplorable et inconcevable ; j'en parlerai de nouveau à Paris : là on désire par dessus tout le progrès de l'instruction primaire dans la colonie ; par conséquent, on écoute favorablement mes observations. Reste à savoir ce qui en résultera : prenons patience et sachons souffrir.

4° - Vos lettres sont rares et peu détaillées, ce qui me fait peine ; voici quelques questions auxquelles vous aurez à me répondre : les frères du Sénégal observent-ils tous bien exactement la règle ? Ne se relâchent-ils pas quelquefois ? Avez-vous reçu ou non l'envoi de livres que nous avons fait le 26 septembre 1846, par l'entremise de la maison Mancel et Cie, de Bordeaux, dont la facture monte à 1289 f. 50 ?…

5° - Voici quelques nouvelles qui vous intéresseront. Notre maison de Ploërmel devient trop petite, quoique nous l'ayons considérablement augmentée depuis que vous ne l'avez vue. A la retraite, il y aura près de six cents frères présents. Il faudrait donc bâtir encore; mais l'argent nous manque : nous sommes en ce moment forcés de réduire nos dépenses de constructions, parce que le blé et toutes les denrées sont d'un prix excessif. Notre gêne est grande ; je recommande donc partout et à tous la plus stricte économie. Toutefois, ce que je désire par dessus tout, c'est l'avancement spirituel de chacun de vous. M. l'abbé Maupied qui, depuis tant d'années, assiste à toutes nos retraites, a composé un excellent livre sous le titre de *Méditations à l'usage des Frères de l'Instruction Chrétienne*, que j'ai fait imprimer et dont je vous enverrai plusieurs exemplaires par la première occasion qui se présentera : vous le lirez avec fruit.

Nous avons perdu aux Antilles notre très cher frère Didier Marie : il est mort de la fièvre typhoïde. Nous avons aussi perdu notre si bon frère Paul : il est mort hydropique à Dinan, le 19 Mars dernier. Je recommande l'un et l'autre à vos prières. C'est le f. Charles qui remplace le f. Paul.. Six de nos frères, destinés pour les Antilles, s'embarqueront à Lorient dans le mois prochain sur la corvette *l'Artémise*, et dix autres s'embarqueront dans le mois de septembre pour la même destination. Nous aurons donc bientôt soixante-trois frères en exercice à la Martinique et à la Guadeloupe. Le f. Ambroise a eu besoin d'un aide : j'ai chargé spécialement le f. Paulin de la direction de nos établissements de la Guadeloupe. Nous marchons à la vapeur dans ces deux îles.

Je vous embrasse tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 185.03.022.

LETTRE 4092. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ.**

D. S. Ploërmel le 20 Mai 1847

Mon très cher frère,

Le bon Dieu, dans sa miséricorde, a récompensé votre persévérance : je me joins à vous pour lui en rendre d'humbles et vives actions de grâces. – Cet établissement de St. Louis, éprouvé de tant de manières, se relève et s'affermit d'une manière merveilleuse : j'espère que plus tard, il en sera de même de celui de Gorée, mais, il faut pour cela que de nouveaux frères vous arrivent : j'en ai déjà écrit au Ministère, et la réponse ne tardera pas à m'être donnée, car, j'irai la chercher moi même à Paris, dans une quinzaine de jours.

J'approuve les instructions que vous avez adressées au f. Ambroise, touchant vos affaires de famille : elles sont conformes dailleurs aux décisions que je vous avois données.

C'est avec joie que je vous ai réuni à plusieurs de vos compatriotes dans la même mission. J'ai l'espoir que d'autres jeunes gens des Antilles viendront bientôt à Ploërmel ; mais, vous ne sauriez croire combien ceux-ci ont trouvé d'obstacles à leur embarquem(en)t. Enfin, je crois avoir levé toutes les difficultés dans la dernière lettre que j'ai écrite au f. Ambroise à leur sujet : trois doivent être en route, au moment où je vous écris : ils sont de la Martinique, par consequent, vous ne pouvez pas les connoître : on me dit beaucoup de bien d'eux.

Les ff. Sigismond et Pascal sont toujours à Ploërmel. Le second est bien portant ; mais le premier, sans être malade, est encore infirme ; il l'est moins cependant qu'il ne l'étoit lorsqu'il est arrivé.

A Ploërmel, on ne vous oublie point : Mr. Ruault, Mr. Guilloux, et tous les frères qui vous ont connu parlent souvent de vous.

Nous avons un nouveau chapelain qui, lui aussi, a été missionnaire : il s'appelle Mr. Gracia : il a passé 8 ans dans l'Océanie, et à Valparaiso : c'est un prêtre excellent, et que je connoissois depuis longtemps, car il est du diocèse de Rennes.

Notre maison de Ploërmel ressemble à une fourmilière tant il y a de monde : depuis le départ du f. Henri, il est entré plus de quarante postulants.

Je vous embrasse bien cordialement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Je n'ai point (transmis aux) ff. Hypolite et Bernardin la lettre que vous leur avez écrite le 11 9bre 1846 au sujet de la langue Woloff[1]. Ce qu'on vous a rapporté n'étoit qu'une simple et très simple plaisanterie : il ne faut pas donner de l'importance à ce qui n'en a aucune.

Au f. Liguori Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Louis (Sénégal)

Aut. AFIC. 89.01.052.

LETTRE 4093. **AU F. JOSEPH-MARIE HAVARD.**

À la Chesnaie le 20 Mai 1847

Mon très cher frère,

Envoyez les chevaux au devant de moi pour samedi prochain, jusqu'à St. Méen : je partirai de Dinan samedi de bonne heure : par consequent, je serai à Ploërmel de belle heure aussi dans l'après midi.

[1] Wolof ou ouolof : langue parlée au Sénégal et en Gambie.

A bientôt.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Joseph Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Dinan 20 mai 47

Aut. AFIC. 89.01.053.

LETTRE 4094**. AU F. LUCIEN DENIAU**.

D. S. à la Chesnaie le 21 Mai 1847

Mon très cher frère,

Je vous autorise à passer pour 3 ans le bail de la maison que vous avez trouvée, et à y faire faire les réparations nécessaires, à compte du loyer futur, si le propriétaire ne les fait pas lui même, ce qui pourtant vaudroit mieux : je ne m'effraie pas de ces dépenses, parce que, si, comme je l'espère, nous rentrons dans la maison communale, nous louerons l'autre d'autant mieux qu'elle sera dans un meilleur état.

Je ne suis point d'avis de faire jouer une pièce aux enfans à la distribution des prix : nous supprimons cette pièce presque partout : mais, il est indispensable de donner quelques prix : il y en avoit trop l'année dernière, et ils étoient trop beaux – économisez un peu le […] et même le plus possible, suivant, toutefois, les convenances.

Je ne pense pas que la personne qui vous a loué votre première maison puisse raisonnablement et justement exiger plus de 50 f., à moins que les enfans n'aient fait des dégradations extraordinaires.

Je suis disposé à permettre au f. Onésime d'aller voir ses parents aux vacances ; mais, il est trop tôt pour régler son voyage.

De lundi en huit, je partirai pour Paris. – Soyez tranquille ; je n'oublie pas notre affaire.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : St-Malo 22 mai 47

Aut. AFIC. 89.01.054.

LETTRE 4095. **AU MAIRE DE MOHON.**

P(loërmel) le 25 Mai 1847

Monsieur le Maire

Depuis le mois de 7bre 1846, le frère Turiaf est en exercice à Mohon : il a été autorisé sur la présentation du Comité de Josselin, comme instituteur communal de Mohon par M. le R(ecteu)r de l'académie : il doit donc toucher son traitement, pour tout le tems qu'il a rempli les dites fonctions ; toutefois, il paroît qu'aujourd'hui on prétend que sa présentation par le Conseil municipal de Mohon n'a pas été régulière ; et, par ce motif, on le prive de son traitement : or cet état de choses ne peut se prolonger. – Je vous prie donc, M(onsieu)r le M(aire) de profiter de la pro(chaine) réunion du Conseil municipal pour faire déclarer d'une manière positive par le Conseil si oui ou non, il accepte le frère p(ou)r instituteur communal ; dans le cas où il resteroit quelque doute la dessus, le f(rère) devroit rentrer à Ploërmel sur le champ.

Projet aut. AFIC. 108.1.020.

LETTRE 4096. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE, À NANTES.**

Ploërmel le 26 Mai 1847

Monsieur le Commissaire Général,

Six frères de mon Institut destinés pour les Antilles, devaient s'embarquer à Lorient dans le mois prochain par la corvette *L'Artémise* ; mais une lettre de Mr. le Ministre de la Marine, en date du 24 m'annonce que la destination de ce navire est changée, et que ces frères devront se rendre à leur poste par un navire de commerce de Nantes : Son Excellence ajoute qu'elle vient de vous en écrire, et que je pourrai au besoin rentrer en relations directes avec vous.

J'ai donc l'honneur de vous demander à quelle époque les frères devront être rendus à Nantes pour s'embarquer : à la réception de votre avis, nous expédierons leurs colis et j'espère que vous voudrez bien permettre qu'on les dépose dans les magasins de la marine. Ces frères ont droit à un traitement de 50 f. par mois, à dater du 15 avril dernier, à l'indemnité de frais de route et de lits de bord.

Ceux qui ont déjà passé par Nantes, je désire qu'ils ne soient pas séparés dans le voyage, quoique les uns soient destinés pour la Martinique et les autres pour la Guadeloupe ; il est possible que ce soit à la Martinique qu'ils débarquent : j'en serais fort aise parce que le frère Directeur général réside à la Martinique. Nous n'avons qu'un Directeur en second à la Guadeloupe.

Je suis avec respect, Monsieur le Commissaire Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.017.

LETTRE 4097. **À M. LE BIHAN, À CARHAIX.**

Ploërmel le 26 Mai 1847

Monsieur,

J'étais absent de Ploërmel lorsque la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 15 mai y est arrivée : à mon retour je m'empresse d'y répondre.

Je ne comprends pas quelle espèce d'autorisation vous avez demandée pour le frère Georges, et je devine encore moins pourquoi on vous l'a refusée.

Le loi n'ayant parlé que des instituteurs proprement dits, de ceux qui tiennent une école, qui dirigent un établissement d'instruction primaire, on ne peut soumettre aux conditions et aux formalités qu'elle prescrit les individus qui sous le titre de surveillants, d'aides, de moniteurs, d'aspirants ou de sous maîtres, sont employés par le véritable instituteur, dépendent de lui, sont à son choix et à sa libre disposition.

Comme ils n'ont point la garantie de la loi, ils ne doivent pas être assujettis aux obligations de la loi. Seulement en vertu des règles générales de la discipline et du bon ordre qui régissent toutes les écoles placées sous la surveillance de l'université, nul ne peut être employé pour l'enseignement ni pour la discipline par un instituteur primaire, soit communal, soit privé, que le Recteur de l'Académie n'en ait été prévenu et qu'il n'ait donné son consentement exprès ou tacite. L'instituteur est, dans tous les cas, responsable des faits de tous ceux qu'il emploie dans son école. (Décision du Conseil royal en date du 3 7bre 1833).

Vous le voyez donc, Monsieur, le frère Georges qui, sous votre surveillance et votre responsabilité, exerce dans votre établissement les fonctions de surveillant, d'aide ou de sous-

maître, n'avait aucun besoin d'une autorisation universitaire proprement dite, et j'ignore pourquoi vous en avez demandé une sans me consulter. Quoiqu'il en soit, ou c'est pour des raisons personnelles au frère Georges qu'on vous ordonne de le renvoyer (ce que je ne crois pas), et dans ce cas, je vous enverrai sur le champ un autre aide, sans entrer dans aucune discussion ; ou c'est parce qu'il est frère qu'on veut l'exclure de votre établissement, et alors, c'est mettre les frères hors du droit commun, et déclarer qu'on peut arbitrairement les exclure de l'humble emploi de surveillant et d'aide dans une école primaire quelconque. Ceci serait très grave, et deviendrait l'objet d'une réclamation de part et d'autre ; veuillez donc éclaircir ce point.

Au fond, je pense que l'unique cause de ces tracasseries est une misérable jalousie d'école : quelle pitié, on veut nuire à la vôtre parce qu'elle est prospère.

Si vous avez à m'écrire dans huit jours, adressez-moi cette lettre à Dinan, si vous m'écrivez plus tard, adressez votre lettre à Paris, rue de Beaune, hôtel de Lorraine. J'arriverai à Paris samedi de la semaine prochaine, 5 juin.

Je suis bien respectueusement et bien cordialement, Monsieur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 108.1.021.

LETTRE 4098. **AU F. ÉMERIC AUTIN.**

D. S. Ploërmel le 27 Mai 1847

Mon très cher frère,

Il n'est pas étonnant que vos enfants, après avoir vécu jusqu'ici dans un état de complet abandon, ne montrent pas encore beaucoup de ferveur dans leurs exercices de piété, et qu'ils aient peu de zèle pour tout ce qui exige l'application de l'esprit ; mais, avec le temps, et plus vîte que vous ne pensez, cela viendra : ils prendront le goût du travail, et des habitudes de vie meilleures : vous avez très fort raison de les traiter avec beaucoup de douceur : faites vous aimer d'eux, et vous en ferez ce que vous voudrez.

Les visites et les rapports avec le monde vous seroient funestes : moins vous formerez de relations exterieures, plus vous serez heureux, et plus vous serez estimé des habitants.

Je vous envoie une petite image pour votre domestique, dont le fils doit venir à Ploërmel : je recevrai volontiers cet enfant, d'après le bien qu'on m'en a dit, et je désire qu'il ne tarde pas trop à nous venir.

Je vous embrasse tous les deux, le f. Baptiste et vous, bien tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Vos lettres pour votre famille ont été expediées à leurs adresses dès le lendemain du jour où elles nous sont parvenues.

Au frère Emeric
Vauclin (Martinique)

Aut. AFIC. 89.01.055.

LETTRE 4099. **AU COMMISSAIRE GÉNÉRAL DE LA MARINE À NANTES**.

Ploërmel le 28 Mai 1847

Monsieur le Commissaire Général,

Votre lettre du 26 a croisé celle que j'ai eu l'honneur de vous écrire avant hier au sujet de l'embarquement à Nantes de six de mes frères destinés pour les Antilles ; il est absolument impossible, comme vous l'avez bien prévu, que leur embarquement ait lieu le 30, c'est-à-dire après demain : nous sommes donc obligés d'attendre une autre occasion.

Je vous remercie de l'avis que vous avez bien voulu me donner, et je suis avec une respectueuse gratitude,

Monsieur le Commissaire Général,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.018.

LETTRE 4100. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 30 Mai 1847

Monseigneur,

J'ai le regret de vous annoncer que notre si excellent frère François de Sales, loin de se rétablir nous donne de plus en plus des inquiétudes : pendant que la saison a été mauvaise, je n'ai pas osé lui permettre de se mettre en route, quoiqu'il me le demandât, et que ce fut l'avis du médécin : je craignois pour lui le froid, joint à la fatigue des nuits passées en voiture : aujourd'hui le médecin insiste pour qu'il aille respirer l'air natal, et lui même le désire plus que jamais : ce n'est pas sans peine que je le verrai nous quitter, surtout, parce qu'il voyagera seul ; cependant, Monseigneur, si vous le jugez à propos, je le ferai partir, et il suivra l'itinéraire que vous voudrez bien lui tracer : hélàs, je n'ai pour lui aucun espoir de guérison : la poitrine est trop malade ! Je prie Votre Grandeur de nous dire où il devra se rendre : nous lui donnerons la somme nécessaire, et même un peu plus, afin qu'il ne soit pas embarrassé, s'il est obligé de s'arrêter en route, pour se reposer un peu. Nous n'avons nullement à craindre qu'il dépense de l'argent mal à propos.

Mr. Ruault recevra votre réponse et exécutera vos ordres : pour moi, je suis à la veille d'aller à Paris : j'y arriverai samedi prochain.- Il me tarde déjà d'en être revenu.

Tous vos sujets vont à merveille sous tous les rapports : il n'y a que ce pauvre François de Sales qui nous fasse de la peine : il nous laissera de bien bons souvenirs, ce cher enfant !

Daignez agréer, Monseigneur, l'hommage de la profonde vénération et du tendre dévouement de

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.2.016.

LETTRE 4101. **AU F. AMBROISE LE HAIGET**.

D. S. Ploërmel le 30 Mai 1847

Mon très cher frère,

Je vous ai annoncé que les 6 frères destinés pour les Antilles étoient sur le point de s'embarquer à Lorient sur la corvette *l'Artémise* : mais, cela est changé : ils s'embarqueront à Nantes, et je viens d'écrire au Commissaire général de la Marine dans ce port, pour savoir le jour du départ. - Comme je me mets en route demain pour Paris, je ne serai pas ici quand viendra la réponse, mais tout est préparé pour qu'il n'y ait pas de retard, et pour qu'on vous informe du jour fixé, aussitôt qu'il sera connu à Ploërmel. – On vous écrira par la voie anglaise. – A l'avenir, ne vous servez de cette voie là que pour les lettres pressées, car elle est extrêmement chère : trois pacquets venus des Antilles nous ont coûté 73 f. de port : c'est excessif.

Le Ministre, par sa lettre du 24 Mai, m'annonce que d'après mon désir, il vient d'inviter M.M. les Gouverneurs des Antilles à mettre les frères en mesure de faire aux esclaves, à titre de récompense, quelques distributions de médailles, chap(e)lets &c. – Veillez à ce que ces récompenses soient données avec discrétion et intelligence.

J'ai demandé que les six nouveaux frères débarquassent à la Martinique : j'ignore si cela sera possible ; mais, je l'espère, car le Commissaire de la Marine de Nantes est très complaisant.

J'ai reproché au f. Théodose de vous avoir dit qu'on le laissoit dans l'embarras pour le paiement de vos commissions : c'est de toute fausseté : ne lui adressez pas de fonds directement : tout doit passer par Ploërmel, ou bien il y auroit bientôt désordre. – Le f. Théodose présumant que les frères s'embarqueroient à Brest, avoit préparé quelques caisses pour vous : malheureusement, il faut attendre une autre occasion ; mais, on vient d'écrire au f. Théodose de donner à Ploërmel la note des objets qui lui semblent les plus pressés, et le f. Joseph Marie les achetera à Nantes, afin qu'au moins une partie de ces objets vous arrivent avec les frères : le reste arrivera plus tard, et il n'y aura rien de perdu de ce qui a été acheté.

J'ai marqué au f. Paulin la marche à suivre pour l'envoi des fonds : je préfère des traites aux espèces : si on ne peut se procurer de papier, il faut charger l'argent sur un navire de commerce, toujours à l'adresse de Mr. Louis Blaize.

Mr. Ruault vous écrira prochainement. – Moi, je ne puis le faire plus longuement aujourd'hui. – Je suis accablé d'ouvrage. – Mon voyage de Paris sera de trois semaines. – J''espère que, Dieu aîdant, il ne sera pas inutile.

Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Dans le mois de septembre, et non avant, je vous parlerai de votre projet de faire un voyage en France : n'ayez d'autre volonté que celle de Dieu, et joignez vous à moi pour le prier de nous la faire connoître.

Aut. AFIC. 89.01.056.

LETTRE 4102. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. Ploërmel le 30 Mai 1847

Mon très cher frère

Je consens au retour du f. Antipas-Marie[1], puisqu'il est entièrement guéri : sa conduite ici a toujours été bonne, et on ne l'a renvoyé pour un tems, qu'à cause de sa maladie.

[1] F. Antipas-Marie (François Le Gallou), né à Plounez (Côtes-du-Nord) en 1831, entré à Ploërmel en 1846.

Je me réjouis du resultat de l'inspection : mais, je me réjouis bien plus encore, dans le Seigneur, de ce que vous me dites touchant vos dispositions intérieures : le bon Dieu vous fait de grandes grâces ; soyez fidèle à y correspondre.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Plounez par Paimpol (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 31 mai 1847

Aut. AFIC. 89.01.057.

LETTRE 4103. **À ANGE BLAIZE (fils).**

Dinan le 3 Juin 1847

Mon cher Ange

En arrivant ici, j'apprends que l'heure du passage de la malle-poste de Brest par Dinan est changée : au lieu de partir de Dinan à 9 heures du soir, elle part à minuit et demi : je m'empresse de t'en prévenir, afin que tu n'aille pas me chercher au bureau à l'heure que je t'avois marquée.

Je ne sais plus quelle sera celle de mon débarquement à Paris : ne t'inquiète donc plus de moi : je me tirerai d'affaire tout seul, comme un brave homme.

À bientôt : je t'embrasse d'avance, ex toto corde

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Ange Blaize .....
742 ou 30 Paris (le reste de l'adresse est raturé)
cachet : Dinan 4 juin 47

Aut. AFIC. 7.09.012.

LETTRE 4104. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Dinan le 4 Juin 1847

Très cher ami,

La malle-poste qui, d'ordinaire partoit de Dinan à 9 heures du soir, ne part plus, depuis quelques jours, qu'à minuit : ainsi me voilà un peu retardé et dérangé : je n'arriverai à Paris que dimanche de grand matin. - Dieu soit béni !

Mgr de Lesquen viendra à Ploërmel le 8 d'aout, après la distribution de St. Méen, laquelle aura lieu le 6.

Il est probable que je rachèterai la propriété de David, car autrement je perdrois beaucoup si elle n'étoit pas poussée à sa valeur. Je vous expliquerai cela de vive voix. Je serai donc obligé d'être à Rennes le 28 de ce mois, puisque la vente est fixée au 30.

Il faut tâcher d'obtenir de Monsieur le Curé de Guer qu'il ne tarde pas à venir arranger notre petit cabinet d'histoire naturelle : voici le moment où il doit (être) libre de s'absenter de sa paroisse.

Je salue Messeigneurs, et je suis cordialement

Tout à vous.

Jean

Si le saint frère François de Sales d'Auch est plus foible, il ne faut pas le laisser partir, quand même l'Archevêque le demanderoit.

J'approuve tous les arrangemens qu'on a pris pour le voyage de Nantes.

Prêchez la modération et la patience au frère Ambroise - évidemment il a besoin de ce sermon de votre part.

J. M. M.

(Ecrit à l'extérieur de l'enveloppe) : J'ai parlé au f. Elie de la procuration que lui adressera Monsieur Duclos.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
à Ploërmel

Aut. AFIC. 46.04.025.

LETTRE 4105. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 7 Juin 1847

Cher ami,

Jamais je n'avois fait un voyage plus agréable et moins fatiguant que celui-ci. - J'arrivai hier à 5 heures du matin. Ange était à m'attendre au bureau de la Malle poste, et me conduisit dans un cabriolet à mon hôtel, rue de Beaune.- De Dinan à Paris, je n'ai eu pour compagnon de route que mon bon ange gardien : qu'il m'était doux d'être seul avec lui !

Je dînai hier avec nos amis Blanc et Maupied. - Je vis nos Messieurs du St-Esprit et notre cher de Lehen. - Aujourd'hui je vais aller au Ministère ; je vous quitte, pour cela.

Il est probable que je ferai, avec Maupied, une visite à l'Archevêque de Reims[1] - en partant le soir, on peut être revenu le surlendemain matin - il n'y a que 40 lieues - bagatelle !

Avant de renvoyer les maçons, il faudra leur faire reconstruire, contre le mur de l'enclos, la niche de la Sainte Vierge qui est dans le bois des enfants, afin de pouvoir redresser le terrain.

Je salue vos Excellences.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Chez les frères de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 7 juin 1847

Aut. AFIC. 46.04.026.

LETTRE 4106. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Paris le 8 Juin 1847

Mon très cher frère,

Je vous écris fort à la hâte, ces quelques lignes, pour vous annoncer que nos six frères s'embarqueront à Nantes après demain, ou tout au plus tard, le 12, sur un navire du commerce, à la destination de la Guadeloupe : il ne s'est trouvé aucun départ annoncé pour la

[1] Mgr Thomas Marie Joseph Gousset (1792-1866). Professeur au grand séminaire de Besançon, puis vicaire général du diocèse, l'abbé Gousset est nommé évêque de Périgueux (1836-1840). Transféré à l'archevêché de Reims par ordonnance du 26 mai 1840, il est préconisé le 13 juillet suivant. Il prit position, à la suite de Dom Guéranger et de Mgr Parisis en faveur de l'unité des rites et décréta en 1848 le rétablissement du rit romain dans son diocèse. Il fut nommé cardinal par Pie IX le 30 septembre 1850.

Martinique : il y en avoit bien eu un, il y a peu de tems, mais le Commissaire général n'a pu nous en prévenir assez tôt.

Hier, j'allai au Ministère, non pour traiter d'affaires, mais seulement pour annoncer mon arrivée. – Je puis seulement dire quelques mots rélativement au passage de nos jeunes postulants créoles : on nous accordera pour chacun, une indemnité de 250 f. – Agissez d'après cela, et dépêchez vous. – En outre des trois depuis si longtems attendus, faites partir, s'ils sont prêts, le frère ou le cousin du f. Léobard.

Aujourd'hui je dîne au séminaire du St. Esprit avec Mr. l'abbé Peyrol.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je préviens, par la voie anglaise, le f. Paulin du départ des frères, et je désigne ceux qui doivent aller à la Martinique.

Au f. Ambroise
Directeur général des frères de l'Inst.n Xtienne
Au fort St-Pierre Martinique Antilles françaises
par la voie anglaise
cachet : Paris 8 juin 1847

Aut. AFIC. 89.01.058.

LETTRE 4107. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 10 Juin 1847

Très cher ami,

Nous partons à l'instant, (4 h. de l'après-midi), le Docteur Maupied et moi, pour Reims, nous serons de retour Dimanche matin, ou lundi matin au plus tard : l'Arch(evêque) nous attend.

J'ai fait deux visites à la Marine - réception parfaite.

Je pense à nos frères partants.- C'est aujourd'hui qu'ils ont dû s'embarquer. - Que le bon Dieu les garde et les bénisse.

Tout à vous.

Jean

Je n'ai encore rien reçu de vous.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault chez les frères
À Ploërmel (Morbihan)

Aut. AFIC. 46.04.027.

LETTRE 4108. **BILLET À M. GALLOZ, DIRECTEUR DES COLONIES.**

Paris, 14 Juin 1847

L'abbé Jean-Marie de la Mennais a l'honneur de demander une audience à M. Galloz, Directeur Général des Colonies. Il le prie de vouloir bien lui en faire savoir le jour et l'heure.

L'abbé Jean-Marie de la Mennais

Rue de Beaune, Hôtel de Lorraine

Aut. ANOM. C 494. 2441 b.

LETTRE 4109. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 16 Juin 1847

Très cher ami,

Je réponds à votre n° 2 en date du 14.

I. Votre lettre à l'Arch(evêque) d'Auch lui expliquera pourquoi le bon f. François de Sales reste à Ploërmel, et je ne doute pas que l'excellent prélat ne nous approuve de ne pas faire voyager le pauvre malade, ou plustôt le pauvre mourant.

II. Voici le mystère de la lettre de Ducey au Ministre de l'Inst(ructio)n publique, qui a été renvoyée par celui-ci - elle fut remise par le f. Yves à mon passage par Ducey, et je la déposai dans une des poches de la voiture, de laquelle d'ailleurs je n'eus pas le tems de descendre. En arrivant à Paris, j'oubliai qu'elle était là ; mais, comme il y avait une adresse au Ministre, on la lui a transmise directement. - J'ai prévenu le f. Yves de mon étourderie, et je lui ai demandé un double de la délibération du Conseil Municipal. – Nul doute qu'elle ne me revienne par cette voie : vous pouvez donc garder l'exemplaire qui est dans vos mains.

III. Je répondrai au f. Augustin.

IV. J'ai annoncé au f. Ambroise et au f. Paulin le départ de six frères récemment embarqués à Nantes. J'ai écrit par la voie anglaise.

V. Je lui ai marqué de plus, d'expédier les jeunes créoles par des navires du commerce; au lieu de 100 f. que l'administration des Antilles consentoit à donner pour chacun, pour indemnité de passage, j'ai obtenu ici, sans aucune difficulté, 250 f.

VI. Si le malheureux Ev(ain) est débarqué à Brest, il ne trouvera aucun établissement où il puisse séjourner, car, il ne peut voyager que par la diligence, laquelle ne s'arrête nulle part. - Hâtez-vous de prévenir le f. Edme - mais - vous l'avez déjà fait.

VII. Il faut envoyer de suite à Mr. de la Marzelle les traites du f. Paulin, montant ensemble à 5.000 francs.- Envoyez-moi sa lettre, sans craindre les frais de port. - Je pourrois absolument me servir pour cela du couvert du Ministre ; mais, vous savez que je n'aime point à demander ces petits services.

VIII. Les rapports avec M. Bertrand[1] sont bons à entretenir ; mais il ne faut pas trop les multiplier ; et surtout ne jamais faire d'opération d'argent en commun. Il est tout simple que le f. Bernardin réponde qu'il est très flatté, etc. ; mais qu'il ne peut disposer d'aucune somme, et de fort peu de temps, attendu d'une part qu'en sa qualité de religieux, il ne possède rien et (d'autre part) que ses classes du noviciat le prennent presque tout entier le temps dont il aurait besoin pour s'occuper du travail qu'on lui propose.

IX. Si le retour du f. Rimbert n'était pas précipité, on pourrait le faire passer de la Martinique à la Guadeloupe ; mais il y aurait cependant à cela un inconvénient, c'est que le frère ne répandît des préventions à la Guadeloupe contre le frère Ambroise : il vaut peut-être

[1] Le mathématicien Bertrand, qui appréciait beaucoup les qualités du f. Bernardin Morin, auteur d'un *Traité d'arithmétique,* publié en 1845, lui avait proposé de collaborer à la préparation d'un ouvrage d'algèbre. Cf. lettre du 10 juin 1847. AFIC. …

mieux qu'il revienne, sauf à l'envoyer plus tard dans une autre colonie, si à Ploërmel nous parvenons à le guérir.

X. L'état de santé du f. Léobard m'inquiète beaucoup : il ne faudra pas trop tarder à le tranférer dans un pays chaud.

XI. Il n'est pas impossible que M. Jubelin vienne nous voir dans son prochain voyage à Ploërmel : il me disait hier : " Aux Colonies, on se plaint de tout le monde : du Ministre, du Sous-Secrétaire d'Etat, des Gouverneurs, du Clergé. Il n'y a que les 'Frères de Ploërmel' dont personne ne se plaint ; il n'y a qu'une voix pour chanter leurs louanges. "

Aujourd'hui, c'est-à-dire dans une heure, j'aurai une audience de Gallon ; je m'attends à recevoir les mêmes compliments ; car dans les bureaux il n'y a qu'une voix pour dire du bien de nous.

XII. L'archevêque de Reims m'a offert d'approuver notre nouvelle édition du *Devoir*. Cependant un carton sera peut-être nécessaire dans le chapitre de la prière, dont la doctrine n'est pas tout-à-fait exacte, en ce qui touche l'obligation de la prière du matin sous peine de péché ; on n'admet pas cela à Rome ; il ne faut donc pas se presser de relier l'ouvrage.

XIII. Faites mettre à la poste la lettre ci-incluse.

Tout à vous, ex toto corde.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault,
Maison des frères de l'Inst.n Xtienne
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 16 juin 1847

Aut. AFIC. 46.04.028.

LETTRE 4110. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Paris le 19 Juin 1847

Très cher ami,

Je quitterai Paris vendredi prochain, et j'arriverai à Vitré le samedi au soir vers 6 ou 7 heures : il faut que le f. Alcide vienne m'y chercher, et qu'il se trouve à la descente de la diligence pour prendre mes paquets ; le lendemain, j'irai coucher à Rennes, et j'y resterai au moins jusqu'au 30, à cause de l'affaire David.

J'ai vu tant de monde ! j'ai entendu tant de choses ! qu'il m'est impossible de vous en rendre compte. Ce matin, c'était le tour de Salvandy : j'en ai été content : j'avais quelques inquiétudes au sujet de nos exemptions ; mais nous n'avons rien à craindre. De même, le Ministre désavoue aujourd'hui sa circulaire du 12 avril, laquelle interdisait aux Instituteurs communaux de recevoir dans leur école des enfants dont les parents ne sont pas domiciliés dans la commune qui entretient cette Ecole.

Le f. Alcide devra m'apporter à Vitré les mémoires des Sénégalais pour le trimestre qui échoit à la fin de juin ; et l'état des Novices pour le même trimestre. J'expédierai ces pièces de Rennes.

Peu importe comment on emploiera le trappiste jusqu'à mon arrivée : le f. Joseph peut lui demander, mais comme de lui-même, et non de ma part, ce qu'il peut donner.

Rien ne presse de répondre aux autres lettres dont vous me donnez la fidèle analyse.

L'abbé Blanc entre à l'instant dans ma chambre : il vous embrasse de cœur : je vous quitte pour causer avec lui.

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Paris 19 juin 1847

Aut. AFIC. 46.04.029.

LETTRE 4111. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Vitré le 27 Juin 1847

Cher ami,

J'arrivai ici hier au soir, pas trop fatigué ; j'ai encore eu le bonheur de voyager seul dans la diligence, en société de mon bon ange, de Paris jusqu'à Laval, en passant par Tours.

J'ai reçu vos trois lettres, y compris celle que le f. Alcide m'a remise avec les journaux bretons, etc. Grand merci : je vous répondrai de vive voix.

Envoyez les chevaux au-devant de moi jeudi prochain jusqu'à Plélan : je ne puis quitter Rennes plus tôt, puisque la vente du Thabor aura lieu mercredi. Je désire beaucoup trouver Monsieur votre neveu à Ploërmel.

Je ne puis vous assurer que je sois aimable à mon retour. Mais sans aucun doute je serai fort intéressant.

Il faut que vous sachiez d'avance qu'avant de quitter Paris j'ai fait un miracle ! car j'ai fait rire un Ministre (celui de la Marine dont, soit dit entre parenthèses, j'ai été très content).

A bientôt, Messeigneurs.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault
Maison des frères
À Ploërmel (Morbihan)
cachet : Vitré 27 juin 1847

Aut. AFIC. 46.04.030.

LETTRE 4112. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 4 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Me voilà de retour.- Je vous écris fort à la hâte.

1mt. Je vous remets un mandat de 809 f. à l'ordre de M. Larère, marchand de drap : il faut le lui donner de suite, parce que l'échéance est prochaine : vous lui en demanderez un reçu ; comme notre dette chez lui est forte, je suis bien aise de la diminuer.

2mt. Le f. Julien a dû vous faire passer 360 f. pour moi : joignez y ce que vous avez reçu pour la pension du petit de K/saintgilly.- Payez ma place à la malle poste : j'offris le paiement à mon arrivée à Paris : on me dit qu'elle étoit acquittée. – Payez les 83 f. dus pour l'enterrement du f. Paul, et les 57 f. également dus pour avoir relevé le mur du bas de notre

jardin, et faites relever le petit bout de mur écroulé à Salverte, - et exigez l'exacte observation des conditions de la ferme. – On a eu raison de ne pas céder cette propriété pour 9000 f. : elle vaut mieux.

3mt. Jamais il n'y a eu d'abonnement avec le médecin pour les Sénégalais : la réclamation de M. Bodinier n'est donc pas fondée.

4mt. Fixez votre distribution au 28 Juillet à 10 heures du matin : je ferai tout ce qui dépendra de moi pour y assister.

5mt. Je ferai alors la pièce qu'on exige pour l'autorisation du pensionnat.

6mt. Je crois que le f. Josué[1] tiendra très bien votre grande classe, toutefois, ne négligez pas d'y faire de tems en tems des visites, ainsi que dans les autres classes.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.059.

LETTRE 4113. **À Soeur ST.-FRANCOIS-DE-SALES COLLEMACHE**.

Ploërmel le 5 Juillet 1847

Ma très chère fille

Me voici de retour de mon long voyage : je n'ai pas eu trop de fatigue, et , Dieu merci, je me porte bien.

Je suis bien aise que vous ayez été à la Chesnaie ; mais, je regrette de ne m'être pas trouvé là pour vous recevoir dans mon hermitage.

Quand vous passerez à Dinan, vous descendrez chez les frères, comme à l'ordinaire.

Je vous remercie d'avoir prié pour moi le jour de ma fête: j'ai grand besoin de grâces !

La fondation de Romillier[2] n'aura pas lieu.

Si Mr. l'abbé James, ancien grand vicaire de Mgr de Quelen, vient à Combourg, vous l'engagerez de ma part à venir passer quelques jours à Ploërmel : je serai heureux de le revoir : il ne me sera (pas) possible d'aller à Combourg avant la retraite de mes frères : j'irai seulement à St. Brieuc, dans une dizaine de jours ; je ferai, à la fin du mois, une apparition à Dinan, mais, elle sera encore plus rapide qu'à l'ordinaire.

Dites donc à nos Sœurs Marie Joseph et St.-Louis de renvoyer au plus vite la fièvre, si elle se représente ; qu'elles lui disent adieu, et non pas bonjour.

J'espère que Mr. Goupil fera beaucoup de bien à Combourg, comme il en fait partout où il prêche ; si quelques unes de nos Sœurs désirent s'adresser à lui extraordinairem(en)t je le leur permets : mais, je pense qu'il aura beaucoup d'ouvrage par ailleurs, et par conséquent peu de tems à leur donner.

Quoique je ne connoisse pas les peines de […], il suffit que vous en soyez affligée, pour que je m'en afflige aussi.

– Hélàs, qu'est-ce donc que notre vie, sinon un fagot d'épines ? –

Sanctifions nous par la croix.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À ma très chère Sœur St. François de Sales Colemache
Sup.re de la Providence
À Combourg (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 5 juil. 1847

Aut. Archives Filles de la Providence.

[1] F. Josué (Louis Chailloux), né à Tresboeuf (Ille-et-Vilaine) en 1822, entré à Ploërmel en 1838.
[2] Pour Romillé, commune d'Ille-et-Vilaine.

LETTRE 4114. **AU F. AUGUSTIN LE ROY.**

D. S. Ploërmel le 7 Juillet 1847

Mon très cher frère[1],

J'étais à Paris quand votre lettre du 20 Juin est arrivée à Ploërmel : c'est ce qui m'a empêché de vous répondre plus tôt. – Il est impossible que j'aille avant la retraite à St. Pol de Léon : le tems est trop court – ce voyage dailleurs seroit inutile, car je ne pourrois que repeter de vive voix ce que je vous ai marqué au sujet des ouvertures que l'on pratique dans la nouvelle maison d'azile : relisez ma lettre : je n'ai rien, absolument rien à y changer. -

Priez Mr. le Comte de ne pas ceder de ses droits, car si on consomme ce qu'on a entrepris, notre établissement est perdu. – Le transférer ailleurs ne seroit pas une petite entreprise, et je ne pense pas que Mr. de Guébriant fut disposé à y consentir. – Offrez lui mes hommages les plus respectueux. -

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Augustin
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Pol de Léon (Finistère)
cachet : Ploërmel 8 juil. 1847

Aut. AFIC. 89.01.060.

LETTRE 4115. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 8 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Je suis de retour à Ploërmel depuis quelques jours. Je repartirai de Ploërmel lundi pour aller à St. Brieuc, en passant par Moncontour : j'arriverai à St. Brieuc mercredi, et j'y séjournerai jeudi : venez m'y trouver ce jour-là, car, je doute que j'aie le temps d'aller à Quintin.

J'espère que vous m'annoncerez la guérison de nos deux frères malades.

A bientôt, je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Certifié conforme. AFIC. 89.01.061.

LETTRE 4116**. À L'ABBÉ RUAULT.**

Ploërmel le 9 Juillet 1847

Cher ami,

Suivant votre usage, vous avez très bien fait de ne pas soulever les embarras auxquels donnera lieu l'ordo du voyage à Ploërmel, de Mgr de Lesquen : voici la solution du problème : j'arriverai à Dinan le 27 ; j'y passerai (ou dans les environs) le 28, le 29 et le 30. – Ma voiture et mes chevaux nous amèneront à St. Méen le samedi 31, et s'en retourneront à Dinan dans les vingt quatre heures, pour y être à la disposition de Mgr. ; une autre voiture et d'autres chevaux nous attendront à St. Méen le même jour, si bien que l'un portant l'autre, nous arriverons à Ploërmel dans la soirée : vous entendez et comprenez que je compte Votre

[1] F. Augustin (Vincent Le Roy), né à Plufur (Côtes-du-Nord) en 1811, entré à Ploërmel en 1832.

exactitude à vous trouver à Dinan le 30, où vous serez très impatiemment désiré, et très bien reçu par nos jeunes amis, Mr. Niel et Mlle Le Loutre : ne perdez pas une occasion si heureuse de compléter votre recueil d'(histoires) sur le bon roi Frédéric que vous aimez tant, si je ne me trompe.

Sa grâce est au lit, où la retient je ne sais quel petit clou survenu à l'une de ses joues, mais on compte sur une guérison très prochaine, car, il n'y a rien de grave dans cette aventure.

Soyez tranquille pour les logemens ; nous n'en manquerons pas pour les visiteurs.

Je n'ai reçu aucune lettre de Mr. le Curé de Mordelles ni pour vous ni pour moi.

Je partirai lundi pour St. Brieuc où vous m'adresserez les vôtres, s'il vous plaît de m'écrire, comme je le souhaite.

Nos travaux marchent bien : dans la semaine prochaine (ou la suivante au plus tard), on pourra faire le fricot dans la nouvelle cuisine – il sera bien maigre sans doute, en comparaison de celui qu'on vous prépare dans tant de presbytères et de châteaux.

M(m)e de la Boëssière est de retour au pays, toujours bien bonne, bien aimable, mais mieux portante que jamais je ne l'avois vue : on annonce Mr. Gaëtan.

M. de Salvandy est malade, dit-on : je pense qu'il n'y aura à mourir de cette maladie là que ses projets de loi : je n'en porterai pas le deuil.

Offrez mes hommages autour de vous – particulièrement à Mr. le Curé de Dol.

Sur ce, je vous embrasse ex toto corde

Jean

À Monsieur
Monsieur le Curé de Dol
pour remettre ou faire remettre à Mr. l'abbé Ruault
à Dol (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 9 juil. 1847

Aut. AFIC. 46.04.031.

LETTRE 4117. **À L'ABBÉ Julien HOUËT.**

Ploërmel le 9 Juillet 1847

Cher ami

La chappe*(sic)* que tu nous a envoyée est si belle, si belle, que le f. Mathurin n'imagine rien de plus beau, et ne peut la regarder sans un frémissement d'orgueil et de joie. – L'ornement destiné à Mr. Houeix de Mauron l'a un moment déconcerté, parce qu'il lui a semblé plus brillant, plus riche que le notre : on a donc d'abord projetté un échange : mais, aujourd'hui même, un conseil d'amateurs, connaisseurs, homme de goût, s'est assemblé, et à la majorité absolue des voix, il a été reconnu et décidé que notre chasuble étoit sinon plus riche, du moins plus élégante que celle de Mr. le vicaire de Mauron : chacun gardera donc la sienne.

Monseigneur de Lesquen doit venir passer trois jours à Ploërmel dans le commencement du mois d'aout : nos ornements brilleront ces jours là. – La chappe est bien arrivée avant la saint Jean : mais, je n'étois pas ici pour ma fête : j'étois à Paris le 24 Juin, et j'en suis parti le 25 pour rentrer dans notre chère Brétagne : en passant par Rennes, j'ai racheté la propriété du Thabor que le malheureux David avoit grevée d'hypothèques, et qu'il ne pouvoit, par consequent, conserver.- Il me devoit beaucoup d'argent.

Je crains que les frères St. Yon ne se jettent dans trop d'entreprises, mais, en leur faisant ce reproche, je me demande si on ne pourroit pas justement me le faire à moi même. – Il est vrai que c'est bien contre mon gré que j'ajoute de nouveaux embarras à tant d'autres, dont je suis déjà chargé.

Mr. Gracia que tu as pu connoître anciennement, et qui a passé plusieurs années dans l'Océanie, est maintenant attaché à notre maison de Ploërmel, où il se plaît beaucoup. Mr. Ruault, Mr. Guilloux et moi nous ne pouvions suffire à la besogne. – Les frères seront au nombre de près de 600 à notre retraite prochaine, et au mois de septembre suivant, il n'y en aura pas moins de soixante quinze en exercice dans les Colonies. C'est le grain de senevé sur lequel est tombée la rosée du ciel.

En ce moment, Mr. Ruault visite son bien aimé pays de Dol : il nous reviendra de là, sans doute, ultra mondain.

Mille choses tendres à tous nos amis d'Oullins. – Je me recommande à leurs prières et aux tiennes.

Jean

Ton frère viendra nous voir dans les vacances, avec l'abbé Oleron, qui est revenu passer quelque tems chez lui pour ses affaires de famille. – Il a perdu son vénérable père.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Houet, professeur
À Oullins près Lyon (Rhône)
cachet : Ploërmel 10 juil. 1847

Aut. AFIC. 37.05.043.

LETTRE 4118**. AU F. MÉLITE TOUPLAIN.**

D. S. Ploërmel le 10 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Le f. François de Sales devoit partir pour Auch dans le commencement de Juin : je l'avois ainsi décidé avant de partir moi même pour Paris : mais on a craint qu'il ne put supporter les fatigues du voyage, et comme de jour en jour, il est devenu plus foible, il est resté ici pour y mourir : nous n'avons plus pour lui aucun espoir de guérison : ce matin même, je lui ai donné le saint viatique, et il l'a reçu avec les sentimens de la foi la plus vive, de la plus tendre piété : quand il quittera ce monde, ce sera, je n'en doute pas, pour aller au ciel ! J'écris à Mgr pour lui annoncer que cet excellent frère qui nous a tant édifiés par sa résignation, sa patience, et toutes ses vertus, est à la veille de recevoir la récompense promise à ceux qui persévèrent jusqu'à la fin.

Vous pourrez quitter Eauze le 8 ou le 9 d'aout, et passer par St. Nazaire, en vous rendant ici pour la retraite, laquelle ouvrira le 17, comme à l'ordinaire : calculez bien votre route – de manière à ne pas arriver plus tard, et à n'être pas sur les grands chemins le 15, fête de l'Assomption de la très sainte Vierge ; il me semble que pour éviter cela, il sera peut être nécessaire de partir d'Eauze un peu plus tôt : vous ne trouverez plus les frères ni à St. Nazaire, ni à Guérande : ils arriveront à Ploërmel le 7 au soir.

Vous laisserez vos effets à Eauze, non que j'aie le projet de vous y envoyer l'année prochaine, mais, on ne sait quels arrangemens je prendrai avec Mgr pour son petit Collège, dans le cas où le f. Jean Louis de Gonzague manqueroit encore son brevet, à l'examen du 1er 7bre. Dans aucun cas, on ne peut désormais abandonner Eauze : puisqu'un frère y a paru, il faut qu'on en voye toujours au moins un pour maintenir l'idée de l'œuvre, en attendant qu'elle se développe, et qu'elle marche par elle même. – Elle a été bien contrariée : mais cela même est une preuve qu'elle vient de Dieu, et un motif d'espérer qu'il la bénira.

Vous craignez trop l'examen : agissez en cela, comme dans tout le reste, avec foi, avec simplicité ; vous êtes certain de faire la volonté de Dieu, quand vous faites celle de votre supérieur – que vous faut-il de plus ?

Vous demanderez l'argent nécessaire pour le voyage, et rien de plus. – Mgr nous a envoyé dernièrement plus d'argent qu'il ne nous en doit : il est donc en avance, et nous sommes ses débiteurs.

Offrez mes humbles et tendres hommages à Mr. Barciet, à Mr. Senescaut et à Mr. Fourquet : nous désirons ardemment les voir à Ploërmel pendant les vacances. – Mr. Barciet, curé d'Eauze nous promit positivement au mois d'aout dernier, qu'il reviendroit dans un an : sa parole est un contrat : tous nos Gascons comptent sur lui aussi bien que nous.

Je vous embrasse cordialement en N. S., mon cher enfant.

Mr. Ruault est à se promener dans le pays de Dol. – J'irai le chercher à Dinan, à la fin de ce mois-ci, et nous reviendrons ensemble à Ploërmel, où nous devons recevoir le 6 d'aout la visite de Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Melite
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au collège d'Eauze Eauze (Gers)
cachet : Aug(an) 17 juil. 1847

Aut. AFIC. 89.01.062.

LETTRE 4119. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 11 Juillet 1847

Monseigneur,

Mon voyage de Paris, à peine achevé depuis quelques jours, m'a empêché d'avoir l'honneur de vous écrire plustôt, et j'ai le regret de le faire aujourd'hui pour vous annoncer que notre si bon frère François de Sales s'étant trouvé plus faible après mon départ, on n'a pas osé lui permettre de prendre la voiture pour aller à Eauze ; on a craint des accidents ; en effet, ses forces diminuent rapidement : ce matin même je lui ai donné le saint viatique, et il l'a reçu avec une foi, avec une piété admirables. Cette nouvelle perte est bien douloureuse ; mais, j'ai la confiance que si Dieu éprouve de la sorte l'œuvre entreprise pour sa gloire, il la bénira et la fera prospérer plus tard.

J'écris au f. Mélite de revenir à Ploërmel pour la retraite, et toutefois, de laisser tous ses effets à Eauze, car, on ne sait quel parti il conviendra de prendre lorsque nous connaîtrons le résultat de l'examen du f. Jean Louis de Gonzague au mois de septembre : sauf ce qui arrive, vous me trouverez toujours disposé, Monseigneur, à vous séconder en tout, de mon mieux.

Tous vos garçons de Ploërmel continuent d'être des modèles, sous tous les rapports : il m'est bien doux de leur rendre ce témoignage .- Aussitôt que le f. Jean Louis de Gonzague aura passé l'examen, le f. Sebastien montera à l'assaut ; ce jeune frère est plein de mérite.

Je suis content de mes négociations à Paris : le résultat a surpassé mes espérances.- Dieu soit béni.

Mr. Ruault se joint à moi pour offrir à Votre Grandeur l'hommage de notre vénération profonde et de notre entier dévouement. Je suis dans ces sentiments,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.2.017.

LETTRE 4120. **À M. ROPERT.**

St. Brieuc le 14 Juillet 1847

Cher ami,

Je ne vous demande pas si vous viendrez à Ploërmel pour la retraite des frères : je compte sur vous ; c'est une chose depuis longtems convenue, irrévocablement arrêtée. – Ma voiture vous attendra donc à Loudeac le 16 d'aout, comme à l'ordinaire, et vous arriverez le 17 à Ploërmel : vous pourrez vous entendre avec Robillard pour l'heure du départ de Moncontour : je vous prie de donner trois instructions : la 1re sur la mort et le jugement ; la 2e sur l'enfer ; la 3e sur le Ciel.

Tous les frères vous désirent ardemment, et seront heureux de vous revoir et de vous entendre ; et moi, plus que personne, j'attends avec impatience le jour de notre si douce réunion.

Vous connoissez, mon bon ami, les sentimens avec lesquels je suis, du fond du cœur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Soyez mon interprète auprès de Mr. Achille : offrez lui mes hommages les plus tendres.

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ropert
à St. Ilan par St. Brieuc

Aut. AFIC. 118.1.2.008.

LETTRE 4121. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Tréguier le18 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Je suis fort aise d'apprendre qu'enfin vous aller avoir une classe convenable : cela étoit bien à désirer, et nous le désirions depuis longtems : peut-être, quand le local sera plus convenable, les enfants seront-ils plus assidus.

Vous ne sauriez croire combien je suis heureux d'apprendre le retour à Dieu de votre ancien maire : je prierai cordialement pour sa persévérance.

Ne donnez le congé qu'à la fin de ce mois : vous vous rendrez à Moncontour le 3 d'aout, le 4 vous trouverez nos voitures à la Chèze, et vous arriverez à Ploërmel le 5. – Le 6 nous y recevrons Mgr de Lesquen qui viendra y passer avec nous deux ou trois jours. – Vous voyez que vous serez bien dédomagé*(sic)* du voyage que vos parents vous engageoient à faire chez vous, et auquel il faut renoncer.

Je vous parlerai de vive voix de toutes les exigences dont vous vous plaignez avec raison – et je vous dirai ce que vous aurez à faire en cas pareil.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Hillion par St. Brieuc (Côtes du Nord)

cachet : Tréguier 19 juil. 1847

Aut. AFIC. 89.01.063.

LETTRE 4122. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Tréguier le 18 Juillet 1847

Mon très cher frère

Je désire que, s'il est possible, votre distribution n'ait lieu que le 8 d'aout, et que vous continuiez la classe quelques jours après, mais, seulement pour ceux qui demanderont à ce qu'elle se prolonge pour eux : cependant, arrangez vous de manière à profiter de nos dernières voitures lesquelles partiront de Ploërmel le 15 au soir pour aller à St. Jouan, et reviendront à Ploërmel le 16. Le voyage de Dinan à St. Jouan se fera donc la nuit du 15 au 16, de manière à être rendu à St Jouan le 16 au matin.

Il est à souhaiter que votre distribution soit solemnelle : invitez y le maire et les membres du Conseil, même ceux qui vous sont opposés : très probablement, ils s'abstiendront d'y venir, mais, il vaut mieux être trop honnête que de ne l'être pas assez. – Vous pourrez faire réciter par les enfans quelques fables.

Je suis rentré en possession de la maison du Thabor à Rennes.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : Tréguier 19 juil. 1847

Aut. AFIC. 89.01.064.

LETTRE 4123. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Lannion le 20 Juillet 1847

Mon très cher frère

1. Une lettre que je vous ai écrite de Paris vous a prévenu du départ de 6 de nos frères, qui, je le pense, sont en ce moment, heureusement arrivés aux Antilles : il me tarde d'en avoir l'assurance, ce qui sans doute ne tardera pas.

Les ff. Rimbert et Bernard Marie sont débarqués à Brest le 7 de ce mois : j'ai vu un instant le premier à St. Brieuc où il passoit pour se rendre à Ploërmel : il étoit fatigué ; il a eu deux foiblesses en route, mais son état ne pouvoit donner lieu à aucune inquiétude ; le 2d est resté à l'hôpital de Brest, par ordre des médecins, qui demandent qu'on l'envoie aux eaux, aux frais de l'Etat ; nous verrons si le Ministre y consentira, comme je le lui demande moi même. J'ai appris avec plaisir que ce frère s'étoit très bien conduit pendant tout le temps qu'il a séjourné à la Guadeloupe.

Je vous remets ci inclus la note de Mr. Louis Blaize au sujet de la valeur des doublons[1].

Les fonds apportés par *la Caravanne* sont au Folgoat entre les mains du f. Théodose. – Je vous ai déjà annoncé la réception de votre d(erniè)re traite de 6000 f. – Si vous ne pouvez vous procurer des traites ou des pièces de 5 f. , chargez les doublons qui sont entre vos mains sur un navire de commerce ; il vaut mieux perdre quelque chose sur les pièces que de trop retarder votre envoi.

Je comprends que l'abscence du f. Rimbert est fâcheuse au moment surtout où vont commencer les instructions sur les habitations : mais le f. Arthur le remplacera avantageusement.

[1] Doublon (de l'espagnol doblòn, nom d'une monnaie). La valeur du doublon espagnol était à peu près équivalente à celle de l'ancien louis français.

J'ai parlé à Paris de vous donner le Travaillant en remplacement du Morne Vanier où vous ne pouvez plus tenir, et qui ne vous convient pas : il paroît qu'on avoit déjà donné une autre destination à ce local, et l'on a supposé que moyennant une allocation de 2000 f. il seroit facile de vous placer ailleurs. – Ces sortes d'affaires ne peuvent guère être décidées à Paris avant que l'on ait pris l'avis de l'administration coloniale : cela se conçoit. – C'est pourquoi entendez vous d'abord avec M. le Gouverneur ; insistez auprès de lui pour qu'il donne un avis favorable, et comptez qu'il n'y aura pas de difficulté au Ministère s'il n'y en a pas dans la Colonie, car, à Paris, il y a pour nous une pleine bonne volonté : on m'a dit sur vous et sur tous nos établissements, les choses les plus aimables : le nouveau Ministre n'est pas moins bien disposé que son prédécesseur.- On ne vous a blâmé que d'une seule chose, c'est d'avoir répondu aux prétendus inspecteurs qui vous ont fait tant de questions absurdes : on m'a chargé de vous dire que dans les cas semblables, s'il s'en présentoit, il falloit vous borner à répondre que vous ne deviez de renseignemens qu'à Mr. le Gouverneur, au Ministère et à moi : mais, on veillera à ce que rien de pareil n'arrive désormais : c'est donc une affaire finie.

On a réimprimé le *Devoir*, après y avoir fait d'amples corrections : on vous enverra la nouvelle édition aussitôt que l'ancienne sera entièrement écoulée : vous recevrez donc encore un certain nombre d'exemplaires de celle-ci. – A la retraite nous ferons le compte de ce qui en reste, et aussitôt que ce reste sera écoulé, nous vous expédierons les nouveaux – vous en serez content.

Quant au *Recueil*, il n'y en a plus. – Mais, lorsque je serai débarrassé de mes grandes occupations de la retraite, et des placements qui la suivent, c'est-à-dire, dans le courant de l'hiver, j'en préparerai une nouvelle édition. Il y sera question du catéchisme dans les habitations.

Mr. Evain est à Malestroit : il a passé par Ploërmel ; il y avoit ordre au portail de ne pas le recevoir, s'il se présentoit. – Il ne s'est pas présenté, non plus que chez nos frères de Malestroit, qui, du reste, étoient prévenus de n'avoir aucune communication avec lui. – Les prêtres du pays le jugent bien, et il reste dans un triste et complet isolement. Quelle fin !

La lettre que je vous ai écrite à Paris a dû vous mettre à l'aise pour le passage des cinq postulants qui attendent et que nous attendons depuis si longtems : vous pouvez hardiment traiter à 250 f. pour chacun, s'ils s'embarquent sur un navire de commerce : mais ne dif(f)érez pas davantage de les faire partir, par la première occasion convenable.

Je ne puis vous annoncer aujourd'hui d'une manière certaine, combien de frères partiront pour les Antilles dans l'automne prochain, attendu qu'il faudra en envoyer aussi à Cayenne et au Sénégal – où tout marche fort bien et fort vite, mais où, indépendamment des établissements à fonder, il faut très prochainement, mettre au complet les établissements déjà existants. – Deux frères manquent à Cayenne, et deux au Sénégal, car les frères Sigismond et Pascal en sont revenus, pour cause de santé.

Nul doute que je ne consente à faire quelques dépenses pour vous mettre à l'aise dans la maison centrale qu'on cherche à la Martinique dans les environs de Fort St. Pierre, si ce n'est à St. Pierre même : mais, d'abord, il faut qu'on l'ait trouvée, et ensuite que vous me donniez la note de ce qui sera nécessaire je pense qu'on économiseroit, en vous faisant passer de France plusieurs objets de ménage.

Pour ce qui est relatif à votre demande d'un congé, je m'expliquerai plus tard : je ne vous dis pas non : je ne vous dis pas oui : je vous en reparlerai moi même un peu plus tard ; tout ce que je puis vous dire en ce moment, c'est que je serois enchanté de vous revoir ; mais, je m'effraie, pour l'œuvre, de votre abscence pendant six mois.

Votre rapport au Ministre est bien, et il est suffisamment détaillé : à l'avenir, vous rendrez compte des effets que produisent les instructions données par les frères sur les habitations, mais évitez les réflexions générales, et ne dites rien qui puisse blesser.

Vous ne devez accorder des frères pour aller sur les habitations, que lorsque les habitations sont assez voisines de l'un des nos établissements pour que ces visites ne soient qu'une simple excursion.

C'est à vous de décider où seront placés les frères, et je m'étonne de ce que vous trouviez dans les Directeurs particuliers de l'opposition à cela : j'en dirai quelque chose dans le nouveau Recueil, dont je hâterai la publication à cause surtout des articles qu'il devra contenir sur nos écoles des Colonies : mais, il faut du tems pour que ce travail soit ce qu'il doit être.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Le f. Philémon m'écrit qu'il est atteint d'une maladie de foie, et me demande un congé. – Voilà ma réponse : je suis surpris que vous ne m'ayez rien dit de cela, ce qui me fait supposer que la maladie de cet excellent frère n'est pas si grave qu'il se l'imagine.

Aut. AFIC. 89.01.065.

LETTRE 4124. **AU F. ARTHUR GREFFIER.**

D. S. Guingamp le 22 Juillet 1847

Mon très cher frère

Ne comptez que sur Dieu seul pour le succès de la nouvelle et si grande mission que vous recevez : c'est lui qui vous la donne, c'est pourquoi, ayez confiance ; il vous soutiendra dans vos travaux. – Faites le catéchisme avec simplicité : instruisez, et ne prêchez pas : c'est un point essentiel. – Vous me rendrez compte en détail des résultats, et de vos observations.

Je vous ai écrit ces lignes fort à la hâte, et je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Arthur
Frère de l'Inst.n Xtienne
au Fort-Royal Martinique

Aut. AFIC. 89.01.066.

LETTRE 4125. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. St. Brieuc le 24 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Je lis toujours vos lettres avec beaucoup d'intérêt, parce qu'elles renferment des détails qu'il m'est utile et que je suis heureux de connoître : c'est pourquoi continuez à me rendre compte très exactement de vos travaux. – Je commence à craindre, cependant, qu'ils ne se multiplient trop : ménagez vos forces, et ne vous exposez pas à des fatigues qui les épuisent : suivez les conseils de prudence que le f. Paulin ne manquera pas de vous donner.

La lettre que je joins à celle-ci, vous apprendra un évenement bien douloureux pour vous : ne vous en laissez point accabler : si vos régrets sont vifs, qu'ils soient aussi pleins de résignation et d'espérance : oui, mon cher enfant, j'ai au fond du cœur celle que votre si digne mère n'a quitté ce monde que pour jouir dans un monde meilleur, de la récompense qu'elle a méritée par ses vertus et ses bonnes œuvres. – Elle vit, elle vit pour ne plus mourir.

Il sera bon, je pense, que vous désigniez une personne de confiance, à qui vous donnerez procuration pour régler vos intérêts de famille. – Faites moi connoître vos intentions à cet égard. Je vous embrasse avec un cœur de père.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse Terre (Guadeloupe)

Aut. AFIC. 89.01.067.

LETTRE 4126**. AU F. HERVÉ MONNERAIS.**

D. S. St. Brieuc le 24 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Sans doute vous êtes bienheureux d'avoir au milieu de vous notre excellent frère Paulin, et je bénis Dieu de ce que vous sachiez apprécier votre bonheur. Il se félicite aussi, j'aime à vous le dire, de votre manière d'agir à son égard : continuez à le soulager de votre mieux dans ses pénibles travaux, et à le consoler par votre docilité, votre piété et votre zèle. Vous voyez que votre mission a le plus admirable succès : n'allez pas vous attribuer cela à vous même ; dites vous souvent que Dieu aime à se servir des plus misérables instruments, afin qu'il soit évident à tous les yeux que lui seul est auteur du bien qui se fait par ses pauvres créatures.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hervé
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Basse Terre (Guadeloupe)

Aut. AFIC. 89.01.068.

LETTRE 4127. **AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.**

D. S. St. Brieuc le 25 Juillet 1847

Mon très cher frère,

Je vous annonce avec plaisir l'heureuse arrivée à Brest de notre très cher frère Bernard Marie : il est débarqué le 7 de ce mois, et aussitôt il est entré à l'hôpital, où il attend que le Ministre ait décidé s'il ira ou non, aux eaux de Barèges, aux frais de l'Etat, pour achever sa guérison. – J'ai écrit à ce sujet au Ministre, et je ne tarderai pas, je l'espère, d'avoir une réponse. A la Guadeloupe, sa conduite a été très édifiante, et excellente sous tous les rappports ; ses parents sont venus le voir dans la maison de nos frères, mais il n'est point sorti pour aller chez eux, ni visiter qui que ce soit. – Il a voyagé de la Guadeloupe en France avec le f. Rimbert, qui revient à Ploërmel pour cause de santé.- Je vais pourvoir très prochainement à son remplacement, ainsi qu'à celui du f. Vincent de Paul : mon désir est que ces deux nouveaux frères fassent la traversée avec un ou deux prêtres missionnaires du St. Esprit qui doivent partir vers la fin du mois d'aout, pour la même destination : j'en ai parlé, du moins, à Mr. Leguay, supérieur du séminaire du St. Esprit, et dans les bureaux de la Marine, on m'a promis que cela pourroit s'arranger : dans tous les cas, vous ne tarderez pas à recevoir un secours dont vous avez si grand besoin, et que j'ai tant regretté de ne pouvoir vous donner plus tôt.

A Paris, où j'ai passé mon mois de Juin, on m'a communiqué une lettre dans laquelle Mr. le Gouverneur de Cayenne dit sur le compte des frères les choses les plus aimables ; il loue votre zèle, et votre courage à travailler à l'instr(ucti)on des enfans qui vous sont confiés, quoique vous soyez en trop petit nombre pour tant d'ouvrage : mais bientôt vous serez au complet : c'est pourquoi, encore un peu de patience :

M. le Gouverneur demande des frères pour Synnamary et pour Manna : nous en préparons donc, pour ces deux colonies : mais avant d'en envoyer, je tiens à savoir d'une manière positive, comment ils y seront établis : y a-t-il des maisons déjà bâties pour les loger chez eux, et des classes convenables ? Vous savez que je tiens à ce que dans les colonies, les frères soient seuls à leur ménage.

Quand nous fondons de nouveaux établissements aux Antilles, le chef est toujours pris parmi les frères qui ont déjà exercé dans la colonie : vous sentez combien il seroit difficile à un frère en arrivant d'Europe, sans expérience, de diriger une maison dans un pays dont il ne connoîtroit ni l'esprit, ni les mœurs : voyez donc quels seroient ceux des frères de Cayenne qui seroient les plus propres à être Directeurs soit à Synnamary, soit à Manna. Nous ne ferons ces établissements que l'un après l'autre : il s'agit bien plus d'aller bien que d'aller vîte. – Dailleurs, il nous faut aussi remplacer deux frères au Sénégal, et les Antilles ont toujours faim.

Mais, ayons confiance, le noviciat va bien, et devient de plus en plus nombreux : notre embarras est de savoir où loger et comment nourrir tant de monde : l'année a été si malheureuse ! Le Ministre de la Marine nous aîde, et je n'ai qu'à m'en louer ; néanmoins je ne sais vraîment comment suffire à tant de dépenses. – Je dis donc à tous les frères, dans quelque position qu'ils soient : Mes frères économisez le plus possible, sans cependant vous priver de ce qui vous est nécessaire, - et je dis au bon Dieu : Vous qui êtes si riche, soyez libéral envers vos pauvres enfans, mais surtout répandez sur eux vos grâces avec abondance.

Le f. Vincent de Paul est à Ploërmel où il prend du repos et point de remèdes, car ceux-ci sont impuissants à le guérir désormais : il nous édifie par sa résignation et sa patience : nos infirmes sont notre trésor.

Mgr de Lesquen, ancien évêque de Rennes, va venir passer quelques jours à Ploërmel : ce sera pour tous les frères une grande joie que de le voir au milieu d'eux.

Notre retraite ouvrira le 17 d'aout ; je désire savoir à quelle époque vous faites la vôtre, et comment vous la faites.

Mr. Ruault et M. Guilloux ne pouvant plus suffire au travail des confessions et des prédications, dans la maison principale, depuis les accroissements qu'elle a pris, un excellent prêtre, ancien missionnaire dans l'Océanie, s'est joint à eux, et nous rend de grands services : il est originaire de Rennes, et s'appelle Mr. Gracia.

Il nous tarde d'apprendre que vous avez reçu les objets que nous vous avons expédiés de Nantes.

Pour aujourd'hui, je ne puis écrire à tous nos frères. Mais, je leur écrirai par ceux dont je vous annonce le départ assez prochain : dites à chacun que je ne cesse de prier pour eux, et de les aimer bien tendrement.

Je suis de tout mon cœur, mon cher enfant,

Votre dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.069.

LETTRE 4128. **AU MAIRE DE SAINT-SERVAN-SUR-MER.**

Dinan le 27 Juillet 1847

Monsieur le Maire,

Quoique vous ne fussiez pas Maire de St. Servan en 1838, vous avez pu voir dans la délibération du Conseil municipal de ce temps, que la ville de St. Servan s'engagea alors à voter 1500 f. châque année, à titre d'indemnité du logement que, sur son invitation, j'ai disposé à grands frais pour l'école communale et pour les frères qui la dirigent : or, j'apprends par règlement de compte avec le f. Julien, que le Conseil municipal de St. Servan, sans m'en prévenir, et sans s'être préalablement entendu avec moi, a reduit cette allocation à la somme de 1200 f., et que la dite somme de 1200 f. n'est votée pour 1848 qu'à des conditions très onéreuses pour nous, savoir,

1°. que le f. Julien, Directeur en chef, fournira les plumes, l'encre et le papier nécessaires aux élèves qui seroient, à raison d'indigence, dans l'impossibilité de se procurer ces objets;

2°. que le f. Julien devra ouvrir le soir une école primaire élémentaire où seront reçus tous les enfants occupés pendant la journée dans les ateliers.

Ces deux conditions ne peuvent être acceptées et remplies consciencieusement, à moins d'une dépense de 800 f. , c'est-à-dire que le Conseil municipal reduit par là à 400 f. le loyer d'une maison dont l'acquisition a coûté 54000 f. Je ne puis accepter ce loyer, et j'ai l'honneur de vous prier, Monsieur le Maire, d'en informer le Conseil, lequel voudra bien se pourvoir ailleurs d'un local, attendu que le 1er octobre prochain le mien ne servira plus d'école Communale, à moins que la ville, suivant nos conventions, ne m'assure de nouveau 1500 f. d'indemnité annuelle.

Je suis avec respect,

Monsieur le Maire,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. munic. St. Malo. 32 W 759.

LETTRE 4129. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Dinan le 28 Juillet 1847

Monsieur le Ministre

J'ai recommandé, il y a longtems, à nos frères Directeurs généraux, de la Martinique, de la Guadeloupe, de Cayenne et du Sénégal, de ne permettre à aucun frère de repasser en France sans mon consentement exprès, à moins de nécessité urgente : cependant, il est arrivé deux fois, que des frères se sont adressés directement à l'administration locale, et ont obtenu des congés : les frères Directeurs n'ont point fait opposition, et ils ont eu raison, car, il y auroit eu pour eux de graves inconvénients à agir autrement : toutefois, si de pareils exemples d'indépendance de leur autorité et de la mienne se renouveloient, ce seroit évidemment une source d'abus et de désordres : tous les frères mécontents ou fatigués menaceroient, en quelque sorte, de recourir à l'administration pour obtenir d'elle ce qu'il leur refuse, ou ce que je leur refuse moi-même : d'un autre côté, il est essentiel, surtout dans ce moment-ci, qu'aucun frère ne revienne en France (sans qu')auparavant son remplacement ne soit prochain et assuré : je prie donc V(otre) E(xcellence) (de) régler qu'à l'avenir, lorsqu'un frère demandera un congé pour quelque motif que (ce soit, vous) le renvoyiez au Directeur général

dont l'agrément préalable est nécessaire, et non pas seulement pour (qu'on fasse droit) à sa requête, mais pour qu'on l'écoute.

(Je m'empresse) de dire à V(otre) E(xcellence) que dans les deux cas auxquels je fais allusion (le congé étoit justifié), mais enfin, l'abus naîtroit bien vîte, si la règle étoit méconnue.

Projet aut. AFIC. 155.1.023.

LETTRE 4130**. À Mme Augustine DE KERTANGUY.**

À la Chesnaie le 28 Juillet 1847

Ma chère Augustine

Je n'ai reçu qu'hier ta bonne petite lettre du 16, et Mr. Ruault n'a pas reçu celle que tu lui écrivois en même temps, parce qu'il est à courir dans le pays de Dol : il doit me rejoindre à Dinan après demain et nous nous en retournerons ensemble à Ploërmel samedi prochain.

Je serai enchanté que notre petit Elie vienne à la retraite avec Mr. K/moalquin, et j'y compte : je ne le serai pas moins de te voir arriver quelques jours plus tard avec Augustine : je me fais une fête de cette réunion, depuis si longtems désirée : mais n'arrive pas avant le 25 ou le 26, car, dans les jours précédents, je n'aurois pas un moment à passer avec toi, et toutes nos chambres seront occupées par les missionnaires de la retraite : je tiens pourtant à ce que tu loges dans mon couvent, ainsi qu'Augustine. – Je désespère que la voiture de nos enfants soit prête pour cette époque, et il ne faut pas trop y compter ; cependant, je vais recommander d'y travailler le plus activement possible. Comme le petit cheval qui doit la conduire est au Grado, il y aura toujours moyen de l'envoyer facilement de Ploërmel à Vannes un peu plus tard, si mes tristes pressentimens se réalisent.

J'ai été à Lannion depuis toi : nos bonnes dames m'ont parlé de la visite que tu leur as faite : elles en ont été fort heureuses.

À bientôt.- Je t'embrasse sans cérémonie , mais bien cordialement. – Mille choses aimables à tous les habitants de Mesgouer

Ton oncle

Jean

À Madame
Madame Augustine de K/tanguy
Au Mesgouer En Plouganou Près Morlaix (Finistère
cachet : Dinan 29 juil. 1847

Aut. AFIC. 7.08.004.

LETTRE 4131. **À L'ABBÉ MAUPIED.**

Dinan le 30 Juillet 1847

Cher ami,

Si cette lettre arrive à temps, fais moi le plaisir de voir M. Henri de Riancey, avant de quitter Paris, et de lui demander s'il a bien voulu s'occuper de la consultation sur mon affaire avec la commune de St. Briac, qu'il a eu la bonté de me promettre. Je pense que cette pièce donnera lieu à quelques frais, dont je te prie de m'apporter la note.

Mgr de Lesquen arrivera à Ploërmel le 6 d'aout ; il y séjournera le 7, le 8 et le 9. Que tu serais aimable si tu venais dans ces jours là.

Je t'embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur l'abbé Maupied
Docteur ès Sciences et professeur de Sorbonne
Place de l'Estrapade 17 à Paris

Copie. AFIC. 16.03.071.

LETTRE 4132. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 15 Août 1847

Monsieur le Ministre,

Je n'ai reçu qu'hier la lettre, en date du 6 de ce mois, que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire ; je ne sais quelle a été la cause de ce retard.

Je m'empresse d'adresser à Votre Excellence les livres et autres pièces des frères Bernard M(ar)ie Sainte-Luce et Rembert Jubé, afin que vous puissiez régler le compte des indemnités qui leur revient

Non seulement je suis disposé à remplacer immédiatement le frère Bernard à Cayenne, mais, je désire profiter de la circonstance pour remplacer également le frère Vincent de Paul revenu en France pour cause de santé, il y a plusieurs années, et qui n'a pas été remplacé, parce que je répugnais à faire voyager un frère isolément ; ainsi l'établissement de Cayenne serait rétabli au complet, le cadre étant de 8 frères ; on m'a assuré que deux prêtres du séminaire du St-Esprit devaient passer prochainement dans cette colonie.

S'il était possible que nos deux frères pussent embarquer sur le même navire, j'en serais bien aise.

Je remercie Votre Excellence d'avoir bien voulu prier Mr. le Ministre de la Guerre de faire admettre le frère Bernard (Ste-Luce) à l'hôpital thermal de Barèges, mais, il me semble que la saison est maintenant trop avancée pour donner suite à cette demande.

Voici l'époque à laquelle il me serait important de connaître quelles sont vos intentions, Mr. le Ministre, au sujet de l'envoi de nouveaux frères aux Antilles et au Sénégal.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC.155.1.025.

LETTRE 4133. **AU MAIRE DE PLOUHARNEL.**

Ploërmel le 25 Aout 1847

Monsieur le Maire,

Conformément au désir que vous m'avez exprimé, je retire le f. Jean Marie de Plouharnel : je le remplace chez vous par le f. Marie, dont la grande capacité vous est sans doute connue : je n'ai que le tems de vous écrire ce peu de mots ; et je ne puis écrire directement à Mr. le Recteur à cause de mes grandes occupations du lendemain de la retraite : veuillez lui communiquer ma lettre, et agréer l'un et l'autre mes hommages respectueux. J'ai l'honneur d'être, Monsieur le Maire,

V(otre) t(rès) h(umble) et t(rès) o(béissant) s(erviteur)

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur le Maire de Plouharnel à Plouharnel

Aut. AFIC. 108.1.037.

DOCUMENT 523**. OBLIGATION.**

(Timbre royal : 35 cent.)

Ploërmel le 25 août 1847.

Je soussigné reconnais devoir à Mr. René Bellier, cultivateur, demeurant à la Peyer, commune de Montreuil sous Pérouse, la somme de trois mille francs pour prêt de pareille somme qu'il m'a fait ce jour, et que je m'oblige à lui rembourser à ma volonté, en sa demeure, en le prévenant six mois d'avance, avec intérêt à quatre pour cent par an payable d'année en année. Le Sr. Bellier aura la faculté d'exiger le remboursement de la somme présentement prêtée quand bon lui semblera, mais en me prévenant aussi six mois à l'avance.

Ploërmel le vingt cinq Août mil huit cent quarante sept.

Bon pour la somme de trois mille francs.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mention et signature aut. AFIC. 99.02.006.

LETTRE 4134**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 31 Août 1847

Monsieur le Ministre,

Les trois jeunes Sénégalais (Kikou, Lacombe et Picard) qui se destinent à l'état ecclésiastique, et dont vous m'avez prié de diriger les premières études d'humanités, viennent d'achever leur seconde à Dinan, sous un maître spécial que je leur ai donné, et ils sont capables maintenant d'entrer en rhétorique ; mais je ne puis me charger de leur faire faire cette classe-ci, et il est important pour eux de la faire dans un petit séminaire afin de pouvoir entrer, dans un an, au séminaire du Saint-Esprit.

Au mois de Juin dernier, vous avez bien voulu m'autoriser de vive voix, à vous désigner l'école ecclésiastique de Bretagne où ils pourraient être le plus convenablement placés, et à vous faire connaître les conditions auxquelles ils y seraient admis.

J'ai pensé au petit séminaire de Tréguier, et j'ai été à Tréguier même pour les proposer : on consent à les recevoir pour une pension de 625 f. y compris le blanchissage, le raccommodage, les fournitures classiques et l'entretien du vestiaire.

A cette somme, il sera nécessaire d'ajouter celle de 25 f. pour les frais de voyage de Dinan à Tréguier et autres petits frais. La dépense totale de chacun montera donc à 650 f. pour l'année scolaire.

Si comme je l'espère, Votre Excellence daigne me permettre de traiter définitivement à ce prix, je désire en être informé promptement ; car la rentrée des classes aura lieu à Tréguier dans les premiers jours du mois d'octobre. Ces jeunes gens, par leur application au travail, leur intelligence et leur bonne conduite, sont vraiment dignes d'intérêt, et je verrais à regret qu'ils quittassent la Bretagne trop tôt, c'est-à-dire, avant d'être prêts à entrer immédiatement au Séminaire.

Je suis avec respect, etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Votre Excellence lira sans doute avec plaisir quelques extraits de ma correspond(an)ce des Antilles :

– Lettre du f. Ambroise, en date du 27 Juillet 1847. –

"Dans ce moment, nos frères de St. Pierre ont plus de mille enfants dans leurs classes : nos frères de Fort-Royal en ont 400, et, ailleurs, le nombre est aussi fort, proportion gardée. –

Le f. Arthur a quitté son poste de St. Pierre où je l'ai remplacé par le f. Phocas, et il va sur 15 ou 16 habitations évangéliser les pauvres esclaves ; il en est adoré et il est bien reçu partout.

Nous avons tant d'enfants que nous ne savons plus où les faire s'asseoir, ni comment les mettre à l'abri du temps."

- Lettre du f. Paulin, en date du 24 Juillet 1847. –

"Les instructions sur les habitations prennent à merveille à la Guadeloupe. Le f. Hyacinthe en catéchise déjà 12 très nombreuses dans les communes du Baillif et du Camp Jacob, et, dans la semaine prochaine, 4 ou 5 doivent encore lui être ouvertes dans la commune de Jonbayars, et alors ce sera tout ce qu'il pourra en prendre. –

Oh, que de bien il y a à faire sur ces habitations ! c'est le seul moyen d'instruire les petits esclaves : on ne réussira jamais à les faire venir tous à l'école ; mais les vieux, si on ne les visitait pas à domicile, ignoreraient toute leur vie les vérités du salut. Oh, que n'êtes-vous témoin de l'empressement que ces pauvres esclaves mettent à se rendre à l'instruction. Lorsqu'ils savent que le frère est arrivé sur l'habitation, lorsqu'on les appelle, on les voit arriver courbés sous un faix d'herbe en même temps que sous les poids des années ; ils arrivent là pour écouter le frère, et cela avec une si grande attention, qu'on ne peut s'empêcher d'être attendri jusqu'aux larmes.

Le f. Frumence, aux Trois-Rivières, visite aussi régulièrement 14 habitations nombreuses, et le résultat de ces instructions est déjà bien consolant. –

Ce sera notre bon Préfet apostolique qui nous donnera la retraite cette année : je me suis hasardé à l'en prier. Il m'a répondu qu'il nous était tout dévoué et qu'il ferait pour nous tout ce que je voudrais ; et que, malgré ses grandes occupations, il se chargerait de toutes les instructions de notre retraite. C'est un grand service qu'il nous rend, et dont je serai bien reconnaissant. Il vient de réunir tout le clergé de la Guadeloupe, et, dans un synode qui a duré deux jours, il a entretenu son clergé, en présence de Dieu et dans sa chapelle, des mesures à prendre pour le plus grand bien de la Colonie. – Oh, le brave homme que nous avons pour Préfet ! Jamais la Colonie n'en avait possédé un pareil."

- Lettre du f. Phocas, en date du 8 juillet 1847. – (au Fort St-Pierre) -

"Je vous donnerai de bonnes nouvelles de notre œuvre : les petits esclaves nous viennent en foule depuis lundi 5 juillet. On a poursuivi les maîtres, et ils s'empressent de nous les envoyer. La classe du f. Baptiste, qui leur sert d'école, est remplie. Les maîtres eux-mêmes nous les amènent, et sont devenus à notre égard d'une complaisance sans exemple ici. Lundi étant à nous promener sur une habitation, le maître nous a priés de vouloir bien y aller faire une instruction le jeudi. Enfin les portes qu'on nous a fermées tant d'années, semblent vouloir s'ouvrir, bon gré mal gré. Le f. Arthur a déjà vu plus de quatorze habitations et il a été bien reçu partout. Nos classes sont toutes remplies dans ce moment. On a placé un quatrième frère dans chaque établissement de St-Pierre, et, aujourd'hui, il nous en faudrait un 5e. – Pour ma part, j'ai plus de cent élèves dans ma classe ; avec cela j'ai à faire une instruction du soir d'une heure : cette instruction est toujours très suivie. Le dimanche et le jeudi, je vais sur les habitations ; je suis chargé en outre de tout le train et des comptes de la maison. Mais laissons tout cela et n'en parlons plus. – Dieu sait donner la force à qui en a besoin."

Copie. AFIC. 181.3.011.

DOCUMENT 524. **OBLIGATION.**

(Timbre royal 35 cm.)

Ploërmel le 2 septembre 1847.

Je soussigné reconnais devoir à Mr. Lemoine de la Borderie, propriétaire, demeurant à Vitré, rue des fontaines, la somme de quatre mille francs pour prêt de pareille somme qu'il m'a fait ce jour, et que je m'oblige à lui rendre en son domicile, dans deux ans, avec intérêt à quatre pour cent par an ; me réservant la faculté d'anticiper l'époque de remboursement.

Ploërmel le deux Septembre mil huit cent quarante-sept.

Bon pour la somme de quatre mille francs

L'ab. J. M. de la Mennais

Mention et signature aut. AFIC. 99.02.003.

LETTRE 4135. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH**.

Ploërmel le 4 7bre 1847

Monseigneur,

Que le bon Dieu soit béni ! Le f. Sebastien a été breveté hier à Vannes – Je m'empresse d'annoncer cette heureuse nouvelle à Votre Grandeur, au moment même où je la reçois et avant le retour à Ploërmel de notre triomphateur.- J'ignore encore le resultat de l'examen de Nantes, auquel s'est présenté le f. Jean Louis de Gonzague.

Je viens de placer le f. Augustin à Dinan pour y faire une grande classe, et le f. Alphonse de Liguori à Montfort, pour y faire une classe moyenne.- Il est important que l'un et l'autre se forment par la pratique à bien enseigner, et à bien tenir une classe. Voilà donc deux pensions dont vous allez être déchargé, et je m'en réjouis.

Le frère Mélite est revenu d'Eauze penetré de reconnaissance pour toutes les bontés dont on l'a comblé : il en parle à tout le monde avec effusion.

Pardon, Monseigneur, de ne vous dire rien de plus aujourd'hui, le courrier va partir.

Je suis avec la vénération la plus profonde et le devouement le plus cordial,

De Votre Grandeur,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.2.018.

LETTRE 4136. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH**.

Ploërmel le 7 de septembre 1847

Monseigneur,

Je me présente devant vous tout tremblant…. mais, je tremble de joie, car, j'ai à vous annoncer que le f. Jean Louis de Gonzague vient d'être breveté à Nantes… *A Domino factum est istud*[1] ! Que le Seigneur en soit béni ; mille fois béni !

Maintenant, Monseigneur, c'est à vous de disposer de vos richesses.- Si vous me permettez de vous dire, en toute simplicité, mon petit avis, je vous engagerai à rappeler à Eauze le f. Jean Louis de Gonzague, et à laisser le f. Sebastien, pendant un peu de tems encore, à ma disposition, non plus pour étudier, mais pour se former à bien tenir une classe, et à bien diriger les enfants, chose si essentielle ! Le f. Jean Louis de Gonzague commenceroit à Eauze à ébaucher quelques sujets, en attendant que le f. Sebastien allât le rejoindre. –

[1] *C'est le Seigneur qui a fait cela !*

Remarquez, je vous prie, Monseigneur, que ce dernier frère, n'ayant pas quitté le noviciat, n'a pu acquérir aucune expérience des écoles – et qu'est-ce que la théorie sans la pratique ?

Nous avons tout lieu d'espérer que les ff. Augustin et Alphonse de Liguori seront brevetés à leur tour dans le courant de l'année scholaire, car, déjà l'un et l'autre sont plus forts que quelques uns de ceux qui viennent de l'être à Vannes, à St. Brieuc, et à Nantes. - Nous avons eu au dernier examen, sept brevets, dont deux vous appartiennent – jamais, je n'avois vu si belle et si douce fête !

Votre Grandeur a dès aujourd'hui la certitude de pouvoir organiser prochainement un noviciat soit à Eauze, soit ailleurs : mais il est à désirer, ce me semble, que le f. Sebastien ait le temps d'achever son instruction pratique.

Je suis avec une vénération profonde,

Monseigneur,

Votre très humble et tout dévoué serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 120.2.019.

LETTRE 4137. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 9 7bre 1847

Mon très cher frère

Voilà une lettre pour M. le Curé d'Héric, que vous cacheterez avant de la lui remettre.

Faites savoir à Mr. le Curé de Vay que je m'occupe très activement de son affaire, quoique je ne lui écrive pas directement aujourd'hui. Je comptois lui donner le f. Anthime[1] ; mais Mr. le Curé de Fay ne veut pas perdre ce frère, dont l'école longtems languissante se relève heureusement.

Ayez grand soin de notre excellent petit frère Anatolien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Héric (Loire Inf.re)

Aut. AFIC. 89.01.070.

LETTRE 4138**. AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 10 7bre 1847

Monsieur le Recteur

Je vous demande mille pardons du retard que j'ai mis à répondre à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 31 aout dernier : les occupations dont je suis surchargé à la fin de la retraite générale de mes frères, sont mon excuse.

Les pièces relatives à la demande d'autorisation pour le pensionnat de Dinan ont été remises à Mr. le Sous-Préfet de cet arrondissement pour vous être transmises avec l'avis du Comité d'arrondissement : j'ai prescrit de suivre la même marche pour les pensionnats de (St) Pol de Léon et de St. Divy, et si on ne l'a pas fait plustôt, c'est qu'un de Messieurs les Inspecteurs du Finistère avoit dit, en 1845, à un des frères Directeurs de ce Département, que

[1] F. Anthime - ou Anthème - (Ollivier Le Belligai), né à Uzel (Côtes-du-Nord) en 1796, entré à Ploërmel en 1826.

cette formalité n'étoit pas nécessaire, et que la plupart des instituteurs laïcs ne la remplissoient pas.

Quant aux livres en usage dans nos écoles, voici où nous en sommes : l'arithmétique et la grammaire dont nous nous servons, ont été approuvées par le Conseil royal. – Nous venons de faire imprimer des tableaux de lecture, suivant les nouvelles méthodes : j'aurai l'honneur de vous en adresser deux exemplaires très prochainement. – Nous avons fait aussi réimprimer les *Devoirs du chrétien* par M. de la Salle, avec de nombreuses corrections : mais avant d'adopter définitivement ce livre, je n'ai pas voulu m'en rapporter à moi-même : j'ai soumis notre travail à un illustre archevêque, qui a bien voulu me promettre de l'examiner avec soin. Comme il s'agit d'une exposition de la doctrine catholique, j'ai pensé que cette marche étoit la meilleure que je puisse suivre : elle seroit d'ailleurs légalement obligatoire dès aujourd'hui si le dernier projet de loi sur l'instruction primaire présenté aux Chambres par M. de Salvandy, avoit été adopté par elles dans leur dernière session : je me suis donc conformé d'avance aux intentions de M. le Ministre de l'Instruction publique, et j'ai prévenu ses désirs.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéiss(an)t serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Monsieur le Recteur de l'Académie de Rennes

Projet aut. AFIC. 108.2.005.

LETTRE 4139. **AU PRÉFET DU FINISTÈRE .**

Ploërmel le 10 7bre 1847

(Timbre royal : 1 f. 25 c.)

À Monsieur le Préfet du Département du Finistère

Monsieur le Préfet,

Le soussigné Sieur abbé Jean Marie Robert de Lamennais, chanoine honoraire de St. Brieux, Supérieur général des frères de l'instruction chrétienne, demeurant à Ploërmel (Morbihan)

a l'honneur de vous exposer que dans l'intérieur de l'établissement de l'école des frères de l'instruction chrétienne, au chef lieu de la commune du Folgoat, (arrondissement de Brest) se trouvent un réservoir, dont les eaux tombent au sud, dans un lavoir appartenant à M. Du Pesseau, docteur médecin à Lesneven, et un lavoir, alimenté par les eaux de la fontaine, à l'est de l'église du Folgoat. Ces dernières, après avoir parcouru quelques mètres, dans un canal souterrain, existant dans les dépendances extérieures de l'établissement de l'école des frères, vont rejoindre, au dessous du lavoir de M. Du Pesseau, les eaux qui proviennent du premier réservoir indiqué ; et ces eaux ainsi réunies, traversent la route vicinale du Folgoat à Ploudaniel, et tombent ensuite dans une prairie appartenant au Sieur Quidelleur, cultivateur, demeurant en la commune de Ploudaniel, et près le bourg du Folgoat.

Depuis quelques années, les vases entraînées par les eaux, ont exhaussé, insensiblement, le sol de la partie nord de la prairie du Sieur Quidelleur qui a augmenté par son fait, les inconvénients résultant de cet exhaussement, en entretenant, à quelques mètres en aval de la route vicinale prémentionnée, et dans l'intérieur de sa prairie, un barrage qui a pour effet de maintenir de plus en plus les vases, et de maintenir, des deux côtés de la route vicinale, l'eau à l'état de stagnation permanente, ce qui porte un préjudice notable à ladite route, et détruit sa solidité. Quelquefois même, après les fortes pluies, les eaux ne trouvant plus sous le pont pratiqué sur cette route, une issue suffisante, débordent par dessus ladite

route et en dégradent la chaussée supérieure, ce qui provient encore du barrage établi par le Sieur Quidelleur, parcequ'il favorise l'amoncellement des vases sous le pont.

Le Sieur Michel Paul, fermier de M. Du Pesseau, (il y a tout lieu de penser que c'est sans l'autorisation du propriétaire), a, depuis peu d'années, exhaussé les parois de son lavoir, au dessous du réservoir intérieur de l'établissement de l'école des frères, ce qui augmente l'élévation des eaux dans ledit réservoir. Le même Sieur Michel Paul place, presque continuellement un barrage mobile au dessous du point de jonction des deux ruisseaux, dévalant, l'un du réservoir, l'autre du lavoir de l'établissement de l'école des frères, enfin il profite des vases qui se réunissent dans l'étang au nord de la route vicinale, et en recueillant annuellement ces vases, il augmente successivement la profondeur dudit étang, dans lequel il a même soin de jetter des herbes, afin d'augmenter le volume des matières qu'il en retire.

Les faits ci-dessus signalés portent le plus grand préjudice à l'établissement de l'école des frères au Folgoat. Les eaux du lavoir, à l'intérieur, ne reçoivent plus leur écoulement, et ce lavoir ne peut plus être utilisé. Les eaux du réservoir, au dessus du lavoir de la propriété de M. Du Pesseau, acquièrent tous les jours, une plus grande élévation. Toutes ces causes réunies augmentent considérablement l'humidité, dans l'intérieur de l'enclos, et la stagnation des eaux nuit à la route vicinale, et compromet la salubrité publique.

En conséquence, et vu les articles 15 et 16 du titre deux de la loi du 28 septembre – 6 octobre 1791, le chapitre 6, § 3, de l'instruction de l'Assemblée nationale du 12-20 août 1790;

Après vérification, s'il y a lieu, de tous les faits ci-dessus énoncés, par le rapport qui vous en sera fait, par qui de droit ;

Il vous plaira, Monsieur le Préfet, ordonner la fixation du niveau au dessus duquel le dit Quidelleur ne pourra maintenir les eaux dans la partie nord de sa prairie sus-mentionnée, ordonner également la destruction de tout barrage qui maintiendrait les eaux au dessus dudit niveau, ordonner le curage du ruisseau, dans la partie nord de ladite prairie, de manière à empêcher la stagnation des eaux, aux abords de la route vicinale, et dans l'intérieur de l'établissement de l'école des frères ; enfin ordonner la suppression des barrages de toute nature qui auraient été établis par le fermier de M. Du Pesseau, sur la propriété de ce dernier, entre l'établissement de l'école et la prairie du Sieur Quidelleur, et l'abaissement des parois du lavoir de ladite propriété de M. Du Pesseau, jusqu'au niveau qui sera déterminé par l'arrêté à intervenir, les frais desquels travaux, ainsi que les frais du règlement administratif qui les déterminera, restant à la charge dudit Sieur Quidelleur et de M. Du Pesseau ou de son fermier, chacun en ce qui le concerne ; fixer le délai passé lequel l'exposant sera autorisé à faire confectionner, aux frais de qui de droit, les travaux ordonnés, dans le cas où les parties condamnées à faire exécuter ces travaux, n'y auraient pas fait procéder.

Le soussigné a l'honneur d'être, avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

Ploërmel, (Morbihan) le 10 7bre 1847

L'ab. J. M. Robert de la Mennais

Enreg. À Brest le treize 7bre 1847, f. 104, etc.

Signature aut. AFIC. 108.2.006.

LETTRE 4140. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 10 7bre 1847

Mon très cher frère

Tout va bien à St. Briac, et j'espère que tout ira de mieux en mieux. – Le bon Dieu vous bénira.

Il vaut mieux faire quelques réparations à la maison déjà louée, que de louer une chambre dans le bourg. - Dans tous les cas, il faut que vous soyez logés de manière à ce que votre santé ne souffre pas..

Je vous autorise à acheter trois tables de l'institutrice, à condition que vous ne payiez pas plus de 9 f. pour chacune : dans le cas où elle refuseroit ce prix vous en feriez faire de neuves, si vous en avez besoin : mais, je tiens à ce que vous ne changiez pas de maison, c'est-à-dire à ce que vous occupiez celle que vous avez louée dernièrement : vous pouvez donner un petit livre de 75 c. à chacune des deux dames qui vous ont logés pendant l'année.

Les trois chapelets auxquels vous assistez le dimanche vous dispensent du quart d'heure d'adoration.

Vous pouvez vous livrer exclusivement à l'étude de la navigation et négliger toutes les autres études, mais non vos exercices spirituels.

Je vous permets de vous adresser à l'ancien capitaine de St. Enogat dont vous me parlez, quand vous serez embarrassé pour quelques calculs, et que le f. Samson ne pourra pas vous débrouiller.

Nous avons eu 7 brevets au d(erni)er examen : les ff. brevetés sont les ff. Clementin[1], Odilon, Lô Marie[2], Jean Louis de Gonzague (d'Auch), Sébastien[3] (d'Auch), Pacôme, et Benigne[4].

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : Dinan 14 sept. 47

Aut. AFIC. 89.01.071.

LETTRE 4141. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 11 7bre 1847

Monsieur le Ministre

Je m'empresse de répondre aux lettres en date des 6 et 8 de ce mois que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire.

Dès à présent, je suis en mesure de mette à la disposition de Votre Excellence dix frères dont deux seront destinés pour Cayenne, et 8 pour les Antilles ; je puis même vous en donner un onzième, en remplacement du frère Rembert (Jubé), dont la santé n'est pas encore bien rétablie pour qu'il (lui) soit possible de retourner de suite à la Martinique ; il est à désirer qu'en attendant, il n'y ait pas de vide dans les cadres des deux colonies, et je désire

[1] F. Clémentin-Marie (Louis Berthou), né à Trévérec (Côtes-du-Nord) en 1829, entré à Ploërmel en 1843.
[2] F. Lô-Marie (Jean Carnet), né à Landelle (Manche) en 1824, entré à Ploërmel en 1844.
[3] F. Sébastien (Michel Tinarrage), né à Lannux (Gers) en 1817, entré à Ploërmel en 1845, pour le compte du diocèse d'Auch.
[4] F. Bénigne (Jean-Pierre Têtu), né à Pluherlin (Morbihan) en 1828, entré à Ploërmel en 1844.

les tenir au complet, à cause de l'excessif travail dont nos frères des Antilles sont, et vont être de plus en plus surchargés.

Le partage de ces onze frères se ferait donc ainsi :

Cayenne	2	remplaçants
Guadeloupe	4	"
Martinique	5	dont un remplaçant.

Je serais enchanté que tous s'embarquent et voyagent ensemble sur la *Caravane*, comme vous voulez bien me le proposer.

J'accepte cette offre avec reconnaissance. Veuillez bien me dire, Monsieur le Ministre, le jour que vous avez fixé pour le départ de ce navire ; si le départ est trop prochain pour que tous les colis soient prêts, je vous demanderai la permission de faire embarquer sur un autre bâtiment de l'Etat ceux que je n'aurais pu expédier immédiatement.

Il s'agit de livres et autres fournitures dont les établissements manquent, et dont nous avons coutume de les pourvoir dans le mois d'octobre.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

P.S. Je vous remercie de l'autorisation accordée au frère Bernard d'aller aux eaux de Barèges : notre médecin a jugé ce voyage inutile, parce que la saison est trop avancée.

Copie. AFIC. 155.1.031.

LETTRE 4142. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 12 7bre 1847

Monsieur le Ministre

Hier j'eus l'honneur d'écrire à Votre Excellence ; aujourd'hui je lui écris de nouveau parce qu'une lettre de Cayenne arrivée ce matin, m'apprend que le frère Alfred est atteint de la maladie de poitrine qui a obligé le f. Vincent de Paul à quitter la colonie, trop tard hélas ! pour qu'il pût se guérir. Je désire donc rappeler en France immédiatement le f. Alfred et profiter de la *Caravane* pour envoyer de suite à Cayenne son remplaçant, afin que notre école soit maintenue au complet.

Le nombre de frères à embarquer sur la *Caravane* serait donc de 12 au lieu de 11, savoir :

3 pour Cayenne, tous remplaçants,
4 pour la Guadeloupe,
5 pour la Martinique, dont un remplaçant.

Un jeune créole de Cayenne (le plus fort élève de la classe du frère Alfred, excellent sous tous les rapports) demande depuis deux ans à venir au noviciat de Ploërmel ; ne pourrait-il pas l'accompagner ?

Je suis etc.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.033.

LETTRE 4143. **AU F. LOUIS-JOSEPH BODO.**

D. S. Ploërmel le 13 7bre 1847

Mon très cher frère

Vous êtes surpris de ce que je ne vous écrive pas plus souvent : mais, je tiens à ne vous dire que des choses positives, et il me faut souvent plus de tems que vous ne pensez pour cela. – Par exemple, ce n'est que depuis hier que je sais d'une manière certaine en quel nombre et par quelle voie je vous enverrai des frères pour vous soulager. Enfin, je vous annonce le départ prochain de trois frères dont deux sont destinés à remplacer les ff. Vincent de Paul et Bernard Marie, et le 3e remplacera le f. Alfred Marie que je rappelle en France pour y rétablir sa santé : je m'effraie de sa toux, et, comme vous l'observez très bien, sa maladie deviendroit incurable, comme celle du f. Vincent de Paul, si on ne se hâtoit pas de lui accorder un congé de convalescence ; il pourra retourner à son poste, après avoir pris quelque repos, et respiré à Ploërmel un air plus salubre que celui de Cayenne. En attendant, le f. Paul Joseph est capable de faire sa classe, et s'il pousse moins les élèves à des études élevées, ce ne sera pas un mal : je suis de votre avis sur ce point, et j'agis en conséquence.

Mais je ne suis pas de votre avis en ce qui touche les créoles en général, et je désire en avoir plus que je n'en ai : vous embarquerez donc avec le f. Alfred le jeune créole qu'il m'a recommandé, et que je vous avois dit de nous envoyer : si l'administration faisoit des difficultés pour cela, il faudroit chercher une autre voie, et je suis sûr que s'il passoit sur un navire du commerce, le Ministre se prêteroit à ma demande, à lui allouer une indemnité, comme il le fait pour les autres créoles qui nous viennent des Antilles.

Mais, ce n'est pas trois frères nouveaux que vous allez voir.- Douze s'embarqueront ensemble prochainement sur la *Caravanne* : de ces douze, neuf, après avoir touché à Cayenne, continueront leur route pour les Antilles sur le même navire. Si vous avez de l'ouvrage, nos frères de la Martinique et de la Guadeloupe en ont bien plus : au fort St. Pierre, par exemple, nos frères comptent dans leurs classes plus de mille enfans, au Fort Royal près de 500, et ainsi du reste proportion gardée. En outre ces admirables frères font le catéchisme sur les habitations ; le f. Hyacinthe à la Guadeloupe, en dessert 22, c'est-à-dire qu'ils sont continuellement à cheval.- Votre pays ne permet pas de faire cela, et il faut être en garde contre un excès de zèle qui vous porteroit à entreprendre au delà de ce que vous avez déjà entrepris. – Ne songez pas à accepter d'établissemens nouveaux, à moins qu'il ne soient réguliers, et que je ne (les) aie autorisés sur la demande formelle du Ministre. –

Dans le mois de Juin dernier, j'ai fait le voyage de Paris : on m'y a entretenu de plusieurs projets, mais aucun n'est encore arrêté. – On m'a communiqué une depêche de Mr. le Gouverneur de la Guyane, laquelle est on ne peut plus bienveillante pour vous.

Notre retraite du mois d'aout a été très fervente et très nombreuse : notre chapelle devient trop petite : nous avons le désir de l'accroître : mais, quelle dépense ! je m'en effraie.

Si le f. Pierre Marie de la Croix n'est pas mieux, quand vous recevrez cette lettre, profitez du passage de la *Caravanne* pour nous le renvoyer : nous lui prodiguerons nos soins. – Le f. Vincent de Paul va toujours et demande même à faire une classe, mais je crains pour lui l'hyver. – Le f. Bernard Marie a des chances de guérison : peut-être ira-t-il aux eaux de Barèges au printemps prochain. - Le Ministre m'avoit accordé pour lui cette permission, il y a un mois, mais, il n'en a pas profité, parce que la saison étoit déjà trop avancée. – Au reste le f. Bernard est très résigné, et sa conduite est très bonne sous tous les rapports.

Je me borne à ce peu de mots pour aujourd'hui. – Je ne veux pas retarder le départ de ma lettre, parce que vous êtes impatient sans doute de la recevoir.

Mr. Ruault me charge de vous dire mille choses aimables.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

22 7bre

Je n'ai pas mis ma lettre à la poste, parce que je prévoyois que j'aurois à y ajouter le Post scriptum que voici :

Par une lettre que j'ai reçue hier, Mr. le Ministre de la Marine me prévient qu'il a autorisé le passage gratuit sur la *Caravanne*, à son retour, du jeune créole que je vous recommande de nous envoyer avec le f. Alfred ; il autorise aussi le passage, pour cause de santé, du f. Pierre Marie de la Croix ; ayez soin de faire mettre en règle, avant le départ, leurs feuilles de congé. –

Au lieu de 3 frères que je vous destinois d'abord, j'en fais partir quatre pour Cayenne, afin que vous soyez au complet, le cadre étant de 9. – En tout, vous allez donc voir à l'arrivée de la *Caravanne*, 13 frères descendre à la fois dans votre île, ce sera comme une petite armée ; mais, vous n'en aurez pas peur. – 4 auront une obédience pour Cayenne, 5 en auront une pour la Martinique, et les 4 autres en auront une pour la Guadeloupe.

J. M. de la M.

Aut. AFIC. 89.01.072.

LETTRE 4144**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 14 7bre 1847

Monsieur le Ministre,

Je viens de recevoir une lettre de Cayenne, par laquelle le frère Louis-Joseph m'annonce que le frère Pierre Marie de la Croix est hors de combat : le médecin déclare qu'il ne guérira pas dans la Colonie, et que même il y a lieu de craindre que ce frère ne puisse supporter les fatigues de la traversée de retour. C'est donc un quatrième remplaçant qu'il faut pour la Guyane ; je suis en mesure de le donner, mais j'ai besoin de savoir, le plus tôt possible, si vous me permettez de l'adjoindre aux douze autres frères qui doivent s'embarquer prochainement sur la Caravane. – Cette occasion manquée, quand en retrouverons-nous une autre ? Que de malades à la fois ! Cela me désole.

Je suis, avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.032.

LETTRE 4145. **À Mme Augustine DE KERTANGUY.**

Ploërmel le 14 7bre 1847

Ma chère Augustine

Je t'attends depuis quinze jours avec M. Henri, et marque moi par le retour du courrier, si je puis compter sur votre chère visite, et quel jour vous arriverez.

La voiture de nos enfans est finie. – Il ne reste plus qu'à la monter et à peindre le train : la caisse et les roues sont peintes. – On la trouve jolie.

Je t'embrasse tendrement. À bientôt.

Ton oncle

Jean

À Madame
Madame Augustine de K/tanguy
*Au Mesgouer (*mot rayé. En surcharge) *: Mespaul*
*En Plouganou (*mot rayé. En surcharge) *: St Pol de Léon Par Morlaix*
cachet : Ploërmel 15 sept. 1847

Aut. AFIC. 7.08.005.

LETTRE 4146**. AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 14 7bre 1847

Mon très cher frère

Aussitôt cette lettre reçue, vous ferez partir pour Plounez le f. Clémentin Marie, où il remplacera le f. Maximilien que je garde pour le placer à Rennes. – Remettez au f. Clémentin la lettre incluse à son adresse : je suppose que son brevet vous a été expédié ; si vous n'avez pas encore reçu cette pièce, le frère ne s'en rendra pas moins de suite à sa destination. Quant à son certificat, il lui sera adressé à Paimpol, par le f. André. – Le f. Maximilien écrit au vicaire de Plounez, avec mon autorisation, pour le prier de lui expédier ici certains objets qui lui seront utiles, et qui ne servent pas.

Je n'ai pas encore disposé du f. Odilon, mais cela ne tardera pas.

J'ai proposé à Mr. le Curé d'Uzel ou de prendre un frère chez lui, aux conditions du Prospectus, ou d'en envoyer deux dans sa paroisse, à mes frais, pourvu qu'il se chargeât du loyer de la maison où ils s'établiroient à leur ménage. – Il n'a accepté ni l'une ni l'autre de mes propositions. – En conséquence, je renonce à cet établissement. Toutefois, il faut que vous alliez de suite à Uzel, afin de tout régler pour le passé. – Je crois être sûr que le bail de la maison a été signé par le Recteur en même tems que par le frère, et qu'il en a garanti le payement. – C'est une chose à vérifier de suite ; il faut aussi que sans retard la maison soit vuidée, afin qu'on n'en reclame pas le loyer pour un an de plus. – Le mobilier nous appartient : il faudra le faire transporter à Loudeac, et vendre seulement ce qui ne pourroit être enlevé sans une dépense supérieure à la valeur des objets. – Enfin, terminez cette déplorable affaire le moins mal que vous pourrez, mais terminez la le plus vîte possible : vous sentez que je ne puis deviner les difficultés qui pourront se présenter, mais, agissez pour le mieux hardiment.

Il paroît que la tête du f. Polyclet s'est montée à propos de la boisson. – Vous lui donnerez, après l'avoir lue et cachetée*(sic)*, le billet ci-joint : continuez de le traiter avec douceur, et ayez pitié de sa faiblesse.

12 ou 13 de nos frères s'embarqueront prochainem(en)t sur la Caravanne à Brest : ils passeront donc à Quintin.

Rétirez de St. Brandan un certificat de moralité pour le f. Alcime (de deux ou trois ans) et gardez cette pièce jusqu'à nouvel ordre. J'écrirai très prochainement à M. le Recteur.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.073.

LETTRE 4147. **AU F. LÔ-MARIE CARNET.**

D. S. Ploërmel le 15 7bre 1847

Mon très cher frère,

Vous êtes destiné à aller à Herbignac pour y remplacer le f. Ollivier que j'envoie dans une autre Commune : il faut vous y rendre le plustôt possible parce que l'école ne peut rester suspendue. Le f. Jean Louis de Gonzague la fait provisoirement, mais, cela dérange beaucoup, car on l'attend à Eauze où il va prendre la classe que faisoit l'année dernière le f. Mélite. D'un autre côté, Mr. le Curé et M. le Maire d'Herbignac m'ont déjà écrit deux fois pour m'exprimer le désir que leur école soit définitivement organisée très prochainement. Vous voyez donc que vous ne pouvez pas rester plus longtems chez vous. Prenez pour revenir et pour vous rendre à votre destination, la route la plus courte et la moins dispendieuse. Si,

comme je le pense, c'est celle de Nantes, pourvoyez vous, en passant par cette ville, d'un certificat de moralité signé par le maire et trois conseillers municipaux, pour le tems que vous y avez séjourné ; on complètera avec un autre certificat les 3 ans que la loi exige.

Marquez moi de suite l'époque à laquelle votre successeur devra arriver à St. Stanislas, et où il trouvera les hardes et les effets que vous y avez laissés.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Voilà une note du f. Olivier qui vous sera utile.

Aut. AFIC. 108.2.008.

LETTRE 4148. **AU F. ÉTIENNE-MARIE MALENFANT**.

D. S. Ploërmel le 16 7bre 1847

Mon très cher frère,

Je ne pourrai recevoir ici au pensionnat votre petit cousin aux conditions que vous me marquez, qu'autant qu'il auroit la vocation d'être frère, et alors ce ne seroit pas au pensionnat mais au noviciat qu'il devroit aller tout d'abord : mais, il est trop jeune pour savoir si Dieu l'appelle : dites lui d'y penser, et vous m'en reparlerez. – Quant à votre jeune sœur, je ne pense pas que l'on consentît à la recevoir à la Providence de St. Brieuc pour la modique somme qu'elle peut donner : il me semble que le mieux pour elle seroit de se présenter chez les dames du St. Esprit : comme elles ont beaucoup de fondations, il leur faut beaucoup de sujets ; elles doivent être, par consequent plus faciles pour les conditions.

Le f. dont vous me parlez est très nerveux, et n'est pas assez maître de ses premières impressions. – Au reste, il a signé la pièce que je lui demandois, car il est bon au fond.

On vous doit une pension complette : cela est expressement dit dans le Prospectus : relisez le - Ne consentez donc pas à payer l'éclairage : mais, si Mr. le Recteur juge à propos d'en demander le prix en outre de ce qu'il a reçu jusqu'ici pour votre pension, il faut qu'il adresse sa demande à M. le Maire ; vous n'avez pas à vous en mêler, puisque cela ne vous regarde pas.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Mr. Ruault à qui je viens de comuniquer la réponse que je vous fais au sujet de votre petit cousin, m'engage à le recevoir au pensionnat dès cette année, p(ou)r 300 f. On lui fournira le dedans de lit ; mais il faut qu'il apporte des draps et quelques serviettes car nous en manquons ; il est bien entendu que nous ne nous chargeons pas de l'entretien, mais seulement du blanchissage, et même des fournitures classiques. Il devra apporter les livres qu'il a déjà.

Au f. Etienne Marie
Frère de l'Inst. Xtienne
À Bruz par Rennes (Ille et Vilaine)
cachet : Ploërmel 18 sept. 47

Aut. AFIC. 89.01.074.

LETTRE 4149. **À L'ARCHEVÊQUE D'AUCH.**

Ploërmel le 18 de septembre 1847

Monseigneur,

Je m'empresse de répondre[1] à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 13 de ce mois.

1°. Le f. Jean Louis de Gonzague est retourné de Nantes à St. Nazaire, après son examen, parce que la classe dont il étoit chargé ne pouvoit rester suspendue ; mais son remplaçant est parti, il y a cinq jours, et lui a porté l'ordre de ma part, de revenir ici pour recevoir les vôtres : toutefois je ne pense pas qu'il soit revenu à Ploërmel avant la fin de la semaine prochaine, car, il doit s'arrêter un peu, en passant par Herbignac, où il fera seul la classe, en attendant l'arrivée du frère titulaire de cette école, lequel est absent en ce moment pour affaires de famille. J'ai été bien aise de profiter de cette circonstance pour que le frère Jean Louis apprît par expérience quelle est la position d'un frère placé isolément dans un presbytère : cela lui sera utile, et cela ne sera pas long.

2°. Sans doute, Monseigneur, il est très convenable que la vie commune soit établie à Eauze dès le commencement, et les arrangemens que vous comptez prendre à cet effet sont d'une grande sagesse : il vous faut donc deux frères : mais, au lieu de renvoyer à Eauze le f. Melite (que j'ai dailleurs déjà promis ailleurs[2]), il vaudroit infiniment mieux y rappeler le f. Bernard Marie, qui a fait vœu à la retraite dernière, et qui a la capacité nécessaire pour faire une seconde classe : c'est un excellent jeune homme, je l'emploie depuis quelques jours dans notre pensionnat de Ploërmel, et par consequent, en arrivant à Eauze, il ne sera pas tout à fait neuf. D'un autre côté, ce bon frère, sans être malade, est d'une santé foible : le climat de Ploërmel ne lui convient guère, et il est à souhaiter qu'il respire un air plus doux pendant la rigoureuse saison où nous allons entrer. Sous tous les rapports, il seroit donc à propos qu'il accompagnât le f. Jean Louis de Gonzague.- Y consentez vous, Monseigneur ?

3°. Pour l'affermissement et la prospérité de l'œuvre que Votre Grandeur a fondée au prix de tant de sacrifices et de sollicitudes, il me semble nécessaire que quelques uns de vos sujets viennent ici, pendant quelque temps encore, mais les plus avancés surtout, et ceux qui seroient exposés, à raison de leur âge, à être appellés pour le service militaire, car, c'est à Ploërmel qu'ils devront signer un engagement de dix ans, pour obtenir l'exemption. Mais vous n'en avez actuellemement aucun qui se trouve dans ce cas là, et c'est trop tôt s'en occuper. Le plus pressé est de former un frère capable d'instruire parfaitement les autres, chez vous.- Le frère Jean Louis de Gonzague a un mérite réel : toutefois, il ne faut pas nous dissimuler qu'il manque de netteté dans l'esprit et de facilité à s'exprimer : si donc parmi vos sujets, j'en rencontre un qui soit plus propre que lui à préparer vos novices à l'examen, je vous engagerois, Monseigneur, à prolonger le séjour à Ploërmel de ce frère là ; et je l'associerois aux ff. Bernardin et Hypolyte, qui sont chargés des cours spéciaux à Ploërmel et dont vous connoissez les talents – je pense un peu au f. Augustin en vous écrivant ceci.- Mais mon imagination m'entraîne -. Nous sommes loin d'en être là : trop de prévoyance entraîne trop de souci.

Je félicite Mr. Barciet de sa promotion à un canonicat d'Auch : c'est une juste récompense de ses vertus et de ses services : je regretterois que sa nouvelle dignité fut un

---

[1] Il existe un projet autographe de cette réponse, daté du 17 septembre, et comportant quelques variantes.

[2] D'après le projet autographe " le f. Melite est déjà engagé pour le pensionnat ecclésiastique de St. Stanislas à Nantes."

obstacle à la promesse qu'il a bien voulu me faire de revenir nous visiter en Brétagne – Ah, qu'il y revienne donc, et qu'il nous amène Mr. le Curé d'Eauze son successeur, dont je serois si heureux de faire la connoissance personnelle.

Je suis avec une profonde vénération, Monseigneur,
De Votre Grandeur,
Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

À Monseigneur
Monseigneur l'archevêque d'Auch
À Auch (Gers)
cachet : Ploërmel 20 sept. 1847

Aut. AFIC. 120.2.020.

LETTRE 4150. **À M. TESSON, DES MISSIONS ÉTRANGÈRES.**

Ploërmel le 19 7bre 1847

Monsieur,

Ne doutez pas, je vous prie, de mon sincère désir de prendre part à l'excellente œuvre de vos missions : mais, voici ma position : je suis lié avec le Ministère de la Marine pour la fondation des écoles destinées à l'instruction des noirs dans nos colonies ; déjà plus de 80 frères s'y sont dévoués, et au moment où je vous écris, treize frères se préparent à s'embarquer très prochainement pour aller à Cayenne et aux Antilles. Le Département de la Marine a fait et continue de faire des dépenses considérables pour mon noviciat ; mais aussi, (vous le comprenez), il est de toute justice que je lui réserve les sujets disponibles, car il est loin d'avoir à sa disposition un nombre suffisant, et il tient beaucoup, avec raison, à hâter les progrès de l'instruction, pour hâter aussi le moment où l'émancipation des esclaves sera raisonnablement possible. Non seulement nous recevons ces pauvres gens dans nos écoles – *(Note en marge) :* Dans les seules écoles du Fort St-Pierre (Martinique), nous comptons plus de mille élèves.*(Fin de la note)* - quand ils peuvent y venir, mais le gouvernement nous fournissant des chevaux, nous venons de commencer à aller les catéchiser dans les habitations.

Il résulte de cet exposé, non que Pondichéry, colonie française, ne puisse avoir des frères de mon institut, comme en ont déjà la Guyane, le Sénégal, la Martinique, la Guadeloupe, St-Pierre-et-Miquelon, mais il en résulte, dis-je, que c'est une affaire à arranger, non avec moi seul : il est indispensable que le Ministère de la Marine intervienne, et vous aide pour Pondichéry, comme il le fait avec tant de bienveillance et de zèle pour les autres colonies. Je vous engage donc à en parler à Son Excellence M. le Ministre de la Marine ; c'est par là qu'il faut commencer.

Je suis avec respect,
Monsieur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Mes hommages, s'il vous plaît, au vénérable M. Langlois.

à M. Tesson, Directeur
au Séminaire des Missions Etrangères,
rue du Bac à Paris

Aut. Arch. Miss. Etr. Paris. Vol. 45. Copie. AFIC. 115.06.021.

LETTRE 4151**. AU F. THÉODOSE STEPHAN.**

D. S. Ploërmel le 20 7bre 1847

Mon très cher frère

Il sera utile d'arranger le vivier de manière à ce qu'on puisse y avoir des recoltes d'herbe : je ne regretterai pas cette dépense qui ne sera pas considérable, et qui, en assainissant une partie du jardin, en augmentera le revenu.

Je crois qu'il est à propos de faire approuver votre pensionnat : il faudra en venir là, et il vaut mieux que ce soit plustôt que plus tard, pour éviter des tracasseries ; priez donc le f. Zachée de faire le plan, et envoyez le au Sous-Préfet de Brest avec la demande d'autorisation en votre nom.

Je comptois que le frère qui vous manque et que vous attendez auroit pu voyager avec les frères qui doivent s'embarquer sur la *Caravanne*, dont le Ministre m'avoit dit que le départ devoit être très prochain : d'après ce que vous avez appris à Brest, il paroît que ce départ n'aura lieu que vers la mi-8bre. – Au reste, je vais savoir positivement à quoi m'en tenir la dessus, car le Ministre ne peut tarder de répondre à la lettre que je lui ai écrite la dessus, il y a dix jours.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Théodose
Frère de l'Inst.n Xtienne
Au Folgoat par Lesneven (Finistère)
cachet : Ploërmel 21 sept. 1847

Aut. AFIC. 89.01.075.

LETTRE 4152. **À M. HUGUET, libraire.**

Ploërmel le 21 7bre 1847

Mon cher Mr. Huguet,

Je vous remercie de votre bon souvenir : il en est de même de Mr. Ruault.

Votre observation sur l'uniformité des prix de vente des ouvrages de Mr. Brouster sont très justes : il est bon que vous en ayez fait part au f. Irenée.

Quand vous aurez l'occasion de voir le f. Cyprien, recommandez lui de ma part d'avancer le plus possible son travail : il me tarde que nous l'ayons.- Procurez lui, s'il vous plaît, les ouvrages suivants

La *Grammaire suivant l'académie*, in 12 de 270 pages, ouvrage adopté comme livre classique et autorisé pour les collèges, 17° édition - 1 f. 40

Exercices français mis en rapport avec la grammaire selon l'acad. - 1 f. 40

Corrigé des exercices français. - 1 f. 90

Je crois que ces ouvrages pourront aider au f. Cyprien.

Tout à vous bien cordialem(en)t.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Huguet, libraire
à St. Brieuc

Aut. AFIC. 51.01.041.

LETTRE 4153. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 23 7bre 1847

Mon très cher frère,

Il n'y a pas de difficulté à ce que vous écriviez à ces Messieurs dans le sens qu'ils le désirent, quoique ce soit chose fort inutile en soi ; cependant, il faut les rassurer sur ce point : vous écrirez donc à Mr. le Maire ce qui suit :

Monsieur le Maire

Le pensionnat pour lequel je sollicite une autorisation est un pensionnat primaire : l'enseignement y sera donc très exactement renfermé dans les bornes prescrites par la loi, et par consequent, ne pourra jamais faire concurrence à celui du Collège communal.

Je suis avec respect, M. le M(aire)..

Mr. Jan a repassé par Ploërmel de grand matin, en s'en retournant à Dinan ; je n'ai pas pu le voir, ni, par consequent, lui parler de la petite retraite à donner à nos enfans ; parlez lui en vous même, de concert avec M. Chevalier. – Si je puis y aller, ce sera une fête pour moi, mais je n'ose en répondre. – La première quinzaine de 9bre seroit, ce me semble, le tems le plus convenable ; mais, ce sera à Mr. Jan de fixer l'époque.

Je suis enchanté du prochain depart de Mr. Berrest ; mais, il faut se bien quitter.

Je doute beaucoup du plein succès du collège de Dinan : mais nous n'avons rien à en dire, ni aucune part à y prendre.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Je reçois à l'instant la reponse du Ministre au sujet de nos trois Sénégalais. – Il accepte mes propositions : en consequence, je vais conclure leur affaire avec le petit séminaire de Tréguier, et dans une huitaine de jours, ils pourront s'y rendre.

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 24 sept. 1847

Aut. AFIC. 89.01.076.

LETTRE 4154. **AU PRÉFET MARITIME DE BREST**.

Ploërmel le 27 7bre 1847

Monsieur le Préfet,

J'ai reçu hier au soir la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 24 courant, et dès demain matin, les 13 frères destinés pour la Guyane et les Antilles partiront pour Brest ; mais je crains bien qu'ils n'y arrivent qu'après le départ de la *Caravane* car ils ne peuvent voyager que par une voiture particulière, aucune diligence n'allant d'ici à Brest directement, et de plus aucune voiture publique ne pourrait donner 13 places à la fois ; néanmoins, je les expédie, parce qu'il peut se faire que la *Caravane* soit retenue quelques jours de plus au port. Dans le cas où elle aurait mis à la voile, les frères se rendront au Folgoat, où ils attendront une autre occasion. J'en serai très contrarié, mais il y a impossibilité absolue d'aller plus vite.

Je compte toujours, Monsieur le Préfet, que vous serez assez bon pour permettre que les colis des frères soient déposés dans les magasins de la Marine.

J'ai l'honneur d'être, avec une respectueuse considération,
Monsieur le Préfet,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.034.

LETTRE 4155. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

(En tête) : D.S. Institut des Frères de l'Instruction Chrétienne – Maison principale.

Ploërmel le 27 7bre 1847

Mon très cher frère

Je crains quelquefois que votre santé ne puisse soutenir le rude travail dont vous êtes chargé : prenez garde de vous y livrer avec trop d'ardeur, et ne consultez pas seulement votre zèle ; consultez aussi vos forces : soyez docile aux conseils de prudence que le f. Paulin ne manque pas sans doute de vous donner.

Je désire savoir ce qu'est devenu le prisonnier qui vous a écrit une lettre si touchante dont vous m'avez donné copie dans le mois de Janvier. – S'il est encore en prison, et qu'il ait continué à se bien conduire, je tâcherois de lui être utile.

Rendez moi compte du resultat que produisent vos instructions sur les habitations : il est important que je le connoisse avec quelques détails.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant
L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
À la Basse-Terre Guadeloupe

Aut. AFIC. 89.01.077.

LETTRE 4156. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 30 7bre 1847

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'adresser à Votre Excellence :

1° L'état nominatif des élèves frères instituteurs destinés pour les Colonies et qui se préparent à cette mission dans la maison de Ploërmel (3e trimestre 1847).

2° Le mémoire des trois jeunes Sénégalais qui se destinent à l'état ecclésiastique, et que vous avez placés sous ma direction (3e trimestre 1847).

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
De Votre Excellence,
Le très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.036.

LETTRE 4157. **AU RECTEUR DE SAINT-ALLOUESTRE.**

(sans date : septembre 1847 ?)

Monsieur et très cher Recteur,

Je n'ai assurément aucune envie de voir de (nouveau) le f. Marie[1] dans une Congrégation où il a donné tant de scandales, sans en avoir jamais réparé aucun : mais, je ne croirais pas prudent de lui rendre une liberté absolue : vous pourriez regretter un jour que j'eusse fait cela. Je vous remets ci-joint un acte qui me semble tout concilier.

Je permets au f. Le Breton, dit f. Marie de demeurer à St. Allouestre aux conditions suivantes : 1°. Il ne portera pas le costume de frère. – 2°. Il considérera Mr. le Recteur de St. Allouestre comme son supérieur local, et lui devra obéissance, conformément à l'article 1er du titre 1er de la règle des frères.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 109.3.009.

LETTRE 4158**. AU F. CYPRIEN CHEVREAU.**

D. S. Ploërmel le 4 8bre 1847

Mon très cher frère,

Quelque soit votre désir de rendre service en donnant des leçons particulières, il est impossible que je vous accorde cette permission, parce que votre santé n'est pas assez forte pour soutenir ce surcroît de travail. Dans le courant de l'année, il m'a fallu vous envoyer un frère pour faire votre classe ordinaire, ce qui est très gênant et très dispendieux : si la même chose se renouvelloit cette année, je vous retirerois de Pordic, pour vous placer dans un emploi moins fatiguant. Peut-être même sans cela, serai-je obligé de prendre ce parti, car, à Pordic, il y a trop de besogne pour vous.

Occupez vous toujours de notre grammaire, mais sans trop vous gêner, et sans vous exposer à tomber malade.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Cyprien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Pordic par St. Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : St. Brieuc 8 oct. 47

Aut. AFIC. 89.01.078.

LETTRE 4159. **À ?**

D. S. Ploërmel le 6 8bre 1847

Mon très cher frère

Il est étrange que vous prétendiez vous excuser du crime d'apostasie en vous accusant d'un crime plus grand, celui d'avoir menti en face des saints autels, et sur le corps même de J. C. ! Vous présenter à la cérémonie solemnelle de la profession des vœux, les faire exterieurement, sans avoir l'intention de vous engager en effet, qu'est-ce, sinon un mensonge

[1] Eléments pour la datation de ce document : Le Breton, dit f. Marie, enseigne à Plouharnel à partir d'avril 1847. Mais il ne figure plus sur les registres d'inscription à partir de septembre 1847.

d'action, un mensonge impie, sacrilège, et d'ailleurs inutile, car tous les théologiens décident qu'en pareil cas, il y a vœu, puisqu'il y a un acte public, plus expressif encore que la parole même : sans cela, si les restrictions mentales avoient quelque valeur, on ne sauroit plus ni sur qui ni sur quoi compter dans le commerce de la vie : tout contrat entre les hommes seroit impossible. – Mais, ce que vous me dites à ce sujet n'est pas vrai : vous n'avez pas fait cela, vous vous calomniez vous même !

Vous n'obtiendrez de moi aucune des dispenses que vous me demandez : si je vous les accordois, vous vous croiriez en sûreté de conscience, et cependant vous n'y seriez pas : je participerois donc à votre péché en contribuant à votre erreur, et je serois jusqu'à un certain point coupable des communions indignes que vous feriez : cela ne se peut.

Dans votre si malheureuse position, le seul moyen à prendre pour vous reconcilier avec Dieu est de vous soumettre entièrement à la volonté de votre supérieur ; sauf à moi à examiner ce que j'aurai à exiger de vous. – Sans cela, comment pourriez vous jamais être absous ? Où seroit la contrition, où seroit le bon propos ? ne vous rappellez vous plus de votre catéchisme .

Vous vous êtes tout à fait, et bien tristement, trompé sur les sentimens qu'on a pour vous à Ploërmel : il est vrai que le très petit nombre des frères qui ont eu connoissance de votre conduite en ont été affligés ; mais tout cela eut été et seroit encore bien vîte oublié et pardonné, si vous donniez des marques d'un repentir sincère ; et en moi, votre vieux père, vous ne trouverez jamais que ce que vous y avez toujours trouvé, indulgence, charité et franchise.

Projet aut. AFIC. 89.01.079.

LETTRE 4160. **AU F. LAURENT HAUDRY**.

D. S. Ploërmel le 6 8bre 1847

Mon très cher frère,

Le f. Odilon devrait être de retour à Ploërmel depuis plusieurs jours : cependant, il n'arrive pas, ce qui me contrarie beaucoup et est très fâcheux : qu'il parte donc enfin, et qu'il fasse la plus grande diligence. Le f. Irénée-Marie arrivera à St-Brandan samedi prochain : il y serait déjà rendu, si j'avais reçu les papiers du f. Alcime, plusieurs fois demandés. Je n'enverrai personne à Uzel quoique le curé m'ait fait des propositions.

Je suis bien aise que le f. Polyclet ait réparé sa faute publiquement.

Je vous embrasse tendrement &c.

L'ab. J. M. de la Mennais

P. S. Le f. Odilon nous arrive : il va à Ingrande(s), Loire-Inférieure

Copie certifiée. AFIC. 89.01.080.

LETTRE 4161. **AU RECTEUR D'ACADÉMIE.**

Ploërmel le 10 8bre 1847

Monsieur le Recteur

Aucun des jeunes gens de la Loire Inférieure sur lesquels vous me demandez des renseignemens, par votre lettre en date d'hier, n'est, ni n'a jamais été membre de ma congrégation : ils me sont tous inconnus.

Je suis avec respect,
Monsieur le Recteur,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Autographe. Arch. dép. du Morbihan. T 2- 395.

LETTRE 4162. **AU F. LAURENT HAUDRY.**

D. S. Ploërmel le 16 8bre 1847

Mon très cher frère,

Le 12 de ce mois, le f. Odilon n'avait pas encore reçu ses certificats : on menaçait déjà de fermer sa classe et de disperser ses enfants : peut-être aura-t-on exécuté cette menace. Voilà quelles sont les suites d'un retard. Je vous recommande donc de nouveau la prompte et très prompte expédition de ces pièces.

On m'a dit que vous éprouviez des étourdissements : j'en suis désolé ; et il me tarde d'avoir de vos nouvelles. Consultez Mr. Leveillé, et suivez très exactement ses ordonnances.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie certifiée. AFIC. 89.01.081.

LETTRE 4163**. AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 8bre 1847

Monsieur le Ministre,

Je n'ai pas répondu de suite à la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 28 7bre dernier concernant la répartition des neuf frères que j'ai mis dernièrement à votre disposition, parce que j'ai eu l'espoir de pouvoir avant leur départ, rectifier l'erreur que j'ai faite en en destinant 5 pour la Martinique et 4 pour la Guadeloupe, tandis que j'aurais dû en destiner 5 pour la Guadeloupe, et 4 seulement pour la Martinique.

Je n'ai appris avec certitude que depuis peu de jours que, contre mon attente, mais bien selon mes désirs, ces frères étaient arrivés à Brest assez tôt pour être embarqués sur la *Caravane*. Je n'ai donc pas eu le temps avant leur embarquement, de rien changer aux instructions que je leur avais données, mais j'ai écrit, par la voie anglaise, aux frères Ambroise et Paulin, afin qu'à l'arrivée des nouveaux frères aux Antilles, la répartition se fasse comme vous l'entendez, et comme j'aurais dû l'entendre moi-même.

Quant au compte des indemnités qui me sont dues, vos calculs sont parfaitement justes : j'ai droit au paiement de 7 indemnités semblables, soit à la somme de 5600 f.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,
Votre très humble et très obéissant serviteur
L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.039.

LETTRE 4164. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 18 8bre 1847.

Monsieur le Ministre,

Les trois jeunes Créoles que j'attendais de la Martinique sont entrés au noviciat dans le mois dernier, et j'en suis fort content, car ils paraissent animés des meilleurs sentiments, et ils annoncent des talents.

J'eus l'honneur de vous en parler à Paris, dans le mois de Juin, et de vous représenter que depuis 18 mois, ils avaient en vain sollicité leur passage gratuit sur un navire de l'Etat : ces navires s'étaient toujours trouvés trop encombrés pour qu'on pût les recevoir.

Je vous demandai donc quelle indemnité me serait allouée pour eux si je les faisais s'embarquer sur un navire de commerce. Vous eûtes la bonté de me dire que votre Département accorderait 250 f. pour chacun, et je m'empressai d'en informer le f. Ambroise : or voici ce qu'il m'écrit à ce sujet.

" Je vous envoie ci-joint le reçu de 675 f. que j'ai avancés pour le passage de trois jeunes gens qui sont maintenant avec vous, pensant que par le moyen de ce reçu, vous pourrez peut-être vous faire rembourser des 375 f. que nous avons payés, en outre des 300 f. que j'ai touchés de l'Administration de la Martinique. Si le Ministre accorde réellement 250 f. pour le passage de chaque créole comme vous le marquez dans une de vos lettres, écrite à Paris, il est possible que vous puissiez vous faire rembourser là : c'est ce que je désire, car cette décision du Ministre dont vous me parlez, n'est pas encore arrivée ; mais si vous prévoyez que la somme de 375 f. sera remboursable à la Martinique, il faudra me renvoyer le reçu du capitaine Zampa, sans lequel je ne pourrais rien réclamer, et il est à souhaiter qu'il n'y ait pas de retard dans cette affaire, afin qu'elle soit réglée dans l'exercice de 1847 : autrement il en arrivera comme il est arrivé au sujet du petit Adolphe. Je n'ai point encore touché les 200 f. qui nous sont dus pour lui ; on me répond toujours qu'on écrit au Ministre pour lui demander un crédit spécial, est-ce vrai ? Ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne reçois rien. "

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 156.05.043.

LETTRE 4165**. AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 18 8bre 1847

Mon très cher frère,

Je n'ai aucun souvenir de l'affaire de Mr. Villandré, et c'est tout simple puisqu'on ne m'en a pas donné connoissance dans le temps. – Nous ne pouvons donc que nous en rapporter à sa bonne foi, et recevoir ce qu'il voudra bien donner.

Les titres des propriétés de Mlle Fontimeu que nous avons vendues, ne nous ont point été remis par la famille St. Mirel comme ils auroient dû l'être : j'avois recommandé au f. Paul de les réclamer par les voies légales, si on ne pouvoit les obtenir autrement : il s'en occupoit, mais sa maladie a interrompu ses démarches. – Parlez en à M. Desroyers ou à M. Roberts : ces Messieurs doivent savoir où en est cette affaire ; priez les de la terminer le plustôt possible.

J'approuve beaucoup ce que vous avez fait et ce que vous comptez faire touchant le jardin de Salverte : continuez.

Parlez à Mr. Jan des poursuites que je l'avois prié de faire contre l'ex frère apostat en exercice à Bourseil : je tiens beaucoup à ce qu'on le poursuive pour ce qu'il nous doit. – Mr. Jan a les pièces, et il m'avoit promis d'agir.

Je suis toujours inquiet de notre bon frère Josué : donnez moi de ses nouvelles dans quelques jours : si le Seigneur daigne exaucer mes prières, il nous le conservera longtems.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 20 oct. 1847

Aut. AFIC. 89.01.082.

LETTRE 4166. **AU F. CHRYSOSTOME GUIMARD.**

D. S. Ploërmel le 20 8bre 1847

Mon très cher frère[1],

Diverses circonstances indépendantes de ma volonté m'ont empêché à mon grand regret de vous répondre plus tôt : aujourd'hui même ce n'est qu'à la hâte que je vous écris.

1mt. Continuez de faire comme vous l'avez fait, pour vos exercices et la surveillance du réfectoire. – On ne peut laisser les enfants seuls dans les dortoirs.

2mt. Les frères qui couchent dans les dortoirs doivent comme les autres faire leurs lits.

3mt. On doit servir du beurre à déjeuner, mais non le midi ni au soir.

4mt. J'approuve ce que vous avez réglé pour la boisson.

5mt. Vous ne devez point faire venir le poisson de Landerneau pour les jours maigres ou du moins cela doit être très rare, et quand le poisson est à très bon marché ; on n'en sert jamais à la maison principale, si ce n'est la morue dans le carême. Il paraît qu'à St-Divy on a trop de penchant à la délicatesse : souvenez-vous que vous êtes religieux, et que, par conséquent, vous devez être mortifiés et pénitents.

6mt. Je vous permets de continuer votre régime de vie particulier : il est plus sévère que celui des autres, ce sera un exemple pour eux.

7mt. Le règlement pour la pension dont vous m'avez envoyé copie est absurde et je dirais presque scandaleux.

Dans aucun cas, on ne doit servir plus d'un plat de viande et d'un plat de légumes, et, je le (répète), jamais d'autre dessert que du fruit du jardin.

Voilà la note du f. Nectaire ; je marque ce que vous pouvez lui envoyer.

8mt. Il est bon que les frères m'écrivent de temps en temps : cependant il n'est pas de rigueur qu'ils le fassent tous les deux mois, quand ils sont placés dans un établissement, parce qu'alors le supérieur me rend compte.

9mt. Je suis très aise que vos pièces pour l'autorisation du pensionnat soient parties.

10mt. Nous pourrons vous donner plus tard un frère cuisinier, mais ce n'est pas le moment.

11mt. Le f. Eucher est allé à St-Divy sans ma permission : ne lui envoyez rien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 89.01.083.

[1] Chrysostome (Olivier Guimard), né à Crédin (Morbihan) en 1807, entré à Ploërmel en 1825.

LETTRE 4167. **À ANGE BLAIZE.**

Ploërmel le 21 8bre 1847

Mon cher Ange

J'envoie à la bonne Mère Col(l)emache une lettre pour le Maire de Combourg, par laquelle je le prie de reclamer, en mon nom, du Conseil municipal, l'exécution de l'article 14 de notre traité, rélatif aux reparations et aux impôts de la maison d'école : je ne compte nullement sur le Maire, mais je compte sur l'équité du Conseil, si, comme je l'espère vous êtes présent, quand il déliberera.

On va s'occuper de votre voiture, et on suivra exactement vos indications : j'espère que vous pourrez l'avoir au printems. – On mettra à ce travail un grand soin et un grand zèle.

J'ai été heureux des deux visites de famille que j'ai reçues, et surtout du plaisir qu'a fait à nos petits enfants la voiture joujou que je leur ai donnée.

Ce que notre bon Malespierre m'a dit de la santé de Marie a été pour moi une nouvelle bien agréable : mais, dites donc à Marie d'être exacte à suivre tous les conseils du Docteur. – Qu'elle se soigne, et qu'elle se ménage.

Portez, s'il vous plaît, au crédit de mon compte, ce que vous recevrez pour moi du fermier de la Mennais. – Mes amitiés à tous. Tout à vous bien cordialement, mon cher Ange.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Ange Blaize
À Trémigon En Combourg

Aut. AFIC. 7.02.038.

LETTRE 4168. **AU F. AMBROISE LE HAIGET.**

D. S. Ploërmel le 21 8bre 1847

Mon très cher frère,

Nos 13 frères destinés pour la Guyane et les Antilles, se sont embarqués à Brest le 14 de ce mois, sur la *Caravanne*. – Quatre d'entr'eux resteront à Cayenne, d'où je fais revenir les ff. Alfred et Pierre Marie de la Croix, pour cause de santé : le f. Alfred est un homme d'un mérite très distingué : il nous sera fort utile à Ploërmel, s'il se rétablit ; le f. Pierre Marie de la Croix est fort bon aussi : ils doivent nous amener avec eux un postulant : ils passeront vraisemblablement par les Antilles ; faites leur le meilleur accueil. – Les neuf autres frères qui doivent être répartis entre la Martinique et la Guadeloupe sont les ff. Vitalien, Landrie Marie[1], François de Paule, Oscar Marie[2], Ronan Marie[3], Arnould[4], Arator[5], Trophime[6] et Eudes[7]. J'ai désigné les cinq premiers pour la Martinique et les quatre derniers pour la Guadeloupe : mais le Ministre m'a averti que vérification faite du nombre de frères employés aux Antilles, et en tenant compte du départ du f. Rimbert, il y avoit 26 frères en exercice à la Martinique et 25 seulement à la Guadeloupe, d'où il résulte que la repartition des nouveaux frères doit avoir lieu ainsi qu'il suit :

4 pour la Martinique - ff. Vitalien, Landrie Marie, François de Paule, et Oscar Marie.

---

[1] F. Landry-Marie (Yves Chapelain), né à Belz (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1846.
[2] F. Oscar-Marie (Jean-Marie Guimard), né à Piriac (Loire-Inférieure) en 1827, entré à Ploërmel en 1846.
[3] F. Ronan-Marie (Julien Cuillandre), né à Molène (Finistère) en 1830, entré à Ploërmel en 1846.
[4] F. Arnoul-Marie (Thomas Halbiche), né à Gottein (Basses-Pyrénées) en 1818, entré à Ploërmel en 1846.
[5] F. Arator (Jean-Marie Corfmat), né à Elven (Morbihan) en 1826, entré à Ploërmel en 1846.
[6] F. Trophime (Louis Loaëc), né à Plougoulm (Finistère) en 1826, entré à Ploërmel en 1846.
[7] F. Eudes-Marie (Auguste Gauthier), né à Rennes (Ille-et-Vilaine) en 1820, entré à Ploërmel en 1846.

5 pour la Guadeloupe - ff. Ronan Marie, Arnould , Arator, Trophime, et Eudes.

Comme je ne sais si la *Caravanne* à son retour de Cayenne abordera, je donne au f. Paulin le même avis qu'à vous, afin que le partage des nouveaux frères se fasse conformément aux intentions du Ministre, et comme je viens de le dire : n'y changez rien.

Je vous fais passer une note du f. Hypolite sur chaque frère. – Ils sont plus ou moins, capables, mais tous sont excellents. (J'apprends que le f. Hypolite vous a fait passer lui-même cette note par les f(rè)res dernièrement partis).

Les trois derniers postulants que vous nous avez envoyés, se plaisent beaucoup ici, et nous en sommes contents sous tous les rapports. – Je viens d'écrire au Ministre au sujet de leurs frais de passage : je ne tarderai pas à recevoir une réponse.

J'ai reçu le connaissement des 2382 f. que vous avez chargés sur un navire allant au Hâvre, et j'ai fait passer cette pièce à Mr. Louis Blaize, qui ne manquera pas d'en faire le recouvrement avec son exactitude ordinaire.

Il est vraiment impossible que tous les Directeurs d'établissement quittent leurs écoles pour aller sur les habitations, car qu'est-ce qui feroit l'école dans les bourgs ? Cela est si évident qu'on ne peut pas s'attendre à ce que cette mesure s'exécute. – S'il y a du retard, il ne viendra pas de nous, car le cadre pour les deux îles est de 60 frères, et il va être complet. On n'a pas encore annoncé une augmentation de frères : peut-être manque-t-on de fonds – Quoiqu'il en soit, gardez vous d'entreprendre au delà de vos forces, et de surcharger nos frères d'un travail excessif. – Ce seroit à M.M. les Gouverneurs de faire des réprésentations là dessus au Ministre.

Dans mon dernier voyage de Paris, je demandai à connoître d'une manière positive le chiffre des frères qu'on présumoit être nécessaires aux Antilles, à la Guyane et au Sénégal. – On ne put pas me le dire.

Dans votre première lettre, donnez moi des renseignemens de détail sur notre établissement du Tricolore : est-il situé dans la ville ou auprès ? A quelle distance ? – En quoi consiste-t-il ? Vous ne m'en parlez que vaguement.

(Note en surcharge) : (Ceci étoit écrit avant la réception de votre lettre du 20 7bre).

J'oubliois de vous dire que quatre caisses expédiées trop tard à Brest par Mr. de la Marzelle n'ont pu être embarquées sur la *Caravanne*. – Je viens d'écrire à Mr. le Préfet maritime pour le prier très instamment de permettre qu'elles vous soient expédiées par la *Proserpine*, dont le départ paroît devoir être prochain.

Je crois que le f. Ymas réussira au François, mais, comme vous le dites très bien, il est fâcheux d'aller si vîte en besogne. – Confions nous dans la Providence.

Vous jugez avec trop de sévérité certains frères : je citerai pour exemple le f. Méen Marie : voici (mot) pour mot ce que me disoit de lui le f. Arthur dans sa lettre en date du 17 avril dernier : " Les ff. Polyme et Meen sont très pieux et remplis de zèle : j'avois chargé ce dernier de faire réciter et expliquer le catéchisme aux nègres de la campagne qui venoient tous les dimanches écouter le catéchisme dans notre maison après la messe d'onze heures : il s'en acquittoit avec zèle et ferveur. " - Je vous engage, mon cher enfant, à n'être pas si rigoureux envers ces bons frères nouveaux, et à ne pas leur donner de suite des classes trop nombreuses et trop difficiles. - Je sais que vous êtes accablé d'enfans, et que vous êtes très embarrassé pour suffire à tant d'ouvrage ; mais, enfin, toujours est-il vrai que le meilleur moyen pour tirer parti de châque frère est celui que je vous indique. – Surtout, surtout, veillez à ce que les frères ne se déconcertent pas, et ne vous déconcertez pas vous même.

C'est par vous que nous avons appris la mort de votre respectable mère, et déjà Mr. Ruault et moi, nous avons dit plusieurs messes pour elle : nous continuerons à faire mémoire d'elle dans nos saints sacrifices. – Quant à sa petite succession, abandonnez la toute entière à votre sœur.

Le f. Arthur ne m'a pas encore rendu compte de sa mission sur les habitations ; j'attends ce compte rendu pour lui écrire. – Je vois par votre dernière lettre qu'il a été dangereusement malade, mais je vois en même temps qu'il est hors de tout danger, ce dont je bénis Dieu de tout mon cœur.

Voilà une petite lettre pour le f. Philémon[1], que vous lirez avant de la lui remettre. – Mr. Ruault se joint à moi pour vous dire mille choses tendres.

– Nous vous aimons bien en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Supplément. 26 8bre.

1.- Mr. Evain dont vous désirez savoir des nouvelles, est toujours à Malestroit où il ne fait rien. – Nous n'avons aucun rapport avec lui. – Il dit la messe à l'hôpital, et voilà tout.

2. - Défendez de ma part aux frères d'avoir aucune relation avec Danilo. – Il est en état d'apostasie, car, je ne lui ai pas remis son vœu, et ne le lui remettrai jamais, tandis du moins qu'il restera aux Colonies.

3.- Vous pourriez faire au sujet des traites ce que vous avez déjà fait une fois, c'est-à-dire en prendre au nom d'un tiers, qui les passeroit immédiatement à mon ordre, sans que vous paroissiez en rien. – Au reste les envois de fonds par le Hâvre n'ont eu jusqu'à présent aucun inconvénient, et si j'ai préféré le Hâvre à Nantes, c'est que Mr. Blaize ne prend aucune commission pour retirer l'argent des mains de son correspondant du Havre. Cela ne se feroit peut-être pas aussi facilement si les fonds étoient à Nantes : je m'en informerai. Dans tous les cas, ne retardez pas vos envois, par le Hâvre ou en traites.

4. - Je suis enchanté de ce que vous me dites de votre établissement du Tricolore. – Mais, ne payez pas le loyer d'avance. – Lorsque vous aurez là une chapelle, nous vous enverrons ce qui sera nécessaire pour la rendre non pas brillante, mais décente.

5.- Ce que vous me dites du clergé de la Martinique est désolant : agissez avec prudence et tâchez de vous tenir en dehors de toutes ces misères.

6.- M. Joret m'avoit annoncé une remise de 200 f. pour le f. Heraclien. Je l'en ai remercié d'avance, après, je n'en ai plus entendu parler.

7.- Vos notes me seront utiles pour la réimpression du *Recueil*, dont je m'occupe.

8. – Il est bon de se prêter aux désirs de l'administration pour l'instruction à donner sur les habitations : mais, pour rien au monde, ne consentez point à désorganiser les classes régulières. – Remarquez que l'ordonnance rélative aux catéchismes en charge les Curés et non vous : elle dit seulement que les Curés pourront se faire aîder par vous. – C'est moi qui me trouvant à Paris, au moment où on rédigeoit l'ordonnance, ai fait modifier l'article dans ce sens là. - Votre lettre au Directeur de l'Intérieur est très bien.

9. – Je fais faire part au Ministre de vos observations au sujet de la manière de mesurer la distance des habitations à la maison d'école : elle est très importante.

Je vous embrasse tendrem(en)t en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

[1] F. Philémon (Vincent Morvan), né à Plumelec (Morbihan) en 1815, entré à Ploërmel en 1838.

Epargnez au f. Paulin les voyages à la Martinique : ils le fatiguent beaucoup : ménagez sa santé.

J'ai écrit au f. Paulin de nous envoyer deux créoles dont il m'a parlé. Je tiens beaucoup à ce qu'ils viennent.

Aut. AFIC. 89.01.084.

LETTRE 4169. **AU F. HYACINTHE LE FICHOU.**

D. S. Ploërmel le 21 8bre 1847

Mon très cher frère

J'ai fait passer votre lettre à vos parents, et je pense bien qu'ils se conformeront à vos intentions : mais je les préviens, comme je vous le rappelle à vous même, qu'en partant pour les colonies, vous avez laissé, par acte notarié, votre procuration au f. Amédée Joseph, pour recueillir succession de vos père et mère, et d'administrer vos affaires. C'est donc à lui que vous devez donner directement vos instructions concernant le don que vous voulez nous faire, pour qu'il ait à s'y conformer, mais la communauté ne pouvant paraître en tout ceci, pour la régularité des affaires écrivez au f. Amedée (Joseph François Le Goaziou) qu'il me remette (en ayant soin de me désigner par mon nom de famille seulement) la somme dont vous voulez disposer. – Il est de toute justice que sur ce qui vous revient de votre mère déduction soit faite de vos frais d'étude et de noviciat.

Il me tarde d'avoir des nouvelles détaillées de vos catéchismes dans les habitations. – Ménagez vos forces : je crains toujours que votre zèle ne vous fasse vous livrer à des fatigues excessives.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Hyacinthe
Frère de l'Inst.n Xtienne
à la Guadeloupe

Aut. AFIC. 89.01.085.

LETTRE 4170. **AU F. MAXIMILIEN BERNARD.**

D. S. Ploërmel le 21 8bre 1847

Mon très cher frère

Je ne me suis jamais attendu à ce que l'école de St. Grégoire put être régulièrement organisée de suite : on a été trop vîte : mais, il étoit essentiel de s'emparer de ce poste, à cause de la proximité de Rennes, et parce que nous sommes déjà établis dans les paroisses environnantes : il est bien agréable pour les frères d'être rapprochés les uns des autres. – J'écris à Mr. le Recteur pour le presser de chercher et de trouver un autre local.

Le frère Joseph Marie ira à Rennes le plustôt possible, et quand notre maison sera prête nous nous y établirons. – Mais, je ne suis pas fâché que cela tarde un peu.

Bon courage. – Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Maximilien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Grégoire près Rennes (Ille et Vilaine)

Aut. AFIC. 89.01.086.

LETTRE 4171. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 27 8bre 1847

Monsieur le Ministre,

Je crois devoir communiquer à Votre Excellence une note que je reçois des Antilles, elle me paraît importante.

La loi oblige les propriétaires à envoyer leurs petits esclaves à l'école lorsqu'ils n'en sont éloignés que de deux kilomètres ; mais, au lieu de fixer la distance à deux kilomètres, il aurait fallu la fixer à trois, lesquels seraient comptés, non sur la route royale, mais sur le chemin vicinal que l'on suit toujours quand on marche à pied ; s'il en était ainsi, nous aurions actuellement deux mille jeunes esclaves de plus dans nos écoles de la Martinique et de la Guadeloupe. Pour ne citer qu'un exemple en preuve de ce que je viens de dire, la Trinité, qui est entourée de très belles habitations, éloignées tout au plus d'un quart à trois quarts de lieue du bourg, se trouve dans le cas de n'en avoir qu'une seule dont les enfants soient tenus de fréquenter l'école, parce qu'on mesure la distance par le chemin royal, qui est le plus long, et non pas sur le chemin vicinal.

J'ajoute que cette Commission de mesurage devrait être confiée à un agent de l'Administration, et non aux maires qui souvent sont personnellement intéressés à favoriser l'abus que je signale et dont comme vous le voyez, les conséquences sont fort graves.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.040.

LETTRE 4172. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ**.

D. S. Ploërmel le 28 8bre 1847

Mon très cher frère

Je n'ai point renoncé au voyage de Montfort, mais je l'ai retardé, faute de temps pour le faire.

Vous devez vendre vos petits cahiers le prix qu'on les vend ailleurs, c'est-à-dire 20 c. pièce ; et pour la vente du papier, rapportez vous à ce que vous a dit le f(rère) de Montauban. – Quand une chose est décidée, comme l'est celle-ci, soyez tranquille, et ne consultez plus personne.

Lorsque les frères voisins viennent vous visiter, je vous laisse libre de tout régler pour les repas, comme vous le jugerez à propos, persuadé qu'il n'y aura pas d'abus.

En général, un coup de vin à midi est suffisant : néanmoins ne vous tracassez pas, si dans certaines circonstances, vous croyez avoir besoin d'en prendre deux.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Liguori
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Montfort sur Meu (Ille et Vilaine)

cachet : Ploërmel 28 oct. 47

Aut. AFIC. 89.01.087.

LETTRE 4173. **AU PRÉFET MARITIME DE BREST.**

Ploërmel le 29 8bre 1847

Monsieur le Préfet,

Grâce à l'avertissement que vous m'avez donné, et à la diligence que j'ai mise à envoyer à Brest les 13 frères destinés pour la Guyane et les Antilles, ils ont pu s'embarquer par la *Caravane* ; mais quatre caisses renfermant des objets classiques sont arrivées après coup, par la faute du libraire de Vannes : je viens donc vous prier très instamment de permettre que les caisses soient expédiées soit sur la *Proserpine*, dont on annonce le prochain départ, soit sur tout autre navire de l'Etat, à la destination des Antilles. Si l'expédition des objets classiques que contiennent ces caisses était trop longtemps retardée, cela entraverait d'une manière bien fâcheuse (…) l'organisation des nouvelles et nombreuses écoles que le Département de la Marine fonde en ce moment, à la Martinique et à la Guadeloupe.

Je suis avec respect,

Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.041.

LETTRE 4174. **AU F. THADÉE PARTHENAY.**

D. S. Ploërmel le 3 9bre 1847

Mon très cher frère

C'est le Maire et le Conseil municipal qui doivent recevoir ou refuser les enfans pauvres qui demandent à être admis gratuitement à l'école : la loi est formelle la dessus : vous ne pourriez donc pas, sans vous compromettre, agir autrement que vous ne faites. Mr. le Curé ne peut raisonnablement en savoir mauvais gré. - Dans tous les cas semblables repondez lui toujours avec beaucoup de douceur et de calme, comme vous l'avez toujours fait jusqu'ici.

J'espère que notre jeune frère Anatolien[1], grâce à vos conseils, prendra de plus en plus de gravité, et que les préventions qu'on a eu d'abord contre lui s'évanouiront tout à fait : veillez à ce qu'il s'applique à faire faire des progrès à ses enfans.

Je ne sais pourquoi vous vous servez pour écrire d'encre si blanche ! J'ai eu bien de la peine à pouvoir lire votre lettre.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Thadée
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Héric par Nort (Loire Inf.re)
cachet : Ploërmel 5 nov. 1847

Aut. AFIC. 89.01.088.

LETTRE 4175. **AU F. LUCIEN DENIAU.**

D. S. Ploërmel le 4 9bre 1847

Mon très cher frère

Suspendez toutes dépenses de réparations jusqu'à ce que je ne vous aie vu : ce sera dans ce mois-ci, à moins que mon itinéraire ne soit dérangé, ce dont je ne puis repondre. -

[1] F. Anatolien (Charles Gérard) , né à Bruz (Ille-et-Vilaine) en 1830, entré à Ploërmel en 1845.

Vous me parlerez à St. Servan où j'irai après la retraite des petits enfans de Dinan ; je passerai par Combourg, Cancale, St. Malo et Paramé. – J'aurai besoin d'avoir un entretien avec Mr. le Recteur : je désire beaucoup qu'il puisse venir me trouver à St. Servan, car, il est impossible que j'aille à St. Briac. – Au reste, je chargerai le f. Julien de lui dire de quoi il s'agit.

Si on fait la cloison dont vous me parlez, il faudroit la faire à coulisse, de manière à ce qu'on puisse l'enlever dans le cas où le propriétaire ne voudroit pas l'enlever à fin de bail.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Gardez votre petit jardin.

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac par Dinard (Ille et Vilaine)
cachet : Cancale 7 nov. 1847

Aut. AFIC. 89.01.089.

LETTRE 4176. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 4 9bre 1847

Mon très cher frère,

Je vous envoie notre bon frère Patrice[1] en remplacement du f. Guy[2] que je rappelle à Ploërmel : prenez garde que le f. Erasme[3] ne soit trop exigeant dans ses rapports avec le frère qu'on lui adjoint. – Il n'y a pas moyen de vous envoyer le f. Donat[4].

Je suis bien aise que vous ayez assigné le fermier de Salverte, afin d'obtenir qu'il résilie son bail.

Les papiers de l'ex frère Wilfrid doivent être à Dinan : je les avois remis au f. Paul, et je croyois qu'il les avoit remis lui même à Mr. Jan. Tâchez de les retrouver.

J'ai appris avec bien du plaisir le rétablissement, ou du moins la convalescence des ff. Josué et Augustin. Je n'ai pas besoin de vous recommander de veiller à ce qu'ils ne fassent pas d'imprudence.

M. Chevalier vous aura dit que votre petite retraite pourroit commencer le lundi 15 de ce mois. Ecrivez à Mr. Jan.

A bientôt, mon cher enfant

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne à Dinan

Aut. AFIC. 89.01.090.

LETTRE 4177. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 5 9bre 1847

Monsieur le Ministre,

Le f. Pierre-Marie de la Croix arrive de Cayenne dans le plus déplorable état de santé ; j'ai l'honneur de vous adresser ses papiers. Votre Excellence sait que j'avais prévu son retour et que son remplaçant s'est embarqué le 14 8bre dernier sur la *Caravane.*

---

[1] F. Patrice (François Rouxel), né à Léhon (Côtes-du-Nord) en 1806, entré à Ploërmel en 1827.
[2] F. Guy-Marie (Sébastien Mével), né à La Forêt (Finistère) en 1821, entré à Ploërmel en 1845.
[3] F. Erasme (Louis Bergot), né à Lesneven (Finistère) en 1816, entré à Ploërmel en 1840.
[4] F. Donat-Marie (Louis Pennuen), né à Plumelec (Morbihan) en 1821, entré à Ploërmel en 1845.

Les 13 frères partis dernièrement sur la même corvette pour la Guyane et les Antilles devraient recevoir 2 f 50 par myriamètre, à titre d'indemnité pour leur voyage de Ploërmel à Brest : cependant à Brest on ne leur a tenu compte que de 2 f. par myriamètre. C'est une erreur que je prie Votre Excellence de rectifier.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.042.

LETTRE 4178. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 8 9bre 1847

Mon très cher frère

Je comptois que votre petite retraite commenceroit le lundi 15 de ce mois ; mais, elle ne commence que le mardi 16 pour finir le samedi 20 : il faut prévenir de ce dérangement Mr. Chevalier et Mr. Jan : je crains que celui-ci ne soit un peu contrarié de ce retard, parce que peut-être voudroit-il être de retour à Languenan le samedi ; mais, rien ne l'en empêchera, parce qu'entre Mr. Chevalier et moi nous pourrons nous charger des exercices de la journée du samedi.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Dinan (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 8 nov. 1847

Aut. AFIC. 89.01.091.

LETTRE 4179. **AU PRÉFET DES CÔTES-DU-NORD.**

Ploërmel le 10 9bre 1847

Monsieur le Préfet[1]

J'ai déjà eu l'honneur de réclamer de vous le remboursement des retenues précédemment opérées sur le traitement des frères de mon Institut en exercice dans votre département. – Vous avez bien voulu m'engager à renouveler ma demande à cette époque-ci de l'année ; je vous l'adresse donc avec confiance.

Je suis avec respect, Monsieur le Préfet,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.043.

[1] Le département n'est pas indiqué. Cf. lettre 4230, du 14 mars 1848.

LETTRE 4180. **AU F. MATHIAS AUGRÉE.**

D. S. Ploërmel le 11 9bre 1847

Mon très cher frère,

Nous n'avons qu'un moyen de déterminer la commune de Goudelin à bâtir, c'est de ne pas recevoir dans votre classe plus d'enfans qu'elle n'en peut contenir raisonnablement : si vous aviez fait cela quand je vous l'ai dit, il y a longtems que nous aurions une autre maison ; il est nécessaire d'en venir là : je vous défends donc de la manière la plus positive de vous charger, sous quelque prétexte que ce soit, de plus de 60 enfans, et c'est encore trop. – N'en renvoyez aucun de vos 68 présents, mais n'en admettez pas un seul désormais, jusqu'à ce que le nombre soit réduit au chiffre que je viens de fixer.

Je vous verrai dans le mois prochain.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon très cher frère

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Mathias
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Goudelin par Lanvollon (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 12 nov. 1847

Aut. AFIC. 89.01.092.

LETTRE 4181. **AU F. RAPHAËL LE GUEN.**

D. S. Ploërmel le 14 9bre 1847

Mon très cher frère

Il est étonnant que Mr. le Maire de Quiberon se trompe si complètement sur les conditions auxquelles les frères sont placés dans les paroisses : vous feriez bien peut-être de lui donner une copie du Prospectus : au reste puisque ses intentions ne sont pas hostiles, il sera facile à Mr. le Recteur de l'éclairer.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Raphaël
Frère de l'Inst.n Xtienne
À Quiberon par Aurai (Morbihan)
cachet : Ploërmel 15 nov. 47

Aut. AFIC. 89.01.093.

LETTRE 4182. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Dinan le 19 9bre 1847

Mon cher ami,

Je ne suis pas fâché que le fils Pringué soit juge dans notre procès, et qu'il ait ajourné sa décision : on aura le tems, je pense, d'avoir une consultation de Rennes : M. Garnier mettra du zèle à l'obtenir. Le point de droit me semble évident : mais, sont-ils bêtes ces M… là ?

Il est impossible que je désigne nominativement le frère qui devra aller à Mohon, avant que je sois de retour à Ploërmel ; mais, on peut toujours présenter celui dont j'ai donné les noms à Mr. Gaudin, s'il y a *periculum in mora*[1] : au reste celui là, malgré ses originalités, n'(y) convient pas mal.

[1] *Péril en la demeure.*

Notre petite retraite finira demain matin ; nous en sommes contents : Dimanche, j'irai à la Chesnaie ; lundi Marion viendra m'y rejoindre ; mercredi, à Cancale ; jeudi à St Meloir et St. Malo – vendredi à St. Servan où je sejournerai samedi et Dimanche. – Dans la semaine suivante retour à Ploërmel au jour que je vous marquerai plus tard.

Je salue avec respect infini vos Seigneuries excellentissimes

Jean

À Monsieur
Monsieur l'abbé Ruault – chez les frères
À Ploërmel (Morbihan)

Aut. AFIC. 46.04.032.

LETTRE 4183. **AU F. LIGUORI-MARIE LANGLUMÉ**.

D. S. Ploërmel le 20 9bre 1847

Mon très cher frère

Après vous avoir éprouvés, le bon Dieu bénit votre établissement d'une manière admirable : il faut l'en remercier, mais ne manquez pas de lui rapporter toute la gloire de vos succès, et ne vous laissez pas aller à des tentations de vanité : ce seroit perdre le mérite du bien que vous pouvez faire.

Je vois avec plaisir les progrès de vos enfans dans les sciences humaines : toutefois, ce que je désire par dessus tout, c'est d'apprendre qu'ils en fassent de plus grands encore dans la science des saints : vous avez à leur donner non seulement l'instruction, mais encore l'éducation chrétienne : que ce soit donc là l'objet principal de vos soucis et de vos travaux. – Priez beaucoup pour eux. – Dans la retraite que vous venez de faire, vous vous serez sans doute bien pénétré de l'esprit apostolique, c'est-à-dire d'un zèle ardent pour la sanctification de ces pauvres enfans vers lesquels Dieu vous envoie.

Trois jeunes créoles de la Martinique nous sont arrivés il y a trois mois ; ils me paroissent intelligens et très pieux ; j'en attends d'autres, dont l'un est frère de notre excellent petit frère Léobard, originaire aussi de la Martinique.

Treize frères se sont embarqués, à Brest le 14 octobre ; quatre sont destinés pour Cayenne, et neuf pour les Antilles : à la Guadeloupe et à la Martinique, nos frères vont maintenant faire le catéchisme aux esclaves sur les habitations, et ils y font des merveilles : le gouvernement fournit des chevaux – mais, ce n'est encore qu'une œuvre commencée : elle se developpera rapidement, je l'espère.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S., mon cher enfant.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Liguori Marie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à St. Louis (Sénégal)

Aut. AFIC. 89.01.094.

LETTRE 4184. **AU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.**

Ploërmel le 24 9bre 1847

Monsieur le Ministre,

M. Ritz, Inspecteur supérieur de l'instruction primaire, dans la visite qu'il a faite dernièrement à Ploërmel, s'est montré très bienveillant pour nous et pour cet établissement, et j'attache un grand prix aux conseils qu'il a bien voulu me donner pour le perfectionner.

Il désireroit, comme Votre Excellence, que les études d'un certain nombre de mes frères fussent prolongées de deux ou trois ans ; je le désire moi même, et je suis résolu de garder désormais plus longtems, dans la classe supérieure du noviciat, ceux de mes frères qui sont vraiment capables de profiter des cours élevés qu'on a commencé à y faire cette année : mais, malheureusement, je ne suis pas pleinement libre à cet égard, parce que le nombre de mes frères n'est pas en proportion avec les besoins de tant d'établissemens divers dont nous sommes chargés ; les Colonies m'épuisent : j'y ai envoyé déjà plus de cent frères ; 21 sont morts en peu d'années, victimes de leur zèle, et il a bien fallu les remplacer. Quoi qu'il en soit, les encouragemens que Votre Excellence veut bien me donner seront pour moi un puissant motif de redoubler d'efforts.

Je suis avec respect,

Monsieur le Ministre,

Votre très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Nat. F 17 12474. Projet aut. AFIC. 108.2.029.

LETTRE 4185. **À L'ABBÉ RUAULT.**

Trémigon le 24 9bre 1847

Cher ami

Je ne répondrai pas au Sr Met – Que puis-je lui dire qu'il puisse comprendre dans le déplorable état d'esprit où il est ?

Le postulant de Fougeray est, je crois, du tirage prochain : il faut donc se hâter de lui faire signer un engagement, ainsi qu'aux autres novices qui sont dans le même cas, aussitôt que le frère du f. Ariste sera arrivé à Ploërmel : ce dernier doit arriver d'un jour à l'autre ; le f. Hypolite en est prévenu ; que je sois à Ploërmel ou que je n'y sois pas, il faut mettre en règle tous ces jeunes gens.

Le Normand m'a bien paru n'être qu'une pauvre tête : je déciderai de son sort à mon retour.

Je réponds aux lettres de M. le vicaire de St-Pierre Quilbignon &c.

Il faut exercer le jeune homme de Bain à bien signer son nom, et ne pas perdre de temps pour cela. – Si cependant on s'appercevoit qu'il fut infirme ou menacé de le devenir, il vaudroit mieux le renvoyer de suite que d'attendre. Mr. Pringué décidera.

J'ai consulté pour notre affaire d'allignem(en)t*(sic)* plusieurs personnes fort entendues dans ces sortes de questions : toutes sont d'accord à dire que les prétentions de nos honorables sont absurdes : il me tarde que la consultation de Rennes soit venue.

Tous les habitants de Trémigon vous disent une foule de choses aimables : au milieu de cette foule, je glisse mes petits compliments.

Tout à vous en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

À Monsieur
Monsieur Ruault,
chez les frères de l'instruction Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Combourg 25 nov. 1847

Aut. AFIC. 46.04.033.

LETTRE 4186. **À L'ABBÉ RUAULT.**

St. Servan le 28 9bre 1847

Cher ami

En passant à Dol mercredi, j'ai appris que le jeune Toussaint Gautier étoit parti pour Ploërmel : on m'en a dit du bien au presbytère où j'ai dîné et où j'ai été parfaitement accueilli : on vous a plus d'une fois mis sur le tapis à Trémigon, à Dol, à Cancale, et vous y faisiez bonne figure.

Je passai à St. Malo ma journée d'hier, et je dînai chez le Curé. Mardi, je réunirai ici plusieurs frères des environs, et je m'occuperai demain de l'affaire de St. Briac, laquelle n'a pas été tout-à-fait élucidée par la consultation Riancey : mercredi j'irai à Dinan et j'y séjournerai jeudi. – Retour à Ploërmel vendredi : par conséquent, envoi des chevaux et des journaux à St. Méen jeudi au soir, afin que je les y trouve vendredi. N'oubliez pas le *Conservateur*, car, nous en aurons reçu un numéro – et vous aurez à me remettre les deux numéros précédents à ma descente de voiture : faites bien attention à ceci : c'est une bien grave affaire !

Chargez le f. Hypolite d'écrire à St. Joachim que je suis disposé à donner un second frère, mais à la condition que l'on paiera un traitement de 200 f. pour celui-ci comme pour le f. Phylogone, et une indemnité non de 400 f., mais de 200 f. une fois payée, car le frère qu'on enverra a coûté des frais de noviciat, et nous aurons un vestiaire à lui fournir. Si on accepte ces conditions, je désignerai le frère à mon retour.

La consultation de Rennes me fait grand plaisir pour nous, et aussi un peu pour M. Le Guevel, dont l'avis se trouve confirmé pleinement. Il me tarde de savoir ce qui en adviendra devant le juge de paix, et dans le Conseil municipal.

Plus les petits billets du Ministre sont lourds, plus ils me semblent doux : celui que vous m'annoncez de 5600 f. m'est fort agréable.

Je prie Mr. Guilloux d'écrire pour moi au R. P. de Thymadeuc que je suis en voyage, ce qui me privera, à mon très grand regret, d'assister à la cérémonie de Vannes : Mr. Guilloux pourra certifier *ex auditu* que je tenois beaucoup à y être présent.

La maladie du bon petit frère Edme[1] m'inquiète : je désire apprendre de ses nouvelles en arrivant à Ploërmel.

M. de Courson sera bien content de recevoir votre pacquet accompagné d'une lettre de votre belle main.

Vous ne pouviez vous dispenser de prier à dîner le bon Père Levé : je suis fort aise que les exercices aient eu lieu dans la chapelle des Ursulines, comme j'avois dit tout d'abord que cela devoit être.

Le projet dont vous me parlez ne pourroit être exécuté sans les plus grands inconvéniens, et je n'y consentirai certainement pas… Mais, soyez tranquille, vous ne serez pour rien dans mon refus de concours.

Sur ce, à bientôt : je vous embrasse cordialement

Jean

Monsieur l'abbé Ruault, chez
les frères de l'Inst.n Xtienne
à Ploërmel (Morbihan)
cachet : Rennes 29 nov. 47

Aut. AFIC. 46.04.034.

[1] F. Edme (Jean-Marie Robert), né à Ploërmel en 1822, entré au noviciat en 1837.

LETTRE 4187. **AU F. LUCIEN DENIAU**.

D. S. St. Servan le 30 9bre 1847

Mon très cher frère

Il n'y a pas moyen de vous exempter de payer l'impôt personnel à St. Briac.

Vous me direz ce que coûtera la cloison à coulisses que je vous ai autorisé à faire faire, et si vous ne pouvez pas payer, je vous enverrai l'argent nécessaire.

Les signatures que le f. Julien a obtenues suffiront pour attaquer la Commune ; on a déjà écrit à Rennes pour cela : mais, il est possible que les plaidoieries soient retardées de deux mois, parce que le Préfet a ce délai pour les autoriser : s'il ne les autorisoit pas, la loi permet de passer outre au bout de ce tems.

Ne connoissant pas votre jardin, je ne puis vous dire quel parti vous en pourrez tirer : il me semble que des legumes secs se venderoient*(sic)* bien.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Lucien
Frère de l'Inst.n Xtienne
À St. Briac (par Dinard)

Aut. AFIC. 89.01.095.

LETTRE 4188. **À Mère STE-MÉLANIE**.

Ploërmel le 6 Xbre 1847

Ma très chère fille,

Je suis de retour à Ploërmel depuis deux jours – Voilà l'obédience que vous me demandez pour notre très chère Sœur St. Louis.

Vous pouvez essayer comme sœur converse la jeune personne de 26 à 28 ans qu'on vous présente, et dont on vous a fait l'éloge.

J'ai un grand désir et un peu d'espoir de voir à St. Brieuc le bon Père Sorunier(?) ; cela va dépendre d'un voyage que j'ai à faire à Guingamp : le ferai-je pendant l'avent ou après ? Je n'en sais rien.

Je suis bien aise que l'affaire de M. Gallais soit arrangée suivant ses convenances et les vôtres.

On m'a dit à Dinan que Mlle Le Borgne avoit retrouvé dans les papiers de son frère une copie authentique du testament de M(m)e Dufresche en sa faveur, et qu'elle comptoit le faire valoir, dans le but d'obtenir de vous une pension plus forte, par la menace de faire du bruit et du scandale. – Mais, qui attaquera-t-elle ? Ni vous ni moi, ni Mr. François, n'avons reçu les 6000 f. dont il s'agit.- Tout l'argent que M(m)e Dufresche a compté pour l'établissement de Moncontour a été remis à Mr. Le Borgne, Curé de Moncontour, qui l'a employé comme il a voulu : dans le cas où Mlle Le Borgne ait quelque droit, en vertu du testament de M(m)e Dufresche (ce qui n'est pas, car M(m)e Dufresche n'en avoit plus elle même aucun sur la somme versée à Mr. Le Borgne) ce ne seroit que vers celui-ci que sa sœur pourroit avoir un recours : or, il est mort, et sa sœur est son unique héritière. – Tout cela est absurde.

Votre tout dévoué père

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. Arch. Filles de la Providence.

LETTRE 4189. **AU F. ÉLISÉE DUPAS.**

D. S. Ploërmel le 8 Xbre 1847

Mon très cher frère

Je suis enchanté d'apprendre que votre maison d'école est achevée : si vous l'avez longtems attendue, vous êtes bien dédomagé*(sic)* de ce retard puisqu'elle est si belle. – N'allez pas en être trop fier ! Mr. le Recteur vous a donné un très sage conseil en vous recommandant de ne pas l'habiter tout le jour, jusqu'à ce que les enduits ne soient bien secs. – Et alors même qu'ils le seront, ne rétablissez pas l'usage où vous étiez de retenir les paresseux après la classe, car, cela était devenu pour vous un assujétissement trop pénible. Si les enfans apprennent un peu moins que vous ne voudriez, ne vous en inquiétez pas : vous n'en répondrez en aucune manière.

Je vous embrasse tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elizée
Frère de l'Inst. Xtienne
À Hillion par St. Brieuc
cachet : St. Brieuc 9 déc. 47

Aut. AFIC. 89.01.096.

LETTRE 4190. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 8 Xbre 1847

Mon très cher frère,

Voilà une lettre pour Mr. Jan, que vous lui ferez remettre de suite.

Le Recteur de l'académie vient de m'écrire au sujet de votre pensionnat ; il en presse très vivement la prompte régularisation : priez donc instamment Mr. le Maire de s'en occuper, et faites aussi la même prière à Mr. le Sous-Préfet, car Mr. le Recteur de l'académie lui en a écrit, supposant que la demande et les pièces à l'appui étoient entre ses mains, tandis qu'elles sont en celles de M. le Maire. – Evidemment le retard dont se plaint l'académie ne vient pas de nous, et cependant on nous l'attribue, ce qui est désagréable et peut avoir des suites fâcheuses.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Aut. AFIC. 89.01.097.

LETTRE 4191. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES**.

Ploërmel le 9 Xbre 1847

Monsieur le Ministre,

Au lieu de deux frères que Votre Excellence m'avait fait l'honneur de me demander pour Mana, en 1843, vous m'en demandez trois, par votre lettre du 27 9bre dernier : je suis bien aise de cette augmentation, parce que cet établissement étant éloigné du chef-lieu, c'est-à-dire de Cayenne, il est à désirer qu'il soit un peu nombreux pour être fervent, et aussi pour que dans le cas de la maladie d'un frère, celui-ci puisse être suppléé immédiatement, et enfin pour que, dans aucun cas, un frère ne soit exposé à être seul. Je prendrai donc volontiers des mesures pour mettre le plus tôt possible à votre disposition les trois frères dont il s'agit.

Cependant, je désire savoir auparavant d'une manière positive, si les frères trouveront à Mana une maison séparée, dans laquelle ils puissent s'établir à leur ménage et pour leurs classes, sans communication avec les personnes du sexe. Des raisons graves ne me permettraient pas de consentir à ce que les frères prissent pension chez les religieuses, ni même chez Mr. le Chapelain ou avec lui : ils doivent être seuls à Mana, comme dans toutes nos autres écoles.

Je suis avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.046.

LETTRE 4192. **AU F. ÉLIE MAHÉ.**

D. S. Ploërmel le 12 Xbre 1847

Mon très cher frère

Aussitôt la présente reçue, vous irez chez Mr. Desroyers, ou à son défaut, chez un autre notaire, pour faire faire la procuration dont le modèle ci-joint, en blanc, et vous adresserez cet acte à Mr. Duclos, notaire à Rennes, en affranchissant, si vous en avez le tems, le pacquet, car il faut qu'il arrive à Rennes mercredi matin : ne perdez donc pas une minute.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Elie
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan

Aut. AFIC. 89.01.098.

LETTRE 4193. **AU F. CHARLES LABOUSSE.**

D. S. Ploërmel le 12 Xbre 1847

Mon très cher frère,

Vous avez très bien fait de parler fortement à Mlle Le Loutre et ne manquez pas à l'occasion, de lui parler encore ; défendez expressément au f. E(rasme) d'aller ni chez elle ni chez personne en ville. – Hélàs, je crains bien que je sois obligé de le rappeller de Dinan, et peut-être, de le renvoyer tout à fait de la Cong(régatio)n. – Je le ferois revenir ici de suite si j'avois un autre frère pour le remplacer : mais, il faut attendre un peu : on vous prépare un autre cuisinier, mais, il n'est pas encore formé.

Le f. Hypolite a écrit avant hier au f. Toussaint Marie au sujet de son engagement. – Mettez une grande activité dans cette affaire, ou bien elle manquera, et si le f. Toussaint a un mauvais numero, il partira. – Ecrivez moi sans délai ce qu'a fait le f. Toussaint d'après l'avertissem(en)t du f. Hypolite, et où il en est. – Adressez moi votre lettre à Guingamp chez les frères – J'ouvrirai le Jubilé de Guingamp jeudi prochain, et par consequent j'arriverai mercredi dans cette ville.

Je vous embrasse bien tendrement en N. S.

L'ab. J. M. de la Mennais

Au f. Charles
Frère de l'Inst.n Xtienne
à Dinan (Côtes du Nord)

Aut. AFIC. 89.01.099.

LETTRE 4194. **À FÉLICITÉ.**

Le 18 Xbre 1847

Mon cher Féli,

Avant hier, je fus frappé, à l'autel, d'une attaque d'apoplexie et de paralysie qui faillit m'emporter ; je suis mieux aujourd'hui, mais à une petite distance encore des portes de l'éternité. J'ai bien pensé à toi, en ce moment, que j'ai cru être le dernier. J'ai senti le besoin de te dire que mon amitié pour toi, qui ne s'est jamais altérée, ni affaiblie, est plus vive que jamais, et que mon cœur est plein du désir que nous soyons un jour réunis dans le ciel, comme nous l'avons été si longtemps et si heureusement sur la terre par la même foi.

Je t'embrasse cordialement,

Ton frère, Jean

Ropartz, 465. Laveille II, 482. AFIC. 29.02.034.

DOCUMENT 525. **DÉCLARATION.**

Guingamp le 19 Xbre 1847

(Déclaration faite après l'attaque de paralysie survenue à Guingamp).

Je soussigné Supérieur Général de la Congrégation des Frères de l'instruction chrétienne, déclare, en présence de Mr. l'abbé Gautier, Directeur au g(ran)d séminaire de St. Brieuc et de Mr. l'abbé Sost, aumônier des Religieuses hospitalières de Guingamp, que je désigne pour prendre l'administration de la Congrégation à ma mort, les cinq frères dont les noms suivent, et qui devront choisir immédiatement un supérieur général pour trois ans : Frère Louis, Frère Hippolyte, Frère Joseph-Marie, Frère Bernardin, Frère Yves-Joseph[1], ce dernier en attendant l'arrivée, soit du Frère Ambroise, soit du Frère Paulin, qui se trouvent aux Colonies et dont l'un sera désigné par les cinq ci-dessus nommés pour compléter le conseil.

Fait à Guingamp le 19 Xbre 1847.

L'abbé J. M. de la Mennais

M.M. Sost, ptre — T. Gautier, ptre

Directeur des R.ses Hospit. — Direct.r du Gd. Sém.re de St. Brieuc

Signature aut. AFIC. 130.1.2.010.

LETTRE 4195. **AU MINISTRE DE LA MARINE & DES COLONIES.**

Ploërmel le 30 Xbre 1847

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous adresser l'état nominatif des élèves frères instituteurs destinés pour les Colonies, et qui se préparent à cette mission dans la maison de Ploërmel, pour le quatrième trimestre de 1847.

Certains journaux ont annoncé, en l'exagérant, l'accident que j'ai éprouvé à Guingamp, il y a environ trois semaines. Je suis en pleine convalescence ; mais quand même les conséquences de cet accident eussent été aussi graves qu'on pouvait le craindre, le service de nos écoles des Colonies n'en aurait pas moins continué avec exactitude, toutes mes

[1] F. Yves-Joseph (Yves Desbois), né à Cesson-Sévigné (Ille-et-Vilaine) en 1809, entré à Ploërmel en 1835. Il occupait à la Maison de Ploërmel, les fonctions de sous-économe

mesures étant prises pour la continuation et le développement de cette œuvre qui m'est si chère.

J'ai l'honneur d'être, avec respect, Monsieur le Ministre,

De Votre Excellence,

Le très humble et très obéissant serviteur

L'ab. J. M. de la Mennais

Copie. AFIC. 155.1.047.

APPENDICE

APPENDICE 95. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À M. DE LA MENNAIS.**

(En-tête) : Ministère de l'Instruction publique. 1re Division, 4e Bureau.

Paris le 18 février 1843.

Monsieur,

Vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander "si l'on peut légalement donner à une commune une maison d'école, à la condition que l'école sera dirigée par des frères, et que dans le cas où cette condition cesserait d'être remplie, la dite maison ferait retour au donateur ou à ses héritiers."

Cette question doit être résolue par l'affirmative. Il existe beaucoup d'exemples de ce genre de dispositions, et elles ont toujours été exécutées sans difficulté.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Instruction publique,
Grand maître de l'université
Villemain

Mr. J. M. de Lamennais,
à Ploërmel (Morbihan)

Signature aut. Original. AFIC. 106.04.009.

APPENDICE 96. **M. RENDU À M. DE LA MENNAIS.**

18 mars 1843

Monsieur le Supérieur Général,

Vous savez à quel point j'aime les associations chrétiennes que je considère comme nos plus sûrs et plus efficaces moyens de salut ; et vous savez aussi combien j'aime et admire en particulier votre bel établissement de Ploërmel. Mais, au nom de tous les sentiments que je vous ai voués, tâchez donc, je vous prie, de ne pas me réduire à ne savoir comment vous défendre. Ainsi j'apprends qu'à Morlaix même, où déjà il y a plus d'une cause d'irritation, il a fallu faire condamner tout récemment trois de vos frères qui, dans leur école primaire, enseignaient le latin. J'apprends qu'à Fougères il a fallu faire également fermer une école latine tenue par des frères La Mennais. Encore une fois, je veux vous défendre et vous m'arrachez les armes des mains. Je ne saurais vous défendre qu'avec les lois, et non contre les lois.

De grâce, soumission aux lois, ou tout périra. Agréez, etc.

Rendu

F. Symphorien.V. 335.

APPENDICE 97. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

(Dans sa correspondance, l'abbé Blanc évoque longuement les souvenirs des mois passés à Ploërmel et l'accueil très cordial qu'il y a reçu).

Paris 18 Mars 1843.

Mon bien cher Père,

Vous avez dû arriver à Ploërmel jeudi avant hier, et vous ne m'y avez pas retrouvé ; et je n'y retourne pas moi même ! et nos causeries si pleines d'abandon, et nos chers soupers qui

valoient mieux, malgré les 3 terribles *ah çà !*[1] que toutes les soirées de Paris ; et nos petites promenades dans l'enclos, et nos visites à la chère Bibliothèque, dans les précieux jours de pluie, & toutes ces choses et mille autres que je passe sous silence, ont disparu pour moi. Mais ce qui ne passera pas pour moi, c'est le souvenir que j'en conserve, c'est la reconnoissance qui occupe maintenant dans mon cœur tout le vuide immense qu'y a causé mon départ.

Tous les habitants de Ploërmel qui tiennent aux *frères* et aux *sœurs* ont droit et part à ce sentiment ; mais vous le Père et le chef de tous, plus que personne. Je n'entre dans aucun détail ; ce serait à n'en pas finir. Cependant je ne puis m'empêcher de mentionner au moins le bien que mon âme a reçu près de vous, mon cher Père, bien incomparable qui seroit capable, à lui seul, de me faire oublier tout le reste, si tout ne se tenoit et ne se lioit pas dans mes chers souvenirs de Ploërmel…

Il m'est arrivé, pendant mon voyage, dans cette diligence qui m'entraînoit si vite vers Paris, tandis que mon cœur alloit toujours en sens inverse et se reportoit incessamment vers la Bretagne, il m'est arrivé, dis-je, de repasser mes 7 mois moins 4 jours de séjour à Ploërmel, et je n'ai pu y découvrir ¼ h., une minute d'ennui. Ce petit phénomène n'arrive pas souvent dans la vie des enfans d'Adam. J'appelle cela une période exceptionnelle… Pour être juste, je dois dire que je trouve ici de bons cœurs, des amis ; mais il y a dans les cœurs de Bretagne, de Ploërmel un certain lustre, un je ne sais quoi qui ne se rencontre pas ailleurs…

Parlons maintenant de ma position, et en deux mots ; car voilà deux visites forcées qui viennent de me couper mon temps, temps qui n'étoit que juste, et je veux cependant que ma lettre arrive Lundi matin pour les noces de notre si cher abbé Guillou. Hélas ! je n'assiste plus aux fêtes de Ploërmel que par mes lettres ! Voici donc où j'en suis. 3 ou 4 jours après mon arrivée, mon prédécesseur reçoit de son évêq(ue) de Nevers, l'ordre de partir dans les 3 jours ; et, dès lors, me voilà obligé de m'installer immédiatement. Il y a 11 j(ours)que je suis dans les déménagements et les emménagements. Heureusement que j'ai ici moyen de loger et *étaler* tous mes livres ; moyennant quoi j'espère avoir terminé leur placement pour jeudi prochain : ce sera un mois juste d'interruption dans mes travaux[2] que je pourrai alors reprendre, et sérieusement.

Mon appartement est bien : trois chambres à feu ; mes fenêtres donnent sur des jardins solitaires, entr'autres celui de mes Sœurs. J'ai déjà confessé une prem(ière) semaine, et 3 séances de 2 h ½ chacune m'ont suffi pour 33 personnes. C'est bien pour la prem(ière) fois : j'ai l'espoir d'abréger encore ; mais il y aura des retraites, des professions qui pourront compenser. Ajoutez le salut d'une demi heure les dimanches et les jeudis, à 4 h. du soir environ ; une messe basse tous les matins à 7 h ¼ : voilà toute ma besogne ici. Il y a un 2ème chapelain chargé des Grands messes le jeudi et le dimanche. Il faut convenir qu'il seroit difficile de trouver une Aumônerie plus amie de mes travaux : aussi je suis aussi content qu'on peut l'être, lorsqu'on est à 104 lieues de Ploërmel, et qu'on n'a point d'autre ambition que d'y retourner, d'autre désir de cœur, que d'y revoir les cœurs d'or que j'y ai laissés.

Puisque cette lettre veut partir aujourd'hui, je finis à mon regret ; mais ce sera pour reprendre la plume, pour notre unique ami, M. Ruault qui m'a écrit une lettre si inimitable, pour notre cher petit saint que je révère tout comme, pour notre bon et excellent M. Houeix[3] qui m'a envoyé aussi de bien bonnes lignes ; pour notre révérende et si bonne Mère Supérieure qui je donnerai pour modèle à la mienne qui est pourtant bonne aussi, mais pas du même genre ; pour quelques chères Sœurs qui attendent aussi de mes nouvelles, et auxquelles il me tarde aussi d'en donner ; enfin et avant tout, pour notre cher et si nouveau confrère

---

[1] Interjection familière lancée fréquemment par l'abbé Ruault.

[2] L'abbé Blanc, auteur d'un *Cours d'histoire ecclésiastique,* en deux volumes, avait d'autres ouvrages en préparation. Cf. ci-après : Appendice 101.

[3] L'abbé Houeix fut chapelain des Ursulines de Ploërmel, de 1822 à 1859. Décédé à Vannes en 1860.

auquel je me proposois d'envoyer une page dans les vôtres, si les visites n'étoient venues m'interrompre.Je l'embrasse bien du moins en me joignant à tous ses parents et amis pour le complimenter. Combien je voudrois être demain dimanche à la grand messe de Ploërmel ! Toutes ces lettres ne feront qu'une grande lettre continuée ; mais avant de la commencer, il faut achever d'arranger mes bouquins qui encombrent encore le milieu de *mes appartements* : je ferai en sorte qu'elle arrive avant le 25 du courant…

Tout ce monde dont je viens de v(ou)s parler, en y joignant tous nos chers frères, se confond avec vous dans mon cœur sans nuire à la prééminence qui vous appartient à tant de titres. Permettez donc, cher et incomparable père, que je les embrasse tous avec vous de cœur et d'affection, sauf le respect dû aux chères Mères et à la grille qui les retient par delà ; sauf aussi le respect que je vous dois aussi, mais que l'amour filial étouffe souvent en l'absorbant. Adieu mon cher Père ; à nous *revoir* bientôt, entendez vous, et ne trompez pas l'espérance de votre fils et éternel ami

L'ab. Blanc

P. S. J'ai été content de Mgr l'archev(êque) de Paris, et je crains même d'avoir bientôt à me plaindre de trop de confiance ; car dès le premier entretien, il m'a parlé de confesser d'autres communautés dans les 4 temps. M.M Gaume et Baquet m'ont promis de me *défendre.* Je donnerai plus de détails à notre très cher ami Ruault que je prie de distribuer mes respects et amitiés à qui de droit aux Mess(ieurs) du presbytère, Maubec, &c.

J'ai déjà bien *bouquiné.* Quelles délices ! Ma caisse de livres est arrivée à bon port.

Je dîne à midi et soupe à 7 h. au Sémin(aire) du St. Esprit, à 2 minutes de chez moi. M. Fourdinier m'a beaucoup demandé de vos nouvelles. Je n'ai pu vous dire qu'un mot de tout ; mais nos chers frères surtout de la Guadeloupe me préoccupent. Leur établissement est-il à la Pointe à Pitre même ? La catastrophe de la Guadeloupe m'a bouleversé. Surtout en pensant à nos chers frères !! Mon Dieu, qu'il me tarde d'avoir des nouvelles, &c. &c.

Original. AFIC. 504.4.006.

APPENDICE 98. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE À M. DE LA MENNAIS.**

(En-tête) : Ministère de l'Instruction publique, 1re Division, 5e Bureau.

Paris, le 10 8bre 1843.

Monsieur le Supérieur général,

J'ai très attentivement examiné la réclamation que vous m'avez adressée contre le refus que la commission de surveillance de la caisse d'épargne des instituteurs du Morbihan a fait d'autoriser le remboursement des retenues opérées sur le traitement des frères de votre institut, que vous réclamiez en vertu de l'art. 6 de l'ordonnance royale du 13 février 1838.

J'écris aujourd'hui même à M. le Préfet du dép.nt pour l'informer que ce refus n'est pas fondé et l'inviter à pourvoir au remboursement immédiat des sommes qui peuvent être acquises à votre institut. Les difficultés que vous m'avez signalées et qui n'ont eu lieu nulle part ailleurs seront ainsi je l'espère complètement terminées.

Recevez, Monsieur le Supérieur g.al, l'assurance de ma considération distinguée

Le Ministre de l'instr.on publique, Grand Maître de l'Université

Villemain

M. le Supérieur g.al des frères de l'instr.on chrétienne,
à Ploërmel (Morbihan)

Original. AFIC. 106.06.004

APPENDICE 99. **MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE AU PRÉFET d'Ille & Vilaine.**

(En-tête) Ministère de l'Instruction publique, 1e Division, 3e Bureau.

Paris, le 3 janvier 1844

Monsieur le Préfet,

Je suis informé que MM. les abbés Maupied et de la Mennais font en ce moment des démarches auprès de l'autorité municipale de St-Servan dans le but de se faire attribuer le local occupé par le collège de St-Servan et une allocation sur les fonds communaux.

M. le Recteur me fait connaître, en outre, qu'il a conféré avec vous de cette affaire et que vous êtes disposé à empêcher, par tous les moyens légitimes, le succès de l'entreprise tentée par les deux ecclésiastiques susnommés.

La législation, Monsieur le Préfet, vous fournit, en cette occasion, des armes dont vous devez user dans l'intérêt de l'enseignement aussi bien que dans celui de la loi.

Aucun bâtiment affecté à l'enseignement public, soit qu'il appartienne aux communes, soit qu'il appartienne à l'Etat, ne peut, en aucun cas, être détourné de son affectation spéciale pour être, par bail ou par vente, livré à la spéculation particulière. Si la commune supprime les fonds alloués à l'établissement installé dans les dits bâtiments ces bâtiments demeurent vacants et ne peuvent plus être consacrés à aucun autre usage.

D'un autre côté, les communes ne sont pas libres d'attribuer une partie de leurs ressources financières à des établissements particuliers. Ces ressources sont exclusivement applicables aux services publics. La loi ne permet pas qu'il en soit autrement disposé et le gouvernement, chargé de faire exécuter la loi, ne peut tolérer aucune dérogation à ce principe.

Enfin l'enseignement complet n'est autorisé dans les institutions particulières que par le Conseil royal, seul juge des motifs qui peuvent le faire accorder ou refuser. M. Maupied donne donc à l'autorité municipale de St-Servan une espérance qu'il ne dépend pas de lui de réaliser.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de donner des instructions en ce sens à M. le Sous-préfet de St. Servan qui, déjà, en refusant au Conseil municipal l'autorisation de s'assembler pour entendre les propositions de MM. Maupied et de La Mennais, a prouvé qu'il comprenait bien ses devoirs. Il sera utile aussi que vous vous joigniez à M. le Recteur, auquel j'écris dans le même sens, pour éclairer la municipalité de St-Servan sur l'étendue de ses droits et la valeur réelle des offres qui lui sont faites. Je compte, en cette circonstance, sur votre concours éclairé.

Recevez, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma considération très distinguée

Le Pair de France, Ministre de l'Instruction publique

Villemain

M. le Préfet d'Ille et Vilaine.

. Original. Arch. départ. d'Ille-et-Vilaine 1 T P 211.

APPENDICE 100. **HABITANTS DE LA CAPESTERRE AU SUPÉRIEUR GÉNÉRAL.**

Capesterre le 21 Avril 1844

Monsieur l'abbé de la Mennais, Supérieur des Religieux de Ploërmel,

Monsieur l'abbé,

Pendant que des hommes qui s'intitulent philanthropes veulent tenter leurs essais philosophiques sur nos ateliers, et provoquent des changemens que le passé de 93 et le présent des Iles anglaises, devraient rendre suspects à tous les esprits consciencieux, vous

avez compris que la véritable philanthropie était celle de l'Evangile, était la charité du Christ, et c'est par des moyens religieux que vous avez songé à améliorer nos populations ; en cela, Monsieur l'Abbé, vous avez compris la pensée de l'unanimité des représentans de la société coloniale, vous vous êtes identifié avec les votes des Conseils représentatifs des Colonies ; ils sont heureux, Monsieur, du concours d'un homme de bien.

C'est, en effet, la religion, la religion seulement qui prendra l'esclave par la main, comme notre divin Maître prit autrefois celle de Lazare, et qui lui ordonnera de se lever et de marcher. Notre Clergé colonial a fait, et fait tous les jours beaucoup de bien ! Depuis quelque temps surtout, les améliorations sont sensibles, les statistiques religieuses des paroisses accusent un grand nombre de communiants ; les Confréries du scapulaire existent dans tous les quartiers, et il n'est pas de dimanche que nous n'entendions l'annonce de quelque mariage entre esclaves. Cependant, il faut le reconnaître, notre Clergé ayant une action à exercer en dehors de l'Eglise, une action d'instruction dans les ateliers, est dès lors insuffisant.

Lorsqu'il s'agit d'une première Communion, les catéchumènes se réunissent à l'église aux heures fixées par le Curé, il passe dans leurs rangs, les interroge, et s'assure de leur degré d'instruction, c'est là la seule tâche qui incombe à l'ecclésiastique qui dirige une paroisse, la seule compatible avec ses nombreuses occupations ; mais cet examen dans l'église demande une préparation, un enseignement, et avec les nègres, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils apprennent mais à ce qu'on leur apprenne le catéchisme ; or, on ne peut imposer cette tâche au Curé, il ne peut y vaquer et aurait-il un vicaire, qu'il ne le pourrait davantage, car dans une paroisse longue et rétrécie, comme toutes celles étendues le long du rivage, les distances sont excessives.

D'ailleurs, en prenant pour exemple un quartier comme celui de la Capesterre, composé d'une vingtaine de sucreries, en supposant que le Vicaire se rende à tour de rôle et chaque jour sur chaque habitation, il faudrait vingt jours pour qu'il accomplisse son roulement ; or, pensez-vous, Monsieur l'Abbé, que cet espace de temps n'ait pas suffi pour effacer la trace du précédent enseignement dans des esprits aussi obtus que ceux de la généralité des disciples ?

Pour obtenir un résultat satisfaisant, ce n'est pas trop de deux instructions par semaine: car il ne faut pas s'y méprendre, il faut enseigner le catéchisme aux nègres précisément comme on montre l'alphabet aux enfants, en leur mettant successivement le doigt sur les lettres. Il faut donc que le clergé recoure à des auxiliaires, et ces auxiliaires quels peuvent-ils être, si ce n'est le corps formé sous vos auspices, dont l'heureuse application a déjà donné des gages au pays. Il conviendrait alors que l'on réunît cinq ou six religieux dans chaque Commune, et que ces religieux, placés sous la direction du Curé, fussent chargés de visiter à tour de rôle les habitations, et d'y faire l'instruction morale et religieuse.

Nous osons le dire, Monsieur l'Abbé, les premiers envoyés de votre Congrégation dans les Colonies ont reçu une destination qui n'était pas celle que réclamait le besoin ; ils ont eu mission d'instruire et d'éduquer la jeunesse libre ; cette destination pouvait avoir son utilité, mais l'opportunité était dans l'instruction morale et religieuse à donner aux esclaves, car c'est là la masse sur laquelle il est important d'agir ; c'est elle que l'on a en vue, et avant d'éduquer l'autre, faut-il bien d'abord moraliser celle-ci.

Le Gouvernement, sous l'influence des idées anglaises, a bâti des chapelles dans les Communes ; quel en a été le résultat utile ? Ces chapelles dénuées des subventions que le fidèle a coutume de payer pour l'entretien du culte, vivent d'emprunts à l'Eglise paroissiale du quartier qui leur fournit les instruments et les ornements des cérémonies, et n'attirent aucun concours, par cela que le nègre préfère aller entendre la messe à l'église paroissiale, au bourg, où il fait ses affaires, où il vend son manioc, son porc, son charbon.

L'église paroissiale suffit donc ; un Curé suffit aussi, ou si vous le voulez, dans les paroisses nombreuses, un Curé et un Vicaire ; mais il faut des agens succursaux pour

l'instruction, agens dirigés par le clergé, mais en dehors de lui, et ces agens doivent être assez multipliés pour pouvoir se rendre deux fois par semaine sur chaque habitation. Telles sont les convictions qui nous portent à vous prier d'obtenir du Ministre qu'il ordonne de construire dans le bourg de la Capesterre, une maison suffisante pour y loger six de vos religieux. Cette construction pourrait avoir lieu sur le terrain annexé à la cure, ce qui diminuerait les frais, et placerait les religieux sous l'œil même du Curé.

Un des inconvénients qui résultent du mode d'enseignement préconisé dans le rapport de Monsieur le duc de Broglie, c'est que les heures d'instruction gênent l'ordre du travail sur les habitations ; or, il n'en est pas ainsi avec intermission des frères de Ploërmel, les jours d'instruction étant régulièrement fixés, chaque habitant à tour de rôle, a soin d'envoyer un cheval à l'heure convenue au logis conventuel ; et le religieux préposé à l'instruction se transporte, sans fatigue, sur l'habitation. Cette heure convenue peut être marquée après la cessation des travaux de l'après midi, à sept heures, c'est le moment où les nègres, libres de toute tâche, ont déjà l'habitude de se réunir dans les cases de ceux d'entr'eux qui, plus avancés, prennent à cœur de les instruire. Cette disposition pourra permettre à vos religieux de consacrer une partie de la matinée à une classe d'enseignement primaire pour les enfants libres qui se réuniraient auprès d'eux.

Il ne faut pas s'y méprendre, Monsieur l'abbé, ce n'est pas en un jour que votre œuvre devra s'accomplir ; la moralisation de toute une classe de population est un travail de longue haleine, mais tout nous fait espérer qu'avec de la persévérance de votre part et du bon vouloir de la nôtre, nous parviendrons à quelque chose de bien et d'utile, et ce sera là votre récompense et la nôtre.

Nous avons l'honneur d'être avec respect,

Monsieur l'abbé,

Vos très humbles et très obéissants serviteurss

Les habitants propriétaires à la Capesterre (Guadeloupe)

De Bavis A Crany F. Foyer C. Ambert Le Curé de la Guadeloupe : Mulot

En ma qualité comme gérant de l'h.on Grandrivière : Crosnier de Buault

Etuthomf, Juge de paix L. Jouret Le Maire de la Capesterre : E. Roubaud Mahoyé

G. Boussaren Labatz Maulon C.en Doubert

Copie. AFIC. 148.02.001.

APPENDICE 101. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 21 Juin 1844.

Mon cher et bon Père,

Voici un petit mot qui doit vous arriver le jour même de la fête de St. Jean, au matin, après tous les compliments et les souhaits, et les vœux, de la veille : ce sera *le bouquet.* Veuillez l'agréer, ce bouquet, avec toute la bonté de votre cœur, ne doutant pas qu'il ne soit composé de toutes les fleurs et affections de mon propre cœur.

Le bouquet vous rappelle peut-être les idées *de feu d'artifice* ; je conviens du *feu*, et il ne manque pas dans mon cœur pour vous ; mais pas *d'artifice*, s'il vous plaît : c'est un feu *franc*, net et clair. Je sais bien que les cœurs francs et chauds ne vous manquent pas, mais je ne craindrois pas de provoquer les plus chauds en champ clos, c'est-à-dire dans le délicieux *enclos* où je voudrois de tout mon cœur mettre mon cœur aux prises avec ce détestable et si désagréable et si insupportable M. Ruault ; avec ce jeune présomptueux d'abbé Guillou, avec ce *léger faquin* de frère Louis, enfin avec tous ces gens de là haut et de là bas qui voudroient se mesurer avec moi.

Et puis si j'avois besoin d'un second, le second ne me manqueroit pas. J'ai là un certain gascon qui en sait déjà long en fait d'escrime pour vous et qu'on appelle vulgairement l'abbé Latroucherie. Il voudroit surtout en venir aux mains avec le maussade, le rabat-joie, *l'ah çà !* enfin l'abbé Ruault, dont je lui ai dit beaucoup de choses, pour aiguiser son courage. Mais enfin puisque nos mains, voire même nos bras sont trop courts, en ce moment, pour combattre, voire même pour vous embrasser, ne doutez pas, mon cher père et suprême ami ici-bas, que nos cœurs du moins ne vous serrent étroitement et vous embrassent de leur mieux, au milieu de vos enfans.

Pardonnez-moi cette lettre burlesque, mais ne pouvant rire de près avec *vous tous*, j'ai voulu rire de loin, surtout du *léger faquin* qui m'a fait éclater. – Pour le sérieux de la fête, nos vœux et nos prières ne vous manqueront pas. Et puis, cher Père, ne nous faites plus de frayeur, pour obliger le ciel à faire des miracles pour vous conserver à vos enfans, et à vos amis, et à moi en particulier qui suis l'un et l'autre. J'en écrivois dans le temps à M. Ruault, encore la larme à l'œil.

(D'une autre écriture) :

"Approuvant l'écriture ci-dessus, & plus encore : A. Latroucherie."

(Suite de la lettre) :

Cet abbé Latroucherie a signé la feuille blanche, et puis est parti hier au soir : il ne savoit pas que quand je vous écris, il ne reste plus de *blanc.*

Aujourd'hui je ne pense plus à votre accident que pour remercier, et pour penser avec joie que Dieu vous surveille et vous environne de ses anges : qu'il en soit béni mille fois. Et cependant, cher père, ne vous aventurez pas pour cela : veillez vous-même sur vous ; dormez la nuit, riez un peu le jour ; aidez-vous un peu vous-même pour que Dieu vous aide et exauce nos prières adressées à lui et à St. Jean : car si vous y manquiez, nous irions vous quereller jusque dans le Ciel.

Je vous embrasse de nouveau sans mesure, et j'enveloppe dans mes bras tous les mauvais cœurs nommés cy dessus, qui représentent à mes yeux tous vos amis et vos enfans.

Votre cordial et dévoué fils

L'abbé Blanc

Encore une fois, mon Père, pardonnez-moi cette lettre que je n'avois plus envie de vous envoyer, en la relisant de sang-froid. Mais je me souviens de toute votre condescendance paternelle. C'est à elle que je la recommande. – Je ne pouvois ni ne puis entamer le sérieux. Me voilà en train de rédiger la première moitié de mon premier vol(ume) de *Précis* : j'en suis à la 62e page et près de la fin du 1er siècle. Il m'en faut 300 pages environ avant 7bre ; je vous dirai que mon travail continue à me satisfaire, &c. Dieu en soit béni !

Vous verrez au mois d'Août, dans la *Revue de St. Paul,* mon appréciation de l'état du monde, au temps de la naissance de J. C. – Que j'aurois touj(ours) besoin de vous entretenir sur tout cela !

Original. AFIC. 504.4.007.

APPENDICE 102. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 22 Xbre 1844.

Mon cher Père,

Que je suis en retard avec vous, et par conséquent avec moi-même, avec mon cœur qui murmure tout haut de mon silence. Mais ce livre, ce pauvre livre qui s'échappe par pièces et par morceaux murmure aussi, ou plutôt il jette les hauts cris, et je ne puis l'appaiser qu'en

m'occupant de lui. Et malgré mes tendres soins, il est loin de grandir autant qu'il en seroit besoin. –

Mais je ne vous écris pas pour lui ; c'est pour vous et pour savoir de vos nouvelles. D'après les dernières reçues de M. Ruault, vous promeniez votre malheureuse goutte dans la basse Bretagne. J'espère qu'elle ne vous aura pas empêché de revenir au milieu de vos enfans pour la belle fête de Noël. C'est là que j'aime vous voir recevoir mes vœux, et vous savez quels vœux ! et vous les voir distribuer ensuite tout en les gardant pour vous, dans votre cœur si fécond en affections paternelles.

Oui, mon excellent Père, ce sont les vœux mêmes de votre cœur que je forme pour vos chers frères et je vous offre aussi tous ceux que leurs bons cœurs forment pour vous ; de manière que mes vœux se trouveront pêle mêle dans votre cœur pour les frères, et dans les cœurs des frères pour vous. J'espère que vous démêlerez bien tout cela. Mais si je continue, le plus grand pêle mêle sera dans ma lettre que je vous écris à 36 reprises. Je n'ai plus d'intelligence et d'idées que pour Clément d'Alex(andrie) que je tiens, ou plutôt qui me *retient* en ce moment, et m'empêche d'aller en avant pour être prêt à remettre sous presse en février ! Et tandis que j'arrache les minutes par les cheveux, les religieuses m'arrachent les jours entiers. Et voilà encore 3 jours complets, les 3 derniers de l'année qui seront pris par une petite retraite d'usage que je leur prêche le matin, entendant leurs confessions, le soir, pour les préparer à la rénovation de leurs vœux, le jour de l'an.-

Vous savez qu'à minuit juste entre les 2 années, je donne la bénédiction du St. Sacrement. Ce sera là que j'achèverai de vous souhaiter la bonne année, en vous bénissant d'ici, vous et tout ce qui *vous appartient*, &c.

J'attends de votre amitié paternelle toutes les observations qui vous viendront ou qui vous seront venues en lisant mes 25 prem(ières) Leçons, pour en profiter pour les suivantes. Soyez père, mais un père éclairé, et non aveuglé par l'amour paternel. Ne craignez pas de me décourager. L'essentiel est de mieux faire, et plus on reçoit d'avis, de conseils, de ces conseils qui méritent la plus *aveugle confiance*, plus on doit avoir de courage et d'espoir. Donnez pour pénitence à ce paressseux et insupportable abbé Ruault de lire lui-même et en personne mes bouts de livres, et de m'en dire nettement son avis et sentiment, sans *flagornerie.*

Hélas! cher Père, il faut que je vous quitte : et que je vous quitte pour dire aussi un petit mot au susdit M. Ruault, et cet autre abbé vulgairement nommé Guillou, deux êtres avec lesquels vous avez la patience de vivre !! Ayez donc aussi celle de me lire, et de me pardonner ce fatras, qui est cependant l'expression de mon cœur pour vous. Car il vous aime sans règle, c'est-à-dire, sans mesure, à tort et à travers, et vous embrasse de même avec toute la maison, la chère bibliothèque comprise.-

Votre ab(bé) Blanc

Je vous remercie, mon père, de m'avoir procuré la connoissance de M. et Mad(ame) de Trogoff qui sont charmants, &c. Je regrette seulement de ne pouvoir les voir souvent. Pour M. Corchmant, il ne m'a pas donné signe de vie depuis qu'il est entré à Stanislas, d'après ma lettre.

Le bon évêq(ue) de Montauban[1] vient de m'envoyer le titre de son Vicaire général.

Pour notre Père.

Original. AFIC. 504.4.018 .

[1] Mgr Jean-Marie Doney (1794-1871), ancien professeur de philosophie au collège royal de Besançon, préconisé évêque de Montauban le 22 janvier 1844. - Ami de l'abbé Blanc, l'abbé Doney avait accompagné celui-ci à la Chênaie pour y rencontrer Félicité de la Mennais en septembre 1828 ; le 12 janvier suivant, l'abbé Blanc entrait au noviciat de Malestroit.

APPENDICE 103. **COMITÉ D'INSTRUCTION PRIMAIRE DE BRÉHAN-LOUDÉAC, À M. DE LA MENNAIS.**

7 Janvier 1845

Les Membres du comité de l'Instruction Primaire de Bréhan-Loudéac,

A Monsieur l'abbé de Lamenais, Supérieur des frères de l'Ecole chrétienne à Ploërmel.

Monsieur,

Ayant de grands reproches à adresser, au frère Rémy, notre instituteur, nous avons voulu lui prouver que nous ne voulions pas le prendre en traître, mais plutôt en conférer amiablement avec lui. Pour cela nous l'avons fait prier de se rendre aujourd'hui au presbytère où il est venu & où nous lui avons fait part de nos griefs qu'il a en partie avoués & en partie déniés, attribuant une portion à la malveillance & à la calomnie.

Le résultat de notre entrevüe a été de lui faire connaître qu'il n'aurait plus à compter d'aujourd'hui sa pension au presbytère ; ce qu'il a paru accepter ; mais dans l'après midi, il est parti après avoir annoncé qu'il quittait pour toujours.

Le frère Rémy qui nous quitte va sans doute faire un rapport qui vous portera à croire que nous aurions été injustes à son égard :

Notre projet, que le frère a pressenti, était de vous faire part de nos griefs & de vous appeler pour en être juge, mais puisqu'il n'a pas attendu, nous vous prions de nous envoyer incessamment un frère qui soit breveté, sans cela il y aurait pour notre école une interruption qui serait préjudiciable.

Si vous le désirez, nous vous donnerions des renseignements plus circonstanciés.

De même que nous avons à cœur de ne pas nuire à votre établissement, nous nous plaisons à penser que vous vous empresserez de satisfaire à nos désirs en nous envoyant un autre frère.

Veuillez agréer le profond respect avec lequel nous avons l'honneur d'être,

Monsieur,

Vos très humbles & très obéissans serviteur

Bréhan-Loudéac 7 Janvier 1845

(signatures) : Rollin Jegouic Le Goupil Marot, recteur

P.S. – Le frère n'ayant point fait aucun relevé mensuel devra nous remettre ses notes afin que nous puissions savoir combien doit chaque élève.

Original. AFIC. 107.3.002.

APPENDICE 104. **F. AMBROISE LE HAIGET À M. DE LA MENNAIS**.

(Extrait de la lettre adressée par le F. Ambroise à son Supérieur Général) .

Fort-Royal le 18 août 1845

[…]

Le discours de M. de Montalembert et la loi relative au régime des esclaves dans les colonies, font un grand bruit. J'ignore quel en sera le résultat ; tout ce que je sais, c'est qu'on nous demande partout : colons, prêtres, esclaves, tous nous tendent les bras et nous disent : c'est votre affaire. On voudrait avoir de suite deux frères dans chaque commune ; or, il y en a 25 à la Martinique, et pour le moins 30 à la Guadeloupe : ce serait donc 110 frères à fournir immédiatement, sans compter d'autres écoles que l'on désire fonder le plus tôt possible.

Avant-hier, M. le Gouverneur m'a appelé ; il m'a demandé si nous avions des frères exerçant les arts et métiers, et si nous pourrions établir dans nos maisons des écoles de ce genre pour les enfants et les jeunes gens. Je lui ai répondu que oui, mais que cette question

avait été agitée l'année dernière pour la Guadeloupe, et qu'on l'avait ajournée. Je lui ai dit que l'instruction des nègres et des gens de couleur me semblait bien plus pressante et plus importante pour le moment. M. le Gouverneur ajouta : "Je vais écrire au Ministre relativement à cette affaire, et pour lui demander des frères et des sœurs. Combien faut-il demander de frères pour la Martinique seulement ?" Je lui répondis : "Quinze, dont dix pour aller sur les habitations et cinq pour alimenter nos écoles déjà existantes." Il fut surpris du chiffre quinze, le trouvant trop petit. "Mais, me dit-il, qu'est-ce que cela, quinze ? On me demande deux frères pour chaque chef-lieu de commune, et trois écoles de deux frères chacune pour trois gros bourgs !" Je lui répliquai : "Fort bien, M. le Gouverneur, mais il faut, ce me semble, aller doucement et par gradation ; faire tant d'établissements à la fois dans un pays comme celui-ci où il y a tant de difficultés et de formalités administratives à remplir, cela nous jetterait dans la confusion, et, au lieu d'avancer l'œuvre, on la paralyserait." – "Alors, me dit-il, je ne demanderai donc que quinze frères dans ce moment ?" Je lui dis oui, et, en moi-même, je pensais : "Vous serez bien heureux si, au prochain envoi, vous en avez dix ou même cinq pour la Martinique seule."

" Je ne saurais vous exprimer, mon très cher Père, combien je désire et en même temps combien je redoute pour nous l'émancipation, dans laquelle tout le monde assure que nous devons prendre une si grande part ; mais il paraît que c'est la volonté de Dieu de faire son œuvre par de si pauvres malheureux, dénués certainement de tout ce qui est nécessaire pour la réaliser. "

" Vous savez qu'à l'origine le clergé s'est montré indifférent pour nous, la Guadeloupe exceptée ; à peine ces Messieurs ouvraient-ils la bouche pour annoncer, à leurs prônes, l'ouverture de nos écoles. Eh bien, aujourd'hui le clergé n'a qu'une voix pour faire notre éloge. Le grand changement qui s'est opéré dans la classe que nous instruisons l'a frappé. Lui qui nous a dit tant de fois : " Vous n'obtiendrez rien de cette classe perverse ", dit maintenant : " Vraiment il s'est opéré quelque chose de miraculeux et de divin ! " Et voilà qu'ils nous appellent pour faire dans les habitations ce qu'ils n'ont pu faire eux-mêmes malgré tout leur zèle.

"Les frères Arthur et Hyacinthe, qui travaillent dans les habitations à l'instruction des esclaves, n'ont éprouvé que de la consolation, et ils ont eu un plein succès ; ce qui porte à croire que, quand l'élan sera donné, le bien sera très sensible. Nous mettons cette mission sous la protection de la très sainte Vierge et de saint Michel. "

Original. AFIC. F. Symphorien, III, 325-327.

APPENDICE 105. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

+ Paris 19 Août (18)45.

Vous voilà donc, Mon cher Père, entouré de tous vos enfans et d'une partie de vos amis. Moi qui suis l'un et l'autre aussi bien que ceux qui sont là bas, pourquoi ne suis-je pas là bas aussi !

Pourquoi toujours réduit à vous embrasser de si loin. Surtout aujourd'hui où il faut que j'étende singulièrement les bras, pour envelopper tout ce monde et le serrer avec vous sur mon cœur ? Et non seulement je suis ici, mais encore je ne puis vous écrire ni à personne comme je voudrois ; et si je le fais aujourd'hui, c'est parce que je voulois du moins paroître en *papier* à votre belle retraite que je n'oublie point ici. Je ne pouvois non plus vous laisser ignorer plus longtemps le succès de mon livre auprès de Mgr le Nonce. Moins de 3 semaines après lui avoir fait remettre mes deux prem(ières) livraisons réunies en un volume, j'allai lui faire une visite et il me parla de ce livre qu'il avoit tout lu jusqu'à la dernière phrase inachevée, comme un homme qui en étoit hautement satisfait. Après bien des choses dites sur

ce thème, Mgr le Nonce m'exprima le désir de me voir libre de toute directison de religieuses, &c., et avec tout mon temps pour mon travail. Il me fait venir de Rome un *Ordo romain*, où il y a peu de féries, lesquelles féries je ferai remplacer encore par des fêtes et offices de dévotion pour me conserver plus de temps. Mais il y a plus : il m'a offert de lui-même son concours pour S. Denis[1] ! Ce qui est bien étonnant pour un personnage diplomatique, comme vous savez. Cette circonstance prouve que Mgr me goûte franchement, et en même temps assure à peu près le succès de S. Denis, moyennant qu'on s'occupera enfin de cette affaire, c.à d. de l'installation du chapit(re) d'après la bulle du Pape, à la Chambre des Députés, à la session prochaine.

Voilà ce que j'aimois vous dire, et à nos quelques amis que vous savez : je les embrasse bien avec vous et tous les frères et tous les prédicateurs, confes(seurs), en un mot toute la retraite : conservez-vous, cher père, au milieu de votre immense besogne, si vous voulez que mon cœur ne soit pas malade, ce cœur qui vous embrasse […] et sans fin.

Votre abbé Blanc

J'attends aussi votre mot sur ma 2e livraison ; votre mot touj(ours) franc, libre, paternel autant qu'il est éclairé. Trois suffrages me touchent surtout : celui du Nonce à cause du Pape, et l'archev(êque) de Reims à cause de la mitre, et le votre à cause de la tête et du cœur. – Ce qui ne veut pas dire que les 2 têtes mitrées n'aient pas cœur et tête ; mais ils ne peuvent *eodem gradu*[2] ; je comprends dans votre cœur et votre tête l'homme qui en a le plus pour moi avec vous… Ah çà !

Monsieur l'abbé J. de la Mennais
à Ploërmel

Original. AFIC. 504.4.019.

APPENDICE 106. **MAIRE DE SAINT-BRIAC À M. DE LA MENNAIS.**

St-Briac le 13 7bre 1845

A Monsieur de la Mennais, Supérieur de la congrégation des frères des écoles chrétiennes à Ploërmel.

Monsieur,

Comme Supérieur de la Congrégation des frères des écoles chrétiennes, vous avez sans doute le droit de changer de résidence les membres qui en font partie, et nous sommes loin de vous le contester. Mais si vous avez ce droit, nous avons aussi celui de nous plaindre.

Depuis 7 ans le frère Ferdinand habitait St-Briac et enseignait les enfants à la satisfaction de toute la Commune. Nous comptions encore le posséder longtemps parmi nous quand la nouvelle de son changement est venue affliger toutes les familles et jeter la consternation dans le cœur de ses nombreux élèves. En mon particulier j'en suis très fâché et je regrette beaucoup que vous ne m'ayez pas consulté avant de prendre une décision aussi acerbe : votre religion mieux éclairée eut empêché un acte d'autorité qui fait murmurer une commune qui a toujours montré le plus grand zèle pour cette institution, et qui n'est peut-être pas aussi à dédaigner qu'on le suppose. Les murmures ont été si loin qu'il a été question parmi les membres du conseil de changer le mode d'institution et d'appeler un instituteur laïc. Le temps et la raison apaiseront ce bruit, mais vous êtes trop juste et trop éclairé pour ne pas voir quelle portée tout ce train pouvait avoir.

---

[1] Pour une place de chanoine dans le Chapitre de Saint-Denis qui devait être réorganisé.
[2] *Au même degré.*

L'auteur du mal, celui qui vous a trompé est connu et je lui en laisse, devant Dieu, toute la responsabilité.

Je suis, &c…

Le Maire de St-Briac Signé : Noël

Original. Arch. Nat. F 17 10288.

APPENDICE 107. **RECTEUR D'ACADÉMIE AU GRAND-MAÎTRE DE L'UNIVERSITE.**

Rennes, le 7 8bre 1845

Monsieur le Grand-Maître,

Par lettre en date du 18 septembre, Votre Excellence a bien voulu m'annoncer qu'elle examinait diverses questions relatives à l'Institut des frères Lamennais. Les faits qui viennent de s'accomplir dans le Département d'Ille-et-Vilaine me paraissent, à raison des circonstances particulières qui les accompagnent, dignes de sa haute attention.

Le Sieur Tourtier, dit frère Ferdinand, exerçait, à la satisfaction générale, à St-Briac, arrondissement de St-Malo, les fonctions d'Instituteur public. Mr. Lamennais, de sa seule autorité, vient lui donner un changement. Mr. le Maire de la commune adressa immédiatement à Mr. le Supérieur Général, des observations sur cette mesure. Mr. le Supérieur crut devoir n'en tenir aucun compte ; de là des mécontentements et des plaintes de la part des autorités locales, de Mr. le Sous-Préfet de St-Malo, et du Comité supérieur de l'arrondissement, qui ont blâmé hautement Mr. Lamennais. Ces faits, Monsieur le Grand-Maître, sont attestés par une correspondance qui s'est établie à ce sujet. En conséquence, j'ai l'honneur de vous mettre sous les yeux, avec une copie de la lettre de Mr. Lamennais, celle des lettres de Mr. le Maire de St-Briac, et de Mr. le Sous-Préfet de St-Malo.

Je ne dois pas non plus négliger, Monsieur le Grand-Maître, de faire connaître à quel emploi Mr. Lamennais réservait le sieur Tourtier. Ce sujet est envoyé à St Georges de Reintembault, arrondissement de Fougères, pour y ouvrir une école privée, en concurrence avec l'école communale dirigée par un père de famille, ancien élève de l'Ecole Normale, et fort estimé. Je suis porté à penser, Monsieur le Grand Maître, que l'ouverture de cette école sera accueillie avec défaveur de la part de l'autorité de St-Georges. Le même fait aura ainsi soulevé des mécontentements sur divers points du Département d'Ille et Vilaine.

Je suis avec le plus profond respect,

Monsieur le Grand-Maître,

Votre très humble et très-obéissant serviteur

Le Recteur de l'Académie L. Dufilhol

Original. Arch. Nat. F 17 10288.

APPENDICE 108. **PRINCIPAL DU COLLEGE DE ** AU F. AUGUSTE.**

(Echange de correspondance, paru dans L'Impartial, Journal de Bretagne, *dans le numéro du vendredi 10 octobre 1845.*

Le principal du Collège de *** a écrit, le 18 septembre, à un Frère de l'Instruction Chrétienne la lettre suivante :

"Monsieur,

M. l'Inspecteur des écoles primaires du département de *** m'a dit que votre désir étant d'être placé dans un établissement où vous trouveriez les moyens de vous disposer à

l'examen du baccalauréat, vous accepteriez peut être les fonctions de maître d'étude au collège de ***. D'après les renseignements qui m'ont été donnés sur votre compte, je suis porté à penser que nous pourrions nous convenir. Voyez donc, Monsieur, s'il vous est possible de faire le voyage de *** ; nous aurons une entrevue, et nous verrons ce qu'il y aura lieu de régler. Le traitement du maître d'étude est de 400 fr., avec la pension. S'il vient être chargé de quelque partie de l'enseignement, j'obtiendrais, j'espère, pour lui une juste indemnité. Si vous ne pouvez vous déplacer immédiatement pour venir à ***, écrivez-moi sans délai.

Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Principal du collège de ***

P. S. J'espère que M. l'Inspecteur vous a écrit".

Le Frère à qui cette lettre était adressée a répondu :
(Voir cette lettre du 26 septembre 1845, n° 3731.)

M. le principal reviendra-t-il à la charge ?"

L'Impartial, 10 oct. 1845

APPENDICE 109**. M. RENDU A M. DE LA MENNAIS.**

Paris le 12 9bre 1845.

Monsieur le Supérieur,

Cloué sur mon lit depuis trois semaines et ne pouvant qu'écrire au lieu de parler, j'éprouve tous les jours combien peuvent être vaines et stériles mes notes les plus pressantes. J'apprends que M. le Ministre a prononcé sur les autorisations provisoires . Il en promet pour les communes pauvres qui lui seront désignées par M. le Recteur, et pour lesquelles il n'aurait pas été possible d'avoir des instituteurs brevetés. Votre lettre du 9 9bre que j'ai reçue hier soir, me fait craindre que vous ne vous trouviez dans l'embarras, et je prends à vos sollicitudes toute la part possible. Ce qui me paraît surtout désirable pour le moment, c'est que l'œuvre évangélique, apostolique de vos écoles des colonies ne soit pas en souffrance et que vous continuiez de faire à cette œuvre si grande, si nationale et si chrétienne tous les sacrifices qui dépendront de vous et de vos bons frères. – Dieu vous soit en aide !

Agréez tous mes sentiments et tous mes vœux.

Rendu

Copie. AFIC. 107.4.034.

APPENDICE 110**. EXTRAIT D'UNE LETTRE adressée au Ministre de la Marine, par M. le Gouverneur P.I. de la Guyane française.**

Le 14 novembre 1845.

Ministère de la Marine et des Colonies.
Direction des Colonies. Bureau.
Circulaire n° 435

L'étude de la musique vocale aujourd'hui si répandue dans la métropole, était, dans cette colonie, la chose la plus inconnue. Son adoption dans un de nos Etablissements a été accueillie avec d'autant plus d'empressement que les ressources de la caisse du Collège,

provenant de rétributions mensuelles de 6 à 10 f. par élève, ont permis de n'en point imposer la charge aux parents.

L'enseignement en a été confié au Sr. Nessler, chef de fanfare du détachement du 9e régiment de marine, ancien moniteur de l'orphéon, qui paraît dans le cas de s'en bien acquitter et qui depuis le peu de temps qu'il a commencé ses leçons, se loue beaucoup, de son côté, de l'aptitude des enfants à l'étude de la musique.

Mme la Supérieure du pensionnat de St.- Joseph m'a exprimé spontanément le vœu que ce mode d'enseignement fût introduit dans sa maison ; et M. le Supérieur des frères, que j'ai eu l'occasion d'en entretenir, pense également que son adoption dans l'école qu'il dirige produirait de bons effets. Mais pour l'un comme pour l'autre établissement, il va d'une question pécuniaire qui ne peut se résoudre, pour le premier que par un vote du Conseil colonial qui vient de l'accorder, aussi bien que l'allocation nécessaire à la dépense; et par V. E. pour le second, par l'introduction d'un crédit spécial de 1000 f. au budget du service général, après en avoir communiqué, si elle le juge nécessaire, avec M. le Supérieur de l'Institut de Ploërmel.

C'est beaucoup en vue de l'application du chant aux cérémonies du culte, que les deux institutions religieuses et M. le Préfet apostolique souhaiteraient de voir le goût et l'habitude de la musique se répandre dans la nombreuse population d'enfants qui fréquentent les écoles.

En effet, l'absence presque absolue de chant dans les Eglises de la colonie et même dans celle de Cayenne qui ne compte pas une voix dans son clergé ni en dehors, prive les pratiques du culte catholique d'une partie de leur pompe extérieure et de l'attrait qu'elles puiseraient dans l'emploi de la musique, sur une grande échelle.

Cet art dont l'étude n'offre ni dégoût ni fatigue et que la simplicité des méthodes nouvelles met si aisément à la portée de la jeunesse, a d'ailleurs sur l'adoucissement des mœurs et des habitudes du peuple un effet si incontestable, qu'ici, comme en France, les chefs d'institution ont été au devant de son introduction dans leurs écoles ; et de leur côté, les enfants le regardent si bien comme un délassement, qu'il sera pris, sans difficulté ni objection de leur part, sur le temps de leurs récréations ;

Je crois devoir prier V. E. d'approuver et d'encourager en l'étendant à l'Ecole des frères de l'Instruction chrétienne, la mesure qui a été adoptée provisoirement, sauf votre approbation pour le Collège de la ville et pour le pensionnat des Dames de Saint-Joseph.

Original. AFIC. 154.4.020.

APPENDICE 111. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS**.

Paris 2 janv(ier) 1846.

Mon cher et bon Père,

Je vous avois fait hier une lettre que je commençois par un reproche un peu brusque sur votre silence de 6 mois à l'égard de ma 2de livraison que vous avez reçue par la poste en juin. Il est bien vrai que ce silence m'a fait de la peine, d'autant plus que c'est surtout votre jugement que j'attends touj(ours) avant de m'affliger ou de me réjouir de ce que j'ai fait. J'avois beau entendre le Nonce et autre grands et savants personnages me féliciter, louer & touj(ours) je me disois : attendons le jugement du *Père*, pour savoir au juste ce qu'il en est. Mais le Père a été silencieux, et ici le silence, comme en beaucoup d'autres circonstances, est réputé parole. J'en ai conclu que vous n'aviez rien de pressé à m'en dire, et qu'elle ne vous avoit pas autant plu : mais pourquoi ne pas me le dire ? Pourquoi ne pas m'aider à faire moins mal, &c. Enfin le temps est passé, et puisque nous vous verrons en février, nous causerons de plus près. Malheureusem(en)t ma dernière livraison qui doit finir le vol(ume) ne sera que sous

presse, et je serai moi même, bien empêché peut-être de vous donner ou voler tous les instants que je voudrois. Je travaille de toutes mes forces, mais sans cesse je suis dérangé forcément : voilà encore une retraite de 3 jours qu'il m'a fallu prêcher à mes religieuses pour un Père Jésuite qui a manqué, et puis les obstacles renaissent sans cesse à Paris. Voilà le journal *La Vérité* pour lequel on m'a pressé de donner mon nom que j'ai constamment refusé ; mais en perdant plusieurs jours. Mon Dieu ! qui me donnera la solitude …

Mais j'oublie le j(our) de l'an. Je vous disois donc que hier je vous faisois des reproches, doux cependant, sur votre silence, et je les supprime aujourd'hui, ne voulant pas m'exposer à vous faire même un commencement de peine quelconque, et je sens que vous ne pouviez écrire à tout le monde.

Maintenant je reprends mes vœux d'hier que je ne veux pas supprimer mais au contraire je voudrois les rendre tous les j(ours) plus ardents pour vous, cher Père, pour votre âme et ses consolations, pour votre pauvre corps et sa santé, &c. et pour tous vos chers frères que j'embrasse avec vous, de tout mon cœur, comme je vous aime.

L'heure me poursuit, et je galoppe en vous *récrivant* ma lettre. Lisez comme vous pourrez, et aimez moi toujours comme votre bien affectionné fils et ami

L'ab. Blanc

Pour notre Père.

Original. AFIC. 504.4.010

.

APPENDICE 112. **M. RUAULT À M. DE LA MENNAIS**.

Ploërmel, 26 Février 1846.

(Cette lettre porte, en tête, le numéro 6.)

Très cher Père,

En vous écrivant mon numéro 5, un peu à la hâte, j'ignorais que dans ce moment notre pauvre frère Angelbert était devenu tout à coup beaucoup plus mal ; (c'était dimanche dernier, date de votre dernière lettre). Le cher malade n'a cessé d'aller en empirant jusqu'à lundi, dix heures du matin, où il a rendu le dernier soupir. Nous l'avons enterré le lendemain matin.

Le frère Joseph-Marie a écrit à la famille pour lui annoncer qu'il était très mal pendant qu'il l'était en effet ; aujourd'hui, il annonce son décès qu'il avait fait pressentir.

Cette mort nous a surpris et affligés. Dieu merci, on ne voit pas que ce nouveau coup produise l'impression fâcheuse qu'on pouvait craindre ; et jusqu'à ce moment, point de nouvelle chute.

Le frère Isidore-Marie est dans le même état, et le frère Rogatien aussi. Le petit frère Bénigne est mieux, mais toujours au lit, et avec une petite fièvre.

Le frère Hippolyte a écrit à Servon il y a 4 ou 5 jours ; et hier au Recteur de St-Jean-Brévelay que vous êtes à Paris, et rien de plus.

Vous avez dû recevoir (sous le couvert de Son Excellence de la Marine) la copie de la lettre du Gouverneur de la Martinique au Ministre, au sujet du frère Florian ; je pensais bien que cette pièce vous serait communiquée en original, et c'est pour cela que nous nous étions empressés de la retourner.

Vous verrez dans cette lettre ci-jointe du frère Ambroise que lui aussi a écrit aux prêtres de la Dominique pour se plaindre, à sa manière et dans son gracieux style, de leurs mauvais procédés envers les Frères, et des efforts impies qu'ils ne cessent de faire pour attirer ceux-ci à eux, en les faisant apostasier.

Le paquet que le frère Ambroise vous annonce vient d'arriver : j'ai lu la lettre, ou la copie de la lettre, qu'il a écrite à Monsieur le Curé du Roseau, Dominique, en le priant de la

communiquer à ses confrères, et notamment à Monsieur Evain qu'il accuse, non sans raison, de les avoir tous trompés sur la nature des engagements des Frères.

Vraiment la pièce est forte, comme il vous le dit, et toute du crû du frère Ambroise ; comme elle est un peu longue et sur grand papier, je crois inutile de vous l'envoyer.

Le paquet renferme une autre lettre à votre adresse, laquelle roule en grande partie sur ses comptes ; il vous annonce que les sept Frères sont arrivés à la Guadeloupe le 6 janvier ; et les trois que le frère Hervé a envoyés à la Martinique (où se trouvait le frère Ambroise), y sont arrivés le 13 du même mois. Ils ont été on ne peut mieux à bord de La Proserpine; le frère Ambroise est allé remercier le Commandant et les autres Officiers, qui tous l'ont bien accueilli.

Le frère Florentin a demandé à rester encore un an, pour essayer de se guérir ; sur sa demande de changer de lieu, il a été placé à " La Trinité " avec le frère Félicien qui est chargé de traiter le moral du malade de son mieux.

Le frère François-Régis demeure aussi, au moins pour quelque temps encore : lui, ne demanderait pas mieux que de rester toujours.

Le frère Ambroise est contrarié de n'avoir pas vu arriver avec les autres le second Directeur ; il paraît, dit-il, qu'il n'a point encore assez souffert, et que le bon Dieu veut le châtier encore. La suprématie – dont vous lui parlez - ne l'arrange nullement, parce qu'elle ne lui ôterait point le plus lourd de son fardeau, les traversées ; il espère que vous en reviendrez sur ce point.

Il paraît, ajoute le frère Ambroise, que le Gouverneur de la Martinique n'a pas motivé ou appuyé la partie de son rapport qui regarde le Morne-Vannier ; il l'a prié de le faire pour qu'il vous soit plus facile d'obtenir qu'ils soient débarrassés de cette maison. Il est occupé à faire la vente de toutes leurs bêtes à cornes.

L'Administration de la Martinique croit que le frère Ambroise a demandé à être fixé à la Guadeloupe, et elle n'en est pas satisfaite.

En vous faisant passer la lettre du frère Ambroise du 17, (l'autre est du 15), je garde les quatre mandats faisant ensemble 6500 francs, tous passés à l'ordre de Monsieur de La Marzelle. Je retiens également une note destinée au frère que vous chargerez de lui faire l'envoi qu'il demande.

Vous ne m'avez point répondu au sujet de la demande que m'avait chargé de vous soumettre le frère Adolphe, d'accompagner le frère Vitalien à Nantes. Peut-être aurez-vous répondu directement. Il serait trop tard maintenant pour qu'on lui répondît d'ici, après vos ordres reçus.

Vous m'aviez dit que vous m'auriez reparlé du voyage des Frères d'Auch et autres, et de leur passage par Dinan pour se rendre à l'examen. Le frère Hippolyte croit qu'il est urgent d'écrire au frère Paul, pour que celui-ci demande à qui de droit les pièces voulues. Il faudrait même, dit-il, que les Frères se rendissent à Dinan dès samedi prochain, ou au plus tard lundi, afin qu'ils prennent connaissance du dit lieu, de manière à en pouvoir parler comme gens qui y auraient fait certain séjour.

Vous ne dites mot, non plus, de l'acquisition de l'ostensoir ; nous allons j'espère le voir arriver un de ces jours.

Le frère de Plouharnel (Odilon[1]), sur l'avis de son Recteur et de ses Frères voisins, vous demande s'il ne serait point à propos de reprendre l'enseignement de la géographie dans sa classe, interrompu depuis le départ du frère Auguste. Le Recteur regarde cet enseignement comme le plus essentiel après la religion, pour la paroisse composée de marins presque en totalité. Si cela vous convient, il faut des livres, et les mêmes que ceux de Ploërmel.

[1] F. Odilon (François-Marie Penguilly), né à Guiclan en 1820, entré à Ploërmel en 1844.

On vient de me dire que le petit frère Hubert-Marie[1], qui travaillait à la couturerie, s'est évadé ce matin pendant la première messe : on n'a pas couru après lui, et on dit que la perte n'est pas grande. Je ne serais pas surpris que la peur de la maladie n'y fût pour quelque chose, car il n'est pas méchant ; vous savez qu'il est de Vitré ou des environs.

Ci-joint la note de Monsieur Guilloux touchant les amis manquants.

Courage, très cher Père. Je vois que vous ne perdez pas votre temps, et qu'aussi votre voyage ne sera pas sans bons résultats.

Amitiés sur amitiés à Messieurs Blanc et Maupied.

Tout à vous

Ruault

Autographe. AFIC. 046.04.007.

APPENDICE 113. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 22 juin 1846

Mon cher et chérissime Père,

Cette petite lettre va v(ou)s arriver tout juste mercredi matin, pour vous porter mes compliments, mes souhaits, mes vœux de tous genres dont mon cœur abonde pour vous. Ceci est banal quant à l'expression, mais il veut dire, et il dit en effet bien des choses sous ma plume. Vous comprenez ces choses à merveille, comme vous comprenez mon cœur, ce qui lui fait grand plaisir : le *Père* Ruault les comprend aussi, et voilà pourquoi je lui en envoie presque autant pour *notre* St. Pierre[2]. Le Père, le *Petit Père* Guillou commence sans doute à les comprendre lui même ; aussi je lui permettrois d'en prendre sa petite part, si toutefois il avoit l'honneur de s'appeler Jean ou Pierre, ce que je ne crois pas.

Pour revenir à notre S. Jean, vous savez que c'est avec lui que je fais le plus de frais pour vous, surtout à la ste Messe, &c. &c., et vous pensez que j'y manquerai pas cette année, vu entr'autres choses que mon affection pour vous va *crescendo*, et plus vite encore que nos années. Oh ! s'il m'écoute, vous n'êtes pas prêt d'en avoir fini avec nous ici-bas…

Mais cette année, il y aura de l'extraordinaire pour ma S. Jean. Mad(ame) Tarbé, notre excellentissime amie, est à la campagne, dans la belle vallée de Montmorency, à 4 ou 5 lieues de Paris, où je vais la voir tous les 15 jours, et où elle va mieux. Or hier je lui écrivois que je remettois ma visite à mercredi prochain, tout juste pour boire un bon coup de bon vin à votre aussi bonne santé, ce qui la fera revivre notablement ; car elle a un grand cœur qui vous appartient, sauf les droits de Dieu. Nous allons donc bien faire la St. Jean à Eaubonne… Ah ! que ne sommes-nous ce jour-là à Ploërmel ! quel train ! !

A propos de train, vous êtes donc *chevalier,* et royalement *crucifié* ! Pour le coup, je n'y pensois plus. – Aussitôt la nouvelle parue, je m'empressai d'en écrire une belle lettre de félicitation *à la Croix d'honneur* elle même, qui demeure à Paris, comme vous savez ; et puis je n'ai plus pensé qu'à la bonté du nouveau Chevalier qui avoit bien voulu l'accepter. J'ai cependant pensé aussi au Ministre de la Marine, qui s'est fait plus d'honneur qu'à vous assurément, en vous donnant cette marque particulièrem(en)t d'estime : je lui en ai su bon gré…

J'aurois encore mille et mille choses à vous dire, tant à vous et à M. Ruault, que de l'un et de l'autre, mais le livre intraitable est là, le livre *infinissable*[3]... Voilà que j'arrive enfin et de nouveau à *Clément de Ploërmel,* et à ces mœurs ravissantes, qui vous ravissoient du

[1] F. Hubert-Marie (Félix Damon) né à Domalain (Ille-et-Vilaine) en 1823, entré à Ploërmel en 1845.

[2] Allusion à la fois au prénom de l'abbé Ruault : Pierre, et à la Congrégation de Saint-Pierre, dont l'abbé Blanc avait été membre jusqu'en 1834.

[3] Le *Cours d'Histoire ecclésiastique.*

moins, il y a 3 ou 4 ans. – Je ne vous dis rien non plus des fameux *Pères apostoliques*[1] *!!!* La question est trop *lugubre* pour un jour de fête…

J'ai à peu près tous les ouvrages que vous voulez bien me proposer. Merci donc, en attendant mon premier voyage à Ploërmel. D'ici là je vais étudier un peu *notre Benoît XIV* et *rendurcir* un peu ma conscience, afin de faire une compensation *convenable.*

Mais je vous embrasse à l'étroit, et étroitement, mon tendre et cher Père, avec nos amis Ruault, Guilloux et les frères.

Blanc

Original. AFIC. 38.03.008.

APPENDICE 114. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

Paris 11 Août (18)46.

Mon cher Père,

C'est avec peine que je me vois dans la nécessité d'affliger votre cœur si paternel pour moi. Mais comment vous cacher la douleur qui déchire le mien en ce moment. Vous savez que depuis plus d'un an je soupirois après la fin de mon volume, pour aller voir mon père : et voilà qu'une attaque d'apopléxie vient de nous l'enlever à la suite de quelques jours de maladie !

Cette circonstance de n'avoir pu l'embrasser encore une fois, ajoute beaucoup à l'amertume de ma douleur : mais sa belle vie, toujours pure et chrétienne, toujours patriarchale, est aussi pour moi une grande consolation. Je n'ai pas besoin de le recommander à vos s(ain)tes prières, ni à celles de nos si bons amis qui vous entourent, M.M. Ruault, Guillou, Maupied, et autres qui sont peut-être à Ploërmel ; enfin à tous vos enfants, nos chers frères, tous réunis maintenant près et autour de vous. – Ma douleur ne m'empêchera pas, cher Père et ami, de recommander moi même à Dieu, ces chers frères, leur retraite si importante et vos travaux, &c., et de les recommander à mes religieuses.

Je vous quitte, mon bon Père, en vous embrassant avec un cœur bien déchiré, et qui sent plus jamais le besoin de vous aimer, et d'être aimé de votre cœur surtout, de ce cœur royal que je connois si bien… et ce cœur déchiré a bien besoin aussi de cet autre cœur qui ressemble si bien au vôtre, ou plutôt qui ne fait *qu'un* avec le vôtre, le mien compris ; et de ces autres cœurs plus jeunes, si dignes d'être près de vous et de notre unique M. Ruault.

L'abbé Blanc

Pour M. L'abbé Jean de La Mennais.

Original. AFIC. 504.4.011.

APPENDICE 115. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

+ Paris 6 Octob(re) (18)46

Mon cher Père,

Votre petit mot m'a bien attristé en m'apprenant la mort de notre excellent Elie[2]. Je ne saurois vous dire combien je le regrette, et combien je prends part à votre peine et à votre douleur, ainsi qu'à celle de votre nièce. J'avois eu l'occasion l'hyver dernier d'écrire à ce bon

[1] L'abbé Blanc évoque des souvenirs de ses séjours à Ploërmel, où il travaillait dans la bibliothèque de M. de la Mennais.

[2] Elie de Kertanguy.

Elie, qui m'a répondu une bonne lettre, dans laquelle il me disoit sa position à la campagne, et m'invitoit beaucoup à m'en aller assurer par mes propres yeux. –

Si j'en ai jamais la facilité, je ne m'empresserai pas moins d'aller visiter son excellente veuve, si justement affligée.

A ce triste petit mot j'ajoute que Mad(ame) Tarbé, sa petite fille et M. de La Villemarqué, ont été bien charmés et bien reconnaissants de votre petite lettre[1] qui étoit en effet bien gracieuse. –

Je viens de mettre sous presse mes 50 premières pages : vous verrez bientôt une annonce dans l'*Univers*. Mais hélas ! tout le manuscrit n'est pas fini. –

Et ce qui ne finira jamais, mon unique Père, ce sera l'amitié, l'affection avec laquelle mon cœur vous embrasse, et avec vous ce *Mr*. Ruault, mon cœur ne voulant pas séparer ce qui est inséparable.

L'ab. Blanc

Pour notre Père De La Mennais.

Original. AFIC. 504.4.012.

APPENDICE 116. **F. FRÉDÉRIC À M. DE LA MENNAIS.**

Extrait d'une lettre du f. Frédéric, Directeur de l'école de Marie Galante[2].

Joinville le 14 Décembre 1846.

Mon père,

Nous sommes tout près de commencer une nouvelle année, Dieu veuille qu'elle soit pour vous et pour nous tous, une année de grâce et de bénédictions, et remplie de bonnes œuvres et de toutes les vertus.

Nous nous portons bien tous les deux grâce à Dieu.

Nous n'avons dans ce moment que 45 écoliers, ils sont charmants cette année, et apprennent bien. Nous avons fait un concours, et une belle distribution de prix, ce qui a produit un bon effet. Les autorités y ont assisté, le Juge de paix y a prononcé un beau discours, qui a été goûté de tout le monde.

Les ordonnances portent que les esclaves, de 8 à 14 ans, qui ne sont éloignés que de 2 kilomètres de nos écoles doivent y être admis, à dater du 1er de ce mois ; il ne s'en est pas encore présenté un seul : s'ils viennent tous, nous en aurons au moins 300.

Voici ce qui empêche les esclaves et les libres de venir dans nos classes. Le Maire, d'après les ordres du Directeur de l'Intérieur, exige avec la dernière rigueur qu'ils soient tous vaccinés, libres et esclaves, et on n'a point de vaccin. Depuis 6 ans que je suis à Marie Galante, on n'en a pas encore eu.

Monsieur le Curé m'a dit que depuis 9 ans qu'il est ici, il n'a connaissance que d'une fois, qu'on ait vacciné ; plusieurs de ceux qui ont été vaccinés ne peuvent obtenir de certificat, parce que pour cause de maladie, on leur a appliqué un vésicatoire sur la cicatrice du vaccin, ce qui a fait disparaître la marque. Les médecins ne leur donnant pas de certificat, ils sont par là privés de l'école, ou bien ils vont dans les autres écoles où on n'exige point cela.

Le Maire vient encore de me faire dire par le Commissaire de ville, de ne pas recevoir d'esclaves sans un billet de sa part, et sans un certificat de vaccine. Les maîtres des esclaves sont bien aises d'avoir un prétexte pour ne pas nous les envoyer ; ils se donnent bien garde de les faire vacciner.

---

[1] Voir ci-dessus cette lettre du 27 septembre 1846 à Mme Tarbé des Sablons.

[2] Mention autographe de M. de la Mennais.

Vous voyez que si on tient rigoureusement à ce que tous les enfans soient vaccinés, il faudroit donc au moins envoyer du vaccin dans les Colonies[1].

L'œuvre est grandement paralysée par cela.

Votre fils en J. C.

f. Frédéric

Monsieur
Monsieur de la Mennais
Supérieur général des frères de l'Instruction chrétienne
À Ploërmel (Morbihan)

Cachet : Outremer 10 févr. 47 Le Havre Ploërmel 13 févr. 47

Original. AFIC. 169.1.1.020.

APPENDICE 117. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS**.

+ Paris 31 Xbre 1846.

Mon cher et bon Père,

Je ne puis rien faire de mieux ni même rien autre chose que de vous embrasser, mais bien fort, et de toutes les forces de mon cœur avant de commencer l'an 47. –

Ce seront là tous mes compliments, et toutes mes étrennes, cette année pour mes meilleurs amis, et même pour celui qui tient parmi eux le haut bout, mais bien haut, haut à perte de vue. –

C'est à cette hauteur que monte notre cher ami *l'abbé Ruault*, là haut tout près du bon Père, et c'est là que je les serre de mon mieux tous deux, comme s'ils n'étoient qu'un.

Et voilà le *jeune abbé* Guillou, qui veut monter aussi, et je crois qu'il arrivera enfin, étant à la bonne école du cœur. Je l'embrasse donc avec vous deux. - Enfin le frère Louis, et tous les frères qui me sont toujours bien chers, et d'autant plus chers qu'ils se serrent plus près de nous, je les embrasse aussi avec vous trois, et toujours comme un. –

Voilà tous mes compliments. J'ai ici mon *petit tyran* qui accapare tout, et ne me laisse que le cœur pour aimer son Père et ses amis par excellence, sans plume, ni temps pour le leur dire. Vous devinez, le volume qui s'imprime tout doucement, 2 pages par jour que je rédige au fur et mesure. Il n'y a pas moyen de respirer. Aussi, cher Père, je vous supplie de ne pas venir à Paris avant la fin de cette tyrannie, que j'espère vers Pasques. – Vous comprenez mon motif : je ne pourrois jouir de vous qu'à la dérobée, je ne sais comment.

J'ai eu l'occasion de renvoyer mes lecteurs à *La Tradition de l'Eglise*[2], comme à un excellent traité, comme au meilleur (ce qu'il est), sur l'unité des juridictions patriarchales, &c. Mais je trahis l'anonyme en vous nommant *seul*, comme l'auteur de cet ouvrage. Dites-moi, si cela ne peut avoir d'inconvénient à cause de votre ... collaborateur ?

Je me propose de vous envoyer ma *Leçon XLVIIe* en épreuves, dans laquelle j'achève le tableau de la p(hiloso)phie des Pères, en la comparant avec les philosophies humaines, y compris le Cartésianisme et le *Sens commun.* Je termine en citant l'encyclique de Grég(oire) XVI, qui tombe tout droit sur *nos amis* les cartésiens qui s'en sont tant réjouis. – Vous m'en direz votre avis.-

Conservez votre santé, cher Père, cette santé qui vous est si nécessaire pour être heureux ici bas. – Je vous embrasse encore et toujours, comme cy dessus.

Votre tout votre de cœur et d'esprit &c.

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 504.4.013.

---

[1] Correction marginale autographe de M. de la Mennais, qui s'ajoute à d'autres corrections de détail.

[2] *Tradition de l'Eglise sur l'Institution des Evêques*, ouvrage de Félicité et Jean, publié en 1814.

APPENDICE 118. **ABBÉ RUAULT À M. DE LA MENNAIS**.

Ploërmel le 22 décembre 1847

Bien-aimé Père,

Je reçois à l'instant (6 h ½ du soir), la gracieuse épître de l'abbé Gracia, laquelle me fait grand bien au cœur, à cause des consolantes nouvelles qu'elle contient sur votre état. Celles du bon frère Victor avaient déjà bien relevé mon faible courage. Le bon ami Monsieur Kermoalquin l'a presque remis dans son assiette ordinaire par la chère missive que j'ai lue hier soir avec une grande joie.

Toutes ces bonnes nouvelles me laissent néanmoins à désirer, et ne sont pas tout-à-fait aussi explicites que je le souhaiterais sur certains points ; mais je tâche de réprimer cette curiosité immodérée, et je comprends combien nous avons à remercier le bon Dieu et sa très sainte Mère ; c'est aussi ce que je fais, et ce que font chaque jour le petit nombre de nos frères que j'ai cru, on qu'on a cru devoir initier… à cause surtout des prières qui devaient s'en suivre : Monsieur Houeix et sa Supérieure sont du nombre : celle-ci fait prier dans sa Communauté, mais sans qu'on sache pour qui.

J'ai cru devoir aussi mettre dans la pénible confidence Monsieur le Recteur, lui seul toutefois, par Monsieur Guilloux de ma part.

Monsieur Rialland devait en connaître des premiers, et il n'a point manqué de se trouver dans mon bureau ou dans ma chambre, à l'arrivée du courrier.

Le frère Hippolyte avait bien le désir de joindre au moins quelques lignes pour vous à ma lettre ; mais nous sommes aujourd'hui pris de trop court pour qu'il le puisse. Il veut du moins que je vous en fasse l'observation.

Tous les engagements étant arrivés, il a cru entrer dans vos intentions en les adressant aujourd'hui à l'académie.

Je n'ai vu jusqu'ici rien de bien important dans votre correspondance. Je n'ai pas cru devoir vous en occuper. J'attendrai pour cela vos ordres, pourvu qu'ils n'arrivent point dans ces jours-ci, où je vais être passablement occupé.

Le souper sonne : j'y vais comme de coutume faire acte de présence.

Avant tout, bien-aimé Père, soignez-vous, et laissez-vous soigner, et ne vous mettez en route qu'en temps opportun, tout en demeurant persuadé que jamais nous n'avons eu un plus ardent désir de vous voir.

De tout cœur et toujours à vous. Monsieur Guilloux se joint à moi.

Ruault

On va donner des nouvelles de votre état aux personnes désignées par vous.

Je me charge d'écrire à Monsieur Marion.

J'ai déjà songé plusieurs fois à Trémigon, mais vous n'en parlez point et j'attends.

À Monsieur J. M. de la Mennais
Supérieur Général des F. I. C.
À St-Brieuc (Côtes-du-Nord)

Original. AFIC. 46.04.035.

APPENDICE 119**. ABBÉ RUAULT À M. DE LA MENNAIS.**

Ploërmel le 25 Xbre 1847

Très cher Père,

Je n'ai à moi qu'un instant pour vous adresser cette lettre, pour qu'elle vous trouve encore à St. Brieuc.

La lettre que l'abbé Kermoalquin avait écrite de votre part à Trémigon n'avoit point rassuré sur votre état ; hier matin, j'en ai reçu une de Madame Marie-Ange de Kertanguy qui me pressait de leur donner de suite de vraies et sûres nouvelles de vous.

Plusieurs membres de la famille étaient disposés à se rendre près de vous. J'ai répondu aussitôt, et je pense que, grâce aux bonnes nouvelles que j'ai pu donner, on est actuellement pleinement rassuré.

La lettre ci-jointe devait partir de Trémigon en même temps que la mienne d'ici ; il peut donc se faire qu'elle exprime encore des inquiétudes.

Je suis bien reconnaissant, très cher Père, des bonnes nouvelles que vous me faites donner chaque jour.

Tout le monde ici est en est enchanté, et en bénit le bon Dieu plusieurs fois le jour.

Bien que fort content du secrétaire, je le serais bien davantage de voir quelques mots, au moins un, du bien-aimé Père, toutefois sans le moindre préjudice…

A moins d'ordre contraire, deux chevaux vous attendront "aux Forges" mercredi. Pourtant, et malgré toute notre impatience, plutôt deux jours plus tard qu'un jour plus tôt.

J'ai eu à peine le temps ces jours-ci d'ouvrir vos lettres. Je n'y ai cependant rien entrevu de pressant ni d'important.

Tout à vous, très cher Père.

A bientôt ! à bientôt !!!

Ruault

À Monsieur J. M. de la Mennais
Sup.r G.al des Frères de l'Inst.ion Xne à l'établissement
des Dames de la Providence à Saint-Brieuc (Côtes du Nord)
cachet : Ploërmel 26 déc. 1847

Original. AFIC.46.04.036.

APPENDICE 120. **ABBÉ BLANC À M. DE LA MENNAIS.**

(sans date : fin décembre 1847)

Mon cher et tendre Père,

Voici un petit mot avec un cœur frappé au plus vif avec vous. Mais Dieu est là : il vous a soutenu jusqu'ici, il vous rendra à vos enfants… et la première grâce qu'il vous fera ce sera de vous rendre parfaitement docile à toutes les prescriptions que la science vous donnera, et à tous les soins que vous prodiguera l'amitié et la piété filiale, l'amour de vos enfants. Faites tout pour l'amour de Dieu et pour l'amour de nous. –

Que ne suis-je libre ! que ne puis-je m'échapper à tout prix : et je serois bientôt dans vos bras ! et auprès de cet ami incomparable, M. Ruault, et auprès de tous. –

Je ne sais ce que je vous écris, mais votre cœur de père devinera le mien !

Je vais mettre en prières toutes mes religieuses, toutes mes âmes dans Paris, &c., et moi, que ne dirai-je pas à Celui en qui est toute notre espérance. Nous attendons vite de vos nouvelles, et en les attendant dans la plus ferme confiance qu'elles remettront du baume dans nos cœurs, je vous embrasse mille fois et mille fois plus tendrement que jamais –

L'ab. Blanc

Original. AFIC. 504.4.014.

INDEX DES NOMS CITÉS

A

Abgrall,240
Adolphe,553
Alexis,318
Allichon,376
Alzon,135, 142, 699, 706
Amen,285, 406, 426
Angebault,487, 701, 709
Archevêque d'Auch,106, 107, 137, 162, 169, 198, 245, 253, 290, 295, 299, 327, 350, 403, 421, 441, 472, 486, 510, 511, 534, 570, 606, 618, 630, 640, 706, 707, 708, 710, 711, 712, 713, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 722, 723
Arlabosse,535
Aubrée,122
Augran,124
Augustin,106, 181, 220, 266, 343, 400, 422, 615, 631, 656, 700, 719, 722
Aulanier,168

B

Baquet,160, 669
Barciet,511, 520, 594, 618, 641
Bardy,558
Barre,34, 141
Bellecherre,86
Bellevue,302, 543
Bellier,628
Bellière,124, 597
Benoît XIV,129, 684
Bernard,84, 215, 266, 345, 400, 461, 526, 530, 578, 579, 599, 620, 623, 627, 635, 636, 640, 701, 705, 706, 708, 709, 712, 718, 722, 723
Bernier,346
Berrest,578, 643
Bertrand,242, 323, 324, 329, 546, 611, 700, 710, 713
Bertrand Robidou,329
Bidan,168, 325, 468, 511, 529, 699, 705, 707, 713, 717, 718, 719
Billecocq,318
Blaquin,125, 127
Boblay,229
Bodin,70, 247
Bodinier,376, 614
Boilat,335
Bouan,234
Boucarut,135, 142, 143, 699, 707
Boursin,509
Bouteloup,22, 70, 80, 163, 292, 320, 487, 501, 699, 705
Bravard,107, 108, 699, 706
Bray,435
Brignon,255, 256, 348
Broglie,175, 672
Bruté,9, 158, 469
Busson,182, 699, 708

C

Caffarelli,427
Campion,19, 51, 218
Carné,427, 432
Caroff,16
Carré,134, 135, 304, 312, 532, 556, 701, 706
Carron,148, 158
Caudel,253
Chastel,368, 411
Chevalier,9, 12, 70, 114, 188, 263, 300, 340, 360, 502, 507, 550, 565, 643, 656, 657, 683
Cocagnac,322
Cocagne,15
Coëdro,259
Collemache,69, 70, 189, 204, 247, 269, 270, 531, 597, 614, 702, 704, 708, 709, 710, 711
Condé,259
Corchmant,674
Cornulier,14, 317, 429, 433, 712, 714, 716
Cosson,408

Couellan,292
Couppé,87
Courson,197, 213, 342, 469, 661
Courteil,247
Croissant,293
Cuverville,256
Cyprien,274

D

Dandin,12, 17, 18, 19, 21, 24, 25, 34, 45, 48, 74, 165, 297, 336, 337, 409, 410
Daubrée,444
Daversier,552
Daversin,465
David,101, 128, 158, 441, 465, 471, 553, 608, 612, 616, 701, 705
Denis,158, 219, 677
Depernon,347
Deshayes,26, 177, 183, 184, 433
Desnos,520, 699, 719
Desroyers,259, 302, 565, 590, 648, 664, 701, 720
Didier-Mie,557
Dinel,349, 529
Dollé,183, 184
Doucet,12, 32, 114, 252, 487, 584
Du Clésieux,220, 304, 701, 712
Dufilhol,31, 89, 678
Dufou,436
Dufresche,662
Duperré,11, 178
Dupetit Thouars,484
Durand,88, 302, 453, 717
Duval,41, 46, 79, 125, 353, 354
Duversin,492
Ecouellan,392, 569

E - F

Elpide,300
Emery,469
Ernest,274
Euloge,580
Evain,12, 20, 24, 25, 42, 44, 47, 56, 118, 123, 235, 297, 489, 621, 652, 682, 700, 704
f. Abel,19, 40, 50, 57, 130, 134, 169, 233, 234, 238, 240, 241, 243, 244, 267, 276, 323, 354, 355, 358, 362, 447, 458, 480, 583, 584
f. Adolphe,50, 51, 100, 128, 218, 254, 255, 301, 317, 340, 434, 462, 463, 471, 553
f. Agathange,123
f. Aimas,157, 477, 595, 651
f. Alban,65, 67, 230, 280, 554
f. Albéric,217, 587
f. Alcide,164, 275, 316, 436, 552, 558, 612, 613
f. Alcime,352, 362, 375, 379, 546, 638, 646
f. Alexis-Marie,305, 332
f. Alfred,100, 123, 139, 145, 209, 214, 266, 325, 326, 372, 398, 426, 434, 460, 461, 505, 544, 579, 635, 636, 637, 650
f. Alipe,41, 532
f. Alphée,505, 507, 573
f. Alphonse,415, 417, 420, 472, 505, 534, 582, 630
f. Alphonse de Liguori,417, 420, 472, 534, 630
f. Ambroise,7, 24, 32, 33, 36, 43, 44, 45, 51, 52, 60, 73, 77, 78, 99, 100, 104, 105, 116, 119, 165, 167, 191, 193, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 202, 211, 213, 214, 215, 227, 234, 235, 239, 251, 258, 260, 262, 264, 265, 276, 277, 278, 287, 296, 298, 313, 318, 338, 347, 348, 366, 367, 372, 373, 374, 377, 387, 388, 399, 402, 403, 410, 415, 435, 439, 442, 444, 454, 472, 477, 479, 483, 492, 494, 495, 497, 503, 526, 531, 546, 557, 563, 574, 586, 593, 598, 601, 602, 607, 609, 610, 611, 620, 629, 648, 650, 675, 700, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723, 724
f. Amédée,36, 88, 255, 653
f. Ammon,166
f. Anaclet,84, 128, 215
f. Ananie,151, 161, 284
f. Anastase,199, 200, 211, 212, 345, 375, 410, 411, 477, 529, 588
f. André,97, 103, 109, 122, 123, 143, 150, 157, 158, 173, 191, 213, 295, 340, 423, 424, 463, 499, 638
f. Andronic,250, 580
f. Ange,215, 240, 241, 243, 244, 345, 426, 428, 432, 434, 453, 464, 573

f. Angelbert,426, 428, 432, 434, 443, 453, 464
f. Anselme,19
f. Anthime,131, 631
f. Antioque,533
f. Antipas-Marie,607
f. Antonin,195, 355, 356, 357, 358, 362, 390, 453, 464, 533
f. Antonin-Marie,355, 362
f. Ariste,36, 37, 138, 139, 660
f. Aristide,599
f. Arsène,33, 43, 45, 167, 400, 415, 419, 424, 453, 464, 478
f. Artémas,37
f. Arthur,36, 43, 44, 76, 77, 105, 119, 166, 190, 191, 200, 227, 403, 496, 530, 531, 557, 587, 589, 620, 622, 629, 651, 652
f. Athanase,222, 265, 361, 395
f. Auguste,351, 352, 362, 363
f. Augustin,422, 499, 524, 611, 615, 630, 640
f. Aurélien,316
f. Baptiste,605, 629
f. Basile,351, 352, 499
f. Benjamin,283
f. Berchmans,305
f. Bernardin,295, 611
f. Bernard-Marie,84
f. Bertrand,242, 245, 257, 284, 323, 324, 329, 331, 341, 362, 368, 370
f. Brieuc,471, 526
f. Cado,340, 355
f. Callixte,39, 352, 355
f. Camille,29
f. Casimir,30, 49
f. Celse,371, 372, 596
f. Céran,506, 507, 526
f. Césaire,65, 129, 218, 221, 307, 308, 370, 371, 396, 397, 415, 424, 425, 447, 464, 554
f. Charles,94, 95, 109, 110, 150, 505, 549, 550, 552, 553, 565, 566, 569, 570, 573, 578, 582, 583, 588, 590, 597, 601, 613, 643, 648, 649, 656, 657, 663, 664
f. Chrysostome,649
f. Chrystophe,217, 352
f. Clair,260
f. Clet,381
f. Colomban,265, 295
f. Corentin,280
f. Cyprien,149, 267, 268, 274, 310, 461, 462, 525, 539, 540, 642, 645
f. Dacien,345
f. Damase,169, 172, 174, 533
f. Damien,130, 151
f. Daniel,141, 340, 599
f. Denis,219, 519
f. Didier-Marie,387
f. Didyme,221
f. Dogmaël,98
f. Donan-Marie,72, 141
f. Donatien,46, 50, 211, 345, 410, 477
f. Dorothée,18, 19, 23, 36, 40
f. Edmond,503, 504
f. Eleuthère,352, 361
f. Elie,39, 357, 359, 360, 456, 457, 471, 519, 526, 596, 609, 664
f. Elisée,126, 331, 390, 419, 450, 493, 525, 559, 594, 619, 663
f. Eloi,512, 513
f. Elpide,300
f. Emerand,505
f. Emeric,197, 256, 311, 403, 529, 537, 576
f. Emilis,447, 594
f. Emmanuel,130
f. Engelbert,426, 428, 432, 434, 443, 453, 464
f. Ephrem,53, 59, 157, 465, 466, 477, 595
f. Erasme,656
f. Eric,19, 40, 130, 134, 169, 240, 267, 358, 447
f. Ernest,274, 554
f. Etienne-Marie,30, 332, 559
f. Euchariste,225
f. Eudoxe-Marie,123
f. Eugène,72, 118, 145, 157, 191, 225, 232, 346, 347, 423, 514
f. Eugène-Marie,145
f. Euloge,441, 447, 452, 580
f. Euphrosin,133
f. Euthyme,51, 53, 81, 82, 103, 104, 120, 121, 122, 144, 145, 146, 153, 154, 208, 259, 261, 265, 276, 285, 367, 379, 400, 481, 497, 518, 523, 535, 540, 550, 600
f. Evode-Marie,240
f. Evrard,225
f. Exupère,152
f. Félicien,88, 217, 218, 313

f. Ferdinand,147, 354, 382, 383, 386, 407, 420, 421, 515, 565, 574
f. Ferréol,98
f. Florent,118, 314, 375, 598
f. Florian,428, 439, 443
f. François,26, 169, 198, 231, 250, 254, 259, 266, 290, 299, 314, 316, 367, 400, 402, 421, 441, 473, 479, 482, 483, 492, 501, 510, 526, 527, 540, 552, 571, 598, 611, 617
f. François d'Assise,231, 250
f. François de Paule,231, 266, 367, 400, 479, 483, 540
f. François de Sales,26, 169, 259, 290, 299, 421, 540, 571, 598, 617
f. François-Xavier,441
f. Frédéric,183, 190, 314, 592, 685, 686
f. Frumence,260, 629
f. Gabriel,13, 163, 176, 334, 340, 425, 453, 456, 486, 587
f. Gaëtan,394
f. Gaston,26
f. Gatien,219
f. Gaudence,121, 144, 145, 153, 209, 261, 263, 264, 301
f. Geoffroy,246, 250
f. Georges,445
f. Gérard,44, 48, 56, 57, 74, 77, 78, 120, 193, 212, 218, 226, 227, 256, 258, 278, 305, 308, 309, 310, 313, 332, 367, 386, 402
f. Germain,85, 145, 512
f. Gervais,215
f. Grégoire,98, 101
f. Gustave,573
f. Héliodore,357, 359
f. Henri-Marie,44, 56, 60
f. Héraclide,18, 249
f. Héraclien,39, 48, 51, 104, 117, 120, 122, 128, 144, 154
f. Hervé,61, 75, 193, 202, 234, 235, 262, 264, 265, 297, 310, 311, 314, 401, 402, 444, 445, 536, 537, 585, 623
f. Hilarion,128
f. Hippolyte,60, 78, 128, 153, 163, 164, 166, 210, 213, 215, 217, 221, 253, 254, 265, 292, 340, 380, 381, 398, 399, 400, 406, 428, 432, 434, 436, 495, 507, 524, 552, 553, 571, 651, 660, 661, 664
f. Hugues-Marie,423, 446, 463
f. Hyacinthe,76, 77, 118, 119, 192, 193, 196, 235, 257, 311, 312, 402, 444, 459, 585, 622, 623, 629, 636, 644, 653
f. Idunet,453
f. Ignace,150
f. Ildefonse,359
f. Imas,157, 477, 595, 651
f. Irénée,12, 700, 706, 707, 708, 710, 712, 714, 718
F. Irénée,130, 151, 192, 240, 250, 308, 355, 503, 509
f. Isaïe,26, 298
f. Ivy,40, 50, 233, 238, 240, 241
f. Jacob,260
f. Jacques,19, 505
f. Jean,18, 57, 198, 233, 254, 262, 282, 292, 351, 361, 385, 387, 408, 420, 422, 424, 425, 432, 453, 458, 464, 484, 499, 510, 514, 520, 532, 533, 534, 538, 571, 594, 599, 617, 618, 627, 630, 638, 640
f. Jean Climaque,385
f. Jean Colombini,57, 233, 420, 422, 424, 425, 453, 458, 464, 599
f. Jean Damascène,532
f. Jean de Dieu,292
f. Jean de la Croix,18, 432, 499
f. Jean-Baptiste,361, 408, 514
f. Jean-Marie,351, 361, 520
f. Jérôme,40
f. Job,305
f. Joseph-Marie,64, 65, 77, 169, 286, 290, 518, 551, 553, 602
f. Josué,141, 614
f. Julien,38, 40, 41, 46, 54, 59, 65, 74, 100, 110, 114, 127, 152, 156, 159, 165, 181, 193, 194, 195, 196, 250, 261, 277, 279, 287, 306, 357, 359, 360, 362, 374, 376, 383, 416, 433, 436, 439, 441, 456, 461, 505, 526, 531, 535, 565, 571, 578, 588, 597, 613, 625, 656, 662
f. Just,26, 68, 72, 217, 390
f. Justin,26
f. Just-Marie,68, 217
f. Lambert,32, 33, 74, 75, 167, 168, 201, 296, 318, 319, 442, 478, 479, 538
f. Landry,217
f. Laurent,18, 23, 36, 40, 51, 65, 80, 84, 97, 125, 139, 171, 186, 209, 216, 230, 231, 247, 255, 274, 284, 300, 302, 305, 307, 309, 310, 323, 325, 330, 332, 334,

348, 351, 361, 370, 375, 376, 385, 391, 408, 425, 447, 453, 456, 468, 470, 502, 513, 520, 541, 546, 550, 554, 569, 578, 615, 638, 646, 647
f. Léon,143, 145, 352, 355, 471, 503, 539
f. Léonard,539
f. Léonce,143, 145
f. Léonidas,355, 503
f. Léopold,18, 37, 40, 51, 80, 307, 330
f. Libère-Marie,477
f. Liguori-Marie,214, 266, 298, 326, 405, 497, 512, 536, 602, 654, 659
f. Lô-Marie,638
f. Louis,13, 19, 40, 66, 76, 79, 122, 127, 129, 159, 195, 210, 211, 220, 277, 301, 314, 367, 368, 375, 398, 404, 406, 434, 436, 439, 451, 460, 502, 539, 544, 560, 579
f. Louis-Joseph,76, 78, 122, 123, 126, 127, 129, 210, 367, 398, 404, 451, 623, 636
f. Luc,62, 73, 151, 249, 268, 292, 303, 323, 328, 340, 344, 354, 382, 407, 416, 461, 499, 505, 521, 523, 545, 565, 574, 603, 620, 634, 656, 662
f. Lucien,61, 62, 73, 151, 249, 268, 303, 323, 328, 343, 344, 354, 382, 407, 416, 461, 499, 514, 521, 523, 544, 545, 565, 574, 603, 620, 634, 655, 656, 662
f. Macaire,151, 166, 211
f. Macchabée,505, 507, 590
f. Malo,76
f. Manuel-Marie,387
f. Marcellin,77, 105, 258, 372, 377, 443, 478
f. Marcien,21, 68, 415, 474, 527
f. Marin,133, 168, 291, 293
f. Mathias,21, 132, 416, 417, 458, 459, 530, 658
f. Mathurin,433, 436, 554, 616
f. Matthieu,499, 533
f. Maurice,84, 255
f. Maxime,124, 125, 291, 412
f. Maximilien,84, 105, 126, 171, 182, 183, 203, 204, 305, 485, 502, 607, 608, 638, 653
f. Médard,390
f. Médéric,141, 280, 321, 538
f. Mélite,533, 534, 560, 594, 617, 618, 638
f. Ménandre,97, 225, 344
f. Mériadec,152, 260, 357, 542, 571, 572
f. Moïse,394
f. Nectaire,412, 413, 649
F. Nectaire,315
f. Nicéphore,96, 151
f. Nicomède,387
f. Odilon,514, 638, 646, 647
f. Odon,230
f. Ollivier,638
f. Onésime,505, 545, 565, 603
f. Orence,345
f. Pacôme,96, 569
f. Pamphile,23, 425, 499
f. Paterne,287
f. Paul,26, 40, 46, 104, 170, 181, 204, 250, 252, 259, 275, 287, 300, 302, 303, 306, 342, 361, 364, 392, 400, 406, 422, 423, 454, 478, 479, 484, 492, 495, 496, 505, 506, 507, 509, 533, 536, 542, 546, 549, 552, 554, 563, 565, 566, 567, 570, 572, 573, 575, 582, 583, 584, 585, 587, 588, 590, 591, 594, 597, 601, 607, 610, 611, 613, 622, 629, 636, 644, 648, 651, 652, 653, 656
f. Philémon,652
f. Philogone,218, 499
f. Philorome,36, 41, 51, 571, 584
f. Philotée,533
f. Phocas-Marie,447
f. Pierre-Marie,386, 656
f. Pierre-Marie de la Croix,386, 656
f. Polycarpe,17, 18, 40, 49, 50, 292, 293, 320, 322, 358, 362, 458, 485, 486, 557, 591, 699, 703
f. Polyclet,18, 84, 133, 230, 638, 646
f. Polyme,227
f. Porphyre-Marie,53, 156, 218, 465, 553
f. Raban,599
f. Raphaël,219, 281, 406, 408, 538, 558, 658
f. Rembert,50, 575, 593, 598, 611, 620, 623, 650
f. René,116, 340
f. René-Marie,116
f. Rogatien,67, 215, 234, 246, 374, 482, 499, 573, 575
f. Romain,576, 577, 582
f. Salomon,128
f. Salvy,340
f. Samson,634
f. Samuel-Marie,352, 361

f. Sébastien,216
f. Sigismond,20, 24, 26, 39, 74, 104, 117, 122, 145, 153, 194, 214, 405, 502, 522, 532, 535, 540, 541, 544, 550
f. Siméon,461, 545
f. Simon,157
f. Sirice,346
f. Stanislas,13, 46, 249, 282, 283, 285, 290, 291, 320, 321, 327, 350, 394, 421, 426, 483, 524, 526
f. Surin,42
f. Sylvestre,505
F. Symphorien,9
f. Thadée,219, 246, 247, 352, 371, 372, 397, 424, 436, 464, 485, 496, 526, 537, 538, 559, 560, 567, 595, 596, 631, 655
f. Théodose,46, 163, 239, 261, 328, 401, 427, 452, 453, 460, 486, 557, 563, 586, 607, 620, 642
f. Théodule,133, 295, 352
f. Théophile,420, 526, 568, 569
f. Thomas,160, 162, 163, 371, 372
f. Timoléon,236
f. Tobie,230, 300, 390
f. Toussaint-Marie,578
f. Turiaf,441, 447, 512, 526
f. Urbain,14, 80, 138, 174, 270, 310, 448, 539
f. Usthazade,128, 499
f. Victor,19, 40, 46, 50, 64, 85, 164, 213, 218, 284, 484
f. Victrice,132, 215, 341, 499
f. Vincent,33, 65, 67, 124, 196, 200, 202, 209, 212, 236, 261, 292, 296, 337, 443, 452, 457, 524, 540, 542, 544, 546, 550, 554, 623, 624, 635, 636
f. Vincent de Paul,33, 67, 196, 200, 202, 209, 212, 236, 261, 296, 337, 443, 524, 544, 623, 624, 635, 636
f. Vitalien,23, 36, 37, 331, 434, 463, 471
f. Wilfrid,411
f. Xavier,228, 231, 440
f. Zachée,345, 642
f. Zénobe,533
f. Zénon,462, 463
f. Zoël,161, 226, 591
f. Zozime,463, 506
Faillon,469, 701, 717
Fayet,427
Félicité,9, 11, 48, 135, 266, 302, 415, 420, 423, 484, 665, 674, 686, 701, 724
Fermond,181, 185, 701, 708
Ferréol,342
Ferron,507
Fevron,251, 266
Flageul,228
Fourdinier,196, 206, 278, 314, 669, 701
Fourquet,245, 253, 254, 534, 594, 618
François,14, 17, 21, 23, 24, 26, 31, 36, 38, 40, 41, 50, 72, 85, 86, 106, 131, 139, 153, 155, 157, 158, 170, 198, 199, 215, 219, 225, 231, 236, 240, 250, 252, 285, 286, 301, 302, 303, 312, 316, 345, 350, 357, 366, 375, 380, 381, 385, 386, 394, 400, 401, 405, 421, 466, 473, 478, 482, 485, 489, 491, 495, 496, 505, 510, 511, 513, 514, 526, 531, 532, 533, 541, 545, 557, 561, 571, 574, 578, 597, 606, 607, 609, 614, 618, 650, 651, 653, 656, 662, 720
François de Sales,617
Frédoil,335, 523
Front,245

G

Gabriel,312, 342
Gallais,662
Gallon,488, 612
Galloz,610, 722
Garnier,158, 159, 521, 658
Gaspard,302
Gastôt,285
Gaudin,58, 658
Gaultier,348, 465, 549, 699, 713, 720
Gaume,160, 168, 182, 273, 669
Gautier,19, 251, 391, 543, 661, 665, 701, 711
Genouillac,234, 701, 709
Genthon,487, 584
Germond,456, 699, 717
Geslin de Bourgogne,580, 581, 701, 721
Gibbon,150, 173, 191
Gilard de Keranflech,173, 701, 708, 711
Glon,225, 232, 446, 451
Godin,364
Gouezou,40, 130
Goupil,614, 675
Gourbeyre,277, 287

Gracia,562, 575, 602, 617, 624, 687
Guennoc,170, 176, 281
Guépin,310
Guéranger,266, 609
Guibert,61, 66, 114, 159
Guillaume,37, 53, 62, 78, 213, 300, 374, 406, 426, 467, 471, 488
Guiller,325, 337
Guilloux,9, 26, 31, 34, 37, 48, 65, 79, 89, 90, 124, 129, 133, 140, 159, 162, 167, 216, 220, 248, 259, 266, 271, 273, 280, 286, 292, 312, 315, 321, 322, 326, 344, 352, 353, 361, 364, 375, 398, 399, 404, 432, 435, 484, 487, 489, 501, 534, 535, 555, 556, 561, 562, 575, 584, 602, 617, 624, 661, 668, 672, 674, 683, 684, 686, 687
Guyard,538
Guyomard,34, 502, 551

H –I – J - K

Haie,452
Hamel,233
Hamon,22, 35, 65, 161, 213, 351, 488
Hardy,75
Harouard,287, 302
Hauser,364
Helloco,157
Henon,386
Hervé,312
Houeix,162, 249, 353, 356, 361, 616, 668, 687
Houët,12, 19, 22, 32, 70, 80, 96, 156, 344, 364, 375, 376, 450, 488, 491, 507, 555, 556, 584, 617, 699, 703, 704, 705, 707, 713, 714, 716, 718, 720, 721, 722
Huguet,43, 46, 64, 73, 131, 146, 149, 168, 170, 171, 176, 274, 275, 279, 281, 324, 408, 409, 502, 513, 539, 555, 582, 597, 598, 642, 701, 704, 706, 707, 708, 711, 713, 720, 721, 723
Huon,168
Jahouvey,91, 122, 124
James,614
Jan,173, 643, 649, 656, 657, 663
Janson,161
Jauson,231
Joret,652
Jubelin,298, 318, 427, 451, 465, 501, 612
Julien,554, 571, 578, 584, 597, 616, 625
Kerdrel,226, 701, 709
Kergariou,148
Kerigant,348
Kermoalquin,88, 687, 688
Kersaudy,499
Kertanguy,7, 88, 265, 364, 508, 509, 516, 519, 577, 626, 637, 684, 688, 702, 718, 719, 721, 722, 723
Keruzoret,226
Kikou,335, 628
Kirwan Browns,507

L

La Fruglaye,589
La Marzelle,73, 443, 682
La Villemarqué,685
La Villéon,545
Lacombe,166, 335, 392, 628
Lacuria,302, 699, 712
Lafitte,318
Lagier,534
Lamache,216
Lambilly,65
Landal,471
Langlois,641
Langrez,319, 498, 500, 699, 712
Larère,613
Laurent,7, 141, 151, 172, 187, 219, 274, 302, 303, 439, 524, 700, 701, 703, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 721, 722, 723
Laurentie,346
Layre,483
Le Barbier,301
Le Bihan,604, 701, 722
Le Borgne,265, 408, 662
Le Bret,24, 224, 260, 467, 477, 533, 645
Le Coq,514
Le Ferrec,589
Le Gal,574
Le Gendre,35
Le Gouabereron,353
Le Guay,348, 549
Le Guillou,280, 322
Le Mierre,283
Le Nouvel,569
Le Ray,72, 529

Le Solitaire,317
Le Solleur,30, 49, 701, 703
Le Voyer,487, 584
Lefeuvre,493, 516, 701, 718
Lehen,609
Lesquen,473, 483, 608, 615, 616, 618, 619, 624, 626
Levé,469, 661
Léveillé,300
Lévêque,259
Levic,488
Litoust,197, 227, 228, 342, 353, 566, 699, 708, 709, 713, 720
Loewenbruck,341
Lorois,178
Louvel,104, 224, 248, 263, 273, 282, 289, 358, 359, 409, 423, 484, 509, 701, 705
Lucinière,7, 13, 14, 48, 49, 102, 115, 137, 148, 341, 702, 703, 704, 705, 706

M – N – O

Mackau,11, 446, 501
Magne,482
Mahé,24, 38, 197, 357, 700, 703, 714, 717, 723
Malespierre,650
Mame,26, 74, 196, 235, 239, 297, 701, 710
Mancel,601
Marac,366
Marin,62, 99, 133, 336, 478, 495, 505, 558
Marion,222, 224, 247, 248, 263, 273, 281, 282, 289, 302, 306, 358, 359, 409, 420, 423, 433, 484, 509, 510, 543, 659, 687, 701, 709, 710, 711, 714, 715, 716, 718
Martin de Noirlieu,13
Maubec,65, 161, 215, 344, 353, 354, 356, 359, 361, 364, 669
Maucron,158
Maugras,495
Maulavé,320
Maupied,85, 110, 111, 113, 114, 125, 127, 128, 140, 159, 160, 188, 237, 250, 346, 384, 392, 432, 472, 543, 575, 601, 609, 610, 626, 627, 670, 683, 684, 699, 705, 706, 707, 708, 722
Maurice,13, 34, 79, 84
Maynard,104, 120, 535
Mazelier,561, 562, 699, 720
Mazenod,469
Mercier,16
Mermet,12, 32, 295, 487, 584
Met,217, 466, 527, 660, 700, 721
Michelet,317
Moignet,88
Montalembert,11, 137, 318, 435, 549, 675
Montbrun,137
Montgermont,208
Morel,229, 297, 400
Morin,22, 24, 227, 371, 611
Morvan,300, 320, 349, 471, 505, 652
Moutier,555, 569
Moy,51, 53, 81, 96, 97, 103, 120, 122, 153, 183, 225, 386, 481, 497, 518, 535, 540, 580, 600, 699, 700, 704, 705, 706, 707, 708, 709, 718, 719, 721
Murat,360, 701, 714
Nemours,102
Niel,160, 215, 259, 317, 550, 578, 590, 616
Normenis,148
Odilon,646, 647
Oléron,31, 32, 65, 617
Olivier,124, 185, 187, 189, 215, 322, 371, 407, 553, 639

P - Q

P. Bernard,222, 577, 579, 581, 702, 721
Panaget,356
Parisis,427, 609
Paul,26, 33, 47, 65, 104, 123, 165, 191, 199, 210, 236, 251, 283, 302, 364, 369, 400, 444, 447, 461, 505, 533, 547, 552, 555, 557, 558, 559, 560, 561, 572, 578, 582, 584, 590, 591, 593, 594, 596, 597, 601, 627, 633, 636, 673, 682, 701, 710, 711, 712, 713, 715, 716, 718, 720, 721
Payen,465
Péan,588
Pécoul,105
Pesseau,632, 633
Petit,545, 683
Peyrol,60, 100, 117, 118, 239, 297, 400, 610
Picard,231, 335, 628
Portier,121, 499
Poulain,392, 422, 542
Pringué,219, 221, 366, 658, 660
Prioux,408

Pujos,404, 422
Quélen,148, 432, 699, 707
Quéro,187
Quesnel,205
Quidelleur,632, 633

R

Ravaudet,506, 507
Remi,278
Rendu,15, 35, 37, 38, 159, 161, 162, 164, 177, 352, 365, 366, 370, 376, 381, 383, 385, 389, 428, 435, 436, 667, 679, 701, 703, 708, 714, 715, 724
Riallan,353, 354
Rialland,356, 539, 543, 551, 687
Riancey,626, 661
Riollay,530
Ritz,659
Roberts,648
Robic,599, 600, 699, 721
Robillard,619
Rohrbacher,13, 168, 273, 293, 294, 507, 547, 699, 712, 718
Ropers,203, 219, 556, 699, 709
Ropert,255, 256, 334, 619, 699, 722
Roussin,11, 66, 75
Ruault,7, 12, 13, 23, 26, 29, 42, 43, 56, 61, 65, 74, 79, 80, 106, 117, 128, 129, 131, 132, 138, 140, 149, 158, 159, 160, 161, 162, 163, 164, 166, 167, 168, 176, 191, 195, 199, 205, 213, 215, 216, 217, 218, 219, 220, 221, 222, 248, 249, 265, 266, 286, 291, 292, 293, 294, 295, 298, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 326, 327, 340, 341, 342, 343, 344, 345, 346, 347, 351, 352, 353, 354, 356, 360, 361, 363, 364, 375, 376, 380, 381, 398, 399, 404, 406, 408, 409, 422, 425, 426, 427, 428, 429, 432, 433, 434, 435, 436, 439, 440, 441, 443, 461, 471, 473, 479, 480, 483, 484, 487, 496, 498, 499, 500, 501, 502, 503, 508, 519, 523, 526, 527, 534, 535, 538, 539, 543, 544, 546, 547, 552, 553, 555, 558, 561, 562, 565, 567, 571, 575, 579, 584, 599, 602, 606, 607, 608, 609, 610, 611, 612, 613, 615, 616, 617, 618, 624, 626, 636, 639, 642, 652, 658, 659, 660, 661, 668, 669, 672, 673, 674, 681, 683, 684, 685, 686, 687, 688, 699, 703, 704, 706, 707, 709, 710, 711, 712, 713, 714, 715, 716, 717, 718, 719, 720, 722, 723, 724
Rumigny,484, 500, 501

S

Saint-Marc,473
Salmon,709
Salvandy,316, 317, 347, 381, 387, 388, 389, 393, 427, 431, 432, 549, 589, 612, 616, 632, 714
Samson,36, 158
Sauveur,59, 65, 448, 486, 496, 699, 718
Senescaut,79, 245, 253, 327, 534, 594, 618
Sevoy,114, 159, 526
Soinier,14
Sorunier,662
Sost,665
Souchet,222, 316
Surcouf,577

T – U - V

Tanguy,332
Tarbé des Sablons,515, 685, 702, 719
Tarot,146, 316
Taxire,347
Terleski,384, 699, 714
Tesson,641, 699, 723
Touboulic,60, 73, 100
Tremereuc,148, 160, 358
Tresvaux,432
Trogoff,674
Troprée,380, 406, 424
Urvoy,135, 702, 706
Vardon,163, 218, 221, 300, 306, 550
Vardoux,70
Vauborel,101, 222
Veillard,451, 506, 513, 702, 718, 719
Verdon de la Crenne,519
Villandré,648
Villaubreil,97
Villemain,11, 86, 137, 347, 667, 669, 670
Villiers,160, 436
Vincent,554
Vintimille,205
Vrignaud,455, 489, 699, 717, 718

W … Z

Waille,302, 318, 401, 408, 426, 435
Wiseman,384
Zampa,648

INDEX DES CORRESPONDANTS

(*Les numéros sont ceux des lettres)*

Abbé Julien Houët : 3203, 3212, 3219, 3229, 3277, 3312, 3409, 3700, 3911, 4020, 4068, 4117.
Abbé Boucarut : 3385.
Abbé Bouteloup : 3291.
Abbé Bravard : 3333.
Abbé Busson : 3443.
Abbé Desnos : 3964.
Abbé Gaultier : 3707, 4011.
Abbé Germond : 3861.
Abbé Lacuria : 3626.
Abbé Langrez : 3657.
Abbé Litoust : 3465, 3510, 3697, 3714, 4038.
Abbé Mathurin Houët : 3748-3749, 3851, 3915, 4023.
Abbé Maupied : 3301, 3336, 3341, 3356, 3360, 3382, 3453, 4131.
Abbé Mazelier : 4031.
Abbé Moy : 3314, 3445, 3505, 4061.
Abbé Robic : 4089.
Abbé Rohrbacher :3615, 3943.
Abbé Ropers : 3474.
Abbé Ropert : 4120.
Abbé Ruault : 3204, 3224, 3243, 3270, 3361, 3368, 3412-3413, 3415, 3417-3418, 3420, 3485, 3488, 3490, 3492, 3494, 3496-3497, 3545, 3547, 3571, 3611-3614, 3616, 3651, 3654, 3694, 3698, 3702-3703, 3705, 3713, 3715, 3719, 3727, 3732-3733, 3757, 3783, 3791, 3793, 3817-3820, 3824-3825, 3828-3829, 3834, 3836, 3901, 3904, 3928-3930, 3932, 3935, 3962, 3975, 3993, 4003, 4009, 4104-4105, 4107, 4109-4111, 4116, 4182, 4185-4186.
Abbé Sauveur : 3909.
Abbé Terleski : 3762.
Abbé Tesson : 4150.
Abbé Vrignaud : 3860, 3913.
Alzon (d') : 3376.
Archevêque Auch : 3332, 3377, 3416, 3425, 3466, 3538, 3555, 3603, 3610, 3617, 3621, 3672, 3711, 3788, 3811, 3837, 3890, 3910, 3948, 3950, 3985, 4044, 4100, 4119, 4135-4136, 4149.
Bidan (voir Curé de Lannion).
Blaize Ange (fils) : 3414, 4103.
Blaize Ange (père) : 4167.
Comité d'I. P. , Bréhan-Loudéac : 3590, 3599.
Commissaire de la Marine : 3340.
Commissaire de la Marine, Nantes : 3849, 3919, 3923, 3973, 4096, 4099.
Commissaire de la Marine, Marseille : 3602.
Comte de la Fruglaye : 4076.
Comtesse de Quélen : 3393.
Curé Bains : 3853, 3940, 3953.
Curé Belle-Isle-en-Terre : 3306.
Curé Herbignac : 3451.
Curé La Roche-Bernard : 3508.
Curé La Roche-Derrien : 3304.
Curé Lannion : 3305, 3423, 3668, 3708-3709, 3883, 3949.
Curé Redon : 3311, 3515.
Curé Tinténiac : 3380.
Curé Uzel : 3511.
Directeur des Colonies : 3401, 3858, 4108.
Directeur St-Divy : 3630.
Elèves de Port-Royal : 3262.
Elèves du f. Polycarpe : 3210.
Evêque Nantes : 3431.
Evêque Quimper : 3880, 3902.
Evêque Rennes : 3891.
Evêque Saint-Brieuc : 3912, 3938.
Evêque Strasbourg : 3594.
Evêque Trinidad : 3830.
Evêque Vannes : 3881, 4032.
Evêques de Bretagne : 3847.
F. Abel Lucas : 3213, 3238, 3260, 3363, 3373, 3424, 3518, 3524-3525, 3529,

3532, 3536, 3573, 3587, 3664, 3717, 3722, 3730, 3846, 3865, 3900, 4067.
F. Adolphe Le Barbier : 3252, 3322, 3556, 3625, 3874, 3887.
F. Albéric Met : 4072.
F. Alfred Laborie : 3481, 3670, 3781, 3827, 3870, 4004, 4060.
F. Alphée Collet : 4048.
F. Ambroise Le Haiget : 3223, 3231, 3248, 3264, 3284, 3321, 3419, 3463, 3472, 3520, 3565-3566, 3569, 3589, 3619, 3648, 3655, 3746, 3783, 3839, 3898, 3924, 3983, 4025, 4052, 4071, 4080, 4088, 4101, 4106, 4123, 4168.
F. Amédée-Joseph Le Goaziou : 3557.
F. Anastase Gélébart : 3468, 3483, 3701, 3798, 3896, 3979, 4074.
F. André Labousse : 3326, 3352, 3386, 3397, 3411, 3432, 3458.
F. Ariste Le Normand : 3379.
F. Arthur Greffier : 3244, 3286, 3346, 3457, 3469, 3786, 3981, 4075, 4124.
F. Augustin (de St-Laurent) : 3972.
F. Augustin Le Roy : 4114.
F. Bertrand Robidou : 3533, 3539, 3561, 3576, 3679, 3685.
F. Césaire Nicoul : 3638, 3779, 3801, 3845.
F. Charles Labousse : 4012, 4017, 4035, 4049, 4058, 4065, 4073, 4077, 4086, 4112, 4153, 4165, 4176, 4178, 4190, 4193.
F. Chrysostome Guimard : 4166.
F. Cyprien Chevreau : 3574, 3872, 3995, 4158.
F. Donan-Marie Le Roux : 3280, 3384.
F. Edmond Robert : 3937.
F. Elie Mahé : 3236, 3724-3725, 3863, 3888, 4192.
F. Elie-Marie Delanoë : 3720.
F. Elisée Dupas :3358, 3680, 3770, 3807, 3852, 3921, 3974, 4028, 4081, 4121, 4189.
F. Emeric Autin : 3464, 3559, 3644, 3787, 3978, 3989, 4053, 4098.
F. Eprem Jégorel : 3256, 3263, 3878, 4083.
F. Ernest Debarre : 3583.
F. Etienne-Marie Malenfant : 3226, 3261, 3294, 3298, 3479, 3577, 3681, 3777, 3808, 3916, 4027, 4047, 4148.
F. Euthyme Moy : 3257, 3295, 3328, 3348, 3351, 3405, 3903, 3927, 3960, 3986, 3996, 4091.
F. Félicien Gausson : 3491.
F. Ferdinand Tourtier : 3391, 3810.
F. Frédéric Launay : 3456.
F. Georges Duclos : 3842.
F. Gérard Le Texier : 3246, 3259, 3287, 3347, 3462, 3484, 3509, 3562, 3632.
F. Henri-Marie Evain : 3245.
F. Hervé Monnerais : 3570, 3643, 3784, 3841, 3988, 4070, 4126.
F. Hugues-Marie Merdrignac : 3814, 3844, 3875.
F. Hyacinthe Le Fichou : 3285, 3345, 3460, 3560, 3645, 3785, 3840, 3867, 4069, 4125, 4155, 4169.
F. Irénée Le Guyader : 3364, 3400, 3459, 3531, 3549, 3639, 3718, 3936, 3945.
F. Joseph-Marie Capdecomme : 3604.
F. Joseph-Marie Havard : 3268, 4016, 4018, 4093.
F. Julien Kerdavid : 3441, 3461.
F. Lambert Le Boullier : 3230, 3421, 3470, 3618, 3656, 3838, 3899, 3991.
F. Laurent Haudry : 3211, 3220-3221, 3234, 3239, 3253, 3269, 3289, 3300, 3315, 3355, 3381, 3429, 3450, 3480, 3489, 3513, 3542, 3558, 3584, 3601, 3622, 3631, 3637, 3640-3641, 3665, 3669, 3677-3678, 3682, 3686, 3706, 3712, 3728, 3741, 3747, 3750, 3764, 3771, 3794, 3816, 3857, 3862,
3882, 3886, 3933, 3954, 3963, 3999, 4009, 4013, 4019, 4041, 4057, 4115, 4146, 4160, 4162.
F. Liguori-Marie Langlumé : 3487, 3572, 3620, 3671, 3790, 3926, 3952, 3987, 4092, 4172, 4183.
F. Lô-Marie Carnet : 4147.
F. Louis-Joseph Bodo : 3288, 3353, 3359, 3482, 4127, 4143.
F. Lucien Deniau : 3266, 3283, 3399, 3546, 3575, 3628, 3663, 3673, 3699, 3802, 3871, 3955, 3966, 3970, 4005,

4036, 4050, 4094, 4122, 4140, 4175, 4187.
F. Marcien Rouault : 3216, 3273, 3800, 3893, 3976.
F. Mathias Augrée :3217, 3368, 3803, 3866, 3980, 4180.
F. Maximilien Bernard : 3299, 3331, 3357, 3428, 3444, 3475, 3633, 3906, 3934, 4102, 4170.
F. Médard Le Ménager : 3769.
F. Médéric Le Razavet : 3383, 3595.
F. Mélite Touplain : 3984, 4030, 4082, 4118.
F. Mériadec Nabusset : 3402, 3564, 3660, 3721, 4001, 4045.
F. Nectaire Delafosse : 3649.
F. Paul Guyot : 3548, 3553, 3563, 3586, 3605, 3623, 3627, 3636, 3696, 3773, 3812, 3939, 3941-3942, 3946, 4000, 4037, 4043, 4066.
F. Polycarpe Ollivier : 3209, 3251, 3613, 3658, 3662, 3908, 4024, 4078.
F. Porphyre-Parie Person : 3410.
F. Raphaël Le Guen : 3992, 4026, 4181.
F. René-Marie Cadiet : 3343.
F. Romain Faisnel : 4054.
F. Stanislas Cochet : 3598, 3659, 3776, 3971.
F. Thadée Parthenay : 3540, 3780, 3815, 3876, 3907, 3925, 3990, 4029, 4039, 4084, 4137, 4174.
F. Théodose Stéphan : 3856, 4033, 4151.
F. Théophile Jahier : 4040.
F. Thomas Henri : 3744.
F. Urbain Clérice : 3206, 3290, 3378, 3434, 3579, 3642, 3848, 3994.
F. Victor Gautier : 3600.
F. Wilfrid Coudrais : 3739, 3799.
Félicité : 4194.
Filles de la Providence de Combourg : 3398.
Filles de la Providence : 3959.
Frères du Sénégal : 3753.
Gilard de Keranflech : 3433, 3609.
Huguet : 3282, 3366, 3390, 3395, 3422, 3427, 3437-3438, 3591, 3667, 4021, 4064, 4087, 4152.
Inspecteur des Ecoles (Morbihan) : 3272, 3334, 3404, 3440.
Laurent Jean : 3452.
Le Solleur (voir Maire Yvias)
Lettres d'obédience : 3897.
M. Carré : 3374.
M. David : 3323.
M. de Fermond : 3442, 3448.
M. de Genouillac : 3519.
M. de Kerdrel : 3507.
M. de la Villéon : 4006.
M. de Murat : 3726.
M. Desroyers : 4062.
M. Du Clésieux : 3629.
M. Faillon : 3884.
M. Fourdinier : 3889.
M. Geslin de Bourgogne : 4062.
M. Le Bihan : 4097.
M. Lefeuvre : 3920.
M. Louvel : 3329.
M. Marion : 3498, 3503, 3544, 3567, 3582, 3597, 3608, 3723, 3795, 3809, 3813, 3905, 3947.
M. Rendu : 3232, 3235, 3439, 3734, 3742, 3751, 3758, 3763, 3768.
Maire Bains : 3504, 3755.
Maire Bréhat : 3695.
Maire Cancale : 3247.
Maire Carentoir : 3318.
Maire Chapelle-Chaussée : 3365.
Maire Châteaubourg : 3278.
Maire Herbignac : 3449, 3455.
Maire Héric : 3666, 3675, 3743.
Maire Lézardrieux : 3313.
Maire Mohon : 3951, 4095.
Maire Montfort-sur-Meu : 3267.
Maire Ploërmel : 3530, 3554.
Maire Plouharnel : 4133.
Maire Pontivy : 3512, 3576, 3778.
Maire Redon : 3310, 3316.
Maire Saint-Briac : 3716, 3759.
Maire Saint-Servan : 4128.
Maire Yvias : 3227, 3250.
Mame : 3528.
Mgr. Angebault : 3516.
Ministre de la Marine & des Colonies : 3214-3215, 3225, 3233, 3237, 3241-3242, 3254-3255, 3258¸ 3265, 3271, 3274, 3279, 3293, 3297, 3309, 3319-3320, 3327, 3330, 3339-3339, 3349-3350, 3362, 3388-3389, 3396, 3403, 3406, 3435, 3467, 3473, 3478, 3486, 3495, 3499-3501, 3506, 3521-3523,

3527, 3534, 3541, 3550, 3552, 3568, 3585, 3588,3596, 3606, 3624, 3635, 3652, 3688-3691, 3693, 3704, 3710, 3729, 3735-3737, 3745, 3752, 3754, 3756, 3766, 3774-3775, 3789, 3796-3797, 3804, 3831-3833, 3835, 3892, 3914, 3917-3918, 3922, 3957, 3961, 3968-3969, 3977, 3997-3998, 4007, 4014, 4046, 4079, 4090, 4129, 4132, 4135, 4141-4142, 4144, 4156, 4163-4164, 4171, 4177, 4191, 4195.
Ministre des Finances : 3446.
Ministre Instruction Publique : 3207-3208, 3296, 3302, 3335, 3692, 3740, 3806, 3822-3823, 3894, 4034, 4184.
Mlle de Cornulier-Lucinière : 3394, 3653, 3761, 3821, 3826.
Mlle de Lucinière : 3205, 3249, 3325, 3342.
Mme de Kertanguy : 3276, 3454, 3476, 3543, 3578, 3982, 4085, 4113.
Mme Tarbé des Sablons : 3956.
P. Bernard : 4056, 4059, 4063.
Préfet apostolique Sénégal : 3387.
Préfet Côtes-du-Nord : 3650, 4179.
Préfet Finistère : 4139.
Préfet Loire-Inférieure : 3222.
Préfet maritime, Brest : 3869, 4154, 4173.
Préfet Maritime, Lorient : 3408.
Préfet Morbihan : 3202, 3324, 3369, 3371, 3447.
Principal de Collège Dinan : 3855.
Principal de Collège : 3731.
Procureur du Roi : 3634, 3683, 3687, 4051.
Recteur Allineuc : 3738.
Recteur Bédée : 3514.
Recteur d'Académie de Rennes : 3218, 3228, 3240, 3281, 3292, 3370, 3372, 3392, 3407, 3426, 3436, 3493, 3502, 3551, 3580-3581, 3593, 3646-3647, 3674, 3767, 3879, 3967, 4002, 4015, 4022, 4138, 4160.
Recteur de … : 3354.
Recteur Gaël : 3307.
Recteur Iffiniac : 3317.
Recteur Médréac : 3308.
Recteur Plesguien : 3337.
Recteur Ploëzal : 3526.
Recteur Saint-Allouestre : 4157.
Recteur Saint-Briac : 3765, 3895.
Recteur Tonquédec : 3517.
Recteurs de paroisse : 3873.
Service de la Marine, Saint-Servan : 3275
Sous-Préfet Ploërmel : 3477, 3607, 3661, 3931.
Sous-Préfet Redon : 3772.
Sous-Préfet Saint-Malo : 3760, 3792, 3805.
Sr Ste-Mélanie : 4188.
Sr St-François de Sales Collemache : 3276, 3454, 3476, 3543, 3578, 3982, 4085, 4113.
Sup. Maison ecclésiastique Nantes : 3965.
Sup. Séminaire du Saint-Esprit : 3889.
Un frère : 3430, 3471, 3535, 3538, 3684.
Urvoy Jean-Marie : 3375.
Veillard (voir Curé de Bains) 3853, 3940,3953.
X … : 3592, 3850, 4011, 4159.

TABLE DES LETTRES & DOCUMENTS
1843 – 1847

Numéro	Destinataire	Date	Page
	1843		
L 3202	Préfet du Morbihan	1er janvier	11
L 3203	Abbé Julien Houët	4 janvier	
L 3204	Abbé Ruault	12 janvier	
L 3205	Mlle de Lucinière	15 janvier	
L 3206	F. Urbain Clérice	16 janvier	
L 3207	Ministre de l'Instruction publique	16 janvier	
L 3200	Ministre de l'Instruction publique	23 janvier	
L 3209	F. Polycarpe Ollivier	23 janvier	
L 3210	Elèves du f. Polycarpe à Ploujean	23 janvier	
L 3211	F. Laurent Haudry	23 janvier	
L 3212	Abbé Julien Houët	23 janvier	
L 3213	F. Abel Lucas	24 janvier	
L 3214	Ministre de la Marine & des Colonies	25 janvier	
L 3215	Ministre de la Marine & des Colonies	25 janvier	
L 3216	F. Marcien Rouault	26 janvier	
L 3217	F. Mathias Augrée	27 janvier	
L 3218	Recteur de l'Académie de Rennes	28 janvier	
L 3219	Abbé Julien Houët	28 janvier	
L 3220	F. Laurent Haudry	29 janvier	
L 3221	F. Laurent Haudry	31 janvier	
L 3222	Préfet de la Loire-Inférieure	1er février	23
L 3223	F. Ambroise Le Haiget	1er février	
D 496	Acte de dernière volonté	2 février	
L 3224	Abbé Ruault	9 février	
L 3225	Ministre de la Marine & des Colonies	11 février	
L 3226	F. Etienne-Marie Malenfant	12 février	
L 3227	M. Le Solleur, maire d'Yvias	20 février	
D 497	Recteur d'Académie à M. de la Mennais	23 février	
L 3228	Recteur de l'Académie de Rennes	2 mars	31
L 3229	Abbé Julien Houët	3 mars	
L 3230	F. Lambert Le Boullier	5 mars	
L 3231	F. Ambroise Le Haiget	5 mars	
L 3232	M. Rendu	6 mars	
L 3233	Ministre de la Marine & des Colonies	15 mars	
L 3234	F. Laurent Haudry	16 mars	
L 3235	M. Rendu	22 mars	
L 3236	F. Elie Mahé	22 mars	
L 3237	Ministre de la Marine & des Colonies	24 mars	
L 3238	F. Abel Lucas	26 mars	

L 3239	F. Laurent Haudry	26 mars	
L 3240	Recteur de l'Académie de Rennes	28 mars	
L 3241	Ministre de la Marine & des Colonies	31 mars	
L 3242	Ministre de la Marine & des Colonies	1er avril	42
L 3243	Abbé Ruault	1er avril	
D 498	Reçu	2 avril	
L 3244	F. Arthur Greffier	2 avril	
L 3245	F. Henri-Marie Evain	2 avril	
L 3246	F. Gérard Le Texier	2 avril	
L 3247	Maire de Cancale	3 avril	
L 3248	F. Ambroise Le Haiget	5 avril	
L 3249	Mlle de Lucinière	5 avril	
L 3250	Maire d'Yvias	14 avril	
L 3251	F. Polycarpe Ollivier	18 avril	
L 3252	F. Adolphe Le Barbier	18 avril	
L 3253	F. Laurent Haudry	19 avril	
L 3254	Ministre de la Marine & des Colonies	21 avril	
L 3255	Ministre de la Marine & des Colonies	21 avril	
L 3256	F. Ephrem Jégorel	21 avril	
L 3257	F. Euthyme Moy	21 avril	
L 3258	Ministre de la Marine & des Colonies	26 avril	
L 3259	F. Gérard Le Texier	29 avril	
L 3260	F. Abel Lucas	29 avril	
L 3261	F. Etienne-Marie Malenfant	29 avril	
L 3262	Elèves des frères de Fort-Royal	30 avril	
L 3263	F. Ephrem Jégorel	… avril	
L 3264	F. Ambroise Le Haiget	1er mai	60
L 3265	Ministre de la Marine & des Colonies	6 mai	
L 3266	F. Lucien Deniau	13 mai	
L 3267	Maire de Montfort-sur-Meu	14 mai	
D 499	Contrat	15 mai	
D 500	Reçu	16 mai	
L 3268	F. Joseph-Marie Havard	21 mai	
L 3269	F. Laurent Haudry	21 mai	
L 3270	Abbé Ruault	21 mai	
L 3271	Ministre de la Marine & des Colonies	21 mai	
L 3272	Inspecteur des Ecoles du Morbihan	24 mai	
L 3273	F. Marcien Rouault	25 mai	
L 3274	Ministre de la Marine & des Colonies	27 mai	
L 3275	Service de la Marine à St-Servan	27 mai	
D 501	Obédience	28 mai	
L 3276	Sr. Collemache, FDLP	30 mai	
L 3277	Abbé Julien Houët	30 mai	
L 3278	Maire de Châteaubourg	31 mai	
L 3279	Ministre de la Marine & des Colonies	2 juin	71
L 3280	F. Donan-Marie Le Roux	2 juin	
L 3281	Recteur de l'Académie de Rennes	4 juin	
L 3282	M. Huguet, libraire	5 juin	
L 3283	F. Lucien Deniau	7 juin	
L 3284	F. Ambroise Le Haiget	7 juin	

L 3285	F. Hyacinthe Le Fichou	8 juin	
L 3286	F. Arthur Greffier	9 juin	
L 3287	F. Gérard Le Texier	10 juin	
L 3288	F. Louis-Joseph Bodo	10 juin	
L 3289	F. Laurent Haudry	12 juin	
L 3290	F. Urbain Clérice	25 juin	
L 3291	Abbé Bouteloup	29 juin	
L 3292	Recteur de l'Académie de Rennes	29 juin	
L 3293	Ministre de la Marine & des Colonies	30 juin	
L 3294	F. Etienne-Marie Malenfant	30 juin	
L 3295	F. Euthyme Moy	10 juillet	81
L 3296	Ministre de l'Instruction publique	13 juillet	
L 3297	Ministre de la Marine & des Colonies	14 juillet	
L 3298	F. Etienne-Marie Malenfant	24 juillet	
L 3299	F. Maximilien Bernard	26 juillet	
L 3300	F. Laurent Haudry	1er août	
L 3301	Abbé Maupied	3 août	
D 502	Ministre de l'Inst. P. à M. de la Mennais	5 août	
L 3302	Ministre de l'Instruction publique	9 août	
D 503	Maire d'Hennebont à M. de la Mennais	9 août	
L 3303	Maire d'Hennebont	11 août	
L 3304	Curé de la Roche-Derrien	16 août	
L 3305	M. Bidan, Curé de Lannion	25 août	
L 3306	Curé de Belle-Isle-en-Terre	27 août	
L 3307	Recteur de Gaël	27 août	
D 504	Recteur d'Académie à M. de la Mennais	6 septembre	89
L 3308	Recteur de Médréac	7 septembre	
L 3309	Ministre de la Marine & des Colonies	8 septembre	
L 3310	Maire de Redon	8 septembre	
L 3311	Curé de Redon	8 septembre	
L 3312	Abbé Julien Houët	10 septembre	
L 3313	Maire de Lézardrieux	12 septembre	
L 3314	Abbé Moy	13 septembre	
L 3315	F. Laurent Haudry	14 septembre	
L 3316	Maire de Redon	17 septembre	
L 3317	Recteur d'Iffiniac	18 septembre	
L 3318	Maire de Carentoir	18 septembre	
L 3319	Ministre de la Marine & des Colonies	18 septembre	
L 3320	Ministre de la Marine & des Colonies	20 septembre	
L 3321	F. Ambroise Le Haiget	20 septembre	
L 3322	F. Adolphe Le Barbier	21 septembre	
L 3323	M. David	26 septembre	
L 3324	Préfet du Morbihan	27 septembre	
L 3325	Mlle de Lucinière	28 septembre	
L 3326	F. André Labousse	30 septembre	
L 3327	Ministre de la Marine & des Colonies	1er octobre	103
L 3328	F. Euthyme Moy	5 octobre	
L 3329	M. L. Louvel	6 octobre	
L 3330	Ministre de la Marine & des Colonies	9 octobre	
L 3331	F. Maximilien Bernard	9 octobre	

L 3332	Archevêque d'Auch	11 octobre	
L 3333	Abbé Bravard	11 octobre	
L 3334	Inspecteur des Ecoles du Morbihan	12 octobre	
L 3335	Ministre de l'Instruction publique	14 octobre	
L 3336	Abbé Maupied	18 octobre	
L 3337	Recteur de Plesguien	19 octobre	
L 3338	Ministre de la Marine & des Colonies	20 octobre	
L 3339	Ministre de la Marine & des Colonies	21 octobre	
L 3340	Commissaire Général de la Marine	21 octobre	
L 3341	Abbé Maupied	22 octobre	
L 3342	Mlle de Lucinière	25 octobre	
L 3343	F. René-Marie Cadiet	25 octobre	
L 3344	F. Ambroise Le Haiget	28 octobre	
L 3345	F. Hyacinthe Le Fichou	28 octobre	
L 3346	F. Arthur Greffier	28 octobre	
L 3347	F. Gérard Le Texier	28 octobre	
L 3348	F. Euthyme Moy	29 octobre	
L 3349	Ministre de la Marine & des Colonies	30 octobre	
L 3350	Ministre de la Marine & des Colonies	3 novembre	121
L 3351	F. Euthyme Moy	3 novembre	
L 3352	F. André Labousse	3 novembre	
L 3353	F. Louis-Joseph Bodo	3 novembre	
L 3354	Un Recteur de paroisse	8 novembre	
L 3355	F. Laurent Haudry	10 novembre	
L 3356	Abbé Maupied	12 novembre	
L 3357	F. Maximilien Bernard	12 novembre	
L 3358	F. Elisée Dupas	12 novembre	
L 3359	F. Louis-Joseph Bodo	15 novembre	
L 3360	Abbé Maupied	15 novembre	
L 3361	Abbé Ruault	21 novembre	
L 3362	Ministre de la Marine & des Colonies	23 novembre	
L 3363	F. Abel Lucas	27 novembre	
L 3364	F. Irénée Le Guyader	28 novembre	
L 3365	Maire de la Chapelle-Chaussée	2 décembre	131
L 3366	M. Huguet, libraire	2 décembre	
L 3367	Abbé Ruault	12 décembre	
L 3368	F. Mathias Augrée	13 décembre	
L 3369	Préfet du Morbihan	22 décembre	
L 3370	Recteur de l'Académie de Rennes	22 décembre	
L 3371	Préfet du Morbihan	25 décembre	
L 3372	Recteur de l'Académie de Rennes	27 décembre	
L 3373	F. Abel Lucas	27 décembre	
L 3374	M. Carré	28 décembre	
L 3375	Jean-Marie Urvoy	(sans date)	
L 3376	P. Emmanuel d'Alzon	(sans date)	

1844

L 3377	Archevêque d'Auch	1er janvier	137
L 3378	F. Urbain Clérice	3 janvier	
L 3379	F. Ariste Le Normand	4 janvier	
L 3380	Curé de Tinténiac	5 janvier	
L 3381	F. Laurent Haudry	5 janvier	
L 3382	Abbé Maupied	7 janvier	
L 3383	F. Médéric Le Razavet	8 janvier	
L 3384	F. Donan-Marie Le Roux	11 janvier	
L 3385	Abbé Boucarut à Nîmes	12 janvier	
L 3386	F. André Labousse	14 janvier	
L 3387	Préfet apostolique du Sénégal	16 janvier	
L 3388	Ministre de la Marine & des Colonies	17 janvier	
L 3389	Ministre de la Marine & des Colonies	18? janvier	
L 3390	M. Huguet, libraire	22 janvier	
L 3391	F. Ferdinand Tourtier	23 janvier	
L 3392	Recteur de l'Académie de Rennes	28 janvier	
L 3393	Comtesse de Quélen	31 janvier	
L 3394	Mlle Hélène de Cornulier-Lucinière	2 février	148
L 3395	M. Huguet, libraire	2 février	
L 3396	Ministre de la Marine & des Colonies	4 février	
L 3397	F. André Labousse	4 février	
L 3398	Filles de la Providence à Combourg	4 février	
L 3399	F. Lucien Deniau	5 février	
L 3400	F. Irénée Le Guyader	5 février	
L 3401	Directeur des Colonies, à Paris	6 février	
L 3402	F. Mériadec Nabusset	8 février	
L 3403	Ministre de la Marine & des Colonies	12 février	
L 3404	Inspecteur des Ecoles du Morbihan	12 février	
L 3405	F. Euthyme Moy	13 février	
D 505	Note au Préfet Maritime	13 février	
L 3406	Ministre de la Marine & des Colonies	18 février	
L 3407	Recteur de l'Académie de Rennes	18 février	
L 3408	Préfet Maritime de Lorient	19 février	
L 3409	Abbé Julien Houët	19 février	
L 3410	F. Porphyre-Marie Person	20 février	
L 3411	F. André Labousse	20 février	
L 3412	Abbé Ruault	23 février	
L 3413	Abbé Ruault	29 février	
L 3414	Ange Blaize, fils	1er mars	160
L 3415	Abbé Ruault	5 mars	
L 3416	Archevêque d'Auch	6 mars	
L 3417	Abbé Ruault	9 mars	
L 3418	Abbé Ruault	11 mars	
L 3419	F. Ambroise Le Haiget	14 mars	
L 3420	Abbé Ruault	16 mars	
L 3421	F. Lambert Le Boullier	18 mars	
L 3422	M. Huguet, libraire	27 mars	
L 3423	M. Bidan, curé de Lannion	28 mars	

L 3424	F. Abel Lucas	28 mars	
L 3425	Archevêque d'Auch	31 mars	
L 3426	Recteur de l'Académie de Rennes	3 avril	170
L 3427	M. Huguet, libraire	4 avril	
L 3428	F. Maximilien Bernard	7 avril	
L 3429	F. Laurent Haudry	7 avril	
L 3430	Un frère	7 avril	
L 3431	Evêque de Nantes	8 avril	
L 3432	F. André Labousse	10 avril	
L 3433	M. Gilard de Keranflech	13 avril	
L 3434	F. Urbain Clérice	13 avril	
L 3435	Ministre de la Marine & des Colonies	14 avril	
L 3436	Recteur de l'Académie de Rennes	14 avril	
L 3437	M. Huguet, libraire	14 avril	
L 3438	M. Huguet, libraire	18 avril	
D 506	Billet	18 avril	
L 3439	M. Rendu	18 avril	
D 507	Mémoire sur la congrégation des Frères	18 avril	
L 3440	Inspecteur des Ecoles du Morbihan	20 avril	
L 3441	F. Julien Kerdavid	12 mai	181
L 3442	M. de Fermond	12 mai	
L 3443	Abbé Busson	12 mai	
L 3444	F. Maximilien Bernard	15 mai	
L 3445	Abbé Moy	15 mai	
L 3446	Ministre des Finances	19 mai	
L 3447	Préfet du Morbihan	20 mai	
L 3448	M. de Fermond ?	20 mai	
L 3449	Maire d'Herbignac	22 mai	
L 3450	F. Laurent Haudry	22 mai	
L 3451	Curé d'Herbignac	23 mai	
L 3452	M. Jean Laurent	23 mai	
L 3453	Abbé Maupied	25 mai	
L 3454	Sr. Collemache, FDLP	25 mai	
L 3455	Maire d'Herbignac	28 mai	
L 3456	F. Frédéric Launay	28 mai	
L 3457	F. Arthur Greffier	28 mai	
L 3458	F. André Labousse	29 mai	
L 3459	F. Irénée Le Guyader	29 mai	
L 3460	F. Hyacinthe Le Fichou	31 mai	
L 3461	F. Julien Kerdavid	? mai	
L 3462	F. Gérard Le Texier	1er juin	193
L 3463	F. Ambroise Le Haiget	4 juin	
L 3464	F. Emeric Autin	5 juin	
L 3465	Abbé Litoust	5 juin	
L 3466	Archevêque d'Auch	6 juin	
L 3467	Ministre de la Marine & des Colonies	6 juin	
L 3468	F. Anastase Gélébart	6 juin	
L 3469	F. Arthur Greffier	14 juin	
L 3470	F. Lambert Le Boullier	15 juin	
L 3471	Un frère	15 juin	

L 3472	F. Ambroise Le Haiget	17 juin	
L 3473	Ministre de la Marine & des Colonies	18 juin	
L 3474	Abbé Ropers	23 juin	
L 3475	F. Maximilien Bernard	28 juin	
L 3476	Sr. Collemache, FDLP	28 juin	
L 3477	Sous-Préfet de Ploërmel	30 juin	
D 508	Mémoire sur le clergé colonial	(s.d.) juillet	
L 3478	Ministre de la Marine & des Colonies	1er juillet	208
L 3479	F. Etienne-Marie Malenfant	1er juillet	
L 3480	F. Laurent Haudry	4 juillet	
L 3481	F. Alfred-Marie Laborie	7 juillet	
L 3482	F. Louis-Joseph Bodo	8 juillet	
L 3483	F. Anastase Gélébart	8 juillet	
L 3484	F. Gérard Le Texier	8 juillet	
L 3485	Abbé Ruault	9 juillet	
L 3486	Ministre de la Marine & des Colonies	13 juillet	
L 3487	F. Liguori-Marie Langlumé	14 juillet	
L 3488	Abbé Ruault	15 juillet	
L 3489	F. Laurent Haudry	20 juillet	
L 3490	Abbé Ruault	20 juillet	
L 3491	F. Félicien Gausson	21 juillet	
L 3492	Abbé Ruault	22 juillet	
L 3493	Recteur de l'Académie de Rennes	22 juillet	
L 3494	Abbé Ruault	25 juillet	
L 3495	Ministre de la Marine & des Colonies	26 juillet	
L 3496	Abbé Ruault	26 juillet	
L 3497	Abbé Ruault	29 juillet	
L 3498	M. Marion	9 août	222
L 3499	Ministre de la Marine & des Colonies	11 août	
L 3500	Ministre de la Marine & des Colonies	12 août	
L 3501	Ministre de la Marine & des Colonies	12 août	
L 3502	Recteur de l'Académie de Rennes	13 août	
L 3503	M. Marion père	23 août	
L 3504	Maire de Bains	27 août	
L 3505	Abbé Moy, Curé de Paimpol	27 août	
L 3506	Ministre de la Marine & des Colonies	29 août	
L 3507	M. de Kerdrel	30 août	
L 3508	Curé de la Roche-Bernard	2 septembre	226
L 3509	F. Gérard Le Texier	3 septembre	
L 3510	Abbé Litoust	3 septembre	
L 3511	Curé d'Uzel	5 septembre	
L 3512	Maire de Pontivy	5 septembre	
L 3513	F. Laurent Haudry	6 septembre	
L 3514	Recteur de Bédée	8 septembre	
L 3515	M. Salmon, Curé de Redon	9 septembre	
L 3516	Mgr Angebault	10 septembre	
L 3517	Recteur de Tonquédec	12 septembre	
D 509	Attestation	12 septembre	
L 3518	F. Abel Lucas	13 septembre	
L 3519	M. de Genouillac, la Chapelle-Chaussée	14 septembre	

L 3520	F. Ambroise Le Haiget	15 septembre	
L 3521	Ministre de la Marine & des Colonies	16 septembre	
L 3522	Ministre de la Marine & des Colonies	17 septembre	
L 3523	Ministre de la Marine & des Colonies	17 septembre	
L 3524	F. Abel Lucas	17 septembre	
L 3525	F. Abel Lucas	17 septembre	
L 3526	Recteur de Ploëzal	20 septembre	
L 3527	Ministre de la Marine & des Colonies	22 septembre	
L 3528	M. Mame, éditeur	25 septembre	
L 3529	F. Abel Lucas	26 septembre	
L 3530	Maire de Ploërmel	26 septembre	
L 3531	F. Irénée Le Guyader	26 septembre	
L 3532	F. Abel Lucas	1er octobre	241
L 3533	F. Bertrand Robidou	1er octobre	
L 3534	Ministre de la Marine & des Colonies	3 octobre	
L 3535	Un frère	8 octobre	
L 3536	F. Abel Lucas	8 octobre	
L 3537	Un frère	9 octobre	
L 3538	Archevêque d'Auch	12 octobre	
L 3539	F. Bertrand Robidou	15 octobre	
L 3540	F. Thadée Parthenay	16 octobre	
L 3541	Ministre de la Marine & des Colonies	18 octobre	
L 3542	F. Laurent Haudry	19 octobre	
L 3543	Sr. Collemache, FDLP	23 octobre	
L 3544	M. Marion	23 octobre	
L 3545	Abbé Ruault	24 octobre	
L 3546	F. Lucien Deniau	25 octobre	
L 3547	Abbé Ruault	25 octobre	
L 3548	F. Paul Guyot	3 novembre	250
L 3549	F. Irénée Le Guyader	5 novembre	
L 3550	Ministre de la Marine & des Colonies	6 novembre	
L 3551	Recteur de l'Académie de Rennes	8 novembre	
L 3552	Ministre de la Marine & des Colonies	8 novembre	
L 3553	F. Paul Guyot	10 novembre	
L 3554	Maire de Ploërmel	14 novembre	
L 3555	Archevêque d'Auch	15 novembre	
L 3556	F. Adolphe Le Barbier	15 novembre	
L 3557	F. Amédée-Joseph Le Goaziou	16 novembre	
L 3558	F. Laurent Haudry	19 novembre	
L 3559	F. Emeric Autin	21 novembre	
L 3560	F. Hyacinthe Le Fichou	21 novembre	
L 3561	F. Bertrand Robidou	21 novembre	
L 3562	F. Gérard Le Texier	22 novembre	
L 3563	F. Paul Guyot	23 novembre	
L 3564	F. Mériadec Nabusset	23 novembre	
L 3565	F. Ambroise Le Haiget	24 novembre	
L 3566	F. Ambroise Le Haiget	26 novembre	
L 3567	M. Marion	26 novembre	
L 3568	Ministre de la Marine & des Colonies	28 novembre	
L 3569	F. Ambroise Le Haiget	29 novembre	

L 3570	F. Hervé Monnerais	29 novembre	
L 3571	Abbé Ruault	7 décembre	265
L 3572	F. Liguori-Marie Langlumé	10 décembre	
L 3573	F. Abel Lucas	18 décembre	
L 3574	F. Cyprien Chevreau	21 décembre	
L 3575	F. Lucien Deniau	21 décembre	
L 3576	Maire de Pontivy	25 décembre	
L 3577	F. Etienne-Marie Malenfant	26 décembre	
L 3578	Sr. Collemache, FDLP	26 décembre	
L 3579	F. Urbain Clérice	27 décembre	
L 3580	Recteur de l'Académie de Rennes	28 décembre	
L 3581	Recteur de l'Académie de Rennes	29 décembre	

1845

L 3582	M. Marion	1er janvier	273
L 3583	F. Ernest Debarre	3 janvier	
L 3584	F. Laurent Haudry	4 janvier	
L 3585	Ministre de la Marine & des Colonies	5 janvier	
L 3586	F. Paul Guyot	7 janvier	
L 3587	F. Abel Lucas	8 janvier	
L 3588	Ministre de la Marine & des Colonies	10 janvier	
L 3589	F. Ambroise Le Haiget	10 janvier	
L 3590	Comité d'Instr. publ. de Bréhan-Loudéac	11 janvier	
L 3591	M. Huguet, libraire	11 janvier	
L 3592	X…	13 janvier	
L 3593	Recteur de l'Académie de Rennes	14 janvier	
L 3594	Evêque de Strasbourg	17 janvier	
L 3595	F. Médéric Le Razavet	17 janvier	
L 3596	Ministre de la Marine & des Colonies	18 janvier	
D 510	Billet à ordre	18 janvier	
L 3597	M. Marion	19 janvier	
L 3598	F. Stanislas Cochet	21 janvier	
L 3599	Président du Comité de Bréhan-Loudéac	22 janvier	
L 3600	F. Victor Gautier	23 janvier	
L 3601	F. Laurent Haudry	27 janvier	
L 3602	Commissaire de la Marine à Marseille	28 janvier	
L 3603	Archevêque d'Auch	29 janvier	
L 3604	F. Joseph-Marie Capdecomme	29 janvier	
L 3605	F. Paul Guyot	31 janvier	
L 3606	Ministre de la Marine & des Colonies	4 février	287
L 3607	Sous-Préfet de Ploërmel	5 février	
L 3608	M. Marion	6 février	
L 3609	M. Gilard de Keranflech	8 février	
L 3610	Archevêque d'Auch	12 février	
L 3611	Abbé Ruault	12 février	
L 3612	Abbé Ruault	16 février	
L 3613	F. Polycarpe Ollivier	17 février	
L 3614	Abbé Ruault	17 février	

L 3615	Abbé Rohrbacher	17 février	
L 3616	Abbé Ruault	18 février	
L 3617	Archevêque d'Auch	19 février	
L 3618	F. Lambert Le Boullier	19 février	
L 3619	F. Ambroise Le Haiget	19 février	
L 3620	F. Liguori-Marie Langlumé	20 février	
L 3621	Archevêque d'Auch	28 février	
L 3622	F. Laurent Haudry	28 février	
L 3623	F. Paul Guyot	1er mars	300
L 3624	Ministre de la Marine & des Colonies	3 mars	
L 3625	F. Adolphe Le Barbier	4 mars	
L 3626	Abbé Gaspard Lacuria	4 mars	
L 3627	F. Paul Guyot	11 mars	
L 3628	F. Lucien Deniau	14 mars	
L 3629	M. Achille Du Clésieux	14 mars	
L 3630	Directeur de l'école de Saint-Divy	19 mars	
L 3631	F. Laurent Haudry	20 mars	
L 3632	F. Gérard Le Texier	20 mars	
L 3633	F. Maximilien Bernard	21 mars	
L 3634	Procureur du Roi	23 mars	
L 3635	Ministre de la Marine & des Colonies	24 mars	
L 3636	F. Paul Guyot	26 mars	
L 3637	F. Laurent Haudry	26 mars	
L 3638	F. Césaire Nicoul	29 mars	
L 3639	F. Irénée Le Guyader	30 mars	
L 3640	F. Laurent Haudry	2 avril	309
L 3641	F. Laurent Haudry	4 avril	
L 3642	F. Urbain Clérice	7 avril	
L 3643	F. Hervé Monnerais	8 avril	
L 3644	F. Emeric Autin	8 avril	
L 3645	F. Hyacinthe Le Fichou	8 avril	
L 3646	Recteur de l'Académie	9 avril	
L 3647	Recteur de l'Académie	9 avril	
L 3648	F. Ambroise Le Haiget	9 avril	
L 3649	F. Nectaire Delafosse	10 avril	
L 3650	Préfet des Côtes-du-Nord	10 avril	
L 3651	Abbé Ruault	14 avril	
L 3652	Ministre de la Marine & des Colonies	19 avril	
L 3653	Mlle Hélène de Cornulier	24 avril	
L 3654	Abbé Ruault	25 avril	
L 3655	F. Ambroise Le Haiget	25 avril	
L 3656	F. Lambert Le Boullier	28 avril	
L 3657	Abbé Langrez	5 mai	319
L 3658	F. Polycarpe Ollivier	6 mai	
L 3659	F. Stanislas Cochet	9 mai	
L 3660	F. Médéric Le Razavet	9 mai	
L 3661	Sous-Préfet de Ploërmel	10 mai	
L 3662	F. Polycarpe Ollivier	11 mai	
L 3663	F. Lucien Deniau	12 mai	
L 3664	F. Abel Lucas	12 mai	

L 3665	F. Laurent Haudry	14 mai	
L 3666	Maire de Héric	15 mai	
L 3667	M. Huguet, libraire	15 mai	
L 3668	M. Bidan, Curé de Lannion	17 mai	
L 3669	F. Laurent Haudry	18 mai	
L 3670	F. Alfred-Marie Laborie	19 mai	
L 3671	F. Liguori-Marie Langlumé	20 mai	
L 3672	Archevêque d'Auch	22 mai	
L 3673	F. Lucien Deniau	22 mai	
L 3674	Recteur de l'Académie de Rennes	25 mai	
L 3675	Maire de Héric	30 mai	
L 3676	F. Bertrand Robidou	5 juin	329
L 3677	F. Laurent Haudry	7 juin	
L 3678	F. Laurent Haudry	10 juin	
L 3679	F. Bertrand Robidou	17 juin	
L 3680	F. Elisée Dupas	20 juin	
L 3681	F. Etienne-Marie Malenfant	22 juin	
L 3682	F. Laurent Haudry	22 juin	
L 3683	Procureur du Roi	22 juin	
L 3684	Un frère	24 juin	
L 3685	F. Bertrand Robidou	26 juin	
L 3686	F. Laurent Haudry	27 juin	
L 3687	Procureur du Roi	27 juin	
L 3688	Ministre de la Marine & des Colonies	30 juin	
L 3689	Ministre de la Marine & des Colonies	30 juin	
L 3690	Ministre de la Marine & des Colonies	1er juillet	336
L 3691	Ministre de la Marine & des Colonies	1er juillet	
L 3692	Ministre de l'Instruction publique	7 juillet	
L 3693	Ministre de la Marine & des Colonies	8 juillet	
L 3694	Abbé Ruault	14 juillet	
L 3695	Maire de Bréhat	17 juillet	
L 3696	F. Paul Guyot	20 juillet	
L 3697	Abbé Litoust	22 juillet	
L 3698	Abbé Ruault	23 juillet	
L 3699	F. Lucien Deniau	23 juillet	
L 3700	Abbé Julien Houët	25 juillet	
L 3701	F. Anastase Gélébart	25 juillet	
L 3702	Abbé Ruault	27 juillet	
L 3703	Abbé Ruault	29 juillet	
L 3704	Ministre de la Marine & des Colonies	30 juillet	
L 3705	Abbé Ruault	31 juillet	
L 3706	F. Laurent Haudry	6 août	348
L 3707	P. Gaultier	10 août	
L 3708	Curé de Lannion	12 août	
L 3709	Curé de Lannion	13 août	
L 3710	Ministre de la Marine & des Colonies	17 août	
L 3711	Archevêque d'Auch	2 septembre	350
L 3712	F. Laurent Haudry	3 septembre	
L 3713	Abbé Ruault	3 septembre	
L 3714	Abbé Litoust	5 septembre	

L 3715	Abbé Ruault	5 septembre	
L 3716	Maire de Saint-Briac	6 septembre	
L 3717	F. Abel Lucas	7 septembre	
L 3718	F. Irénée Le Guyader	7 septembre	
D 511	Note	? septembre	
L 3719	Abbé Ruault	7 septembre	
L 3720	F. Elie-Marie Delanoë	9 septembre	
L 3721	F. Mériadec Nabusset	9 septembre	
L 3722	F. Abel Lucas	9 septembre	
L 3723	M. Marion	9 septembre	
L 3724	F. Elie Mahé	11 septembre	
L 3725	F. Elie Mahé	13 septembre	
L 3726	M. de Murat	15 septembre	
L 3727	Abbé Ruault	15 septembre	
L 3728	F. Laurent Haudry	16 septembre	
L 3729	Ministre de la Marine & des Colonies	17 septembre	
L 3730	F. Abel Lucas	18 septembre	
L 3731	Principal de Collège	18 septembre	
L 3732	Abbé Ruault	21 septembre	
L 3733	Abbé Ruault	22 septembre	
L 3734	M. Rendu	23 septembre	
L 3735	Ministre de la Marine & des Colonies	24 septembre	
L 3736	Ministre de la Marine & des Colonies	26 septembre	
L 3737	Ministre de la Marine & des Colonies	30 septembre	
L 3738	Recteur d'Allineuc	1er octobre	368
L 3739	F. Wilfrid Coudrais	1er octobre	
L 3740	M. de Salvandy, Ministre de l'Inst. P.	2 octobre	
L 3741	F. Laurent Haudry	2 octobre	
L 3742	M. Rendu	2 octobre	
L 3743	Maire de Héric	3 octobre	
L 3744	F. Thomas Henri	3 octobre	
L 3745	Ministre de la Marine & des Colonies	8 octobre	
D 512	Note : instruments pour le dessin	8 octobre	
L 3746	F. Ambroise Le Haiget	9 octobre	
L 3747	F. Laurent Haudry	9 octobre	
L 3748	Abbé Mathurin Houët	11 octobre	
L 3749	Abbé Mathurin Houët	12 octobre	
L 3750	F. Laurent Haudry	13 octobre	
L 3751	M. Rendu	16 octobre	
L 3752	Ministre de la Marine & des Colonies	18 octobre	
L 3753	Frères du Sénégal	19 octobre	
L 3754	Ministre de la Marine & des Colonies	20 octobre	
L 3755	Maire de Bains	23 octobre	
L 3756	Ministre de la Marine & des Colonies	29 octobre	
L 3757	Abbé Ruault	29 octobre	
L 3758	M. Rendu	30 octobre	
L 3759	Maire de Saint-Briac	31 octobre	
L 3760	Sous-Préfet de Saint-Malo	.. novembre	383
L 3761	Mlle Hélène de Cornulier	6 novembre	
L 3762	Abbé Terleski	8 novembre	

L 3763	M. Rendu	9 novembre	
L 3764	F. Laurent Haudry	14 novembre	
L 3765	Recteur de Saint-Briac	14 novembre	
L 3766	Ministre de la Marine & des Colonies	15 novembre	
L 3767	Recteur de l'Académie de Rennes	16 novembre	
L 3768	M. Rendu	17 novembre	
L 3769	F. Médard Le Ménager	18 novembre	
L 3770	F. Elisée Dupas	19 novembre	
L 3771	F. Laurent Haudry	19 novembre	
L 3772	Sous-Préfet de Redon	20 novembre	
L 3773	F. Paul Guyot	21 novembre	
L 3774	Ministre de la Marine & des Colonies	24 novembre	
L 3775	Ministre de la Marine & des Colonies	25 novembre	
L 3776	F. Stanislas Cochet	25 novembre	
L 3777	F. Etienne-Marie Malenfant	27 novembre	
L 3778	Maire de Pontivy	27 novembre	
L 3779	F. Césaire Nicoul	28 novembre	
D 513	Attestation	29 novembre	
L 3780	F. Thadée Parthenay	29 novembre	
L 3781	F. Alfred-Marie Laborie	30 novembre	
L 3782	Abbé Ruault	3 décembre	398
L 3783	F. Ambroise Le Haiget	4 décembre	
L 3784	F. Hervé Monnerais	4 décembre	
L 3785	F. Hyacinthe Le Fichou	4 décembre	
L 3786	F. Arthur Greffier	4 décembre	
L 3787	F. Emeric Autin	4 décembre	
L 3788	Archevêque d'Auch	7 décembre	
L 3789	Ministre de la Marine & des Colonies	8 décembre	
L 3790	F. Liguori-Marie Langlumé	8 décembre	
L 3791	Abbé Ruault	8 décembre	
L 3792	Sous-Préfet de Saint-Malo	11 décembre	
L 3793	Abbé Ruault	14 décembre	
L 3794	F. Laurent Haudry	21 décembre	
D 514	Reçu	25 décembre	
L 3795	M. Marion	25 décembre	
L 3796	Ministre de la Marine & des Colonies	26 décembre	
L 3797	Ministre de la Marine & des Colonies	27 décembre	
L 3798	F. Anastase Gélébart	30 décembre	
L 3799	F. Wilfrid Coudrais	sans date	
D 515	Règlement de l'école de Saint-Divy	sans date	

1846

L 3800	F. Marcien Rouault	1er janvier	415
L 3801	F. Césaire Nicoul	6 janvier	
L 3802	F. Lucien Deniau	11 janvier	
L 3803	F. Mathias Augrée	11 janvier	
L 3804	Ministre de la Marine & des Colonies	12 janvier	
L 3805	Sous-Préfet de Saint-Malo	15 janvier	

L 3806	Ministre de l'Instruction publique	18 janvier	
L 3807	F. Elisée Dupas	18 janvier	
L 3808	F. Etienne-Marie Malenfant	23 janvier	
L 3809	M. Marion	23 janvier	
L 3810	F. Ferdinand Tourtier	28 janvier	
L 3811	Archevêque d'Auch	29 janvier	
L 3812	F. Paul Guyot	29 janvier	
L 3813	M. Marion	31 janvier	
L 3814	F. Hugues-Marie Merdrignac	3 février	423
L 3815	F. Thadée Parthenay	4 février	
L 3816	F. Laurent Haudry	4 février	
L 3817	Abbé Ruault	13 février	
L 3818	Abbé Ruault	14 février	
L 3819	Abbé Ruault	17 février	
L 3820	Abbé Ruault	20 février	
L 3821	Mlle Hélène de Cornulier	21 février	
L 3822	Ministre de l'Instruction publique	22 février	
L 3823	Ministre de l'Instruction publique	22 février	
L 3824	Abbé Ruault	22 février	
L 3825	Abbé Ruault	24 février	
L 3826	Mlle Hélène de Cornulier	26 février	
L 3827	F. Alfred-Marie Laborie	1er mars	434
L 3828	Abbé Ruault	1er mars	
L 3829	Abbé Ruault	3 mars	
L 3830	Evêque de Trinidad	4 mars	
L 3831	Ministre de la Marine & des Colonies	6 mars	
L 3832	Ministre de la Marine & des Colonies	6 mars	
L 3833	Ministre de la Marine & des Colonies	6 mars	
L 3834	Abbé Ruault	6 mars	
L 3835	Ministre de la Marine & des Colonies	6 mars	
L 3836	Abbé Ruault	12 mars	
L 3837	Archevêque d'Auch	12 mars	
L 3838	F. Lambert Le Boullier	16 mars	
L 3839	F. Ambroise Le Haiget	16 mars	
L 3840	F. Hyacinthe Le Fichou	16 mars	
L 3841	F. Hervé Monnerais	16 mars	
L 3842	F. Georges Duclos	20 mars	
L 3843	Ministre de la Marine & des Colonies	22 mars	
L 3844	F. Hugues-Marie Merdrignac	22 mars	
L 3845	F. Césaire Nicoul	25 mars	
L 3846	F. Abel Lucas	25 mars	
L 3847	Evêques de Bretagne	26 mars	
L 3848	F. Urbain Clérice	27 mars	
L 3849	Commissaire de la Marine à Nantes	30 mars	
L 3850	Monsieur …	(sans date)	
L 3851	Abbé Mathurin Houët	1er avril	450
L 3852	F. Elisée Dupas	3 avril	
L 3853	Curé de Bains	4 avril	
L 3854	Ministre de la Marine & des Colonies	4 avril	
L 3855	Principal du Collège de Dinan	6 avril	

L 3856	F. Théodose Stéphan	6 avril	
L 3857	F. Laurent Haudry	7 avril	
L 3858	M. Durand, Directeur des Colonies	8 avril	
L 3859	Ministre de la Marine & des Colonies	10 avril	
L 3860	M. Vrignaud, Vicaire Général à Nantes	14 avril	
L 3861	Abbé Germond ?	14 avril	
L 3862	F. Laurent Haudry	14 avril	
L 3863	F. Elie Mahé	16 avril	
D 516	Note	16 avril	
L 3864	Ministre de la Marine & des Colonies	17 avril	
L 3865	F. Abel Lucas	18 avril	
L 3866	F. Mathias Augrée	19 avril	
L 3867	F. Hyacinthe Le Fichou	21 avril	
L 3868	Ministre de la Marine & des Colonies	24 avril	
L 3869	Préfet Maritime de Brest	24 avril	
L 3870	F. Alfred-Marie Laborie	24 avril	
L 3871	F. Lucien Deniau	24 avril	
L 3872	F. Cyprien Chevreau	28 avril	
L 3873	M.M. les Recteurs de paroisses	28 avril	
L 3874	F. Adolphe Le Barbier	29 avril	
L 3875	F. Hugues-Marie Merdrignac	30 avril	
L 3876	F. Thadée Parthenay	30 avril	
L 3877	Ministre de la Marine & des Colonies	1er mai	464
D 517	Billet à ordre	1er mai	
L 3878	F. Ephrem Jégorel	3 mai	
L 3879	Recteur d'Académie de Rennes	8 mai	
L 3880	Evêque de Quimper	14 mai	
L 3881	Mgr de la Motte de Broons et Vauvert	14 mai	
L 3882	F. Laurent Haudry	18 mai	
D 518	Nomination dans l'ordre de la Légion d'H.	19 mai	
L 3883	Abbé Bidan, Curé de Lannion	21 mai	
L 3884	M. Faillon, sulpicien	22 mai	
L 3885	Ministre de la Marine & des Colonies	22 mai	
L 3886	F. Laurent Haudry	22 mai	
L 3887	F. Adolphe Le Barbier	24 mai	
L 3888	F. Elie Mahé	24 mai	
L 3889	Supérieur du Séminaire du St-Esprit	25 mai	
L 3890	Archevêque d'Auch	26 mai	
L 3891	Evêque de Rennes	27 mai	
L 3892	Ministre de la Marine & des Colonies	28 mai	
L 3893	F. Marcien Rouault	29 mai	
L 3894	Ministre de l'Instruction publique	31 mai	
L 3895	Recteur de Saint-Briac	1er juin	476
L 3896	F. Anastase Gélébart	1er juin	
L 3897	Lettres d'obédience	4 juin	
L 3898	F. Ambroise Le Haiget	5 juin	
L 3899	F. Lambert Le Boullier	5 juin	
L 3900	F. Abel Lucas	14 juin	
L 3901	Abbé Ruault	18 juin	
L 3902	Evêque de Quimper	18 juin	

L 3903	F. Euthyme Moy	19 juin	
L 3904	Abbé Ruault	20 juin	
L 3905	M. Marion	21 juin	
L 3906	F. Maximilien Bernard	23 juin	
L 3907	F. Thadée Parthenay	28 juin	
L 3908	F. Polycarpe Ollivier	2 juillet	485
L 3909	Abbé Sauveur, Vicaire Général, Quimper	2 juillet	
L 3910	Archevêque d'Auch	4 juillet	
L 3911	Abbé Julien Houët	4 juillet	
L 3912	Evêque de Saint-Brieuc	4 juillet	
L 3913	Abbé Vrignaud	6 juillet	
L 3914	Ministre de la Marine & des Colonies	6 juillet	
L 3915	Abbé Mathurin Houët	7 juillet	
L 3916	F. Etienne-Marie Malenfant	10 juillet	
L 3917	Ministre de la Marine & des Colonies	11 juillet	
L 3918	Ministre de la Marine & des Colonies	11 juillet	
L 3919	Commissaire G.al de la Marine à Nantes	11 juillet	
L 3920	M. Lefeuvre	11 juillet	
L 3921	F. Elisée Dupas	12 juillet	
L 3922	Ministre de la Marine & des Colonies	13 juillet	
L 3923	Commissaire G.al de la Marine à Nantes	13 juillet	
L 3924	F. Ambroise Le Haiget	13 juillet	
L 3925	F. Thadée Parthenay	13 juillet	
L 3926	F. Liguori-Marie Langlumé	14 juillet	
L 3927	F. Euthyme Moy	14 juillet	
L 3928	Abbé Ruault	17 juillet	
L 3929	Abbé Ruault	19 juillet	
L 3930	Abbé Ruault	20 juillet	
D 519	Ss-Préfet de Ploërmel à M. de la Mennais	21 juillet	
L 3931	Sous-Préfet de Ploërmel	… juillet	
L 3932	Abbé Ruault	23 juillet	
L 3933	F. Laurent Haudry	24 juillet	
L 3934	F. Maximilien Bernard	26 juillet	
L 3935	Abbé Ruault	26 juillet	
L 3936	F. Irénée Le Guyader	29 juillet	
L 3937	F. Edmond Robert	29 juillet	
D 520	Obédience	6 août	
L 3938	Evêque de Saint-Brieuc	10 août	
L 3939	F. Paul Guyot	4 septembre	505
L 3940	M. Veillard, Curé de Bains	7 septembre	
L 3941	F. Paul Guyot	8 septembre	
L 3942	F. Paul Guyot	11 septembre	
L 3943	Abbé Rohrbacher	12 septembre	
L 3944	Mme Vve Elie de Kertanguy	13 septembre	
L 3945	F. Irénée Le Guyader	14 septembre	
L 3946	F. Paul Guyot	14 septembre	
L 3947	M. Marion	15 septembre	
L 3948	Archevêque d'Auch	19 septembre	
L 3949	Abbé Bidan, curé de Lannion	23 septembre	
L 3950	Archevêque d'Auch	24 septembre	

L 3951	Maire de Mohon	24 septembre	
L 3952	F. Liguori-Marie Langlumé	24 septembre	
L 3953	M. Veillard, Curé de Bains	25 septembre	
L 3954	F. Laurent Haudry	26 septembre	
L 3955	F. Lucien Deniau	27 septembre	
L 3956	Mme Tarbé des Sablons	27 septembre	
D 521	Etat nominatif	28 septembre	
L 3957	Ministre de la Marine & des Colonies	29 septembre	
L 3958	Mme Vve de Kertanguy	29 septembre	
L 3959	Aux Filles de la Providence	29 septembre	
L 3960	F. Euthyme Moy	30 septembre	
L 3961	Ministre de la Marine & des Colonies	1er octobre	518
L 3962	Abbé Ruault	7 octobre	
L 3963	F. Laurent Haudry	9 octobre	
L 3964	M. Desnos, secrétaire de l'évêché, Rennes	12 octobre	
L 3965	Supérieur, Maison ecclésiastique, Nantes	16 octobre	
L 3966	F. Lucien Deniau	18 octobre	
L 3967	Recteur de l'Académie	20 octobre	
L 3968	Ministre de la Marine & des Colonies	25 octobre	
L 3969	Ministre de la Marine & des Colonies	25 octobre	
L 3970	F. Lucien Deniau	28 octobre	
L 3971	F. Stanislas Cochet	30 octobre	
L 3972	F. Augustin, St-Laurent-sur-Sèvre	31 octobre	
L 3973	Commissaire G.al de la Marine, Nantes	4 novembre	525
L 3974	F. Elisée Dupas	14 novembre	
L 3975	Abbé Ruault	14 novembre	
L 3976	F. Marcien Rouault	15 novembre	
L 3977	Ministre de la Marine & des Colonies	16 novembre	
L 3978	F. Emeric Autin	18 novembre	
L 3979	F. Anastase Gélébart	18 novembre	
D 522	Contrat Bidan – de la Mennais	21 novembre	
L 3980	F. Mathias Augrée	23 novembre	
L 3981	F. Arthur Greffier	23 novembre	
L 3982	Sr. St-François-de-Sales, FDLP	24 novembre	
L 3983	F. Ambroise Le Haiget	24 novembre	
L 3984	F. Mélite Touplain	29 novembre	
L 3985	Archevêque d'Auch	29 novembre	
L 3986	F. Euthyme Moy	30 novembre	
L 3987	F. Liguori-Marie Langlumé	1er décembre	536
L 3988	F. Hervé Monnerais	3 décembre	
L 3989	F. Emeric Autin	3 décembre	
L 3990	F. Thadée Parthenay	3 décembre	
L 3991	F. Lambert Le Boullier	3 décembre	
L 3992	F. Raphaël Le Guen	5 décembre	
L 3993	Abbé Ruault	6 décembre	
L 3994	F. Urbain Clérice	6 décembre	
L 3995	F. Cyprien Chevreau	7 décembre	
L 3996	F. Euthyme Moy	8 décembre	
L 3997	Ministre de la Marine & des Colonies	9 décembre	
L 3998	Ministre de la Marine & des Colonies	9 décembre	

L 3999	F. Laurent Haudry	10 décembre	
L 4000	F. Paul Guyot	10 décembre	
L 4001	F. Mériadec Nabusset	10 décembre	
L 4002	Recteur d'Académie	11 décembre	
L 4003	Abbé Ruault	15 décembre	
L 4004	F. Alfred-Marie Laborie	18 décembre	
L 4005	F. Lucien Deniau	21 décembre	
L 4006	M. de la Villéon	26 décembre	
L 4007	Ministre de la Marine & des Colonies	27 décembre	
L 4008	F. Laurent Haudry	30 décembre	
L 4009	Abbé Ruault	31 décembre	
L 4010	A ….	(sans date)	

1847

L 4011	P. Gaultier	3 janvier	549
L 4012	F. Charles Labousse	8 janvier	
L 4013	F. Laurent Haudry	8 janvier	
L 4014	Ministre de la Marine & des Colonies	10 janvier	
L 4015	Recteur de l'Académie de Rennes	11 janvier	
L 4016	F. Joseph-Marie Havard	11 janvier	
L 4017	F. Charles Labousse	13 janvier	
L 4018	F. Joseph-Marie Havard	17 janvier	
L 4019	F. Laurent Haudry	17 janvier	
L 4020	Abbé Julien Houët	18 janvier	
L 4021	M. Huguet, libraire	21 janvier	
L 4022	Recteur de l'Académie de Rennes	24 janvier	
L 4023	Abbé Mathurin Houët	26 janvier	
L 4024	F. Polycarpe Ollivier	3 février	557
L 4025	F. Ambroise Le Haiget	3 février	
L 4026	F. Raphaël Le Guen	5 février	
L 4027	F. Etienne-Marie Malenfant	5 février	
L 4028	F. Elisée Dupas	5 février	
L 4029	F. Thadée Parthenay	7 février	
L 4030	F. Mélite Touplain	8 février	
L 4031	Abbé François Mazelier	10 février	
L 4032	Evêque de Vannes	11 février	
L 4033	F. Théodose Stéphan	11 février	
L 4034	Ministre de l'Instruction Publique	22 février	
L 4035	F. Charles Labousse	25 février	
L 4036	F. Lucien Deniau	25 février	
L 4037	F. Paul Guyot	25 février	
L 4038	Abbé Litoust	26 février	
L 4039	F. Thadée Parthenay	1er mars	567
L 4040	F. Théophile Jayer	3 mars	
L 4041	F. Laurent Haudry	5 mars	
L 4042	M. Desroyers, notaire	5 mars	
L 4043	F. Paul Guyot	7 mars	
L 4044	Archevêque d'Auch	9 mars	

L 4045	F. Mériadec Nabusset	10 mars	
L 4046	Ministre de la Marine & des Colonies	15 mars	
L 4047	F. Etienne-Marie Malenfant	15 mars	
L 4048	F. Alphée Collet	15 mars	
L 4049	F. Charles Labousse	19 mars	
L 4050	F. Lucien Deniau	20 mars	
L 4051	Procureur du Roi	21 mars	
L 4052	F. Ambroise Le Haiget	23 mars	
L 4053	F. Emeric Autin	24 mars	
L 4054	F. Romain Faisnel	26 mars	
L 4055	Mme Vve Elie de Kertanguy	27 mars	
L 4056	P. Bernard	28 mars	
L 4057	F. Laurent Haudry	29 mars	
L 4058	F. Charles Labousse	30 mars	
L 4059	P. Bernard	31 mars	
L 4060	F. Alfred-Marie Laborie	2 avril	579
L 4061	Abbé Moy	3 avril	
L 4062	M. Geslin de Bourgogne	3 avril	
L 4063	P. Bernard	5 avril	
L 4064	M. Huguet, libraire	7 avril	
L 4065	F. Charles Labousse	9 avril	
L 4066	F. Paul Guyot	9 avril	
L 4067	F. Abel Lucas	11 avril	
L 4068	Abbé Julien Houët	11 avril	
L 4069	F. Hyacinthe Le Fichou	13 avril	
L 4070	F. Hervé Monnerais	13 avril	
L 4071	F. Ambroise Le Haiget	14 avril	
L 4072	F. Albéric Met	14 avril	
L 4073	F. Charles Labousse	14 avril	
L 4074	F. Anastase Gélébart	14 avril	
L 4075	F. Arthur Greffier	14 avril	
L 4076	Comte de la Fruglaye	18 avril	
L 4077	F. Charles Labousse	21 avril	
L 4078	F. Polycarpe Ollivier	22 avril	
L 4079	Ministre de la Marine & des Colonies	24 avril	
L 4080	F. Ambroise Le Haiget	25 avril	
L 4081	F. Elisée Dupas	26 avril	
L 4082	F. Mélite Touplain	26 avril	
L 4083	F. Ephrem Jégorel	27 avril	
L 4084	F. Thadée Parthenay	8 mai	596
L 4085	Sr. St-François-de-Sales, FDLP	8 mai	
L 4086	F. Charles Labousse	9 mai	
L 4087	M. Huguet, libraire	9 mai	
L 4088	F. Ambroise Le Haiget	10 mai	
L 4089	M. Robic	13 mai	
L 4090	Ministre de la Marine & des Colonies	17 mai	
L 4091	F. Euthyme Moy	19 mai	
L 4092	F. Liguori-Marie Langlumé	20 mai	
L 4093	F. Joseph-Marie Havard	20 mai	
L 4094	F. Lucien Deniau	21 mai	

L 4095	Maire de Mohon	25 mai	
L 4096	Commissaire G.al de la Marine à Nantes	26 mai	
L 4097	M. Le Bihan, à Carhaix	26 mai	
L 4098	F. Emeric Autin	27 mai	
L 4099	Commissaire G.al de la Marine à Nantes	28 mai	
L 4100	Archevêque d'Auch	30 mai	
L 4101	F. Ambroise Le Haiget	30 mai	
L 4102	F. Maximilien Bernard	30 mai	
L 4103	Ange Blaize, fils	3 juin	608
L 4104	Abbé Ruault	4 juin	
L 4105	Abbé Ruault	7 juin	
L 4106	F. Ambroise Le Haiget	8 juin	
L 4107	Abbé Ruault	10 juin	
L 4108	M. Galloz, Directeur des Colonies	14 juin	
L 4109	Abbé Ruault	16 juin	
L 4110	Abbé Ruault	19 juin	
L 4111	Abbé Ruault	27 juin	
L 4112	F. Charles Labousse	4 juillet	613
L 4113	Sr. St-François-de-Sales, FDLP	5 juillet	
L 4114	F. Augustin Le Roy	7 juillet	
L 4115	F. Laurent Haudry	8 juillet	
L 4116	Abbé Ruault	9 juillet	
L 4117	Abbé Julien Houët	9 juillet	
L 4118	F. Mélite Touplain	10 juillet	
L 4119	Archevêque d'Auch	11 juillet	
L 4120	Abbé Ropert	14 juillet	
L 4121	F. Elisée Dupas	18 juillet	
L 4122	F. Lucien Deniau	18 juillet	
L 4123	F. Ambroise Le Haiget	20 juillet	
L 4124	F. Arthur Greffier	22 juillet	
L 4125	F. Hyacinthe Le Fichou	24 juillet	
L 4126	F. Hervé Monnerais	24 juillet	
L 4127	F. Louis-Joseph Bodo	25 juillet	
L 4128	Maire de Saint-Servan	27 juillet	
L 4129	Ministre de la Marine & des Colonies	28 juillet	
L 4130	Mme Augustine de Kertanguy	28 juillet	
L 4131	Abbé Maupied	30 juillet	
L 4132	Ministre de la Marine & des Colonies	15 août	
L 4133	Maire de Plouharnel	25 août	
D 523	Obligation	25 août	
L 4134	Ministre de la Marine & des Colonies	31 août	
D 524	Obligation	2 septembre	630
L 4135	Archevêque d'Auch	4 septembre	
L 4136	Archevêque d'Auch	7 septembre	
L 4137	F. Thadée Parthenay	9 septembre	
L 4138	Recteur de l'Académie de Rennes	10 septembre	
L 4139	Préfet du Finistère	10 septembre	
L 4140	F. Lucien Deniau	10 septembre	
L 4141	Ministre de la Marine & des Colonies	11 septembre	
L 4142	Ministre de la Marine & des Colonies	12 septembre	

L 4143	F. Louis-Joseph Bodo	13 septembre	
L 4144	Ministre de la Marine & des Colonies	14 septembre	
L 4145	Mme Augustine de Kertanguy	14 septembre	
L 4146	F. Laurent Haudry	14 septembre	
L 4147	F. Lô-Marie Carnet	15 septembre	
L 4148	F. Etienne-Marie Malenfant	16 septembre	
L 4149	Archevêque d'Auch	18 septembre	
L 4150	M. Tesson, des Missions Etrangères	19 septembre	
L 4151	F. Théodose Stéphan	20 septembre	
L 4152	M. Huguet, libraire	21 septembre	
L 4153	F. Charles Labousse	23 septembre	
L 4154	Préfet Maritime de Brest	27 septembre	
L 4155	F. Hyacinthe Le Fichou	27 septembre	
L 4156	Ministre de la Marine & des Colonies	30 septembre	
L 4157	Recteur de Saint-Allouestre	(sans date : sept.)	
L 4158	F. Cyprien Chevreau	4 octobre	645
L 4159	A ?	6 octobre	
L 4160	F. Laurent Haudry	6 octobre	
L 4161	Recteur de l'Académie de Rennes	10 octobre	
L 4162	F. Laurent Haudry	16 octobre	
L 4163	Ministre de la Marine & des Colonies	18 octobre	
L 4164	Ministre de la Marine & des Colonies	18 octobre	
L 4165	F. Charles Labousse	18 octobre	
L 4166	F. Chrysostome Guimard	20 octobre	
L 4167	Ange Blaize	21 octobre	
L 4168	F. Ambroise Le Haiget	21 octobre	
L 4169	F. Hyacinthe Le Fichou	21 octobre	
L 4170	F. Maximilien Bernard	21 octobre	
L 4171	Ministre de la Marine & des Colonies	27 octobre	
L 4172	F. Liguori-Marie Langlumé	28 octobre	
L 4173	Préfet Maritime de Brest	29 octobre	
L 4174	F. Thadée Parthenay	3 novembre	655
L 4175	F. Lucien Deniau	4 novembre	
L 4176	F. Charles Labousse	4 novembre	
L 4177	Ministre de la Marine & des Colonies	5 novembre	
L 4178	F. Charles Labousse	8 novembre	
L 4179	Préfet des Côtes-du-Nord	10 novembre	
L 4180	F. Mathias Augrée	11 novembre	
L 4181	F. Raphaël Le Guen	14 novembre	
L 4182	Abbé Ruault	19 novembre	
L 4183	F. Liguori-Marie Langlumé	20 novembre	
L 4184	Ministre de l'Instruction Publique	24 novembre	
L 4185	Abbé Ruault	24 novembre	
L 4186	Abbé Ruault	28 novembre	
L 4187	F. Lucien Deniau	30 novembre	
L 4188	Mère Ste-Mélanie, FDLP	6 décembre	
L 4189	F. Elisée Dupas	8 décembre	
L 4190	F. Charles Labousse	8 décembre	
L 4191	Ministre de la Marine & des Colonies	9 décembre	
L 4192	F. Elie Mahé	12 décembre	

L 4193	F. Charles Labousse	12 décembre
L 4194	Félicité	18 décembre
D 525	Déclaration	19 décembre
L 4195	Ministre de la Marine & des Colonies	30 décembre

APPENDICE

A 95	Ministre de l'I. P. à M. de la Mennais	18 février	1843	667
A 96	M. Rendu à M. de la Mennais	18 mars	1843	
A 97	Abbé Blanc à M. de la Mennais	18 mars	1843	
A 98	Ministre de l'I. P. à M. de la Mennais	10 octobre	1843	
A 99	Ministre de l'I. P. au Préfet d'I. & V.	3 janvier	1844	
A 100	Habitants de la Capesterre au Sup. Gl	21 avril	1844	
A 101	Abbé Blanc à M. de la Mennais	21 juin	1844	
A 102	Abbé Blanc à M. de la Mennais	22 déc.	1844	
A 103	Comité de Bréhan à M. de la Mennais	7 janvier	1845	
A 104	F. Ambroise Le Haiget à M. de la M.	18 août	1845	
A 105	Abbé Blanc à M. de la Mennais	19 août	1845	
A 106	Maire de St-Briac à M. de la Mennais	13 sept.	1845	
A 107	Recteur d'Académie au Grand Maître	7 octobre	1845	
A 108	Principal du Collège de * au F. Auguste	10 octobre	1845	
A 109	M. Rendu à M. de la Mennais	12 nov .	1845	
A 110	Gouverneur de la Guyane au Ministre	14 nov.	1845	
A 111	Abbé Blanc à M. de la Mennais	2 janvier	1846	
A 112	Abbé Ruault à M. de la Mennais	26 février	1846	
A 113	Abbé Blanc à M. de la Mennais	22 juin	1846	
A 114	Abbé Blanc à M. de la Mennais	11 août	1846	
A 115	Abbé Blanc à M. de la Mennais	6 octobre	1846	
A 116	F. Frédéric à M. de la Mennais	14 décembre	1846	
A 117	Abbé Blanc à M. de la Mennais	31 décembre	1846	
A 118	Abbé Ruault à M. de la Mennais	22 décembre	1847	
A 119	Abbé Ruault à M. de la Mennais	25 décembre	1847	
A 120	Abbé Blanc à M. de la Mennais	fin décembre	1847	

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 7

Principales abréviations 9

1843 11

1844 137

1845 273

1846 415

1847 549

Appendice 667

Index des noms cités 689

Index des correspondants 697

Table des lettres et documents 703